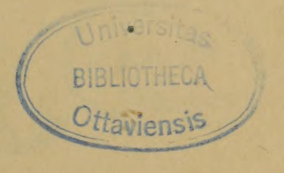



BIBLIOTHECA
Ottaviensis



DOCUMENTS DE LA SESSION

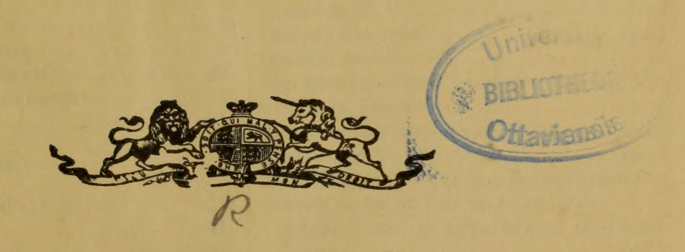
VOLUME 7

TROISIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

SESSION 1898



OTTAWA
IMPRIMES PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE
1899

VOLUME XXXII.

☞Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

TROISIÈME SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1898.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

A

Acte des Sauvages ....(p.i.) 42
Actionnaires dans les Banques chartrées 3
Affaires Indiennes, Rapport annuel......... 14
Agriculture, Rapport annuel.............. 8
Aitken, James M....................(p.i.) 37*x*
Aldershot. Camp de..................(p.i.) 118
Anglo-Britannique, Cie de Prêts et de placements ....(p.i.) 40
Approfondissement des voies fluviales...... 16*a*
Approvisionnements pour le Yukon.....(p.i.) 112
Archives du Canada.................... 8*b*
Assurances, Compagnies d'................ 4*a* 4*b*
Assurances, Rapport annuel............. 4
Atlantique, Service rapide sur l'........(p.i.) 48
Auditeur Général, Rapport annuel.......... 1
Australie, Câble vers l'.................. 94

B

Baie d'Hudson. Expédition à la.......... 11*b*
Bail à G. A. Drolet.................... 41
Bain, D..........................(p.i.) 37*t*
Balances non-réclamées dans les banques.... 3*a*
Banques chartrées...................... 3
Banques dans le Yukon.................. 47
Bateaux à vapeur. Inspection des.......... 11*c*
Beaver, Compagnie de la ligne.........(p.i.) 113
Behring, Mer de. Question des phoques de la. 39
Bélanger, Major P...................(p.i.) 114
Belleville, Bureau de poste de...........(p.i) 37*p*
Beurreries et fromageries................ 88
Bibliothèque du Parlement, Rapport sur la.. 17

B

Billets de chemins de fer ....(p.i.) 76
Bitumineuse, Houille ....(p.i.) 52
Blé, Importé et exporté ....(p.i.) 55*a*
Brantford, Courriers de la malle de ....(p.i.) 61
Budget .... 2*a* à 2*e*

C

Câble télégraphique avec l'Australie........ 94
Cabotage, Lois du.......................... 96
Cameron, A. F.......................(p.i.) 37*a*
Cameron, H. B.......................(p.i.) 59
Camp d'Aldershot ....(p.i.) 118
Canada, Archives du....................... 8*b*
Cap Breton, officiers de douane dans le. (p.i.) 37*aa*
Cédule B, Service civil.................... 53
Centième Régiment Royal Canadien....(p.i.) 103
Chemins de fer, Billets de..............(p.i.) 76
Chemins de fer et Canaux, Rapport annuel.. 10
Chemin de fer du Pacifique Canadien :
Affaires avec le Département de l'Intérieur...............................(p.i.) 43*a*
Terres vendues par le.................(p.i.) 43
Chevaux appartenant au gouvernement.(p.i.) 24
Colombie-Britannique, Pêche illégale dans la ....(p.i.) 29
Colombie-Britannique, zône de chemin de fer dans la ....(p.i.) 44*a*
Collège militaire Royal...............(p.i.) 62, 62*a*
Commerce, Rapport annuel 5
Commerce et navigation, Rapport annuel.... 6
Commissaire de la Laiterie................ 8*c*

C

Commission géologique, Rapport de la...... 13*a*
Commission internationale sur les voies fluviales.... 16*a*
Comptes publics, Rapport annuel........ 2
Conférence des Premiers ministres coloniaux. 58
Connors, D..........(p.i.) 79
Conseil de la Trésorerie, Rejet des décisions du..........(p.i.) 22
Contrat avec Mackenzie et Mann......... 25
Corbeil, François..........(p.i.) 37*j*
Coupes de bois..........(p.i.) 110
Cour Suprême, ordre de la.......(p.i.) 23*a*
Courriers de la malle dans la N.-E.....(p.i.) 117
Côte Saint-Luc, Tir à la..........(p.i.) 109

D

Dart, Lyman..........(p.i.) 82
Débats de la Chambre des Communes..(p.i.) 60
Défenses du Canada..........(p.i) 72
Dépenses imprévues, Diverses..........(p.i.) 28
Desroches, D..........(p.i.) 37*b*
Destitutions d'employés..........(p.i.) 37*bb*
" Diana ", Expédition de la.......... 11*b*
Diphthérie sur le chemin de fer de la Passe du Nid de Corbeau..........(p.i.) 90
Dividendes impayés dans les banques...... 3*a*
Dragage sur la Saskatchewan.......... 83*a*
Drolet, Chevalier..........(p.i.) 41*a*
Drolet, G. A.......... 41
Echiquier, Règles de la Cour de l'......(p.i) 23

E

Edmonton, Pont du chemin de fer d'...(p.i.) 71
Emmagasinage à froid, Service d'....(p.i.) 98
Esquimault et Nanaïmo, ch. de fer d'..(p.i) 70
Etats-Unis, Navires de pêche des,.....(p.i.) 20
Expédition à la Baie-d'Hudson.......... 11*b*

F

Falsification des substances alimentaires.... 7*b*
Fermes expérimentales.......... 8*a*
Fort-Williams, Elévateur à..........(p.i.) 55
France, Vaisseaux pour la.......... 36
" Frederick J. Gerring "..........(p.i.) 92
Frigon, Amable..........(p.i.) 111
Fromageries et Beurreries..........(p.i.) 88

G

Galops, Canal des..........(p.i.) 91
Gananoque, Salles d'exercices de....(p.i.) 73, 73*a*
Gascoigne, Major général.......... 105
Gouvernement, Chevaux du.........(p.i.) 24
Gouverneur général, Mandat du........(p.i) 26
Griffin, S. R..........(p.i.) 37*e*

H

Habillements de la milice.......... 87
do do..........(p.i.) 87*a*
Hiver, Service de steamers en..........(p.i.) 93
Hoar, Charles..........(p.i.) 37*k*
Houille bitumineuse..........(p.i.) 52

I

Ile du Prince-Edouard, Délégation de...... 84
Impressions et papeterie publiques.......... 16*d*
Immigration japonaise..........(p.i.) 56
Inspection des bateaux à vapeur.......... 11*c*
Intérieur. Rapport annuel.......... 13
Intercolonial, Chemin de fer :
Contrat pour barrières de fermes......(p.i) 78*a*
Prolongement..........(p.i.) 57
Tarifs..........(p.i.) 78

J

Jennings, W. T., Rapport de.......... 30
Juges de Québec..........(p.i.) 50
Justice. Rapport annuel de la.......... 18
Kaslo et Slocan, Chemin de fer de.......... 30*b*
Kersey, H. Maitland.......... 30*b*
Klondike, Guide officiel du.......... 96

L

Laberge, M. P..........(p.i.) 37
Lachine. Employés du canal..........(p.i.) 37*m*
Laiterie. Commissaire de la.......... 8*c*
Lanouette, Elzéar..........(p.i.) 37*u*
Liste du service civil.......... 16*b*
Lois du cabotage.......... 96
London, Procès d'élection de..........(p.i.) 81

M

Mackenzie et Mann, Contrat de.......... 25
Malle, Contrat de..........(p.i.)21 à 21*d*
Mandats du gouverneur général.......(p.i.) 26
Manitoba, Edifices publics du.......... 63
Manitoba et Nord-Ouest, Terres du....(p.i.) 49*a*
Manitoba, Question des écoles du.......... 74
Manitoba, Terres des écoles du.......... 74*a*
Marine, Rapport annuel de la.......... 11
Milice et défense, Rapport annuel.......... 19
Milice, Equipement de la..........(p.i.)77, 77*a*
Milice, Harnais de la..........(p.i.) 97
Miller, Thomas H..........(p.i.) 37*q*
Montréal, Salles d'exercices militaires de (p.i.) 73*b*

Mc

McLeod, M. G..........(p.i.) 37*s*

N

Nord-Ouest, Acte d'irrigation du..........(p.i.) 45
Nord-Ouest et Manitoba, Terres du....(p.i.) 49*a*
Nord-Ouest, Police à cheval du.......... 15
Nouvelle-Ecosse, Courriers de la malle dans la..........(p.i.) 117

O

Oak-Bay Mills, Bureau de poste de ....(p.i.) 89
Obligations et garanties....... ....(p.i.) 34
Ordre de la Cour Suprême.............(p.i.) 23*a*
Or extrait dans le Yukon 30*a*
Orton, George T................ ....(p.i.) 37*g*
Ottawa, Champ de tir d'......... .....(p.i.) 115

P

Palmer, Benjamin ....(p.i.) 37*a*
Passe-du-Nid-de-Corbeau, Diphthérie..(p.i.) 90
Passe-du-Nid-de-Corbeau, Rapport des commissaires 90*a*
Pêche, Primes de.....................(p.i.) 32
Pêche, Permis de ....(p.i.)20, 20*a*
Pêche illégale, etc., dans la C.-B. .....(p.i.) 29
Pêcheries, Rapport annuel..... .. .. 11*a*
Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul..(p.i.) 66
Pensions, Service civil.................(p.i.) 33
Permis aux navires de pêche des E.-U..(p.i.) 20
Permis de vente de boissons...........(p.i.) 51
Permis de vente de boissons 51*a*
Petrel, Steamer.................. ..(p.i.) 108
Phoques. Question des 39
Poids et mesures, etc..................... 7*a*
Pointe-Claire, Quai de la........ .. (p.i.) 68
Police fédérale........................(p.i.) 27
Postes, Rapport annuel du ministre des..... 12
Provisions alimentaires pour le Yukon...... 116

Q

Quai à la Pointe-Claire................(p.i.) 68
Quai à Saint-Anicet...................(p.i.) 68*a*
Québec, Expositions de......... . ... (p.i.) 119
Québec, Juges de. ....(p.i.) 50
Question des phoques 39

R

Rébellion de 1837-38.... ....(p.i.) 85
Rejet des décisions du Conseil de la Trésorerie ....(p.i.) 22
Réserves des Sauvages dans les T.N.-O.(p.i.) 49
Revenu de l'intérieur, Rapport annuel 7
Richardson, Hugh ....(p.i.) 106
Rivière à l'Ours, Pont de la ....(p.i.) 86
Rivière Stikine ....(p.i.) 99
Ross, David ... .(p.i.) 37*i*
Royal Canadien, régiment...... ......(p.i.) 103

S

Sainte-Anne, Employés des écluses de..(p.i.) 80
Saint-Anicet, Quai de ....(p.i.) 68*a*
Sainte-Geneviève, Inondations à ......(p.i.) 67
St. Mary's Road, Bureau de poste de...(p.i.) 89*a*
Saint-Vincent-de-Paul, Pénitencier de..(p.i.) 66
Saskatchewan, Dragage dans la 83*a*
Sauvages, Acte des ....(p.i.) 42
Secrétariat d'Etat, Rapport annuel du..... 16
Service civil :
  Acte d'assurance ....(p.i.) 35
  Cédule B............ 53
  Conseil des examinateurs........... . .. 16*c*

S

Service civil—*Suite.*
  Destitutions, etc.......................... 31
  Destitutions, etc .. . .(p.i.).37 à 37*bb*
  Liste du 16*b*
  Nominations et promotions 46
  Pensions ... .(p.i.) 33
  Rapport des commissaires...............31*a* à 31*e*
Service rapide sur l'Atlantique ....(p. i.) 48
Service de steamers en hiver......... ...(p. i.) 93
Simonds, R. H. .. .. (p. i.) 37*n*
Skagway et rivière Stikine, chemin de fer de 30*b*
Smith, Hamilton..... .... 30*c*
Smith, Henry......... ....(p. i.) 37*d*
Songhees, Sauvages ....(p.i.)75, 102
Soulanges, Canal de......... ....(p. i.) 120
Sowden, W. H.........................(p. i.) 101
Spencer, William J. ....(p. i.) 65
Spinks, Juge....... .... (p. i.) 95
Statistique criminelle........................ 8*d*
Steeves, Joseph...... ... .(p. i.) 37*r*
Steeves, Joshua L................ . .(p. i.) 37*v*
Stikine-Teslin, chemin de fer......... (p. i.) 30*a*
Substances alimentaires, falsification des ... 7*b*

T

Tennant, John F.................... (p. i.) 37*y*
Terrains aurifères à exploiter.......... 83
Terreneuve et Canada.................. ... 54
Terres des Ecoles, Manitoba............ ... 74*a*
Terres fédérales ....(p. i.)44, 44*a*
Territoires du Nord-Ouest, employés du gouvernement dans les................(p. i.) 37*z*
Thompson, R. S........................(p. i.) 37*d*
Traité avec la France..................(p. i.) 100
Travaux publics, rapport annuel............ 9

V

Venner, Victor J. A....................(p. i.) 37*f*
Vétérans de 1837-38...................(p. i.) 85
Voies fluviales, approfondissement des...... 16*a*

W

Walker, John............. ....(p. i.) 73*h*
Walsh, E. J.........................(p. i.) 64
Walsh, Major J. M .. ..38 à 38*c*
Walton, Thomas ....(p. i.) 37*o*
Welland, employés du canal..........(p. i.) 37*l*

Y

Yantic Steamer.........................(p. i.) 104
Approvisionnements pour le.. 116
Yukon, Banques dans le.................. 47
Yukon, chemins de fer vers le.............. 30*c*
Yukon, coupes de bois dans le.........(p. i.) 110
Yukon, or extrait du........................ 30*a*
Yukon, permis de vente de boissons dans le. ....(p. i.) 51
Yukon, permis de vente de boissons dans le. 51*a*
Yukon, Rapport de W. T. Jennings sur le.. 30
Yukon, route du Nord-Ouest vers le (p. i.).. 107

☞Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

CONTENU DU VOLUME N° 1.

1. Rapport de l'auditeur général pour 1897. Présenté le 10 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 2.

2. Comptes publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Présenté le 8 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding.............*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

2a. Estimations des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1899. Présentées le 28 mars 1898, par l'honorable W. S. Fielding. *Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*

2b. Budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1898. Présenté le 17 mai 1898, par l'hon. W. S. Fielding............................*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

2c. Estimations supplémentaires pour l'année expirant le 30 juin 1899. Présentées le 30 mai 1898, par l'hon. W. S. Fielding...............*Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*

2d. Estimations supplémentaires additionnelles pour l'année expirant le 30 juin 1899. Présentées le 7 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*

2e. Estimations supplémentaires additionnelles pour l'année expirant le 30 juin 1898. Présentées le 7 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding...*Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*

3. Liste des actionnaires des banques chartées de la puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1897. Présentée le 10 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

3a. Rapport des dividendes restant impayés et des soldes non-réclamés dans les banques chartées du Canada, depuis cinq années ou plus, avant le 31 décembre 1897. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 3.

4. Rapport du surintendant des assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1897. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

4a. Relevés préliminaires des affaires des compagnies d'assurances sur la vie, au Canada, pour l'année 1897. Présentés le 9 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

4b. Sommaires des rapports des compagnies d'assurances au Canada, pour l'année 1897. Présentés le 9 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding....*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 4.

5. Rapport du département du Commerce, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 22 février 1898, par sir Richard Cartwright........*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 5.

6. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présentés le 7 février 1898, par l'hon. W. Paterson.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME N° 6.

7. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présentés le 7 février 1898, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

7*a*. Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présenté le 7 février 1898, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

7*b*. Rapport du Revenu de l'intérieur, Falsification des substances alimentaires, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 16 février 1898, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8. Rapport du ministre de l'Agriculture, pour l'année 1897. Présenté le 9 mars 1898, par l'hon. S. A. Fisher............................*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8*a*. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1897. Présenté le 7 juin 1898, par l'hon. S. A. Fisher.............. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 7.

8*b*. Rapport sur les archives du Canada, 1897... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8*c*. Rapport du commissaire de l'agriculture et de la laiterie.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8*d*. Statistique criminelle pour l'année 1897...*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 8.

9. Rapport annuel du ministre des Travaux publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présenté le 3 mai 1898, par l'hon. J. I. Tarte.........*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

10. Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice 1897. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. A. G. Blair............*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 9.

11. Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries (marine), pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présenté le 3 février 1898, par sir Louis Davies.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

11*a*. Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries (pêcheries), 1897. Présenté le 1er mars 1898, par sir Louis Davies............ .*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

11*b*. Rapport sur l'expédition à la Baie d'Hudson et au golfe de Cumberland avec le steamer *Diana*, sous le commandement de William Wakeham, Marine et Pêcheries, Canada, 1897. Présenté le 21 avril 1898, par sir Louis Davies.........*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

11*c*. Rapport du président du Conseil d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année terminée le 31 décemcre 1897..........................*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 10.

12. Rapport du maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 31 mars 1898, par l'hon W. Mulock............. .....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

13. Rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1897. Présenté le 21 avril 1898, par l'honorable C. Sifton.............................. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 11.

13*a*. Rapport sommaire de la Commission Géologique pour l'année 1897. Présenté le 20 mai 1898, par l'hon. C. Sifton..........................*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

14. Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 9 mars 1898, par l'hon. C. Sifton..*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 12.

15. Rapport du Commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1897. Présenté le 14 avril 1898, par sir Wilfrid Laurier.....................*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16. Rapport du Secrétaire d'Etat pour 1897. Présenté le 24 mars 1898, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

16*a*. Rapport des membres canadiens de la Commission Internationale sur l'approfondissement des voies fluviales entre les grands lacs et l'Atlantique. Présenté le 9 juin 1898, par l'hon. A. G. Blair.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

16*b*. Liste du Service civil du Canada, 1897. Présentée le 7 février 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

16*c*. Rapport du Bureau des Examinateurs du Service civil, pour l'année 1897. Présenté le 26 avril 1898, par sir Wilfrid Laurier..... ... . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16*d*. Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 3 juin 1898, par l'hon. S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

17. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, pour l'année 1897. Présenté le 3 février 1898, par l'hon. Orateur ....*Imprimé pour les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 13.

18. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1897 .... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

19. Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1897. Présenté le 23 mars 1897, par l'hon. F. W. Borden.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

20. Copie d'un ordre en conseil concernant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis. Présentée le 3 février 1898, par sir Louis Davies ... .*Pas imprimée.*

20*a*. Reponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 avril 1897,—Etat faisant connaître le nombre de licences données pour faire la pêche dans le lac Erié en face de Elgin-Est et Ouest au moyen de seines, de rets à enclos ou de rets à mailler, et à qui elles ont été accordées, pendant les années 1895 et 1896; aussi, les noms de tous ceux qui ont demandé des licences pour l'année 1897, et les noms de ceux qui ont obtenu une licence et le montant payé par chacun. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports et correspondance se rapportant en quelque manière à l'octroi ou au refus de ces licences. Présentée le 13 avril 1898.—*M. Ingram*.. .... *Pas imprimée.*

21. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 12 avril 1897,—Etat faisant connaître tous les contrats pour le transport des malles qui ont été annulés ou qui ont pris fin dans Elgin-Est et Ouest, depuis le 15 juillet 1896. Aussi, copie de toute correspondance, rapports, soumissions reçues et contrats passés peur le transport des malles, depuis le 15 juillet 1896, avec les noms et les montants. Présentée le 4 février 1898.—*M. Ingram*.............................. *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

21*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 5 mai 1897,—Copie de toute correspondance et papiers annulant le contrat passé avec M. Finkle pour le transport des malles de Newburg à Kingston, *via* Camden-Est, Wilton, Odessa, etc. ; et copie des soumissions pour le transport des malles de Newburg à Kingston, *via* Camden-Est, Wilton, Odessa, etc., et de toute correspondance, rapports et papiers se rapportant à ce contrat. Présentée le 4 février 1898.—*M. Wilson.* *Pas imprimée.*

21*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de tous papiers et correspondance concernant les soumissions pour le contrat du service postal entre Shubénacadie et Dean, N.-E., y compris un état des soumissions reçues et un exposé des raisons qui ont fait donner le contrat à un nommé Guild. Présentée le 4 février 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper.* *Pas imprimée.*

21*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 3 mai 1897,—Etat faisant connaître,—1. Chaque contrat pour le transport des malles annulé depuis le 1er juillet 1896, la localité couverte par chaque contrat et le comté et la province. 2. Le nom de chaque entrepreneur. 3. Le prix de chaque contrat à l'époque de son annulation. 4. Le prix de chaque contrat dans le cas où de nouveaux contrats ont été passés. 5. La raison de l'annulation de chaque contrat. Présentée le 4 février 1898.—*M. Cameron*............................*Imprimée pour les documents de la session.*

21*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 30 mars 1898,—Copie de tous Ordres en Conseil, correspondance, rapports, soumissions, s'il en est, et papiers concernant le transport des malles entre Golden, C.-A., et Saint-Eugène, depuis juillet 1896, le nombre de voyages faits par chaque courrier et le montant payé à chacun. Présentée le 31 mai 1898.—*M. Foster*..*Pas imprimée.*

22. Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'auditeur général entre la seconde session du huitième parlement, 1897 et la session de 1898. Présentés le 7 février 1898, par l'honorable W. S. Fielding..*Pas imprimée.*

23. Règles et ordres de la cour de l'Echiquier du Canada. Présentés le 7 février 1898, par l'honorable C. Fitzpatrick..*Pas imprimés.*

23*a*. Règle générale de la cour Suprême, n° 87. Présentée le 25 mars 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick. *Pas imprimée.*

24. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance conservée dans le département de l'intérieur concernant la garde et l'entretien des chevaux du gouvernement par S. J. Donaldson, de Prince-Albert, Saskatchewan, depuis octobre 1894 jusqu'à mai 1895, et se rapportant en quelque manière au fait que les dits chevaux ont été enlevés de la garde de Joseph Letellier de St. Just pour être confiés au dit S. J. Donaldson. Aussi, copie de tous comptes reçus de S. J. Donaldson pour la garde des dits chevaux et d'autres propriétés du gouvernement. Présentée le 7 février 1898.—*M. Davis*..............................*Pas imprimée.*

25. Copie de l'ordre en conseil et du contrat passé entre Sa Majesté et MM. Mackenzie et Mann pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin. Présentés le 8 février 1898, par l'hon. A. G. Blair. *Voir "les Procès-verbaux," page* 37.

26. Relevé des mandats du gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1897-98. Présenté le 8 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding.............*Pas imprimé.*

27. Rapport du commissaire de la police fédérale, pour l'année 1897. Présenté le 8 février 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick..*Pas imprimé.*

28. Relevé des dépenses à compte de frais imprévus, du 1er juillet 1897 au 3 février 1898. Présenté le 10 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding..*Pas imprimé.*

29. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 17 mai 1897,—Copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant la pratique illégale de la pêche dans les eaux de la Colombie-Anglaise, et de tous papiers, rapports et correspondance au sujet de la contrebande sur le littoral de la Colombie-Anglaise. Présentée le 11 février 1898.—*M. Prior*................*Pas imprimée.*

30. Rapport de M. W. T. Jennings, I.C., sur les routes conduisant au Yukon. Présenté le 11 février 1898, par l'hon. C. Sifton...............*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

30*a*. Relevé du montant approximatif d'or récolté dans le district du Yukon depuis 1886 jusqu'à 1897, inclusivement. Présenté le 15 février 1898, par l'hon. C. Sifton.
Imprimé pour les documents de la session.

30*b*. Copie des papiers qui suivent, savoir :—1. Détails sur le type et la largeur de voie du chemin de fer de Kaslo à Slocan. 2. Proposition faite par J. Wesley Allison, représentant un syndicat, pour la construction du chemin de fer de Skagway, lac Bennett et Dawson-City. 3. Proposition faite par un syndicat, représenté par Lord Charles Montague, M. Clarence H. Mackay et M. H. Maitland Kersey, pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin. 4. Lettres adressées au ministre de l'Intérieur par M. H. Maitland Kersey, en date des 22 et 23 janvier 1898. Présentée le 15 février 1898, par l'hon. C. Sifton. *Imprimée pour les documents de la session.*

30*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 22 février 1898, pour copie de tous papiers concernant toute proposition de M. Hamilton Smith pour la construction d'un chemin de fer vers le Yukon. Présentée le 22 février 1898, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour les documents de la session.

30*d*. Réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le gouverneur général en date du 17 mars 1898,—Etat indiquant toutes les offres reçues par le gouvernement pour la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, ou pour la construction de tout chemin de fer ou tramway devant relier les eaux du Yukon avec l'océan Pacifique ; aussi tous les plans, devis et autres documents s'y rapportant et toute la correspondance échangée sur ce sujet. Présentée (au sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Wood.*
Pas imprimée

31. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 avril 1897,—Etat indiquant les noms, l'âge, les fonctions et le traitement de toutes les personnes employées dans les divisions intérieure et extérieure de chaque département du service civil ; aussi, les noms de ceux qui, ne faisant pas partie du service civil et étant employés par le gouvernement dans un département, ont été destitués, mis à leur retraite ou autrement démis de leurs fonctions depuis le 13 juillet 1896 dans les cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête d'instituée ; le dit état spécifiant de quelle manière et pour quelles raisons la démission a été faite, la durée de l'avis donné aux personnes renvoyées, et le montant de la pension ou de la gratification accordée ; cet état indiquant aussi le nom, l'âge, l'emploi et le salaire ou la rétribution de chaque personne nommée dans le service civil à la place d'un employé démis ou en conséquence de cette démission. Présentée (au Sénat) le 16 mars 1898.—*Hon. M. Kirchhoffer.*
Imprimée pour les documents de la session.

31*a*. Réponse partielle à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 9 avril 1897,—Etat indiquant :—(1.) Le nombre de commissions délivrées et le nombre et les noms de tous les commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le onze juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents d'avoir commis des actes blessants de partisannerie pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps. (2.) Le nombre de commissions délivrées et le nombre et les noms de tous commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents autres que ceux indiqués au paragraphe précédent. (3.) Le nombre et les noms de tous commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations. (4.) La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses noms, résidence et qualité. (5.) Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire. (6.) Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte. (7.) Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs. (8.) Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route ou pour toute autre nature de services rendus. (9.) Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit. (10.) Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux. (11.) Copie de tous rapports adressés à des chefs de départements ou à Son Excellence le gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas ; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef de département ou par le gouverneur général en conseil. (12.) Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires. Présentée (au Sénat) le 16 mars 1898. *Hon. sir Mackenzie Bowell*..*Imprimée sous forme abrégée.*

31*b*. Réponse supplémentaire au n° 31*a*. Présentée (au Sénat) le 25 mars 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..*Voir* 31*a*.

31*c*. Réponse supplémentaire au n° 31*a*. Présentée (au Sénat) le 18 mai 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..*Voir* 31*a*.

31*d*. Réponse supplémentaire au n° 31*a*. Présentée (au Sénat) le 27 mai 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..*Voir* 31*a*.

31*e*. Réponse supplémentaire au n° 31*a*. Présentée (au Sénat) le 31 mai 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..*Voir* 31*a*.

32. Etat relatif aux dépenses pour primes de pêche pour l'exercice 1896-97. Présenté le 15 février 1898, par sir Louis Davies..*Pas imprime*

33. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1897. Présenté le 16 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Pas imprimé.*

34. Relevé détaillé de toutes les obligations enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier relevé du 5 avril 1897, soumis au parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19, des Statuts Revisés du Canada. Présenté le 16 février 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick..*Pas imprimé.*

35. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 18 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding..*Pas imprimé.*

36. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 22 février 1898, pour copie de tous papiers concernant l'établissement d'une ligne de navires entre le Canada et la France. Présentée le 22 février 1898, par sir Wilfrid Laurier.............*Imprimée pour les documents de la session.*

37. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 17 mai 1897,—Copie de toutes dépositions, déclarations, rapports, ordres en conseil, correspondance, etc., concernant la destitution de M. P. Laberge, ci-devant député-maître de poste de la cité de Québec. Présentée le 2 mars 1898.—*M. Casgrain*..*Pas imprimée.*

37*a*. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 février 1898.—Copie de toute correspondance, plaintes, preuve et rapports dans l'affaire de Benjamin Palmer, gardien de phare à Palmer's Point, comté de Kent, N.-B. Présentée le 3 mars 1898.—*M. Foster*..*Pas imprimée.*

37*b*. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 mars 1898.—Copie du rapport adressé au gouvernement par M. Jean B. B. Prevost, qui a été chargé de faire une enquête sur la conduite de D. Desroches, percepteur du revenu pour la division de l'accise de Terrebonne. Présentée le 22 mars 1898.—*M. Chauvin*..*Pas imprimée.*

37*c*. Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 5 avril 1897,—Etat donnant les noms de tous les commissaires nommés par le gouvernement ou par aucun des ministres pour entendre les accusations et faire une enquête sur la conduite des employés civils du gouvernement ou d'aucun de ses départements, depuis juillet 1896, ainsi que le chiffre du traitement ou des allocations de chacun d'eux, et le temps pendant lequel chacun a été employé, et le montant total payé. Aussi, copie de tous rapports faits par ces commissaires au gouvernement ou à aucun de ses membres, et copie de l'autorisation et des instructions données à ces commissaires. Présentée le 25 mars 1898.—*M. Foster*..*Pas imprimée.*

37*d*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance et papiers concernant la nomination de R. S. Thompson. comme maître de poste de la ville d'Oxford, comté de Cumberland, N.-E., la destitution de Henry Smith, titulaire de cet emploi, des demandes faites pour cette charge et de la correspondance à ce sujet. Aussi, copie de

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

tous rapports ou accusations (s'il en est) contre le dit R. S. Thompson pour vente de liqueurs contrairement aux dispositions de l'Acte Scott et pour contrebande ou autres accusations, et de tous papiers faisant connaître quelle mesure (s'il en est) a été prise au sujet de ces accusations. Présentée le 28 mars 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*............ .... *Pas imprimée.*

37*e*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Copie de tous les papiers, correspondance et rapports se rapportant à la destitution de S. R. Griffin, Isaac Harbour, N.-E., comme maître de poste, y compris une pétition signée par les sept-huitièmes (plus ou moins) des électeurs du dit district demandant de continuer dans son emploi un officier qui avait vingt-deux ans et demi de service. Présentée le 12 avril 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*...*Pas imprimée.*

37*f*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 30 mars 1898.—Copie de tous papiers, lettres, correspondance, dépositions, rapports, documents, etc.. concernant la suspension de Victor J. A. Venner, comme agent pour la bande des Indiens de Ristigouche. Présentée le 12 avril 1898.—*M. McAlister* .... *Pas imprimée.*

37*g*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes lettres, papiers et correspondance ou rapports entre le ministre de l'Intérieur ou aucun de ses employés et tout agent ou tous agents des Sauvages touchant la destitution du docteur W. T. Orton, comme surintendant médical des Sauvages dans la province du Manitoba. Présentée le 27 avril 1898.—*M. Sproule*.. ....*Pas imprimée.*

37*h*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre quelque ministre de la Couronne et autres personnes concernant le renvoi du service de John Walker, comme gardien des bains souterrains de Banff, T. N.-O. Présentée le 27 avril 1898.—*M. Davin*...*Pas imprimée.*

37*i*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Copie de tous rapports et correspondance officielle se rapportant en quelque manière à la destitution de David Ross, gardien de pêcheries pour la branche nord-est de la rivière Margaree, dans l'Ile du Cap-Breton. Présentée le 28 avril 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*...................... .. . . *Pas imprimée.*

37*j*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers, correspondance et ordres concernant la destitution de François Corbeil, ci-devant gardien de quai sur le canal de Lachine. Présentée le 4 mai 1898.—*M. Bergeron* .... *Pas imprimée.*

37*k*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers, concernant la destitution de Charles Hoar, employé de l'Intercolonial à Pictou, N.-E. Présentée le 4 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*.... . ...*Pas imprimée.*

37*l*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Etat donnant,—(*a*) Les noms des employés renvoyés par le gouvernement, par voie de destitution ou autrement, sur le canal Welland et son coursier d'alimentation, depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au 1er mars 1898. (*b*) Les années de service de chaque employé ainsi renvoyé. (*c*) Le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est. (*d*) La cause de la destitution dans chaque cas. (*e*) Le montant du salaire annuel que chaque employé retirait. (*f*) Les noms des nouveaux employés nommés, permanemment ou temporairement, entre les dates susdites. (*g*) Le montant du salaire à payer à chacun de ces nouveaux employés permanents ou temporaires. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Montague.* *Pas imprimée.*

37*m*. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Etat donnant,—(*a.*) Les noms de tous les employés révoqués par le gouvernement, par destitution ou autrement, sur le canal Lachine, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898. (*b.*) Les années du service de chacun. (*c.*) Le chiffre de l'allocation de retraite s'il en est. (*d.*) La cause de la révocation dans chaque cas. (*e.*) Le chiffre du salaire annuel de chacun à la date de la révocation. (*f.*) Les noms des nouveaux employés nommés permanemment ou temporairement du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898. (*g.*) Le chiffre du salaire mensuel à payer à chaque nouvel employé permanent ou temporaire. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Quinn*..... ....*Pas imprimée.*

37*n*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de R. H. Simonds employé dans les bureaux généraux de l'Intercolonial à Moncton, N.-B. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Powell.* *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

37*o*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance au sujet de la destitution de Thos. Walton, ci-devant agent de la bande des Sauvages de l'Ile Parry. Aussi copie du rapport de l'enquête faite à ce sujet. Présentée le 6 mai 1898,—*M. McCormick*....................*Pas imprimée.*

37*p*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant,—1. Copie de toutes plaintes portées par affidavit ou autrement contre John Taylor, ci-devant maître de poste de la cité de Belleville ; 2. Copie de tout arrêté en conseil retranchant le bureau de Belleville de la classe des bureaux de cité pour le mettre dans celle des bureaux de ville ; 3. Un état donnant les noms des employés du dit bureau qui ont été renvoyés, leur âge, leur temps de service, le montant de la gratification accordée à ceux qui avaient servi moins de dix ans, et le montant de la pension de retraite allouée à ceux qui avaient dix ans ou plus de service ; 4. Un état donnant les noms des employés qui ont été réintégrés et les salaires qu'ils reçoivent actuellement en sus de leur pension de retraite ; 5. Les raisons pour lesquelles mademoiselle I. M. Newberry et W. B. Walker n'ont pas été employés de nouveau et ont été remplacés par deux personnes sans expérience ; 6. Copie de toute correspondance échangée entre des membres de l'association de réforme de Belleville ou toutes autres personnes relativement au transfert du bureau de poste de Belleville de la classe des bureaux de cité à celle des bureaux de ville ; ainsi qu'à la révocation ou destitution du maître de poste ou de commis du dit bureau ; et copie de toutes pièces produites par les députations qui sont venues à Ottawa par rapport à l'affaire du dit bureau. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*........*Pas imprimée.*

37*q*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de toute accusation, preuve et rapport d'enquête, correspondance et papiers concernant la destitution de Thomas H. Miller, comme préposé à l'engagement au port de Bear-River, comté d'Annapolis, N.-E., et la nomination d'Albert Harris. Présentée le 9 mai 1898.—*M. Mills*.................*Pas imprimée.*

37*r* Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance, preuve faite devant des commissaires, rapports, recommandations et autres papiers concernant la destitution de Josep Steeves, ci-devant maître de poste à Elgin, comté d'Albert, N.-B., et la nomination de son successeur. Présentée le 12 mai 1898.—M. *McInerney*......*Pas imprimée.*

37*s*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 25 avril 1898,—Copie de tous ordres en conseil, rapports de l'inspecteur ou autres officiers du département des Postes, et de toute correspondance concernant le renvoi ou la retraite de M. M. G. McLeod, du service des postes dans la Nouvelle-Ecosse. Présentée le 13 mai 1898.
Sir C. Hibbert Tupper....................*Pas imprimée.*

37*t*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant la destitution de D. Bain, écr., agent à la station de Port-Mulgrave, sur la ligne de l'Intercolonial. Présentée le 17 mai 1898.
Sir C. Hibbert Tupper....................*Pas imprimée.*

37*u*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 2 mai 1898,—Copie de tous ordres en conseil, plaintes, dépositions, rapports, correspondance, papiers et documents en rapport avec la destitution de M. Elzéar Lanouette, maître de poste de Sainte-Anne de la Pérade, et la nomination de son successeur. Présentée le 18 mai 1898.
M. Marcotte....................*Pas imprimée.*

37*v*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance, preuve faite devant des commissaires, rapports, recommandations et autres papiers concernant la destitution de Joshua L. Steeves, ci-devant percepteur des douanes à Hillsboro, comté d'Albert, N.-B., et la nomination de son successeur. Présentée le 25 mai 1898.
M. McInerney....................*Pas imprimée.*

37*w*. Réponse à une adresse de la Chambre dee Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous ordres en conseil, papiers, correspondance, preuve et rapports se rapportant à l'enquête sur les accusations portées contre M. A. F. Cameron, du service des douanes à Sherbrooke, Nouvelle-Ecosse, et sur son renvoi d'office. Présentée le 25 mai 1898.
Sir C. Hibbert Tupper....................*Pas imprimée.*

37*x*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance, ordres en conseil et pétitions, avec les noms des signataires, concernant la destitution de James M. Aitken, sous-percepteur des douanes au port extérieur de Montague, I.P.-E., et les motifs de sa destitution. Présentée le 25 mai 1898.
M. Macdonald (King's)....................*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

37*y*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 mai 1898,—Copie de tous papiers concernant la destitution de John F. Tennant, ci-devant percepteur des douanes à Gretna, Manitoba. Présentée le 30 mai 1898.—*M. Quinn*. .*Pas imprimée.*

37*z*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898,—Etat donnant : 1. Les noms de toutes les personnes qui, après avoir été au service du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, ont cessé d'être employées depuis juin 1896 ; 2. La date à laquelle leur service a pris fin et la raison de leur destitution dans chaque cas. Présentée le 2 juin 1898.—*M. Davin.* *Pas imprimée.*

37*aa*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 juin 1898, pour un état indiquant tous les changements opérés parmi les officiers et employés du département des douanes dans le comté du Cap-Breton, depuis juin 1896 ; et aussi, pour copie de toutes lettres, papiers, pétitions, télégrammes et correspondance recommandant ces changements ou s'y rapportant. Présentée le 3 juin 1898.—*Hon. W. Paterson*. . . . . *Pas imprimée.*

37*bb*. Répose à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 17 juin 1897, demandant copie de toute correspondance échangée entre les différents départements ou leurs employés et M. Choquette, député de Montmagny, au sujet de la destitution des personnes suivantes : Charles Bouffard, directeur du bureau de poste à Berthier ; Louis Lavoie, directeur du bureau de poste à l'Ile aux Grues ; Joseph Bossinotte, directeur du bureau de poste au Cap Saint-Ignace ; Michel St. Pierre, directeur du bureau de poste à Saint-Paul du Buton ; Mme Cyp. Dunne, directrice du bureau de poste à Saint-Pierre, Rivière du Sud ; Napoléon Dugal, directeur du bureau de poste à Beaubien ; Cléophas Bélanger, directeur du bureau de poste à Landvilla ; Mme Ignace Mercier, directrice du bureau de poste à Mercier ; Alfred Dubé, employé sur l'Intercolonial ; J.-B. Proulx, employé sur l'Intercolonial ; Xavier Simoneau, employé sur l'Intercolonial ; Xavier Poitras, employé sur l'Intercolonial ; Sifroid Fortier, employé sur l'Intercolonial ; Télesphore Gendreau, maître du havre de Montmagny ; Maxime Dubé, officier de douane (*preventive officer*) ; Télesphore Gendreau, gardien du quai de Saint-Thomas. Présentée (au Sénat) le 7 juin 1898.—*Hon. M. Landry*. . . . . *Pas imprimée.*

38. Commission du major Walsh en qualité d'officier exécutif du Yukon. Présentée le 4 mars 1898, par Sir Wilfrid Laurier. . . . . *Imprimée pour les documents de la session.*

38*a*. Copie des ordres en conseil des 17 et 26 août 1897, nommant James Morrow Walsh, écr, principal officier exécutif du gouvernement dans les Territoires du Yukon. Présentée le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. . . . . *Imprimée pour les documents de la session.*

38*b*. Réponse à une Adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 17 mars 1898,—Copie des lettres et rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un des ministères du commissaire Walsh au cours de son voyage au district du Yukon ou depuis qu'il y est rendu. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Ferguson*. . . . . *Imprimée pour les documents de la session.*

38*c*. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous ordres en Conseil, commission, instructions, correspondance et papiers concernant la nomination et les devoirs du major Walsh, commissaire du district du Yukon, y compris tous avis concernant ses devoirs avant comme après son arrivée à Dawson-City. Présentée le 23 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*. . . . . *Imprimée pour les documents de la session.*

39. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellenee le gouverneur général, en date du 7 mars 1898, demandant copie de la correspondance échangée entre Sir Wilfrid Laurier et M. Foster, des Etats-Unis d'Amérique, à la suite de la réunion des arbitres sur la question des phoques à fourrure de la mer de Behring. Présentée le 7 mars 1898.—*Sir Wilfrid Laurier.* *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

40. Etat des affaires de la Compagnie de prêt et de placement Anglo-Canadienne (à responsabilité limitée), à la date du 31 décembre 1897. Présentée le 7 mars 1898.—*M. l'Orateur*. . .*Pas imprimée.*

41. Copie de l'ordre en conseil du 15 juillet 1897, en vertu duquel le droit de dragage dans la rivière Saskatchewan du Nord a été concédé à M. G. A. Drolet, et dans lequel sont énoncées les conditions de la dite concession. Présentée le 7 mars 1898.—Par l'Orateur. . . . . *Pas imprimée.*

41*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de l'acte de concession minière accordée au chevalier Drolet. Présentée le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton . . . . *Imprimée pour les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

42. Etat indiquant les réductions et remises faites durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1897, en vertu de la clause 141 qui a été ajoutée à l'Acte des Sauvages par la clause 8, chapitre 35, 58-59 Vic. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton.............................. *Pas imprimé.*

43. Aussi,—Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1896 jusqu'au 1er octobre 1897. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton...*Pas imprimé.*

43*a*. Etat donnant la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien échangée par le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*

44. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, aux termes de la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chapitre 54 des Statuts Revisés du Canada et ses amendements. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton ....*Pas imprimé.*

44*a*. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Anglaise* aux termes du paragraphe (*d*) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Anglaise. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton.......................................*Pas imprimé.*

45. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* aux termes de l'Act d'irrigation du Nord-Ouest, 57-58 Vic., chap. 30, etc. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon C. Sifton. *Pas imprimé.*

46. Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil durant l'année civile 1897, ainsi que l'emploi auquel chacune d'elles a été nommée ou promue. Présenté le 10 mars 1898, par sir Henri Joly de Lotbinière. *Imprimé pour les documents de la session.*

47. Correspondance, etc., concernant l'établissement d'une agence ou d'agences de la banque Canadienne de Commerce dans le district du Yukon. Présentée le 10 mars 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimée pour la distribution.*

48. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, soumissions demandées et reçues, ordres en conseil, et papiers se rapportant au service rapide sur l'Atlantique. Présentée le 14 mars 1898.—*Sir Adolphe Caron*..*Pas imprimée.*

49. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Etat faisant connaître le nombre d'acres ensemencés, l'espèce de grains semés, et le montant récolté sur chaque réserve sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest. Présentée le 24 mars 1898.—*M. Davin.* *Pas imprimée.*

49*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Etat indiquant le nombre d'acres de terre réservés pour la colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest ; le nombre d'acres réservés pour le même objet dans le Manitoba ; le nombre d'acres dans les Territoires du Nord-Ouest vendus aux chemins de fer ; le nombre d'acres réservés pour les chemins de fer ; le nombre d'acres réservés pour le gouvernement ; le nombre d'acres colonisés ; le nombre d'acres dans le Manitoba vendus aux chemins de fer ; le nombre d'acres réservés pour les chemins de fer ; le nombre d'acres réservés pour le gouvernement ; le nombre d'acres colonisés. Présentée le 27 avril 1898.—*M. Davin*..*Pas imprimée.*

50. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1898,—Copie de tous rapports, recommandations, etc., adressés par le conseil du barreau de Montréal au ministre de la justice au sujet des juges de la province de Québec. Présentée le 24 mars 1898.—*M. Bergeron.* *Pas imprimée.*

51. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 18 février 1898,—Etat indiquant le nombre de permis délivrés pour l'introduction des liqueurs spiritueuses et enivrantes dans le district du Yukon, la date de ces permis, les noms des personnes qui les ont reçus, le nombre de gallons que portaient ces permis et le droit que le gouvernement a exigé par gallon. Présentée (au Sénat) le 29 mars 1898.—*Hon. M. Perley*......................*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

51a. Réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le gouverneur général, en date du 11 mars 1898,—Correspondance, par lettres ou télégrammes, échangée entre le gouvernement fédéral à Ottawa et Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, relativement aux permis donnés pour l'introduction des liqueurs dans le district du Yukon dans les derniers six mois; aussi la correspondance échangée avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, concernant le droit de ce gouvernement d'accorder des permis pour l'introduction des liqueurs enivrantes dans le district du Yukon. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Perley.*
Imprimée pour les documents de la session.

52. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897,—Etat faisant connaître le nombre de tonnes de houille grasse et de charbon menu importé des Etats-Unis en 1896, aux différents ports d'entrée, et le montant des droits perçus à ces ports, ainsi que le droit payé par les chemins de fer du Grand-Tronc et du Pacifique Canadien. Présentée le 31 mars 1898.—*M. Roche.*
Pas imprimée.

53. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 mai 1897,—Copie de la cédule B, déposée sur la table de la Chambre à la dernière session, faisant connaître les recommandations du bureau de la Trésorerie telles que soumises par un rapport du conseil à Son Excellence le gouverneur général les 6 et 7 juillet 1896, et destinées à être approuvées par lui; aussi, un état démontrant l'action prise par le gouvernement sur chacune de ces nominations telles que faites par le dit ordre en conseil approuvé par Son Excellence, ou, dans le cas où aucune action n'a été prise, la raison de ce faire. Présentée le 13 avril 1898.—*Sir Charles Tupper*..*Imprimée pour les documents de la session.*

54. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, etc., non encore soumise à la Chambre, entre le gouvernement du Canada et celui de Terreneuve au sujet de l'entrée de cette Ile dans la Confédération; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Terreneuve au sujet de l'établissement de relations commerciales plus libres entre Terreneuve et le Canada. Présentée le 13 avril 1898.—*M. Martin.* .....*Imprimée pour les documents de la session.*

55. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Etat indiquant le nombre de minots de blé placés dans les élévateurs à Fort-William, du 15 septembre 1897 au 15 janvier 1898, et les diverses qualités (*grades*) de ce blé, tel qu'attesté par l'inspecteur de grains nommé par le gouvernement à cet endroit. Aussi, le nombre de minots de blé expédiés de ces élévateurs durant la même période et les diverses qualités de ce blé tel qu'attesté par le dit inspecteur. Présentée le 13 avril 1898.—*M. Richardson*..................*Pas imprimée.*

55a. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 11 mars 1898,—Etat indiquant la quantité de blé importée dans le Dominion depuis le 30 juin dernier; la quantité de blé exportée durant la même période; la quantité de blé exportée du Manitoba pendant la même période. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Wark*..............*Pas imprimée.*

56. Correspondance au sujet de l'immigration japonaise. Présentée le 13 avril 1898, par sir Wilfrid Laurier ....*Pas imprimée.*

57. Copies de tous arrangements, non encore déposés sur la table, qui ont été conclus entre le département des Chemins de fer et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer au sujet du prolongement vers Montréal du chemin de fer Intercolonial. Présentées le 19 avril 1898, par l'hon. A. G. Blair.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.

58. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement britannique et celui du Canada au sujet de la conférence des premiers ministres des colonies tenue à Londres en juin 1897, conformément à l'invitation de M. Chamberlain du 28 janvier précédent, et copie des minutes de cette conférence. Présentée le 20 avril 1898.—*M. Foster..Imprimée pour les documents de la session.*

59. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898,—Copie de toutes dépositions et papiers en rapport avec la cause de la Reine *vs* H. B. Cameron pour libelle, soit devant le magistrat de police ou la cour du Banc de la Reine à Montréal, y compris copie du jugement prononcé par le juge Wurtele sur la motion demandant que les cautions soient libérées. Présentée le 20 avril 1898.—*M. Bostock.* ...... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1898,—Etat indiquant le coût des *Débats* chacune des années 1890 à 1897 inclusivement, y compris le coût de la sténographie, transcription, traduction, impression, reliure, transport par malle et *express*, et toutes autres dépenses se rattachant au système actuellement suivi pour la publication des *Débats* de la Chambre. Présentée le 21 avril 1898.—*M. Ellis*...*Pas imprimée.*

61. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de toutes demandes ou recommandations pour des emplois comme facteurs des postes dans la cité de Brantford, dans le service de distribution gratuite promis par le ministre des postes. Présentée le 24 avril 1898.—*M. Clancy*...*Pas imprimée.*

62. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Etat donnant,—(*a*) les noms et nominations des membres de l'état-major et des employés du Collège Militaire Royal du Canada, qui ont été retranchés de la force entre le 30 juin 1896 et le 31 décembre 1897 ; (*b*) les dates correspondantes ; (*c*) les conditions respectives de leur engagement quant à la durée ; (*d*) la longueur respective du service qu'ils ont fait ; (*e*) l'allocation de retraite, s'il en est, donnée à chacun ; (*f*) les raisons pour lesquelles ces allocations ont été données, et les principes en vertu desquels elles sont données, avec explication des exceptions, s'il en est ; (*g*) les nominations qui ont été faites, après la création des vacances, et les dates de ces nominations ; (*h*) les dépenses supplémentaires causées au public par ces nouvelles nominations (en dehors des nominations faites pour cause de décès), y compris les dépenses de voyage, d'hôtel et autres dépenses occasionnées à cet effet ; (*i*) dans le cas de vacances résultant de décès, les montants accordés aux familles des employés décédés.—Présentée le 21 avril 1898.—*M. Tyrwhitt*...*Pas imprimée.*

62*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance et rapports directs ou indirects, et de toutes communications verbales entre les autorités impériales, les autorités du Canada et le commandant du Collège Militaire Royal du Canada au sujet des commissions données, dans les années 1898 et 1899, dans les forces régulières de Sa Majesté, à des cadets du Collège Militaire Royal du Canada. Présentée le 21 avril 1898.—*M. Tyrwhitt*...*Pas imprimée.*

63. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 avril 1897,—Copie de tous mémoires, déclarations et autres documents du gouvernement de la province du Manitoba au sujet d'une réclamation non réglée originant du fait que les frais de construction d'édifices publics ont été mis à la charge de cette province ; et copie de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 21 avril 1898.—*M. LaRivière.*
Imprimée pour les documents de la session.

64. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation de E. J. Walsh, écr, contre les autorités des Iles-sous-le-Vent. Présentée le 25 avril 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*...*Pas imprimée.*

65. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers se rapportant au congé définitif de William J. Spencer, de la police à cheval du Nord-Ouest, qui a été blessé le 14 mai 1885, pendant qu'il faisait la patrouille dans les Buttes à l'Aigle avec un détachement faisant partie de la colonne du colonel Otter ; aussi, copie du rapport et de la recommandation de la commission à laquelle cette question avait été soumise. Présentée le 25 avril 1898.—*M. Davin*...*Pas imprimée.*

66. Rapport des commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur l'état et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Présenté le 26 avril 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick.
Pas imprimé.

67. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, estimés, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement concernant la submersion annuelle des fermes à Sainte-Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier, causée par l'exécution de travaux publics dans la rivière Ottawa. Présentée le 26 avril 1898.—*M. Monk*...*Pas imprimée.*

68. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, estimés, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement au sujet de la construction d'un quai à la Pointe-Claire, dans le comté de Jacques-Cartier. Présentée le 26 avril 1898.—*M. Monk*...*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

68*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le département des travaux publics et M. L. H. Masson, de Saint-Anicet, concernant le quai du gouvernement à cet endroit. Aussi, copie de toute correspondance entre le dit département et des citoyens de Saint-Anicet au sujet de la construction d'une jetée au dit quai. Présentée le 28 avril 1898.—*M. Bergeron* .... *Pas imprimée.*

69. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Copie de toute correspondance, rapports, ordres en conseil et papiers concernant l'impression du "Guide Officiel du Klondike" qui a été donnée à M. Daniel Rose, de Toronto. Présentée le 27 avril 1898.—*M. Foster* .... *Imprimée pour les documents de la session.*

70. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898,—Copie des papiers et documents suivants : (*a.*) La commission délivrée à M. Rothwell, greffier en loi dans le département de l'intérieur, Ottawa, l'autorisant à faire une enquête sur les griefs de certains colons établis dans les limites de la zone des terres de la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, sur l'île de Vancouver ; (*b.*) Toute la preuve faite à cette enquête à Nanaïmo, Victoria ou ailleurs ; (*c.*) Tous les rapports faits par le dit Rothwell sur toutes questions relevant de l'enquête instituée sous l'empire de la dite commission. Présentée le 27 avril 1898.—*M. McInnes* .... *Pas imprimée.*

71. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de tous papiers concernant l'adjudication du contrat pour la construction du pont de chemin de fer à Edmonton, y compris les annonces, devis, soumissions, contrats et leur modification subséquente, et correspondance. Aussi, état concernant les confiscations se rapportant à ce contrat et la décision du gouvernement à ce sujet. Aussi, état indiquant la condition de ces travaux actuellement. Présentée le 28 avril 1898.—*M. Davin* .... *Pas imprimée.*

72. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance (qui peuvent être raisonnablement produits) entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de l'amélioration des défenses du Canada. Présentée le 2 mai 1898.—*M. Casgrain* .... *Pas imprimée.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le maire de Gananoque ou toute autre personne et le gouvernement au sujet de l'enlèvement de la salle d'exercices militaires de la dite ville ; aussi, de toute correspondance concernant la vente ou l'acquisition d'un nouvel emplacement ; aussi de toutes offres faites par le président de la Société d'agriculture de la dite ville ou toute autre personne de louer ou vendre un édifice convenable pour y emmagasiner les armes et accoutrements ; et aussi, de toute autre correspondance avec le gouvernement ayant trait au même sujet. Présentée le 4 mai 1898. *M. Taylor* .... *Pas imprimée.*

73*a*. Réponse supplémentaire au n° 73. Présentée le 11 mai 1898. *M. Taylor* .... *Pas imprimée.*

73*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Etat indiquant,—(*a.*) Quels travaux ou réparations ont été exécutés à la salle d'exercices militaires à Montréal, depuis le 1er septembre 1896 ; (*b.*) Le coût estimatif des dits travaux ; (*c.*) Les noms de ceux qui ont exécuté les travaux et les montants payés à chacun par le gouvernement ; (*d.*) Le mode suivi pour demander des soumissions pour ces travaux. Présenté le 11 mai 1899.—*M. Monk*... *Pas imprimée.*

74. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 31 mars 1898,—Copie de la correspondance et des mémoires, documents, arrêtés du conseil, etc., relatifs à la question des écoles du Manitoba, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Bernier* .... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

74*a*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 31 mars 1898, demandant un état indiquant la quantité de terres réservées pour les écoles dans le Manitoba, la quantité de ces terres qui ont été vendues et le prix de leur vente ; le montant perçu sur le prix d'achat, les sommes encore dues au gouvernement, la manière dont ce fonds est placé et administré, le montant déjà payé à la province du Manitoba, avec indication de ce qui a été payé sur le capital et les intérêts, le montant restant au crédit de la province, tant en capital qu'en intérêts, les dates des paiements faits dans chaque cas, le montant de chaque paiement ; aussi, la correspondance, les documents, mémoires, etc., et les arrêtés du conseil relatifs à ce sujet. Présentée (au Sénat) le 31 mai 1898.—*Hon. M. Bernier.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

75. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 mars 1898,—Copie de toute la correspondance échangée entre M. J. A. J. McKenna, le représentant du ministère de l'intérieur, et tout membre du gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement au projet de transfert des sauvages de la réserve Songhees, dans la cité de Victoria, à quelqu'autre endroit de la Colombie-Britannique. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Templeman.* *Pas imprimée.*

76. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur générel, en date du 9 avril 1897,—Etat indiquant le nombre des billets de chemins de fer qui ont été vendus durant l'année 1896 par les différentes compagnies de chemins de fer du Canada, et distinguant ceux au-dessous du taux de deux cents par mille d'avec ceux au-dessus de ce taux. Aussi, le nombre de polices d'assurances sur la vie en vigueur, d'après l'échelle suivante : $500 et au-dessus, $1,000, $2,000, $5,000. $10,000, $25,000, $50,000. Aussi, le nombre d'assurances sur les enfants et le montant de cette classe d'assurances. Présenté (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Boulton*..................*Pas imprimée.*

77. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1898,—Copie des documents, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, contrats, états de paiements, et de la correspondance échangée entre le ministre de la milice et toute personne quelconque ; aussi, des rapports et arrêtés du conseil relatifs à l'équipement de la force de milice et concernant les patentes Oliver, Lewis et Merrian. Présentée (au Sénat) le 4 mai 1898.—*Hon. M. Landry*..................*Pas imprimée.*

77*a*. Réponse supplémentaire au N° 77. Présentée (au Sénat) le 30 mai 1898.—*Hon. M. Landry.* *Pas imprimée.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898, —Copie de tous les divers tarifs, supplémentaires, réguliers et spéciaux, qui ont été appliqués de temps à autre sur l'Intercolonial depuis la nomination de M. Harris. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Foster..Pas imprimée.*

78*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mars 1898—Copie de tous papiers et correspondance, y compris copie de l'annonce se rapportant à l'adjudication du contrat de l'Intercolonial pour barrières de fermes, durant l'hiver de 1896-97 ; copie de contrat de l'Intercolonial avec le nommé McNeil, de New-Glasgow, N.-E., et copie des soumissions et des dépôts faits par divers soumissionnaires pour ces travaux. Présentée le 5 mai mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper.* *Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance entre les officiers du département des Chemins de fer et Canaux et autres départements au sujet d'une réclamation de D. Connors, écr, Bayfield, Antigonish, pour pertes causées par le feu, comme aussi entre le réclamant et autres et le département. Présentée le 5 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*..................*Pas imprimée.*

80. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Copie du rapport adressé au gouvernement par M. Wilfrid Mercier, qui a été chargé de faire une enquête sur la conduite des employés de l'écluse Sainte-Anne, sur la rivière Ottawa. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Monk*..................*Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie des comptes de M. H. H. Robertson, registraire de la cour d'élection lors du procès d'élection qui a eu lieu dans la cité de London dans l'automne de 1897, pour contester le droit de Thomas Beattie, écr, de siéger comme député de la cité de London, en rapport avec le dit procès, et copie des pièces justificatives, des certificats, et de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 10 mai 1898.—*M. Calvert.* *Pas imprimée.*

82. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes pétitions, rapports, demandes, lettres, télégrammes, preuve, dépositions, arguments, papiers, écrits, correspondance, adresses de juges, ordres en conseil et autres documents de toute espèce concernant la commutation de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Ritchie, de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, contre Lyman Dart, ou concernant son pardon, ou toute demande de commutation ou de pardon ; aussi, copie de tous documents qui ont été pris en considération par le ministre de la Justice ou par le Solliteur général, ou par Son Excellence le Gouverneur général en conseil en rapport avec la dite commutation ou le dit pardon. Présentée le 10 mai 1898.—*M. Borden (Halifax)*..................*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

83. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, demandes de soumissions et soumissions reçues, rapports et ordres en conseil et liste de tous permis ou licences accordés, comprenant les noms des personnes auxquelles ils ont été accordés, l'étendue de terrain comprise et les conditions attachées à chacun de ces permis, le montant payé et à payer, en rapport avec les terrains aurifères à exploiter au moyen de travaux de mines ou de dragage dans les Territoires du Nord-Ouest et le district du Yukon. Présentée le 11 mai 1898.—*M. Foster.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

83a. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 mars 1898,—Etat indiquant tous les permis de dragage sur la rivière Saskatchewan et ses tributaires donnés par le gouvernement durant les derniers dix-huit mois, le nom des personnes à qui ils ont été donnés, le montant du loyer et la somme payée, les travaux faits en vertu de ces permis, ainsi que les rapports officiels, s'il en existe, qui ont engagé le gouvernement à les accorder aux conditions qu'ils portent. Présentée (au Sénat) le 18 mai 1898. —*Hon. M. Lougheed.*
Imprimée pour les documents de la session.

84. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Copie de tous ordres en conseil, correspondance, réclamations, mémorandums, déclarations, mémoires, etc., se rapportant au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et à une délégation composée de M. Warburton, premier ministre de la province, M. H. C. McDonald, procureur général de la province, et autres, au sujet de questions pendantes entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et la Puissance du Canada. Présentée le 12 mai 1898.—*M. Martin.*
Imprimée pour les documents de la session.

85. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de toutes pétitions, lettres et documents concernant les réclamations des vétérans des troubles de 1837-38 pour pensions ou autre compensation, de toutes réponses administratives à ces réclamations, et de tous autres papiers s'y rapportant. Présentée le 12 mai 1898.—*M. Cameron*............*Pas imprimée.*

86. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de toutes pétitions, rapports, lettres, correspondance et papiers, y compris toutes lettres, communications ou correspondance entre les différents départements du gouvernement, et particulièrement la lettre du ministre de la marine et des pêcheries sous la dernière administration adressée au ministre des travaux publics d'alors, et la lettre de l'honorable M. Dickey citée dans cette dernière, faisant allusion à l'enlèvement des restes des piliers du vieux pont à l'embouchure de la rivière Bear, N.-E. Présentée le 13 mai 1898.—*M. Mills*..........*Pas imprimée.*

87. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie du rapport de W. L. McKing, concernant la fabrication en Canada d'habillements pour la milice. Présentée le 16 mai 1898. *M. Belcourt*..........*Imprimée pour la distribution.*

87a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Etat indiquant :—1. Tous les contrats pour habillements militaires conclus par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896 ; 2. Le nom de chaque entrepreneur et le montant de son contrat ; 3. Le mode suivi pour demander des soumissions dans chaque cas, et les noms et montants mentionnés par chaque soumissionnaire. Présentée le 6 juin 1898.—*M. Monk*..........*Pas imprimée.*

88. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou aucun membre ou officier du gouvernement et toute personne quelconque au sujet du retrait ou du retrait projeté de l'aide ou du contrôle du gouvernement en ce qui concerne les beurreries et les fromageries dans l'Ile du Prince-Edouard. Aussi, copie de toute correspondance, etc., entre aucun membre ou officier du gouvernement et aucune personne quelconque représentant toute beurrerie ou fromagerie que l'on se propose d'établir et d'exploiter dans l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 16 mai 1898. *M. Martin*..........*Pas imprimée.*

89. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toutes lettres, papiers, correspondance, etc., concernant la fermeture, en mars dernier, du bureau de poste de Oak-Bay Mills, Québec. Présentée le 17 mai 1898.—*M. McAlister*..........*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

89*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898,—Copie de toute correspondance, papiers, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires concernant la fermeture du bureau de poste à St. Mary's Road East, Ile du Prince-Edouard. Présentée le 18 mai 1898.—*M. Martin*........................*Pas imprimée.*

90. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou rapports entre les mains du gouvernement, concernant le décès de MacDonald et de Fraser qui ont contracté la diphtérie lorsqu'ils étaient employés à la construction du chemin de la Passe du Nid-de-Corbeau, et aussi concernant la tenue d'une enquête sur les restes de MacDonald et de Fraser, et l'ajournement de la dite enquête et l'émission d'un bref d'injonction pour empêcher le coroner Mead, de Pincher-Creek, de procéder à cette enquête ajournée. Présentée le 17 mai 1898.—*M. Bell (Pictou)* ....*Voir n° 90a.*

90*a*. Rapport des commissaires chargés de s'enquérir des plaintes concernant le traitement des journaliers sur le chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau. Présenté le 2 juin 1898, par l'honorable C Sifton.....................*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

91. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Etat donnant les noms des personnes de qui ont été achetés des terrains pour les nouvelles améliorations sur la section Iroquois du canal des Galops, les montants payés, et la quantité de terrain achetée à chaque vendeur. Aussi, un état semblable pour la section Cardinal de ce même canal. Présentée le 17 mai 1898.—*M. Broder*.............................*Pas imprimée.*

92. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous rapports à Son Excellence, ordres en conseil, papiers, correspondance et jugements de la cour Suprême du Canada, concernant la condamnation et la décharge du navire de pêche des Etats-Unis, le ***Frederick J. Gerring.*** Présentée le 18 mai 1898. ***Sir Chs. Hibbert Tupper***.............................*Pas imprimée.*

93. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898.—Copie de toute correspondance, demandes de soumissions reçues, rapports et ordres en conseil, contrats passés et tous autres papiers concernant le service de steamers en hiver, entre Saint-Jean et Halifax et la Grande-Bretagne, depuis le 1er juillet 1897. Présentée le 26 mai 1898.—*M. Foster*.............................*Pas imprimée.*

94. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,--Copie du rapport du comité nommé par les autorités impériales pour étudier la question du câble télégraphique entre le Canada et l'Australie, et de toute correspondance ou rapports adressés à ce sujet au gouvernement canadien par les représentants du Canada dans le dit comité, ou par sir Sandford Fleming. Présentée le 25 mai 1898.—*M. Casey.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

95. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes pétitions, papiers, correspondance, ordres en conseil, commissions, instructions, preuve, rapports et documents concernant l'enquête sur la conduite du juge Spinks, juge de cour du comté de Yale, tenue par l'honorable juge McColl, de la cour Suprême de la Colombie Anglaise. Présentée le 25 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*...........*Pas imprimée.*

96. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la mise en force, sur le littoral du Pacifique ou de l'Atlantique, des lois du Canada sur le cabotage. Présentée le 26 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*.............................*Imprimée pour la distribution.*

97. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Etat indiquant,—*(a)* Quels contrats pour harnais ou articles de sellerie militaires ont été donnés par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896. *(b.)* A qui ces contrats ont été donnés, et où ils ont été exécutés. *(c.)* Quels montants ont été payés pour l'exécution de ces contrats. *(d.)* Pour lesquels de ces contrats des soumissions publiques ont été demandées, et le montant de la soumission dans chaque cas ; Aussi, copie de toute correspondance du département de la milice au sujet de l'exécution de ces contrats. Présentée le 8 juin 1898—*M. Monk*..................*Pas imprimée.*

98. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mars 1898,—Copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le ministre de l'agriculture, ou tout autre membre de l'administration ou tout officier du gouvernement et les propriétaires ou agents

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

de steamers, ou la chambre de commerce de Charlottetown, relativement à l'établissement d'un service d'emmagasinage à froid sur les steamers entre Charlottetown et les ports de la Grande-Bretagne ou des Indes Occidentales, et à la construction d'entrepôts frigorifiques à Charlottetown. Présentée (au Sénat) le 12 mai 1898.—*Hon. M. Ferguson*........................*Pas imprimée.*

99. Règlements relatifs à la rivière Stikine et aux rivières et aux lacs qui s'y déchargent. Présentés (au Sénat) le 18 mai 1898, par l'honorable R. W. Scott. ... .*Pas imprimée.*

100. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 4 juin 1897,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Dominion au sujet du traité français. Présentée (au Sénat) le 25 mai 1898.—*Hon. M. Landry*....*Pas imprimée.*

101. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mars 1898,—Etat détaillé fourni par le ministère de l'Intérieur, des articles des dépenses autorisées de M. W. H. Sowden, pendant la durée de son emploi comme agent d'immigration ; aussi les noms de toutes les personnes qui, en conséquence des représentation de M. Sowden dans les comtés de Midland, sont allées au Nord-Ouest canadien et qui, comme l'a dit le ministre dirigeant au Sénat et comme le pense le gouvernement, seraient allées sans cela aux Etats-Unis ; aussi la résidence de ces personnes avant leur départ pour le Nord-Ouest et le lieu où elles se sont établies dans le Nord-Ouest. Présentée (au Sénat) le 25 mai 1898.—*Hon. M. Kirchhoffer*.................*Pas imprimée.*

102. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai 1898,—Copie de toute la correspondance et des arrêtés du conseil relativement à l'occupation, par la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo, de la réserve des sauvages Songhees, à Victoria, Colombie-Britannique. Présentée (au Sénat) le 26 mai 1898.—*Hon. M. Templeman.* *Pas imprimée.*

103. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 mars 1898,—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités impériales relativement au rapatriement du 100e régiment Royal Canadien. Présentée (au Sénat) le 26 avril 1898.—*Hon. M. Boulton*..*Pas imprimée.*

104. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute déclaration à l'entrée et à la sortie de tout port du Canada par le steamer des Etats-Unis, le *Yantic*, lorsqu'il a remonté le Saint-Laurent en 1897, et de tous papiers ou correspondance concernant son passage par le dit fleuve ou les canaux du Saint-Laurent. Présentée le 30 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*..*Pas imprimée.*

105. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mai 1898, pour copie d'une lettre du major général Gascoigne, concernant certaines déclarations faites en parlement blâmant sa conduite comme officier commandant la milice du Canada. Présentée le 30 mai 1898.—*Sir Wilfrid Laurier*......................*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

106. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898,—Copie de tous papiers, reçus et documents en la possession du gouvernement se rapportant en quelque manière à une demande d'indemnité adressée au gouvernement par Hugh Richardson, écr, juge de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, pour pertes subies à Battleford pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885. Présentée le 31 mai 1898.—*M. Davis*....................*Pas imprimée.*

107. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 mai 1898,—Copie de tous rapports et plans se rapportant en quelque manière à une route à travers les Territoires du Nord-Ouest vers le district du Yukon *via* Prince-Albert, la Saskatchewan, le lac Vert, l'Ile à la Crosse, la rivière Eau-Claire et le Fort-McMurray sur la rivière Athabaska. Présentée le 31 mai 1898.—*M. Davis*..*Pas imprimée.*

108. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 15 mars 1898 demandant copie de tous les rapports adressés au département de la marine et des pêcheries par les officiers en charge du steamer *Petrel*, relativement au service exécuté par ce steamer pendant l'hiver de 1896-97, ainsi qu'un état détaillé des dépenses faites pour ce service et les recettes perçues pour le fret et les passagers. Présentée (au Sénat) le 30 mai 1898.—*Hon. M. Ferguson.* *Pas imprimée.*

109. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 mai 1898.—Copie de toute correspondance et rapports adressés au département de la milice concernant le cas d'un fermier du nom de Larose, de la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, qui a été blessé accidentellement au champ de tir de la côte Saint-Luc. Présentée le 1er juin 1898. *M. Monk*..*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

110. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, demandes de soumissions, soumissions reçues, rapports et ordres en conseil, permis, licences ou baux d'affermage, avec les noms des personnes auxquelles ils ont été accordés et les conditions attachées à ces permis ou baux, et de tous autres papiers se rapportant à la concession des coupes de bois dans les Territoires du Nord-Ouest y compris le district du Yukon, depuis le 1er juillet 1897. Présentée le 3 juin 1898—*M. Foster.* *Pas imprimée.*

111. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de tous rapports, correspondance, documents et papiers au sujet d'une demande d'indemnité formulée par Amable Frigon, de Montréal, pour une blessure qu'il a reçue au camp militaire de Laprairie en septembre 1891. Présentée le 3 juin 1898—*M. Casgrain* .... *Pas imprimée.*

112. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 4 juin 1898, pour copie de toute correspondance concernant le transport des approvisionnements, pour 1898-99, pour la police à cheval du Nord-Ouest et les fonctionnaires du département de l'Intérieur dans le district du Yukon. Présentée le 4 juin 1898—*Hon. C. Sifton* .... *Pas imprimée.*

113. Réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 26 mai 1898, demandant copie du contrat passé entre le gouvernement et la "Beaver Line Company" pour le transport des malles à travers l'Atlantique ; aussi, tous les mémoires, les lettres et la correspondance ayant rapport au dit contrat ou à son exécution, ou au refus de la compagnie de permettre à ses bateaux d'arrêter à Québec. Présentée (au Sénat) le 1er juin 1898—*Hon. M. Landry.* *Pas imprimée.*

114. Réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 11 mai 1898, demandant copie de la correspondance relative à la permission, refusée d'abord et accordée ensuite, au capitaine et major titulaire P. Bélanger, du 61e bataillon, de donner sa démission en conservant son grade de major, ainsi qu'il appert à l'ordre général de milice n° 55 de l'année 1894 et à la *Gazette du Canada* du 18 décembre 1897 ; aussi, tous documents, rapports et ordres concernant cette affaire. Présentée (au Sénat) le 1er juin 1898—*Hon. M. Landry* .... *Pas imprimée.*

115. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 25 mai 1898, demandant un relevé des soumissions reçues par le ministère de la milice et de la défense pour les travaux à faire au champ de tir à la cible, sur la rivière Ottawa, à l'est de la cité d'Ottawa ; aussi, un relevé de l'évaluation des quantités sur laquelle les soumissions ont été basées, et un état de la date et du montant du chèque envoyé avec chaque soumission. Copie de la soumission de J. Lyons et copie du chèque accompagnant cette soumission, indiquant la date de l'acceptation par la banque. Présentée (au Sénat) le 3 juin 1898—*Hon. M. Macdonald (Victoria)* ...... *Pas imprimée.*

116. Etat faisant connaître les prix payés à Bate et Cie, pour les articles de provisions alimentaires fournis à la force militaire envoyée dans le district du Yukon au mois dernier. Présenté (au Sénat) le 3 juin 1898, par l'hon. D. Mills .... *Imprimé pour les documents de la session.*

117. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898,—Copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant le déplacement de commis des postes de leur domicile antérieur, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en 1897 et 1898. Présentée le 7 juin 1898—*Sir C. Hibbert Tupper* .... *Pas imprimée.*

118. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Etat donnant les noms de tous les fournisseurs d'approvisionnements pour le camp militaire d'Aldershot, comté de King, N.-E., depuis juillet 1896, le prix alloué ou payé pour chaque classe d'articles fournis, les noms des soumissionnaires, les prix demandés par chaque soumissionnaire et les montants alloués. Aussi, une liste des prix payés pour chaque classe d'articles fournis pour le camp d'Aldershot en 1895, 1896 et 1897 et les noms des fournisseurs de chaque classe d'articles. Présentée le 9 juin 1898—*Sir C. Hibbert Tupper* .... *Pas imprimée.*

119. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 22 avril 1898, demandant toute la correspondance échangée entre les ministères de la milice, des travaux publics, de l'agriculture et toutes personnes quelconque, relativement à l'exposition de Québec de 1894 et à l'exposition prochaine de 1898. Présentée (au Sénat) le 7 juin 1898—*Hon. M. Bernier.* *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Fin.*

120. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 mai 1898, demandant copie des documents suivants se rapportant à la nouvelle adjudication de contrats pour la construction des sections 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges. 1. Copie de l'avis demandant des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges. 2. Copie des devis pour la nouvelle adjudication des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges. 3. Copie de la soumission de M. J. M. Hogan. 4. Copie de la soumission de M. Andrew Onderdonk. 5. Copie de l'arrêté du conseil, ou du ministre des chemins de fer et canaux, ou de l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, abrégeant le délai fixé pour l'achèvement des sections 4, 5, 6 et 7, de la fin d'octobre 1899 à la fin d'octobre 1898. 6. La minute ou le mémoire d'une convention ou d'une conversation entre M. Andrew Onderdonk, entrepreneur des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges et le ministre des chemins de fer et canaux, ou l'ingénieur en chef, faite ou tenue entre le 17 et le 20 mars 1897, ces deux jours inclusivement, ou à une date ultérieure, à l'effet que si M. J. M. Hogan, le plus bas soumissionnaire pour les sections 4, 5, 6 et 7 refusait de signer le contrat, A. Onderdonk entreprendrait les travaux aux prix donnés dans sa (Onderdonk) soumission et s'engagerait à les terminer à la fin d'octobre 1898. 7. Copie d'une lettre, ou d'une dépêche, adressée à M. J. M. Hogan, entre le 17 et le 22 mars 1897, ces deux jours inclusivement, le notifiant qu'il était le plus bas soumissionnaire pour les sections 4, 5, 6 et 7. 8. Lettre de M. J. M. Hogan au ministre des chemins de fer et canaux, entre le 17 et le 22 mars 1897, ces deux jours inclusivement, refusant de signer le contrat pour les sections 4, 5, 6 et 7 pour lesquelles il était le plus bas soumissionnaire. 9. Copie du contrat passé avec A. Onderdonk pour les sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges. 10. Copie de l'arrêté du conseil, résiliant le contrat d'Archibald Stewart pour les sections 1 et 2 du canal Soulanges. 11. Copie de l'arrêté du conseil relatif à la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 12. Copie des avis publics ou des autres avis imprimés demandant des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 13. Copie de l'avis envoyé à Hugh Ryan lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 14. Copie de l'avis envoyé à John Ryan, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 15. Copie de l'avis envoyé à Allan R. McDonnell, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 16. Copie de l'avis envoyé à W. J. Poupore, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 17. Copie de l'avis envoyé à un nommé Cleveland, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 18. Copie de l'avis adressé à M. P. Davis, ou à Wm. Davis et Fils, lui demandant ou leur demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 19. Copie des avis adressés à d'autres entrepreneurs leur demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 20. Copie des devis et de la forme des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 21. Copie de toutes les soumissions *verbatim* et *litteratim* pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 22. Copie *verbatim* et *litteratim* du contrat de MM. Ryan et Macdonnell au sujet des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 23. Copie de l'avis ou des renseignements donnés aux soumissionnaires des sections 1 et 2 du canal Soulanges, au sujet du matériel dont ils auraient l'usage, et des conditions auxquelles ils pourraient s'en servir. 24. Etat du montant et de la nature du cautionnement donné par MM. Ryan et Macdonnell pour l'accomplissement de leur contrat relativement aux sections 1 et 2 du canal Soulanges. 25. Copie de l'avis aux soumissionnaires pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges que le gouvernement fournirait une carrière pour l'usage des entrepreneurs. 26. Copie du contrat passé avec MM. Ryan et Macdonnell au sujet de la carrière de Rockland. 27. Etat de la *royalty* devant être payée par MM. Ryan et Macdonnell au département sur la pierre extraite de la carrière de Rockland. 28. Copie de l'arrêté du conseil, tenu entre le 15 et le 29 mai 1897 (ces deux jours inclusivement), au sujet du paiement de $10,000 à M. Archibald Stewart. 29. Copie d'une lettre ou d'une dépêche du département des chemins de fer et canaux adressée à un nommé C. W. Ross, commis dans le ministère des chemins de fer et canaux, dans le mois de décembre 1897 ou de janvier 1898, lui ordonnant d'entrer de force dans le bureau de M. Archibald Stewart, à sa carrière à Rockland. 30. Copie des lettres ou dépêches adressées par le ministère des chemins de fer et canaux à un nommé Middleton, inspecteur du gouvernement à Rockland, pendant le mois de décembre 1897 et jusqu'au 13 janvier 1898. Présentée (au Sénat) le 11 juin 1898.—*Hon. M. Lougheed*.................. ...*Pas imprimée.*

Agriculture—Archives canadiennes.

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES CANADIENNES

PAR

DOUGLAS BRYMNER

(Docteur en droit, membre de la Société royale du Canada)

ARCHIVISTE

1897

(Annexe du rapport du ministre de l'agriculture)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE

1898

[N° 8B—1898.]

TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
Rapport de l'archiviste	vii
Liste des livres, etc., présentés, avec les noms des donateurs	xxiii

NOTE A.—UNION PROJETÉE ENTRE LE HAUT ET LE BAS-CANADA.

N° 1	Extrait d'une lettre de MM. Hart, Logan et Cie	1
2.	Sherbrooke à Bathurst	1
3.	Considération sur l'opportunité de donner une législature unie aux deux provinces du Canada	2
4.	Résumé des pétitions pour et contre l'union	6
5.	Extrait d'une lettre de J. Monk, à R. Wilmot	7
6.	Notes sur un projet de bill à l'effet d'unir les législatures provinciales.	7
7.	Pétition de Kingston, etc., en faveur de l'union	14
8.	Le comité constitutionnel de Québec à Wilmot	16
9.	Assemblée du comité constitutionnel de Montréal	17
10.	Assemblée du comité constitutionnel de Québec	18
11.	Pétition en faveur de l'union des provinces	19
12.	Pétition de Wentworth contre l'union	21
13.	Résolutions du comité de Québec	24
14.	Pétition (en français) au sujet de l'union projetée	25
15.	Papineau à Wilmot	27
16.	Pétition des townships de l'Est	29
17.	Pétition de Montréal	33
18.	Joseph Bouchette à Bathurst	38
19.	Pétition du Conseil législatif du Bas-Canada	39
20.	Considérations par J. B. Robinson à Bathurst	38
21	Davidson à Wilmot	44
22.	Pétition de Thorold, etc	45

NOTE B.—DEMANDES D'INDEMNITÉ, 1812-15.

N° 1.	Procès-verbal de la trésorerie	47
2.	Galt à la trésorerie	48
3.	Maitland à Bathurst	53
4.	Galt à Wilmot	54
5.	Note sur l'emprunt pour pertes	55
6.	Bathurst à Maitland	55
7.	Galt à Harrison	55
8.	Galt à Wilmot	56
9.	Remarques sur les emprunts de l'État	5

NOTE C.—COMMUNICATION INTÉRIEURE AU CANADA.

N° 1.	Harrison à Goulburn	58
2.	Richmond à Bathurst	58
3.	Dawson à Bathurst	58
4.	Rennie à Goulburn	59
5.	Richmond à Bathurst	59
6.	Rapport de Mann	59
7.	Rapport du lieutenant Cleather sur la Richelieu	62

NOTE C.—COMMUNICATION INTÉRIEURE AU CANADA—*Fin.*

PAGE.

8. Richmond à Bathurst ... 63
9. Cosgrave à Goulburn ... 64
10. Rapport de Cockburn (1819) ... 67
11. Richmond à Bathurst ... 70
12. Le Conseil de la trésorerie à Goulburn ... 71
13. Dalhousie à Bathurst ... 71
14. Observations par Cockburn ... 73
15. Dalhousie à Bathurst ... 81
16. Rapport sur les canaux de l'Ottawa ... 82
17. Rapport du progrès accompli sur le canal de Grenville ... 83
18. Rapport du capitaine Mann sur la navigation de l'Ottawa ou Grande-Rivière ... 85
19. Rapport concernant l'établissement de Rideau ... 85

NOTE D.—DÉMÊLÉS DU NORD-OUEST.

N° 1. Rapport du juge en chef Powell ... 88
2. Le juge en chef Powell à sir P. Maitland ... 89
3. Le juge en chef Powell à sir P. Maitland ... 93
4. Le comté de Selkirk et la Compagnie du Nord-Ouest ... 96

NOTE E.—Mémoire sur la carte de Cabot, par le Dr S. E. Dawson, (suivi de la légende sur la carte, en latin et en espagnol, et de la traduction anglaise et française) ... 102

PAPIERS D'ÉTAT, BAS-CANADA—LISTE.

Q. 149-1-2.—Le gouverneur au duc de Richmond ... 257
Q. 150-1-2-3-4.—Bureaux publics et divers ... 260
Q. 151-1-2-3.—Mission de M. Coltman aux territoires indiens ... 279
Q. 152-1-2.—Le gouverneur, le duc de Richmond ; substitut J. Monk, 1819 ... 279
Q. 153-1-2-3-4.—Divers, 1819 ... 288
Q. 154.—Bureaux publics, 1819 ... 304
Q. 155-1.—Le gouverneur intérimaire J. Monk, le gouverneur intérimaire sir P. Maitland, et le gouverneur lord Dalhousie, 1820 ... 309
Q. 155-2.—Le gouverneur lord Dalhousie, 1820 ... 311
Q. 156-1-2-3.—Bureaux publics et divers ... 316
Q. 157-1.—Le gouverneur lord Dalhousie ... 327
Q. 157-2.—Le gouverneur lord Dalhousie ... 333
Q. 158.—Pétitions relatives à la souffrance de l'agriculture et du commerce ... 337
Q. 159-1-2-3.—Bureaux publics et divers, 1821 ... 337
Q. 160.—Papiers d'Etat relatifs à Sherrington et à la Seigneurie LaSalle, 1821 ... 348
Q. 161.—Le gouverneur lord Dalhousie, 1822 ... 348
Q. 162-1-2.—Bureaux publics et divers, 1822 ... 355
Q. 163-1-2.—Documents recueillis par M. Wilmot Horton sur le bill concernant le Canada, 1822 ... 367
Q. 164-1-2.—Le gouverneur lord Dalhousie, 1823 ... 373
Q. 165.—Union des législatures, 1823 ... 375
Q. 166-1-2-3.—Le gouverneur lord Dalhousie, 1823 ... 376
Q. 167 A et B.—Lord Dalhousie, ordres généraux et établissements militaires, 1820 à 1823. 386
Q. 167-1-2.—Emplois publics et divers, 1823 ... 389

PAPIERS D'ÉTAT, HAUT-CANADA—LISTE.

Q. 324-1.—Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, 1819 ... 83
Q. 325-2.—Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, 1819 ... 93
Q. 326.—Divers, 1819 ... 99
Q. 327.—Procès entre les compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest, 1819 ... 105
Q. 328-1.—Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, le gouverneur intérimaire S. Smith et divers ... 109

PAPIERS D'ÉTAT, HAUT-CANADA—LISTE—*Fin.*

	Page.
Q. 328-2.—Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, le gouverneur intérimaire S. Smith et divers, 1820	116
Q. 329.—Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, 1821	125
Q. 330.—Bureaux publics et divers, 1821	136
Q. 331.—Le gouverneur sir P. Maitland, 1822	143
Q. 332-1-2.—Charges publiques et divers, 1822	145
Q. 333-1.—Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, 1823	166
Q. 333-2.—Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, 1823	173
Q. 334.—Charges publiques et divers, 1823	178
Carte de Cabot de 1544.	

RAPPORT SUR LES ARCHIVES CANADIENNES

PAR

DOUGLAS BRYMNER, D.D., M.S.R.C., ARCHIVISTE.

A l'honorable SYDNEY A. FISHER,
Ministre de l'agriculture,
etc., etc., etc.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de présenter le rapport sur les archives pour l'année 1897.

La transcription des documents politiques et papiers d'Etat à Londres et à Paris se fait avec régularité et d'une manière systématique. Les copies reçues de Paris embrassent une période comprise entre 1575 et 1741 et ont été faites sous l'attentive direction de M. Victor Tantet. M. E. Richard a été envoyé à Paris pour continuer les recherches commencées par M. Marmette en 1883. Le travail de transcription des documents relatifs à la Nouvelle-Ecosse a été commencé à Londres. Il a été publié, dans le rapport pour 1894, une liste de ces documents dont un résumé avait été fait, sur les originaux, au bureau des archives publiques et dans les départements d'Etat à Londres, Angleterre.

Je regrette beaucoup d'avoir à dire que par suite d'un incendie dans l'édifice de l'ouest, où étaient déposées les archives, il a fallu déménager ces dernières, qui sont maintenant emmagasinées en lieu sûr, dans l'édifice départemental de la rue Wellington. Le déménagement a été effectué conformément à vos instructions, grâce auxquelles et à l'action énergique de M. Jarvis, le secrétaire du département, les archives ont été transportées au lieu de dépôt actuel sans qu'il ait été perdu un seul document, le seul dommage éprouvé ayant été causé par l'eau à la reliure de quelques volumes—dommage qui, du reste, fut aisément réparé. J'étais, dans le temps, retenu au lit par une attaque de grippe. Jusqu'à ce que les préparatifs actuellement en cours soient complétés pour la réception des documents, il ne sera pas facile d'avoir accès à ces derniers, attendu qu'ils sont empilés sur les planchers des chambres dans lesquelles on les a emmagasinés, bien qu'on y ait mis autant d'ordre que possible dans les circonstances. Un certain nombre des copies et autres documents en dernier lieu reçus ont dû nécessairement être laissés dans les caisses où ils étaient quand ils sont arrivés. On espère qu'avant longtemps les préparatifs d'installation des archives seront assez avancés pour permettre de commencer à mettre les papiers en ordre, avec la détermination de mener l'entreprise à bonne fin aussi vite que possible après, de manière à offrir les mêmes facilités de consultation qu'avant l'incendie. En dépit des obstacles causés par l'incendie et par le fait qu'il est difficile d'avoir accès aux papiers, on verra par la liste de documents résumés que rien n'a été négligé pour rendre le rapport aussi complet qu'il l'a été jusqu'ici.

Nous continuons à recevoir de différentes parties du Canada, des Etats-Unis et d'ailleurs—et cela en nombre toujours croissant chaque année—des demandes de

renseignements sur des questions d'intérêt; comme les années précédentes aussi, nous avons reçu de sociétés savantes et de particuliers des contributions dont on trouvera un accusé de reception dans la liste des livres, etc., offerts. Parmi ceux-ci se trouvent les ouvrages de feu Alpheus Todd sur le gouvernement parlementaire, avec les notes autographes de l'auteur pour des éditions ultérieures; ils ont été offerts par son fils, M. A. Hamlyn Todd—partie du volume l'année dernière (1896) et le reste cette année (1897). Nous continuons à recevoir les précieux rapports de la commission des manuscrits historiques d'Angleterre, ainsi que les publications du bureau des archives publiques, de Londres, dont beaucoup contiennent des faits qui jettent de la lumière sur les affaires canadiennes.

L'on s'est procuré à Paris une photographie de la carte de Cabot de 1544, dont une photolithographie accompagne le présent rapport. Le docteur S. E. Dawson, imprimeur de la Reine, qui a eu le privilège de se servir de cette carte pour illustrer son mémoire sur les Cabots, lu devant la Société royale du Canada, ayant fait une étude spéciale des voyages de Cabot, je l'ai prié de rédiger une note sur la carte en question, ce qu'il a eu l'obligeance de faire. Cette note qui suit la Note E, avec les légendes, est imprimée telle qu'écrite par le docteur Dawson, l'une des autorités reconnues sur la question des découvertes de Cabot.

Comme de coutume on trouvera dans le présent rapport une esquisse des événements qui font le sujet de la correspondance, avec parfois des commentaires; les faits sont tirés des lettres et autres documents.

Dans le rapport pour 1896 ont été publiés au long des documents relatifs aux événements qui ont précédé la guerre de 1812, et le résumé que contient le même rapport permet au lecteur de suivre la marche des hostilités du commencement à la fin. Beaucoup de personnes ont demandé des renseignements sur le costume que portait la milice durant cette guerre, mais les rapports des officiers commandants ne parlent pas du genre d'habillement. Une lettre de l'agent du Haut-Canada à Londres, en date du 31 janvier 1821, contient le renseignement demandé, que j'insère ici au profit des investigateurs, si légère que soit la satisfaction qu'il est de nature à donner. La lettre porte ceci: " Un officier supérieur de la ligne, qui a servi quelque " temps avec la milice incorporée dit que les miliciens n'avaient pas d'uniforme " régulier. Les uns avait des habits rouges à revers bleus ou rouges, les autres " avaient des habits verts, mais la plupart n'en avaient pas du tout." (Q. 330—p. 9.)

Durant la guerre, l'accord régna entre les deux provinces du Haut et du Bas-Canada, mais après le rétablissement de la paix il y eut entre elles une divergence de sentiment allant, on peut dire, jusqu'à l'hostilité, et il se produisit des désagréments d'une nature grave entre les deux législatures, en grande partie à cause de différends relatifs à la part proportionnelle de droits de douane revenant à chacune des provinces. Il fut proposé en 1821 que l'arrangement à être incorporé dans un Acte renouvelant un précédent arrangement fût de la teneur suivante, à savoir:—

Qu'à compter de la sanction du présent Acte, tous effets, articles, marchandises et denrées de provenance, production ou fabrication haut-canadienne, ou légalement importés dans la province du Haut-Canada, seront et pourront être librement importés par terre ou par voie de navigation intérieure de la dite province du Haut-Canada dans la dite province du Bas-Canada en franchise et exempts de tous droits quelconques sur cette importation; et tous effets.........de provenance, production ou fabrication bas-canadienne ou légalement importés dans la dite province du Bas-Canada seront et pourront pareillement être librement importés par terre ou par

voie de navigation intérieure de la dite province du Bas-Canada dans la dite province du Haut-Canada en franchise et exempts de tous droits quelconques sur cette importation.

Et il est de plus disposé.........que la province du Haut-Canada aura droit d'avoir et toucher un cinquième de tous les droits qui, à compter de la sanction du présent Acte, seront perçus dans la province du Bas-Canada sur toutes marchandises......... importées par mer dans la dite province du Bas-Canada, à titre de part proportionnelle de ces droits provenant de et dus sur la quantité de ces marchandises ainsi importée dans la dite province du Bas-Canada et consommée dans cette dernière; et que la province du Bas-Canada aura le droit d'avoir et toucher un cinquième de tous les droits qui, à compter de la sanction du présent Acte, seront perçus dans la province du Haut-Canada sur toutes marchandises.........importées par terre ou par voie de navigation intérieure dans la dite province du Haut-Canada, à titre de part proportionnelle de ces droits provenant de et dus sur la quantité de ces marchandises ainsi importée dans la dite province du Haut-Canada mais exportée de là dans la dite province du Bas-Canada et consommée dans cette dernière. (Q. 329, pp. 204, 205.)

Ceci semble avoir eu pour objet de renouveler un ancien arrangement, fait en 1817, par lequel le Haut-Canada avait droit à un cinquième des droits perçus à Québec, moins les frais de perception; mais cet arrangement prit fin le 1er juillet 1819, et comme il n'y avait pas de mesure de prise pour le renouveler dans le cas où la législature du Bas-Canada ne s'assemblerait pas, la suppression du revenu fut cause de grandes difficultés. (Q. 163–2, p. 318.)

Tout le long de l'année 1821, les plaintes du Haut-Canada furent nombreuses. En mai, sir Peregrine Maitland appela l'attention sur des actes d'injustice que, disait-il, le Bas-Canada commettait au détriment du Haut-Canada. (Q. 329, p. 214.) En août il faisait rapport qu'il n'y avait pas d'espoir d'arrangement entre les deux provinces quant à la part de droits de douane que chacune devait avoir. (Q. 329, p. 296.) Cette lettre est accompagnée de rapports d'échelles de droits et contient aussi les délibérations de l'assemblée de commissaires parlant au nom des deux provinces, délibérations sur lesquelles il se fonde pour dire qu'il n'est pas probable qu'on s'entende. Dans le même mois, il écrit à lord Dalhousie au sujet de l'embarras causé par le fait que le Haut-Canada soit privé de la part de droits de douane due par le Bas-Canada. (Q. 332, p. 82.) En septembre il écrivit à la trésorerie, à laquelle il envoya une copie des prévisions budgétaires avec le compte du revenu disponible pour y faire face, montrant du doigt la grosse somme à laquelle s'élevait la part des droits perçus à Québec en proportion du revenu total du Haut-Canada. L'irritation de ce dernier devint si grande que le Conseil et l'Assemblée adressèrent au parlement impérial une pétition commune le priant de prendre le contrôle entier et exclusif de toutes les importations et exportations au port de Québec. (Q. 331, p. 9.) A la même date (8 janvier 1822) une dépêche exposa que pendant 20 ans aucun différend ne s'est élevé entre le Haut et le Bas-Canada, mais que depuis l'expiration de l'arrangement de 1817, le désaccord à la suite duquel le Bas-Canada avait privé le Haut-Canada de sa part de droits avait mis celui-ci dans un grand embarras financier. En mars 1822, la trésorerie invita Bathurst à prendre des mesures pour obtenir un arrangement équitable; et le mois suivant (avril) le procureur général Robinson écrivit—mais non en réponse à la trésorerie, dont la demande ne pouvait pas avoir été reçue—qu'il n'y avait pas d'espoir d'arrangement entre le Haut et le Bas-Canada, à moins que le roi et le parlement impérial n'intervinssent pour faire indemniser le Haut-Canada du tort que lui avait fait le Bas-Canada. Une demande de cette nature paraît avoir été faite, mais pas tout de suite, car ce ne fut qu'à la fin d'octobre 1823

que la trésorerie envoya une liste des réclamations du Haut-Canada contre le Bas-Canada, avec injonction de les régler. (Q. 167–1, p. 213.) La province supérieure soutenait qu'aux termes de l'arrangement il lui était dû de forts arrérages pour le règlement desquels on n'avait pas pu s'entendre, et qu'il faudrait au Haut-Canada soit renoncer à ses créances, soit en appeler à la Couronne et au parlement impérial (Q. 163–2, p. 328), mais c'est ce qui avait déjà été fait dans la pétition du 8 janvier 1822—c'est-à-dire, virtuellement, alors que le Conseil et l'Assemblée du Haut-Canada avait demandé officiellement au parlement impérial de prendre le contrôle entier et exclusif de toutes les importations et exportations au port de Québec.

Dans le rapport pour 1889 il a été parlé des efforts faits pour établir des écoles dans le Bas-Canada dans les premières années après la conquête et pendant la guerre de révolution. Le premier instituteur à Montréal fut le révérend John Stuart (plus tard curé de l'église anglicane à Kingston), qui paraît avoir eu le désir d'amener les protestants à envoyer leurs enfants à son école ; mais le gouverneur Haldimand s'opposa à cette distinction, modifiant l'annonce que lui avait envoyée M. Stuart, pour qu'il l'approuvât, et avisant ce dernier de la dite modification dans les termes suivant : " Votre annonce sera publiée demain, mais j'ai ordonné que les mots *destinée* " *principalement aux enfants des protestants* en fussent retranchés, attendu que c'est " une distinction qui ne manquerait pas de créer des jalousies, chose mal à propos " en tout temps, mais plus particulièrement de ce temps-ci." Les écoles fondées par l'initiative privée ne paraissent pas avoir eu de succès, et en 1802 il fut passé un Acte pour établir la " Commission de l'Institution Royale pour l'avancement de la science " ; par cet Acte on voulait asseoir un bon système d'éducation sur des bases durables dans la province, mais l'intention ne fut pas réalisée. Ce ne fut que le 8 octobre 1818 que le gouverneur en chef accorda des lettres patentes nommant des commissaires pour l'Institution Royale, et, pour diverses raisons, ces commissaires ne firent rien, autant qu'on peut le voir par la correspondance, bien qu'il ait dû avoir été fait quelque communication à lord Bathurst, secrétaire des colonies, attendu que le 27 avril 1819 Sa Seigneurie écrivit, sur le sujet, au lord évêque de Québec, une lettre dont voici un extrait :—

La question de créer un bon établissement pour l'éducation de la jeunesse dans les deux Canadas fait depuis longtemps l'objet d'une sérieuse étude de la part du gouvernement de Sa Majesté. J'ai le plaisir de vous informer qu'il a été enfin transmis au duc de Richmond des instructions définitives l'autorisant à fonder un collège à Montréal et mettant à sa disposition les fonds nécessaires pour le commencement de l'entreprise. (Q. 168-2, p. 277.

Dans le mois de décembre de cette année-là (1819) le juge en chef Monk, qui remplissait les fonctions d'administrateur par suite du décès du duc de Richmond, fit rapport qu'il avait été difficile de réunir la commission, mais que le nombre des commissaires avait été augmenté et qu'il avait été créé d'amples moyens pour l' " exécution des lois." Il est difficile de croire que les " amples moyens " en question fussent pécuniaires, attendu qu'autant qu'on peut le voir par les documents—tirant une déduction plutôt que venant à une absolue conclusion basée sur un exposé défini de faits—les deniers que le duc de Richmond avait instruction d'employer pour fonder un collège à Montréal devaient être tirés des biens des Jésuites, dont les revenus avaient déjà été employés dans une plus grande mesure que ne pouvait le supporter leur somme. Ceci est corroboré par une demande d'aide que le révérend Dr Stewart fit à lord Bathurst le 16 mai 1823 à l'égard de l'établissement du collège projeté,

par la raison que Sa Seigneurie avait informé le duc de Richmond, en 1819, que la dépense avait été prévue au budget—laquelle demande semblerait certainement démontrer que la promesse de 1819 n'avait pas été tenue. En outre, comme autre preuve que l'Institution Royale n'était pas pourvue d' "amples moyens," l'administration était convaincue que les commissaires allaient, en vertu du testament de M. McGill, demander aux exécuteurs de ce dernier qu'ils leur transportassent les fonds légués pour la construction d'un collège. Par ce testament, fait en 1811, M. James McGill, riche marchand, qui avait occupé différentes charges officielles, léguait le terrain connu sous le nom de Burnside et dix mille livres en argent, pour bâtir, dans les dix ans de son décès, un collège qui devait s'appeler le collège McGill et faire partie d'une université projetée.

La lettre suivante fera voir les mesures que l'Institution Royale se proposait de prendre, mais l'on se heurta à des obstacles inattendus quand on voulut avoir la propriété et l'argent, l'exécuteur provisoire, M. DesRivières, soutenant que le legs ne devait pas être payé à l'Institution Royale avant que le collège ne fût réellement en état de fonctionnement. La lettre est du lord évêque de Québec et adressée à lord Bathurst:—

QUÉBEC, 11 janvier 1820.

MILORD,—J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que l'Institution Royale pour l'avancement de la science a, sous l'autorité de sa charte, tenu, mardi dernier, sa première assemblée régulière, à laquelle furent prises les mesures voulues pour obtenir des exécuteurs testamentaires de M. McGill un transport du bien-fonds que ce dernier lui a légué, et furent posées les bases de plusieurs procédures ultérieures d'une importance considérable.

A la demande de l'institution, j'ai aussi l'honneur de soumettre à Votre Seigneurie, pour que Votre Seigneurie l'examine et l'amende s'il y a lieu, un projet d'une charte telle qu'elle croit humblement n'être pas inappropriée aux circonstances du cas. Comme il lui a paru que c'était le désir de Votre Seigneurie de pousser sans perte de temps la construction d'une université ou d'un collège, et comme l'administrateur du gouvernement de Sa Majesté dans cette province a exprimé sérieusement le même désir, il lui tarde de fournir à Votre Seigneurie, en tant que cela peut dépendre de ses efforts, les moyens de mener plus vite le projet à bonne fin, en soumettant ses idées au sujet d'une charte à cette phase de l'affaire.

Elle espère de pouvoir informer Votre Seigneurie par le prochain paquebot que les exécuteurs testamentaires lui ont transporté le terrain et la maison en question, et de soumettre à Votre Seigneurie sa pétition au Prince Régent demandant qu'il lui plaise accorder la charte nécessaire.

J'ai l'honneur, etc.,

J. QUÉBEC,

Directeur de l'Institution Royale.

(Q. 155-1, p. 76.)

On trouvera la charte projetée à la page 78 du même volume (Q. 155-1). Elle contient une erreur dans la date du testament, à moins qu'il n'y ait eu deux testaments de même teneur, ce qui, dans les circonstances, ne semble pas probable. Dans cette charte projetée il est dit que le testament portait la date du 8 janvier 1810, mais tous les autres documents disent qu'il a été fait un an plus tard, savoir le 8 janvier 1811. M. McGill mourut en 1813, et aux termes de son testament le collège devait être bâti dans les dix ans de son décès, c'est-à-dire pas plus tard qu'en 1823, sans quoi le legs serait caduc. Apparemment en prévision de cette éventualité l'Ins-

titution Royale s'adressa au gouverneur général pour faire mettre à exécution le testament de James McGill et demanda un revenu permanent à être tiré des biens des Jésuites, demande repoussée par lord Dalhousie, qui occupait alors la charge de gouverneur. (Q. 166-3, p. 498.) Ainsi que je l'ai déjà dit, l'exécuteur provisoire, M. DesRivières, refusa de transporter la propriété, etc., et après avoir été battu à la cour de première instance ainsi qu'à la cour d'appel, il porta la cause au conseil privé, de sorte ce ne fut qu'en 1829 que la contestation prit fin et que les espérances d'aide de la part du gouvernement—espérances si souvent ranimées—furent définitivement abandonnées, autant que le font voir les documents, si bien que la construction fut commencée avec les moyens fournis par le legs de M. McGill, plus tard grossi par la générosité de M. W. Molson, un autre marchand de Montréal.

A qui revient l'honneur d'avoir inventé le système d'émission de bons de l'armée (*army bills*) pour remplacer le numéraire dont il y avait disette complète au Canada durant la guerre de 1812? Deux personnes se disputaient cet honneur: l'un était l'honorable John Young, l'autre le juge en chef Sewell. La prétention élevée ne reposait pas sur une simple soif de distinction, mais était plutôt influencée par des intérêts matériels, le but étant d'obtenir un emploi public pour le fils de l'un ou l'autre des deux prétendants; chacun d'eux revendiquait le droit antérieur à la position pour son fils, alléguant qu'il était l'auteur de la mesure, et la contestation fut reprise par les amis de M. Young après la mort de celui-ci. Les faits semblent démontrer que ni l'un ni l'autre n'avait exclusivement droit à l'invention du système. M. Young proposa un moyen de suppléer au manque de numéraire, mais ne put formuler rien de précis; le juge en chef s'empara de l'idée et put lui donner une forme pratique. La correspondance montre que le 17 novembre 1817 M. Young prétendit qu'il avait inventé le système de bons de l'armée et fit un récit détaillé des procédés par lesquels il était parvenu à faire adopter son plan. En cela il fut appuyé par M. H. W. Ryland (Q. 153-2, p. 347) et par le lord évêque de Québec; mais le 31 janvier 1820, ce dernier exprima le regret d'avoir, de mémoire, parlé si positivement de M. Young comme étant l'auteur du système de bons de l'armée, bien qu'il eut été le premier à en donner l'idée, que le juge en chef Sewell avait mise en pratique. Le reste de la correspondance ne paraît pas jeter plus de lumière sur le sujet, vu que ceux qui étaient présents (M. Ryland et le lord evêque) sont les meilleurs témoins et s'accordent sur le fait que c'est M. Young qui a proposé la chose quand les coffres civils et militaires des deux Canadas étaient dénués de numéraire, la différence entre les deux étant que M. Ryland ignore la part prise par le juge en chef, auquel, d'un autre côté, l'évêque donne le crédit d'avoir rendu pratique ce qui, avant son intervention, n'était qu'une proposition.

La différence qu'il y a aujourd'hui dans le contrôle des recettes, de la garde et de la dépense des deniers publics en comparaison de ce qui se faisait il y a moins de 80 ans se voit bien dans le cas de l'honorable John Caldwell, receveur général du Bas-Canada. Le 22 avril 1823, la cour des comptes fit rapport que M. Caldwell avait entre les mains de fortes balances de deniers qui grossissaient rapidement, et les conseillers recommandaient qu'il fût pris des précautions pour ne rien perdre avec lui. (Q. 167-1, p. 196.) A la page 203 se trouve une liste faite par la cour des comptes, indiquant les balances que le receveur général avait en caisse à la fin de chaque année depuis 1811 jusqu'à 1821, et cela pour graver son avertissement dans l'esprit des lords de la trésorerie.

Ceci paraît avoir reveillé l'attention, car le 10 de mai—la résolution en ayant probablement été prise à la première assemblée après que l'avertissement eût été donné—demande fut faite de la liste des cautions fournies par le receveur général comme protection contre les pertes pouvant résulter de sa négligence ou de sa criminalité. (Q. 167-1, p. 204.) Autant que le fait voir la correspondance, le cautionnement ne couvrait pas dix pour cent des balances, que M. Caldwell avait en mains comme titulaire de la charge de receveur général. Ce fut à la même époque où la cour des comptes signala le danger qu'il y avait de laisser de fortes balances entre les mains du receveur général, que lord Dalhousie écrivit qu'autrefois il avait eu à lutter contre des difficultés financières, faute de crédits votés par la législature; que maintenant c'était changé: les crédits étaient amples, mais le receveur général n'avait pas de fonds pour faire face aux obligations publiques, bien que les comptes montrassent qu'il avait ou devait avoir une balance suffisante. Il semble qu'une grande sympathie ait été ressentie pour M. Caldwell, qui demanda une avance sur la caisse militaire. Lord Dalhousie pensait que retarder le paiement des comptes publics permettrait à M. Caldwell de reprendre son équilibre; tout ce dont il avait besoin, croyait-on, était une aide temporaire de peu de durée. Un comité du conseil fit rapport que le receveur général étant un fonctionnaire de la Couronne, c'était au gouvernement impérial de s'occuper de lui et que l'affaire devait lui être renvoyée. Le comité, cependant, ajoutait des états montrant où enétaient les comptes et quelles étaient les sommes dont M. Caldwell demandait qu'on le créditât à titre de compensation. (Q. 166–1–2, p. 194 à 250.)

Apparemment, toutefois, les efforts pour sauver M. Caldwell furent vains, et le 20 août (1823) lord Dalhousie fit rapport à lord Bathurst que l'impuissance de M. Caldwell à faire honneur aux mandats tirés sur lui à titre de receveur général était réellement une reconnaissance de banqueroute; la banque de Montréal, cependant, était encore prête à avancer l'argent nécessaire pourvu qu'il lui fût remboursé avec intérêt sur et à même les fonds publics. Il n'y a rien qui montre que cette offre ait été acceptée, et sur les entrefaites M. Caldwell fut virtuellement suspendu, et deux commissaires—contrôleurs, les appelle-t-on—furent nommés pour recevoir et débourser les deniers publics, M. Caldwell restant receveur général de nom. Ces deux commissaires étaient M. Coltman et M. Oldham, représentant respectivement le Conseil exécutif et l'Assemblée législative. (Q. 166–3, p. 878.) La fin ne se fit pas attendre, puisque le 24 août (quatre jours après que la précédente lettre eût été écrite) lord Dalhousie fit rapport que M. Caldwell était banqueroutier "dans le plus large sens du mot," mais que pour ne pas déprécier ses propriétés on avait usé envers lui d'une grande indulgence, grâce à laquelle les propriétés pourraient, quand on les mettrait en vente, valoir beaucoup plus qu'elles n'auraient valu si elles eussent été jetées de force sur le marché, et que le gouvernement ne courait pas de risque à cause de l'ajournement vu que la créance de la Couronne passait la première. (Q. 166–3, p. 487.) Apparemment que lord Dalhousie avait conseillé d'instituer des procédures judiciaires contre M. Caldwell, car le 9 octobre le secrétaire de la trésorerie écrivit ce qui suit à Sa Seigneurie:

Il semble à Leurs Seigneuries que comme l'usage des deniers publics était un émolument reconnu de la charge de receveur général, il ne serait pas à propos de prendre contre le receveur général, pour le forcer à liquider la balance sur-le-champ, les mesures qu'Elles seraient, dans d'autres circonstances, disposées à indiquer; mais l'habitude de permettre à un individu de faire usage des deniers publics comme moyen de le rémunérer des devoirs d'une charge paraît à Leurs Seigneuries être

généralement si répréhensible en principe, qu'il faudrait y renoncer relativement à la charge de procureur général au Canada. (Q. 167-1, p. 209.)

Lord Melville fut tout autrement traité, non pas pour avoir fait lui-même usage de deniers publics, mais pour n'avoir pas empêché un subalterne de s'en servir, lorsqu'il était trésorier de la marine. Dans la session de 1805 du parlement impérial, alors que lord Melville était premier lord de l'amirauté, une commission d'enquête qui siégeait depuis quelque temps fit rapport que pendant que Lord Melville était trésorier de la marine son payeur avait utilisé des balances de deniers publics pour des fins personnelles, mais sans que le trésor en souffrît. Lord Melville fut censuré pour cette négligence, et il fut proposé d'envoyer une adresse demandant son renvoi du Conseil privé; mais avant qu'il ne pût être adopté une résolution à cet effet lord Melville envoya sa démission. (Rosebery's Pitt, p. 242.) Pour Caldwell, les lords de la trésorerie jugèrent que s'il avait d'amples moyens de faire face à ses obligations il fallait lui donner le temps de réaliser. S'il n'avait pas ces moyens et qu'il ne pût pas fournir de cautionnement, il fallait le suspendre et confisquer toutes ses propriétés.

A la suite de ceci (mais que la lettre de la trésorerie en date du 9 octobre eut été reçue c'est ce qui n'est pas clair) M. Caldwell fut suspendu le 25 novembre et ses fonctions restreintes à la préparation des comptes publics. (Q. 166-3, p. 541.) Pour mettre obstacle à la confiscation de ses propriétés, on allégua les conditions du testament de son père, feu Henry Caldwell, mais en novembre (la date du mois n'est pas donnée) les jurisconsultes de la Couronne firent rapport que le testament était invalide à plusieurs égards et ne pouvait pas affecter l'hypothèque de la Couronne. Ils indiquaient quels moyens prendre pour faire rembourser le trésor public, mais recommandaient que dans l'intérêt de tous les créanciers (y compris la Couronne) tous les livres du receveur général fussent mis entre les mains de syndics. (Q. 166-3, p. 545.) La dernière lettre sur ce sujet, en 1823, est une lettre écrite par Caldwell, le 22 décembre, à Wilmot Horton, sous-secrétaire d'Etat, dans laquelle il exprime l'espérance que l'apparente balance due par lui serait grandement diminuée si l'on reconnaissait ses contre-créances. (Q. 167-3, p. 353.)

Le 29 juillet 1818, le duc de Richmond arriva à Québec et entra dans l'exercice des fonctions de gouverneur. Il n'occupa pas la charge longtemps, car le 28 d'août 1819, treize mois après son arrivée—suivant le rapport fait par le juge en chef Sewell, qui remplit temporairement les fonctions d'administrateur jusqu'à l'arrivée du juge en chef Monk—le duc mourut à Richmond, village que, d'après le juge en chef Sewell, le duc "avait lui-même fondé à titre d'asile pour les officiers et les "soldats qui ont servi dans la dernière guerre." (Q. 152-2, p. 353.) Le village de Richmond est à environ 20 ou 21 milles d'Ottawa, mais la tradition veut que le duc ne soit pas mort là, mais dans un hameau du nom de Fallowfield, situé à quelques milles de Richmond. Après qu'il fût arrivé à Québec pour se charger des fonctions d'administrateur, le juge en chef Monk fit rapport, le 20 septembre, de la mort du duc arrivée à un endroit près de Montréal, après son retour d'une exploration "des parties éten-"dues du Haut-Canada," et, continuant, il dit: "Je suis désolé d'ajouter que des "symptômes d'hydrophobie ont été (m'informe-t-on) la cause de sa mort inévitable." (Q. 152-2, p. 358.) Que la rumeur à laquelle le juge en chef Monk fait allusion soit bien fondée c'est ce que fait voir une lettre de M. Charles Cambridge, adressée de Belfast à lord Bathurst, en date du 14 octobre 1819. L'auteur de cette lettre ayant quitté le Bas-Canada le 8 septembre, parle de cette mort avec pleine connaissance de

ses circonstances, autant qu'on peut le voir. Après avoir décrit l'objet de l'exploration que le duc avait faite dans le Haut-Canada, ses intentions éclairées, sa dernière visite à lord William et lady Mary Lennox à Kingston, et d'autres incidents de moindre importance, l'auteur continue :

Le 23 août le duc dîna avec un détachement d'officiers posté à Perth, et ce fut le 25 seulement que s'annonçèrent les premiers symptômes de la cruelle maladie qui, trois jours après, se termina par la mort. De bonne heure ce matin-là le valet du duc trouva Sa Grâce alarmée à l'aspect d'arbres qui étaient près d'une fenêtre de la chambre où il avait couché et qui, insista-t-il, étaient des gens qui regardaient dans la chambre; et lorsqne peu après on lui apporta une cuvette d'eau, une évidente horreur se peignit sur ses traits à la vue de ce liquide. En plusieurs occasions, ce jour-là et le 26, les symptômes ne furent que trop évidents chaque fois qu'il fut présenté au duc quelque liquide auquel Sa Grâce ne touchait plus maintenant qu'avec une extrême répugnance. Le 26, au diner, il avait prié le lieutenant-colonel Cockburn de prendre du vin avec lui, mais Sa Grâce n'eut pas plutôt porté la liqueur à ses lèvres qu'incapable de contrôler la violence du mal il remit son verre sur la table en disant: " N'est-ce pas trop ridicule ? allons ! je le boirai quand je n'y penserai pas." Le soir du même jour on envoya chercher un aide-chirurgien, (le seul médecin qu'il y eut dans les environs) qui le saigna, et Son Excellence se trouva apparemment si soulagé par l'opération qu'il se leva de bon matin le lendemain et proposa de traverser le bois de Richmond à pied jusqu'à la colonie qui avait récemment été baptisée du nom de son illustre fondateur, lequel était maintenant à la veille de l'immortaliser par la catastrophe de sa mort.

Dans le bois, s'étant mis à courir en entendant japper un chien, on eût de la peine à le rejoindre, et quand la bande arriva à la lisière du bois, le duc, à la vue d'une eau stagnante quelconque, s'élança par-dessus une clôture et se précipita dans une grange voisine où ses compagnons terrifiés le suivirent avec empressement. Le paroxysme de sa maladie était maintenant à son apogée. Ce fut presque un miracle que Sa Grâce ne mourût pas dans la grange; on le transporta avec peine à une misérable chaumière du voisinage, et de bonne heure, le matin du fatal 28, le duc de Richmond expira dans les bras d'un fidèle Suisse qui n'avait jamais quitté un instant son bien-aimé maître.

Pendant que le duc était dans cette misérable cabane de rondins, la raison repris parfois chez lui son empire, et Sa Grâce profita de ces intervalles lucides pour écrire à lady Mary Lennox, une lettre dans laquelle il lui rappelait qu'un jour (il y avait 5 mois de cela) s'étant fait une entaille au menton en se rasant, dans une chambre du château Saint-Louis, il avait voulu faire lécher la blessure par un chien favori de la maison qui se trouvait là, et que ce chien l'avait mordu au menton.

Le souvenir de cette circonstance ne faisait que trop pressentir au duc le sort qui l'attendait, vu que le chien en question avait été par la suite atteint de la rage, et c'est pourquoi dans sa lettre à lady Lennox, Sa Grâce exprima la conviction que sa maladie était l'hydrophobie (chose qui semble ne pas faire le moindre doute).

Le duc traça la ligne de conduite que ses enfants devaient suivre dans la pénible situation où ils allaient se trouver à son décès, et l'on dit qu'il demanda à être enterré à Québec, sur les remparts, comme un soldat, pour rester là.

Les souffrances du duc étaient extrêmes ; cependant l'esprit, chez lui, dominait l'agonie du corps. Il enjoignit au colonel Cockburn de ne *[plus] faire attention à ses ordres, "car vous voyez à quel [état je suis] réduit", ajouta-t-il. Pendant un paroxysme de douleur il [s'écria] " Fi ! Richmond, fi donc ! Charles Lennox, endures tes souffrances comme un homme ! " Il mourut peu après, le 28, et sa dépouille mortelle arriva à Montréal le 30, jour auquel il avait été annoncé qu'il tiendrait un lever.

Dans l'histoire du D[r] Kingsford (vol. ix, p. 182) se trouve un récit qui s'écarte un peu de ce qui précède, mais les deux narrations ne diffèrent pas essentiellement.

---

* Les mots entre crochets sont supplées, la lettre étant en partie déchirée.

D'autres historiens mentionnent le fait de la mort sans en décrire les circonstances particulières.

Le service postal au Canada ne paraît pas avoir été dans un état satisfaisant, bien que les autorités des postes soutinssent que tout ce qu'il y avait moyen de faire on le faisait pour faciliter la transmission des malles, et que tout ce que le service pouvait avoir de défectueux résultait de la mesquinerie du crédit, la règle étant de ne pas établir de route postale qui ne faisait pas au moins ses frais. Quels que fussent les défauts de l'administration, il ne peut y avoir de doute que les maîtres de poste domiciliés, chargés de la surveillance et de l'administration des routes postales, avaient à lutter contre beaucoup de difficultés, et qu'à cause de l'élévation des frais de port on prenait toute sorte de prétexte pour en éviter le paiement. Des passagers sur les steamers se voyaient imposer la tâche de rendre des lettres à leur destination, chose qui, il ne saurait avoir de doute, causait et du dérangement et de l'ennui aux porteurs de mauvaise volonté, lesquels cependant ne voulaient pas refuser d'agir en cette qualité, probablement afin que le même service leur fût rendu une autre fois. Les autorités postales essayèrent de mettre fin à cette coutume (Q. 154, p. 198), mais apparemment en vain, les officiers de bord et même les départements militaires bravant ouvertement la loi. Dans le Haut-Canada les gens refusaient de payer le port des lettres, disant que cette taxe était illégale. On essaya bien de les contraindre à la payer, mais, pour une raison quelconque, on y renonça, apparemment parce que, comme le dit la lettre de Feeling à Goulburn, la question de contraindre au paiement des amendes était une affaire très délicate.

Il n'y a rien dans les documents pour montrer quel a été le résultat financier de l'établissement de steamers sur le Saint-Laurent (ce qui eut lieu en 1809), et il n'était pas vraisemblable non plus qu'on y pût trouver de compte rendu spécial des affaires d'une société de commerce ; mais quel qu'ait été le résultat en question, il semblerait que les propriétaires de bateaux à vapeur aient demandé de l'aide pour faire face à leurs obligations, ou pour étendre leurs opérations, car dans le cours de 1819—le document ne porte pas de date précise—ordre fut donné de rédiger, pour la trésorerie, une recommandation l'invitant à accorder de l'aide aux bateaux à vapeur en la manière précédemment recommandée par le duc de Richmond. La note a dû être rédigée par le secrétaire du duc, ainsi que l'indiquerait la date de la réponse, qui est le 9 du mois de juin précédant la mort de Sa Grâce. Autant qu'on peut le voir par la réponse, le duc recommandait de prendre des actions dans les steamers, ce que la trésorerie ne jugea pas à propos de faire ; mais les lords de la trésorerie autorisèrent le commissariat à avancer aux propriétaires de bateaux à vapeur la somme de £1,500 à £2,000 à être remboursée par versements, les steamers devant avoir la préférence pour le fret, dont le montant aiderait sans doute beaucoup à éteindre la dette créée par l'avance.

Au point de vue de la finance, la constitution en corporation de la banque de Montréal fut une affaire d'importance pour le Canada. L'Acte à l'effet de constituer cette institution en corporation, avait été, pour une raison ou pour une autre, réservé par le gouverneur à la sanction de Sa Majesté, et ce ne fut qu'en 1822, quelques années après que l'Acte eut passé aux deux branches de la législature, que l'arrêté du conseil du 18 mai de cette année-là vint ratifier l'Acte de constitution, mettant ainsi fin au doute et à l'incertitude sur le sujet.

On trouvera dans le résumé des papiers d'Etat du Haut-Canada contenu dans le présent rapport des lettres et des documents relatifs à Robert Gourlay, auteur d'une

histoire statistique du Haut-Canada. Les opinions sont partagées sur Gourlay, qui une fois occupa une grande place dans l'esprit public du Canada, les uns le tenant pour un agiteur dangereux et les autres le regardant comme un martyr politique grandement calomnié. Dans un rapport comme celui-ci il serait évidemment peu convenable de discuter des questions politiques et encore bien plus de se prononcer carrément sur ces questions, mais il s'est écoulé assez de temps pour permettre de juger impartialement l'homme lui-même. A l'égard de ses actions, il est facile de voir que quelque bienveillantes que fussent ses intentions et quelque désintéressé que fût son but, Gourlay, par tempérament, n'était pas fait pour défendre avec succès des mesures de progrès, si utiles qu'elles pussent être.

Gourlay était né dans une bonne condition sociale et avait d'assez belles chances de succès dans la vie, mais son caractère opiniâtre et indomptable fit de tout cela de vains avantages. Suivant une pétition qu'il présenta au Roi en 1818, il avait obtenu, en 1799, le commandement d'un corps de volontaires dans le Fifeshire, en Ecosse; il aurait donc été placé extraordinairement jeune dans cette position. Par suite d'une longue absence d'Ecosse il résigna le commandement et en 1803 devint simple troupier dans une compagnie de cavalerie volontaire. Ses camarades d'armes durent être des soldats obstinés, puisque, d'après ce qu'il dit lui-même de sa démission, il les quitta en 1805 ou 1806 parce qu'ils ne voulaient pas prendre son avis. Il se mit à cultiver la terre, mais il ne réussit pas dans cette nouvelle carrière, et de plus il se fit cordialement détester par ses censures effrénées et acrimonieuses de ses voisins, où qu'il allât demeurer. On a la preuve de sa suffisance dans le fait que trois mois après son arrivée dans le Haut-Canada, en 1817, il croyait avoir résolu tous les problêmes compliqués du pays et être en mesure de montrer à chacun comment conduire son affaire. Il lança aux propriétaires fonciers une adresse qui, bien que conçue dans un bon esprit et dans l'intention d'être utile, aurait presque aussi bien pu être écrite par lui sans qu'il fût venu dans le pays. Assurément que trois mois de résidence ne semblent pas suffisants pour donner le droit de croire qu'un étranger nouvellement arrivé a acquis assez de connaissances pour prescrire un remède approprié aux défauts de la méthode de colonisation d'un nouveau pays comme le Canada.

Le fait est que l'adresse démontre plutôt la nécessité de trouver un débouché pour l'excès de population de la mère patrie, et est, dans ses termes généraux, plutôt une invitation aux propriétaires fonciers de prendre des mesures à cette fin, qu'une proposition pour l'avantage du Canada. L'adresse, telle qu'elle est, forme dans une grande mesure une introduction à la série de questions sur les réponses auxquelles était basé le travail statistique de Gourlay (Q. 150-1 pp. 24, 39), lequel, avec toutes ses défauts—et elles sont nombreuses—a beaucoup de bon. Gourlay, quand il arriva en 1817, dit qu'il trouva la province du Haut-Canada dans un état très critique; il dit qu'elle était ruinée par une mauvaise administration et l'exercice d'un pouvoir arbitraire, outre que la foi publique était violée. Pour ces motifs il engageait vivement le peuple à envoyer une délégation supplier le Roi d'intervenir. C'était, dit-il, pour cela et d'autres légitimes efforts faits dans le but d'attirer l'attention sur les abus, qu'il a subi deux procès pour libelle et qu'après avoir été acquitté dans les deux il lui a été donné ordre de quitter le Canada en vertu d'une loi dirigée, prétendait-il—et cela avec droit—uniquement contre les étrangers, mais qui par sa teneur pouvait s'appliquer en général à toutes personnes qui n'habitaient pas le Haut-Canada depuis six mois, ou qui n'avaient pas prêté le serment d'allégeance. On soutenait

que s'il n'y avait pas eu une résidence de six mois, ou si le serment d'allégeance n'avait pas été prêté, la personne en faute était passible des peines édictées dans l'Acte. Autant que la preuve le fait voir, Gourlay avait passé dans la province plus que les six mois exigés par l'Acte en question, et quant au serment d'allégeance il prétendait que comme sujet britannique il n'était pas obligé de le prêter dans une colonie anglaise—sauf dans des cas spécialement prévus, mais que pour lever tout doute à cet égard il avait prêté ce serment. On trouvera l'Acte en question dans la série Q., vol. 332-1 des archives commençant à la page 162; il fut passé en 1804, et, autant qu'on peut le voir par les documents, Gourlay a raison de se plaindre qu'on en ait forcé le texte pour le faire tomber sous le coup de la loi. Les documents transmis par Gourlay concernant sa cause et qui se trouvent dans Q. 332-1 sont volumineux, mais les dates sont données avec si peu d'ordre qu'il est difficile de suivre les événements à la trace. En 1841, un comité de l'Assemblée législative fit, sur une pétition de Gourlay, un rapport dans lequel il condamna la manière dont il avait été traité. Après avoir exposé les circonstances de son emprisonnement à Niagara et décrit le traitement qu'il subit là, le comité dit que l'emprisonnement de Gourlay

> jeta son corps et son esprit dans un état tel qu'il le rendit absolument incapable de se défendre, à son procès, ou même de comprendre sa mise en accusation. Le résultat du procès fut que l'accusé fut banni de la province, sous peine de mort s'il y revenait—son prétendu crime étant qu'il avait négligé de quitter le pays sur l'ordre de deux conseillers législatifs agissant sous l'empire d'une interprétation d'un Acte inconstitutionnel appliqué de la manière la plus illégale.
>
> Votre comité croit que de pareilles choses pourraient se passer de commentaires.
>
> D'après la preuve produite, votre comité est d'avis que l'arrestation et l'incarcération du pétitionnaire à Niagara, en 1819, étaient illégales, inconstitutionnelles et impossibles à excuser ou pallier ; que le priver de voir ses amis ou ses avocats était aussi illégal, injuste et inconstitutionnel, et qu'empêcher les magistrats d'un comté ou district de visiter la prison de ce comté ou district est une violation de toutes convenances, et que, si l'on persistait à le faire, cela mènerait aux plus pernicieuses conséquences.
>
> Votre comité est de plus d'avis que le procès et la condamnation de l'accusé quand son corps et son esprit étaient affaiblis par les souffrances qu'il avait endurées, lesquelles l'empêchèrent de se défendre, étaient injustes, inconstitutionnels et cruels.
>
> Votre comité ne peut faire autrement que d'exprimer l'espoir que votre honorable chambre rendra au pétitionnaire la justice qui lui a été si longtemps refusée et adoptera une adresse à Son Excellence le gouverneur général énonçant les opinions exprimées plus haut, afin que la Couronne puisse répudier la machination par laquelle le pétitionnaire a été poursuivi jusqu'à la ruine, et que la législature puisse déclarer sa sentence de bannissement nulle et de nul effet, l'indemnisant en même temps des pertes que cet injustifiable exercice d'autorité lui a fait éprouver. Et qu'en attendant il lui soit fait une allocation de deniers pour le défrayer de ses dépenses personnelles pendant qu'il est en instance auprès de la législature, à défendre les droits d'un sujet britannique.

Le rapport fut signé par le Dr Dunlop, président du comité ; je le donne tel qu'il a été présenté, et il n'y a pas de doute que M. Dent s'est basé sur ce rapport pour décrire dans sa *Canadian Portrait Gallery* et sa *Story of Upper Canadian Rebellion* les poursuites criminelles institutées contre Gourlay. Le rapport, toutefois, si fort qu'il censurât les adversaires de Gourlay et recommandât de lui voter une indemnité, ne satisfit pas ce dernier, qui refusa de revenir au Canada et d'accepter la pension qu'on lui offrait, bien qu'il revînt plus tard au pays.

Il est indubitable que ceux qui prirent part à la convention convoquée par Gourlay et que l'Assemblée considérait comme un empiètement sur ses droits, encoururent la disgrâce des gouvernants ; ceux qui avaient droit à des concessions de terre mais avaient assisté aux assemblées ne purent obtenir ces concessions qu'après avoir confessé leur offense et s'être rétractés. On trouve un exemple de ceci dans le cas de l'enseigne Nathan Hicock, à qui le bénéfice d'une concession de terre avait été refusé parce qu'il avait fait partie de la convention, mais dont l'affaire fut recommandée à lord Bathurst par sir Peregrine Maitland après qu'il eut reconnu son erreur (Q. 331, p. 230). La pétition de Hicock étant courte, je la reproduirai ici au long, vu qu'elle fait voir comment on gouvernait en 1822.

A Son Excellence sir Peregrine Maitland,
etc., etc., etc.

La pétition de l'enseigne Nathan Hicock, du 2e régiment de milice de Leeds,

Expose respectueusement:

Que votre pétitionnaire a servi pendant la dernière guerre, dans la compagnie de flanc du 2e régiment de milice de Leeds, et qu'à ce titre il aurait eu droit à la généreuse prime de Sa Majesté d'une concession de terre de la milice, s'il n'en avait pas encouru la perte en prenant part à la convention de Gourlay; que votre pétitionnaire n'était pas, dans le temps, instruit des motifs de M. Gourlay et qu'il a été influencé par d'autres. Que votre pétitionnaire est depuis longtemps convaincu par (de?) son erreur et regrette profondément d'avoir pris part à l'agitation de M. Gourlay. C'est pourquoi votre pétitionnaire espère humblement que Votre Excellence lui pardonnera son imprudence passée et effacera la tache qui ternit aujourd'hui sa réputation, et demande humblement qu'il plaise à Votre Excellence donner instruction à l'adjudant général de milice de lui octroyer le certificat ordinaire de service pour lui donner droit à une concession de terre comme enseigne d'une compagnie de flanc du 2e régiment de milice de Leeds de service pendant la campagne de 1812. Et votre pétitionnaire, ainsi que c'est son devoir de le faire, ne cessera de prier.

Nathan Hicock (Q. 331, p. 232).

16 octobre 1822.

En décembre 1823 Gourlay écrivit à M. Wilmot Horton qu'il désirait avoir l'occasion non seulement d'exposer ses griefs à la Chambre des Communes, mais aussi de lui dévoiler la faiblesse et la méchanceté du gouvernement provincial (Q. 334, p. 167). De ce qu'il dit lui-même que des députés étaient venus du Canada, avaient conféré avec des ministres et s'en étaient retournés sans aller le voir, on peut conclure que son influence avait, dans une grande mesure, cessé d'exister. Comme autre preuve de son manque absolu de discrétion—s'il avait la moindre idée d'obtenir de l'aide d'hommes qui auraient pu le seconder dans ses mesures pour améliorer le sort de ceux à qui il s'intéressait—peut être citée sa critique du rapport du comité spécial de l'émigration, lequel approuvait les principes posés par M. Wilmot Horton et l'expérience basée sur ces principes que M. Gourlay, dans sa lettre à M. Horton, proclama tous faux. Il ne saurait y avoir de doute que la disgrâce dont il souffrit vint en grande partie du fait que, sans s'en appercevoir, il offensait par sa rudesse (que ses admirateurs appelleraient sans doute de la candeur) ceux qui d'ailleurs auraient été disposés à coopérer à la réalisation de ses charitables projets. Après s'être étendu, dans la lettre à laquelle je viens de faire allusion, sur l'importance de l'émigration et de la colonisation, il continue sur le même ton, comme s'il abaissait ses regards des hauteurs de sa science supérieure :

"La question de l'émigration et de la colonisation n'a encore jamais été bien comprise, bien qu'elle soit susceptible d'être réduite à une science. Les gens d'Amé-

rique, qui en ont le plus fait l'expérience et sont ceux que cela touche de plus près, ignorent encore ses vrais principes, et, à cause de cette ignorance, ils ramènent leur pays à la barbarie et l'affaiblissent. Vous n'avez donc pas besoin d'éprouver trop de confusion de voir proclamer vos erreurs—vous et vos panégyristes, les membres du comité spécial de la Chambre des Communes." (Q. 334, p. 170).

Pour illustrer sa pensée, il donne des exemples de l'ignorance des vrais principes de la colonisation :—Penn, avec tous les avantages "a été rendu fou par la confusion de ses plans et la discorde de ses colons", et Selkirk, avec tout son zèle et sa capacité, "commença par se tromper grossièrement, continua dans les mailles de l'erreur, marqua son manque de connaissances et mourut vaincu, découragé, désespéré." (Q. 334, pp. 170-171.) Lui seul, à son dire, avait trouvé les vrais principes de l'émigration et de la colonisation, et six ans auparavant (c'est-à-dire en 1817) il avait arrêté que 50,000 personnes devaient être annuellement transportées de la Grande-Bretagne aux colonies par un système approprié d'émigration, et que cela se ferait avec "confort pour les particuliers et profit pour la nation." Il dit tout net à M. Wilmot Horton : "à l'égard des vrais principes d'émigration vous êtes aussi aveugle qu'une taupe." Par suite, disent ses amis, de la persécution à laquelle il fut exposé, de son emprisonnement et des mauvais traitements qu'il endura en prison, son esprit se dérangea et il eut des paroxysmes de folie dont quelques-unes de ses lettres et d'autres documents sont la preuve. Après avoir repoussé plusieurs fois l'offre de la permission de revenir au Canada, il y revint en 1849, se porta candidat pour représenter le comté d'Oxford en 1858, mais échoua piteusement. Il mourut en 1863, son existence même presque oubliée quelque temps avant sa mort. Son œuvre, bonne ou mauvaise, avait été faite dans les premières années du siècle et de la colonisation du Haut-Canada, alors que le pays avait peut-être besoin d'un homme de sa trempe, mais à une époque plus rapprochée il aurait été un anachronisme.

La question de l'union des provinces en 1822 causa une grande agitation dans les deux. La question des finances n'était pas la seule cause de trouble, bien qu'elle eut considérablement d'influence, car bientôt s'éveillèrent d'autres sentiments qui auraient pu conduire à de graves conséquences si, ainsi que c'était d'abord l'intention, le parlement impérial avait voté la loi projetée sans la soumettre aux provinces intéressées, ou leur donner le temps d'en peser les dispositions et les effets probables. Dans un mémoire (sans date) rédigé par le D[r] Strachan, ce dernier expose quelque peu au long les causes qui ont amené la division entre les deux provinces et soutient qu'une union les mécontenterait toutes les deux, les poussant peut-être à la révolte, et que les habitants de la province supérieure seraient à la merci d'une majorité française. Sur l'état de choses existant, le D[r] Strachan dit :

"Les deux Canadas sont en désaccord au sujet des finances, car Québec, le seul endroit par lequel ils puissent avoir accès à la mer, se trouve dans la province du Bas-Canada, et la législature, profitant de cela, est déterminée à l'avenir de traiter en étrangère la province sœur du Haut-Canada."

Concernant cette détermination, il était sûr, cependant, que la législature du Bas-Banada n'avait pas à cet égard le pouvoir qu'elle prétendait avoir. Le docteur ajoute :

"La dispute entre les provinces au sujet du revenu vient de ce que les législatures provinciales se sont arrogé des pouvoirs que la constitution ne leur donne pas. Tous les impôts sur des marchandises.............venant de la Grande-Bretagne, d'autres colonies ou de l'étranger, sont illégaux parce que le parlement impérial s'est réservé ce pouvoir." (Q. 163–1, p. 90.)

Le D[r] Strachan croyait qu'il fallait préparer l'union de longue main avant de l'effectuer, et qu'une union entre les deux provinces, dans le moment, servirait à augmenter les maux qu'elle pouvait être destinée à guérir. Il estimait toutefois, que la métropole serait bientôt forcée de prendre des mesures énergiques à l'égard des deux Canadas, et que cela se voyait par le fait que la politique en cours les séparait de plus en plus tous les jours et les rendait étrangères l'une à l'autre. (Q. 163, p. 93.)

Voici ce que dit Garneau au sujet de l'union projetée :

" De tout temps l'union des Canadas avait été la pensée secrète du parti anglais de Montréal, dont la malveillance envers les anciens habitants augmentait avec le désir de les dominer. L'avarice autant que l'ambition nourrissait cette haine. A la faveur des préjugés nationaux et religieux, à l'aide de la calomnie, ce parti avait conservé la sympathie du peuple anglais ; le bureau colonial recevait ses inspirations de lui, et les gouverneurs, pour l'ordinaire, recherchaient son amitié afin de s'assurer son influence à Londres, où les Canadiens étaient regardés comme des étrangers."

Sur le même sujet, Bibaud dit :

" Le gouvernement d'Angleterre ne vit de remède au mal dont se plaignaient les Hauts-Canadiens et aux difficultés financières du Bas-Canada que dans une union des deux provinces, pour la législation, basée sur des dispositions restrictives de la liberté politique et prévoyant l'anglification des Bas-Canadiens. Le remède était violent, peut-être conseillé par le machiavélisme, et au lieu de guérir le mal il l'aurait probablement rendu pire qu'il était, en portant au dehors, dans les populations, des querelles et des dissensions auxquelles elles avaient été jusqu'alors à peu près indifférentes, et qui n'avaient eu de l'éclat que dans l'enceinte des chambres législatives."

Christie dit :

" Le projet d'union, lorsqu'il fut connu dans le Bas-Canada, produisit une grande excitation, comme projet en conflit avec les droits nationaux de la population, particulièrement celle d'origine française. Le *Canada Trade Act* était regardé comme de peu ou point d'opportance, mis en contraste avec le tort qui allait résulter de l'extinction de l'influence et de l'ascendant que la population d'origine française avait, sous l'empire de la constitution existante, dans la législature de la province et dont celle de naissance et descendance anglaises commençait à se plaindre hautement comme étant opposés et préjudiciables au progrès et à l'introduction de capitaux britanniques." (Vol. 11, p. 384.)

Dans son histoire, Kingsford raconte cette tentative avortée d'union des deux Canadas, mais il y a si peu longtemps que son ouvrage a été publié qu'il n'est pas nécessaire d'en faire de citation ni de s'étendre davantage sur l'état d'esprit engendré par cet Acte d'Union prématuré, chose que les volumineux documents publiés dans la note A serviront à rendre amplement claire.

Les demandes d'indemnité des habitants du Haut-Canada, pour les pertes éprouvées pendant la guerre de 1812, furent, à une date quelconque de 1820, placées entre les mains de John Galt, père de sir Alexander et sir Thomas Galt, pour qu'il les rassemblât et mît en ordre, après un retard que les pétitionnaires expliquèrent en disant qu'ils avaient hésité à présenter leurs demandes à cause de l'embarras des finances de l'empire. Mais à la fin, la situation des perdants était devenue si mauvaise qu'ils ne pouvaient plus se dispenser de demander une indemnité, et le 14 décembre 1820, sir Peregrine Maitland envoya la correspondance à ce sujet à lord Bathurst sans plus de commentaires, ayant déjà, dit-il, fortement recommandé qu'il fût fait droit aux réclamations du Haut-Canada. Dans la pétition de lord Bathurst, envoyée par sir Peregrine Maitland, les demandes d'indemnités étaient classées sous six chefs qui sont énoncés au long dans la lettre adressée par MM. Clark, Grant et Nichot à lord Bathurst, et transmise, ainsi que je l'ai déjà dit, par sir Peregrine Maitland, le 14 décembre 1820. M. Galt doit avoir été nommé vers le même temps, bien que la correspondance ne fasse pas voir exactement à quelle époque cela eut lieu, et l'autobio-

graphie est très vague et incertaine quant aux dates, se contentant de dire qu'il avait reçu des lettres le nommant agent des pétitionnaires, et qu'on devait lui adjoindre l'honorable Edward Ellice et un autre gentleman—dont le nom ne paraît pas—ni l'un ni l'autre desquels ne put agir, de sorte que M. Galt resta seul dans l'affaire. D'abord les négociations au ministère des colonies paraissent avoir été principalement faites de vive voix, mais par la suite M. Galt fut renvoyé à la trésorerie dont il qualifie la réponse de " très pompeux échappatoire.......... couché dans un langage à la fois circonspect et convenable."

La réponse paraît être contenue dans un procès-verbal de la trésorerie, en date du 17 juillet 1821, qui se trouve à la note B—opinion confirmée par ce que M. Galt dit lui-même de sa réponse à la trésorerie : " Je rédigeai une réponse, dit-il, dans laquelle je ne me gênai pas d'employer tous les arguments dont il pouvait être fait usage, *allant même jusqu'à faire entrevoir la possibilité d'une révolte parmi les colons*—ceci ayant sans doute trait aux mots " à moins que dans quelque future guerre la province ne soit forcée, par la négligence et par le ressentiment naturel du droit méconnu, de s'unir aux Etats américains " qui se rencontrent dans la lettre de M. Galt en date du 25 juillet. La correspondance publiée dans la note B fait voir la base des calculs du montant des réclamations et comment l'on proposait qu'elles fussent réglées. On peut consulter les documents de la série C—18 volumes numérotés de 84 à 101—qui montre la nature des réclamations, les rapports des commissaires, etc. Il n'est pas nécessaire que je m'étende davantage sur ce sujet.

Dans les rapports sur les archives pour 1886 et 1890 il est parlé de la construction des canaux en Canada. On trouvera des détails supplémentaires dans les documents publiés à la Note C, et en consultant soigneusement les papiers résumés dans le présent rapport le chercheur pourra trouver de nouveaux renseignements sur le sujet.

Les documents relatifs aux différends entre la Compagnie de la Baie-d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest sont si volumineux qu'il n'a pas été possible d'en faire de résumé satisfaisant. Dans la Note D un exposé de faits du juge en chef Powell et autres documents, préparés en réponse à des accusations portées par lord Selkirk contre le juge en chef, donnent les détails des procédures, en Haut-Canada, dans les procès résultant de contestations entre les compagnies rivales dans le Nord-Ouest.

Le tout respectueusement soumis.

DOUGLAS BRYMNER,
Archiviste.

OTTAWA, 31 décembre 1897.

Noms.	Résidences.	Ouvrages.
Aberdeen, Son Excellence, la comtesse d'	Ottawa	*Victorian Nurses*, brochures, et 4e rapport annuel du Conseil national des Femmes.
Baillairgé, C	Québec	Brochure.
Bates, E. B	Ottawa	Almanachs d'adresses.
Bibliothèque du parlement	Ottawa	Catalogue.
Bibliothèque publique	Toronto	13e rapport annuel.
Bonobonnière, A	Lowell, Mass	Almanachs d'adresses.
Boston, bibliothèque publique de	Boston	49e rapport annuel.
Bourse des grains	Winnipeg	9e rapport annuel.
Boyle, David	Toronto	Catalogue.
Bryce, Dr	Winnipeg	Rapport, *transactions*.
Bulger, A. E	Montréal	Coupures du *Packet*, d'Orillia, sur la colonie de Selkirk.
Bureau d'éthnologie	Washington	14e et 15e rapports annuels.
Burland, G. B	Montréal	Brochure.
Cameron, révérend Dr	Halifax	Une conférence.
Clarke, Robert	Cincinnati	Commencements politiques du Kentucky.
Coffin, Victor	Madison, Wis	Brochures.
Conseil du commerce	Col.-Britannique	18e rapport annuel.
Conseil du commerce	Winnipeg	18e rapport annuel.
Commissaires du port de Montréal	Montréal	Rapport.
Crofton, Blake	Halifax	*For closer Union.*
Cruikshank, capitaine E	Fort-Erie	Institut Militaire Canadien. Histoire de la Campagne sur la frontière de Niagara en 1816.
Davin, N. F., M.P	Régina	Brochures.
DeLancey, E	New-York	Brochure.
Douglas, W. M	New-York	*Transactions.*
Filson, club	Louisville, Ky	Publications.
Forward, A. J	Montréal	Rapport—Montréal, Ottawa et Baie-Georgienne.
Ganong, W. F	Northampton	Journal du capitaine Wm. Owen, de la marine royale.
Gérin, Léon	Ottawa	Science sociale, 1 vol.
Hall, Hubert	London	Brochure.
Hamel, Mgr	Québec	Rapport annuel de l'université.
Haut-commissaire, le	Londres	7 volumes.
Johnson, Geo., staticien du Dominion	Ottawa	*Alphabet of First Things ;* Annuaire.
Kingsford, Dr	Ottawa	Brochure ; réponse au Dr. Kingsford.
LeSueur, W. D., secrétaire du département des Postes	Ottawa	Union postale, 24 vols.
Macdonell, John A. (Greenfield)	Alexandria	Brochure de l'évêque Macdonell.
Maine, société généalogique du	Maine	13e rapport annuel.
Marshall, Thomas	Cincinnati	*The Spanish Conspiracy.*
McMurchy, Angus	Toronto	Brochure ; annuaire de l'école de latin de Toronto.
Minnesota, société historique du	Saint-Paul	9e rapport biennal ; recueils.
Moreau, révérend S. A	Ottawa	Volume manuscrit.
Mott, Henry	Montréal	Brochures.
Murphy, J. J	Toronto	Rapport sur les terres de la Couronne ; brochures.
Niagara, société historique de	Niagara	*Transaction.*
Nouveau-Brunswick, société historique du	Saint-Jean	Recueils.
Osgood, H. L	Rochester	Brochure.
Parkman, club	Milwaukee	Publications.
Perley, madame W. G	Ottawa	Manuscrit.
Providence, bibliothèque de	Providence	Bulletins mensuels.
Remington, Cyrus K	Buffalo	Rapport annuel.
Reynolds, bibliothèque	Rochester	12e rapport annuel.

Noms.	Résidences.	Ouvrages.
Rhode Island, société historique du	Providence	Publications.
Robillard, Eug.	Québec	Rivières et lacs du Canada.
Roy, Régis	Ottawa	Brochure.
Scarth, W. B.	Ottawa	Voyage au Yukon.
Scottish Geographical	....	Magasins.
Shortt, Adam, M.A	Kingston	*Early History of Canadian Banking.*
Société canadienne des ingénieurs civils	Montréal	Rapport et procès-verbaux de séances.
Société fédérale de tir.	Ottawa	Rapports.
Société géographique	Québec	*Transactions.*
Société historique et philosophique de l'Ohio	Ohio	Liste partielle de livres..
		Progrès dans le Nord-Ouest.
		Catalogue des papiers Torrence.
		Journal de la Société.
Société historique et scientifique du Manitoba	Winnipeg	49e assemblée annuelle.
Société historique de l'Etat de l'Illinois	Illinois	4e rapport biennal.
Société historique de l'Etat	Wisconsin	44e assemblée annuelle.
Sulte, B.	Ottawa	Brochure.
Taylor, James P.	Lindsay	Carte marine historique.
Templeton, Allan	Smith's-Falls	Documents.
Todd, A. H.	Ottawa	Gouvernement parlementaire en Angleterre.
Toner, J. M. J.	Washington	Brochure.
Université du Wisconsin	Wisconsin	Bulletin par S. H. Alden.
Walker, B. E.	Toronto	Brochures.
White, Mr., la *Gazette*	Montréal	Le commerce d'exportation. 2 vols.
Wrong, G. M.	Toronto	Brochures ; revue de publications historiques du Canada.
Wyoming, société historique du.	Wilkesbarre	Brochures ; rapport.
Yale, université de	New-Haven	Rapport ; catalogue.

NOTE A.

UNION PROPOSÉE ENTRE LE HAUT ET LE BAS-CANADA.

N° 1.—Extrait d'une lettre de MM. Hart, Logan et C[ie].

(*Archives, série Q., vol.* 332—1, *page* 114.)

MONTRÉAL, 31 janvier 1822.

Une bien meilleure mesure, nous l'espérons, sera proposée, et les hommes de commerce déploieront toute l'énergie pour la faire réussir, savoir, la réunion des deux provinces; car nous ne pouvons attendre aucune intervention de la part de la législature impériale à cette période si avancée sans repousser ces demi-mesures ou ces expédients illusoires que de faibles et ignorantes administrations adoptent pour reculer un peu des maux ou servir leurs propres opinions temporaires ou étroites des convenances.

Toute intervention au sujet du port de Québec créerait autant de clameurs que la réunion des deux provinces, et il n'y a réellement aucun espoir de rendre le Canada utile comme apanage de l'Empire britannique, en en faisant un asile convenable pour les émigrants, ou de développer jamais ses ressources commerciales, excepté par la grande mesure de l'union du Haut et du Bas-Canada.

Adressé:—EDWARD ELLICE, écr, M.P.,
New Street, Spring Gardens.

N° 2.—SHERBROOKE À BATHURST.

(*Archives, série Q., vol.* 163-1—*p.* 186.)

CALVERTON PRÈS SOUTHWELL, NOTTS, 14 mars 1822.

Privée et confidentielle.

MILORD,—J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre privée et confidentielle de Votre Seigneurie en date du 11 du courant, dont le contenu ne transpirera pas, et en réponse à votre question: "*Si l'union du Haut et du Bas-Canada aurait un effet avantageux*", je réponds que si ces deux provinces continuent d'être dans l'état où elles étaient lorsque j'ai abandonné le gouvernement, une union serait très désirable, pourvu qu'elle pût être établie sur des principes convenables, de manière que l'on puisse contrôler un peu l'influence indue de l'Assemblée, et augmenter les pouvoirs de la couronne. Mais si l'on essaie cette mesure il faudra s'attendre à des difficultés considérables avant de pouvoir la reconcilier avec les intérêts incompatibles des habitants et la variété d'opinions erronées qu'on a si généralement.

La description que fait Votre Seigneurie des personnes ordinairement élues à l'Assemblée législative du Bas-Canada est parfaitement juste. Et les maux provenant de cette cause sont incalculables. Je conviens aussi que l'Assemblée du Haut-Canada paraît plus traitable *à présent.* Mais lorsque je considère le voisinage de cette dernière province des Etats-Unis, la population qui en vient continuellement, les communications constantes et les mariages entre familles des deux côtés de la ligne, le nombre d'Américains qui achètent les meilleures terres aussitôt qu'elles sont défrichées et toutes sortes d'autres propriétés qui valent la peine d'être achetées dans le Haut-Canada; et lorsque j'étudie les libres principes démoralisateurs qu'introduisent ces gens, je doute beaucoup qu'on puisse avoir confiance dans la continuation de cette disposition maniable.

Je connais parfaitement, milord, les maux provenant de l'ascendant que les catholiques du Bas-Canada exercent au préjudice de tout ce qui a rapport aux intérêts protestants, mais je soupçonne qu'il existe dans ce pays une idée très erronée sur l'état de la religion dans le Haut-Canada. On pourrait supposer que la généralité des habitants qu'on appelle protestants sont soit de la communion de l'Eglise établie soit de l'Eglise d'Ecosse. Tandis que la plus grande partie sont des méthodistes et des sectaires de toute sorte. Et je suis peiné d'ajouter qu'il y en a beaucoup qui paraissent n'avoir aucun sens de religion quelconque.

Les circonstances ont matériellement changé depuis la séparation des deux provinces, et je ne pouvais m'empêcher de remarquer lorsque j'étais dans le Haut-Canada, que dans bien des cas il existait une plus forte tendance vers la forme de gouvernement américaine que vers celle de l'Angleterre. Tandis que les catholiques dans le Bas-Canada ont une antipathie invétérée contre le gouvernement américain, et ils ne redoutent rien tant que le jour où ils tomberont sous sa domination. J'ose attirer avec instance l'attention de Votre Seigneurie sur ce trait de caractère, parce que quel que soit le sort de la province supérieure les Américains ne pourront jamais s'établir dans le Bas-Canada, tant que ce sentiment existera.

En exprimant sincèrement mon opinion sur l'état des deux provinces, je serai heureux si j'ai jusqu'à un certain point répondu à l'attente que Votre Seigneurie m'a fait l'honneur d'exprimer, et je n'ai qu'à vous assurer de ma volonté de me rendre en tout temps aux ordres de Votre Seigneurie. En répétant que je ne manquerai pas de tenir confidentielle la lettre de Votre Seigneurie, je dois vous demander de regarder ma réponse sous le même jour, et j'ai l'honneur d'être, milord, de

Votre Seigneurie le très obéissant et
très fidèle humble serviteur,
J. C. SHERBROOKE.

Au Très-honorable
COMTE DE BATHURST, C. G.,
Etc., etc., etc.

N° 3—CONSIDÉRATIONS sur l'opportunité de donner une législature unie aux deux provinces du Canada, sous l'autorité d'un acte passé durant le présent parlement.

(*Archives, série Q., volume* 163—1, *page* 99.)

23 avril 1822.

Les raisons qui ont conduit à la division de la province de Québec, étaient que les habitants des deux parties de la province formant aujourd'hui le Haut et le Bas-Canada différaient de langage et de religion, et avaient été habitués à différents systèmes de jurisprudence———. Ces raisons ne sont pas matériellement affaiblies sous aucun rapport par l'accession à la population du Haut-Canada par l'émigration, puisque la division a été presque entièrement de personnes étrangères aux lois et à la langue française, et surtout à la foi protestante, tandis que dans le Bas-Canada les habitants sont dans le moment dans la proportion, dit-on, de 19 sur 20 composée de Canadiens-français. Quel que fut donc le poids de cet argument, en vue d'une séparation à l'époque où elle eût lieu, il reste encore intact, et l'on pourrait ajouter que la dispersion subséquente générale de la population dans son territoire, dont les extrémités sont de 12 à 1,500 milles l'une de l'autre, fournit un argument d'inconvenance contre leur réunion aujourd'hui sous une seule législature qui n'existait probablement pas à un degré suffisant pour les engager à se séparer.

Ces circonstances, cependant, bien que méritant considération parce qu'elles affectent matériellement le bien-être et la convenance des deux provinces dont il est désirable d'assurer l'augmentation de population et d'opulence en leur donnant la forme la plus commode de gouvernement pour leurs besoins locaux, ne sont aucune d'elles, il faut l'avouer, de cette nature permanente qui les rendent un obstacle à

l'union proposée, s'il est clair que cette union soit nécessaire pour augmenter la valeur de ces colonies pour la mère-patrie, ou pour pourvoir de la manière la plus efficace à leur propre sécurité et à leur bien-être.

Pour ma propre part, je ne sais pas de quelle manière on s'attend que l'on puisse atteindre aucune de ces fins par l'union projetée.

Les provinces jusqu'à présent ont avancé à très grands pas en population et améliorations, les habitants sont bien satisfaits du pied sur lequel on a placé leur gouvernement par la 31e George 3, et ont le sentiment qu'aucun mal ou inconvénient ne sortira du système établi par ce statut, autant que je sache, si ce n'est que dans ces quelques dernières années des difficultés se sont produites dans l'ajustement de la proportion des droits, et la réglementation des relations commerciales entre les deux provinces, affaires qui, jusqu'à présent, se sont arrangées à l'amiable, mais qu'on trouve maintenant nécessaire de soumettre à la décision du parlement impérial, exigence prévue comme conséquence probable de la séparation lorsque la 31e George 3 a été passée, et pour laquelle le pouvoir de fournir un remède au moyen de l'intervention des actes britanniques est expressément réservé par le statut. Si, cependant, bien que le droit légal et constitutionnel du parlement britannique de contrôler les deux provinces sous ces rapports soit indubitable, les différences entre elles quant à leurs règlements commerciaux et financiers ne peuvent de fait être ajustés d'aucune autre manière que par une réunion des législatures, ce serait en soi-même une raison suffisante, car tandis que ces points sont non réglés, les gouvernements et les législatures des deux provinces sont exposés à être entraînés dans des discussions irritantes, qui peuvent causer beaucoup de mal, et ce qui presse plus immédiatement, la province du Haut-Canada est absolument incapable par le manque des fonds qui restent enfermés dans le trésor de la province inférieure de payer ses créanciers, ou de subvenir aux dépenses courantes de son gouvernement. Mais je dois déclarer que je ne vois aucune raison de supposer qu'il faille une union des législatures pour ces motifs parce que je prétends en premier lieu qu'une telle union ne ferait nullement disparaître le point principal du différend, savoir, les réclamations du Haut-Canada pour le passé.

Ces réclamations doivent nécessairement subsister, leur montant doit être établi, et il faut qu'un acte quelconque du parlement britannique pourvoie à leur paiement au Haut-Canada, nonobstant une union, et de fait, en ce qui concerne la réclamation du Haut-Canada de droits déjà reçus pour son usage, et qui doivent être dépensés, lorsqu'ils sont uniquement payés pour son avantage, certaines difficultés au sujet de leur affectation exclusive seraient créées par une union. Puis, quant aux règlements futurs des relations entre les deux colonies, les mesures humblement demandées de la part du Haut-Canada sont telles qu'on ne conçoit pas qu'on puisse y opposer aucun système raisonnable. A tout événement le parlement impérial peut très bien juger de leur à-propos, et si elles sont telles que les deux provinces devraient se contenter d'y acquiescer; et si l'une ou l'autre province n'est pas patiente, en vertu de règlements promulgués dans un sens de justice due à l'autre, il sera alors temps, à mon avis, vu que l'objet qu'on veut atteindre est de porter remède à ces difficultés, de proposer un projet d'union comme le seul autre moyen d'atteindre un objet nécessaire.

Croyant donc, comme j'en suis convaincu, qu'une union n'est pas absolument nécessaire pour ce motif, il faut ensuite considérer s'il y a quelque chose dans la situation présente des deux provinces qui exige une mesure d'une nature si importante et qui puisse être environnée de circonstances particulièrement incommodes pour l'une et l'autre. En faisant les observations qui se présentent à mon esprit, je ne peux parler que d'une manière hypothétique, parce qu'il se peut que le gouvernement de Sa Majesté soit porté à avoir le profit d'une union par des considérations de politique générale tout à fait différentes de celles qui se présentent à mon esprit.

Je sais que la législature du Bas-Canada a refusé de pourvoir aux dépenses de l'administration de la justice et aux frais du gouvernement civil de la province d'aucune autre manière que par un vote annuel, système de procédure auquel le gouvernement de sa Majesté s'oppose comme étant contraire à l'esprit de cette constitution des privilèges de laquelle elle est prête à se prévaloir, et comme plaçant chaque fonctionnaire du gouvernement civil, même ceux à qui sont confiées les fonc-

tions sacrées de l'administration de la justice, dans un état très dangereux de dépendance du bon plaisir de la branche populaire de la législature.

Je sais aussi que l'on éprouve les plus grands embarras dans la conduite du gouvernement de cette province, par le refus de l'Assemblée de placer la liste civile sur aucun autre pied.

Il peut sans doute y avoir également d'autres points sur lesquels l'Assemblée du Bas-Canada, se composant principalement de personnes d'origine française et de catholiques, montre au moins une certaine indifférence pour des objets qu'il est désirable de relever dans une colonie britannique, et nourrit des préjugés qui la resserre dans une étroite ligne de politique et la rend hostile à des améliorations qui feraient progresser le bien-être de la colonie et en ferait une partie plus importante du royaume britannique, il est impossible de parler de ces inconvénients d'une manière plus décisive, tant qu'ils ne seront pas signalés plus spécialement, de dire jusqu'à quel point on pourrait espérer les voir disparaître par une union des législatures, mais quant au premier de ces inconvénients mentionnés, savoir, l'embarcation ressentie à présent dans le Bas-Canada, à cause du refus de la législature de pourvoir d'une manière plus permanente à la liste civile, j'avoue que je ne vois pas comment une telle mesure pourait le faire disparaître, parce que, supposons que les Canadas fussent unis selon l'échelle actuelle de représentation, si chaque membre du Haut-Canada consentait à une disposition permanente en faveur de la liste civile, elle ne serait pas encore adoptée, et sans exprimer aucune opinion sur la question telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le Bas-Canada, je ne crois nuellement qu'on ait raison de prévoir que les membres du Haut-Canada appuieraient en général cette disposition dans les termes dans lesquels on exigeait qu'elle fut faite.

Quant à tout inconvénient que l'on pourrait ressentir à cause de l'entière prépondérance d'un intérêt canadien-français dans la législature du Bas-Canada je ne vois pas que la certitude de la voir contrecarrer par une union soit assez prochaine et assez évidente pour rendre cette union judicieuse pour ce motif.

Il faudra qu'il s'écoule beaucoup de temps avant que l'influence des membres du Haut-Canada soit prépondérante, et je crois qu'il est douteux que lorsqu'elle le sera devenue, ils soient disposés à l'exercer pour changer la politique intérieure et municipale de l'autre province contrairement aux désirs des $\frac{9}{10}$ des habitants, politique qui, sage ou non, leur est devenue chère par l'usage, et a été jusqu'à présent respectée par la nation britannique qui les a jusqu'à présent laissés libre de la changer ou de la garder selon qu'ils préféreraient.

Qu'une union des provinces puisse augmenter leur force en produisant une société plus parfaite d'intérêt et de sentiments, en soumettant cette milice à un système uniforme de discipline, et en plaçant leurs moyens de défense contre un ennemi étranger d'une manière plus commode et plus efficace à la disposition du gouvernement. Qu'elle puisse avec le temps, grâce à l'opération graduelle des conséquences naturelles d'une telle union rendre toute la colonie plus complètement britannique dans son système de lois, dans son éducation, dans ses sentiments, et dans le caractère général de tous ses actes publics—et qu'elle produirait une réglementation uniforme du commerce dans tout le territoire et assurerait que l'intérêt de chaque partie fut subordonné au bien-être du tout—et qu'elle mettrait nécessairement fin à toutes difficultés futures au sujet des droits et drawbacks en partageant entre tous la jouissance de ce en quoi tous avaient un intérêt, sont des avantages généraux que, bien que quelques-uns soient assez indéfinis quant à leur étendue et incertains quant à la période où ils pouvaient se faire sentir, l'on pourrait, je crois, raisonnablement espérer.

D'un autre côté je doute de la prudence de troubler le présent système des choses établies dans les provinces en vue de ces avantages assez indéfinis et éloignés, au hasard des inconvénients qui se sont suggérés à moi et que j'exposerai bientôt.

A présent les choses marchent agréablement et avec prospérité dans le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada il n'en est pas ainsi, mais je ne pense pas qu'une union ferait disparaître le moins du monde les difficultés qui existent là, et elle pourrait avoir le mauvais effet d'entraîner l'une des provinces dans les embarras de l'autre. Le nombre de représentants dans le Haut-Canada est à présent moindre que dans la province inférieure, et continuera sans doute ainsi encore plusieurs années.

Cette dernière se compose à très peu d'exceptions près de Canadiens-français, et j'appréhende qu'une union des deux provinces serait regardée avec une si extrême jalousie et une telle répugnance par la grande masse de la population du Bas-Canada, qu'en des occasions futures elle pourrait s'efforcer avec encore plus d'empressement d'exclure les Anglais de leur Assemblée, et n'accorder leur confiance qu'à ceux qui s'appliqueraient le plus à conserver leur ancien système de choses contre l'innovation. Et pendant de longues années, je le crains, le peuple du Haut-Canada aurait de la difficulté à obtenir aucune affectation de revenu pour les fins d'améliorations publiques dans leur province, ou à gagner une attention suffisante sur leurs intérêts locaux de la part d'une assemblée dont la majorité serait hostile à leur religion, et ignorante de leurs lois et jalouse de leur influence. Si ces conséquences devaient s'en suivre, elles retarderaient la prospérité aujourd'hui rapidement croissante du Haut-Canada au moment le plus critique.

Cette appréhension n'est peut-être pas fondée, j'expose simplement mes propres impressions.

Le Haut-Canada, il est vrai, contient à présent une population bien inférieure à celle de la province d'en bas, l'une ayant été colonisée par des Européens pour la première fois il y à peine 40 ans, et l'autre il y a plus de 200 ans, mais il est bien connu que par l'étendue des terres susceptibles de culture par l'excellence de son sol et de son climat, et la capacité de production qui en résulte, la première possède des avantages presque sans rivaux, et il serait très lamentable qu'ils soient empêchés d'être développés en étant placés sous le contrôle de personnes connaissant peu nos intérêts agricoles et même ayant de l'éloignement pour le système de tenures et les lois sous lesquelles la province a prospéré d'une manière si surprenante.

Qu'elle serait ainsi contrôlée pendant de longues années j'en suis convaincu, surtout si la législature venait à être convoquée à Montréal, car je crains que dans l'état actuel du Haut-Canada, il serait difficile de trouver des gentlemen qui puissent assez complètement abandonner leurs propres affaires pour assister aux trois mois de la session annuelle de la législature à une si grande distance de leurs demeures. On ne pourrait pas s'attendre à ce que l'assistance des membres de la province supérieure fût en aucune manière aussi nombreuse même en proportion que celle venant du Bas-Canada, et je vois au moins un motif d'appréhender que dans toute question dans laquelle les intérêts des deux provinces puissent être en concurrence, comme par exemple la proportion des revenus à dépenser dans le Haut-Canada, il y aurait peu de chance d'obtenir une juste décision d'ici à assez longtemps. Je crains cela d'autant plus que je suis convaincu que la masse du peuple du Bas-Canada serait extrêmement ennuyé de l'union, la considérant comme un projet destiné à donner à la population anglaise une ascendance indue, et serait pendant un certain temps peu disposée à s'unir cordialement avec nous, en oubliant toutes distinctions.

Il vaut peut être aussi la peine d'étudier jusqu'à quel point il serait politique pour des raisons nationales d'unir deux colonies aujourd'hui distinctes, entraînant par là en toutes occasions la politique de l'une à la suite de celle de l'autre, leur donnant les moyens de faire cause commune dans toute dissention malheureuse qui pourrait se présenter et rendant n'importe quel grief imaginaire une cause d'irritation et de difficulté, dans deux gouvernements, tandis qu'autrement il n'affecterait la tranquillité d'une seule.

Plusieurs autres considérations de moindre importance se suggèrent lorsque l'on pèse la conséquence probable d'une union des législatures. Mon désir a été d'exposer celles qui me paraissent les plus dignes de remarques, et en agissant ainsi j'espère qu'on ne comprendra pas que j'ose exprimer les sentiments du gouvernement ou de la législature du Haut-Canada, car je ne suis ni autorisé ni prêt à exprimer leur opinion sur l'à-propos d'une union que ni l'un ni l'autre, à ma connaissance, n'ont jamais eu en vue. Les représentations de cette province dont j'ai la direction n'étaient pas destinées, j'en suis convaincu, à tendre spécialement vers cet objet, et de fait les mesures que j'ai pris la liberté de proposer et qui sont à l'étude de la part du gouvernement de Sa Majesté sont entièrement d'une nature différente. Je ne peux même pas oser dire jusqu'à quel point une union serait agréable à la population du Haut-Canada en général. J'ai certaines raisons de penser que la majorité de leurs

représentants actuels n'y sont pas favorables, parce qu'ils sont convaincus qu'elle ne serait pas avantageuse, bien que quelques-uns de ces représentants, pour l'opinion desquels j'ai beaucoup de respect, pensent autrement.

Je prendrai la liberté de dire de plus que l'acte en vertu duquel la province de Québec a été divisée, et les présents gouvernements séparés établis, a été le résultat d'une mûre et longue délibération, et si le changement d'un système si bien mûri, devenait désagréable aux habitants des deux provinces ou de l'une ou l'autre, on peut s'attendre qu'ils seront plus profondément affectés en proportion, parce qu'il paraîtra avoir été décidé à la hâte et sans qu'on leur ait fourni l'occasion de faire connaître leurs sentiments. Les provinces du Canada ont été uniformément traitées par la Grande-Bretagne avec une douceur et une intelligence paternelle qui les rendraient encore plus sensibles à un manque apparent de considération même pour leurs sentiments.

Une autre affaire se suggère sur laquelle il est nécessaire de se garder de toute impression erronée. Les habitants français du Bas-Canada, j'en suis fermement convaincu, sont aussi paisiblement disposés, aussi enclins à se soumettre à l'autorité et aussi loyalement attachés au gouvernement britannique qu'aucune portion des sujets de Sa Majesté, et quelque embarras que puissent causer leurs représentants en refusant de pourvoir d'une manière permanente à la liste civile, ou sur des questions de revenus ou autre d'aucune sorte entre eux et le gouvernement exécutif, il ne faut pas l'attribuer à la prépondérance de l'influence française sur les Anglais, mais à ce désir dont font preuve toutes les assemblées populaires, d'affirmer et d'exercer le plus possible la part de pouvoir qu'elles croient leur être accordée par la constitution, et même de l'étendre, disposition dont on peut attendre beaucoup d'inconvénients, plus purement démocratique sera un tel corps, et je crois que les descendants des Anglais, des Irlandais et des Ecossais seront plus portés à y persévérer que les descendants des Français.

Si donc l'idée que la législature unie serait plus raisonnable sous ce rapport que la présente législature du Bas-Canada, semblait devoir rendre une union désirable, je ne crois pas que l'événement justifiât l'attente.

Je ne désire pas que ce que j'ai dit porte à conclure que les législatures ne devraient pas être unies, à moins que cette conclusion ne paraisse être la saine déduction des considérations que j'ai exposées. J'ai exposé tout ce qui se présentait pour et contre désirant seulement que la décision repose sur des raisons certaines, et ne soit pas prise sur des conceptions erronées ou sur des espérances qui ne se réaliseront probablement pas.

N° 4.—Résumé des pétitions pour et contre l'Union.

Archives, série Q., vol. 163—1, *page* 135.

Pour l'union.

1. Les habitants de Chambly, B.C.
2. Le canton de March, H.C.
3. Les cantons de Dunham, Stanbridge, Saint-Armand, Sutton, Potton, Stanstead, Barnston, Barford, Hereford, Farnham, Brome, Bolton, Hatley, Compton, Clifton, Durham, Melbourne, etc., de naissance ou de descendance britannique. Les habitants des cantons et endroits situés sur le côté sud-est du Saint-Laurent dans le Bas-Canada.
4. La ville et le district des Trois-Rivières dans le B.C.
5. Le bourg de William Henry.
6. Les cantons dans le comté de Carleton, H.C.
7. La cité et le comté de Montréal, B.C.

Contre.

1. Pétition des seigneurs, magistrats, membres du clergé, officiers de milice, marchands, propriétaires fonciers, et autres habitants de la province du Bas-Canada.

N° 5.—Extrait d'une lettre de J. Monk à R. Wilmot, juillet 1822.

Archives, série Q., vol. 162—2, *page* 289.

Permettez-moi de dire qu'à tous les points de vue dont j'examine le sujet, les récentes procédures du parlement exciteront de forts et vifs sentiments dans les deux provinces. Le droit du parlement de légiférer et à présent de contrôler est admis. L'opposition n'a combattu que pour avoir du délai, pour étudier ce qu'on pourrait offrir contre l'*à-propos* de l'union.

Devrait-on permettre aux démagogues de méditer et de fulminer des ressentiments sédicieux sur le sentiment de la crainte de la perte du pouvoir? Permettez-moi de dire que je crois qu'on ne peut éviter cela que par la convocation aussitôt que possible des législatures locales, pour recevoir communication de ce qui s'est fait dans le parlement, de ce qu'il a étudié et de ce qu'il a laissé en suspens pendant quelque temps avant de prendre une décision. Un tel avis hâtif suspendrait, je crois, en grande mesure toutes les assemblées et les clameurs populaires et le résultat serait promptement préparé pour être soumis au parlement à sa réunion prochaine.

Si l'on ne fait pas cela, la situation locale est telle que la session du parlement impérial tirerait à sa fin avant qu'on pût avoir aucun avis; et alors l'opposition pourrait présenter le même motif d'accusation de précipitation—armée de toute l'effervescence rancunière durant trois mois de combinaisons populaires dans les colonies.

On pourrait se demander si le grand objet du bill projeté, peut se réaliser en vertu des présents pouvoirs législatifs coloniaux? Assurément non, elles l'ont déclaré chacune séparément et ouvertement. Peut-on éviter la discussion? On croit qu'on ne le peut pas; et il semble s'en suivre que si elle avait lieu, elle préserverait tout probablement la tranquillité et effectuerait ce qui est si évidemment essentiel à la concorde, à l'union et à la subordination. Si le parlement voit que cela existe ou peut être produit en vertu de la présente constitution, il les laissera subsister. Mais si le contraire était évident, il appliquera un remède. L'administration aura rempli son devoir envers la Couronne et la nation, et la prospérité applaudira sa sagesse, sa politique et sa justice. L'inaction dans le présent dilemme ne paraît pas possible, et qu'on remarque que la demi-mesure telle qu'adoptée à présent excitera des efforts hostiles de la part des chefs démocratiques pour soulever des querelles d'opposition turbulente sur l'intervention du parlement jusque-là, bien qu'elle dût promouvoir l'autre moitié du bill surpendue.

N° 6.—Notes sur un projet de bill à l'effet d'unir les législatures provinciales du Bas et du Haut-Canada, etc.

(*Archives, série Q., vol.* 163—1, *page* 167.)

14 Geo. 3, ch. 83. En l'année 1774 un acte fut passé à l'effet d'établir une disposition provisoire pour accorder au gouverneur et au Conseil le pouvoir législatif de faire telles ordonnances alors qui pourraient être nécessaires, *n'allant pas* jusqu'à prélever aucune taxe ou droit jusqu'à ce qu'il soit juste et à propos de convoquer une assemblée des représentants, délégués par les francs tenanciers, étant des sujets dans la colonie de Québec, selon les assurances faites par feue Sa Majesté dans sa proclamation publiée peu de temps après le traité de paix et la cession des dites provinces par le roi de France à Sa Majesté. (7 octobre 1763.)

Les réfugiés loyalistes. En l'année 1784, peu de temps après la paix avec la France et accordant l'indépendance à certaines de ses colonies qui s'étaient unies en rébellion, ouvrit un moyen de sécurité et d'encouragement à un grand nombre de loyaux sujets, qui dans les dites colonies, avaient été fidèles, et en résistant aux efforts de la rébellion s'étaient trouvés dans la néces-

sité d'avoir recours à la protection de Sa Majesté dans la partie supérieure ou sur les terres non cultivées de la province de Québec.

30 Geo. 3, ch. 27. Des actes du parlement furent passés et des instructions furent données au gouverneur d'encourager ces efforts et d'accorder une retraite sûre à ces sujets, dans cette province, avec leurs familles et leurs effets. Des terres furent assignées et distribuées à ces personnes, pour les posséder à l'avenir en vertu de concessions régulières de la couronne.

L'établissement rapide et vaste de ces sujets rendit nécessaire l'établissement d'un gouvernement qui contribua à la sécurité et au confort de ces réfugiés. Un peuple dont les habitudes, le langage, la religion et les lois sous lesquelles ils étaient nés et avaient vécu, étaient entièrement anglais.

7 octobre, 1763. Il était évident que la base du gouvernement colonial devait être telle que l'offrait et le présumait la Proclamation Royale " Une législature, " dont une assemblée générale devait former partie et les lois du " Royaume d'Angleterre assimilées à leur situation locale de colons."

14 Geo. 3, ch. 83-4. La partie basse de la province comprenait les sujets nouveaux ou Canadiens " qui avaient vécu sous une forme établie de gouvernement et " sous un système de lois en vertu desquelles leurs personnes et leurs " biens avaient été protégés pendant une longue suite d'années ", savoir, le système féodal et les lois françaises, de là il paraissait que pendant un certain temps il ne pouvait être sage ou juste de mettre en vigueur la Proclamation qui assurait à *tous* les avantages des lois de l'*Angleterre*; et il s'en suivit, comme la politique la plus sage, de diviser cette grande

31 Geo. 3, ch. 83. province telle qu'agrandie en vertu de l'acte de Québec, en accordant à chacun, le Haut et le Bas-Canada, des pouvoirs législatifs distincts et entiers, " semblables à ceux des autres colonies de Sa Majesté en Amérique."

Ces législatures séparées ont reçu le pouvoir d'encourager la colonisation et la prospérité de chaque colonie. (Proclamation du 7 octobre 1763.)

Dans la province supérieure, on a fait beaucoup pour établir l'ensemble des lois d'Angleterre et pour assurer la liberté et les biens des réfugiés sujets de naissance. Dans le Bas-Canada, après la 1re et la 2e Assemblée (de 4 années chacune) on a fait un peu moins pour changer un sytème de lois déjà établies.

Les sujets canadiens ou nouveaux ont élu parmi eux des personnes qui ne comprenaient pas la langue anglaise, les principes de la constitution anglaise, ni les lois d'Angleterre, les procédures législatives se faisaient dans les deux langues, anglaise et française, et les débats ont eu lieu entièrement en français.

Il y en avait peut-être quelques-uns—5 sur 40—des membres canadiens qui pouvaient lire et comprendre la langue anglaise, mais la grande majorité, $\frac{7}{8}$ de l'Assemblée, doivent se fier au petit nombre pour se faire expliquer ce qui aurait dû être de leur propre pouvoir de comprendre en lisant (afin d'être utiles et ne pas se faire tromper par des préjugés de parti). Jusqu'à présent l'ignorance peut être une excuse, envers des personnes bien intentionnées, pour les diverses confusions et l'anarchie qui se sont produites dans ce corps législatif troublé et antagoniste, l'Assemblée.

31 Geo. 3, ch. 31. L'acte du Canada ne pouvait être considéré que comme un essai de former le meilleur gouvernement que le temps et les circonstances exigeaient pour ces colonies—*et c'est ce qu'on a prétendu en parlement lorsque l'acte a été passé.* Les difficultés qu'on pouvait ou pourrait s'attendre à voir s'élever de deux législatures distinctes ayant des intérêts séparés ont été prévues, mais on espérait avec confiance qu'elles seraient évitées par la consolidation cordiale des intérêts mutuels parmi les mêmes sujets, car il est bien évident que le territoire étendu des Canadas ne pouvait être

gouverné *ou protégé* qu'en vertu d'une pleine conviction qu'un seul intérêt commun doit animer tout l'ensemble des deux provinces.

1663 (*sic.*) Chaque colonie a montré une disposition de fournir le revenu (pour donner) le moyen de supporter le gouvernement civil. Le Bas-Canada, une *vieille* colonie populaire bien établie, est très capable, avec des taxes très basses, de subvenir aux besoins du gouvernement civil.

Le Haut-Canada, moins populeux, moins digne, mais sans médire, infiniment plus énergique, industrieux, intelligent et zélé pour le bien public, a imaginé diverses lois et moyens pour subvenir aux besoins du gouvernement civil.

Mais comme les droits sur les importations forment une grande source pour ces moyens, et comme toutes les importations de marchandises viennent dans le Haut en passant par la province inférieure, ces droits, ou ce qui leur équivaut, la proportion des droits d'importation sur les marchandises consommées dans la province supérieure sont soumis aux lois et règlements faits dans la province du Bas-Canada.

Publication du pamphlet de la cause d'après les rapports de la Législature et du Conseil, p. 33, aussi p. 87, aussi 37, 8 art. 33 du bill.

Ces législatures ont différé d'opinion sur les droits de chaque province. Celle d'en bas perçoit et retient les droits d'importations tout entiers. Et la province d'en haut se déclare par ce moyen incapable de subvenir aux dépenses du gouvernement civil. Tous les efforts de conciliation ont été infructueux, et le rapport fait par les commissaires de l'Assemblée du Bas-Canada choisis pour traiter avec ceux du Haut-Canada "fait voir non seulement la différence et les difficultés, mais "*offre en perspective* leur *retour attendu*, conduisant à de graves malen-"tendus, destructifs des intérêts des deux provinces, qui sont si intime-"ment liées par des liens d'allégeance au même souverain, et par leur "position locale."

De fait "que le pouvoir législatif possédé par la province inférieure "place la province supérieure dans un état de *dépendance* qui résulte "d'un contrôle définitif sur le port de Québec assumé par la législature "du Bas-Canada."

Le remède évident à cet état de conflit préjudiciable de ces gouvernements serait que le parlement unisse le pouvoir législatif de cet immense pays, et amène à un exercice raisonnable les dispositions séparées à fournir les moyens de subvenir aux besoins du gouvernement civil dans chacune, et dès le début de fixer par la loi un taux précis de retenue sur le droit d'importation à recevoir par la province supérieure jusqu'à ce que la législature combinée puisse par les deux tiers de ses membres convenir d'un principe juste pour leur bien-être et leur tranquillité future.

Bien qu'on puisse à présent faire une grande distinction comparative sous le rapport de la population entre ces provinces, on devrait cependant remarquer que le climat, les terres, les habitudes, le langage, les lois et la situation locale de la province *supérieure*, ce qui dans un court espace de temps doit donner à cette population un poids qu'on ne comprend pas entièrement à présent; bien que leur énergie dans la défense, durant la récente guerre, ait dû montrer, entre les mains d'un petit nombre comparativement, une puissance qu'on ne prévoyait pas avoir découvert dans une campagne contre ce que l'on considérait des forces écrasantes.

31 Geo. 3, ch. 31. Dans le projet du présent bill, on a intention de porter remède à certains défauts que l'on a découvert dans l'acte du Canada. Et de proposer quelques amendements qui faciliteraient les affaires générales de la législation, et augmenteraient la force d'un gouvernement colonial constitutionnel.

NOTES SUR DIFFÉRENTS ARTICLES DU BILL.

Article 24.

Le langage des procédures et des débats de la législature.

D'après l'état actuel de la population et des lois du Haut-Canada, il élira à l'Assemblée, quarante députés, *voir* Stat. Prov. du Haut-Canada, 30 Geo. III.

Les nouveaux comtés à établir nécessairement dans le Bas-Canada, d'après les établissements depuis 1791, donneront environ 8 ou 9 députés, et un député à William-Henry, et un à Gaspé, formeront en tout 50 députés, que l'on peut conclure (étant choisis par des électeurs qui ne parlent que l'anglais) ne pas comprendre la langue française.

Depuis la conquête du Canada en 1759, et le traité de paix, 1763, le Canada peut être considéré avoir été une colonie anglaise durant près de soixante ans. On peut se demander : n'était-il pas du devoir de tous les nouveaux sujets d'acquérir la connaissance du langage national ? Celui dans lequel les intérêts commerciaux, les relations sociales et une *grande* partie des lois existent, et dans lequel sont promulguées toutes les lois provinciales ?

Pas de serment d'épreuve comme celui exigé dans les autres colonies.

La libéralité avec laquelle les Canadiens ont été admis à participer à la législature aux fonctions du gouvernement, a été particulièrement favorable aux nouveaux sujets. Les personnes composant la législature ne pouvaient savoir qu'en étant capables d'étudier les principes de la constitution, du gouvernement et des lois, qui seuls étaient publiés en langue anglaise, toute la plus importante partie des lois du Bas-Canada—la *loi criminelle* est seulement publiée, on y réfère ou on la connaît en langue *anglaise.* Que les procédures de la législature ne soient pas restreintes (limitées) à cette langue, paraît avoir été une source de difficultés continuelles et de disputes coloniales. Le texte et l'exposition légale des statuts provinciaux passés depuis 1775, l'acte de Québec et 1792, l'acte du Canada ont été en langue anglaise. Ensemble toutes ces considérations démontrent que les procédures législatives ont été limitées à la langue anglaise. Unir les législatures sans une telle règle serait (pour dire le moins) troubler la tranquillité qui doit résulter de l'action prise d'après un principe commun et connu. La nation a un droit et il lui incombe de régler la qualité requise de ces serviteurs de la couronne, ou de ceux qui deviennent membres de la législature, de la manière qui favorise le plus les bons et sains effets de la législation et du paisible gouvernement. Ceux qui sont destinés à participer à ces fonctions peuvent le faire s'ils ont les qualités requises; si non, ils ne peuvent y prétendre.

Sur le même principe il est décrété :

Article 13, Qualités requises des personnes à élire.

Qu'une qualité requise devrait être prescrite en sus de celle de simple franc-tenancier, au sujet des biens des personnes " ayant les qualités requises pour être élu représentant." L'ancien acte n'exigeait aucune telle qualité requise. On a trouvé que le manque de cette qualité était un grand défaut. Est-ce que la convenance des individus devra être un obstacle à un remède constitutionnel dans des modes défectueux de gouvernement.

Article 18. La durée de telle législature.

La période de durée de chaque élection des législateurs étant limitée à quatre ans, le plus grand défaut dans un pays dont les hommes ne sont pas les mieux renseignés, c'est qu'une personne qui remplit une place ou charge responsable qui exige de l'étude et des renseignements, se donnera moins de peine si elle trouve que son poste n'est que temporaire, et s'y dévouera, si ce poste lui paraît plus élevé et plus permanent. La fréquence des élections dans ce pays étendu est préjudiciable, en réunissant fréquemment un grand nombre d'agriculteurs loin de leurs occupations. Six ou sept ans serait une période préférable de durée.

Article 16. Deux membres du Conseil exécutif dans chaque colonie seront membres de l'Assemblée avec droit de vote.

Que le gouvernement exécutif doive posséder les moyens de participer à toutes les mesures du gouvernement soumises à l'Assemblée, n'a pas besoin d'autre preuve que les efforts ouverts et déclarés des Canadiens "d'exclure de ce corps tout officier du gouvernement du Roi." Et les factions soulevées et les mesures prises, dans ces dix ou quinze années passées, ont démontré que tout effort d'obtenir un siège dans ce corps par ces personnes n'a pas eu de succès, en conséquence que le gouvernement du Roi n'a pas eu avec l'Assemblée les communications nécessaires pour la conduite des affaires publiques. On a prétendu dans la discussion que les mesures de l'Assemblée "les Communes du peuple" et celles du gouvernement étaient entièrement distinctes dans leurs intérêts, et la couronne a été exclue dans cette partie essentielle de la législature et du gouvernement du pouvoir de faire disparaître les calomnies des factions et d'apaiser l'anarchie qui trouble et font échouer les objets salutaires d'une législature coloniale et loyale.

A moins que quelques membres du Conseil exécutif et du gouvernement n'aient de droit une voix délibérative dans l'Assemblée—bien que n'ayant pas celui de voter—de quelle manière les mesures de l'administration et du gouvernement pourront-elles être efficacement présentées, expliquées ou appuyées ; ou celles qui sont contraires au bien public représentées dans leur état réel et les conséquences résultant de démarches contraires exposées à un raisonnement juste et impartial, si les serviteurs de la couronne doivent être exclus des devoirs du gouvernement exécutif ?

L'expérience a démontré d'une manière concluante que dans la législature coloniale du Canada on devrait affirmer comme un droit : "Que les ministres du Roi", si on doit les appeler ainsi, devraient avoir un pouvoir délibératif dans l'Assemblée de cette législation.

Article 23. Restriction des pouvoirs des branches de la législation d'émettre des mandats d'emprisonnement, dans certains cas, tant que ces privilèges ne seront pas déclarés par statut provincial.

Si le cas ne s'était pas présenté, d'une branche de la législature affirmant et exerçant le droit d'émettre des mandats contre les membres de l'autre branche—l'Assemblée contre le Conseil—il y aurait moins de nécessité d'adopter cet article du bill. Il est préventif contre les objets factieux destructifs de la législation et du gouvernement. Et de plus, il est hautement à propos qu'un acte de la législature règle les principes et détermine l'étendue de ces grands pouvoirs, et non pas les laisser découvrir dans les prétentions contradictoires et les violentes concessions en passant par les différentes procédures parlementaires, dans les périodes les plus agitées de son histoire.

Les prétendues droits de l'Assemblée d'après les idées imparfaites de "Privilèges parlementaires" ont été la source de procédures factieuses, qui devraient être réduites à des règles simples et claires, compatibles avec le bon ordre et le bon gouvernement et dans lesquelles la sanction formelle de la couronne est déclarée par la loi coloniale.

Article 25. Le clergé catholique romain, ses droits et sa nomination sous la sanction du Roi par l'exercice régulier de la suprématie royale, 1 Eliz., ch. —, 14 Geo. 3, ch. 83, par. 5, art. 29. Le changement des tenures de féodale à commun soccage.

Cet article du dispositif du bill est de déclarer et confirmer le libre exercice de cette religion et le droit de tous les curés aux droits coutumiers, et aux dîmes légales à payer aux curés, dans les différentes paroisses ou cures ; et pourvoyant en même temps au légitime exercice de la suprématie du Roi pour la collation ou l'installation de tout curé dans aucune église ou chapelle. Mais dans le même article il est décrété qu'aucune partie de l'article ne s'appliquera à aucune collation ou nomination qui aura *déjà* été faite. Dans les "notes" antérieures, on a déjà fait des remarques sur cet article et cette disposition et sur la politique et la justice d'un exercice de *cette suprématie* qui donne le poids de la dignité et du pouvoir de la Couronne, là où elle est *le plus* efficace pour le bien-être des sujets de Sa Majesté et celui de sa colonie.

L'objet du présent article est de faciliter des améliorations en enlevant des obstacles à l'emploi du capital et à l'établissement des terres tenues en vertu de la tenure féodale, et aussi d'augmenter la valeur des biens-

fonds ; et de l'échange facile des immeubles dans un pays commercial surajouté à cela, résultera l'importante considération d'introduire la loi anglaise, adoptée à l'esprit d'entreprise commerciale, et tendra graduellement par là à faire disparaître les préjugés étrangers qui contiennent l'attachement à un système de jurisprudence qui n'est pas adapté aux lois et à la constitution d'un gouvernement anglais. Il aura aussi son effet sur le langage du peuple, qui en étudiant ses intérêts les cherchera en vertu de ces lois et par le moyen d'un langage dans lequel elles sont exprimées.

Le changement du fief ou tenure roturière est laissé aux *désirs* des parties intéressées, aucune partie des articles n'est obligatoire. Le tout est placé sous le contrôle de Sa Majesté, qui l'accordera lorsque ce sera raisonnable et avantageux pour la couronne et ses sujets.

Les droits de la couronne au sujet du revenu sont conservés ainsi que ceux du seigneur ou de son locataire roturier, lors de chaque changement de tenure.

Le Roi est autorisé à accorder des biens en commun socage à ses propres vasseaux ou locataires roturiers sur une commutation raisonnable pour la libération des servitudes. Cela facilitera immédiatement la réception des deniers, près de £20,000 dans la Censive du Roi ou Domaine de Québec et de Trois-Rivières, sur ces commutations, et opérera un grand soulagement pour les locataires roturiers et pour les intérêts de commerce dans ces endroits.

Les instructions du Roi accompagneront l'acte.

L'article de l'acte rend le seigneur concessionnaire à telles "*conditions et restrictions* que le Roi pourra juger à propos lorsqu'il recevra aucune remise et fera la concession. Elles seront soigneusement expliquées et guidées par les instructions du Roi qui accompagnent la loi. Dans ces instructions un article met en garde contre la possibilité que la concession n'intervienne pour empêcher ou frustrer les droits des tiers, sur les terres de fiefs vendus ou de roture commuée ; aucun tel mot qui sauve ne sera employé dans l'acte sous prétexte de " prévenir le mal " lorsqu'il ne peut s'en produire aucun. Le cas des certificats de location dans le Haut-Canada, auxquels il est pourvu par l'article 45 de la 31[e] Geo. 3, n'est nullement semblable aux concessions régulières et aux titres dans le Bas Canada.

Le Roi ne peut par implication concéder légalement des droits établis acquis par titre ou servitude sur ces droits. La personne qui seule possède la propriété en entier a le droit de rendre ces droits et seuls ils peuvent être affectés par le statut.

Articles 32 à 42, retenue des droits sur importations, réclamés par le Haut-Canada.

Onze articles du bill sont des dispositions à l'effet de créer les moyens de régler les droits retenus réclamés par le Haut-Canada, et de poser un principe ou une règle pour le paiement de droits croissants, tant que la législature coloniale n'aura pas adopté une proportion plus satisfaisante.

32 et 42. L'affectation des deniers perçus, etc., au paiement des dépenses du gouvernement.

Sont deux articles du bill qui décrètent nécessairement que Sa Majesté affectera le revenu colonial qui pourra être prélevé jusqu'au 1[er] février 1825, au soutien de l'administration de la justice et du gouvernement civil de la province.

Les efforts violents et hostiles de l'Assemblée du Bas-Canada contre la concession d'aide pécuniaire si *souvent promise*, ont poussé à ce que l'on croit, et devront pousser le parlement à des mesures qui assureront la dépendance des possessions coloniales, et, selon leurs moyens allégeront les charges de la mère-patrie. Si l'on doit accorder des principes qui puissent transférer les droits de la couronne, la prérogative ou le gouvernement exécutif aux mains de la branche législative du pouvoir, où " le peuple " doit former la direction souveraine du gouvernement royal, il faudra s'attendre à un changement qu'il n'est pas plus facile de percevoir et déplorer, qu'impérieux de prévenir.

NOTES SUR LES TITRES D'UN BILL À L'EFFET D'UNIR LES LÉGISLATURES DU BAS ET DU HAUT-CANADA.

Article B.

Qualités requises des membres.

Prescrit les qualités requises des membres possédant des *immeubles* pour une valeur de £300 sterling.

Les qualités requises ne sont pas assez élevées pour le Bas-Canada, £500 stg. semble être bien assez bas pour assurer dans l'Assemblée cet intérêt pratique de caractère et de propriété qu'exigerait un gouvernement paisible. Si l'on jugeait qu'il est odieux ou inconvenable de faire la présente distinction entre les deux provinces, et que £300 serait tout ce qu'on doit exiger pour le Haut-Canada; on suggère que l'établissement de toutes les qualités requises à £300 ne dure que *dix* années (comme on l'a fait par l'article 24 pour le langage) et ensuite les qualités requises pour les deux provinces devraient être fixées à £500.

Article 16.

Des membres du Conseil exécutif seront appelés à l'Assemblée.

Le gouvernement, etc., appellera *un* membre du Conseil exécutif de chaque province à l'Assemblée.

Ceci paraît être une partie très nécessaire et très importante du présent bill. Le manque de personnes officielles et capables dans l'Assemblée a été un grand défaut dans les pouvoirs nécessaires du gouvernement dans la législature, et l'esprit de parti qui a ou pourra porter à exclure ces personnes, engage fortement à étendre le pouvoir du gouverneur d'appeler deux membres du Conseil exécutif dans *chaque* province. La présence de deux membres donnerait de la force au gouvernement au cours des procédures — peut-être nécessairement.— Un ne peut être présent en tout temps, on devrait se prémunir contre son absence, et l'on ne devrait pas considérer que les membres du Conseil exécutif résidant dans le *Haut*-Canada, seront (du moins d'ici à plusieurs années) à la hauteur des affaires de la province inférieure.

La même raison pourrait s'appliquer aux membres du Conseil exécutif du Bas-Canada, à l'égard des affaires du Haut-Canada.

LES PRIVILÈGES DE LA LÉGISLATURE PROVINCIALE.

Article 23.

Privilèges des deux branches de la législature.

Les Chambres législatives dans le Bas-Canada se sont arrogées tous les droits et privilèges de la Chambre des Lords et des Communes dans la Grande-Bretagne. Leur raisonnement par analogie, s'étend à l'exercice de pouvoirs qui ne devraient pas être exposés par une fausse interprétation, à des fins factieuses contraires à la tranquillité du gouvernement et nuisible aux droits des individus, que le gouvernement exécutif quelque bien disposé qu'il soit, n'a parfois pas le pouvoir d'empêcher. On pourrait remédier à ce danger au moyen d'un proviso ajouté à cet article du bill, savoir :

Des cas peuvent être cités d'emprisonnement contre tout exercice rationnel de ce pouvoir.

" Pourvu toutefois que les privilèges du dit Conseil législatif ni ceux " de l'Assemblée s'étendent ou soient interprétés comme s'étendant à " l'emprisonnement des sujets de Sa Majesté n'étant pas membres des " dits Conseil législatif ou Assemblée, ou officiers et serviteurs de ces " corps respectivement, jusqu'à ce qu'une disposition puisse être faite par " un acte de la dite législature, déclarant les droits et privilèges s'éten- " dant à cet emprisonnement ou amende ".

LE CLERGÉ CATHOLIQUE ROMAIN, SES DROITS ET DÎMES, ETC.

Article 25.

Le clergé catholique romain, daté 3 janvier 1775.

Cet article du bill suggère un grand intérêt politique au sujet de la *suprématie* du Roi, prévue par l'article 5 de la 14 Geo. 3, ch. 83. Est-il de bonne politique ou a-t-on l'intention que tout le corps des curés, prêtres de paroisses du Bas-Canada, soient nommés, installés, déplacés ou

transmis au lieutenant-gouverneur Carleton, *voir* art. 20, 21 et les instructions qui suivent.

suspendus, selon la seule volonté de l'évêque catholique romain, sans consultation ou aucune participation de la part de la Couronne par l'entremise du gouverneur et cela de *droit ?* Les instructions qui ont été préparées et qui accompagnaient l'acte de Québec 10 Geo. 3, n'ont jamais eu intention de transférer ou de conférer un tel pouvoir. Ses conséquences ont été prévues et l'on a expressément essayé de prévenir ses effets.

Quant au clergé protestant le Lord-Evêque n'a aucun tel pouvoir d'installation, etc. Elle se faisait d'après les instructions du Roi dévolues au gouverneur. L'évêque protestant ne peut que recommander.

Le clergé catholique romain du Bas-Canada—les curés—seraient reconnaissants de la protection royale. Quelques mots ajoutés à cet article du bill donneraient l'effet nécessaire à ce pouvoir de la couronne, que dans la colonie du Bas-Canada dans toutes ses circonstances particulières, il est hautement nécessaire de conférer et d'exercer: On pourrait y arriver en insérant dans cet article, vers la 6e ligne avant la conclusion, après les mots "*le clergé de la dite Eglise*" : " Et les différents curés de ces paroisses " respectives dans la dite colonie y étant installés et nommés avec l'ap- " probation et le consentement de Sa Majesté exprimés par le gouverneur " en chef, le lieutenant-gouverneur ou la personne administrant le gou- " vernement continueront conformément au dit acte passé dans la 14e " année du règne de Sa Majesté, de posséder et de jouir de leurs dîmes " accoutumées, etc."

On pourrait dire que cette clause n'est qu'une énonciation de la loi actuelle, dans ce cas, on ne peut s'alarmer d'une insertion dans ce bill de ce qui aurait dû être fait dans l'article 5 de la 14e Geo. 3, et à cause du défaut de laquelle la suprématie du Roi—le patronage entier de l'Eglise catholique romaine a été réclamé et exercé par un grand intérêt de division dans le gouvernement du Roi. Si on demande pourquoi faire cette énonciation de la loi, la réponse est de rendre l'installation et le *patronage* de l'évêque inefficace, s'il ne reçoit l'approbation de la couronne par le gouverneur. N'en est-il pas ainsi à présent ? Non. Le curé étant installé et en possession de sa cure, peut poursuivre en justice et recouvrer les dîmes et droits et cela sans aucune preuve de l'approbation par la volonté du Roi. Les pouvoirs de la couronne ne viennent jamais à la pensée du curé ou de la cour de justice. On s'adresse à l'évêque pour toutes les faveurs, pour toutes les rigueurs, pour toute règle de conduite civile, ecclésiastique ou politique. Mais avec une telle addition à l'article les pouvoirs de la couronne se feront sentir là où ils devraient prévaloir. Cela peut-il se faire sans une telle addition ? Les difficultés que rencontrerait cet effort en rendent le succès très douteux. On peut à peine concevoir que le pouvoir restât tel qu'il est. On peut prévoir et apprécier ses effets.

LA TENURE DES TERRES DANS LE BAS-CANADA.

Article 29. Le changement de tenure dans le Bas-Canada, de fief à commun soccage.

Cet article du bill est destiné à donner aux seigneurs la propriété de telles *parties* de terres, dans une seigneurie ou fief, que le seigneur du fief pourra remettre, pour obtenir dans cette partie du fief, un bien en commun socage—ou droit absolu sur la terre, afin de vendre, louer ou céder, par tel titre, et l'exempter des droits de la couronne d'une $\frac{1}{5}$ partie de la valeur, un honoraire de mutation sur chaque vente d'un fief. Et de plus permettre au *seigneur* de vendre par morceaux en commun socage exempts de droits de fief, ou de droits de roture sur les tenures de vasselage de cens et rentes. Ce serait assurément un grand avantage pour les seigneurs qui possèdent en fief, sous une condition du moins implicite annexée à leurs titres et fiefs de subdiviser les terres au moyen

de sous-concessions en lots de roture, aux paysans à—cens et rentes, et loyers peu élevés. Si on a intention d'opérer un changement de tenure pour toutes les terres tenues en fief, on devrait annexer une condition sous le terme "Restrictions" employé dans l'article qui oblige le seigneur à remettre sa seigneurie tout entière et son fief, de commuer les titres de ses sous-locataires (censitaires) pour les droits et bénéfices qu'il pourrait rendre à tous en convertissant leurs biens de roture en commun socage.

Cela pourrait s'effectuer par instructions au gouverneur, comme conditions auxquelles une remise pourrait *seule* être reçue, ou une concession faite.

Une telle conversion générale de tenure pourrait être hautement avantageuse dans une colonie agricole et commerciale et donnerait en plus d'autres conséquences avantageuses dans un gouvernement colonial anglais.

N° 7.—Pétition de Kingston, etc., en faveur de l'Union.

(*Archives, série Q, volume* 323–1, *page* 4.)

À Sa Très Excellente Majesté le Roi.

La pétition des divers habitants de la ville de Kingston et du comté de Frontenac dans le district du Milieu et la province du Haut-Canada,

Expose très respectueusement:

Que les pétitionnaires de Votre Majesté se prévalant de l'occasion qui leur est gracieusement offerte par la remise à plus tard de certaines mesures récemment soumises au parlement impérial, sur le sujet de l'union des législatures des provinces canadiennes, demandant avec humilité et déférence la permission de présenter au Trône leurs raisons et motifs pour demander l'accomplissement immédiat de cette union.

Non pas que vos pétitionnaires soient insensibles à la valeur de cette excellente constitution que cette province a reçue dans la trente et unième année du règne de feu notre bien-aimé souveraine, en vertu de laquelle, grâce à la sage et paternelle administration du présent lieutenant-gouverneur, ils reconnaissent avee gratitude que cette partie favorisée des domaines de Votre Majesté jouit de beaucoup de bonheur et de prospérité.

Mais que néanmoins cette province du Haut-Canada, par sa position géographique, dépend de la province-sœur du Bas-Canada pour obtenir un canal pour l'importation et l'exportation des différents articles de son commerce; et aucune disposition adéquate n'ayant été faite lors de la division de la province, pour son usage gratuit de ce canal, de nombreuses et malheureuses discussions se sont élevées dans ces dernières années touchant sa proportion légitime de revenus provenant des droits sur les articles importés au détriment manifeste de ses justes et équitables réclamations, tel qu'on l'a complètement exposé aux ministres de Votre Majesté par un commissaire nommé par le parlement provincial pour cet objet formel.

Que vos pétitionnaires bien qu'ils salueront avec gratitude les mesures que la sagesse paternelle et pleine de considération du gouvernement de Votre Majesté a déjà projetées, dans l'acte du commerce du Canada, pour porter remède à ces maux, soumettent cependant humblement leurs vives craintes que cet acte n'atteigne pas jusqu'à leur racine.

Ils ont trop de raison d'être assurés que l'on mettra toutes sortes d'entraves à un raisonnable et équitable règlement; et tant que le Haut-Canada exercera le droit de s'opposer aux lois du revenu, une grande et impardonnable injure sera faite à la législature et au peuple du Bas-Canada, et que, enfin, le malentendu qui existe malheureusement maintenant sur ce sujet entre les provinces, sera maintenu, et par ce moyen les préjugés nationaux et l'antipathie déjà violente deviendra si invétérée

que l'union de la législature, que vos pétitionnaires conçoivent devoir être le dernier remède, sera difficile alors, sinon tout à fait impraticable.

Vos pétitionnaires demandent de plus la permission de suggérer que l'acte de commerce du Canada ne fera pas effectivement disparaître les causes de plaintes qui existent d'après la nature de l'état de choses présent, savoir, le manque d'union cordiale coopérative entre les provinces dans l'amélioration du Saint-Laurent, un objet de première importance pour le Haut-Canada, mais qui ne peut s'accomplir sans le concours du Bas-Canada; ainsi que les nombreux autres obstacles à la meilleure réglementation de trafic et du commerce que la jalousie mutuelle des deux législatures existant séparément tend plutôt à s'augmenter qu'à diminuer.

Que d'après l'esquisse que vos pétitionnaires ont lue dans les journaux publics du bill d'union récemment soumis, ils ont pleine confiance qu'il suffit pour obvier efficacement aux présentes causes actuelles de jalousie et de méfiance, pour mettre de l'harmonie dans les sentiments mutuels des deux peuples et pour produire dans chaque province une abondante augmentation de force, de richesse et de bonheur ; assurant à chacune tous les privilèges essentiels de leurs présentes constitutions; ou si elle affecte, comme c'est l'opinion de quelques personnes parmi nous, le cens électoral et la liberté des procédures parlementaires ; cependant vos pétitionnaires sont convaincus que dans le présent cas et dans toutes les autres affaires compatibles avec une saine politique, Votre Majesté prêtera une oreille indulgente à tout ce qui pourra être le désir général de ses fidèles sujets canadiens.

Et, en conséquence, vos pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à Votre Majesté de recommander à ses ministres d'encourager l'union projetée dans le parlement impérial de telle manière et à telles conditions qui leur paraîtront le plus convenable à nos besoins et nécessités mutuels et qui contribueront le plus au bonheur et à la prospérité des deux provinces.

Et vos pétitionnaires, comme c'est leur devoir, ne cesseront de prier.

KINGSTON, HAUT-CANADA,
12 novembre 1822.

Quatre-vingt-treize signatures sont apposées.

Nº 8.—LE COMITÉ CONSTITUTIONNEL DE QUÉBEC À WILMOT.

(*Archives, série Q., vol.* 161, *page* 295.)

QUÉBEC, 15 novembre 1822.

MONSIEUR,—Les habitants de ce pays ont appris avec la plus profonde douleur que durant la dernière session de la législature impériale, un bill a été présenté à l'honorable Chambre des Communes du parlement, ayant pour objet une union des législatures du Haut et du Bas-Canada, à des conditions extrêmement désavantageuses et profondément humiliantes pour les intérêts et les sentiments de cette dernière province.

On avait cependant bien assuré aux Canadiens qu'aucune mesure affectant leurs droits ne serait jamais adoptée par cette honorable Chambre, tant que ceux auxquels elle était destinée n'auraient pas l'occasion de se faire entendre; et en conséquence lorsque l'on apprit que le bill avait été remis à plus tard pour cette fin expresse (la législature provinciale n'étant pas en session) des mesures furent immédiatement prises dans diverses parties des deux provinces pour adresser une humble pétition à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement contre cette union.

À une assemblée très générale, nombreuse et respectable des habitants du district de Québec, un comité fut choisi pour préparer et expédier ces pétitions, qui sont maintenant dans un état avancé; mais comme il faudra nécessairement un temps considérable pour permettre aux habitants de ce district très étendu et populeux pour les signer surtout à cette saison de l'année; et comme l'on craint qu'avant de pouvoir expédier et présenter ces pétitions, le bill pourra avoir été présenté de nou-

veau, le comité demande la permission d'inclure une copie de sa Résolution du 31 octobre dernier et vous prie avec instance d'user de votre influence auprès des membres de l'honorable Chambre des Communes pour empêcher le bill d'être adopté avant que les pétitions de ce pays soient présentées.

Le comité vous assure que les sujets canadiens de Sa Majesté, se reposant avec la plus parfaite confiance sur sa sollicitude parternelle et la sagesse et la justice du parlement, sont pleinement convaincus que le bill ne sera pas adopté, lorsque l'on saura en Angleterre que les honorables promoteurs de ce bill ont été mal informés d'une manière qui les a porté à croire que la mesure était avantageuse pour le pays, et serait hautement acceptable par les Canadiens,—assertion aussi mal fondée qu'elle est blessante pour l'esprit et le patriotisme du peuple, dont une grande majorité dans les deux provinces est formellement et inébranlablement opposée à l'union projetée, à n'importe quelle condition quelconque et encore moins aux conditions contenues dans le bill en question.

Par ordre et au nom du comité constitutionnel de la ville et du district de Québec.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très obéissants et
Très humbles serviteurs.
L. de SALABERRY,
Président.

E. TÊTU,
W. HENDERSON,
JEAN BÉLANGER,
} *Secrétaires.*

M. Robt. Wilmot, M. P.
23 Montagu Sq., Londres.

(Une autre copie se trouve au volume 163, p. 141.)

N° 9.—Assemblée du Comité constitutionnel de Montréal.

(*Archives, série Q., vol.* 161, *p.* 305.)

Province du Bas-Canada,
Montréal, 18 novembre 1822.

A une assemblée du comité général nommé pour le district de Montréal à une assemblée publique des habitants du dit district dans le but de préparer des pétitions à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement contre le bill présenté à la dernière session du parlement pour effectuer des changements à la présente constitution de cette province.

Présents :

L'honorable L. J. Papineau, président,
" Chs. de St. Ours, conseiller législatif,
" L. R. C. de Léry, conseiller législatif,
" P. D. Debartzch, conseiller legislatif,
" Chs. de Salaberry, C.K. et conseiller législatif,
Messieurs Louis Guy,
Frs Desrivières,
D. B. Viger, membre de l'Assemblée législative,
J. Bouthillier,
J. Bédard,
J. R. Rolland,
H. Cuvillier, membre de l'Assemblée législative,
H. Henry, membre de l'Assemblée législative,
F. A. Quesnel, membre de l'Assemblée législative,
Louis Bourdage, membre de l'Assemblée législative,
F. A. Larocque,
J. Quesnel,
R. J. Kimber.

Résolu, qu'attendu que le parlement impérial pourrait se réunir avant qu'une pétition exprimant les sentiments et les vœux des fidèles sujets canadiens de Sa Majesté, au sujet des changements que l'on projette d'accorder à la constitution actuelle et à la présente forme du gouvernement de cette province si heureusement établie par le statut de la 31e année du règne de feu Sa Majesté, ch. xxxi, pourrait être transmise et reçue dans la Grande-Bretagne, et attendu que ces importants changements pourraient être mis à l'étude dans le parlement impérial sans que les dits sujets de Sa Majesté aient eu l'occasion d'exprimer leurs sentiments et leur humble prière dans l'espèce, il est à propos qu'on informe le Très-honorable comte de Bathurst, secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le département des colonies, et les Très-honorables secrétaires d'Etat pour les départements de l'intérieur et des affaires étrangères, de l'intention d'une grande majorité des habitants de la province de préparer et faire présenter aussitôt que possible à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement, des pétitions contre les projets de changement dans la constitution et la forme du gouvernement de cette province heureusement établies par le statut ci-dessus mentionné, et que Sa Majesté soit humblement priée d'ajourner l'étude de la question jusqu'à la réception de ces pétitions.

Résolu que Son Excellence le comte de Dalhousie soit humblement prié de transmettre des copies de la résolution ci-dessus aux ministres de Sa Majesté en Angleterre, en recommandant qu'on accorde le délai sollicité par la dite résolution.

Résolu que le président de ce comité communique les résolutions précédentes à Son Excellence le gouverneur en chef par l'entremise de son secrétaire.

L. J. PAPINEAU,
Président.

N° 10.—ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSTITUTIONNEL DE QUÉBEC.

(*Archives, série Q., vol.* 161, *p.* 308.)

SALLE DES GRANDS JURÉS, PALAIS DE JUSTICE.

QUÉBEC, jeudi, 31 octobre 1822.

A une assemblée du comité nommé à une assemblée publique des habitants de ce district tenue le 15 du courant, dans le but de préparer des pétitions à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement contre le bill présenté à la dernière session du parlement pour effectuer des changements à la présente constitution du gouvernement de cette province.

Présents :

L'honorable Louis De Salaberry, *président.*
A. L. G. Duchesnay,
Juge Bowen,
Messieurs I. T. Perrault,
A. Stuart,
L. Juschereau Duchesnay,
Wm Lindsay,
Peter Burnett,
Jean Bélanger,
John Neilson,
Philippe Panet,
François Simonet,
John Goudie,
T. I. Taschereau,
E.-C. Lagueux,
Thomas Lee,
P. E. Desbarats,
Thomas Wilson,
William Henderson,
Louis Moquin.

Résolu, qu'attendu que le parlement impérial pourrait se réunir avant qu'une pétition exprimant les sentiments et les vœux des fidèles sujets canadiens de Sa Majesté, au sujet des changements que l'on projette d'apporter à la constitution actuelle et à la présente forme du gouvernement de cette province si heureusement établie par le statut mil sept cent quatre-vingt-onze, pourrait être transmise et reçue dans la Grande-Bretagne, et attendu que ces importants changements pourraient être mis à l'étude dans le parlement impérial sans que les dits sujets de Sa Majesté aient eu l'occasion d'exprimer leurs sentiments et leur humble prière dans l'espèce, il est à propos que l'honorable président de ce comité informe de la façon qu'il jugera convenable le Très-honorable comte Bathurst, secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le département des colonies et les Très-honorables secrétaires d'Etat pour les départements de l'intérieur et des affaires étrangères, et les différents membres de l'honorable Chambre des Communes qui ont pris part aux débats sur cette mesure, de l'intention d'une grande majorité des habitants de la province de préparer et faire présenter aussitôt que possible à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement, des pétitions contre les projets de changement dans la constitution et la forme du gouvernement de cette province heureusement établies.

Résolu, que Son Excellence le comte de Dalhousie soit humblement prié de transmettre des copies de la résolution ci-dessus aux ministres de Sa Majesté en Angleterre en y ajoutant sa recommandation.

L. De SALABERRY,
Président.

(Une autre copie se trouve au vol. 163, p. 144.)

N° 11.—Pétition en faveur de l'union des provinces.

(*Archives, série Q., vol.* 161, *page* 330.)

A la Très Excellente Majesté du Roi :

La pétition des soussignés seigneurs, magistrats, membres du clergé, officiers de la milice, marchands, tenanciers et autres habitants de la cité et du district de Québec, dans la province du Bas-Canada :

Représente humblement :

Que vos pétitionnaires ont appris avec la plus grande satisfaction que Votre Majesté a daigné s'occuper de l'état des provinces du Haut et du Bas-Canada, dans le but de régler certains différends en matières de revenu, à propos desquels la province du Haut-Canada a porté plainte ; et comme il appert que le gouvernement de Votre Majesté a, dans le cours de ses recherches sur les sources de ces différends, acquis la conviction de la nécessité de certains changements dans la constitution de ces provinces, mais a ajourné l'adoption de mesures finales afin de donner le temps aux intéressés de se faire entendre, vos pétitionnaires demandent humblement à présenter à Votre Majesté un exposé des différents maux qu'ils ont eus à subir depuis un certains nombre d'années et dont ils n'espèrent pas pouvoir être délivrés autrement que par l'intervention de Votre Majesté et du parlement impérial.

L'expérience de trente ans a aujourd'hui démontré le caractère impolitique de l'acte du parlement britannique, 31 George III, chap. 31, par lequel la ci-devant province de Québec a été divisée en provinces du Haut et du Bas-Canada. A cette division vos pétitionnaires attribuent l'état présent d'inefficacité de la législature et l'absence de mesures nécessaires pour répandre par toute la population du pays des sentiments s'accordant avec le caractère de sujet britannique, et y introduire l'esprit de perfectionnement qui, encouragé par l'idée commerciale, fait la vigueur des autres colonies de la Grande-Bretagne. Cette division a créé entre les provinces en matières du revenu une différence d'intérêts grandement préjudiciables à toutes deux, produisant inévitablement un esprit de dissension et d'animosité, et infusant dans les législatures des principes d'une politique étroite et égoïste contraire au développement général de leurs ressources et particulièrement au perfectionnement des moyens de

communication entre elles; et il est essentiel de faire remarquer ici que presque tout le revenu des deux provinces provient des droits levés sur les marchandises importées au port de Québec en vertu de lois rendues par la législature de la province inférieure. Elle a aussi, grâce à la haute main que sa situation géographique lui permet d'exercer sur le commerce des Canadas, mis à sa merci le commerce d'exportation de la province supérieure, assujéti, au port d'expédition, aux règlements et restrictions qu'il plaît à sa législature de décréter. A cause de cela, et à cause de la faiblesse des tentatives faites pour perfectionner la grande voie naturelle de navigation des Canadas, contrastant si vivement avec l'esprit d'entreprise et l'énergie déployés par l'Etat voisin de New-York dans la construction de ses canaux; à cause aussi de l'indifférence manifestée à ce sujet par la législature du Bas-Canada, vos pétitionnaires ont juste raison de craindre que si l'on persiste dans un pareil état de chose, cela aura le ruineux effet de développer des rapports commerciaux de la province supérieure avec les Etats-Unis et de porter l'entreprise et le commerce de ses habitants dans une direction étrangère. C'est pourquoi vos pétitionnaires craignent non seulement la perte immédiate d'un commerce avantageux, mais encore la graduelle assimilation des intérêts des Haut-Canadiens avec ceux des Etats voisins, ce qui ne se ferait pas sans nous aliéner leurs esprits et affaiblir leur affection pour le gouvernement de Sa Majesté, nonobstant leur loyauté actuelle connue et éprouvée.

La législature de cette province a depuis longtemps été agitée par des dissensions qui ont tellement nui à son action, que le commerce, l'agriculture, l'éducation et autres objets d'intérêt général ont été négligés. Il n'existe pas de loi pour l'enregistrement des titres et hypothèques, mesure si nécessaire pour la sécurité dans les affaires commerciales, pas de loi relative au débiteur insolvable, et vos pétitionnaires ont en vain attendu une loi pourvoyant à la représentation des townships, qui constituent une portion fertile et précieuse de cette province, dont les habitants sont d'origine britannique; vos pétitionnaires ont peu d'espoir de voir passer ces lois et d'autres nécessaires pour activer l'esprit d'entreprise et l'industrie d'un pays commercial, avant qu'une union des provinces ait affaibli l'influence qui a, jusqu'à présent, milité contre leur adoption. Vos pétitionnaires attribuent principalement l'existence de cette influence à l'impolitique division de ces provinces, qui, au lieu de faire en sorte qu'il fût de l'intérêt comme il était du devoir à chaque habitant du pays de se prêter à des mesures de nature à assimiler toute la population et à dissiper les jalousies existant entre les différentes classes, a inévitablement offert aux individus, qui les premiers ont obtenu une majorité dans la législature, la tentation de perpétuer leur puissance en adoptant une toute autre ligne de conduite. A la même influence peuvent être attribués le peu d'encouragement offert à la population britannique pour la colonisation des terres vacantes de cette province, et conséquemment le fait que sur plus de quatre-vingt mille âmes (nombre égal à un quart de la présente population française), qui depuis la dernière guerre américaine sont venues de la Grande-Bretagne et d'Irlande en cette province, c'est à peine si un vingtième sont restées dans ses limites.

Vos pétitionnaires ont remarqué avec gratitude la disposition que le gouvernement de Votre Majesté a manifestée par l'acte de la présente année du règne de Votre Majesté, ch. 119, de remédier aux maux dont souffrent ces provinces, mais ils considèrent humblement que la mesure est insuffisante; que maintes circonstances concourent pour rendre vaine toute tentative de réglementer, d'une façon permanente et à la satisfaction des deux provinces, la division des revenus perçus au port de Québec, à moins qu'elles ne soient unies sous une même législature; et de plus, ils demandent humblement qu'il leur soit permis d'exprimer leurs craintes que certaines dispositions de cet acte, bien que dictées par la nécessité de régler les prétentions opposées des deux provinces, ne donnent à d'aucuns un prétexte de prêter au parlement impérial une intention très étrangère aux vues du gouvernement de Sa Majesté.

Ayant ainsi exposé les désavantages dont ils ont souffert, vos pétitionnaires reposent la plus grande confiance dans la justice et la sagesse du gouvernement de Votre Majesté, et convaincus que le sujet sera l'objet du plus sérieux examen, ils auraient éprouvé beaucoup d'hésitation à suggérer des remèdes; mais comme la

réunion des deux provinces a déjà été proposée dans le parlement impérial, ils prennent humblement la liberté d'exprimer leur entière adhésion à l'adoption de cette mesure, si on la fonde sur des principes grâce auxquels elle puisse assurer leurs justes droits à toutes les classes des sujets de Votre Majesté dans ces provinces, et protéger la population dans la jouissance des lois qui existent et de la religion garantie. Pareille union apporterait, selon l'opinion de vos pétitionnaires, le plus sûr remède aux maux actuels, en ce qu'elle aurait pour résultat d'assimiler graduellement toute la population en matières d'opinion, de mœurs et de sentiments, et ferait raisonnablement espérer que la sagesse de la législature unie saurait établir un système de gouvernement plus constant et plus uni, et plus libéral envers toutes les classes. Une union fondée sur les principes équitables humblement suggérés par vos pétitionnaires, comprendra nécessairement une représentation aussi justement proportionnée que possible aux nombres, à la richesse et aux ressources des différentes classes d'habitants de ces provinces, ne nécessitera aucune innovation dans les lois ou la religion du pays, ni la proscription, dans les délibérations ou les débats législatifs, de la langue d'aucune partie des habitants, dont toutes les classes ont manifesté les armes à la main leur bravoure et leur loyauté dans la défense des provinces.

Qu'il plaise donc gracieusement à Votre Majesté qu'un bill pour l'union des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, fondé sur les termes équitables préconisés par vos pétitionnaires, devienne loi, et que la constitution qu'elle établira soit conservée intacte à vos pétitionnaires et à leur postérité.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

QUÉBEC, décembre 1822.

N° 12.—PÉTITION DE WENTWORTH CONTRE L'UNION.

(*Archives, série Q., vol.* 333—1, *page* 64.)

A l'honorable Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en parlement impérial assemblée.

La pétition des habitants du comté de Wentworth, dans le district de Gore, dans la province du Haut-Canada, représente très respectueusement: Que vos pétitionnaires, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, dont plusieurs sont venus dans cette province dès les commencements de son existence comme telle (dans le but de jouir des avantages du gouvernement britannique), ont immédiatement été favorisés des soins paternels et de la sollicitude de feu Sa Majesté George III, qui dans la trente et unième année de son règne a, par et de l'avis du parlement britannique, donné au Canada une constitution modelée sur la constitution anglaise, et a en même temps, pour de bonnes et suffisantes raisons, divisé le Canada en deux différentes provinces, le Haut-Canada étant principalement colonisé par des sujets de Sa Majesté accoutumés aux lois anglaises et se servant de la langue anglaise.

Tout ce qui s'est passé depuis n'a fait que développer ses bienfaits par le fonctionnement de ses dispositions, engageant notre admiration et notre attachement pour une constitution si conforme à nos sentiments et contribuant si amplement à notre bonheur.

Convaincus qu'en toute occasion nous avions fait foi de notre gratitude et notre attachement au gouvernement de Sa Majesté, c'est avec le plus profond regret et presque avec étonnement que nous avons reçu le sommaire d'un bill présenté à votre honorable Chambre à sa dernière session, à l'effet de modifier le dit acte de la 31e George III, ch. 31, de façon à détruire tout à fait notre liberté, sans notre consentement ou même notre connaissance, et sans que nous ayions jamais rien fait pour mériter cette déchéance.

Nous demandons la permission d'assurer à votre honorable Chambre que les modifications projetées n'ont pu être que le résultat de fausses représentations des plus grossières, ainsi que d'une ignorance complète de la topographie du pays, et des besoins, des conditions et des sentiments de sa population.

La présente constitution a jugé à propos de laisser à la législature provinciale le soin de fixer la somme de biens que doivent posséder les représentants, et cela a été fait de façon à assurer la responsabilité de l'Assemblée sans restreindre trop le choix des électeurs; mais élever la qualification des membres à £500, tel que le ferait le bill qui était devant votre honorable Chambre à sa dernière session, aurait l'effet de défranchiser tout à fait les électeurs, maints comtés étant dans l'impossibilité de choisir parmi leur propre population des personnes ainsi qualifiées. Le fait que les biens-fonds répondent pour les dettes de leurs propriétaires dans des cas où les biens meubles seuls seraient engagés en Angleterre, fait que les immeubles changent souvent de mains dans cette province. Nous aimerions donc plutôt renoncer tout à fait à la branche représentative de la législature que de voir une Chambre d'Assemblée établie sur pareils principes, et qu'on nous dise que des actes que nous ne saurions approuver sont nos propres actes, tandis que nous pourrions être et serions fréquemment dans la nécessité de choisir pour nous représenter des hommes non autrement qualifiés que par la possession de grandes étendues de terre, possessions qui constituent l'un des plus grands maux de la province.

Le prolongement de la durée de chaque parlement à cinq ans est particulièrement mal vu par nous, en ce que c'est reporter à trop loin la période à laquelle des représentants doivent se présenter de nouveau à leurs commettants; et conférer au gouvernement exécutif de chaque province le pouvoir d'introduire dans l'Assemblée deux membres qui ne seraient pas le choix de l'électorat, est, croyons-nous, sans précédent et donnerait une influence indue à l'exécutif qui, selon nous, en possède déjà assez pour les justes besoins du gouvernement; car dans ce pays les officiers du gouvernement ne sont pas exclus de la législature comme en Angleterre, et par eux l'exécutif peut faire connaître et valoir tous ses désirs, comme cela se fait constamment.

La demande faite à la législature de voter d'une façon définitive les fonds pour l'administration de la justice et les besoins du gouvernement civil, ferait de la législature un pouvoir nominal et dérisoire, et priverait la Chambre d'Assemblée du seul moyen convenable et efficace qu'elle ait de contrôler la puissance autrement écrasante de l'exécutif. Car notre courte histoire nous a enseigné que les temps d'abondance sont des temps de profusion, et en créant une caisse permanente la Chambre d'Assemblée se dépouillera du pouvoir de mesurer les dépenses aux ressources, de réduire d'énormes dépenses contingentes ou de se ménager la possibilité de reconnaître des services demandant impérieusement récompense. Cela devient évident par ce qui s'est passé il y a quelques années. De 1812 à 1816 il circulait dans la province une abondance d'argent exceptionnelle, et comme on devait s'y attendre, l'abondance dans les recettes produisait l'extravagance dans les dépenses, tant publiques que privées. Le revers est venu profond et soudain: une période de dépression sans parallèle a commencé et existe encore, pendant laquelle toutes les ressources ordinaires du pays ont été à peine suffisantes pour faire face aux dépenses augmentées.

Nous allons maintenant exposer humblement nos objections à une union des législatures des Canadas quelles qu'en soient les conditions.

La population de cette province se compose principalement de sujets qui ont émigré de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ou des ci-devant colonies américaines de Sa Majesté, et de leurs descendants, qui grâce à une communauté d'origine, de langue, de coutumes et de gouvernement, s'unissent aisément, se fondent et deviennent un peuple.

D'un autre côté les sujets de Votre Majesté, nos frères du Bas-Canada, ont une autre origine, parlent une autre langue, professent une autre forme de religion, sont adonnés à des manières et des coutumes particulières, et chaque législature ayant rendu, adopté et retenu des lois convenables aux usages, coutumes et besoins de son propre peuple, et ces deux provinces ayant été séparées en deux différents gouvernements depuis plus de trente ans, vos pétitionaires ne croient pas que deux corps politiques si hétérogènes et disparates à tous les points de vue que doivent nécessairement être les législatures du Haut et du Bas-Canada, puissent s'unir, se cimen-

ter et devenir un jusqu'à pouvoir rendre aux deux éléments les avantages que chacun a le droit d'attendre de sa propre législature ; et si une suprématie à laquelle nous ne nous sentons pas avoir droit à cause du chiffre de notre population, était donnée à la représentation du Haut-Canada sur celle du Bas-Canada, il y aurait injustice envers nos frères de la province inférieure, avec lesquels nous ne désirons pas nous quereller et aux droits et à la paix desquels nous ne voulons porter atteinte par aucune mesure ; si d'un autre côté l'avantage appartient au Bas-Canada, il nous faudra être à sa merci, et nous n'avons pas le droit d'attendre que nos intérêts seront sauvegardés avec la sollicitude que demandent nos besoins et nos conditions. La seule occasion de différends qui ait existé entre nous dans le passé, a été la question de notre part des revenus, et la prompte action du parlement britannique et du gouvernement de Sa Majesté ayant amené le règlement amical de cette question, a du coup fait tomber le seul semblant d'argument raisonnable que pouvait faire valoir ceux qui désirent une réunion. D'un autre côté, l'étendue du territoire est si grande, que, fût-elle habitée par un même peuple, elle doit nécessairement présenter une telle variété d'intérêts locaux, que les besoins de certaines parties d'une colonie aussi vaste seront plus exposés à souffrir, par suite de négligence, d'ignorance ou de conflits d'intérêts, que dans un territoire d'une moindre étendue.

En somme, vos pétitionnaires sont d'avis que la différence d'origine de la population des deux provinces, la différence de leurs langues, de leurs mœurs, de leurs manières, de leurs coutumes et de leurs religions, ainsi que leurs différents intérêts, donneront nécessairement naissance à des efforts pour la suprématie, créeront des luttes, des animosités et des différends, qui pourront avoir des conséquences alarmantes, et cela sans qu'il en résulte un seul avantage qui se puisse prévoir, ou qui puisse contrebalancer le moindre des maux qui nous paraissent si inévitables.

C'est pourquoi, nous, fidèles sujets de Sa Majesté, sollicitons avec ardeur votre honorable Chambre de vous abstenir de nous placer dans une situation aussi périlleuse, aussi contraire à nos vœux, et, comme nous le craignons, aussi nuisible à nos meilleurs intérêts, et de bien vouloir ne pas passer en loi le dit bill ou tout autre de même nature pour l'union des législatures du Haut et du Bas-Canada, à la prochaine ou toute autre session future du parlement impérial.

Et vos pétionnaires ne cesseront de prier.

(Suivent 329 signatures).

N° 13.—RÉSOLUTIONS DU COMITÉ DE QUÉBEC.

(*Archives, série Q., vol.* 166—1, *page* 2.)

SALLES DES GRANDS JURÉS, PALAIS DE JUSTICE,
QUÉBEC, SAMEDI, 7 décembre 1822.

A une assemblée du comité nommé à une assemblée publique des habitants de ce district tenue le 15 octobre dernier, dans le but de préparer des pétitions à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement contre le bill présenté à la dernière session du parlement pour effectuer des changements à la présente constitution du gouvernement de cette province.

Présent :

L'honorable Louis De Salaberry, président.
Messieurs J. F. Perrault, J. W. Woolsey, } écuiers, vice-présidents.
L'honorable A. L. Juschereau, Duchesnay.
Messieurs J. P. J. Taschereau,
M. le Juge Bowen,
Joseph Planté,
Thomas Wilson,
Françis Blanchet,
I. T. Taschereau,
Louis Moquin,
Thomas Lee,
John Goudie,
François Simonet,
Philippe Panet,
John Neilson,
William Henderson,
Andrew Stuart,
Ls. Juschereau Duchesnay,
Vallière de St. Réal,
Wm. Lindsay,
E. C. Lagueux,
John Davidson,
Jean Bélanger, } écuiers.

Résolu, que ce comité invite et autorise John Neilson, esquire, à se rendre en Angleterre de la part de ce district, en qualité d'agent chargé de communiquer aux deux chambres du parlement la pétition des habitants de cette province contre l'adoption du bill d'union des législatures du Bas et du Haut-Canada, et de donner à la dite pétition tout l'appui nécessaire en la présentant au gouvernement de Sa Majesté et aux deux chambres du parlement.

Résolu, qu'on communique immédiatement au secrétaire du comité du district de Trois-Rivières le procès-verbal de la présente assemblée, et que le dit comité soit prié de nommer aussi de sa part une personne chargée de se rendre en Angleterre et communiquer aux deux chambres du parlement la pétition des habitants de cette province contre l'adoption du bill d'union des législatures du Bas et du Haut-Canada, et de donner à la dite pétition tout l'appui nécessaire en la présentant au gouvernement de Sa Majesté et aux deux chambres du parlement.

Résolu, qu'on communique le procès-verbal de la présente assemblée au comité pour le district de Montréal.

N° 14.—Pétition au sujet de l'union projetée.

(*Archives, série Q., vol.* 166-1, *page* 11.)

A la très Excellente Majesté du Roi :

La pétition *des soussignés, seigneurs, magistrats, membres du clergé, officiers de milice, marchands, tenanciers, et autres habitants de la province du Bas-Canada.*

Expose humblement :

Que c'est avec la plus profonde douleur et les plus vives alarmes que vos pétitionnaires ont appris que dans la dernière session du parlement des Royaumes Unis il avait été, de l'approbation des serviteurs de Votre Majesté, introduit dans l'honorable Chambre des Communes, un bill pour altérer l'heureuse constitution de gouvernement établie en cette province par le Statut de la 31e Geo. III., chap. 31.

Que l'événement d'une convocation prochaine du parlement, pouvant faire perdre à la législature de cette province l'occasion que les Communes dans leur sagesse et leur justice ont bien voulu donner au peuple de cette province d'exprimer à Votre Majesté et aux deux Chambres du Parlement, ses sentiments sur un sujet d'une si haute importance, vos pétitionnaires croient qu'il est de leur devoir envers Votre Majesté, et envers eux-mêmes, de mettre sans délai au pied de Votre Trône, leurs très humbles représentations au sujet de ce bill.

Qu'aucune des autorités constituées en vertu du dit Statut, ni aucune partie des sujets de Votre Majesté en cette province n'avaient jamais sollicité publiquement qu'il y fut fait aucun changement, mais au contraire toutes les classes du peuple de cette province ont constamment manifesté un attachement inviolable à cette constitution, et ont tout récemment encore exposé avec ardeur, leur vie et leurs fortunes pour sa défense et celle du gouvernement de Votre Majesté, tel qu'établi par le dit statut.

Que ce statut ne fut accordé aux sujets de Votre Majesté en cette province, conformément à la promesse royale, contenue dans la proclamation du 7 octobre 1763, que sur un message de feu Sa Majesté, recommandant au parlement, la division de la province de Québec après plusieurs pétitions pour et contre sa passation, de la part des différentes classes dont il devait affecter les intérêts et après que les pétitionnaires eurent été entendus à la barre de la Chambre des Communes, et en conséquence tous vos sujets en ces parties de vos domaines l'ont reçu et avec raison l'ont regardé comme un pacte solennel, par lequel l'autorité suprême de l'empire leur donnait une garantie légale et permanente de la conservation de leurs libertés, de leurs propriétés, et de leurs droits les plus chers.

Que ce statut modelé sur la constitution de la mère-patrie par quelques-uns des plus grands et des plus sages de ses hommes d'Etat établit des pouvoirs suffisants pour réformer les abus, réparer les torts, appaiser les mécontentements, et promouvoir le bien général de la province, sans exiger l'intervention de la législature suprême, intervention qui, lorsqu'elle a été exercée, s'est trouvée si pernicieuse en chargeant des mécontentements purement locaux et temporaires, et en mésintelligence dangereuse entre les colonies et la métropole.

Que malgré divers obstacles et difficultés que les ressorts et l'action de la constitution établie par le dit statut font graduellement disparaître, la population de cette province s'est accrue aussi rapidement que celle des Etats-Unis, sans recevoir une augmentation proportionnelle par l'émigration, le revenu public s'est trouvé à peu près suffisant pour subvenir à toutes ses dépenses nécessaires et son commerce ainsi que son agriculture, même dans ces temps si difficiles ont fait des progrès considérables.

Que d'après ces considérations vos pétitionnaires ne peuvent que prévoir que si ce bill introduit à l'insu des habitants de cette province, et si contraire à leurs vœux, passait en loi, outre les maux qu'ils ont à craindre de ses dispositions, ils demeureraient, eux et leur postérité, sans assurance suffisante de conserver ce qui leur resterait de droits et de liberté, que d'après un pareil exemple sur des repré-

sentations secrètes et partiales, ils seraient à chaque instant exposés à perdre, et qui d'ailleurs demeureraient à la disposition d'une Législature Coloniale illégalement constituée, étrangère aux intérêts, aux sentiments et au bonheur de la grande majorité des sujets de Votre Majesté dans cette Colonie.

Que les différends qui se sont élevés entre cette Province et celle du Haut-Canada, relativement à leur revenu, et qui ont été publiquement allégués comme le principal motif de l'introduction de ce Bill, ne sont pas une suite de la division des deux Provinces, mais proviennent uniquement de causes temporaires, toujours faciles à faire cesser, soit par des Actes de leurs Législatures respectives suivant lesquels chaque Province se bornerait à percevoir son propre revenu, chacune d'elles donnant libre passage et toutes facilités au Commerce de l'autre ou par des règlements faits dans le Parlement du Royaume-Uni, suivant la 46ème Section du dit Statut, de la 31ème Geo. III Chap. 31, et après avoir entendu les deux parties.

Qu'on ne saurait se promettre de l'Union des Législatures des deux Provinces de voir terminer d'une manière juste et efficace ces différends, puisque cette mesure laisserait aux parties en litige à prononcer elles-mêmes sur leurs propres prétentions et donnerait nécessairement lieu (quelle que fût celle qui l'emportât) à des injustices et à des discordes nuisibles aux intérêts de la Mère-Patrie et funestes à ceux des deux Provinces.

Qu'une telle Union ferait renaître ces dissensions résultant de la différence de langage, de religion, de lois et d'intérêt locaux qui agitèrent la Province de Québec, et que sa division en deux gouvernements séparés si heureusement fait cesser ; et qu'une Législature ainsi constituée, ne saurait parvenir aux fins utiles d'une Législation éclairée, qu'il ne pourrait résulter que des lois fondées sur des renseignements insuffisants et nuisibles aux droits, aux intérêts, aux sentiments et à la situation de ceux pour qui elles seraient faites.

Que la situation géographique, la différence de climat, et étendue des deux Provinces, dont quelques parties peuplées sont à plus de quinze cents milles les unes des autres, forment ainsi que la difficulté des communications dans les pays nouveaux des obstacles insurmontables à l'Union projetée et que les sacrifices qui en résulteraient aux membres pour se rendre à leurs places, et aux constituants pour communiquer leurs besoins locaux au siège de la Législature, priveraient certainement une grande partie des sujets de Votre Majesté dans l'une et l'autre Province de leurs justes droits, et de toute participation dans la législation de leur pays.

Que c'est avec la douleur la plus réelle que vos Pétitionnaires voyent sans pouvoir se le dissimuler, que les dispositions principales de ce Bill, se dirigent contre les plus chers intérêts de cette partie des sujets de Votre Majesté, qui forment les neuf-dixièmes de la population de cette Province. Et surtout qu'il y ait été introduit à l'égard de la langue et des établissements religieux d'un si grand nombre de vos sujets, des clauses qui doivent faire naître parmi les habitants de cette partie de vos domaines, des jalousies et des préjugés, funestes à leur repos et à leur bonheur, et qui paraissent incompatibles avec la dignité, la sagesse et la justice du gouvernement de Votre Majesté.

Que la clause de ce Bill qui interdit dans l'Assemblée projetée, l'usage de la Langue Française, la seule que parle et entend une si grande majorité des habitants de cette Province, leur ferait perdre indirectement le droit d'être élu à cette Assemblée équivaudrait en effet pour eux à une privation absolue d'un des plus grands avantages qu'aient les sujets de Votre Majesté, gênerait et restreindrait leurs franchises et libertés, et diminuant le nombre des personnes propres à les représenter efficacement, et ferait des personnes qualifiées une classe privilégiée au sein d'une Colonie Britannique.

Que ce Bill en accordant au Haut-Canada dont la population n'est au plus qu'un cinquième de celle du Bas, autant de Membres qu'à cette dernière pour la représenter dans l'Assemblée Réunie, établirait en faveur de la minorité, une préférance humiliante aux habitants de cette Province, contraire à leurs droits, comme sujets Britanniques, et dangereuse pour leurs intérêts.

Et que vos Pétitionnaires jaloux de conserver la part que leur assure la division des deux Provinces dans le pouvoir constitutionnel, de faire les lois que les con-

cernent, ne peuvent aussi que désirer que leur co-sujets de Haut-Canada, continuent à jouir d'un pareil avantage, commun à toutes les autres Colonies de Votre Majesté.

Qu'outre ces sources fatales de discorde, d'injustice et de confusion, ce Bill contient relativement à l'approbation des subsides levés sur le peuple de cette Province, et à d'autres objets des dispositions contraires aux droits de naissance de vos Pétitionnaires comme sujets nés Britanniques, et à la déclaration expresse du Parlement.

Qu'il plaise donc à Votre Majesté, que le dit Bill ne passe pas en loi, et que l'Heureuse Constitution et la Forme de gouvernement de cette Province, établie par le dit Statut soient conservés intactes à Vos Pétitionnaires et à leur postérité.

Et les Pétitionnaires de Votre Majesté ne cesseront de prier.

Bas-Canada, 1822.

N. B. La Pétition aux deux Chambres est mot pour mot la même, à l'exception de ces différences de forme et de diction que le style Parlementaire exige, suivant que l'on adresse au Roi, aux Lords ou aux Communes.

N° 15.—Papineau à Wilmot.

(*Archives, série Q., vol.* 163, *p.* 136.)

Monsieur,—Vous avez peut-être appris que l'opposition la plus forte et la plus déclarée à l'union des législatures du Bas et du Haut-Canada, récemment proposée dans le parlement impérial, s'est manifesté par toute cette province et dans le Haut-Canada.

Ce fait seul doit attirer l'attention de tout membre de l'honorable Chambre des Communes qui était présent aux débats qui ont eu lieu à la dernière session du parlement au sujet de ce bill, alors que ceux qui s'en sont faits les patrons affirmaient que le projet de loi serait reçu avec satisfaction par tous les sujets de Sa Majesté aux Canadas, assertion qui devait reposer sur de fausses représentations de la part de personnes ayant l'espoir que la mesure passerait avant que l'opinion de la population de ces provinces put se faire connaître au parlement. Ces personnes ont été frustrées dans leur attente par la justice et la sagesse de l'honorable Chambre des Communes.

On a profité dans les deux provinces de l'occasion fournie à ces colonies d'exprimer leurs opinions sur le sujet, et des pétitions à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement contre l'union des législatures se couvrent de signatures. Ces pétitions feront connaître les sentiments et les dispositions des sujets canadiens de Sa Majesté.

Le comité nommé à une assemblée générale du district de Montréal a cru qu'il serait bon de faire connaître aux membres de l'honorable Chambre des Communes les mesures qui se prennent ici, et vous prie de bien vouloir ne voir dans la présente lettre qui vous est adressée de sa part, aucun autre objet que celui de solliciter votre attention et votre justice en votre qualité de membre de cette Chambre, où les plus chers intérêts de ce pays pourraient devenir un sujet de discussion.

Le comité ne considère pas comme nécessaire d'entrer dans le détail des faits qui caractériseraient suffisamment les motifs des amis du projet de loi, mais désire seulement dissiper les odieuses calomnies contre la grosse masse de la population de cette province, contenues dans plusieurs écrits destinés à être lus en Angleterre. On affirme que l'opposition que manifeste dans cette province la population ainsi stigmatisée n'est l'effet que de préjugés ; on parle de son attachement supposé à la France et aux principes français; on nous appelle étrangers. (Etrangers, dans notre pays natal !) Le bill en question, disent les amis de l'union, est de nature à angliciser le pays, qui finira par être peuplé par une race britannique.

Le ton lui-même des documents produira un effet bien différent de celui qu'on attend. Il sera facile de voir de quel côté sont les préjugés. Sans doute les calomnies contre le caractère de ceux qu'on désigne malignement sous le nom de Canadiens-français étaient destinées à produire une irritation dont on s'attendait de pouvoir tirer parti, mais elle n'ont pas eu d'autre effet que d'attirer du mépris sur pareilles attaques contre les libertés du pays. Vous aurez l'ocasion de remarquer que les représentations de la majorité des sujets de Sa Majesté dans cette province, seront de celles qu'il convient d'attendre de la part d'hommes attachés aux principes et à la constitution britannique,

L'absurde calomnie à laquelle on donne cours contre les Canadiens d'origine française, relativement à leur attachement supposé à la France, ne demande pas d'autre réponse que celle qui se trouve dans leur conduite uniforme en différentes guerres, et la loyauté dont ils ont fait preuve à chaque occasion. Ils ne sont pas des étrangers dans leur patrie ; ils réclament les droits de sujets britanniques en commun avec tout autre sujet de Sa Majesté dans ces colonies. C'est là leur héritage, et cependant ceux dont les efforts ont amené ce bill d'union, s'attendent à nous priver de cet héritage, qui nous a été si solennellement garanti par l'acte de la 31[e] année du règne de feu Sa Majesté, après les débats approfondis qui eurent alors lieu, et en conformité des vues justes et libérales des hommes politiques les plus éclairés de l'époque.

Par ce qu'ils appellent angliciser le pays, ils entendent priver la grande majorité des habitants de cette province de tout ce qui leur est cher; leurs lois, leurs usages, leurs institutions et leur religion. Une minorité insignifiante désire un changement et veut gouverner contre tout principe de justice, en détruisant ce qu'on appelle l'influence canadienne, c'est-à-dire l'influence de la majorité d'hommes ayant les mêmes droits qu'eux, la grande masse de ceux qui sont nés dans le pays. C'est à cette soif de dominer que sont dus les efforts que font aujourd'hui ces hommes pour obtenir par des moyens injustes ce qu'ils ne pourraient raisonnablement atteindre si l'état de chose était bien compris. Car on peut demander : quel droit cette minorité peut-elle s'attendre d'avoir, qui soit subversif de la protection également due à tous les sujets britanniques, dans les colonies comme partout ailleurs ? La Grande-Bretagne a-t-elle jamais pris pareille attitude envers ses colonies ? Est-il juste ou raisonnable ou même de politique saine, qu'elle blesse aujourd'hui les sentiments d'une population loyale dans le but de satisfaire les préjugés de quelques individus ? La Grande-Bretagne n'a pas besoin d'autre anglicisation de cette colonie que celle qu'elle trouvera dans la loyauté et l'affection de ses habitants, ni d'autre race britannique que ses sujets-nés loyaux et affectionnés. Tels sont les habitants des deux provinces ; et les Canadiens en cette occasion si importante pour eux, s'attendent humblement que tout esprit libéral défendra leurs intérêts, et ils croient avec confiance qu'ils continueront à jouir des avantages de cette constitution pour laquelle ils ont un si profond attachement et qu'ils considèrent comme la sauvegarde de leurs droits et de leurs libertés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

L. J. PAPINEAU, *président.*

Montréal, 16 décembre 1822.

R. J. Wilmot, écuier, membre du parlement,
23 Montagu Square, Londres.

N° 16.—Pétition des townships de l'Est.

(*Archives, série Q. vol.* 163-1, *p.* 147.)

Aux honorables chevaliers, citoyens et bourgeois représentant les Communes du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, assemblés en parlement.

La pétition des soussignés, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de naissance ou de descendance britannique, et habitants des townships de Dunham, Stanbridge, St. Armand, Sutton, Potton, Stanstead, Barnston, Barford, Hereford, Farnham, Brome, Bolton, Hatley, Compton, Clifton, Granby, Shefford, Stukely, Orford, Ascott, Eaton, Newport, Bury, Hampden, Milton, Roxton, Durham, Melbourne, Windsor, Shipton, Stoke, Dudswell, Simpson, Kinsey, Grantham, Wickham, Wendover, Brompton et autres townships et endroits situés du côté sud-est du fleuve Saint-Laurent dans la province du Bas-Canada.

Représente humblement.

Que vos Pétionnaires ont appris avec la plus grande satisfaction et la plus profonde gratitude qu'un bill a été présenté à l'honorable Chambre des Communes, à la dernière session du parlement du Royaume-Uni, ayant pour objet d'unir sous une même législature les provinces du Haut et du Bas-Canada; mesure que les habitants des townships du Bas-Canada regardent comme le seul moyen efficace de mettre fin aux difficultés dont ils ont souffert par le passé, et de prévenir les maux dont les menacerait pour l'avenir une continuation du présent état de choses. Que la situation des habitants des Townships diffère de celle des habitants de toute autre partie de l'empire britannique, et il est probable qu'elle sera désastreuse pour eux-mêmes et leur postérité, si dans la terre de leurs ancêtres on ne leur vient en aide par une législation favorable. La province du Bas-Canada, dans les présentes conditions, peut être divisée en deux parties, savoir : premièrement, les Seigneuries ou le Bas-Canada français, qui comprennent une étroite lisière de terres de chaque côté du fleuve Saint-Laurent, variant de 10 à 40 milles en largeur, et, secondement, les Townships ou le Bas-Canada anglais, qui comprennent le reste de la province, sont d'une plus grande étendue et capables de contenir une beaucoup plus forte population que les Seigneuries ou le Bas-Canada français. La partie seigneuriale du Bas-Canada, dont la population peut être considérée comme à moitié au complet, est principalement habitée par des Canadiens, dont l'origine et la langue sont françaises, mais contient en outre environ 40,000 habitants d'origine britannique. Les Townships ou le Bas-Canada anglais, sont totalement peuplés par des gens d'origine ou de descendance britannique et des loyalistes américains, présentement au nombre d'environ 40,000, qui n'ont d'autre langue que celle de leurs ancêtres britanniques, qui habitent des terres qu'ils tiennent dans les formes de la loi britannique, qui ont un clergé protestant au profit duquel une partie de ces terres sont réservées, et qui sont, nonobstant, assujétis à des lois françaises (la coutume de Paris) dont ils ne connaissent rien, et compilées dans une langue qu'ils ne savent pas.

En outre de ce qu'ils sont assujétis à des lois étrangères rédigées dans une langue étrangère, les townships ou le Bas-Canada anglais, souffrent encore de l'inconvénient de ne pas avoir dans leurs limites de tribunaux pour l'administration de ces lois étrangères, et sont forcés, pour le redressement judiciaire des moindres griefs, d'avoir recours aux cours établies dans les villes de Québec, Montréal ou Trois-Rivières, dans le Canada seigneurial, souvent à une distance de 100 à 150 milles, à travers un pays où grâce à l'insuffisance des lois concernant les communications, il est souvent difficile et dangereux de voyager, et pour combler la mesure de leurs griefs, les townships sont *de facto* sans aucune représentation dans la Chambre d'Assemblée provinciale du Bas-Canada. Les plaintes à l'Assemblée provinciale ont toujours été traitées avec mépris et indifférence, et vos pétitionnaires ne peuvent s'expliquer pourquoi, par une négligence si différente de ce qui se passe dans les législatures des provinces britanniques, on les met pour ainsi dire presque en dehors du giron du gouvernement civil, autrement qu'en supposant que la Chambre d'Assemblée canadienne-française n'a aucun désir de voir des émigrés britanniques ou d'origine bri-

tannique encouragés à venir chercher un asile ou s'établir dans le Bas-Canada. Si tel est réellement l'objet qu'on a en vue, on n'est pas sans avoir partiellement réussi; car sur les milliers d'immigrés qui nous sont venus de la Grande-Bretagne dans le cours des dernières années, c'est à peine si environ un mille se sont établis dans les townships du Bas-Canada; mais un plus grand nombre sont allés aux Etats-Unis, estimant peut-être qu'ils s'y trouveraient moins étrangers que dans cette colonie britannique, dans les circonstances actuelles et avec le caractère étranger de la branche représentative de sa législature.

Vos pétitionnaires n'insisteront pas sur l'exposé général qu'ils ont fait de leur condition, en entrant dans le détail des nombreuses difficultés et des rigueurs qu'ils ont dû subir, bien que le récit leur attirerait de la commisération. Ils se contenteront de dire qu'attendu qu'on a commencé des établissements selon les tenures anglaises, que d'immenses étendues de terres restent à coloniser, et comme la population du Bas-Canada est insignifiante comparée au chiffre auquel elle est capable d'atteindre, il ne peut y avoir de bonne raison pour traiter une partie de la province de façon qu'à sa maturité elle constitue une nation d'étrangers ou pour continuer un système de nature à empêcher les fils de la Grande-Bretagne et leurs descendants de s'établir sur les terres inoccupées de la couronne. Dans la conduite des colonies comme dans le traitement de la jeunesse, la prudence semble enseigner que ce sont les intérêts permanents de la maturité future et non pas les avantages du moment qui doivent être regardés comme d'importance primordiale.

Déjà dans les limites d'une période récente, près de cent mille émigrés britanniques de naissance sont passés par le Bas-Canada, et si l'aspect étranger de la législature ne les avait pas engagés à aller s'établir ailleurs, ils auraient augmenté la force et la richesse de la population anglaise dans la province. Mais en dépit des obstacles du passé, à moins qu'on les perpétue encore, les émigrés de l'avenir et leurs descendants, joints à ceux déjà établis ici, pourront finir par former une grande majorité des habitants et faire en réalité du pays ce qu'il est de nom une colonie britannique, et cet heureux résultat peut s'atteindre sans préjudice aux justes droits des autres; leurs préjugés même ne sauraient en souffrir, excepté les illusions mises en cours et avivées par des démagogues, que " les Canadiens d'extraction française doivent rester un peuple distinct", qu'ils "ont droit à être considérés comme une nation", préjugés d'où il doit suivre, comme conséquence naturelle, que la province du Bas-Canada (dont un sixième n'est pas encore établi) doit être considérée comme leur territoire national, où ne saurait pouvoir s'établir quiconque n'est pas disposé à devenir français, préjugés, qui, tout absurdes qu'ils puissent paraître, vont gagner en force en influence s'ils ne sont promptement et complètement déracinés, et deviendront non seulement incompatibles avec les devoirs et allégeance du colon, mais encore dangereux pour la sécurité future des colonies voisines, et subversifs des droits de tous les habitants des Townships, de même que de tous les Anglais établis dans le Canada seigneurial, par les mains desquels se fait tout le commerce avec la mère patrie.

Vos pétitionnaires, les habitants du Bas-Canada anglais, s'étaient toujours flattés que nulles lois ne seraient imposées à cette partie du pays dont la tendance serait de les forcer à ressembler à une nation étrangère et de les priver des caractéristiques de leur origine britannique; et leur confiance en cette occasion s'affermit par le souvenir des promesses de feu Sa Majesté de donner des lois anglaises à ses sujets établis au Canada, et par l'exception (qui n'a jamais eu d'effet pratique) contenu dans l'acte de Québec de 1774, déclarant que les dispositions de cet acte établissant des lois françaises " ne s'étendraient pas aux terres concédées ensuite " en *free and common soccage*, tenure qui n'existe que dans les Townships.

Vos pétitionnaires sont d'opinion et ils espèrent qu'ils ne peuvent en cela qu'éveiller de la sympathie dans les cœurs de leurs compatriotes et des compatriotes de leurs ancêtres dans la Grande-Bretagne, que la connaissance de leur langue anglaise devrait être suffisante pour leur permettre de connaître leurs droits et d'accomplir leurs devoirs de fidèles sujets, tandis qu'ils résident et occupent le sol selon les tenures britanniques dans un pays qui est au moins de nom une colonie britannique. Ils sont d'avis qu'un des grands et glorieux objets en vue pour une

nation qui colonise, doit être l'établissement d'un peuple capable de perpétuer dans les âges à venir la ressemblance respectée de la mère-patrie ; et il leur semble qu'il ne saurait être de la dignité ni de l'intérêt de la Grande-Bretagne, d'élever une colonie qui, par sa langue et par ses lois, devra représenter la France, tandis que la France n'a pas à supporter les frais de sa protection. Ils considèrent que les townships du Bas-Canada, aujourd'hui habités uniquement par les colons de naissance et d'origine britanniques, ne parlant que l'anglais et ayant un clergé protestant pour lequel un septième des terres est réservé,—possèdent des titres sacrés à la protection du gouvernement britannique contre la perspective pénible et humiliante que leur postérité soit condamnée à acquérir la langue et prendre les manières et le caractère d'un peuple étranger, et ils considèrent aussi qu'on ne leur aurait pas refusé le droit d'être représentés dans l'Assemblée provinciale, en aucune autre colonie britannique, ni même ici, peut-être, s'ils n'avaient été de langue et de descendance britanniques.

Vos pétitionnaires limiteraient volontiers, leurs sollicitations à un objet, savoir : le privilège d'être représentés dans le parlement provincial d'une façon proportionnée à l'importance croissante des régions étendues qu'ils habitent, si la contemplation de leur avenir pouvait leur permettre de s'en tenir là. Mais il est possible que même ce privilège sacré et inestimable pourrait être dépouillé de beaucoup de ses avantages et de son efficacité pour l'établissement des terres incultes par les émigrés de la Grande-Bretagne, en conséquence de l'influence de la majorité des Canadiens-français qu'on trouverait encore dans l'Assemblée du Bas-Cauada, et qui tout en faisant profession d'attachement à la métropole, cherchent à se conserver en peuple séparé et distinct. Pour assurer à la colonie et à la mère-patrie tout le bénéfice qui pourrait résulter de l'établissement de principes de nature à produire une assimilation graduelle du sentiment britannique parmi tous les habitants de quelque origine qu'ils soient, une union législative entre les provinces du Haut et du Bas-Canada serait essentiellement nécessaire.

Outre la raison que viennent de mentionner vos pétitionnaires, il en est plusieurs qui rendent l'union législative des deux provinces indispensables pour leur prospérité commune, et qui font ardemment désirer cette mesure par les habitants de chacune d'elles que n'influencent pas des préjugés nationaux qu'on devrait éteindre, ou des intérêts locaux ou particuliers indignes d'être pesés contre les avantages généraux qui résulteraient de l'union.

Vos pétionnaires représentent humblement que les Canadiens-français ne sauraient opposer à l'union aucun argument qui, à l'analyser, ne saurait se résoudre dans cette pensée, qu'ils désirent rester un peuple distinct et finir par former une nation française ou, comme ils se sont dénommés eux-mêmes *nation canadienne.* Sans rien devoir à l'immigration les Canadiens ont plus que doublé leur nombre depuis la conquête, et bien que sans injustice ou déni de leurs droits véritables, ils auraient pu de nos jours être assimilés à leurs co-sujets britanniques, ils nous sont néanmoins aujourd'hui, à quelques rares exceptions près, aussi étrangers de caractère qu'à l'époque de cet évènement—et ils resteront tels si le présent état de chose est maintenu. La crise actuelle offre donc à la Grande-Bretagne cette alternative, soit, par l'union des provinces, de persuader aux Français de devenir Anglais, ou en continuant l'état de choses actuel, d'engager les Anglais du Bas-Canada à devenir Français, et la question n'est pas de savoir si un pays déjà peuplé doit renoncer à ses sentiments et à ses caractéristiques nationaux comme les Canadiens peuvent tenter de représenter, mais si un pays encore en plus grande partie inhabité et qui le sera à l'avenir principalement par la race britannique, doit prendre le caractère, la langue et les mœurs d'une nation étrangère. Si c'est cette dernière alternative que l'on choisit, la Grande-Bretagne élèvera un peuple d'étrangers, qui grâce à la rapide croissance de sa population, deviendra avant longtemps une plaie pour les colonies voisines, tandis que si l'on adopte l'union, on finira par faire disparaître les préjugés nationaux et l'hostilité résultant de la différence des origines, et consolider la population des deux provinces en une masse homogène, animée du même dévouement pour l'intérêt public et des mêmes sentiments de loyauté envers un commun souverain.

La situation géographique des deux provinces et les relations que la nature a établies entre elles nécessitent absolument et indispensablement leur union sous une

même législature, car elles n'ont qu'un unique débouché vers la mer et une seule voie de communication avec la mère-patrie. La seule clé de cette voie, le seul port de mer est en possession du Bas-Canada, et avec lui le seul moyen par lequel, dans un nouveau pays, on puisse se créer les fonds nécessaires à un gouvernement. Placer ou laisser cette seule clé des communications, cette seule source de revenu, exclusivement entre les mains d'un peuple comme les Canadiens-français, anti-commercial en principe et rebelle à l'assimilation avec ses co-sujets britanniques, est extrêmement impolitique, et les obstacles contre l'imposition et l'abolition de droits d'importation, que fournit l'acte de la dernière session du parlement impérial, ne sauraient être qu'un remède temporaire, attendu que le Haut-Canada ne reçoit par là qu'une espèce de droit de veto et n'a aucune initiative ni voie délibérative dans la législation. Le fait est que la sagesse humaine serait impuissante, tant que les provinces seraient séparées, à fonder sur les importations un système de revenu qui ne donnerait pas à l'une ou à l'autre des provinces des avantages injustes et inégaux et qui ne serait pas une source d'irritation et d'inimitié.

Vos Pétitionnaires représentent humblement de plus que les Canadiens-français ont longtemps été admis à la jouissance de la liberté et des droits des sujets britanniques, droits de beaucoup plus considérables que tout ce qu'ils auraient pu espérer s'ils fussent restés colons français ; mais droits et obligations sont réciproques ; partout où les premiers existent les secondes s'imposent ; et quand les Canadiens jouissent de la liberté et de la protection de la Grande-Bretagne, il ne saurait être contraire à la justice et à la générosité d'exiger en retour une modification de constitution de nature à encourager une partie de nos frères de la Grande-Bretagne à profiter pour eux-mêmes et leur postérité des terres de la Couronne dans le Bas Canada. Par une union des provinces, personne ne pourrait raisonnablement se plaindre de quelque grief, aucun droit ne serait enlevé, aucunes justes prétentions ne seraient molestées, sauf celles qu'on peut trouver chez ceux qui chéri-sent la vision de l'existence future d'une nation gallo-canadienne, rêve que l'union dissiperait immédiatement et pour toujours.

Pour découvrir avec certitude quels sont les véritables sentiments qui inspirent l'opposition à l'union (quelle que soit la diversité des prétextes allégués), il suffirait de se demander si, dans le cas où la population serait toute de même origine dans des provinces situées comme le sont les Canadas relativement l'un à l'autre, on objecterait à pareille mesure. La réponse est évidente : Non. Et, qu'ils soient avoués ouvertement ou spécieusement déguisés, si les motifs réels de l'opposition de la part de nos co-sujets franco-canadiens, naissent de l'intention de rester ou de constituer un peuple distinct perpétuant parmi nous de désastreuses distinctions nationales, ces motifs constituent les plus fortes raisons possibles en faveur de l'union. Vos pétitionnaires avaient humblement espéré que les soins tutélaires de la mère-patrie sauraient avec l'aide de la providence garder ses colonies dans cette partie du globe contre les dangers de ces animosités et ces distinctions nationales qui ont existé si longtemps et ont été si fertiles en maux pour les fils de la Grande-Bretagne en Europe, et convaincu comme ils le sont que la salutaire consommation de l'union des Canadas garantirait de la façon la plus équitable et la plus avantageuse leur postérité contre les maux ci-dessus mentionnés, ils sont humblement d'avis que l'honneur en même temps que l'humanité de la mère-patrie demandent qu'elle se fasse, tandis qu'elle est encore facilement praticable, avant que la population ait pris des proportions formidables et avant que des irritations constamment réitérées ait rendu l'animosité amère et héréditaire.

Vos pétitionnaires prient donc humblement qu'il soit rendu un acte pour autoriser le gouvernement exécutif de la province à diviser les townships du Bas-Canada en comtés ayant droit d'élire des représentants, de façon à ménager équitablement les intérêts de leur population future selon l'étendue de leur territoire, et aussi pour unir les provinces du Haut et du Bas-Canada sous une seule législature, avec représentation proportionnée en quelque mesure à l'étendue territoriale, de façon à pourvoir pour l'accroissement du pays et en définitive être proportionnée à la richesse et à la population ; et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, etc., etc.

N° 17.—Pétition de Montréal.

(*Archives, série Q., vol.* 166-1, *page* 47.)

A la Très-Excellente Majesté du Roi :

La pétition *des soussignés, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté de naissance ou descendance britannique, habitants de la ville et du comté de Montréal, dans la province du Bas-Canada.*

Expose humblement :

Que vos pétitionnaires ont appris avec la plus vive satisfaction qu'un projet de loi pour l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada sous une même législature avait été soumis à l'examen du parlement impérial à sa dernière session, et ont été touchés par les sentiments de la plus respectueuse gratitude pour l'attention qui a été donnée à cette mesure d'importance vitale pour les deux provinces.

Comptant avec plaisir que la sagesse évidente et l'urgente nécessité d'une union des deux provinces vont faire revivre la mesure à la prochaine session, les pétitionnaires de Votre Majesté sollicitent très respectueusement la permission d'exposer les principales raisons qui leur font au plus haut degré désirer l'adoption de l'union projetée.

Les pétitionnaires de Sa Majesté représentent en toute humilité que la division de la ci-devant province de Québec en deux provinces doit être regardée comme une mesure des plus pernicieuses. A l'époque où la division eut lieu, plus de trente ans s'étaient écoulés depuis la conquête du pays par les armes de Votre Majesté; et nonobstant la générosité sans bornes dont on avait fait preuve à l'égard des vaincus, en leur reconnaissant leurs lois et leur religion, en les admettant à la participation au gouvernement et à tous les droits des sujets britanniques, et par de continuelles démonstrations de bonté à leur égard, nul progrès n'avait été fait vers aucun changement dans les principes, la langue, les coutumes et les manières qui les caractérisent comme un peuple étranger. D'après l'expérience du passé de même que par ce qu'on sait de l'effet de sentiments communs à l'humanité, on ne doit s'attendre à pareil changement tant qu'on permet au peuple conquis de régler exclusivement son propre gouvernement, et chérir et perpétuer les traits nationaux qu'il est de l'intérêt à la fois de la mère-patrie et de la colonie de faire graduellement disparaître au moyen d'une union avec les co-sujets d'origine britannique. Pour cette raison il semblait évidemment nécessaire, en formulant une nouvelle constitution de gouvernement, qu'on réglât la représentation de façon à assurer une juste et raisonnable influence aux sentiments et aux principes britanniques sur la conduite de la législature coloniale. Les mesures capables d'arriver à cette fin se trouvaient alors facilitées par l'augmentation de la population britannique qui avait eu lieu et par les établissements qu'avaient formés les loyalistes américains dans les régions supérieures de la ci-devant province de Québec ; et grâce auxquels un corps suffisamment nombreux de personnes d'origine britannique aurait pu être introduit dans la législature coloniale sans offenser aucun principe de justice et certainement en stricte conformité des dictées d'une saine politique. Eût-on à cete époque amené un pareil état de choses, ce à quoi la population canadienne française s'attendait alors et aurait volontiers donné son adhésion, les pétitionnaires de Votre Majesté sont convaincus que la province serait aujourd'hui en toutes choses essentielles, une province anglaise.

Malheureusement les pétitionnaires de Votre Majesté, en commun avec leurs co-sujets d'origine britannique, regrettent qu'au lieu d'adopter la politique qui a été mentionnée, on se soit d'une façon inattendue décidé pour le plan de diviser la province, à la grande surprise des personnes qui avaient demandé un changement dans la constitution, sans s'imaginer qu'il serait accompagné d'une telle mesure, qui annulait l'influence de la population anglaise du Bas-Canada par suite de son petit nombre, et qui donnait aux Canadiens-français tout le pouvoir dans la branche représentative du gouvernement. Un fait qui ne manque pas d'importance, c'est que les sujets canadiens, tant britanniques qu'étrangers, qui s'était joints pour péti-

tionner le parlement impérial et demander un changement de gouvernement se firent entendre par leurs représentants contre la division de la province; mais leurs efforts furent vains.

Les pétitionnaires de Votre Majesté disent avec confiance que c'est de cette mesure impolitique que sont principalement résultés les maux politiques dont a depuis souffert le Bas-Canada. Pendant une courte période après l'adoption de la présente constitution, les Canadiens-français, en partie par suite de leur incapacité d'exercer les pouvoirs politiques qui leur avaient été conférés, et en partie par un reste de déférence pour leurs co-sujets anglais, usèrent de leur pouvoir avec modération ; mais cette disposition ne fut pas de longue durée, et ne tarda pas de le céder aux préjugés anti-britanniques et anti-commerciaux invétérés qui n'ont pas cessé de les animer. La conséquence a été la disparition des personnes d'origine britannique de la Chambre d'Assemblée, à l'exception d'un très petit nombre qui ont été élues plutôt pour sauver les apparences qu'à cause de leurs aptitudes. Depuis nombre d'années la proportion des représentants n'a guère atteint un quart du nombre total de l'Assemblée, et à l'heure qu'il est sur cinquante membres qui représente le Bas-Canada, dix seulement sont Anglais. On peut dire que cette branche du gouvernement est exclusivement entre les mains de paysans illettrés sous la direction de quelques-uns de leurs compatriotes dont l'importance personnelle, en opposition aux intérêts du pays en général, dépend de la continuation du présent système vicieux. Pour faire voir l'esprit qui anime ce corps, il ne sera pas hors de propos de dire que depuis l'établissement de la présente constitution, personne d'origine britannique n'a été élu orateur de l'Assemblée, bien que, si l'on eût eu égard à l'habileté, aux connaissances et aux autres qualités, la préférence aurait dû être donnée à des personnes de cette origine.

Un corps législatif ainsi composé, sous l'influence des préjugés d'un peuple étranger, sans l'habileté nécessaire pour l'accomplissement de ses fonctions, et dont sont exclues les personnes qui par leurs connaissances, leurs biens, leur respectabilité et leur influence dans la société seraient les plus en état d'en faire partie, ne saurait certainement être regardé comme propre à conduire les affaires d'une province britannique aussi importante que le Bas-Canada, dans l'intérêt de la province elle-même et celui de la mère-patrie. Et si à ces causes de déqualification on ajoute la répugnance la plus marquée pour toute mesure ayant pour objet l'assimilation des habitants du pays à leurs co-sujets dans les autres parties de l'Empire ou tendant à l'avancement de sa prospérité commerciale, il est impossible de ne pas trouver dans la constitution de l'Assemblée du Bas-Canada la source fertile de tous les maux dont on se plaint. A elle sont principalement dus les différends qui se renouvellent constamment entre les différentes branches de la législature ; c'est grâce à elle que les pouvoirs du gouvernement exécutif pour le développement et l'avancement de la colonie se sont trouvés dans une grande mesure paralysés et tout à fait inefficaces ; c'est grâce à elle qu'ont été arrêtés l'agrandissement des établissements britanniques et l'augmentation de la population britannique par l'immigration dont le flot avait coulé si abondamment dans le pays pendant quelques années ; c'est grâce à elle enfin si toute entreprise commerciale est enrayée, et que le pays reste avec le caractère étranger qu'il avait lors de la conquête, c'est-à-dire français en tout.

L'expérience qu'ont eue vos pétitionnaires de ces maux et la perspective de maux plus grands encore s'il n'y est apporté un remède efficace, ont fait de l'union proposée des deux provinces une question du plus haut intérêt pour eux. On leur pardonnera donc sans doute si, sur une question où il va de leurs plus chers intérêts et de ceux de leur postérité en qualité de sujets britanniques, ils font entendre sans réserve le langage de la vérité. En le faisant ils se voient forcés, à ce sujet, de déclarer que, suivant leur humble manière de voir, l'adoption ou le rejet de l'union déterminera si cette province doit être de fait et de nom une colonie britannique, ou si, sous le masque de la dépendance britannique pour quelque temps encore, elle doit rester à jamais française.

En regardant cette dernière hypothèse comme la conséquence du rejet de l'union, les pétitionnaires se fondent sur les faits les plus concluants. La population française du Canada à la conquête était estimée à 60,000 ; on suppose que le chiffre en est

aujourd'hui de 300,000. A l'exception d'un petit nombre de personnes nées dans d'autres possessions anglaises, toute cette population reste aussi fortement marquée par les traits caractéristiques de son origine étrangère, tels que la langue, les manières, les coutumes et les dispositions, qu'elle l'était à l'époque de la conquête. Sous l'union cette population gardera sa prépondérance dans le gouvernement du pays, et naturellement elle ne cessera pas d'elle-même d'être française. Son augmentation progressive sous la protection propice de la Grande-Bretagne amènerait donc nécessairement le résultat que l'on prévoit dans le cas où l'union ne se ferait pas. Et les pétitionnaires de Votre Majesté ne peuvent omettre de noter l'étendue excessive des droits politiques qui ont été conférés à cette population au détriment de ses co-sujets d'origine britannique; et ces droits politiques en même temps que le sentiment de sa croissance en force, ont déjà eu pour effet de faire naître dans l'imagination de plusieurs le rêve de l'existence d'une nation distincte sous le nom de "nation canadienne"; ce qui implique des prétentions qui ne sauraient être plus irréconciliables avec les droits de ses co-sujets qu'avec une juste subordination à la mère-patrie. Les pétitionnaires de Sa Majesté demandent respectueusement s'il y a lieu de persister dans un système de gouvernement qui a eu de pareils résultats, et qui, dans ses conséquences ultérieures, doit exposer la Grande-Bretagne à la mortification et la honte d'avoir à grands frais élevé jusqu'à la maturité pour l'indépendance une colonie conquise sur l'étranger, pour la voir devenir l'alliée d'une nation étrangère et le préjudice des sujets-nés et de leurs descendants?

En représentant respectueusement les raisons à l'appui d'une union, qui découlent du caractère étranger d'une grande partie de la population du Bas-Canada, et de ses disposions hostiles à tout ce qui est britannique, les pétitionnaires de Votre Majesté n'ont fait qu'énoncer celles que leur situation et leur expérience rendent particulièrement fortes et pressantes. Mais si même l'on mettait de côté ces considérations, et si la population des deux provinces était tout à fait homogène, la nécessité de leur union dans leur intérêt commun et dans celui de la mère-patrie serait encore indubitable. Il suit de la respective situation géographique des deux provinces, que le Haut-Canada est tout à fait dépendant du Bas-Canada pour les moyens de communiquer avec la mère-patrie et les autres pays, Ce n'est que par la voie du Bas-Canada que la province supérieure peut recevoir ce dont elle a besoin ou exporter les denrées qu'elle a de trop.

Le port de Québec est l'entrée commune. Ce port étant dans le Bas-Canada, les habitants du Haut-Canada ne peuvent entrer dans leur pays ni en sortir que tant que le permet le gouvernement du Bas-Canada. Les pétitionnaires de Votre Majesté représentent humblement que c'est là pour l'union des provinces un motif constant, et qui ne peut faire autrement qu'entraîner une longue série d'inconvénients et de désastres pour les deux. Si tandis que cela se peut encore, une union ne vient pas graduellement assimiler et identifier la population des deux provinces, les différends qui résulteront de cet état de choses et les conflits auxquels il donnera lieu, auront pour effet de faire de cette population deux peuples séparés et distincts, animés chacun envers l'autre des plus hostiles sentiments, et n'attendant que l'occasion favorable pour en venir aux mesures de violence. Dans le progrès des événements conduisant à cette fin, les habitants du Haut-Canada se trouveraient imperceptiblement amenés à former des relations avec leurs voisins les Américains, et se voyant en antagonisme avec le Bas-Canada, chercheraient à diminuer les inconvénients de l'état de chose au moyen de rapports plus intimes avec les Etats avoisinants, ce qui conduirait inévitablement à leur union avec la république. Tant que les provinces seront gouvernées par des législatures différentes, la tendance vers cette éventualité s'accentuera par l'effet de l'établissement de voies artificielles de communication pour lesquelles l'Etat de New-York a dernièrement fait d'énormes dépenses, et qui, dans le cas où le port de Québec deviendrait incommode pour le Haut-Canada, fourniraient à cette dernière province un moyen facile d'atteindre les ports maritimes des Etats-Unis; et elle sera d'autant portée à prendre cette direction que le Bas-Canada continuera à rester français.

Les pétitionnaires de Sa Majesté représentent humblement que les différends survenus entre les deux provinces au sujet des revenus sont au nombre des consé-

quences de la division de ces pays unis par la nature. Le Haut-Canada dépend, pour la dépense de son gouvernement civil, des recettes provenant des droits d'importation. La nature de sa situation locale ne lui permet pas de prélever convenablement ces droits dans les limites de son propre territoire, et ce n'est qu'au port de Québec qu'elle pourrait les prélever; mais ce port est dans une autre province et en dehors de l'autorité de son gouvernement.

Il en est résulté que, jusqu'à la récente intervention de l'autorité du parlement impérial, le Haut-Canada a dû s'en rapporter à la bonne volonté de la législature du Bas-Canada pour une proportion des droits perçus au port de Québec, et a été virtuellement assujéti en matière d'impôts à la législature d'une autre province sans participer à la législation. Dans la nature des choses il est impossible de déterminer la proportion des droits en question qui devrait afférer au Haut-Canada en stricte justice pour les deux provinces. Et il a déjà été représenté qu'il ne serait que justice naturelle pour le Haut-Canada que cette province eût droit au transit gratuit des marchandises importées pour cette province ou aux droits effectivement prélevés sur ces importations au port de Québec. Les pétitionnaires de Votre Majesté ne présumeront pas ici de débattre les mérites des droits relatifs des deux provinces à ce sujet, mais ils feront remarquer que si les deux provinces ne sont pas unies sous une même législature aucun plan que pourrait concevoir l'ingéniosité humaine ne saurait obvier d'une façon efficace et satisfaisante à cette source de différends entre les deux provinces, et dissiper les justes causes de plainte de la part de l'une ou l'autre des parties intéressées.

Au sujet des règlements récemment établis par un acte du parlement impérial pour le règlement des différends en question, tout en reconnaissant les motifs bienveillants qui les ont dictés, les pétitionnaires de Votre Majesté croient de leur devoir de dire respectueusement que, si on les regarde autrement que comme un expédient provisoire, ces règlements ne sauraient être considérés comme conformes aux justes droits du Bas-Canada ou de sa législature, et autrement qu'une source de grands maux. Les pétitionnaires de Sa Majesté ne peuvent manquer d'observer que la part des droits allouée au Haut-Canada est plus élevée que celle à laquelle elle pourrait avoir droit eu égard à sa consommation actuelle des articles frappés de droits importés à Québec, et ils ne peuvent non plus passer sous silence les inconvénients et les torts extrêmes qu'occasionneraient les restrictions imposées aux attributions de la législature du Bas-Canada, si elles devaient être définitives; l'arbitrage ne saurait non plus réglementer, comme on le propose, les importants intérêts en question. Dans la plus parfaite soumission, les pétitionnaires de Votre Majesté demandent la permission d'exprimer la croyance que ni l'une ni l'autre des provinces ne saurait pendant longtemps être satisfaite de l'arrangement dont il s'agit, et l'avancement et le développement de toutes deux seraient malheureusement retardés par l'incapacité dans laquelle serait la législation de chacune de se créer, de sa propre autorité, un revenu répondant à ses besoins.

Tandis que les pétionnaires de Votre Majesté représentent ainsi humblement la conviction dans laquelle ils sont, que les règlements dont il s'agit ci-dessus ne sauraient manquer de créer du mécontentement ni répondre au but qu'on s'est proposé, ils ne peuvent voir dans cette insuffisance que la plus forte raison pour adopter comme remède une union qui non seulement ferait disparaître pour toujours le mal qu'on a voulu pallier par ces règlements, mais encore une multitude d'autres fâcheux aspects du présent état de choses. En parlant des pernicieuses conséquences de la division de la ci-devant province de Québec, les pétitionnaires de Votre Majesté ne peuvent omettre de signaler plus particulièrement l'effet qu'a eu cette mesure en empêchant l'augmentation de la population britannique dans le Bas-Canada, et le développement de ses ressources. La prépondérance de la population française dans la législature a mis à l'établissement d'immigrants dans la province des obstacles qui n'ont pas été surmontés; de sorte que le vaste courant d'immigration britannique sur lequel on comptait a été dans une grande mesure endigué.

On peut facilement se faire une idée de la grandeur du tort qui a été fait sous ce rapport si l'on songe que depuis la récente guerre américaine, plus de quatre-vingt mille âmes—c'est-à-dire un nombre égal au quart de la population française

actuelle—sont venues de la Grande-Bretagne et de l'Irlande dans cette province et à peine un vingtième sont demeurées dans les limites de son territoire, les autres, à l'exception d'un petit nombre qui se sont établis dans le Haut-Canada, ont mieux aimé, à cause du caractère étranger du pays où ils avaient cherché un asile et étant tombés dans le découragement, aller tenter fortune aux Etats-Unis. La perte qu'à ainsi subie la province ne se borne pas à ceux qui ont quitté le pays, mais comprend leurs parents et amis qui les y auraient suivis. Dans la même proportion le commerce et l'agriculture ont aussi souffert, car c'est à l'esprit d'entreprise, à l'intelligence et à la persévérante industrie de cette population que l'agriculture et le commerce doivent surtout leur avancement. Sous ce chef on peut dire avec justesse que n'eût été l'impolitique division de la ci-devant province de Québec, et si l'on eût adopté un plan de représentation judicieux, la population britannique dépasserait aujourd'hui le chiffre des Français, et les importations et les exportations seraient de beaucoup plus considérables qu'elles ne sont aujourd'hui.

Le tort qui se trouve ainsi fait aux intérêts de la mère-patrie et à ceux de la colonie par le caractère français du pays, et la prédominance des principes français, ne peut manquer d'empirer par l'influence croissante de ces causes que vient d'accentuer même un acte récent de libéralité de la mère-patrie envers ses colonies. Le système colonial récemment adopté permet des rapports directs entre le Bas-Canada et la France, et leur effet immédiat sera de renforcer les préjugés nationaux qui pendant soixante ans d'isolement n'ont perdu aucune vivacité, et de rendre plus profondes les causes de désunions entre les sujets de Votre Majesté dans le Bas-Canada; et ces effets, de même que d'autres plus éloignés, qui affectent la stabilité du gouvernement de Votre Majesté, ne sauraient être combattus que par l'union projetée des provinces sous une même législature.

Sans abuser de la patience de Votre Majesté par un plus long détail des pernicieuses conséquences de la division des provinces, les pétitionnaires de Votre Majesté demandent la permission de spécifier succinctement les avantages qui pourraient résulter de leur union. Cette mesure ferait disparaître les griefs politiques dont les deux provinces se plaignent. Les habitants français du Bas-Canada, aujourd'hui divisés de leurs co-sujets par leurs particularités et leurs préjugés nationaux, et évidemment animés de l'intention de devenir, grâce au présent état de choses, un peuple distinct, seraient graduellement assimilés à la population britannique des deux provinces et avec elle fondus en un peuple de caractère et de sentiment britanniques. Tout antagonisme d'intérêts et toute cause de différends entre les provinces seraient à jamais éteints; une législature capable de concilier les intérêts de la colonie avec ceux de la mère-patrie et d'assurer la sécurité et l'avancement de la prospérité agricole et commerciale du pays, serait établie au moyen de laquelle non seulement les affaires internationales des deux provinces seraient rapidement améliorées avec les avantages qui en résulteraient pour la Grande-Bretagne, mais leur force et leur capacité de résister à l'oppression étrangère se trouveraient grandement augmentées; le lien qui unit la colonie à la mère-patrie se trouverait renforcé et la dépendance du Canada assurée à la mère-patrie d'une façon durable au grand avantage des deux pays.

Entièrement convaincus que ces biens importants et durables découleront d'une union des provinces, les pétitionnaires de Votre Majesté demandent humblement qu'il soit rendu un acte à l'effet d'unir les provinces du Haut et du Bas-Canada sous une même législature, avec les dispositions de nature à rendre la mesure effective que la sagesse de Votre Majesté jugera à propos.

Et les pétitionnaires de Votre Majesté
Ne cesseront de prier,
Montréal, décembre 1822. etc., etc., etc.

La copie porte un total de 1452 signatures.

Nous les soussignés, composant le comité de Montréal nommé dans le but de favoriser l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada sous une seule législature, certifions que les vingt-neuf pages ci-dessus contiennent une copie conforme de la pétition des habitants de la ville et du comté de Montréal de naissance et descendance

britannique, à la Très-Excellente Majesté du Roi en faveur de la dite union avec une copie des signatures qui sont attachées à la dite pétition.

John Richardson, président.	Fredk. W. Ermatinger.
C. W. Grant.	Samuel Gale.
J. Stuart.	G. Moffatt.
S. Gerrard.	John Molson.
George Garden.	John Fleming.

MONTRÉAL, 3 janvier 1823.

N° 78.—JOSEPH BOUCHETTE À BATHURST.

Archives, série Q., vol. 167-1—*page* 244.

QUÉBEC, 6 janvier 1823.

MILORD,—La bienveillance et la protection avec laquelle Votre Seigneurie a bien voulu me traiter lorsque j'étais à Londres, m'engage à espérer que cette lettre ne sera pas considérée de ma part comme un abus des précieux instants de Votre Seigneurie, mais attribuée aux justes et louables motifs qui m'animent au sujet des Canadas particulièrement, sujet dont Votre Seigneurie me permettra de l'entretenir, comme étant de la plus haute importance et du plus grand intérêt public à tous les points de vue.

Le projet d'union législative des deux Canadas qui depuis quelque temps a tant agité la population des deux provinces et donné naissance à de nombreuses pétitions qui seront présentées à Sa Majesté et au parlement impérial à l'appui d'une union, rencontre la plus ardente opposition de la part de la grande majorité de mes compatriotes, à cause de craintes et d'appréhensions aussi peu fondées que sont blâmables les personnes qui les fomentent, en fondant leur propre importance sur la dégradation du pays en général.

C'est donc à une période comme celle que nous traversons que tout sujet britannique qui peut apprécier les paternelles faveurs de son souverain doit favoriser une union qui dans la sagesse du parlement impérial pourra être considérée comme le meilleur gage de bien-être général et de sécurité dans l'avenir pour cette intéressante partie des possessions de Sa Majesté en Amérique.

Parmi les nombreuses pétitions en faveur d'un union, je demande la permission de signaler à l'attention de Votre Seigneurie celle de Québec, qui se distingue par sa modération ; et comme elle ne contient rien qui puisse paraître dicté par l'esprit de parti, elle est conséquemment d'autant plus appréciée par les adversaires de l'union, et elle a beaucoup fait pour désarmer ceux qui étaient si éminemment actifs dans l'œuvre de créer dans l'esprit du bas peuple et des paysans des appréhensions sans fondement, surtout au sujet de la religion.

M. Papineau, l'orateur de notre Chambre d'Assemblée, et M. Neilson, l'un des membres, sont chargés de porter en Angleterre la pétition contre l'union. Plusieurs du parti hostile à l'union les considèrent comme très impropres à cette mission ; pour ma part je suis d'un autre avis, car étant au premier rang parmi ceux qui ont appuyé les mesures qui ont contribué à rendre une union nécessaire, ils seront pleinement en état d'expliquer ces mesures qui ont naturellement fait tant de tort à la province.

Il n'est pas nécessaire, milord, que je m'étende longuement sur un sujet avec lequel vous devez être familier grâce à votre haute situation et aux articles publiés dans la presse ; mais je prends la liberté de vous mettre sous ce pli, comme coïncidant avec mes propres idées sur le sujet, deux paragraphes récemment publiés dans le *Quebec Mercury*, l'un représentant sous leur vrai jour l'origine et la cause des maux actuels et certaines vérités indéniables, et l'autre établissant une juste comparaison entre l'esprit d'entreprise et l'activité dont font preuve nos voisins des Etats-Unis, et le manque d'énergie qui se remarque de ce côté-ci de la frontière.

Qu'il me soit permis de faire observer à Votre Seigneurie qu'il ne me paraît pas avoir été fait mention de la qualification de représentants de naissance américaine, qui ont récemment immigré dans ces provinces, surtout dans le Haut-Canada, et qui, imbus de principes républicains et de sentiments de profond attachement pour leur pays natal, peuvent, grâce aux avantages de la richesse, acquérir assez d'influence pour se faire élire à la Chambre d'Assemblée. On me dit que la chose est récemment arrivée dans le Haut-Canada.

J'ai l'espoir ardent et sincère que les vrais intérêts de ces colonies et ceux de la mère-patrie en ce qui la concerne dans ces colonies, apparaîtront sous leur véritable jour, et que le gouvernement de Sa Majesté persévérera dans la salutaire voie qu'il semble avoir adoptée et qui, je l'espère, ne manquera pas de résulter dans un développement d'énergie chez le peuple et le bonheur et la prospérité de toutes les classes de loyaux sujets de Sa Majesté, et sera bientôt ainsi jugée par mes compatriotes, avec lesquels je diffère si grandement d'opinion à ce sujet.

Je demande respectueusement en terminant la permission d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur ce qui me concerne individuellement.

Le gouverneur en chef m'ayant donné instruction, l'année dernière, de préparer au sujet de la frontière certains rapports qui ont été jugés dignes d'être transmis à Votre Seigneurie, j'ai eu peu de temps après (en février dernier) l'honneur de présenter à Votre Seigneurie, par l'entremise de Son Excellence, un mémoire, dont je n'ai pas eu l'honneur d'un accusé de réception, non plus que de lettres antérieures accompagnées de différentes mémoires et cartes et adressées à M. Goulburn. Ce silence m'a été d'autant plus sensible qu'il implique un blâme, tandis que je sais de quelle utilité j'ai été dans la part du service public qui m'a été confiée en ma qualité d'arpenteur général de Sa Majesté dans la question des lignes de frontière, et ce qu'on aurait gagné si l'on m'avait maintenu dans ces fonctions. Ce n'est pas une rémunération, milord, que je cherche par-dessus tout, mais la profonde satisfaction de savoir que je n'ai pas encouru le déplaisir de Votre Seigneurie, pour laquelle mon dévouement et ma gratitude sont sans bornes. Puisse-t-il m'être permis d'offrir le mémoire ci-inclus à la bienveillante attention de Votre Seigneurie.

Veuillez agréer de nouveau l'expression des sentiments de respect et de reconnaissance avec lesquels

J'ai l'honneur d'être,
Milord,
De Votre Seigneurie,
Le très dévoué,
Très obéissant
Et humble serviteur,
JOS. BOUCHETTE.

Le Très-honorable
COMTE DE BATHURST,
Etc., etc., etc.

N° 19.—PÉTITION DU CONSEIL LÉGISLATIF DU BAS-CANADA.

(*Archives, série Q.. vol.* 166—1, *page* 93.)

A LA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ DU ROI.

Qu'il plaise à Votre Majesté : Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté le Conseil législatif du Bas-Canada, assemblé en parlement provincial, demandons très humblement la permission d'approcher du trône avec les sentiments de la plus vive reconnaissance envers Votre Majesté, de ce que, dans sa sollicitude et condescendance paternelles, Elle a bien voulu commander à Son Excellence le Gouverneur en chef d'informer cette Chambre à l'ouverture de la présente session, que les ministres de Votre Majesté avaient proposé au parlement impérial certains changements à l'Acte de la 31e année du règne de feue Sa Majesté George III, de glorieuse mémoire, chap. 31e, dans la vue principalement d'unir en une seule les législatures du

Haut et du Bas-Canada, mais que cette mesure avait été retirée et remise à la session prochaine, aux fins de donner occasion au peuple de ces provinces de faire connaître ses sentiments à ce sujet.

Ecouragés par les bienfaits sans nombre qu'il a plu à Votre Majesté de répandre dans cette colonie, et par cette nouvelle preuve de Sa bienveillance, et appelés ainsi solennellement à donner notre humble opinion, nous croirions manquer à notre devoir envers Votre Majesté, envers la province et envers nous-mêmes, si, avec la soumission la plus humble et la franchise la plus respectueuse, nous ne représentions pas à Votre Majesté que notre constitution, telle qu'elle a été heureusement établie par la 31[e] année de feue Sa Majesté Georges III, de glorieuse mémoire, en avançant la prospérité et le bonheur de cette province, à garantir la tranquillité et le bien-être de toutes les classes des sujets de Votre Majesté, et à resserrer les liens qui les attachaient à la mère-patrie.

Que, tout au contraire, l'union des deux législatures du Haut et du Bas-Canada en une seule, sera, dans notre opinion, la source inévitable de plus grands maux, produira dans les esprits des doutes et des craintes provenant des discussions et de la discordance qui naîtra nécessairement de la différence des règlements municipaux, du langage, des lois, de la religion, des institutions et des intérêts locaux consolidés dans les deux provinces par les statuts provinciaux, et rendus maintenant nécessaires au bonheur de chacune, et que cette union excitera la jalousie et le mécontentement dans un peuple fortement attaché à sa présente constitution.

Comme conseillers de Votre Majesté choisis par elle-même dans cette province, nous croirions manquer à un devoir solennel, si nous ne soumettions pas très humblement à Votre Majesté notre opinion fixe et déterminée que l'union des deux législatures dans une seule ne pourra que tendre directement à affaiblir et embarrasser l'administration du gouvernement de Sa Majesté et finalement créer des mécontentements dans l'esprit des fidèles sujets de Sa Majesté dans cette colonie.

Nous supplions donc instamment Votre Majesté qu'il lui plaise de vouloir bien détourner de cette province une mesure qui a excité une alarme si générale et nous paraît l'avant-coureur de tant de malheurs.

Par ordre,

J. SEWELL,
Orateur.

N° 20.—J. B. Robinson à Bathurst.

(*Archives, série Q.*, 163-2, *p.* 553.)

Le mémoire ci-dessous a été présenté à lord Bathurst par M. Robinson, procureur général du Haut-Canada.

Considérations sur l'opportunité de donner une même législature aux deux provinces du Canada par un acte qu'il est question de faire passer pendant la présente session.

Les raisons qui ont conduit à la division de la province de Québec étaient que les habitants des deux parties de la province qui forment aujourd'hui le Haut et le Bas-Canada, différaient de langue et de religion et avaient été accoutumés à différents systèmes de jurisprudence. Ces raisons n'ont perdu de force sous aucun rapport, car l'appoint que l'immigration a apporté à la population du Haut-Canada depuis la division, s'est composé presque totalement de personnes étrangères aux lois et à la langue française et appartenant au culte protestant, tandis que dans le Bas-Canada les habitants sont, dit-on, dans la proportion de 19 sur 20 composés de Canadiens-français.

Ainsi, tout le poids que pouvaient avoir ces arguments en faveur d'une séparation à l'époque où elle a eu lieu, est resté ce qu'il était, et on peut ajouter que depuis lors de la répartition générale de la population sur un territoire dont les extrémités sont à 12 ou 1,500 milles de distance, fournit contre l'union des deux provinces sous une même législature, un argument d'inconvénients qui n'existait probablement pas alors à un degré de force suffisant pour donner lieu à la séparation.

Ces considérations cependant, bien qu'elles touchent au bien-être des deux provinces, de la population et de la richesse desquelles il est important de faciliter le développement en leur donnant la forme la plus commode de gouvernement pour les besoins locaux, ne sont, il faut l'avouer, pas de nature à devoir faire obstacle à l'union projetée, s'il est clair que cette union soit nécessaire pour augmenter la valeur de ces colonies pour la mère-patrie et pour assurer le mieux possible leur propre sécurité et leur bien-être.

Pour ma part, je ne vois pas de quelle manière l'union projetée pourrait répondre à ces fins. Les provinces ont jusqu'à présent marché rapidement dans la voie de l'avancement sous le rapport de la population et des améliorations; leurs habitants ont été satisfaits du régime sous lequel les a placés l'acte 31 George III, ch. 31, et n'ont souffert, que je sache ni tort ni inconvénients du régime établi par ce statut, si ce n'est que, dans ces dernières années, des difficultés se sont présentées dans l'apportionnement des droits de douane et dans la réglementation des rapports commerciaux entre les deux provinces, questions qui jusque-là avaient été réglées à l'amiable, mais qu'il a été finalement trouvé nécessaire de référer à la décision du parlement impérial, chose prévue comme conséquence probable de la séparation lors de l'adoption de l'acte 31 Geo. III, qui y pourvoit un remède en prescrivant l'intervention du parlement britannique.

Bien que d'après la loi et la constitution il n'y ait pas de doute sur le droit du parlement impérial de régir les deux provinces sous ces rapports, si cependant ces différends entre elles en matière de règlements commerciaux et finances ne pouvaient réellement pas s'ajuster autrement que pour une union des législatures, cela serait en soi une raison suffisante, car tant que ces choses ne sont pas réglées les gouvernements et les législatures des deux provinces peuvent s'entraîner dans des discussions irritantes capables d'occasionner bien des maux, et, ce qui est plus immédiatement urgent, la province du Haut-Canada est à défaut des fonds qui restent enfermés dans les coffres du Bas-Canada dans l'impuissance absolue de faire face à ses créanciers ou aux frais courants de son gouvernement. Mais je dois dire que je ne vois aucune raison de supposer qu'une union des législatures soit nécessaire de ce chef, car je prétends, d'abord, qu'une pareille union ne ferait aucunement disparaître le principal élément de désaccord, savoir, les réclamations du Haut-Canada pour le passé. Ces réclamations doivent nécessairement subsister, le chiffre doit en être établi et le paiement en être prescrit par acte du parlement britannique, nonobstant une union; une union créerait même des difficultés au sujet de l'emploi à l'avantage exclusif du Haut-Canada de la part qu'il réclame dans les droits pour le passé. Et pour ce qui est des règlements futurs des rapports entre les deux colonies les mesures que le Haut-Canada demande humblement sont telles que nulle objection raisonnable ne saurait, croit-on, y être faite. Dans tous les cas le parlement impérial peut juger si elles sont opportunes et si elles sont telles que les deux provinces puissent y consentir; et si l'une ou l'autre des provices ne peut supporter des règlements dictés par un esprit de justice à l'égard de l'autre, il sera temps alors, selon moi, pour remédier à ces difficultés, de considérer une union comme le seul autre moyen d'atteindre un objet nécessaire.

Croyant donc, comme je le fais assurément, qu'une union n'est pas de ce chef absolument nécessaire, il reste à examiner s'il n'est rien dans la situation actuelle des deux provinces, qui requière une mesure d'une nature aussi importante et qui peut entraîner de graves inconvénients pour chacune d'elles. En examinant les raisons favorables qui se présentent à mon esprit, je ne puis parler que d'une façon hypothétique, car il se peut que le gouvernement de Sa Majesté soit porté en faveur de ce projet par des considérations politiques tout autres que celles qui se présentent à moi. Je sais que la législature du Bas-Canada a refusé de pourvoir aux frais de l'administration de la justice et du gouvernement civil de la province autrement que par des crédits annuels, système auquel objecte le gouvernement de Sa Majesté comme contraire à l'esprit de la constitution, et comme mettant tous les officiers du gouvernement civil, même ceux à qui est confiée l'administration de la justice, dans un état de dangereuse subordination au plaisir de la branche populaire de la législature. Je

sais aussi que le gouvernement de la province souffre les plus grands embarras par suite de ce refus de l'Assemblée de mettre le service civil sur tout autre pied.

Il peut y avoir encore d'autres chefs à l'égard desquels l'Assemblée du Bas-Canada, composée principalement de personnes d'extraction française et de catholiques, montre au moins de l'indifférence pour les fins qu'il est avantageux de promouvoir dans une colonie britannique, et entretient des préjugés qui la retienne dans une politique étroite et la rendent hostile aux améliorations qui favoriseraient le bien-être de la colonie et lui donneraient une plus grande importance parmi les possessions britanniques.

Avant que ces inconvénients aient été signalés d'une façon plus spécifique, il est impossible de dire d'une manière déterminée dans quelle mesure on peut s'attendre à les voir dissiper par une union des législatures; mais quant au premier, savoir, les embarras que cause aujourd'hui dans le Bas-Canada le refus de la législature de pourvoir d'une manière définitive à la liste civile, j'avoue que je ne vois pas comment une pareille mesure pourrait le faire disparaître, car supposons que les Canadas soient réunis d'après l'échelle actuelle de représentation, et que chacun des membres pour le Haut-Canada consentît à établir une caisse permanente pour la liste civile, la mesure n'en serait pas plus adoptée pour cela, et sans exprimer d'opinion sur la question telle qu'elle se pose dans le Bas-Canada, je ne crois pas du tout qu'il soit prudent de compter que la généralité des représentants du Haut-Canada appuyerait la mesure telle qu'on la veut.

Quant aux inconvénients qui peuvent résulter de la prépondérance de l'intérêt franco-canadien dans la législature du Bas-Canada, je ne vois pas que la certitude de les voir dissiper par une union soit assez immédiate ou assez évidente pour donner de ce chef raison à une union. Il sera longtemps avant que l'influence des représentants du Haut-Canada soit prépondérante, et je crois douteux que si jamais elle le devient, la députation du Haut-Canada soit disposée à l'exercer de façon à changer la politique municipale de l'autre province, contrairement aux vœux des neuf dixièmes de ses habitants, et qui, à tort ou à raison, leur est devenue chère, et que la nation britannique a respectée assez pour les laisser libres de l'abandonner ou de la garder selon leur désir.

Qu'une union des provinces puisse ajouter à leur force, en produisant une plus parfaite communauté d'intérêt et de sentiments, en soumettant leur milice à un régime disciplinaire uniforme, et en mettant plus commodément et plus effectivement leurs moyens de défense à la disposition du gouvernement; qu'avec le temps, par l'opération graduelle des conséquences naturelles d'une pareille union, celle-ci puisse rendre toute la colonie plus complètement britannique dans les lois, dans l'éducation, dans les sentiments et dans le caractère général de tous les actes publics; qu'elle amènerait une réglementation uniforme du commerce par tout le territoire, et qu'elle subordonnerait les intérêts locaux au bien-être de tout, et qu'elle mettrait nécessairement fin à toutes difficultés à venir relatives aux droits et aux drawbacks par la répartition entre tous de ce qui appartient à tous; ce sont là des avantages généraux qu'on pourrait raisonnablement attendre, bien que quelques-uns soient quelque peu indéfinis quant à leur étendue et incertains sous le rapport de la période à laquelle ils pourraient se faire sentir.

D'un autre côté je doute qu'il soit prudent de déranger le présent état de choses dans la perspective de ces avantages quelque peu indéfinis et lointains, et au prix des inconvénients qui se sont suggérés à mon esprit et que je vais brièvement relater.

A l'heure qu'il est les choses vont bien et la prospérité règne dans le Haut-Canada. Il n'en est pas ainsi dans le Bas-Canada, mais je ne crois pas qu'une union y diminuerait le moindrement les difficultés, et elle pourrait avoir pour effet d'entraîner l'une des provinces dans les embarras de l'autre.

Le nombre des représentants dans le Haut-Canada est aujourd'hui moindre que dans le Bas-Canada, et il en serait sans doute ainsi encore plusieurs années. Ces derniers, à très peu d'exceptions près, sont des Canadiens-français, et je crains qu'une union des deux provinces serait vue avec une jalousie et une répugnance si extrêmes par la grande masse des habitants du Bas-Canada, qu'à l'avenir ils s'appliqueraient encore plus à exclure les Anglais de leur Assemblée, et ne donneraient leur confiance

qu'à ceux qui protégeraient le vieil état de chose contre les innovations, et pendant de longues années, je le crains, la population du Haut-Canada trouverait difficile d'obtenir des crédits pour des travaux publics dans leur province ou d'intéresser suffisamment à leur besoins régionnaux une Assemblée où le plus grand nombre serait hostile à leur religion, ignorants de leurs lois et jaloux de leur influence.

Si de pareilles conséquences se produisaient, elles retarderaient au moment le plus critique la prospérité du Haut-Canada qui est aujourd'hui dans la voie d'un rapide progrès. Cette appréhension est peut-être sans fondement, j'exprime simplement ma propre impression. Le Haut-Canada contient aujourd'hui, il est vrai, moins de population que la province sœur, l'un ayant commencé à être colonisé par des Européens il y a quarante ans à peine et l'autre il y a plus de deux cents ans; mais il est bien entendu que sous le rapport de l'étendue de ses terres à culture, et de l'excellence de son sol et de son climat, le Haut-Canada possède des avantages presque inégalés, et il serait à regretter qu'on les empêchât de se développer, en les mettant à la discrétion de personnes peu familières avec nos intérêts agricoles et même hostiles au système des tenures et des lois sous lesquelles la province a fleuri d'une manière si surprenante.

Je regarde comme certain que, d'ici à plusieurs années au moins, tel est l'état dans lequel ils se trouveraient, surtout si la législature devait se réunir à Montréal, car, je le crains, dans le présent état de choses au Haut-Canada, il serait difficile de trouver des messieurs qui abandonneraient assez complètement leurs occupations pour assister à la législature pendant des sessions annuelles de trois mois à une si grande distance de leurs domiciles. On ne saurait s'attendre que la présence des membres pour le Haut-Canada pourrait être aussi nombreuse, même en proportion, que celle de la députation de l'autre province, et je vois de grandes raisons de craindre que, dans les questions où les intérêts des deux provinces seraient en conflit, par exemple dans celle de la part des revenus à dépenser dans le Haut-Canada, il serait d'ici à un certain temps difficile d'arriver à une décision équitable. Je le crains d'autant plus que je suis convaincu que la masse de la population du Bas-Canada serait extrêmement irritée de l'union, la regardant comme un arrangement destiné à donner à la population anglaise un ascendant indu, et serait pendant un certain temps peu disposée à s'unir cordialement avec nous pour oublier toutes distinctions.

Il est peut-être bon de considérer s'il serait de bonne politique au point de vue national d'unir deux colonies aujourd'hui distinctes, de façon à mêler en toute occasion les choses politiques de l'une avec celles de l'autre et à donner aux parties le moyen de faire cause commune dans toute melheureuse dissension qui pourrait se produire, et faire de tout désaccord une cause d'irritation et de difficulté dans deux gouvernements, tandis qu'autrement il n'affecterait la tranquillité que d'un seul.

Plusieurs autres considérations de moindre importance se présentent naturellement à l'esprit de celui qui pèse les conséquences probables d'une union des législatures. J'ai voulu noter celles qui m'ont paru les plus dignes d'attention, et en cela je prie qu'on ne me considère pas comme ayant la présomption d'exprimer l'opinion du gouvernement ou de la législature du Haut-Canada, car je ne suis ni autorisé ni en état d'exprimer leurs opinions sur l'opportunité d'une union que jamais, à ma connaissance, ni l'un ni l'autre n'a jamais eue en vue.

Dans les représentations dont je suis chargé de la part de cette province on n'a pas eu, j'en suis certain, l'intention de tendre spécifiquement vers cet objet, et en vérité les mesures que j'ai pris la liberté de proposer et dont s'occupe le gouvernement de Sa Majesté sont d'une nature tout à fait différente. Je ne saurais même présumer dire jusqu'à quel point une union serait agréable à la population du Haut-Canada en général. J'ai raison de croire que la majorité des représentants actuels, convaincus que l'union ne serait pas avantageuse, sont hostiles au projet, bien que certains membres de l'Assemblée pour l'opinion desquels j'ai beaucoup de respect, soient d'un autre avis. Je prendrai la liberté de faire observer de plus que l'Acte qui a opéré la division de la province de Québec et créé le gouvernement actuel, a été le résultat de longues études et de grands débats, et si le changement d'un régime pareillement mûri se trouvait être désagréable aux habitants des deux provinces ou

de l'une d'elles, on peut s'attendre qu'ils en seraient d'autant plus mécontents que le changement paraîtra avoir été décidé à la hâte sans qu'on leur ait donné l'occasion de faire connaître leurs désirs. La Grande-Bretagne a toujours traité la population du Canada avec une douceur et un degré de maternelle indulgence qui la rendraient d'autant plus sensible à un manque d'égard même pour ses sentiments. Il est un autre aspect de la question sur lequel il est nécessaire de se garder contre une impression erronée. Les habitants français du Bas-Canada, j'en suis fermement persuadé, sont aussi loyalement attachés au gouvernement britannique que tout autre groupe de sujets de Sa Majesté, et quelque embarras que puissent causer leurs représentants en refusant de pourvoir à la liste civile d'une façon définitive, ou sur les questions du revenu ou autres qui s'élèvent entre eux et le gouvernement exécutif, cela ne doit pas être attribué à la prépondérance de l'influence française, mais au désir, commun à toutes les Assemblées, d'exercer jusqu'à ses dernières limites la part de pouvoirs qu'ils croient leur avoir été faite par la constitution, disposition dans laquelle il est fort probable qu'on trouverait aussi souvent les descendants des Anglais, des Irlandais et des Ecossais que les descendants des Français. Je ne voudrais pas que rien de ce que j'ai dit fit conclure que les législatures ne devraient pas être réunies, à moins que ce soit comme déduction saine des considérations que j'ai énoncées. J'ai exposé ce qui se présentait à moi des deux côtés de la question, ne désirant qu'une chose, c'est-à-dire, que la décision qu'on prendrait fût solidement fondée, et non pas formée sur des conceptions erronées ou des espérances dont la réalisation n'est pas probable.

N° 21.—Davidson à Wilmot.

(*Archives, série Q., volume* 167—2, *page* 355.)

24 Bury Street, St. James,
14 juin 1823.

Monsieur,—J'ai consacré toute la réflexion possible à l'étude que vous avez suggérée de la question de permettre aux législatures provinciales dans les Canadas de continuer d'exister, en subordination à une législature générale qui se réunirait tous les deux ans, dans le cas où le bill d'union viendrait encore devant le parlement, et j'ai l'honneur de vous présenter le résultat de mon travail, en posant tout d'abord le principe que rien dans le gouvernement des colonies ne peut être plus funeste que l'augmentation du nombre des membres des Assemblées coloniales établies pour les fins générales de la législation.

Comme mesure préliminaire, il me semble qu'on devrait faire une nouvelle division du pays, et prendre un recensement pour convaincre tout le monde que les représentants dans l'Assemblée sont répartis aussi équitablement que possible; et leur nombre ne devrait en aucun cas dépasser soixante dans chaque province.

Les conseils pour les deux provinces resteraient tels qu'ils sont constitués aujourd'hui.

Comme dans cette hypothèse les législatures provinciales doivent être considérées comme auxiliaires de la législature générale, les seuls sujets sur lesquels il serait à propos de diriger leur attention doivent se restreindre à la police des villes et villages dans chaque province, et aux chemins, ponts et canaux qui peuvent être considérés comme moyen de communication dans les limites des provinces. Ces assemblées provinciales devraient avoir le pouvoir d'élire parmi leurs membres des personnes pour servir dans la législature générale, et le nombre ainsi élu ne devrait pas dépasser la sixième partie du nombre des représentants dans chaque province.

Les mêmes règlements s'appliqueraient aux conseils de chaque province. Et à ce corps, qui s'assemblerait tous les deux ans, sous le gouverneur en chef, ressortirait tout ce qui a rapport à l'administration de la justice, à la réglementation de la milice, au revenu, au commerce, à l'emploi des deniers publics, et le pouvoir d'ouvrir des chemins et canaux pour communiquer d'une province à l'autre ou avec quelque autre des possessions de Sa Majesté, sauf les restrictions qui existent aujour-

d'hui et dont les ministres de Sa Majesté devraient avoir avis, pour empêcher l'opération des lois contraires que pourrait rendre cette législature générale. Je vais prendre maintenant ce qui peut être regardé comme une très grande liberté, mais votre bonté me permet d'espérer que vous l'excuserez. C'est celle d'attirer votre attention sur un avis au public publié dans la *Quebec Gazette*, du 7 avril dernier (journal autorisé), dans les termes suivants : " Nous sommes autorisés à annoncer que le secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies a fait connaître à Son Excellence le gouverneur en chef que gouvernement de Sa Majesté a décidé d'abandonner pour le présent le projet de présenter de nouveau le bill pour l'union législative de ces provinces à la prochaine session du parlement, bill sur l'à propos et le mérite duquel abstractivement le gouvernement de Sa Majesté conserve encore cependant son opinion", et de vous dire que l'impression générale était que les ministres de Sa Majesté avaient jugé à propos d'essayer, pour quelque temps au moins, l'effet de l'Acte relatif au commerce, qu'on ne peut guère aujourd'hui encore considérer comme en cours d'application, et qu'ils avaient résolu de se guider à l'avenir sur ses résultats relativement au gouvernement des provinces.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble serviteur,

JOHN DAVIDSON.

Nº 22.—Pétition de Thorold, etc.

(*Archives, série Q., vol.* 333—1, *page* 85.)

A l'honorable Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande en parlement assemblée.

Nous, les fidèles sujets de Sa Majesté résidant dans le township de Thorold et le district de Niagara, dans la province du Haut-Canada, demandons humblement la permission de représenter à Votre Honorable Chambre les sérieuses alarmes que nous ont causées les nouvelles annoncées par la presse de la récente présentation à Votre Honorable Chambre de mesures relatives au gouvernement et au commerce des Canadas, et proposant une union des provinces, alarmes suscitées non seulement par les conditions dans lesquelles on rapporte que l'union doit être déclarée, mais par le mode même de la présentation du projet, si inconstitutionnel sous le rapport de la liberté des habitants de cette province, et si fatal à leurs intérêts et leur bien-être que nous manquerions grandement à notre devoir envers nous-même et envers le pays dont nous formons une si grande partie, si nous ne faisions sans perdre de temps cette humble mais pressante et juste pétition par laquelle nous protestons auprès de Votre Honorable Chambre contre cette mesure proposée avec tant de précipitation à votre adoption, et pour des raisons qui ne peuvent manquer d'éveiller votre paternelle attention à l'égard de la colonie, et tout d'abord parce que le projet, s'il était condamné tel que l'annonce la presse, serait pour nous la privation imméritée de notre constitution, telle qu'établie par l'acte du parlement britannique passé en la trente et unième année du règne Sa feue Majesté, et intitulé Acte établissant des dispositions plus effectives pour le gouvernement de la province de Québec dans l'Amérique du Nord, et décrétant de nouvelles dispositions pour le gouvernement de cette province; une constitution qui nous est chère pour plusieurs considérations qui nous tiennent au cœur: le statut fut accordé et reçu comme une déclaration de liberté britannique faite à des sujets britanniques de naissance, ayant de naissance au droit indestructible à cette liberté. Ce statut est le mode et la forme prescrits par la sollicitude paternelle de feue Sa Gracieuse Majesté et de son parlement, par lesquels nous allons jouir de cette liberté dans laquelle nous sommes nés. Un mode et une forme garantis par le décret solennel d'un parlement britannique, et qui ne nous sera pas enlevé, nous y comptons, sans notre consentement. Secondement, parce qu'il a été accordé comme une récompense bien méritée de fidélité aux braves et dévoués sujets et soldats qui ont sacrifié leurs biens et répandu leur sang pour la défense de

leur Roi et du pays. Troisièmement, parce qu'un grand nombre d'entre nous non originairement sujets, ayant confiance dans la protection de nos personnes et de nos biens sous les institutions britanniques, se sont non seulement établis d'une manière permanente dans la province, en vertu de cette constitution, mais ont réellement combattu et répandu leur sang avec succès pour sa défense, et avec honneur universellement reconnu par les généraux et les officiers de Sa Majesté ayant la conduite de la récente guerre dans cette province.

Nous faisons donc, sérieusement, respectueusement et sincèrement, des remontrances à Votre Honorable Chambre contre toute innovation dans notre présente constitution sans notre consentement exprimé par un acte législatif de la province, adopté en session régulière du Roi, du Conseil et de l'Assemblée législatifs, et, en premier lieu, parce que c'est la seule ligne de conduite légale pouvant effectuer aucun changement dans cette loi, excepté en tant que le dit acte réserve en termes formels à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs et au parlement de la Grande-Bretagne certains pouvoirs de législation future sur des matières spéciales également exprimées dans le dit acte.

Secondement, parce que ce statut qui est la promesse de sécurité des droits et des libertés du Canada, la loi même qui nous rattache à nos ancêtres, est sur le point de nous être arrachée contre notre volonté et être remplacée par un projet de loi hâtif et mal mûri, subversif de tout ce qui est précieux dans cette loi, une catastrophe que nous, vos pétitionnaires, ne pourrions jamais appréhender, si Votre Honorable Chambre connaissait pleinement l'état de la colonie.

Troisièmement, parce que le projet, tel qu'il paraît être d'après les journaux, a en vue la transformation de notre Chambre d'Assemblée en une Chambre mixte de conseillers exécutifs et des représentants du peuple, ce qui est une violation du principe britannique, nous alarme et nous est odieux au plus haut degré.

Quatrièmement, parce que ce projet dans son opération doit nécessairement effectuer dans cette province un changement total des principes établis de la constitution britannique, quant à la représentation, à la taxation et à l'affectation de notre revenu, points sur lesquels nous (les pétitionnaires) sommes aussi sensibles que que vos devoirs envers nous-mêmes et nos enfants peuvent nous rendre.

Cinquièmement, parce que ce projet donnerait un contrôle odieux et, à notre avis, inconstitutionnel sur nous, et nous serions peinés de voir entamer dans le Bas-Canada contre leurs vœux et sans leur consentement les droits égaux de nos co-sujets, droits qui leur sont aussi chers que les nôtres nous le sont à nous-mêmes.

Sixièmement, parce que par ce projet on propose de déplacer notre législation en dehors des limites de la province, ce qui devra effectivement nous priver complètement des avantages d'une législation ; dans l'état actuel de la province on pourrait trouver peu de représentants qui eussent le temps et pussent faire les dépenses de remplir leurs devoirs à une telle distance, par conséquent les candidats seraient rares, et notre choix électif serait gravement restreint ; à une telle distance nous serions complètement étrangers à nos représentants et eux à nous; il n'y aurait aucun échange utile d'opinion, peu de communication de nos besoins ou de nos désirs. Une pétition serait presque impraticable, aucun document à notre portée, aucune archive à consulter ; des questions posées mais personne pour répondre aux officiers exécutifs à York, et à la législature de Québec.

Tout doit finir dans la confusion, le dégoût et la fatigue. Devons-nous ajouter comme cause additionnelle d'alarme l'extension de la durée du parlement à cinq années, l'augmentation de la qualité requise de nos représentants ; des mesures uniquement destinées à restreindre nos droits et à augmenter les moyens d'influence de l'exécutif, moyens qui ne manquent aucunement dans la province, ainsi que vos pétitionnaires peuvent l'assurer à Votre honorable Chambre.

Le tout, en toute déférence, humblement soumis, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Thorold, 23 novembre 1823.

78 signatures sont apposées.

NOTE B.

RÉCLAMATION POUR PERTES, 1812-15.

N° 1.—MINUTE DE LA TRÉSORERIE.

(*Archives, série Q., vol.* 330, *page* 77,)

17 juillet 1821.

Le chancelier de l'Echiquier expose au Conseil qu'il a récemment vu M. Galt, un des messieurs nommés par certains habitants du Haut-Canada pour faire valoir auprès du gouvernement britannique leurs réclamations de compensation pour les dommages subis par eux dans la récente guerre avec les Etats-Unis, habitants qui ont mis entre ses mains une proclamation lancée par le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, le 19 avril dernier, au sujet de la liquidation de certaines de ces réclamations, et demandèrent de faire un choix parmi les réclamations actuellement devant le Conseil, afin de les liquider aussi.

Leurs Seigneurs reprennent l'examen du rapport des contrôleurs des comptes de l'année, du 17 novembre dernier, sur une lettre de M. Goulburn ainsi que de sir Peregrine Maitland, transmettant une liste de réclamations contre le gouvernement de Sa Majesté pour des dommages éprouvés et des approvisionnements fournis dans le Haut-Canada, pendant la récente guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, d'après lesquelles il paraît que ces réclamations ont été examinées et choisies par un conseil nommé pour se réunir à New-York au commencement de 1820, et composé de M. Robinson, procureur général de Sa Majesté, du major Bowles, secrétaire militaire, et de M. Hillier, secrétaire provincial, et dans leur rapport ils déclarent qu'ils avaient examiné tous les documents dans le bureau du commandant en chef se rapportant aux réclamations de conpensation de dommages subis durant la récente guerre, et que parmi ces réclamations ils avaient choisi celles qui paraissaient exiger une recommandation spéciale de paiement et sur lesquelles les contrôleurs disaient que les principes sur lesquels ces réclamations avaient été choisies paraissaient très judicieux ou convenables, et bien qu'il n'y eût aucune somme mentionnée dans la lettre comme étant le montant total des réclamations choisies, ils présumaient d'après les documents transmis qu'elles s'élevaient à une somme totale de £9,154 17 9.

Leurs Seigneuries lurent l'inscription de la lettre du Conseil en date de décembre dernier à l'officier commandant au Canada, écrite en conséquence d'une minute de ce Conseil en date du 7 décembre dernier, sur le rapport ci-dessus approuvant les principes d'après lesquels ces réclamations paraissaient avoir été examinées et l'autorisant à émettre ses mandats sur le commissariat pour la liquidation de ces réclamations.

Leurs Seigneuries lurent la proclamation lancée par le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, en date du 19 avril 1821 (et que Leurs Seigneuries présument avoir été lancée en conformité de l'autorité ci-dessus mentionnée), dans laquelle il dit qu'en conséquence de demandes venant de différents individus ayant des réclamations directes contre le gouvernement de Sa Majesté et qui lui paraissaient avoir été irrégulièrement soumises au Conseil chargé de s'enquérir et de faire un rapport sur les pertes occasionnées par l'ennemi durant la récente guerre, il avait ordonné de faire un choix dans le rapport général des commissaires de toutes les réclamations qui d'après les pièces justificatives qui les accompagnaient paraissaient être de la première catégorie, et qu'ayant soumis ces réclamations au gouvernement de Sa Majesté, il avait

plu à Sa Majesté d'ordonner de les payer. Ces réclamations sont décrites sous les titres suivants, savoir :

1. Les réclamations pour approvisionnements lorsqu'ils ont été réellement fournis par ordre, une preuve régulière de cet ordre ayant été produite.

2. Pour loyer de propriétés occupées par le gouvernement, sur preuve de l'existence d'un contrat pour tel loyer.

3. Compensation pour propriétés détruites par ordre supérieur pour le service militaire, la preuve nécessaire en ayant été produite.

4. Lorsque le gouvernement avait réellement fait des contrats pour la remise de la propriété aux propriétaires dans un état de réparations aussi bon que lorsqu'il en avait pris possession et lorsque cette propriété avait été gravement endommagée par les troupes de Sa Majesté, ou détruite pendant qu'elles l'occupaient, preuve régulière du contrat ainsi que de l'étendue des dommages et de la valeur de la propriété ayant été produite.

Leurs Seigneuries lurent l'inscription de leur lettre du 12 juin à M. Galt en réponse à plusieurs lettres reçues de lui au sujet de ces réclamations, dans laquelle ils disent qu'ils ne peuvent se croire justifiables dans les circonstances et la situation présentes du pays, de recommander au parlement d'accorder aucuns deniers pnblics pour le paiement de ces réclamations.

Ecrivez à M. Galt lui faisant savoir que les réclamations tombant dans la description de celles spécifiées dans la proclamation du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, en date du 19 avril 1821, et qui paraissent être la totalité des réclamations *directes* contre le gouvernement de Sa Majesté, ont été choisies dans le rapport du conseil nommé pour faire une enquête et un rapport sur les pertes occasionnées par l'ennemi durant la récente guerre, rapport signé par M. Robinson, procureur général de Sa Majesté, par le major Bowles, secrétaire militaire, et par M. Hillier, secrétaire provincial, et que ces réclamations sont actuellement en voie de liquidation sous les ordres du lieutenant-gouverneur, et par conséquent toute instruction ultérieure de la part de Leurs Seigneuries est inutile. Quant au reste des réclamations comprises dans le rapport du conseil nommé pour faire une enquête et un rapport sur les pertes occasionnées par l'ennemi durant la récente guerre, Leurs Seigneuries ne peuvent que le renvoyer à la lettre à lui adressée par le Conseil le 12 juin dernier, et de lui faire savoir qu'elles ne voient aucune raison de revenir sur la décision qui lui a été communiquée dans cette lettre.

N° 2.—GALT À LA TRÉSORERIE.

(*Archives, séries Q., vol.* 332—2, *page* 312.)

32 TAVISTOCK PLACE,
RUSSELL SQUARE,
25 juillet 1821.

MILORDS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de M. Harrison, en date d'hier, et en tant que les réclamations en voie de liquidation sont choisies du rapport, la décision de Vos Seigneuries doit être satisfaisante, et je ne doute pas, vu le temps considérable qui s'est écoulé, qu'on accordera l'intérêt sur les dettes. Mais à moins que je sois mal informé, ces réclamations forment une très faible partie de celles que les commissaires ont admises comme étant appuyées par une bonne preuve. Il a également plu à Vos Seigneuries de renvoyer à la communication du 12 juin, dans laquelle il est dit que dans les circonstances et la situation présentes du pays, " Vos Seigneuries ne se croient pas justifiables de recommander au parlement d'accorder aucuns deniers publics pour le paiement de ces réclamations." Sur cette décision Vos Seigneuries me permettront de faire deux observations.

En premier lieu, les réclamants ne considéreront pas cela comme un refus et Vos Seigneuries ne peuvent prétendre que ce soit rien autre chose que ce qu'en langage mercantile un débiteur embarrassé appelle "demander du délai", et en second lieu, je crains que toute la cause des Canadiens n'ait pas été étudiée, mais seu-

lement le court rapport, et son annexe arithmétique de comptes, car sur six classes de réclamations, la proclamation du gouverneur en date du 19 avril 1821, malgré la plus libérale interprétation, ne comprendra que la première. J'espère donc qu'on me permettra de discuter un peu plus particulièrement le mérite de cette cause, et de rappeler à la mémoire de Vos Seigneuries dans quelles circonstances et dans quel état du pays les réclamations ont pris leur origine, car j'insisterais auprès de Vos Seigneuries sur le fait que le cas des réclamants canadiens est, non seulement semblable à tous les autres dans lesquels on ait jamais accordé une indemnité, mais possède des mérites particuliers tels, de fait, que le gouvernement de Sa Majesté doive en tout temps les considérer de la manière la plus favorable.

Vos Seigneuries se rappelleront que la guerre qui a occasionné les opérations dans le Haut-Canada provenait de certains droits abstraits qui touchaient à la sécurité de l'Etat, et non d'aucune cause locale ou intérêt colonial, et Vos Seigneuries savent que par suite du fait que M. Foster, le ministre britannique à Washington, n'avait pu découvrir les desseins du cabinet américain, la province était malheureusement restée dans la condition la plus négligée et entièrement sans défense. Il n'avait été pris aucune mesure pour réparer les forts ou renforcer les garnisons. Le fort George et celui d'Amherstburgh étaient demantibulés et dans un état de ruines comme sir J. Craig les avait laissés. Les troupes de la province se composaient de

200 vétérans royaux,
36 artilleurs royaux,
900 du 4e régiment,
400 du régiment de Terreneuve,
50 marins provinciaux,

le simple effectif de paix et un nombre d'hommes à peine suffisant pour les fins usuelles de parade et pour préserver du vol le faible approvisionnement des magasins publics aux différents postes.

Vos Seigneuries savent aussi qu'un exprès de commerce a le premier apporté la nouvelle de la déclaration de la guerre à sir Isaac Brock, le gouverneur, et qu'il s'est écoulée une quinzaine avant que Son Excellence ait reçu quelque nouvelle officielle à ce sujet. Dans ces circonstances, la province qui se trouvait si éloignée et si négligée aurait été perdue sans la vive loyauté des habitants, et il est inutile de rappeler à Vos Seigneuries que grâce au zèle, à la coopération, aux sacrifices et aux efforts personnels des soldats en campagne, quatre armées américaines bien équipées, dont chacune était supérieure en nombre à l'armée régulière entière de la province, ont été détruites ou défaites, et qu'il a été pris cinquante pièces de canon pendant la première campagne. Je parle, milord, de l'armée du général Hull, se composant de 2,700 soldats tués ou faits prisonniers à Détroit; de celle de 3,000 hommes du général Renselloirs (*sic*), dont 1,200 ont été tués ou pris à Queenstown; de l'armée du général Smyth, forte de 4,500 hommes, défaite à Fort-Erié, et de la défaite du général Winchester, dans laquelle les Américains perdirent environ 1,000 hommes—toutes ces victoires obtenues par le moyen et avec l'aide des réclamants dont les mérites doivent paraître des plus éminents. Vos Seigneuries se rappelleront que la défense de la province était considérée sans espoir par le gouverneur du Bas-Canada. Au moment même où sir Isaac Brock, secondé par la population loyale, s'avançait contre le général Hull à Détroit, on se rappellera que sir George Prevost négociait par l'entremise du colonel Baynes un armistice qui, s'il avait été conclu avant la reddition de Hull, aurait été l'abandon virtuel du Haut-Canada aux Américains. Je parle à ce sujet avec la plus grande assurance, car sir George Prevost croyait Québec et le Bas-Canada en si grand danger qu'il écrivit à sir Isaac Brock à peu près dans les termes suivants: Rien n'aurait pu me causer une plus grande peine que d'apprendre que vous prenez l'offensive. Je m'attends à être attaqué, et dans ce cas vous pourriez faire un mouvement de flanc à mon secours: c'est-à-dire "abandonnez à l'ennemi votre propre province, car je ne crois pas que vous puissiez la sauver", heureusement cependant que par la promptitude avec laquelle les réclaments avaient permis à sir Isaac Brock d'entrer en campagne, la capture de l'armée du général Hull et la conquête du territoire du Michigan se trouvait achevée presque en même temps que l'on recevait à Québec l'avis de sa marche en avant.

A son retour de cette vaillante entreprise dont le succès décida de la nature même de la guerre, sir Isaac rencontra à Niagara l'officier, le capitaine Fulton, que sir George Prevost lui avait expédié pour contremander l'expédition.

Ce fut durant ces événements et dans les circonstances qui les accompagnaient, que les réclamations, que j'ai l'honneur d'appuyer, ont pris naissance, et il ne sera pas nié qu'elles méritent l'examen le plus libéral, car, Milords, pendant les trois années que les habitants du Haut-Canada ont passé sans être protégés, en butte à toutes les attaques de l'armée américaine, ils ont montré, ainsi que Vos Seigneuries le savent bien, le dévouement le plus héroïque au gouvernement de Sa Majesté, malgré toutes les tentations de se révolter et bien que des principes de politique seuls aient occasionné leurs souffrances et leurs dangers. Ils ont été infatigables sur le champ de bataille; ils ont été sans se plaindre les témoins de l'incendie de leurs demeures, de la dévastation de leurs biens, et ont eu leurs familles réduites à une misère extrême. Leur espoir, au milieu de leurs privations et de leurs calamités, reposait dans la justice de l'Etat paternel, et ils n'auraient pu douter, bien que pendant un certain temps on avait paru les négliger, qu'ils étaient moins les objets de sa sollicitude que les Portugais et les Allemands, dont les malheurs à certains égards ressemblaient aux leurs, pourrait-on dire, mais qui n'avaient certainement pas la prétention d'être classés à leur égal pour les services, pas même pour la défense de leur propre pays, et encore moins pour des objets aussi exclusivement britanniques que le droit maritime contesté par les Américains. Et leur sera-t-il dit, Milords, que leurs réclamations ne méritent maintenant aucune considération, sauf quand il pourra être démontré que ce sont des dettes contractées régulièrement avec des officiers réguliers et d'après des formes régulières.

Assurément, quand Vos Seigneuries ont pris cette détermination on a dû oublier les circonstances auxquelles j'ai fait allusion. Il n'y avait que peu d'officiers réguliers sur les lieux, les parties n'étaient pas au fait de la nature même de la procédure régulière dans les cas d'une invasion si soudaine. Le gouverneur lui-même n'avait aucune autorité régulière pour commencer les hostilités. Tout ce qui a été fait, y compris le splendide exploit de Détroit, a été accompli sous l'impulsion du moment. Toutes ces actions étaient entièrement extra-officielles, et il est injuste, après qu'ils ont obtenu les avantages les plus essentiels, qu'on juge les détails d'après lesquels le service a été exécuté, comme si tout avait été régi par les bureaux. Ce serait tout à fait aussi à propos, Milords, que de demander l'opinion des officiers en loi de la couronne pour savoir si le zèle et la loyauté des Canadiens étaient plus ou moins grands que ce que l'on exigeait d'eux en qualité de sujets, afin de décider jusqu'à quel point, au lieu de mériter rémunération, ils ne seraient pas passibles à être de nouveau mis à l'amende. Je ne dis point cela à la légère, mais gravement et de propos délibéré, car Vos Seigneuries savent et ont les moyens de savoir que les commissaires chargés de s'enquérir des réclamations ont posé comme règle que les réclamations des personnes *soupçonnées* de mécontentement politique doivent être rejetées. Je n'attacherai pourtant aucune grande importance à cette règle très extraordinaire. Je n'y fais allusion que pour rappeler à Vos Seigneuries avec quelle rigueur et jalousie les réclamations ont été examinées et pour montrer sur quelle autorité je me base pour dire que les réclamations admises par les commissaires comme suffisamment établies appartiennent entièrement à ce que l'on peut appeler celles des sujets les plus méritoires de la province.

Mais on objecte à ces réclamations qu'elles sont pour indemnité et que le gouvernement ne peut indemniser le sujet pour des souffrances auxquelles il peut être exposé par suite des hasards de la guerre. C'est peut-être là une maxime opportune de bureau, mais la protection est autant un devoir d'une part que l'allégeance l'est de l'autre, et la protection des Canadiens a été incontestablement si négligée qu'il n'est que juste et raisonnable qu'ils soient indemnisés des conséquences, et plus particulièrement parce que la guerre dans laquelle leurs réclamations ont pris naissance a été une guerre de politique nationale, politique qui ne les intéressait pas particulièrement mais l'empire entier et le Royaume-Uni plus que toute partie, et encore plus particulièrement parce que les réclamants ont rendu des services qui n'auraient pu être rendus par le gouvernement ni mieux ni à moins de frais. Milords, les

réclamations ne sont point pour indemnité, le plus grand nombre sont en substance de la nature des dettes, bien que ces dettes n'aient pas été contractées suivant certains règlements officiels. Eussent-elles été cependant toutes présentées, comme Vos Seigneuries paraissent l'avoir supposé, pour indemnité, elles devraient encore être payées, car ainsi que je l'ai déjà fait observer elles comprennent, indépendamment de leurs propres mérites particuliers, des circonstances à tous égards semblables à chaque autre réclamation qui ait jamais été suivie du paiement d'une indemnité.

Dans le cas par exemple des habitants de Saint-Christophe et de Nevis, sous le règne de la reine Anne, quand on a accordé £100,003. 11s. 4d., l'argent a été avancé expressément pour réparer les dommages causés aux plantations par une invasion des Français. Les plantations et habitations des Canadiens ont été dévastées par une invasion de l'ennemi, ainsi que pour les fins militaires des troupes du roi.

Dans le cas de Glasgow en 1749 la Chambre des Communes a voté £10,000 pour indemniser cette cité à raison de certaines contributions prélevées par une armée rebelle. Les Canadiens réclament pour des contributions fournies à l'armée du roi et pour le service public.

Dans la guerre américaine on a accordé une indemnité à partir du commencement des hostilités aux différentes classes suivantes de réclamants.

"I. Les loyalistes qui avaient rendu des services à la Grande-Bretagne." Tous les réclamants canadiens ont rendu des services à la Grande-Bretagne.

"II. Les loyalistes qui avaient pris les armes au service de la Grande-Bretagne." Le plus grand nombre des réclamants canadiens ont pris les armes au service de la Grande-Bretagne.

"III. Les loyalistes zélés et dont la loyauté s'est maintenue." Tous les réclamants canadiens se trouvent dans cette condition, car les commissaires ont rejeté les réclamations de chaque individu que l'on a seulement accusé de mécontentement.

"IV. Les loyaux sujets dans la Grande-Bretagne." Il ne s'en trouve pas parmi les réclamants canadiens, car tous se trouvaient sur les lieux et ont été mêlés aux vicissitudes de la guerre.

"V. Les loyalistes qui avaient prêté serment d'allégeance aux Etats américains puis s'étaient ensuite ralliés aux Anglais." Il n'y a pas de tels doubles traîtres parmi les réclamants canadiens.

"VI. Les loyalistes qui avaient pris les armes pour les Américains mais s'étaient par la suite ralliés aux Anglais." Les personnes de cette description ont été tout d'abord punies dans le Haut-Canada par la confiscation immédiate de leurs biens, bannies, et il ne leur a pas été de nouveau permis de rentrer dans la province.

"VII. Les loyalistes qui ont subi des pertes en vertu de l'acte de prohibition." Les Canadiens n'ont pas de réclamations aussi vagues.

"VIII. Les propriétaires britanniques loyaux." Tous les réclamants canadiens sont de loyaux propriétaires britanniques.

"IX. Les sujets loyalistes ou habitants établis aux Etats-Unis, dont quelques-uns sont des personnes d'un grand mérite et ont enduré des misères particulières." Il n'y en a à présent aucun de tel parmi les réclamants canadiens, et il n'y a pas de probabilité qu'il y en ait jamais,—à moins que la province, dans quelque guerre future, ne soit forcée, par négligence ou par le ressentiment naturel d'un mérite méconnu, à s'allier aux Etats américains.—Et, Milords, il paraîtrait d'après un état présenté à la Chambre des Communes le 1er avril 1790 que l'on a donné, de temps à autre, à ces réclamants américains, pas moins de £1,917,238 3s., et payé des pensions annuelles au montant de £25,785, outre les allocations annuelles aux veuves et orphelins de marchands, et de marchands, Milords, de £28,673. Je dois faire remarquer que ces montants ont été accordés d'après les rapports de commissaires semblables à ceux du Haut-Canada, nommés pour s'enquérir des pertes subies par les loyaux sujets de Sa Majesté, soit en fournissant des provisions et autres articles nécessaires pour le service de la marine de Sa Majesté ou de l'armée en Amérique pendant la dernière guerre ou dont les biens ont été employés, confisqués ou détruits dans l'exécution du service public à cet endroit. Milords, cette conduite du gouvernement relativement à ces pertes a peut-être été la seule partie de la politique de cette période que l'on put proposer à l'imitation de la postérité, et ce qui ne peut manquer de frapper Vos

Seigneuries c'est que cette politique inaugurée au commencement de la rébellion, continuée pendant toute la durée de la guerre, et suivie jusqu'à la dernière session même du parlement a consacré et continue à consacrer un principe en lequel les sujets de Sa Majesté doivent naturellement avoir la plus grande confiance, car il leur enseigne à adhérer dans toutes les circonstances à leur allégeance, étant pour eux une assurance qu'ils seront indemnisés pour les pertes qui en pourraient être la conséquence.

Cette vieille politique paternelle de l'Angleterre, ce principe judicieux de justice naturelle devrait-ils être violés et abrogés dans le cas des réclamants canadiens, ou devra-t-on considérer leur cause comme une exception à une règle générale ? J'ai à la vérité entendu faire la remarque que les causes d'indemnité citées plus haut sont toutes des exceptions à la règle de ne point indemniser les sujets pour les hasards de la guerre. Mais la règle ne s'applique pas à ces cas, et les réclamations canadiennes ne sont pas tant pour indemnité que pour rémunération.

Les cas canadiens en réalité tombent sous un principe reconnu de la politique domestique de l'empire, lequel est clairement énoncé dans le préambule de l'acte de défence générale 43, George 3, ch. 55, sur lequel j'attire l'attention de Vos Seigneuries. Comme principe général il eu peut être mis en doute que le public est tenu d'accorder une indemnité pour les sacrifices faits au bien public dans des temps d'alarme. Les réclamations canadiennes sont de cette nature, et on ne devrait pas les considérer moins favorablement parce que, différent en cela de celles des loyalistes américains, le but pour lequel ces sacrifices ont été faits a si éminemmment réussi. Dans une province aussi éloignée que l'est le Haut-Canada, et dont l'accès avec des matériaux de guerre est si difficile, la plus sûre défense consiste encore dans l'affection de la population, et quand Vos Seigneuries compareront le résultat des services qui ont donné naissance aux réclamations canadiennes, aux dépenses que l'Etat a depuis encourues pour le transport des munitions et des charpentes de navires et de l'artillerie au-dessus des chutes Niagara, ainsi que les déboursés constants faits par la suite pour établir de nouvelles fortifications et casernes, dont chacune constitue un mouvement rappelant aux habitants leurs réclamations négligées, il est impossible de douter que le gouvernement puisse refuser, les affaires du pays étant même dans un état dix fois pire qu'elles ne le sont réellement, de recommander ce cas à la considération du parlement auquel il doit être en vérité soumis, et Vos Seigneuries ont autant de raison d'espérer d'imposer silence aux chutes Niagara au moyen d'une minute de la Trésorerie que d'étouffer les réclamations canadiennes en adhérant à vos réponses du 12 juin. Ces réclamations, j'ai l'honneur de le répéter, se composent des six classes suivantes, et la première, la seule que l'on est en voie de liquider, est la moins importante.

I. Demandes directes à l'Etat pour approvisionnements.

II. Destruction de propriété, d'après l'ordre des généraux de Sa Majesté, pour empêcher qu'elle ne devienne utile à l'ennemi.

III. Destruction par l'ennemi, soit qu'il ait occupé la propriété ou l'ait employé à des fins militaires.

IV. Destruction de propriété par accident pendant qu'elle était en la possession des troupes du roi.

V. Destruction de la propriété par l'ennemi pour empêcher qu'elle ne servit à la défense de la province.

VI. Destruction de la propriété par le fait de la soldatesque ou des sauvages.

J'ai l'honneur d'être,
Milords,
De Vos Seigneuries
Le très obéissant et très humble serviteur,
JOHN GALT.

Aux lords Commissaires
De la Trésorerie de Sa Majesté,
etc, etc, etc.

N° 3.—MAITLAND À BATHURST.

(*Archives, série Q., vol.* 331, *page* 105.)

HAUT-CANADA, YORK, 20 avril 1822.

MILORD,—Les instructions de Votre Seigneurie relativement au paiement de certaines réclamations directes des habitants de cette province contre le gouvernement de Sa Majesté ont été mises à exécution—et j'ai toute raison de croire que la mesure a donné beaucoup de satisfaction générale. Cela a cependant donné l'occasion à un M. Nichol, qui s'intitule l'agent des réclamants de cette province, à me solliciter de transmettre à Votre Seigneurie une preuve additionnelle relativement à d'autres réclations. Quelques-uns de ces documents sont de telle nature que, s'ils avaient été soumis aux officiers qui ont examiné les réclamations, on aurait très probablement recommandé de payer immédiatement ceux auxquels ils appartiennent. Information a donc été donnée, par mon ordre, au colonel Nichol, que malgré que je ne possédais pas d'instructions du gouvernement de Sa Majesté me permettant de recevoir d'autres preuves de réclamations, depuis que la commission a fini de siéger, les documents en entier dont il est question seraient transmis à l'examen des lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, à titre d'explication des causes déjà soumises à Leurs Seigneuries, auxquelles ils se rapportent.

Cette réponse paraît l'avoir encouragé à me demander mon intervention relativement à ses propres réclamations contre le gouvernement, lesquelles cependant sont d'une nature entièrement distincte de celles mentionnées plus haut. Cette grande distinction a été signalée au colonel Nichol, et il a été informé que je transmettrais les documents qu'il m'a présentés à Votre Seigneurie mais sans recommandation.

En ce faisant je crois de mon devoir de soumettre respectueusement à Votre Seigneurie que s'il plaisait au gouvernement de Sa Majesté de s'occuper du sujet des réclamations de cette province, de la nature de celle du colonel Nichol, savoir, pour dommages causés par les incursions de l'ennemi, il serait très à propos et nécessaire, afin d'obtenir une juste estimation de leur montant, de nommer des commissaires pour s'en enquérir ayant l'autorité pour prendre des dépositions assermentées. Il n'y a peut-être aucune de ces réclamations qui ne prouvera plus fortement cette nécessité que celle du colonel Nichol, que j'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie.

Cette propriété est évalué dans sa propre demande à £6,025, et bien qu'à l'époque où le Conseil en a fait l'examen, un des membres ait offert de faire entendre une personne respectable, alors sur les lieux, laquelle était prête à attester que cette propriété ne valait pas £1,500, le Conseil refuse d'entendre cette preuve, attendu qu'il n'avait pas le pouvoir d'exiger des dépositions assermentées, et il recommanda la réclamation pour son plein montant.

La raison pour ce faire et qui est enregistrée dans le procès-verbal des séances du Conseil, c'est leur opinion de la haute réputation générale de loyauté et des services rendus par le réclamant, laquelle, bien qu'elle soit à son honneur, n'a pas grand rapport avec la valeur de sa propriété.

Des raisons n'ayant pas plus de rapport au sujet paraissent avoir régi les recommandations du Conseil dans d'autres cas que celui cité, et je sais parfaitement, de l'aveu de quelques-uns de ses membres, qu'on ne s'attendait pas à ce que la décision rendue fut finale.

Comme ce qui a été fait par l'autorité du gouvernement pour s'assurer du montant des pertes subies par des particuliers a naturellement excité l'espoir qu'on accorderait quelque dédommagement, et comme une telle mesure, si elle est possible, peut être jugée à la fois juste et politique, j'ai cru qu'il m'incombait d'une façon impérative de faire connaître à Votre Seigneurie les faits ci-dessus concernant le Conseil des réclamations, ainsi que les sentiments et principes d'après lesquels il a agi, et la nécessité d'avoir une nouvelle enquête sur ces réclamations, avec plein pouvoir de s'assurer de leur montant juste et raisonnable avant d'en faire le paiement.

J'ai l'honneur d'être, Milord, de Votre Seigneurie,

Le très obéissant et très humble serviteur,

Au comte de Bathurst, K. G. P. MAITLAND.

N° 4.—Galt à Wilmot.

(*Archives, série Q., vol.* 332-1, *page* 132.)

32 Tavistock Place, Russell Square.
28 mai 1822.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous suggérer qu'on enjoigne aux nouveaux commissaires pour reviser les réclamations canadiennes, dès qu'ils auront décidé d'une réclamation, d'ordonner qu'un billet de £5 du montant soit tiré sur la Trésorerie de ce pays.

Le motif d'après lequel je fais cette proposition c'est l'avantage manifeste qui en résultera pour les deux parties, le gouvernement et les réclamants. Pour le gouvernement, comme le change est présentement de 12 pour 100, le gain sera de ce montant, et pour les réclamants le prompt paiement sera d'une importance incalculable. Les réclamations entières dont il a été fait rapport étaient au nombre de 2,884 s'élevant à £392,362, 1ch. 0½ d. Sur le nombre 561 ont été rejetées et 2,323 admises, pour un montant de £229,650 4ch. 9d. sterling. En supposant qu'on rejetterait des réclations pour un montant de £29,650, ce à quoi cependant je ne m'attends pas, il resterait à payer £200,000, en sorte que les commissaires, en émettant des billets à 5 chelins par £ de ce montant, ne tireraient que £50,000 du montant à être avancé par ce pays, le gain sur cela seul au taux actuel du change serait de £6,000.

Je suggérerais de plus qu'il soit enjoint strictement aux commissaires de ne prendre connaissance que des réclamations qui ont déjà été examinées par les premiers commissaires ou quelque autre autorité compétente. Cela est nécessaire afin d'empêcher que la commission ne siège d'une façon interminable.

J'ai la confiance que dans tout le cours de cette affaire l'on ne puisse m'objecter que j'aie employé quelques moyens ou arguments factieux, et que la correspondance s'est bornée aux mérites particuliers du cas. En conséquence j'ai moins de scrupule en déférant à la septième règle générale des commissaires d'enquête, à laquelle j'ai fait mention hier, en suggérant que la commission de revision ne se compose pas entièrement des mêmes personnes. Comme aucune des réclamations rejetées ne sera revisée, ce pourrait être, dans cette crise, une mesure judicieuse de politique d'inclure dans la commission plusieurs personnes d'influence reconnue dans la vie privée—M. Ths Clark, M. Robert Grant et le lieutenant-colonel Nichols sont les mandataires des réclamants au Canada. Ce serait certainement un acte populaire que de nommer au moins l'un d'eux, et je suggérerais également que l'on recommande le nom de M. Richardson, à raison de sa grande influence personnelle dans les provinces. Vous comprendrez par ce que je fais que je suppose que les commissaires doivent être nommés par le gouvernement,

Ce qui me reste à ajouter c'est qu'avant de préparer les dépêches sur cette question, il pourrait être désirable que vous vous fassiez remettre par la Trésorerie tous les documents et m'accordiez une demi-heure d'entretien avec ces documents en notre possession, car je crois, bien que je n'y objecte pas, que la commission de revision est inutile et que le gouvernement ne sait pas quel examen rigoureux a déjà été fait.

Je dois de nouveau vous remercier au non des réclamants de l'empressement que vous avez mis à presser l'affaire d'une manière satisfaisante, et j'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant et humble serviteur,

JOHN GALT.

A. M. Robert Wilmot, M.P.,
Etc., etc., etc.

N° 5.—Note sur l'emprunt pour pertes.

(*Archives, série Q., volume* 332-2, *page* 301.)

Il est proposé qu'il soit prélevé dans les Canadas un emprunt de £100,000, dont le gouvernement anglais garantirait la moitié de l'intérêt (£2,500 par année).

Cette somme sera appliquée en paiement des réclamations de ceux qui ont souffert par suite de l'invasion, suivant qu'elles seront établies devant une nouvelle commission à être immédiatement nommée par sir P. Maitland.

Si ce montant n'est pas trouvé suffisant, il sera prélevé un autre montant d'après les mêmes principes.

8 juin 1822.

N° 6.—Bathurst à Maitland.

(*Archives, série Q., vol.* 332-2, *page* 337.)

Downing-Street, 12 juin 1822.

Monsieur,—Relativement à votre dépêche me transmettant une adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet de l'indemnité à accorder à certains habitants de cette province pour pertes subies pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, je dois vous faire connaître que Sa Majesté à accédé à une demande formulée par M. Galt, l'agent de ceux qui ont fait des pertes dans la dernière guerre, qu'il soit fait un emprunt de £100,000, dont le gouvernement garantira la moitié de l'intérêt, soit £2,500 par année, la province pourvoyant au reste, laquelle somme sera appliquée au paiement des réclamations qui pourront être établies devant une nouvelle commission à être immédiatement nommée par le gouvernement du Haut-Canada. Si la somme était trouvée insuffisante on prélèverait un nouveau montant d'après les mêmes principes.

Vous prendrez donc les mesures nécessaires afin de nommer des Commissaires qui reviseront les réclamations présentées et en feront un examen rigoureux, afin d'être en état de faire un rapport final et satisfaisant pour les liquider en la manière proposée, et il est très désirable que les commissaires soient des personnes que l'on ne pourra soupçonner d'avoir quelque intérêt local qui influence leur décision.

Les mesures projetées devront naturellement être transmises à la législature et approuvées par elle à sa première réunion.

J'ai, etc.

BATHURST.

Au major général sir P. Maitland, K.C.B.

N° 7.—Galt à Harrison.

(*Archives, série Q., vol.* 332-1, *page* 137.)

32 Tavistock-Place,
17 juillet 1822.

Monsieur,—L'arrangement convenu, ainsi que je l'ai compris, c'est que le gouverneur du Canada doit recommander à la législature de passer un bill pour prélever pas moins de £100,000, par voie d'emprunt à 5 pour 100, afin de payer les réclamations. Le gouvernement d'Angleterre se chargerait de payer la moitié de l'intérêt, et à la fin de vingt années la moitié du capital, la province devant faire face à l'autre moitié. Au cas où la mesure serait approuvée les ministres proposeraient à la prochaine session du parlement de ratifier la transaction par un bill imputant l'intérêt sur le fonds consolidé du Royaume-Uni. Dans l'intervalle il sera nommé une commission de revision des réclamations.

Cet arrangement aura certainement pour effet de créer des fonds canadiens sur lesquels la province aura à payer $2\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt, avec obligation de rembourser la moitié seulement du capital avancé, et comme vous paraissez croire qu'il serait plus simple que l'affaire fut entièrement coloniale au lieu de demander au gouvernement anglais d'avancer l'argent aux provinces, on pourra informer le gouverneur qu'après avoir reçu les instructions nécessaires de la Trésorerie d'ici, et quand la procédure législative requise aura été complétée, je me chargerai d'obtenir le prêt aux conditions proposées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

JOHN GALT.

A M. George Harrison,
etc., etc., etc.,

N° 8.—Galt à Wilmot.

(*Archives, série Q., vol.* 334, *page* 200.)

32 Tavistock Place,
10 février 1823.

Monsieur,—Le gouvernement ayant expliqué et interprétant les conditions de l'emprunt projeté par le Canada d'une manière différente de ce que j'avais compris par suite je le conçois du malentendu provenant de la supposition que l'emprunt devait être fait dans la colonie, je crois nécessaire de répéter que je suis encore prêt à donner suite à l'arrangement selon l'entente d'après laquelle j'ai fait mes offres—et aussi d'exposer que j'ai tout le temps considéré et considère encore que les termes de l'arrangement communiqué par lord Bathurst à sir P. Maitland comme ayant trait à la question de compte que l'affaire occasionnera entre la colonie et la mère-patrie.

Quand l'on considère qu'il n'existe aucun agent accrédité du Haut-Canada en Angleterre ou aucun autre moyen de communication avec le gouvernement provincial que par l'entremise du secrétaire d'Etat d'ici, il doit être manifeste qu'il n'aurait jamais pu venir à l'esprit de personne faisant un arrangement comme celui projeté que le gouvernement ne devrait pas payer l'intérêt en entier. bien que d'après les conditions mentionnées, *quand on a suggéré* le plan, le fonds consolidé ne devait être débité que pour la moitié de l'intérêt. Le gouvernement ayant un compte ouvert avec la colonie, il m'a paru, comme en vérité il paraîtra à tous, qu'en se chargeant de payer l'intérêt en entier la Trésorerie d'ici n'a couru aucun des risques que M. Hill paraissait craindre, car quand la législature provinciale aura adopté les dispositions nécessaires, au lieu de tirer annuellement sur la Trésorerie pour le montant actuel, il ne sera tiré que pour autant de moins, la différence devant être appliquée au paiement de l'intérêt sur l'emprunt. Je confesse qu'il me semble que même le mémoire rédigé par M. Hill exprime clairement quelque chose de ce genre, et il suffirait d'un léger changement dans les expressions pour faire disparaître toute objection que je pourrais avoir à prendre part à un projet regardé comme impraticable d'après ce que je découvre. On considère que, d'après la modification de l'arrangement proposé maintenant, il faudra deux emprunts, l'un par le gouvernement britannique à peut-être $4\frac{1}{2}$ pour 100, et un autre par le gouvernement canadien à quelque chose de plus que 6 pour 100, or, je vous laisse à examiner lequel mode est encore le meilleur, le simple arrangement que j'ai suggéré à 5 pour 100 sans aucuns frais additionnels à l'Etat, ou le dernier, en supposant qu'il est à propos de le préférer, lequel ne sera pas seulement plus élevé sous le rapport du taux, mais nécessitera quelque nouvel arrangement entre le gouvernement d'Angleterre et celui de la colonie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant et humble serviteur,

JOHN GALT.

A M. Robert Wilmot, M.P.

N° 9.—REMARQUES SUR LES LES EMPRUNTS DE L'ETAT.

(*Archives, série Q., vol.* 334, *page* 203.)

Le taux moyen de l'intérêt auquel les emprunts ont été négociés pendant la guerre américaine, c'est-à-dire du commencement de l'année 1776 à la fin de l'année 1784, a été de £5, 7, 1 pour 100.

Le taux moyen de l'intérêt auquel les emprunts ont été négociés durant la guerre avec la république française, c'est-à-dire du commencement de l'année 1793 à la fin de l'année 1801, a été de £5, 4, 7 pour 100.

Et le taux moyen de l'intérêt auquel les emprunts ont été négociés pendant la guerre avec l'Empire français, c'est-à-dire du commencement de l'année 1803 à la fin de 1814, a été de £4, 19, 4 pour 100.

NOTE C.

COMMUNICATION INTÉRIEURE AU CANADA

N° 1.—HARRISON À GOULBURN.

(*Archives, série Q., vol.* 150—1, *p.* 95.)

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, 6 janvier 1818.

MONSIEUR,—Les lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté ayant eu à examiner votre lettre du 20 novembre dernier contenant une dépêche de sir J. Sherbrooke relativement à la construction d'un canal à partir d'en haut de Lachine jusqu'à Montréal, au Canada, j'ai reçu instruction de Leurs Seigneuries de vous faire connaître, pour l'information du conte de Bathurst, que si les autorités législatives du Canada veulent bien pourvoir à la moitié de la dépense se rattachant à la construction de ce canal, les lords n'objecteront point à approuver les paiements du restant à même l'extraordinaire de l'armée.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEO. HARRISON.

A. M. H. GOULBURN,

N° 2.—RICHMOND À BATHURST.

(*Archives, série Q., vol.* 149—1, *p.* 57.)

QUÉBEC, 11 août 1818.

MILORD,—Je saisis la première occasion de représenter à Votre Seigneurie la nécessité d'envoyer un ingénieur civil pour aider à ia construction du canal entre Montréal et Lachine.

J'ai l'honneur d'être, Milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et humble serviteur,

RICHMOND, etc.

N° 3.—DAWSON À BATHURST.

(*Archives, série Q., vol.* 150—3, *p.* 590.)

CONSULAT BRITANNIQUE, BALTIMORE, 12 août 1818.

MILORD,—La brochure ci-jointe n'est tombée entre mes mains que ces jours derniers, et bien qu'il soit probable que Votre Seigneurie l'ait vue, il se pourrait que non, et comme le canal projeté doit affecter considérablement le commerce du Canada, je me permets d'importuner Votre Seigneurie en lui envoyant la brochure, cela plus particulièrement parce que des personnes connaissant bien les lacs Erié et Ontario m'ont informé qu'à des endroits situés en deçà de la frontière britannique, à pas plus de neuf milles de distance l'un de l'autre, l'eau du lac Erié pourrait être tellement abaissée que le canal deviendrait parfaitement inutile.

On pourrait facilement s'assurer de la vérité de ces rapports, je suppose, en consultant des personnes bien au fait de ces questions et habitant le pays.

J'ai l'honneur d'être, milord, de Votre Seigneurie,

Le très obéissant et humble serviteur,

WILLIAM DAWSON.

N° 4.—Rennie à Goulburn.

(*Archives, série Q., vol.* 150—4, *p.* 883.)

Lynn, 11 septembre 1818.

Monsieur,—Votre lettre du 7 courant m'est parvenue ici hier. En réponse, je crois pouvoir recommander un ingénieur civil pour se charger de la surintendance du canal projeté au Canada. Cependant je n'ose parler positivement avant que je n'aille à Londres, dans une semaine à peu près. Avant de mentionner les conditions, il serait à propos qne nous ayions une entrevue, afin que je comprenne bien ce qu'il y aura à faire, et s'il vous convient de me recevoir lundi le 21, ou mercredi le 23, j'irai vous voir,

Une lettre adressée chez moi à Londres me sera régulièrement transmise.

Je suis, monsieur, votre dévoué, etc.,

Wm RENNIE.

A M. Henry Goulburn, M.P.,
Bureau des colonies, Londres.

N° 5.—Richmond à Bathurst.

(*Archives, série Q., vol.* 152—1, *page* 5.)

Québec, 13 janvier 1819.

Mylord,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche confidentielle de Votre Seigneurie en date du 15 octobre dernier au sujet du lac Erié, et je dois assurer Votre Excellence que je choisirai et emploierai sans retard un ingénieur sûr pour déterminer la praticabilité de la mesure y mentionnée.

J'ai l'honneur d'être, milord, de Votre Seigneurie
Le très humble et obéissant serviteur,

RICHMOND, Etc.

Le Très-honorable
Le comte de Bathurst, K.G.,
Etc., etc., etc.

N° 6.—Rapport de Mann (1819.)

(*Archives, série Q., vol.* 152—1, *page* 18.)

Rapport sur la navigation de l'Ottawa ou Grande-Rivière, en montant de la Pointe Fortune à la tête du Long-Sault, ainsi qu'observations sur les moyens de l'améliorer ou de la rendre praticable pour des bateaux avec chargements, chaloupes canonnières, etc. Levée hydrographique faite en octobre 1818.

Les premières obstructions que l'on rencontre en remontant cette partie de la rivière Ottawa sont les rapides Carillon, qui commencent à la Pointe Fortune et s'étendent à un mille et un quart. Pendant l'automne l'eau est extrêmement basse presque partout, particulièrement près des bords de la rivière ainsi qu'à la tête et aux pieds des rapides du côté nord, le niveau de l'eau à cette saison étant généralement de 7 ou 8 pieds plus bas qu'au printemps. Les bateaux ayant beaucoup de difficultés à remonter, on enlève une partie des cargaisons, que l'on transporte par terre jusqu'à la tête du Long-Sault. Le chenal se trouve du côté sud, mais certaines parties sont assez rapprochées du rivage pour permettre d'y remorquer les bateaux au moyen d'un câble, et c'est ce qui

apparaît d'après les sondages tracés sur le plan. Cependant, comme il existe peu d'obstructions de ce côté, ce serait le meilleur pour y faire dans la rivière des travaux qui en faciliteraient la navigation. On ne pourra toutefois exécuter beaucoup d'améliorations sans encourir des dépenses considérables, car la grande variation des niveaux aux différentes saisons nécessitera, si l'on construit des écluses, d'élever les murs extrêmement hauts, et si c'est un chemin de halage le chemin sera inutile sauf pendant deux ou trois mois de l'année. Le lit de la rivière se composant d'un roc plat il faudra beaucoup de travail pour faire les excavations qui pourraient être nécessaires. On a jeté sur la rive sud un banc de pierres qui forme un canal et dans lequel on fait entrer les bateaux au moyen d'une écluse, mais comme la levée ne retient pas l'eau et que l'écluse, n'est pas suffisamment profonde pendant l'automne, cette construction offre plutôt une obstruction qu'une aide à la navigation. En conséquence, il serait à propos, je crois, si l'on n'enlevait pas entièrement l'écluse, de laisser un passage à travers la levée, ou bien de construire une autre écluse plus haut à A, où il y a assez d'eau. De cet endroit à la tête du rapide je proposerais de rapprocher le chenal au rivage afin qu'on puisse aider au bateau à monter au moyen d'un câble de halage. Cela pourrait se faire en enlevant les pierres et en creusant le roc. Dans les endroits où il ne serait pas possible de creuser, je recommanderais de détourner le cours de l'eau au moyen de tranchées qui serviraient à donner une plus grande profondeur d'eau près du bord. Au moyen de ces améliorations les bateaux chargés pourraient descendre à l'aise, pourvu que deux ou plus voyagent ensemble, les équipages s'entr'aidant aux places les plus difficiles, et la dépense probable de ces travaux serait, pour l'écluse (si on la construit de la même nature que celle mentionnée plus haut), de £400, et pour les excavations et tranchées (à en juger par les sondages, les parties qui ont besoin de cette amélioration et le prix de travaux semblables sur la rivière), de £800, soit un total pour le tout de £1,200.

Après avoir passé les rapides Carillon l'obstruction suivante se trouve à la Chute à Blondé, à une distance d'environ quatre milles, et comme le courant y est fort les bateaux le remontent avec une certaine difficulté. Il y a cependant une profondeur d'eau suffisante près du bord, du côté sud, sauf plus haut et plus bas que le rapide, mais on pourrait approfondir ces endroits sans beaucoup de travail. La différence du niveau au printemps et à l'automne est d'à peu près 8 pieds, et la distance de la tête au pied des rapides un demi-mille. La chute atteint 3 pieds 11 pouces, mais du côté nord, entre l'île et la terre ferme, elle est beaucoup plus subite. Aussi pour ces raisons et parce que l'eau est peu profonde, ce chenal ne sert jamais qu'au printemps. Les seules constructions qui feraient complètement disparaître les difficultés pour passer ce rapide seraient, il paraît, soit un canal du côté sud en profitant du ravin qui est presque parallèle à la rivière, soit en jetant un barrage dans le chenal nord, ainsi que représenté dans le plan A.B., dans lequel on placerait une écluse. Mais comme dans le premier cas il faudrait beaucoup d'excavations dans le roc depuis le bout du ravin jusqu'au pied du rapide, à part ce qu'il faudrait creuser dans le ravin, la dépense pour ces travaux ne serait pas probablement compensée par les avantages qui en résulteraient; d'autre part le barrage dans le chenal ne pourrait non plus se construire sans de fortes dépenses, par suite de la grande élévation de l'eau au printemps. Je crois donc que le seul travail opportun serait d'enlever les obstructions déjà mentionnées qui se trouvent dans le chenal sud et d'établir un chemin de halage pour le printemps en nivelant le sommet de la levée voisine, le plateau du sud situé sous la levée répondant au but pendant le reste de l'année. Grâce à ces améliorations les bateaux

chargés pourraient monter lorsque les équipages l'aideraient mutuellement, ainsi que cela est recommandé pour les rapides Carillon.

La dépense probable de ces travaux s'élèveraient à £200.

De la tête de ce rapide à Bois Brulé, au pied du Long-Sault, le courant est très modéré, mais les bateaux éprouvent quelque difficulté à remonter lors de l'ouverture de la navigation par suite de la glace qui s'amoncelle en grande quantité à cet endroit de la rivière.

A partir de Bois Brulé il y a un fort rapide jusqu'à la tête de l'île de Stoddard, et il est extrêmement difficile de le surmonter, particulièrement dans la partie d'en haut. Au printemps le chenal est sur le bord nord de la rivière, mais en été il se trouve au sud et passe entre l'île et la terre ferme, et à l'automne il suit le même bord jusqu'au pied de l'île, puis traverse de là à la tête du rapide sur le côté nord da l'ile. La navigation de cette partie de la rivière ne paraît par susceptible de quelque amélioration considérable. Je ne proposerais pas de construire un chemin de halage, car il y a à peu près la même variation dans la hauteur de l'eau aux différentes saisons qu'aux rapides mentionnés plus haut. On pourrait éviter la partie supérieure en profitant de l'eau dormante entre l'île de Stoddard et le bord sud, remontant les chutes marquées dans le plan C et D. mais comme il y aurait à la construction d'écluses la même objection que mentionnée précédemment (par suite de la crue de l'eau au printemps et de la grande quantité de roc à creuser et des grosses pierres à enlever), ces travaux ne paraissent pas à propos.

La partie de la rivière entre l'île de Stoddard et les Trois-Roches, une étendue de deux milles et demi, peut être remontée par des bateaux chargés, non pas sans difficulté, car il y a plusieurs courts rapides à passer, mais on pourrait faire quelque amélioration sans beaucoup de frais en enlevant les grosses pierres qui obstruent le passage. Le chenal se trouve du côté (nord) au printemps, mais les battures étant nombreuses les bateaux prennent le côté sud pour monter pendant le reste de la saison.

Des Trois-Roches à la tête du Long-Sault, une distance de trois quarts de mille, il se trouve un rapide non interrompu qui couvre le lit de la rivière, et la grande force du courant, particulièrement de la tête du rapide, nécessite les plus grands efforts pour monter un bateau même sans son chargement. On pourrait cependant obvier à ces difficultés dans une grande mesure en profitant de l'eau dormante entre le bord sud de la rivière et l'île vis-à-vis, en entrant au barrage E (représenté sur l'ébauche) par le moyen d'écluses, le propriétaire du barrage, M. Hamilton, y ayant laissé une ouverture pour cette fin. D'un autre côté, on pourrait éviter entièrement le rapide en nettoyant un chenal à partir de F, aux Trois-Roches, jusqu'à l'eau dormante à G, et en remontant au moyen d'écluses. Cependant, comme l'eau se fraye un passage sur tout ce terrain durant le printemps, il serait nécessaire de construire un passage depuis H jusqu'à l'élévation à I, pour continuer celui commencé par M. Hamilton. Cela, joint à l'excavation qu'il faudrait faire à certains endroits dans le roc principalement, occasionnerait beaucoup de travail. J'ai mentionné ces travaux et ceux destinés à améliorer en amont de la chute à Blondé, parce qu'ils paraissent être les seuls moyens da faciliter la navigation sans avoir à encourir la dépense de la construction d'un canal.

Mais comme les travaux à la tête du Long-Saut, en sus des objections déjà mentionnés qu'ils présentent, deviendraient inutiles dans le cas d'un accident survenant au barrage E. Et comme il ne paraît pas qu'on puisse faire disparaître les difficultés existant à l'île de Stoddard, ni qu'on puisse améliorer sensiblement les autres rapides, il semble que le travail à recommander serait de construire un canal du côté nord de la rivière d'environ cinq milles et demi d'étendue, lequel permettrait d'éviter tout le Long-Sault. On préfère le côté nord parce que le fond y

est moins rocheux que du côté opposé, et parce qu'il y a un cours d'eau coulant dans une direction presque parallèle à la rivière sur un parcours d'à peu près deux milles. Le niveau du terrain ne paraissant pas varier beaucoup il n'y aurait aucune difficulté à obtenir l'approvisionnement d'eau nécessaire de la partie supérieure de la rivière, et le seul éclusage nécessaire serait donc pour parer à la différence du niveau entre les endroits de la rivière d'où le canal partirait, ce qui paraît être, d'après les tableaux sur le plan, de 47 pieds, y compris 5 pieds des parties situées entre les rapides. En allouant de plus 15 pieds pour la plus faible élévation de l'eau au printemps, l'éclusage total nécessaire serait de 62 pieds. La dépense probable de cette partie des travaux en allouant £47 par pied d'élévation s'élèverait à £4,340. Comme il y aurait à percer quelques fortes élévations près de la tête du rapide, ainsi qu'à construire probablement quelques levées près de Bois-Brûlé et à défricher les terres, etc., la dépense de cette partie du travail serait très considérable, et je ne pourrais en faire aucune estimation exacte à moins qu'on n'ait décidé du cours exact du canal et examiné la nature du sol, etc., mais si j'en juge d'après l'apparence générale du pays et la dépense des travaux de cette nature, le montant serait probablement d'à peu près £11,000, ce qui, joint à la somme de £4,340 pour éclusage, ferait une somme de £15,-340 pour le canal, et en ajoutant £1,200 pour les travaux projetés aux rapides de Carillon et £200 pour ceux de la Chute à Blondé, la dépense entière des améliorations s'élèverait à £16,740.

J. F. MANN,
Capitaine du corps d'état-major royal.

N° 7.—Rapport du lieutenant Cleather sur le Richelieu.

(*Archives, série, Q., vol.* 167—*B, page* 8.)

La Chine, 14 janvier 1819.

Rapport sur la rivière Richelieu, près de Saint-Antoine et de Saint-Denis, accompagné des remarques sur les moyens d'approfondir le chenal de façon à permettre aux navires d'un tirant d'eau de cinq pieds de naviguer sur la rivière pendant toute la saison à partir du Saint-Laurent jusqu'à Chambly.

La navigation de cette partie de la rivière pour les navires de la nature mentionnée plus haut est obstruée pendant l'automne à raison du peu de profondeur de l'eau à environ quatre milles plus haut que Saint-Ours, à Saint-Antoine et à Belœil.

L'obstruction près de Saint-Ours est occasionnée par deux battures qui projettent des deux bords de la rivière et s'abaissent en descendant pour ne laisser un passage que de quatre pieds de profondeur, mais d'une largeur suffisante pour toute fin. Le courant n'y dépasse pas un mille et demi à l'heure, et ce passage pourrait être nettoyé au moyen d'une drague que l'on ferait fonctionner d'un navire ou radeau amarré près de l'endroit. En effet, la partie qu'il faudrait approfondir n'excède pas six ou huit verges de longueur, et le fond paraît se composer de pierre, sable et argile. Cependant, s'il s'y trouvait quelque partie de roc solide il serait nécessaire d'endiguer afin de l'enlever en minant.

A Saint-Antoine la navigation est obstruée à deux endroits, ainsi qu'il paraîtrait d'après les sondages indiqués au plan à " A " et " B."

A " A " la profondeur de l'eau ne dépasse pas quatre pieds six pouces sur une distance de près de trois cents verges, et à un endroit il n'y a qu'un pied six pouces d'eau, ce qui est dû au fait qu'un gros caillou s'est détaché d'un banc de pierres du côté nord lors de la débâcle au prin-

temps. Le lit de la rivière se compose généralement de sable, argile et grosses pierres, et la force du courant est d'à peu près trois milles à l'heure et d'un peu plus à la tête du haut-fond.

Comme il faudrait beaucoup de travail pour nettoyer sur une aussi vaste étendue un chenal de la profondeur voulue, et qu'il est très probable que le banc se formerait de nouveau, on croit que le meilleur moyen d'obtenir une plus grande profondeur d'eau serait de construire des barrages dans les directions représentées sur le plan, laissant à " C " une ouverture d'une largeur suffisante pour permettre à un radeau d'y passer. Cependant, comme la force du courant serait de beaucoup augmentée si on limitait la chute à cet endroit, il pourrait être à propos de continuer le barrage " D " sur une certaine distance en descendant la rivière, ainsi que d'en former un dans la même direction à partir du bout d'en bas de l'île, afin d'empêcher l'eau de s'échapper soudainement et rendre en conséquence la montée moins difficile.

A " B " le lit de la rivière est de la même nature qu'aux endroits mentionnés plus haut, mais les obstructions paraissent moins difficiles à enlever. On croit donc que l'on pourrait approfondir le chenal en employant les moyens recommandés pour nettoyer le passage près de Saint-Ours. Il n'y a que peu ou point de courant, et en conséquence moins de risques qu'il se bouche par la suite.

Entre l'église de Saint-Antoine et l'île d'en haut se trouvent, à proximité du chenal, deux grosses roches où il n'y a qu'un pied et trois pouces d'eau, mais comme ces roches n'obstruent point la navigation il suffira d'indiquer où elles sont situées au moyen de bouées ou autrement.

A Belœil il y a un banc de pierres d'environ trois ou quatre verges traversant la rivière, sur lequel il n'y a pas plus de quatre pieds d'eau. Le courant a environ trois milles et demi à l'heure et l'on pourrait y nettoyer un passage en employant les moyens recommandés pour Saint-Antoine et Saint-Ours.

E. J. CLEATHER,
Lieutenant du corps d'état-major royal.

N° 8.—Richmond à Bathurst.

(*Archives, série Q., vol.* 152-1. *page* 6.)

Québec, 14 janvier 1819.

Milord,—Relativement à cette partie de ma dépêche n° 13 du 10 novembre dernier au sujet de la navigation de l'Ottawa ou Grande-Rivière, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre un rapport que m'a fait le capitaine Mann, du corps d'état-major, auquel j'avais enjoint, en octobre dernier, de faire la levée des rapides de Carillon et du Long-Sault.

D'après le rapport de cet officier, au jugement duquel j'ai toute raison de me fier, il paraîtrait évident que l'on pourrait surmonter toutes les difficultés qui obstruent présentement la navigation de l'Ottawa en se donnant quelque peine et faisant des dépenses très légères comparativement à l'importance et à l'utilité de l'objet à atteindre, une importance dont la population de cette province est tellement convaincue qu'elle défraiera elle-même volontiers, j'en ai peu de doutes, au moins la moitié des frais proposés.

Si Votre Seigneurie partage mon opinion, je me propose de faire travailler sur l'Ottawa dès que le temps le permettra le printemps prochain le corps d'état-major, en lui donnant l'aide des journaliers que la somme votée dans ce but et le pays lui-même nous permettront de nous procurer.

En même temps que le rapport du capitaine Mann, j'ai l'honneur de transmettre un autre rapport du lieutenant-colonel Cockburn, le quartier-maître général adjoint, au sujet de l'établissement militaire dans le voisinage du Rideau, lequel signale la voie de communication qui pourrait être établie dans cette direction entre Lachine et Kingston, et Votre Seigneurie observera que par suite du fait, probablement, que le rapport du capitaine Mann, sur l'Ottawa, n'était pas parvenu aux quartiers généraux à l'époque où le quartier-maître général écrivait son rapport, ce dernier à moins de confiance dans la facilité d'améliorer la navigation des rapides de Carillon et du Long-Sault que je me crois autorisé à avoir.

Les voies de communications par terre et par eau dans cette direction paraissent être de la plus haute importance, et l'on pourrait j'en suis convaincu les établir toutes deux facilement.

Quant à la politique générale de continuer nos efforts pour former une population loyale et guerrière sur les bords du Rideau et de l'Ottawa, je partage entièrement les opinions du colonel Cockburn, et je ne sache pas de mesures qui doivent plus raisonnablement contribuer à cet objet désirable que celles recommandées dans les deux rapports inclus.

J'ai l'honneur d'être, Milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et humble serviteur,

RICHMOND, ETC.

Au Très-honorable
Comte de BATHURST, K.G.,
etc., etc., etc.

N° 9.—COSGRAVE À GOULBURN.

(*Archives, série Q., vol.* 153—1, *page* 81.)

LONDRES, 18 janvier 1819,
CARLISLE PLACE, LAMBETH.

MONSIEUR,—Vous considérant comme le fondateur et le promoteur du système actuel de colonisation des Canadas, lequel fait également honneur à votre cœur comme à votre habileté, je me sens porté à vous faire quelques observations relativement au bien-être de ces provinces, bien convaincu que vous les examinerez avec toute l'attention qu'elles méritent véritablement.

Il me fait peine d'observer que la population anglaise ne prise point les colonies du Haut et du Bas-Canada comme elles le méritent si bien, quand l'on considère comme elles sont importantes afin d'obtenir les provisions et le bois des Antilles, et pour recevoir le trop-plein de la population industrieuse de ces royaumes (empêchant ainsi le flot de l'émigration de se répandre dans les Etats-Unis). Ces colonies fournissent encore l'occasion d'établir sur les frontières de ces Etats une population hardie, brave et laborieuse qui sera prête à s'opposer à toute usurpation injuste des droits britanniques quand arrivera le moment où ces nations seront malheureusement entraînées à la guerre. De plus, le commerce du Canada seulement emploie 400 navires transportant au delà de 100,000 tonneaux et montés par près de 5,000 marins, et les exportations en sont élevées à près d'un million et demi de livres sterling, dont une partie paie des droits à l'arrivée ici; ainsi, pour toutes ces raisons, j'espérais que le public en général comprendrait l'importance croissante de ces colonies et que le gouvernement leur tendrait une main paternelle pour les secourir par tous les moyens en son pouvoir.

Je ne crois pas nécessaire, monsieur, d'attirer votre attention sur la brave résistance que les Canadiens ont faite en 1812 et 1813, alors qu'il n'y avait pas dans la province d'en haut 2,000 soldats réguliers, et que les habitants et la milice seule ont soutenu le plus grand nombre de batailles et repoussé les Américains avec opprobre. Je suis certain que vous vous rappelez parfaitement de leurs actions.

L'objet de cette lettre, monsieur, est d'attirer votre attention sur les facilités qu'on pourrait donner au commerce en améliorant les avantages naturels de ce territoire entier au point de vue du transport par eau sur les lacs. En consultant la carte vous verrez que les vaisseaux peuvent remonter le fleuve Saint-Laurent depuis la mer jusqu'à Montréal, où quelques navires de plus de 200 tonneaux sont parvenus, les plus gros restant à Québec.

A partir de l'extrémité est du lac Ontario une navigation intérieure pour des vaisseaux de plus de 100 tonneaux de charge se continue sur un parcours d'au delà de 1,000 milles à travers les lacs Erié, Saint-Clair et Huron jusqu'aux extrémités ouest et sud du lac Michigan, *sans autres interruption que les chutes et rapides de Niagara entre les lac Erié et Ontario*, et je désire spécialement attirer votre attention sur cette interruption, laquelle nuit au commerce de la province d'en haut à cause de l'énorme dépense qu'entraîne le transport des marchandises. En effet, il faut charger et décharger les marchandises à ce portage (ce qui coûte de 2 ch. à 4 ch. par 112 liv.) et cela empêche entièrement la fabrication de la potasse et de la perlasse, du chanvre et des douves, les colons ne peuvant faire cette dépense de transport qui leur enlèverait tout profit.

La distance entre les lacs Ontario et Erié est tout au plus de 20 milles, et l'on pourrait opérer une jonction dans quelques endroits éloignés de 12 à 15 milles au moyen d'un canal reliant ces lacs d'une capacité suffisante pour des bâtiments de 100 tonneaux de charge. Ces navires pourraient alors faire voile de Montréal et parcourir une distance de 1,000 milles sans interruption, ou sans avoir à décharger leur cargaison comme présentement. Les colons demeurant dans le haut de la province se trouvent totalement dans l'impossibilité, par suite de ce portage, de descendre leur bois en radeaux ou leurs douves jusqu'au marché de Montréal, en sorte que beaucoup de bois précieux (particulièrement le chêne et les mâts de pin propres aux fins de la marine) ne peuvent être exportés dans la mère-patrie, laquelle est forcée d'acheter sur les marchés étrangers.

Je me permettrai d'exposer qu'à moins d'ouvrir un canal suffisamment grand pour les bâtiments de 100 tonneaux de charge ce serait presque inutile d'en construire un, parce que dans ce cas l'on devrait charger et décharger les marchandises des petits bâtiments dans de plus grands, ce qui entraînerait presque la même dépense que l'on fait maintenant au portage. Une autre forte raison pour bâtir un canal spacieux c'est que l'on pourrait ainsi faire flotter jusqu'à Montréal les trains de bois et de douves qui sont les principaux articles de commerce des colons et sur lesquels ils descendent aussi pour la plupart de la farine, du grain, etc. Dans quelle position se trouve actuellement le colon? Il obtient grâce à la libéralité du gouvernement de Sa Majesté une concession de terres, lesquelles sont couvertes d'arbres magnifiques dont plusieurs sont propres aux fins de la marine ou pour servir dans les Antilles à la confection de douves, etc., mais une fois coupés il ne peut les transporter au marché. Si d'un autre côté il les réduit en cendres c'est pour constater que la dépense du portage l'empêchera d'être dédommagé de son travail pour les convertir en potasse, en sorte qu'il est finalement obligé de les répandre comme engrais sur la terre, chose plutôt nuisible, attendu que le terrain est déjà trop sec presque partout. Le gouvernement perd donc le droit qui serait payé en Angleterre pour cette potasse et perlasse ainsi que le bois et les douves, le tout s'élevant à un montant très considérable, et le colon perd de £2 à £4 par acre parce qu'il ne peut vendre ces articles. De plus il y a nombre d'articles propres au marché des Antilles qui ne peuvent être exportés par suite de cette interruption de la navigation et qui sont aujourd'hui obtenus des Etats-Unis par voie de Montréal.

Les obstacles à la construction de ce canal ne paraissent pas nombreux,—il n'y a ni rochers ni montagnes,—le terrain étant principalement formé d'un sol argileux profond ne nécessitant que l'emploi de la bêche et de la brouette en sorte que l'on pourrait l'ouvrir moyennant peu de frais particulièrement si l'on faisait travailler les soldats mis en quartier dans ces provinces quand le service ne les réquiérerait point. Il y a maintenant, je suppose, 3,000 soldats ayant leurs quartiers là, et un quart tout au plus de ces derniers de service, et à quel plus grand avantage tant pour le pays que pour la santé individuelle pourrait-on employer les autres qu'à ces

travaux. Supposons que l'on emploie chaque jour 2,000 hommes à 1 ch. par jour en sus de la solde qui leur est payée, combien faudra-t-il de temps pour compléter ce travail ? Les Etats-Unis ont dernièrement construit un chemin de 13 milles de longueur, dont la plus grande partie à travers les roches et les montagnes, dans le cours d'une année en faisant travailler un régiment et sans accorder de paiement additionnel mais en pourvoyant aux rations. Quand ils ne font point le service les soldats au Canada passent leur temps à faire la pêche ou à tourmenter les habitants, ils tuent leur volaille, brisent les clôtures ou vivent dans l'indolence et l'ennui ; combien serait-il plus digne de les employer à un travail qui leur ferait honneur ainsi qu'à ceux qui encouragerait l'entreprise.

Si l'on devait monsieur rejeter ce moyen, je suggérerais que l'on fasse faire le travail comme celui qui se fait à la corvée dans ce pays, c'est-à-dire que les législatures des deux provinces adopteraient une loi d'après laquelle chaque homme ayant l'âge de 18 à 50 ans serait obligé de consacrer un certain nombre de jours de travail à cette construction ou bien payer à la place une certaine somme. Nombreux seraient ceux qui paieraient cette amende, et l'argent en provenant permettrait aux commissaires d'employer, s'il y avait lieu, une main-d'œuvre additionnelle et de louer des bâtiments pour enlever le sol, etc. L'on supposera qu'il y a 400,000 habitants dans les deux provinces, dont le huitième se trouve aux âges de 18 à 50 ans, on aurait donc 50,000 individus qui travailleraient soit personnellement soit pour des substituts à exécuter le travail. Ce ne serait pas nécessaire d'en occuper plus de 2,000 à la fois et cela ne pourrait les incommoder grandement car le travail et le temps de l'exécuter se trouveraient si divisés.

L'on pourrait objecter contre ce projet l'état actuel des finances de ce pays. J'admettrai, monsieur, que c'est là une raison de ne pas accorder de crédit pour cette fin, mais le gouvernement pourrait facilement obvier à cette objection en en faisant qu'avancer l'argent qui serait remboursé par versements provenant soit de la perception d'un droit de transit sur le canal soit d'une taxe générale imposée aux provinces.

En 1816 les bills de l'Echiquier ont accordé £1,500,000 pour aider à différentes constructions acceptées en garanties, et quelques années après une somme considérable a également été avancée pour construire une jetée à Dunleary en Irlande, laquelle devait être remboursée au moyen d'un droit perçu de chaque navire entrant dans le port de Dublin. Ce sont, monsieur, des exemples d'avances de fortes sommes, mais j'ai l'honneur de vous soumettre que ce canal n'exigerait pas, dans le cas où l'on emploierait l'armée, plus de £30,000, et dût-on même employer des journaliers, des juges compétents, si je comprends bien, disent qu'avec £70,000 ou £80,000 on pourra le terminer complètement et le mettre en état de navigabilité.

Sera-t-il dit, monsieur, que dans cet ère d'amélioration l'on devra pour l'une ou l'autre de ces sommes négliger des travaux de ce genre dans l'une des premières colonies des possessions de Sa Majesté, je ne le crois pas. Au contraire j'ai la confiance qu'avec votre promptitude, zèle et décision ordinaires vous devancerez le gouvernement des Etats-Unis ainsi que New-York, qui ont maintenant commencé à construire un canal afin de relier les lacs Erié et Champlain à l'océan Atlantique au moyen de la rivière Hudson, un projet qui devra faire grand tort à Montréal quand il aura été mis à exécution à moins qu'il ne soit contre-balancé par le canal que j'ai proposé entre les lacs Ontario et Erié.

Ces lacs ainsi que le fleuve Saint-Laurent servent actuellement de débouchés pour les produits de l'Etat du Vermont la plus grande partie de l'Etat de New-York et le territoire du Nord-Ouest en sorte que nous sommes en vérité leurs voituriers—mais ce canal de l'ouest américain permettra d'envoyer tous les produits à l'Atlantique à meilleur marché et avec une plus grande rapidité que par les moyens actuels, à moins qu'on en fasse disparaître cette interruption aux Chutes. Dans ce cas nous pourrons encore conserver l'avantage et faire le transport à meilleur marché—chose qui fera que ces Etats nous regarderont comme leurs protecteurs et meilleurs amis et dans le cas d'une autre guerre pourrait les engager à se séparer du gouvernement fédéral et à se rallier à l'Angleterre.

Je crains, monsieur, d'avoir épuisé votre patience et que mon zèle m'ait entraîné trop loin, et je terminerai en vous priant le plus instamment, au cas où vous approu-

veriez la mesure, de n'en point confier l'exécution au Conseil législatif qui a déjà montré si peu de disposition à remplir vos directions et désirs au sujet de la colonisation, et fait preuve d'opinions si étroites et si mesquines que je n'en ai aucun doute l'entreprise dégénérerait en un tripotage entre ses mains. Nommez plutôt quelques commissaires des propriétaires respectables et indépendants qui, j'en suis certain, feraient ce service sans appointements et qui connaissent la nature de cette sorte de travaux. Ils seront naturellement anxieux de voir le projet réussir et ils y consacreront toute l'attention voulue.

Des milliers de personnes de la province d'en haut vous louangent déjà monsieur et font les meilleurs vœux pour nous à cause de l'attention que vous avez portée à leurs besoins et y avez pourvu en Angleterre—vous rendrez votre nom plus illustre encore en encourageant la construction de ce canal et il passera à la postérité sans jamais s'oublier et le canal demeurera toujours un monument durable de votre sincère patriotisme en vous occupant des besoins de colons éloignés et en augmentant la prospérité de la mère-patrie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Avec beaucoup de respect,
Votre très obéissant serviteur,
WILLIAM COSGRAVE.

A. M. Hy. Goulburn,
etc., etc., etc.

N° 10.—Rapport de Cockburn (1819).

(*Archives, série Q., vol.* 152—1, *page* 9.)

Rapport sur l'établissement militaire dans le voisinage du Rideau, indiquant la communication que l'on pourrait établir dans cette direction entre Lachine et Kingston.

La distance de Lachine, endroit situé à neuf milles de Montréal et le lieu d'embarquement général pour le Haut-Canada, au pied des rapides Chaudière, sur la Grande-Rivière ou rivière Ottawa, est d'environ 110 milles, et si l'on excepte le rapide de Sainte-Anne et du Long-Sault, la navigation y est parfaitement facile.

Le rapide de Sainte-Anne se trouve à environ seize milles de Lachine, et bien qu'il coule avec vitesse et soit peu profond, il est cependant si peu long qu'il n'offre aucun embarras sérieux pour remonter la rivière.

Les rapides du Long-Sault commencent à environ 35 milles de Lachine et s'étendent avec un degré de courant plus ou moins violent sur une distance de 12 milles. Les bateaux sont obligés de décharger au pied de ces rapides et ainsi allégés on les remonte au moyen de perches sans risques, mais il faut généralement de un à deux jours pour parcourir ces 12 milles.

Les chargements sont charroyés sur ce portage à un prix modéré. La route étant bonne si l'on juge jamais à propos d'améliorer cette partie de la rivière, la dépense sera fort augmentée, je le crains, par suite de la grande crue et la diminution de l'eau dans l'Ottawa aux différentes saisons de l'année.

La rivière Rideau se jette dans l'Ottawa à environ 110 milles de Lachine et à un mille en aval des chutes de la Chaudière.

L'endroit choisi pour débarquer tous les articles à destination du nouvel établissement de Richmond se trouve dans une petite, mais remarquablement belle baie, située immédiatement au-dessous des chutes de la Chaudière. De cette baie au village de Richmond la distance est d'environ 21 milles, et grâce au travail du capitaine Burke (le secrétaire), et

des colons on a construit un très beau chemin allant d'une place à l'autre. Le site du village de Richmond se trouve dans l'angle nord-est du township de Goulbourne, et l'établissement de ce village devra contribuer à amener une population industrieuse et loyale dans ce nouveau township militaire.

Par suite de leur grand nombre qui a toujours été en augmentant, les colons de Perth ont été inévitablement placés si loin de ce village qu'il leur a été difficile à l'extrême d'y venir de temps à autre, et si l'on y avait mis les soldats réformés du 99[e] le manque de chemins et la distance qu'il leur aurait fallu parcourir à travers les bois pour venir chercher leurs provisions auraient équivalu pour eux à la privation complète de la faveur des rations.

C'est par suite de ces considérations que l'ancien commandant des troupes a si fortement recommandé à Sa Grâce le duc de Richmond de fonder un nouvel établissement dans le township de Goulbourne, et je suis sincèrement heureux de dire que son utilité a amplement répondu aux espérances même les plus fortes.

Quatre cents chefs de familles sont déjà établis dans le voisinage de Richmond; on construit dans le village plusieurs maisons et sept ou huit officiers à demi-solde y ont fixé leur future résidence.

Le chemin ou plutôt le sentier que l'on est à ouvrir entre Richmond et Perth court dans la direction de la ligne de base des nouveaux townships militaires, et généralement parlant, à environ deux milles de cette ligne.

C'est sur ce chemin et aussi près que possible du centre du township de Beckwith que l'on construira un magasin à provisions.

Le chemin sera suffisamment ouvert dans un mois pour permettre que des traîneaux y puissent circuler pendant l'hiver et je recommanderai instamment que l'on permette une dépense de trois ou quatre cents louis et accorde en outre deux on trois mois de rations de provisions et de rhum pour le paiement et la subsistance d'environ 80 hommes que l'on emploiera à rendre ce chemin passable pour les voitures pendant l'été.

En consultant le plan ci-joint l'on verra que quand ce chemin sera ouvert et que l'on aura construit un magasin à Beckwith, chacun des nouveaux townships pourra alors être également choisi pour s'y établir. On recherchera alors une très grande partie des terres que les colons ne voulaient jusqu'à présent aller habiter.

Le total des hommes, femmes et enfants établis sous la direction de la division du quartier-maître général dans l'établissement Rideau est de 4 à 5,000 et quelque considérable que puisse paraître ce chiffre je ne doute point qu'il serait déjà de plus du double si le village de Richmond avait été établi en même temps que celui de Perth et si l'on avait immédiatement ouvert le chemin projeté actuellement.

Je comprends parfaitement que la continuation de cet établissement entraînera une continuation de la dépense, mais quand l'on considère les avantages qui doivent en découler je ne puis qu'espérer que l'on sanctionnera et approuvera les moyens de lui donner de l'extension.

Chaque personne qui s'est occupée de ces provinces à un point de vue militaire à immédiatement saisi l'importance qu'il y a d'établir une voie de communication dans la direction des rivières Ottawa et Rideau. Si cette dernière rivière pouvait être rendue navigable cela augmenterait considérablement la valeur de leur voie de communication mais la dépense pour se faire serait, je crois, (d'après des observations personnelles) trop grande pour qu'on l'entreprenne dans le moment actuel, et c'est sous cette impression que je vois plus fortement l'avantage d'ouvrir le chemin entre Richmond et Perth, lequel si on le continue définitivement jusqu'à Kingston ne contribuera pas seulement au commerce et à la prospérité de cette ville importante, mais établira une communication

entre le Haut et le Bas-Canada, communication distincte de celle du Saint-Laurent, et en même temps assurera la prospérité aux établissements militaires.

Un autre grand avantage à retirer des établissements militaires, c'est que grâce au nombre d'officiers et de soldats de mérite, qui y vivent, l'on pourra toujours y former un corps de milice si respectable, tant sous le rapport du nombre que de la discipline, que ce sera facile de protéger cette partie du Saint-Laurent en arrière duquel les nouveaux townships ont été établis.

Les événements de la dernière guerre ont clairement démontré que les habitants des endroits les plus éloignés du Haut-Canada (je fais allusion au voisinage du lac Erié) n'étaient pas seulement inutiles quant à la défense générale de la province mais qu'ils n'ont pu même protéger leurs propres biens. En effet plusieurs ont subi de très fortes pertes par suite des incursions et des pillages de l'ennemi, et si j'ai bien compris ils s'efforcent maintenant d'obtenir de l'Etat une rémunération à ce sujet. Donc il sera beaucoup plus avantageux de placer les immigrants qui peuvent arriver d'Angleterre sur les terres des établissements militaires au lieu de les disperser par petits groupes dans les différentes parties de la province comme cela a été fait jusqu'à présent.

La situation même du pays dans le voisinage de Richmond, avec pour bornes l'Ottawa et le Saint-Laurent, en fait à tous égards l'endroit le plus favorable des deux Canadas pour un établissement, et si le gouvernement est d'avis d'autoriser une certaine dépense en provisions afin d'aider la classe la plus pauvre des émigrants y venant, je suis convaincu que la population de ces établissements croîtrait autant qu'on peut juger à propos de le permettre,

L'expérience a toutefois démontré qu'il est cruel et impolitique de recevoir la classe pauvre des émigrants sans lui donner de l'aide sous forme de provisions, et je me crois autorisé à recommander que l'on accorde un encouragement de cette nature, ayant connu par expérience combien on avait besoin de bons et loyaux sujets, quand l'armée du général Wilkinson a descendu le Saint-Laurent, et été le témoin oculaire de la mauvaise disposition des habitants qui résidaient alors dans le voisinage du fort Wellington.

Il se peut qu'il soit plus tard d'une importance vitale pour la province que la population se montre mieux disposée et que l'on fasse disparaître autant que possible les manières américaines du côté canadien du Saint-Laurent, et je ne sache pas de mesures qui doivent plus raisonnablement amener ces résultats que celles d'agrandir les établissements militaires d'après leurs règlements actuels.

Bureau du quartier-maître général adjoint,
QUÉBEC, 24 novembre 1818.

FRANS. COCKBURN,
Lieutenant-colonel et G.M.G. adjoint.

N° 11.—RICHMOND À BATHURST.

(*Archives, série Q., vol.* 152-1, *page* 203.)

QUÉBEC, 20 mai 1819.

MILORD,—Relativement à votre depêche n° 156, en date du 3 avril 1818, à sir John Sherbrooke, transmettant l'autorisation des lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté de payer à même l'extraordinaire de l'armée la moitié de la dépense de construction d'un canal de Montréal à Lachine, j'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que je n'ai rien épargné pour engager la législature à compléter les arrangements nécessaires à cette fin et qui dépendent plus immédiatement d'elle, bien convaincu de l'importance de mettre à exécution les travaux nécessaires pour améliorer les voies de communication par eau entre les provinces du Haut et du Bas-Canada. Un bill contenant les dispositions nécessaires pour la construction du canal Lachine a été en conséquence adopté par les deux Chambres dans le cours de la dernière session, et la somme de £10,000 pour être placée en 200 actions de £50 chacune a été votée par la Chambre d'Assemblée. Le crédit d'une nouvelle somme de £25,000 et de £10,000 par année durant les dix prochaines années afin d'améliorer la navigation de la rivière Ottawa a subi deux lectures sans opposition, et si les circonstances n'avaient rendu la prorogation des Chambres nécessaires je ne doute point qu'il eût été adopté.

L'estimation transmise par sir John Sherbrooke à laquelle répond la lettre de Votre Seigneurie d'avril 1818 s'étant élevé à £50,000, je me suis cru autorisé à prendre de l'extraordinaire de l'armée une somme de £25,000 pour ces travaux, et j'ai en conséquence pris 300 actions de £50 chacune (£15,000) dans le canal Lachine. Ayant toute raison de croire que le crédit de la Chambre d'Assemblée pour l'Ottawa sera confirmé l'année prochaine j'emploierai à moins que je ne reçoive d'instructions contraires le vote des £10,000 à poursuivre les améliorations projetées sur cette rivière. J'ai donc enjoint au capitaine Mann dont j'ai transmis le levé hydrographique à Votre Seigneurie en janvier dernier de poursuivre ces travaux en tant que les moyens limités de son propre détachement le lui permettront, et j'espère qu'il me sera possible de lui venir en aide de temps à autre en envoyant un certain nombre d'ouvriers que je choisirai parmi les émigrants qui arriveront probablement pendant l'été, et auxquels quelques mois d'un emploi immédiat auront une grande importance, sans compter que par ces moyens on les empêchera de passer aux Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être, Milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et humble serviteur,

RICHMOND, etc.

Au Très-honorable,
Le COMTE DE BATHURST, K.G.,
Etc., etc., etc.

P.S.—J'ai eu d'autant moins d'hésitation à placer ces sommes en la manière propice, c'est-à-dire en prenant des actions dans le canal Lachine, au lieu de par amortissement, parce que les péages aux écluses des Cascades ont rapporté l'année dernière près de £1,300 déduction faite de toutes les dépenses pour gardiens, etc.

N° 12.—Le conseil de la Trésorerie à Goulburn.

Archives, série Q., vol. 154, *page* 179.

Salle de la Trésorerie,
28 août 1819.

Monsieur,—Ayant soumis aux lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté votre lettre du 26 du mois dernier, transmettant la copie d'une dépêche du duc de Richmond, en date du 20 mai dernier, concernant la communication par eau entre le Haut et le Bas-Canada, Leurs Seigneuries m'enjoignent de vous apprendre, pour en informer le comte de Bathurst, qu'il paraîtrait d'après cette dépêche que la législature du Haut-Canada a déjà voté une somme de £10,000 et qu'il y a toute raison de croire que la somme de £25,000 et celle de £10,000 par année pendant les six prochaines années seront votées pour ce service l'année prochaine. Leurs Seigneuries sont d'avis qu'il ne serait pas à propos d'arrêter entièrement cette importante entreprise en attendant que ces crédits aient été réellement accordés et c'est leur désir que vous engagiez le comte de Bathurst à communiquer cette opinion au duc de Richmond, en même temps que leur approbation des mesures qu'il a prises pour l'application de la somme restante de £10,000.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEO. HARRISON.

A M. H. Goulburn.

N°. 13.—Dalhousie à Bathurst.

(*Archives, série Q., vol.* 155-2, *page* 327.)

Québec, 27 octobre 1820.

Milord.—Les mesures prises par sir John Sherbrooke et Sa Grâce le feu duc de Richmond dans le but d'établir une communication sûre par l'Ottawa jusqu'à Kingston me paraissent très judicieuse et le résultat de trois années d'expérience prouve la sagesse du plan, car je puis déjà dire que l'objet a été accompli dans sa plus complète étendue.

De Montréal aux chutes de la Chaudière sur l'Ottawa, une distance d'environ cent dix milles il n'y a aucune obstruction à la navigation par bateau, sauf les rapides du Long-Sault de douze milles d'étendue. On remédiera effectivement à cette obstruction par le canal de Grenville dont j'ai recommandé de pousser la construction avec vigueur. C'est une construction publique particulièrement importante à cette époque, non seulement comme une communication militaire, mais parce qu'elle ouvre un grand chemin conduisant dans le cœur des deux provinces—les terres et les bois des deux côtés de l'Ottawa sont excellents, d'accès faciles, et le grand marché de Montréal se trouve presque à portée chaque jour—de plus c'est un refuge pour l'migrant industrieux immédiatement à son arrivée. Comme le paiement se fait partie par rations, cela permet aux travailleurs de mettre de côté l'argent afin de pourvoir à leurs besoins pendant l'hiver. Par cette route on se rend aussi directement à un district arpenté, prêt à coloniser, et où les abondantes récoltes des gens qui s'y sont établis que depuis deux ans sont un gage que l'industrie sera certainement récompensée. Les nombreux colons obtiendront encore des provisions en paiement du travail qu'ils pourraient être disposés à faire. D'un autre côté, Milord, je ne désirerais pas que l'on construise le canal en moins de trois années, et comme j'ai l'espérance que la législature de cette province partagera la dépense par parts égales avec le gouverne-

ment de Sa Majesté, je crois qu'il ne dépassera pas l'estimation déjà soumise à votre Seigneurie.

J'ai visité au-dessus des chutes le lac Chaudière qui a trente milles de longueur jusqu'aux chutes "Au Chat", endroit où un M. Sheriff, d'Ecosse, a obtenu une vaste concession et où il est déjà établi personnellement. Il a défriché cette année plus de cent acres. Ce lac est navigable sur tout son parcours, et les terres qui l'entourent sont excellentes. Cependant, je ne crois pas opportun d'autoriser qu'on s'y établisse généralement, tant que les townships formés et arpentés, en vertu de l'autorisation donnée à la division du quartier-maître général ne soient entièrement colonisés.

Traversant à partir de l'Ottawa les établissements de Richmond et de Perth, j'ai trouvé le sol généralement bon, et la population, déjà établie densément, a cette année des moissons plus qu'abondantes pour son usage et prospère. Le seul besoin qui se fait sentir c'est celui d'un chemin allant de Richmond à Perth, et comme cela est essentiellement nécessaire pour le plan adopté, j'ai autorisé la dépense de quatre cents louis en exigeant en même temps que les colons donnent leur travail volontaire pour accomplir un objet aussi avantageux pour eux tous.

J'ai toute raison de croire que la nomination des officiers stationnés dans ces établissements est utile, économique et nullement nécessaire pour le bon succès du plan, et je dois ici, milord, mentionner particulièrement les services précieux qu'a rendus le lieutenant-colonel Cockburn, le quartier-maître général adjoint, lequel a dirigé et animé chaque partie de l'établissement depuis sa fondation. C'est lui qui le premier, la boussole en mains, a pénétré à travers ces bois pour s'assurer si le plan était praticable, et qui jusqu'à ce jour contrôle et dirige tout ce qui s'y rapporte. Je crois qu'il est de mon devoir de soumettre à Votre Seigneurie, en la recommandant de la manière la plus vive, la lettre qu'il m'a adressée et dans laquelle il réclame une rémunération pour des services qui n'ont aucun rapport avec ses fonctions militaires.*

Convaincu que ce plan est le meilleur qui ait encore été adopté pour garantir et protéger l'établissement du pays ainsi que pour établir en même temps une deuxième ligne de défense contre toute future attaque de ces provinces, j'ai l'espérance que Votre Seigneurie permettra qu'on le poursuive encore quelques années, et j'exercerai la plus grande surveillance pour assurer l'économie la plus entière.

J'ai l'honneur d'être, Milord,
De Votre Seigneurie le très obéissant et humble serviteur,

DALHOUSIE.

Au Très-honorable
Le comte de BATHURST, K.G.,
Etc., etc., etc.

* P.S.—Depuis que j'ai écrit ma lettre j'ai reçu l'autorisation de lui payer 20 schellings par jour.—D.

N° 14—Observations par Cockburn.

(Archives, série Q., vol. 167 A—page 60.)

Observations faites en l'année 1821 par le lieutenant-colonel Cockburn, le quartier-maître général adjoint de l'armée pendant qu'il accompagnait Son Excellence le lieutenant général comte de Dalhousie, G.C.B., dans un tour d'inspection fait par Sa Seigneurie à la frontière de l'ouest de cette province.

—	Milles.	Temps. Heures.	Temps. Minutes.	Observations.
De Montréal à La Chine........	9	1	15	Par terre (le chemin d'en haut est le meilleur).
Cascades..	18	4	30	Dans des canots chargés.
Coteau du Lac.........	15	5	0	Les canots sont déchargés et le bagage est charroyé. Ce sont des rapides sur presque tout le parcours.
Pointe de M. Donald....	3	1	10	Rapides ou courants sur tout le parcours.
Pointe-au-Bodet.........	7	1	35	Eau calme—les canots sont chargés.
Taverne de Grant (anciennement).......... .;..	16	3	......	Eau calme.
Cornwall.	10	2	15	Courant sur presque tout le parcours.
Fort-Wellington.........	50	17	....	Canots allégés (le bagage est charrié dans des wagons) car on a les rapides de Mille-Roches, Moulinette, du Long-Sault, le rap. Plat et ceux des Galops à passer.
Gananoque.	45	10	....	Fort courant par places.
Kingston..	18	3	30	Eau calme.
Total à Kingston..........	191	48	.... ..	Dans les canots.

Si le temps presse un canot chargé modérément de bagage avec trois ou quatre colons au milieu et deux serviteurs peuvent accomplir cette partie du voyage en quatre jours allant
le 1er jour à la Pointe-au-Bodets.
le 2e jour à Mille-Roches.
le 3e jour à Fort-Wellington.
le 4e jour à Kingston.

	Milles.	Heures.
De Kingston à York.........	180	32
Fort-George......... ...	30	6
Total de Kingston à Fort-George.................	210	38

Le bagage devra naturellement être charrié aux pires rapides et plus le canot sera allégé plus l'on sera certain de faire le trajet dans ce temps. Les canots sont transportés dans le bateau à vapeur. Il faudra cependant aux canots quatre jours pour contourner le lac de Kingston à York.

	Milles.	Temps. Heures.	Temps. Minutes.
De Montréal au Fort-George................	401	86	

	Milles.	Temps. Heures.	Temps. Minutes.	Temps. Jours.	
De Fort-George à Queenstown...............	$6\frac{1}{2}$	1	45	....	
Chippawa	$11\frac{1}{2}$	5	....	....	Fort courant à plusieurs endroits. Les canots sont transportés dans des chariots à partir de Queenston sur le Portage jusqu'à la Chippewa. Les chutes Niagara sont à 9 milles en amont de Queenstown et à $2\frac{1}{2}$ milles en aval de Chippawa.
Fort-Erié	18	4	30	....	Avec des canots chargés il faut généralement cinq heures pour parcourir cette distance, car il y a un fort courant à plusieurs endroits. Si le temps presse toute la distance du Fort-George au Fort-Erié peut se faire en un jour, mais il faut beaucoup de travail et que les voitures soient prêtes à Queenston à transporter les canots, etc., sur le portage du Niagara.
Total de Fort-George à Lac Erié...........	36	11	15	....	

	Milles.	Hrs.	Mins.
Total de Montréal à Fort-Erié.	437	97	15

De Fort-Erié à Amherstburg par le lac Erié.

—	Milles.	Temps. Heures.	Minutes.	Jours.	Observations.
De Fort-Erié à la Pointe-Abino	10	2	5	1er jour	Il faut beaucoup de précautions pour passer ce lac dans les canots. Les bords sont généralement parlant très élevés et les endroits où l'on peut prendre terre très rares. En conséquence quand il vente ou qu'il y a apparence que le vent soufflera du sud-ouest on ne doit point mettre les canots à l'eau.
Grande-Rivière	30	6	45		Il y a des battures à l'embouchure de toutes les rivières se jetant dans ce lac. On doit donc se faire accompagner d'une personne connaissant bien sa navigation, ses portages et l'entrée des différentes rivières. Comme le vent augmente de force en général sur ce lac vers midi, plus les canots peuvent partir tôt le matin mieux c'est. Il faut prendre des tentes, etc., suffisantes pour les voyageurs, mais il est de la plus grande importance que les canots soient le moins chargés que possible tant de passagers que de bagages, pour la sûreté et la vitesse du voyage. Comme tous les portages sur ce lac sont très sablonneux et se trouvent dans le voisinage immédiat de vastes marécages, on doit les éviter pour camper; cependant si l'on peut trouver des places conv. où les traverser l'on épargnera beauc. de temps en s'en serv. comme endroits de portage.
De Grande-Rivière à la baie de Miller	16	3	....	2e jour	Un bon endroit d'arrêt, une mais. et un homme poli.
Creek de Patterson	25	4	20		Un bon creek pour les canots et un exc. endr. d'arrêt. Il y a des mais. à une courte dist. en rem. le creek.
Portage sur la Longue-Pointe	20	5	......		Un mauvais endroit pour camper car c'est très sablonneux. Le creek conduisant au portage est très difficile à trouver ; il faut prendre des renseignements avant de quitter le Fort-Erié.
Creek à la Loutre	21	4	15	3e jour	Un bon endroit d'arrêt. } Pas de maisons.
Creek à la Barbue	11	2	10		do } Pas de maisons.
Creek Kettle	12	2	35		Un bon endroit d'arrêt avec maison et magasin. Les navires pontés peuvent se rendre à une courte distance de ce creek.
Port-Talbot	9	1	55		Endroit de débarquement passable et excellent terrain pour camper. La maison du colonel Talbot se trouve sur la partie supérieure du bord et à une courte distance du lac.
De Port-Talbot à Gillis	16	3	35	....	Il n'y a aucun endroit de débarquement du port Talbot à cette place, où il y a un petit creek, une petite maison et un jeune homme poli et intelligent. A 5½ milles plus loin l'on rencontre une autre maison avec lieu de débarquement passable et un bon endroit de campement.

	Milles.	Heures.	Minutes.	jours.
Distance de Montréal au lac Erié reportée	437	97	15	....

De Fort-Erié à Amherstburg par le lac Erié—*Suite.*

—	Milles.	Temps. Heures.	Minutes.	Jours.	Observations.
Portage de Pte aux Pins (côté du Fort-Erié.)	16	4	30	4e jour	Le portage n'a pas plus de 1½ mille ; nous ne nous en sommes point servi cepend. mais nous l'av. tourné.
Portage de Pte aux Pins (côté d'Amherstburg)	16	4	15		Mauvais endroit pour camper, car il y a beaucoup de sable et un très grand marais tout près.
Bluff Point...........	10	2	15	5e jour	Les bords sont très élevés et c'est un mauvais endroit de débarquement.
Maison (Leighton).....	8	2	10		
Pointe Pelée...........	16	4	0		Ici un portage mais nous ne nous en som. point servi.
Little...................	22	4	.....		Après avoir doublé la pointe, comme le vent était bon nous avons fait voile. A quelques milles en amont de la pointe Pelée commencent les établissements, et de là à Amhertsburg il y a des maisons et de bons endroits pour débarquer (pourvu que le vent ne souffle pas du S.O.) sur tout le parcours.
Amherstburg.........	18	.....	......	6e	
Total de Fort-Erié à Amherstburg par le lac Erié..........	276	56	50	6	

	Milles.	Temps. Heures.	Minutes.	Jours.
Total de Montréal à Amherstburg par le lac Erié.................	713	154	5	

RÉCAPITULATION.

1er jour	40	Vents contraires chaque jour excepté le 5e.
2e do	61	
3e do	53	
4e do	48	
5e do	56	
6e do	18	
	276 milles.	

D'Amherstburg au lac Huron, comprenant la rivière Détroit, le lac Saint-Clair et la rivière Saint-Clair.

—	Milles.	Temps. Heures.	Minutes.	Jours.	Observations.
D'Amherstburg à l'église de Sandwich............	14	5	30		Les deux côtés de la rivière Détroit sont densément habités ; le chemin à partir d'Amhertsburg se dirige vers l'intérieur de la rivière Détroit et de là sur le bord du lac Saint-Clair jusqu'à ce qu'il atteigne la Tamise. Il suit maintenant la direction de cette rivière pour gagner Ancaster, Burlington et York.
Maison du passeur (vis-à-vis Détroit)	2¼				
Colonel McIntosh (au mai)	1¼				
Ile aux Pêches (entrée du lac Saint-Clair)..	6				

D'Amhertsburg au lac Huron, ce qui comprend la rivière Détroit, le lac Saint-Clair et la rivière Saint-Clair.—*Fin.*

—	Milles.	Milles.			Observations.
		Heures.	Minutes.	Jours.	
A travers le lac St-Clair jusqu'à la maison de M. Cartwright sur une île (de Sainte-Marie) à l'entrée de la rivière St-Clair...	26	7			La navigation du lac Saint-Clair, bien que passablement bonne pour les canots est très difficile p. les navires ayant quelque charge. Dans certaines saisons il n'y a pas plus de 5 à 6 pds d'eau sur cette partie du lac appelée les Battures (*The Flats*). Ces battures se trouvent près de l'entrée de la riv. St-Clair et le chenal pour les passes fait tant de détours qu'il faut un pilote. Il devrait y avoir des bateaux pour alléger ou remorquer les navires. Les deux côtés de la riv. Saint-Clair sont partiellement habités, mais les maisons du côté américain sont de beaucoup les meilleures. A Courtenay il y a une maison petite mais particulièrem. propre et l'homme et la femme sont très polis. On peut avoir en abondance du mouton, du pain, etc. Il est souv. nécess. de remorquer les bâtim. pour remonter la riv. St-Clair. Il faut donc que les équipages soient nombreux. La riv. n'a pas plus de 400 vgs de large aux Narrows vis-à-vis le fort Gratiot, où il y a un rapide si fort qu'à moins que le vent ne soit bon et le navire solide on ne peut le remonter. Immédiatem. après avoir passé les rap. le lac Huron commence. La largeur générale de la riv. St-Clair est de 500 à 1,000 vgs. En passant par cette route pour aller à l'île Drummond les canots ne devraient jam. essayer le lac Huron. Comme la dist. par le côté américain est tr. considér. et que les baies à trav. inévitablem. sont profondes il y a beauc. de retard chaque fois qu'il n'y a même qu'une appar. de vent. Un canot bien monté prendrait tout probablem. 3 sem. à se rendre p. le côté améric. et Michillimakinac à l'île Drummond. La traversée moyenne pour les vaiss. se rendant à l'île Drummond après avoir passé les rapides de Fort-Gratiot est de 5 jours. Les grands canots du N.-O. peuvent être transportés de l'autre côté du lac sur le gaillard d'arrière de grosses goélettes, environ 290 milles.
à Courtenay.......... ..	19	4	30		
----	12	3	.....	....	
D'Amherst à Fort-Gratiot.	80½	20	7	....	
De l'île de Drummond au lac Supérieur. A la pointe Nord-Ouest à Sainte-Marie..........	45	11	......	....	La navigation est très bonne sur tout le parcours p. les conots, mais pour les nav. ce doit être très ennuyeux, car il y a du courant à plus. endroits et le chenal à trav. le lac George et en approch. Sainte-Marie est si difficile à suivre et si peu profond que les navires chargés sont obligés d'enlever une part. de leur cargaison. Du côté can. à Ste-Marie, la Cie du N.-O. (maintenant de la Baie-d'Hudson) a un grand établissem. Il y a plusieurs autres maisons et un ou 2 habitants de considération. La larg. de la riv. immédiatem. en aval des rapides est d'à peu près 1,400 vgs. Il y a quelques maisons du côté amér., mais pas autant que sur le côté can. A présent (*mars 1882*) les Américains n'ont aucune *construction militaire* quelconque à cet endroit, mais on dit qu'ils se proposent d'y établir un fort. En descendant la riv. les canots peuvent sauter les rapides de Sainte-Marie, sans charge,—mais en remont. il faut transport. les canots sur le portage, dont la distance est d'à peu près ⅝ de m. Le chemin sur le portage est excellent.
Gros Cap, lac Supérieur, à l'exclusion du Portage................	15	3	15		De Sainte-Marie au Gros Cap, sur le lac Supérieur, il y a 15 milles.

De Sainte-Marie à Montréal *via* le côté nord du lac Huron, la rivière aux Français et la rivière Ottawa.

—	Milles.	Temps. Heures.	Temps. Minutes.	Temps. Jours.	Observations.
De Sainte-Marie à l'extrémité d'en bas du lac George........	18	4	.....	....	Courant favorable.
Havre Portloche......	18	4	.....	....	Courant favorable. Au cas où l'on abandonnerait l'île de Drummond, c'est l'intention que l'on occupe à sa place comme poste le havre Portloche. C'est un havre excellent formé par un certain nombre d'îles et la terre ferme.
Rivière Thessalon.....	13	3	10	....	Le terrain de campement se trouve sur un rocher près de l'embouchure de la rivière. La pointe qui s'avance est couv. de grosses pierres et il y a beaucoup de sable. Après avoir passé le havre Portloche les canots sont très exposés et s'il soufflait un fort vent du sud ce serait dangereux de poursuivre le voyage.
A une île............	60	14	45	....	Nous avons été parfois beaucoup exposés dans le chemin parcouru aujourd'hui, mais généralement parlant les îles nous offrent un abri sur le lac.
Entrée de la rivière aux Français..........	51	.....	.....	....	Les derniers trois milles pour sortir du lac et arriver à l'embouchure de la rivière aux Français sont remplis de rochers et de battures, et les canots ont à subir une forte houle. La rivière est très difficile à trouver et l'*on ne devrait jamais quitter* les dernières îles avant d'arriver à la rivière aux Français à moins que le temps *ne soit très calme et qu'il y ait encore quatre heures de clarté.*
La Petite Faucille.....	5	1	5	....	C'est le premier portage mais les canots ne sont déchargés qu'en partie. Détention par le rapide de 9 minutes. Il y a deux rapides avant celui-ci appelés les Dalles. Les canots ont été remorqués sur ces rapides, les voyageurs et les bagages restant à bord. Aux Dalles la largeur de la rivière n'a pas plus de 12 pieds mais les bords se composent de rochers élevés et presque perpendiculaires.
Adneau...............	14	3	30	....	Le rapide est fort mais sur pas plus de 100 verges. Les canots le remontent à la rame.
Le Grand Récollet........	6	1	10	....	Portage d'environ 50 verges de longueur, détention de 16 minutes. Chute d'eau : 8 pieds.
1er Parisien..........	14	4	18	....	Le temps comprend 45 minutes pendant lesquelles les hommes ont dîné. Ce rapide qui est vif mais pas très agité a une longueur d'environ $\frac{1}{2}$ de mille. Il offre plus de difficultés bien qu'il ne soit pas aussi long que le premier. On a été obligé de remorquer pour le remonter.
2e Parisien.......... }	1	......	.....	1er jour.	
3e Parisien.......... }	$\frac{1}{2}$	1	....		Portage. Les canots ont été remorq. p. remonter avec quelques bag. Les canots ont été rem. sans avoir à déch. Ces quatre rap. se passent d. env. une heure.
4e Parisien.......... }	$\frac{1}{2}$	.....	.....		
La Grande Faucille.......	$\frac{1}{2}$	.....	10		Ce rapide est très fort et les voy. doivent marcher p. le passer. Les canots sont remorq. avec le bag., dét. de 9 min. Le rapide a de 300 à 400 vgs de longueur.
1er Pin................	.....	......	.....	....	Très fort, les voy. le passent à pied. Les canots sont remorq. p. le rem. avec la charge, détent. de 10 min. La longueur des rapides est d'environ 200 verges.
2e Pin................	$\frac{3}{4}$	......	25	....	Court rapide mais plus fort que les autres. Les canots sont déchargés et remorq. pour la montée, détention de 12 minutes. A un mille plus loin, nous avons campé sur une île pendant la nuit, après avoir parcouru ce jour-là environ 44 milles et passé 10 très forts rapides. A huit milles plus haut se trouve la source de la rivière aux Français, d'où un portage de $\frac{1}{2}$ mille nous conduit au lac Nipissingue, la largeur du lac étant d'environ 31$\frac{1}{2}$ milles.

De Sainte-Marie à Montréal *via* le côté nord du lac Huron, la rivière aux Français et la rivière Ottawa—*Suite.*

—	Milles.	Temps. Heures.	Minutes.	Jours.	Observations.
Inconnu...	2	.... .	30	2e jour.	Une petite rivière de pas plus de cinquante verges de largeur qui se décharge dans le lac Nipissingue est la route par laquelle les canots se dirigent vers l'Ottawa. A deux milles en remontant cette rivière se trouve le premier portage, dû plutôt au peu d'eau qu'à la rapidité du courant. Le portage a un peu moins d'un mille. Les canots sont portés, retard de 40 minutes.
				2e jour.	Trois milles plus loin se trouve la source même de ces eaux et les canots y remontent avec quelques difficultés. La chose serait même impraticable s'il n'y avait à l'extrémité du dernier portage un barrage tenu en bon état par un sauvage à l'emploi de la Compagnie du Nord-Ouest. Les derniers deux milles sont si mauvais que tous les voyageurs et quelques canotiers doivent descendre ; le dernier ½ mille se fait par un fossé. Le portage à partir des eaux coulant vers le lac Nipissingue jusqu'à celles gagnant la rivière Ottawa a à peu près un mille. Les sources de ces deux cours d'eau sont à environ 100 pieds au-dessus du niveau du *lac Huron.* Distance totale de ce lac, environ 95 milles.
La Torteuse...............	7	1	50		Sur le cours d'eau que l'on appelle la Petite Rivière l'endroit où se commence la navigation est étroit et peu profond ; cependant il n'en est ainsi que sur un très court espace et bientôt la largeur devient tout à coup d'environ un demi-mille et la navigation est parfaitement bonne jusqu'au rapide appelé La Torteuse. Le passage dans ce rapide est si petit que les canots ont dû être tirés à terre pour le traverser ; sa long. est d'à peu près 50 vgs. Détent. de 15 min.
Nom inconnu.............	5	1	6		Un portage (mauvais) d'environ 200 verges pour les canots. Retard de 20 minutes.
ditto	1	......	20		Un portage d'environ 300 verges pour les canots. Retard de 18 minutes.
Les Petits Talons..........	6¾	1	33		Le premier de ces rapides a été descendu au moyen d'un câble attaché en arrière et quelques-uns des hommes sont descendus p. aider. Le deuxième, situé très près, a une chute perpendiculaire d'env. 20 pds. Le portage est passable pour les canots. Détention 20 minutes.
Les Perches........	1	.....	10	3e jour.	Les hommes sont descendus pour aider les canots. Ces rapides sont peu profonds et rocheux et la descente est forte mais très peu profonde.
La Cave...................	$\frac{1}{6}$	.... .	3		Les canots descendent le rapide, le bagage et les voyageurs traversent un portage de quelques verges. Retard de 12 minutes.
Nom inconnu	$\frac{1}{4}$	......	5		Les canotiers descendent à terre.
Nom inconnu.......	$\frac{1}{6}$	...	3		Les canotiers descendent à terre.
La prairie	$\frac{1}{6}$	.....	3		Fort rapide. Les voyageurs et le bagage traversent un portage d'environ 75 verges. Les canots descendent au moyen d'un câble à la poupe.
Le Paresseux	$\frac{1}{4}$	.....	5		Commence par un rapide qui est suivi d'une chute perpendiculaire de 20 pieds. Portage d'environ ½ de mille. Détenu 35 minutes, y compris le temps nécessaire pour enduire les canots de gomme.
Les Epingles..............	2½	......	30		Petit rapide. Les voyageurs le passent à pied et les bagages le descendent dans les canots.
Un endroit rocheux..	1	......	10		Courant violent ; les canotiers descendent.
Grosse Roche............	$\frac{1}{4}$	......	5		La plus grande partie du bagage et presque tous les voyageurs descendent. Le portage est très mauvais mais court. Détenu 15 minutes.
Campion	2	. . .	28		Deux endroits orageux entre la Grosse-Roche et Campion. Une partie du bagage et des voyageurs descendent. Le portage a environ 200 verges. Détenu 12 minutes.

De Sainte-Marie à Montréal *via* le côté nord du lac Huron, la rivière aux Français et la rivière Ottawa—*Suite*.

—	Milles.	Temps. Heures.	Temps. Minutes.	Temps. Jours.	Observations.
La Rose	½	....	7	3e jour.	Les voyageurs descendent et l'on débarque le bagage, le rapide est mauvais, a une forte descente et est très rocheux. Le port. a env. 100 v. Retard 15 min.
Plain champ	6½	1	8		Les voyageurs descendent et le canot saute le rapide avec un câble à l'arrière. Ce rapide en joint un autre du même nom à environ ½ m. plus bas et à la tête de ce dernier on décharge les canots que l'on transporte. Le portage p. ces 2 rapides se compose d'un sentier d'environ ¾ m. C'est le dernier rapide sur la *Petite Rivière*, bien qu'il y ait deux ou trois autres endroits où le courant est fort. *Trois milles* plus loin, cette riv. se jette dans la Gr. Rivière ou riv. Ottawa, où nous avons campé pendant la nuit, après avoir parcouru ce jour-là une distance d'environ 40 m., passant 11 portages et 10 ou 12 rapides. Distance totale à partir du lac Huron, *135* milles.
Malama Le Prare Les Roches Deschamp	3	....	25	....	Ces trois rapides sont rapprochés et ne sont aucunement violents.
L'Eville	20	3	30	....	Un fort et beau rapide.
Le Trou	4	.....	25	....	Le plus beau rapide que nous ayons vu. La dernière partie s'appelle les Deux-Rivières et après l'avoir passée il y a un portage d'à peu près 1 m. que les voyag. doivent passer et s. lequel on porte les bag. Rien ne peut être plus beau que de voir les canots ainsi allégés sauter le rap. avec 2 ou 3 h. seulem.
La Roche Capitaine	12	2	30		Ce rapide, la dernière partie en particulier, est extraordinairement beau, on en descend presque les ¾ les canots chargés. Les voyageurs et quelques-uns des canotiers descend. ensuite et l'on enlève aussi le bagage, puis ainsi allégés les canots sautent le reste avec un câble à la poupe.
Marabou	½	....	5	4e jour.	Quelques-uns des voyag. descendent pour alléger les canots. C'est un tr. beau rap. Détention de 10 m.
1er Saint-Joachin	17½	3	15		Les voyag. trav. le portage et l'on transp. aussi les bag. Les canots sautent le rap. Détention 20 m.
2e Saint-Joachin	1	1	......		Portage (court) pour les canots, etc. Détenus p. une tempête 35 min. de plus que nous ne l'aurions été autrement.
3e Saint-Joachin	½				Ce rapide se divise aussi en 2 parties, sur la 1re les voyageurs sont descendus et l'on enlève les bagages puis les canots sautent ayant un câble à l'arr. La 2e partie se descend les voyageurs et le bagage à bord. C'est le plus dangereux rapide sur la rivière. L'on peut éviter tous ces rapides par un très long portage. La Cie du Nord-Ouest se sert toujours du long portage, ne voulant pas risquer de sauter ces rapides avec des canots chargés. Après avoir passé ce dernier rapide il y a 32½ m. de navigation sans rapide ni obstacle d'aucune sorte mais avec courant par places. Nous avons campé pendant la nuit à 7 m. du pied de Saint-Joachim.
Des Allumettes	32½	5	33	5e jour.	Portage d'environ 40 vgs pour une partie du bagage et des voyageurs. Les canots en font le tour par une autre route.
Ile des Allumettes	½	......	5		Portage un peu plus long de la même nature que le précédent. Ce rapide n'est pas très agité, mais on le considère le plus violent de ceux de la Gr.-Riv. Détenu sur ces 2 rapides environ 20 min.
Fort-Coulonge	21½	3	45		Il n'y a pas de rapide à Fort-Coulonge, mais c'est un poste de commerce du Nord-Cuest.

De Sainte-Marie à Montréal *via* le côté nord du lac Huron, la rivière aux Français et la rivière Ottawa.

—	Milles.	Temps. Heures.	Minutes.	Jours.	Observations.
Grand Calumet	24½	4	5		Le portage d'ici est d'environ 2 m., c'est une grande distance pour les six hommes qui ont à porter les canots. Le Grand Calumet se compose de 7 rapides qu'aucun canot n'a jamais essayé à sauter. La distance par eau est très considérable. Le retard ici est d'à peu près une heure, les canotiers qui transportent le bagage ayant à faire deux voyages. De Fort Coulonge au Grand Calumet le courant est fort sur presque tout le parcours..
D'Argee	1	......	10		On a allégé les canots pour sauter ces rapides. Le retard ne vaut pas la peine d'être mentionné.
2e do	⅓	......	5		Portage pour les canots, etc. Détention 17 minutes.
Le Montagne	¾	....	8		Il y a ici un portage que l'on emploie généralement, mais nous avons sauté les rapides.
Des Sables	2	.....	15		
Du Fort	4	.....	45		Portage pour les canots, etc. Détention 18 minutes.
Décharge du Fort	¼	....	3		Quelques-uns de l'équipage et des voyageurs descendent pour alléger les canots. On enlève aussi du bagage. La descente est très raide sur un espace de quelques verges. Détention 12 minutes.
Ile des Chats	21	4	43	6e jour.	Quelques-uns de l'équipage et des voyageurs descendent pour alléger les canots. Retard de 5 min. Sur les premiers 6 milles après avoir passé la Décharge de Fort il y a un fort courant. Les derniers 15 m. traversent un lac.
Des Chats	3½	.....	30		Courant et petits rapides tout le long à partir de l'île des Chats jusqu'aux Chats. A ce dernier endroit il y a une chute perpendiculaire de 20 pds. Le portage est très court. 10 ou 12 îles qui se trouvent dans la rivière à ces chutes leur donnent une apparence très pittoresque. Détention 15 minutes. Nous avons passé la nuit dans le township de March à la maison de M. Pinney à 15 m. entre les Chats.
Du Chêne	24	5	45		Les voyageurs descendent et les canots sont allégés pour sauter. Retard de 20 min. La plus grande partie de la distance à partir des Chats est à travers ce que l'on appelle le lac Chaudière.
Ile de la Chaudière	2½	......	35		Un rapide insignifiant.
Chaudière du Millieu	1½	......	20	7e jour.	Sur la première partie de ce rapide les canots sautent n'ayant à bord que trois hommes, le bagage a été enlevé et tous les voyageurs sont descendus. Sur la dernière partie les canots ont sauté au moyen d'un câble attaché à l'arrière, aucun homme n'y restant. Détention 24 min.
Grande Chaudière	1	......	10		Un portage d'environ ⅓ de mille pour les canots, etc. Ce sont de beaucoup les plus belles chutes de la rivière Ottawa.
					Distance parcourue par la route que lord Dalhousie a suivie après avoir quitté Québec :—1,672 milles.
					Distance de la Chaudière à Montréal environ 110 m.

FRANS. COCKBURN,
Lt-col. Q. M. G. A.

N° 15.—Dalhousie à Bathurst.

(*Articles, série Q., vol.* 161, *page* 314.)

Milord,—Relativement aux dépêches de Votre Seigneurie du 3 avril 1818 et du 8 août 1821, m'autorisant de la part du gouvernement de Sa Majesté à payer la moitié des dépenses pour améliorer la communication par eau entre les provinces du Haut et du Bas-Canada par l'Ottawa ou la Grande Rivière à condition que la législature de la province d'en bas accorde l'autre moitié, j'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie qu'à la session de 1821 il a été adopté un acte accordant une somme de trente-cinq milles livres à cette fin et donnant le libre passage à tous les bateaux au service de Sa Majesté, à condition qu'il serait ajouté une aide de dix mille louis à la somme mentionnée plus haut.

Autorisé à avancer une somme égale au crédit de la législature j'ai signé aujourd'hui un mandat pour la somme de dix mille louis en faveur du receveur général, laquelle sera appliquée au canal Lachine, et le restant, soit vingt-cinq mille louis, a été appliquée aux constructions du canal Grenville sur l'Ottawa. Je considère donc, Milord, que mes instructions ainsi que l'autorité que j'avais dans cette branche du service ont pris fin, et je dois demander à Votre Seigneurie de nouvelles instructions. Votre Seigneurie, je suppose, est au fait que "l'amélioration de la communication par eau entre les deux provinces" comprend deux canaux,—celui de Lachine près de Montréal, l'autre dans le township de Greenville sur l'Ottawa. Ces deux canaux doivent être considérés comme deux constructions distinctes, la première appartenant au gouvernement civil de la province et fonctionnant au moyen des fonds de la province, l'autre, militaire et exécutée entièrement par cette division du service de Sa Majesté. L'arrangement primitif a été accompli, et comme les fonds ont été dépensés en entier la question se pose, s'il sera accordé de nouvelles sommes.

On suppose généralement que la législature accordera une nouvelle aide au canal Lachine. Mais je conseillerais que le gouvernement de Sa Majesté refusât d'y coopérer de nouveau. Cependant il devra faire du canal Grenville une construction se poursuivant chaque année comme partie de la dépense militaire.

Comme dans toutes ces constructions les estimations et opinions des ingénieurs ont été de beaucoup dépassées par la dépense nécessaire pour compléter l'ouvrage, par suite des difficultés imprévues et accidents que l'on ne pourrait craindre, vingt-cinq mille louis ayant déjà été dépensés sur le canal Greenville, somme qui comprend chaque item de la dépense jusqu'aux rations mêmes, etc., j'ai donné instruction qu'on porte l'attention la plus scrupuleuse pour assurer l'économie ainsi que pour la tenue des comptes, et le tout a été conduit à ma grande satisfaction par le capitaine Duvernet du corps d'état-major. D'après tous les renseignements que j'ai pu obtenir de lui et des autres officiers du génie, que j'ai envoyé quérir à différentes époques pour examiner l'avancement des travaux,—j'ai raison de croire qu'il faudra vingt-cinq mille louis de plus pour terminer. Je mentionne cette somme qui suffira en la dépensant aux taux de huit mille livres par année pendant trois années.

Je me sens justifiable de demander instamment à Votre Seigneurie qu'on achève cette construction, convaincu que plus tard bien que pas immédiatement les péages rembourseront grandement l'intérêt de la somme affectée à la construction du canal, et que non seulement ce canal fait maintenant honneur au gouvernement de Sa Majesté, par l'emploi de plusieurs centaines d'émigrants mourant de faim, auxquels cela permet de coloniser les terres du voisinage, mais encore contribuera

grandement avec le temps à l'établissement de tout le pays entre ce canal et Kingston qui forme aujourd'hui un désert et une forêt immenses.

Il pourrait être présomptueux de ma part de mentionner cette autre considération évidente que de cesser la construction maintenant serait de gaspiller tout l'argent déjà dépensé sans compter les dommages causés aux propriétaires du terrain sur lequel il passe.

D'après toutes ces considérations je prie instamment Votre Seigneurie de vouloir bien intervenir de nouveau auprès du gouvernement de Sa Majesté afin qu'il me soit permis de poursuivre cette grande construction publique.

J'ai l'honneur d'être, Milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et très humble serviteur,

DALHOUSIE,

Commandant des forces.

Au Très-honorable le comte de Bathurst, K.G.,
etc., etc., etc.

N° 16.—Rapport sur les canaux de l'Ottawa.

(*Archives, série Q., vol.* 161, *page* 318.)

Les officiers généraux employés au Canada ont invariablement représenté l'importance d'établir une ligne de communication entre le Haut et le Bas-Canada, indépendamment du Saint-Laurent, et sir Gordon Drummond, sir John Sherbrooke et le duc de Richmond ont en particulier attiré l'attention du gouvernement sur ce sujet.

Le duc de Richmond dit que ce sera "le point le plus important, car " la possession du Saint-Laurent *en amont* de Cornwall pour le transport " de renforts ou de munitions ne *doit* plus être à nous *trois jours* après le " commencement d'hostilités". Sa Grâce fait aussi rapport que toutes les difficultés qui obstruent présentement la navigation de l'Ottawa peuvent être surmontées moyennant des embarras et une dépense très insignifiants comparativement à l'utilité et à l'importance de l'objet à atteindre.

La navigation du Saint-Laurent, de Montréal à Lachine, une distance d'environ dix milles, est très difficile par suite de la rapidité du courant et du peu de profondeur à certains endroits. Un fort courant appelé le Sainte-Marie s'étend jusqu'à deux milles en aval de la ville de Montréal, au pied duquel les navires sont souvent détenus pendant des *semaines* jusqu'à ce que le vent soit assez fort pour leur permettre de le remonter.

La formation du canal projeté facilitera donc considérablement le transport des munitions dans la province d'en haut et supprimera la dépense et le délai d'un portage de neuf milles, et au cas d'une guerre la somme que le gouvernement a avancée serait presque immédiatement épargnée.

La législature du Bas-Canada a voté £35,000 pour la formation du canal et a accordé le passage libre à tous les bateaux au service de Sa Majesté à condition qu'une aide de £10,000 soit ajoutée à la somme ci-dessus, ce qui a été payé par lord Dalhousie. Comme le gouvernement de Sa Majesté a consenti à avancer la moitié des frais nécessaires pour améliorer la communication par eau entre le Haut et le Bas-Canada, le restant soit £25,000 a été appliqué aux travaux du canal Grenville sur l'Ottawa. La ligne de l'Ottawa et du Rideau fournit l'une des plus belles navigations du pays, à l'exception des rapides de Carillon, et c'est pour les éviter que le canal actuel a été entrepris.

Lord Dalhousie prie vivement que l'on complète ce canal mais il faudra une autre somme de £25,000. Cependant cette somme sera suffisante dans la proportion de £8,000 pendant trois années.

Sa Seigneurie expose que les péages rembourseront grandement l'intérêt de la somme dépensée pour la construction du canal, et que les travaux actuels donnent de l'emploi à plusieurs centaines d'émigrants mourant de faim, ce qui leur permet de coloniser les terres du voisinage et contribuera grandement avec le temps à l'établissement de tout le pays, entre ce canal et Kingston, qui forme aujourd'hui un désert et une forêt immenses.

Lord Dalhousie fait de plus valoir cette évidente considération, qu'arrêter l'ouvrage maintenant ce serait jeter au vent tout l'argent qui a déjà été dépensé en y ajoutant les dommages causés aux propriétaires de la terre à travers laquelle il passe. Sa Seigneurie demande donc qu'on le laisse procéder avec ce grand travail, mais, comme elle est d'opinion que la législature du Bas-Canada accordera encore de l'aide à l'œuvre d'achèvement du canal de Lachine, elle recommande que, pour le moment du moins, le gouvernement refuse d'y coopérer d'avantage.

Il y a eu d'accompli un progrès très considérable dans la réalisation du projet important d'obtenir pour tous les nouveaux cantons militaires une population industrieuse et loyale, et la situation du pays borné par l'Ottawa et le Saint-Laurent l'indique, par toutes considérations, comme étant le meilleur à choisir dans les deux Canadas pour l'établissement. En l'année 1818, quatre cents familles avaient été établies au village de Richmond, et le nombre total des personnes fixées et se maintenant sur le Rideau s'élevait à plus de cinq mille.

De là il semble donc résulter qu'il ne faut qu'un peu de persévérance de la part du gouvernement pour compléter l'exécution d'un plan qui, en cas de guerre, établira une communication entre le Haut et le Bas-Canada, distincte du Saint-Laurent, et à même le nombre d'officiers et soldats méritants qui y demeurent il s'organisera une milice offrant protection à cette partie du Saint-Laurent.

N° 17.—Rapport du progrès accompli sur le canal de Grenville.

Archives, série Q, vol. 167 *B., page* 42.

Chambly, novembre 1822.

La quantité de terre et de roc extraite de la tête du canal jusqu'à l'atelier des charpentiers, distance d'environ un demi-mille, s'élève à 42,925 verges cubes, il reste pour compléter le dit espace 21,447 verges cubes, principalement de roc, qu'il ne sera guère possible de finir la saison prochaine à raison du fait que l'eau ne tombe pas en suffisante quantité dans la rivière avant le milieu de l'été pour permettre que le marais qui se trouve à la tête soit asséché.

De l'atelier du charpentier jusqu'à l'endroit où l'on propose de mettre la deuxième écluse, distance d'un mille et 321 verges, la voie de halage du canal, etc. est complétée, avec affaissement de huit pieds, jusqu'au bout du dernier lot du rang frontal du canton de Chatham, distance d'un mille et 1643 verges, faisant un parcours complété de *trois milles et* 204 *verges*, la profondeur moyenne, à partir de l'écluse, étant d'environ huit pieds. Jusqu'au bout de la partie ouverte, environ 300 verges, la profondeur moyenne est d'environ trois pieds ; ici il faut que les bords soient faits en partie jusqu'à ce qu'ils atteignent le haut sol.

En aval de l'atelier du charpentier, à la première plonge des rapides, le canal court contre la rivière à travers une haute élévation d'environ 27 pieds, et, pour empêcher que la terre soit emportée par la force du rapide quand un terrassement suffisant fut fait avec la terre produite par l'excavation, toutes les roches granitiques qui, dans cette partie, sont fort nombreuses, furent ramassées et amoncelées pour former une substantielle protection au terrassement.

A partir de la maison de M. McMillan jusqu'à l'élévation il a fallu construire un mur épais en pierres sèches, d'environ 4 pieds et 6 pouces de haut et de 491

verges de longueur, pour répondre à la double fin d'empêcher les bords d'être endommagés par la crue printanière de la rivière ; et, de tenir le bétail éloigné des bords du canal, de l'autre côté de ce canal, une clôture en piquet et perches de cèdre, avec barrières, etc., ayant 796 verges de long, a également été faite au cours de cette saison, ainsi qu'un pont et un chemin à la maison de M. McMillan.

Là où le terrain est bas, à l'opposé du Gully, sur le premier lot de Grenville, où la rivière fit partiellement irruption au printemps, un fort terrassement de 817 verges de long et de 4½ pieds de haut a été éxécuté, revêtu, du côté de la rivière, sur un parcours de 308 verges, d'un mur de pierre, là où la pierre était portée, le reste des 509 verges protégé par un piquetage de petits arbres.

A la partie inférieure du canal, sur un mille et 719 verges de parcours, une clôture de bois a été élevée pour empêcher le bétail de faire ébouler le bord du canal.

Le nombre de bœufs employés s'élève en moyenne à 8 paires pour 89 jours utilisés presque exclusivement au halage de roches granitiques et de grosses pierres produites de l'excavation. Le nombre moyen des mineurs employés à faire sauter le roc a été de 67 pour 102 jours, et le nombre moyen des journaliers, 412 pour 102 jours.

Le charbon de bois (dont la consommation est très,forte) a, au cours de cette saison, été fait sur la Réserve de la Couronne, d'abord par des journaliers gagés, mais ensuite par des soldats du détachement, de même aussi que la ligne.

Deux cents nouvelles brouettes ont été faites, un chaland (*scow*) de 15 tonnes a été construit, ainsi que deux fortes pompes à vis, des chariots à roulettes, des chariots à bœufs, des manches d'outils de toutes descriptions. Une grande quantité de clôture en cèdre coupé et préparé, en outre de ce qui est déjà élevé et des réparations et menus ouvrages de toutes sortes faits par le détachement aidé de quelques artisans civils payés comme mineurs sur le canal.

Par suite du fait que le canal était rempli d'eau avant le 6 juin, les hommes du détachement qui étaient artisans furent employés à abattre et à enlever les arbres sur la ligne du canal, sur le premier lot de Grenville, joignant le canton de Chatham. Coupe de bois de corde pour faire du charbon et pour le four à chaux ainsi que pour rendre utilisable le chemin traversant la réserve de la Couronne 1° 8.

Aucune bonne pierre de suffisante épaisseur n'a été trouvée dans l'excavation du canal, comme on l'espérait pour les écluses ; des deux meilleures espèces j'ai envoyé comme spécimen environ 1,800, qui ont été taillées pour des fins de construction, et il en reste encore autant environ à faire, ce qui est tout ce qui été trouvé de propre à façonner.

La sorte noire, espèce de pierre à chaux, est dure à façonner ; des morceaux s'en échappent souvent, mais elle ne paraît pas être endommagée par la gelée. La pierre de couleur claire est remplie de veines et il n'y en a qu'une petite quantité qui puisse supporter le façonnage. Les autres sortes ne sont bonnes à rien, s'émiettant quand elles sont exposées à l'air.

La pierre à chaux se trouve près de la surface et n'a que 4 ou 5 pouces d'épaisseur, il lui faut beaucoup de chauffage et elle donne une chaux brune assez bonne pour des communs ouvrages. J'apprends que les montagnes du voisinage contiennent de la bonne pierre, mais les frais qu'exige son transport à 3 milles, distance à franchir pour atteindre l'endroit le plus prochain, à travers la forêt, la rendraient trop coûteuse.

Trois milles en amont de la rivière, vis-à-vis la maison de M. Grant, se rencontre une petite rivière appelée Calonne, dans le lit de laquelle il y a du marbre en quantité, principalement du blanc, avec des taches vertes, que je trouve très aisé à travailler. Il se trouve à environ un demi-mille de l'entrée de la rivière, sur la déclivité de la montagne (au-dessus de la chute), pour la descente de laquelle un chemin pourrait être très aisément pratiqué jusqu'à l'endroit où il pourrait être mis dans un chaland (*scow*) qui pourrait le transporter, entraîné par le courant, en 40 minutes, jusqu'à la tête du canal. S'il peut répondre à la fin cherchée, on peut certainement se le procurer à moins de frais que les pierres des autres endroits. Je vous ai envoyé des échantillons de ce marbre, et je pense que si la carrière était ouverte on découvrirait qu'il est bien meilleur, sain et sans veines vertes, mais je ne puis répondre

qu'il résiste à la gelée. Toutefois, il faut nécessairement faire quelque chose au printemps en vue de se procurer de la pierre pour les écluses, attendu qu'on en pourrait actuellement commencer une.

Il a été contracté un engagement avec les tenanciers de la terre que le canal traverse et depuis l'endroit d'où je part maintenant pour aller jusqu'au bout, à l'effet d'abattre les arbres pour éclaircir le site du canal, et mettre une clôture en bois de chaque cô é, à raison de 12 piastres l'acre (chacun devant faire le travail sur son propre terrain). M. Greece, qui a deux lots, fait toutefois exception, et ses voisins ont en conséquence entrepris de faire ce service à sa place pour le même prix, pourquoi il est probable qu'ils vont rencontrer de l'opposition.

Le temps ayant été particulièrement humide cette saison-ci, s'est trouvé défavorable aux travaux, causant une dépense et des tracas additionnels et produisant un nombre inaccoutumé de malade tant parmi les soldats que parmi les bourgeois.

(Signé) W. J. DU VERNET, capitaine,
Etat-major royal.

Nº 18.—Rapport du Capitaine Mann sur la navigation de l'Ottawa ou Grande-Rivière.

(*Archives, série Q., vol.* 167*B*, *page* 52.)

Les frais des améliorations recommandées par le capitaine Mann s'élèvent à £16,740 stg.

Il n'y a pas de données fournies d'après lesquelles le compte des dépenses pourrait être vérifié, mais elles paraissent avoir été payées avec une grande incurie, et là où il est fait mention des écluses et des canaux, il ne paraît pas y avoir eu de fait un examen valable des fondations, de la nature du sol à creuser, etc., sans la connaissance préliminaire de quoi aucune estimation ne peut être faite par laquelle se faire une idée exacte de la dépense réelle et probable à encourir.

Les avantages résultant du fait de rendre l'Ottawa navigable jusqu'à la rivière Rideau sont trop manifestes pour requérir aucune observation, mais on ne peut se former aucune opinion touchant la convenance des plans visant à la réalisation de cet objet sans plans fidèles et des diagrammes occasionnels des ouvrages projetés, ainsi qu'une carte précise de la rivière et de ses alentours.

Rapport du lieutenant Cleather touchant la rivière Richelieu, près de Saint-Antoine et de Saint-Denis.

Il n'y a aucune estimation des frais probables à encourir pour l'accomplissement des services recommandés. Il n'y a point de données d'après lesquelles on puisse obvier à ce défaut, Les moyens recommandés paraissent judicieux, sauf pour la partie qui recommande de creuser par des travaux de mine le lit de la rivière près de Saint-Ours. Comme on dit que la distance ne dépasse pas six ou huit verges, une coupe pratiquée dans le bord pour éviter l'obstacle vaudrait mieux que de barrer toute la rivière dans le but d'en miner le fond, s'il se trouve qu'il est formé de roc, comme il eût été facile de s'en assurer.

Nº 19.—Rapport concernant l'établissement du Rideau.

(*Archives, série Q., vol.* 167*B*, *page* 56.)

L'objet en vue dans la création de l'établissement militaire était d'obtenir une communication entre Montréal et Kingston par le moyen des rivières Ottawa et Rideau sur lesquelles pourrait se faire le transport des troupes et des approvisionnements au Haut-Canada sans être exposé

à l'ennui d'être observé par les Américains en remontant le Saint-Laurent; en sus de quoi on espérait que l'établissement d'une bonne et loyale population en arrière de Brockville, et de là dans la direction de l'Ottawa, serait hautement avantageux en ce qu'elle offrirait une milice effective, bien disposée et suffisamment puissante pour empêcher les Américains de traverser de notre côté du Saint-Laurent, et l'on espérait aussi que la milice de l'établissement militaire tiendrait en échec la très vilaine sorte d'habitants canadiens fixés sur les rives du Saint-Laurent, dont la plupart sont, par la naissanee, la parenté et l'éducation des Yankees prononcés, et ces objectifs étaient considérés d'une telle importance qu'on dépensa d'immenses sommes en vue de les atteindre et l'on commença, en conséquence, les établissements en 1815.

Tous les commandants de la milice qui se sont succédé en ont approuvé la création et recommandé la continuation, et lord Dalhousie lui-même continua, pendant quelque temps, à en recommander et à en approuver l'encouragement tout autant que n'importe lequel de ses prédécesseurs; et je ne puis parvenir à découvrir pourquoi maintenant il entretient une opinion adverse. Je n'ai aucunement été consulté à ce sujet ni vu en aucune façon solliciter mon opinion touchant la nécessité d'y mettre fin, et cela paraît d'autant plus extraordinaire que l'administration en a été uniquement confiée à mes soins durant les quelques années passées. L'idée d'établir une communication par eau depuis l'embouchure de la rivière Rideau jusqu'à Kingston a été abandonnée à cause de la forte dépense qu'elle eût nécessitée, mais il fut toutefois décidé que, bien que la tentative de rendre le Rideau navigable dût, à tout événement être retardée, il fallait toujours que la navigation de l'Ottawa jusqu'à l'embouchure du Rideau fût complétée, et le canal, dans le canton de Grenville, fut commencé en conséquence. Sur cet ouvrage le gouvernement a déjà dépensé des milliers et des milliers qu'on aurait fait aussi bien de jeter dans la rivière si le canal est pour être arrêté maintenant. L'entreprise sur le Rideau ayant été trouvée impraticable dans le temps, ce qu'il y avait de mieux à faire ensuite, c'était d'ouvrir un chemin dans la même direction. En conséquence l'établissement d'une communication fut commencée à l'endroit appelé débarcadère de Richmond (*Richmond Landing*, dans le canton de Nepean), sur l'Ottawa, à travers les nouveaux cantons militaires à Perth (qui est situé à environ quarante milles en arrière de Brockville), et de là dans la direction de Kingston. Et maintenant ce chemin sur lequel le gouvernement m'a permis de dépenser une petite somme est loin d'être achevé et praticable, même pour les chevaux, mais ayant mis des colons sur son parcours, j'avais espéré qu'avec un peu plus d'aide du gouvernement j'aurais pu, grâce à cette assistance, avoir les habitants pour travailler à son achèvement; et si cela eût été fait, j'ose dire que c'eût été une œuvre aussi avantageuse que n'importe quelle autre entreprise qui ait jamais été exécutée, tant au point de vue militaire qu'au point de vue civil. Mais le regrettable préjugé que le commandant de la milice a pris récemment contre les établissements militaires a contrarié mes désirs à cet égard. Que ce préjugé existe, la chose est évidente, car toute la dépense a été pleinement autorisée et approuvée par lord Bathurst, et alors que l'objet et l'importance de l'établissement sont appréciés comme il convient dans la métropole, on les arrête ici. Je nie que leur objet ait été réalisé—il aurait pu l'être dans quelques années avec un encouragement convenable et à une dépense minime (qui, par la suite aurait pu sauver des *millions*).

L'aiguillon qui poussait à la formation des établissements, c'est qu'ils étaient militaires et qu'ils exgigeaient l'accomplissement de certaines obligations locatives d'habitation, de culture, etc. J'ai actuellement de 1,500 à 2,000 chefs de familles qui ne sont pas restés le temps stipulé sur leurs terres, mais tous doivent être traités pareillement quand à leurs

titres, et celui qui n'a été que quelques jours sur sa terre doit, en ce qui est d'avoir son titre, être mis sur le même pied que ceux qui y sont demeurés durant la période stipulée de trois années.

Les titres une fois donnés, nombre de terres seront vendues pour un tiers de leur valeur. Les personnes du genre de celles que nous voulions tenir éloignées des établissements vont ainsi y prendre pied, et, du moment qu'ils vont le faire, tous les colons les plus respectables, dont plusieurs sont des officiers retraités quitteront, à ma connaissance, l'établissement, et la totalité de la somme dépensée sera ainsi sacrifiée. Il y a actuellement dans les établissements nombre de particuliers qui reçoivent des rations par ordre de la métropole. Le gouvernement va-t-il manquer à la foi jurée envers ces pauvres gens? si les établissements sont fermés, c'est ce qui va arriver. Des instituteurs ont été envoyés de la mère-patrie, mais tous doivent être rayés et pour la mince épargne de quelques centaines de louis. Pourquoi les établissements n'auraient-ils pas continué, et pourquoi a-t-on discontinué le don d'une terre et d'une année de ration à des soldats licenciés en ce pays-ci? N'est-il pas évident qu'en agissant ainsi on écartait la sorte de personnes qui, de toutes, était celle dont on avait le plus besoin dans ce pays et en qui je prétends qu'il y a plus de puissance défensive que dans tous les forts que l'on peut bâtir; et qu'on se rappelle que si un soldat ayant droit à son congé est engagé à rester, et à s'établir dans le pays par le don d'une année de ration et de 100 acres de terre, le Roi épargne la paye, la nourriture et le transport de cet homme en Angleterre. Le montant entier des deniers avancés aux colons du Lanarkshire (venus en vertu d'instructions particulières) sera perdu pour le gouvernement. Bref, il n'y a pas un seul point de vue où l'on puisse se placer pour considérer les établissements qui ne fasse comprendre l'inopportunité de la mesure, et je ne puis encore faire autrement que d'espérer que le gouvernement de Sa Majesté daignera envisager les deux côtés de la question avant de rendre sa décision définitive.

J'ai précipité l'arrangement de ces remarques aussi rapidement que je l'ai pu, mais, dans quelques jours, vous aurez un état plus détaillé. Connaissez-vous M. Wilmot? si vous le connaissez, je désire que vous le voyiez et lui parliez à ce sujet.

F. C.

NOTE D.

DISPUTES DU NORD-OUEST

N° 1.—Rapport du juge en chef Powell.

(*Archives, série Q., volume* 325–2, *page* 294.)

York, 2 octobre 1819.

Monsieur,—Hier soir, à mon retour du circuit, j'ai trouvé la lettre de Votre Excellence datée du 21 septembre avec copie de la dépêche n° 38 du comte de Bathurst, à Sa Grâce le général duc de Richmond, intimant le désir du gouvernement de Sa Majesté d'avoir les renseignements les plus exacts touchant toute procédure instituée par suite des disputes survenues entre la Compagnie du Nord-Ouest et celle de la Baie-d'Hudson et requérant Sa Grâce de transmettre à la plus prochaine occasion des rapports authentiques touchant les divers procès qui peuvent avoir eu lieu et toute personne ayant des rapports avec l'une ou l'autre des parties, pour offense commise envers l'autre. Votre Excellence conçoit que l'application de ce désir s'étend aux procès qui ont été instruits dans la province supérieure, et, conformément à cette recommandation, j'ai l'honneur de vous mettre sous pli non seulement une minute des procès faits à York, tant au criminel qu'au civil, de l'une quelconque des parties, mais encore une note de toutes les procédures judiciaires se rapportant aux parties, venues à ma connaissance. Voyant dans le débat imprimé sur la motion de sir James Montgomery, en date du 24 juin, qu'il est pris avis du bill relatif à la juridiction sur les offenses commises dans un district quelconque de la province, en dehors de sa population organisée je sollicite la permission, en sus de ma lettre explicative du 1er de mai adressée à Votre Excellence, de référer à une autre que j'ai adressée à M. le président Smith, le 15 septembre 1817, recommandant une commission pour le procès sur toutes les accusations venues du Bas-Canada pour être juridiquement examinées ici. Votre Excellence ne peut faire autrement que voir par ce que je dis de la lettre de M. Simon McGillivray à moi (que j'ai transmise au président) que la jalousie régnant dans son esprit quant à l'influence sur les procédures judiciaires était la même que celle manifestée par lord Selkirk, et je vous assure, aussi peu fondée en raison; et j'espère que l'opinion qui a été sollicitée de moi par la personne administrant alors les affaires du gouvernement, quant à ces procès, indique qu'il n'y avait chez moi aucun penchant qui ne convint point. Le procès fait à York pour le meurtre de M. Semple et de ses compagnons a été pris en sténographie par un sténographe engagé à cette fin par les deux parties, et fournira sans doute des détails plus satisfaisants touchant ce qui s'est passé, que mes notes qui n'ont retenu que ce qui pouvait être supposé se rapporter à l'accusation et au plaidoyer pendant que, vu la ligne de conduite adoptée par l'avocat des accusés du Bas-Canada, fondée sur le précédent créé par le procès de Reinhardt, à Québec, des grandes irrégularités ont été imposées à la défense.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Excellence,
Le très obéissant et
Très humble serviteur,
WM. DUMMER POWELL.

A Son Excellence
Sir Peregrine Maitland.

N° 2.—Le juge en chef Powell au lieut.-gouv. sir P. Maitland.

(*Archives, série Q., vol.* 325-2, *p.* 297.)

Monsieur,—Depuis que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence avis des procédures judiciaires que je connaissais comme ayant été intentées contre la Compagnie du Nord-Ouest et lord Selkirk, j'ai vu une diffamation libelleuse publiée par ce gentilhomme, sous la forme de lettres de M. Halkett au comte de Bathurst. Il y a dans la partie de ce libelle qui se rapporte à moi personnellement une telle confusion de vérité, de vraisemblance et de mensonge absolu, qu'il n'est pas aisé d'en faire la séparation et l'appréciation.

Je demande l'indulgence de Votre Excellence pour avoir à lui soumettre une reproduction plus étendue de ces passages que je ne l'avais cru d'abord nécessaire au reçu de la part de Votre Excellence de la lettre de Sa Seigneurie au comte de Liverpool et du désir exprimé par le comte de Bathurst d'entendre les deux côtés.

A la page 113 du libelle est relatée la visite que Sa Seigneurie m'a faite en ma qualité de juge en chef pour recevoir sa reddition et l'admettre à caution sur un prétendu mandat des magistrats du district occidental.

J'avais fait à Votre Excellence rapport de cette visite, et, comme je le pensais, véridiquement. Je n'ai pas jugé nécessaire d'informer les ministres de Sa Majesté que je connaissais le comte de Selkirk depuis longtemps, que, lors de sa première visite au Canada, il avait fréquemment honoré de sa présence ma table et mon cercle familial et que, subséquemment, en Europe, il avait acquis des titres à ma reconnaissance et à mon attention personnelles.

Je n'ai pas cru nécessaire de dire que son apparence défaite et sa tremblante agitation, quand il a offert de se rendre, lui donnaient une prise plus ferme encore sur ma sympatbie. Je voyais devant moi un pair du royaume, un homme d'éducation élégante, paraissant écrasé sous la conscience qu'il avait de sa mauvaise conduite, qu'en moi-même j'attribuais à ce qui est rapporté de ses opérations au Fort-William. Que j'aie refusé d'intervenir à titre de magistrat, cela est exact; il n'y avait aucune accusation devant moi, et j'assurai explicitement Sa Seigneurie que je ne l'admettrais pas à caution sur confession de félonie ou de fuite d'une arrestation sur accusation dé félonie. Quand j'ai appris de Sa Seigneurie les duretés dont elle se plaignait et comment en vue de se livrer à moi à York, elle avait fait un grand et dangereux détour à travers le territoire inhabité des Etats-Unis, j'exprimai le regret que Sa Seigneurie n'y fût pas restée pour subir son procès à Sandwich. La couleur donnée à ce sentiment exprimé par moi, comme étant un conseil bénévole de se dérober aux mains de la justice, ressemble aux habituelles perversions que Sa Seigneurie fait de la vérité. En cette occasion, j'ai témoigné d'une faiblesse non plus excusable par des raisons d'amitié ou d'estime personnelle, mais provenant d'un sentiment dont j'abandonne à d'autres la définition. Au moment où l'on annonçait mon dîner, les deux amis de Sa Seigneurie arrivèrent pour se livrer aussi, et furent avec Sa Seigneurie invités à le partager. La présence de M. Baby, le plus ancien conseiller exécutif de la province à partir des quelques minutes écoulées après l'arrivée de Son Excellence jusqu'à son départ, devrait, ce semble, être le garantie que je ne me suis pas bénévolement exposé à être censuré comme faquin ou comme fou.

Pendant le dîner, reflechissant à la situation de mes hôtes et à la jalousie qu'elle pourrait provoquer, je pensai à envoyer un domestique au procureur général, informer ce fonctionnaire que lord Selkirk était chez moi et désirait se rendre auprès de lui. Le lendemain le procureur

général mentionna la chose au vestiaire des juges, et il fut entendu que la reddition devait être faite au magistrat qui avait émis le mandat. Le lendemain matin j'appris que Sa Seign urie se rendait à Sandwich, accompagnée ou suivie d'un fils du procureur général. Il ne me reste qu'une observation à faire sur le rapport fait par Sa Seigneurie de cette affaire. C'est que si elle pensait que l'avis qu'elle dit lui avoir été donné par moi provenait d'un sentiment d'amitié envers elle et dérogatoire à mon caractère de magistrat, il était ignoble de le publier. Si, au contraire, elle a pensé que ce conseil fût donné par un ennemi en vue de la trahir, aucune considération ne pouvait engager un gentilhomme à rompre le pain avec un misérable comme celui que je devais être aux yeux de Sa Seigneurie.

A la page 130 du libelle il est insinué que : sur demandes de réformes le grand jury pour cause d'intérêt chez deux des jurés, le juge en chef avait décidé contrairement à son opinion ; une aussi basse insinuation ne peut être réfutée que par sa propre improbabilité. Il n'a été question d'aucun autre intérêt que celui impliqué en une commission comme agents commerciaux de la Compagnie du Nord-Ouest.

Ainsi qu'en a jugé le tribunal, cette objection reposait sur un intérêt (s'il y en avait) trop éloigné pour justifier l'exercice d'une haute et délicate autorité appliquée à la réforme du tableau des grands jurés, mais le juge en chef a laissé ces deux messieurs libres de refuser leur assistance s'ils le jugeaient à propos.

A la page suivante il est dit que le grand jury voulait avoir des renseignements touchant la conspiration, mais que l'explication donnée par le juge en chef Powell n'était guère propre à l'éclairer. Telle n'est pas l'exacte vérité. Le discours fait au grand jury, après qu'il eût prêté serment, fut inscrit au tableau (?) (*predicated upon the Kalendar*), et ne parlait pas de l'affaire de conspiration concernant laquelle il n'y avait devant le tribunal ni dépositions ni autres documents.

Quand il eut découvert que les jurés avaient un acte d'accusation devant eux pour conspiration, le juge en chef prit occasion de leur présence en cour pour décider de la question d'admettre la poursuite, à conduire la preuve, pour faire observer aux jurés que, n'ayant pas parlé d'une telle enquête dans son discours, il les renseignait maintenant, au mieux de sa connaissance, de la nature de l'offense appelée conspiration.

Il est possible qu'en essayant d'expliquer une chose très simple et très claire, à savoir, qu'une conspiration est le concert dans lequel entrent deux ou plusieurs personnes pour faire dommage à une autre, ou au public, par des moyens illégaux, et que le pacte de confédération peut paraître prouvé d'une façon satisfaisante pour le jury par des actes ouverts ou par des circonstances sans preuve directe que les conjurés fussent présents ensemble, et que la culpabilité impliquée dans cette offense consistait dans l'acte de conspirer pour causer le tort et non de l'avoir consommé, j'ai pu jeter de la confusion dans l'esprit du jury ; mais il a paru comprendre ce que je voulais dire.

A la page 133, il est faussement affirmé que le juge en chef a ajourné la cour indéfiniment, sans donner avis au grand jury et sans le faire venir, avec des expressions indiquant vivacité et ressentiment. Dans ma lettre du 2 octobre, j'ai eu l'honneur d'assurer Votre Excellence que cette assertion était fausse. A la même page il est affirmé que le juge en chef a convoqué les assises à Sandwich, contrairement à la coutume ordinaire, le dernier jour de ce circuit.

Les circuits sont pris par les juges par rotation—le circuit de l'ouest a été pris par M. Powell en 1809, 1811, 1813. Ses absences créèrent une interruption à son tour subséquent, et, en 1818, il reprit ce circuit et, uniformément, il nomma Sandwich pour le dernier jour de commission.

Cette fausse représentation des faits, non provoquée, il arrive qu'on la peut vérifier dans un dossier officiel au bureau de la couronne.

L'autre assertion qu'il n'y a eu aucune animadversion au sujet de la lenteur du grand jury avant l'ajournement du samedi contient aussi peu de vérité. On a demandé au grand jury la cause du délai, non pour le lui reprocher, mais pour donner une instruction, et sur ce que le président représentant au tribunal qu'ils ne s'entendaient ni pour accepter ni pour rejeter l'acte d'accusation qui était devant eux, le juge en chef observa que si, après un temps raisonnable pour délibérer, douze des jurés ne pouvaient être d'accord pour accepter l'acte d'accusation, il devrait être ignoré, qu'il n'y avait pas matière à procès quand douze ne s'entendaient point pour le trouver. De sorte qu'après entrevue régulière avec le président, le dimanche, le juge en chef fut convaincu que le grand jury avait adopté une procédure très irrégulière en interrogeant des témoins contre l'acte d'accusation qui était devant lui, mais le lundi il ne manifesta aucune vivacité; mais, après que le tribunal eût siégé quelque temps, il envoya le shérif informer le grand jury que si le jury ou son président ne venaient pas au tribunal avant midi pour rendre compte du retard, la cour ajournerait pour ne plus siéger.

Le shérif rapporta avec hésitation que le grand jury ne voulait pas permettre qu'il fût fait de réponse au tribunal. Alors, après avoir siégé jusqu'à une heure au tribunal, après avoir fait venir le barreau pour lui dire s'il avait connaissance d'un précédent ressemblant au cas actuel et avoir reçu une réponse négative unanime, le juge en chef, avec le plein assentiment des avocats de la poursuite et du comte de Selkirk quitta le tribunal sans ajournement. En agissant ainsi, il croyait alors et croit encore qu'il accomplissait son devoir. Je ne puis descendre jusqu'à repousser l'infâme insinuation que le juge en chef est ingénieusement intervenu pour abriter le procureur général et le soustraire à la mortification d'avoir à perdre un second acte d'accusation.

Je ne comparerais point la pureté du procureur général à celle du comte de Selkirk. Le premier est respecté pour les qualités de son cœur et la précocité de ses talents, le dernier était vénéré pour sa naissance et pour son rang et admiré pour ses talents splendides partout où il est passé en Haut-Canada, jusqu'à ce que les opérations faites au Fort-William eussent mis à jour son réel caractère.

La preuve sur ce chef d'accusation était si forte que l'on sait bien maintenant qu'on ne la pouvait repousser, pour ce qui est de Sa Seigneurie, et nulle personne alors présente ne doute maintenant que Sa Seigneurie était, au moment de l'ajournement, informée qu'elle allait être exposée, si ce jury revenait en cour, et que sa joie de l'événement qu'elle feint maintenant de déplorer, était alors extrême.

A la page 153 il est dit que bien que les officiers en loi des deux provinces s'entendirent sur un point s'élevant touchant l'acte du parlement, le juge en chef Powell paraissait disposé à différer d'avec les deux, et que l'élargissement des prisonniers en aurait été la conséquence probable si son opinion n'avait pas été renversée par celle des deux autres juges. L'insinuation que comporte le paragraphe ci-dessus, c'est que le juge en chef a bénévolement découvert son opinion en l'affaire et qu'elle a été renversée par les autres juges. La vérité, c'est que l'opinion du juge en chef, en cette occasion, était juridique et qu'elle a été pleinement appuyée par les autres juges. Deux prisonniers du Bas-Canada, accusés de meurtre dans les territoires des sauvages, furent transférés à la prison d'York, en Haut-Canada, par mandat sous le sceau de la province du Bas-Canada, et la signature du gouverneur, qui n'avait pas plus de communication secrète avec le geôlier que n'en avait le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Demande fut faite à la cour du Banc du Roi, de leur

part, d'un bref d'*Habeas Corpus* et, au retour du bref, eût lieu la discussion si inconsidérément et faussement représentée par le libelliste.

L'avocat des accusés prétendait qu'il n'y avait pas eu d'emprisonnement légal dans le Bas-Canada, vu que le magistrat qui avait ordonné leur incarcération sur accusation relative à une affaire commise dans le territoire indien, n'était pas un juge de paix en vertu de la 43e du Roi et n'avait aucun pouvoir d'incarcérer pour une offense commise en dehors du district de Montréal pour lequel il était magistrat de police. Que lors même qu'ils y eussent été légalement emprisonnés, le mandat du gouverneur du Bas-Canada au shérif d'ici ne donnait pas autorité de les détenir, et qu'un magistrat de cette province-ci avait juridiction pour entendre et emprisonner des délinquants pour des offenses commises dans le territoire indien, qu'en conséquence les prisonniers devaient être élargis.

Le tribunal décida à l'unanimité que l'emprisonnement en vertu d'un mandat du gouverneur du Bas-Canada était sans force et que les prisonniers devaient être libérés. Mais le tribunal était d'opinion que l'instrument revêtu du sceau du Bas-Canada conformément au statut, donnait aux tribunaux du Haut-Canada connaissance de l'offense et du perpétrateur, comme si le crime eut été commis ici, et, les dépositions étant reassermentées et lues en cour en présence des accusés et de leur avocat, qui les accusaient respectivement de félonie et meurtre, il n'y fut rien objecté si ce n'est que le magistrat qui avait reçu les dépositions n'était pas magistrat pour le territoire indien. Une règle fut émise à l'effet d'incarcérer les accusés en la prison du district provincial jusqu'à leur libération par le cours régulier de la loi.

Telle fut la procédure représentée par le libelle comme étant l'opinion du juge en chef renversée par les autres juges. Il n'est pas peu surprenant de voir qu'une personne de la force intellectuelle du comte de Selkirk se soit exposée à tant de convictions de fausse représentation touchant des choses qui se sont passées sous les yeux du public et susceptibles de preuves juridiques ; mais si l'on remarque que, quelle qu'en soit la raison, ces fausses représentations ont été faites et réfutées, les autres qui ne doivent dépendre que du crédit de Sa Seigneurie ou de ses accusés non inculpés d'ailleurs, ne peuvent, comme on doit s'y attendre, produire une profonde impression.

J'espère que Votre Excellence trouvera des preuves satisfaisantes venant d'autres quartiers pour établir le caractère généralement connu des lettres de M. Halkett au comte de Bathurst, qui est d'être des libelles faux, méchants et malicieux contre le poison desquels il ne saurait y avoir de plus puissant antidote que le discrédit déclaré, et communiqué au gouvernement de Sa Majesté, en lequel Votre Excellence les tient.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

De Votre Excellence,

L'obéissant et humble serviteur,

WM. DUMMER POWELL.

Son Excellence,
Sir Peregrine Maitland.

N° 3.—Monsieur le juge en chef Powell à Son Excellence sir Peregrine Maitland.

(*Archives, série Q., volume* 325—2, *p.* 309.)

York, 16 octobre 1819.

Lord Selkirk et la Compagnie du Nord-Ouest.

Les associés de la Compagnie du Nord-Ouest se sont adressés au juge en chef du Haut-Canada pour en obtenir un mandat d'arrestation contre le comte de Selkirk, inculpé de félonie.

A cette requête il fut répondu que les circonstances n'allaient pas jusqu'à comporter félonie, bien qu'ainsi caractérisées par les déposants. Qu'il serait dangereux de présumer la félonie dans la conduite ouverte et avouée d'un magistrat si l'intention félonieuse n'apparaissait pas clairement; que le cas exposé pouvait aller jusqu'à un haut délit désigné sous l'appellation de violation de propriété (*forcible entry*) et détention violente (*detainer*), mais que ce n'était là qu'un délit, et qu'il ne pouvait être traité criminellement qu'en vertu d'un statut spécial indiquant le cours de la procédure.

8 octobre, 1816. Les mêmes personnes se rendirent auprès du juge en chef avec des dépositions longuement détaillées établissant violation et possession violente et demandant l'intervention de la loi; mais le délit ayant été commis dans le district occidental, il leur fut dit que la juridiction en ces causes appartenait exclusivement aux magistrats du district, qui seuls pouvaient s'enquérir de la prise de possession violente et faire justice au moyen d'un bref de restitution.

10 octobre, 1816. Les mêmes personnes demandèrent un bref d'*Habeas Corpus* à adresser au comte de Selkirk à l'effet de lui faire produire le corps de Daniel McKenzie, Esq., représenté comme étant détenu illégalement sous la garde de ce gentilhomme. Le bref fut décerné, mais le juge en chef ayant entendu dire que la Compagnie du Nord-Ouest avait réuni une armée d'Indiens qui n'attendait qu'un prétexte plausible d'exécuter la procédure légale de prise par force du poste saisi par lord Selkirk, auquel cas il eût pu être répandu beaucoup de sang, le bref ne fut pas confié à ces personnes, mais un messager ou huissier spécial fut dépêché avec instruction expresse de le remettre à lord Selkirk paisiblement et seul. C'est ce qui fut fait, et il fut rapporté endossé par Sa Seigneurie comme suit: "Que le ci-nommé Daniel McKenzie n'avait, en aucun temps, été " sous sa garde depuis le jour d'où ce bref est daté. avec un *nota bene* que " le dit Daniel McKenzie a quitté cet endroit-ci pour Montréal, le 10 ou " 11 octobre, et qu'il a été en pleine liberté pendant une période considé- " rable de ce temps-là."

17 octobre, 1817. Archibald McLellan fut amené devant le juge en chef en vertu d'un bref d'*Habeas Corpus* alors qu'il apparaissait que le bref original avait été décerné par le juge en chef de Montréal, à l'effet d'opérer son arrestation en vertu d'un certificat attendant l'émanation d'un acte d'accusation pour meurtre formulé par le grand jury de la cour du Banc du Roi de ce lieu, mais qu'il était déjà sous la garde de Pierre Pant Le Croix, qui fit retour du bref et qui produisit et déposa sous serment qu'il a vu M. Coltman, le commissaire, signer le mandat lui enjoignant, en sa qualité de constable spécial, de conduire le prisonnier à Montréal et de le livrer au gardien de la prison pour y être traité suivant la loi, sur accusation de meurtre commis dans le territoire indien. Le constable avait ordre d'exécuter l'original du mandat de M. Coltman.

Requête fut faite au juge en chef par un nommé Pritchard ayant sous sa garde un M. Grant, associé de la Compagnie du Nord-Ouest, arrêté en vertu d'un mandat décerné, disait-il, par le comte de Selkirk. Quand il

fut amené, il apparut que le comte était un juge de paix pour le territoire indien, et que le mandat était à l'effet de conduire le prisonnier au Bas-Canada, sous accusation d'avoir commis une offense dans le territoire indien. On refusa de l'admettre à caution.

8 janvier, 1818.

Le comte de Selkirk se présenta lui-même au juge en chef, à la résidence de celui-ci, pour se livrer en exécution d'un mandat qu'il dit avoir été émis contre lui, sous l'inculpation de félonie, par les magistrats du district occidental ; qu'il avait avec lui deux compagnons sous le coup de la même accusation, qui se présenteraient immédiatement pour fournir caution. Sa Seigneurie reçut intimation que sa reddition ne pouvait être acceptée sans le mandat, à moins qu'il ne plaidât coupable à l'accusation, et qu'il ne pouvait être admis à caution pour une félonie inconnue du juge en chef, mais qu'il devait être renvoyé au procureur général. Ce fonctionnaire conseilla à Sa Seigneurie de se livrer à Sandwich, dans le district occidental ; c'est ce qu'elle fit, et il fournit un cautionnement de £40 comme garantie qu'elle répondrait à l'accusation.

— septembre 1818.

Aux assises du district occidental du Haut-Canada, le comte de Selkirk et sa suite ainsi que la Compagnie du Nord-Ouest et sa suite comparurent pour soutenir ou repousser les diverses accusations portées contre l'une ou l'autre des parties. Le procureur général présenta un acte d'accusation contre le comte de Selkirk, lequel, immédiatement ignoré par le grand jury, n'a pas été soumis au tribunal ; un autre acte d'accusation fut présenté pour conspiration, sur lequel il y eut discussion devant le tribunal, sur la représentation faite par le procureur général que la preuve du côté de la couronne était très volumineuse et diffuse, consistant en témoignages écrits et oraux donnés en diverses langues. Il dit que pour faciliter la tâche du grand jury, il avait désiré que la poursuite, de laquelle il tenait ses instructions, se rendit à la salle du jury pour conduire la preuve et la produire suivant qu'elle s'appliquait à l'acte d'accusation ; que le grand jury refusa d'admettre le procureur de la poursuite, mais qu'il était impossible, sans aide, de faire comprendre la chose au jury, et qu'il fit requête au tribunal de renseigner le grand jury sur ce point. Rendu dans la cour, le grand jury reçut intimation qu'il n'était point hors d'usage d'avoir une pareille assistance dans la chambre du jury, mais que, comme c'était pour soulager le grand jury, elle ne pouvait lui être imposée. Si les jurés avaient quelque objection à M. McGillivray, ils n'en pouvaient avoir aucune contre le procureur général qui était un officier de la couronne tenu, tout comme eux, à garder les secrets du Roi, et que les intérêts de la justice semblaient requérir que quelqu'un leur fît comprendre la preuve. Que lui ne prendrait aucune part à leur débat ou consultation, ni ne connaîtrait leurs opinions, et qu'il était à propos qu'ils reçussent son assistance et l'eussent tant qu'elle serait requise, mais qu'ils la pourraient refuser quand il leur plairait. Les jurés expliquèrent qu'ils avaient objection à la présence de M. McGillivray et non à celle du procureur général dont l'assistance leur donnerait parfaite satisfaction.

Le lendemain, le comte de Selkirk parut au tribunal auquel il parla du grand tort que lui causait la présence du procureur général alors dans la salle du jury. Comme Sa Seigneurie procédait avec une certaine violence, le président du tribunal lui demanda d'attendre que le procureur général fût dans la cour pour entendre son accusation. Le procureur général mandé, vint en cour avec la plus grande partie du grand jury, et le comte de Selkirk procéda à l'exposé de son grief avec une telle vivacité et si grande exagération d'invectives qu'il en vint, au bout d'un certain temps, jusqu'à dicter au tribunal son devoir et celui du grand jury. Ici il fut interrompu par le juge, qui avait écouté, sans interrompre, tout ce dont il se plaignait, et qui lui dit qu'il ne pouvait recevoir de leçon sur son propre devoir d'une personne placée dans

la position où se trouvait Sa Seigneurie, ni permettre que ses leçons parvinsent au jury qui l'environnait. Sa Seigneurie persista et reçut deux fois du président ordre de s'asseoir, mais son avocat voyant la disposition où était le tribunal de la faire incarcérer pour mépris de cour, attira Sa Seigneurie sur un siège et le contraignit à se taire.

Le procureur général offrit des explications, mais le président du tribunal lui intima qu'il n'y avait rien à quoi répondre, et avec la proposition que fit le procureur général de s'abstenir d'aller avec le grand jury, le tribunal lui fit observer que tant que son assistance était crue nécessaire par le jury, il aurait tort de se retirer à raison de quoi que ce soit qu'aurait avancé lord Selkirk.

Après étude de la preuve faite du côté de la couronne, comme il n'y avait aucune autre chose devant le tribunal, il fut demandé au grand jury s'il avait quelque acte d'accusation de jour en jour jusqu'à lundi depuis jeudi matin. Durant l'ajournement, dimanche, le juge en chef fut informé d'irrégularités commises dans les délibérations du grand jury devant qui avaient comparu le conseil et les témoins du comte de Selkirk inculpé dans l'acte d'accusation à lui soumis, et, le lundi matin, il manda le grand jury ou son président devant le tribunal pour expliquer la cause du retard à trouver ou à rejeter le bill qui était devant lui, et il donna au shérif instruction expresse d'informer les jurés que si des explications n'étaient pas données avant midi, le petit jury serait renvoyé.

Le shérif fit rapport que le grand jury ne voulait faire aucune réponse à la cour. Après avoir attendu jusqu'à une heure, avec le plein assentiment du procureur général et de tout le barreau, la cour se retira sans ajournement, fermant ainsi la commission.

— octobre, 1818. Aux assises du district local, des mises en accusation préparées en vertu de la 43e Geo. 3, à l'instance du comte de Selkirk, furent prononcées contre diverses personnes pour meurtre commis dans le territoire indien, comme principales et accessoires avant et après le fait. Comme les procès qui s'en suivirent furent pris en sténographie par un sténographe employé par les deux parties, les procès imprimés donneront plus de satisfaction que les notes du juge qui ne retenait que les choses seulement qui fussent pertinentes à la question soumise à la cour et omettait l'énorme masse d'irrégularités pour lesquelles les procès instruits à Québec, dans les mêmes circonstances, offraient un précédent, et étaient en quelque sorte imposées à la cour par l'avocat du Bas-Canada qui s'adonnait à être aussi membre du barreau du Haut-Canada.

— février. 1819. Dans la session d'hiver pour le district local, une mise en accusation fut prononcée contre le comte de Selkirk et autres. Des sommations de comparaître émanèrent de la cour. Comme l'acte d'accusation soumis au grand jury du district occidental ne fut pas lu à la cour, on ne sait pas si c'est le même que celui maintenant trouvé par le grand jury du district local, auquel, dans l'intervalle, un statut provincial avait donné juridiction concurrente en certaines causes. La cour n'avait aucune discrétion à exercer touchant l'opportunité de la poursuite, cette discrétion appartenant au procureur général.

Si les actes d'accusation étaient les mêmes pour les deux occasions, on sait que la cour eût jugé qu'il eût été plus à propos qu'au lieu d'un acte d'accusation il eût été fait motion à la cour du Banc du Roi à l'effet d'obtenir permission de produire une nouvelle dénonciation qui aurait, par une règle enjoignant d'expliquer, fourni l'occasion de discuter l'à-propos d'appuyer une pareille poursuite en vertu de la nouvelle juridiction, attendu que la chose n'avait pas réussi dans le district occidental.

A la même séance, deux jugements dans des causes civiles furent prononcés contre le comte de Selkirk pour faux emprisonnement d'un associé de la Compagnie du Nord-Ouest, dans lesquelles le jury a accordé des dommages-intérêts au montant de £1,500, et d'un député-shérif à qui

le jury accorda des dommages au montant de £500. Dans la première, il fut prouvé un abus tel des pouvoirs du magistrat que la cour fut induite à désirer qu'une dénonciation au criminel fût produite.

WM DUMMER POWELL.

N° 4.—Le comte de Selkirk et la Compagnie du Nord-Ouest—Procédures judiciaires.

(*Archives, série Q., volume* 325—2, *p.* 319.)

McKenzie *vs* Le comte de Selkirk. } Faux emprisonnement.

Tohn McDonell, écr., assermenté.

Il connaît le demandeur, et le défendeur était au Fort-William en août 1816 (*sic*) lorsque le comte de Selkirk se saisit de lui par violence à l'aide d'un contingent d'hommes armés. Le témoin, ainsi que tous les autres associés qui étaient là furent saisis et mis sur un bateau par des soldats. Chacun des associés fut interrogé par le comte de Selkirk et, sauf le demandeur, furent, le 18 août, envoyés à Montréal.

Le mandat supposé en vertu duquel ils furent arrêtés, ne fut pas montré au témoin. Il comprenait que le demandeur était un associé retiré de la Compagnie du Nord-Ouest l'année d'avant, et, s'il était un associé retiré, il ne pouvait faire aucun acte qui obligeât la compagnie, ce que le défendeur savait pour avoir en sa possession les articles de la constitution de la compagnie; il fut interrogé par lord Selkirk à l'effet de savoir s'il avait pris une part quelconque au meurtre commis à la Rivière-Rouge.

En transquestion. Il a entendu dire que des fourrures de la Compagnie de la Baie-d'Hudson étaient dans le fort.

Il sait que M. Bourke était prisonnier dans les canots quand il est arrivé au Fort-William. Il a vu une maison en possession d'indiens au Fort-William.

Jasper Vandersluys, assermenté: Il était au Fort-William le 13 août 1815 (*sic*). Le demandeur y était et fut fait prisonnier avec plusieurs autres par M. McNab, M. McPherson et M. Allen, qui vinrent au Fort avec un contingent d'hommes armés et d'officiers munis d'épées, de pistolets et de fusils. Les prisonniers furent conduits à Fort-Selkirk, et ce soir-là, ils retournèrent au Fort et restèrent dans leurs chambres, une garde de 20 hommes et un capitaine restant dans le Fort. Lord Selkirk vint à la salle du *mess* où se trouvaient les prisonniers et le témoin. M. McGillivray protesta contre le procédé du comte. Après l'interrogatoire, chacun fut mis sous garde dans sa propre chambre. On a rapporté que le demandeur ne fut pas interrogé et que lui seul, des prisonniers, fut gardé confiné dans le Fort, le reste étant envoyé sous une garde de soldats. Le 20 on dit que le demandeur subit son interrogatoire, après quoi il fut transféré au cachot, construction sans fenêtres. Il garda son nègre et une sentinelle fut placée à sa porte. Le témoin offrait de se porter caution pour le demandeur, lui et M. McTavish, mais Sa Seigneurerie dit que les accusations portées contre lui étaient si grandes qu'elle ne pouvait l'admettre à caution. Du 20 au 22 il fut tenu au cachot, puis conduit dans une autre chambre où il vit la capitaine Dorsenens et M. Miles McDonell chantant et buvant avec lui. Le témoin obtint de lord Selkirk permission de parler au demandeur le 28, jour où le témoin partit du Fort-William.

Le témoin et James McTavish furent chargés de la garde des effets de la Nord-Ouest, sur la nomination de M. McGillivray et de M. Henry McKenzie, avec l'approbation de lord Selkirk. Ils entrèrent en fonction le 14. Le témoin et M. McTavish se sont souvent adressés à lord Selkirk par écrit. Ils reçurent par écrit de lord Selkirk des propositions à l'effet de soumettre toutes disputes à l'arbitrage, le défendeur gardant les marchandises et les fourrures pour répondre à l'événement. Le témoin repoussa la proposition. Lord Selkirk leur demanda de lui faire connaître les instructions à eux données par les directeurs, et, comme elles étaient orales, il en demanda l'attestation de quelque personne. Ross et D. McKenzie, le demandeur, apposèrent leurs signatures au certificat. Le témoin considérait ceci comme preuve que le défendeur savait que le demandeur n'avait aucun pouvoir sur les effets de la compagnie.

En transquestion.

Le protêt fut signé par les prisonniers et le demandeur.

Quand lord Selkirk dit qu'il avait une proposition à faire au témoin et à M. McTavish, après mûre réflexion, le témoin répondit qu'il était regrettable qu'il ne leur eût pas fait la proposition quelques jours auparavant, alors qu'ils auraient pu s'entendre avec lui.

James McTavish assermenté :

Il a vu M. McKenzie après son arrestation. Il est resté dans sa chambre du 13 au 18, et, le 20, il fut incarcéré dans la prison commune, construction en bois rond sans fenêtres appelé le cachot, où il demeura jusqu'au 22, jour où il lui fut assigné une chambre au comptoir de M. West. L'accès auprès de lui fut refusé au témoin et à d'autres membres de la Compagnie du Nord-Ouest—mais les gens de lord Selkirk y avaient accès. Il vit M. McDonell, le capitaine Dorsenens et M. McNab buvant avec lui le 22. Le témoin et M. Vendersluys furent nommés par les directeurs à la surveillance de leurs affaires au Fort-William. Lord Selkirk demanda copie de leur procuration, supposant qu'elle était par écrit, et proposa qu'un certificat fût signé par quelques autres ; et lord Selkirk désirait particulièrement que M. McKenzie signât ce certificat. Le témoin est resté au Fort-William jusqu'au 4 septembre. Le témoin n'avait aucun moyen d'envoyer des canots, mais il y avait des canots et des hommes en nombre suffisant pour que le demandeur pût avoir été envoyé après le 20 août.

D'autres prisonniers furent envoyés après cette date, et avant le 4 septembre. A cette époque le demandeur était retenu prisonnier sous la garde d'un soldat armé d'une baïonnette. Le témoin reçut la lettre n° 1, de l'écriture de lord Selkirk, apportée au témoin et à Vandersluys, et il les reconnaît. Réponse n° 2.—Le 4 septembre, le témoin fut envoyé en prison par lord Selkirk sur accusation d'avoir volé quelque propriété en sa possession ; pour épargner sa sensibilité, on ne lui avait envoyé aucun constable. Il n'a jamais subi d'interrogatoire relativement à aucune accusation. M. Vandersluys était parti quelques jours avant le témoin, et M. Vandersluys envoya à lord Selkirk une copie de l'exhibit n° 3, qui était un protêt. Tant que le témoin et M. Vandersluys sont restés, lord Selkirk n'a jamais laissé entendre qu'il considérait le demandeur comme ayant quoi que ce soit à voir aux affaires de la compagnie au Fort-William.

En transquestion.

Il a appris que Bourke était confiné dans la construction où se trouvait M. McKenzie.

Le seul reçu pour marchandises de la Compagnie du Nord-Ouest a été donné par M. Spencer pour un baril de sucre.

Par ordre de lord Selkirk, le bagage du témoin fut fouillé lors de son départ.

Aucune liqueur n'a été donnée par le témoin, qui a refusé.

Margaret Greaves, assermentée:

Etait au Fort William lorsque lord Selkirk vint. Le demandeur fut fait prisonnier le même jour ou deux jours après. Il était d'abord dans une chambre avant d'être mis au cachot, n'a pas parlé au demandeur avant que les associés fussent partis. Il lui fut permis de porter des chaussures à M. McKenzie, qui était suivi d'une sentinelle avant qu'il entrât au cachot. Là la sentinelle lui permit d'entrer. Elle connaît M. McDonell ainsi que M. Dorsenens et les a vus avec M. McKenzie après qu'il eût quitté le cachot. Elle a vu le capitaine Dorsenens, qui fit valoir auprès d'elle qu'il avait des intérêts avec M. McKenzie, de lui conseiller de dire tout ce qu'il savait et de devenir l'un d'eux. M. McKenzie était ivre dans le cachot et il était constamment sous garde dans la chambre où il fut conduit au sortir du cachot. Elle a vu le capitaine McDonell quelquefois seul avec le demandeur. McPherson a fréquemment amené le demandeur à sa chambre. M. McKenzie a été en prison plus d'un mois, n'est pas parti du Fort-William avant huit jours comptant de la première neige.

Mizani assermenté:

Etait au Fort William en août 1815. Etait présent à l'interrogatoire subi par les associés de la Compagnie du Nord-Ouest, et, le 20 août, le demandeur fut interrogé sur ce qu'il avait offert des marchandises à un chef sauvage pour l'engager à aller à la Rivière-Rouge. Il n'a vu aucune accusation par écrit ni de témoins contre M. McKenzie. Il a vu par la suite M. McKenzie dans la prison, construction de bois dépourvue de fenêtres, et il l'a vu aller, avec le docteur Allen, de la prison à une autre chambre. Fut informé par le capitaine Mathey qu'il avait ordre d'arrêter toute communication avec la Compagnie du Nord-Ouest, mais que le témoin pouvait aller les voir, s'il pouvait visiter des gens accusés d'aussi grands crimes.

Il a vu Miles McDonell en termes d'amitié avec le demandeur. Le 27 août il quitta M. McKenzie encore consigné à Sa Chambre.

En transquestion. M. McKenzie ne subit pas d'interrogatoire le 15, mais le témoin ne sait pas pourquoi.

Bourke était prisonnier au Fort William, amené de la Rivière-Rouge.

Le 13 les associés n'étaient pas des prisonniers tenus au secret; ils ne le furent qu'au 14.

Lord Selkirk interrogea ces messieurs l'un après l'autre.

Antoine Landriau assermenté:

Etait au Fort William le 13 août 1815, il y a vu le demandeur interné durant dix ou douze jours plus ou moins. M. McKenzie paraissait dans un état d'esprit non propice à la transaction des affaires, mais comme un homme hors de son bon sens. Le témoin était expéditeur de provisions à la Nord-Ouest. Il a été obligé de livrer de la farine pour laquelle il eût un reçu. Il considère lord Selkirk comme ayant le commandement sur tous, sauf McTavish et Vandersluys, pour la gestion des affaires de la compagnie.

M. Rob assermenté:

Il était au Fort William le 13 août, lorsque lord Selkirk y entra. Il fut envoyé par lord Selkirk le 3 septembre avec d'autres qui en avaient reçu la sommation, afin de rendre témoignage en une affaire pour conspiration. Il a signé le certificat attestant la nomination de McTavish et de Vandersluys comme agents de la compagnie en ce lieu. Il a vu le demandeur dans la prison et, par après, avec le capitaine Dorsenens et M. McDonell.

Pierre Lablond assermenté, par l'interprète Vandersluys:

A vu le demandeur consigné à sa chambre jusqu'au 20 août, après quoi il fut deux jours au cachot. Puis il fut consigné dans une chambre durant quinze jours sous la garde d'une sentinelle. Quand le témoin partit

du fort M. McKenzie était en liberté. C'était alors le rapport général que le demandeur avait fait une vente des marchandises de la Compagnie du Nord-Ouest. Le demandeur paraissait comme un homme ayant perdu le sens et paraissent éviter les gens de la Nord-Ouest. Il dit qu'il était alarmé et ne savait pas ce qu'on allait faire de lui. Il sait que le 10 ou le 12 de septembre le témoin, M. McKenzie et Tate ont fait l'inventaire des effets du fort, et, comme Tate lui demandait pourquoi, lord Selkirk dit que c'était parce que, depuis son entrée au fort, il était responsable de tout ce qui s'y trouvait. Avant le départ du témoin, le demandeur était en liberté.

Morrison assermenté :

Il a vu M. McKenzie en liberté dans le fort avant le 11 octobre, alors que le témoin quitta le fort et l'accompagna à Sainte-Marie.

Desauniers assermenté :

Il sait que le demandeur était en prison au Fort-William pendant que le témoin se trouvait là. Il sait qu'il était au cachot. Il lui a quelquefois parlé dans sa chambre. Il paraissait au témoin ainsi qu'à d'autres rempli de chagrin, et les discours qu'il tenait au témoin ne ressemblaient pas à ceux qu'il tenait avant d'être prisonnier, jusqu'au 11 octobre, alors que le témoin l'accompagna au Saut-Sainte-Marie. Il n'a pas paru en pleine liberté durant son passage.

Kennedy assermenté :

Il savait que le demandeur était confiné au Fort-William. Il a vu la garde le mettre au cachot et il l'a vu en liberté après l'arrivée de M. Johnson le 1er septembre. Le demandeur paraissait en colère et disait des choses ridicules; il est descendu en compagnie du demandeur, mais non dans le même canot. Il a signé le papier n° 5 comme témoin, mais il ne lui a pas été permis d'en connaître le contenu ; et M. Tate qui a signé avant lui fut informé par lord Selkirk qu'il n'était pas nécessaire qu'ils le connussent. Quelques jours après Spencer dit au témoin que le demandeur avait vendu tout ce qui appartenait à la Compagnie du Nord-Ouest à lord Selkirk. Il reconnaît aussi le papier exécuté par M. McKenzie, qui paraissait dans le même état d'esprit où il était depuis quelque temps. Il a vu la propriété de la Nord-Ouest dont les gens de lord Selkirk se servaient avant et après le rapport de la vente.

M. McKenzie assermenté :

Il connaît le demandeur depuis vingt ans. Il a eu quelques différends avec des membres de la Compagnie du Nord-Ouest. Il l'a toujours considéré comme l'homme le plus faible de la compagnie à raison de ses habitudes d'intempérance, et c'était le dernier homme à qui l'on pût confier une affaire. Que le témoin a nommé M. McTavish et M. Vandersluys à la charge de prendre soin des effets de la compagnie au Fort William, et que lord Selkirk le savait et les admettait comme tels. Le témoin n'a pas su pourquoi le demandeur n'a pas été envoyé avec les autres. Aucun marchand de réputation n'aurait voulu faire des affaires avec McKenzie dans les circonstances connues à lord Selkirk, comme le témoin a raison de croire. Bourke avait été prisonnier au Fort William, inculpé de crime, et, de là, il avait été envoyé au Bas-Canada. Le demandeur n'a jamais été poursuivi pour aucun crime, ni dans le Haut-Canada ni dans le Bas-Canada, depuis qu'il est venu du Fort William. Il connaît M. McDonell comme un intime de lord Selkirk. N'a pas entendu parler de la vente de la propriété avant d'être arrivé à York en novembre. Il est retourné au Fort-William en mai suivant. Il a vu M. McNab et divers autres associés de lord Selkirk en possession de la propriété de la Compagnie du Nord-Ouest, dont l'inventaire accusait une valeur de huit mille louis, coût et obligations, et pour soixante mille louis de fourrures retenues du marché au grand dommage de la compagnie. Il authentique le contrat n° 7, de l'écriture de Miles McDonell (confirmé

par M. Allen) et Daniel McKenzie, un plan par Miles McDonell et une copie par D. McKenzie. Le demandeur n'a jamais comparu comme témoin dans aucune accusation portée contre le témoin.

En transquestion. Le demandeur était chargé de l'achat de l'écorce, des grains, etc., pour la compagnie, à Sainte-Marie.

Il fut nommé magistrat dans le territoire Indien au cours de l'hiver de 1815-16. Il était question de s'entendre avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson en vue de régler tous les différends n'ayant pas rapport au Fort William.

Verdict pour le demandeur—Dommage, £1,500.

William Smith *vs* Le comte de Selkirk. } Faux emprisonnement.

Colin Campbell assermenté :

Il connaît le demandeur. Il est arrivé au Fort William le 19 mars dernier, comme sous-shérif. Le comte de Selkirk s'y trouvait avec un corps considérable d'hommes armés. M. Smith arrêta lord Selkirk en présence du témoin. Smith se rendit d'abord au corps de garde pour faire voir au sergent un ordre de l'adjudant général à l'effet de prêter secours en cas de résistance. L'arrestation eut lieu en présence de plusieurs (entre autres le docteur Allan, qui vit qu'on avait une force armée, que lord Selkirk avait acheté la propriété de la N.-Ouest et qu'on opposerait la résistance à l'exécution du mandat). Sur quoi lord Selkirk prit le demandeur par les épaules et le mit hors de la chambre. Le témoin et M. Smith se rendirent à l'hôtel Bell. La garde vint. Le sergent dit qu'il avait été envoyé par lord Selkirk et se tint près du témoin, du demandeur et de Campbell, les empêchant d'entrer dans le fort, où le témoin est resté trois jours. M. Smith n'a pas assailli le docteur Allan au moment où il opérait l'arrestation de lord Selkirk, mais il ne fit que le toucher en lui disant qu'il l'arrêtait au nom du roi. Le témoin a demandé congé par lettre à lord Selkirk, et le domestique de lord Selkirk lui a apporté une réponse à l'effet qu'il pouvait partir. Le témoin a accompagné M. Smith depuis le Saut-Sainte-Marie, pour l'aider.—*Wm D. P.*

En transquestion. Le Fort William appartient à la Compagnie du Nord-Ouest.

Il y avait là des hommes en uniforme comme les soldats du régiment De Meurons.

Il a vu un avis conférant pouvoir aux commissaires.

Il n'était pas dans le fort quand lord Selkirk est arrivé.

Il était sans emploi quand M. Smith lui a demandé de l'accompagner. La Compagnie du Nord-Ouest lui a promis de l'emploi. Il n'est pas à l'emploi de cette dernière.

Il leur a fallu un mois pour arriver au Fort William.

Lord Selkirk n'a pas battu le demandeur quand il a mis celui-ci hors de la chambre.

M. Smith n'a pas fait de résistance.

Il a vu des associés de la N.-O. dans le fort, mais pas en grand nombre au moment de l'arrestation.

Richard Grant assermenté :

Il a accompagné le demandeur au Fort William depuis le Fort Sainte-Marie. Ils sont arrivés ensemble. Il a compris que M. Smith s'en allait arrêter lord Selkirk et rétablir le Fort. Le témoin a été envoyé par les commissaires porter avis aux magistrats indiens de ne pas agir. Il a rencontré le capitaine Mathey, qui les a mis dans une chambre, désirant qu'ils s'y missent à l'aise ; puis, après, il lui dit de rester dans la chambre jusqu'à ce que lord Selkirk vint pour recevoir ses papiers.

A la brunante, MM. Smith et Campbell étaient dans la chambre avec le témoin, alors que M. Smith se mit à s'habiller comme pour aller chez lord Selkirk. Colin Campbell alla avec lui, et, à son retour, un homme le suivit et lui dit de ne pas quitter la chambre, mais C. Campbell sortit pour voir M. Smith. Vers le soir du 19 mars, le sergent Gray, avec quatre hommes en uniforme munis d'armes à feu et de baïonnettes, arrivèrent. M. Smith voulait qu'ils sortissent au nom du roi, mais le sergent dit qu'ils étaient là par les ordres de Sa Seigneurie et ils y restèrent.

Le lendemain matin le témoin apprit que le capitaine Mathey disait qu'il était libre, ce qui a fait demander au témoin s'il avait un prisonnier; à quoi l'homme répondit "*un comme l'autre.*" Le témoin partit du Saut dans la compagnie qui accompagnait M. Kennedy, muni d'avis et de papiers de la part des commissaires. Bien que libre, le témoin vécut dans la même chambre que M. Smith, et la sentinelle se tenait à la porte tout le temps, habillée en soldat, rouge et bleu ciel, avec fusil et baïonnette. Depuis lors jusqu'au 23 il n'a pas vu M Smith marcher dans le fort. Le 23, il parla à lord Selkirk avant de se préparer à partir pour retourner à Sainte-Marie.

La garde monta le soir du 19.

Le commandant de la garde dit qu'il était envoyé par lord Selkirk.

Smith ne promit de retourner qu'après les avoir eus (*quere*) de lord Selkirk.

Michael Christian assermenté:

Il connaît le demandeur. Il était au Fort William le 19. Il y a vu lord Selkirk et M. Smith. Il pense que ce dernier est venu avec un mandat contre Sa Seigneurie. Il savait qu'il était député-shérif. Il sait que ce jour-là il était à l'hôtel Bell avec une sentinelle à la maison. Il ne l'a pas vu rôder autour du fort. Il est demeuré plus d'un mois. M. Campbell, un associé de la Compagnie du Nord-Ouest, était confiné dans la même chambre.

Il n'y a pas eu de sentinelle à cette chambre avant que MM. Smith et Campbell y eussent été mis, ni après leur élargissement.

Le témoin a visité M Smith quelquefois. Il a souvent exprimé le désir d'être relâché. Vers le 10 mai lord Selkirk a laissé M. Smith enfermé. Après le départ de Sa Seigneurie, il ne semblait y avoir personne qui fût chargé du commandement. Tant que lord Selkirk est resté, les personnes à l'emploi de la Compagnie du Nord-Ouest étaient quelquefois admises à voir M. Smith, mais pas souvent; mais après le départ de Sa Seigneurie, M. Smith fut libre. Il y avait un poêle dans la chambre et un pauvre lit. Il avait du pain, du porc, du poisson et des pommes de terre comme nourriture.

Il ne sache pas que M. Smith ait tenté de s'en aller.

Il ne sait pas si M. Campbell était prisonnier.

Au commencement de l'incarcération, il ne lui fut pas permis de voir M. Smith pendant environ trois semaines.

La garde du fort paraissait reposer entre les mains du capitaine Mathey après le départ de Sa Seigneurie. M. McBean est venu au fort pendant l'internement de M. Smith, mais il est resté loin.

Il a vu Mathey dans le fort avant le départ de lord Selkirk, et il a paru au témoin être sous les ordres de lord Selkirk.

En transquestion. Il le pense parce que lord Selkirk et Mathey étaient très souvent ensemble, et le capitaine Mathey donnait ses ordres quelquefois en son nom, quelquefois au nom de lord Selkirk.

Jasper Vandersluys assermenté:

Il atteste l'authenticité d'un exhibit (nº 2) et Smith atteste l'authenticité d'un document (nº 1).

Pierre LeBlond assermenté:

Répondant par l'interprète V. D. Sluys.—Il connaît le demandeur, qui est arrivé le 19 mars 1817. Le témoin habite le Fort William depuis

douze ans, et il y était au mois d'octobre 1816. Il était, pendant ce temps, habité par des soldats de Meurons et de lord Selkirk. Il appartenait auparavant à la Compagnie du Nord-Ouest, qui, le 13 août, envoya à Montréal ou à York environ soixante des soldats de Meurons, des officiers, les capitaines Mathey et Dorsonens, le lieutenant Gaffenheid et deux autres. Lord Selkirk commandait dans le fort et le témoin reçut ordre de travailler pour lui ou de mourir de faim, bien qu'il ne fût pas au service de lord Selkirk, qui, avec ses officiers et des gentlemen, occupaient les appartements des Associés de la Compagnie du Nord Ouest. Il n'a pas vu M. Smith entrer dans le fort, mais il l'a vu dedans et il a appris qu'on lui avait donné une garde à l'hôtel Bell, l'après-midi du jour de son arrivée. Lord Selkirk y était alors. Pendant que le témoin était dans la chambre avec Smith, le sergent Gray vint avec une garde et plaça des sentinelles munies de mousquets et de baïonnettes et vêtues de gilets rouges confectionnés avec de vieux uniformes. Avant cela il y avait une sentinelle à la barrière du fort.

M. Smith est resté là jusqu'au commencement de mai, alors qu'il fut mis dans une autre chambre ; et, sur l'ordre du capitaine, le témoin dit à Smith que le magasin était pour être déplacé, et lui, ainsi que Campbell, se rendirent à la maison du Conseil, où ils demeurèrent jusqu'à la fin de mai, que M. Smith a été gardé de près prisonnier jusqu'au départ de lord Selkirk et du capitaine Mathey.

En transquestion.

Le témoin s'est trouvé souvent avec M. Smith, qui n'exprimait point le désir de s'en aller mais celui de rester pour exécuter son mandat. C'est principalement le témoin et d'autres personnes qui lui ont fourni des vivres. M. Tate lui a prêté un bon lit. M. Smith a été tenu sous garde depuis son arrivée jusqu'après le départ du capitaine Mathey, mais quelquefois la sentinelle quittait son poste après avoir au préalable planté sa baïonnette dans la porte. M. McLean, les deux Campbell et quatre autres hommes vinrent avec M. Smith ; deux de ces hommes demeurèrent dans le fort avec M. Smith et Campbell.

Il sait que le demandeur était prisonnier parce qu'il y avait à la porte une sentinelle armée pour l'empêcher de sortir. Il n'a jamais vu M. Smith tenter de sortir, mais on a refusé au témoin de le laisser pénétrer jusqu'à lui. Il a vu M. Campbell marcher de long en large devant la maison du greffier.

La garde sous laquelle était M. Smith se composait de soldats de Meuron licenciés qui quelquefois étaient sobres et quelquefois ivres.

Rudolph Hatter assermenté :

Il était soldat dans les Meurons. Il fut engagé par lord Selkirk pour aller à la Rivière-Rouge avec environ soixante hommes, avec armes et munitions.

Ils étaient au Fort William (sauf un détachement sous le capitaine Dorsonens), lorsque M. Smith arriva. Il a lui-même fait sentinelle auprès de lui. Ses ordres, reçus du capitaine Mathey, étaient de ne laisser personne entrer dans la chambre ou en sortir.

Les effets, provisions et tout étaient sous le contrôle de lord Selkirk.

William McGillivray assermenté:

La Compagnie du Nord-Ouest a construit le Fort William. Sous la direction de celle-ci il a été construit par le témoin.

Il était coutume d'obtenir des indiens permission de construire des maisons dans leur pays, et ce fort a été construit sur un terrain choisi à cette fin par le colonel Bruyères, des Ingénieurs Royaux. La Compagnie du Nord-Ouest y avait de la propriété jusqu'à concurrence de cent mille louis, dont lord Selkirk prit possession et envoya les associés de la Nord-Ouest, sauf M. Dan. McKenzie, à Montréal, sous garde armée, en août. Après la prise de possession du fort par lord Selkirk, il en fut rendu au témoin et à la Compagnie du Nord-Ouest qu'en mai 1818, alors

que M. Smith, sous-shérif, lui en donna possession par un bref de restitution à cet effet.

Quelques-uns des attelages de la Compagnie de la Baie-d'Hudson étaient au Fort William, et d'autres, de la Compagnie du Nord-Ouest, à la Baie-d'Hudson.

M. Smith a peut-être reçu cinq cents louis de la Compagnie du Nord-Ouest pour avoir servi ce bref.

Il ne connaît pas la situation de fortune de M. Smith.

Il n'est pas à l'emploi de la Compagnie du Nord-Ouest.

En transquestion. Une dénonciation pour conspiration fut présentée au tribunal contre le témoin et autres, mais elle ne fut pas reçue.

Vandersluys assermenté:

Quatre magistrats de Sandwich ont décerné le bref de restitution, et le témoin a vu M. Smith assermenter un sous-shérif pour l'exécuter.

DÉFENSE.

John Allen assermenté :

Il était au Fort William quand MM. Grant et Kennedy arrivèrent porteurs d'une notification de la part de MM. Coltsman et Fletcher, commissaires, à l'effet que le pouvoir des magistrats pour le pays indien et celui de tous les magistrats du district occidental résidant à l'ouest de avaient cessé, sauf pour MM. Coltman et Fletcher.

M. Smith, le demandeur, ayant été mandé par lord Selkirk, informa Sa Seigneurie qu'il avait un bref de restitution du Fort qui devait être signifié à des personnes de la Compagnie du Nord-Ouest. Sa Seigneurie dit à M. Smith que le bref était illégal, et demanda à M. Smith s'il connaissait la proclamation des commissaires suspendant l'autorité des magistrats du district occidental (M. Smith dit qu'il ferait son devoir et qu'il exécuterait son mandat), qu'il avait appris de Reinhardt qu'il avait tué M. Kavanagh, qui avait été arrêté par lui sur un mandat décerné par un des associés de la Compagnie du Nord-Ouest. Sur ce, M. Smith dit qu'il lui fallait faire son devoir à moins d'en être empêché par force, et comme lord Selkirk disait qu'il avait naguère sa confiance et qu'il participerait à tout ce qui justifierait M. Smith, il fut entendu que lord Selkirk mettrait M. Smith hors de la chambre en présence de témoin, et une personne de sa suite fut mandée pour être témoin de l'affaire.

M. Smith dit qu'il ne voulait pas partir, mais qu'il entendait attendre l'arrivée des commissaires. Il a entendu lord Selkirk dire qu'il considérait la tentative de M. Smith d'exécuter le mandat, après l'avis des commissaires, comme une violation de la paix. Le comte de Selkirk avait dessein de se rendre du côté sud du lac Supérieur jusqu'à ce qu'il eût appris la destruction de l'établissement de la Rivière-Rouge, et que plusieurs de ses gens fussent prisonniers au Fort William.

En transquestion. Il établit l'authenticité d'une lettre de M. Beecher au demandeur.

Il a compris que les conditions auxquelles M. Smith serait mis en liberté consisteraient en l'engagement de ne pas mettre son mandat à exécution. On permit à Reinhardt de tenir une école au fort et d'avoir la charge des sergents, qui étaient responsables.

Il considérait que le comte de Selkirk avait le contrôle de toutes les parties du fort.

Verdict, £500 de dommages.

L'adresse aux jurés comportait en substance que, s'ils ajoutaient foi aux témoins du demandeur, ils devaient rendre un verdict en sa faveur, parce qu'il y avait preuve d'emprisonnement sans cause, qu'il ne pouvait y avoir aucun doute dans leur esprit que c'était sous l'autorité du défendeur, et que, s'il eût existé, sur ce point, quelque doute, les témoins et

l'agent du défendeur, M. Allen, prouvaient que tout, dans ce lieu, était sous le contrôle de Sa Seigneurie, et que lui (Allen) connaissait que la condition à laquelle le demandeur aurait pu être mis en liberté consistait en l'engagement de ne pas exécuter ses mandats, et son refus de prendre cet engagement écarte toute idée de connivence corruptrice à l'internement qu'il a subi en première instance.

Pour ce qui est des dommages, les jurés en pourraient mieux juger en se mettant, chacun d'eux, à la place du demandeur pour considérer la nature du dommage, son aggravation, la réputation ainsi que la position sociale de la partie qui a souffert. Dans le cas actuel, ils pouvaient et devaient perdre de vue son caractère comme fonctionnaire, vu que, probablement, cela pourrait être considéré comme une poursuite criminelle pour la délivrance (?). Il n'y a pas de preuve de forte souffrance provenant de privations, bien que son internement sous le même toit qu'un meurtrier, avec moins d'attention, constitue une aggravation. Somme toute, comme il n'y a pas de preuve touchant la situation de fortune du demandeur et sa réputation personnelle ils peuvent faire leur estimation d'après ce que, suivant eux, un homme comme eux aurait droit de recevoir de leur part.

WM. DUMMER POWELL, J.C.

NOTE E.

MÉMOIRE SUR LA CARTE DE CABOT.

La carte suivante est une carte photo-litographie d'un négatif fait à Paris par ordre du ministre de l'Agriculture. Elle trouve ici la place qui lui convient, puisqu'elle contient ce qu'on peut appeler la première entrée dans le volume de notre histoire—ayant pratiquement pour effet d'établir qu'antérieurement à la découverte de la masse principale du continent occidental par l'Espagne, la croix chrétienne ainsi que les bannières d'Angleterre et de Venise avaient été plantées sur la côte d'une province formant actuellement partie des possessions britanniques en Amérique.

La carte a fourni le sujet de beaucoup de controverse, et il ne convient pas de recommencer le débat dans ces pages; mais, à la requête de l'archiviste, j'annexe ici quelques notes d'introduction explicatives.

Les anciens auteurs contiennent beaucoup de notices touchant des cartes faites par les Cabot, et plus particulièrement touchant certaines cartes de Sébastien Cabot ; de celles-ci de nombreuses copies existaient en Angleterre entre les années 1550 et 1600. Il y eut même plusieurs éditions d'imprimées, entre ces périodes, de l'une de ces cartes, différant quant à la date et, dans une certaine mesure, quant au libellé de la légende. On ne sait pas positivement si elles ne différaient pas aussi, sur quelque point majeur ou mineur, quant à leur caractère géographique. A tout événement, tous les exemplaires, de quelque date qu'ils fussent, et toutes les cartes faites par l'un ou l'autre des Cabot, ont complètement disparu pendant un temps indéfini—probablemant pendant deux cents ans.

En l'année 1843, un exemplaire de l'une des éditions de la carte susmentionnée fut découverte dans la maison d'un curé de Bavière. Il fut trouvé par Von Martius et, comme on en reconnaissait la haute importance, il fut diligemment déposé à la bibliothèque nationale de Paris. Le fac-simile photagraphique ci-annexé atteint très approximativement la moitié de la grandeur de l'original. L'original fut reproduit par l'impression d'une planche gravée et, de chaque côté, se trouve une bande, imprimée et attachée à la carte, contenant des renseignements géographiques, antiquaires ou historiques explicatifs de la carte même. Ces bandes, ainsi qu'il a été prouvé, sont du même temps que la carte et, de fait, y sont identifiées par des numéros de concordance gravés sur la planche.

Une inspection de la carte fait voir qu'elle est une carte du monde à projection elliptique tirée de toutes sortes de renseignements alors existants. Des auteurs de tous les temps, remontant jusqu'à Pline, ont été

cités dans les légendes imprimées, et nombre de croyances extravagantes, courantes à l'époque de sa publication, y sont consignées avec non seulement la description mais encore le portrait de monstres fabuleux. La carte contient nombre d'erreurs—non seulemant des erreurs courantes de l'époque, mais des inconséquences, des erreurs du graveur et des erreurs de transcription, commises par le compilateur des matériaux employés. Elle porte la date de 1544 A. D. A cette époque Sébastien Cabot vivait à Séville, tenant l'emploi de grand pilote d'Espagne. Toutefois, la carte ne fut pas imprimée en Espagne. Elle porte les armes impériales et a été imprimée dans une des cités impériales de l'Allemagne ou dans une des possessions héréditaires de Charles Quint dans l'Europe septentrionale.

C'est l'opinion la plus unanime des savants qu'elle fut imprimée à Anvers ou à Bruxelles. Les épreuves n'en furent pas corrigées en Espagne, ni par un Espagnol, comme le démontre l'existence de plusieurs erreurs typographiques. Le compilateur ou graveur n'était pas, non plus, familier avec la langue française, car les noms de Cartier, dans le golfe Saint-Laurent, sont non seulement changés par des traductions en espagnol, mais encore par suite d'erreurs commises en lisant ou copiant les originaux français.

Quoi qu'il en soit, on concède maintenant universellement que Sébastien Cabot a fourni des renseignements au compilateur de cette carte. C'est sur la proportion de ceux qu'il a fournis que les savants se disputent. Elle contient des renseignements qu'aucun autre que lui ne pouvait avoir et il est fait mention de lui-même cité comme autorité, mais à la troisième personne et en termes pompeusement élogieux dont il est peu vraisemblable que Cabot ait lui-même fait usage. Un trait capital de ces renseignements, c'est la mention du nom de Jean Cabot comme celui du découvreur, fait qui était presque complètement ignoré, car à la date de la découverte de la carte, les archives ne contenaient aucune assertion faite par Sébastien Cabot touchant la participation de son père en cette affaire. La réputation de Cabot, jeune, quant à sa véracité et à sa piété filiale a souffert en conséquence et est aussi devenue le sujet d'une chaude controverse.

Vu la réduction de l'échelle, quelques-uns des noms géographiques sont difficiles à déchiffrer. C'est pourquoi, pour venir en aide au lecteur, copie d'un fac-similé sur une échelle plus étendue de la partie américaine de la carte, prise de la *Winsor's Narrative and Critical History,* a aussi aussi été donnée, à l'aide de laquelle la géographie canadienne peut être retracée. On verra qu'elle s'étend jusqu'à Montréal d'aujourd'hui—aussi loin enfin que là où Jacques Cartier s'est rendu—et pas plus loin.

L'intérêt de cette carte se concentre sur la légende n° 8, et spécialement sur la langue de terre marquée sur la carte *prima tierra vista* (première terre vue), parce que c'était là l'atterrissement d'après Sébastien Cabot. Cette langue de terre va être tout de suite reconnue comme étant l'extrême pointe nord orientale de l'île du Cap-Breton, et comme étant la

côte de l'Atlantique. C'est une question en dispute que de savoir si la langue de terre est le Cap Nord, le point le plus septentrional, ou le Cap-Breton, le point le plus nord-est. Il y en a aussi qui attaquent la réputation personnelle de Sébastien Cabot et stigmatisent la carte comme une frauduleuse tentative de se mettre en faveur auprès du roi d'Angleterre. Le tout avec les réponses qui y ont été faites est exposé au long dans les rapports de la Société Royale du Canada et ailleurs.

Une autre difficulté surgit à propos de la légende nº 8. La découverte y est mentionnée comme ayant été faite le 24 juin 1894. Il est cependant maintenant universellement admis que c'est, en réalité, 1497 qui est cette année. Cela est absolument certain d'après des archives anglaises existantes et des documents récemment découverts dans les archives de Venise et de Milan. Le conflit soulevé à propos de la date a maintenant pris fin. Il a déjà été observé qu'il y a eu diverses éditions de la carte. La copie actuelle est unique et porte la date de 1544. Il existait certainement d'autres copies portant la date de 1549. Cette copie-ci fixe l'année de la découverte à 1494. La carte de Cabot accrochée dans la galerie de la Reine vers 1582-1600 (d'après Hakluyt) fixait 1497 comme étant la date. M. Major a émis l'idée que l'erreur provient de ce que le graveur a changé MCCCCXCVII en MCCCCXCIIII, simplement en redressant le V en II. Ceci est ingénieux et probable, mais il est établi que l'erreur existe par la preuve documentaire susmentionnée.

Ces légendes excitent beaucoup d'intérêt. Elles sont en espagnol et en latin et, sur la présente copie, dix-sept sont dans les deux langues et cinq en espagnol seulement. Feu le docteur Charles Deane, de Boston qui a écrit le chapitre sur les voyages de Cabot pour l'Histoire de Winsor, a fait une étude spéciale de la carte et en a fait faire des fac-similés pour douze grandes bibliothèques des Etats-Unis. Il a aussi fait faire la traduction des légendes par des personnes connaissant bien le latin et l'espagnol. Elles ont été publiées dans le volume 6 des Rapports de la Société historique du Massachusetts. Cet ouvrage n'est pas accessible à tous, et, en vue de mettre le renseignement à la portée du public, les transcriptions et traductions sont ici reproduites. Toute tentative d'améliorer un travail si fidèlement exécuté ne donnerait aucune satisfaction. Le passage suivant fera voir quelle est la méthode des traducteurs :

Dans la traduction, les mots qui se trouvent dans la version espagnole mais qui ne sont pas dans la latine sont imprimés en italiques. Les additions contenues dans la version latine sont données en notes au bas des pages. Il y a apparence que M. Deane a employé deux personnes différentes à la transcription des inscriptions. Le copiste de la version espagnole a trouvé son texte placé sur la carte d'une façon si maladroite, en ce qui regarde la séparation des syllabes, la *cursivité* des mots et autres choses, qu'il a écrit les abréviations et corrigé l'epellation de façon à rendre le sens intelligible. Sa copie a en conséquence été fidèlement suivie. La version latine était en meilleure condition, mais elle contenait un grand nombre d'abréviations qui ne pouvaient pas être facilement représentées en caractères modernes ; et, bien que ces abréviations aient été préservées par le copiste latin, elles ont été épelées au long dans l'impression, afin de se conformer à la règle adoptée pour la version espagnole.

Les explications précédentes sont nécessaires de crainte que quelqu'un ne prenne une lunette pour faire des découvertes imaginaires qui pourraient devenir la source de nouvelles discussions et d'une perte de temps considérable.

Le lecteur recevra de l'aide pour se reconnaître sur la carte aux indications des légendes marginales, de l'index suivant, emprunté au travail du docteur Deane.

Les renvois dans le corps de la carte aux légendes mises sur les bords sont comme suit :

N° 1, entre les îles Bermudes et les Antilles.
N° 2, nord de l'île Attigua.
N° 3, vis-à-vis la côte occidentale du Mexique.
N° 4, vis-à-vis le détroit de Magellan.
N° 5, aux îles Moluques.
N° 6, vis-à-vis la côte du Pérou.
N° 7, à l'embouchure de la rivière La Plata.
N° 8, dans la baie d'Hudson.
N° 9, vis-à-vis l'Islande.
N° 10, dans la partie nord de la Russie.
N° 11, dans la partie septentrionale de l'Asie, où l'indication est inexactement faite au tableau 2, n° 2.
N° 12, dans la partie nord de l'Asie.
N° 13, au milieu de l'Afrique.
N° 14, en Indoustan, sans indication numérique, mais indiqué par le portrait d'une femme entourée de flammes.
N° 15, nord du Japon.
N° 16, près de Sumatra.
N° 17, sur le côté oriental de la carte, juste au nord de l'équateur.
N° 18, nord de l'Europe et de l'Asie.
N° 19, dans l'océan Indien, près du sud de l'Indoustan.
N° 20, droit au-dessous de l'indication précédente.
N° 21, dans l'océean Indien, au nord-ouest du n° 19.
N° 22, près de Ceylan.

Il paraîtra donc clair que la légende n° 8 n'a jamais été destinée à s'appliquer au lieu de l'atterrissement, mais à toute la région de l'Amérique nord-orientale. Ce point a soulevé beaucoup de discussion. Il y a de plus une controverse relativement à l'île Saint-Jean, indiquée sur la carte. Quelques-uns prétendent que c'est l'île du Prince-Edouard actuelle et qu'elle a été découverte par Cabot, pendant que d'autres soutiennent, d'après sa position, les voyages de Cartier et le témoignage unanime de toutes les autres cartes, que c'est une agglomération du groupe de la Madeleine, et que, de plus, elle s'identifie par les îlots qui s'y rattachent aussi bien que par la direction de son axe du nord-est au sud-ouest.

La controverse relative à ces voyages s'est poursuivie avec une intermittente activité depuis 1833. Beaucoup de choses obscures ont été éclaircies, mais il reste encore beaucoup de points indistincts. Il n'est pas probable qu'on puisse jamais arriver à une certitude absolue. Si toutefois on atteint un haut degré de probabilité, cette question ne se trouvera point dans une position pire que ne le sont beaucoup d'autres théories historiques et politiques sur lesquelles les hommes s'appuient pour agir. Les matériaux existants ont été très ressassés, et à moins de la découverte de quelque nouvelle carte ou nouveau document, il est tout à fait improbable que l'on découvre quelque chose qui ait échappé aux recherches des nombreux savants qui ont pris part à cette très vive controverse.

S. E. DAWSON.

LÉGENDES EN LATIN ET EN ESPAGNOL SUR LA CARTE.

TABULA PRIMA.

Del almirante.

N° 1. El almirante Don Christoval Colon, de nacion ginovez, se ofresció á los Catholicos Reyes, de gloriosa memoria, que descubriria las islas y tierra firme de las Indias, por el occidente, si para ello le diesen sufficiente armada y favor, y aviendole, armado tres caravelas, el anno de 1492 passó á descubrirlas; y dende en adelante otras muchas personas an proseguido el dicho descubrimiento, segun que por la presente discrecion [descripcion] se manifesta.

N° 2. En la isla Española ay mucho oro de nascimiento, y azul muy fino, y mucho azucar y cañafistola, e infinito ganado de toda suerte. Los puercos desta isla dan á los dolientes, como acá en nuestras partes carnero. Tiene esta dicha isla muchos puertos y muy buenos, y el principal dellos es la cibdad de Sant D mingo, que es una cibdad muy buena y de mucho tracto; y todos los otros son lugares edificados y pueblados por les Españoles. Y en la isla de Cuba, y de S nt Joan, y en todas las otras islas & tierra firme, se halla mucho oro de nascimiento: Y en la cibdad de Sant Domingo tiene su magestad su chancelleria Real, y en todos los otros pueblos y provincias gobernadores y regidores que los gobiernan y rigen con mucha justicia. Y cada dia se van descubriendo nuevas tierras y provincias muy ricas, por donde nuestra sancta fe catholica es, y será, muy aumentada; y estos Reynos de Castilla han grandescidos de muy gloriosa fama y riquezas.

N° 3. Esta tierra firme, que los Españoles llamaro la nueva España, conquistóla el muy illustre cavallero don Fernando Cortes, Marques del Valle de Guaxacon. Ay en esta tierra provincias y cibdades innumerables; la principal dellas es la cibdad de Mexico, la qual tiene mas de cinquenta mil vezinos; está en una laguna salada que coge quarenta leguas. Ay en dicha cibdad, y en todas las otras provincias mucho oro, plata de nascimiento y de todo genero de piedras preciosas: y criase en la dicha tierra y provincias mucha seda y muy buena, y algodon y alumbre, orchilla, y pastel, grana, y azafran, y azucar, y de todo lo suso dicho mucha cantidad, de lo qual muchas naos vienen cargadas á estos Reynos de España. Los naturales desta tierra son muy avisados en todo

N° 1. Architalassus Dominus Christophorus Colon, natione Ligur, aperiturum se occidentales Indorum Insulas & continentem Regibus Catholicis felicis memoriæ pollicitus est, si ad hanc provinciam capessendam, necessaria sibi abunde impenderint; quippe qui trium navium, regio apparatu, & copiis omnibus, suffultum emiserunt, anno ab orbe redempto 1492; post eum plurimi succedentes has provincias nobis clausas aperuerunt, pro ut in præsenti descriptione patet.

N° 2. Hispania hæc Insula innumeri prædives pecoris & armentorum est. Plurimo inde extracto abundat auro, Saccaro & Cassia fistula; permultæ navium stationes, ac tutissimi insunt portus. Præcipuus autem omnium est sancti Dominici, quæ civitas insignis esse perhibetur, multique commercii, reliquæ siquidem Coloniæ ductæ ab Hispanis & conditæ sunt. Cubæ ac divi Joannis cæterisque omnibus Insulis, necnon continenti, auri fodinæ innumeræ passim effodiuntur. Hæc loca omnia frequentibus incolis habitantur. Celebri divi Dominici urbe, regium forum præest, Imperatoris edicto, in aliis vero oppidis, villis & insulis, ejus gubernatores & populos regunt, ratione & legum sinceritate potius quam animi affectibus. Incognitæ seu ignotæ nobis Indorum regiones indies aperiuntur, expugnanturque, quo fides catholica felix ac faustum capit incrementum. Hispania vero congestis undique opibus ditior evadit.

N° 3. Hanc continentem Hispani à suo nomine novam Hispaniam denominaverunt, quam illustris dominus Fernandus Cortesius, Vallis & Guaxace Marchio expugnavit; ejus plurimæ insunt provinciæ, urbesque innumeræ habitantur, quarum insignior Mexicum nuncupatur, Indorum nomine. Hæc siquidem numero quingenta incolorum millia excedit, eamque Lacus quidam salsus circuit, quadraginta parasangis; inde extracta maxima auri & argenti copia, ac preciosis lapillis, cum reliquæ aliæ hujus provinciæ urbes, tum ipsa Mexicum præcipuè abundat, plurimus hìc bombix & gossipium, alumen, crocum, glastum, aliique ad inficiendum colores producuntur. Præsertim saccarum, seu arundineus succus, adeo passim prodit, ut omnes Hispanorum naves annuatim ad

tracto de mercadurias ; usan en lugar de moneda unas almendras partidas por medio que ellos llaman cacao, o cacanghnate, barbara dicion. Tienen mucho trigo, y cevada, y otras muchas semillas, y viñas y muchas fructas de diversas suertes. Es tierra de muchos animales ; ciervos, puercos monteses, leones, pardos, tygres y otra mucha caza, así de aves como de animales terrestres. Es gente muy abil en contrahazer al natural qualquiera figura de bulto y en debuxar pinturas. Las mugeres comunemente se adornan con piedras preciosas y perlas de valor. Usan esto Indios cierta especie de papel en el qual debuxan con figuras todo lo que quieren dezir, en lugar de letras. Nunca tuvieron paz entre ellos, antes los unos perseguiavan á los otros con batallas continuas, en las quales, los que eran presos de una parte y de otra los enemigos los sacrificavan á sus dioses, cuyos cuerpos muertos eran mantenimientos publicos á la hueste. Eran ydolatras y adoravan lo que se les antojava, eran muy amigos de comer carne humana ; puesto que al presente se despojaron de aquellas fieras y crueles costumbres, y se vistieron de Jesu Christo, creyendo de buen corazon nuestra sancta ley Evangelica, y obedesciendo á la sancta madre yglesia y á sus mandamientos sanctisimos.

Bœthicam Hispalim onerentur, indeque ad omnes provincias, hujus incolæ ad commutandas omnimodas merces callidissimi sunt. Pro numis enucleatis mediis amigdalis utuntur, quod numorum genus Cacao, seu Cacangnato barbaro Indorum nomine appellant ; tritico, ordeo, aliisque seminibus, uvis & cæteris fructibus plurimum abundat ; innumera terrestrium animalium genera, precipuè Cervorum, Aprorum, Leonum, Pardorum, Tigridum passim vagantur, aviumque volatilium inexhausta propemodum multitudo, quæ quidem loca omnia venationis plena. Ea gens doctissima & apprimè studiosa est, tam ad formandas qualescunque res sculpendi arte, quàm ad effigiendas quasvis exacte figuras graphice. Eorum mulieres gemmis unionibus & preciosis lapillis adornantur. Papyri quodam genere Indi utuntur, in quo figuris quibusdam deliniant quæcunque voluerint pro literis. Nunquàm mutuo pacem inierunt concordi fœdere, quinimo se invicem insequebantur bellis assiduis ac detestandis. Qui vero ex utraque acie victi capiebantur, hi ceu victima diis patriis pro victoria litabantur, quorum cadavera pro publicis dapibus exercitui apparabantur. Ea gens Idolorum cultrix erat, carnis hominum avidissima, adorabatque omnia quibus animus ejus quotidie afficiebatur. Etsi tempestate nostra ferinis illis antiquis moribus exuta & Christum Dominum nostrum se induens, eum fido corde profiteatur, veneretur, & colat : Euangelicæ fidei, Christicolæque religioni firmiter credens, sacræ sanctæque Catholicæ orthodoxorum Ecclesiæ synceris monitis divinisque præceptis obtemperans.

N° 4. Este estrecho de todos sanctos descubrió Hernando de Magallanes, Capitan de una armada que mandó hazer la S. c. c. m. del Imperator Don Carlos y Rey, nuestro sennor para el descubrimiento de las islas Maluco. Ay en este estrecho hombres de tan grande estatura que parescen Gigantes. Es tierra muy desierta ; y vistense de pielos de animales.

N° 4. Fretum hoc Omnium Sanctorum Fernandus Magallianus aperuit, quem classis regiæ Hispanorum ad aperiendum expugnandumque Malucarum Insulas S. c. c. Majestas Caroli Imperatoris invictissimique Regis Domini nostri, hujus nominis quinti, ducem præfecerat. Qui hoc freto degunt, Gigantes potius terrigenesque homines esse traduntur, horum regio amplissima, vasta solitudine, ac raro habitatore colitur, hi hominum solis animalium pellibus induuntur.

N° 5. Estas islas de Maluco fueron descubiertas por Fernando de Magallanes, Capitan de una armada que su magestad mandó hazer para el descubrimiento de las dichas islas, y por Joan Sebastian del Canno : es á saber, que el dicho Fernando de Magallanes descubrió el estrecho de todos sanctos, el qual está en LII grados y medio hazia el polo Antartico ; y despues de aver passado el dicho yio estrecho syn' [estrecho, y no sin] grandisimo trabajo y peligro, prosiguió su viaje hazia las dichas yslas por espacio de muchos dias, [y] llegó á unas yslas de las quales le meridional dellas está en XII grados ; y por ser la gente della tan buliciosa, y porque les hurtaron el batel de una nao, la pusieron

N° 5. Has Malucarum Insulas Fernandus Magallianus diu nostratibus clausas aperuit, necnon Joannes Sebastianus del Canno ejus successor, quem inquam Fernandum ad opulentissimas has Indorum Insulas aperiendas S. c. c. Majestas Caroli Imperatoris domini nostri hujus nomine quinti, suæ regiæ Hispanorum classi ducem & gubernatorem præfecerat, quæ quidem classis è portu Hispalis insignis civitatis Beticæ provinciæ nauticum solvit. Is itaque primo fretum Omnium Sanctorum aperuit, quod ab equinoctiali ad Antarcticum vergens 52. gradibus cum dimidio distat ; cumque supradictas Insulas petens haud sine maximo sui periculo suorumque labore intolerabili, ulterius navigare per-

nombre, la isla de los ladrones ; y de ay prosiguiendo su viaje, como dicho es, descubrió una isla, que le pusieron nombre la Aguada, porque ay tomaron agua ; y de ay adelante descubrieron otra, que se dize Bunham, y Aceilani, y otra, que se dize Cubu, en la qual ysla murió el dicho Capitan, Hernando de Magallanes, en una escaramuza que uvo con los naturales della ; y la gente que quedó de la dicha armada eligieron Joan Sebastian del Canno por Capitan della : el qual despues descubrió la ysla de Bendanao, en la qual ay mucho oro de nascimiento y canela muy fina ; y asy mismo descubrió á la ysla de Poloan, y á la de Brunay, y á la de Gilolo, y á la ysla de Tridori, y á la de Terenati, y Motil, y otras muchas, en las quales ay mucho oro, y clavo, y nuez moscada, y otro genero de especeria y drogueria. Cargó el dicho Sebastian del Canno dos naos, que les avia quedado de cinco que llevaron, de clavo en la dicha ysla de Tidori, porque en ella, y en la dicha ysla de Terenati, dizen nascer el dicho clavo, y no en otra alguna ; y assí mismo truxo mucha canela y nuez moscada. Y veniendo la buelta del cabo de buena esperanza por el mar Indico adelante, para venir á España, una nao le fue forzado de arribar y tornar á la ysla de Tidori, de donde se partió, por la mucha agua que hazia ; y el dicho Capitan Joan Sebastian del Canno, con su nao, nombrada Sancta Maria de la victoria, vino á estos Reynos de Castilla, á la cibdad de Sevilla, Anno de M. D. XXII, por el cabo de buena esperanza. De manera que claramente paresce aver dado el dicho Joan Sebastian del Canno una buelta á todo lo universo ; por quanto fue tanto por occidente, aunque no por un parallelo, que bolvió por el oriente al lugar occidental de donde se partió.

N° 6. Estas provincias fueron descubiertas por el honrado y muy efforzado cavallero, Francisco Pizarro, el qual fue governador dellas durante su vida ; en las quales ay infinito oro y plata de nascimiento, y minas de esmeraldas muy finas. El pan que tienen hazenlo de maiz, y el vino semejantemente ; tienen mucho trigo y otras semillas. Es gente bellicosa ; usan en sus guerras arcos, y hondas, y lanzas ; sus armaduras son de oro y plata. Ay en las dichas provincias unas ovejas de hechura de pequennos camelos ; tienen la lana muy fina. Son gentes idolatras y de muy sotil ingenio ; y en toda la ribera de la mar, con mas de veinte leguas dentro de la tierra, no llueve. Es tierra muy sana.

geret. Tandem longo post tempore quibusdam appulit Insulis, è quibus à Polo Arctico, quæ magis ad meridiem expectat duodecim ab æquatore gradibus semota est, cujus homines agilitate apprime callidi sunt, quorum latrociniis, quia cymbula quædam classis, è conspectu nautarum Hispanorum evanuit, ea loca, latronum Insulas denominaverunt. Hinc deinceps ulteriori navigatione aperuit quandam Insulam, cui Laguada nomen indidit quoniam eodem aquatum ire illi contigit : Aperuit & alias Bunham scilicet, Aceliani & Acubu, quarum ultima dictus Fernandus Magellianus congressu quodam Indorum hostium vita functus est, cui Joannes Sebastianus del Caño totius classis suffragiis, votisque omnium electus feliciter successit, qui postea sequentes Insulas Bedenao, Apoloam, Brunai, Gilolo, Atidori, Terrenati, Motil, aliasque quàm plurimas Insulas prosperè aperuit quibus maxima auri copia exoritur, Gariophilorum, Cinamomi, nucisque miristice, ac omnium aromatum & mercium, adeo ut ipse classiarius Joannes Sebastianus del Caño duas naves ex quinque, quas è naufragio cœperat incolumes, Tidori Insula Gariophillis oneravit. In illa siquidem ac Terenati tantum, in alliis vero Insulis nusquam produci aiunt : Abundat itidem Cinamomum, ac nuces miristice Bendenao legantur, quarum etiam maximam copiam inde abstulit. Dumque is ad Hispaniam per mare Indicum rediret, ac bonæ spei promontorium insinuare properat, altera navium sentinam exantlare haud facilè valens, ne fluctibus obrueretur, Tidori Insulam iterum petere coactus fuit, unde mare metiri cœperat : Joannes vero Sebastianus del Canno bonæ spei promontorium pertransiens, navi, qua vehebatur cui nomen diva victrix Maria, Hispalim civitatem Beticæ regionis tuto adire potitus est, unde primum navigare inchoaverat, Anno à nativitate redemptoris 1522. Ex quo satis constat Joannem Sebastianum del Canno totum orbem circulariter navigasse, utpote qui adeo occidentalem plagam usque permeavit, ut eam transiens ad occidentem iterum rediret, unde primum iter cœperat.

N° 6. Has provincias nobis aperuerunt expugnaveruntque magnanimi equites Franciscus Pizarro & Almagro, qui inquam Franciscus Pizarro has dum vixerit gubernavit ; copiosè inde extractis divitiis. Abundant enim aurifodinis & preciosis Smaragdis. Panis eorum quo vescuntur, & vinum quod bibunt, ex quadam spica prægrandi fit, quæ Indorum idiomate Maiz appellatur. Ea gens belligera est, acri ingenio, idolorumque cultrix, utiturque in bello fundis, arcu & iaculis. Armaturæ eorum aureæ sunt & argenteæ. Genus quoddam ovium illic nascitur parvorum Camelorum simile, quarum lana mollis ac subtilissima est ; ad viginti parasangas & amplius, tota litoralis ora nunquàm pluvia

Los Christianos tienen hecho en ella muchos pueblos, y cada dia van aumentandolos.

N° 7. Llaman los Indios á este gran Rio, el Rio huruai, en castellano, el Rio de la plata. Toman este nombre del Rio huruai, el qual es un Rio muy caudaloso, que entra en el gran Rio de Parana. Descubriólo Joan Diaz de Solis, piloto mayor de los catholicas reyes de gloriosa memoria ; y descubrió hasta una isla, que el dicho Joan Diaz puso nombre la isla de Martin Garcia, porque en ella entierró un marinero, que se decia Martin Garcia ; la qual dicha isla está obra de treynta leguas arriba de la boca deste Rio ; y costéle bien caro el dicho descubrimiento, porque los Yndios de la dicha tierra lo mataron y lo comieron. Y despues passados muchos annos lo bolvió á hallar Sebastian Caboto, Capitan y Piloto mayor de S. c. c. m. del Imperador don Carlos, quinto deste nombre y Rey, nuestro sennor, el qual yva por Capitan general de una armada que su majestad mandó hazer para el descubrimiento de Tarsis, y Ofir y Catayo oriental ; el qual dicho capitan Sebastian Caboto vino á este Rio por caso fortuito, porque la nao capitana, en que yva, se le perdió, y visto que no podia seguir el dicho su viaje, acordó de descubrir con la gente que llevava el dicho Rio, vista la grandisima relacion que los Indios de la tierra le dieron de la grandisima riqueza de oro y plata, que en la dicha tierra avia ; y no sin grandisimo trabajo y hambre y peligros, así de su persona como de los que con el ivan. Y procuró el dicho capitan de hazer cerca del dicho rio algunas poblaciones de la gente que llevó de España. Este Rio es mayor que nynguno de quantos acá se conoscen ; tiene de ancho en la entrada, que entra en la mar, veinte y cinco leguas, y trezientas leguas arriba de la dicha entrada tiene dos leguas en ancho. La causa de ser tan grande y poderoso es que entran en el otros muchos rios, grandes y caudalosos Es rio de infinitisimo pescado y el mejor que ay en el mundo. La gente en llegando á aquella tierra quiso conoscer si era fertil, y aparejada para labrar y llevar pan ; y senbraron en el mes de setiembre LII granos de trigo, que no se halló mas en las naos, y cogieron luego en el mes de deziembre cinquenta y dos mill granos de trigo, que esta misma fertilidad se halló en todas las otras semillas. Los que en aquella tierra biven dizen, que no lexos de ay en la tierra adentro, que ay unas grandes sierras de donde sacan infinitisimo oro, y que mas adelante en las mismas sierras sacan infinita plata. Ay en esta tierra unas ovejas grandes como asnos comunes, de figura de camelos, salvo que tienen la lana tan fina como seda ; y otras muy diversas animales. La gente de la dicha

madescet. Christicolæ plurimas illuc ducunt colonias, indiesque eas augere student.

N° 7. Vastum flumen hoc Indorum lingua Vruai, Hispano vero idiomate Rio de la plata nuncupatur, cui affluit & alius fluvius Parana nomine ; hoc autem Joannes Dias de Solis invictissimorum catholicorumque regum Ferdinandi & Elizabeth archigubernius primus aperuit, Insulæ tenus, quam à nomine cujusdam nautæ suæ classis ibi sepulti, Insulam Martini Gartiæ denominavit, quæ memoratum intra flumen ab ejus hostiis quadraginta parasangis distat. Hanc siquidem per varios casus per tot discrimina rerum, dum clausum suis aperit, expugnatque, ab Indis oppressus occisusque devoratur. Elapsis autem postea multis annis Sebastianus Cabotus navigandi arte astrorumque peritissimus, dux & archigubernius Caroli Imperatoris, hujus nominis quinti regisque potentissimi, denuo nobis aperuit classe regia, cui ipse Imperator ducem præfecerat ad aperiendum insulas Tarsis, Ofir, Ciapangu & Eoicatai, qui inquam archigubernius obiter flumen hoc intravit, in causa fuit, quia navium eius ductrix naufragium fecerat, procellosis obruta fluctibus, quo cursum sibi destinatum cum sociis minimè continuare potuit, cumque his nautis, qui mari recepti aderant, flumen aperire aggressus est haud sine magno sui periculo suorumque labore intolerabili, fame ac rerum omnium penuria, à nonnullis Indorum antea certior factus, regionem istam auro & argento omnium opulentissimam esse, quo solertissimus dux & archigubernius motus ducere colonias cœpit ; prope flumen nonnullos arces ac propugnacula condere diligenter curavit, quibus Hispani incolæ facile tuerentur, & vim hostium Indorum inde propellerent. Hoc flumen majus est omnibus nobis cognitis, cujus ostia mare adfluentia latitudine viginti quinque parasangis protenduntur. Reliquum hujus supra trecentas ab ostiis latitudine duobus parasangis dimetitur, cujus vasta profunditas causatur ex multorum confluxu ingentium fluviorum ; multis abundat & optimis piscibus omnium quas mare nutrit. Gens nostra cum primum his appulit oris, an culta tellus illa fertilis esset & aptissima lætas ferre segetes periculum fecit, collectis quinquaginta duobus tritici granis, quæ in tota eorum classe invenerant mense Septembri terræ mandavit. Decembri vero duo millia supra quinquaginta mensuit, [1] aliorum seminum ac legumimum eadem est fertilitas. Hujus regionis incolæ non procul inde celsos quosdam montes inesse aiunt, è quibus ingentem auri copiam extrahere solent, nec multo longiori intervallo alios asserunt innumero abundare argento, & alia cum visu tum dictu innumerabilia enarrantur, quæ

1 Devrait être " messuit."

tierra es muy diferente entre si, porque los que biven en las aldas de las sierras son blancos como nosotros, y los que estan hazia la ribera del rio son morenos. Algunos dellos dizen que en las dichas sierras ay hombres que tienen el rostro como de perro, y otros de la rodilla abaxo como de Abestruz, y que estos son grandes trabajadores y que cogen mucho mays, de que hazen pan, y vino del. Otras muchas cosas dizen de aquella tierra que no se pone aquy por no ser prolixas.

N° 8. Esta tierra fue descubierta por Joan Caboto Veneciano y Sebastian Caboto su hijo, anno del nascimiento de nuestro Salvador Jesu Christo de M. CCCC. XCIIII, á veinte y quatro de Junio por la mannana ; á la qual pusieron nombre prima tierra vista, y á una isla grande, que está par de la dicha tierra, le pusieron nombre sant Joan, por aver sido descubierta el mismo dia. La gente della andan vestidos de pieles de animales ; usan en sus guerras arcos y flechas, lanzas, y dardos, y unas porras de palo, y hondas. Es tierra muy steril ; ay en ella muchos orsos blancos, y ciervos muy grandes como cavallos, y otras muchas animales ; y semejantemente ay pescado infinito, sollos, salmones, linguados muy grandes de vara en largo, y otras muchas diversidades de pescados, y la mayor multitud dellos se dizen baccallaos ; y así mismo ay en la dicha tierra halcones, prietos como cuervos, aguillas, perdices, pardillas, y otras muchas aves de diversas maneras.

N° 9. En esta ysla de Islanda ay grandisima multitud de pescado ; tomanlo en el yvierno, y secanlo con el grande frio que haze allá porque esta dicha isla está dentro del circulo Artico ; y en el verano van allá de muchas partes, y mercan del dicho pescado asi seco á trueque de harina y cervesa ; y este dicho pescado es tan seco y duro, que para comerlo lo baten con unos martillos de hierro encima de unas piedras duras como marmol, y despues le ponen á remojar un dia o dos, y asy lo comen despues, cozido con manteca de vacas. Y en toda esta mar setentrional ay grandisima multitud de pescado, y muchos dellos grandes y de monstruosa forma ; an visto los que en esta mar navigan morenas grandisimas, que parescen grandes sierpes, y acometer á los navios para comerse los navigantes. Los naturales de la dicha isla la mayor parte dellos hazen sus casas debaxo de tierra, y las paredes de huesos de pescados ; no tienen leiñna salvo unos

pro eorum prolixitate ne fastidiant animos silentio traduntur. Hi homines proni sunt ad laborem, ac terræ cultus studiosissimi, unde multum vini & panis conficiunt ex ea spica, quam Indi Maiz appellant. Quoddam genus ovium hic magno corpore adest parvorum camelorum instar, quarum vellera permolli ac tenuissima lana, ceu bombice exornantur suntque alia quàm plurima diversorum animalium genera. Hujus regionis homines, forma & colore inter se longe differunt siquidem qui in montibus degunt, albi colore & nobis similes sunt : qui vero fluminis ripas incolunt, hi fusco & tetro colore nigrent. Nonnulli eorum caninam faciem habere perhibentur, quidam autem pedes & tibias ad struthocamelorum similitudinem habent.

N° 8. Terram hanc olim nobis clausam aperuit Joannes Cabotus Venetus, necnon Sebastianus Cabotus ejus filius, anno ab orbe redempto 1494. die vero 24. Julii, [1] hora 5. sub diluculo, quam terram primum visam appellarunt, & Insulam quandam magnam ei oppositam, Insulam divi Joannis nominarunt, quippe quæ solenni die festo divi Joannis aperta fuit. Hujus terræ incolæ pellibus animalium induuntur, arcu in bello, sagittis, hastis, spiculis, clavis ligneis, & fundis utuntur : sterilis incultaque tellus fuit, leonibus, ursis albis, procerisque cervis, piscibus innumeris, lupis scilicet, salmonibus & ingentibus soleis unius ulnæ longitudine, aliisque diversis piscium generibus abundat, horum autem maxima copia est, quos vulgus Bacallios appellat ; ad hæc insunt accipitres nigri corvorum similes, aquilæ, perdicesque fusco colore, aliæque diversæ volucres.

N° 9. Hæc Insula innumera piscium multitudine abundat, quos ejus incolæ hyeme capiunt & Boreali horriferoque frigore desiccant, utpote inque sub Arcti sita circulo, penetrabile frigus constringit desiccando. Ineunte autem vere Angli, Germani, aliarumque diversarum regionum incolæ huc adnavigant, pisces hos frigore desiccatos empturi, cervisiæ & farinæ commutatione. Estque hoc piscium genus adeo durum, ut malleis ferreis superlapidem pertundere necesse sit, postea vero aqua biduo molire, quo tandem butyro condientes comedant. Nec solum hæc Insula ingentem piscium copiam alit, sed etiam totum mare Scythicum, quorum nonnulli adeo vasto corpore emergunt, ut monstra potius marina quam pisces videantur. Fertur à quibusdam hoc mare navigantibus adeo hic ingentes murenas prospici, serpentibus similes ut naves ipsas invadere audeant, quo nautas & vectores arripientes devorent. Insulæ hujus incolæ

1 In Chytræus on lit " 1594 die vero Junii."

pequenos arbolezitos y destos muy pocos, y en pocos lugares. Mas el Proveedor de todas las cosas lo provee cada anno, que le viene por la mar, de hazia las partes setentrionales de la dicha isla, muy grandisima multitud de arboles de diversas suertes y grandezas, como cosa de naufragio, transportados de furiosos vientos septentrionales á la costa de la dicha isla ; de los quales los naturales se proveen, y gastan para todo lo á ellos necesario. Y dizen que muchas vezes oyen hablar spiritus, y llamarse por sus nombres, y parescer á personas vivas, y dezirles quien son, y en ciertas partes de la dicha isla salen unos fuegos muy horribles, y otras muchas maravillas dizen los naturales desta dicha isla que ay en ella.

subterranea domicilia sibi construunt, quorum parietes piscium ossibus erigunt, lignorum autem penuria laborant, perexigua siquidem arbuscula raraque hic pullulant, sed summus ille gubernator his necessaria annuatim satis copiosè largitur ex Septentrionali plaga, quàm plurimæ variæque ac proceræ arbores, turbine ventorum eradicatæ immanique agilitate procella his littoribus, naufragii instar impelluntur, quibus incolæ abunde utuntur. Aiunt præterea persæpe hic audire spiritus se mutuo alloquentes, propriisque nominibus se invicem appellantes, & vivis hominibus nonnunquam apparentes, quibus se ac sua nomina, quæ sint indicare perhibentur, & quibusdam ejusdem Insulæ locis, ignis, visu horribilis per se excutitur & procul jactatur, rotaturque. Et plura alia cum visu tum auditu mirabilia hujus Insulæ inesse asserunt quæ brevitatis causa omittuntur.

N° 10. Los hombres que habitan en esta region son salvajes ; carescen de pan y de vino ; amansan ciervos y cavalgan en ellos ; y pelean con otra gente, que está mas adelante hazia el setentrion, que ellos llaman nocturnos, porque van de noche y hazen sus haziendas como acá de dia ; y esto porque los dias allá, desde XIIII, de setiembre hasta X de marzo, son tan pequenos que non ay una hora de claridad. Son muy mala gentes, alteadores ; roban á todos los que passan por ay cerca ; navio ninguna no osa estar surto á la costa por miedo destos hombres nocturnos, porque matan y roban á todos quantos pueden aver á las manos. Y un poco adelante destos nocturnos, hazia el sudueste, dizen aver unos monstruos que tienen todo el cuerpo como de persona humana, salvo la cabeza, que tienen como de puerco, y que gruñendo se entienden como puercos.

N° 10. Hujus regionis incolæ ferinis moribus imbuti, solitudinem incolunt sylvestresque omnino sunt, pane & vino penitus carent, cervos cicures ac mites reddentes, horum dorsis invehuntur. Cumque his hominibus magis ad Septentrionem vergentibus bella semper ineunt Nocturnis nomine appellatis, quia suas ipsorum res tam publicas quam privatas noctu, quemadmodum apud nos diu nostrates peragunt, eis quoque hoc evenit, quia è decimo quarto Septembris die, usque ad decimum Martii, adeo breviter dies eorum semper evolat, ut vix unius horæ spatium contineat ; ea gens pessima est, cassatrixque & omnimodo latrociniis deditissima, adeo ut nullus viator ea loca adeat, quin ab eisdem Nocturnis occidatur spolieturque. Paulò ante ulterius à Nocturnis Aphricumversus monstra quædam inesse aiunt, quæ quidem toto corpore hominibus, capite vero porcis similia sunt, & grunnientes porcorum instar se mutuo intelligunt.

TABULA SECUNDA.

N° 11. Los que habitan en esta Region, algunos adoran el Sol, otros la primera cosa que veen por la mannana quando se levantan, otros adoran un pedaço de paño colorado que ponen encima de una lança, y asy cada uno adora lo que se le antoja ; estan debaxo del poder del gran Can, Imperador de los Tartaros.

N° 11. Eorum qui hac regione degunt, quidam Solem adorant : Alii vero exurgentes læte quicquid primum viderint : Alii item frustum panni rubri hasta affigentes venerantur numinis instar.

* N° 12. Aquí ay monstruos semejantes á hombres, que tienen las orejas tan grandes que les cubre todo el cuerpo ; y mas adelante, hazia oriente, dizen que ay unos hombres que no tienen coyontura ninguna hazia las Rodillas ny en los pies : Estan debaxo del poder del gran Can. En la provincia de Balor, la qual tiene cinquenta dias de andadura, son hombres silvestres ; habitan en los montes y florestas.

N° 12. Sunt hic monstra hominibus similia, quæ adeo demissas prægrandesque habent aures, ut his totum corpus operiant. Ulteriusque orientem versus quosdam homines inesse perhibentur, quorum genua & pedes junctura carent, deguntque sub ditione magni Canis, in illa provincia, quem Balor eorum nomine dicitur, hæc quinquaginta dierum iter continet. Hi homines sylvestres omnino sunt, montium nemorumque cultores.

N° 13. Aquí habita aquel poderoso Rey de Aziumba y Auxama, que algunos llaman Preste Joan, al qual sesenta Reyes le dan obediencia ; es abundantisimo de toda riqueza, y nunca se halla que fuese vencido en batalla alguna, mas muchas vezes bolvió del medio dia, de los pueblos Throgloditas, gente nuda y negra, con gloriosa victoria ; la qual gente llega hasta el cabo de buena esperança. Entre la qual gente ay una nacion que no hablan, mas sifflando se entienden. Y este no es el Preste Joan, porque el Preste Joan tenia su sennoria en la Yndia oriental y meridional, fasta que Çhençhis, primero Rey de los Tartaros, lo venció y superó en una muy cruel batalla, en la qual murió ; y el dicho Çhençhis le tomó todos sus Reynos y sennorias, y dexó bivir los Christianos en su ley, y les dió Rey Christiano que los regiese y gobernase ; el qual Rey se llamava Jorge, y despues aca todos los reyes que suceden se llaman Jorge, como lo dize Marco Polo mas largamente á los xlii y á los xlviii capitulos de su libro.

N° 14. El Rey desta provincia y Reyno de Bengala es muy poderoso señor y tiene debaxo de su sennoria muchas cibdades, y muy grandes y de mucho tracto. Ay en este provincia y Reyno mucha canela, clavo, gengibre, pimienta, sandalos, lacar y seda en mucha cantidad. Tienen por costumbre en este Reyno y provincia, despues que mueren, de quemar los cuerpos ; y quando el marido muere primero que la muger, quemase la muger biva con el marido, diziendo que va á gozar con el en el otro mundo ; y es desta manera ; que muriendo el marido la muger haze un gran combite y se viste de los mas ricos vestidos que tiene ; al qual combite vienen todos sus parientes y del marido, y despues de aver comido, va ella con toda la gente á un lugar donde está hecho un grandisimo fuego, cantando y baylando fasta llegar al dicho fuego ; y despues hechan el cuerpo muerto del marido dentro, y luego ella se despide de sus parientes y amigos, y se lança en el fuego ; y aquella que mas liberalmente se hecha en el fuego, aquella da honra á su linage. Mas ya esta costumbre no se usa como solia, despues que los portugueses tractaron con ellos, y le dieron á entender que Dios nuestro sennor no era servido de tal cosa.

N° 13. Hic potentissimus ille regum degit, Aziumbæ Auxamæque civitatibus Imperans, quem vulgus Preste Joannem appellant, cujus ministerio astrincti sexaginta Reges versantur, quorumvis potentissimorum Regum felicissimam sortem divitiis suis exuperans, quippe qui nunquam bello ut ullis pro illis victus recessit, sed sæpe Throgloditis nudo nigroque corpore populis meridiei maxima cum victoria triumphans rediit, qui cum promontorio bonæ spei (ut fertur) conterminat, inter quos genus quoddam horum hominum non loquitur, sed sibilis tantum se invicem percipere solent. Hunc itaque haud Preste Joannem illum esse, facile constat, cum is Eois, ac meridionalibus Indis imperaret, donec Chenchis primus Tartarorum rex, crudelis bellico congressu quodam eum superans feliciter prostravit ejusque imperium armata manu usurpavit. Christicolisque (quoscunque ibi invenerat) impune religione sua uti clemens concessit, ipsis Regem statuit ejusdem fidei, qui mitissimè eos regeret, ac benignè eos tractans gubernaret, Georgius nomine, cujus deinceps successores idem nomen sibi vendicabant, quemadmodum Marcus Polus libri sui quadragesimi, secundo & tertio capite copiosius refert.

N° 14. Hujus provinciæ regnique Bengolæ potentissimus rex est, pluribus ingentibus ac insignibus & maximi commercii civitatibus dominatur, estque incredibili propemodum conjunctus necessitudine cum invictissimo Lusitaniæ Rege, quocum perpetuo fœdere pacem inivit unde ingens ei copia provenit Cinamomi, Gariophilorum, Zinziberis, Piperisque, Sandalorum & Bombicis. Horum moris fuisse aiunt cadavera cremare, & si uxoratus aliquis ex vivis decessisset, cum eo vivam ejus conjugem in rogo mariti comburere, credentes illam ad alium orbem migrantem eo ipso usque frui, cum quo hic vitam egerat. Cujus res hujusmodi erat, conjuge mortuo uxor ejus convivium vivis solenne parabat, defunctoque parentalia, induebaturque auro & peplo preciocissimo, omnium quæ possidebat, & ad lautas epulas illas omnes confestim tam sui quam mariti affines & amici properantes convivabantur, quibus postquam exempta fames epulis, mensæque remotæ, tunc illa convivis omnibus & funerali pompa stipata ad pyram accedebat, exultansque canebat & tripudiabat, quo ubi pervenerat, mariti cadavera in ignem dejecta, ipsa deinceps in rogum desiliebat, extremum vale omnibus dicens, & quæ hilariori vultu in flammas se projiciebat, majori se suosque omnes honore afficiebat. Enimvero vanus ille ritus & detestanda religio evanuit, ex quo gens Lusitania eorum commercio utitur, quippe quæ diu eos admonens pessimum facinus illud

1 Ainsi sur la carte ; mais dans Chytræus c'est "aut ullis præliis."

dedocuit, quæ omnia Deo displicere facilè nunc persuadentur.

N° 15. El gran Can, Imperador de los Tartaros es muy grandisimo señor y muy poderoso ; entitulase Rey de los Reyes y Sennor de los sennores ; tiene por costumbre de dar á sus Varones vestidos treze vezes en el anno, en treze grandisimas fiestas que haze en cada un anno, y estas vestiduras son de mayor o menor valor, segun la calidad de las personas á quien se da ; y á cada uno dan una cinta, y calzas, sonbrero guarnescido de oro y perlas y piedras preciosas, segun la grandeza de las personas ; y estas vestiduras que da el dicho gran Can en cada un anno son CLVI. M ; y esto haze por egrandescer y magnificar sus fiestas. Y quando muere llevanlo á enterrar á un monte que se dize Alcay, donde se entierran los gran Canes, Imperadores de los Tartaros ; y los que lo llevan á enterrar matan á todos los que hallan, diziendoles ; id á servir á nuestro sennor en el otro mundo ; y assi mismo matan todos sus cavallos, camelo y azemilas que tienen, creyendo que van á servir á su sennor. Quando murió Mongui Can, Imperador de los Tartaros, fueron muertos trezientos mill hombres, que encontraron en el camino aquellos que lo llevavan á enterrar, segun dize Marco Polo en su libro, capitulo XLII. Pogio Florentino, Secretario del Papa Eugenio quarto, acerca del fin de su segundo libro, que escrivió de la variacion y mudanza de la fortuna, hace mucho para la confirmacion de lo que el dicho Marco Polo escrivió en sù libro.

N° 15. Princeps ille Tartarorum, quem vulgo magnum Can nominant, locupletissimus potentissimusque esse perhibetur, jubetque superbissima nomenclatura se regem regum ac potentium omnium principem appellari. Huic morem esse aiunt, iis viris omnibus, qui in ejus aula suo ministerio astricti versantur, tredecim diebus festis, quos summo honore peculiari ritu quotannis celebrat, recentes preciosasque vestes pro cujusque meritis dare, donatque his omnibus festis etiam singulas zonas singulis singulaque tibialia, caligulas, galeros vel umbellas, auro, margaritis, ac preciosis gemmis circumseptas, ut cujusvis merita sunt. Vestium autem numerus quas singulis annis largitur, sex millium supra centum quinquaginta proditur, quæ omnia & sua festa colendi, ac extollendi, & proprii nominis celebrandi gratia diligentissimi fieri curat. Qui mortuus in montem, cui Alcai nomen inditum, tumulandus effertur, porro efferentes quotquot inter eundum obvios habent pro victimis occidunt. Aiunt siquidem, par esse, eos principem suum comitari, aut alio orbe debita servitutis obsequia sint præstanda : mactant etiam equos omnes, camelos ac mulos, quibus vivens utebatur, persuasum habentes, ea omnia suo Principi post mortem servitura. Mortuo Mongui horum Tartarorum Principe, quem magnum Can appellari diximus, trecenta hominum milia in itinere, cum in montem (ut diximus) deferretur ab efferentibus reperta, auctore Marco Pollo libro quarto capite 24. cæsa sunt asserit hoc idem Florentinus Pogius, qui à secretis fuit Eugenii Papæ quarti libro secundo de fortunæ mutatione, qui non dubia quæ à Pollo scripta sunt, apertissimè demonstrant.

N° 16. Diversas opiniones ay qual sea la Trapovana, despues que los Españoles y Portugueses navegaron el mar Indico : de la manera que el Ptolemeo la tiene situada, por grados de longitud y latitud, creo que á todos sea notorio. Algunos de los modernos descubradores tienen que la isla de Ceislan es la Trapovana ; otros tienen que es la isla de Çamatra. Plinio escrive de la Trapovana en su sesto libro, capitulo xxij, y dize que fue un tiempo que tuvieron opinion que la Trapovana fuese otro mundo, y que se llamava Antichtono ; y que Alexandro fue el primero que nos dió noticia aquella ser isla ; y que Onesechrito, almirante de su armada [dijo] que en la dicha isla de Trapovana ay mayores elephantes y mas bellicosos que en la India ; y que Magasaene pone su longura siete mill estados, y de anchura cinco mill ; que no ay en ella ciudad cercada, salvo sete cientos villages ; y que en el principio de Claudio vinieron embaxadores de la dicha isla á Roma. Desta manera : el li-

N° 16. Tarpovana quænam sit, ac ubi terrarum sita, varie auctores sentiunt, ex quo ab incolis Beticæ regionis, necnon Lusitaniæ mare Indicum navigari cœptum est. Utque à Ptolemæo secundum latitudinem graduum ac longitudinem ejus describitur, neminem latere censeo. Nonnulli vero neotericorum, qui incognita loca nobis nota tradidere, Ceilam insulam Taprobanam esse uno ore asserunt : Alii eam Camatram esse contendunt. Plinius libro 6. capite 22. hujus meminit, dicens : Taprobana alter orbis esse, sententiâ omnium habebatur, unde Antichton ab eis nuncupabatur. Alexandrum autem tradunt primum extitisse, qui eam insulam esse, non orbem indicaverit, utque Onosecritus classis ejus Architalassus refert. Hæc insula majores pugnatioresque habet elephantes omnibus, quos tota India enutrit, cujus insulæ Magastes longitudinem septem milibus stadiorum, quinque vero milibus latitudinem metitur, nullaque civitas mœnibus vallatur, septingenta tamen

berto Danio Plocamio, el qual avia mercado de la republica la renta del mar vermejo, y navegando al rededor de Arabia, fue dal viento setentrional transportado de manera, que al quintodecimo dia entró en un puerto de la dicha isla, el qual se dezia Hipno ; y que fue del Rey liberalisimamente rescebido y tractado. Y que, despues de aver estado en la dicha isla seis meses, aprendió la lengua, y que un dia, hablando con el Rey, le dixo, que los Romanos y su Imperador eran de inaudita justicia, y que el Rey mirando la moneda, que el dicho liberto tenia, eran de ygual peso aunque las ymagines demonstravan ser de diversos Imperadores, movido desto, embió embaxadores á Roma ; el primero fue Rachia, á conciliar amicitia con Claudio. De los quales embaxadores entendió que en la dicha isla avia ccccc ciudades, y que estos dichos embaxadores se maravillaron de ver en este nuestro cielo Setentrion y las Vergilias, como cosa nueva y á ellos incognita ; y que dezian que en la dicha isla no veían la luna sobre la tierra, si no del octavo dia fasta el quintodecimo ; y maximamente se maravillavan que las sombras yvan hazia el nuestro cielo y no hazia el suyo, y que el sol saliese á la diestra y se pusiese á la siniestra ; por las quales susodichas razones paresce, que en la dicha isla, donde el dicho liberto aportó, no paresce la estrella de Norte, la qual paresce en la Trapovana isla. Por donde se podria dezir, atento de donde se partió el dicho liberto Danio Proclamio, y al camino que podria hazer con furioso viento setentrional, que la isla, donde el aportó, fue la isla de Sant Lorenço y no la Trapubana. Y que el Rey de la dicha isla es elegido, por el comun, hombro viejo y clemente y sin hijos ; y si despues de elegido engendrase alguno, luego lo descomponen ; y quando lo eligen, le dan treynta consejeros ; y que el dicho Rey no pueda condenar á nadie, si la mayor parte de los dichos sus treynta consejeros no sean de consentimiento cón el ; y que despues, el dicho condenado puede apelar para el pueblo, el qual luego eligen setenta Juezes, los quales miran su causa ; y si hallan que fue mal sentenciado, danlo por libre, y aquellos consejeros, que fueron en condenarlo, quedan privados de sus oficios y por infames para siempre jamas.

villæ ejus provinciæ annumerantur. At hæc sub ditione Claudii circa primam sui Imperii gubernationem hujus Insulæ oratores Romam petiere hac de causa & ratione, Libertus Damius Plocamius à Romanis vectigalia & proventum maris rubri redemit, dumque Arabiam obnavigat, Septentrionalis ventus eum adeo procul disjecerat, ut quindecim elapsis diebus cuidam hujus Insulæ portui appulerit, cui nomen Hippurus, à cujus rege benigno hospitio susceptus est. Postquam sex menses, cum ejus idioma satis apprime addicisset, ac longo sermone regem alloqueretur, maximam Romanorum justitiam, summamque eorum Imperatoris rectitudinem enarrabat, cumque Rex diversum monetæ genus Romanorum diu circumspiceret, quod Libertus secum attulerat, varia Imperatorum imaginem [1] impressos nummos, pondus vero æque omnium idem animadvertens, maximè admiratus est, unde confestim ad Romanorum Imperatorem Oratores legavit, qui perpetuo cum eo pacis fœdus inirent ; cui cum sociis Rachias oratorum ejus celeberrimus Claudium conciliavit, ex quibus Imperator quingentas huic insulæ civitates inesse facile percepit. Inque sua cœli plaga Septentrionalem arctum & vergiliarum ortum minimè videri, quibus conspectis admirabantur, siquidem hæc sidera sua regione incognita esse & nunquam apparere asserebant. Præterea Lunam ab octavo ad quintumdecimum usque diem tantum prospici aiebant. Illud omnium maximè eos admiratione afficiebat, quod umbræ dextrorsum ad nostrum polum vergerent, cum sua ipsorum regione sinistras ire semper intuerentur, solemque dextra exoriri, leva vero occidi, quibus de causis & rationibus constat, arctum hac insula, cui Libertus appulit, nunquam videri, quodque Libertus insulam sancti Laurentii, non autem Taprobanam adiit. Siquidem ex Liberti cursu & navigatione, enarrationeque oratorum ad Tiberium, ut dictum est, insula, cui ipse Libertus Damius Plocamius appulit, haud Taprobana fuit, sed potius insula divi Laurentii. Huic insulæ moris esse aiunt regem è senioribus eligere communibus omnium suffragiis, qui clementia, comitate, ac ingenui animi benignitate longe omnes superaret, quique sine liberis ac prole sit. Hic itaque sceptro jam potitus, si interim liberos adeptus fuerit, confestim regia potestate privari solet. Tempore autem quo is eligitur, triginta consiliarii, qui regi assistant decernuntur. Hic autem neminem morti adjudicare potestatem habet, ni prius major eorum numerus ipsi suffragetur, ad hæc jure reo permittitur, qui à rege & ejus consiliariis morti adjudicatus est, populum in sui defensionem provocare, hic protinus septuaginta legum peritissimos ac justissimos judices deligit, qui ejus causam diligenter

1 Devrait être "imagine."

examinant, hi si reum mortis inique condemnatum communi omnium consensu compererint, eum ilicò vinculis solvunt, ac pristinæ libertati restituunt, consiliarios vero qui reum moriturum censuerunt injustissimè regio privant munere, ac perpetua ignominia afficiuntur.

Retulo del auctor con ciertas razones de la variacion que haze el aguja del marear con la estrella del Norte.

N° 17. Sebastian Caboto, capitan y piloto mayor de la S. c. c. m. del Imperador don Carlos, quinto deste nombre, y Rey, nuestro sennor, hizo esta figura, extensa en plano, anno del nascimiento de nuestro salvador Jesu Christo de MDXLIIII annos, tirada por grados de latitud y longitud, con sus vientos, como carta de marear; imitando en parte al Ptolomeo y en parte á los modernos descubridores, asi Espannoles como Portugueses, y parte por su padre y por el descubierto, por donde podras navegar como por carta de marear teniendo respecto á la variacion que haze el aguja del marear con la estrella del Norte; verbi gratia, tu te quieres partir del cabo de Sant Vincente para ir á tomar el cabo de Finisterra; mandaras governar tu navio al Norte por tu aguja de marear y yras á dar dentro del dicho cabo, mas tu verdadero camino, que tu navio hizo, fue al Norte quarta del Nordeste, porque tu aguja de marear te Nordestea una quarta en el dicho cabo de Sant Vincente, de manera que, mandando governar tu navio al Norte por tu aguja de marear, tu camino será al Norte, quarta del Nordeste; y así mismo, partiendote de Salmedina, que es una baxa á la salida de San Lucar de Barrameda, para yr á la punta de Naga de la isla de Tenerife, mandaras governar al Sudueste por tu aguja y yras á tomar la dicha punta de Naga por lo que está situada en la carta de marear, mas tu camino no será al Sudueste, por quanto tu aguja de marear te Nordestea en Salmedina una quarta larga, mas será tu camino al Sudueste, quarta del Sur largo; asy que podras dezir que, partiendote del cabo de San Vincente al Norte, tu camino será Norte, quarta de Nordeste, y partiendote de Salmedina al Sudueste, tu camino sera al Sudueste, quarta del Sur; y así por consiguiente haras en toda otra parte deste universo, mirando la variacion que te haze la dicha aguja de marear con la estrella del Norte. Porque la dicha aguja no se buelve ny está en todo lugar al Norte, como el comun vulgo piensa; porque la piedra yman, segun paresce, no tiene virtud para hazerla buelver al Norte en todo lugar, mas, segun por experiencia se vee y alcança, tiene solamente virtud de hazerla estar stabil y fixa en un lugar, por donde a de monstrar forçado por linea recta por

Epilogus, in quo Auctor hujus Chartæ reddit certas rationes, variationis acus buxulæ nauticæ ad stellam Polarem.

N° 17. Sebastianus Cabotus Dux & archigubernius S. C. C. M. domini Caroli Imperatoris, hujus nominis quinti, & Regis Hispaniæ domini nostri, summam mihi manum imposuit, & ad formam hanc protrahens, plana figura me deliniavit, anno ab orbe redempto, nativitate Domini nostri Jesu Christi 1544. qui me juxtà graduum longitudinem ac latitudinem, ventorumque situm, cum docte tum fideliter, navigatoriæ Chartæ instar descripsit, Geographi Ptolemæi auctoritatem, peritiorumque omnium neotericorum loca clausa nobis aperientium tam Hispanorum quàm Lusitanorum fidem sequutus, necnon ex usu ac industria longæ navigationis integerrimi viri Joannis Caboti natione Veneti, atque Sebastiani astrorum peritia navigandique arte omnium doctissimi, ejus filii auctorisque mei, qui aliquantam orbis partem diu nostratibus clausam aperuerunt, qua propter me fida doctissimaque magistra, ceu Hydrographica charta utens, quocunque est animus mare metiri poteris, acus nauticæ variationem observans, qua ad Arctum vertitur. Cujus rei argumentum est: Sic ex sacro promontorio nauticum solveris, Celticum promontorium petiturus, navem licet protinus ad Arctum dirigere jubeas, Hydrographica acu, quo cursu recto tramite Finis terræ appuleris promontorio, iter tamen quod vere navis tua peregerat, non recta ad Arctum, sed Arctum versus ad quartam Cæciæ fuit. Navigatoria siquidem acus & si recta linea è Sacro promontorio ad oram Finis terræ cursum demonstret, ad Arctum nihilominus tamen quarta parte ab Arcto ad Cæciam distare certum est, Quapropter cum navem acu nautica ad Arctum regere jusseris, erit navigatio tua per quartam Septentrionis Cæciam versus. Eandem navigationis considerationem observaberis, cum è Salmedinà brevi scopulosoque mari, in exitu portus sancti Lucæ ad Nagæ oram Tenerifiæ Insulæ navigare decreveris, tunc siquidem licet ad Liben seu Aphricum navem regere studeas Hydrographicæ chartæ observatione, rectus tamen itineris cursus nauticæ acus probabiliore fide per Aphricum quarta & eo amplius Austrum versus procul dubio erit, Salmedinæ nempe ad Nagam navigatio quarta longe minus quàm Hydrographica charta indicat, nautica acus demonstrat. Unde pro comperto

qualquier viento que fueres, y no por circular, y aessa causa haze la dicha variacion. Que si le dicha aguja se buelviese al Norte, cada y quando y en todo lugar, no haria variacion ninguna porque yria por linea circular, porque siempre estarias en un parallelo, qual no puede ser yendo por linea recta en un redondo. Y as de notar que quanto mas te apartares del meridiano que la aguja te está derechamente al Norte, hazia el Occidente o hazia el Oriente, tanto mas se apartará tu aguja de Norte, es á saber la flor de lis della, la qual está sennalanda por el Norte ; por donde paresce claramente que la dicha aguja muestra por linea recta y no por circular ; y as de saber que el meridiano donde la flor de lis del aguja está derechamente al Norte es obra de treynta y cinco leguas de la isla de Flores, la ultima isla de los Açores hazia el occidente, segun la opinion de algunos expertos, por la mucha experiencia que dello tienen, á causa de la quotidiana navegacion que hazen al Occidente á las Indias del mar Oceano. El dicho Sebastian Caboto navegando hazia el occidente se halló en parte donde el Nordeste quarta del Norte le estava derechamente al Norte ; por las quales susodichas experiencias, paresce claramente ser verdad los defectos y variacion que la dicha aguja de marear haze con la estrella del Norte.

Plinio en el segundo libro, Capitulo lxxix escrive.

N° 18. Que de la ciudad de Gadiz y de las colunnas de Hercules, con el circuitu de la Espanna y de la Galia, se navegó todo poniente. El Oceano Setentrional se navegó la mayor parte en el tiempo de Augusto, passando todo la Germania hasta el cabo de Cimbri, y desde ay fasta Scithia. Y de Oriente navegó por el mar Indico

habebis, cum è Sacro promontorio oram solveris Septentriones petiturus, quod iter tuum erit per quartam Arcti Cæciam versus. Eodem modo si è Salmedina ad Nagan Teneriñæ Insulæ adnavigaveris ad Aphricum, navis tuæ cursus erit per quartam Austri. Eadem ratione sigillatim uti poteris in quavis hujus discretionis parte acus magnetæ fricatæ variationem observans, qua cum Arcti sidere variè operatur, quippè quæ non assidue neque ex omnibus locis Septentrionem expetat (uti plebs indocta censet) cum Magnes lapis ille (ut patet) nullam habet vim dirigendi navigatoriam acum ex omni parte ad Arctum, quin potius (ut experientia constat) calibem volubilem immotum reddere recta linea, non autem circulari ad quemvis ventorum Arcto proximum, & hac de causa acus nautica usque variatur, nam si eadem acus assiduè ex omnibus locis verteretur ad Arctum, nulla fieret ejus variatio, utpote quæ per circularem lineam semper viam demonstraret, ex quo sequeretur, eundem æquedistantem seu parallelum frequentare, quod nullo modo continget recta linea circularem formam adeunti. Porrò unum hoc adnotabis, candide lector, quo magis ad Solem ortum vel occasum à linea meridionali secedes, ubi acus nauticæ depictum Lilium ad Arctum directè ostendit, eo magis ab Arcto te distare pro comperto habebis, unde satis liquet, acum nauticam rectè linea non autem circulari viam demonstrare. At notandum igitur est, quod linea meridionalis, quam nauticæ acus lilium rectissimè Septentriones ostendit, distat à Florum Insula triginta parasangis, quæ quidem ultima accipitrum Insula est occidentem versus, juxta peritissimorum omnium navium gubernatorum consensum, opinionemque, necnon ex eorum solerti experientia, quam diutina assiduaque navigatione suo jure profitentur, siquidem Athlanticum mare & Indicum indies remetiri assuescunt. Ad hæc Sebastianus Cabotus meus auctor, occidentalem Oceanum adnavigans, ad æquor quoddam devenit & plagam, ubi quarta parte Septentrionum juxta Cæciam ventus acus navigatoriæ Lilium illi rectissimè Arctum ostenderet, quibus de causis & rationibus & tutissima navigandi experentia apertissimè constat defectus & variationes acus nauticæ crebro fieri cum Arcti observatione.

hazia Setentrion, fasta tener el mar Caspio al Sur, la armada de Macedonia, en el tiempo que Seleucio y Antiocho reynavan ; y mandaron que aquella region se llamase Seleuchida y Antiochida. Y al Septentrion del mar Caspio muchas partes se an navegado ; de manera que poco queda que todo el mar Septentrional no le ayan navegado. Y así mismo dize en el mismo capitulo, que Cornelio Nipote escrive que á Quinto Metello Celero, el qual fue consul con Afranio y entonces era Proconsul en la Galia, le fueron imbiados ciertos Indios del Rey de Suevi, los quales eran partidos del mar Indico, con fortuna transportados en Germania.

[Quart S. E. de la carte.]

N° 19. En estas islas Rocos ay aves de tal grandeza (segun dizen) y fuerça, que toman un boy [buey] y lo traien volando para comer ; y mas dizen, que toman un batel por grande que sea, y lo levantan en grande altura, y despues lo dexan caer y comense los hombres. Y el Petrarcha semejantemente lo dize en su libro de prospera y adversa fortuna.

His Rocorum insulis insunt quædam venatoriæ aves ac rapinæ deditæ adeo procero et ingenti corpore ut humi petentes bovem sursum abstrahentes praedam suis nidis afferant devoraturæ ; eoque unguibus præpollent ut scapham seu cymbam quantumvis maximam arripientes ac in sublimem tollentes inde rursum deturbere soleant deorsum ; gaudent præterea vesci carne hominum quemadmodum Petrarca refert libro qui de prospera et adversa fortuna inscribitur.

En Românce ve á tabla 2ª Nº 19.

N° 20. Ay en la ysla de los de Calenguan leones, tigres, honças, ciervos y otras muchas diversidades de animales ; asi mismo ay aguilas y papagayos blancos, que hablan tan claro como personas lo que á ellos les es ensennado, y otras muchas aves syn numero de diversas faciones. La gente de la dicha isla son ydolatras ; comen carne humana.

Hac insula innumeri leones, tigrides, pantheræ, corvi[1] aliorumque diversorum animalium species, armentorum instar, depascunt : præterea aquilæ, psitaci albi, multaque variarum avium genera turmatim convolant. Hæc gens idola colit et carne hominum avide vescit.

En Romance ve á tabla 2ª Nº 2C.

N° 21. Halló esta isla de Mamorare una nao de Cambayo, y dizen aver tanto oro en ella que no cargaron otra cosa, segun dizen los portugueses.

Hanc Hemorare insulam aperuit quædam (ut fertur) Cabierum navis, quam tot aurifodinis abundare perhibet ut navem ipsam solo auro oneraverint.

En Romance ve á tabla 2ª Nº 21.

[Quart N. E. de la carte.]

N° 22. En esta isla de Çeilan ay canela de nascimiento y rubíes, y iacintos, y ojos de gato y otros generos de piedras preciosas.

Hac Ceilani insula ingens cinnami inde extracta provenit copia. Pluribus lapidibus, lunaribus, piropis, hiacintis, aliisque preciosis lapillis abundat.

En Romance ve á tabla 2ª Nº 22.

[Quart N. O. de la carte. 18 de Chytræus.]

Ciapangu es una isla grande situada en alto mar, la qual esta en 1500 milla apartada de la tierra firma del gran Can hazia oriente. Son ydolatras y gente de buena manera y hermosa ; tiene rey proprio, libre, que á ninguno es tributario ; tiene mucho oro de nascimiento, lo qual nunca se saca fuera de la dicha isla a causa que no aportan navios á ella por estar tan apartada [y] fuera de camino. El rey desta

1 Devrait être "cervi."

isla tiene un palatio muy grande y muy maravilloso, todo cubierto de oro hecho de pasta, de grosura de dos reales ; y las ventanas y colunnas deste palatio son todas de oro. Tienen piedras preciosas y perlas en mucha cantitad. El gran Can, oyda la fama de la riquesa desta dicha isla, quisola conquistar y embió á ella una grande armada y nunca la pudo soyuzoar [sojuzgar], segun Marco Polo mas largamente lo cuenta y dize en su libro, capitulo ciento y seis.

[Pas de latin sur la carte.]

[Quart S. O. de la carte. Non dans Chytræus.]

En esta figura estense en plano se contienen todas las tierras, islas, puertos, rios, anglas, baxos, que hasta oy dia se han descubierto ; y con sus nombres y quien fueron los descubridores dellas, como por las tablas desta dicha figura mas claramente consta ; con todo lo demas que antes fue conoscido, y todo lo que por Ptholomeo ha zido escripto, como son : provincias, regiones, ciudades, montes, rios, climas y parallelos, por sus grados de longitud y latitud, assí de Europa como de Assia y Aphrica.

Y as de notar que la tierra está situada conforme á la variacion que haze el aguja del marear con la estrella del norte ; la razon de lo qual podras ver en la tabla segunda del numéro diez y siete.

[Le latin est au-dessus de la carte.]

In hac protrahens in planum figura continetur totus terræ globus, insulæ, portus, flumina, sinus, syrtes, et brevia quæ hactenus aneotericis adaperta sunt, eorumque nomina et qui ea loca aperuere ut eisdem hujus figuræ tabulis liquidius patet ; ad hæc omnium quæ a majoribus cognita sunt, necnon quæ à Ptholomeo referuntur ; regionum, sciliscet provinciarum, urbium, montium, fluviorum, climatum, parallelorumque, tam Europæ quam Asiæ, et Aphricæ exacta descriptio. Annotabis tamen, candide lector, situm hunc orbis terrarum depictum esse juxta variationem qua acus navatica utitur ad arctum septentrionalis, observationis cujus rationem perlegere poteris, tabula secunda decimi septimi numeri.

[Quart S. E. de la carte. S. de l'Afrique. Non dans Chytræus.]

Del pescado que detiene una nao.

Plinio escrive en el su noveno libro, capitulo veinte y cinco, de un pescado que se dize Nichió, el qual dise ser como redondo y que pegandose á una nao la tiene aunque baya á la vela. Et Petrarca, en el prohemio del segundo libro de prospera y adversa fortuna, dize que el echenis o remora, pez de grandeza de medio pie detiene una nao aunque sea muy grande y que los bientos y ondas y remos y velas le ayden á yr ; el solo fuerça la fuerça de los elementos y hombres, no con otra obra ninguna, sino pegandose á las tablas del navio, ni con otra fuerça alguna, si no con sola su naturaleza ; el qual pece es como limo[1] o cieno placandolo [y sacandolo] del agua pierde la fuerza. Hallase lo suso dicho en mui claras escripturas, las quales aquí no se ponen por no ser prolixo.

[Pas de latin sur la carte.]

1 Limazon, *un limaçon ?*

2

TRADUCTION ANGLAISE DES LÉGENDES.

FIRST TABLE.

Of the Admiral

N° 1. The admiral Don Cristoval Colon, a Genoese by birth, offered to their Catholic Majesties of glorious memory to discover the islands and mainland of the Indies,[1] by the west, provided they gave him for this purpose a sufficient *fleet* and favor ; [2] and having it, and having fitted out three caravels in the year 1492, he proceeded to discover them, and from that time on many other persons have continued the said discovery, as is shown by the present description.

N° 2. In the island Española there is much virgin gold and *very fine lapis-lazuli* [*blue copper ore ?*] and much sugar and cassia fistula, and an infinite number of cattle[3] of all kinds.[4] *The swine of this island they give to the sick, as here in our parts they give mutton.* This said island contains many harbors,[5] *and very good ones,* and the chief one of them is the city of Santo Domingo, which is a very good city and of much trade, and all the others are places built and settled by the Spaniards ; and in the island of Cuba and of San Juan, and in all the other islands, and on the mainland virgin gold is found ;[6] and in the city of Santo Domingo his Majesty has his royal chancery, and in all the other towns[7] and provinces governors *and rulers* who govern *and rule* them[8] with much justice ; and every day are discovered[9] new lands and provinces, very rich, by means of which our Holy Catholic Faith is, and will be, much increased, and these kingdoms of Castile have become great with much *glorious fame and* riches.

N° 3. This mainland which the Spaniards named New Spain, the most illustrious gentleman, Don Fernando Cortez, marquis del Valle de Guaxacon, conquered. There are, in this land provinces and cities innumerable : the chief of them is the city of Mexico,[10] which contains more than fifty thousand inhabitants ; it is in a salt lake which extends over forty leagues. There is in the said city, and in all the other provinces, much gold, virgin silver, and all kinds of precious stones ; and there is produced in the said land and provinces much very good silk, and cotton, alum, orchil, dyewood, cochineal, and saffron, and sugar,[11] of all the aforesaid great quantities, with which many ships come loaded to these kingdoms of Spain.[12] The natives of this land are very expert in all that relates to trade ; instead of coins, they make use of certain kernels, split in halves, which they call cacao, or cacanghnate, a barbarous expression.[13] They have much wheat and barley, and many other grains, and vines, and many fruits of different kinds. It is a land of many animals, deer, mountain boars, lions, leopards, tigers, and much other game, both birds and land animals. It is a people[14] very skilful in moulding any object after nature, and in painting pictures. The women usually adorn themselves with precious stones and valuable pearls. These Indians use a certain kind of paper, on which they draw what they wish to express with figures [pictures] instead of letters. They never had peace among themselves ; on the contrary, some persecuted others in continuous fights in which the prisoners on either side were sacrificed by their enemies to their gods, and their dead bodies were given to the army, as public banquets. They were idolaters, and adored whatever took their fancy ; they were very fond of eating human flesh, whereas now they have laid aside these fierce and cruel customs, and have clad themselves in Jesus Christ, believing heartily in our holy evangelical faith,[15] and obeying our most holy mother[16] church and its most holy precepts.

---

1 the western islands and mainland of the Indies.
2 if they provided him sufficiently with the things needful to him.
3 and flocks.
4 [In the Latin version the last clause of this sentence comes first.]
5 and ports.
6 all these places are filled with many inhabitants.
7 cities and islands.
8 rather by the reason and integrity of the laws than by arbitrary will.
9 and conquered.
10 is called Mexico by the name of the Indians.
11 or juice of the cane.
12 to Seville of Andalusia.
13 by the barbarous Indian name.
14 very learned and.
15 and the religion of the Christians.
16 orthodox Catholic.

N° 4. This strait of All Saints was discovered by Hernando de Magallanes, captain of an expedition which his Sacred Cæsarean Catholic Majesty,[1] the emperor and king Don Carlos, our lord, ordered to be made to discover the Maluco islands. There are in this strait men of such great stature that they seem giants; it is a very desolate land,[2] and they dress themselves in the skins of animals.[3]

N° 5. These islands of Maluco[4] were discovered by Fernando de Magallanes, commander of[5] an expedition which his[6] Majesty ordered to be made to discover the[7] said islands, and by Juan Sebastian del Canno;[8] that is to say, the said Fernando de Magallanes discoved the strait of All Saints, which[9] is in 52½ degrees towards the Antarctic pole; and[10] *after having passed the said strait*, [and not] without very great labor and danger, he continued his journey towards the said islands; after many days he arrived at certain islands of which the southern one is situated in 12 degrees,[11] and because the people were so turbulent, and because they stole from him the boat of one of his ships, they gave it the name of the isle of thieves (de los Ladrones); and thence continuing his journey, as has been said, they discovered an island, which they called la Aguada, because they took in water there; and from thence on they discovered another, which is called Bunbam, and Aceilani, and another, which is called Cubu, in which island died the said Captain Hernando de Magallanes, in a skirmish which took place with the natives thereof, and the survivors of the said expedition chose Juan Sebastian del Canno as commander of it, who afterwards discovered the island of Bendanao, *in which there is much virgin gold, and very fine cinnamon; and in the same way he discovered* the island of Poloan, and that of Brunay, and that of Gilolo, and the island of Tridore, and that of Terenati, and Motil, and many others in which there is much gold, and cloves, and nutmeg, and other kinds of spices and drugs. The said Sebastian del Canno loaded two ships which[12] remained to him out of five which they took with them, with cloves in the said island of Tidori, for in it, and in the said island of Terenati, the said cloves are said to grow, and not in any other, and in the same way he took much cinnamon and nutmeg;[13] and coming on through the Indian Ocean,[14] in the direction of the Cape of Good Hope, one ship was forced to put back and return to the said island of Tidori, from which it had set out, on account of the great amount of water which it was making, and the said Captain Juan Sebastian del Canno with his ship, called St. Mary of Victory (Sancta Maria de la Victoria), came to these kingdoms of Castile, to the city of Seville, in the year 1522, by the Cape of Good Hope; so that it clearly appears that the said Juan Sebastian del Canno sailed round the whole universe,[15] because he proceeded only towards the West, *although not on one parallel*, through the East to the place in the West whence he set out.

N° 6. These provinces were discovered[16] by the honored and valiant gentleman,[17] Francisco Pizarro, who[18] was governor of them during his life; in which there is infinite gold and virgin silver and mines of very fine emeralds. The bread which they have they make of[19] maize, and the wine likewise; they have much wheat and other grain. It is a warlike race; they use in their wars bows and slings and lances; their arms are of gold and silver. There are in the said provinces certain sheep of the form of small camels; they have very fine wool. They are an idolatrous people, and of very subtle mind;[20] and on all the sea-coast, and for more than twenty miles inland it never rains. *It is a very healthy land.* The Christians have made many settlements in it, and continually keep increasing them.

N° 7. The Indians call this great river the river Huruai, in Spanish the river of silver (Rio de la Plata). They take this name from the river Huruai, which is a very

---

1 fifth of the name.
2 and with few inhabitants.
3 only.
4 long closed to us.
5 his royal Spanish fleet.
6 His Sacred Cæsarean Catholic Majesty the Emperor Charles, fifth of the name.
7 these very rich islands of the Indies.
8 which said expedition set sail from the port of Seville, a famed city of the province of Andalusia.
9 measuring from the Equator to the Antarctic.
10 seeking the aforesaid islands.
11 north latitude.
12 which he had saved from shipwreck.
13 much cinnamon and nutmeg is collected in Bendanao, of which likewise, he took thence great quantities.
14 to Spain, and hastening to double the Cape.
15 in a circle.
16 and conquered.
17 knights Francisco Pizarro and Almagro.
18 that is, Francisco Pizarro.
19 very large corn, which, in the language of the Indians, is called maize.
20 [In the Latin version the statement that "They are an idolatrous people, and of very subtle mind," follows immediately after "It is a warlike race."]

mighty river[1] which runs into the great river Parana. Juan Diaz de Solis, pilot-major of their[2] Catholic Majesties[3] *of glorious memory*, discovered it, and he explored it as far as an island, to which the said Juan Diaz gave the name of the island, of Martin Garcia, because in it he buried a sailor who was called Martin Garcia, which said island is about thirty leagues above the mouth of this river *and the said discovery cost him very dear*, for the Indians of the said land slew him and ate him ; and after many years had gone by it was again discovered by Sebastian Cabot, Captain and Pilot-major[4] of *his Sacred Cæsarean Catholic Majesty* the Emperor Don Carlos Fifth of the name, and king, our lord, who was commander of an expedition which his Majesty ordered should be made to discover Tarsis and Ophir[5] *and Oriental Cathay ;* which said Captain Sebastian Cabot came to this river by chance, for the commander's ship, in which he was, was lost,[6] and seeing that he could not continue his said voyage, he determined to explore with the people he had with him the said river, by reason of the very great account which the Indians of the land gave him of the very great wealth in gold and silver which there was in the land, and not without very great labor and hunger, and dangers both of his own person and of those who were with him.[7] And[8] the said[9] Captain endeavored to make near the said river certain settlements *of the people whom he brought from Spain.*[10] This river is larger than any that is known up to the present time. Its breadth at the mouth where it enters the sea is thirty-five[11] leagues, and three hundred leagues above the said mouth it is two leagues in breadth. The cause of its being so great and mighty is that there run into it many other and mighty rivers. It is a river infinitely full of fish and of the best there is in the world. The people, on arriving in that land, wished to learn if it were fertile and fit to plough and raise bread ; and they planted in the month of September fifty-two grains of wheat,—for there was no more in the ships,—and they gathered soon in the month of December fifty-two thousand grains of wheat ; and this same fertility was found in all the other seeds.[12] Those who live in that land say that not far from there, in the country inland, there are certain great mountain-ranges from which they take infinite gold, and further on in the same mountains they take infinite silver. There are in this land certain sheep large as ordinary asses, of the shape of camels, except that the wool they bear is fine as silk, and other animals of different kinds. The people of the country differ very much ; for those who live on the slopes of the mountains are white like us, and those who are near the banks of the river are dark. *Some say that in the said mountains* there are men who have faces like dogs, and others are from the knee down like ostriches, and that these are great workers, and that they raise much maize, of which they make bread and wine. Many other things they say of that land, which are not put down here lest they be tedious.[13]

N° 8. This land was discovered by Juan Cabot, a Venetian, and by Sebastian Cabot, his son, in the year of the birth of our Saviour Jesus Christ 1494, on the 24th of June,[14] in the morning, to which they gave the name of "first land seen" (*prima tierra vista*) ; and to a large island which is situated along the said land they gave the name San Juan, because it had been discovered the same day.[15] The people of it are dressed in the skins of animals. They use in their wars bows and arrows, lances and darts, and certain clubs of wood, and slings. It is a very sterile land. There are in it many[16] white bears, and very large stags *like horses*, and many other animals ; and likewise there is infinite fish,—sturgeons, salmon, very large soles a yard in length, and many other kinds of fish,—and the greatest quantity of them is called (*baccallaos*) codfish ;[17] and likewise there are in the same land hawks black as crows, eagles, partridges,[18] *linnets*, and many other kinds of birds of different species.

1 into which runs. 2 conquering and. 3 Ferdinand and Isabel.
4 most skilful in the art of navigation and of astronomy.
5 Ciapangu and Eoicatai. 6 being buried in the stormy waves.
7 [In the Latin version the last clause, beginning "and not without very great labor," precedes the clause beginning "by reason of."]
8 Wherefore. 9 most energetic.
10 and to build certain citadels and forts by which the Spanish inhabitants could easily be protected and could thence repel the attacks of their Indian enemies.
11 twenty-five.
12 This extraordinary statement as to the productiveness of a grain of wheat in the country of the La Plata is repeated in the Latin version of this section. It is probably an inadvertence. Eden, who copied this section from Cabot's map, in the free English version, into his "Decades of the New World," London, 1555, pp. 317-319, corrects the error, but on what authority, except his own knowledge of natural history, we do not know. He makes the text read thus; "Taking, therefore, fifty grains of wheat and committing the same to the earth in the month of September they gathered thereof two thousand and fifty at December next following." Eden then proceeds: "Wherein some being deceived and mistaking the thing, have written in the stead of two thousand and fifty, fifty thousand and two."—*Note by Mr. Deane.*
13 [In the Latin version the last sentence follows immediately after "infinite silver," and is itself followed by the clause beginning "and that these are great workers,"]
14 24 July, at the fifth hour, about daybreak.
15 on the solemn festival of St. John. 16 lions.
17 by the common people. 18 dark.

N° 9 In this same island of Iceland (Islanda) there is a great quantity of fish. They take it in winter, and dry it by means of the very great cold which there is there, because this said island is within the Arctic circle, and in summer men[1] go there from many parts and barter for this fish, thus dried, in exchange for meal and beer ; and this said fish is so dry and hard, that to eat it they beat it with certain hammers of iron on certain stones hard as marble, and then they put it to soak a day or two, and thus they eat it, stewed with butter. And in all this Northern sea there is a very great quantity of fish, and many of them large and of monstrous shape ; those who sail in these seas have seen very large lampreys, which resemble great serpents and [have seen them] attack ships, in order to eat the sailors. The natives of the said island most of them build their houses underground, and the walls of fish-bones. They have no wood, except some extremely small trees, and of these very few and in few places ; but the Provider of all things provides every year that there comes to them by sea, on the northern parts of the said island, a very great quantity of trees of different kinds and sizes, as driftwood, borne by furious north winds to the coast of the said island, with which the natives provide themselves, and make use of it for all that is needful to them. And they say that often they hear spirits speak and call each other by name, and take the form of living persons, and tell them who they are ; and in certain parts of the said island there rise up[2] certain very dreadful fires, and other wonders[3] the natives of the said island say there are in it.[4]

N° 10. The men who dwell in this region are savages,[5] they are destitute of bread and wine, they tame deer and ride upon them, and they fight with another people which is situated farther to the north, and which they call the Nocturnal people, for they go about in the night and perform their business as here [we do] in the day, and this because the days there from the 14th of September to the 10th of March are so short that there is not an hour of light. They are a very wicked people, quarrelsome, they rob all those who pass [through their country] *so that no ship dares to ride at anchor near the coast for fear of these night people,* because they slay and rob all who fall into their hands ; and a little beyond these night people toward the southeast they say there are certain monsters which have bodies like those of human beings except the head, which is like that of a pig, and that they understand one another, grunting like pigs.

N° 11. Those who inhabit this region, some adore the sun, others the first thing they see in the morning, others adore a piece of colored cloth which they place on a lance, *and thus each worships what he prefers : they are under the sway of the great Khan, emperor of the Tartars.*

N° 12. Here there are monsters like unto men who have ears so large that they cover the whole body, and they say that farther on towards the East there are certain men who have no joints whatever at the knees nor in the feet : they are under the sway of the grand Khan. In the province of Balor, which is fifty days' journey in extent, there are wild men ; they live in the mountains and forests.

N° 13. Here dwells that mighty king of Aziumba and Auxama whom some call Prester John, to whom sixty kings yield obedience ; he is very wealthy in all riches,[6] and there is no record that he was ever defeated in any battle, but often as he come back with glorious victory from the south from the Throglodyte people, a race naked and black, which people extends as far as the Cape of Good Hope. Among which people there is a race which does not speak but they understand each other by whistling ; and this is not Prester John,[7] because Prester John had his empire in eastern and southern India until Genghis Khan, first king of the Tartars, defeated and overcame him in a very cruel battle, in which he died and the said Genghis took from him all his kingdoms and lordships, and allowed the Christians to live in their own faith, and gave them a Christian king to rule and govern them, which king was called George, and from that time till now all the kings who succeed him are called George, as Marco Polo relates more at large *in the 42nd and 48th chapters of his book.*[8]

N° 14. The king of this province and Kingdom of Bengal is a very mighty lord, and has under his rule many cities, very large and of great trade.[9] *There is in this kingdom and province* much cinnamon, cloves, ginger, pepper, sandalwood, *lacquer,* and silk in great quantities. They are wont[10] in this province and kingdom to burn

1 Englishmen, Germans, and the inhabitants of various other regions.
2 fire, dreadful to be seen, rises of itself, and is thrown up and whirled away to a distance.
3 both to be seen and heard.
4 which for the sake of brevity are omitted.
5 live in the desert and are entirely wild.
6 surpassing by his wealth the most fortunate lot of these most powerful kings.
7 It is easy to prove that this one is hardly the real Prester John.
8 in the second and third chapters of his fortieth book.
9 and he is bound with extremely close bonds with the ever victorious king of Portugal, with whom he has made a perpetual treaty of peace, by means of which he receives immense quantities of.
10 Were wont, they say.

bodies after death, and when the husband dies before the wife, the wife burns herself alive with her husband, saying that she is going to be happy with him in the other world, and it is done in this way, that, the husband dying, the wife gives a great entertainment and dresses herself in the richest garments she has, to which entertainment come all her relatives and those of her husband, and after having eaten, she goes with all the people to a place where a very great fire has been built, singing and dancing until she reaches the said fire, and then they throw in the dead body of the husband, and at once she bids farewell to her relatives and friends and leaps into the fire, and she who most nobly throws herself into the fire brings most honor upon her family. but even now this custom is not observed as it used to be, since the Portuguese have traded with them and given them to understand that Our Lord God is not served by such a practice.

N° 15. The grand Khan of the Tartars is a very great lord and very mighty, he is called King of Kings and Lord of Lords: he is wont to give to his liegemen garments thirteen times a year, at thirteen very great feasts which he holds each year; and these garments are of greater or less value according to the quality of the person to whom they are given, and to each one is given a[1] belt and leggings, a hat adorned with gold and pearls and precious stones according to the greatness of the personage, and these garments which the said grand Khan gives each year are 156,000; and this he does to give greatness and magnificence to his feasts, and when he dies they bear him to be buried to a mountain which is called Alcay, were are buried the grand Khans, Emperors of the Tartars, and those who bear him to burial slay all those they find, saying to them go and serve our master in the other world; and in the same way they slay all his horses, camels, and baggagemules which they have, thinking that they will go to serve their lord. When *Mongui* Khan, Emperor of the Tartars, died, there were slain three hundred thousand men, whom those who bore him to burial met on the way as Marco Polo says in his book, chapter 42.[2] Poggio the Florentine, secretary of Pope Eugenius IV, *towards the end of* his second book, which he wrote on the variation and changes of Fortune, does much to confirm what the said Marco Polo wrote in his book.

N° 16. There are various opinions as to what is Trapovana,[3] since the Spaniards and Portuguese have navigated the Indian Ocean. How Ptolemy places it in degrees of latitude and longitude I think is well known to all. Some modern explorers hold that the island of Ceylon is Trapovana; others hold that it is the island of Sumatra.[4] Pliny writes of Trapovana in his sixth book, chapter 22, and says there was a time when the opinion was held that Trapovana was another world, and that it was called Antichton, and that Alexander was the first to inform us that it was an island, and that Onesechritus, admiral of his fleet, [says] that in the said island of Trapovana there are larger and more warlike elephants than in India, and that Magasaene gives as its length seven thousand stadia, and as its width five thousand; that there is no walled city in it, but seven hundred villages, and that in Claudius' reign[5] ambassadors came from the said island to Rome. In this way: the freedman Damius Plocamius, who had bought of the republic[6] the taxes of the Red Sea and sailing around Arabia was carried by the north wind in such a way that on the fifteenth day he entered a port of the said island called Hipnus,[7] and was very generously received and treated by the king, and that after having remained in the said island six months he learned the language, and that one day talking with the king he told him that the Romans and their Emperor were incredibly just, and that the king, seeing that the coins which the said freedman had were of equal weight although the stamp showed that they were of different emperors, moved by this, sent ambassadors to Rome, the chief of whom was Rachia, to make friendship with Claudius, from which ambassadors he heard that in the said island there were five hundred cities, and that the said ambassadors were astonished to see in these heavens of ours the north star and the Pleiades as something new and to them unknown, and that they said that in the said island they only saw the moon above the earth from the eighth day to the fifteenth, and they were especially astonished that shadows turned[8] towards our sky and not[9] towards theirs, and that the sun rose on the right and set on the left, from which aforesaid reasons it seems that in the said island where the said freedman made harbor the north star is not seen, which is seen in the island Trapovana, whence it might be said, considering whence the said freedman Damius Proclamius started and the course he might have made with a raging north mind,[10] that the island where he made harbor was the island of San Lorenzo and not Trapubana. And that as king of the said island an old and mild man

1 belts, leggings, shoes, helmets or shade hats [cf. Marco Polo.]
2 in the twenty-fourth chapter of his fourth book.
3 and where it is situated.
4 [What follows is not taken from the text of Pliny, but is translated directly from the Spanish.]
5 about the beginning of his government.
6 the Romans.
7 Hippurus [cf. Pliny].
8 to the right towards our pole.
9 when in their country they saw them always go the left.
10 and the narration of the envoys to Tiberius.

without children is usually elected, and if after being elected he should beget any, at once they depose him ; and when they elect him they give him thirty counsellors ; and that the said king can condemn no one if the majority of his said thirty counsellors are not agreed with him, and that afterwards the said condemned man can appeal to the people, which thereupon selects seventy judges, who examine his case, and if they find that he was wrongly sentenced they set him free, and those counsellors who agreed in condemning him are deprived of their offices and are held infamous forever after.

Inscription of the author with certain reasons for the variation which the needle of the compass makes with the north star.

N° 17. Sebastian Cabot, captain and pilot-major of his Sacred Cæsarean Catholic Majesty, the Emperor Don Carlos, fifth of the name, and King,[1] *our lord*, made[2] this figure projected on a plane in the year of the birth of our Saviour Jesus Christ 1544, drawn by degrees of latitude and longitude, with its winds,[3] as a navigating chart, imitating in part Ptolemy[4] and in part the modern discoverers *both Spanish and* Portuguese, and[5] partly discovered by his father and partly by himself, by which you may navigate as by a navigating chart, bearing in mind the variation which the needle of the compass makes with the north star. For example, you wish to set out from Cape St. Vincent in order to make Cape Finisterre ; you will give orders to steer your ship to the north according to the needle of the compass, and you will strike within the said cape, but your real course, which your ship made, was to the north, quarter northeast because your compass-needle northeasts you a quarter at the said Cape of St. Vincent, so that commanding your ship to be steered north by the compass-needle, your course will be north, quarter northeast ; and in the same way sailing from Salmedina, which is a shoal as you go out of San Lucar *de Barrameda*, to go to the point of Naga on the island of Teneriffe you will give orders to steer southwest by the needle and you will make the said point of Naga because it is situated on the navigating chart, but your course will not be to the southwest inasmuch as your compass-needle northeasts you a wide quarter point at Salmedina, but your course will be southwest, a wide quarter south ; so that you may say that sailing from St. Vincent to the north your course will be north, quarter northeast, and sailing from Salmedina to the southwest your course will be southwest, quarter south, and so consequently you will do in every other part of this universe, watching the variation which the said needle of the compass makes with the north star, for the said needle does not turn or stay fixed to the north in every place, as the vulgar think, since the magnet-stone, as it appears, has not the power to make it turn to the north in every place, but, as is seen and acquired by experience, it has only the power to make it remain stable and fixed in one place, wherefore it must point necessarily in a straight line whatever wind you may have, and not in a curved line, and this cause brings about the said variation ; for if the needle were to turn to the north always and in every place, there would be no variation, for then it would follow a curved line, because you would always be on one parallel, which cannot be when you go in a straight line on a sphere ; and you must notice that the further you move from the meridian on which the needle points directly north, towards the west or east, so much the more will your compass move from the north, that is, from the flower-de-luce in it which marks the north : wherefore it clearly appears that the said needle points along a straight line and not a curved line ; and you must know that the meridian where the flower-de-luce of the needle points directly north is about thirty-five[6] leagues from Flores, the last island of the Azores towards the west, according to the opinion of certain experts, because of the great experience which they have of this, on account of the daily navigation which is made toward the West, to the Indies of the Ocean. The said Sebastian Cabot,[7] sailing towards the west, found himself in a place[8] where northeast quarter north [of the compass] stood directly north, on account of which observations aforesaid it appears clearly that defects and variations which the said needle of the compass makes with the north star really exist.

Pliny in the second book, chapter 79,[7] *writes :—*

N° 18. That from Cadiz and the columns of Hercules, sailing around Spain and Gaul, the whole west was sailed over. The greater part of the northern ocean was

1 of Spain. 2 laid the last touch to me (this map).
3 so wisely, so exactly. 4 the Geographer.
5 and likewise the experience and labors of the long nautical life of the most honest man John Cabot, a Venetian by birth ; and the knowledge of the stars and of the art of navigation of Sebastian his most learned son and my author, who discovered some part of the world which had long been unknown to us.
6 thirty. 7 my author. 8 came to a sea and shore.
7 [Pliny, lib. 2, cap. 67. There is no Latin for this on the map. In Chytræus, where it is numbered 19, the Latin is copied directly from Pliny, l. c., and not translated from the Spanish.]

sailed over in the time of Augustus, passing by all Germany as far as the Cimbrian Cape, and thence as far as Scythia. And from the East the fleet of Macedonia sailed along the Indian Ocean towards the north until the Caspian Sea was to the south of them, in the time that Seleucus and Antiochus reigned, and they ordered that that region should be called Seleuchida and Antiochida. And to the north of the Caspian many parts have been sailed over, so that the northern sea has been nearly all sailed over : and he likewise says, in the same chapter, that Cornelius Nepos writes that to Quintus Metellus Celer, who had been consul with Afranius, and who was then proconsul in Gaul, there were sent certain Indians by the king of the Suevi, who, starting from the Indian Ocean, had without mischance been carried to Germany.

N° 19.[1] In these Rocos islands there are birds of such size (as they say) and strength that they take up an ox and bear it in their flight[2] in order to eat it, and *still more they say*[3] that they take a vessel, no matter how great it may be, and raise it to a great height and then let it drop, and they eat the men. Petrarch likewise says so in his book of Prosperous and Adverse Fortune.

N° 20. There are in the island *of the people of Calenguan* lions, tigers, panthers, deer, and many other different kinds of animals ; likewise there are eagles, and white parrots *who speak as clearly as human beings what is taught them*, and many other countless birds of various kinds. The people of the island are idolaters ; they eat human flesh.

N° 21. A ship from Cambaya discovered this island of Mamorare, and it is said there was so much gold in it that they loaded it with nothing else *according to what the Portuguese say.*

N° 22.[4] There are in this island of Ceylon native cinnamon, and rubies and hyacinths and cats' eyes and other kinds of precious stones.

Ciapangu is a large island lying in the high seas, which island is one thousand five hundred miles distant from the mainland of the Grand Khan towards the east. They are idolaters, and a gentle and handsome race. It has an independent king of its own, who is tributary to no one. It contains much virgin gold, which is never taken away from the said island, because ships never touch there, as it is so distant and out of the way. The king of this island has a very great and very wonderful palace, all made of gold in ingots of the thickness of two reals, and the windows and columns of the palace are all of gold. It [the island] contains precious stones and pearls in great quantities. The Grand Khan, having heard the fame of the riches of this said island, desired to conquer it, and sent to it a great fleet, and could never conquer it, as Marco Polo more amply relates and tells in his book, chapter 106.

[S. W. Quadrant of Map.]

In this figure, projected on a plane, are contained all the lands, islands, ports, rivers, waters, bays, which have been discovered to the present day, and their names, and who were the discoverers of them, as is made more manifest by the inscriptions [tables] of this said figure,—with all the rest that was known before, and all that has been written by Ptolemy, such as provinces, regions, cities, mountains, rivers, climates, and parallels, according to their degrees of longitude and latitude, both of Europe and of Asia and Africa.

And you must note that the land is situated according to the variation which the needle of the compass makes with the north star, for the reason of which you may look in the second table of No. 17.

[S. E. Quadrant of Map.]

Of the fish which stops a ship.

Pliny writes in his ninth book, chapter twenty-five, of a fish which is called Nichio, which he describes as being round, and that attaching itself to a ship it holds it even though it be under sail. And Petrarch, in the preface to the second book of Prosperous and Adverse Fortune, says that the echenis or remora, a fish of half a foot in length, stops a ship, though it be very large, and winds and waves and oars and sails aid its course ; it alone overpowers the power of the elements and of man, with no other agency save attaching itself to the planks of the ship, and with no other force than its own nature ; which fish is like mud or mire, and taking it out of the water it loses its power. The aforesaid is found in very distinguished writings, which are not quoted here lest it take too much space.

---

1 [The Latin of Nos. 19, 20, and 21 is in the S. E. quadrant of the map. It ends in each case with a reference in Spanish to the Spanish of the tables.]
2 to their nests.
3 their talons are so strong.
4 Latin in N. E. quadrant of map.

TRADUCTION ANGLAISE DES LÉGENDES MISE EN FRANÇAIS.

PREMIER TABLEAU.

De l'amiral.

N° 1. L'amiral Don Christophe Colomb, génois de naissance, a offert à Leurs Majestés catholiques, de glorieuse mémoire, de découvrir les îles et la terre ferme des Indes,[1] par l'ouest, pourvu qu'elles lui donnassent à cette fin une *flotte* et une faveur satisfaisantes ;[2] et l'ayant obtenue, puis ayant gréé trois caravelles en l'année 1492, il procéda à leur découverte, et, depuis lors, sur nombre d'autres personnes a reposé le soin de continuer cette découverte, comme le fait voir la présente description.

N° 2. Dans l'île Española il y a beaucoup d'or vierge et de très beau lapis-lazuli (*minerai de cuivre bleu*), ainsi que beaucoup de sucre, de *cassia fistula* et d'un nombre infini de bestiaux[3] de toutes sortes[4]. *Les pourceaux de ces îles, on les donne aux malades, comme, chez nous, du mouton.* Cette dite île contient plusieurs havres,[5] *et de très bons*, et le principal d'entre eux est la ville de Saint-Domingue, qui est une très bonne ville et de beaucoup de commerce, et tous les autres endroits bâtis et établis par les Espagnols ; et dans l'île de Cuba et de San-Juan, ainsi que dans toutes les autres villes et sur la terre ferme, on trouve de l'or vierge ;[6] et dans la ville de Saint-Domingue Sa Majesté a sa chancellerie royale, et dans toutes les autres villes[7] et provinces, des gouverneurs *et gouvernants* qui les gouvernent *et les régissent*[8] avec une grande justice ; et tous les jours on découvre[9] de nouvelles terres et provinces, très riches, par le moyen desquelles Notre Sainte Foi Catholique est et sera considérablement augmentée, et ces royaumes de la Castille sont devenus grands avec beaucoup de *renom glorieux et* de richesses.

N° 3. Cette terre ferme que les Espagnols ont nommée Nouvelle-Espagne, le Très Illustre gentilhomme Fernand Cortez, marquis del Valle de Guaxacon, l'a conquise. Il y a dans cette terre des provinces et des villes innombrables, dont la principale est la ville de Mexico,[10] qui contient plus de cinquante mille habitants ; elle est située sur un lac salé qui se développe sur plus de quarante lieues. Il y a dans la dite cité et dans toutes les autres provinces beaucoup d'or et d'argent vierge ainsi que toutes sortes de pierres précieuses ; et il se produit dans les dites terre et provinces beaucoup de très bonne soie, du coton, de l'alun, de l'orseille, du bois de teinture, de la cochenille, du safran et du sucre,[11] et de grandes quantités de ces dites choses, dont plusieurs navires viennent chargés aux dits royaumes d'Espagne.[12] Les naturels de ce pays sont très experts en tout ce qui a rapport au commerce ; en guise de monnaie ils emploient certaines graines, fendues en deux, qu'ils appellent cacao ou cacanghnate, expression barbare.[13] Ils ont beaucoup de blé et d'orge ainsi que beaucoup d'autres grains et de vignes, et nombre de fruits de différentes sortes. C'est une terre portant beaucoup d'animaux, les daims, le sangliers de montagne, les lions, les léopards, les tigres et beaucoup d'autre gibier, tant oiseaux qu'animaux. C'est un peuple[14] très habile à mouler tout objet d'après nature et à peindre des images. Les femmes se parent d'ordinaire de pierres précieuses et de perles de valeur. Ces indiens font usage d'une certaine sorte de papier, sur lequel ils peignent ce qu'ils veulent exprimer avec des figures (images) au lieu de lettres. Ils n'ont jamais eu la paix entre eux ; au contraire, quelques-uns poursuivaient les autres dans des combats continuels dans lesquels les prisonniers de chaque côté étaient sacrifiés par leurs ennemis à leurs dieux, et les cadavres étaient donnés à l'armée, comme banquets publics. Ils étaient idolâtres et adoraient tout ce qui leur venait à l'idée ; ils étaient très friands de chair humaine, alors que, maintenant, ils ont abandonné ces féroces et cruelles coutumes et se sont revêtus de Jésus-Christ, croyant de tout leur cœur en notre sainte foi évangélique,[15] et obéissant à notre très-sainte mère[16] l'Eglise et à ses très saints préceptes.

---

1 les îles occidentales et la terre ferme des Indes.
2 si on lui fournissait en suffisante quantité les choses qu'il lui fallait.
3 et troupeaux.
4 [Dans la version latine le dernier membre de cette phrase vient le premier.]
5 et ports.
6 tous ces endroits sont remplis de nombreux habitants.
7 villes et îles.
8 plutôt par raison et justice des lois que par volonté arbitraire.
9 et conquis.
10 est appelé Mexique du nom des Indiens.
11 ou jus de la canne.
12 à Séville d'Andalousie.
13 par le nom barbare indien.
14 très instruit et.
15 et à la religion des Chrétiens.
16 orthodoxe catholique.

N° 4. Ce détroit de Tous-les-Saints a été découvert par Hernando de Magallanes capitaine d'une expédition que Sa Sacrée Majesté catholique césarienne,[1] l'empereur et roi, et Don Carlos, notre seigneur, avaient fait faire pour découvrir les îles Moluques. Il y a dans ce détroit des hommes de si haute stature qu'ils paraissent être des géants ; c'est une terre très désolée,[2] et ils se couvrent de peaux de bêtes.[3]

N° 5. Ces îles Moluques[4] furent découvertes par Fernando de Magallanes, commandant d'une[5] expédition que Sa[6] Majesté commanda de faire pour découvrir les[7] dites îles, et par Juan Sebastian del Canno ;[8] c'est-à-dire que le dit Fernando de Magallanes découvrit le détroit de Tous-les-Saints, qui[9] est à 52½ degrés dans la direction du pôle Antarctique, et[10] *après avoir franchi le dit détroit*, (et non) et sans grand travail et grand danger, il continua son voyage vers les dites îles ; au bout d'un grand nombre de jours il arriva à de certaines îles dont celle du sud est située à 12 degrés,[11] et, comme les habitants en étaient fort turbulents et qu'ils lui volèrent le canot de l'un de ses navires, ils lui donnèrent le nom d'île des Voleurs (*de los Ladrones*) ; et de là, continuant leur voyage, ainsi qu'il a été dit, ils découvrirent une île qu'ils appelèrent la Aguada, parce qu'ils y prirent de l'eau ; et, de là, poursuivant leur route, ils en découvrirent une autre qui s'appelle Bunham, et Aceilani, et une autre qui s'appelle Cubu, dans laquelle mourut le capitaine Hernando de Magallanes, dans une escarmouche qui eut lieu avec les naturels de l'endroit, et les survivants de la dite expédition choisirent Juan Sebastian del Canno pour en être le commandant, lequel, par la suite, découvrit l'île de Bendanao, *dans laquelle se trouve beaucoup d'or vierge et de la très belle cannelle ; et, de la même manière, il découvrit* l'île de Poloan, et celle de Brunay, puis celle de Gilolo, et l'île de Tridore, et celles de Térénati et de Motil, ainsi que beaucoup d'autres dans lesquelles il y avait beaucoup d'or, de clou, de muscade et autres sortes d'épices et de drogues. Le dit Sebastian del Canno chargea deux navires qui[12] lui restaient de cinq qu'ils avaient pris avec eux, avec du clou de la dite île de Tidori, car dans celle-ci et dans l'île de Térénati pousse, dit-on, le dit clou, et dans aucune autre, et, de même, il prit de la cannelle et de la muscade ;[13] et, franchissant l'océan Indien,[14] dans la direction du Cap de Bonne-Espérance, un navire fut contraint de faire relâche et de retourner à l'île de Tidori d'où il était parti, à cause de la grande quantité d'eau qu'il faisait, et le dit capitaine Juan Sebastian del Canno, avec son navire appelé Sainte-Marie de la Victoire (*Sancta Maria de la Victoria*), vint en ce royaume de Castille, à la ville de Séville, en l'an 1522, par le Cap de Bonne-Espérance ; de sorte qu'il appert clairement que le dit Juan Sebastian del Canno a navigué autour de l'univers entier,[15] parce qu'il a avancé seulement vers l'ouest, *bien que ce ne fut pas sur une seule parallèle*, à travers l'orient, jusqu'à l'endroit de l'occident d'où il était parti.

N° 6. Ces provinces furent découvertes[16] par l'honorable et vaillant gentilhomme,[17] François Pizarre, qui[18] en fut gouverneur sa vie durant ; dans lesquelles il y a infiniment d'or et d'argent vierge, ainsi que des mines de très belles émeraudes. Le pain qu'ils ont, ils le font de[19] maïs, et le vin de même ; ils ont beaucoup de blé et d'autre grain. C'est une race guerrière ; ils emploient dans leurs guerres des arcs, des frondes et des lances ; leurs armes sont d'or et d'argent. Il y a dans ces provinces certains moutons de la forme de petits chameaux ; ils ont de la fort belle laine. C'est un peuple idolâtre, et d'un très subtil esprit ;[20] et sur toute la côte maritime, sur plus de vingt mille gagnant l'intérieur, il ne pleut jamais. *C'est une terre très salubre.* Les chrétiens y ont fondé de nombreux établissements et continuent à les augmenter constamment.

N° 7. Les indiens appellent cette grande rivière Huruai,[21] qui est une puissante rivière se déchargeant dans la grande rivière Parana. Juan Diaz de Solis, pilote-major de Leurs[22] Majestés catholiques[23] *de glorieuse mémoire*, la découvrit et il l'explora jusqu'à une île à laquelle le dit Juan Diaz donna le nom d'île de Martin Garcia, parce

1 cinquième du nom.
2 et avec peu d'habitants
3 seulement.
4 longtemps fermées pour nous.
5 sa royale flotte espagnole.
6 Sa Sacrée Majesté catholique césarienne, l'empereur Charles, cinquième du nom.
7 ces très riches îles des Indes.
8 laquelle dite expédition fit voile du port de Séville, fameuse cité de la province d'Andalousie.
9 mesurant depuis l'Equateur jusqu'à l'Antarctique.
10 cherchant les susdites îles.
11 latitude nord.
12 qu'il avait sauvés du naufrage.
13 on ramasse beaucoup de cannelle et de muscade dans Bandanao, desquelles également il prit de là de grandes quantités.
14 vers l'Espagne, et se hâtant de doubler le Cap.
15 en un cercle.
16 et conquises.
17 chevaliers François Pizarre et Almagro.
18 c'est-à-dire François Pizarre.
19 un très gros blé, qui, dans la langue des indiens, s'appelle maïs.
20 [Dans la version latine la déclaration " C'est un peuple idolâtre et d'un esprit très subtil ", vient immédiatement après " C'est une race guerrière."]
21 dans laquelle court. 22 conquérant et. 23 Ferdinand et Isabelle.

qu'il y enterra un matelot qui s'appelait Martin Garcia, laquelle dite île est à environ trente lieues en amont de l'embouchure de la rivière, *et la dite découverte lui a coûté fort cher*, car les indiens de la dite terre le massacrèrent et le mangèrent ; et, après que nombre d'années se furent écoulées, elle fut redécouverte par Sébastien Cabot, capitaine et pilote-major[1] de *Sa Sacrée Majesté Catholique Césarienne*, l'empereur don Carlos cinquième du nom, et roi, notre seigneur, commandant, d'une expédition ordonnée par Sa Majesté en vue de découvrir Tarsis et Ophis[2] ainsi que la *Cathay orientale :* lequel dit capitaine Sébastien Cabot vint à la rivière par hasard, car le navire du commandant dans lequel il se trouvait fut perdu[3] et, voyant qu'il ne pouvait pas continuer son dit voyage, il décida d'explorer, avec les hommes qu'il avait avec lui, la dite rivière, vu le magnifique rapport que les indiens du pays lui firent de la grande richesse en or et en argent qui se trouvait dans le pays, et non sans beaucoup de travail ni sans avoir beaucoup souffert de la faim et couru de nombreux dangers de sa personne et de celles qui étaient avec lui[4]. Et[5] le dit[6] capitaine essaya de créer près de la dite rivière certains établissements avec *les gens qu'il*[7] avait amenés d'*Espagne*[8]. Cette rivière est plus grande que toutes celles connues jusqu'ici. Sa largeur à l'embouchure, là où elle se jette dans l'océan, est de trente-cinq[9] lieues, et, à trois cents lieues en amont de la dite embouchure, elle a deux lieues de large. Ce qui fait qu'elle est si grande et si puissante c'est qu'elle reçoit plusieurs autres grandes rivières. C'est une rivière remplie d'une infinité de poissons, et des meilleurs qui soient au monde. En arrivant dans cette terre, les gens voulurent savoir si elle était fertile, propre au labourage et à la production du pain ; ils y plantèrent, au mois de septembre, cinquante-deux grains de blé, vu qu'il n'y en avait pas davantage dans les navires,—et, au commencement du mois de décembre ils récoltèrent cinquante-deux mille grains de blé ; et la même fertilité s'accusa pour toutes les autres graines[10]. Ceux qui habitent cette terre disent que non loin de là, dans l'intérieur, il y a des chaînes de montagnes d'où l'on tire une quantité infinie d'or, et, plus loin, dans les mêmes montagnes, on trouve de l'argent en quantité infinie. Il y a dans cette terre une certaine espèce de moutons aussi gros que des ânes ordinaires, de la forme des chameaux, sauf que la laine qu'ils portent est aussi fine que la soie, et d'autres animaux de différentes espèces. Les habitants du pays diffèrent beaucoup ; car ceux qui vivent sur les versants des montagnes sont blancs comme nous, et ceux qui sont près des bords de la rivière sont noirs. *Quelques-uns disent que dans les dites montagnes* il y a des hommes qui ont des faces de chien et que d'autres, à partir des genoux, sont comme des autruches, et que ceux-ci sont de grands travailleurs, et qu'ils récoltent beaucoup de maïs, dont ils font du pain et du vin. On dit beaucoup d'autres choses de cette terre, qui ne sont pas mises ici par crainte qu'elles soient fastidieuses[11].

N° 8. Cette terre fut découverte par Juan Cabot, vénitien, et par Sébastien Cabot, son fils, en l'année de la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ 1494, le 24 de juin,[12] au matin, à laquelle ils donnèrent le nom de "première terre vue" (*prima terra vista*) ; et à une grande île qui est située le long de la dite terre ils donnèrent le nom de San-Juan, parce qu'elle avait été découverte le même jour.[13] Les habitants en sont vêtus en peau de bêtes. Ils font usage dans leurs guerres d'arcs et de flèches, de lances et de dards, de certaines massues de bois et de frondes. C'est une terre très stérile. Il s'y trouve de nombreux[14] ours blancs, et de très grands cerfs, *comme des chevaux*, et nombre d'autres animaux ; et, de même, il y a beaucoup de poisson,—des esturgeons, du saumon, des soles d'une verge de long, et beaucoup d'autres espèces de poissons,—et celui qui s'y trouve en plus grande quantité s'appelle (*baccallaos*) morue ; [5] et pareillement il se trouve dans la même terre des faucons noirs comme des corbeaux, des aigles, des perdrix,[16] des *linotes* et plusieurs autres sortes d'oiseaux d'espèces différentes.

---

1 conquérant et.
2 très habile dans l'art de la navigation et de l'astronomie.
3 Ciapangu et Eoicatai.
4 étant ensevelis dans les vagues orageuses.
5 [Dans la version latine, la dernière clause, commençant "et non sans beaucoup de travail", précède la clause "vu le."]
6 C'est pourquoi.
7 des plus énergiques.
8 et pour bâtir certaines citadelles et des forts au moyen desquels les habitants espagnols pourraient facilement être protégés et pourraient de là repousser les attaques de leurs ennemis indiens.
9 vingt-cinq,
10 Cette extraordinaire déclaration touchant le rendement d'un grain de blé dans le pays de La Plata est repétée dans la version latine de cette section. C'est probablement une inadvertance. Eden qui a copié cette section de la carte de Cabot, dans la libre version anglaise, dans ses "Decades of the New World", London, 1,555, pp. 317-319, corrige l'erreur, mais d'après quelle autorité, si ce n'est d'après sa propre connaissance de l'histoire naturelle, nous ne le savons point. Il fait lire le texte ainsi : "Prenant donc cinquante graius de blé et les confiant à la terre, au mois de septembre, ils en récoltèrent deux mille cinquante en décembre suivant." Puis Eden continue : "Ou quelques-uns, trompés et se méprenant sur la chose, ont écrit au lieu de deux mille cinquante, cinquante-deux mille et demi." *Note de M. Deane.*
11 [Dans la version latine la dernière phrase vient immédiatement après "de l'argent en quantité infinie", et est elle-même suivie par la clause commençant "et que ceux-ci sont de grands travailleurs."]
12 le 24 juillet, à la cinquième heure, vers la tombée du jour.
13 à la fête solennelle de saint Jean.
14 lions.
15 par le commun peuple.
16 noires.

N° 9. Dans cette même île d'Islande (*Islanda*) il y a une grande quantité de poisson. On le prend en hiver, on le sèche au moyen du très grand froid qui s'y fait sentir, parce que la dite île est dans le cercle arctique, et dans l'été, des hommes[1] s'y rendent de plusieurs lieux et y font le troc de ce poisson, ainsi séché, contre de la farine et de la bière ; et le dit poisson est si sec et si dur, que, pour le manger, ils le frappent avec de certains marteaux de fer sur certaines pierres dures comme du marbre, puis ils le font tremper un jour ou deux et le mangent ainsi frit dans du beurre. Et dans toute cette mer du nord il y a une très grande quantité de poisson, dont beaucoup sont gros et de forme monstrueuse ; ceux qui naviguent dans ces mers ont vu de très grosses lamproies, qui ressemblent à de grands serpents (et ils les ont vues) attaquant les navires pour en manger les matelots.

La plupart des naturels de cette île bâtissent leur maisons sous terre et ils en construisent les murs avec des os de poissons. Il n'ont point de bois à part quelques arbres tout petits, et ceux-ci en très petite quantité et en peu d'endroits ; mais le Pourvoyeur de toutes choses pourvoit à ce que, chaque année, il leur vienne par mer, sur les parties septentrionales de la dite île, une très grande quantité d'arbres de différentes sortes et grosseurs, comme bois de dérive apporté par les furieux vents du nord à la côte de la dite île, dont les naturels se pourvoient et confectionnent toutes sortes d'articles d'utilité pour eux. Et ils disent entendre souvent des esprits parler, s'appeler par leurs noms et prendre la forme de personnes vivantes, et leur dire qui ils sont ; et dans certaines parties de la dite île il s'élève[2] de très effray ts incendies, et les naturels mentionnent d'autres merveilles[3] qui y sont.[4]

N° 10. Les hommes qui habitent cette région sont des sauvages,[5] ils manquent de pain et de vin, ils domptent des daims et les montent, et ils se battent avec un autre peuple habitant plus au nord et qu'ils appellent le peuple nocturne, car il rôde la nuit et fait la nuit ce que [nous faisons] ici le jour, et cela parce que, depuis le 14 septembre jusqu'au 10 de mars, les jours y sont si courts qu'il n'y a pas une heure de lumière. C'est un peuple très méchant, querelleur, il vole tous ceux qui passent (à travers son pays), *de sorte qu'aucun navire n'ose jeter l'ancre près de la côte par crainte de ce peuple nocturne*, parce qu'il tue et pille tous ceux qui tombent entre ses mains ; et un peu au delà de ces gens de la nuit, vers le sud-est, il y a, disent-ils, certains monstres ayant des corps comme ceux d'êtres humains, moins la tête, laquelle est comme celle d'un cochon, et qu'ils se comprennent entre eux en grognant comme des cochons.

N° 11. Les habitants de cette région adorent, les uns le soleil, d'autres la première chose qu'ils voient le matin, d'autres un morceau d'étoffe de couleur qu'ils placent sur une lance, et *ainsi chacun rend culte à ce qu'il préfère : ils sont sous la domination du grand Khan, empereur des Tartares.*

N° 12. Ici il y a des monstres ressemblant à des hommes, qui ont des oreilles si grandes qu'elles leur couvrent tout le corps, et ils disent que, plus loin, vers l'est, il y a de certains hommes qui n'ont de jointures ni aux genoux ni aux pieds ; ils sont sous la domination du grand Khan. Dans la province de Balor, d'une étendue qu'il faut cinquante jours à franchir, il y a des hommes sauvages ; ils vivent dans les montagnes et dans les forêts.

N° 13. Ici demeure le puissant roi d'Aziumba et d'Auxama, que quelques-uns appellent Prester John, auquel soixante rois rendent obéissance ; il est très riche en toutes sortes de biens,[6] et il est nulle part fait mention qu'il ait jamais été défait en aucune bataille, mais il est souvent revenu glorieusement victorieux du sud, du pays des Troglodytes, race nue et noire, lequel peuple s'étend jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Parmi ce peuple se trouve une race qui ne parle pas, mais dont les individus se comprennent mutuellement en sifflant ; et ce n'est pas là Prester John,[7] parce que Prester John eu son empire dans l'Inde orientale et méridionale jusqu'à ce que Genghis Khan, premier roi des Tartares, le défit et vainquit dans une très cruelle bataille, dans laquelle il mourut, le dit Genghis lui enleva tous ses royaumes et seigneuries et permit aux chrétiens de vivre selon leur foi et leur donna un roi chrétien pour les gouverner, lequel roi fut appelé George, et depuis lors jusqu'à maintenant tous les rois qui lui succèdent sont appelés George, ainsi que Marco Polo le relate plus au long *dans le 42e et le 48e chapitres de son livre.*[8]

N° 14. Le roi de cette province et du royaume de Bengale est un très puissant seigneur et a sous sa domination de nombreuses cités, très grandes et d'un fort commerce[9]. Il y a dans ce royaume et cette province beaucoup de cannelle, de clou, de gingembre, de poivre, de bois de santal, de laque et de soie en grandes quantités. On a la coutume[10] en cette province et ce royaume de brûler les corps après la mort, et

1 Anglais, Allemands et les habitants de diverses autres régions,
2 feu, effrayant à voir, s'élève de soi-même et est projeté en l'air et répandu en tourbillons à distance.
3 à voir et à entendre
4 lesquelles, pour être bref, sont omises.
5 vivent dans le désert et sont tout à fait féroces.
6 surpassant en richesse le lot le plus fortuné de ces très puissants rois.
7 Il est aisé de prouver que celui-ci ne peut guère être le vrai Prester John.
8 dans les deuxième et troisième chapitres de son quarantième livre.
9 et il est uni par des liens extrêmement serrés au toujours victorieux roi de Portugal, avec qui il a fait un perpétuel traité de paix, au moyen duquel il reçoit d'immenses quantités de.
10 on avait coutume, dit-on.

quand le mari meurt avant la femme, la femme se brûle elle-même vive avec son mari, disant qu'elle va être heureuse avec lui dans l'autre monde, et l'on agit ainsi : le mari venant à mourir, la femme donne un grand festin, se revêt de ses plus riches habits, auquel festin viennent tous ses parents et tous ceux de son mari, et, après avoir mangé, elle va avec tout le monde à l'endroit où un très grand bûcher a été dressé, chantant et dansant jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au dit bûcher en feu, et alors on y jette le cadavre du mari, et aussitôt elle dit adieu à ses parents et amis et saute dans le feu, et celle qui se jette le plus noblement dans le feu apporte le plus d'honneur à sa famille, mais même maintenant cette coutume n'est pas observée comme jadis, depuis que les Portugais ont fait commerce avec eux et leur ont fait comprendre que Notre Seigneur n'est pas servi par de telles pratiques.

N° 15. Le grand Khan des Tartares est un très grand seigneur et très puissant, il est appelé Roi des rois; il a pour coutume de donner à ses hommes-liges des vêtements treize fois par année, à treize très grandes fêtes qu'il donne chaque année ; et ces vêtements sont d'une plus ou moins grande valeur suivant la qualité de la personne à qui ils sont donnés, et à chacun est donné une ceinture, des jambières, un chapeau orné d'or, de perles et de pierres précieuses, suivant la grandeur du personnage, et ces vêtements qu'il dit être donnés chaque année par le grand Khan sont au nombre de 156,000; et il fait cela pour donner de la grandeur et de la magnificence à ses fêtes, et, quand il meurt, on le porte, pour l'inhumer, à une montagne appelée Alcay, où sont inhumés les grands Khans, empereurs des Tartares ; et ceux qui le portent au tombeau tuent tous ceux qu'ils trouvent, disant: allez servir votre maître dans l'autre monde ; et, de la même façon, ils tuent tous ses chevaux, ses chameaux, ses mules de transport qu'ils ont avec eux, pensant qu'ils vont aller servir leur maître. Lorsque ***Mongui*** Khan, empereur des Tartares, mourut, trois cent mille hommes furent tués, qui avaient été rencontrés, sur leur voie, par ceux qui le portaient en terre, comme le dit Marco Polo dans son livre, chapitre 42. Poggio le Florentin, secrétaire du pape Eugène IV, *vers la fin de son* deuxième livre, qu'il écrivit sur les variations et changements de fortune, fait beaucoup pour confirmer ce qu'a écrit Marco Polo dans son livre.

N° 16. Il y a différentes opinions touchant ce qu'était Trapovana,[3] depuis que les Espagnols et les Portugais ont navigué l'océan Indien. De quelle façon Ptolémée la localise en degrés de latitude et de longitude est, je crois, bien connu de tous. Quelques explorateurs modernes prétendent que l'île de Ceylan est Trapovana ; d'autres soutiennent que c'est l'île de Sumatra.[4] Pline écrit sur le compte de Trapovana, dans son sixième livre, chapitre 22, et dit qu'il fut un temps où l'on soutenait l'opinion que Trapovana était un autre monde qui s'appelait Antichton, et qu'Alexandre fut le premier à nous informer que c'était une île, et que Onesechritus, amiral de sa flotte, [dit] que dans la dite île de Trapovana il y a des éléphants plus gros et plus belliqueux que ceux de l'Inde, et que Magasaene fixe sa longueur à sept mille stades, et sa largeur à cinq mille ; qu'elle ne contient aucune ville enceinte de murs, mais sept cents villages, et que, sous le règne de Claude,[5] des ambassadeurs vinrent de la dite île à Rome. De la façon que voici : l'affranchi Damius Plocamius, qui avait acheté de la République[6] les taxes de la mer Rouge, contournant l'Arabie par mer, fut emporté par le vent du nord de telle façon que le quinzième jour il entrait dans un port de la dite île appelé Hipnus,[7] où il fut très généreusement reçu et traité par le roi, et qu'après être resté six mois dans la dite île, il en apprit la langue, et que, parlant, un jour, avec le roi, il lui dit que les Romains et leur empereur étaient incroyablement justes, et que le roi, voyant que les pièces de monnaie que cet affranchi avait étaient d'un égal poids, bien que la face fît voir qu'elles fussent de différents empereurs, ému de la chose, envoya à Rome des ambassadeurs, dont le principal était Rachia, pour faire amitié avec Claude, desquels ambassadeurs il apprit qu'il y avait dans la dite île cinq cents cités, et que les dits ambassadeurs, furent étonnés de voir dans ces cieux nôtres l'étoile du nord et les Pléiades comme étant chose nouvelle et d'eux inconnue, et qu'ils dirent que dans la dite île ils ne voyaient la lune au-dessus de la terre qu'à partir du huitième jour jusqu'au quinzième, et qu'ils furent particulièrement étonnés de voir que les ombres tournassent vers notre ciel et non[9] vers le leur, et que le soleil se levât à droite et se couchât à gauche, desquelles raisons il semble que, dans la dite île, où le dit affranchi avait trouvé un havre, on ne voit pas l'étoile du nord, qui est vue dans l'île de Trapovana, d'où l'on pourrait dire, considérant d'où le dit affranchi Damius Proclamius était parti et la route qu'il avait parcourue sous la poussée d'un violent vent du nord,[10] que l'île où il a trouvé refuge était l'île de San-Lorenzo et non Trapubana. Et que, comme roi de la dite île, un vieillard débonnaire et sans enfants était généralement élu, et si, après son élection, il lui en naissait, on le déposait immédiatement ; et quand ils l'élisent ils lui donnent trente conseillers ; et que le dit roi ne peut condamner personne, si la

1 ceintures, jambières, chaussures, casques ou chapeaux-ombrelles [cf. Marco Polo.]
2 au vingt-quatrième chapitre de son quatrième livre. 3 et le lieu de sa situation.
4 [Ce qui suit n'est pas emprunté au texte de Pline, mais est traduit directement de l'espagnol.]
5 vers le commencement de son gouvernement. 6 les Romains.
7 Hippurus [cf. Pline]. 8 à droite, vers notre pôle.
9 alors que, dans leur pays, ils les voyaient toujours aller à gauche.
10 et la narration des envoyés à Tibère.

majorité de son dit conseil n'est pas d'accord avec lui, et qu'après cela le dit condamné peut faire appel au peuple, qui, sur ce, élit soixante-dix juges qui examinent son cas, et, s'ils trouvent qu'il a été condamné à tort, ils le remettent en liberté, et ceux des conseillers qui ont été d'accord pour le condamner sont privés de leur office et tenus pour infâmes à perpétuité par la suite.

Inscription de l'auteur donnant certaines raisons explicatives des variations subies par l'aiguille de la boussole à l'égard de l'étoile polaire.

N° 17. Sébastien Cabot, capitaine et pilote major de Sa Sacrée Majesté Catholique Césarienne, cinquième du nom, et roi,[1] *notre seigneur*, a fait[2] la présente figure projetée sur un plan en l'année de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1544, donnée par degrés de latitude et de longitude, avec ses vents,[3] comme carte de navigation, imitant en partie Ptolémée[4] et, en partie, les modernes découvreurs, tant Espagnols que Portugais, et[5] en partie découvertes par son père et en partie par lui-même, au moyen de quoi on peut naviguer comme avec une carte de navigation, en se rappelant les variations subies par l'aiguille de la boussole par rapport à l'étoile polaire. Par exemple, si vous désirez faire voile du Cap Saint-Vincent pour aller au Cap Finistère, vous donnerez ordre de diriger votre navire au nord en vous guidant sur l'aiguille de la boussole et vous arriverez en deçà du dit cap, mais la course réelle faite par votre navire aura été dans la direction du nord, quart nord-est, parce que l'aiguille de votre boussole vous donne une direction nord-est et quart du dit Cap Saint-Vincent, de sorte que, donnant ordre de faire prendre au navire la direction nord d'après l'aiguille de la boussole, votre course sera vers le nord, quart nord-est ; et, de la même façon, faisant voile de Salmedina, qui est un haut-fond en sortant de San Lucar *de Barrameda*, pour aller à la pointe de Naga, sur l'île de Ténériffe, vous donnerez ordre de diriger vers le sud-ouest d'après l'aiguille et vous toucherez la dite pointe de Naga, attendu qu'elle est placée sur la carte de navigation, mais votre course n'aura pas été dans la direction du sud-ouest, attendu que l'aiguille de votre boussole vous oriente vers un point large quart à Salmedina, mais votre course aura été dans la direction du sud-ouest, un large quart au sud ; de sorte que vous pourrez dire qu'en faisant voile de Saint-Vincent vers le nord, votre course sera au nord, quart nord-est, et qu'en faisant voile de Salmedina au sud-ouest, votre course sera sud-ouest, quart sud, et ainsi, conséquemment, ferez-vous dans toute autre partie de cet univers, surveillant les variations que la dite aiguille de la boussole subit par rapport à l'étoile polaire, car la dite aiguille ne tourne ni ne reste fixée vers le nord en tout lieu, comme le croit le vulgaire, puisque la pierre d'aimant, ainsi qu'il paraît, n'a pas le pouvoir de la faire tourner vers le nord en tout lieu, mais, comme on le voit et ainsi que la chose est acquise par expérience, elle n'a que le pouvoir de la faire tenir stable et fixe en un lieu, d'où elle doit nécessairement pointer en droite ligne, quel que soit le vent que vous ayez, et non en ligne courbe, et c'est là la cause qui produit la dite variation ; car si l'aiguille devait tourner vers le nord toujours et en tout lieu, il n'y aurait aucune variation, car alors elle suivrait une ligne courbe, parce que vous seriez toujours sur une même parallèle, ce qui ne se peut quand on va en droite ligne sur une sphère ; et vous devez remarquer que plus vous vous éloignez du méridien sur lequel l'aiguille pointe directement au nord, dans la direction ouest ou est, plus votre compas s'éloigne du nord, c'est-à-dire de la fleur de lis qui y indique le nord ; d'où il appert clairement que la dite aiguille pointe en droite ligne et non en ligne courbe, et vous devez savoir que le méridien ou la fleur de lis de l'aiguille pointe directement au nord-est à environ trente-cinq[6] lieues de Flores, la dernière île des Açores dans la direction de l'ouest, de l'opinion de certains experts, à cause de la grande expérience qu'ils ont eue de la chose par la navigation quotidienne faite vers l'ouest, aux Indes de l'Océan. Le dit Sébastien Cabot,[7] faisant voile vers l'ouest, se trouva en un endroit[8] où le nord-est quart nord [de la boussole] se tenait directement au nord, en suite desquelles observations susdites il appert clairement que les défauts et les variations qu'accuse la dite aiguille de la boussole par rapport à l'étoile polaire existent réellement.

Pline, au deuxième livre, chapitre 79,[7] écrit :—

N° 18. Que de Cadix et des colonnes d'Hercule, contournant l'Espagne et la Gaule, tout l'Occident a été navigué. La plus grande partie de l'océan du nord a été naviguée au temps d'Auguste, passant par toute l'Allemagne, jusqu'au Cap Cimbrique, et de là jusqu'en Scythie. Et de l'Orient la flotte de Macédoine fit voile le long de l'océan Indien vers le nord jusqu'à ce que la mer Caspienne fût au sud d'eux, au temps

1 d'Espagne. 2 a mis la dernière touche à moi (cette carte).
3 si sagement, si exactement. 4 le géographe.
5 et pareillement l'expérience et les travaux de la longue vie nautique du très honnête homme, Jean Cabot, Vénitien de naissance, et la connaissance des étoiles et de l'art de la navigation qu'avait Sébastien Cabot, son très savant fils et mon auteur, qui a découvert certaine partie du monde qui nous était longtemps restée inconnue.
6 trente. 7 mon auteur. 8 vient à une mer et à un rivage.
7 (Pline, liv. 2 chap. 67. Il n'y a pas de latin pour ceci sur la carte. Dans Chytræus, où il porte le numéro 19, le latin est copié directement de Pline, 1. c., et non pas traduit de l'espagnol.

où Séleucus et Antiochus régnaient, et ils ordonnèrent d'appeler cette région Séleucide et Antiochide. Et au nord de la Caspienne plusieurs parties ont été naviguées, de sorte que la mer septentrionale a presque toute été naviguée ; et il dit encore, dans le dit chapitre, que Cornelius Nepos écrit cela à Quintus Metellus Celer, qui avait été consul avec Afranius et qui était alors proconsul en Gaule, que certains Indiens furent envoyés par le roi des Suaves, qui, partant de l'océan Indien, avaient, sans malchance, été amenés jusqu'en Allemagne.

N° 19.[1] Dans ces îles Rocos il y a (dit-on) des oiseaux d'une telle dimension et d'une telle force qu'ils prennent un bœuf et l'emportent dans leur vol[2] pour le manger, *et ils disent de plus*[3] qu'ils prennent un vaisseau, si grand soit-il, l'enlèvent à une grande hauteur, puis le laissent tomber, et ils mangent les hommes. Pétrarque également dit la même chose dans son livre de la Fortune favorable et adverse.

N° 20. Il y a dans l'île *du peuple de Calenguan* des lions, tigres, panthères, daims et plusieurs différentes autres espèces d'animaux ; de plus il s'y trouve des aigles et des perroquets blancs *qui disent aussi clairement que des êtres humains ce qu'on leur apprend*, et quantité innombrable d'autres oiseaux d'espèces variées. Les habitants de l'île sont idôlatres ; ils mangent de la chair humaine.

N° 21. Un navire de Cambaya découvrit cette île de Mamorare, et l'on dit qu'il s'y trouvait tant d'or qu'ils ne le chargèrent point d'autre chose, *d'après ce que disent les Portugais.*

N° 22.[4] Il y a dans cette île de Ceylan de la cannelle native, des rubis, des hyacinthes et des yeux de chat, ainsi que d'autres espèces de pierres précieuses.

Ciapangu est une grande île située sur les hautes mers, laquelle île est à mille cinq cents milles de distance de la terre ferme du Grand Khan, dans la direction de l'orient. Ils sont idôlatres et sont une douce et belle race. Elle a un roi indépendant, à elle-même, ne payant tribut à nul autre. Elle contient beaucoup d'or vierge, qui n'est jamais enlevé de la dite île, parce que les navires n'y touchent jamais, vu sa grande distance et son éloignement de la route. Le roi de cette île a un très vaste et très merveilleux palais, tout fait d'or en lingots de l'épaisseur de deux réaux, et les fenêtres ainsi que les colonnes du palais sont toutes d'or. Elle (l'île) contient des pierres précieuses et des perles en grandes quantités. Le Grand Khan ayant entendu mentionner la renommée des richesses de la dite île, désira en faire la conquête, et y envoya une grande flotte, mais ne put jamais la conquérir, comme nous le relate au long Marco Polo dans son livre, au chapitre 106.

[Quart de cercle S. O. de la carte.]

Dans cette figure projetée sur un plan, sont contenus tous les terres, îles, ports, rivières, eaux, baies qui ont été découverts jusqu'à ce jour, et leurs noms ainsi que ceux de leurs découvreurs, comme cela est rendu plus manifeste par les inscriptions [tableaux] de la dite figure,—avec tout le reste de ce qui était connu auparavant, et tout ce qui a été écrit par Ptolémée, tel que provinces, régions, cités, montagnes, rivières, climats et parallèles, suivant leurs degrés de longitude et de latitude, tant de l'Europe que de lAsie et de l'Afrique.

Et vous devez noter que la terre est située suivant la variation subie par l'aiguille de la boussole par rapport à l'étoile polaire, pour trouver la raison de laquelle vous pouvez regarder au second tableau du n° 17.

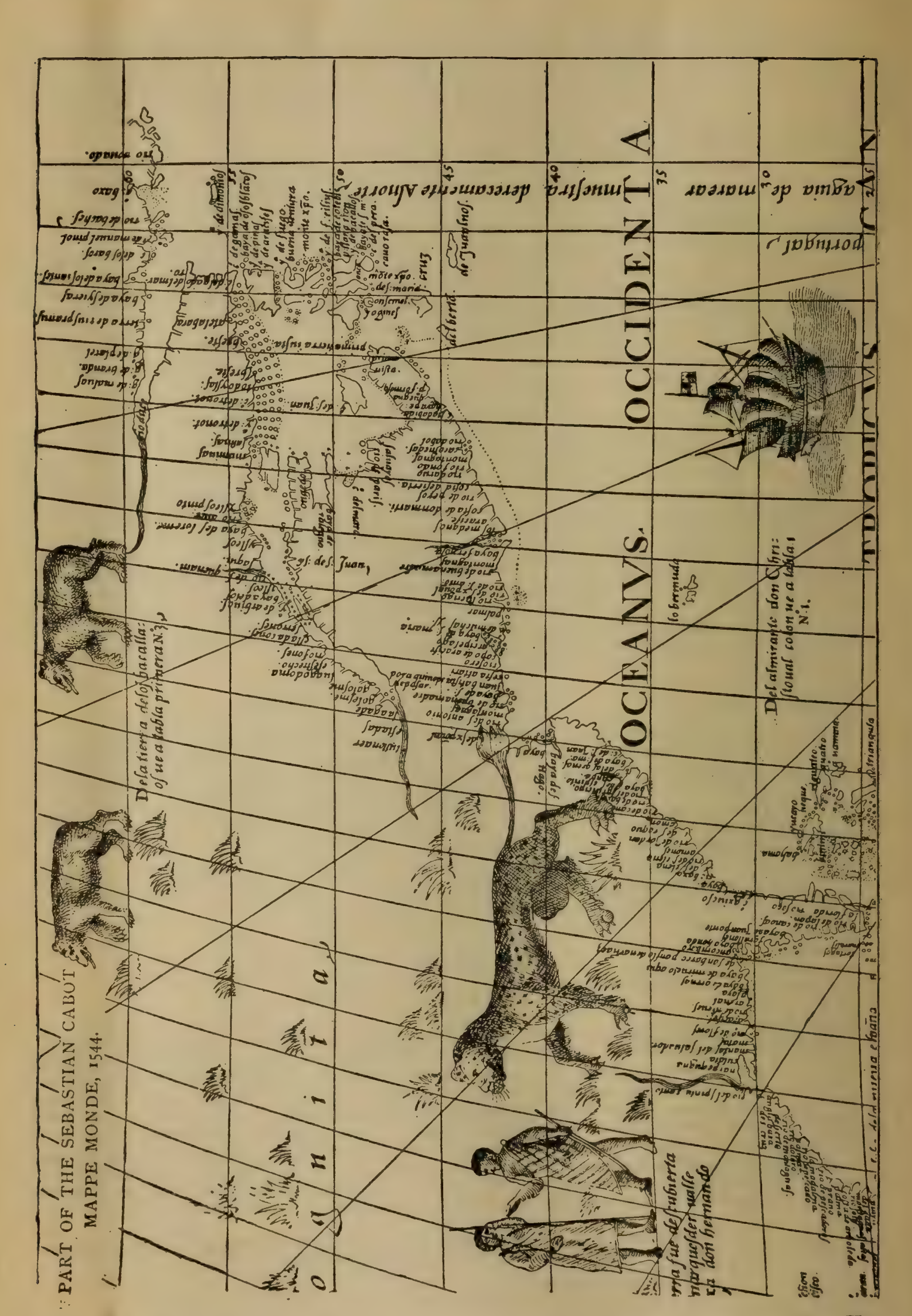
[Quart de cercle S.-E. de la carte.]

Du poisson qui arrête un navire.

Pline écrit dans son neuvième livre, chapitre vingt-cinq, touchant un poisson qui est appelé Nichio, qu'il décrit comme étant rond, et comme s'attachant à un navire, qu'il retient lors même que celui-ci est sous voile. Et Pétrarque, dans la préface de son deuxième livre touchant la Fortune favorable et adverse, dit que l'échenis ou rémora, un poisson d'un demi-pied de long, arrête un navire, si grand soit-il, et que les vents, les vagues, les rames et les voiles aident sa course ; à lui seul il domine la puissance des éléments et de l'homme, sans autre procédé que celui qui consiste à s'attacher aux ais du navire, et sans autre force que sa propre nature ; lequel poisson est comme la boue et la fange, et, sorti de l'eau, perd sa force. Ce qui précède se trouve dans des écrits fort distiugués, qui ne sont pas cités ici par crainte de prendre trop d'espace.

---

1 [Le latin des nos 19, 20 et 21 et dans le quart de cercle S.-E, de la carte. Il se termine dans chaque cas en renvoyant en espagnol à l'espagnol des tableaux.]
2 à leurs nids.
3 leurs serres sont si fortes.
4 latin dans le quart de cercle N.-E. de la carte.

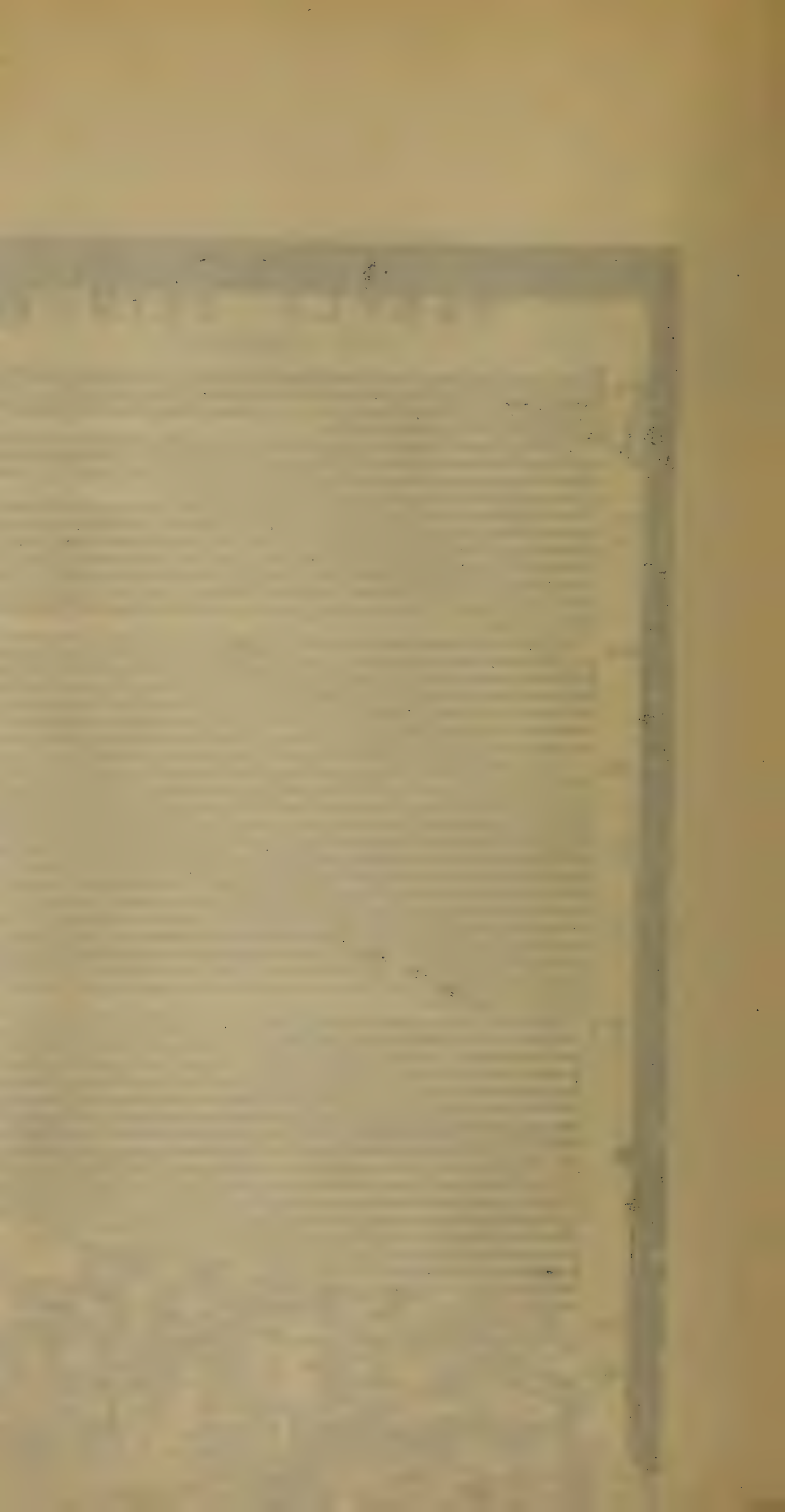


PARTIE NORD-AMÉRICAINE DE LA MAPPEMONDE CABOT, 1544 (DE LA WINSOR, NARR. AND CRIT. HIST., VOL. 3, P. 22).



WORLD MAP OF A. D. 1544. (The Sebastian-Cabot Map.)

Reduced ... to a little less than half-size. From a negative taken from the original at Paris, by order of the Minister of Agriculture and Statistics.



PAPIERS D'ÉTAT, BAS-CANADA.

LE GOUVERNEUR AU DUC DE RICHMOND.

Q. 149—1—2.

1818
6 mai, Bruxelles. Duc de Richmond à Bathurst. Se réjouit des termes dans lesquels le prince régent parle de ses services en Irlande, en exprimant le désir qu'il aille au Canada. Page 1

19 mai, Londres. J. Kerr à Richmond. Demande que son congé soit prolongé. S'il en est requis, retournera au Canada avant l'expiration de son congé. 2

22 mai, Goodwood. Richmond à Bathurst. A reçu sa commission de gouverneur du Canada, et des instructions. 4

30 juillet, Québec. Le même au même. Arrivé hier à Québec et a prêté serment aujourd'hui. 5

11 août, Québec. Le même au même. (Personnelle et confidentielle.) Transmet un document de M. Ross Cuthbert exprimant son opinion qu'un effort va être bientôt tenté pour enlever le Canada aux Anglais. Espère que M. Cuthbert s'alarme plus que de raison, mais quelques-uns des généraux français mentionnés sont incommodes et devraient être toujours surveillés. Le général L'Almague a un certain nombre de navires et d'ouvriers, mais ces derniers sont des nègres qui ne voudront pas affronter un automne et un hiver canadien, et qui ne seraient pas formidables s'ils consentaient à s'y exposer. 9

Inclus. Mémoire, daté le 4 août, de Ross Cuthbert, exposant ses raisons pour croire qu'une attaque contre le Canada est probable. 11

11 août, Québec. Richmond à Bathurst (nº 1). A fait rapport de son arrivée et de son assermentation. La province est tranquille et la population satisfaite. Peu de colons s'établiront dans le Bas-Canada, parce qu'ils préfèrent le climat du Haut-Canada et qu'ils s'opposent à l'usage de la langue française. C'est malheureux, car il y a beaucoup de terres inoccupées. Il y a aujourd'hui dans le port un grand nombre de personnes, principalement des Irlandais, sans moyens de subsistance, ayant été déçus. Il sera nécessaire de les aider à s'établir et de leur donner des provisions. Il faudra faire en sorte, si possible, que chaque homme ait £50 pour subsister jusqu'à ce qu'il parvienne à trouver les moyens de vivre. 6

11 août, Québec. Le même au même (nº 2). N'a pas encore reçu rapport du Haut-Canada. Transmet brochure (un extrait d'un journal) pour faire connaître la marche de Gourlay et de ses associés. La réponse de Sampson est peut-être trop vive, mais il espère qu'elle fera du bien. La violence de Gourlay a fait tort à sa cause. 21

Inclus. Titre de la brochure de Gourlay. 23

(Pour brochure, *voir* Q. 148–2 p. 413).

" Essay on Modern Reforms addressed to people of Upper Canada, to " which is added a letter to Mr. Robert Gourlay by John Simpson, " Augusta, Upper Canada." 24

Extraits du *Mercury* de Québec. Résolutions d'une assemblée appelée " Convention of Friends to Free Enquiry ". 56

11 août, Québec. Richmond à Bathurst (nº 3). Demande avec instance qu'un ingénieur civil soit envoyé pour aider aux travaux du canal entre Montréal et La Chine. 57

11 août, Québec. Le même au même (nº 4). La Chambre d'Assemblée ne s'est pas encore réunie, et par conséquent il n'en peut rien dire; a raison de croire que les difficultés ne seront pas grandes. Espère que le prochain courrier apportera des réponses aux lettres de Sherbrooke sur divers sujets, dont suit une liste. 58

1818.
11 août, Québec. Richmond à Bathurst (n° 5). A appris qu'au Canada le dollar est émis à 4s. 6d. Recommande que le dollar ait, au Canada, la même valeur que dans les autres colonies. Page 61

11 août, Québec. Le même au même (n° 6). Fait connaître les mesures prises par Sherbrooke pour protéger la province contre la fièvre apportée par les colons irlandais, et celles qu'il (Richmond) se propose d'adopter. Le mauvais état des fortifications. 62

Inclus. "Emplacements dans les parties de la ville de Québec qui "n'ont pos encore été divisées en rues"—document daté au bureau du greffier de la paix, 12 mars 1818. 65

Rapport de Durnford opposant le plan proposé dans le document précédent. 67

Autre rapport de Durnford. 69

Gother Mann, 29 mars 1801, s'opposant au plan de bâtir, les lots étant tracés de façon à empiéter sur les fortifications. 71

Durnford à Addison, 22 juillet 1818. Recommande d'échanger avec M. de Lotbinière un terrain, à Montréal, équivalent en valeur à celui qu'il possède près des glacis, Québec. M. Ferguson vendrait sa propriété pour £10,000 en recevant £2,000 comptant, le reste portant intérêt et ne devant pas rester impayé pour plus de vingt ans. Recommande vivement l'achat. 76

Plan indiquant les propriétés de Québec mentionnées dans la correspondance. 77*a*

19 août, Québec. Richmond à Bathurst (n° 7). Transmet copies de rapports et d'affidavit concernant une violation flagrante de la frontière sur le lac Champlain, avec copie d'une lettre adressée à M. Bagot. 78

Inclus. Richmond à Bagot, 18 août. Reçu rapport à l'effet qu'un détachement de troupes des Etats-Unis a traversé la frontière et s'est avancé jusqu'à Odelltown, où il s'est emparé de trois individus que l'on prétend être des déserteurs. Demande que l'affaire soit représentée au gouvernement des Etats-Unis, que des ordres soient donnés pour prévenir la répétition de ces choses. 82

Déposition de Joseph Odell à l'effet que trois hommes ont été enlevés d'Odelltown, battus et abusés. 82

Déposition de William Treeves au même effet. 83

Certificat de Louis Odell attestant que Nathaniel Bailey, l'un des hommes dont les soldats des Etats-Unis se sont emparé, avait résidé dans la province pendant plus de douze mois et était enrôlé dans la milice. 84

Déposition de Silas Knight attestant que des troupes des Etats-Unis ont traversé la frontière et qu'elles ont commis des actes de violence. 85

Le lieut.-col. Lindsay à l'adjudant Vassal de Monviel, transmettant lettre, dépositions, etc., de la saisie, sur le territoire canadien, de prétendus déserteurs par un détachement de troupes des Etats-Unis—pour être soumises à Sa Grâce le commandant en chef. 86

Lieutenant Drennan au lieut.-col. Lindsay. Rend compte de la violation de territoire canadien par les troupes des Etats-Unis, leur langage violent. 87

2 octobre. Richmond à Bathurst (n° 8). Dépêches reçues. 90

3 octobre, Québec. Le même à Goulburn, a reçu lettre du 20 juillet. Envoie lettre contenant tous les renseignements qu'il a été possible de se procurer au sujet de Thomas Jones. 91

Incluse. Le capitaine Fowler fait rapport qu'un nommé Thomas Jones a servi à bord de la goélette du gouvernement *St. Lawrence*, qu'il a disparu le 24 octobre 1816 et qu'on n'a pas entendu parler de lui depuis. 92

1818.
13 octobre, Québec. Richmond à Bathurst (n° 9). Transmet une lettre de M. McGillivray au nom de la Compagnie du Nord-Ouest, en continuation de sa correspondance avec sir J. C. Sherbrooke. Page 93

Inclus. W. McGillivray au colonel Ready. Transmet une déclaration en réponse au rapport du procureur général qui, dit-il, expose les faits malhonnêtement. 95

"Observations sur une lettre du procureur général (Uniacke) à A. W. Cochran, Esq., datée 19 juin 1818, et constituant une réponse à une liste de griefs dont je me suis plaint au nom de la Compagnie du Nord-Ouest." 98

Autres observations. 108

17 octobre, Québec. Richmond a Bathurst (n° 10). Si M. Brenton, auditeur de lettres patentes, ne revient pas à l'expiration de son congé, il a l'intention de le remplacer par M. Cochran. 113

2 novembre, Québec. Comptes publics depuis le 10 octobre et le 1er novembre 1817 jusqu'aux mêmes dates en 1818, et depuis le 1er janvier jusqu'au 2 novembre 1818. 173

Continué jusqu'à la fin de Q 149-2.

5 novembre, Québec. Richmond à Bathurst (n° 11). Envoie une réquisition de papeterie pour le département civil pour l'année 1819. 115

5 novembre, Québec. Le même au même (n° 12). Transmet un rapport établissant qu'il est possible de tirer un parti très avantageux de l'île Sainte-Hélène pour la conservation des petites armes. L'échange, fait avec M. Grant, d'un terrain à Montréal évalué à £10,000 a réalisé £16,000 lorsque ce terrain a été divisé en lots. L'inutilité de l'île pour le gouvernement, à moins qu'elle ne soit rendue serviable; conseille, en conséquence, l'adoption des mesures recommandées dans le rapport. 117

Inclus. Rapport d'ingénieur intitulé: "Propositions pour disposer du "terrain ci-dessous mentionné du gouvernement dans la ville de Mont-"réal, et pour construire des magasins, dépôts, casernes et hôpitaux sur "l'île Sainte-Hélène, avec les deniers provenant de la vente." 120

Plan de la ville de Montréal comprise en dedans de l'ancienne ligne de fortifications qui sont aujourd'hui à peu près entièrement annihilées. 121*a*

10 novembre, Québec. Richmond à Bathurst (n° 13). Observations sur la défense du Canada. A la fin de la lettre le duc récapitule ses propositions, savoir: "Fortifier "Québec, l'Ile-aux-Noix et Kingston; transférer les magasins de Mont-"réal à Sainte-Hélène et mettre cette île en état de défense; ouvrir "l'Ottawa et le Rideau, et construire un canal entre Montréal et Lachine; "faire assez, sur la frontière de Niagara, pour convaincre les habitants "que nous n'avons pas l'intention de les abandonner, et enfin, mettre la "milice sur un pied d'efficacité—tout cela me paraît être de la plus "grande importance pour la sécurité de ce pays." 122-

13 novembre, Québec. Richmond à Bathurst (n° 14). Dépêches reçues. 130

19 novembre, Québec. Le même au même (n° 15). L'explication donnée par le gouvernement des Etats-Unis au sujet de la violation du territoire des Etats-Unis est satisfaisante, mais la question de réclamer les hommes arrêtés comme déserteurs devrait être prise en considération. 131

Inclus. Bagot à Richmond. Transmet la correspondance échangée avec le gouvernement des Etats-Unis au sujet de la saisie de trois personnes à Odelltown. 133

Brent à Bagot, 14 octobre. A adressé une plainte au général Brown, qui fait une enquête, "et a donné les ordres les plus sévères pour prévenir de tels outrages à l'avenir". 135

Lt-col. Snelling, A.E.U, au col. Atkinson, A.E.U., 1er octobre 1818. Explique la violation de la frontière comme étant l'acte non autorisé de

1818.

quelques-uns des sous-officiers et soldats. Si le rapport ne donne pas satisfaction, demande une enquête militaire. Page 136

26 novembre, Québec. Richmond à Bathurst (n° 16). Transmet et recommande fortement une requête des marchands de Québec et de Montréal et autres intéressés à la prospérité commerciale et agricole de la province. 140

Inclus. Requête exposant les inconvénients éprouvés par le commerce intérieur de la province avec les Etats-Unis et demandant des règlements impériaux pour faire disparaître ces inconvénients. 142

Suivent les signatures commençant à la page 150.

19 décembre, Québec. Richmond à Bathurst (n° 17). Transmet rapport de Claus sur les terres indiennes dans les alentours du lac Simcoe et du lac Rice, et en recommande l'achat. 154

Inclus. Claus au major Bowles. Fait connaître la convention provisoire intervenue pour les terres indiennes près du lac Simcoe à la rivière Crédit et au lac Rice. Ne peut faire rapport quant aux terres de Rideau avant que les sauvages qui ont ces terres soient revenus de la chasse. 156

29 décembre, Québec. Richmond à Bathurst (n° 18). Transmet requête de M. Nelles demandant une confirmation du titre aux terres qui lui ont été données par les sauvages sur la Grande-Rivière. Envoie la recommandation faite par le Conseil du Haut-Canada, et l'extrait d'une lettre du lieutenant-gouverneur. 159

Inclus. Extrait en question. Le lieutenant-gouverneur n'approuve pas l'affermage ou le don de terres par les sauvages avant qu'elles ne soient achetées par le gouvernement. Mais comme il ne lui appartient pas de décider, il envoie la requête. 160

Requête d'Abraham Nelles demandant confirmation du titre aux terres qui lui ont été données par les sauvages sur la Grande-Rivière pour l'engager à s'y établir. 161

Rapport du Conseil du Haut-Canada sur la pétition d'Abraham Nelles, recommandant que le titre soit confirmé. 163

BUREAUX PUBLICS ET DIVERS.

Q.—150-1-2-3-4.

1817.

(Partie I, de la page 1 à la page 240; partie II, de la page 241 à la page 486; partie III, de la page 487 à la page 726; partie IV, de la page 727 à la page 960).

27 mars, Bath. Baynes à Saunders. Incluse dans Torrens à Goulburn du 1er août 1818. *Voir* cette lettre.

23 juin, Québec. Congé accordé par sir John Sherbrooke à Richardson, membre des conseils exécutif et législatif. Page 878

15 novembre, New-York. Simon McGillivray à Bagot. Incluse dans McGillivray à Goulburn, 23 janvier 1818.

21 novembre, Marine. Morton à Merry. Incluse dans Merry à Goulburn, 7 janvier 1818.

22 novembre, Washington. Bagot à Simon McGillivray. Incluse dans McGillivray à Goulburn, 23 janvier 1818.

1818.

Janvier (?), Affaires étrangères. Planta à Bathurst. Envoie copie de la lettre écrite au chef de la tribu Muscogee en septembre 1815. 69

Incluse. Bathurst au chef de la tribu Muscogee, conseillant à la tribu de prendre des mesures pour apaiser leurs animosités domestiques et reprendre leurs habitudes de relations amicales avec les Etats-Unis. Il (le chef) recevra les moyens de retourner dans son pays. Qu'il ne retarde pas à communiquer ce conseil à sa tribu. 70

1818.
2 janvier, Kimberley. Lord Wodehouse à Bathurst. Demande avec instance qu'une décision soit prise au sujet de l'évêque de Québec, afin qu'il ne soit pas plus longtemps tenu en suspens. Page 943

3 janvier, Londres. J. Halket au même. Compte rendu détaillé du rétablissement par Selkirk des personnes qui avaient été chassées de leurs terres, et exposé des desseins de la Compagnie du Nord-Ouest contre les colons de la Rivière-Rouge, tels que démontrés dans la correspondance échangée avec McGillivray en 1812. 165

Inclus. Simon McGillivray aux associés d'hivernage de la Compagnie du Nord-Ouest, daté de Londres, 9 avril 1812, concernant la colonie de Selkirk. 180

. Réponse des associés. 184

6 janvier, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Au sujet du canal entre Lachine et Montréal; si la législature du Canada fournit la moitié des frais, la Trésorerie n'aura pas d'objection à sanctionner le paiement du reste à même l'extraordinaire de la guerre.

7 janvier, Guerre. Merry au même. Transmet, pour opinion, copie de la réclamation d'officiers du 19e dragons pour pertes éprouvées par la vente de leurs chevaux à Québec parce qu'il n'avait pas été établi de jaugeage pour eux. 131

Incluse. Morton à Merry, 21 novembre 1817. Explique pourquoi il n'a pas été établi de jaugeage pour les chevaux des officiers. 132

7 janvier, Aberdeen. Bell à Bathurst. A envoyé des certificats de ses pertes en Canada. Espère que Sa Seigneurie est maintenant en état de lui laisser savoir ce qu'il peut attendre. Les privations dont il souffre par le fait de n'avoir pas été rémunéré de ses pertes après son long service. 505

9 janvier, Guerre. Merry à Goulburne. Certains soldats (nommés) ci-devant du 103e peuvent-ils être encouragés à espérer un passage gratuit pour retourner au Canada, et en quel temps? 133

14 janvier, Affaires étrangères. Planta à Goulbourne. Transmet extrait d'une dépêche du ministre à Washington, annonçant que la corvette des Etats-Unis *Ontario* a reçu ordre de se rendre à la rivière Columbia pour rétablir la colonie américaine qui y existait autrefois, afin que Bathurst puisse prendre les mesures qu'il jugera nécessaire. 72

Inclus. Extrait de la dépêche de Bagot, des ordres donnés à la corvette des Etats-Unis *Ontario* de se rendre à la rivière Columbia; Adams nie qu'elle ait ordre de détruire le poste qu'y possède la Compagnie du Nord-Ouest, mais de rétablir la colonie américaine capturée pendant l'hiver. A fait rapport de l'affaire à sir J. C. Sherbrooke. Un navire d'Angleterre pourrait s'y rendre aussi vite qu'un navire de Halifax. 73

14 janvier, Affaires étrangères. Planta à Goulburne. Transmet copie de la dépêche, pour être communiquée à Bathurst, à l'effet que le gouvernement américain a adopté des mesures pour prendre possession de l'île Amelia et de Galveston. 76

Incluse. Dépêche de Bagot à l'effet que le gouvernement exécutif des Etats-Unis a donné des ordres pour la suppression des établissements de pirate et de contrebande à l'île Amelia et à Galveston. Fait connaître l'effectif de la troupe qui a reçu ces ordres. 77

23 janvier, Londres. Simon McGillivray à Goulburn. Demande une entrevue pour M. Ellis et lui au sujet de la correspondance incluse.

Incluses. Bagot à Simon McGillivray (personnelle). Croit que le renseignement qu'il a reçu est fondé. 399

Simon McGillivray à Bagot, 15 novembre 1817. A été informé que le navire de guerre des Etats-Unis *Ontario* a reçu ordre de se rendre à la rivière Columbia pour saisir ou détruire le poste de la Compagnie du Nord-Ouest sur cette côte; une loi du Congrès fait croire que ce renseignement est vrai. Renvoie à de précédentes demandes de renseignements au sujet des frontières.

1818.
26 janvier, Affaires étrangères.

Castlereagh à Bathurst. Le Prince Régent désire que l'on facilite la réoccupation, par les Etats-Unis, de la colonie établie sur la rivière Columbia, et il (Bathurst) devra prendre les mesures qu'il jugera convenable pour atteindre cet objet. Page 79

Incluse. Castlereagh aux lords de l'Amirauté, au même effet que la lettre adressée à Bathurst. 81

30 janvier, Québec.

Fowler à Stapylton. Incluse dans la lettre de Stapylton à Goulburn, du 24 mars 1818.

4 février, Comptoir de la Baie-d'Hudson.

Joseph Berens à Bathurst. Compte rendu détaillé des transactions entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Inclus. Dépositions. 188
James Sutherland. 227
Duncan Finlayson. 230
Peter Fidler. 232
John Stitt. 237

Engagement pris par les serviteurs de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à l'effet qu'ils n'exerceront ni ennuis ni hostilités à l'égard de la Compagnie du Nord-Ouest. 241

Déposition de George Innes. 247
" d'Etienne St. Pierre. 263
" de John McDonald. 271

Adresse de Coltman aux compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest, à l'effet que toutes deux devront observer la proclamation de la Baie-d'Hudson. 284

Déposition d'Archibald McDonald. 289
Protêt d'Archibald McDonald. 300
Demande, etc., de M. Gale. 309
Deuxième protêt d'Archibald McDonald. 312
Lettre de M. Fletcher à M. Gale. 314
M. Gale à M. Fletcher. 317
Deuxième lettre de M. Gale à M. Fletcher. 323
Halkett à Bathurst. 330
Contenant une lettre de Sherbrooke. 332
Extrait de la lettre de Coltman. 336
Interrogatoire de John McNab. 349

6 février, Gardes à cheval.

Torrens à Goulburn. Expose la cause d'une personne en faveur de laquelle il a précédemment envoyé une pétition, et demande que Bathurst lui envoie l'autorisation d'obtenir une partie des réserves de la Couronne dans le Haut-Canada. 11

7 février, Queenstown.

Gourlay à Torrens. Lui a écrit il y a près de trois mois pour lui transmettre une adresse aux " Propriétaires fonciers du Haut-Canada "; lui en envoie aujourd'hui un double. Le succès de son adresse; la mal-administration du département chargé de concéder les terres; a vivement sollicité la législature d'envoyer une commission exposer l'affaire à lord Bathurst. Il exprime carrément son opinion, mais il est honnête et animé de bonnes intentions. Jusqu'ici les Canadas ont été une source de dépenses; bien administrés, ils pourraient défrayer leurs dépenses et avoir un surplus. Il a parcouru 1,000 milles depuis sa dernière lettre, et il a trouvé les populations bien disposées à l'égard du gouvernement; mais il a été désappointé en constatant des choses qui auraient pu être évitées, et il en cite quelques-unes. Renouvelle son désir de faire un contrat pour coloniser une partie de la province. 20

Incluses. Adresse de Gourlay aux " Propriétaires fonciers du Haut-Canada ", datée Queenston, octobre 1817, préparatoire à des renseignements qu'il désire obtenir et publier. 24

Les demandes de renseignements sont annexées à la lettre. 39

9 février, Gardes à cheval.

Torrens à Goulburn. Demande que Bathurst donne l'ordre d'établir un tonnage pour le transport des 68[e] et 74[e] régiments de Cork à l'Améri-

1818. que Britannique du Nord—le 68e devant remplacer le 99e, et le 74e prendre la place du 98e. Page 12

9 février. John Mure à Goulburne. Demande un renouvellement de congé. 718

10 février, Londres. Lieutenant Creig à Bathurst. A été fait prisonnier à Sacket's-Harbour; son évasion; demande que ses dépenses soient payées. 612

Inclus. Certificat du lieutenant-colonel Evans établissant que Greig a été blessé et fait prisonnier à Sacket's-Harbour; son évasion et les dépenses qu'il a faites; ses services méritoires depuis. 614

14 février, New-York. Buchanan à Goulburn. Fait connaître le cas de gens qui avaient l'intention d'aller au Haut-Canada, mais qui se sont embarqués à bord de navires en destination de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et qui sont arrivés à New-York; toutefois, avant de se rendre dans le Haut-Canada, ils voudraient savoir s'il y aurait des concessions de terres. 507

15 février, New Ross. Joseph Elly à Bathurst. Envoie une liste des concessions accordées l'année dernière à des personnes qui ne pouvaient pas partir; demande un renouvellement de ces concessions. 594

16 février, Dublin. Baker à Hobhouse. Apprend que les passes gratuites données aux émigrants pour l'Amérique Britannique du Nord ont été discontinuées. Les soldats en retraite y allant à leurs frais recevront-ils des concessions de terres? 145

17 février, Guerre. Merry à Goulburn. Renvoie la pièce incluse dans (Goulburn) note, avec le certificat de décès du sous-lieut. Puy de Vezine, du régiment d'Hector. 134

21 février, Gardes à cheval. Torrens au même. Le commandant en chef approuve la proposition de Bathurst d'offrir aux officiers et soldats des 98e et 99e régiments de s'établir comme colons dans l'Amérique du Nord. Transmet le projet d'une dépêche à être envoyée aux officiers commandant en Canada sur ce sujet. 13

Inclus. Le projet de lettre en question. 14

21 février, Whitehall. Lack à Goulburn. Les lords du commerce informent Bathurst qu'il n'est pas question de soumettre au parlement, avant le 25 mars 1820, un bill ayant pour effet de modifier la loi par laquelle le bois de l'Amérique Britannique du Nord est admis en franchise. 62

23 février, Leek. Alexander Macdonell à Bathurst. Transmet une requête qu'il demande de soumettre au Prince Régent. 719

Incluse. Requête exposant ses services et demandant que, si l'on ne peut trouver d'emploi pour lui en Angleterre, on lui accorde un transport gratuit aux colonies de l'Amérique du Nord, avec des lettres de recommandations. 720

24 février, Londres. John Stark à Goulburn. Transmet un relevé des marchandises indiennes dont il avait charge. Leur valeur et sa responsabilité. Demande la rémunération que le cas mérite. 885

25 février, Londres. Ellice à Goulburn. Quand pourra-t-il présenter M. Richardson, l'un des membres du Conseil au Canada, qui désire faire prolonger son congé? 598

26 février, Leek. George Macdonell à Bathurst. Ayant été nommé agent des émigrants, demande des listes et tous les autres renseignements qui pourront lui permettre de répondre aux questions qui lui seront adressées. 724

28 février, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Transmet, pour avoir l'opinion de Bathurst, un relevé des munitions et présents des sauvages pour compléter les demandes et former un dépôt pour 1818. 96

3 mars, Aberdeen. Bell à Bathurst. Offre ses remerciements de ce que sa cause a été soumise à la Trésorerie, et espère quelle sera bientôt prise en considération par Leurs Seigneuries. 509

3 mars, Chelsea. Madame E. G. Caldwell à Goulburn. Mentionne la promesse de Bathurst d'accorder une concession de terres à ses fils; son fils aîné, un lieutenant à demi-solde dans la marine royale, s'est établi sur sa conces

1818.

sion, et elle espère aller le rejoindre avec ses deux autres fils et ses trois filles. Page 570

4 mars, Postes générales. Freeling à Goulburn. Transmet copie d'une lettre de l'agent des paquebots à Falmouth. 146

Inclus. Rapport de l'arrivée du *Francis Freeling* avec courrier d'Amérique. A eu du mauvais temps, a perdu ses chaloupes, etc. 147

6 mars, Comptoir de la Baie-d'Hudson. Berens à Bathurst. La Compagnie de la Baie-d'Hudson ne s'est pas opposée à la nomination des commissaires, mais à leur conduite telle que représentée. Commente les assertions faites que contient la lettre de Goulburn du 15 février. 353

10 mars, Londres. Halket à Bathurst. Le défend contre les accusations formulées dans la lettre de Goulburn. 358

11 mars, Québec. Addison à Adam Gordon. Amélioration dans l'état de santé de Sherbrooke. 456

13 mars, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Envoie, pour être communiquée à Bathurst, note des arrangements pour payer ceux des pensionnaires de Chelsea qui sont en Canada. 97

13 mars, Londres. J. Kerr à Bathurst. Demande une entrevue. 677

16 mars, Winchester. Brenton à Goulburn. Demande que son congé soit prolongé. 511

16 mars, Londres. Kerr à Bathurst. Demande une prolongation de congé et en explique les raisons. 678

18 mars, Londres. " Une représentation de la Société pour la propagation de l'Evangile " au sujet des réserves du clergé dans les provinces du Haut et du Bas-" Canada adressée au comte de Bathurst, secrétaire d'Etat pour le dépar-" tement des colonies." 148

20 mars, Kingston. Wybault à Goulburn. Le remercie d'avoir envoyé au commandant des troupes sa demande (à Wybault) de terres. Il ne pourra pas prendre sa retraite avant le 24 septembre, époque où il espère que des terres lui seront accordées. 945

24 mars, Hadley. J. A. Chetwynd Stapylton à Goulburn. Recommande fortement le capitaine Fowler et que sa demande soit accordée. Envoie sa déclaration, mais non les lettres qu'il y mentionne. 886

Inclus. Fowler à Stapylton. Les dépenses ruineuses se rattachant à l'accomplissement de ses fonctions de surintendant des établissements en Canada. La recommandation de sir Gordon Drummond à l'effet qu'il devrait recevoir 800 acres en outre des 1,200 déjà ordonnés par Bathurst. Demande un paiement en argent au lieu de terres. Sa malheureuse situation financière, mais il est fier de dire que la malice ne peut atteindre ses actes publics. 887

25 mars, Gardes à cheval. Torrens à Goulburn. Laisse à sa discrétion de remettre ou de ne pas remettre à lord Bathurst la lettre incluse, etc. 16

Gourlay à lady Torrens, 3 novembre 1817. Dans l'état incertain de ses affaires. A décidé, s'il peut régler ses affaires, d'emmener sa famille au Canada. Dans ce cas, il désirerait avoir un contrat pour emmener des sujets britanniques comme colons. Talbot a obtenu un contrat, et sa colonie réussit mieux que celles qui sont sous le contrôle de gouverneurs civils ou militaires. Les colonies militaires ont coûté de vastes sommes d'argent, mais elles échouent de plus en plus. Le reste roule sur des affaires de famille. 17

25 mars, Comptoir de la Baie-d'Hudson. Pelly à Bathurst. Transmet des pétitions de colons de la Rivière-Rouge.

Incluses. Pétition se plaignant de la conduite de la Compagnie du Nord-Ouest à l'égard des colons, et demandant protection militaire. 364

Les employés du comptoir de York à Bathurst, 10 septembre 1816. Leurs longs services avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson ; l'augmentation de leurs familles nécessite un asile sous forme d'une colonie ; sans

1818. quoi, ils craignent d'avoir à s'en rapporter à la générosité des sauvages; le pénible de cette situation. Contestations entre la Compagnie du Nord-Ouest et celle de la Baie-d'Hudson. Page 375

25 mars, Liverpool. J. C. Thompson à Bathurst. Nul doute que la provocation réitérée du gouvernement américain à l'Espagne devant conduire à une guerre est connue de Sa Seigneurie. L'importance pour les Etats-Unis de posséder la Floride orientale, et le danger pour les colonies britanniques résultant de la facilité que cela donnerait pour construire et armer des navires de guerre. 935

26 mars, Marine. Conseil de la marine à Goulburn. Le conseil de la marine a communiqué au ministère des colonies les circonstances se rattachant au fait de réclamer du capitaine Woodburne $2,000 pour des avances reçues par lui de sir Alexander Cochrane. Où est maintenant le capitaine, et a-t-on eu des communications de lui? 139

2 avril, Mayworth, Lt-col. Hamilton à Bathurst. Demande un billet de passage au Canada pour Ennis. Donne les raisons de son retour. 627, 628

6 avril, Gardes à cheval. Torrens à Goulburn. Envoie une requête pour le lieut.-col George Wilkins, à être présentée à Bathurst. 44

Incluse. Requête demandant des terres que les services de son père ont méritées. 45

8 avril, Londres. Simon McGillivray à Goulburn. Offre de se charger de dépêches pour le Canada. 726

8 avril, Hastings. L'évêque (anglican) à Bathurst. Proteste contre l'assertion de Goulburn que l'Eglise catholique romaine doit être regardée comme l'Eglise établie du Canada, et cite des auteurs pour prouver que l'Eglise d'Angleterre doit être l'Eglise établie. La lettre est longue et minutieuse. 837

10 avril, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Envoie une lettre au sujet des dépôts faits par des colons en 1815, comment ces dépôts doivent être remboursés. 99

Inclus. Bureau des comptes de transport. Que Samuel New a été remboursé de son dépôt; il n'a pas été fait d'autres demandes de remboursement, mais sir John C. Sherbrooke a envoyé une liste des personnes qui doivent être remboursées, et le nom de Samuel New s'y trouve. Si Sherbrooke est convaincu de l'identité des autres réclamants, il peut tirer sur le conseil de la marine pour remboursement, 101

Compte des dépôts restants, à être remboursés aux colons qui se sont embarqués à Deptford en 1815. Les dates, noms, navires et sommes y sont inscrites. 102

10 avril, Oxton. W. Sherbrooke à Bathurst. Remerciements pour l'obligeante communication de Sa Seignenrie et copie d'une lettre à son frère (sir J. C. Sherbrooke); ses bons effets sur son frère dans sa présente affliction, qui a rendu nécessaire sa démission. Sa hâte de mettre à la voile dès que l'état du fleuve le permettra. 892

14 avril, Amirauté. Barrow à Goulburn. L'amirauté désire savoir si le même navire qui emporte le duc de Richmond ne pourrait pas ramener sir J. C. Sherbrooke. 3

18 avril, Carlton-House. Arrêté en conseil approuvant les termes de la commission décernée au duc de Richmond comme gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord. 63

20 avril, Gorey. Pétition de Ralph Johnston représentant ses services et demandant pour son fils aîné une situation à Québec ou à Montréal. 667

20 avril, Grande-Rivière. Norton à Goulburn. Remerciements pour son avancement avec les tribus aborigènes. Sir John Sherbrooke bien disposé, mais la part à régler avec le gouvernement provincial reste encore sans solution. La nature indéfinie de la concession par Haldimand; son malaise en songeant à l'avenir relativement aux titres de sa postérité aux terres. Son incertitude quant aux mesures qu'il devrait prendre. 796

21 avril, Aberdeen. Bell à Bathurst. Sera bien aise de savoir si la Trésorerie a communiqué la décision rendue dans sa cause. 512

1818.

21 avril, Londres. — G. et W. Soltan et Cie à Goulburn. Est-ce qu'un navire étranger serait admis dans les colonies de l'Amérique Britannique avec des émigrants allemands? Page 740

23 avril, Gardes à cheval. — Torrance à Saunders. Incluse dans celle de Torrance à Goulburn du I[er] août 1818. *Voir* cette dernière.

23 avril, Hastings. — L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Explique davantage ses opinions relativement à l'Eglise catholique romaine en Canada. 848

25 avril. — Un Anglais de la compagne indépendant au Prince Régent (?). Envoie un plan comportant la formation du Canada en royaume indépendant sous l'une des branches cadettes de la famille royale. Il établirait aussi une pairie. Comment les terres pourraient être partagées par colonisation. 457

25 avril, Londres. — Brenton à Goulburn. Fait des excuses de ce qu'il le dérange encore. 513

25 avril, Londres. — Le même au même. Demande que l'on revienne de la décision sur Bathurst au sujet de son congé, car s'il est obligé de retourner au Canada avant l'automne, ses affaires personnelles en souffriront considérablement. 514

26 avril, Walworth. — Bezant au même. A reçu, le 2 août 1815, permission d'aller au Canada, et a été muni d'une lettre pour sir Gordon Drummond. Des raisons de deuil et autres l'ont empêché de partir; demande une lettre pour le présent gouverneur général, demandant de l'admettre dans sa suite à titre de surnuméraire en attendant qu'il puisse trouver une situation. 515

27 avril, Amirauté. — Croker au même. Demande les noms et grades des personnes qui doivent accompagner le duc de Richmond et sir Peregrine Maitland. 4

27 avril, Dublin. — Marianne Dawson au même. Avec ce certificat et d'autres, elle espère que la prière de sa pétition sera accordée. 575

Inclus. Certificat de Feer. 576

28 avril, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. Envoie les estimations des dépenses publiques du Canada pour l'année 1818, avec copie d'une communication de la Trésorerie à Sherbrooke (communication non incluse). A part les estimations, £20,000 à peu près seront encourus, dont £15,000 pour une commission pour les territoires indiens. 103

Incluse. Copie des estimations. 105

28 avril, Québec. — Robert Christie à Bathurst. Envoie un exemplaire de ses pétitions à Sa Seigneurie et un autre pour le Prince Régent. 572

29 avril, Londres. — Lieut.-col. E. Macdonald au même. Suggère, dans certaines conditions, l'exploration d'une communication par eau avec le Haut-Canada par voie des rivières Ottawa et Rideau. 741

Inclus. " Exposé de la réclamation du lieutenant-colonel Macdonell, " officier inspecteur de la milice du Canada, pour avoir démontré les " moyens de défendre et d'approvisionner le Haut-Canada dans les temps " où il est privé du fleuve Saint-Laurent." 743

30 avril, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada ayant refusé de pourvoir au clergé protestant, la Trésorerie n'a pas d'objection à ce qu'il soit payé à même l'extraordinaire de l'année pour cette année; mais si, à l'avenir, la législature coloniale néglige d'y pourvoir, une estimation de la somme devra être soumise au parlement. Demande de Bathurst sur ce que devrait être la somme. 108

30 avril, Hatley, Bas-Canada. — C. Stewart à Goulburn. Remercie pour la communication. Il désire toujours être nommé évêque de Québec s'il se produit une vacance. S'il est nommé, il devra quitter le presbytère d'Overton *alias* Orton Longville. Dans ce cas, demande d'être nommé de nouveau. 894

— avril. — Pétition du capitaine Phillips Newton, de l'enseigne Francis Newton, de George Newton, de Dublin, et du lieutenant Hibbert Newton, fils de feu le lieutenant Hibbert, exposant que les propriétés de leur grand-

1818. père ont été confisquées par les Américains à cause de sa loyauté et de celle de ses frères. Les concessions de terres et les circonstances qui les ont empêchés de s'y établir; leur misère, attendu qu'ils étaient très jeunes lorsque leur père mourut, laissant une veuve et cinq petits enfants, demandent secours. Page 824

— avril, Dublin. Peel à Goulburn. Demande une réponse à la lettre incluse.

Incluse. Gregory à Peel, 3 avril. Par suite d'ordres donnés depuis, il ne peut être fait droit à la requête de Musgrave ; le commandant des troupes n'a pas le pouvoir d'autoriser le transport de passagers par ses gabares. Lui (Peel), connaissant les circonstances de la famille, pourra peut-être leur obtenir un passage. 825

Musgrave à Gregory. Demande un passage à bord de gabares pour la femme et dix des enfants de Chearnley, qui a pu payer le passage de cinq d'entre eux le printemps dernier. 826

1er mai, Baie de Quinté. Lettre non signée à Bathurst. Demande le remboursement du prix d'un passage qui devait être payé deux ans après l'embarquement et qui ne l'est pas encore au bout de trois ans. L'insuccès des récoltes ne laisse pas d'autres ressources. 748

2 mai, Shorncliffe. Lieutenant-colonel Wilkins à Bathurst. L'obligation qu'il ressent de ce qu'il a été tenu compte de sa réclamation relativement à la concession donnée à son père. Il ne peut accepter l'offre d'autres terres et demande une rémunération pour ses services et ceux de son père. 946

4 mai, Walworth. Bezant à Goulburn. A retardé de se rendre auprès du duc de Richmond jusqu'à ce qu'il ait une réponse à la lettre du 26 octobre. Demande une réponse. 517

6 mai, Londres. Lieutenant-colonel E. Macdonell au même. Affirme qu'il a été le premier à découvrir les facilités d'une communication avec le Haut-Canada par les rivières Ottawa et Rideau. L'importance permanente de cette voie. Espère quelque distinction d'honneur. 750

9 mai. Un gentleman *farmer* indépendant au Prince Régent. Ajoute à la lettre du 25 avril que, comme le temps approche où les gens se demandent où ils iront, des mesures soient prises pour les diriger sur le Canada. 487

11 mai. W. McGillivray au procureur et au solliciteur général du Bas-Canada. Incluse dans la lettre de Richardson à Inglis, Ellice et C[ie], du 16 octobre 1818.

12 mai, Londres. Ingram Hertford à Bathurst. Atteste l'exactitude d'une lettre qu'il inclue. 628

13 mai, Londres. Black à Goulburn. Accuse réception de sa lettre au nom de Bathurst. Fait l'éloge du caractère et des services de Bathurst. Le tort qu'il (Black) s'est fait à lui-même par les opinions qu'il professe, et les insultes grossières qu'il a reçues aux Etats-Unis. Il aurait continué d'aller le voir sans la conduite de chercheurs de place corrompus ; toutefois, il est patient. Les moyens qu'il peut obtenir pour cultiver la terre qu'il pourra recevoir à titre de concession. Expose ses services et sollicite une situation sous le duc de Richmond quand il ira au Canada. 518

14 mai, Hastings. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Envoie sa démission et explique la cause du retard qu'il y a mis. Raisons de sa démission. 852

Inclus. Extrait d'un journal du Haut-Canada adressé à l'évêque, daté 10 novembre 1817, représentant les avantages alarmants donnés à l'Eglise catholique romaine dans le Haut-Canada. 855

14 mai, Québec. J. Sewell à Goulburn. La destitution de son frère de la charge de solliciteur général l'a, croit-il, suffisamment puni de sa faute. Demande qu'il soit nommé juge à Montréal, pour succéder à Ogden, dont l'état de santé rend improbable le retour sur le banc. 897

15 mai, Gloucester. Sir Gordon Drummond à Bathurst. Recommande que le major Loring soit nommé receveur général du Haut-Canada, en remplacement de M. McGill. 577

1818.
15 mai, Richmond House. Lieut.-col. Ready à Goulburn. Demande réponse à la lettre incluse. Page 879

17 mai, Casernes Hillsea. Capit. Phillip Newton à Bathurst. Accuse réception de réponse. Explique les circonstances de la famille. Demande que dans les concessions qui pourront être accordées ordre soit donné que les terres soient dans la situation la plus favorable. 808

19 mai, Dublin. Marianne Dawson à Goulburn. Son désappointement en voyant sa requête rejetée par lord Bathurst. Pourquoi elle n'a pas en temps adressé une pétition à Prevost; elle ne connaissait pas son décès et le changement que cela ferait. Est prête à faire un affidavit à l'effet qu'elle n'a recu aucune rémunération. Demande que Bathurst lui accorde annuellement quelque chose ou la recommande au gouvernement. Demande que des morceaux de papier qu'elle envoie soient trempés dans de l'eau froide, ils feront voir le mode de sûre communication entre Prevost et les Etats-Unis. 579

Les fragments d'informations en question sont probablement ceux qui se trouvent aux pages 586 et 588.

19 mai, Londres. Ellice à Goulburn. Dit qu'il envoie une lettre de W. Kain concernant les différends entre lord Selkirk et la Cie du Nord-Ouest. (Lettres non incluses.) Le procès pour le meurtre de Keveney a commencé, mais un juré s'est retiré et les prisonniers sont retournés à la prison. La première partie de la lettre a trait aux préparatifs de Selkirk pour renouveler la contestation. Ne voulait pas en ennuyer Bathurst, qui ne peut agir avant d'avoir reçu le rapport des commissaires. Quand ce rapport sera reçu, il prendra la liberté d'envoyer une requête. 595

19 mai, Edinbourg. James Hall au lord Avocat. Des requêtes ont été envoyées d'Argenteuil pour un pasteur. Une pétition à l'effet que le pasteur reçoive £200 par année, ce qui fut accordé, et le nom de M. Taylor inséré dans la dépêche au gouverneur. Cependant, M. Taylor est allé à Osnaburgh et on a envoyé à sa place M. Henderson, pour lequel le salaire de $200 est demandé. 756

20 mai, Edimbourg. Maconochie à Goulburn. Envoie un document dont il a parlé. 754

25 mai, Londres. Ellice au même. S'est trompé sur le renvoi à l'examen d'une commission de toutes les personnes mises en jugement à Québec. Envoie lettre avec détails (non incluse). 602

26 mai, Londres. Black au même. A reçu avis verbal à l'effet que sa présence n'était plus nécessaire. L'incertitude augmente son anxiété, car la plus grande partie de la flotte de Québec a quitté le port. On croit qu'une autre fera voile à la fin de la semaine. Il n'y a pas de navires du roi à destination de Québec prochainement. 523

Inclus. Requête de Black à Bathurst. Expose ses services et demande une enquête de son cas. 525

Castlereagh à sir J. H. Craig, 31 juillet 1808. Pétition de Black pour diverses situations en Canada. Le roi laisse la chose au jugement de Craig, mais désire qu'il ait une situation qui lui permette de vivre honorablement. 528

Liverpool à Gore, 1er novembre 1810. Donne instructions à l'effet qu'une concession de 3,000 acres de terres dans le Haut-Canada soit faite à John Black. 529

Autre correspondance, requêtes, etc., se rattachant à l'affaire Black. 530 à 539

26 mai, Affaires étrangères. Hamilton à Goulburn. Envoie copie d'une lettre du consul aux Açores, concernant le mécontentement de l'équipage du brick naufragé *Ann of Swansea* parce qu'il n'est pas envoyé à Québec, et les difficultés qu'il appréhende d'affréter un navire pour les transporter en Irlande. 83

1818.

Incluse. Reid, consul à Hamilton. Fait connaître le mécontentement des naufragés. La difficulté que l'on a d'affréter un navire vient de la crainte qu'entretiennent les patrons que ces naufragés s'emparent du navire à bord duquel ils seraient passagers. Leur mauvaise conduite sur l'île. Il arrêtera les approvisionnements qui leur sont destinés, s'ils refusent d'aller en Irlande. Page 84

30 mai, Marine. — Conseil de la marine à Goulburn. Il n'y a pas présentement de navire au service du département, à bord duquel madame Caldwell et sa famille puissent prendre passage pour Québec. 140

1er juin, Goodwood. — Maitland au même. Comment pourra-t-il avoir ses lettres d'Angleterre? 755

4 juin, Casernes Bexhill. — Capit. Phillips Menton à Bathurst. Accuse réception d'une lettre qui lui enlève toute espérance ainsi qu'à ses frères; leur position malheureuse. Demande une situation. 811

5 juin, Dublin. — John Ashmore (marine royale) à Stapylton. Demande une concession de terres en Canada, dans la même proportion reçue par d'autres officiers qui ont fait du service en ce pays; a déposé une demande avant de quitter le Canada, mais à cette époque il n'existait pas d'ordonnances à l'effet que les marins royaux avaient droit à des terres. 899

6 juin, Montréal. — W. McGillivray à Sherbrooke. Incluse dans la lettre de Richardson à Inglis, Ellice et Cie, du 16 octobre 1818.

6 juin, New-York. — Buchanan à Goulburn. Envoie exemplaire de l'ouvrage "Resources of the United States"; l'intérêt qu'il prend aux affaires du Haut-Canada. 540

7 juin, Londres. — Bell à Goulburn. Demande quand il doit attendre une réponse, car les dépenses sont considérables en attendant. 541

10 juin, Londres. — Black au même. Le navire à bord duquel il s'est embarqué étant sur lest ne pouvait pas prendre des passagers sans payer des droits de douane plus élevés que la prix de son passage. S'étend longuement sur ses services et l'injustice dont il a souffert. 542

11 juin, Londres. — Henry Usborne, Benson et Cie, à Bathurst. Ont un contrat avec les commissaires de la marine pour fourniture de mâts, etc. Demandent un permis pour les couper. 940

13 juin, Londres. — Bell à Bathurst. Avait espéré une prompte décision de la Trésorerie au sujet de sa réclamation; ses ressources sont maintenant épuisées. Sollicite protection. 546

13 juin, Belfast. — Robert Stewart au même. Expose ses services et ceux de sa famille pour l'avancement du Canada et du Labrador, où sa maison continue avec un capital de près d'un demi-million. Quand tant d'aventuriers en banqueroute obtiennent des terres, il croit que sa maison a des titres de premier ordre à une concession libérale; par ce moyen ses capitaux seront consolidés et l'intérêt du commerce poussé. 901

16 juin, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. Comme les frais de la commission au territoire indien ne peuvent pas être portés au compte de l'établissement civil du Haut-Canada cette année, la Trésorerie n'a pas d'objections à ce qu'ils soient portés à celui de l'extraordinaire de l'année. 110

16 juin, Londres. — Black au même. Il ne peut obtenir un passage sans le payer d'avance. Demande l'aide de Bathurst. 547

19 juin, Québec. — Uniacke, procureur général à ——. Incluse dans la lettre de Richardson Inglis, Ellice et Cie, du 16 octobre 1818.

19 juin, Whitehall. — Lack à Goulburn. Des 41 lois adoptées par la législature du Bas-Canada, deux ayant trait à la constitution en corps politique de compagnies d'assurances contre le feu à Québec et Montréal sont réservées pour étude plus approfondie; les autres ont libre cours. 65

20 juin, Londres. — Major Smith au même. Explique la cause de son retour du Canada, et demande une décoration quelconque pour montrer que sa conduite a reçu l'approbation du commandant en chef et de Bathurst. 904

1818.
23 juin, Québec. — Sherbrooke à W. McGillivray. Incluse dans la lettre de Richardson à Inglis, Ellice et Cie, du 16 octobre.

24 juin, Niagara. — McNamara à Croker. Incluse dans la lettre de Croker à Goulburn, 31 août 1818. *Voir* cette dernière.

24 juin, Dublin. — Marianne Dawson à Goulburn. N'a pas eu de réponse à sa lettre du 18 (19) mai. Envoie le certificat de Freer, et espère que Bathurst accordera une réponse favorable. Page 582

27 juin, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. La dépêche de Sherbrooke n'accompagne pas sa lettre (de Goulburn) du 22 juin. 111

29 juin, Trésorerie. — Le même au même. La Trésorerie approuve les démarches faites par Sherbrooke pour obtenir l'île Sainte-Hélène, et demande que l'approbation soit communiquée à Sherbrooke. 112

29 juin, Trésorerie. — Le même au même. Les lords de la Trésorerie sanctionnent la nomination de Young à la présidence d'une commission pour auditer les comptes. 113

29 juin, Trésorerie. — Le même au même. A reçu liste des personnes qui veulent bien contribuer une partie de leur salaire pour 1817. Les lords de la Trésorerie désirent que Sherbrooke sache que ceci est tout à fait volontaire. 114

30 juin, Belfast. — Robert Stewart à Bathurst. Envoie certificat de ses capitaux, position, services, etc., et demande la concession d'un township. 909

Certificat de la position, etc., de Robert Stewart. 911

— juin, Londres. — Major Smith à Goulburn. Sollicite une entrevue pour soumettre son dernier rapport à Bathurst, et demande une allocation pour défrayer ses dépenses pendant son séjour à Londres. 903

2 juillet, Londres. — Alison à Goulburn. Demande la confirmation d'une concession de terre au Canada, en partie cultivée, comme elle lui a été promise. 491

2 juillet, Tunbridge Wells. — L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Est reconnaissant de l'augmentation qu'il est proposé de faire à son revenu de £600 par année, au cas ou il retournerait dans son diocèse. Son retour au Canada aurait peu d'avantage pour l'Eglise, à moins que les conditions suivantes ne soient accordées: (1) Que le gouvernement de Sa Majesté fasse en sorte qu'il soit bien entendu dans les Canadas que l'Eglise d'Angleterre doit être considérée comme l'Eglise établie (c'est-à-dire Eglise soutenue par l'Etat) de ce pays ;

(2) Que les mesures ayant pour objet de donner effet à ma juridiction sur mon clergé et les fidèles de mon diocèse et qui ont été entamées par le secrétaire d'Etat la dernière fois que je suis retourné d'Angleterre à Québec soient complétées ;

(3) Que la dispensation des licences de mariage, pouvoir conféré par le parlement à tous les évêques (en m'abstenant de l'exercer j'ai, quoique bien involontairement, contribué au degré inouï de bigamie et de polygamie qui existe dans les Canadas, et l'exercice de ce pouvoir rapporte des émoluments si faibles qu'il ne vaut rien sous ce rapport pour l'autorité civile ou religieuse) soit laissée à l'exercice du chef de l'Eglise d'Angleterre pour l'avantage des membres de cette Eglise, de même qu'elle est exercée par le chef de l'Eglise de Rome pour l'avantage des membres de cette Eglise.

Que les commissaires ou officiels de l'évêque dans le Haut et le Bas-Canada soient mis, quant à leurs traitements, sur un pied d'égalité avec les ecclésiastiques du même rang dans la Nouvelle-Ecosse. Ces choses sont essentiellement nécessaires pour empêcher l'Eglise d'Angleterre de s'enfoncer dans d'autres humiliations, et son culte d'être seulement toléré. Il y aurait d'autres questions à produire, mais il est inutile de les faire valoir si celles qui sont mentionnées sont rejetées. 858

3 juillet, Hampstead. — R. P. Swallow à Goulburn. Demande la permission d'examiner le registre des terres tenues par son père, marchand à Charleston. 913

1818.
3 juillet, Londres. Major général Wilson à Goulburn. Sollicite la recommandation de Bathurst auprès de la Trésorerie pour que celle-ci lui paie 9 mois de solde pour laquelle il n'a pas été pourvue. Page 949

4 juillet, Londres. Inglis, Ellice et Cie, au même. Transmettent copie d'un bill ayant pour effet d'établir une banque à Montréal et auquel le Gouverneur n'a pas donné l'assentiment royal. Recommandent avec instance que le bill soit sanctionné. 665

Inclus. Bill dans lequel sont inclus les noms des pétitionnaires qui sont souscripteurs (apparemment tous les premiers actionnaires). 630, 642, 645, 681, 692

Annexes. 662, 664

6 juillet, Liverpool. Catherine Ireland à Goulburn. Désire avoir des renseignements au sujet de Thomas Jones, qui a été licencié du navire d'Etat *Niger* le 2 août 1816, mais dont elle n'a pas entendu parler depuis. 671

9 juillet, Dublin. Peel au même. Les obstacles qui ont empêché les commissaires de l'hôpital Kilmainhan de payer les pensionnaires qui sont au Canada, vu l'état de la loi. 152

9 juillet, Dublin. Requête de Black à l'effet qu'il a obtenu un passage pour Charleston, 1,300 milles hors de sa route; demande que la prière de sa précédente pétition soit accordée. 549

9 juillet, Portsmouth. Amiral Campbell à Bathurst. Comme il n'y a pas en ce moment, à Portsmouth, de navire devant partir pour Québec, il envoie à Sa Seigneurie une lettre adressée au duc de Richmond. 573

9 juillet, Newark. Francis Raynes à Goulburn. N'a pu s'embarquer pour le Canada à bord de l'*Asia*, qui, lui avait-on dit, devait mettre à la voile aujourd'hui. Comme il n'y a pas de sa faute, il demande qu'un passage lui soit donné pour lui et sa famille sur un autre navire. 880

12 juillet, Londres. Bennet (?) à ——. Transmet la requête d'un individu qu'il recommande comme bon colon. 551

13 juillet, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Envoie des documents concernant la réclamation de Bell, ancien constructeur de navires, avec la décision de la Trésorerie. 115

Incluse. Décision portant que la Trésorerie soumettra au parlement une subvention pour Bell à raison de £150 par année, et un taux pour paiement de la somme de £229 10s., comme gratification depuis le 20 décembre 1816 jusqu'au jour où sa solde a pris fin. 116

13 juillet, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Les lords de la Trésorerie ont envoyé la permission d'expédier à Greenock des provisions pour les colons qui s'en vont au Canada. 118

13 juillet, Whitehall. Lt-col. E. Macdonell à Bathurst. Signale les dangers auxquels les habitants de l'Amérique Britannique du Nord sont exposés si les mesures qu'il a proposées ne sont pas bientôt adoptée. Cite les paroles du président des Etats-Unis pour montrer les desseins qui existent contre l'Amérique Britannique du Nord. 759

13 juillet, Whitehall. Le même au même. Renouvelle sa demande de rémunération pour avoir découvert une voie de communication avec le Haut-Canada par l'Ottawa et le Rideau. Sa grande importance. 762

13 juillet, Strabane. Capitaine Saunders au même. Lorsque Bishop est mort, il (Saunders) a été privé d'un ami actif. L'objection à son brevet était la crainte qu'il violerait les règlements du service, bien que le commandant en chef eut déclaré que sa cause était celle d'un mérite particulier, et qu'il serait heureux d'avoir l'occasion de lui donner une promotion. Il se fait en ce moment beaucoup de promotions, et il en demande une pour ses services. Cite l'opinion de Baynes, qui dit qu'il aurait été promu par Prevost si on avait vérifié à cette époque qu'il (Saunders) avait survécu à la bataille. 915

13 juillet, Lambeth. Wilson à Goulburn. A été conseillé par son beau-frère, W. Wilkens, un colon établi à Drummondville sur le Saint-François, de faire des

1818.

recherches sur les fonds déposés dus en mai 1817 et qui ne sont pas encore payés, quoique quelques colons écossais qui sont venus dans le Haut-Canada à la même époque aient reçu les leurs. Vient de recevoir de sa sœur une lettre lui apprenant que son mari s'est noyé, la laissant dans la misère, en sorte que le prompt paiement du dépôt lui sera d'un grand secours. Page 951

14 juillet, Québec. Addison à Goulburn. Envoie une lettre à M. Starck, ancien boursier de navire d'Etat *Constance*, pour être retournée. Sherbrooke se porte bien, mais a hâte de prendre la mer pendant que le temps est beau. 494

Incluse. Addison à Starck. 14 juillet. Sherbrooke ne croit pas qu'il (Starck) ait droit à rémunération, mais a consulté le capitaine Montrésor, M.R., qui partage cette opinion. 495

14 juillet, Londres. MM. Rivington à Goulburn. Ils ont des livres commandés par la " Society for Promoting Christian Knowledge " prêts à être envoyés. 881

15 juillet, Gardes à cheval, Torrens au même. Transmet lettre du capitaine Ployard demandant un passage pour Québec ; le commandant en chef recommande la requête. 48

Incluse. Ployard à Torrens. 13 juillet. Demande d'un passage. 49

16 juillet, Gardes à cheval. Torrens à Ployard. Sa requête a été envoyée à Bathurst avec une recommandation d'accorder le passage demandé. Lui fera connaître le résultat. 51

16 juillet, Trésorerie. Harrison à Goulburn. La Trésorerie sanctionne la dépense de £500 sur l'église de Saint-Jean, tel que proposé par Sherbrooke. 119

16 juillet, Londres. Greig au même. Insiste sur sa réclamation, dont il craint que la Trésorerie ne comprend pas la nature. 615

Incluse. Harrison (Trésorerie) à Greig. Que sa réclamation s'adresse au gouvernement des Etats-Unis pour gratification sur parole. 617

16 juillet, Neston. James Innes à Bathurst. Demande une situation en Canada en conséquence de la recommandation du duc de Richmond. 673

16 juillet, London Road. Hugh Stuart à Goulburn. Envoie livre sur la statistique et les ressources des Etats-Unis. L'avant-propos fait voir les idées étroites et illibérales de colonisation qui existaient entre 1680 et 1733. On lui a promis une très belle carte géographique des Etats-Unis. Dès que les bagages de son ami arriveront, il prendra la liberté d'envoyer la carte. 918

18 juillet, Dublin. Marianne Dawson à Goulburn. Représente vivement la justice de sa réclamation de rémunération pour services rendus. 583

18 juillet, Greenock. Polls et Greig à Bathurst. Signale le cas de Peter Anderson emprisonné à l'instance de John Anderson pour n'avoir pas remis son dépôt. Explique que le dépôt total était de $22, dont $15 seulement ont été payés, et cette somme a été remboursée. 831

Incluse. Liste d'émigrants avec les sommes payées par chacun ; la somme totale étant remboursée. 834

20 juillet, Marine. Conseil de la marine à Goulburn. Les passagers à Greenock en destination de Montréal n'ont pas reçu réponse à leur pétition demandant la permission d'apporter leurs propres provisions au lieu de celles prescrites par la loi. Ils deviennent à court d'argent. 141

20 juillet, Downing street. Capitaine Ployard à Goulburn. Désire savoir si un passage lui a été accordé pour se rendre au Canada. 828

23 juillet, Amirauté. Barrow à Goulburn. Demande un permis de coupe de bois pour Henry Usborne, Benson et Cie, qui ont un contrat de fourniture avec l'Amirauté. 6

23 juillet, Londres. Black au même. Répète certaines modifications qu'il a faites à la constitution il y a douze ans et dont la nécessité est plus grande aujourd'hui. S'oppose aux termes de la pétition du Haut-Canada. 552

1818.

Dans un P.S. suggère d'abolir les réserves de la Couronne et du clergé qui sont un obstacle au développement du Canada. Sa proposition ne va pas aussi loin que les mesures prises par le gouvernement français pour l'Eglise catholique. Page 558

24 juillet, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Des instructions ont été envoyées aux commissaires des douanes de l'Ecosse à l'effet de permettre l'embarquement, à Greenock, d'articles destinés aux personnes qui partent de ce port pour le Canada. 120

25 juillet, Gardes à cheval. Torrens à Goulburn. Le major titulaire Hamilton Smith est désigné pour échange, et a en même temps reçu un congé. 52

25 juillet, London Road. Hugh Stuart à Goulburne. Envoie carte géographique des Etats-Unis et appelle l'attention sur la question des frontières avec les Etats-Unis, spécialement de celle de la côte occidentale du Pacifique. L'importance du commerce de cette côte. 920

25 juillet, Londres. Henry Usborne, Benson et Cie, au même. Envoie une liste des associés de la maison. 941

29 juillet, Londres. MM. Revington au même. Les livres sont empaquetés, prêts à être envoyés. 882

29 juillet, Sheffield. Stuart Wortly au même. A parlé de Young, de Québec, plusieurs fois, il y a plus d'un an. Apprend qu'il a été nommé président d'une commission, avec un traitement qui sera fixé par Bathurst. Sherbrooke a aussi écrit au ministère des colonies d'autoriser une concession de 4,800 acres de terres en outre des 7,200 concédées par le Conseil, qui recommande la concession supplémentaire. Demande à savoir ce qui se fait à cet égard dans le ministère des colonies. 954

30 juillet, Whitehall. Lack à Goulburn. Les lords du commerce désirent des renseignements au sujet d'une ordonnance du conseil réglementant le commerce entre le Bas-Canada et les Etats-Unis. 67

30 juillet, Tunbridge Wells. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. A reçu la lettre de Sa Seigneurerie exprimant le désir qu'il (l'évêque) retourne aussitôt que possible dans son diocèse. Il ne pourrait pas être prêt à partir avant septembre. Ses souffrances en mer, et la difficulté d'obtenir passage sur un bon navire. Son diocèce n'éprouverait aucun inconvénient s'il s'en absentait pendant l'hiver. 862

1er août, Amirauté. Croker à Goulburn. Envoie copie d'un contrat conclu par le conseil de marine avec MM. Usborne et Cie pour fournir du bois de construction du Canada. 7

1er août, Gardes à cheval. Torrens au même. Relativement à la requête du capitaine Saunders, quand même un brevet serait accordé, il ne pourrait parvenir au capitaine Saunders. 53

Inclus. Requête du capitaine Saunders exposant ses services dans les opérations à Black Rock, où il a été blessé, et demandant un brevet de major titulaire. 54

Major général Baynes (ci-devant adjudant général) à Saunders. Vu la rumeur de sa mort dans les opérations à Black Rock, croit que ses services n'ont pas été aussi reconnus qu'ils l'auraient été sans cette nouvelle. 59

Torrens à Saunders. Le commandant en chef reconnaît ses mérites et serait heureux d'avoir l'occasion de lui donner une promotion, mais cette promotion par brevet causerait de l'embarras dans le service. 60

1er août, Leith. Keer à Goulburn. A écrit à Bathurst pour expliquer les circonstances dans lesquelles il est placé. Demande son aide auprès de Bathurst. 693

1er août, Leith. Le même à Bathurst. A reçu une dépêche à l'effet qu'en conséquence de la demande du gouverneur de Québec il doit y retourner immédiatement. On lui avait fait espérer que son congé serait prolongé. Les raisons du prolongement. 694

1818.

3 août, Bexhill. — Capitaine Philips Newton à Bathurst. Puisqu'une concession de terre ne peut être accordée, il demande une situation qui lui permettrait d'être utile à ses frères. Il pourrait être de service quelque part sur les côtes de la Méditerranée, ayant été gouverneur civil du Congo et connaissant les langues de cette partie du pays. Son régiment ayant reçu ordre d'aller au Canada, il lui faut par conséquent se retirer, car son rhumatisme ne lui permettrait pas de résister au climat. Page 814

5 août, Marine. — Conseil de la marine à Goulburn. La caisse de livres pour Québec pourrait être expédiée à bord du *Jean*. 142

6 août, Québec. — Richmond au secrétaire de la guerre. Incluse dans la lettre de Peel à Goulburn.

6 août, Tunbridge Wells. — L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst (personnelle). Son chagrin d'avoir encouru censure par son absence de son diocèse. S'en défend ainsi que de l'accusation de fanatisme contre l'Eglise de Rome. En appelle aux différents gouverneurs et aux principaux catholiques romains pour témoigner des termes d'amitié il avait avec le clergé et les laïques canadiens ; son zèle peut l'avoir poussé trop loin, mais il croit que l'église d'Angleterre doit avoir dans les Canadas un établissement permanent; la déclaration à cet effet par le gouvernement dans ses procédures publiques. Tout ce qu'il demandait était d'établir tranquillement l'Eglise d'Angleterre. Se défend aussi des accusations portant que sa conduite avait troublé la paix, etc. 865

8 août, Marine. — Sippings à Goulburn. Envoie une lettre pour son neveu à qui il (Goulburn) avait promis de l'expédier. 924

11 août, Londres. — Amyot au col. Chapman. Désire son aide dans un plan ayant pour objet de maintenir le Haut-Canada dans les voies de la loyauté et de le fortifier pour défense contre un ennemi étranger. Donne un aperçu de ses services depuis le jour où il a quité Paris en 1792 jusqu'à son retour en France avec la famille royale et la perte de toutes les économies qu'il avait faites par son travail dans le Somersetshire. Espère pouvoir obtenir une situation au Canada, afin de se créer une indépendance dont il a été deux fois privé par la chute et la restauration des Bourbons. 497

11 août, Sheffield. — Stuart Wortly à Goulburn. Est obligé par la réponse concernant Young, et que Bathurst a confirmé la nomination avec traitement. Quel est le traitement ? 953

12 août, Aberdeen. — Bell à Bathurst. Remerciements à Sa Seigneurie pour l'avoir recommandé à la Trésorerie. 561

12 août, Baltimore. — Dawson (consul) au même. Envoie brochure traitant d'un projet de canal entre les grands lacs de l'ouest et les eaux de la baie d'Hudson. On lui dit qu'à une courte distance, en des endroits du territoire britannique, les eaux du lac Erié peuvent être abaissées de sorte que le canal n'aurait aucune utilité. (La brochure n'est pas incluse). 590

13 août, Tunbridge Wells. — L'évêque (anglican) à Bathurst. Remercie pour lettre ; désire savoir quand il conviendra à Sa Seigneurie d'accorder une entrevue. 864

13 août, Tunbridge Wells. — Le même à Goulburn. Envoie extrait d'une lettre de Bathurst disant qu'un entretien sur la question des instructions données au duc de Richmond concernant la distribution de bibles épargnerait une longue correspondance, mais de ne pas venir à Londres spécialement pour cela. Il (l'évêque) a l'intention de se rendre à Londres prochainement. 866

15 août, New-Ross. — Requête de la veuve du lieut.-col. Jonas Watson, représentant les services de son mari ; sa mort dans l'attaque tentée contre les insurgés près de Wexford. Les services de ses fils. Demande des concessions de terres pour trois survivants. 956

17 août, Tunbridge Wells. — L'évêque (anglican) de Québec à Goulburn. Propose que l'entrevue ait lieu mardi le 25. 876

1818.
17 août, Kimberley. Lord Wodehouse à Bathurst. Remerciements pour obligeance à l'égard de l'évêque de Québec. L'important pour l'évêque est de recevoir l'addition à son revenu à la date la plus rapprochée possible. Page 960

20 août, Dubl . Marianne Dawson à Goulburn. Demande une réponse à ses lettres. 592

20 août Londres. Wrangham et Dowding à Bathurst. Rapport sur la saisie et l'exécution d'Alexander Arbuthnot par l'armée américaine dans les Florides, au sujet desquelles on ne connaît que ce que les journaux américains en ont dit. La détresse de sa femme et de son fils, attendu qu'Arbuthnot avait emporté tout ce qu'il possédait, se montant à £3,000 ou £4,000, et qu'ils ne peuvent espérer le récupérer sans l'intervention de Sa Seigneurie. Autres causes de la détresse de la veuve. 962

24 août, Leith. Kerr à Goulburn. Remerciements pour l'envoi si rapide de la décision de Bathurst au sujet de son congé d'absence. Il craint, cependant, de ne pouvoir s'embarquer avant la fin de septembre. Une favorable réponse à son autre requête tendrait beaucoup à accélérer ses mouvements. 710

25 août, Chelsea. Black à Goulburn. Envoie copies de lettres aux lords Castlereagh et Melville écrites en 1817, concernant les affaires au Canada. Ses difficultés venant de la croyance qu'il est un homme ruiné. 562

Un P. S. dit que ses misères ont commencé le 19 août 1794, à la suite d'un emprisonnement injuste à Québec; histoire de ses spéculations sur les terrains. 565

25 août, Brighton. J. Prowett à Bathurst. Propose qu'avec le consentement de l'Espagne le gouvernement britannique prenne possession du rivage de Mosquito. 829

26 août, Fife House. Liverpool à Wrangham et Dowding. Le gouvernement ayant été notifié du cas d'Arbuthnot, ne peut que requérir Bathurst d'écrire au gouverneur des îles Bahama pour l'autoriser à donner une assistance temporaire à Mad. Arbuthnot. 965

27 août, Affaires étrangères. Planta à Goulburn. Demande que des démarches soient faites pour obtenir des renseignements sur Martin Christen, un soldat suisse que l'on suppose être mort au Canada en 1816. 87

28 août, Londres. C. Grant, jeune, au même. Il lui rappelle la recommandation faite au sujet du col. Lewis Grant, du 70[e] régiment. 618

31 août, Amirauté, Croker au même. Transmet un extrait de lettre de McNamara, un commissaire des vivres de la marine royale, à l'effet que les officiers de la marine ne peuvent obtenir des terres au Canada jusqu'à ce que leurs grades relatifs à ceux des officiers militaires soient établis. Peut-il espérer être informé des grades grades relatifs? 8

Inclus. L'extrait en question. 9

1er septembre, Londres. Musgrave à Goulburn. Transmet un plan pour la colonisation du Canada, ses avantages présumés. Si son projet était adopté dans une colonie quelconque, il serait heureux d'être nommé surintendant. 766

Inclus. Le plan en question. 769

2 septembre, Londres. John Fraser, jeune, à Goulburn. L'inattention apparente à la note de M. Goulburn par McGillivray vient de ce qu'il était au Canada et de ce que lui (Fraser), était absent de Londres. 608

3 septembre, Liverpool. John Gladstone à Bathurst. Communication d'une lettre à lui adressée de New-York et dont il ne saisit pas le sens ni l'objet. 619

Inclus. Note non signée datée de New-York 8 août 1818, demandant des renseignements. 620

Grey Walter Grey à Bathurst, 8 août. Il attire l'attention sur les gros droits imposés par les Français et les Espagnols; les derniers ont dernièrement imposé une taxe à la Havane sur le commerce des Etats-Unis pour supporter l'Inquisition. Les Etats-Unis sentent la nécessité d'accaparer le commerce des Antilles anglaises. 621

Rapport sur la taxe imposée à la Havane pour l'Inquisition. 622

1818.

5 septembre, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Demande l'opinion de Bathurst sur une pétition du Cap. Watson demandant à être remboursé de certaines dépenses mentionnées dans la lettre de Sherbroke du 28 juillet. Page 121

9 septembre, Trésorerie. Le même au même. Transmet pour l'information de Bathurst copie d'une lettre du secrétaire de la guerre relative à la réclamation de la veuve du lieut.-col. Conolly des Virginia Royalists. 122

Inclus. Palmerston à Lushington. En rapport avec la réclamation de la veuve du lieut.-col. Conolly, laquelle réclamation, s'il a été porté à la pleine solde avant la réduction, semble devoir rentrer dans les prévisions de l'ordonnance du Prince Régent du 10 juin dernier. 123

11 septembre, Bureau des vivres. Bureau de la marine à Sidmouth. Relative aux provisions achetées pour des colons venant de Greenock au Canada et portées au compte du bureau des vivres. 155

11 septembre, Lynn. Rennie (?) à Goulburn. Déclare qu'il croit pouvoir recommander un ingénieur civil capable pour ériger le système proposé des canaux du Canada, mais il ne peut positivement le faire que lorsqu'il sera de retour à Londres. 883

12 septembre, Leith. Kerr au même. Rappelle sa lettre du 1er août à Bathurst disant qu'il avait espéré que l'affaire dont il y était question serait réglée avant son départ. 708

14 septembre, Dublin. Peel à Goulburn. Communication d'une lettre de Richmond relative au paiement des pensionnaires de Kilmainham au Canada ; le lord lieutenant désire que Bathurst définisse les mesures à prendre pour que ces pensionnaires puissent être traités de la même manière que ceux de Chelsea, vivant en dehors. 157

Inclus. Richmond au secrétaire de la guerre. La lettre à laquelle il est référé. 159

Liste des pensionnaires de Kilmainham dont il est question dans la lettre du secrétaire de la guerre du 4 août. 161

15 septembre, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Envoie pour les observations de Bathurst, deux comptes courants du receveur du Canada, du 10 octobre 1813 au 10 octobre 1814. 124

17 septembre, Lybster. Pat. Sinclair au même. Contestation entre les Cies du Nord-Ouest et de la Baie-d'Hudson, répète son opinion que la compagnie chartée traite les Indiens avec humanité, mais il désapprouve sa tentative de former une colonie à la Rivière-Rouge comme limite. 925

21 septembre, Bureau des vivres. Marine à Bathurst. Demande de détails sur les provisions fournies au transport *Jason* entre le 1er mai et le 17 juillet dernier, dans le transport de colons de Whitehaven au Canada. 162

21 septembre, Londres. Gilpin à Goulburn. Demande que le prénom du lieut.-col. Heriot tel que donné sur la liste de l'année soit corrigé. 623

Inclus. Bureau de la guerre (Merry) à Gilpin. Demande doit être faite à Bathurst pour un changement dans le prénom du lt-col. Heriot. A la réception de son autorisation le changement sera fait. 624

24 septembre, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Le Trésor ne peut approuver les travaux de défense à la Pointe Mississauga, mais comme il est rapporté que les casernes au Fort-George tombent en ruine, des plans et estimés sont en préparation pour une caserne à cette station. 125

24 septembre, Sudbury. Addison à Goulburn. Il attire l'attention sur le non-paiement de ses frais de déplacement, et donne un extrait de l'ordonnance du Prince Régent au sujet du paiement des frais de retour aux officiers d'état-major revenant du dehors. Il demande son aide pour obtenir le paiement. 502

30 septembre, Grande Ste-Hélène. R. W. Palsford et W. Davidson au même. Ils sont informés que les officiers de la marine, à Whitehaven, ont mis un supplément de provisions à bord du transport le *Jason*. Demande de renseignements sur la quantité, etc. 835

1818. — septembre, Londres.	Black à Goulburn. Rapport circonstancié sur les misères endurées par Arbuthnot en Caroline. Page 568
1er octobre, Liverpool.	Kerr au même. Parti d'Ecosse, mais n'a pu trouver passage sur aucun navire avant le 10. Il espère que sa requête datée du 1er août a été prise en considération pendant son absence. 711
1er octobre, Casernes Bexhill.	Cap. Phillips Newton à Bathurst. Ses frères et lui acceptent avec gratitude la faveur; il demande que les concessions de terre accordées soient en un seul bloc et dans les circonstances les plus favorables, et sollicite une lettre de recommandation au duc de Richmond. 817
5 octobre, Guerre.	Palmerston à Goulburn. Comme il (Goulburn) a plus de rapports avec le juge en chef du Canada que lui-même (Palmerston), il le prie de s'occuper de la lettre de la pauvre femme. 135
	Inclus. Margaret Doyle à Palmerston, 1er octobre. Demande que sa lettre soit envoyée au juge en chef. Elle a reçu des ordres d'avoir un autre certificat de son mariage. Elle était légitimement mariée et maintenant elle est une veuve dans la misère; sa triste situation. 136
8 octobre, Hatley.	Rév. C. Stewart à Goulburn. Il a appris que l'évêque de Québec revient. Son (Stewart) désir d'être évêque était pour le bien, mais c'est une situation difficile, et son emploi comme missionnaire sera rempli avec moins d'anxiété. Il faut accomplir un rude travail pour rendre l'église prospère. 926
10 octobre, Londres.	Lt-col. G. Macdonald à Bathurst. Avait soumis un plan pour améliorer la milice du Bas Canada. Il se propose lui-même pour l'exécution de son propre plan. 774
16 octobre, Tunbridge Wells.	Richardson à Inglis, Ellice & Co. et McTavish, Fraser & Co. Envoi d'une addition aux observations faites par William McGillivray; il était parti pour le haut pays avant d'avoir reçu la réponse de sir J. C. Sherbrooke. 418
	Incluse. Correspondance concernant les affaires de la Cie du Nord-Ouest, 11 mai 1818 (p. 420), 6 juin (p. 427), 23 juin (p. 437), 19 juin (p. 439), non datée (p. 446). 420 à 446
Sans date.	Simon McGillivray à Goulburn. Incluse dans l'envoi Inglis, Ellice & Co., etc., du 16 octobre 1818.
20 octobre, Bath.	Ogden à Goulburn. Demande une extension de son congé d'absence. 821
23 octobre, Londres-	John Fraser, jeune, au même. Envoi de l'exposé de M. Richardson en réponse au rapport de l'avocat-général du Bas-Canada. 405
	"Observations sur le rapport de l'avocat général du Bas-Canada à sir "John Sherbrooke, gouverneur de cette province, en date du 19 juin "1818, en réponse à la lettre de M. William McGillivray, exprimant les "plaintes et les griefs de la Compagnie du Nord-Ouest, en date du 6 juin "1818." 406
26 octobre, Québec.	Requête des marchands de Québec et Montréal pour les règlements généraux et permanents du commerce avec les Etats-Unis. 781
	Suivent les signatures.
4 novembre, Londres.	Berens à Bathurst. Il attire l'attention sur le règlement de la question des frontières entre les possessions anglaises de l'Amérique du Nord et les Etats-Unis suivant la charte, et demande que les droits soient sauvegardés. 386
5 novembre, Londres.	Mundell au même. De la part de lord Selkirk, soumet que le règlement de la question des frontières avec les Etats-Unis devrait garantir les territoires de la Cie de la Baie d'Hudson définis par sa charte. 394
6 novembre, Postes générales.	Freeling à Goulburn. Envoi du sac adressé du Canada à Bathurst. Si quelques-unes des lettres ne sont pas officielles, demande qu'elles soient renvoyées pour être distribuées moyennant le taux du port. 163
19 novembre, Welburn.	Langdale à Bathurst. Demande à être nommé instituteur à Perth, où la place est vacante. Ses qualifications. 714

1818.
25 novembre, Trésorerie. Harrison à Goulburn. La plainte que le dollar au Canada vaut 4s. 8d. et seulement 4s. 6d. dans les autres colonies de l'Amérique du Nord est sans fondement. Page 127

1er décembre, Ballinglass. Maria Evatt à Bathurst. Les services et les pertes de son mari ; son naufrage et la perte de ses effets. On lui a accordé une concession de terre sur laquelle il essaie de gagner sa vie. Elle demande de l'aide pour aller le rejoindre. 599

1er décembre, Ballinglass. Major général J. S. Saunders à Bathurst. Recommande le cas de Mad. Evatt, veuve du lieutenant Evatt, qui demande à avoir un passage pour le Canada. 929

14 décembre, Marine. Le bureau de la marine à Goulburn. Désire savoir où certains régiments pour lesquels le tonnage est demandé doivent être débarqués dans l'Amérique du Nord. 143

15 décembre, Londres. McGregor au même. Est venu à Londres pour délivrer personnellement le document inclus ; demande une entrevue. 777

Inclus. McGregor à Goulburn. Expose les conditions pour lesquelles il cherche à obtenir la réserve indienne de la rivière Crédit. 778

19 décembre, Affaires étrangères. Planta à Goulburn. Envoi d'une lettre du consul à Boston rapportant l'arrivée d'un certain nombre d'artisans et de manufacturiers qui s'étaient ostensiblement embarqués pour les provinces anglaises. Demande que Bathurst prenne les mesures qu'il jugera opportunes. 88

Inclus. Manners (consul) à Castlereagh. Rapporte l'arrivée d'artisans, etc., qui, sur plusieurs navires, se sont mutinés et ont emmené les navires aux Etats-Unis, au lieu des provinces anglaises pour lesquelles ils étaient destinés. 89

21 décembre, Surrey. George Sinclair à Bathurst. Envoie un mémoire pour lequel il demande attention, afin de savoir si l'on a l'intention d'envoyer un ministre presbytérien aux colonies de l'Amérique du Nord. La personne recommandée serait acceptable pour n'importe quelle congrégation d'immigrants écossais. 931

Inclus. Mémoire de W. Mackintosh, ministre de Thurso, au sujet de son frère, qui serait désireux d'aller dans une colonie anglaise d'Amérique. 932

26 décembre, Londres. Planta à Goulburn. Ne peut aller le voir pour discuter les affaires Surrey relatives à l'Amérique. Demande des documents qui feront connaître à tous les journaux la conduite des sauvages depuis la paix. 93

31 décembre, Trésorerie, Harrison à Goulburn. Demande une opinion sur les estimés de Bathurst concernant les travaux de Québec, transmis par Richmond. 127

Sans date. Propose d'établir une société d'émigration dans un des Etats de l'Union américaine, avec calculs sur les résultats financiers. 450

Non signé à Bathurst. Rapporte un complot par les Français pour s'emparer du Canada ; l'abbé de Pradt grandement intéressé dans le plan. 493

Listes des chefs dans les différentes tribus indiennes. 675

John Morris Flindall à Bathurst. Attire l'attention sur les retards apportés dans le remboursements des dépôts. Les colons de la réserve du canal n'ont pas fait de dépôt et ils ont les mêmes avantages que ceux qui en ont fait et dont ils se rient. On croit les employés civils responsables des retards. D'autres plaintes. (Daté de Murray, mais pas de mois ni d'année.) 604

Note (en français) du marquis d'Ormond au sujet d'un document qui aurait été produit en 1764 en faveur du séminaire de Montréal. Il est constaté dans ce document que le roi aurait consenti à ce que le séminaire de Montréal continue à jouir des privilèges en propriétés territoriales (bien-fonds) du séminaire de Saint-Sulpice, lesquelles sont situées au Canada, mais sans dépendance du séminaire de Paris. 820

William Macaulay à Bathurst. Avant d'exposer sa proposition, il définit sa position comme un Canadien, un pasteur, dont les biens sont tous

1818.

au Canada. Il plaide l'établissement de l'Eglise d'Angleterre au Canada, mais il n'y a aucune ressoure dont on pourrait disposer pour l'éducation, et aucun pasteur anglican bien qualifié ne pourrait quitter l'Angleterre pour aller vivre de la vie des bois et des privations dans une nouvelle colonie. Le premier pas à faire pour obtenir un clergé épiscopal serait d'avoir des sujets canadiens de naissance formés à Oxford ou à Cambridge, où il en coûterait £200 au moins par an pour chacun. On pourrait en placer quatre au Haut-Canada et quatre au Bas-Canada, montant £1,600 en tout. Autres arrangements pour l'éducation dans les colonies. Il propose d'induire les hommes parvenus à la richesse à acheter des titres de noblesse dont les revenus serviraient à bâtir et à doter un collège anglican au Canada. Il propose aussi un plan d'immigration; cette addition à la population deviendrait utile à la Grande-Bretagne, que le Canada continue à faire partie de l'Empire ou qu'il devienne indépendant. Page 727

Mission de M. Coltman aux territoires indiens, 1719.

Q. 151-1-2-3.

Contient un rapport général et des documents antérieurs à 1818, lesquels sont trop longs et trop détaillés pour être résumés.

Gouv. le duc de Richmond; substitut, J. Monk, 1819.

Q. 152-1-2.

(La première partie est paginée de 1 à 278, la seconde de 279 à 578.)

3 novembre, Charlottetown. — Discours du lieutenant-gouverneur I.P.-E., inclus dans Richmond à Bathurst, 29 mars 1819.

5 novembre, Charlottetown. — Adresse de l'Assemblée en réponse à un discours du lieutenant-gouverneur, laquelle il refuse de recevoir, incluse dans Richmond à Bathurst, 29 mars 1819.

— décembre, Perth. — W. Marshal et A. Thorn, certificat en faveur de Robert Jamieson, inclus dans Richmond à Bathurst, du 22 février 1819.

6 décembre, Perth. — Mémoire de Robert Jamieson, inclus dans Richmond à Bathurst, du 22 février 1819.

(La date est donnée 6 décembre 1819, une erreur évidente.)

12 décembre, Perth. — Certificat par Daverne en faveur de Robert Jamieson, inclus dans Richmond à Bathurst, du 22 février 1819.

13 décembre. — Résolutions de la Chambre d'Assemblée, I.P.-E., Richmond à Bathurst, 29 mars 1819.

1819.

5 janvier. Charlottetown. — Requête de la Chambre d'Assemblée, I.P.-E., au Prince Régent, incluse dans Richmond à Bathurst, 29 mars 1819.

8 janvier, Québec. — Richmond à Bathurst (n° 19). Dépêches reçues. Page 2

8 janvier, Québec. — Le même au même (n° 20). Envoi d'une liste des enfants de sir John Johnson, à chacun desquels il était proposé par Sherbrooke d'accorder 1,200 acres de terre. Ni sir John ni aucun de sa famille n'a reçu un octroi de terre dans le Bas-Canada. 3

Incluse. Liste de la famille en question. 4

13 janvier, Québec. — Richmond à Bathurst (n° 21). A reçu la dépêche du 15 octobre au sujet du lac Erié. Un ingénieur sera envoyé pour s'assurer si la mesure ordonnée est praticable.

1819.
14 janvier, Québec. Richemond à Bathurst (n° 22). Réfère à la dépêche n° 13 relative à la navigation de l'Ottawa. Rapport de Mann indiquant que le travail peut être fait à un prix très minime comparativement à l'importance du but, dont le peuple de la province est si convaincu des avantages qu'il consentira à payer au moins la moitié du coût. Aussi rapport de Cockburn sur l'établissement militaire sur le Rideau, en vue des communications qui peuvent être établies dans cette direction entre La Chine et Kingston. Les communications par eau et par terre de ce côté paraissent de la plus grande importance et peuvent être établies très facilement. Arrangements avec Cockburn pour continuer la colonisation sur le Rideau ; ne connaît pas de mesures plus pratiques que celles recommandées dans les rapports pour arriver au but. Page 6

Inclus. Rapport par Cockburn " sur la colonie militaire dans le voisinage du Rideau, en rapport avec l'établissement de communications de ce côté entre La Chine et Kingston." Le rapport décrit la route de Montréal à La Chine, les rapides de Sainte-Anne, du Long-Saut, jusqu'à la traverse en bas des Chutes des Chaudières, la route de là au village Richmond, qui a été mise en bon état par le capitaine Burke. Renseignements sur le nouvel établissement à Goulburn, les communications avec Kingston, etc. 9

Rapport par le Cap. J. F. Mann " sur la navigation de l'Ottawa ou " Grande-Rivière, en montant de la Pointe-Fortune vers la tête du Long-" Saut, avec des observations sur les moyens de l'améliorer ou de la " rendre praticable pour les bateaux de transport, les canonnières, etc ; " exploration en octobre 1818." Les rapides et les portages sur cette partie de la rivière sont décrits au titre Long-Saut, avec une estimation des dépenses au montant de £16,740. 18

Esquisse des établissements du Rideau avec les nouveaux cantons et autres dans le voisinage. 27*a*

Esquisse de l'Ottawa ou Grande-Rivière entre la tête du Long-Saut et le Bois-Brûlé, et de la chute à Blondeau, dans laquelle les travaux d'amélioration proposés sont indiqués. 27*b*

20 janvier, Richmond. Mémoire de Robert Clohoey, inclus dans Richmond à Bathurst du 31 mars 1819.

25 janvier, Québec. Richmond à Bathurst (n° 23). Dépêches reçues ; on peut traiter l'affaire du paiement du clergé protestant avec toute la précaution que les circonstances l'exigeront. 28

25 janvier, Québec. Le même au même (n° 24). Il a, suivant les instructions à Sherbroke, accordé au rév. D. Baldwin £500 pour la construction d'un presbytère et l'achat d'une cloche pour l'église de Saint-Jean. 29

27 janvier, Québec. Le même au même (n° 25). En conséquence de la mort de Sa Majesté (*), il a ajourné le parlement en témoignage de respect pour sa mémoire. Envoi de copies du discours sur l'ajournement, du discours d'ouverture le 22, et des réponses. Les deux Chambres paraissent disposées à s'occuper des affaires publiques avec harmonie, et la demande par son prédécesseur pour la législature de faire une offre loyale de pourvoir à la liste civile sera accueillie sans objection matérielle. 30

Inclus. Discours, répliques, etc., lors de l'ajournement et de la réouverture de la législature. 32 à 51

28 janvier, Québec. Richmond à Bathurst (n° 27). Ainsi que requis, il transmet l'original de la commission accordée à feu le lieut.-col. Connolly. 52

30 janvier, Charlottetown. Angus Macauly, orateur de l'Assemblée, I.P.-E., à Richmond, incluse dans Richmond à Bathurst, 29 mars 1819.

30 janvier, Québec. Mémoire de W. Smith, inclus dans Richmond à Bathurst 10 avril, 1819.

---

*La reine Charlotte s'était mariée à George III le 3 septembre 1761, et elle mourut à Kew le 17 novembre 1818.

1819.
1er février, Québec. Richmond à Bathurst (n° 28). Certificats transmis concernant la mort de Martin Christin, ci-devant quartier-maître du régiment De Watteville. Page 53

Inclus. Certificats. 54-55

1er février, Charlotsetown. C. D. Smith, lieut.-gouv. I.P.-E., à Richmond, inclus dans Richmond à Bathurst, 29 mars 1819.

Pas de date. Instructions pour écrire au Trésor, avec extraits d'une lettre (la lettre n'est pas ici) soumise à la favorable considération de donner de l'aide aux bateaux à vapeur dans la manière recommandée par le D. (duc de Richmond). 56

17 février, Québec. Richmond à Bathurst (n° 29). Selon les instructions reçues, une somme de £2,186 a été payée pour les arpentages nécessaires à la colonisation du Haut-Canada. Ridout, l'arpenteur en chef, a été requis de présenter ses comptes, mais il a répondu qu'il les avaient déjà soumis au receveur général du Haut-Canada, qui les avaient approuvés. Cela est-il suffisant pour le Trésor? 57

Inclus. Ridout à Hillier, 29 janvier. En rapport avec la demande pour ses comptes, il les a déjà mis devant le receveur général du Haut-Canada. 59

22 février, Québec. Richmond à Bathurst (n° 30). Transmet et recommande une pétition d'un émigrant écossais sur le Rideau. Il demande de l'aide au bureau de Bathurst pour faire venir sa femme. 63

Inclus. Mémoire de Robert Jamieson pour de l'aide pour faire venir sa famille. 64

Certificat du pétitionnaire pour bon caractère. 66

4 mars, Québec. Mémoire du lieut.-col. Geo. Taylor, inclus dans Richmond à Bathurst, 10 avril 1819.

29 mars, Québec. Richmond à Bathurst (n° 32). Transmet documents reçus du lt-gouverneur I.P.-E. et de l'orateur de la Chambre d'Assemblée, contenant des charges et contre-charges. Il ne veut pas exprimer d'opinion, ne connaissant le cas que d'après les documents. 70

Inclus. Documents et procédés relatifs au différend entre le lieut.-gouverneur et la Chambre d'Assemblée. 72 à 97

31 mars, Québec. Richmond à Bathurst (n° 31). Transmet et recommande une pétition d'un soldat libéré à l'établissement du Rideau ; il s'adresse au bureau de Bathurst pour aide pour faire venir sa femme. 67

Inclus. Mémoire de Robert Clohoey, pour assistance pour faire venir sa femme et sa famille. 68

10 avril, Québec. Richmond à Bathurst (n° 33). Transmet l'adresse ci-jointe du Conseil et de l'Assemblée à l'occasion de la mort de Sa Majesté. 98

Inclus. Adresse signée par J. Sewell, orateur du Conseil, et L. J. Papineau, orateur de la Chambre. En anglais. 100

En français. 102

10 avril, Québec. Richmond à Bathurst (n° 34). Transmet une lettre de Taschereau en faveur de Charles Burke, tenu prisionnier par les Espagnols. 104

Inclus. Taschereau à Ready, au sujet de Burke, tenu dans les chaînes par les Espagnols. Explication du cas. 105

10 avril, Québec. Richmond à Bathurst (n° 35). Transmet et recommande une demande de terre par le colonel Taylor. Ses services. 108

Incluse. Requête du lieut.-col. Taylor constatant ses services et demandant une terre. 109

10 avril, Québec. Richmond à Bathurst (n° 36). Transmet et recommande la requête de William Smith demandant une concession de terrain. 114

Inclus. Requête, états de services, etc. 115

28 avril, Québec. Richmond à Bathurst (n° 38). Réfère à des dépêches antérieures relatives à un achat de terre indienne dans le Haut-Canada ; envoie une lettre du lieut.-gouverneur sur ce sujet et un projet d'arrangement

1819.

entre le département indien et les Chippewas. Recommande à la considération la suggestion de vendre ou louer une partie de la terre pour couvrir les dépenses. Page 148

Inclus. Maitland à Richmond, 19 avril. Transmet le projet d'arrangement avec la nation des Chippewas pour achat de terres sur la Thames. 149

28 avril, Québec. Richmond à Bathurst (n° 37). Transmet le discours de clôture du parlement, liste des actes passés, etc. 122

Inclus. Discours et procédés à la clôture de la législature. 124

Liste des actes passés. 132

Discours, etc., en français 138, 145

28 avril, Québec. Richmond à Bathurst (n° 39). Renvoie comme requis, dépêche du 6 juillet relative à une concession de terres indiennes à Dickson, Niagara. 150

Inclus. Bathurst à Richmond (n° 3), 6 juillet 1818. Sur la recommandation de Sherbrooke, ne voit pas d'objection à l'octroi à Dickson, sous les conditions spéciales d'habitation et de culture, mais désapprouve le don de terres indiennes pour services rendus aux Indiens. 151

29 avril, Québec. Richmond à Bathurst (n° 40). Transmet une pétition des ministres et des syndics de l'église de Niagara, dont la réclamation ne fut pas portée devant le bureau en 1815. L'église avait été occupée comme caserne, ce qui occasionna probablement sa destruction par l'ennemi. 152

Incluse. Pétition du ministre et des syndics de l'église de Niagara, pour présenter leur demande d'aide pour rebâtir leur église, devant le commandeur en chef. 153

18 mai, Québec. Richmond à Bathurst (n° 41). Transmet une adresse du Conseil législatif au sujet de M. le juge Foucher, et une requête de lui pour être autorisé à continuer ses fonctions comme juge du banc du roi, et demande d'instructions pour sa ligne de conduite dans le cas où la question serait de nouveau agitée à la prochaine session. 156

Inclus. Adresse du Conseil au sujet de l'empêchement de Foucher. 158

Mémoire (en français) par le juge Foucher. 163

18 mai, Québec. Richmond à Bathurst (n° 42). Transmet le compte du revenu du Bas-Canada, séparant ce qui peut être considéré comme la liste civile du roi de ce qui est purement provincial. Le montant pour la liste civile est ample pour pourvoir à l'entretien du clergé, dont les revenus autrefois étaient à la charge des dépenses extraordinaires de l'armée. Propose que la loi autorisant le commerce américain soit rejetée et qu'un acte impérial lui soit substitué, duquel il envoie un projet. Soumet la formule d'une mesure proposée au sujet de la liste civile. Sur le désir du juge en chef, il a remis à plus tard l'envoi du projet d'acte relatif au commerce américain. 169

Inclus. Compte du revenu du Bas-Canada. 176

Relevé de la valeur des importations, distinguant celles de Québec (185), New-Carlisle (187), Saint-Jean (188); les comptes s'étendent de 185 à 190.

Relevé de la valeur des importations de Québec (194), de Gaspé (195), de Saint-Jean (196). Remarques sur le commerce du bois. Le rapport est signé par John Young, président. Les relevés s'étendent de 190 à 200

19 mai, Québec. Richmond à Bathurst (séparé). A accordé un congé d'absence de six mois à M. Irvine, l'un des conseillers, et recommande une extension de ce congé. 202

20 mai, Québec. Le même au même (n° 43). A employé tous les moyens pour améliorer les communications par eau, et une loi a été votée par les deux Chambres pourvoyant à un montant pour aider à la construction du canal La Chine. Sans la nécessité de proroger les Chambres, il y aurait eu une addition au montant. Les estimés de Sherbrooke étant de £50,000, il s'est cru justifiable de prendre £25,000 du fonds extraordinaire de l'armée, et a en conséquence pris 300 actions de £50 chaque, valant £15,000,

1819.

et comme il avait raison de croire que la Chambre confirmera l'année prochaine le vote pour l'Ottawa, il emploiera les £10,000 restant à l'amélioration de cette rivière, et il a donné instruction au Capit. Mann de faire exécuter ces travaux ; il espère l'aider en lui envoyant des journaliers pris parmi les immigrants qu'on attend et pour lesquels un travail de quelques mois sera d'une grande importance. Il a été induit à prendre des actions dans le canal La Chine parce que les écluses avaient laissé un bénéfice de £1,300, dépenses payées. Page 203

2 juin, Québec, Le même au même (n° 44). Transmet des documents sur le commerce du bois ; l'importance politique de ce commerce a été ressentie pendant la guerre. Des droits protecteurs ont été obtenus contre l'importation du bois de la Baltique ; ces droits finissent en 1820, et s'ils ne sont pas renouvelés, le Canada ne pourra lutter avec la Russie et les autres Etats de la Baltique. La lettre est presque une copie des remarques faites par John Young dans son rapport (*voir* page 198 de ce volume). 206

Inclus. Résolution que copies des adresses au Prince Régent et au Gouverneur général relatives au commerce du bois soient envoyées au duc de Richmond. 207

Adresse du Conseil et de l'Assemblée sur la question des droits sur le bois, avec demande qu'elle soit transmise au Prince Régent. 208

Adresse au Prince Régent pour un droit préférentiel sur le bois. 210

2 juin, Québec. Richmond à Bathurst (n° 45). Transmet copies des rapports sur l'agriculture de la province pour l'année dernière, et une liste des primes payées et de celles offertes pour l'année à venir. Ils ne donnent pas une opinion flatteuse de l'industrie agricole, mais la mesure des efforts faits par les sociétés tendent fortement à exciter l'esprit d'émulation, ce qui l'a induit à autoriser le paiement à trois sociétés pour cette année, comme l'an dernier, soit £2,000, quoique la provision légale n'ait pas encore été faite. 214

Inclus. Premier rapport de la Société d'agriculture de Québec (en français), signé par J. Plante, président. 216

Premier rapport de la Société de Montréal, avec un résumé des recettes et dépenses, signé par H. Griffin, secrétaire. 221

Rapport de la Société des Trois-Rivières, signé par L. Gugy, président. 228

Second rapport de la Société de Québec. 232

Second rapport de la Société de Montréal. 235

Liste des primes par la Société d'agriculture de Québec, en anglais. 239

La même en français. 250

Primes offertes par la Société d'agriculture du district de Montréal pour l'année 1818. 261

Liste des primes adjugées à l'exposition de Québec de 1818. 266

Primes offertes par le district des Trois-Rivières, en français. 273

Le même en anglais. 279

Primes pour 1819 pour la Société d'agriculture de Québec. 280

Autres récompenses, primes offertes, etc. 283 à 309

2 juin, Québec. Richmond à Bathurst (privé). A reçu lettre au sujet de la préséance, laquelle, il pense, fera très bien. L'importance y attachée dans les petites communautés. Il le félicite sur les bonnes divisions qu'il y a eu. Si le parlement impérial veut faire certaines lois permanentes, le Canada cessera bientôt d'être une source de dépenses. Le revenu peut être augmenté en exigeant certains paiements qui jetteront le blâme sur la Chambre d'Assemblée. Rapport reçu de New-York que l'Angleterre est à préparer quelque traité pour prendre possession de Cuba, à la grande alarme des Etats-Unis, qui sont anxieux de s'emparer de cette île; ce serait une importante acquisition, qui bénificierait au Canada en augmentant son commerce avec les Indes Occidentales. Si l'on obtenait Cuba, il n'y aurait rien dans la forme d'un parlement. 310

1819.
3 juin, Québec. Richmond à Bathurst (privé). Transmet la loi proposée pour régulariser le commerce du Saint-Laurent avec les Etats-Unis, l'objet étant de régulariser le commerce entre le Haut et le Bas-Canada, et entre eux et les Etats-Unis, par un acte permanent dans un sens qui peut également promouvoir le commerce de la mère-patrie et du Canada, et pourvoir à la fixation d'un revenu fixe pour supporter la liste civile de la province sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours chaque année à une demande à la législature. Le besoin de règles propres pour le commerce entre le Haut et le Bas-Canada appelle l'intervention parlementaire et ne pourrait être l'objet d'une simple ordonnance temporaire; le risque d'un sérieux dommage à l'intérêt général par suite de la jalousie ou du caprice de l'une ou l'autre province, et aucune n'aurait le pouvoir de contrarier le commerce avec les Etats-Unis par des règlements pour intervenir dans ceux de l'autre. Renvoie à sa dépêche privée du 10 novembre 1818, pour le principe du commerce avec les Etats-Unis, ainsi qu'il est indiqué dans l'important mémoire du juge en chef. Autres observations sur la loi. Page 313

15 juin, Québec. Taschereau à Ready, inclus dans Richmond à Bathurst, 10 avril 1819.

21 juin, Québec. Richmond à Bathurst (n° 48). Transmet copie du bill réservé, et renvoie à la dépêche de Sherbrooke (201 du 20 avril 1818) et au rapport de l'avocat général sur un semblable bill, aussi réservé. 320

Inclus. Copie de l' "Acte pour l'encouragement et l'avancement de l'éducation dans les paroisses rurales" (Bas-Canada). 321

Sherbrooke à Bathurst, 20 avril 1818. Envoi d'une liste des bills réservés. 330

21 juin, Québec. Richmond à Bathurst, transmet une caisse contenant copies des actes passés à la dernière session. 319

21 juin, Québec. Le même au même (n° 46). Transmet copie des minutes du Conseil exécutif sur les matières d'Etat, et concernant le gaspillage des terres de la Couronne. 318

14 juillet, Québec. Le même au même (n° 49). Dépêche reçue avec copie d'une lettre de Leck avec minute des lords du commerce sur la requête adressée par les marchands de Québec et de Montréal relativement au commerce entre le Canada et les Etats-Unis. Les recommandations de la chambre de commerce avaient été prévenues par le bill transmis. Ajoute une clause additionnelle et copie de l'acte temporaire, espérant que ces documents mettront le gouvernement à même de soumettre une mesure complète au parlement impérial. 333

Inclus. Clause additionnelle à l'acte proposé, pour les relations avec les Etats-Unis. 335

Mémoire signé J. R. Renvoie au rapport de Marriott prophétisant ce qui arriverait. Les Actes de 1774 et 1891 confirment les droits dérivés du roi de France, et sur le rapport et l'Acte de 1774 les instructions à sir Guy Carleton en 1775 furent sans doute établies et continuées jusqu'au temps présent sans sortir de leur esprit libéral et bienveillant, excepté que possession fut prise des biens des Jésuites après la mort du dernier membre de l'ordre. Les soupçons du clergé que la couronne n'a pas intention de tolérer plus longtemps ; d'où le voyage de l'évêque Plessis à Rome. Les droits civils des ordres religieux et des communautés furent réservés à la couronne, mais tels qu'ils sont exercés, un octroi de £10,000 a été accordé aux Sœurs pour augmenter la propriété de l'Hôtel Dieu et de l'Hôpital Général de Québec et Montréal. La suprématie royale n'a pas été exercée. Le patronage civil de l'Eglise a été entre les mains du surintendant, maintenant évêque, de l'Eglise de Rome, qui établit aussi la division des paroisses. Les pouvoirs exercés par les Sulpiciens de Montréal, et l'admission d'anciens Français non sujets de Sa Majesté dans leur communauté ; ils ont charge de *lods et ventes* non seu-

1819. lement aux propriétaires privés mais à la couronne. Autres actes destructifs de la couronne qui approchent de l'annihilation du gouvernement. Le manque d'influence du gouvernement dans l'Assemblée ; la déplorable situation des membres au sujet de l'éducation et du savoir. Le Conseil est melileur, mais depuis son augmentation rapide, les principes démocratiques prévalent beaucoup trop ; non plus, il ne semble disposé à supporter le trône contre les procédés sauvages de l'autre Chambre. La province est en mauvais termes avec le Haut-Canada, qui ne peut être colonisé que par l'intervention supérieure. Elle se plaint, non sans cause, mais plus que nécessaire, de la législation du Bas-Canada à son égard au sujet des taxes, etc., et dans les règlements de la navigation du Saint-Laurent. Il y a dans le Bas-Canada 150 prêtres de paroisses exerçant leurs droits séculiers, mais nommés sans l'autorisation du roi. Le droit de patronage est exercé par le surintendant de l'Eglise de Rome, qui exerce aussi le droit de récompense et de punition en dehors du contrôle du gouvernement et sans en faire rapport au représentant de Sa Majesté. Les gros revenus des curés de campagnes provenant de la dîme sur le blé et autres. Les communautés religieuses sont aussi sous son contrôle. Prenant les Sulpiciens comme un exemple de ces communautés et établissant un tableau comparatif de la population de leurs seigneuries et de celle du reste de la province et le même de la milice; l'influence que la population et la milice de leurs terres leur donne sont leurs titres non contestés. La valeur de leurs propriétés ne peut être établie, mais elle est considérable et s'accroît d'année en année. La ville et l'île de Montréal deviendraient bientôt un petit royaume si les droits de la couronne étaient revendiqués, ce qui pourrait être fait en mettant entre les mains du Gouverneur un pouvoir illimité. Une dépêche fut préparée en 1811, mais non envoyée. L'autorité à être détenue par l'évêque Plessis serait le pouvoir qu'il a en vue d'être investi et qu'il exercerait rigoureusement. Description de la vie et du caractère du prêtre Lartigue, qui a été secrétaire de l'évêque Denaut, à la mort duquel il devint membre du séminaire. Il est considéré comme l'agent légal des Sulpiciens. Le revenu de la province n'est que de £100,000, comparé à £200,000 entre les mains du clergé si le gouvernement légalisait leurs réclamations. " Telles que tacitement admises, elles " vont déjà trop loin, mais les quatreautorités auxquel les il a déjà été " référé n'ont sous aucun rapport été légalement mises de côté, " savoir :—

" Capitulation de Montréal, en 1760.
" Le traité de Paris, en 1763.
" Le 14 Geo. III, chap. 83, en 1774.
" Le 31 Geo. III, chap. 31, en 1791.

" Cette comparaison du revenu de la province avec les droits et pou- " voirs d'individus prouve une anomalie dans le gouvernement inconnue " dans la constitution anglaise, et n'a besoin que d'être connue pour être " supprimée.

" J. R. " Page 338

30 juillet, Québec. Richmond à Bathurst (n° 50). En réponse à une plainte du lieutenant Donald Fraser au sujet des droits excessifs à lui imposés sur une concession de terre, envoie la liste des droits montrant que cet officier a peu raison de se plaindre. 349

Inclus. Note des droits. 350

30 juillet, Québec. Richmond à Bathurst (séparé). A accordé à Uniacke, avocat général, un congé d'absence de six mois. En conséquence de la perte d'une jambe, il peut demander une extension de congé. 351

1er septembre, Québec. Juge en chef Sewell à Bathurst. Annonce la mort du duc de Richmond, arrivée le 28 août au village de Richmond, Haut-Canada. Monk doit lui succéder ; son mauvais état de santé ; la commission de Rich-

1819.

mond ne pourvoit pas à la succession de Monk sous aucune circonstance. Page 353

15 septembre, Québec. Maitland à Bathurst (n° 1). Réfère à l'autorité donnée à Richmond d'acheter les terrains les plus immédiatement en rapport avec la défense de Québec ; a fait des arrangements avec Ferguson pour l'achat de sa propriété formant en grande partie les glacis de la citadelle ; les conditions; comment Richmond s'est arrangé pour rencontrer les paiements. 544

15 septembre. Québec. Le même au même (n° 2). Réfère à l'autorisation à Richmond d'acheter des terres des Mississaugas. Envoie copie de l'arrangement pour l'achat des terres indiennes dans le district de Midland, en arrière des colonisations militaires actuelles jusqu'à l'Ottawa. L'achat de ces terrains avait été précédemment recommandé, mais il avait été retardé par suite d'accident. 546

Inclus. Articles de l'arrangement provisoire avec les Mississaugas. 548

20 septembre, Québec. Monk à Bathurst (n° 1). Mort de Richmond, le 28 août, près de Montréal, à son retour d'un long voyage dans le Haut-Canada. Par les lettres patentes du duc, l'administration tombe entre ses mains (Monk). La mauvaise santé et d'autres causes l'ont empêché jusqu'à ce jour de venir prêter serment. Il remplira ses devoirs avec diligence et espère mériter l'approbation. 358

Inclus. Sewell à Monk, 1er septembre 1819. Le Conseil exécutif, sur la mort de Bichmond, a décidé qu'il (Monk) est, selon la commission de Richmond, chargé d'administrer le gouvernement du Canada. 361

21 septembre, Québec. Monk à Bathurst (n° 2). Dépêches adressées à Richmond reçues et seront examinées avec attention. 362

9 octobre, Québec. Le même au même (n° 3). Reçu copie de l'Acte pour empêcher les enrôlements pour l'étranger ; a pris des mesures pour mettre l'acte à effet. 363

13 octobre, Québec. Le même au même (n° 4). Rapport sur la mort de Thomas Dunn, le 5 avril 1817, et de John Young, le 15 septembre dernier, ce qui laisse deux vacances dans le Conseil exécutif. Envoie copies des dépêches de Richmond au sujet de la mort de Dunn. Dunn et Young étaient membres du Conseil permanent ; en rapport avec ces nominations, il envoie copie des demandes de James Kerr et Russ Cuthbert. Croit leur représentation de devoirs exacte, mais il ne s'en suit pas parce qu'ils sont les premiers des membres honoraires, qu'ils doivent être promus au Conseil permanent, mais quels que soient les nommés, cela laissera encore deux vacances dans le Conseil exéutif. L'importance de la position tenue par Young ; recommande l'honorable James Reid pour la place de membre honoraire du Conseil ; il a depuis quelques années été juge puîné à Montréal. Envoie les noms des deux autres, James Cuthbert et Matthew Bell, leur bon caractère, etc. 364

13 octobre, Québec. Le même au même (n° 5). Sur les vacances dans le Conseil exécutif, avec les noms des personnes recommandées pour les positions. Les noms sont Matthew Bell, M. le juge Kerr, Ross Cuthbert, John Forsyth, David Roy, David Munro. 369

13 octobre, Québec. Le même au même (n° 6). A nommé provisoirement W. B. Coltman à la présidence du comité pour l'audition des comptes publics. Ses qualifications. 374

16 octobre, Québec. Le même au même (n° 7). Mort de John Ogilvy, commissaire pour le règlement des frontières avec les Etats-Unis. Recommande l'honorable John Hale pour lui succéder. 375

Inclus. Extrait d'une lettre de Sherbrooke datée du 2 septembre 1816, disant qu'il a nommé l'honorable John Hale pour être commissaire des frontières. 377

1819.
28 octobre, Québec.

Ready à Goulburn. Envoi de documents relatifs à la reprise des droits de la couronne dans les biens des Sulpiciens. La lettre extraordinaire de M. Roux fut reçue pendant l'absence de Sa Grâce, en sorte qu'il ne pût obtenir l'opinion de Sa Grâce ; son mérite est qu'il montre le faible fondement d'après lequel ces ecclésiastiques détiennent leurs biens. Page 355

8 novembre, Québec.

Monk à Bathurst (n° 9). Les conséquences sérieuses de l'embarquement précipité des émigrants sans un approvisionnement rationnel pour leur entretien. Si le plan de Sa Seigneurie avait été adopté, il en serait résulté beaucoup de bien. Très peu de terres ont été prises pour la colonisation, conformément aux instructions. Les inconvénients qui résultent d'une émigration inconsidérée, quoiqu'il y ait intérêt à alimenter et à aider l'émigration de colons utiles. Il appuiera sur l'adoption d'une législation de colonisation, mais bien qu'il espère beaucoup de l'action de la législature, une immigration non régularisée peut produire une détresse qu'on doit chercher à éviter ; il suggère que le pouvoir de secourir soit mis entre les mains du Gouverneur. Il attire l'attention sur le travail de la société d'émigration et transmet le rapport de ses opérations. Ne peut encore faire rapport sur l'état de l'hôpital des immigrants. 383

Inclus. Rapport d'une assemblée de la Société d'immigration, tenue le 11 octobre 1819. 387

9 novembre, Québec.

Monk à Bathurst (n° 10). Dépêches reçues, avec copie d'un acte pour l'admission de personnes pour les saints ordres pour les colonies, etc. 399

9 novembre, Quebec

Le même à Goulburn. Envoi du reçu de Mad. Wilkins, de Drummondville, pour £100 à elle payés par ordre du 9 juillet dernier. 400

Inclus. Le reçu. 401

12 novembre, Québec.

Monk à Bathurst (n° 11). Envoi d'une réquisition pour papeterie pour le département civil du Bas-Canada pour 1820. 402

16 novembre, Québec.

Le même au même (séparé). L'esprit de Ross Cuthbert a été affecté. Il (Monk) demande que la considération de la recommandation pour membres du Conseil soit différée jusqu'à ce qu'on ait reçu information du rétablissement de la santé de Cuthbert. 405

16 novembre, Québec.

Le même au même (n° 8). Mort de Williams, ci-devant juge puîné, et à l'époque de sa mort, membre des Conseils législatif et exécutif. Il recommande Hale pour ces dernières situations. Il donne aussi les noms de John Stewart et Louis de Salaberry. Si les promotions des honoraires à la liste permanente des membres du Conseil sont pour être réglées par la priorité d'ancienneté, il n'a pas besoin d'offrir son opinion, mais dans le cas contraire, il recommande John Mure. 378

Inclus. Liste des membres permanents et honoraires du Conseil exécutif. 381

Copie d'un congé d'absence accordé par Sherbrooke à Mure, daté du 6 août 1817. 382

16 novembre, Québec.

Monk à Bathurst (n° 12). Transmet les noms d'Edward Bowen, Richard Hat et Toussaint Fortier, dont l'un doit être choisi pour remplacer dans le Conseil M. Williams, décédé. 403

17 novémbre, Québec.

Le même au même (n° 13). Transmet les pièces du procès de Reinhardt. Il espère envoyer les détails qui seront trouvés dans les notes du juge, que le juge en chef a envoyés à Sherbrooke pour transmission, mais qui, apparemment, n'ont pas été expédiés. Ses regrets que le procès ait échoué. La commission était datée du 19 avril 1818, et par des ajournements elle s'est continuée jusqu'à maintenant. Renvois répétés de la cause Reinhardt, des instructions n'ayant pas été reçues. L'enregistrement et le cas de Robertson et autres accompagnent cette dépêche, et quoique les prisonniers aient été acquittés, les documents peuvent être utiles. 406

Inclus. Les documents relatifs aux procès mentionnés dans la lettre précédente. 410 à 538

1819.
23 novembre, Halifax.

Dalhousie à Bathurst. Sa gratitude pour la nomination de commandant en chef dans les provinces de l'Amérique du Nord. Son anxiété de montrer son zèle, mais il lui sera impossible de se rendre à Québec à cette saison. C'est pourquoi il a envoyé un ordre à Maitland de se rendre immédiatement à Québec. La dissolution constitutionnelle de l'Assemblée a lieu en mai prochain; à la réunion, Maitland obtiendra probablement le renouvellement des lois annuelles puis la dissolution en vue qu'il (Dalhousie) pourrait à son arrivée rencontrer la nouvelle Chambre. Il est à son aise pour les affaires du Canada cet hiver; la popularité de Maitland dans le Haut-Canada lui (Dalhousie) donne l'assurance de l'efficacité de sa conduite dans le Bas-Canada. Il pense qu'il est désirable qu'il puisse rencontrer la législature avant son départ de la Nouvelle-Ecosse; il attendra avec anxiété les instructions pour l'annexion du Cap-Breton à la Nouvelle-Ecosse; c'est une mesure qui est généralement désirée et qui est impérieusement appelée en vue de la prospérité de l'île. Il se conformera aux instructions relatives à l'Acte des licences de mariage. On attend avec impatience la loi sur les protonotaires. L'Assemblée ne sera pas prorogée avant l'arrivée des malles de janvier. Page 551

30 décembre, Québec.

Monk à Bathurst (n° 15). Il a considéré les dépêches au sujet de l'Institution Royale pour l'avancement de la science. La difficulté venait de réunir les curateurs; il a organisé l'institution. Il est persuadé que les curateurs sous la volonté de McGill demanderont la possession de la propriété délimitée pour le collège; mais pour pourvoir à son organisation des lettres patentes doivent être émises pour l'ériger en corporation. L'opportunité de mettre à effet les intentions du Prince Régent relativement à l'Institution Royale pour l'avancement de la science. 539

30 décembre, Québec.

Monk à Bathurst (n° 16). Dépêches 48 et 49 reçues. La dépêche 47 doit être remise entre les mains de Maitland à son arrivée à Québec pour prendre le gouvernement civil. 542

DIVERS, 1819.

Q. 153-1-2-3-4.

(La partie I est paginée de 1 à 251; partie II, de 252 à 517; partie III, de 518 à 815; partie IV, 816 à 1,118).

1er janvier, Londres.

James George à Bathurst. Inclus trois certificats relatifs à une grave blessure reçue au service de la province du Canada, pour laquelle il ne reçut que la pension provinciale de £20. Il demande la paye annuelle allouée en pareils cas. Page 135

2 janvier, Bridge Street.

Robert Waithman à Goulburn. Remerciements pour attention. Il envoie des détails qui permettront de lui envoyer les renseignements désirés. 436

Extrait du testament de William Watson, de Bâton-Rouge, Floride-Ouest, laissant deux lots à son frère, dont l'un de 600 acres est demeuré en possesion de l'un des exécuteurs testamentaires, David Ross, l'héritier légitime n'ayant rien connu des faits jusque dernièrement. 437

6 janvier, Londres.

J. A. Guitard à Bathurst. Demande que la signature de sir John C. Sherbrooke sur un document inclus soit légalisée, ce document devant être employé devant un tribunal en Prusse. 136

7 janvier, Londres.

Widdrington au même. Le duc d'York a promis de parler pour lui à Sa Seigneurie au sujet de son remplacement dans l'état-major du Canada, et des circonstances pénibles dans lesquelles il a été retiré de son commandement. Les demandes que Gore lui a faites (à Widdrington) pour prendre l'administration civile du Haut-Canada pendant son (Gore) absence, à laquelle on s'objectait, comme l'intention n'était pas de con-

1819.

tinuer un système né dans un état de guerre et cessant à la conclusion de la paix. Le travail ardu que cela lui a causé, particulièrement parce que Brook était administrateur avant la guerre et que Robertson (Robinson) le fut après. Il s'en rapporte cependant pour la décision à Bathurst. Page 439

17 janvier, Londres. Widdrington à Goulburn. Est enchanté d'apprendre que Bathurst est bien disposé à tenir compte de sa demande d'emploi, et n'a aucun doute que Sa Seigneurie admettra que son cas est pénible. Il n'espère pas rentrer dans sa situation, mais il est persuadé que Sa Seigneurie n'estimera pas à la légère les sentiments d'un officier dont les intérêts sont remis avec confiance entre ses mains. Vu la manière dont il a été démis, il n'a aucune raison d'appréhender que l'influence de Sa Seigneurie ne lui soit pas favorable. 422

18 janvier, Londres. Cosgrave à Goulburn. Il le considère comme le fondateur de l'œuvre de la colonisation; et regrette que les colonies de l'Amérique du Nord ne soient pas aussi appréciées qu'elles devraient l'être; résistance courageuse de la population pendant la guerre de 1812. Attire l'attention sur les avantages que ces territoires pourraient retirer de l'amélioration de la navigation. La longue voie de navigation vers l'ouest, à partir du pied du lac Ontario jusqu'à l'extrémité sud du lac Michigan, n'est interrompue que par les chutes de Niagara. C'est sur cette interruption qu'il attire l'attention, car elle constitue un grand obstacle au commerce de la province supérieure. Il propose un canal entre le lac Ontario et le lac Erié, dont la longueur serait de 20 milles au plus, 12 ou 15 milles peut-être. Ce canal devra ouvrir la navigation à des navires de 100 tonneaux, autrement il serait inutile, attendu qu'il faudrait, autrement, décharger et recharger les cargaisons à grands frais. Un canal de bonne capacité serait utile pour le flottage des radeaux de bois et de douves. Situation des colons sous le rapport des terres; ils produisent de la cendre en brûlant leurs arbres, mais les portages dispendieux qui interrompent la navigation ne leur permettent pas d'en tirer partie sur le marché, et tout ce qu'ils peuvent en faire est de la répandre comme engrais sur leurs terres, qui la plupart sont déjà trop riches. Les droits qui pourraient être perçus sont ainsi perdus. Le canal serait très facile à construire, et on pourrait aussi y employer les troupes. Comment on pourrait faire face à la difficulté financière. 87

29 janvier, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Goulburn. Demande qu'on s'adresse officiellement à l'Amirauté pour lui obtenir (à l'évêque) un passage à Québec sur un des navires de Sa Majesté. 276

3 février, Westminster. Le lieutenant James Dongan à Goulburn. Il a écrit à Bathurst le 3 décembre dernier. Il espère que Sa Seigneurie s'occupera de sa pétition. 123

3 février, Québec. Charles Marshall à Bathurst. Si Uniacke ne revient pas, il demande à lui succéder en qualité de procureur général. La promesse conditionnelle qu'on lui a faite et les bons rapports qu'il a obtenus l'encouragent à espérer cette charge; d'un autre côté la nomination d'une autre personne serait un tel coup porté à son avenir professionnel et une telle censure de sa conduite officielle que cela l'excuse de sa démarche. 208

5 février, Saint-André. Mémoire de Robert Irvine relatant en détail ses services dans la marine et demandant qu'on le mette à demi-solde. 164

Document inclus. Certificat de bravoure déployée par Irvine à French-Town. 167

Commission nommant Irvine premier lieutenant dans le département naval des rivières et des lacs du Canada. 168

Certificat attestant qu'Irvine a été sérieusement blessé à la rivière au Raisin. 170

6 février, Kingston. Mémoire du sergent Collins. Il est devenu colon au Canada, et demande un passage pour sa femme et ses enfants. 93

1818.
6 février. Hereford.
John Prince à Bathurst. Ecrit pour le sergent Prince, du 90e régiment, qui dit avoir droit à une concession de terre dans l'Amérique du Nord. Il a écrit au colonel Wright sur le sujet, et celui-ci le renvoie au secrétaire d'Etat pour le département des colonies. Page 245

Document inclus. Le lieutenant-colonel Wright à Prince. La bonne conduite et le bon caractère du sergent Prince. Ne sait pas s'il a droit à une concession de terre, mais le renvoie au secrétaire d'Etat pour les colonies. 246

8 février, Londres.
Pétition de John Black, relatant ses services et comprenant des recommandations de diverses autorités. 21

10 février, Londres.
Mémoire de Mrs Lynd pour le renouvellement du bail d'une ferme appelée Belleville, près Québec, qui fait partie des biens des Jésuites. 200

10 février, Buttevant.
Ellen Brand. Demande un passage à Québec pour rejoindre son mari, soldat dans le 3-60e régiment. Y inclus des certificats. 37

Inclus. Certificats. 39

10 février, Glasgow.
Le lieutenant Geo. Philpott au duc de Beaufort. Demande qu'on fasse une exception en faveur de sa femme et de sa famille dans le cas où il mourrait avant d'avoir rempli les conditions de la concession qui lui a été faite. 249

11 février, Londres.
W. Grant à Bathurst. Lui envoie un mémoire de la veuve d'un ancien camarade militaire. Il sera heureux si Sa Seigneurie peut faire quelque chose pour elle. 137

15 février, Londres.
McKay au même. Avant de partir, il désire s'adresser à Sa Seigneurie au sujet des relations actuelles entre le département des Sauvages et les sauvages qui fréquentent l'île Drummond. Ces sauvages se sont joints à l'armée britannique durant la guerre avec les Etats-Unis. Leurs terres sont situées dans le territoire des Etats-Unis. D'après son expérience il craint les plus sérieuses conséquences pour la garnison de l'île Drummond et pour la vie des sujets de Sa Majesté dans cette partie du pays, à moins qu'on ne satisfasse les sauvages. Il envoie des notes de différentes conversations qu'il a eues avec les sauvages afin d'épargner à Sa Seigneurie le soin de se reporter aux notes qu'il lui a envoyées en différents temps. Ces communications, de 1815 à 1818, feront voir l'état d'esprit de ces malheureux. 211

16 février, Brighton.
Le payeur Alison à Goulburn. Se reposant sur une recommandation au duc de Richmond pour concession de terres, il se propose de partir pour le Canada au printemps. Il attire l'attention sur les fortes recommandations en sa faveur. 2

16 février, Londres.
Black à Allsopp, gardien de bureau. Demande s'il peut se renseigner sur les progrès de sa pétition. 40

17 février, Londres.
Le même à Goulburn. Lui demande son aide pour obtenir une réponse favorable à son mémoire. 41

17 février, Downpatrick.
Le doyen Knox à Bathurst. Il écrit pour le révérend M. Campbell, qui est persécuté pour avoir rendu témoignage en sa faveur (de Knox); il est presbytérien pendant que le doyen est ministre de l'Eglise anglicane. 189

18 février, Londres.
Thomas King au même. Le war office lui a demandé des explications sur une lettre autorisant une avance de deux mois à des soldats libérés du 98e régiment. Il demande copie de la lettre, l'original ayant été détruit. 188

21 février, Stockport.
James Bent au même. Demande qu'on transfère le paiement de sa pension au Canada et qu'on lui accorde un passage pour lui et sa femme. 42

24 février, Londres.
McKay au même. Désire savoir si Sa Seigneurie veut de nouveaux renseignements au sujet de la lettre du 15 courant, ou, si elle veut le charger de quelque commission. 215

1er mars, Londres.
L'évêque (anglican) de Québec au même. Lord Melville l'informe qu'une frégate fera voile aussitôt que la saison le permettra. Il présente

1819. des questions qu'il voudrait voir réglées favorablement. (1) Reconnaissance de l'Eglise anglicane comme Eglise établie du Canada. (2) Achèvement des arrangements pour donner effet à la juridiction de l'évêque sur son clergé et ses ouailles dans son diocèse, lesquels ont été commencés par le secrétaire d'Etat en 1808. (3) Concéder à l'évêque de l'Eglise anglicane le pouvoir d'accorder des permis de mariage au nom de sa propre Eglise. (4) Changer le titre de commissaire de l'évêque en celui d'archidiacre et leur accorder quelque augmentation de traitement. (5) Pourvoir à des offices quotidiens dans la cathédrale de Québec. (6) Fournir un presbytère pour le ministre à Québec. Accorder un carillon pour la cathédrale de Québec. (8) Affecter des fonds plus considérables que par le passé à l'éducation libérale pour les protestants au Canada. Chaque question est discutée plus ou moins longuement. L'évêque termine en disant qu'on l'a prié de demander l'autorisation d'employer un crédit de £500 voté par le parlement pour la construction d'une église à Saint-Jean à la construction d'une église à quelque autre endroit du pays, les habitants de Saint-Jean ayant terminé leur église. Il recommande Chambly comme un endroit où l'on devrait construire une église. Page 277

mars, Brighton. Le paie-maître Allison à Goulburn. Demande une réponse à sa lettre du 16 février, et qu'on envoie la recommandation à Richmond, attendu que sans cette recommandation il ne peut faire d'arrangements définitifs pour aller au Canada. 4

12 mars, Edimbourg. James Hall au lord Advocate. Lui transmet une requête des colons d'Osnaburgh pour être présentée au secrétaire d'Etat. Loyauté de leur ministre. Les fermes, etc., des requérants ont été le champ d'une bataille décisive contre l'armée américaine. Taylor et sa congrégation attendent avec anxiété une réponse. 153

Inclus. Requête des colons d'Osnaburgh demandant un traitement pour leur ministre, comme la chose a été faite pour M. Bell, à Perth. 155

24 mars, Londres. Amherst à Bathurst. Il apprend que des situations ci-devant données à des personnes absentes du Canada vont être données à des habitants du pays. En demande une pour son beau-frère Hale. Ses titres et aptitudes. 5

29 mars, Belfast. Robert McCloy au même. Il a six bâtiments qui vont faire voile, avec des passagers, pour le Canada. Y a-t-il eu des changements concernant les concessions de terres. 216

(?) mars. John Black à Goulburn. Renouvelle sa demande pour qu'on s'occupe favorablement de son mémoire. Au lieu d'une concession de terre, il demande une petite pension qui lui permettre de passer en Ecosse le peu de jours qui lui restent à vivre. 43

7 avril, Parsonstown. Ross à Bathurst. Transmet des papiers reçus du doyen de Clonfert. 337

3 avril, Bay Lodge. Richard Stewart Dobbs au même. Relate ses services et ses circonstances, et demande quel encouragement on lui donnerait pour partir pour le Canada. Les recommandations qu'il pourrait obtenir, quelle concession de terre il pourrait attendre? 124

8 avril, Londres. Richardson à Goulburn. Lui rappelle qu'il devait envoyer des doubles de dépêches pour être délivrées à Richmond. Le remercie de ses civilités. Y a-t-il eu une décision relative au bill de la banque de Montréal. 338

14 avril, Londres. Le même au même. Il a reçu les doubles des dépêches de Bathurst à Richmond. 340

15 avril, Portsea. Cornelius Griffin à Bathurst. On l'a informé qu'il n'est pas au pouvoir de Sa Seigneurie d'accorder un passage gratuit à un missionnaire de l'Eglise, bien que cela ait été fait dans le cas de missionnaires même dissidents. S'il payait lui-même son passage à l'Ile du Prince-Edouard, pourrait-il obtenir la concession gratuite d'une petite étendue de terre comme un colon véritable, ou Sa Seigneurie concéderait-elle ou vendrait-

1819.

elle une étendue de 1,000 acres. sauf la redevance originaire et l'obligation d'établir une personne par 200 acres. Il pourrait assurer le paiement de la redevance et de l'établissement des colons. S'il n'a pas la terre, ses colons s'en iront aux Etats-Unis ajouter à la force de ce pays. Page 143

19 avril, Cork. — Jennings et Jamieson à Bathurst. L'esprit d'émigration existe en Irlande. Plans adoptés pour frauder les émigrants par des gens qui engagent des navires par spéculation et prétendent qu'ils sont à destination de possessions britanniques de l'Amérique du Nord de façon à s'assurer plus de passagers pour leurs navires. Ces pratiques frauduleuses ne sont pas limitées à Cork, mais s'exercent dans tous les ports d'Irlande. Le défaut de connaissance de la part de plusieurs des colons les empêchent de profiter des avantages qui leur sont offerts. Il demande des papiers qui les mettent en état d'obtenir ces avantages. Conditions alarmantes de l'émigration ; colons qui vont ailleurs que dans les colonies britanniques et qui transfèrent leur allégeance. 171

20 avril, Québec. — Ready à Goulburn. Le duc de Richmond envoie des remercîments pour les renseignements qu'on lui a fournis au sujet de Cole, accusé d'avoir commis plusieurs meurtres à Wexford. On a envoyé à Montréal instructions de s'assurer de ce qu'il fait et de l'arrêter et lui faire subir un procès s'il est jugé à propos. 341

24 avril, Londres. — J. Ogden à Goulburn. Demande qu'on prolonge son congé d'absence. 227

27 avril (?). — Bathurst à l'évêque anglican de Québec. (La lettre n'est pas datée ; pour la date présumable *voir* la lettre de l'évêque de Québec, du 29 avril.) Se prononce en détail sur les question mentionnées par l'évêque dans sa lettre du 1er mars. 285

29 avril, Londres. — L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Accuse réception de sa lettre du 27 courant. Observations sur des tentatives de conversion pratiquées principalement dans les hôpitaux par les catholiques romains ; mauvais effets de ces tentatives sur les malades. On pourrait donner instruction au gouverneur de faire des représentations modérées à l'évêque catholique romain à ce sujet. Quant aux permis de mariage. les évêques qui ont le pouvoir d'accorder des permis ont aussi celui de nommer des substituts de façon que le changement proposé pour le Bas-Canada pourrait être étendu au Haut-Canada. On pourrait faire ici dans la province les arrangements pour les offices quotidiens dans la cathédrale, mais on n'y saurait pourvoir à ceux qui auraient à conduire ces offices. Il se soumet à la décision prise d'ajourner l'assentiment à quelques-unes des propositions qu'il a faites et il est reconnaissant pour ce qu'on lui accorde. 291

29 avril, Londres. — L'évêque (anglican) à Goulburn. Un accident et la maladie l'ont empêché de faire visite. Lui demande de hâter le règlement définitif des mesures qui se rapportent à l'Eglise gallicane au Canada, auxquelles Bathurst a donné son assentiment ; le pouvoir d'accorder des permis de mariage ; le changement du titre de commissaire à celui d'archidiacre ; l'établissement d'un presbytère à Québec et l'envoi de cloches pour la cathédrale. Bathurst lui apprend que des instructions ont été envoyées à Richmond l'autorisant à fonder un collège à Montréal. 295

(?) avril, Londres. — C. Grant au même. Peut-on faire quelque chose au sujet du mémoire ci-inclus ? 138

Inclus. Mémoire du révérend Cornelius Griffin. Il apprend qu'on donne de l'encouragement à ceux qui peuvent enseigner la religion et qui sont disposés à résider dans les colonies. Il désire aller à l'Ile du Prince-Edouard, où il s'occuperait fidèlement de pareil service. 139

1er mai, Londres. — Sir John Perring & Co. à Goulburn. M. Armstrong ne garde pas ses fonds chez eux ; lui renvoient sa lettre adressée à Armstrong. 248

1819.
2 mai, Southwell. Sherbrooke à Goulburn. Ne se souvient pas de l'affaire du lieutenant Irvine; on ne peut maintenant se renseigner sur ses titres qu'au commandant actuel des forces au Canada. C'est le lieutenant Rolette et non le lieutenant Irvine qui commandait la goélette du gouvernement, et quand on n'en a plus eu besoin, il (Sherbrooke) a obtenu pour Rolette une demi-solde. Page 400

3 mai, Inverness. Le lieutenant Donald Fraser à Bathurst. Ses services; demande des terres dans le Haut-Canada; mauvais effet des droits exorbitants exigés dans le bureau des terres; il n'aurait pas à payer ces droits s'il pouvait obtenir un ordre. Demande passage pour lui et sa famille. 132

8 mai, Londres. Thomas Campbell au même. Il demande à être recommandé au duc de Richmond pour une situation; sollicite un passage à bord d'un des transports et qu'on lui renvoie les papiers inclus. 95

8 mai, Londres. G. A. Young au même. Envoie un paquet envoyé par Ready de la part du duc de Richmond. 469

10 mai, Londres. Le lieutenant-colonel Innes au marquis de Huntley. Le remémore d'une demande faite par le duc de Richmond à Bathurst et le prie de rappeler son nom au souvenir de Bathurst. 177

10 mai, Londres. William Pitt à Goulburn. Lui demande de faire envoyer une lettre au directeur de la poste à Weymouth pour être livrée à John J. Ellis Wallstead, à bord du *Royal Yeoman*. Si le navire est parti il renverra la lettre. 251

13 mai, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à—————. Envoie une liste des personnes pour lesquelles il demande un passage. 298

15 mai. John Young à Stuart Wortley. Il espère que les ministres seront assez forts pour amener devant le parlement les choses que Richmond a préconisées. Il envoie la proclamation relative à la tenure seigneuriale et autres documents. On lui a ordonné de faire rapport individuellement, mais officiellement, sur la valeur des importations et des exportations et sur les revenus et les dépenses de la province, et de ses vues indépendamment de l'Assemblée. Le duc lui a donné des lettres de crédit sur le receveur général pour sa pleine allouance de £1,000 par année depuis le 1er novembre 1817 jusqu'au 1er mai 1819. Il n'a pas de doute que les mesures du duc seront confirmées, et s'il en est ainsi, il sera indépendant des gouverneurs futurs. Le remède du duc pour les défauts de la constitution est d'unir les législatures du Haut et du Bas-Canada, laissant tout le reste dans le *statu quo*, excepté que les revenus et les dépenses soient en commun. Il détaille les plaintes du Haut-Canada au sujet des finances, et au sujet de ce que les lois du Bas-Canada affectent leurs importations et leurs exportations, et se plaint de ce qu'il n'existe pas de loi à partir du 1er de ce mois pour établir le taux ou le montant des taxes auxquelles le Haut-Canada a droit. La probabilité il y a vingt ans d'une rupture qui a été évitée par l'exercice de beaucoup de prudence; une union des intérêts législatifs est nécessaire pour les deux provinces et en rien plus nécessaire que pour une union défensive contre un voisin puissant et perfide. Déclin graduel dans les qualifications des membres de l'Assemblée. Sa constitution. Quelques-uns des membres sont honnêtes; d'autres cherchent à renverser le gouvernement tout à fait. Le bon effet qu'aura l'union des Assemblées du Haut et du Bas-Canada; que ceux qui parlent l'anglais soient Anglais, Ecossais, Irlandais ou Américains, eux et quelques Allemands qui se classent avec eux, seront toujours avec la couronne sur toutes les questions importantes. L'amabilité du duc de Richmond et l'aptitude qu'il a acquise pour les affaires. Le rapport sur les finances ne partira que la semaine prochaine, attendu que le duc désire l'étudier avec attention. Arrivée du courrier du Haut-Canada. Il envoie un extrait avec observations sur les paroles prononcées par le duc de Richmond le 24 avril. 480

1819.
20 mai, Québec. Young à Stuart Wortley. Il envoie des lettres par la voie de Québec dans le navire qui porte des dépêches de Richmond. Il a inclus son rapport sur les recettes et les dépenses, mais ne peut encore envoyer la copie de celui qui concerne les importations et les exportations ; elle suivra bientôt. Il reste beaucoup à faire pour mettre à exécution les mesures que le duc de Richmond a adoptées. On regarde les droits publics réservés à la couronne par les actes de 1774 et 1791 comme tacitement mais non pas légalement abandonnés. L'influence de la couronne est perdue ou va dans la balance au détriment de l'administration par le fait que le patronage non contrôlé de 180 paroisses et entre les mains du surintendant de l'Eglise romaine (*Romish*) contrairement à la loi, et le titulaire actuel est aujourd'hui à vie évêque catholique romain de Québec. Les biens de la couronne sont considérés comme de légitime prise, et on admet ouvertement que l'Assemblée est disposée à en prendre possession. Mauvais effets du changement continuel des gouverneurs ; le bien qu'on attend du rang et de la puissance du gouverneur actuel (le duc de Richmond) ; il y a beaucoup d'améliorations à faire. Page 489

17 mai, Londres, Thomas Campbell à Goulburn. Il récapitule le contenu de sa lettre du 8 et demande qu'on lui envoie une réponse. 97

18 mai, Londres. Le même à Bathurst. Le remercie de lui avoir obtenu un passage pour le Canada. Comment il a perdu son emploi ; serait content d'une situation quelconque dans le Royaume-Uni ; s'il ne peut en obtenir il accepte l'offre d'un passage au Canada. 99

28 mai, Québec. John Young à Stuart Worthy. Parle de ses lettres précédentes. Il envoie à Bathurst des détails et une copie de cet aperçu. La population du Bas et du Haut-Canada est d'environ un demi million d'habitants, dont environ la trente-neuvième partie vient de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Les importations et les exportations, les marins, etc., sont presque dans la même proportion ; plus de la moitié des importations sont des produits britanniques et presque toutes les exportations sont des effets pour la marine, des provisions ou des articles dont les manufacturiers ont besoin. L'augmentation de la population, les facilités pour le commerce, etc. 470

Inclus. Aperçu général du rapport sur l'étendue et la valeur des importations et exportations du Bas-Canada pour l'année 1818. 472

Etat de la valeur et du montant, à Québec, des exportations du Bas-Canada en 1818. 475

29 mai, En mer. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Il fait des observations sur un bill présenté au parlement dans lequel lui (l'évêque) et son clergé sont concernés. Il objecte à la disposition du bill qui empêche les évêques des colonies d'ordonner en Angleterre. Il discute la question assez longuement. 299

— mai, Londres. Mémoire de George Spratt, ministre dissident, relatant que différents corps dissidents reçoivent des registres pour l'inscription des baptêmes, des mariages et des décès, et demandant qu'il lui soit fourni pareils registres. 393

5 juin, Londres. Thomas Campbell à Goulburn. Remercîments à Bathurst pour lui avoir fourni un passage. Demande une recommandation à Richmond et le renvoi de ses documents. 102

7 juin, Londres. Le même au même. Demande une courte entrevue. 103

7 juin, Randalston. David Mulligan à Bathurst. Demande si l'on peut lui donner quelque renseignement sur Robert Hindman, un loyaliste, afin qu'il puisse aller le rejoindre. 217

9 juin, Londres. Berens au même. En opposition à l'opinion exprimée dans la lettre de Goulburn, il maintient qu'on devrait faire une enquête sur les agissements des jurisconsultes du Haut-Canada. 843

1819.
12 juin, Plymouth. W. Hasse à Goulburn. Pendant qu'il était employé en qualité de constructeur de navires à Sorelle (Sorel), on lui a persuadé de donner ses services au gouvernement britannique, et on l'a employé à construire des bateaux plats pour servir de transports sur le lac Champlain, et en 1813 il a été engagé pour aller à Kingston. Il a aidé à la construction de plusieurs navires à cet endroit. A l'arrivée des ouvriers militaires venus de l'Europe il a perdu son emploi, et est retourné en Angleterre, où il n'a pas depuis trouvé assez d'ouvrage pour sa subsistance. Il demande qu'on s'intéresse à lui. Page 159

17 juin, The Mote. Lady Francis B. Riddell au même. Elle envoie une lettre qu'elle lui demande de faire suivre. 342

18 juin, Londres. Thomas Campbell au même. Demande des renseignements à propos du passage qu'on lui a promis, car ses fonds sont presque épuisés. 104

20 juin, Chichester. Widdrington au même. Il a reçu une demande de la part du maître du *Camel* pour son passage et celui de sa famille; le maître est surpris qu'on ne se soit pas occupé de régler avec lui. Il est peu équitable qu'on s'attende à ce qu'il paie son passage quand il voyage sous des ordres. 445

25 juin, Londres. Sir J. M. Murray à Bathurst. A-t-il été rien fait pour améliorer le traitement des juges au Canada, et particulièrement celui de M. le juge Kerr. 219

25 juin, Southwell. Sherbrooke à Goulburn. Il transmet des lettres de Roux, supérieur du séminaire de Montréal, ne se sentant pas autorisé à favoriser les désirs de Roux avant de s'assurer si cela aurait l'approbation de Bathurst. Si Bathurst approuve, il lui serait obligé s'il lui procurait une copie authentique du document que veux M. Roux. 402

Inclus. Observations sur les biens du séminaire, à Montréal. 404

28 juin, Londres. Thomas Campbell à Goulburn. Il a reçu instruction de prendre passage sur le *Hebe.* Il demande une recommandation à Richmond. 106

29 juin, Uxbridge. Richard Cooper à Bathurst. Il a remarqué qu'on a passé des lois relatives à des travaux de navigation intérieure et de voirie. Il a été employé en qualité d'ingénieur, etc., et serait content d'aller au Canada à l'emploi du gouvernement. 107

29 juin, Plymouth. W. Hasse à Goulburn. En réponse à la déclaration qu'il n'y a pas, dans son cas, de circonstances particulières de nature à lui donner droit à une rémunération spéciale; il énumère de nouveau ses services, sur lesquels il compte comme lui donnant droit à la concession de terres offertes aux colons dans l'Amérique du Nord. 161

30 juin, Londres. Henry Usborne, Benson et Cie, à Bathurst. Demandent un permis de coupe de bois au Canada, en conformité de leur contrat avec les commissaires de la marine. 433

1er juillet, Limehouse. Le Dr Rudge à Bathurst. Demande de la part de la *Mendicity Society* un passage à Québec pour Maria Sheridan et son enfant. Le bien que fait la société en écartant les mendiants. 343

2 juillet, Dublin. Francis Kenny à Bathurst. Il envoie un plan d'émigration. Il donne d'assez longs détails. 191

12 juillet, Dublin. Le même au même. Comme on a refusé d'accorder une prime pour la préparation du poisson à Terre-Neuve, il suggère qu'on enlève certains droits et qu'on institue des drawbacks. 197

14 juillet, Herculus. John Vernon à Goulburn. Demande un passe-port à Philadelphie, où il veut émigrer à cause de l'état du commerce. 432

16 juillet, Uxbridge. Richard Cooper au même. Il n'a pas de documents relatifs à son habileté. Dit quelles sont ses qualifications et quel a été son entraînement. 108

23 juillet, Londres. John Gordon à Bathurst. Rappelle à Sa Seigneurie un mémoire présenté demandant compensation pour la confiscation des biens de son père dans le comté de Plymouth, Massachussetts. 146

1819.
27 juillet, Mark Lane. — Ellice à Gordon. Le mandamus a-t-il été accordé pour la nomination de De Boucherville au Conseil législatif en conformité de la recommandation de Prevost? Page 127

28 juillet, Southwell. — Sherbrooke à Goulburn. Demande une lettre de Roux. Il n'en a pas gardé copie et veut y répondre. 412

9 août, Southwell. — Le même au même. Le remercie d'avoir tâché de se procurer les papiers demandés. 413

11 août, Londres. — L'évêque Plessis à Bathurst (en français). Il a envoyé trois petits mémoires. Il offre des excuses pour l'absence de forme dans leur préparation. 263

11 août, Greenwich. — John Baldwin à Goulburn (?) Attire l'attention sur la situation qui serait faite à la Jamaïque si les Florides étaient cédées aux Etats-Unis. 44

12 août, Herndon. — McGregor au même. Il voit par les journaux que les Mississaugas ont cédé leur territoire sur le lac Ontario. Rappelle ses lettres antérieures sur le sujet, Il est en France pour l'éducation de sa famille, mais si l'on acceptait ses propositions au sujet du crédit, il ne perdrait pas un moment et se rendrait au Canada pour fonder un établissement pour son profit et celui de ses compatriotes qui se montreraient utiles en temps de besoin. 220

13 août, Limehouse. — Dr Rudge au même. Demande si à bord du navire qui doit prochainement faire voile pour Québec, Mary Sheridan et son enfant peuvent trouver place. 345

18 août, Nottingham. — Le lieutenant Stratton au même. Demande à être remboursé de frais extraordinaires encourus en prenant terre pour livrer des dépêches de Richmond aussi rapidement que possible. 414

20 août, Londres. — Mémoire de l'évêque catholique romain de Québec (en français). Il représente la situation et l'étendue du diocèse; la nécessité de sa division qui a été plusieurs fois proposée. mais qui ne pouvait être faite qu'avec l'assentiment de Sa Majesté Britannique. Aujourd'hui que l'harmonie existe entre la cour de Saint-James et Rome, les difficultés croissantes qu'il y a pour un simple évêque de diriger plus de 200 ecclésiastiques et 500,000 âmes éparses sur une étendue de pays aussi considérable, dans des circonstances qu'il expose en détail, l'encouragent à faire le voyage en Angleterre et à se rendre à Rome pour obtenir du Saint-Siège la division du diocèse comme suit, après qu'elle aura eu l'assentiment du Prince Régent: (1) La province du Haut-Canada; (2) la province du Nouveau-Brnnswick, du Cap-Breton, de l'Ile du Prince-Edouard et des îles de la Madeleine; (3) le district de Montréal; (4) toutes les terres arrosées par les rivières qui se jettent dans les baies James et d'Hudson. Cela laisserait encore au vieil évêque les trois districts de Québec, Trois-Rivières et Gaspé, avec plus de 150,000 âmes réparties sur une étendue de plus de 500 milles de longueur, ce qui est autant que l'évêque peut faire de gouverner avec son coadjuteur. Pour les deux premières divisions mentionnées, les deux cours de Rome et de Saint-James les ont déjà acceptées en 1817 en nommant MM. Alexander Macdonell et Angus Bernard McEachren, vicaires apostoliques. Les autres sont toutes aussi essentielles, l'une à cause de son extrême distance, et l'autre à raison de sa grande population. L'évêque se propose de solliciter la nomination au troisième siège de M. Jean-Jacques Lartigue, et pour le quatrième celle de M. Joseph-Norbert Provencher. Tous deux sont des sujets de Sa Majesté et il se porte garant de leur fidélité. Il espère que leur nomination se fera. Le bon ordre, etc., demande que ces nouveaux sièges soient constitués dans un certain état de dépendance à l'égard de l'ancien siège dont l'évêque les représentera à Rome. 254

Paraît avoir été inclus. L'acceptation par le Roy de Mgr J.-O. Plessis en qualité d'évêque de Québec, et de Mgr Panet en qualité de coadjuteur et successeur du premier. 258

1819.

20 août, Londres. Troisième mémoire de l'évêque Plessis, récapitulant le contenu d'un mémoire antérieur concernant le séminaire de Nicolet, qu'il désire faire constituer en corporation pour assurer sa permanence. Page 260

20 août, Londres. Deuxième mémoire de l'évêque Plessis faisant des représentations contre l'idée de l'expropriation des Sulpiciens par le gouvernement. 264

Paraît avoir été inclus. Extraits de lettres sur le sujet du mémoire ci-devant. 268

23 août, Backwell. Lucy Vischer à Bathurst. Comment peut-elle faire parvenir une petite boîte au duc de Richmond? 434

1er septembre, Québec. Le juge en chef Sewell au même. Cette lettre est un double; l'original est dans le vol. Q. 152-2, p. 353. 415

5 septembre, Devon. J. Ogden à Goulburn. Il envoie un plan pour faire établir des émigrants au Canada. Si on les approuve il demande qu'on les soumette à lord Bathurst. Sa Santé continue à être mauvaise. 228

Inclus. Plans pour l'établissement d'émigrants au Canada. 229

6 septembre, Londres. Lartigue à Goulburn (en français). Il a envoyé ses dépêches pour lord Bathurst, lui demandant que s'il ne pouvait pas s'occuper de leurs affaires immédiatement, il lui donnât le temps d'aller régler ce qu'il avait à régler sur le continent. Lui demande (à Goulburn) d'obtenir une décision, car sa santé lui impose un changement de climat. 204

6 septembre, Londres. John Jenkyns au même. Il avait aidé sir James Lucas Yeo à préparer ses accusations contre Prevost. Il envoie sa note. 180

7 septembre, Londres. Wybault à Goulburn. Le duc de Richmond lui a donné instruction de prendre charge d'un paquet de dépêches qu'il a livrées à lord Bathurst. Demande qu'on lui paie la somme ordinaire pour ses frais. 447

7 septembre, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Il fait des remarques sur l'objection de Bathurst à l'établissement d'archidiaconats à cause des dépenses. Fais ressortir les avantages qu'en retirerait la religion. L'Eglise d'Angleterre demande qu'on lui donne plus de dignité et d'influence; le poids d'autorité qu'a l'Eglise de Rome par le fait d'avoir tant de dignitaires. Les commissaires ne sauraient pour les raisons données suppléer à ce désavantage pour l'Eglise anglicane. Le respect qui s'attache à l'archidiaconat et les avantages qui résultent de visites régulières ne se combinent pas facilement dans la nature équivoque de l'institution du commissaire. Il appuie sur l'importance de la charge d'archidiacre. Pour ce qui est de la distribution des permis de mariage, elle a été confiée à un commis inférieur dans le bureau du gouverneur, et cet abus si préjudiciable à la morale du peuple se répétera encore si on ne prend des mesures pour y remédier. Il regrette que Sa Seigneurie n'a pas parlé des cloches ou de la demeure du ministre; inconvénients de n'avoir ni cloches ni presbytère. Inconvenient du bill qui vient d'être passé empêchant les personnes ordonnées par un évêque colonial d'obtenir de l'avancement ou un vicariat en Angleterre. Le nombre de personnes n'ayant pas reçu une éducation universitaire et ordonnées par les évêques anglais, comparé à celui des personnes qui se trouvent dans le même cas et qui sont ordonnées par les évêques coloniaux est très grand. Les deux tiers au moins des membres du clergé de son diocèse sont des personnes sorties de l'université, et il serait difficile de trouver en aucun diocèse d'Angleterre un corps d'hommes plus respectable que le clergé entier de son diocèse. Il craint qu'on le suspecte d'étroitesse à l'égard des catholiques romains, mais il attire l'attention sur la nouvelle que le Pape va ériger Québec en archevêché, et que les évêques des autres provinces seront dépendants de l'archévêque. Il envoie des extraits pour démontrer ce qu'a fait la France à l'occasion d'une proposition similaire. 304

Inclus. Extraits mentionnés dans la lettre ci-dessus. 314

16 septembre, Dover. L'évêque catholique romain de Québec à Bathurst (en français). Il accuse réception d'une dépêche avec gratitude. L'appui donné aux

1819.

catholiques romains est une force pour le trône. Il communiquera à Lartigue les intentions qu'on a à son égard. Page 252

25 septembre, Londres. Winter à Goulburn. Demande l'adresse des agents de l'évêque à Québec. 448

28 septembre, Londres. Lartigue au même (en français). Il envoie à Bathurst un paquet pour lequel il demande qu'on lui envoie un récépissé. 206

29 septembre, Edimbourg. James Irvine au même. Transmet une dépêche de Richmond à Bathurst accordant à Irvine un congé d'absence et recommandant une prolongation de son congé. 181

30 septembre, Londres. La duchesse de Richmond au même. S'excuse d'envoyer tant de colis pour être expédiés au duc. 346

1er octobre, Cork. Aldridge à Verner. On rapporte que le duc de Richmond est mort. 8

1er octobre, Londres. Meedford (rédacteur du *Courier*) à Goulburn. A-t-on reçu des renseignements à propos de la mort du duc de Richmond qui a été rapportée? 223

2 octobre, Londres. Seton, Plomer et Seton à Bathurst. Transmettent une pétition pour être présentée au Prince Régent, et demandent qu'on leur fasse savoir à quelle époque on s'en occupera. 890

Inclus. Requête demandant le désaveu d'un "Acte pour autoriser l'information et le procès des crimes et délits commis dans la province, en dehors des limites du township", etc. 891

3 octobre, Edimbourg. Irvine à Bathurst. Envoie une lettre de son beau-frère contenant des détails sur la mort du duc de Richmond. 182

4 octobre, Brentford. Ellice à Goulburn. Il envoie des lettres de McGillivray à son associé à Montréal. Elles contiennent des renseignements sur les grandes querelles qui ont eu lieu. Sir C. W. Saxton et le major McLeod envoyés par Richmond à Fort-William pour faire une enquête. Triste nouvelle de la mort de Richmond. 128

4 octobre, Londres. Skinner au même. Confirmation de la nouvelle de la mort de Richmond; la saison est trop avancée pour voyager par le Saint-Laurent. Il va à New-York par affaires, et se chargerait de dépêches. Son caractère et sa connaissance des provinces. 417

6 octobre, Portsmouth. Le percepteur et contrôleur des douanes à Bathurst. Une boîte contenant des papiers, de la part du duc de Richmond, a été débarquée pour Bathurst et expédiée par un porteur. 10

6 octobre, Mandertown. A. J. Cochrane au même. Il a été engagé dans un appel pour la représentation de Lanark, mais il a été obligé d'abandonner la poursuite, car elle aurait de beaucoup dépassé ses moyens. Il a pensé de demander le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, quand est venue la nouvelle que Dalhousie devait être porté à un meilleur poste. La mort de Richmond crée une vacance et l'engage à demander la succession de Dalhousie. 110

10 octobre, Beauport. H. W. Ryland à ——. Il envoie un mémoire de la part de Mme Young. La réclamation contenue dans le mémoire est basée sur ce que feu son mari a établi l'*Army Bill Office*, ce qui "peut justement être regardé comme la plus grande et la plus heureuse opération financière qui ait jamais eu lieu dans une colonie britannique." Il connaît lui-même la proposition de Mme Young. Renseignements demandés sur le sujet par sir J. C. Sherbrooke. Rappelle la présentation à Bathurst dont il a été l'objet, et il présume d'après l'attention qu'on lui a porté que son témoignage relatif aux services de Young pourrait être de quelque avantage pour sa famille. 247

12 octobre, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. On lui avait donné instruction en 1808 de chercher une maison épiscopale ou un emplacement pour en bâtir une. Il avait envoyé une offre de la maison d'Elmsley, mais rien n'a été fait alors; plus tard on a acheté la maison et on là employée comme caserne d'officiers. Le juge Bowen vient maintenant d'offrir une maison dont il (l'évêque) recommande l'achat. Comme il a

1819.

réparé une maison pour sa famille, le changement lui serait désavantageux, mais il croit néanmoins l'achat d'une maison épiscopale si nécessaire à la dignité de sa charge qu'il ne peut s'empêcher de la recommander fortement. Page 319

Inclus. Description de la maison offerte par M. le juge Bowen. 321

Opinion de E. W. Durnford sur la valeur de la propriété. 324

Plan. 325*a*

13 octobre, Londres. Skinner à Goulburn. Il a reçu trois lettres pour Québec. Il part le lendemain soir pour s'embarquer, et se chargerait avec plaisir d'autres dépêches. 419

14 octobre, Belfast. Charles Cambridge à Bathurst. Il a rapporté au consul de New-York la mort de Richmond. Envoie de nouveaux détails de la visite du duc à Kingston, etc. Il a dîné le 23 août avec un détachement d'officiers stationné à Perth. Compte-rendu du progrès de la maladie du duc depuis le 25, et sa mort. 112

18 octobre, Québec. L'évêque (anglican) de Québec au même. Recommande Duchesnay et demande pour lui une situation à titre permanent dans l'administration. 326

19 octobre, Québec. Le même au même. Rappelle sa lettre du 7 septembre au sujet de l'érection du diocèse de Québec en archidiocèse par le Pape, et la création de nouveaux évêques dans les différentes provinces. On croit que la bulle arriva en juillet immédiatement après le départ de Plessis pour l'Angleterre. Un extrait de la *Québec Gazette* fera voir les espérances que la bulle a fait naître dans l'esprit des catholiques romains. L'union d'un trône protestant avec un autel catholique romain est une incongruité qui, il l'espère, ne sera pas donnée en spectacle à la chrétienté; il ne croit pas que ce soit l'intention du gouvernement britannique de sacrifier l'Eglise d'Angleterre à l'Eglise de Rome au Canada; mortification à la vue de l'Eglise d'Angleterre placée dans une position d'infériorité. 328

Inclus. Rapport d'un dîner donné au capitaine Bushby du brig *George Symes*, en marque de reconnaissance pour la politesse et l'attention dont il a fait preuve envers Monseigneur l'Archevêque du Canada pendant son passage à Liverpool. 332

20 octobre, Québec. Bouchette à Goulburn. La protection qu'il lui a accordée dans le passé lui fait espérer qu'il lui pardonnera la longueur de cette lettre, qui est un appel de la nature la plus solennelle pour qu'on lui rende justice en sa qualité d'arpenteur général de la commission. Fait valoir ses qualifications; il s'était, à grands frais, perfectionné dans la théorie et la pratique de l'astronomie. Ce qu'il ressent en se voyant réduit à une position subordonnée et peut-être maintenu là plutôt par compassion qu'à cause de ses capacités. Si le changement survenu dans sa position était la conséquence d'incapacité ou de négligence, plutôt que de demander une enquête, il serait bien aise de se contenter de peu pour ne pas tout perdre. Il croit que les commissaires ont mal représenté les choses parce qu'il tenait sa nomination directement du ministère. Lorsqu'il informa les commissaires nommés par suite des articles 6 et 7 du traité de Gand, qu'il (Bouchette) avait été nommé arpenteur général pour la commission, on refusa de lui donner des instructions, en disant qu'on avait nommé un inspecteur pour sa partie de la ligne. Le colonel Barclay lui demanda d'aller à Boston, où il écrivit des lettres qui ont été utiles au service. Un astronome a été nommé à sa place au lieu d'être nommé son assistant, et on lui donna instruction (à Bouchette) de lui remettre les instruments astronomiques. Aide donnée à son remplaçant et aux autres employés. Détail des mesures qu'il a prises pour faire les travaux, ses efforts personnels, etc. Ne peut comprendre pourquoi on a demandé son déplacement pour cause d'incapacité tandis que le colonel Barclay lui écrivait des lettres pleines de politesse et de civilités avec

1819.

offre de lui obtenir un emploi plus agréable. Commentaires sur la conduite d'Odell, que, soit dit en passant, l'on avait l'intention de ne nommer qu'arpenteur adjoint. Raisons alléguées pour la préférence donnée à Odell. Entre dans le détail de ses services (de Bouchette) et demande qu'on le nomme membre du Conseil, position qui lui a été promise par Sherbrooke et Richmond et qu'ont d'autres arpenteurs généraux. Page 46

Inclus. Extrait de quelques-unes des principales lettres de Ward Chipman écrites lorsque Bouchette était en expédition et subséquemment. 66

Liste de plans, rapport et divers papiers relatifs à la ligne frontière entre les provinces du Bas-Canada et du Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis, transmis à Goulburn. 69

Autres papiers. 74

20 octobre, Londres. Le révérend R. C. Curtois à Goulburn. Il a encouru des dépenses pour faire parvenir des dépêches. Il demande qu'on le rémunère. 119

20 octobre, Québec. Taylor à Bathurst. Les 12,000 acres que lui avait accordées Richmond ayant été refusées, il demande à être nommé commissaire de la délimitation des frontières à la place de John Ogilvie; ou si ce poste doit être donné à John Hale, l'agent actuel, il demande le poste de Hale. Ses services. 425

Inclus. Notice nécrologique de John Ogilvie. 428

Recommandation de Taylor par John McMahon de la part du Prince Régent. 429

21 octobre, Neston. James James à Goulburn. Son regret de la mort du duc de Richmond. 185

26 octobre, Bath. J. Ogden au même. Demande un prolongement de son congé. Sa santé ne s'est pas améliorée. Regrette la mort du duc de Richmond. 242

29 octobre, Wragby. Le révérend R. G. Curtois au même. Il a pris la charge des dépêches à la demande des secrétaires civil et militaire de feu le gouverneur; les dépenses qu'il a encourues se sont élevées à dix guinées. 120

(?) octobre. Pas de signature, à Bathurst. Lui envoie avis des plaintes portées contre lui (Bathurst) pour son indifférence à l'honneur et au bien-être de l'Eglise établie. Les efforts de l'auteur pour défendre Bathurst ont échoué devant la production de la preuve écrite de sa conduite envers un membre du clergé se rendant au Canada. Lui envoie un extrait de la lettre produite. 12

Inclus. Extrait mentionné, en date du 30 juin, mais sans signature. Il ne peut faire parvenir aucune recommandation au duc de Richmond; ses sertificats même n'ont pas été renvoyés. Il n'a pu obtenir ni une entrevue avec Bathurst ni de réponse à ses lettres. Tout ce qu'il a reçu est un passage à Québec, qu'il aurait pu avoir de Belfast pour £9 ou £10. 14

1er novembre, Londres. G. Pinckard à sir Henry Torrens. Etant pour des raisons professionnelles intéressé dans la question de l'hydrophobie, il demande un compte rendu authentique du cas du duc de Richmond. 272

15 novembre, Southwell. Sherbrooke à Bathurst. Il a reçu une lettre de M. le juge Kerr, doyen des membres honoraires du Conseil exécutif du Bas-Canada, se plaignant de ce qu'il n'a pas été nommé membre actif à la mort de Dunn. La demande est sans doute à cause du paiement de £100 par année aux conseillers actifs, vu que le trésorier ne sera pas autorisé à payer Kerr tant qu'il n'aura pas reçu la commission. 420

17 novembre, Londres. G. Pinckard à Goulburn. Le remercie de la copie du rapport de Cockburn sur la maladie du duc de Richmond. 274

20 novembre, Londres. Non signée, à Bathurst. Un nombre d'admirateurs qui pensent qu'il a été honteusement trompé, désirent lui faire connaître un beau spécimen de la gratitude et de la loyauté catholique. M. de Calonne, l'auteur, est le frère d'un ministre français bien connu. 16

1819.

Inclus. De Callonne à la *Gazette des Trois-Rivières.* Critique hostile du système d'écoles dans lesquelles on n'enseigne pas de religion. Réflexions sur le sujet. Page 17

23 novembre, Londres. G. MacDonell à Bathurst. Il offre ses services à cause de l'aspect politique dans l'hémisphère occidental. 224

(?) novembre. Mémoire de la veuve de feu l'honorable John Young. Relate les services de son mari, qui, elle l'espère, seront portés à l'attention royale, afin qu'elle profite de la bénévolence de la couronne. 450

Inclus. Young à Sherbrooke, 17 novembre 1817. Il récapitule la narration de ses services qu'il a faite au secrétaire d'Etat. 454

2 décembre, Londres. Le colonel Ellison à Goulburn. Demande les renseignements promis concernant les bois de pin du Canada. 130

2 décembre, Québec. Ready au même. Il envoie le compte rendu du procès de Reinhart par la voie de New-York, le courrier de Québec ayant été retardé par une tempête de neige. 352

4 décembre, Edimbourg. Le capitaine Barclay, de la marine royale, au même. Il a donné un certificat au bosseman John Bias, qu'il a perdu ses effets pendant qu'il était en service à terre. L'Amirauté refuse d'agir. Comment doit-il faire pour qu'on paye Bias ? 78

6 décembre, Londres. John Johnson au même. La personne mentionnée dans le certificat inclus a reçu ordre de se présenter au bureau des médecins. Il demande les résultats. 184

13 décembre, Dropmore. Grenville à Bathurst. Il envoie une lettre dont la première partie est de nature à faire plaisir à lady Bathurst ; le reste ne sera peut-être pas tout à fait sans intérêt. 147

21 décembre, Québec. Ready au même. Il a envoyé au major Bowles la lettre apportée par le courrier d'octobre vu qu'il pouvait répondre mieux que lui (Ready) aux questions relatives au malheureux événement. On lui a appris que Dalhousie a été nommé à Québec et qu'il (Ready) a l'offre de la même situation qu'il occupait avec Richmond ; ses remercîments. Si la liste civile était payée sur les revenus de la couronne, le nom d'Amyott pourrait être mis sur la liste des pensions, mais s'il faut que l'Assemblée fasse face aux dépenses avec les fonds généraux, cela ne pourra se faire, attendu qu'elle a résolu de ne payer que ceux qui sont en activité, et de n'accorder aucunes pensions, de sorte qu'il y a des obstacles à la possibilité d'obtenir de la province une pension pour les officiers, qui cette année ont été payés sur l'extraordinaire de la guerre. Ayant accepté l'offre de Dalhousie, il demande qu'on accède à la recommandation de Richmond à l'effet que le secrétaire soit nommé membre du Conseil exécutif. Il y a présentement trois vacances. Les fonctions du secrétaire lui seraient rendues beaucoup plus faciles par sa nomination. Il craint qu'on incommode Maitland en lui ordonnant de prendre l'administration du Bas-Canada. Lady Sarah et lui sont en bonne santé et pourront probablement entreprendre le voyage, qui est très fatiguant à cette saison. Il a omis de mentionner que Richmond avait recommandé, vu que l'Assemblée ne voulait pas voter d'appointements à une personne absente ou de pension à aucun officier, qu'Amyott fût payé sur la caisse des Jésuites. 387

(?) décembre. "Mémoire sur les moyens d'avancer les intérêts communs de l'Angleterre et de ses colonies américaines." Revue détaillée du mouvement du commerce, etc. 353

Pas de date. Hoskins à Goulburn. Demande une entrevue au sujet de bourses pour les jeunes gens nés au Canada dans les universités d'Angleterre. 162

Mémoire de James Hughes. Il demande qu'on lui concède un terrain à Montréal connu sous le nom de place de l'ancien marché, sur lequel on lui a permis de bâtir. 149

Pas de date. John Richardson à Goulburn. Son neveu, Charles W. Grant, désire le ir (Goulburn) au sujet de la Grande-Ile, dans le Haut-Canada. Il

1819.

envoie une copie d'un billet de dix dollars qu'émettra la banque de Montréal et qui fera disparaître les objections. Page 335

Vander Sluys à Goulburn. Il demande un passeport en partant pour le Canada. 423

30 janvier, Londres. J. Halkett à Bathurst. Longs et minutieux détails des procès de la Compagnie du Nord-Ouest et lord Selkirk. 494-610

Inclus. Simon McGillivray à McTavish, McGillivray et Cie, 1er juin 1811. La confirmation de la cession à Selkirk par la Compagnie de la Baie-d'Hudson ayant été ajournée, Ellice, Inglis et lui-même ont acheté des actions qui leur permissent d'être présents à l'assemblée. Les actions qu'il a achetées lui-même n'ont pas été transférées à temps, mais quelqu'un a dit tout ce qu'il aurait pu dire lui-même s'il eût été présent. La confirmation a été votée, mais lui et ses amis vont s'adresser à la cour en chancellerie pour obtenir une injonction pour empêcher la cession sans considération suffisante, et aussi au gouvernement et au parlement pour prévenir les dommages qui en résulteraient pour le commerce des fourrures. Ils feront tout en leur pouvoir pour contrecarrer Selkirk, et comme ils sont actionnaires, ils peuvent l'ennuyer et connaître ses mesures à temps pour se garder contre elles. Selkirk est tout-puissant dans le comité, qui se propose de maintenir les droits et étendre le commerce de la compagnie partout en opposition à la Compagnie du Nord-Ouest. Obstacles à leurs plans. Comment on doit leur résister. Efforts que font ses amis et lui pour obtenir des actions, etc. 611

Simon McGillivray à William McGillivray, 25 mai 1811 (extrait). Relate les plans de Selkirk au sujet des territoires de la Rivière-Rouge. 621

Une grande partie des documents sont des lettres, dépositions, etc., si longues qu'on ne saurait les résumer dans des limites raisonnables.

En voici la liste :

Sherbrooke à Selkirk, 30 mars 1818. 624

Selkirk à Sherbrooke, 30 mars 1818. 626

Le même au même, 4 mars 1818. 636

Le même au même, 13 avril 1818. 646

Relation de Frederick-Damien Huerter, ci-devant faisant fonction de sergent-major et commis du régiment de Meuron, 8 mars 1819. 656

Relation de Pierre-Chrysologue Pambrun, de Montréal, ci-devant lieutenant au corps des Voltigeurs du Bas-Canada, 16 mars 1819. 712

Relation de M. John Pritchard, de l'établissement de la Rivière-Rouge, 4 mai 1819. 732

Mundell à Bathurst, 5 février 1819, marquée "Curieuse, pressée et importante". 797

Selkirk à Liverpool, 8 février 1819. 809

Le même à Bathurst, 15 janvier 1819. 813

11 février. Halkett à Bathurst. Il n'a pas l'intention de comprendre le gouvernement du Canada dans des accusations de préjudice et d'injustice envers lord Selkirk. Les officiers publics qu'il accuse sont les commissaires d'enquête spéciale, le juge principal et quelques autres juges et les jurisconsultes de la couronne. Quant à l'accusation d'inexactitude dans l'extrait de la dépêche du 11 février 1817, Selkirk n'en a pas gardé copie, mais l'extrait est suffisamment exact pour démontrer que l'acte d'accusation contre Selkirk était fondé sur une déclaration *ex parte* d'un commis de ses ennemis invétérés. 816

5 mai, Londres. Berens au même. Il écrit à propos de la charte de la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour obtenir qu'on détermine les droits de propriété et de juridiction qu'elle confère à la compagnie; l'avantage que cela donnerait pour mettre fin à des violences, etc. 818

(La lettre est longue et couvre 18 pages de papier ministre.)

1819.

Inclus. Selkirk aux directeurs de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Il envoie des lettres de William et Simon McGillivray trouvées à Fort-William. Page 836

Samuel Gale à J.-B. Robinson, 9 septembre 1818. Met sous pli des déclarations de James McIntosh contre Simon McGillivray, Henry McKenzie et James McGillivray. 839

J. B. Robinson à Gale, 9 septembre. Il retourne des dépositions, etc. Son accusation contre Fletcher, si elle n'était pas expliquée, pourrait entraîner un procès au criminel en outre du recours civil, etc. 840

16 juillet, Londres. Selkirk à Bathurst. Met sous pli des copies de lettres au comte de Liverpool avec réponse. Difficulté d'obtenir justice soit contre les associés principaux en Angleterre ou contre les officiers secondaires dans les territoires sauvages en dehors de la juridiction des tribunaux, et leurs biens seraient insuffisants pour réparer les dommages causés. Il demande donc que la couronne intervienne. Comment cela devrait se faire. 846

21 juillet, Londres. Bleasdale, Lowloss et Crosse à Goulburn. De la part de la Compagnie de la Baie-d'Hudson il envoie un caveat contre un acte dont le titre n'est pas donné. 850

30 juillet, Londres. Selkirk à Bathurst. Il n'a pas de doute que les copies qu'il a reçues des Actes du Haut-Canada passés dans le cours de la dernière session sont des copies authentiques, de sorte qu'on pourrait désavouer l'Acte dont il se plaint. Mémoire inclus. 851

Inclus. Mémoire de Selkirk se plaignant des procédures de la cour du Haut-Canada relatives à l'accusation portée contre lui. Il envoie copie de l'Acte dont il demande le désaveu. 854

Acte pour autoriser l'information et le procès des crimes et délits commis dans les limites de la province (Haut-Canada) et en dehors des limites d'un township ou d'un comté dénommé se trouvant dans un district judiciaire de la province. 866

2 juin, Londres. Simon McGillivray à Goulburn. Ayant vu un pamphlet que Selkirk fait circuler privément, avec correspondance, etc., il a adressé une lettre à lord Liverpool et publiera une contre-déclaration. 1020

2 juin, Londres. Le même à Liverpool. Au sujet du pamphlet de Selkirk et des différends entre les Compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest. 1021

Copie de l'acte d'accusation contre Selkirk et les autres. 1030

Certificat attestant que J. B. Macaulay a le droit de signer le document précédent. 1032

(?) juin, Londres. Mémoire de la Compagnie du Nord-Ouest, avec longs et minutieux détails de ses griefs contre la Compagnie de la Baie-d'Hudson, demandant qu'on prenne des mesures promptes et effectives pour restaurer à la Compagnie du Nord-Ouest les droits qui lui appartiennent et son commerce et pour l'indemniser de ses pertes, etc. 906-999

Annexes.

(A) Dépositions de Charles Brumby et John Theodore Misani, lieutenants dans le régiment de Meuron, 16 septembre 1816. 1000

(B) Extrait d'un journal des événements à Fort-William, en août 1816, par Vandersluys, teneur de livres de la Compagnie du Nord-Ouest. 1010 (Ce journal contient la correspondance avec Selkirk.)

13 septembre, Londres. Pelly à Bathurst. Il envoie copie d'une lettre des agents de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Montréal au Gouverneur général du Canada concernant des agressions gratuites commises par les personnes employées par la Compagnie du Nord-Ouest. 870

Inclus. Maitland, Gordon et Auldjo (agents) à Ready, secrétaire du gouverneur, 17 juin 1819. Ils attirent l'attention sur les agressions de la Compagnie du Nord-Ouest et demande protection et justice. 876

Déposition (en français) de Jean Hamel. 882

1819. 14 octobre, Londres.

Pelly à Bathurst. On lui a appris que sa lettre du 13 du mois dernier a été référée au gouverneur général du Canada; il envoie copies de lettres reçues des agents de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Page 895

Inclus. Ready à Maitland, Gordon et Auldjo, 24 juin 1819. Il a reçu une plainte à propos de voies de faits auxquelles Black, de la Compagnie du Nord-Ouest, s'est porté sur Robertson, employé la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Le gouverneur général va prendre tous les moyens pratiques d'amener le coupable à la justice, mais il n'approuve pas la mesure proposée dans leur lettre pour signifier le mandat, etc. 896

Maitland, Gordon et Auldjo à Ready, 29 juin. Ils peuvent accepter la proposition du gouverneur général de signifier le mandat, etc., par les associés de la Compagnie du Nord-Ouest. Il accuse la compagnie d'un tissu de crimes commis dans les territoires sauvages. 898

Ready à Maitland, Gordon et Auldjo, 10 juillet. Le gouverneur général ne se trouvera en aucun cas excusable d'avoir recours à la force militaire pour faire arrêter quelqu'un que peut atteindre le pouvoir civil, à moins que l'incriminé réussisse à y résister. Il ne saurait modifier sa résolution en conséquence du protêt. 902

12 novembre, Londres.

McTavish, Fraser et C[ie], pour la Compagnie du Nord-Ouest, à Goulburn. Plaintes nouvelles contre le comte de Selkirk. 1034-1051

Inclus. Déposition d'Angus Shaw, ci-devant de la Compagnie du Nord-Ouest. 1052

Déposition de John George McTavish, associé de la Compagnie du Nord-Ouest. 1073

Déposition de Hyacinthe Perrier, voyageur (en français). 1095

Traduction de la précédente en anglais. 1101

Déposition de Joseph Beauchemin (en français). 1107

Traduction de la précédente en anglais. 1113

BUREAUX PUBLICS, 1819.

Q. 154.

1819. 6 janvier, Gardes à cheval.

Torrens à Goulburn. Demande qu'on donne les ordres nécessaires pour le passage des détachements mentionnés dans les états de situation. Demande qu'on fasse des arrangements pour le retour des hommes licenciés, etc. Page 63

22 janvier.

Merry à Goulburn. L'article du mandat du 15 mai 1815, cité par le lieutenant-colonel Addison, et relatif à la solde de l'état-major, ne s'applique pas à l'état-major personnel du général. Addison a droit à la solde en qualité de secrétaire militaire de sir John Sherbrooke jusqu'à la date à laquelle le commandement de cet officier a pris fin. 186

11 février, Guerre.

Palmerston à M[rs] Mainwaring. On ne saurait dévier du règlement relatif à la pension à la veuve d'un officier réformé mort avant le 24 juin 1806. Il lui faut conséquemment refuser sa requête. 189

16 février, Marine.

Le Bureau de la Marine à Goulburn. Envoie, selon sa demande, le compte des dépenses encourues l'année dernière pour le passage de colons de Greenock, Whitehaven et Irlande au Canada. 132

Inclus. Le compte; total, £3,899.16.8. 133

24 février, Trésorerie.

Lushington à Goulburn. La Trésorerie désire avoir la date de la nomination de Prevost à la charge de gouverneur, etc., du Bas-Canada, et la date de son arrivée. 162

1er mars, Londres.

Wellington à Bathurst. Au sujet de la dépense du Canada, il partage tout à fait l'avis du duc de Richmond que les endroits de la plus grande importance dans les provinces, sont Québec, Montréal et Kingston. Considérations détaillées sur les mesures de défense. 140

1819
2 mars, Amirauté. Barrow à Goulburn. La frégate *Active* sera prête, à Portsmouth, à transporter l'évêque de Québec et sa suite au Canada, à l'ouverture de la navigation. Page 1

15 mars, Whitehall. Lack à Goulburn. Envoie une décision des lords du commerce sur le sujet des rapports commerciaux avec les Etats-Unis. 77

Inclus. Décision des lords du commerce relative au mémoire des marchands de Québec et de Montréal, et autres intéressés à la propriété agricole et commerciale du Canada, concernant les rapports commerciaux entre le Canada et les Etats-Unis. 78

22 mars, Marine. Le bureau de la marine à Goulburn. Faut-il présentement des passages pour M. Raines, sa femme et cinq enfants ? 134

23 mars, Trésorerie. Lushington au même. La Trésorerie n'objecte pas à ce que le duc de Richmond accorde quelques secours à des colons en détresse à leur arrivée au Canada, mais cela doit se faire avec économie. 163

30 mars, Downing Street. Gordon au même. Envoie une note relative à l'établissement d'une banque à Montréal. 59

Inclus. Note. 60

3 avril. Marine. Le Bureau de la marine à Goulbourn. Des ordres ont été envoyés à Cork de fournir des passages à M[rs] Evatt et ses trois enfants. 135

8 avril, Gardes à cheval. Torrens au même. Engager Bathurst à fournir un moyen de transport pour les deux compagnies du corps *Royal Staff* stationnées dans l'Amérique du Nord, pour être remplacées par deux compagnies complètes, et faire les arrangements de sorte que celles qui sont à présent en Amérique puissent prendre la mer même avant l'arrivée de celles qui doivent les remplacer. 64

12 avril, Amirauté. Barlow au même. Les lords de l'amirauté ont envoyé copie de la lettre de Bathurst sur la convention avec les Etats-Unis aux amiraux des stations de Terre-Neuve et de l'Amérique du Nord, avec instructions de se conformer aux instructions données dans cette lettre. 2

13 avril, Pall Mall. Chapman au même. Présente et recommande le major Lewis pour la charge importante qu'il est question de lui donner. 160

19 avril. Boseon. Manners à Planta incluse dans la lettre de Planta à Goulburn, 12 juin 1819.

22 avril, Affaires étrangères. Planta à Goulburn. Transmet un mémoire du capitaine Fitzgerald demandant compensation pour pertes subies en Géorgie pendant la dernière guerre, vu que lord Castlereagh croit que la question ressortit plus immédiatement au département des colonies et à la Trésorerie qu'aux affaires étrangères. 98

Inclus. Fitzgerald à Torrens. Transmet un mémoire demandant compensation pour la perte qu'il a subie pour s'être joint à l'armée britannique pendant la dernière guerre. 99

Mémoire du capitaine George Fitzgerald. 100

22 avril, Trésorerie. Lushington à Goulburn. La somme payée par M. Chapman pour instruments nécessaires à la détermination de la frontière doit-elle lui être remboursée ? 164

Inclus. Troughton à Lushington, 11 mars 1819. Les instruments ont été payés par Chapman au commis de Troughton. La somme payée est de £139. 165

23 avril, Marine. Le Bureau de la marine à Goulburn. Ordres ont été envoyés à Cork de fournir passage à Mary Jones et ses trois enfants. 136

23 avril, Marine. Le même au même. Mrs Caldwell, veuve d'un officier, et ses cinq enfants peuvent prendre passage pour Québec à bord du *Brunswick*, et peuvent s'embarquer à Deptford vers le 5 mai. 137

24 avril, Guerre. Merry à Goulburn. Peut-on avoir des renseignements sur l'endroit où le régiment du duc de Cumberland (corps provincial) a été formé, ainsi que sur les services des officiers de corps provinciaux pendant la guerre américaine ? 190

1819.
27 avril, Guerre. — Merry à Goulburn. Envoie un mémoire de Michael Connolly adressé au Prince Régent. Page 192

29 avril, Gardes à cheval. — Torrens au même. Pour obtenir passage pour les sous-officiers et les hommes du 1-60e régiment. La lettre en contient la liste. 66

6 mai, Trésorerie. — Lushington au même. Demande encore une fois des renseignements sur la date à laquelle Prevost a pris la charge de gouverneur, etc., du Bas-Canada. 167

Inclus. Bureau de l'audition, 21 avril. Les commissaires attirent l'attention sur une demande de renseignements relativement à la nomination de Prevost. 168

7 mai, Londres. — Geo. Burdon à Bathurst. Présente et recommande le révérend G. Spratt, ministre dissident à Québec, employé par la Société missionnaire de Londres. 206

8 mai, Trésorerie. — Lushington à Goulburn. La Trésorerie a autorisé Richmond à payer à Marchand, missionnaire catholique romain chez les Hurons, la somme annuelle de £50. 169

10 mai, Amirauté. — Croker à Goulburn. Il désire avoir une liste de la famille et de la suite de l'évêque de Québec; cette liste est nécessaire pour le paiement de l'avance ordinaire au capitaine de l'*Active.* 3

14 mai, Whitehall. — Lack au même. Il envoie copie d'une pétition de C. F. Grece demandant un titre à un héritage de 150 acres au Canada. A-t-il été pris quelque mesure au sujet de la cession de la terre en question à M. Grece, en conséquence des lettres de 1805 et 1807? M. Grece n'est pas à blâmer pour le délai et il a droit à ce que son titre soit complété. 83

Inclus. Requête de Thomas Frederick Grece, mentionnée dans la lettre précédente. 85

5 mai, Gardes à cheval. — Torrens à Goulburn. Demande s'il y aura quelque objection à essayer d'obtenir un passage pour le révérend M. Campbell, au Canada. 67

18 mai, Whitehall. — Lack au même. Le gouverneur pourra donner sa sanction au bill pour l'établissement d'une banque à Montréal s'il y est fait certaines modifications. 88

18 mai, Bureau des vivres. — Bureau des vivres à Bathurst. Envoie liste des provisions, etc., livrées le 3 août 1878 par le maître du *Brunswick* pour l'usage des colons à Québec. 195

Inclus. Compte détaillé. 196, 197

18 mai, Postes. — Freeling à Goulburn. Des lettres de Maitland et de Woodward ne sont pas arrivées à Falmouth à temps pour être envoyées par le paquebot. 194

24 mai, Affaires étrangères. — Planta au même. Transmet un rapport du consul à Embden relatant que dans cette partie du pays de nombreuses personnes demandent la permission d'émigrer aux colonies britanniques. 106

Inclus. Rapport de Marshall, consul à Embden. 107

25 mai, Trésorerie. — Lushington à Goulburn. La Trésorerie considère qu'il est à propos d'acheter des terres des sauvages dans le voisinage du lac Simcoe et du lac Rice. La partie qui sera vendue. Il faudra protéger les intérêts des sauvages dans toutes ces opérations. 170

25 mai, Trésorerie. — Le même au même. Au sujet des travaux de défense à Québec, Richmond fera bien de se procurer autant que possible tout le terrain qui lui sera nécessaire au moyen d'échange; lorsqu'il faudra payer en argent il fera les meilleurs arrangements possibles. 173

25 mai, Trésorerie. — Le même au même. La Trésorerie n'objectera pas à sanctionner l'exécution des travaux projetés pour l'établissement d'une voie de communication entre les provinces du Haut et du Bas-Canada par l'Ottawa, tels qu'exposés en détail dans le rapport de Mann, pourvu que la législature de la colonie prenne des arrangements pour en payer la moitié. 172

31 mai, Doctors' Commons. — Robinson, Shepherd et Grifford à Bathurst, en réponse à la demande de l'évêque de Québec qui leur a été référée. Le titre d'archidiacre ne peut être donné aux commissaires de l'évêque, qui ne sont pas nommés

1819.

par lettres patentes. Le roi pourrait, par lettres patentes, nommer des archidiacres et les autoriser à être commissaires de l'évêque. Page 126

5 juin, Whitehall. Lack à Goulburn. Au sujet de la demande de Grece il renvoie à sa lettre du 14 mai, dans laquelle il recommande qu'on complète la concession de Grece. 90

9 juin, Trésorerie. Lushington au même. La Trésorerie ne croit pas qu'il serait à propos que le gouvernement prît des actions dans un bateau à vapeur, mais le commissariat pourra avancer £1,500 ou £2,000 qu'on lui remboursera en versements, les steamers devant avoir la préférence pour le transport des marchandises. 174

12 juin, Affaires étrangères. Planta à Goulburn. Il transmet des renseignements supplémentaires reçus de Manners, consul à Boston, au sujet de l'émigration de fabricants britanniques aux Etats-Unis. 109

Inclus. Manners à Planta, 19 avril 1879. La manière dont on élude les lois relatives à l'émigration. 114

14 juin, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Au sujet du rapport du bureau de l'audition, les lords de la Trésorerie n'ont pas exigé de Ridout, l'arpenteur général du Haut-Canada, de rendre compte de ses dépenses, vu que les mandats ont été émis pour le montant exact. On continuera cette pratique; l'arpenteur général enverra un certificat du gouverneur en conseil attestant que les sommes sorties de la caisse militaire étaient pour le paiement de comptes réglés et apurés par le conseil. 175

3 juillet, Amirauté. Croker au même. Au sujet de la lettre concernant le passage de Widdrington de Gibraltar, les lords de l'amirauté ne voient pas de raison pour que le public aient à le payer. 4

3 juillet, Amirauté. Le même au même. Demande une autorisation pour couper du bois au Canada, en amont de Montréal, aux termes du contrat avec MM. Usborne, Benson et Cie. 6

8 juillet, Washington. Antrobus à Wallace, inclus dans la lettre de Planta à Goulburn du 26 novembre 1819.

9 juillet, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Vu la destruction de l'église à Niagara, le duc de Richmond pourra payer £500 au ministre et aux *wardens* pour sa reconstruction. 177

14 juillet, Amirauté. Barrow au même. A la suite de la lettre du 3 juillet il envoie copie du contrat d'Usborne, Benson et Cie. 7

Inclus. Contrat donnant en détail les dimensions, prix, etc., du bois. 8

27 juillet, Guerre. Merry à Goulburn. Avant qu'on puisse s'occuper de la réclamation de Mme Conolly pour une pension, il faut que le papier inclus soit régulièrement exécuté. 191

30 juillet, Savannah. Wallace à Antrobus, inclus dans la lettre de Planta à Goulburn du 26 novembre 1819.

31 juillet, Gardes à cheval. Torrens à Goulburn. Envoie les papiers du major général Widdrington au sujet de son passage de Gibraltar en Angleterre. 68

6 août, Whitehall. Chetwynd à Goulburn. Les lords du Commerce s'occuperont sérieusement de l'adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée demandant le renouvellement de l'acte de 1813 en faveur du commerce de bois. 91

10 août, Amirauté. Barrow au même. Il envoie copie de la lettre du commodore Bowles au sujet de la remise aux Etats-Unis des établissements de la rivière Columbia. 39

Inclus. Le commodore Bowles à Croker. Transmet des documents relatifs à la remise des établissements de la rivière Columbia aux Etats-Unis. 40

Copies de lettres échangées entre le capitaine Hickey, du steamship de Sa Majesté le *Blossom*, M. Keith, associé de la Cie du Nord-Ouest, et M. J. B. Prevost, agent américain, au sujet de la remise aux Etats-Unis de l'établissement de Fort-George, sur la rivière Columbia. 41 à 54

(Toutes les lettres portent la date de 1818.)

1819.
19 août, Whitehall. Chetwynd à Goulburn. Les lords du Commerce recommandent que le gouverneur refuse sa sanction à l'Acte pour l'amélioration de l'éducation au Canada; mais il pourra sanctionner un nouveau bill, pourvu qu'il contienne des dispositions conformes aux idées émises dans les rapports mentionnés dans la lettre. Page 92

24 août, Marine. Le Bureau de la marine à Goulburn. Thomas Campbell et Mary Sheridan et son enfant pourront s'embarquer à Deptford à bord du transport *Abeona.* 138

25 août, Gardes à cheval, Torrens à Goulburn. Il envoie une lettre de Campbell, qu'il avait négligée dans l'abondance de l'ouvrage. Il suppose que le pauvre homme ferait mieux de partir. 69

Inclus. Le révérend Thomas Campbell à Torrens, 18 mai 1819. Il envoie la réponse de Bathurst, et demande qu'on l'expédie avec recommandation. 70

27 août, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Les lords de la Trésorerie approuvent l'arrangement provisoire fait avec les Chippewas pour une étendue de terre près du lac Saint-Clair. Ils ont déjà sanctionné la vente d'une partie du terrain acquis des sauvages. 178

28 août, Trésorerie. Le même au même. D'après une dépêche de Richmond, l'Assemblée du Haut-Canada aurait déjà voté les sommes de £25,000 et £10,000 par année. Les lords de la Trésorerie ne trouvent pas à propos de suspendre les travaux jusqu'à ce que le montant soit voté, et désirent qu'on fasse écrire à Richmond en conséquence par le comte de Bathurst. 179

31 août, Washington. Autrobus à Planta; incluse dans la lettre de Planta à Goulburn du 26 novembre 1819.

15 octobre, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Envoie la réclamation du lieutenant-colonel Macdonell pour services extraordinaires en 1814, pour avoir l'opinion de Bathurst. 181

20 octobre, Gardes à cheval. Torrens au même. Renvoie à la lettre du 19 avril contenant une pétition de Findlay Campbell, soldat pensionné. Envoie une nouvelle demande. 71

Inclus. Pétition de Findlay Campbell, datée le 4 septembre 1819. 72

21 octobre. Trésorerie. Lushington à Goulburn. La Trésorerie a voulu que le solliciteur paie à John Jenkin sa note pour avoir aidé à Yeo à rédiger les accusations contre Prevost. 182

5 novembre, Doctors' Commons. C. Robinson à Goulburn. Sur la question d'accorder à l'évêque le pouvoir d'accorder des permis de mariage. Inconvénients qu'il y aurait à transférer à l'évêque le pouvoir du gouvernement à ce sujet. 128

11 novembre, Trésorerie. Arbuthnot au même. Les lords de la Trésorerie ont écrit à Dalhousie approuvant le paiement de £100 à lord Frederick Lennox pour les frais du voyage qu'il a fait pour apporter la nouvelle de la mort du duc de Richmond. 183

12 novembre, Whitehall. Lack au même. Demande copie d'une dépêche privée de Richmond en date du 10 novembre 1818, sur les principes qui gouvernent les rapports commerciaux avec les Etats-Unis. 94

22 novembre, Londres. K. de Latour Maubourg à Castlereagh, incluse dans la lettre de Hamilton à Goulburn, 1er décembre 1819.

26 novembre, Affaires étrangères. Planta à Goulburn. Transmet une dépêche et autres documents d'Antrobus, chargé d'affaires en Amérique, au sujet de la réclamation de Fitzgerald. 117

Inclus. Antrobus à Planta, 31 août. Envoie copie d'une lettre de Wallace, vice-consul britannique à Savannah, établissant que Fitzgerald n'a jamais eu de biens-fonds en Géorgie et qu'il a quitté le pays quelque temps avant le commencement de la guerre de 1812. 118

Wallace à Antrobus, 30 juillet, au sujet du capitaine Fitzgerald, comme dans la lettre précédente. 119

Antrobus à Wallace, 8 juillet 1819. Demandant des renseignements au sujet de la réclamation de Fitzgerald. 121

1819. 1er décembre, Affaires étrangères. Hamilton à Goulbourn. Envoie une lettre de l'ambassadeur français, et dit dans quelles conditions les Sulpiciens à Montréal devraient continuer à posséder leurs biens au Canada. Page 112

Inclus. K. de Latour Maubourg à Castlereagh (en français), 22 novembre 1819. Explique comment les Sulpiciens sont venus en possession de leurs biens au Canada, et prie qu'on ne les trouble pas dans la jouissance qu'ils en ont. 113

3 décembre, Carlton-House. Arrêté du conseil approuvant les instructions données à Dalhousie en sa qualité de gouverneur du Bas-Canada et du Nouveau-Brunswick. 95

15 décembre, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Les lords de la Trésorerie approuvent le traité provisoire fait avec les Mississaugas pour l'achat d'une étendue de terre. Instructions qui seront données pour sa mise à exécution. 184

18 décembre, Affaires étrangères. Planta au même. Barclay recommandé par le duc d'York pour le poste de commissaire qui est vacant; Amherst recommande Hale. 123

22 décembre, Amirauté. Barrow au même. Transmet une lettre du Bureau de la marine concernant un contrat avec Isaac Solly pour la fourniture de bois de pin rouge du Canada et demandant un permis de coupe. 55

Inclus. Bureau de la marine à l'Amirauté, pour que Bathurst accorde un permis de coupe à Isaac Solly. 56

27 décembre Amirauté. Croker à Goulburn. Le passage mentionné dans la note (le nom du bénéficiaire n'est pas donné) doit-il être aux frais de l'Etat? 57

29 décembre, Postes. Freeling à Goulburn. Envoie une lettre du député du Directeur général des postes dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord au sujet du transport illégal de lettres par les bateaux à vapeur, particulièrement entre Québec et Montréal. Cite la loi pour démontrer l'illégalité de cette pratique. Les gens du Haut-Canada s'opposent à l'arrangement avec les maîtres de bateaux à vapeur. La question d'appliquer les primes est d'une extrême délicatesse et on la réfère à Bathurst. 198

Dans un post-criptum au sujet des bateaux à vapeur dont les passagers transportent des lettres, il demande un document qui lui permette de mettre fin à cette pratique.

Inclus. Sutherland à Freeling, 1er novembre. Rapporte qu'au Haut-Canada des gens refusent de payer le port sur les lettres transportées par les bateaux à vapeur sous prétexte d'illégalité. Le commissariat a une boîte à bord et ne paie pas de port.

Le gouverneur intérimaire J. Monk, le gouverneur intérimaire sir P. Maitland et le gouverneur lord Dalhousie, 1820.

Q. 155-1.

1820. 13 janvier, Québec. Monk à Bathurst (n° 17). On a reçu une pétition demandant l'exercice de la clémence en faveur de Reinhardt, condamné à mort. Comme la question a été référée à Sa Seigneurie, il transmet la pétition sans observations. 2

Inclus. La requête de Reinhardt.

Mémoire accompagnant la pétition.

14 janvier, Québec. Monk à Bathurst (n° 18). Annonce la mort de W. Scott, conseiller législatif, et recommande W. B. Coltman pour la vacance qu'elle crée. Il renvoie à des dépêches précédentes pour d'autres recommandations. 48

14 janvier, Québec. Le même au même (n° 20). A la réception de la dépêche concernant l'arrestation et l'emprisonnement de Colin Robertson, il a chargé le solliciteur général d'instruire et faire rapport. 50

Inclus. Rapport de Marshall, solliciteur général, sur l'affaire Colin Robertson. 51

Déposition de Simon McGillivray, jeune. 56

1820.
14 janvier, Québec.
Marshall, solliciteur général, à Ready. Au sujet de la saisie de Colin Robertson, il envoie deux dépositions reçues des hommes de loi de Selkirk. Il n'y voit rien qui soit de nature à fortifier la cause. 64

Inclus. Déposition de Duncan Campbell. 65

Déposition d'Alexander Macdonald. 71

14 janvier, Québec.
Monk à Bathurst (n° 21). Il a rapporté au numéro 15 le progrès qu'a fait l'Institut royal pour l'avancement des connaissances. Il envoie un nouveau rapport de progrès. 75

Inclus. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. L'Institut royal pour l'avancement des connaissances a tenu sa première séance sous l'égide d'une charte, a demandé aux fidéicommissaires en vertu du testament de McGill de passer acte de cession des biens légués et a pris d'autres mesures. Il envoie un projet de charte pour une université ou un collège. 76

Projet de charte pour la constitution du collège McGill. 78

8 février, Québec.
Maitland à Bathurst. Conformément à ses instructions, il s'est rendu à Québec et a fait les arrangements nécessaires pour son gouvernement. Il est nécessaire de convoquer le parlement du Haut-Canada; après avoir remis l'administration au doyen des conseillers il reviendra à Québec. 143

26 février, Québec.
Monk à Bathurst (n° 22). Il envoie une copie des procès-verbaux du Conseil exécutif sur les questions d'Etat pour la période du 13 mai au 16 juin 1816, et sur les terres vagues de la couronne, du 30 juillet 1819.

26 février, Québec.
Monk au même (n° 23). Rapport dans le numéro 19 sur l'établissement des émigrés sur les terres de la couronne. Il a consulté le Conseil exécutif au sujet des références A et B, et il voulait que l'arpenteur général fît un rapport au long pour éclairer le Conseil. Ses rapports ont été mis devant le Conseil, et il en transmet des copies et un plan. 92

(A) Référence au Conseil exécutif au sujet de l'établissement des émigrés sur les terres de la couronne. 94

(B) Référence supplémentaire. 98

Rapport du comité du Conseil sur la référence. 100

Rapport n° 1 de l'arpenteur général, 25 janvier 1820. 106

Plans. 113*a*, 113*b*

Rapport n° 2, daté le 2 février. 114

Estimation des frais de chaque famille pour trois ans. 126

Premier rang de townships. Ceux à l'est de la baie de Missisquoi et ceux à l'ouest. Le résultat démontre que dans la largeur des dix milles qui séparent la rivière Connecticut et Saint-Régis, il y a environ 839,000 acres, dont environ 587,400, y compris les réserves de la couronne et du clergé, sont des terres de la couronne arpentées en townships, et les autres 252,200 acres sont en fiefs et seigneuries (indiqués au tableau). 128

Dépenses qu'entraîneront la réalisation des projets d'établissement d'émigrés. 129

2 mars, Québec.
Le même au même (n° 24). Il a dans sa dernière dépêche envoyé un rapport et des documents sur l'établissement des émigrés. Suggère comment conduire ces établissements. 130

Inclus. Rapport n° 3 sur un moyen facile de recruter un établissement dans les villes principales, ainsi que recommandé par le rapport du Conseil du 26 février 1820. Ce rapport se rattache à ceux du 25 janvier et du 2 février 1820. 134

17 mars, Québec.
Monk à Bathurst (n° 25). Il s'est efforcé d'agir fidèlement dans l'administration du gouvernement de la province. Délai dans l'arrivée du gouverneur, de sorte que Maitland a dû le laisser (Monk) à Québec pour l'hiver. Maitland a aujourd'hui prêté le serment d'office. 140

25 avril, Québec.
Maitland au même (n° 1). Il a reçu une lettre de Dalhousie; délai dans la réception des malles; ses arrangements pour l'ouverture de la législature, mais la durée ayant expirée des mandats ont été lancés pour

1820.

une nouvelle élection. La mort du roi*. Il n'en a pas été fait de rapport officiel, de sorte que la session a eu lieu. Soin de ne présenter aucune mesure de nature à ranimer des animosités; son but est de pourvoir aux besoins immédiats du service public. Les documents envoyés feront connaître les résultats de la session. Observations sur ces documents. Le différend entre le Conseil et l'Assemblée s'est trouvé réglé par la dissolution qui a suivi la mort du roi. Page 144

Inclus. Liste des papiers qui accompagnent cette dépêche. 149

Mandat daté le 24 février 1820 convoquant une nouvelle Assemblée pour le Bas-Canada. 150

Mandat pour Gaspé. 153

Acte pour prolonger le délai pour le rapport de l'élection des membres pour le comté de Gaspé. 156

Procès-verbal de l'Assemblée au sujet de la députation à l'administrateur; son discours et le refus de la Chambre de recevoir un message du Conseil. 159

Résolution de la Chambre.

" Résolu à l'unanimité qu'il appartient uniquement à la Chambre de juger la question de sa compétence ou de son incompétence sans l'intervention ou le concours d'aucune branche de la législature." 160

Annonce officielle de la mort du roi et dissolution de la Chambre. 161

Procès-verbaux de l'ouverture de la nouvelle législature. 163

Adresse de l'Assemblée. 167

En conséquence de défauts techniques dans la sommation d'un membre pour Gaspé la Chambre est incapable de procéder aux affaires. 170

Rapport du Conseil législatif sur le refus de l'Assemblée de recevoir l'huissier de la Verge Noire. Nomination d'un comité pour examiner la question. 173

Rapport du comité du Conseil et discours du gouverneur. 177

Acte provincial pour régir les élections avec annexes. 184

Le même en français avec annexes, à la partie 2. 217

LE GOUVERNEUR LORD DALHOUSIE, 1820.

Q. 155-2.

21 janvier, Halifax. — Dalhousie à Bathurst. Ready a consenti à continuer d'agir en qualité de secrétaire civil. Ses doutes sur les personnes recommandées par Monk pour accomplir les vacances au Conseil, et il recommande qu'on retarde la décision. 280

17 mars, Halifax. — Dalhousie à Bathurst. Transmet une lettre de Maitland. 282

Inclus. Maitland à Dalhousie. Selon ses instructions il s'est rendu à Québec, mais comme il désire rencontrer le parlement du Haut-Canada, il se rendra à York, et après avoir remis le gouvernement au doyen des conseillers, il reviendra à Québec. 283

10 mai, Québec. — Maitland à Goulburn. Le transport dans lequel Ellis a fait voile n'est pas arrivé ici; il peut être allé à New-York; il a expédié à cet endroit la lettre demandant des renseignements. 251

13 mai, Québec. — Le même à Bathurst (n° 2). Il a reçu une circulaire annonçant la mort de George III et la proclamation de son successeur le jour suivant. La mort a été proclamée avant la réception de la circulaire, et depuis lors Sa Majesté a été proclamé conformément aux termes de la circulaire. 252

13 mai, Québec. — Le même au même (n° 3). Il a reçu la circulaire annonçant la mort du duc de Kent arrivée le 23 janvier. 253

15 mai, Québec. — Le même au même. Rapporte la vente des biens achetés pour la défense de Québec, mais non nécessaires à cette fin. 254

* Georges III mourut le 29 janvier 1820.

1820.
16 mai, Québec. Maitland à Bathurst. La vente de l'emplacement des anciennes casernes, a-t-il écrit, ira à rembourser le coût des casernes en pierre construites l'année dernière à Fort-Henry. Rapporte le résultat de la première vente, etc. Page 256

16 mai, Québec. Le même au même (n° 4). En conformité des instructions contenues dans la dépêche du 20 février, il a lancé une proclamation pour prévenir le renouvellement des différends entre les compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest. Le solliciteur général a reçu instruction de fournir à chaque compagnie un nombre suffisant de proclamations et de les engager à les disséminer le plus possible, ce qui vaut mieux qu'envoyer une personne exprès, pour ne rien dire des frais de voyages dans ces régions lointaines. 258

Inclus. Proclamation (en anglais). 260

La même en français. 264

22 mai, Québec. Maitland à Bathurst. Il a reçu instruction de placer John Johnston sur le même pied que ceux qui ont envoyé des réclamations pour pertes subies durant la dernière guerre, pendant que la commission siégeait. 268

26 mai, Québec. Le même au même (n° 5). Transmet le rapport du solliciteur général sur les mesures qu'il a prises pour promulguer la proclamation concernant les différends entre les compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest. 269

Inclus. Rapport du solliciteur général sur les mesures qu'il a prises pour distribuer les proclamations, et sur les assurances qu'il a reçues des compagnies relativement à leur distribution. 270

26 mai, Québec. Maitland à Bathurst (n° 6). Il envoie un mémoire, vu qu'il lui semble que le principe de permettre à un acte provincial de primer un acte du parlement britannique est grandement pernicieux. 272

Inclus. Mémoire de James Monk, exposant la loi en ce qui concerne des confiscations; un tiers de la somme va au roi, un tiers au gouverneur, lieutenant-gouverneur ou administrateur, et un tiers à l'agent qui fait la saisie. Il se plaint de ce qu'il n'a pas en sa qualité d'administrateur reçu le montant qui lui revenait d'après la loi. 273

27 mai, Halifax. Dalhousie à Bathurst. Il transmet des observations de Buchanan, consul à New-York, au sujet des malles entre la Grande-Bretagne et le Haut et le Bas-Canada. Il objecte aux propositions et met sous le même pli les observations de M. Howe à cet égard, qui font voir le désavantage du plan de Buchanan. Howe a grandi au service des postes et a les intérêts de la province à cœur. Il envoie aussi une lettre de Wallace, le trésorier de la province, qui s'accorde avec Howe. 284

2 juin, Halifax. Le même au même (personnelle). Arrivée de Kempt après en avoir abandonné l'espoir. Il a reçu le document adressé à Maitland. Il en prendra soin. Il gardera la dépêche "secrète et confidentielle" pour sa propre gouverne. Il croit qu'il y a pour Uniacke une meilleure perspective que celle suggérée par Ready. 287

24 juin, Québec. Le même au même. Il est arrivé le 18 et a prêté serment le lendemain. Maitland est parti pour New-York le 20. 288

4 juillet, Québec. Le même à Goulburn. Il a payé £100 à M[rs] Wilkins, de Drummonville, en conformité des instructions à Maitland; il envoie le reçu. 289

Inclus. Reçu. 290

5 juillet, Québec. Dalhousie à Bathurst. La saisie du bois dont le transfert au commissaire de la marine a été ordonné, a été abandonnée à cause de l'incertitude du procès et du bon effet produit par la saisie. Suggère qu'à la suite de la mort de Wentworth, les fonctions d'arpenteur général des bois dans l'Amérique du Nord soient séparées par provinces. 291

11 juillet, Québec. Le même au même (n° 3). En conséquence des vacances causées dans le Conseil par la mort de Young et de Williams, il recommande la nomination des membres honoraires les plus anciens, Ross Cuthbert et Michael Henry Perceval. 293

1820. 11 juillet, Québec. Dalhousie à Bathurst (nº 4). Transmet et recommande la pétition des marchands du Bas-Canada et autres intéressés dans le commerce de bois. Page 294

Inclus. Pétition contre toute modification des droits désavantageuse au commerce de la province. 295

14 juillet, Québec. Dalhousie à Bathurst. Se conformera aux instructions contenues dans la dépêche marquée " des plus secrète et confidentielle ". 303

14 juillet, Québec. Le même au même. On lui a renvoyé la recommandation de Monk pour le Conseil exécutif. Il y a neuf conseillers, ce qu'il croit être un nombre suffisant. On peut laisser s'éteindre les conseillers honoraires. Le Conseil législatif dépasse le nombre fixé par la constitution, et les personnes les plus respectables ne paraîssent aucunement portées à accepter la charge. Il recommande que l'on ne se presse pas et qu'on attende qu'il connaisse même le caractère de ceux qui devront être nommés. La question des biens de Saint-Sulpice ne presse pas beaucoup ; elle demande de la prudence. Il s'en occupera immédiatement. 304

14 juillet, Québec. Le même au même. On lui a notifié le départ de 1,200 familles du comté de Lanark qui seront envoyées au Haut-Canada. Elles ne sont pas encore arrivées, mais on se préparera pour les recevoir. 306

14 juillet, Québec. Le même au même. Il a retardé d'écrire au sujet d'affaires importantes jusqu'à ce qu'il eût une plus grande connaissance des affaires. La question de la liste civile est pressante ; il désire qu'on lui dise s'il doit accepter la décision concernant les restrictions ou insister sur la prérogative. Le duc de Richmond a remarqué avec justesse que la partie représentative de la législature ne saurait convenir qu'à une surveillance de la dépense, qui doit se faire conformément au droit constitutionnel. Cela répondra au caractère de la population. Il désire rencontrer le parlement, mais, sans instruction, il ne saurait attendre de résultat favorable. 307

14 juillet, Québec. Ready à Goulburn. Il envoie une lettre de Blennerhasset ; le gouverneur général ne connaît rien du sujet, mais il croit que l'on devrait faire savoir la chose au gouvernement. Il reçoit des instructions, il les suivra. 310

Inclus. Blennerhasset à Dalhousie, 17 mars. Une personne au Connecticut, du nom de Dennett, est un concussionnaire ci-devant commissaire des dépenses publiques à la Barbade. Il se rendra à certaines conditions au Connecticut pour le reconnaître, et il n'a pas de doute que le colonel Lavincourt en fera autant. 311

14 juillet, Québec. Ready à Goulburn. Il envoie un extrait d'une dépêche de Sherbrooke du 1er octobre 1816 recommandant James Kerr pour le Conseil permanent. Le gouverneur appuie la recommandation et demande un *mandamus* après celle de Duchesnay pour la vacance créée par la mort de Dunn, le 14 avril 1818. 313

Inclus. Extrait. 314

14 juillet, Québec. Dalhousie à Bathurst. Il est d'avis, comme le duc de Richmond, que les charges de secrétaire civil et de secrétaire provincial devraient être réunies. Le secrétaire provincial devrait être sous le secrétaire civil, et il recommande que ce dernier soit un officier à titre permanent. On a grandement souffert des fréquents changements de gouverneurs et avec eux de secrétaire de confiance. Il serait très avantageux de changer de système. Amyott a nommé pour son député, un jeune homme dans lequel il (Dalhousie) ne saurait avoir confiance, bien qu'il puisse être compétent. Ready a accepté la charge de secrétaire civil, mais afin de combler les appointements il lui a fallu le nommer premier aide de camp. Il est privé d'un secrétaire particulier ; il demande qu'on fasse de meilleurs arrangements. Dans un post-scriptum il suggère que le gouverneur nomme le secrétaire provincial provisoire, et que ce dernier ait droit à tous les honnoraires. 315

1820.
15 juillet, Québec. Dalhousie à Bathurst. Importance qu'il y a de s'occuper de l'état des cours de justice. Maladie du juge en chef Sewell; le grand rôle qu'il joue dans la direction des affaires publiques; la nécessité d'avoir un juge capable de parler les deux langues. Si Sewell meurt, il espère que la vacance sera bientôt remplie. Inconvénients qui résultent de l'absence des juges Monk et Ogden, et d'Uniacke, le procureur général. La population augmentant, il faut plus de juges; l'absence de tant de juges est onéreuse pour ceux qui restent. Page 319

1er août, Québec. Le même à Goulburn. Recommande que l'emplacement demandé par le major de place Hughes soit accordé. 322

30 août, Québec. Le même au même. Le quartier-maître Ellis réside dans l'établissement de Perth (Haut-Canada), avec sa famille. 323

Inclus. Le major Powell à Fowler. Ellis est arrivé en 1817 à Perth, où il réside aujourd'hui avec sa famille. 324

25 septembre, Québec. Dalhousie à Goulburn. Il fera aux familles venant d'Ecosse les concessions ordonnées, quand elles se présenteront. 325

27 octobre, Québec. Le même à Bathurst (n° 6). Il a visité dans le cours de l'été les différentes parties de la province. Il envoie ses observations dans différents papiers. 326

27 octobre. Québec. Le même au même (n° 7). Il approuve fortement les mesures prises par Sherbrooke et Richmond pour établir une voie de communication par l'Ottawa et Kingston. De Montréal à la chute de la Chaudière, il n'y a qu'un obstacle, le Long Saut, d'environ 12 milles, qui sera racheté par un canal dont la construction devra être poussée avec vigueur. A part de son importance au point de vue militaire, la voie de communication ouvrira dans les deux provinces des régions de grande valeur, où les immigrés industrieux pourront trouver un refuge. Il rapporte le résultat de sa visite au lac de la Chaudière (lac des Chênes), aux chutes des Chats, à Richmond et à Perth. Il recommande qu'on continue les dépenses pour les établissements militaires. Paye recommandée pour Cockburn. 327

Inclus. Mémoire de Cockburn demandant une plus forte rémunération. 332

27 octobre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 8). A l'arrivée des 1,200 colons du Lanarkshire, il les a placés sous la direction du département du quartier-maître général, et il leur a donné un nouveau town-hip qui sera appelée Lanark. Le plan qui a présidé à leur envoi est bon, bien que tout d'abord les dépenses en soient considérables. 335

27 octobre, Québec. Le même au même (n° 9). Il se plaint des logements des gouverneurs. A Québec, il a le château Saint-Louis; à Montréal, l'hôtel du gouvernement est inhabitable; il en est de même à William-Henry. Il suggère qu'il devrait y avoir des quartiers militaires pour le commandant des forces dans cette partie du pays. Il a senti sa charge amoindrie par la façon mesquine dont il lui a fallu vivre l'été dernier. 337

27 octobre, Québec. Le même au même (n° 10). Il recommande de nouveaux courriers pour le transport des malles de Halifax au Nouveau-Brunswick. 341

Inclus. Dalhousie à Sutherland, député du ministre des postes. Il attire l'attention sur les retards apportés dans le transport des malles et demande qu'il y soit porté remède. 342

27 octobre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 11). Il va s'occuper immédiatement des papiers qui lui ont été envoyés au sujet des sauvages. 344

27 octobre, Québec. Le même au même (n° 12). Transmet une représentation de Howe, directeur de la poste à Halifax, faite avant son départ (de Dalhousie) de cette ville. Il l'a soumise au chef du département ici (Sutherland), dont la lettre est aussi approuvée. En conséquence de l'approbation de Sutherland, il recommande le mémoire de Howe, et rend témoignage de la respectabilité et du zèle, etc., de cet homme. 345

1820.

Inclus. John Howe à Dalhousie, 26 mai. Il expose en détail l'état de l'allocation pour le service postal comme preuve de l'insuffisance des émoluments pour soutenir sa respectabilité, etc. Page 346

Sutherland à Dalhousie, 8 octobre. S'accorde avec Howe sous le rapport de l'insuffisance de la rémunération mentionnée dans la lettre de Howe. 356

7 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 13). Demande de papeterie pour le gouvernement civil du Bas-Canada. 358

7 novembre, Québec. Le même au même (n° 15*a*). Demande une décision sur la requête de l'évêque catholique qui demande le remboursement de £122 courant pour son passage et celui de sa suite sur les lacs Ontario et Erié à bord de la goélette de Sa Majesté l'*Ontario*. Il ne savait pas qu'il aurait à payer à bord du navire du roi ; il aurait pu se faire transporter à beaucoup meilleur compte sur un navire particulier. 374

9 novembre, Québec. Le même au même (n° 14). Il envoie une lettre du juge en chef Sewell relative à la nomination de son fils William Smith Sewell au poste de contrôleur adjoint de la douane avec M. Young, et il appuie la demande de Sewell. 359

Inclus. Sewell à Dalhouzie. Il intercède en faveur de son fils. Young n'a pas raison de représenter qu'il a proposé et fondé l'*Army Bill Office* dans le cours de la guerre de 1812 ; son plan a été rejeté et c'est celui de Sewell qui a été adopté par le Conseil exécutif, auquel Prevost avait demandé un rapport sur le sujet. Il donne un aperçu du rapport de Young qui n'a pas été adopté, et le préambule tel qu'il le trouve dans le bill, préambule que Sewell a rédigé lui-même. Il expose ses longs services ininterrompus, et demande à Sa Seigneurerie de l'aider en faveur de son fils. 361

11 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 16*a*). Il envoie le procès-verbal du Conseil exécutif au sujet des terres vagues de la couronne. 375

18 novembre, Québec. Le même au même (n° 16*b*). Transmet des documents reçus de l'Assemblée de l'Ile du Prince-Edouard. Il n'exprime aucune opinion à leur sujet. 37J

Incluse. Adresse. Le 5 janvier 1819, a été envoyée une adresse portant plainte au sujet de la conduite du lieutenant-gouverneur Charles Smith, avec des résolutions de la Chambre en date du 5 décembre 1818, lesquelles n'ont pas été soumises. Présente aujourd'hui le rapport d'un comité général de la Chambre en date du 2 août, et des résolutions fondées sur ce rapport en date du 5 août. Il demande que l'on s'occupe de ces documents et que l'on fasse une ordonnance à ce sujet. 377

Rapport du comité déclarant que les résolutions précédentes ont été passées constitutionnellement et régulièrement. 380

Résolutions fondées sur ce rapport. 382

18 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 17). Il a reçu toutes les instructions nécessaires et il agira en conséquence. Les derniers navires font voile ce soir ou demain matin. 385

29 novembre, Québec. Le même au même (n° 19). Il envoie un état de tout le bois coupé dans les limites américaines et qui a passé le port de Saint-Jean et le lac Champlain entre les années 1800 et 1820, avec un état du bois importé des Etats-Unis au Bas-Canada et déclaré à la douane à Coteau-du-Lac à compter du 16 juin 1815. Il envoie aussi un état du bois exporté de Québec dans le cours de la période ci-dessus mentionnée, sans mention de sa provenance. 386

Etats. 388, 389, 390

2 décembre, Québec. Dalhousie à Goulburn. Il n'a pu trouver de trace de Frederick Dotzler, marchand allemand, ou de ses frères. 391

23 décembre, Québec. Le même à Bathurst (n° 21). Il a ouvert la législature le 16. Il envoie copie de son discours, adresses, etc. 394

Inclus. Discours du trône en anglais. 395

1820.

Discours du trône en français. Pege 403
Adresse du Conseil en réponse. 413
Réponse. 416
Adresse de l'Assemblée. 418
Réponse. 426

27 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 20). Les quartiers dont il propose la construction à Sorel pour le commandant des forces, pourront être constr its avec les recettes de la vente d'effets militaires superflus au lieu des fonds mentionnés auparavant. 392

BUREAU PUBLICS ET DIVERS.

Q. 156-1-2-3.

(La 1re partie comprend les pages 1-253 ; la 2e partie comprend les pages 254-496 ; la 3e partie, les pages 497-735.)

1819.

10 décembre, Whitehall. Bureau de l'audition à Harrison, incluse dans une lettre de Harrison à Goulburn, 15 mai 1820.

1820.

4 janvier, Amirauté. Croker à Goulburn. Le contrat de Solly est très volumineux. Un abrégé ne serait-il pas suffisant ? 3

4 janvier, Amirauté. Barrow au même. Le contre-amiral Griffith a reçu ordre de fournir un navire pour le transport de Dalhousie de Halifax à Québec. 4

6 janvier, Chicester. Waddington à Bathurst. Il rappelle à Sa Seigneurie les promesses faites par le Prince Régent, et l'assurance de Torrens qu'il serait continué au service du Canada. Le tort qu'on lui a fait en le déplaçant sans lui donner d'avancement ou qu'il y ait eu réduction dans le personnel. Il a attendu douze mois pour le redressement de ses griefs. 441

11 janvier, Québec. L'évêque (anglicain) de Québec au même. Il le remercie de sa promesse de recommander des mesures pour la nomination d'archidiacres, bien qu'il devrait y en avoir cinq, savoir: pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, York, dans le Haut-Canada, et Kingston. Il prend donc la liberté de recommander la nomination d'un archidiacre de Québec dont les fonctions s'étendraient aux limites du Bas-Canada, et un archidiacre de York pour la province supérieure. Il recommande George Jehosaphat Mountain pour être archidiacre de Québec, et George Okill Stewart pour être archidiacre de York. Il est persuadé qu'il aura le patronage pour ces deux charges. Il est désappointé qu'on lui ait refusé la dispensation des permis de mariage quand elle est accordée à l'évêque catholique romain de Québec et à l'évêque de la Nouvelle-Ecosse. Il demande qu'on s'occupe de la question de construire une maison pour le rectorat et de donner un carillon à la cathédrale de Québec. 404

12 janvier, Londres. Sarah M. Brock à Bathurst. Le Prince Régent a accordé £200 par an à chacun des quatre frères survivants de sir Isaac Brock. Elle (Mrs Brock) est la veuve de William Brock qui a fourni l'argent pour les commissaires de sir Isaac Brock, et ce dernier était sur le point de rembourser ces avances quand il a été tué. Elle demande qu'on ait égard à sa réclamation, car elle est dans le dénûment. 209

13 janvier, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Demande que Bathurst informe la Trésorerie qu'on a rendu un compte satisfaisant des sommes de £100 avancées à lord Frederick Lennox et de £40 à l'enseigne Ross pour le transport des dépêches annonçant la mort du duc de Richmond. 121

14 janvier, Amirauté. Croker à Goulburn. Il envoie une copie du contrat passé avec Solly. 5

14 janvier, Québec. Ready au même. Il sera envoyé un rapport officiel de la mort de Scott, contrôleur de la douane à ce port. Son beau-père Uniacke, procureur général de la Nouvelie-Ecosse, désire cette charge pour quelqu'un

1820.

de sa famille. Il suggère qu'on pourrait se servir de cette vacance pour la retraite du procureur général du Bas-Canada. Page 419

14 janvier, Québec. Sewell à Goulburn. Il demande pour son fils la charge de contrôleur de la douane ou celle d'expert à Québec. 424

14 janvier, Québec. Le même à Bathurst. Demande la nomination de son fils à la charge de contrôleur de la douane ou celle d'expert à Québec. 425

14 janvier, Guerre. Merry à Goulburn. Castlereagh demande une réponse à une lettre concernant la gratification de £10 courant accordée à ceux des soldats licenciés qui n'ont pas accepté de terres. 159

15 janvier, Ireton. James Innes à Goulburn. Demande instamment que son nom soit encore rappelé à Bathurst. Son état précaire. 310

15 janvier, Rome. L'évêque Plessis à Bathurst (en français). Il rapporte que Monk, président de la province, refuse de signer le mandat pour le semestre de loyer du palais de l'évêque, tant que le ministère n'aura pas sanctionné l'augmentation du prix de £150 à £500. Demande qu'on envoie des instructions à Québec à ce sujet. Les dépenses de voyage ont été basées sur cette augmentation, et le duc de Richmond avait réglé cette augmentation après mûre délibération. 390

17 janvier, Québec. Ready à Goulburn. Il transmet une lettre pour qu'elle soit expédiée au duc de Richmond. 421

18 janvier, Québec. Kerr à Bathurst. Il demande la charge de contrôleur de la douane à Québec. S'il l'obtient il se démettra de sa charge de juge du banc du roi et de la cour de vice-amirauté. Avantage qu'y trouverait le public. 313

21 janvier, Londres. Grayhurst, Harvey et Cie au même. Il atteste qu'il connaît A. H. Launay et qu'il était venu pour prendre passage pour le Canada. 298

21 janvier, Londres. Whitlaw à Goulburn. Il n'a aucune copie du rapport de 1748-9 concernant la Compagnie de la Baie-d'Hudson, excepté celle qui se trouve dans le livre qui a été envoyé et qui doit être retourné. 444

22 janvier, Londres. Brocker à Goulburn (?). Le remercie de sa bonté en demandant à Matthews une lettre le présentant à lord Dalhousie. 211

24 janvier, Westminster. Atcheson à Bathurst. Demandant une entrevue au sujet de l'adresse de la société d'immigration dernièrement établie à Québec. 182

Adresse, 11 octobre 1819, pour obtenir la contribution de fonds pour la société. Détresse des immigrants. 183

28 janvier, Dublin. James Campbell à Goulburn. Demande une décision sur le mémoire qu'il a présenté le 28 janvier 1878. Remercîments pour faveurs personnelles. 267

31 janvier, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Il a donné un certificat des services de Young en fondant l'*Army Bill Office*; il découvre qu'il était dans l'erreur, et que le plan adopté a été écrit par le juge en chef Sewell, et que le plan proposé par Young a été mis de côté. 407

— janvier, Londres. Pickard à Goulburn. Remercîments pour avoir eu le privilège de lire ce qu'a dit Cockburn du cas du duc de Richmond. 392

1er février, Londres. Lartigue à Bathurst (en français). Son regret de la mort du roi. Il discute la question de la propriété du séminaire et offre son aide à l'égard des points de loi. 325

6 février, Rome. Le cardinal Consalvi au même (en français). Explique les raisons qui ont conduit la nomination de l'évêque Plessis à la dignité d'archevêque. 299

7 février, Londres. Lartigue au même (en français). Il envoie des observations sur les biens du séminaire en supplément de la défense déjà envoyée. Il conteste l'opinion émise par les jurisconsultes officiels du Canada, savoir, que les biens du séminaire appartiennent à la couronne; toute la question sera référée à Sa Majesté par le duc de Richmond. 329

8 février, Westminster. Atcheson au même. Il demande une entrevue au sujet de l'émigration. Il envoie une lettre reçue de Belfast sur le sujet. 195

1820.

Inclus. Robert Stewart à Atcheson, 2 février. Il attire l'attention sur les fausses représentations faites aux émigrants; fardeau qui résulte pour le Canada de ce qu'on y envoie des indigents; il suggère qu'on nomme quelqu'un pour s'enquérir des émigrants. Précautions à prendre pour empêcher une émigration qui ne conviendrait pas. Page 196

10 février, Marine. — Bureau de la marine à Goulburn. On a appris qu'il a été coupé du bois de mâture et qu'on l'a saisi à Québec. Lord Bathurst a-t-il des renseignements à ce sujet et a-t-il objection à ce qu'on livre ce bois au commissaire de la marine au Canada? 169

12 février, Guerre. — Merry à Goulburn. Deschambault a fait la demande d'une gratification militaire égale à sa demi-solde et ses émoluments dans le département des sauvages à Montréal. A quoi s'élevaient ces émoluments? 160

12 février, Londres. — Le capitaine John Fitzgerald, 1-60e régiment, au même. Il croit qu'il peut dissiper les objections que Bathurst ou Goulburn peuvent avoir à recommander son mémoire au gouvernement. Afin de le faire il demande sur quels points il y aurait à donner des explications. 283

15 février, Amirauté. — Barrow au même. Il demande avec instance qu'on accorde aussitôt que possible un permis à Solly pour couper le bois nécessaire pour exécuter son entreprise. 6

21 février, Chicester. — Widdrington au même. Son étonnement de ce qu'on a refusé la réclamation si juste du maître du *Camel* pour son passage (de Widdington) et celui de sa suite. Il attire l'attention sur l'humiliante position dans laquelle on l'a placé en lui enlevant son commandement au Canada. 445

24 février, Londres. — Lartigue à Bathurst (en français). Il explique que la raison pour laquelle il s'est présenté le 11 à Downing Street est qu'il voulait s'assurer si certaines de ses lettres avaient été reçues. On lui a promis une entrevue, mais on ne lui a pas notifié cela, et on ne lui a pas accusé réception de sa lettre et de ses remarques. Il demande à être renseigné sur ce point et qu'on réfère aux jurisconsultes les questions qui concernent le séminaire. 333

25 février, Affaires étrangères. — Planta à Goulburn. Il envoie le mémoire original de Fitzgerald. 30

26 février, Guerre. — Palmerston au même. La gratification payée à feu William Brock ne saurait être continuée à sa veuve. La famille de sir Isaac Brock est la seule où la libéralité du gouvernement a accordé une gratification aux frères du défunt, et celle-ci ne saurait s'étendre à une parente aussi éloignée que Mrs Brock. 161

26 février, Callan. — Wright à Callan. Il remercie de la bonté qui lui a été témoignée quand il a demandé de l'emploi en qualité de clergyman au Canada. Il envoie une lettre pour la Société pour la propagation de l'Evangile. Il apprend que la société a de la difficulté à se procurer des clergymen pour son service. 447

2 mars, Québec. — Bouchette à Goulburn. Il espère que les documents qu'il a envoyés par l'*Eueretta* seront traités favorablement. Il transmet un rapport du Conseil pour 1787 faisant voir que l'arpenteur général et son député étaient tous deux dans le Conseil, ce qui constituerait un précédent en sa propre faveur dans le cas où il plairait à Bathurst de l'honorer de cette nomination. 212

Inclus. Procès-verbal du Conseil avec liste des membres présents et copie d'instructions à John Collins, député de l'arpenteur général, qui avec l'arpenteur général, sont nommés dans la liste des conseillers. 214

3 mars, Affaires étrangères. — Planta à Goulburn. Il envoie une liasse de papiers remis à Castlereagh par Rush, ministre des Etats-Unis, au sujet de ce qui s'est passé entre les autorités britanniques et les sauvages américains, et qui ne plaît pas au gouvernement des Etats-Unis. Rush n'a pas communiqué de lettre officielle, mais Bathurst est prié d'examiner les papiers avec soin. 31

1820.

Inclus. Liasse de papiers, y compris:—1. Louis Cass à Calhoun, 3 août 1819. Se plaint de la conduite des autorités britanniques avec les sauvages. Page 33

2. Whitney à Cass, 8 octobre 1819. Rapporte le nombre des sauvages qu'il a rencontrés dans le cours de son voyage qui s'en revenaient de Malden. 42

3. Cass à Calhoun, 8 octobre 1819. Il envoie des certificats qui confirment ce qu'il dit dans sa lettre du 3 août relativement aux rapports entre les autorités britanniques à Malden et les sauvages. 51

4. John R. Walker à ———, 4 septembre. Selon qu'on le lui a demandé, il envoie un état du nombre des sauvages qui ont passé à Malden pour recevoir leurs présents ou annuités. Le nombre de chaque groupe est donné. 60

5. Certificat de W. Knaggs, agent des sauvages, que les autorités britanniques à Malden ont fourni des armes et munitions aux sauvages plus libéralement que les années précédentes. 63

6. Questions envoyées relatives aux sauvages. 64

7. Déposition de Francis Savoy. 65

Autres documents. 66 à 90

7 mars, Londres. George Spratt à Bathurst. Renouvelle la plainte qu'il a déjà faite d'avoir été privé du pouvoir d'administrer le baptême comme ministre dissident. 426

9 mars, Londres. Dirll à Goulburn. Au sujet des fonctions remplies par Marshall, solliciteur général, en l'absence du procureur général. Il craint les mécontentements que causeraient les changements dans la procédure judiciaire, etc. 278

11 mars, Trésorerie. Harrison au même. La Trésorerie ne regarde pas comme avantageuse la proposition de l'évêque de Québec d'acheter une maison pour sa résidence, et en conséquence elle continuera l'allocation annuelle. 122

14 mars, Londres. Mémoire à Andrew Bulger. Relate ses services, la perte de sa santé, etc.; demande qu'on ait égard à lui et qu'on lui accorde une indemnité pour ses services et la perte de sa santé dans la direction des sauvages sur le Mississipi. 221

18 mars, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Recommande une allocation à Cockburn pour services extraordinaires, et désire que Bathurst exprime son opinion sur le montant. 123

21 mars, Trésorerie. Le même au même. Il envoie des documents relatifs à la rémunération de Cole pour avoir conduit la famille et la suite de feu le duc de Richmond, et demande son opinion. 124

Inclus. Barnett et King à Harrison au sujet de la réclamation de Cole. 125

Barnett et King à Harrison. Cole n'a reçu aucune rémunération de la famille de feu le duc de Richmond. 126

Minutes de la Trésorerie au sujet de la réclamation du lieutenant Cole. 127

29 mars, Trésorerie. Lushington à Goulbourn. Demande une copie d'une lettre de Maitland au sujet des travaux à exécuter cette année au Canada. 128

29 mars, Lincoln's Inn. Norris au même. Le remercie de sa politesse au sujet des réclamations de Michael Whelan. Lartigue est désireux de retourner à Montréal; il demande qu'on pousse son affaire autant que possible et que Lartigue soit présent à la conférence sur le sujet. 368

6 avril, Guerre. Merry à Goulburn. Au sujet de la demande de Cleather, qui désire une gratification égale à sa demi-solde avec ses émoluments d'aide-ingénieur de l'expédition pour la détermination des frontières. Castlereagh demande quel est le montant de ces émoluments. 162

Aucune réponse n'ayant été reçue, copie de cette lettre a été envoyée le 21. 163

1820.

7 avril, Reading. — Wilson à Goulburn. Lui demande de recevoir £100 pour les expédier à Mme Wilkins, Drummondville. Page 448

12 avril, Affaires étrangères. — Planta au même. Autrobus rapporte que le capitaine Fitzgerald n'a jamais eu de biens dans l'Etat de Géorgie, ni le contrôle des biens de sa femme. 91

14 avril, Londres. — Lartigue à Bathurst (en français). On l'a informé que la cause du séminaire est devant les jurisconsultes de la couronne; aussitôt que sera rendu leur décision, on la fera connaître au supérieur de la communauté. On lui a aussi dit qu'il n'y a aucune raison pour lui (Lartigue) de rester plus longtemps, vu qu'il n'y a rien dans l'affaire d'assez particulier pour le retenir. Il est en doute sur le sens de cette phrase, car rien n'est si important pour le séminaire que le règlement de cette question qui menace son existence. Il plaide au long en faveur des réclamations du séminaire et réprésente que toutes les opinions données jusqu'à présent étaient fondées sur des décisions *ex parte*, etc. 335

20 avril, Londres. — Bulger à Goulburn. A part les témoignages présentés par l'entremise de sir James Kempt, il en envoie un de sir Gordon Drummond pour qu'il soit communiqué à Bathurst. 226

22 avril, Clement's Inn — Channon au même. Il envoie copie d'une lettre des commissaires de la marine en réponse à une demande de la valeur estimative du *Cyprus*, capturé en novembre 1813. Le navire a été pris pour le service de Sa Majesté; il demande qu'on en ordonne le paiement. 268

Inclus. Bureau de la marine à Channon. On a reçu de la part des officiers et des hommes du *Dreadnought* une demande de la valeur estimative du *Cyprus*, goélette américaine capturée en 1813. Il devrait s'adresser à la Trésorerie ou au département des colonies. 270

25 avril, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. A l'égard de la demande de demi-solde de la part d'Irvine, la Trésorerie a écrit au commandant des forces au Canada pour se renseigner sur ses services. 129

26 avril, Bath. — Ogden au même. Demande un prolongement de son congé d'absence. 385

4 mai, Trésorerie. — Harrison au même. On enverra aux commissaires de la douane ordre de permettre le débarquement et le dépôt à la douane des ornements, etc., mentionnés par l'évêque Plessis pour exportation à Québec. 130

9 mai, Amirauté. — Barrow au même. Dalhousie nommé vice-amiral des possessions britanniques de l'Amérique du Nord. 7

12 mai, Londres. — L'évêque Plessis à Bathurst (en français). Sommaire des sujets discutés avec Bathurst: 1. Obtenir des lettres patentes pour l'établissement du petit séminaire de Nicolet; 2. Donner instructions que MM. Lartigue et Norbert Provencher soient revêtus du caractère épiscopal pour aider l'évêque dans l'administration spirituelle du district de Montréal et de la contrée au nord et au nord-ouest des provinces du Haut et du Bas-Canada; 3. Donner instructions de maintenir le loyer du palais épiscopal à £500 sterling par annéee; 4. Permettre l'admission d'ecclésiastiques de France au nombre de douze au plus, l'évêque devant être responsable de leur bonne conduite. 393

15 mai, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. Il transmet copie d'une lettre du bureau de l'audition au sujet des comptes de Cardwell, receveur général. Si on a reçu des doubles de ces comptes et les rapports du comité du Conseil, il demande qu'on les transmette à la Trésorerie. 131

Inclus. Bureau de l'audition à Harrison, 10 décembre 1819. Les comptes de Cardwell étant à l'examen, il lui demande de s'assurer si l'on a reçu des doubles de ces comptes et le rapport du comité du Conseil, et, s'il en est ainsi, qu'on les transmette au bureau de l'audition. 132

17 mai, Affaires étrangères. — Lord Clanwilliam à Goulburn. Il désire que la demande du marquis de la Tour Maubourg au sujet du séminaire de Saint-Sulpice au Canada soit signalée à l'attention de Bathurst. 92

1820.
18 mai, Londres. L'évêque Plessis à Bathurst. Demande une entrevue. Page 395

20 mai, Londres. Philip Mores au même. Donne en détail un compte rendu de ses services et demande qu'on le récompense. 343

23 mai, Londres. L'évêque Plessis au même. Demande encore une entrevue. 396

23 mai, Québec. Le même au même (en français). Il désire expliquer ce qui pourrait être équivoque, surtout ce qui regarde le loyer du palais de l'évêque, qui n'est pas une question de frais de logement mais de propriété dans l'édifice. La propriété privée rapporte des loyers communément doubles ou triples de ce que le gouvernement a alloué pour son palais. Il était convenu avec le duc de Richmond que le loyer serait porté à £500 par année. Refus de Monk d'exécuter cette convention. Il proteste contre ce qu'on refuse d'admettre des ecclésiastiques français au Canada quand on admet des gens de toutes nationalités et des renégats de toutes les classes; autres raisons. 397

25 mai, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Rapporte que l'évêque catholique romain de Québec s'arroge des titres qu'il n'a aucun droit de prendre. On lui a appris qu'il n'y a pas d'intention d'élever l évêque catholique romain de Québec au rang d'archevêque. 412

Inclus. Titre d'une circulaire en français et en anglais donnant le titre de l'évêque catholique romain de Québec. 414

26 mai, Guerns. Mémoire du capitaine John George Fitzgerald, relatant ses services et ses portes et sollicitant la générosité royale. 284

Inclus. Différents certificats en faveur de Fitzgerald. 288, 292

27 mai, Kilkeel. Henry Hayden à Bathurst. Il désire être envoyé en qualité de missionnaire dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord. Etant marié et père de famille il désire beaucoup être envoyé à l'une des provinces du Canada ou à la Nouvelle-Ecosse dans un endroit où il aurait une demeure confortable et une certaine étendue de terre. 304

30 mai, Gardes à cheval. Taylor à Goulburn. Transmet un mémoire du capitaine Fitzgerald, du 7[e] bataillon des vétérans. 14

30 mai, Vine Street. Charles Barry au même. Relate le cas de la veuve de James Campbell qui a été envoyé au Canada dans l'intérêt de la culture et de la fabrication du chanvre, et recommande qu'on lui vienne en aide. 227

1er juin, Guerre. Merry au même. Au sujet de la pétition de Cameron, adjudant de la milice canadienne, demandant une allocation sur le même pied que celle accordée aux adjudants Miller et Stewart dans la même milice, Palmerston demande si ces deux montants et celui qu'on pourrait accorder à Cameron ne devraient pas être payés sur les revenus coloniaux du Canada. 164

Une lettre datée du 11 juillet est à peu près la même que la précédente. 166

1er juin, Londres. Uniacke à Goulburn. Demande un prolongement de son congé. 435

Un billet de la même date demande qu'on lui réponde aussitôt qu'on pourra commodément le faire. 436

2 juin, Gardes à cheval. Taylor à Goulburn. La somme de vingt schellings par jour serait une rémunération raisonnable à Cockburn pour ses services de surcroît. 15

5 juin, New-York. Cadwallader R. Colden à Bathurst. En conséquence d'une lettre du capitaine Thomas W. Stewart, il a pris des renseignements au sujet d'une négresse à laquelle il doit être donnée une récompense pour sa fidélité en mettant à l'abri des prisonniers de guerre britanniques, bien que la somme de $500 eût été offerte pour chacun de ces prisonniers, au nombre de onze. Il l'a enfin découvert. Son nom est Hannah York, et on peut la trouver en s'adressant à McDullough à Philadelphie. Cause du délai et nécessité d'observer de la prudence. La lettre a été confiée à

1820.

M. Benjamin Shaw et il a constaté l'identité de la femme: s'adresser à lui pour des renseignements. Il existe en cette ville un nommé Cadwallader D. Colden dont les sentiments à l'égard de la nation britannique ne sont pas les mêmes que ceux de l'auteur. Page 271

8 juin, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Il transmet une lettre de Maitland et autres documents pour être soumis à Bathurst au sujet des propositions pour les nouveaux travaux, etc., et spécialement sur la question de la vente de certaines propriétés du gouvernement, qui semble nécessaire pour faire face aux lourdes dépenses qu'entraîneront ces travaux au Canada. Comment on propose que ces ventes soient autorisées à l'avenir. 133

13 juin, Londres. Hamilton à Bathurst. Il demande une entrevue; il est grandement intéressé dans le commerce colonial du bois, et désire signaler à Bathurst les ruineuses conséquences qui résulteraient du changement qu'il est question de faire dans les droits. 306

14 juin, Plymouth. James Watson à Bathurst. S'informe si John Watson, quartier-maître dans la ci-devant milice de Glengarry, réside maintenant dans les possessions de l'Amérique du Nord. 449

19 juin, Londres. Bainbridge à Goulburn. Il transmet une copie d'une pétition des marchands destinée a être présentée aux deux Chambres du parlement. 229

Pétition des marchands, demandant la protection des colonies et qu'on ne fasse pas subir aux droits de changements qui pourraient avoir l'effet de donner aux étrangers de plus grands avantages qu'ils n'en ont déjà. 172

20 juin, Whitehall. Robinson à Bathurst. Il transmet un mémoire sur les droits dont est frappé le bois de construction. 17

Iuclus. Mémoire. Mentionne les droits pour les différentes essences. 18

21 juin, Chelsea. Le major Stephens à Goulburn. Il demande si la règle en vertu de laquelle les concessions de terres aux officiers nécessitent la résidence au Canada, ne saurait être mise de côté en sa faveur. 427

26 juin, Trésorerie. Mitford au même. Lui demande de retourner le mémoire de James Pott de la part de John Forbes demandant qu'on l'indemnise pour la désertion de ses esclaves pendant l'invasion britannique en Géorgie. 135

1er juillet, Southwell. Sherbrooke au même. Il envoie une lettre qu'on devra expédier à Québec. Il demande copie de la correspondance concernant le comte de Selkirk et la Compagnie du Nord-Ouest, laquelle a été présentée à la Chambre des Communes. 428

6 juillet, Londres. Buchanan au même. S'est présenté aux autorités en arrivant à Londres. Il expose des choses qui se rapportent aux colonies et qui sont contenues dans les rapports de son bureau. Il s'excuse des erreurs qu'il aurait pu faire. 230

Observations sur l'étendue du commerce des possessions de l'Amérique du Nord. 231

Exposé de mesures qui produiraient une augmentation de revenus. 241

Nombre de sujets britanniques dirigés par James Buchanan des Etats-Unis sur les colonies de l'Amérique du Nord, principalement le Haut-Canada. 243

10 juillet, Londres. Shaw à Bathurst. Il transmet une lettre de Colden; il s'occupera de ce qu'on lui écrira à ce sujet. 428

11 juillet, Londres. Buchanan à Goulburn. S'excuse pour envoyer le rapport que Bathurst a regardé comme sans nécessité, et qui a été préparé à cause de l'importance qu'avait à ses yeux le commerce de transport. 244

12 juillet, Trésorerie. Harrison au même. En conséquence de l'opinion de Bathurst, des ordres ont été envoyés autorisant l'exécution de travaux spécifiés dans la lettre du commandant des forces du 18 novembre dernier, et le produit de la vente de certains biens à Montréal sera appliqué au coût de ces travaux. On ne devra exécuter de nouveaux travaux qu'après en avoir obtenu l'autorisation. 136

1820.
17 juillet, Paris. Morier à Bathurst. Il a transmis un certificat de la mort du duc de Richmond à l'agent à Aubigny, M. Paultre, et met sous pli l'accusé de réception de ce certificat. Page 346

Inclus. Paultre à Morier, consul général, 10 juillet. Il a reçu la nouvelle de la mort de Richmond. Il a attendu impatiemment qu'on lui annonçât à quelle époque il aurait à payer à l'administration des domaines du Roi les redevances sur le duché d'Aubigny. 347

19 juillet, Lincoln's Inn. Dealtry à Goulburn (?). Observations sur le pouvoir d'établir des archidiacres au Canada, et le pouvoir de l'évêque de les nommer ou de les démettre de la charge de commissaire. 97

Inclus. Formule de nomination, etc. 99

Article relatif à la révocation. 119

19 juillet, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Satisfaction des lords de la Trésorerie de ce que le produit des ventes des terres du gouvernement à Montréal et à Kingston sera appliqué aux travaux qui s'y exécutent. 138

21 juillet, Guerre. Lukin au même. Demande quelle est la valeur de la charge d'Antrobus en qualité de grand-voyer de Trois-Rivières. A-t-il été nommé le 31 janvier 1820. 167

22 juillet, Gordon au même. Envoie des renseignements au sujet des moyens de passage au Canada. 170

23 juillet, Londres. Bulger au même. Son état de destitution. Demande qu'on s'occupe de lui prochainement. 247

25 juillet, Londres. Colvill au même. Il envoie un paquet qui lui est arrivé sous enveloppe adressée à tort à Colvill et qui a été apporté à Montréal par des messagers de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. 275

26 juillet, Londres. M[rs] Whale à Bathurst. Demande qu'on lui aide à se rendre à Philadelphie rejoindre son mari. 450

26 juillet, Lincoln's Inn. Bannister à Goulburn. Il envoie un plan pour la civilisation des sauvages de l'Amérique du Nord, par un ministre de Montréal. Ce plan paraît être singulièrement judicieux. Observations sur la condition des sauvages. 248

Inclus. Travail intitulé: Quelques pensées sur l'à-propos et les conditions d'un collège pour les sauvages. De 250 à 261 de Q 156-2

29 juillet, Lincoln's Inn. Gifford et Cowley à Bathurst. Les amendes pour port de lettres autrement que par la poste peuvent être recouvrées devant les tribunaux canadiens. 106

Juillet (?), Buchanan à Goulburn. Explique pourquoi une lettre à lui destinée a été adressée au bureau colonial. 246

1er août, Genève. Le baron de Kolli au vice-amiral Cockburn (en français). (Elle est marquée " Aug. McMelly Duchêne, banquier, au vice-amiral sir G. Cockburn, à l'Amirauté, à Londres". Il demande une concession de terres sur la rive droite de l'Ottawa, pour lui-même, sa famille et cinquante cultivateurs et ouvriers suisses, et sollicite l'appui de Cockburn. 317

Demande d'une concession de terres sur la rive droite de l'Ottawa. 318

12 août, Albany. Saxton à Goulbourn. Demande que le document inclus soit envoyé à Québec. 430

12 août, Portobello. Wilson au même. La lettre de Dalhousie à sir James Stewart n'était pas incluse. 452

17 août, Montréal. Hughes à Bathurst. Selon le désir de Dalhousie il envoie les dimensions du terrain de Montréal dont il doit obtenir la concession. 307

30 août, Londres. Bulger à Goulburn. Récapitulation du mémoire du 14 mars, avec recommandation de sir Gordon Drummond et du colonel McDonald. Il a cité le cas d'un officier du département des sauvages dont les appointements avaient été de £500 et qui recevait £300. Il apprend que le mémoire a été envoyé à la Trésorerie, qui l'a référé au secrétaire de la guerre ; il y a malentendu car il n'a pas demandé de rémunération pour services militaires. 262

1820.
31 août. Goulburn à Middleton. Il expédie un projet de lettre commune qu'il est question de présenter à la cour de Saint-Petersbourg ; le paragraphe auquel Middleton objecte est laissé de côté et il (Middleton) insérera lui-même ce qu'il y aura à dire pour les Etats-Unis. Quand cela sera rédigé on en enverra une copie à Goulburn ou à Castlereagh pour examen définitif. Page 93

5 septembre, Whitehall. Lack à Goulburn. Les lois passées au Bas-Canada en 1819 seront laissées à leur cours. 28

9 septembre, Londres. Amyot à Bathurst. Il écrit parce qu'il a reçu copie de la correspondance échangée entre Ready et Ryland, jeune, qu'il a nommé son député. Les aptitudes de Ryland ; il se conformera cependant au désir de Bathurst à l'endroit de Ready, et il veut bien abandonner sa situation actuelle si on lui en donne une équivalente. 199

Inclus. Ready à H. W. Ryland. Son fils William (Ryland) devrait assumer les fonctions se rattachant à la charge. Quand on aura reçu une réponse de Bathurst il croit que William aura prouvé sa compétence à Dalhousie, ce dont celui-ci doute à cause de sa jeunesse. 202

Autre correspondance sur le sujet de la nomination. 203–207

12 septembre, Kensington Palace. Conroy à Goulburn. Demande l'adresse du juge en chef Monk. 276

28 septembre, Londres. Henry Usborne, Benson & Co. à Bathurst. Demande une autorisation de couper du bois au Canada en conformité du contrat passé avec le gouvernement. 437

16 octobre, Londres. Le même à Bailey. Demande si l'autorisation est préparée. 438

18 octobre, Axminster. Ogden à Goulburn. Demande une nouvelle prolongation de congé. A cause de sa maladie et de son âge, il se démettrait volontiers si on lui attribuait une pension de £750 et à sa mort £100 à sa femme. Relate ses services, son traitement, etc. 386

20 octobre, Amirauté. Barrow au même. Il récapitule le contenu d'une lettre concernant le contrat passé avec Henry Usborne, Benson & Co., et demande qu'on donne une autorisation pour la coupe du bois nécessaire. 8

Inclus. Bureau de la marine à Croker concernant le contrat d'Usborne, Benson & Co., et sollicite une autorisation de coupe. 9

Description du bois porté au contrat. 10

20 octobre, Londres. Pétition de Monk, juge en chef du banc du Roi, à Montréal, demandant une pension de retraite. 356

"Notes sur l'administration du gouvernement civil du Bas-Canada sous la charge de James Monk, juge en chef du district de Montréal en cette province." 348

20 octobre, Londres. Monk à Goulburn. Il a préparé une pétition adressée à Bathurst sollicitant une pension de retraite. Il cite des précédents à l'appui de sa demande. 358

20 octobre, Londres. Le même au même. Met sous pli une demande de prolongation de congé. 361

Inclus. Monk à Bathurst, même date. Demande de prolongation de congé. 362

21 octobre, Amirauté. Barrow à Goulburn. Nouvelle lettre au sujet d'une autorisation en faveur d'Usborne, Benson & Co., pour couper du bois au Canada. 11

Inclus. Le bureau de la marine à Croker. A propos de l'autorisation d'Usborne, Benson & Co. 12

24 octobre, Londres. Monk à Goulburn. Il n'a pas encore reçu communication de la permission de Bathurst au sujet de la prolongation de son congé. 363

27 octobre, Londres. Le même au même. Il a reçu ce qu'il voulait au sujet de la prolongation de son congé. Il part pour Paris. 364

27 octobre, Londres. Le même à Bathurst. Remercîments pour prolongation de son congé. Il va partir pour le midi de la France. 365

1820.
31 octobre, Chelsea. C. Stewart à Goulburn. Remercîments pour sa gracieuse réception. Il a contribué £800 à la construction de deux églises dans la seigneurie de Saint-Armand, d'une dans le township de Hartley, et d'une maison pour le ministre à chacun de ces endroits. Page 431

— octobre, Trésorerie. Harrison au même. Il transmet une lettre de Hiort avec une nouvelle demande au sujet de ses pertes à la guerre de 1812. 139

1er novembre, Londres. Hawthorne à Bathurst. Demande le manuscrit du capitaine Cosgrove au sujet de l'émigration, lequel devait lui être envoyé. 401

3 novembre, Trésorerie. Harrison Goulburn. Comme Castlereagh ne croit pas que le gouvernement des Etats-Unis faciliterait l'arrestation d'une personne qui aurait fraudé le gouvernement de Sa Majesté, la Trésorerie ne croit pas qu'on devrait encourir de dépenses. 140

Inclus. Planta à ———, 29 septembre. Se basant sur l'expérience du passé Castlereagh ne croit pas que les Etats-Unis faciliteraient l'arrestation d'une personne qui aurait fraudé le gouvernement de Sa Majesté. 141

6 novembre, Hampstead. Nichol à Bathurst. Il désire attirer l'attention sur le fait qu'on néglige le commerce entre la côte nord-ouest de l'Amérique et la Chine, et il suggère un plan de le développer et de remédier à la dépression causée par son déclin. La base du plan consiste dans la création d'un établissement à Nootka Sound pour la poursuite du commerce des fourrures et de la pêche à la baleine, et dans la possession de ports libres sur les confins de la Chine et de l'Archipel de l'Est, pour faciliter la vente des fourrures, etc. Les Américains s'occupent de ce commerce depuis un certain nombre d'années, et il n'est pas impossible que leur gouvernement finisse quelque jour par s'emparer de toute la côte de la Nouvelle-Albion sous quelque prétexte frivole, à moins qu'on ne s'y prenne à temps pour les en empêcher. Le fait est qu'ils regardent déjà cette côte comme leur appartenant, et ils n'hésiteraient pas à s'en emparer n'était la crainte de la force navale de l'Angleterre, qu'ils font tout en leur pouvoir pour égaler. Il relate les nombreux avantages qui résulteraient de l'établissement de la colonie en question, qu'on pourrait faire sur le même plan que celle de Botany-Bay. Parmi ces avantages serait l'introduction des Chinois, à l'aide des services desquels on pourrait exploiter les mines de cuivre avec avantage et résister aux empiétements des Américains. Pour les établissements dans le voisinage de la Chine et l'Archipel de l'Est il propose Singapour comme port libre, attendu que c'est un port central pour le commerce. Comment on pourrait à Singapour poursuivre le commerce avec les Chinois, et privilèges qui seraient donnés aux navires britanniques grâce auxquels ils pourraient devenir les voituriers du monde. Articles manufacturés qu'on fournirait à l'immense population de la Chine; attrayante perspective de ce négoce qui renverserait la balance du commerce aujourd'hui contre l'Angleterre. Le Chili et le Pérou pourraient aussi profiter du commerce avec la Chine. Il propose un établissement dans la partie nord-ouest de la Nouvelle-Guinée pour le commerce des épices; cet établissement fournirait des cargaisons aux navires à destination de la Chine, leur permettrait de se radouber en cas d'avaries, et serait une bonne station en temps de guerre. Il propose un autre établissement qui présenterait plus de difficulté à cause de la distance, des jalousies, etc. Cette établissement serait à la baie Aniway, à l'extrémité sud du Saghalien. Les Japonais y ont un petit établissement; il appartient au gouvernement de décider si c'est là un obstacle suffisant à la colonisation; il n'y a rien à craindre du Japon, car toute la flotte japonaise pourrait être détruite par une seule frégate anglaise, et les Anios, qui profiteraient de l'établissement, n'offriraient aucune résistance. Les Japonais pourraient d'abord prendre ombrage, mais un établissement anglais leur apporterait tant de confort que leurs préjugés

1820. seraient bientôt dissipés. Considérations générales sur le sujet de la lettre. Page 370

6 novembre, Dortors' Commons. Robinson à Goulburn (?). Il suggère qu'il pourrait se procurer la formule adoptée pour la création d'archidiacres dans l'Inde. 108

11 novembre, Doctors' Commons. Le même à Bathurst. Il approuve la formule de la charte pour un collège au Canada, les pouvoirs universitaires accordés ne nuiront pas aux universités d'Angleterre. 109

12 novembre, Londres. Le même à Goulburn. Ne voit pas d'objection sérieuse à la nomination d'archidiacres, bien que cela présente des difficultés dues sans doute aux circonstances particulières dans lesquelles se trouve le pays. Il désire avoir une conversation avec lui (Goulburn). 111

15 novembre, Doctors' Commons. Le même à Bathurst. Observations sur la nomination d'archidiacres et précédents dans les vieux diocèses. 112

Inclus. Formule de warrant pour la nomination de deux archidiacres au Canada. 114

16 novembre, Londres. Richardson à Goulburn. Reste-t-il encore quelque chose de la caisse des émigrants à destination du Canada ? Vingt-quatre ou trente familles du Lancashire veulent émigrer, mais n'ont pas de fonds. Elles espèrent obtenir de l'argent de leurs compatriotes à Londres. Il croit qu'il peut les aider, mais il veut d'abord s'assurer si leurs projets sont praticables. 422

16 novembre, Londres. Mémoire de Mary Ann, veuve du colonel Welsh, demandant une pension pour elle et sa famille. 453

16 novembre, Londres. Gilbert à Goulburn. Il envoie une note pour livres, etc., fournis par la Société pour l'avancement des connaissances chrétiennes. Le département a convenu avec la société qu'elle fournirait parmi les livres de son catalogue ceux dont on pourrait avoir besoin en retour d'une souscription annuelle de £50, et comme trois ans se sont écoulés on a ajouté £150 au prix des livres. 302

24 novembre, Trésorerie. Lushington au même. Il envoie des papiers relatifs à la somme de £3,706 1s. 5½d. sterling avancée au receveur général du Bas-Canada pour dépenses publiques. 142

Inclus. Wood à Harrison, 8 août. Transmet le warrant autorisant l'émission de £3,706 1s. 5½d. de la caisse militaire. 143

Warrant. 144

24 novembre, Cambridge. J. H. Monk à Goulburn. (?) Son oncle, le juge en chef du Canada, désire savoir par quel navire les ordres de lord Bathurst le concernant ont été envoyés au gouverneur du Canada. 366

29 novembre, Affaires étrangères. Planta à Goulburn. La correspondance avec le consul à New-York contient une allusion aux services rendus par Hiort au gouvernement. 94

Inclus. Harrison au même. Au sujet de la demande de Hiort. 95

Novembre (?). Mrs Welsh au même. Parmi les lettres qui lui ont été renvoyées il en manquait une de sir Herbert Taylor, et elle demande qu'on la lui retourne. 455

1er décembre. Trésorerie. Lushington au même. Il demande l'opinion de Bathurst à propos d'un article dans les comptes de Green, du 25 décembre 1808 au 24 décembre 1809. Cet article est pour £200 courant pour service secret. 146

4 décembre, Walton. Wilkins à Bathurst. Il a, par suite de ses blessures, été obligé de se retirer de l'armée et perdre toute chance d'avancement. Il y a un obstacle insurmontable à ce qu'il obtienne la concession de terre offerte. 456

7 décembre, Temple. Firth au même. Demande formelle de succéder à Monk en qualité de juge en chef. 295

7 décembre, Temple. Bulger au même. Sollicite une décision au sujet de son mémoire. 265

1820.
10 décembre, Londres. Uniacke à Goulbur. Demande une nouvelle prolongation de son congé. Page 439

12 décembre, Londres. Tanner au même. Il est arrivé un paquet pour lui par l'*Eueretta* ; il le retirera aussitôt qu'il aura reçu le connaissement. 433

20 décembre, Londres. Pinckard au même. A-t-on reçu quelque réponse à la question qu'il a suggérée relativement à la mort de Richardson ? Le colonel Cockburn est-il revenu en Angleterre? 402

22 décembre Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Rappelle à Sa Seigneurie la proposition relative à la demeure du ministre et aux cloches pour Québec, laquelle a été soumise à la Trésorerie. Ce qu'on a fait à Montréal pour l'église de cette ville. Rappelle à Sa Seigneurie la recommandation relative à la charge d'archidiacre. 415

Diverses dates. Papiers de différentes dates, de 1817 à 1820, au sujet du mémoire de Mrs Kohere. 147 à 157

Nouveaux documents concernant la Compagnie du Nord-Ouest. 707 à 735

Nouveaux documents concernant la Compagnie de la Baie-d'Hudson. 460, 496 et Q 156-3, 497 à 705

GOUVERNEUR LORD DALHOUSIE.

Q. 157-1.

1803.
1er mars, Downing street. Hobart à Hunter.

1813.
24 février, Prescott. Le lieutenant-colonel G. Macdonell au révérend Alexander Macdonell.

1815.
10 octobre, Downing Street. Autorisation d'augmenter le traitement du révérend M. Macdonell.

1818.
6 août, Downing Street. Goulburn à Macdonell.

1819.
29 octobre, Pictou. Donald A. Fraser à Michael Wallace.

8 décembre. Michael Wallace à Dalhousie.

16 mars, Downing Street. Goulburn à McLaurin.

13 décembre, Lochiel. John McLaurin à Dalhousie.

23 décembre, Québec. L'évêque anglican au gouverneur.

Toutes les lettres précédentes étaient incluses dans la lettre de Dalhousie à Bathurst, du 18 janvier 1821.

1821.
17 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 23). Il a examiné les accusations des Etats-Unis relativement aux relations avec les sauvages de la frontière de l'ouest et il a constaté que les dires du gouverneur Cass sont tout à fait sans fondements. Notre commerce et notre amitié avec les sauvages sont de trop longue date pour que nous fassions grands changements dans notre conduite. Il maintiendra des relations amicales, autant que possible, avec tout le monde, et réduira les présents aux sauvages autant que le permettra la politesse. Page 36

18 janvier, Québec. Le même au même (n° 22). Il transmet en l'appuyant le mémoire des membres de l'Eglise presbytérienne au Canada. Le mal que font les

1821. prêcheurs ambulants venant des Etats-Unis. L'Eglise catholique romaine a ses dîmes; l'Eglise établie de l'Angleterre est soutenue par la Société pour la propagation de l'évangile; il espère qu'on pourra, en se basant sur le mémoire en question, relier le Canada à l'Eglise établie de l'Ecosse, de façon à ce que cette dernière puisse y envoyer des prédicateurs avec des appointements réguliers en attendant que les provinces puissent se charger de ces frais. Il envoie aussi un mémoire privé qui explique la situation. Page 2

Inclus. Mémoire de la part de personnes en communion parfaite avec l'Eglise d'Ecosse demandant que leur Eglise soit mise sur un pied respectable, et qu'il leur soit permis de profiter d'une partie des avantages dont jouit l'institution sœur. 5

Michael Wallace à Dalhousie, 8 décembre 1879. Au sujet des besoins des clergymen de l'Eglise d'Ecosse. 14

Donald A. Fraser à Michael Wallace, 29 octobre 1879. Il a obtenu des renseignements sur le nombre probable de colons dans le district qui sont membres de l'Eglise d'Ecosse. Donne un aperçu de l'histoire ecclésiastique du district. 17

John McLaurin à Dalhousie, 13 décembre 1820. Il a envoyé un mémoire destiné à Bathurst au sujet de l'Eglise d'Ecosse au Canada. 28

Le mémoire dit qu'il a été envoyé à Lochiel en conséquence d'une pétition à l'Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, et il sollicite les mêmes appointements que ceux donnés aux autres clergymen protestants. 29

Goulburn à McLaurin, 16 mars 1820.

Bathurst refuse de rien faire avant d'avoir eu des nouvelles du Canada. 30

18 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 24). A défaut de renseignement ou bien de correspondance officielle régulière entre le lieutenant-gouverneur en chef, il a envoyé une circulaire pour faire recueillir des documents ayant une valeur officielle. Il envoie copie de la lettre et des questions. 38

Inclus. Circulaire aux lieutenants-gouverneurs, contenant une série de questions, pour obtenir des renseignements qui lui permettent de se mettre en communication confidentielle, mais sans désir de se mêler à l'administration locale. 39

Questions sur le revenu, la milice, les chemins et les terres. Il demande aussi une copie des lois. 41

18 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 25). Il transmet un mémoire du révérend M. McDonell, le chef du clergé catholique dans le Haut-Canada. Rigueur de sa situation. Il avait clairement l'autorisation de faire venir des maîtres d'école, mais il n'a pas reçu d'appointements pour ces instituteurs, il a lui-même pourvu à leurs dépenses, et ils menacent maintenant de le poursuivre. Il n'a pas lui-même reçu un traitement égal à son rang et à ses fonctions, et sa demeure est nécessairement le rendez-vous de tous les voyageurs, principalement les catholiques romains. Raisons pour lesquelles il envoie ce mémoire. Il suggère qu'on pourrait prendre les traitements sur la caisse militaire en attendant l'adoption d'autre plan. 43

Inclus. Mémoire au très révérend Alexander Macdonell. 46

18 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 26). Il envoie un second mémoire du très révérend Alexander Macdonell, mais sur un sujet différent. Il recommande une pension spéciale pour ses services passés et pour les avantages qu'on pourra à l'avenir retirer de son influence. 51

Inclus. Mémoire du très révérend Alexander Macdonell, relatant ses services depuis 1792 et les événements qui les ont nécessités, et demandant qu'on lui vienne en aide. 52

Hobart au lieutenant général Hunter, 1er mars 1803. Intention d'un corps de Highlanders de se rendre au Canada. Leurs titres à des marques de faveur. 62

1821.

Le lieutenant-colonel G. Macdonell au révérend A. Macdonell, 28 février 1813. Le remercie de ses efforts pour stimuler et encourager les Highlanders dans leurs privations, et pour les services qu'il a rendus lors de l'attaque d'Ogdensburg et du fort Oswegatchie. Il le remercie aussi des mesures qu'il a prises pour faire mettre à exécution les ordres relatifs au transport après le succès remporté dans l'attaque, autrement il aurait pu laisser de précieux effets derrière lui. Il lui offre aussi des remerciements pour l'activité qu'il a personnellement déployée pour obtenir des volontaires. Page 64

Autorisation, datée du 10 octobre 1815, pour porter le traitement de M. Macdonell de £50 à £100. 66

Goulburn à Macdonell, 6 août 1818. Bathurst regrette que la législature n'a pas pourvu aux traitements des membres du clergé catholique romain et des maîtres d'école. Si elle ne fait rien dans ce sens à la prochaine session, on prendra des mesures pour qu'ils reçoivent le traitement qu'ils ont été induits à attendre. 66

18 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 27). Il transmet des extraits d'une lettre de l'évêque de Québec au sujet d'une demeure pour le ministre desservant et d'un carillon pour la cathédrale anglicane. L'emplacement qu'a choisi le dernier gouverneur général pour la maison est convenable ; la congrégation croit que les cloches ont été promises par feu Sa Majesté, ou qu'on s'attendait de les donner avec les vases sacrés. 68

Inclus. Extrait d'une lettre de l'évêque anglicain de Québec, du 23 décembre 1820, au sujet de cloches et d'une habitation pour le ministre desservant. 69

23 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 28.) Il avait donné aux colons militaires à Perth l'espoir qu'ils obtiendraient £200 des biens des jésuites pour la construction de leur église, mais comme ce fonds ne peut être employé pour le Haut-Canada, il demande que la somme leur soit avancée sur la caisse militaire. 72

10 mars, Québec. Marshal à Ready. Opinion sur certains bills. Incluse dans la lettre de Dalhousie à Bathurst, du 26 mars.

10 mars, Québec. Protestation contre l'acte pour l'établissement de la banque de Québec. Incluse dans la lettre de Dalhousie à Bathurst du 26 mars.

Suit un projet d'acte supplémentaire concernant la banque de Montréal, sans date.

17 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 29.) Il a clos la session adjourd'hui ; il envoie le discours et la liste des actes sanctionnés, avec des observations sur l'un d'eux pour de nouveaux droits, lequel il a sanctionné bien qu'il n'ait été passé que pour une année. 74

Inclus. Procès-verbaux de la législature et liste des bills sanctionnés, discours, etc. 76

19 mars, Québec. Marshall à Ready. Inclus dans la lettre de Dalhousie à Bathurst, du 26 mars.

26 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 30.) Il envoie dans une lettre séparée la liste des bills réservés avec les observations. 86

Inclus. Opinion de Marshal, solliciteur général, 10 mars, sur le bill pour l'encouragement de l'éducation. 89

Opinion de Marshal, 19 mars, sur certains bills. 93

Protestation contre l'acte pour l'établissement de la banque de Québec. 100

Projet d'un acte supplémentaire pour remédier à des défauts de l'Acte pour l'établissement d'une banque dans la ville de Montréal. 106

26 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 31). La question d'une pension de retraite pour le juge en chef Monk a été laissée non réglée par l'Assemblée. 109

26 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 32). Il envoie un mémoire de la commission du commerce à Québec au sujet des intérêts agricoles et commer-

1821.

ciaux des provinces, concluant à l'adoption de mesures pour améliorer la situation. Page 110

Inclus. Mémoire sur le meilleur état des classes agricoles et commerciales, et propositions pour leur venir en aide. 111

Etat A. Prix de la farine du Haut-Canada sur le marché de Québec, réductions et rendement net. 121

Etat B. Relevé quantitatif du blé et de la farine exportés du port de Québec, de 1817 à 1820 inclusivement. 122

26 mars, Québec. Dalhousie à Gordon. Lui envoie en sa qualité d'agent de la province des papiers se rattachant à un sujet soumis au gouvernement de Sa Majesté pour une adresse de l'Assemblée. 127

26 mars, Québec. Le même à Bathurst (n° 33). Envoie un précis de la cause entre les censitaires de LaSalle et les acheteurs du township de Sherrington, auxquels il a promis une réponse dans le cours de l'été. 123

26 mars, Québec. Le même au même (n° 34). Il envoie une copie des décisions du Conseil sur les affaires d'Etat. 128

13 avril, Québec. Le même au même (n° 25). Il demande avec instances que le parlement impérial passe un acte pour régler le commerce interprovincial et le commerce entre les provinces et les Etats-Unis. 129

Inclus. "Article supplémentaire à ajouter au projet d'un acte pour la réglementation des rapports entre cette province et les Etats-Unis, transmis avec la dépêche privée du 3 juin dernier." 130

Acte pour régir le commerce entre les provinces et les Etats-Unis. 133

24 avril, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 36). Il attire l'attention sur la défense de coloniser les townships de frontière entre Montréal et le lac Champlain. A cause du sol et du bois une population considérable y est allé vivre sans concessions de terre, et ces townships sont le rendez-vous de criminels échappant à la justice du Canada ou des Etats-Unis. Toute sorte de crimes s'y commettent avec impunité, et des bûcherons américains y abattent le meilleur bois. Il suggère donc qu'on lève la défense et qu'on lui donne l'autorisation d'accorder des terres aux sujets britanniques restés fidèles à condition qu'ils s'y établissent immédiatement. 182

25 avril. Québec, Dalhousie à Bathurst (n° 37). Il expédie une pétition de la veuve Baby et il recommande chaudement que l'on porte sa pension à £300 en considération des longs et fidèles services de Baby. 184

Incluse. Pétition sollicitant une augmentation de pension. 186

30 avril, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 38). Il envoie la liste des soldats licenciés qui ont été mis sur des terres à l'établissement militaire de Rideau et qui ont demandé des passes pour leurs familles. 188

Incluses. Listes. Trois sont nommés : Henry McDonald, Pat. Timmins et James Smith. 189

23 mai, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 39). On a dû mal informer le commandant en chef au sujet des pensionnaires qui iraient aux Etats-Unis et qui y feraient des alliances qui, dans le cas d'hostilités, les mettraient dans les rangs de l'ennemi. Il ne s'est produit qu'un seul exemple de cela, et la pension a été suspendue. A l'avenir, cependant, il insistera pour qu'on lui fournisse des certificats satisfaisants établissant que tous les pensionnaires, officiers ou soldats, sont domiciliés dans les possessions de Sa Majesté. 190

10 juin, Québec. Le même au même (confidentielle A). Il recommande la nomination de Coltman au Conseil exécutif. Il recommande que M. le juge Kerr, M. le juge Bowen et M. Beaujeu soient nommés à d'autres vacances. 192

10 juin, Québec. Le même au même (confidentielle B). Mécontement de ce que les écoles catholiques romaines soient assujetties à la surintendance de la Royal Institution dont l'évêque protestant est le président. Il dit qu'une institution similaire mais catholique romaine pour la direction des écoles serait satisfaisante. Sans en obtenir de permission l'évêque catholique romain de Québec a nommé MM. Lartigue, Provencher et Mac-

1821.

donell évêques; un autre est arrivé pour succéder à feu le Dr Burke, l'évêque catholique romain de la Nouvelle-Ecosse. Page 193

Incluses. Notes (en français) par l'évêque catholique romain de Québec sur la nomination de nouveaux évêques. 196

10 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (confidentielle C). Sur la constitution du Conseil exécutif. A cause des difficultés qui résultent de l'absence des membres il recommande d'autres personnes que celles mentionnées par Monk. Il a nommé l'orateur de l'Assemblée et le colonel Ready membres *ex-officio*; une autre vacance a été remplie par la nomination de John Hale. 198

10 juin, Québec. Le même au même (confidentielle D). Défauts du Conseil exécutif relativement à l'expédition des affaires, à cause de l'absence des membres pour différentes causes. Comment on pourrait améliorer la constitution du Conseil en faisant autrement les nominations. 200

10 juin, Québec. Le même au même (confidentielle E). Il considère le système d'audition comme compliqué et inutilement dispendieux. Quel rouage il abandonnerait pour le rendre plus simple et moins dispendieux. 204

10 juin, Québec. Le même au même (confidentielle F). Il fait rapport sur l'état financier de la province. Il a référé la question des frais du gouvernement civil au Conseil, et il transmet les rapports de ce dernier avec le numéro 47 (la dépêche n° 47 porte la date du 13 juin). Ces rapports font voir que la mère-patrie est endettée à la province de £73,000; la question de cette dette se présentera à la prochaine session, et il demande des instructions précises à ce sujet. L'argent ne manque pas pour les besoins, de sorte que ses difficultés ne sont pas encore présentes, mais elles sont graves. Il se propose d'avoir une session en décembre; les recettes et les dépenses seront comptées d'octobre 1820 à octobre 1821, les comptes antérieurs restant à l'état de questions distinctes, et il présentera les prévisions budgétaires pour 1822. Il n'a aucun doute que l'Assemblée n'adoptera pas un bill définitif, et le laissera comme ci-devant, mais le Conseil rejettera certainement tout bill qui ne pourvoira pas à une liste civile pour la vie du Roi. Il ne s'attend pas qu'on renouvellera la loi du revenu, ce qui ajoutera aux embarras. 206

10 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (confidentille H). Il exprime son opinion privée au sujet de certains officiers du gouvernement mentionnés dans l'adresse de l'Assemblée. (1) Avantage qu'il y a à ce que le lieutenant-gouverneur réside à Québec; exemples des services qu'il pourrait rendre. (2) Il est nécessaire qu'un fonctionnaire réside à Gaspé. Il ne croit pas nécessaire de rien dire au sujet des articles 3 et 4, le secrétaire et l'agent de la province. Quant à l'exécutif (5), il envoie séparément son opinion. Il s'accorde avec l'Assemblée à trouver qu'il ne convient pas qu'un juge du banc du Roi soit traducteur français. Ne peut rien dire au sujet de la cour de vice-amirauté (7); s'accorde à désapprouver le cas de Ryland (8) qui reçoit à part un traitement élevé, des honoraites considérables et une pension. Le Conseil législatif regarde l'article (9) comme une question de son domaine. Il exprimera son opinion au long au sujet du conseil d'audition (10). *Voir* p. 204 de ce volume. 213

10 juin, Québec. Le même au même (G). Ready a fait les fonctions de secrétaire provincial en qualité de député d'Amyot. Tous les honoraires ont été payés à Ready depuis le 25 décembre dernier, et il est prêt à donner à Amyot ample garantie. Comment le traitement d'Amyot sera-t-il payé, car il y a peu d'espoir que l'Assemblée vote un crédit à cette fin. 211

11 juin, Québec. Le même au même (n° 40). Il envoie l'adresse de l'Assemblée au sujet des fonctionnaires du gouvernement civil et il demande quelle réponse faire. 216

Inclus. Adresse de l'Assemblée au sujet de certains fonctionnaires, etc., du gouvernement civil. 217

Réponse par Dalhouisie. 226

1821.

(Le sujet de chacun des articles est donné à la p. 213 de ce volume.)

11 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 41). Il envoie une copie de l'adresse pour l'abolition de la charge d'inspecteur des forêts et d'arpenteur des grands chemins en amont du Long-Saut, sur l'Ottawa, et qu'on cesse d'accorder des pensions égales aux appointements. Page 224

Inclus. Adresse. 225

Réponse par Dalhousie qu'il enverra les résolutions. 227

11 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 42). Il transmet un rapport du Conseil recommandant que les concessions de terre aux miliciens ne soient pas assujetties à des droits de lettres patentes. Comme ces droits sont payés aux officiers, comment faire ? 228

Inclus. Rapport du Conseil sur la requête des officiers et des soldats de la milice au sujet des droits à payer quand ils demandent des concessions de terres. 229

11 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 43). Il a communiqué à la Chambre la dépêche relative à la pension d'Ogden. 231

12 juin, Quebec. Dalhousie à Goulburn. Il a reçu une lettre de présentation que lui a apportée Garry. Il le traitera bien. La fusion de la Compagnie de la Baie-d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest est un événement heureux pour la paix et la prospérité de ces régions éloignées. 232

12 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 44). Il demande qu'on lui envoie les rapports de M. Foodyce et de ses successeurs sur les biens des jésuites qui sont maintenant échus à la couronne, pour qu'ils puissent servir de guide aux commissaires. 233

13 juin, Québec. Le même au même (n° 45). Il ne sait ce qu'il devrait faire relativement au canal de Grenville. Il envoie le rapport du Conseil. Sur ce rapport, il a conclu de dépenser cet été £8,000 à ces travaux, partie de la somme attribuée aux canaux de Lachine et d'Ottawa. 234

14 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 46). L'établissement de 1,200 personnes de Lanark, en Ecosse, suivies cette année de 2,000 de plus ayant entraîné des frais considérables, il a demandé au député du quartier-maître général un rapport sur le sujet. Il (Dalhousie) est satisfait en ce qui est de l'établissement, mais comme les établissements militaires sont suffisamments nombreux, on devrait porter les efforts vers les townships qui ne sont pas encore établis dans la région inférieure de l'Ottawa. 235

Projet de réponse sans date. Il accuse réception du rapport du quartier-maître général sur les concessions de terre. Satisfaction au sujet de la mesure, qui a été d'un grand avantage pour les familles, à guère plus de frais qu'on avait estimé. Utilité des détails pour la direction d'établissements futurs et comme preuve de l'avantage d'avances en nature plutôt qu'en argent. Quant aux redevances pour les lettres patentes elles peuvent être portées au compte du gouvernement, et le gouvernement pourra s'arranger avec les fonctionnaires. Différents modes d'assigner les terres; quant aux réserves de la couronne le colon devrait se soumettre à des inconvénients temporaires pour l'avantage général de la province. Il devra donc adhérer au système de faire des réserves pour la couronne sur le même principe que celles du clergé. 237

Rapport du député du quartier-maître général sur les établissements. 240 à 242

Cockburn à Dalhousie, 28 mai. Il a envoyé le rapport sur les frais des établissements militaires. Le rang de townships au nord-ouest est la région qui a été assignée aux colons du Lanarkshire l'année dernière. Il y a de 1,500 à 2,000 personnes qui y sont établies; plus de 800 viennent du Lanarkshire; 700 sont des colons immigrés possédant des moyens et qui n'ont rien reçu du gouvernement que quelques instruments aratoires et 100 acres de terre; environ 130 sont des colons militaires qui ont reçu une année de subsistance pour eux-mêmes et leurs familles ainsi que leur terre et des instruments agricoles. Il y a encore dans les nouveaux

1821. townships des terres non concédées pour 700 à 800 familles. Ordre a été envoyé à Marshall d'assigner aux colons qu'on attend encore du Lanarkshire des terres aussi rapprochées que possible de celles des colons venus l'an dernier du même comté. Il a compté la redevance pour les lettres patentes au nombre des frais, car il croit que les colons auront leurs terres sans qu'il leur en coûte rien. Il cite son autorité pour cela ainsi qu'un précédent. Il ne sait pas jusqu'à quel point les lois du Haut-Canada permettraient d'inclure toutes les terres dans une même concession, pour éviter les redevances, et de les diviser ensuite. Il désire des instructions. Il attire l'attention sur la question des réserves de la couronne dans les établissements militaires; leurs inconvénients. Attire l'attention sur le relevé des dépenses pour chaque famille (*voir* p. 241). Quelle garantie à prendre pour le remboursement. Il est probable qu'il faudra de nouvelles avances si l'on garde les colons sur leurs terres de façon à rembourser les sommes déjà avancées. On peut fournir des provisions au colon plus avantageusement qu'en lui donnant l'équivalent en argent. Son rapport d'il y a cinq ans a été confirmé par l'expérience; la dépense doit être proportionnée à l'étendue des établissements. Il y a encore des endroits où il faudra faire des déboursés (il les énumère). Difficulté qu'il y a à obtenir de la législature du Haut-Canada de l'aide pour ces colons. Les colons veulent bien faire des chemins dans la mesure de leurs moyens, mais cela est inutile sans l'aide du gouvernement. Le coût du transport est la raison pour laquelle l'aide du public est nécessaire. Prospérité de l'établissement militaire; l'objet de ces établissements a été atteint. Page 243

LE GOUVERNEUR LORD DALHOUSIE, 1821.

Q. 157—2.

13 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 47). Il a envoyé des rapports sur l'état des finances, avec des extraits des procès-verbaux du Conseil du 29 mars. 259

Inclus. Extrait des procès-verbaux du Conseil contenant une proposition de Dalhousie d'examiner le système des paiements d'argent public et faire rapport. 260

Rapport, 30 mars. Le Conseil désire avoir un rapport des dépenses projetées, de l'argent disponible pour les payer, des sources d'où vient l'argent, des charges créées par la loi, etc., ainsi que d'autres renseignements. On recommande le paiement du conseil de l'audition. Observations sur le canal de Grenville, aucun arrangement n'ayant été fait pour la poursuite des travaux. 264

Second rapport concernant les paiements au service civil. 279

Troisième rapport sur les recettes, etc. 271

Mémoire général sur l'état des fonds. 276

Rapport d'un comité général du Conseil sur l'état de la province par suite de ce que la législature n'a pas suffisamment pourvu aux dépenses. 281

Annexe A. Etat des frais pour la perception, la garde et le paiement des recettes de la province, à déduire du montant total. 294

Annexe B. Etat n° 7 comprenant une liste des charges permanentes créées par la législature, et les dépenses qu'elles entraînent. 302

Etat A. 346

Etat B. 347

Etat C. 349

13 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 48). Il envoie des exemplaires des actes et des journaux de la dernière session. 350

Liste des actes. 321

1821.
14 juin, Québec. Suite du rapport contenu dans la lettre de Dalhousie (n° 46). "Liste d'instruments aratoires, etc., fournis aux émigrés qui sont arrivés du Lanarkshire, dans la Bretagne du nord, en l'année 1820." Page 257

Figure des townships dans l'établissement de Rideau. 258*a*

28 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst. Il présente deux jeunes gens chargés d'une mission de la part des Mohawks ou des sauvages des Six-Nations, mission dont le sujet est totalement inconnu du département militaire à Québec. 356

28 juin, Québec. Le même au même. Attire l'attention sur le cas de Reinhart (rapporté par Monk), qui a été condamné à être exécuté le 5 juin 1818, mais auquel on a accordé un sursis à cause de doutes sur la juridiction de la cour devant laquelle a été fait son procès. Recommande qu'en considération de son long emprisonnement et d'autres circonstances, il lui soit pardonné. 357

28 juin, Québec. Le même au même (à part). Il envoie la correspondance échangée avec l'évêque catholique de Québec, qui n'a jamais pris le titre d'archevêque. Il accordera des lettres patentes au collège de Nicolet selon ses instructions premières. 358

28 juin, Québec. Le même à Goulburn. Présente et recommande MM. Kerr et Brant, qui sont chargés de quelque importante affaire pour les Mohawks. 359

28 juin, Québec. Le même à Bathurst (n° 50). Il envoie une lettre de sir John Johnson avec une dépêche du secrétaire d'Etat de New-York, demandant un livre de commissions et de traités avec les sauvages que l'on prétend appartenir à cet Etat. Le document étant public, il attend des instructions à cet égard. 360

Inclus. Sir John Johnson à Darling. Il transmet une lettre du secrétaire d'Etat de Newport demandant les registres des sauvages qu'il prétend appartenir par traité à l'Etat de Newport. Les registres qu'il a en sa possession comprennent tous les territoires inclus dans les limites de la région nord de l'Amérique du Nord et n'appartiennent à aucun Etat en particulier. Le document dont il parle est probablement le traité de 1777 ou 1778 pour régler la frontière sauvage, dont copie se trouve à Québec. Vice de forme de la demande faite par Viger. Il (Johnson) a les registres du gouvernement hollandais de New-York et ceux des commissaires anglais à Albany à compter du 20 décembre 1677 jusqu'à la mort de sir William Johnson en 1774. 362

Le secrétaire d'Etat de New-York à sir John Johnson. Demande un registre de commissions et de traités sauvages qui de droit appartient à l'Etat de New-York. 364

18 juillet, Québec. Ready à Goulburn. En l'absence du gouverneur en chef il a envoyé un mémoire de la commission du commerce à Québec. 366

Inclus. Stewart à Ready. Il transmet un mémoire sur le commerce avec Demerara, etc., pour être expédié à Bathurst. 367

28 août, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 37). Il transmet une lettre de l'ingénieur en chef avec un croquis de la ville de Québec, faubourgs, etc., recommandant l'achat des propriétés qui peuvent nuire à la défense de la ville. Le plan fait voir quelles sont ces propriétés, dont une partie devra être occupée par des ouvrages de campagne. Renvoie à la lettre du 11 août 1818 au sujet des terrains qui avaient été arpentés pour des faubourgs près du cap Diamant, et qui ont été acquis depuis pour éviter les inconvénients qui auraient pu résulter de leur possession par des particuliers. Les mêmes considérations s'appliquent aux terrains dont il est ici question, et il partage tout à fait l'opinion du lieutenant-colonel Durnford. On pourra acheter pour £4,000 les terrains marqués en vert sur le plan. 368

(Le plan, etc., n'est pas avec la lettre.)

13 septembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 52). Il transmet un mémoire de la commission du commerce de Québec et des marchands de la province en

1821.

général. Il recommande la question à Sa Seigneurie et au gouvernement. Page 371

Inclus. Mémoire sur la détresse causée par la dépréciation de tous les produits de la province, les dispositions des lois sur les céréales étant devenues vaines. 372

Etat mentionné dans le mémoire. 377, 378

10 octobre, Québec. Dalhousie a Goulburn. Il a tiré pour £50 sterling en faveur de Charles Wilkins. Recu inclus. 379

Inclus. Reçu. 380

21 octobre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 53). Dépêche reçues, et s'en occupera. 381

27 octobre, Québec. Le même au même (n° 54). Etat compliqué des comptes publics. Il envoie une réclamation pour le remboursement d'appointements payés sur les fonds de la province. 382

Inclus. Compte des paiements en question. 384 à 387

27 octobre, Québec. Dalhousie à Bathurst. Il transmet des dépêches et des documents reçus des gouvernements des Etats de New-York et de Vermont, demandant la livraison de criminels réfugiés dans le Bas-Canada. 388

Inclus. Correspondance, dépositions, etc. 389 à 401

6 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 56). Demande des instructions relativement aux frais à payer aux jurisconsultes de la couronne consultés dans certaines questions de loi pour la gouverne des départements militaires. Il met sous le même pli des notes qu'on lui a présentées et qu'il s'est cru tenu de payer bien qu'ayant des doutes sur l'à-propos de pareils paiements à des fonctionnaires de la couronne recevant des traitements. 402

Inclus. Note du procureur général pour consultation à des titres. 404.

Note du solliciteur général. 405

13 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 57). Demande de papeterie pour les départements civils. 406

14 novembre, Québec. Le même au même (confidentielle). Aperçu de l'état des affaires. Fait rapport de sa tournée dans les ports de l'ouest; sa visite à New-York, où il a refusé de prêter les serments d'office, afin d'éviter de nuire à Maitland. Son voyage sur le lac Erié; le dépôt naval à Grand-River n'est pas dans un bon endroit; l'établissement de Talbot est prospère en ce qui concerne la production agricole, mais sans marché; il en est de même le long du lac Huron. Importance du poste à l'île Drummond. C'est le seul mouillage sûr dans la partie ouest du lac Huron. Il n'y a pas de havre à Michilimakinac ou dans le lac Michigan plus près que la baie Verte. Comme les Américains poursuivent avec régularité la politique de pousser leurs postes vers le Grand-Ouest, il espère qu'on ne négligera pas un poste au Saut-Sainte-Marie, la clé du lac Supérieur; l'abandon du dépôt par la Compagnie du Nord-Ouest attire l'attention sur ce poste. Manière dont se fait la distribution des présents, etc., aux sauvages, et ceux-ci sont satisfaits. Aridité de la terre au nord du lac Huron depuis le Saut-Sainte-Marie jusqu'au Chat, sur l'Ottawa, et il dit cela pour réagir contre les dires des spéculateurs sur l'émigration. Connaissances qu'il a acquises dans sa tournée. La province est tranquille et les récoltes abondantes, mais il y a un défaut de contentement résultant des souffrances des classes agricoles et commerciales; on a envoyé des pétitions et des mémoires; il espère qu'on prendra des mesures pour venir en aide à la population. Frais des remises. Les recettes, la marine marchande, etc., de la province. Des commissaires des deux provinces se sont réunis pour établir les parts dans les recettes, mais on ne s'est pas entendu. Il convoquera la législature pour le 11 décembre, et il s'efforcera de faire continuer la liste civile durant la vie du Roi. Le juge en chef a recouvré la santé. 407

1821.
14 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 58). Il transmet une pétition des marchands de Montréal; il représente la justice de leurs plaintes et craint que la détresse augmente. Page 414

15 novembre, Québec. Le même au même (n° 39). Il envoie une pétition demandant qu'on mette fin à la restriction de l'importation du blé et de la farine dans la Grande-Bretagne. Il se prépare par toute la province des pétitions pour le même objet. Il les recommande. 416

15 novembre, Québec. Le même au même (n° 60). Le département des sauvages est sur un trop grand pied maintenant que la paix existe. On a fait des réductions depuis la guerre et on pourrait en faire d'autres, mais une soudaine réduction serait désastreuse pour de vieux et fidèles employés. Il espère qu'on aura égard à ces personnes quand on se dispensera de leurs services. L'état n° 1 est la liste du personnel, avec les appointements et les allocations; le n° 2 indique les réductions projetées. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire de réduire le bureau de sir John Johnson, mais les tribus de la province peuvent recevoir leurs présents à Montréal de façon qu'il suffira d'un seul bureau à part les missionnaires catholiques romains à l'établissement indien. Observations sur l'arrangement à Montréal et à Québec, et dans le Haut-Canada à Fort-George, Kingston, York, Amherstburg et l'île Drummond. 417

Inclus. Etat du département des sauvages pour le Bas et le Haut-Canada, avec appointements, etc., pour 1821. 422

Etat indiquant les réductions projetées. 424

Etat du département pour le Bas-Canada après les réductions proposées. 425

Même état pour le Haut-Canada. 426

15 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 61). Il envoie un relevé des colons immigrés de l'établissement militaire du Rideau qui ont demandé des passages pour leurs familles qui sont encore en Irlande, et il recommande qu'on leur accorde leur demande. 427

Inclus. Relevé. 429

21 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 62). Il transmet une pétition de Trois-Rivières, demandant qu'on mette fin à la restriction sur l'importation du blé et de la farine en Grande-Bretagne. 430

17 décembre, Québec. Le même au même (n° 63). Il transmet les décisions prises par le Conseil exécutif au sujet des terres incultes de la couronne. 431

17 décembre, Québec. Ready à Goulburn. Il envoie une lettre et un papier de l'archidiacre Mountain, accusant réception de deux envois de bibles en 1818 et en 1820 et disant comment on les a distribués. Il envoie une traite sur Londres pour le montant. 432

Inclus. Mountain à Ready. Relate les mesures prises pour distribuer les bibles envoyées; les difficultés de transport, etc., ont causé du délai dans la remise du montant, dont partie n'a pas même encore été payée. Il renvoie à des lettres précédentes. L'évêque saura gré qu'on continue à envoyer des bibles. 434

Circulaire au clergé sur la distribution des bibles. 438

Liste de distribution (1819). 439

Liste de distribution (1820). 441

20 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (confidentielle). La législature ne s'est pas réunie en meilleure humeur qu'elle s'était séparée. Il a présenté la liste civile; il espère la faire passer, mais il ne veut pas bercer Sa Seigneurie de trop d'espoir. 468

22 décembre, Québec. Le même au même (n° 64). Il a ouvert la législature le 11. Il envoie copie du discours, de l'adresse, etc. 442

Inclus. Procès-verbaux de la législature avec discours, etc. 443

En français. 454

29 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 65). Il recommande que Olivier Perrault succède à Baby dans le Conseil exécutif. 467

18.

PÉTITIONS RELATIVES À LA SOUFFRANCE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Q. 158.

(Le contenu du volume est indiqué par le titre. Les signatures sont données avec les pétitions.)

BUREAUX PUBLICS ET DIVERS, 1821.

Q. 159-1-2-3.

(La partie I comprend de la page 2 à la page 209 ; la partie II, de la page 210 à 430 ; la partie III, de la page 431 à 532.)

3 janvier, Taunton.

Isaac Ogden à Goulburn. Mauvaise santé prolongée. Ce qu'il propose relativement à sa retraite. La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada peut seule accorder une pension de retraite sur la recommandation de Bathurst. Il espère que cela se fera. Page 371

10 janvier, Gardes à cheval.

Taylor au même. Il lui demande de présenter à Bathurst un mémoire de Harvey, député de l'adjudant général au Canada. 18

10 janvier, Québec,

L'évêque catholique romain de Québec à l'évêque Poynter, à Londres (en français). Il envoie, pour qu'il soit transmis à Rome, un compte rendu de la mort de Burke, vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse. Dalhousie n'a pas reçu de Bathurst d'avis de la nomination de Lartigue et de Provencher, ou des lettres patentes pour l'établissement du séminaire de Nicolet. 382

13 janvier, Gardes à cheval.

Taylor à Goulburn. Le commandant en chef a été informé que des pensionnaires qui reçoivent leur pension dans l'Amérique du Nord sont allés aux Etats-Unis, où ils dépensent leur argent, et où leurs alliances, dans le cas de nouvelles hostilités, les jetteraient dans les rangs de l'ennemi. Le commandant en chef croit que la nouvelle a été grandement exagérée, mais vu l'importance du sujet, il demande qu'on fasse une enquête. Il ne connaît pas les règlements qui régissent le paiement des pensions, mais il suggère certaines précautions. 19

20 janvier, Gardes à cheval.

Le même au même. Le commandant en chef s'accorde avec Bathurst dans ses observations sur le mémoire de Harvey, et les transmettra à Dalhousie avec l'expression de son opinion. Il demande qu'on lui renvoie la dépêche de Dalhousie avec le mémoire de Harvey. 21

20 janvier, Londres.

Hamilton à ————————. La lettre relative au docteur Thompson a été envoyée par erreur au docteur Gaskin, de là le délai. La Société pour la propagation de l'Evangile acceptera Thompson en qualité de missionnaire, si ses qualifications, etc., sont satisfaisantes. 214

22 janvier, Trésorarie.

Harrison à Goulburn. Transmet copie de la décision de la Trésorerie relative au mémoire de Bulger. 183

Inclus. Décision de la Trésorerie. Leurs Seigneuries s'accordent avec Bathurst sur les mérites de Bulger, et ordonnent l'émission d'un warrant pour £500 en sa faveur. 184

23 janvier, Orton.

Le docteur Stewart à Bathurst. Il envoie un compte rendu de sa mission au Canada. 465

Inclus. Rapport présenté à la Société pour la propagation de l'Evangile le 15 décembre 1820. Compte-rendu de la visite du docteur Stewart dans différentes localités du Bas et du Haut-Canada dans l'intérêt de l'Eglise anglicane à ces endroits. 466

1er février, Edimbourg.

James Irvine à Goulburn (?). Il attire l'attention sur les conséquences fâcheuses qui résulteront au Canada d'une partie de l'acte 49 George III, ch. 27. Il a mis les faits sous forme de mémoire. 297

1821.

Inclus. Mémoire sur les avantages qui résulteront de l'annexion des îles et d'une partie du Labrador à Terreneuve, et expression de l'espoir que l'acte mentionné pourra être révoqué et les territoires en question ré-annexés au Bas-Canada. Page 299

1er février, Walton. — Le lieutenant-colonel Wilkins à Bathurst. Ses blessures l'ont forcé de se retirer de l'armée. Il lui est impossible de profiter de l'offre des terres au Canada. 498

6 février, Londres. — W. Stewart à Bathurst. Il envoie des papiers sur la question des droits sur les bois étrangers. Il a déjà communiqué ses observations à Vansittart. Les papiers ne sont pas avec les lettres. 458

14 février, Londres. — Pratt à Goulburn. Il envoie un document notarié signé par Dalhousie pour être reconnu et approuvé par Bathurst. 383

18 février, Belfast. — Manners au secrétaire colonial. Il prépare un traité sur l'émigration; demande une souscription pour lui permettre de le faire imprimer. 328

20 février, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. Il transmet des papiers reçus de Dalhousie au sujet de nouveaux travaux et d'une résidence pour le gouverneur général. Les lords de la Trésorerie désirent qu'ils ne soient pas fait de nouveaux travaux autres que ceux qui sont absolument nécessaires. 188

23 février, Carlton House. — Arrêté du Conseil pour la distribution des parts des prises faites sur les côtes de la Géorgie, dans le cours de la guerre de 1812. 27

26 janvier, Walton. — Le lieutenant-colonel Wilkins à Goulburn. Raison pour la concession de terre à son père et cause du délai dans la demande. 500

Inclus. Détails de la concession faite à feu John Wilkins en 1765, dans le comté d'Albany du côté est du lac Champlain, alors dans la province de New-York. 503

1er mars, Marine. — Edward Laws à Goulburn. Il part pour Québec et offre de porter des dépêches. 315

2 mars, Londres. — Hamilton à ————————. Demande copie de documents relatifs aux réserves du clergé au Canada ainsi que des instructions envoyées au Cap de Bonne-Espérance à propos de pareilles réserves dans la baie Algoa. 215

13 mars, Trésorerie. — Hill à Goulburn. Les lords de la Trésorerie ont hâte de recevoir une réponse les informant qu'on n'exécutera aucuns travaux au Canada excepté ceux qui sont absolument nécessaires. 190

13 mars, Bennett Street. — N. et J. Kirkland à Bathurst. Il demande la solde d'une année pour le lieutenant Daniel McDougal, de la milice du Haut-Canada, à cause de blessures reçues sur le champ de bataille. 314

15 mars, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. Il transmet un mémoire de Coffin demandant qu'on lui aide à faire partir des familles françaises des îles Madeleine, sa propriété. La chose appartient au département de Bathurst. 191

16 mars, Westminster. — N. Atcheson au même. Transmet pour Bathurst une pétition des propriétaires dans le Bas-Canada, pour qu'elle soit présentée au Roi. 1

Inclus. Pétition en français contre les changements projetés dans les droits sur le bois, etc. 2

17 mars, Londres. — G. C. Hopkinson & Sons à Goulburn. Demande qu'on augmente la demi-solde au lieutenant W. Clarke, des ci-devant Voltigeurs canadiens. 282

Inclus. Merry à Hopkinson & Sons. L'augmentation de la pension de Clarke ne peut se faire que sur la recommandation du secrétaire des colonies. 283

Copie de la commission de Clarke. 284

20 mars, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. Il transmet une lettre de Dalhousie où l'on voit qu'il a avancé £5,000 à Maitland pour dépenses civiles dans le Haut-Canada. 192

Inclus. Dalhousie à Harrison. Il transmet copie d'une lettre de Maitland au sujet de l'argent dont il avait besoin. 193

Maitland à Dalhousie. Demande £5,000 pour dépenses civiles. 194

1821.

20 mars, Glasgow. Lamond à Willison, chirurgien. Il l'a nommé chirurgien pour le bâtiment *George Canning*. Conditions de l'engagement. Page 523

23 mars, Whitehall. Lack à Goulburn. Les lords du commerce au sujet du mémoire de Mrs Campbell pour pertes soutenues par son mari dans ses efforts pour la culture du chanvre ; histoire de cette tentative, responsabilité du gouvernement, etc. Le compte préparé par les lords du commerce accuse un solde de £898 5s. 4d., dont le paiement, avec la concession de 150 acres, serait un règlement équitable de la réclamation. 35

23 mars, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. En janvier 1820 un projet de charte a été envoyé pour être examiné, sur le désir de la *Royal Institution.* Comme il faudra peut-être une poursuite pour obtenir la succession, il demande qu'il soit accordé une charte, et il présente de nouveau le projet de charte et un aperçu de ce qu'a fait l'institution. 395

Inclus. " Projet d'une charte royale pour la constitution en corporation du collège McGill à Montréal, dans la province du Bas-Canada." 396

" Aperçu de ce qu'a fait la *Royal Institution* pour l'avancement des connaissances au sujet du plan de M. McGill pour l'érection d'une université, etc." 407

24 mars, The Pavillion. Blomfield à Goulburn. Il transmet un mémoire qu'il recommande, car il s'agit d'un cas de grande détresse. 225

Inclus. Ralph Gore à——, 28 février 1821. Il est incapable de trouver un acheteur pour ses biens en Irlande. Il demande un emploi au Canada, car tout ce qu'on lui fait attendre est une concession de terre de simple colon. 226

29 mars, Londres. Wellington à Bathurst. Il envoie des rapports concernant des effets militaires à Kingston, afin qu'on décide de ce qu'on doit en faire. 88

Inclus. Crew à Fitzroy Somerset. Il transmet des papiers concernant des effets militaires hors de service. 90

Lettres, rapports et listes d'effets militaires hors de service, dans le Haut-Canada. 91 à 182

31 mars. Pétition de Mrs Baker demandant un passage gratuit pour elle-même et ses enfants afin qu'ils puissent aller rejoindre son mari à Québec. 229

Inclus. Certificat du pasteur et des syndics de la paroisse de Christ Church, à Surrey. 231

31 mars, Paris. Monk à Bathurst. Il demande une prolongation de son congé. 350

Lettre de J. H. Monk à Goulburn, qui a expédié la précédente. 351

5 avril, Londres. Coffin à Goulburn (?). Demande que la réponse à sa pétition lui soit envoyée à son adresse de Londres, vu que la dernière lettre a été envoyée aux îles de la Madeleine. 242

6 avril, Trésorerie. Harrison à Goulburn. L'agent dans le Haut-Canada a été autorisé à accepter une note de £200 pour aider à l'érection d'une église à Perth. 195

6 avril, Greenock. James Oughterson et Robert Lusk à Lamond. Rapport sur l'examen des bâtiments affrétés pour le transport d'émigrants à Québec. 524

9 avril, Holborn. Poynter à Goulburn. Il explique la situation de l'évêque Plessis et de M. Lartigue comme preuve de ce que l'arrangement avec Bathurst n'a pas été violé. 384

11 avril, Glasgow. Lamond à Dalhousie. James Barrie, de la société Rutherglen, qui devait partir à bord de l'*Earl of Buckinghamshire*, en a été empêché ; sa femme part sur ce bâtiment. Il prendra passage à bord de la *Pénélope*. Les sociétés tiendront des listes. Départs des autres navires. 522

12 avril, Grenock. Q. & J. Leitch à Lamond. Le *George Canning* est prêt à faire voile, mais attend son arrivée (de Lamond). Le vent est bon, de sorte que chaque heure est précieuse. 525

13 avril, Paris. Monk à Goulburn. Il le remercie de la prolongation de son congé. 352

13 avril, Greenock. Q. & J. Leitch à Lamond. Aucune réception du prix de passage convenu. 526

1821.
14 avril, Affaires étrangères. Planta à Goulburn. Il envoie copies de lettres reçues du ministre américain dans lesquelles il demande un certificat d'une concession supposée avoir été faite par le gouverneur Dodds, dans la province de la Caroline du Nord, en 1761 ou 1762. Page 49

Inclus. Rush à Planta. Il envoie copie de la lettre qui demande des renseignements. 50

Rhea à J. Q. Adams. Demande de la part de John F. Jack le certificat d'une concession par Dodds dans la région connue sous le nom de Little Tennessee River. 51

19 avril, Glasgow. Robert Lamond à Bathurst. Il envoie des rapports des sociétés d'émigration du district. Il fera les améliorations qu'on suggérera. 507

Inclus. Rapports.

21 avril, Marine. Le bureau de la marine à Goulburn. On a reçu trois listes des femmes et des familles de soldats licenciés qui désirent aller rejoindre leurs maris et leurs frères au Canada. Ceux qui sont en Angleterre peuvent, en venant à Londres, s'embarquer immédiatement. On a besoin de plus de détails pour les autres. 83

23 avril, Mark Lane. Inglis au même. Il envoie une pétition des marchands faisant commerce avec le Canada, demandant l'admission libre des grains et de la farine du Canada dans les ports du Royaume-Uni vu les circonstances particulières de la colonie. 306

Inclus. Pétition. 307

23 avril, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Dalhousie. Il écrit de nouveau au sujet d'une concession de terre et de la demande contenue dans son mémoire. 419

Inclus. Dalhouse à l'évêque. Raison pour refuser la demande de l'évêque. 422

24 avril, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Dalhousie. Il écrit encore au sujet de sa concession de terre. 423

27 avril, Londres. Lemon à Goulburn. On a fait avec soin des recherches parmi les papiers d'Etat, mais on n'a trouvé aucune trace d'une concession de terre supposée avoir été faite par le gouverneur Dobbs de la Caroline du Nord en 1761 ou 1762. Papiers retournés. 216

27 avril, Davies Street. D[r] Stewart à Goulburn. Il envoie une pétition à être présentée à Bathurst si elle est approuvée. Argent qu'il a dépensé en constructions publiques dans le Bas-Canada, indépendamment de ses services personnels, serait suffisant pour acheter 5,000 acres de terres incultes dans cette province. 490

Inclus. Le mémoire relate ses services pour l'Eglise anglicane dans différentes parties du Canada, et ses grandes dépenses. Il sollicite une concession de terre dans le Bas-Canada. 491

28 avril, Québec. L'évêque Plessis à Bathurst (en français). Sollicite la sanction du bill pour l'encouragement de l'instruction dans les paroisses rurales, réservées au Roi par Dalhousie ; cette sanction est grandement désirée par la population catholique romaine dont les écoles rurales n'ont encore jamais été enconragées. 387

29 avril, Québec. Le même au même (en français). Il attire l'attention sur le retard que subit l'émission de lettres patentes pour l'établissement permanent du séminaire de Nicolet. 390

30 avril, Québec. L'évêque (anglican) de Québec au même. Au sujet des accusations portées par l'Assemblée contre le Conseil à propos d'opérations de terres dans lesquelles sont concernés lui (l'évêque), le juge en chef Osgoode et le lieutenant-gouverneur Milnes, pour que la question se règle. 412

Inclus. Mémoire au sujet d'une concession de terre à chacun des membres du Conseil qui composait la commission des terres. 414

Ready, secrétaire du gouverneur, 13 avril. Ce que demande l'évêque dans son mémoire ne saurait être accordé. 418

1821.
Divers. Avril à juin. Reçus, comptes, etc., concernant les émigrants de Lanarkshire et de Renfrewshire. Pages 527 à 532

4 mai, Gardes à cheval. Taylor à Goulburn. Il transmet un mémoire de la part du quartier-maître Samuel Price demandant une plus grande concession de terre que celle qui lui a été faite par le gouverneur de Québec. 22

5 mai, Glasgow. Finlay au même. Il envoie des listes des sociétés à bord du *Buckinghamshire*, de Greenock à Québec. Deux autres navires ont été affrétés et il espère que le reste des émigrants seront en mer avant le 20. 508

Suivent huit listes.

8 mai, Londres. Le baron Séguier à Goulburn (en français). Demande des renseignements sur la succession de Rodolphe Jaccay, natif de la Savoie, marchand à Québec ou à Montréal, et qui est mort il y a quelques années, laissant des propriétés dans l'un ou l'autre de ces endroits. 460

11 mai, Taunton. Isaac Ogden au même. Il envoie une lettre reçue par navire particulier, contenant plus de détails que les lettres publiques. Conduite judicieuse de Dalhousie. Il regrette de constater qu'il n'a pas été reçu de recommandation à l'Assemblée pour sa pension de retraite. Il demande qu'on l'envoie et aussi qu'on prolonge son congé. 374

12 mai, Glasgow. Finlay au même. Il envoie des listes des émigrants à bord du *Commerce*. 509

Suivent les listes (9).

14 mai, Garde à cheval. Taylor à Goulburn. Il transmet une dépêche de Dalhousie recommandant que l'officier stationné à Montréal pour prendre charge des détachements, des travaux, etc., reçoive une rémunération supplémentaire de dix chelins par jour. 23

Inclus. Dalhousie à Taylor. Il recommande une rémunération supplémentaire comme ci-dessus. 24

21 mai, Marine. Le bureau de la marine à Goulburn. On a fait les arrangements nécessaires pour un passage pour Abraham Cuthbert, sa femme et ses enfants. 85

21 mai, Londres. Les lords Harewood et Amherst à Bathurst. Ils demandent la nomination de Hale au poste de lieutenant-gouverneur du Bas-Canada si le présent titulaire refuse d'y faire son domicile. 286

25 mai, Londres. Le colonel Gore à Goulburn. Il le renvoie à des lettres antérieures au sujet d'une concession de terres dans le Haut-Canada. Il est anxieux de faire voile immédiatement, de façon à pouvoir revenir cette saison. 281

26 mai, Bath. Armstrong à Goulburn. Il demande conseil au sujet de la réclamation à faire par Wylly pour ses pertes dans la Colonie du Sud. 219

29 mai, Walton. Le lieutenant Wilkins à Bathurst. Il sait que Sa Seigneurie est disposée à faire justice à ses réclamations, bien que pour le moment elle n'en ait pas les moyens. Si la proposition de Courtnay était adoptée, il espère qu'il (Wilkins) pourra obtenir une part du montant. Nature de la réclamation qui résulte de la concession faite à son père. 504

30 mai, Gardes à cheval. Taylor à Goulburn. Relativement à la lettre du 31 mai 1820 et à la demande du capitaine Fitzgerald, le commandant en chef n'hésite pas à dire que la promotion du capitaine Fitzgerald à une compagnie du 60[e] régiment en août 1815, a été en considération de ses services militaires. 25

2 juin, Londres. Mémoire du capitaine Fitzgerald. Déclare l'étendue des biens qu'il a sacrifiés en Géorgie à cause de sa fidélité à la Couronne. Il sollicite une indemnité. 273

Inclus. Déclaration sous serment de Fitzgerald attestant qu'il a abandonné ses biens en Géorgie pour se joindre aux forces britanniques sous Cockburn. 279

6 juin, Londres. Monk à Bathurst. Il remercie Sa Seigneurie de sa forte recommandation à la législature du Bas-Canada. Il demande une prolongation de son congé, attendu qu'il désire demeurer en Angleterre. 353

1821.

6 juin, Londres. — Monk à Goulburn. Bien que les avis reçus de Québec ne satisfassent pas entièrement aux désirs de Bathurst à son égard (de Monk), néanmoins ils le justifient de solliciter les bonnes grâces de Sa Seigneurie. Lettre envoyée pour être présentée à Bathurst. Page 355

7 juin, Glasgow. — Finlay à Goulburn. Il envoie les derniers papiers relatifs à l'émigration de ce comté (Lanark) et du comté de Renfrew. (1) Rapport du comité ; (2) copie des chartes des navires ; (3) comptes des recettes et des déboursés. L'état favorable des gages et de la main-d'œuvre ne demande plus qu'on fasse de dépenses à cause de l'encombrement de la population ouvrière, mais il pourra arriver qu'il faille aider des membres d'un certain nombre de familles à aller rejoindre les autres membres déjà rendus. Il a cru bien faire de communiquer tous les renseignements en sa possession. 510

Inclus. Rapport du comité sur l'émigration. 512

Relevé de l'embarquement des émigrés. 515

Copie de la charte des navires employés au service du transport des émigrés à Québec pour le gouvernement. 516

8 juin. — W. Wilson à Goulburn. Lui demande de recevoir £50 pour les transmettre à Charles Wilkins, de Drummondville, Saint-François. 506

9 juin, Ballyhaire. — Moffatt à Bathurst. Si l'on décidait d'encourager et de pourvoir aux ministres de l'église établie d'Angleterre qui désirent aller dans le Haut-Canada, il est de ceux qui voudraient y aller et il fournirait des certificats de ses qualifications et de son expérience. 325

14 juin, Affaires étrangères. — Clanwilliam à Goulburn. Il transmet une copie d'une lettre du chargé d'affaires de France, relative aux biens qu'on dit avoir été laissés par Rodolphe Jaccay, mort il y a quelques années soit à Québec, soit à Montréal, et demande qu'on prenne des renseignements. 53

15 juin, Québec. — L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Alarme causée à l'Eglise d'Angleterre au Canada par la nouvelle que les réserves du clergé doivent être appliquées au bénéfice des ministres de l'Eglise d'Ecosse aussi bien que de ceux de l'Eglise d'Angleterre. 425

Inclus. Projet de lettre (sans date) de Bathurst à l'évêque donnant les raisons pour lesquelles l'Eglise d'Ecosse au Canada reçoit une partie des bénéfices des réserves du clergé. 428

18 juin, Old Bailey. — James Serley à Goulburn. Comment pourrait-il envoyer £20 à son beau-frère, Thomas Overa, à Bathurst. 461

18 juin, Lambeth. — Cooper à Bathurst. Demande de l'emploi au Canada ou dans toute autre colonie. 243

19 juin, Lambeth. — Le même à Goulburn. Il transmet une lettre adressée à Bathurst et demandant de l'emploi. 244

22 juin, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. Les lords de la Trésorerie ne voient aucune objection à payer à la veuve de feu James Campbell £898 5s. 4d. pour les pertes qu'il a subies en essayant d'introduire la culture du chanvre au Canada. 196

25 juin, Orton. — Stewart au même. Il transmet une lettre à destination de Bathurst. Remercîments pour la concession de terre que Dalhousie a reçu ordre de lui faire. 494

La lettre à Bathurst de la même date contient des remercîments formels pour la concession. 495

26 juin, Marine. — Le bureau de la marine à Goulburn. Demande les adresses de deux familles nommées Maitland et Ballintyne émigrées de l'Ecosse au Canada. 86

26 juin, Old Charlton. — M[rs] du Vernett au même. Demande des renseignements relatifs à des terres concédées à feu son père dans la Floride de l'ouest, mais confisquées à cause de fidélité à son allégeance ; on a besoin de ces renseignements ainsi que la valeur estimative, afin de présenter une réclamation de dédommagement. 245

1821.

28 juin, Bath. — Armstrong à Goulburn. Ecrit de nouveau au sujet de la réclamation de Wylly pour pertes. Page 221

Inclus. Proclamation du gouverneur de la Caroline du Sud au sujet des esclaves emportés dans le cours de la guerre de 1812. 222

1er juillet, Londres. — Le comte Mandelsloh à Bathurst. Il envoie des papiers relatifs à l'affaire de John George Spartz, qu'il désire qu'on transmette à Montréal. 327.

5 juillet, Londres. — Monk à Goulburn. Demande une entrevue pour affaire particulière. 356

5 juillet, Londres. — Le même à Bathurst. On l'a engagé à rapporter en un mémoire les événements de sa vie et il transmet ce mémoire. 357

Inclus. Mémoire de Monk passant en revue les événements de sa vie et sollicitant une marque de la faveur royale. 359

6 juillet, Downing Street. — Monk à Goulburn. Difficulté d'obtenir une entrevue. Il demande une marque de faveur en considération de ses longs services. Il espère qu'il a suffisamment exposé ses titres. 366

Inclus. Liste des juges, etc., créés baronnets pour services à la couronne. 367

7 juillet, Londres. — Richard Rush à Goulburn. S'excuse de donner du trouble et demande des renseignements sur la Virginie pour un clergyman qui recueille des matériaux pour une histoire de cet Etat. Les papiers publiés sont-ils au bureau des Colonies ? Si non, sait-on ce qui en a été fait ? 452

9 juillet, Québec. — Mémoire de W. B. G. Lavers relatant les avances faites par son grand-père, jusqu'à environ £10,000 ; pertes des pièces dans un incendie. Demande une concession de terre en indemnité. 316

10 juillet, Edimbourg. — Sheaffe à Bathurst. Il envoie un mémoire qui, il l'espère, sera vu d'un bon œil. Il lui répugne de faire une pareille demande. "Bien que la justice ne puisse qu'appuyer faiblement ma réclamation, j'espère qu'on ne rejettera pas mon appel à la bienveillance." 462

Inclus. Mémoire à Sheaffe. Ses services et ses pertes. Il sollicite une concession spéciale de terres dans chacune des provinces du Canada. 463

12 juillet, Davies Street. — Stewart à Goulburn. Il se propose de lui faire visite. 496

18 juillet, Letterkenny. — Le capitaine Dawson au même (?). Il transmet une pétition pour qu'elle soit présentée au Roi. 256

Inclus. Pétition de Mrs Dawson relatant les services qu'elle a rendus en transportant des dépêches pendant la guerre de 1812, et sollicitant une compensation. 257

Note de Freer attestant que sir George Prevost a reçu la lettre apportée par Mrs Dawson. 261

Une seconde note de Freer accusant réception de lettres. 262

Témoignage de sir J. F. Falkiner. 263

Témoignage de Noah Freer. 264

Témoignage de De Rottenburg. 265

21 juillet, Londres. — Monk à Goulburn. Il exprime à Bathurst son consentement à accepter le titre de chevalier, mais non en qualité de juge à la retraite, sa retraite dépendant de nouvelles attendues du Canada. 369

21 juillet, Davies Street. — Stewart au même. Il désire encore succéder à la charge d'évêque de Québec si elle devient vacante, et demande que la chose soit mentionnée à Bathurst. 497

22 juillet, Boyle. — Dorrington à Sidmouth. Demande un passage gratuit au Canada et désire savoir comment sa pension sera payée. 248

28 juillet, Holyhead. — Bloomfield à Goulburn. Il recommande le major Martin, qui demande une concession de terre au Canada. 232

31 juillet, Kilmeekridge — Le révérend James H. Packe à Bathurst. Il recommande la famille de James Boyce ; les services du père ; la famille désire émigrer. 392

1821.

31 juillet, Gardes à cheval. — Taylor à Goulburn. Explication donnée par Dalhousie au sujet des pensionnaires de l'hôpital Chelsea est satisfaisante pour le commandant en chef. Page 26

2 août, Londres. — Monk au même. Demande une ampliation des lettres patentes de la concession de terre à Osgoode. Lettres envoyées pour être expédiées à Québec. Il se propose de partir pour la campagne à moins que Bathurst ait besoin de lui. 370

4 août, Devizes. — T. McRea à Bathurst. Un marchand qui f‸it commerce en Angleterre et au Canada et qui a failli sera-t-il protégé dans la colonie comme en Angleterre contre des poursuites pour dettes encourues avant sa faillite. 331

7 août, Marine. — Bureau de la marine à Goulburn. On a donné les ordres nécessaires pour le passage de trois soldats mentionnés dans la lettre du 6 courant. 87

16 août, Chatham. — Attrill au même. Lui demande la lettre usuelle qui lui permette d'obtenir la concession de terre ordinaire. 224

24 août, Aldgate. — J. et G. Lermitte au même. Il envoie un extrait au sujet de l'emploi de feu le chevalier de Niverville dans la marine provinciale. Le nom n'est pas dans les livres de l'amirauté, celle-ci n'ayant rien eu à faire avec les nominations coloniales jusqu'à la dernière guerre, qui est subséquente à la commission de Niverville. 321

(L'extrait précède la lettre.)

25 août, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. On a donné ordre d'émettre un warrant pour le paiement de £898 5s. 4d. à M[rs] Campbell en complet acquit des réclamations de feu son mari. 197

27 août, Dublin. — J. de Joncourt au même. Expose l'affaire de feu le capitaine Patrick Kennedy, et demande comment les terrains qu'ils possédaient peuvent être recouvrés pour le bénéfice de ses héritiers. 312

28 août, Affaires étrangères. — Hamilton au même. Il envoie copie d'une dépêche de Bagot avec détail de la demande faite à l'empereur de Russie et au consul d'entreprendre l'arbitrage des difficultés de l'interprétation du premier article du traité de Gand. 54

Inclus. Bagot à Londonderry. Il a demandé à Nesselrode de communiquer le vœu du roi à l'empereur qu'il se charge de l'office amical d'arbitre du différend qui s'est élevé à propos de l'interprétation du premier article du traité de Gand. La réponse incluse et copies de la correspondance avec le gouvernement américain. 55

Bagot à Nesselrode (en français). Il sollicite l'office amical de l'empereur. 56

Nesselrode à Bagot. L'empereur accepte la charge d'arbitre. Bagot enverra tous les actes, mémoires et observations qui pourront jeter de la lumière sur le sujet. 58

Middleton à Nesselrode (en français). Copie de la convention qui réfère le différend entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à l'empereur de Russie. 60

Nesselrode à Middleton (en français). En termes similaires à la lettre à Bagot. 62

29 août, Belmont. — L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Il remercie pour l'érection dans son diocèse des archidiaconats de Québec et de York. Il sollicite une augmentation des traitements des archidiacres, qui ont aujourd'hui £150 par an. Le don d'un carillon et l'érection d'une maison pour le ministre ont été sollicités par Dalhousie, autrement ils n'auraient pas insisté pour ces avantages. 431

29 août, Aberdeen. — Le révérend W. Mearns à Bathurst. Il envoie une pétition des propriétaires, etc., au Nouveau-Brunswick, qui lui a été transmise en sa qualité de modérateur de l'Eglise d'Ecosse. Il attire l'attention sur l'à-propos, au point de vue politique, religieux et moral, de fournir aux colons écossais de bons guides religieux de leurs propres croyances. 337

1821.

Inclus. Rapport d'un comité de l'Eglise d'Ecosse donnant au Dr Mearns le pouvoir de faire ce qu'il juge à propos à l'égard des pétitions. 3 Page 39

— août, Letterkenny. Mrs Dawson à Goulburn. Elle attire l'attention sur la pétition qu'elle a envoyée le 18 juillet. 266

6 septembre, Londres. Lowless Crosse au même. Il envoie des formules de concessions projetées à la Compagnie de la Baie-d'Hudson et autres. 323

6 septembre, Petersfield. Atcheson à Bathurst. Il sollicite l'attention bienveillante de Sa Seigneurie pour la pétition de la commission du commerce de Québec au sujet des relations entre le Canada et Demarara, etc., et il lui demande de recommander aux commissaires de la Trésorerie d'envoyer aux officiers du revenu au Canada instructions de permettre à ces relations de continuer. 13

Inclus. Mémoire sur le sujet à destination de la commission du commerce. 15

18 novembre, Québec. Bouchette à Goulburn. Il présente et recommande son fils, auquel le duc d'York a promis une commission dans l'armée. Ses qualifications. 233

20 novembre, Hamilton. Henry Monteith au même. Il envoie une petition de la *Glasgow Wrights Society*; la réponse devra lui être envoyée. 332

Inclus. Pétition de la *Glasgow Wrights' Society for emigration*, demandant que la concession leur permette de s'établir dans le Haut-Canada. 333

21 septembre. Mémoire de sir Chambre Echlin. Il n'a pas réussi dans ses prétentions à certains biens en Irlande; sa détresse. Il sollicite une concession de terre près de Niagara. 268

22 septembre, Whitehall. Clive à Goulburn. Vu les circonstances, le Roi a décidé d'accorder le pardon de Reinhart, trouvé coupable d'un meurtre commis en juin 1818 dans le Bas-Canada. 64

23 septembre, Ballymeer. Richard Hare au même. Recommande le révérend M. Hogan, prêtre catholique romain, pour aumônier de la garnison à Corfou, ou pour aller au Canada. 288

25 septembre, Whitehall. Lack au même. Certains actes du Bas-Canada, ne représentant pas d'objection technique, peuvent être laissés à leur cours. 42

25 septembre, Hamilton Palace. Archibald Hamilton à Bathurst. Au sujet de l'émigration du Lanark-hire. Raisons pour aider les émigrants. 289

25 septembre, Guerre. Merry à Goulburn. Le secrétaire de la guerre désire qu'on lui fournisse des renseignements au sujet des arrangements pour les adjudants réformés de milice coloniale. 209

26 septembre, Hamilton Palace. Archibald Hamilton à Bathurst. Il envoie une des nombreuses pétitions qu'il reçoit de personnes qui désirent émigrer, laquelle fait rsssortir l'apparente déloyauté avec laquelle on a séparé des membres d'une même famille qui espéraient être réunis au Canada. 293

Incluse. Pétition. 294

28 septembre, Guerre. Merry à Goulburn. Au sujet de la réclamation de l'adjudant Fraser. Il n'a servi que dans les troupes coloniales, de sorte que le cas est différent de celui de l'adjudant Stewart. 210

29 septembre, Pensylvanie. Lawrence Bathurst à lord Bathurst. Il a reçu une concession de 900 acres au Canada. Il demande du secours qui lui permette d'utiliser cette concession. 235

(?) septembre, Londres. Le lieutenant Brown à Goulburn. Il envoie une liste de questions concernant les concessions de terre. 237

1er octobre, Dublin. Talbot à Sidmouth. Il envoie un mémoire de sir Charles Echlin, bart. 217

4 octobre, Hamilton Palace. Le duc d'Hamilton à Bathurst. Il envoie une lettre qu'il désire être expédiée à Dalhousie. 296

1821.
8 octobre, Whitehall. Lack à Goulburn. Les actes du Bas-Canada (à l'exception du nº 344 réservé pour étude ultérieure) seront laissés à leur cours. Page 43

15 octobre, Taunton. Ogden au même. Demande une prolongation de congé. Sa santé n'est pas meilleure. L'Assemblée n'est pas disposée à se montrer libérale. Bonnes récoltes au Canada, mais pas de vente. 376

19 octobre, Londres. Mémoire d'Osgoode. Il cite Portland, qui lui a annoncé qu'il recevrait une pension de £800 en prenant sa retraite. Elle lui a été servie régulièrement jusqu'à présent, mais un changement est survenu dans le département du revenu et il s'en est suivi une suspension de paiement pour laquelle il demande à être indemnisé. 377

20 octobre, Londres. Barry à Bathurst. Il a reçu la somme de £898 12s. (ailleurs, 5s. 4d.) accordée à Mrs Campbell, veuve de feu James Campbell, pour services dans la culture du chanvre au Canada. Il demande qu'on complète le titre de 150 acres qu'on lui a accordées. 258

21 octobre, Letterkenny. Mrs Dawson à Goulburn. Ecrit de nouveau au sujet de sa pétition. 267

22 octobre, Whitehall. Lack au même. Au sujet du mémoire de la commission du commerce à New-York concernant les droits sur le rhum, un bill sera présenté pour aplanir les difficultés qui résultent des dispositions de la loi, et il sera accordé une indemnisation dans des cas particuliers. 44

Inclus. Delarand à Lack. Les officiers du revenu à Québec avaient admis en franchise du rhum de Demerara, bien que la franchise ne s'étendît qu'aux alcools venant des colonies produisant le sucre dans les Antilles. On donna ordre, en conséquence, d'observer la loi. Sur demande à la Trésorerie, on a fait préparer un bill pour étendre le privilège aux colonies de l'Amérique du Sud, et en attendant, on indemnisera Jones et les autres. 45

23 octobre, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Il transmet copie du rapport des commissaires de la douane sur la plainte de Monk à propos de la distribution par le percepteur des douanes du Bas-Canada de marchandises étrangères illégalement importées des Etats-Unis. 198

Inclus. Rapport des commissaires de la douane sur leur enquête relative à la distribution des marchandises saisies par le percepteur des douanes. Mesures préventives. 199

25 octobre, Québec. Ready à Goulburn. Il présente un fils du juge Kerr qui a été nommé préposé au débarquement à Trois-Rivières. Le duc de Richmond se proposait de recommander la confirmation de sa nomination, mais il (Ready) craint que cela n'ait pas été fait. 454

Inclus. Les commissaires de la douane à Richmond, 8 juin 1819. Lui demandant de nommer un officier de douane à Trois-Rivières, la Trésorerie ayant autorisé le paiement d'appointements de £100 mais n'ayant pas nommé de titulaire. 456

25 octobre, Londres. Leonard à Bathurst. Il transmet une brochure pour faire foi de sa fidélité. 324

30 octobre, Québec. Ready à Goulburn. Il présente Marshall, le solliciteur général, qui a obtenu un congé de six mois. 457

1er novembre, Whitehall. Lack au même. L'acte nº 344 du Bas-Canada devra être laissé à son cours. 47

2 novembre, Deptford. Patton à Bathurst. Il annonce qu'il a à son bord une boîte de la part de Dalhousie, et il demande qu'on l'envoie chercher. 394

7 novembre, Whitehall. Hamilton à Bathurst. Il transmet une demande de sir Charles (Chambre ?) Echlin sollicitant une concession de terre dans le Haut-Canada. 65

12 novembre, Québec. Rapport de la *Quebec Emigrant's Society* pour 1821. Sur l'établissement de Drummondville (Saint-François) ; sur l'établissement du cap (Québec) ; indiquant les emplois de ceux qui y sont retenus, la moyenne hebdomadaire d'octobre à juin étant dix-sept hommes, seize femmes et trente-trois enfants. Au sujet des frais de rapatriement des personnes

1821.

qui ont des certificats de médecin attestant qu'elles devraient retourner en Europe; menues et diverses dépenses non données en détail. Observations générales sur le fonctionnement de la Société. Le rapport porte les signatures de G. J. Mountain (évêque), Frederick Arabin, T. W. Satterthwaite et Edward Hale, jne. Page 439

14 novembre, Carlton House. Arrêté du conseil nommant John Ready et John Hall, membres du Conseil exécutif. 48

14 novembre, Londres. Toone, Monkhouse et Churton à Bathurst. Ils demandent à examiner les papiers publics de la Caroline du Sud emportés pendant la guerre de la révolution. 340

16 novembre, Québec. L'évêque (anglican) de Québec au même. Il proteste contre le projet de donner partie du bénéfice des réserves du clergé à l'Eglise d'Ecosse au Canada, et il cite (p. 437) la discussion sur le bill de 1791, pour prouver que la caisse était exclusivement destinée à l'Eglise d'Angleterre. 432

16 novembre, Londres. Davidson à Goulburn. Demande des renseignements sur une concession de terre à M. Richard James, en Floride. Par suite de pertes qu'il a subies, il désire s'en aller dans une colonie britannique, de préférence dans le Haut-Canada, pourvu qu'il puisse y recevoir une légère concession. Il a des parents pauvres qui le suivront. 249

Inclus. John Gilliam à Davidson et Cie au sujet d'une concession de terre à Richard James, dont il a épousé la fille. 251

21 novembre, Doctor's Commons. Rapport des jurisconsultes de la couronne sur le projet de la concession à la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Le rapport cite la concession et ajoute : Nous doutons si cette description est aussi complète et exacte qu'elle devrait être pour correspondre avec le pouvoir dondé par l'acte du parlement. 66

Incluse. Copie de l'acte en question. 68

Marché à exécuter entre la Compagnie de la Baie-d'Hudson et MM. McGillivray et Ellice. 78

21 novembre, Guerre. Merry à Goulburn. Le Dr Hackett a demandé une rémunération égale à son traitement de réforme en sus de celui en qualité de *health officer* à Québec. Il demande des renseignements sur le rendement de la charge. 212

22 novembre, Trésorerie. Harrison au même. Il envoie des papiers se rattachant à la réclamation du major général Baynes qui demande la continuation de sa solde, pour que Bathurst donne son opinion sur la question de savoir si la Trésorerie ferait bien d'émettre un mandat pour une somme équivalent à sa solde. 204

28 novembre, Londres. Burton à Bathurst. En réponse à la lettre du 29 septembre lui disant qu'il ne peut s'attendre à un traitement de lieutenant-gouverneur à moins d'aller demeurer dans le Bas-Canada, il s'y rendra de bonne heure au printemps. 239

3 décembre, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Il transmet copie de lettres des lords de la Trésorerie au sujet de la pension d'adjudant demandée par le lieutenant Fraser, de la milice de Glengarry. 206

Inclus. Harrison au secrétaire de la guerre. Le revenu colonial étant insuffisant pour faire face aux demandes, les lords de la Trésorerie lui demandent de payer au lieutenant Fraser trois shillings par jour sur la caisse militaire. 207

3 décembre, Londres. Burton à Goulburn. Il a reçu copie d'une lettre du 20 (29) septembre, à laquelle il a répondu en informant Bathurst qu'il sera prêt à partir pour le Canada de bonne heure au printemps. 240

4 décembre. Trésorerie. Harrison au même. Dalhousie a reçu autorisation d'acheter les biens qui pourraient nuire à la défense de Québec. 208

1821.
5 décembre, Londres. Berens à Goulburn. Il demande une entrevue, en compagnie de Pelly, pour définir les limites à donner dans les permis pour le commerce commun des compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest. Page 241

27 décembre, Guerre. Merry au secrétaire de Bathurst. Le lieutenant Henry Thomas a demandé une augmentation de son traitement de réforme. Bathurst croit-il qu'il y a droit ? 213

Pas de date. Osgoode à Goulburn. Il est venu à Downing-street pour présenter un mémoire. Il relate la manière dont les lettres patentes pour une concession de terre ont été envoyées à Monk. 380

Mémoire de certains membres de l'Eglise d'Ecosse au Canada demandant les mêmes avantages que l'Eglise d'Angleterre. 342

Papiers d'État relatifs à Sherrington et à la seigneurie La Salle, 1821.

Q—160.

Ces papiers contiennent un récit de ce qui a été fait à propos des prétendus empiétements du seigneur de LaSalle sur le township de Sherrington.

Le gouverneur lord Dalhousie, 1822.

Q. 161.

1822.
21 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 66). Il envoie des pétitions de la Société d'agriculture de Montréal et des habitants de différents comtés nommés, demandant qu'on mette fin à la restriction imposée sur l'importation du blé et de la farine dans la Grande-Bretagne. Page 2

(Les pétitions se trouvent ensemble dans Q. 158.)

21 janvier, Québec. Le même au même (n° 67). Il a soumis au procureur général certaines questions pour savoir jusqu'à quel point il peut utiliser le lieutenant-gouverneur quand il (Dalhousie) est dans les limites de la province. 3

Incluses. Questions et réponses sur le sujet mentionné dans la lettre. 4

21 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 68). Il transmet une adresse du Conseil législatif sur les intérêts de l'agriculture et du commerce au Canada, ainsi que des résolutions sur la demande faite par l'Assemblée à Joseph Marryatt d'agir en qualité d'agent autorisé de la province. Il demande qu'on s'occupe favorablement de cette adresse. 7

Réponse au Conseil législatif que Sa Seigneurie transmettra l'adresse. 8

Copie de l'adresse. 9

Rapport sur le blé, etc., exporté de Québec. 15

Relevé des articles fabriqués et marchandises de la Grande-Bretagne ainsi que des produits coloniaux à Québec, de 1800 à 1821. 18

Relevé de la valeur annuelle des articles fabriqués et marchandises de la Grande-Bretagne, de 1813 (lorsqu'a été imposé le droit *ad valorem*) à 1821. 19

Résolution du Conseil législatif, 19 janvier, sur les pouvoirs constitutionnels de la législature. 21

21 janvier. Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 69). Un différend s'étant élevé entre les commissaires pour la délimitation de la frontière selon l'article 5 du traité de Gand, il a demandé à Bouchette de faire un rapport. Il transmet les papiers reçus de Bouchette. 23

Inclus. Ward Chipman à Dalhousie, 8 octobre 1821. Il annonce que les commissaires de la frontière ne se sont pas accordés. Ils se réuniront

1822. de nouveau à New-York en avril. Il (Chipman) va revenir dans la province. Page 24

Opinion de Thomas Barclay, l'un des commissaires, 4 octobre 1821, sur la frontière légitime de la Nouvelle-Ecosse. 26

Opinion de C. P. Van Ness, l'autre commissaire, sur le même point. 28

Mémoire de Bouchette sur les questions de frontière. 29

Rapport supplémentaire. 39

Plan de partie du Bas-Canada et du Nouveau-Brunswick. 48*a*

25 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 70). Il transmet les noms de W. B. Felton, Matthew Bell et Antoine G. Couillard, comme ceux de personnes propres à remplir la vacance causée au Conseil par la mort de de Lotbinière, et il recommande particulièrement Felton. 49

25 janvier, Québec. Le même au même (n° 71). L'Assemblée a décidé de refuser une liste civile devant durer la vie du roi ou de renouveler l'acte du revenu 59, George III, qui expire le 1er mai prochain. Cela indique l'humeur de la Chambre. Il envoie des papiers qui contiennent des idées, l'un par le percepteur des douanes, l'autre par Coltman, président du conseil de l'audition. 50

Inclus. Mémoire de Perceval sur les effets de l'abrogation de l'acte du revenu et les changements qui s'en suivront. 51

Mémoire de Coltman, 31 décembre 1821, sur les droits perçus en exécution de l'acte 14 Georges III. 56

25 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 72). Il transmet une adresse sur le sujet de la liste civile et une pétition relative aux intérêts agricoles et commerciaux de la province. 58

Réponses aux demandes de transmission. 59, 60

Adresse de l'Assemblée au sujet de son refus d'accorder une liste civile pour la vie du roi. 61

La même en français. 69

Pétition sur le sujet des intérêts agricoles et commerciaux du Bas-Canada. 77

Le même en français. 81

25 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 73). Maitland ayant expédié la dépêche relative à la réclamation de Dibbs, il a fait prendre des renseignements et il envoie le rapport du député du quartier-maître général, relatant la conduite irrégulière de Dibbs. 85

Inclus. Dibbs à Dalhousie, 26 novembre 1820. Se plaint de ce qu'il ne peut avoir son titre du major Powell, secrétaire à Perth. 86

Mémoire de Dibbs relativement à son titre. 88

Mémoire du capitaine Fowler au sujet du lot de Dibbs, 20 février 1821. 90

Mémoire au sujet de John Dibbs, colon émigré de l'établissement militaire de Perth, 29 décembre 1821. Donne les dates des répartitions, etc., et accuse Dibbs d'avoir vendu sa terre à un émigré nommé Cotton, après l'avoir déjà vendue à deux autres personnes, dont l'une est en possession. L'affaire a été réglée à l'amiable entre les dupes de Dibbs. 91

13 février, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 74). Dépêches reçues. 94

20 février, Québec. Le même au même (n° 75). Il a reçu une dépêche avec copie du mémoire d'Osgoode. La difficulté au sujet de sa pension a été réglée et on a payé ses arrérages à son agent. 95

22 février, Québec. Le même au même (n° 76). Selon la demande il envoie copie du bill réservé intitulé "Acte pour l'encouragement et l'avancement de l'instruction dans les paroisses rurales de cette province." 96

23 février, Québec. Le même au même (n° 77). Il cherchera comment réduire les frais de l'administration de la justice. Les plus lourds sont ceux que nécessitent les affaires criminelles ; il envoie un rapport du conseil d'audition sur le

1822. sujet, et il s'accorde avec les conclusions du conseil. Le solliciteur général étant en ce moment à Londres, il peut expliquer ce qui le concerne. Page 97

Inclus. Rapport sur les comptes publics. 98

23 février, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 78). Il transmet une adresse du Conseil législatif lui demandant de mettre au pied du trône la pétition de la Chambre demandant la faveur de recevoir les portraits de Sa Majesté défunte et de Sa Majesté actuelle. Il envoie la réponse à l'adresse. 102

Incluse. Réponse. 103

Adresse demandant la transmission de la pétition. 104

23 février, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 79). Il envoie une copie du discours prononcé à la clôture de la législature, le 18 courant, avec une liste des bills sanctionnés. 106

Inclus. Gazette contenant la liste des bills sanctionnés et le discours de clôture. 107

Les mêmes en français. 110

25 février, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 70). Il transmet copies de lettres de l'évêque anglican de Québec et du procureur général, du 3 décembre. Il attire l'attention sur une erreur dans les lettres patentes pour les présentations. 115

L'évêque (anglican) de Québec à Dalhousie sur le même sujet. 117

Lettres d'Uniacke, procureur général, sur le sujet; appuyant d'arguments son opinion à l'encontre de celle de l'évêque. 119 à 125

(Dans la lettre à la page 125, le procureur général fait ressortir la nécessité d'une clause pour forcer les membres du clergé à résider dans leurs paroisses.)

Question de savoir si les lettres patentes créant des cures ou installant des recteurs devraient contenir les mots "durant bon plaisir et la résidence réelle du recteur dans la paroisse." 127

Suprématie du roi dans la nomination des prêtres catholiques romains aux cures paroissiales. 130

14 mars, Québec. Dahousie à Bathurst (n° 81). Il envoie des pétitions de M. Cumming et de la famille de Peter McNaught, émigrés de Lanarkshire, demandant des avances à chacun des membres de chaque famille selon des instructions particulières. Comme il n'est pas autorisé à faire ces avances aux requérants, il envoie leur pétition pour qu'on en dispose. 135

Inclus. Pétition de la part de sa femme. 136

Certificats relatifs à Mrs Cumming. 137 à 139

Pétition de Thomas McNaught. 140

Certificat relatif à McNaught. 142

14 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 82). Il transmet une lettre de Maitland recommandant la construction d'un pont entre Kingston et le fort Henry, devant coûter £6,000; ses avantages. Il recommande fortement le projet. 143

Inclus. Maitland à Dalhousie. Il recommande la construction d'un pont entre Kingston et le fort Henry; avantages d'un pareil pont. 145

22 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 83). En sus des papiers envoyés le 25 janvier dans la lettre n° 71 (*voir* p. 50 de ce volume), il envoie copie d'un mémoire du juge Kerr sur le sujet d'un droit d'importation sur le sel. 148

Inclus. Mémoire en faveur de l'abolition du drawback sur le sel pour les pêches dans les limites prescrites par l'acte, et de l'imposition d'un droit rémunérant. 149

22 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 84). Il transmet un mémoire de Bouchette avec des papiers qui l'accompagnent. 151

Inclus. Mémoire de Bouchette relatif à ses qualifications pour la charge qu'on lui a enlevée, tort que cela lui a fait dans sa réputation professionnelle, et il demande qu'on lui donne des marques d'approbation

1822.

qui lui servent à prouver qu'on ne lui a pas enlevé sa charge pour défaut de compétence. Page 152

Liste de plans, etc., appartenant au bureau de l'arpenteur général et envoyés au colonel Barclay, commissaire de la frontière. 156

Extraits de lettres de Ward Chaipman sur le sujet des arrangements préparatoires de la commission. 158

Extrait d'une lettre de Barclay approuvant ses services (de Bouchette). 161

Autres extraits similaires. 162

Autres extraits relatifs aux services de Bouchette. 160 à 168

22 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 85). Il envoie copie du rapport du conseil d'audition sur les lettres de crédit émises par Richmond en faveur de feu M. Young, et demande la décision de Sa Seigneurie. 169

Inclus. Rapport du conseil de l'audition sur les réclamations du gouvernement contre la succession de feu l'honorable John Young au sujet de lettres de crédit émises en sa faveur pour £400 et dont il n'a pas rendu compte. 170

22 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 86). Il transmet copie d'un acte pour régir le commerce entre le Canada et les Etats-Unis. 176

Inclus. Copie de l'acte (version anglaise). 179

Copie de l'acte (version française). 181

22 mars, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 87). Il a reçu une dépêche dans l'intérêt des pasteurs de congrégations presbytériennes, et il s'en occupera. Il a référé au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada la question d'une saisie de tabac à l'île Carleton, la chose ayant eu lieu dans cette province. 184

20 avril, Québec, Le même au même (n° 88). Il envoie copie d'une pétition pour une charte pour l'hôpital général de Montréal ; un rapport sur la pétition et un projet de charte. Il recommande le tout, l'objet faisant honneur à Montréal et étant de nature à rendre de grands services au public. 185

Inclus. Copie de la pétition, signée par John Richardson, William McGillivray et Gerrard. 186

Note sur la nature de la charte demandée. 189

Rapport du comité du Conseil recommandant que la charte soit accordée. 192

Esquisse d'une charte. 195

22 avril, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 89). Il envoie des papiers à l'appui de la pétition des filles de Dambourges demandant une continuation de la pension accordée à leur mère, laquelle a cessé à la mort de celle-ci et les a laissées dans la pénurie. Il recommande fortement qu'on accorde la pétition. 212

22 avril, Québec. Le même au même (n° 90). Il recommande que la succursale du département de la colonisation pour les établissements militaires sur la ligne de Richmond à Perth soit abolie, attendu qu'on a assez fait pour engager les émigrés ordinaires à s'y établir. Il suggère de transférer le tout au gouvernement civil du Haut-Canada le 24 décembre, ne retenant que la succursale par l'entremise de laquelle il a établi les émigrés de Lanarkshire, pour recouvrer les fortes sommes qui leur ont été avancées. 214

8 juin, Québec. Le même au même (n° 91). Inconvénients de réunir en une seule personne la charge de secrétaire civil du gouverneur et les fonctions de secrétaire provincial. Ready en ayant été informé a signifié sa détermination de retourner en Angleterre ; il lui procurera un passage. Cochran a été nommé secrétaire civil, charge qu'il a occupée sous Sherbrooke, mais on lui a permis de retenir la charge d'auditeur des lettres patentes. Les fonctions du secrétaire provincial ont été confiées à Montizambert. 216

10 juin, Québec. Le même au même (n° 92). Observations sur la conduite de la législature. Irréconciliables différends entre l'Assemblée et le Conseil

1822.

L'Assemblée a porté le quorum de 15 à 26, ce dernier nombre étant la majorité de toute la représentation. Nomination de Joseph Marryatt en qualité d'agent autorisé. Il envoie copie des résolutions adoptées au sujet d'une demande d'indemnité pour avances faites sur des fonds sans destination spéciale. Ce qu'on a fait au sujet de la liste civile permanente; résolutions adoptées; une adresse basée sur ces résolutions a été expédiée le 25 janvier dernier (n° 72). Rejet du bill pour renouveler l'acte expirant du revenu. Violente discussion dans l'Assemblée à propos de paroles prononcées par un membre du Conseil et regardées comme offensantes. Adresse demandant le renvoi de ce conseiller de toute charge publique; la demande refusée. Il a évité la prorogation jusqu'à ce qu'on ait pu faire une dernière tentative pour faire voter la liste civile; aucun succès. Effet du changement du quorum. La nomination d'un agent indique l'ignorance et les prétentions de l'Assemblée; il envoie les papiers qui s'y rapportent; il croit qu'on n'écoutera pas l'agent nommé. Les embarras causés par le refus d'adopter la liste civile se compliquent de l'expiration de l'acte du revenu. Il transmet le rapport du Conseil exécutif sur la question de frais locaux non inclus dans les dépenses du gouvernement civil, et comment on pourrait améliorer la perception du revenu et diminuer les dépenses. Il demande des instructions pour la session suivante sur les questions de la liste civile et du revenu; comment il propose de tourner la difficulté. Page 218

Incluses. Résolutions de la Chambre d'Assemblée, 12 janvier 1822. 231
30 janvier 1822. 237
9 février 1822. 236
14 février. 229

Discours de l'honorable M. Richardson dans le Conseil, le 31 janvier 1822, sur une proposition de former le Conseil en comité pour étudier certaines règles, etc., dans le but de les modifier. 239

Rapport du comité du Conseil sur les dépenses, etc., du gouvernement distinguées de celles des établissements locaux. 242
Liste n° 1. 251
Liste n° 2. 255

10 juin Québec — Dalhousie à Bathurst (n° 93). Avis a été envoyé aux fonctionnaires et employés dont les traitements ou appointements sont classés comme locaux, leur annonçant que leurs traitements ne pourront leur être servis à compter du 1er mai dernier à moins que la législature n'y pourvoie spécialement. Les pensions n'ont pas été considérées comme appartenant à l'une ni à l'autre des catégories, mais les appointements des maîtres d'école sont classés comme frais locaux. Il diffère du comité, et il appliquera £5,000 de ce qu'il recevra de la douane et de la poste à ces deux objets, et en attendant il fera appliquer à ces paiements la somme qu'il y a aujourd'hui à payer par la caisse militaire au receveur général. 258

6 juillet, Québec. — Le même au même (n° 95). Il transmet les procès-verbaux du Conseil exécutif sur des questions d'Etat du 5 novembre 1820 au 31 décembre 1821. 262

Lettre de la même date (n° 96), transmettant les procès-verbaux relatifs aux terres vacantes. 263

12 juillet, Québec. — Dalhousie à Bathurst (n° 94). En conformité de l'autorisation contenue dans la lettre du 31 décembre dernier, il a acheté les biens représentés dans la dépêche du 28 août 1821, pour £7,026 9s. sterling; le tout comprend environ 65 acres. L'ingénieur commandant a instamment demandé l'achat d'autres terrains pour compléter les glacis, mais comme on en demande un prix exorbitant il a refusé de sanctionner l'achat. 260

10 eptembr Québec. — Le même au même (n° 97). L'île Drummond ayant été abandonnée comme en dedans des limites des Etats-Unis, il recommande qu'on établisse un poste au Saut Sainte-Marie. C'est un poste de la Baie

1822.

d'Hudson, où il y a des bâtiments qu'on pourrait utiliser pour les besoins militaires. Page 264

10 septembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 98). Il transmet les procès-verbaux du Conseil exécutif sur les affaires d'Etat, du 18 décembre 1821 au 5 juillet 1822. 265

10 septembre, Québec. Le même au même (n° 99). Ayant obtenu un rapport sur la demande de W. B. Felton d'une nouvelle concession de terre, il recommande qu'il lui soit fait une concession de 5,000 acres en conformité du rapport. 266

Inclus. Le rapport. 267

10 septembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 100). Ayant reçu communication confidentielle de la décision des commissaires relativement à la frontière depuis Saint-Régis jusqu'à la tête du lac Huron, il a demandé des copies du plan, mais à cause des frais, il désire l'autorisation de Sa Seigneurie. 269

Inclus. Hale à Cochran, 4 août 1822. Il envoie un extrait d'une lettre de Barclay au sujet de la copie de carte demandée. 271

Barclay à Hale, 29 juillet. Vu l'absence de ses dessinateurs il ne peut faire décalquer la carte demandée. Si Dalhousie envoie à New-York quelque personne compétente pour copier la carte ou autorise la dépense qu'il (Barclay) encourrait en engageant quelqu'un, il lui donnera les facilités nécessaires. On paraît se faire une idée peu juste de l'étendue du travail. 272

10 septembre, Québec. Dalhousie à Wilmot, membre du parlement. Il suivra les instructions de Bathurst et donnera à McRobb une concession de 1,200 acres, et réservera 2,000 acres pour être ajoutées si la culture de la première étendue est satisfaisante. Il suivra les instructions de Bathurst, mais cette réserve ne saurait se faire sans embarras. 273

10 septembre, Québec. Le même à Bathurst (n° 101). Il a retardé d'annoncer l'arrivée de sir Francis Burton jusqu'à ce qu'il ait constaté s'il en résulterait quelques difficultés. Ses services sont utiles. Il lui a choisi une maison dont la Trésorerie autorisera le paiement du loyer, espère-t-il, sur les revenus sans destination spéciale de la province. 274

15 septembre, Québec. Le même au même. Durant les débats sur le bill pour la réunion des provinces, il a hésité de présenter aucune mesure mentionnée à Québec ; aujourd'hui qu'on est arrivé à une décision, il suggère qu'on nomme sir Francis Burton orateur du Conseil au lieu du juge en chef Sewell ; l'habileté, le caractère et la conduite de ce dernier le rendent éminemment propre à occuper ce poste ; mais il existe contre lui un sentiment de jalousie très prononcé qui a aggravé les différends entre les deux Chambres. 276

16 septembre, Québec. Le même au même (n° 102). Un homme du nom d'Oliver Fitzgerald, arrêté pour le meurtre du major Going, à Limerick, a confessé que, bien qu'il n'ait pas été complice de ce crime, il a été le principal auteur du meurtre d'un facteur. Il demande ce qu'il doit faire de cet homme. 278

17 septembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 103). Dans les circonstances actuelles, il ne voit pas d'objection à ce que le séminaire fasse venir quatre jeunes prêtres de France pour l'instruction de la jeunesse. 280

22 octobre, Québec. Le même au même (n° 104). M. Uniacke ayant refusé de se démettre de sa charge comme on voulait, il ne peut nommer Marshall procureur général. Il ne peut pas non plus l'employer dans les procès criminels, attendu qu'on est décidé à l'économie. Il envoie des extraits de deux rapports du Conseil concernant les ci-devant émoluments de Marshall. Marshall a été informé qu'il ne pouvait pas être nommé, et il a, en conséquence, demandé de retourner en Angleterre pour ses affaires personnelles. Il n'est pas probable qu'Uniacke se démette. Les services qu'Uniacke a rendus et la confiance reposée en lui. Personnellement Dalhousie prie Sa Seigneurie de ne pas faire de changement. 283

Inclus. Uniacke à Dalhousie, 20 octobre. Il refuse de se démettre, il discute la proposition et donne ses raisons pour garder sa charge. 285

1822.

Extraits des rapports du comité du Conseil sur l'emploi du procureur général et du solliciteur général. Pages 288 à 290

28 octobre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 105). Il envoie des ampliations des actes et annexes, ainsi que des journaux imprimés de l'Assemblée pour 1821 et 1822. 291

Inclus. Annexe (*voir* pp. 107 et 110).

28 octobre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 106). Il envoie une demande de papeterie. 293

30 octobre, Québec. Le même au même (n° 107). Causes du délai qu'a subi l'envoi du rapport demandé sur les revenus, les taxes, les dépenses et les emplois de la province. 294

15 novembre, Québec. La commission constitutionnelle de la ville et du district de Québec à Wilmot, membre du parlement, exposant ses objections à l'union avec le Haut-Canada ; délai dans la signature, etc., des pétitions en opposition à la mesure. Les habitants sont opposés à toute union, surtout à une union dans les conditions que contient le bill. 295

28 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 111). En conséquence de l'autorisation donnée de défrayer la moitié des frais de communication par eau entre le Haut et le Bas-Canada par la voie de l'Ottawa à condition que la législature défraye l'autre moitié, il a signé un mandat de £10,000 pour le canal Lachine et £25,000 pour le canal de Grenville, un bill ayant été passé à la dernière session affectant £35,000 à ces travaux et accordant le droit de circulation gratuite aux navires au service de Sa Majesté à condition d'une subvention de £10,000. Il demande de nouveaux ordres. La communication par eau, c'est deux canaux, l'un à Lachine et l'autre dans le township de Grenville, le premier provincial, l'autre militaire. Il recommande que le gouvernement refuse de contribuer davantage au canal de Lachine et fasse du canal de Grenville une construction militaire. Soin exercé à l'endroit de la dépense pour cette dernière. Il faudra $25,000 de plus pour le terminer. Dans le cours du temps les péages finiront par rembourser les frais. En attendant elle donnera de l'emploi à plusieurs centaines d'émigrés qui sont dans le besoin et elle hâtera grandement l'établissement de la contrée entre cet endroit et Kingston. Pertes et dommages qui résulteraient de l'abandon de l'entreprise. 314

Mémoire relatif au canal de Lachine et à la communication par eau entre le Haut et le Bas-Canada indépendamment du Saint-Laurent ; opinion d'officiers généraux et autres sur l'utilité des travaux. 318

(Le mémoire n'est ni signé ni daté et paraît être un précis préparé au bureau des colonies.)

16 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 112). Difficulté de réduire les dépenses du département des sauvages. Diminuer les allocations serait considéré par les sauvages comme manquer à un engagement et serait suivi de graves conséquences. Les sauvages, cependant, sont raisonnables et reconnaissent l'à-propos de mettre un frein aux abus. Il envoie une liste des officiers à retraiter ainsi que des qualifications de retraite pour chacun. On ne peut calculer ce que l'on pourra économiser sur les présents qu'avec les prévisions annuelles. Les dépenses du département des ingénieurs ont été réparties sur trois grandes entreprises, celle de la nouvelle citadelle de Quebec, celle de l'île aux Noix et celle de l'arsenal de l'île Sainte-Hélène à Montréal. Arrêter aujourd'hui ces travaux serait très peu sage. Il y a en outre à tenir en état de réparation, etc., d'immenses bien militaires. Pour ce qui est de la concentration des troupes, tandis que l'état de paix dont nous jouissons présentement permettrait cette concentration à Québec, à Montréal et à Kingston, il croit cependant qu'elle aurait un mauvais effet en plusieurs endroits du Haut-Canada. La ligne générale des postes doit être maintenue et il convient de suivre les Américains à mesure qu'ils déploient leur ligne vers l'ouest, afin de maintenir nos rapports avec les sauvages. Il est de la plus haute

1822. importance de maintenir Amherstburg et l'île Drummond (ou Saut-Sainte-Marie, si on abandonne l'île). Il prend des mesures pour vendre tous les menus postes de guerre et tous les magasins dont on peut se dispenser ; on aura ainsi avant peu effectué une réduction considérable, Page 322

Inclus. Liste de réductions dans le département des sauvages. 326

17 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 108). Il transmet des représentations des magistrats et des habitants de l'est du Hnut-Canada sur les conséquences qu'aurait pour la province la confirmation de l'entente relative à la ligne frontière depuis Saint-Régis vers l'Ouest. 297

Inclus. Représentations. 298

17 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 109). Il transmet une copie des résolutions adoptées par la commission nommée pour préparer des pétitions contre l'union des provinces, elles demandent qu'on remette l'étude de la mesure jusqu'à la réception des pétitions, et il recommande qu'il en soit ainsi. 304

Inclus. Procès-verbaux de l'assemblée de la commission à Montréal. 305

Procès-verbal de l'assemblée à Québec. 308

17 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 110). Irvine s'est démis du Conseil à cause de ses affaires pessonnelles. Recommande Coltman pour lui succéder. Incapacité de Ross Cuthbert d'agir en qualité de conseiller ; il recommande la nomination de William Smith. Comment s'est élevée la difficulté relative à la préséance de M. Hale au Conseil, et comment on pourrait y mettre fin. 311

17 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 113). Au sujet d'une pension à Mrs Kenelley, qui se trouve dans un cas particulier. Il recommande qu'on accorde cette pension. 327

28 décembre, Québec. Le même au même (n° 114). Il transmet une pétition en faveur de l'union des provinces. 329

Inclus. Pétitions. Les signataires sont représentés comme " seigneurs, magistrats, membres du clergé, officiers de milice, marchands, propriétaires fonciers et autres, habitants de la ville et du district de Québec ". 330

BUREAUX PUBLICS ET DIVERS, 1822.

Q-162-1-2.

(La partie I contient les pages 1 à 184, la partie II, 185 à 393.)

1er janvier, Trésorerie. Lushington à Wilmot. Il transmet des lettres reçues de Dalhousie avec trois rapports du comité du Conseil pour l'audition des comptes publics, pour que Bathurst dise ce qu'il en pense. 105

1er janvier, Downing Street. H. Blennerhasset au même. Il relate les services qu'il a rendus dans les affaires du Canada. Il ne saurait déterminer de montant qui l'indemniserait de la perte de sa clientèle professionnelle. Il désire une nomination judiciaire. 205

1er janvier, Londres. J. H. Kerr à Richmond. Il avait été nommé officier de douane à Trois-Rivières par feu le duc, mais il constate que quelqu'un a été nommé à sa place. Malheureusement Goulburn est en Irlande. Il lui écrira. Il demande l'influence de Richmond. 262

11 janvier, Goodwood. Richmond à Wilmot (?). Il envoie une lettre d'un monsieur qu'il ne connaît pas mais dont le grief semble digne d'intérêt. 322

14 janvier, Londres. Kerr à Goulburn. Il envoie une lettre de Ready qu'il avait espéré remettre personnellement. Il lui demande de s'intéresser à lui obtenir un équivalent pour la situation qu'il a perdue. 263

16 janvier, Cavendish Square. Marshall à Bathurst. Il a reçu un congé d'absence. Il demande une entrevue. 273

1822.
16 janvier, Londres. Toole, Monkhouse et Churton à Bathurst. Ils demandent de la part de leur client, sir James Wright, baronnet, la permission de faire des recherches parmi les papiers d'Etat de la Caroline du Sud apportés pour raison de sûreté pendant la guerre de la révolution, afin d'obtenir des preuves de ses titres à des biens situés dans cet Etat. Page 352

17 janvier, Londres. Kerr à Wilmot. L'excuse de demander encore une fois qu'on s'occupe de son mémoire. 265

23 janvier, Trésorerie. Arbuthnot au même. Lord Liverpool ayant fait d'autres promesses ne peut donner à Sewell la charge de contrôleur de la douane à Québec. 106

29 janvier, Trésorerie. Le même au même. S'il se présente une occasion favorable d'employer Kerr il le mentionnera à Liverpool avec la recommandation de Bathurst, mais Kerr n'a pas lieu de se plaindre de la Trésorerie. 107

30 janvier, Bath. Monk à Gordon. Sa présente adresse est à Bath; si sa présence à Londres est nécessaire, il sera heureux de se rendre aux ordres de Bathurst. 274

2 février, Saffron Walden. Hall à Bathurst. Demande des renseignements relatifs à une déclaration de William Turner, accusé de faux, à l'effet qu'il avait reçu du Bas-Canada une traite de £4 10s. payable au bureau de Sa Seigneurie, mais qu'il (Turner) avait détruite. 245

7 février, Leith. Kerr à Wilmot. Il le remercie de sa bonté. Il espère qu'il obtiendra un équivalent pour la situation qu'il a perdue, ou une lettre au gouverneur général le recommandant pour la première vacance raisonnable. 266

23 février, Coolcullen. S. T. Roberts à Bathurst. Il recommande, comme cela a déjà été fait dans les cas mentionnés, qu'on accorde des passages gratuits pour le Canada à des familles indigentes. Il demeure dans une partie sauvage du pays et il voudrait que Sa Seigneurie enverrait dix familles qui seraient disposées à y venir si elles le pouvaient. 323

25 février, Mark Lane. Commission des marchands intéressés dans le commerce des possessions britannique de l'Amérique du Nord à Bathurst. Elle demande une entrevue au sujet du développement des relations entre les Etats-Unis et les Antilles, et prie qu'on ne décide rien avant de l'avoir entendue de la part des possessions britanniques dans l'Amérique du Nord. 258

26 février, Marine. Bureau de la marine à Wilmot. Demande l'adresse du premier sergent Robert Muirhead, pour lequel, ainsi que sa femme et trois enfants, Bathurst a manifesté le désir d'un passage au Canada. 89

6 mars, Mark Lane. Inglis à Wilmot. Il envoie une pétition des habitants du comté de Leinster, Bas-Canada, représentant ce qu'ils souffrent de l'absence d'un marché et demandant une entrevue avec Bathurst sur le sujet. 259

7 mars, Londres. Le chargé d'affaires du Wurtemberg à Bathurst. Transmet une procuration et demande que la signature du gouverneur en chef des Canadas soit authentiquée selon la loi. 384

8 mars, Marine. Le bureau de la marine à Wilmot. On a commandé des passages pour Muirhead, sa femme et trois enfants. 90

12 mars, Trésorerie. Harrison au même. Il envoie une liste des présents pour les sauvages pour deux années, jusqu'à la fin de 1824, mais on ne devra en envoyer qu'une moitié cette année. 109

Inclus. Liste des présents à donner aux sauvages pour deux ans, jusqu'à la fin de 1824. 110

12 mars, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Il transmet un mémoire de George Hawdon, ci-devant garde-magasin général pour le département des sauvages, demandant d'être rémunéré pour ses services. 111

18 mars, Cavendish Square. Marshall à Goulburn. Il envoie une lettre de Ready qu'il n'avait pas encore expédiée, croyant qu'elle se rapportait à ses propres affaires personnelles (de Marshall). Il croit aujourd'hui qu'elle pourrait bien ne pas avoir exclusivement ce caractère, et conséquemment il l'envoie. S'il ne s'est pas trompé d'abord, il le prie de la communiquer à son successeur Wilmot. 275

1822.
23 mars, Gardes à cheval. Sir H. Taylor à Wilmot. Il envoie une pétition d'Eleanor Gibbons demandant un passage pour elle et deux enfants jusqu'à Québec, pour qu'elle puisse aller rejoindre son mari. John Gibbons, colon à Perth. Page 6

Inclus. Pétition avec certificat. 7

23 mars, Guerre. Merry à Wilmot. N'ayant pas reçu de réponse à sa lettre du 22 du mois dernier, il demande qu'on lui renvoie les papiers que contenait sa lettre du 28 septembre. 154

26 mars, Londres. Burton au même. Il demande un passage à Québec pour aller reprendre ses fonctions de lieutenant-gouverneur du Bas-Canada. 207

27 mars, Londres. Pelly à Bathurst. Le gouvernement russe a réclamé la côte nord-ouest d'Amérique depuis le détroit de Behring jusqu'au 51e degré de latitude, et a défendu aux navires étrangers de s'approcher à moins de 100 milles de cette côte. Les Etats-Unis réclament une étendue considérable de pays le long de l'océan Pacifique, et il y a en ce moment devant le Congrès un bill pour l'établissement de la Colombie et sa formation en un des Etats de l'Union. Dans le rapport sur lequel est fondé le bill il est dit que la propriété de la contrée depuis le 41e jusqu'au 53e degré de latitude nord ne saurait être mise en question, mais que les droits à faire valoir s'étendent jusqu'au 60e degré de latitude nord. Historique des découvertes et autres faits en opposition à ces prétentions. 180

28 mars, Carlton House. Arrêté du conseil décrétant qu'Olivier Perrault sera nommé membre du Conseil exécutif pour le Bas-Canada. 10

29 mars, Londres. Pelly à Bathurst. Demande une audience dans l'intérêt de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. 174

23 mars, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Il envoie les prévisions pour les Canadas pour l'année courante. 112

Inclus. Personnel du département des casernes, tel que projeté. 114

Etat de la différence dans le personnel du département des casernes pour 1821 et pour 1822. 116

Réductions opérées depuis le 24 mars 1821. 117

Personnel du département de la colonisation du Canada tel que projeté pour 1822. 118

Prévisions des dépenses probables du département des sauvages du 25 décembre 1821 au 24 décembre 1822. 119

Etat du département des sauvages, appointements, pensions et allocations, pour 1821 à compter du 24 décembre 1820. 121

Personnel dans les Canadas, tel que projeté, 25 octobre 1821. 124

30 mars, Cavendish Square. Marshall à Wilmot. Si cela pouvait avancer les choses que d'avoir le bill des Canadas prêt pour jeudi, il serait heureux de s'y employer avec M. Caldwell et M. Robinson, du Haut-Canada. Si on approuve, il demande l'esquisse de Robinson et du projet de bill. 276

(?) mars. Macandew au secrétaire des colonies. Il fera voile de Leith pour Québec. S'il y a des dépêches pour Québec il s'en chargera si Sa Seigneurie le juge à propos. 272

(La lettre ne porte pas la date, mais paraît avoir été écrite vers le milieu de mars.)

7 avril, Hampton Court Palace. James Yeo à Bathurst. Il demande une concession de terre dans le Haut-Canada proportionnée au rang qu'occupait son fils en qualité de commandant en chef des forces navales à cette station. S'il renouvelle cette demande c'est en justice pour ses filles, auxquelles leur frère avait légué tous ses biens. Ils ne peuvent s'acquitter des conditions à moins qu'on s'en départe en leur faveur comme marque spéciale d'appréciation des services de leur frère. 390

8 avril, Trésorerie. Lushington à Wilmot. Il envoie des listes de paiements s'élevant à £3,322 7s. 8½d. par le commissaire général Robinson, pour s'assurer s'il a employé l'argent à la satisfaction de Bathurst. 127

1822.

Inclus. Relevés de paiements faits pour le service secret de l'armée au Canada, pour 1813. Les dates et numéros des mandats sont donnés mais non pas les noms des bénéficiaires. Page 128

10 avril, Amirauté. Barrow à Wilmot. On a donné ordre au bureau de la marine d'acheter du chanvre canadien pour l'usage de la province et d'acheter un quart du chanvre employé dans les arsenaux maritimes de la Grande-Bretagne si la qualité est bonne et si le prix ne dépasse pas celui d'ailleurs. 3

12 avril, Londres. L'amiral Coffin à Bathurst. Il demande la permission de vendre les îles Madeleine aux Etats-Unis. Elles sont peuplées par des réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon qui refusent de reconnaître ses droits. Il envoie une lettre du secrétaire du gouverneur de Québec, auquel il s'est adressé pour mettre fin à ses griefs. 221

Inclus. Ready à Coffin. Le gouverneur regrette que faute de renseignements il ne puisse nommer un officier de shérif pour évincer les gens qui refusent de payer les redevances demandées. 223

17 avril, Londres. Simon McGillivray à Bathurst. En reconnaissance pour les lettres patentes accordées pour le privilège exclusif du commerce avec les sauvages dans l'Amérique du Nord, lui et son frère désirent que Bathurst, les présente au roi ou qu'il leur soit permis de se réclamer de lui comme les présentant. Si cela ne convient pas il demande que son frère soit présenté comme se rattachant au Canada, étant membre du Conseil législatif et ayant rendu de grands services dans la guerre de 1812. 175

18 avril, Pollock. Maxwell à Wilmot. Il envoie les noms voulus; il le prie de faire connaître ses bonnes intentions à M[me] Craig, au révérend G. Givings, Glasgow. 277

19 avril, Londres. Antonio de la Torre à Bathust. Demande un passeport pour Dominico Fontana pour le Canada. 354

20 avril, Londres. W. Wilberforce à Wilmot. Il a envoyé la réponse aux émigrants de Glasgow qu'il avait reçue de Bathurst, mais il demande (à Wilmot) de répondre à l'agent, Robert Lamond, dans les termes qu'il indique. 385

Inclus. Annonce du départ de Greenock du navire *Earl of Buckinghamshire* pour Québec. 387

25 avril, Marine. Bureau de la marine à Wilmot. L'*Earl of Buckinghamshire*, à bord duquel Bathurst désire des passages pour M[me] Craig et trois enfants ne fait pas le service; si on le désire, l'agent à Leith recevra instruction de retenir des passages à aussi bon marché qu'il pourra. 91

29 avril, Londres. Le chargé d'affaires de Wurtemberg à Bathurst. Il envoie un document au sujet de feu Samson Frederick Mittleberger pour faire authentiquer la signature du gouverneur selon la loi. 388

30 avril, Lincoln's Inn. Opinion de jurisconsultes (le procureur général et le solliciteur général) que la législature du Bas-Canada a le pouvoir de passer un acte constituant la banque de Montréal. 11

1er mai, Londres. French à Wilmot. Lui demande de recommander Worthington et expédier à Québec la lettre incluse. 555

4 mai, Marine. Le bureau de la marine au même. Le premier sergent John Harrison, sa femme et huit enfants, ainsi que le caporal William Mathews et sa femme, peuvent prendre passage à bord du *Brunswick* à Deptford pour Québec, le 7 courant. Tous deux appartenaient au 4[e] régiment. 92

6 mai, Marine. Le même au même. Demande l'adresse de M[me] Craig, pour laquelle on a demandé passage ainsi que pour ses trois enfants. 93

8 mai, Marine. Le même au même. Deux pensionnaires peuvent s'embarquer à Deptford pour Québec. 94

9 mai, Postes générales. Freeling au même. Le courrier d'Amérique a été retardé pour celui de samedi en conformité d'une note de Planta. 169

9 mai, Londres. Lowless et Crosse à Bathurst. Il envoie l'acte d'arrangement entre la Compagnie de la Baie-d'Hudson et MacGillivray et Ellice pour l'accom-

1822.

plissement des conditions de la concession exclusive du commerce avec les sauvages en certaines parties de l'Amérique du Nord. Page 184

Inclus. Voir Q. 162–2. Copie de l'acte. 185

17 mai, Marine. Bureau de la marine à Wilmot. Des ordres ont été donnés à l'agent à Leith de trouver passage pour 71 personnes que Bathurst désire faire passer à Québec. 95

18 mai, Carlton-House. Arrêté du conseil confirmant l'Acte constitutif de la Banque de Montréal. 13

20 mai, Londres. Marschall à Wilmot. Donne l'historique de sa nomination au poste de solliciteur général ; son désappointement de l'exiguïté du traitement ; ses travaux de concert avec le procureur général dans les causes criminelles ; l'absence du procureur général, auquel on lui avait laissé entendre qu'il succéderait ; mais il est revenu et il (Marshall) est retombé dans sa position subalterne. Il offre de conduire les affaires de la Couronne seul, même s'il lui fallait abandonner une partie des émoluments. 278

21 mai, Hampton Court Palace. James Yeo à Bathurst. Le peu de valeur qu'aurait pour ses filles une concession dans le Haut-Canada l'engage à retirer sa demande. Il demande un équivalent à moins de distance en témoignage d'appréciation des services de leur frère. 392

21 mai, Paris. Stuart au même. Il demande un passage gratuit au Canada pour Mme Fleck, veuve d'un officier britannique. 326

21 mai, Comptoir de la Baie-d'Hudson. Pelly au même. A-t-on l'intention de nommer des magistrats, des cours de justice, etc., dans le territoire indien, ainsi que le prescrit la loi passée à la dernière session (1 et 2 George IV, chapitre 66) ? Si non, il demande si le gouvernement et le conseil de la Compagnie de la Baie-d'Hudson peuvent donner instruction aux gouverneurs et à leurs conseil d'administrer la justice et d'armer et enrôler quelques-uns de leurs serviteurs et autres habitants pour la défense des colons. 177

Document sans date ni signature contenant les termes d'une réponse à la lettre précédente. On n'a pas l'intention d'établir des cours de justice dans l'Amérique du Nord dans les limites des territoires accordés à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, mais les gouverneurs et le conseil de la compagnie nommeront des conservateurs de la paix et organiseront les forces nécessaires pour appuyer l'autorité civile. 179

22 mai, Londres. Charles R. Simpson au même. Au sujet des concessions de terres dans l'est de la Floride, on a nommé une commission aux Etats-Unis pour examiner les titres. Il y a des papiers qu'il croit être à Somerset House et qui sont nécessaires pour la preuve, mais il ne peut obtenir des autorités aucun renseignement officiel à leur sujet. Il fait appel à Sa Seigneurie pour obtenir des renseignements. 327

22 mai, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Les lords de la Trésorerie désirent obtenir de Bathurst des renseignements au sujet d'une somme de £369 sterling payée aux colons par Daverne, et d'une autre de £905 10s. 0½d. cours d'Halifax, payée de la même manière. 129

Inclus. Le bureau de la marine à la Trésorerie. La somme de £283 6s. payée à Hill ne fait pas partie des £369, et il ne paraît pas que cette somme ait été payée au capitaine Young. 131

Copie d'une décision de la Trésorerie, en date du 4 janvier 1822. 132

Extrait du compte de Daverne au sujet du paiement aux colons de £410 cours d'Halifax, équivalent à £369 sterling. 133

Extrait de l'état de compte de Burke d'après l'auditeur pour pareil paiement de £905 10s. 0½d. cours d'Halifax. 135

Harrison à Wilmot. La Trésorerie désire qu'on obtienne de Bathurst d'ordonnancer le paiement à Hill de la somme déposée entre les mains de Goulburn pour les colons, et que si Goulburn a en sa possession une liste des colons il la transmette. 139

1822.
23 mai. Bureau de la mendicité.

Bodkin à Wilmot. Il expose la condition d'une famille dans l'espoir d'obtenir son passage au Canada. Il ne s'est jamais présenté à l'institution de cas plus méritoire. Page 159

Inclus. Examen de Moses Little, la personne dont il s'agit dans la lettre précédente. 160

Historique du cas depuis le 27 novembre 1821 jusqu'au 22 mai 1822. 162

Gordon à Little. Ce ne serait que dans des circonstances très exceptionnelles qu'on accorderait un passage au Canada. Il est aujourd'hui trop tard pour s'y rendre cette année. 164

28 mai, Marine.

Bureau de la marine à Wilmot. Moses Little, ci-devant du 74e régiment, sa femme et six enfants peuvent s'embarquer sur l'*Hyperion* à Deptford. 96

29 mai, Londres.

Pelly au même. Il envoie une lettre à destination de Bathurst avec les résolutions du gouvernement de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et il espère qu'elles seront suffisantes pour obtenir la sanction de Sa Seigneurie pour les mesures projetées. 190

Inclus. Berens à Bathurst. Envoie copie des résolutions. 191

Les résolutions pour le gouvernement du territoire adoptées le 29 mai 1822. 192

Extrait de la charte. 195

30 mai, Affaires étrangères.

Planta à Wilmot. Transmet une lettre du ministre des Etats-Unis demandant copies de certains papiers qu'on suppose exister dans les archives publiques. 23

Inclus. Rush à Londonderry. Demande copies de papiers relatifs à des terres que l'Espagne a déclarées confisquées dans la Floride. 24

Demande de copies des papiers de la part de plusieurs personnes. 26

30 mai,

Edward Ellier à Bathurst. S'il n'a pas d'objection il (Ellier) fera demander par quelqu'un des états indiquant le revenu et les frais de la poste pour le Canada, vu qu'il ne pourra pas être en Chambre avant le 13 du mois prochain. 234

3 juin, Postes générales.

Freeling à Lushington. Il y a plusieurs objections à la production des documents que veut Ellier. Importance politique des paquebots, car autrement les dépêches passeraient par les mains d'agents du gouvernement des Etats-Unis. Inclus sont deux états indiquant le revenu brut et net et les dépenses du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. 165

Inclus. Etats, pour le Canada et la Nouvelle-Ecosse, des lettres non payées, des recettes et des dépenses postales. 167,168

5 juin, Artillerie.

Crew à Wilmot. Il transmet pour Bathurst copie d'une lettre au sujet de l'envoi de canons de cuivre et d'affûts, attendu qu'il n'est pas ordinaire de fournir des canons pour les colons ou pour la célébration de la fête de Sa Majesté. 98

Inclus. Cockburn au bureau de l'artilerie du Canada. Il envoie une lettre du secrétaire militaire au sujet des canons de cuivre de trois livres avec affûts envoyés aux établissements militaires. 99

Le secrétaire militaire à Cockburn. Par ordre du commandant des forces il relate les circonstances qui ont donné lieu à l'ordre de donner des canons à l'établissement militaire entre Ottawa et Kingston. 100

7 juin, Portsmouth.

Le capitaine Buchan à Wilmot. Lui demande d'expédier des lettres au sujet de la cour martiale. 209

7 juin, Orchard Street.

Monk à Wilmot. Il a examiné le projet du bill concernant le Canada avec Marshall et y a fait les changements qui ont été suggérés. Il espère que tout y est maintenant tellement adouci qu'il aura bientôt passé à l'état de loi. 283

8 juin, Grosvenor Place.

Mitford à Bathurst. Demande une entrevue pour communiquer quelque chose de personnel. 284

1822.
11 juin, Affaires étrangères. Planta à Wilmot. Il transmet une dépêche du ministre des Etats-Unis au sujet d'une saisie de tabac appartenant à un citoyen des Etats-Unis opérée dans l'île de Carleton. Page 17

Inclus. Dépêche de Stratford Canning au sujet de la saisie. L'île Carleton n'est qu'une station de contrebande, et fait partie du territoire au sujet duquel doit se prononcer la commission de la frontière. Il n'a pas encore répondu à la plainte d'Adams; il attend de recevoir le compte rendu de Dalhousie. 18

Note de John Quincy Adams à Stratford Canning au sujet de la saisie de tabac dans l'île Carleton. 21

11 juin, Cavendish Square. Marshall à Wilmot. L'article du bill concernant le Canada auquel l'évêque objecte, savoir, que les recteurs peuvent garder leurs cures "durant bon plaisir et résidence effective dans leurs paroisses", peut être laissé de côté, car la loi y pourvoit ailleurs. 285

13 juin, Postes générales. Freeling au même. Courrier américain retardé par Planta jusqu'à samedi prochain. 170

20 juin, Ross Corby. Kingston à Bathurst. Il propose, dans l'intérêt de l'Irlande, d'envoyer quelques familles au Haut-Canada, soit une trentaine, de leur donner des provisions pour un an, et de donner des terres à d'autres qui voudraient émigrer. Plusieurs suivraient si les premières se trouvaient confortablement situées. Un des transports ou des bâtiments de guerre pourrait les transporter. Plusieurs sont parties pour les Etats-Unis au mois d'avril dernier. 267

21 juin, Trois-Rivières. Kerr à Wilmot. Il occupe encore le poste auquel il a été nommé par le duc de Richmond. Elliott a été nommé. On croit qu'il a obtenu une situation dans les arsenaux des Antilles, de sorte qu'il ne viendrait pas à Trois-Rivières. Il demande donc qu'on mette encore son nom (de Kerr) en avant. 268

22 juin, Calverton. Sherbrooke au même. Il envoie une lettre du Dr Paynter qui en contient une de l'abbé Thavenet. Il se rappelle que sur la demande de M. Roux on a donné la permission de faire venir quatre jeunes prêtres de France, la plupart des ecclésiastiques du séminaire de Montréal étant vieux et infirmes. Pourquoi il y aurait tant de délai, c'est ce qu'il ne comprend pas. Comme les circonstances peuvent avoir changé, il demande s'il doit répondre à la lettre ou prier le Dr Paynter de s'adresser directement au bureau. 330

Inclus. Thavenet à Sherbrooke. Il lui rappelle la permission qui a été donnée de faire venir quatre jeunes prêtres de France pour le collège et pour les missions des sauvages. On s'occupe de faire disparaître les difficultés qu'il y a à avoir ces prêtres, et il s'adresse de nouveau à lui (Sherbrooke) pour savoir quelles mesures il y a à prendre pour obtenir du nouveau gouverneur le renouvellement de la permission accordée à M. Roux. 332

Paynter à Sherbrooke. Il envoie la lettre de Thavenet; reconnaissance de l'évêque et des Canadiens catholiques envers lui (Sherbrooke). 334

28 juin, Londres. Henry Hiort à Bathurst. Demande rémunération pour service secret accompli aux Etats-Unis. Le commandant l'a renvoyé à Bathurst. 246

2 juillet, Londres. Le général Sherbrooke à Bathurst. Demande une entrevue. 210

3 juillet, Calverton. Sherbrooke à Wilmot. Lui demande d'expédier des lettres par le prochain courrier de l'Amérique du Nord. 335

4 juillet, Affaires étrangères. Planta au même. Pour nier nettement le départ de Buchanan pour le Canada. 28

6 juillet, Spring Garden. Bricknell au même. A propos de l'action intentée par Forbes, sujet britannique établi dans la Floride de l'Est, contre l'amiral Cochrane et

1822.

le vice-amiral Cockburn, pour avoir logé et détenu des personnes de couleur prétendues esclaves de Forbes. Un commis apportera à la cour tous les papiers se rapportant à la cause qui ont été reçus. Page 74

9 juillet, Londres. Seguier à Wilmot (en français). Demandant des renseignements sur la succcession de Clément Petit, dont la mort a été rapportée à Louisbourg ou à Gaspé. 336

10 juillet, Affaires étrangères. Planta au même. Il transmet une depêche du ministre des Etats-Unis concernant un acte du Congrès passé dans l'attente du relâchement du système colonial britannique. 29

Inclus. Stratford Canning à Londonderry, 8 mai (n° 30). Rapporte que le Congrès a passé un acte donnant au Président le pouvoir de rescinder la loi qui exclue des ports des Etats-Unis les navires britanniques faisant commerce avec les Antilles, aussitôt qu'il aura reçu des preuves satisfaisantes que les colonies britanniques des Antilles sont ouvertes aux navires des Etats-Unis. Joie des Etats-Unis de ce qu'ils considèrent un triomphe national. 30

Extraits des procès-verbaux du Congrès au sujet du commerce avec les colonies des Antilles. 32

17 juillet, Artillerie. Fitzroy Somerset à Wilmot. Le sergent Peter Kisson, de l'artillerie, pourra-t-il rester au Canada après son congé, et le caporal Miller, de l'artillerie, rester dans les Antilles ? Chacun est recommandé par l'officier commandant. 102

18 juillet, Lincoln's Inn. James Stephen, jeune. Opinion de jurisconsulte au sujet d'un acte constitutif pour l'établissement d'une corporation pour le Bas-Canada. 77

26 juillet, Orchard Street. Monk à Bathurst. Regret de ce que l'Assemblée du Bas-Canada ait refusé de se conformer à l'expression du plaisir royal. Il est chagrin de découvrir que quelques intéressés ont influencé le grand nombre, mais il doit reconnaître qu'il est à propos d'ajourner les ordres de Sa Majesté jusqu'à une époque plus favorable. Il demande une prolongation de congé jusqu'à ce que la recommandation royale en sa faveur soit accueillie par la législature coloniale. 302

26 juillet, Orchard Street. Le même à Wilmot. Son but en visitant Downing Street était de conférer sur le sujet de mettre à exécution la partie de l'acte qui con-concerne les tenures. Il envoie des lettres demandant : 1° une prolongation de son congé; 2° qu'on engage Dalhousie à se conformer aux instructions de Bathurst contenues dans la lettre d'octobre 1820 ; mais cela ne peut être fait qu'après qu'on aura accordé sa première demande. Il demande qu'on lui renvoie une partie des papiers inclus. 287

27 juillet, Londres. W. Pepperell à Goulburn. Il désire savoir si d'après les termes d'une concession de terre à sir William Pepperell, il a aucun titre à cette concession en sa qualité de premier héritier mâle. 318

(Une note annexée dit : " Les concessions de terre sont enregistrées dans le bureau qu'il appartient dans la colonie et non en Angleterre.")

30 juillet, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Il envoie une liste des sommes dont le commissaire général Robinson s'est donné crédit. Prier Bathurst d'informer la Trésorerie si les sommes ont été dûment payées. 140

Inclus. Liste des sommes avancées au capitaine Richard O'Connor par le commissaire général Robinson. 141

30 juillet, Londres. Hiort à Wilmot. Bathurst s'est-il occupé de son affaire ? (*Voir* p. 246.) Si non, Wilmot voudra-t-il prier Sa Seigneurie de le faire ? 247

— juillet. Monk au même. Il envoie des documents relatifs au changement de tenure dans le Bas-Canada; cela vaudra mieux qu'une entrevue personnelle. Sensation profonde qui va résulter de ce qui vient de se passer au parlement, dont le droit de légiférer est reconnu. L'opposition ne s'est employée qu'à obtenir du délai pour étudier ce qu'il y a à faire valoir contre le projet d'union. Pour mettre fin à la clameur des démagogues il devrait y avoir une réunion prochaine de la législature à laquelle on ferait connaître ce que le parlement a eu à discuter et que la

1822.

chose a été ajournée. Autrement la session du parlement terminerait avant qu'on ait des renseignements. L'opposition pourrait encore plaider précipitation et s'être renforcée par trois mois de ressentiments et de manœuvres dans les colonies. Considérations sur l'effet du bill au complet et celle de demi-mesures. Page 289

Notes sur le changement de la tenure féodale en celle de "commun soccage." 291

Observations sur les cours de justice. 293

Liste de documents sur l'affaire du juge en chef Monk. 295

Suivent les papiers mentionnés dans la lettre. 296 à 301

5 août, Londres. Le capitaine Ogden à Wilmot. Ses longs services et les mauvais effets des climats tropicaux sur sa constitution l'ont engagé à se retirer de l'armée et à s'en retourner au Canada où il a été élevé. Il espère obtenir une situation en considération de ses propres services et de ceux de son père, de son frère et de sa famille. 314

6 août, Orchard Street. Monk au même. Il désire savoir ce qu'on a décidé au sujet de son congé, vu qu'il désire quitter la ville pour un climat moins rigoureux que celui d'Angleterre. S'attendant à l'adoption du bill concernant le Canada, qui a été ajourné, il avait préparé des instructions au sujet de la suprématie. 304

9 août, Londres. Hiort au même. Il envoie copies d'une lettre au commandant en chef et d'une réponse qui le renvoie à Bathurst. Il est dans une mauvaise passe ; il espère que Wilmot aura la bienveillance de le recommander à Bathurst. 248

Inclus. Lettre au commandant en chef relatant ses services en qualité d'agent secret à Washington. Il n'a jamais demandé de rémunération tant qu'il n'a pas été en face de la pauvreté. 249

Réponse le renvoyant à Bathurst, le commandant en chef n'ayant pas les moyens de faire face à des réclamations de cette nature. 253

10 août, Orchard Street. Monk à Wilmot. Il a appris par l'entremise de Gordon que son congé a été prolongé. Bien que la durée ordinaire soit de six mois ; il espère que la prolongation sera pour jusqu'à ce qu'on ait reçu du Canada des nouvelles relatives à l'objet de sa demande. 305

16 août, Trésorerie. Lushington au même. En réponse à une demande de la part du grand chambellan de 300 guinées pour être payées à sir Thomas Lawrence pour avoir peint un portrait de Sa Majesté, étant le portrait d'usage présenté aux ambassadeurs et aux gouverneurs, à l'avenir les portraits seront assignés aux ambassades et aux gouvernements et non aux ambassadeurs et aux gouverneurs, et les portraits ci-devant présentés aux ambassadeurs et gouverneurs devront rester au siège de l'ambassade ou du gouvernement. Sauf cet arrangement la Trésorerie approuve ce paiement. 142

19 août, Postes générales. Freeling au même. Il envoie une note satisfaisante du directeur de poste à Liverpool relativement à ce qui a été fait de la dépêche pour le consul britannique à New-York. L'agent à Falmouth a retenu le paquebot pour l'arrivée des dépêches qui arriveront conséquemment en leur temps. 171

22 août, Affaires étrangères. Planta à Wilmot. Il envoie un extrait d'une lettre de Robertson, consul à Philadelphie, concernant les restrictions aux Antilles. 34

Inclus. L'extrait de la lettre en question prétend que les mesures prises par le gouvernement des Etats-Unis pour affamer les colonies dans les Antilles étaient chimériques, et que l'ouverture du commerce fait partie d'un système général. 35

30 août, Trésorerie. Lushington à Wilmot. En réponse à la demande de Sheaffe transmise par Bathurst, la Trésorerie n'a aucun moyen à sa disposition pour pourvoir à Sheaffe. 143

(?) août, Londres. Alva Woods à Bathurst. Il est venu dans la patrie de ses pères pour obtenir une bibliothèque et des instruments pour une université récem-

1822. ment établie près de la capitale des Etats-Unis (Washington). Des membres du parlement (qu'il nomme) ont exprimé leur approbation. Il demande une entrevue en compagnie de quelques autres messieurs. Page 377

Inclus. Appel de la part des syndics du collège Columbian, dans le district de Columbia, aux Etats-Unis, aux amis de la littérature, des sciences et des arts dans la Grande-Bretagne. 379

Autres documents relatifs à l'université. 382, 383

2 septembre, Postes générales. Freeling à Wilmot. Il a reçu l'approbation pour la détention du paquebot jusqu'à l'arrivée des dépêches de Bathurst. Il a donné ordre de ne pas envoyer les dernières instructions au paquebot avant que les paquets ordinaires aient été reçus du bureau des colonies. 172

9 septembre, Trésorerie. Arbuthnot au même. Il envoie copie d'une lettre avec documents à propos de l'abolition de deux stations télégraphiques sur le Saint-Laurent. Si on n'en a plus besoin pour fins militaires, le public ne devrait pas en supporter les frais, mais si leur utilité et leur bon effet sur les intérêts mercantiles sont tels qu'elles devraient être permanemment maintenues, on devrait faire un arrangement pour en mettre l'entretien à la charge du revenu local. 145

Inclus. Dalhousie à Harrison. Projet d'abolir quatre stations télégraphiques sur le Saint-Laurent comme n'étant plus nécessaires aux besoins militaires. Leur importance en matières mercantiles m'a engagé à les rétablir cet été aux frais du public, avec avis qu'à l'avenir il faudra d'autres arrangements, etc. Il envoie une lettre de la commission du commerce de Québec, et il espère qu'elle le justifiera d'avoir maintenu ces stations pour la présente saison. 146

Peter Burnet, pour la commission du commerce, à Cockburn. Il attire l'attention sur les services que rendent les stations de télégraphe. 147

16 septembre, Londres. Calvert au secrétaire colonial. Demande des papiers nécessaires pour établir avec précision la situation de 20,000 acres accordées à William Barker dans la Floride de l'Est en l'année 1769. 225

18 septembre, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Il envoie des papiers concernant les comptes publics du Canada, pour que Bathurst se prononce à leur endroit. 149

30 septembre, Bridport. Sam Hood à Bathurst. Il offre d'aller au Canada en qualité d'agent du gouvernement pour l'encouragement de la culture du chanvre. Il s'est servi du chanvre du Canada pour des lignes et de la ficelle, et il est convaincu que ce chanvre est beaucoup plus fort et plus durable que le chanvre de Russie. 254

— septembre, Trésorerie. Arbuthnot à Wilmot. Il transmet, pour obtenir l'opinion de Bathurst, une lettre de Dalhousie annonçant l'achat de terrains nécessaires à la défense de Québec. 144

6 octobre, Affaires étrangères. Planta au même. Il transmet copie d'une convention signée à Petersburgh, le 30 juin et le 12 juillet, entre la Grande-Bretagne, la Russie et les Etats-Unis, en attirant particulièrement l'attention sur les articles 2 et 3 au sujet de rémunérations dans les cas d'enlèvement d'esclaves. 37

Inclus. Copie de la convention. 39

Annexe A. 48

Annexe B. 50

A1. Opinion de Sa Majesté Impériale. 53

(Les annexes et l'opinion sont en langue française.)

9 octobre, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Avant d'approuver la construction d'un pont entre Kingston et Fort-Henry pour la somme de £6,000 courant, la Trésorerie désire qu'on l'informe de la somme des péages à percevoir. Si des particuliers construisaient le pont à leurs frais quelle serait le minimum de ce qu'ils s'attendraient de recevoir pour le service des établissements publics ? Si l'on juge à propos de construire ce pont, c'est à la législature coloniale que devrait en incomber les frais. 150

1822.
10 octobre,
Whitehall.

Dawson à Wilmot. Il transmet copie d'une lettre de Goulburn avec copie d'un rapport du juge Moore sur l'affaire d'un criminel du nom de Thomas Power, sous sentence de transportation pour vagabondage. Moore croit qu'il y a de fortes raisons pour croire que Power s'est rendu coupable de quelque crime énorme dans l'Amérique britannique. Il demande qu'on s'enquière. Page 67

15 octobre,
Affaires étrangères.

Planta au même. Demande une réponse à la lettre du 9 octobre 1821, au sujet de titres de New-York emportés au Canada par sir John Johnson. 57

17 octobre.
Affaires étrangères.

Le même au même. Lui demande de mettre devant Bathurst la lettre du consul affairé à New-York. Il ne croit pas qu'elle vaille la peine de l'envoyer officiellement. 58

Inclus. James Buchanan à Planta. En obéissance à l'ordre de lord Londonderry, et Bathurst ayant refusé son offre d'aide dans la préparation de règlements pour le commerce entre le Canada et les Etats-Unis, il n'emploiera son temps qu'à ses fonctions. Il relate les services qu'il a rendus au Canada en matière de colonisation et autres intérêts. 59

18 octobre,
Affaires étrangères.

Planta à Wilmot. Il transmet copie d'une note de l'envoyé extraordinaire pour les Etats-Unis, représentant qu'il serait à propos de nommer des consuls des Etats-Unis dans les Antilles et dans l'Amérique du Nord. 63

Inclus. Copie d'une note de Richard Rush sur le sujet des consuls. 64

29 octobre,
Whitehall.

Dawson à Wilmot. Mesures à prendre pour faire arrêter Oliver Fitzgerald, qui est maintenant au Canada et qui est accusé d'avoir assassiné un facteur en Irlande. Les papiers qui sont envoyés seront nécessaires, à son arrivée. 68

Inclus. Goulburn à Dawson, 26 octobre, au sujet d'Oliver Fitzgerald, accusé de meurtre. 70

1er novembre,
Londres.

Blennerhasset à Bathurst. Nie qu'il a demandé une autorisation officielle pour une publication qui aurait été injurieuse pour les Etats-Unis. Les lettres en question étaient confidencielles; il espère qu'il lui accordera une entrevue. Il propose de faire imprimer son mémoire pour faciliter sa lecture. Il donne des exemples de son zèle, entre autre l'offre de faire reconnaître et arrêter un défalcataire des Barbades, aujourd'hui caché à New-Haven, dans le Connecticut. La réponse à son offre retarde et il renouvelle cette offre. 211

5 novembre,
Southwark.

Mémoire de James Green. Il relate ses services et les pertes qu'il a faites à cause de sa fidélité; il n'a pas reçu de terre dans la Nouvelle-Ecosse ni aucune allocation, comme les autres en ont eu. Son état de pauvreté. Il prie qu'on s'occupe de lui. 238

7 novembre,
Québec.

Cockburn à Bathurst. Il a reçu une allocation de 20 shillings par jour à compter du 5 janvier 1819. Il prie maintenant qu'elle lui soit versée à compter de la date de sa nomination, le 3 novembre 1817. 227

7 novembre,
Florence.

Monk à Wilmot. Le plaisir qu'il ressent de l'opinion favorable que Bathurst a des efforts qu'il a faits pour la prospérité des Canadas. Au sujet de ce qu'il a suggéré. 312

8 novembre,
Halifax.

Richard F. Uniacke à Bathurst. Au sujet du renvoi de son fils du poste de procureur général du Bas-Canada. Il entre au long dans un exposé de l'éducation, des capacités, etc., de son fils, et il prie de révoquer sa destitution. 357

Inclus. Uniacke à Dalhousie. Il remercie Sa Seigneurie de sa conduite honorable et juste envers son fils. Comment son fils a obtenu la charge; ses capacités; ne peut se démettre qu'à des conditions honorables. 369

Portland à Shannon, 19 juillet 1797. Les mérites d'Uniacke; nommé procureur général dans la Nouvelle-Ecosse en remplacement de Blowers. 374

1822.
9 novembre, Londres. Barry à Bathurst. Il représente la réclamation de la veuve Campbell pour le solde de ce qui était dû à feu son mari pour la culture du chanvre. La terre concédée n'est pas de la terre exclusivement arable, comme il était entendu. Page 215

16 novembre, Whitehall. Porter à Wilmot. Les bills 390, 391, 392, 395, 396, 401 à 405, 407 à 409, et 413, passés à la législature du Bas-Canada en mars 1821, doivent être laissés à leur cours. Pour ce qui est des bills 406, 410 et 411, les lords du Conseil ne sont pas préparés à donner une opinion. 15

19 novembre, Dublin. George Darling à Bathurst. Demande, de la part de William Rogers, héritier de feu le colonel Heron Hansard, des renseignements sur Hansard. 230

20 novembre, Londres, Marshall à Wilmot. Résolution de Dalhousie de ne faire aucun changement (dans les charges de jurisconsultes) sur l'autorité de la lettre de Bathurst; il veut maintenir dans la charge de procureur général Uniacke dans lequel il a confiance. Il se défend de l'accusation de représenter Uniacke sous un faux jour. Il est à regret déterminé à retourner à Londres. Il se repose sur la protection de Bathurst. 306

Inclus. Copie d'une lettre du juge en chef Sewell au père de Marshall témoignant de la bonne conduite de son fils en qualité de solliciteur général. 311

23 novembre, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Il transmet une pétition d'Harriet Badcock au sujet de réclamations à propos de biens appropriés par le gouvernement britannique en Amérique en 1775. Demande des renseignements. 152

23 novembre, Guerre. Merry au même. George Macaulay, de la milice royale de Terre-Neuve, a demandé la permission de recevoir son traitement de régistrateur de la *Midland District Surrogate Court* au Canada. Le secrétaire de la guerre désire connaître le rendement de la charge et la date de la nomination. 155

25 novembre, Molohiffe. Goodman à Bathurst. Il est vicaire à £85 par an avec aucune perspective d'avancement. Il demande des renseignements sur les possessions britanniques de l'Amérique du Nord comme endroit où aller pour un clergyman de l'Eglise établie. 242

30 novembre, Londres. Davidson à Bathurst. Demande à être employé par le navire *Mary Russell*, de Québec. 231

11 décembre, Londres. Blennerhasset à Wilmot. Il a envoyé la partie de son mémoire sur les affaires américaines qui est prête à être examinée. Cette partie peut donner une idée du reste. Questions à traiter dans la dernière partie du mémoire. 217

11 décembre, Dublin. Darling à Bathurst. Il envoie copie d'une lettre du 19 du mois dernier. Une réponse est de la plus haute importance. 232

(Pour la lettre du 19, *voir* la page 230.)

11 décembre, Londres. Percival à Bathurst. Il transmet un document établissant qu'on lui a accordé un congé de 56 mois. 319

Inclus. Congé signé par Dalhousie. 320

11 décembre, Edimbourg. Sheaffe à Bathurst. Il attire l'attention sur un article du *Quarterly Review*, n° 54, sous le titre de *Campaigns in Canada* (Campagnes au Canada). Observations sur cet article et documents à l'appui. 337

Inclus. Documents indiqués dans la lettre. 339 à 350

12 décembre, Gardes à cheval. Taylor à Hobhouse. Il transmet une lettre de M. Lafontaine du Canada accompagnant une pétition. 72

12 décembre, Enfield. Forbes à Bathurst. Il n'a reçu que la veille la lettre du 29 septembre 1821. Comme le suggère Bathurst, il est prêt à retourner dans le Bas-Canada et à demeurer dans le district de Gaspé. 236

16 décembre. Artillerie. Crew à Wilmot. Quant à l'approbation de Bathurst de l'action de Dalhousie en faisant distribuer quatre canons de cuivre de 3 livres et cent fusils à des établissements militaires au Canada, il convient de

1822. s'assurer du plaisir du roi, vu que cette distribution est contraire aux règlements. Page 103

20 décembre, Taunton. Isaac Ogden à Wilmot. Il envoie un papier du Canada exprimant l'opinion de la classe supérieure et des marchands de Montréal au sujet de la réunion des provinces. Il demande une prolongation de son congé jusqu'en mai. 316

27 décembre, Guerre. Merry au même. Mme Harriet Antill Panet, veuve de feu Charles Blake, à demi-solde en qualité de chirurgien de Montréal, a demandé une pension. Demande des renseignements sur la nomination de Blake. 156

Pas de date. Demande d'opinion de jurisconsulte au sujet de droits prélevés au Canada sous l'autorité du statut 14, George III, ch. 88. 80

Sans signature ni adresse, apparemment à Kerr. Il a fait une demande à la Trésorerie. 108

Pétition de Jessy Mary Katherine Bruyères, veuve de David Thomas Kenelly (Kennelley ailleurs), demandant la pension ordinaire de la veuve d'un chirurgien de l'armée. 202

Incluse. Déclaration sous serment établissant la mort de Kenelly, chirurgien. 204

Joseph Cetti à Bathurst. Demande la permission pour F. M. Revolton de se rendre au Canada pour régler certaines affaires mercantiles. 224

DOCUMENTS RECUEILLIS PAR M. WILMOT HORTON SUR LE BILL CONCERNANT LE CANADA, 1822.

Q—163-1-2.

1815. (La partie I va de la page 1 à 313, la partie II, de 314 à 583.)

Un extrait des documents suit les actes, savoir :

Titres. 40

Citation des débats parlementaires. 45

Etat des comptes pécuniaires entre le gouverneur et la province, indiquant la source des revenus, les dépenses, etc. 48

Liste de documents. 51

Extraits de bills. 52, 57, 61

Détails du projet de bill pour l'union des législatures des Canadas. 63

Affaires financières des deux provinces. 69

Commerce des Canadas. 71

Bill concernant le Canada, divisé en trois parties : 1° changement dans la constitution ; 2° au sujet du commerce des provinces ; 3° régissant les affaires financières de chacune d'elles relativement à l'autre. 73 à 81

1819. 26 mars. Rapport d'une commission spéciale sur les prévisions de la liste civile pour 1819, avec rapport des réunions pour entendre des témoins. 229

Même rapport en français. 263

A la fin du rapport anglais, état comparatif des prévisions pour 1818 et 1819. 262

Pas de date. Plan des principaux établissements du Haut-Canada en 1817. Une note dit : "Cette voie de communication a été explorée par le lieutenant Catty, des Ingénieurs royaux, en 1819." 533*a*

1821. 8 août, Québec. Prix courant des exportations. 573*a*

(Le tableau commence à 573*b*.)

Prix des importations. 573*c*

(Le tableau commence à 573*d*.)

24 décembre, Québec. Résolutions proposées par Davidson concernant l'effet de la législation du Royaume-Uni au sujet des produits du Canada et déclarant qu'il est à propos de demander par pétition l'admission en franchise des produits agricoles du Canada pour la consommation dans le Royaume-Uni. 299

1822.
Les mêmes en français. Page 303

8 janvier. Adresse commune du Conseil législatif et de l'Assemblée du Haut-Canada à Sa Majesté demandant de remédier à l'état des affaires entre le Haut et le Bas-Canada en matière du revenu dérivé des droits sur les importations. 318

Résolutions du Conseil et de l'Assemblée à la suite de l'insuccès des efforts faits pour arriver à une entente avec le Bas-Canada au sujet de la division des revenus produits par les droits sur l'importation. 323

Rapport de la commission des deux chambres sur les résolutions du 22 décembre 1821. 328

Annexe n° 1, Statuts du Bas-Canada dont il est question dans le rapport. 371

Statuts du Haut-Canada dont il est question dans le rapport. 389

Convention provisoire effectuée à Montréal, 31 mai 1817. 400

Entente sur la somme due au Haut-Canada depuis le 1er janvier 1816 jusqu'au 1er janvier 1817, en sus de la somme de £20,000, signée le 7 juin 1817. 401

A. Rapport des commissaires du Haut-Canada. 403

Procès-verbaux de la commission commune. 401

Documents qui accompagnent le rapport:

(1). Réclamation de la part du Haut-Canada avec documents à l'appui. 409

(2). Réponse du Bas-Canada. 418

(3). Réplique des commissaires du Haut-Canada. 424

(4). Réponse des commissaires du Bas-Canada. 432

B. Réclamations du Haut-Canada pour l'époque commençant le 1er janvier 1813 et allant jusqu'au 1re janvier 1817. 441

Etat général des articles importés à Québec, en 1817, 1818, 1819 et 1820, avec calcul des droits provinciaux payés sur ces articles. 414*a*

Etat général des marchandises que l'inspecteur a rapportées comme passées du Bas-Canada au Haut-Canada à Coteau-du-Lac en 1813, 1814. 1815, 1816 et 1817, avec calculs des droits provinciaux payés pour 1817, 444*b*

Liste des bateaux de commerce qui ont passé du Bas-Canada au Haut-Canada par les écluses, de 1813 à 1820 inclusivement. 445

Revenus du Haut-Canada et leurs sources. 446

Revenus du Bas-Canada et leurs sources. 448

16 février. Résolutions de l'Assemblée du Bas-Canada à la suite du rapport de la commission nommée pour conférer avec la commission du Haut-Canada. 468

5 mars. Aperçu des renseignements communiqués par Caldweell, receveur général. 462

Second état de Caldwell. 464

Autre état de Caldwell. 446 à 467

14 mars, Calverton. Sherbrooke à Bathurst. Si les provinces continuent dans l'état où elles étaient quand il a quitté, une union basée sur des principes justes serait à désirer, de sorte que l'influence outrée de l'Assemblée pût être quelque peu refrénée, mais il entrevoit des difficultés considérables avant que la mesure puisse se concilier avec les intérêts opposés des habitants. Le mal vient de la classe de personnes élues à l'Assemblée législative ; celle du Haut-Canada est plus traitable, mais il doute qu'elle reste ainsi. Les circonstances y modifient l'état de l'opinion à l'égard des Etats-Unis, tandis que dans le Bas-Canada il y a une antipathie enracinée contre le gouvernement américain. 186

20 mars, Belfast. Stewart à Wilmot. Il objecte à l'ouverture des ports des Antilles britanniques aux Etats-Unis comme étant une mesure préjudiciable aux colonies britanniques de l'Amérique du Nord et au Canada en particulier Mauvais effets des restrictions européennes sur le grain et ainsi

1822. que des droits sur le bois. Les abondantes récoltes de 1820 et 1821 permettent au Canada de faire face à tous les besoins des Antilles; les magasins canadiens regorgent. L'accès des Antilles donné aux américains aurait un ruineux effet. Diminution du commerce canadien avec l'Europe par suite des droits récemment imposés sur le bois. A moins de privilèges protecteurs il y aura une grande diminution dans les exportations et les importations canadiennes. Page 523

mars, Plymouth Dock. W. Sabatier à Wilmot. Il envoie copie d'une lettre imprimée au sujet du projet d'imposer des droits sur le bois des colonies. L'accès des Etats-Unis au commerce des Antilles menace de priver les possessions britanniques de l'Amérique Britannique du Nord de leurs derniers moyens de subsistance par suite des différentes restrictions (mentionnées) qui ont été apportées au commerce. Les quatre dernières années ont été une période irritante de souffrance pour les colons privées de la protection que leur fidélité et leurs souffrances leur ont naturellement enseigné à attendre. Danger de perdre les colonies, surtout la Nouvelle-Ecosse, par la présente politique. 516

Liste d'une partie des papiers qui se trouvent sur le sujet dans le bureau colonial. 528

12 avril, Londres. Sans signature. Observations sur les difficultés dans le Bas-Canada au sujet de la liste civile, lesquelles ne proviennent pas d'un manque de fidélité, mais d'un désir naturel de conserver le contrôle des finances; les habitudes frugales des membres de l'Assemblée et leur peu d'instruction ne les mettent pas en état d'apprécier la rémunération que nécessitent des services éminents. Le peu d'influence que possède le gouvernement dans l'élection des membres de l'Assemblée. 202

Une note dit que le document qui précède a été écrit par Caldwell.

13 avril, Charles Marshall (solliciteur général). Observations sur les différences entre les branches de la législature du Bas-Canada sur leur attitude à l'égard de la liste civile. Les principaux points de divergence sont, 1° le droit réclamé par la Chambre de voter les crédits par articles, c'est-à-dire, de dicter au gouvernement quels officiers il emploiera et quelle contribution chacun recevra pour ses services; 2° le droit de voter chaque année le crédit nécessaire, quel qu'il soit. Arguments à l'encontre de ces prétentions. Suggère qu'on profite de l'occasion offerte par les bills à l'effet de régir le commerce et les droits pour faire cesser les disputes entre les provinces. 210

15 avril, Londres. W. McGillivray. Coût estimatif des navires et déboursés, et différence du fret entre Québec et New-York aux Antilles, comme guide dans l'établissement d'une échelle de droits. 543

18 a Londr . J. B. Robinson à———. Commentaires sur la situation de l'Assemblée du Bas-Canada, tel qu'exposée dans les résolutions publiées par le *Courrier* dont il envoie un numéro. 449

(Robinson était commissaire pour le Haut-Canada.)

23 avril, Londres. J. B. Robinson à Wilmot. En vue de l'importance de la question de l'union pour les provinces, il expose son opinion par écrit. 97

Inclus. Considérations sur l'à-propos de donner une législature unique aux deux provinces du Canada. Arguments pour et contre, et conclue qu'en somme l'état politique devrait rester ce qu'il est. 99

(?) avril. Observations sur l'union des Canada par la Dr Strachan. 82

15 mai. Observations de Caldwell sur l'effet que l'état présent du commerce et son état probable à l'avenir auront sur le revenu. 497

30 mai, Londres. J. B. Robinson à Wilmot. Il désire qu'on laisse la liberté d'acheter des marchandises lourdes aux Etats-Unis à être régie par les règlements de la législature provinciale, à cause du coût considérable du transport par le Saint-Laurent. 485

10 juin, Québec. Observations de Caldwell adressées à Dalhousie sur la caisse de la liste civile. Il donne en forme de journal un relevé des procès-verbaux de

1822.

l'Assemblée au sujet de la liste civile, ainsi qu'un court sommaire de la correspondance échangée sur le sujet avec le bureau colonial. Page 192

17 juin, Londres. Hibbert à Wilmot. Il suggère par écrit que le Canada et les autres colonies britanniques de l'Amérique du Nord devraient modifier les droits sur le sucre et le rhum importés des Antilles britanniques et sur ceux importés d'ailleurs. 529

Incluses. Observations suggérant l'établissement de droits différentiels sur les articles importés des Antilles britanniques et étrangères ainsi que des Indes, dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. 530

24 juin. "Bill" (tel qu'amendé par la commission) "pour pourvoir plus efficacement au gouvernement des provinces du Bas et du Haut-Canada, pour en régir le commerce et pour autres fins s'y rattachant." 9

(Exemplaire imprimé.)

24 juin. "Acte pour régir le commerce entre les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique et dans les Antilles, et les autres parties du monde." 26

Ch. XLV.

(Exemplaire imprimé.)

24 juin. "Acte pour régir le commerce entre les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique et dans les Antilles, et autres parties de l'Amérique et des Antilles." 33

Ch. XLIV.

(Exemplaire imprimé.)

28 juin, Londres. Hart Lotair. Il regrette d'apprendre qu'il y a des doutes sur l'adoption du bill d'union. S'il est ajourné il se présentera mille difficultés suscitées par les intrigues des curés et des notaires. Il désire qu'on prépare une pétition et il la fera signer. 164

29 juin, Londres. John Christophers à Wilmot. Il envoie des observations par son associé, Thomas H. Hunter, sur le commerce des colonies. 487

Inclus. Le bill du commerce du Canada avec observations en marge. 488

2 juillet, Londres. Monk à Wilmot. Il attire l'attention sur l'à-propos de changer quelques expressions dans un article du bill du Canada concernant les tenures. 94

8 juillet, Londres. W. Parker, D. Munro et G. Stanfield à Bathurst. Ils conseillent avec instance d'ajourner le bill d'union; passer précipitamment cette mesure sans donner aux Canadiens l'occasion de se faire entendre, pourrait entraîner les plus désastreuses conséquences. 166

20 juillet. Monk à Wilmot (confidentielle). Considérations sur le bill pour l'union des provinces. La lettre est sous la forme de questions sur l'effet du bill. 130

20 juillet, Londres. Sans signature. Observations sur le bill concernant le Canada, relativement au projet d'ajourner les articles concernant l'union des législatures et à l'omission de l'article pour la continuation des droits. Presse l'adoption du bill d'union, faisant valoir les mauvaises conséquences qui résulteraient d'avoir, en le retirant, cédé devant l'agitation qui se fait contre le bill. 160

24 juillet, Londres. J. B. Robinson à Wilmot. Observations sur les droits imposés dans le Bas-Canada sur les radeaux, les chalans, etc., du Haut-Canada passant dans les eaux du Bas-Canada. 476

24 juillet, Londres. Observations par Charles Marshall (solliciteur général pour le Bas-Canada) sur un article dont M. Robinson propose l'insertion dans le bill concernant le Canada pour l'abolition de certains droits prélevés sur les radeaux, etc., passant du Haut-Canada dans les eaux du Bas-Canada. 478

1 juillet. "Bill" (tel que modifié par le comité) "à l'effet d'unir les législatures des provinces du Bas et du Haut-Canada." 21

(Une copie imprimée.)

5 août, "Acte à l'effet de réglementer le commerce des provinces du Bas et du Haut-Canada et pour autres fins relatives à ces provinces." 1

1822.

(Une copie imprimée.)

31 octobre, Québec. Résolution du comité chargé de préparer les pétitions contre l'union. Page 144

(Il y a la liste des membres du comité.)

15 novembre, Québec. Le comité constitutionnel (de Salaberry, président) à Wilmot. En opposition à l'union des provinces. 141

16 décembre, Montréal. Le comité constitutionnel (Papineau, président) au même. Opposition à l'Acte d'union ; défend les Canadiens-français de l'accusation de déloyauté portée contre eux. 136

Sans date. Résumé de l'histoire du Haut-Canada, avec notes des lois en vigueur, etc. 113

Notes sur les tenures dans le Bas-Canada. 119

Remarques générales au sujet du gouvernement. 122

Tenures, notes au sujet du 29e article. 126

Etat succinct des ordonnances et statuts provinciaux du Bas-Canada adoptés depuis le 14e George III, qui tendaient principalement à l'introduction des principes de la loi anglaise dans le code de la province. 128

Sommaire des pétitions présentées pour et contre l'union. 135

Pétition des habitants des townships de l'Est se plaignant des griefs que leur causent les lois étrangères, le défaut de représentation, etc., et demandant que les townships du Bas-Canada soient divisés en comté, aient droit d'élire des membres, et que les provinces du Haut et du Bas-Canada soient unies. 147

Pas de signature. Court état de faits se rapportant à la manière de pourvoir à la liste civile du Bas-Canada. 219

Pas de signature. Avis au sujet du bill projeté à l'effet d'unir les législatures provinciales du Bas et du Haut-Canada. Ces avis ainsi qu'ils sont appelés donnent l'historique de la législation antérieure, accompagnée de notes sur chacun des articles du bill projeté pour l'union des deux provinces supportant la proposition d'union. 167

(Les notes sur les articles commencent à la page 172. Une autre série de notes commence à la page 180, une autre à la page 189.)

Document cherchant à établir la partie de la dépense faite par le Bas-Canada de 1819 à 1821, que la législature ne se croit pas tenue de voter. 225 à 228

Etat des montants dus au gouvernement provincial du BasCanada par le trésor militaire. Indique comment les obligations ont pris naissance, et état, à la fin, des sommes payées par la législature du Bas-Canada et remboursées en partie. 307

Etat relatif aux sommes non dépensées à la disposition de la législature du Bas-Canada. 311

Mémoire sur l'état de la question entre les provinces. 472

Résolutions de l'Assemblée sur le rapport du comité des comptes publics. 456

Note, qu'il n'est dû à la législature aucun montant pour intérêt sur les bills de l'armée après le 7 décembre 1815, alors que la transaction a été jugée effectivement close. 314

Résumés au sujet de l'origine des bills de l'armée, et l'obligation de payer l'intérêt contracté par la législature. 315

Sommaire du bill du commerce du Canada et observations, avec résumé à la fin des annexes A, B et C. 481 à 484

Pas de signature. Observations au sujet du bill de commerce du Canada, proposant certaines modifications dans les droits sur les spiritueux ainsi que relativement aux serments que doivent prêter les importateurs à Terre-Neuve. 490

Droits imposés par M. Caldwell sur articles importés des Etats-Unis aux Antilles et dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord. 492

1822.
Sans date.

Droits imposés par l'acte de la Jamaïque 53 George III, chapitre 13. Page 494

Actes permanents sur les spiritueux. Les dates des actes et les taux imposés sont mentionnés dans la table. 496

Document soumis par Robinson (représentant le Haut-Canada) à lord Bathurst, démontrant les objections à l'union du Haut et du Bas-Canada. 553

Notes sur différents sujets, non signées. (1.) Sur l'éducation et le besoin d'une université dans le Haut-Canada. 574

(2.) Sur l'état de la religion et le manque de ministres du culte. 577

(3.) Sur le revenu; l'à-propos de nommer certaines personnes pour surveiller la perception des loyers de la Couronne. 581

(4.) Sur le commerce; expose qu'un mémoire particulier a été fourni. 582

(5.) Pour une décision au sujet de la demande de Crookes pour remise de sa goélette confisquée. 582

Notes. (1.) L'adjudant général de la milice. Un bill a été passé en 1822, mais a été réservé. 583

Bill du receveur général (le nom seulement). 583

Contrats pour provisions destinées aux soldats des Antilles (titre seulement). 583

Le commerce le plus avantageux de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve est celui du poisson, contre lequel on échange du rhum; on pourrait aussi échanger le rhum contre des provisions avec le Canada, mais ce commerce est empêché par les droits actuels. 500

Autres mémoires non datés sur le commerce, demandant principalement des droits privilégiés, ainsi que statistiques du commerce de blé et de farine et table des droits. 501 à 522

Mémoire non signé sur le bois de l'Amérique du Nord, ainsi que sur la navigation et les exportations dans l'Amérique du Nord. 534

Sous pli. Relevé imprimé, étant une introduction aux états, datés du 21 février 1821. 537

(1.) Etat des différentes sortes de bois exportées du port de Québec pendant les années de 1800 à 1820 inclusivement. (Un relevé imprimé.) 537*a*

(2.) Un état des trains de bois et leur contenu importés dans la province du Bas-Canada, du lac Champlain, des Etats-Unis d'Amérique, et enregistrés au port de Saint-Jean depuis l'année 1800 jusqu'à 1820 inclusivement. (Un relevé imprimé). 538

(3.) Relevé du bois de tous genres qui a été importé dans le Bas-Canada des Etats-Unis d'Amérique, ainsi qu'enregistré au port de Coteau-du-Lac, du 16 juin 1815 au 3 septembre 1820. (Un relevé imprimé.) 538 *verso*

Etat intitulé "Navigation". Etat du nombre des navires et des matelots, ainsi que le montant du tonnage, employés dans le commerce avec quelqu'une des puissances du nord dans la Baltique pendant l'année 1820. 541

Même état des navires employés au commerce avec les colonies britanniques de l'Amérique du Nord pendant l'année 1820. Dans ces deux états se trouvent le nombre de navires, le chiffre du tonnage et des matelots sur les navires britanniques de même que sur les navires étrangers. (Un relevé imprimé.) 541

Relevé des navires partis du pays pendant l'année finissant le 5 janvier 1821, donnant le chiffre du tonnage des navires britanniques et étrangers et la valeur officielle des produits britanniques, étrangers et coloniaux, chacun séparément, l'état indiquant aussi les pays et colonies auxquels les navires étaient envoyés ainsi que la valeur de leurs cargaisons respectives. 542

1823. 19 février. Montréal. Rapport tiré du *Spectateur Canadien* du discours de Sterling, membre de l'Assemblée de New-York, au sujet du commerce entre le Canada et les Etats-Unis, prononcé au Congrès le 24 janvier 1823. Page 545

19 février, Montréal. Extraits du *Spectateur Canadien* (1). Que le refus de lord Dalhousie de destituer Uniacke de la charge de procureur général pour le remplacer par Marshall, le solliciteur général, a été approuvé par le gouvernement impérial. (2.) Suggère que le parlement adopte un acte déclaratoire quant à l'application des droits prélevés en vertu de l'acte de la 14e année de Georges III. L'argumentation à l'effet que ces droits se trouvent sous le contrôle de la province est longue et détaillée. 564 à 566

7 mars, "Acte à l'effet de modifier un acte de la dernière session du parlement pour réglementer le commerce entre les possessions de Sa Majesté en Amérique et les Antilles et autres parties de l'univers." (Une copie imprimée.) 32

GOUVERNEUR LORD DALHOUSIE, 1823.

Q—164-1-2.

(La 1re partie est paginée de 1 à 215, la seconde de 215 à 402.)

Sans date. Extrait d'un bill pour unir les Conseils et Assemblées législatives des provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada en une législature, ainsi que pour établir d'autres dispositions concernant le gouvernement de ces provinces. Pages 1 à 25

1823. (Avec observations en marge sur chaque article.)

16 mai, Londres. Papineau et Neilson à Wilmot. En opposition à l'union des provinces et remarques sur les articles du bill pour arriver à ce but. 113

Sous pli. Liste des pétitions du Haut et du Bas-Canada contre le bill pour l'union des législatures. Signatures dans les trois districts du Bas-Canada, 60,642; dans 11 comtés, etc., du Haut-Canada, 8,097; total 68,739. Dans le Haut-Canada la pétition du district de London était signée par 1,576, celle de Kingston, Lennox et Addington et le district de New-Castle par 2,600; les autres de 255 la plus basse à 753 la plus haute, soit une moyenne pour ces dernières de 435⅜, ou une moyenne totale de tous les endroits du Haut-Canada où l'on a signé des pétitions de 736. Si l'on considère les populations respectives en 1825 (date du recensement le plus rapproché que l'on puisse trouver), les signataires de la population entière donnent une moyenne de 12·7 pour le Bas-Canada et de 5·1 pour le Haut-Canada. 140

Pétitions des habitants du Bas-Canada (datées du Bas-Canada en 1822). 141

Adresse du Conseil législatif du Bas-Canada contre l'union. L'adresse a été votée par 31 pour et 3 contre. 148

Pétitions des comtés, etc., du Haut-Canada contre l'union. 151

Adresse du Conseil législatif du Haut-Canada au gouverneur général, remettant le règlement de la question de l'union à la sagesse et à la justice du parlement impérial. 174

Résolutions de l'Assemblée du Haut-Canada. Qu'elle n'est pas appelée à exprimer son opinion, la Chambre ayant été élue avant qu'on ait songé à un aussi grand changement, et la grande masse de la population ayant fait connaître son avis à ce sujet par des pétitions, etc. 175

Non datées et non signées. Observations sur le bill pour unir les législatures du Bas et du Haut-Canada et adopter d'autres dispositions concernant le gouvernement de ces provinces. Les observations sont favorables au bill, mais il y est proposé des modifications qui doivent, d'après ce que l'on croit, en améliorer les dispositions. 177

1823.

(Publié sous forme de brochure de 1824.)

6 juin, Londres. J. Stuart. " Observations au sujet de l'union projetée des provinces du Haut et du Bas-Canada en une législature, respectueusement soumises au gouvernement de Sa Majesté par l'agent des pétitionnaires à cet effet. Cela commence par un résume des changements opérés dans le système du gouvernement depuis la conquête, et l'auteur expose dans les termes suivants les points qu'il s'efforcera d'établir :—

" (1.) Que dans l'état actuel des Canadas, il est inopportun que deux législatures distinctes continuent à réglementer leurs affaires, et qu'il faut un remède aux inconvénients et maux passés et présents provenant de cet arrangement politique, de même que pour les mauvais résultats à craindre dans l'avenir.

" (2.) Que l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada en une législature est le remède requis d'une façon urgente et est de plus nécessaire afin de garantir et faire prospérer les intérêts de la mère-patrie.

" (3.) Que les objections faites à cette mesure ont eu pour cause des préjugés et des motifs d intérêt, n'ont aucun fondement raisonnable et ne devraient pas empêcher l'adoption de la mesure."

Le document s'étend longuement à l'appui de ces points et fait voir les désavantages résultant de la séparation, tant sous le rapport financier que sous le rapport politique. Pages 26 à 100

Listes des pétitions pour l'union du Haut et du Bas-Canada. 101

Pétition de la cité et du comté de Montréal aux Communes (*voir* vol. 166, la pétition étant la même que celle au Roi, rapportée dans ce volume).

1824. Pétition des townships de l'Est (*voir* vol. 163).

— mai. Pétition de la cité et du district de Québec. 106

Bill pour l'union des Canadas, tel que préparé par le procureur général Robinson, et dans des colonnes parallèles les dispositions modifiées par le comité. Le titre mentionne que le bill a été préparé par le procureur général Robinson, mais dans son mémoire qui se trouve à la fin et daté du 29 mai, J. Stuart dit que c'est lui qui a préparé le projet du bill. A la même date le D[r] Strachan approuva le bill (celui de Robinson ou de Stuart), en y apportant quelques modifications. 247

1er juillet, Londres. Stuart à R. W. Horton. Critique les propositions contenues dans deux documents sur l'union, avec remarques générales sur la question du revenu, etc. 220

Annexé. Etat indiquant la composition future probable de l'Assemblée après l'union. Le calcul diffère de celui mentionné à la page 216.

Sans date. Non signé et non daté. Situation probable de la Chambre d'assemblée dans la législature unie. Un calcul soigné du nombre des membres des législatures séparées, quand elles seront unies. Dans cette dernière il y en a :—

Pour le Bas-Canada	60	
Pour le Haut-Canada	46	
		106
Catholiques romains	47	
Protestants de toutes religions	59	
		106
Canadiens-français	44	
Parlant l'anglais	62	
		106

1824. Soit une majorité de 18 pour ces derniers. Page 216

Sans date. Plan pour une union législative générale des provinces britanniques de l'Amérique du Nord par le juge en chef Sewell et le procureur général Robinson, en trois parties.

Partie 1. Extrait d'un document intitulé : " Mémoire sur les moyens de promouvoir les intérêts communs de la mère-patrie et de ses colonies dans l'Amérique du Nord." 323

1824. Partie 2. Deuxième extrait du même document. Page 330

Partie 3. Le plan. 335

Remarques par Stuart sur le plan intitulé : " Un plan pour une union législative générale des provinces britanniques dans l'Amérique du Nord, en date du 8 avril 1824. La conclusion de M. Stuart est dans les termes suivants:—" Somme toute, un examen impartial du projet doit porter à " conclure qu'il ne serait pas opportun présentement d'établir une union " générale des provinces britanniques, et que ce serait prématuré " d'adopter ce plan, et que si l'on a recours à une telle mesure, ce ne " devra aucunement faire disparaître la nécessité d'obtenir l'union pro- " jetée des Canadas en une législature, mais qu'au contraire, cette " dernière mesure devrait être considérée comme préliminaire à la " première." 365

" Observations sur la politique d'une union générale de toutes les provinces de l'Amérique du Nord", par le D[r] Strachan, 1824. 383

" Revue briève d'un plan pour l'union des provinces de l'Amérique du Nord en un congrès ou législature générale." L'écrivain expose les objections à l'union projetée à différents points de vue. 397

Union des Législatures, 1823.

Q—165.

1822. 14 décembre. Pétitions en faveur de l'Union. Page 165

Du comté de Leeds, Haut-Canada, et noms des pétitionnaires. 68

Des habitants de William-Henry, Bas-Canada, et noms. 85

— décembre. Des habitants de March, Haut-Canada, et noms. 90

25 décembre. Des seigneurs, etc., des Trois-Rivières, Bas-Canada. 95

Des habitants du comté de Carleton, Haut-Canada. 100

Pétition des habitants des townships du Bas-Canada. 105

1823. 21 au 24 janvier, Québec. Commentaires sur les délibérations de l'Assemblée relativement à la question de l'union des provinces et à l'amendement de Ogden. 48

23 janvier, Québec. Résolutions de l'Assemblée qu'une copie des résolutions du 21 courant soit envoyée à Papineau et Neilson, agents chargés de présenter les pétitions des habitants, et qu'il leur soit demandé de présenter les pétitions de l'Assemblée aux deux Chambres du parlement. 6

17 février, Londres. Stuart à Bathurst. Demande une entrevue pour lui présenter pétitions en faveur de l'union. 2

28 mars, Québec. Autres commentaires sur les délibérations de l'Assemblée. 64

18 avril, Londres. Stuart à Wilmot. Croit qu'on a reçu de la législature le renseignement à défaut duquel on avait remis l'étude de la question de l'union. Ayant été chargé de présenter les pétitions en faveur de l'union, il demande une entrevue. 3

5 juin, Québec. D[r] Strachan à———. Il a eu une correspondance confidentielle avec Stuart au sujet d'un bill pour unir les législatures du Bas et du Haut-Canada, et il a remis au bureau des colonies le bill qui a été arrêté, ainsi que les quelques rares détails au sujet desquels ils différaient d'avis. 10
5 juin, Londres.

(La lettre est longue et contient des observations très détaillées sur les différents articles du bill.)

10 juin. Bill pour l'union des législatures du Haut et du Bas Canada. 106 à 150

14 juillet, Londres. Papineau à Wilmot Horton (en français). On lui a dit qu'il serait préférable de retarder la présentation de la pétition jusqu'à la session suivante. Si le gouvernement persiste dans le plan d'union, auquel les autorités constituées et une grande majorité s'opposent, opposition que l'on a fait connaître, il faudrait faire un recensement ainsi que faire comparaître devant le parlement les commissaires avant d'adopter

1823. quelque changement dans la constitution. Lui enverra un état des autres signatures reçues depuis qu'il l'a vu. Désire aussi lui faire remarquer l'état de l'éducation dans le Bas-Canada et combien l'on y désire l'établissement d'écoles dans les campagnes. Page 8

GOUVERNEUR LORD DALHOUSIE, 1823.

G. 166.—1-2-3.

1822.

(La 1re partie est paginée de 1 à 231, la 2e partie de 232 à 419, la 3e partie de 420 à 663.)

21 novembre, Québec. Procès-verbal (en français) d'une assemblée du comité du district de Québec afin de préparer, faire signer et transmettre une pétition contre le bill pour l'union des législatures du Haut et du Bas-Canada. Le procès-verbal contient la pétition présentée au Roi, celles aux Chambres des lords et des Communes étant identiques, sauf les changements nécessaires dans la formule. Page 10

7 décembre, Québec. Résolutions adoptées à une assemblée du comité devant préparer les pétitions contre l'union des provinces, chargeant John Neilson de se rendre en Angleterre en qualité de l'un des agents pour y porter les pétitions contre l'union ; aussi de demander au district des Trois-Rivières de nommer un autre agent et de communiquer au comité de Montréal ses décisions. 2

1823. Etat du nombre des signatures à la pétition, en général et en détail 5

4 janvier, Québec. Récapitulation du nombre des signatures dans le district de Québec aux pétitions contre l'adoption d'un bill pour l'union des législatures du Haut et du Bas-Canada. Le tableau contient : (1). Un état général du nombre des signatures dans Québec et les comtés, et (2) un état détaillé du nombre des signatures dans chaque paroisse. 5

11 janvier, Montréal. Dalhousie à Bathurst (n° 115). A la demande du comité de Québec il envoie une pétition au roi contre le bill pour l'union des provinces. 1

14 janvier, Québec. Etat du nombre des signatures dans le district de Montréal aux pétitions contre le bill pour l'union des législatures du Haut et du Bas-Canada. 9

15 janvier, Québec. Procès-verbal du Conseil législatif avec adresse au gouverneur et la réponse. 40

18 janvier. Procès-verbaux de la Chambre d'Assemblée du 15 au 18 janvier avec adresse au gouverneur et la réponse. 34

20 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 116). Il a ouvert la session de la législature le 11. M. Vallière de Réal est élu orateur. Envoie copie du discours, etc. 23

Sous pli. Procès-verbal de la législature en anglais ainsi que le discours du gouverneur. 24

Le même en français. 29

20 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst. L'orateur est parti ; envoie copie d'une lettre à lui (Dalhousie) adressée quelques jours avant l'époque fixé pour l'ouverture de la législature. 43

Sous pli. Papineau à A. W. Cochran (secrétaire du gouverneur) 6 janvier (en français). Il ne sera pas à proximité de Québec le 10 du mois à l'ouverture du parlement provincial, non plus que pendant la session. La situation imprévue et cruelle faite à la province par le changement projeté dans la constitution. 44

23 janvier, Québec. Pétition de la Chambre d'Assemblée, Québec, contre le bill pour l'union des législatures du Haut et du Bas-Canada. 19

24 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 117). Envoie copie d'une pétition en faveur de l'union. 46

1823.

Sous pli. Copie d'une pétition des sujets d'origine britannique de la cité et du comté de Montréal. Page 47

Copie des signatures au nombre de 873. 63

Attestation par le comité de l'exactitude des copies des pétitions et des signatures. 87

24 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 118). Conformément à la demande du Conseil législatif, transmet l'adresse contre l'union projetée. 88

24 janvier, Québec. Le même à Wilmot. A transmis les adresses des deux Chambres contre l'union projetée; envoie maintenant des documents de la part de ceux qui professent l'avis contraire. 89

Sous pli. Protestation extraite des journaux du Conseil législatif du 22 courant, signée par John Richardson, C. W. Grant, James Irvine, Rod. Mackenzie et W. B. Felton. 90

24 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 119). Conformément à la demande de la Chambre d'Assemblée, envoie adresse contre l'union projetée. 92

Sous pli. Adresse (en français) du Conseil législatif. 93

L'adresse de l'Assemblée se trouve dans le volume 164.

24 janvier, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 120). Conformément à la demande des ministres et anciens de l'Eglise d'Écosse dans le Haut et le Bas-Canada, il transmet une pétition pour l'établissement légal de cette Eglise dans ces provinces. 97

Liste des documents se rapportant à la pétition. 98

Wilmot Horton à Gordon. Les documents ayant trait à la demande devraient être soumis à Stephen afin d'avoir son avis sur le droit des pétitionnaires d'obtenir une partie des réserves de la Trésorerie (*sic*). 99

22 février, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 121). Transmet la pétition du comité du commerce de Québec, pour la présentation d'un bill à l'effet d'égaliser les droits sur le cognac importé des continents d'Europe et d'Afrique et du Royaume-Uni. 100

Sous pli. Pétition du comité du commerce de Québec. 101

22 février, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 122). Transmet la pétition du révérend M. Desjardins et dix autres ecclésiastiques, nés en France, pour lettres de dénization; ils ont été domiciliés dans la province depuis plus de vingt ans. Sa Seigneurie les recommande comme méritant la faveur. 103

Sous pli. La pétition et les autres documents. 105 à 107

La page 107 contient les noms de tous les prêtres, deux noms sont omis à la page 105.

22 février, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 123). A reçu la dépêche de compléter la quantité de terre promise au mari défunt de Madame Campbell. Elle a déjà été mise en possession des fermes transportées à son feu mari pour la culture du chanvre, soit plus de 100 acres de terres défrichées. Le Conseil exécutif, en recommandant que le reste fut complété au moyen de terres en friche, a été influencé par le fait que le gouvernement a été trompé par Campbell, qui n'avait aucun mérite; représente donc que toute nouvelle réclamation de Madame Campbell n'est pas fondée. 108

Sous pli. Extrait du rapport d'un comité du Conseil au sujet de la dépêche enjoignant de faire une concession de terrains à la veuve de feu James Campbell. 110

22 février, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 124). Ne peut recommander qu'on engage Hood pour l'administration et la fabrication du chanvre et du lin, car il y a dans la province bon nombre de personnes capables d'y voir, et les engagements antérieurs nous prémunissent contre de nouveaux engagements de cette forme. 112

22 février, Québec. Le même au même (n° 125). N'a reçu aucune décision relativement à sa recommandation de remplir la vacance créée dans le Conseil par la mort de Gaspé. Ajoute le nom de Matthew Bell, qui convient au poste. 113

1823.
22 février,
Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 126). Envoie réponse à la dépêche demandant des renseignements au sujet du montant auquel on doit s'attendre de recevoir des membres de l'Eglise d'Ecosse, soit au Canada soit en Ecosse. Attire particulièrement l'attention sur la lettre venant de Lochiel, qui place la question sous un jour peu favorable. Les faux rapports contenus dans la lettre de Harkness relativement aux fonctions relatives des ministres des Eglises d'Angleterre et d'Ecosse. Page 114

Sous pli. Le révérend John McLaurin à Dalhousie. Lochiel, 16 octobre 1822. Depuis 1820, date de son arrivée, il n'a reçu que £60. La pauvreté des gens les empêche de donner. Le nombre des sectaires et la cause. 116

Le révérend James Harkness à Dalhousie, 3 décembre 1822. Rapporte les sources de revenus des congrégations de l'Eglise d'Ecosse, et il espère que si l'union des provinces a lieu, l'on puisse prendre des dispositions pour constituer en corporation l'Eglise d'Ecosse, en lui donnant les mêmes privilèges que l'Eglise d'Angleterre ou l'Eglise de Rome. 121

Liste des baptêmes, mariages et sépultures dans les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse respectivement, de 1810 à 1821 inclusivement. 126

22 février,
Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 127). Soumet pour sa décision une question de préséance qui s'est soulevée entre le lord évêque et le juge en chef, avec documents. 127

Sous pli. L'évêque (anglican) de Québec soutenait qu'en qualité d'évêque de l'Eglise d'Angleterre, il a le droit de préséance sur le juge en chef. 128

Le juge en chef Sewell prétend que d'après les instructions royales le juge en chef a le pas sur l'évêque. 132

Mandamus nommant Sewell, le juge en chef, au Conseil exécutif. 142

Mandamus nommant Jacob, le lord évêque de Québec, au Conseil exécutif. 143

Réponse du lord évêque, donnant dans des colonnes parallèles les sommaires des raisons alléguées par le juge en chef et les réponses de l'évêque à chacune séparément. 144

31 mars,
Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 128). A clos la session le 22 courant. Envoie copie du discours et la liste des actes qui ont reçu la sanction royale. 173

Sous pli. Liste des bills. 174

Discours du trône. 180

Liste des bills en français. 183

Discours en français. 189

23 avril,
Québec.

Dalhousie à Bathurst. Envoie rapport d'un comité de l'Assemblée au sujet des comptes provinciaux dans lequel on émet des doutes sur le droit du gouvernement d'appliquer le revenu provenant de l'acte 14[e] George III, et d'autres sources appropriées d'une façon permanente, ainsi que déclaré dans les différents actes. La question sera contestée jusqu'à ce qu'elle ait été réglée par l'autorité légale compétente. Attire l'attention sur certaines parties du rapport. Davidson, qui a combattu pour le gouvernement, pourra expliquer pleinement la question. 251

Sous pli. Rapport d'un comité de l'Assemblée au sujet des comptes publics de la province depuis l'adoption de la constitution en 1791 jusqu'à 1822 inclusivement. 253

Le même rapport en français. 282

Etat des fonds de la province et extraits, détails et suite des procès-verbaux du comité en anglais et en français. 311 à 365

27 avril.
Québec.

Dalhousie à Wilmot. Relativement à la lettre de Murray au sujet de la nomination de Blake en qualité de chirurgien à Montréal ; sa commission a été envoyée au bureau de la guerre et l'on verra qu'il a été régulièrement nommé par Sa feue Majesté, et relativement à la liste de l'armée, son nom se trouve mentionné sur la liste de demi-solde dès 1790 en même

1823. temps que celui d'autres officiers du personnel de l'infirmerie, réformés dans l'Amérique du Nord après la paix de 1783, et il n'y a rien qui indique que la nomination de M. Blake soit coloniale. Page 193.

28 avril, Québec. Dalhousie à Bathurst. Fait rapport qu'il y a un déficit dans la caisse du receveur général; a demandé de l'aide à même le trésor militaire, ce qui a été refusé, mais il (Dalhousie) a enjoint de suspendre les paiements afin de permettre au receveur général de soumettre sa cause au gouvernement impérial. Il (Dalhousie) ne peut perdre de vue ce qu'il doit aux fonctionnaires, lesquels s'en rapportent à lui pour leurs appointements. Envoie un rapport du Conseil et d'autres documents, lesquels, ajoutés à la présence de Davidson, feront disparaître toute difficulté. 194

Sous pli. Rapport du comité du Conseil au sujet des comptes du receveur général. 197

Liste des documents soumis au comité. 201

Une série de comptes et d'autres documents se rapportant aux obligations du receveur général. 203 à 250

28 avril, Québec. Dalhousie à Bathurst. La contrebande qui se fait des Etats-Unis dans toutes les parties du Canada; l'impossibilité d'y remédier; envoie la copie d'une lettre au sujet de l'importation du thé en contrebande, adressée par Richardson à un directeur de la Compagnie des Indes orientales; ses propositions sont corroborées par l'opinion du comité du commerce de Québec. Demande que le gouvernement de Sa Majesté prenne des mesures afin de réprimer ce commerce illicite. 366

28 avril, Québec. Le même au même. Attire l'attention sur le sujet de l'immigration; la somme de £750 accordée pour secourir les émigrants malades à leur arrivée aidera considérablement le travail de la société, mais l'arrivée chaque année de 10,000 émigrants, dont les trois quarts sont pauvres, a décidé certaines personnes de retirer leur souscription et aide. C'est l'opinion commune que cette classe de gens n'est nullement désirable, et la législature ne votera aucune aide si ce n'est pour secourir les malades. Demande l'autorisation d'accorder de l'aide pour un montant n'excédant pas £1,000, somme qui sera dépensée avec la plus rigoureuse économie. 368

27 mai. Sorel. Le même à Wilmot. Présente et recommande M. McDonell, l'évêque catholique du Haut-Canada. 370

2 juin, Québec. Le même à Bathurst (n° 129). Se plaint du retard dans l'arrivée des malles pendant les quatre mois d'hiver, novembre, décembre, janvier et février, et demande qu'on les envoie durant ces mois par voie de New-York. 371

Sous pli. Darling à l'amiral Fahie. Le désappointement causé par l'arrivée du paquebot de novembre à New-York sans dépêches publiques, lesquelles, dit-on, ont été laissées aux Bermudes pour être envoyées à Halifax. Pendant les mois d'hiver on devrait les envoyer à New-York, où l'on enverrait un fonctionnaire pour les recevoir. 374

Halliday (secrétaire de Fahie) à Darling. Les malles sont détenues aux Bermudes pour être envoyées à Halifax d'après les instructions formelles du directeur général des postes. 375

Arrivée des malles pendant les hivers de 1821, 1822 et 1823. 376

W. Smith, commandant en chef aux Bermudes à l'amiral Fahie. Le maître de poste de Saint-Georges a reçu des instructions formelles de n'envoyer les malles de Québec que par voie d'Halifax. 377

3 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 130). Thain, l'agent, ne peut négocier pour s'assurer de la valeur des bâtiments appartenant à la Compagnie de la Baie-d'Hudson aux chutes de Sainte-Marie. L'on sauvera donc du temps en s'adressant directement au président de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Londres. Le terrain sur lequel se trouve le poste de commerce appartient à l'Etat et peut être repris si l'on en a besoin pour les

1823.

fins militaires. Suggère qu'on ne reprenne que les terres qui pourraient être utiles aux troupes, en y ajoutant que ce qui serait nécessaire. Page 375

Sous pli. Correspondance. Thain à Darling et Darling à Thain. 380, 382

13 juin, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 131.) A reçu la dépêche concernant la frontière entre les territoires britanniques et américains dans le voisinage de Cornwall et de l'île de Barnhart. Comme cette partie de la frontière se trouve dans le Haut-Canada il a envoyé les instructions à Maitland. 383

13 juin, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 132.) La demande de l'agent d'Ellice, le propriétaire de la seigneurie de Beauharnois, pour un changement de tenure en libre et commun socage a été soumise à l'exécutif dont il transmet le rapport, afin qu'on examine s'il y a ou non des objections au plan adopté par le Conseil pour estimer l'indemnité à payer à la couronne pour le changement de tenure. 385

Sous pli. Rapport du Conseil énonçant les dispositions de la loi par lesquelles les fiefs sont transportés en main-morte sont taxés d'un tiers de leur valeur en faveur de la couronne, les terrains en retour ainsi transportés sont taxés d'un cinquième de la valeur. Dans le cas de conversion s'il est reçu quelque proposition moindre, le roi doit décider. 387

13 juin, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 133.) Envoie le projet d'un bill pour l'établissement d'un corps constitué chargé de l'éducation de la jeunesse catholique du pays, semblable à celui présenté en vertu de l'Acte des écoles de 1801 et qui par suite des préjugés religieux n'a pas donné de résultats comme mesure générale. Recommande le bill ; demande qu'il lui soit donné des instructions s'il désire sanctionner un tel bill s'il est adopté, et suggère, dans le cas de deux pouvoirs, de donner un pouvoir commun aux corporations catholiques et protestantes d'administrer les écoles en vertu de ces règlements afin d'empêcher qu'une dénomination religieuse intervienne dans les croyances d'un autre. Suggère que la couronne s'arroge le droit de contrôler l'acquisition de la propriété. 391

Sous pli. Bill projeté portant à l'endos : Bill pour établir des écoles libres et pour encourager plus efficacement qu'auparavant l'avancement de l'instruction dans cette province. 393

13 juin, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 13.) Transmet pétition de Bowen pour une vaste étendue de terres. Sa respectabilité, etc., lui donne des titres à ce que sa demande soit examinée, mais on lui a fait voir les objections à faire des concessions considérables. 401

Sous pli. Pétition de Edmond Bowen. 402

Lettre de Bowen à A. W. Cochran (secrétaire) lui expliquant les motifs de sa pétition. 406

13 juin, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 135.) Transmet en même temps que d'autres actes une copie de celui en vertu duquel des pouvoirs sont accordés au juge en chef Monk et au juge Ogden. Comme les instructions envoyées par Bathurst ne spécifiaient pas le montant qui a été mentionné dans l'acte, une pétition des juges représenta que le montant était trop faible et que le bill devait être réservé, mais il l'a sanctionné sachant qu'on pourrait le désavouer si l'on trouvait justes les représentations des juges. 410

Sous pli. Extrait des instructions concernant les pensions au juge en chef Monk et au juge Ogden. 412

Pétition des juges de la cour du banc du roi concernant les pensions. 414

13 juin, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 136). Envoie copie des journaux du Conseil législatif ainsi que des copies authentiques des actes passés à la dernière session. 418

1823.
13 juin. Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 137). Envoie le procès-verbal du Conseil exécutif au sujet de questions d'Etat, du 18 décembre 1821 au 9 mai 1822, inclusivement. Page 420

13 juin, Québec. Le même au même (n° 138). A envoyé, d'après les instructions, Oliver Fitzgerald, accusé du meurtre d'un postillon dans le comté de Limerick, Irlande. Les mesures prises pour sa sûreté. Comme on ne peut payer à même les fonds de la province les frais de transport et de garde, Sa Seigneurie devra y voir. 421

Sous pli. Copie des instructions données concernant la garde dans le voyage d'Oliver Fitzgerald, accusé de meurtre, et des mesures à prendre à son arrivée. 423

Instructions au caporal Johnson, chargé de la garde spéciale de Fitzgerald. 425

16 juin. Québec. Dalhousie à Bathurst (privée). A fait rapport des différences d'opinion parmi les autorités de l'Eglise catholique dans la province. Lui envoie maintenant une copie de renseignements circonstanciés sur le sujet. Cela confirme son opinion au sujet de la prudence et de la politique de Sa Majesté d'exercer un plus grand contrôle sur l'Eglise catholique et ses affaires au Canada. Papineau se propose de demeurer à Londres avec le désir d'obtenir des changements au sujet de l'immense propriété des sulpiciens à Montréal ainsi qu'à l'égard des biens des jésuites maintenant à la disposition de la couronne. Il a soigneusement caché son opinion au gouvernement, bien qu'il ait été pendant trois ans membre du Conseil exécutif, en sorte qu'il y a raison de craindre qu'il ait quelque projet malicieux. 426

Sous pli. "Questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal." Dans les réponses l'on prétend que la nomination par l'évêque de Québec de Mgr Lartigue comme évêque suffragant de Montréal et la création d'un diocèse à Montréal sous le gouvernement ecclésiastique de Mgr Lartigue, même après le décès de l'évêque de Québec, n'est pas valide, étant contraire à la loi canonique et aux droits du roi, qui d'après le traité de Versailles de 1763 a obtenu tous les droits dont était investi le roi de France au Canada. 428

(Le document annexé n'est pas signé.)

21 juin, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 139). Envoie des copies des lettres de Ward Chipman et de la réponse à sa première lettre au sujet des différends survenus au Nouveau-Brunswick quant à son droit de gouverneur à la mort du major général Smyth. Chipman et Billy ayant soumis leurs prétentions à Sa Seigneurie il ne fait simplement que transmettre les documents. L'opinion qu'il a donné quand il a d'abord été question de cela était formée sur le jugement du Conseil du Nouveau-Brunswick, sur la nécessité publique de la voie adoptée et l'indiscrétion évidente des mesures de Billop. 459

Sous pli. Dalhousie à Chipman. Regrette que la transquillité de la province soit troublée. A cette distance ses opinions ne peuvent avoir aucune autorité légale dans le différend, et il espère qu'il ne lui sera pas nécessaire de s'y transporter pour y mettre fin. Toutes les circonstances le portent à confirmer les mesures prises par le Conseil exécutif; les mesures illégales prises par Billop; l'assemblée des habitants de Saint-Jean ne les justifiant point. 461

Ward Chipman à Dalhousie. Rapporte que d'après l'avis du Conseil il s'est chargé de l'administration du gouvernement de la province à la mort du major général Smyth. Les actes accomplis subséquemment par Billop et d'autres sont grandement dérogatoires à la bonne réputation du gouvernement et peuvent mettre en danger la paix publique. (Ces actes sont mentionnés en détail.) Envoie copie de la proclamation qui, il l'espère, empêchera la chose de se renouveler. 464

1823.

Ward Chipman à Dalhousie. Remercie pour la lettre de Sa Seigneurie. Rend compte des motifs qui animaient les conseillers de Billop en le portant à prendre la voie qu'il a adoptée ou qui a été prise en son nom. Page 468

2 août, Québec. Cochrane à l'évêque catholique de Québec. Pour informer M. Desjardins et les autres prêtres que leurs pétitions pour lettres de dénization a été accordée. 104

12 août, Québec. Dalhousie à Bathurst (nº 140). Envoie copie de la lettre de Maitland concernant le pont projeté entre Kingston et les pointes Frederick et Henry qui doit être construit au coût d'après l'estimation de £6,000, et montrant qu'on économisera chaque année plus de £600, outre les avantages pour le service du roi que cette communication se trouve seulement sous le contrôle du gouvernement. 472

Sous pli.—Maitland à Darling (secrétaire.) Envoie calcul pour démontrer que l'économie à faire en construisant le pont, déduction faite des frais de réparations et du coût de perception, sera de £634 10s. 473

13 août, Québec. Dalhousie à Bathurst (nº 141). En réponse à la demande de renseignement relativement au pied sur lequel avaient été placés les officiers du corps de conducteurs d'artillerie royale provinciale afin de décider sur la réclamation de madame Goddard d'une pension en qualité de veuve d'un officier, il envoie sous pli l'ordre d'après lequel le corps a été levé en 1813. D'après une lettre du bureau de la Trésorerie de 1817, les lieutenants survivants du corps devraient recevoir la demi-solde d'enseigne, la somme de trois shillings par jour étant spécialement autorisée. Il a donc transmis la prétention de madame Goddard à la demi-solde. 476

20 août, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 142). L'incapacité du receveur général de payer les mandats ne peut que signifier une banqueroute déclarée. Les mesures à prendre doivent l'être d'après les instructions de Sa Seigneurie ou de la Trésorerie, probablement de ce dernier bureau, qui a fait la nomination et a les garanties. Ne peut évaluer le montant du déficit, ni se former une opinion d'où la perte tombera, ce qui sera le sujet d'une discussion sérieuse dans l'Assemblée. Transmet documents. 478

Sous pli.—Extrait des minutes du Conseil exécutif concernant les difficultés financières du receveur général. 480

Mémoire de S. Gerrard sur les affaires du receveur général. Il a proposé d'avancer £16,000 à même les fonds de la banque de Montréal, montant qui devra être remboursé avec intérêt à même le revenu public. 484

Rapport du Conseil sur l'offre et les arrangements pour l'administration du bureau du receveur général. 485

24 août, Sorel. Dalhousie à Bathurst (privée et confidentielle). Donne les détails sur la banqueroute de Caldwell et les mesures prises pour pourvoir aux frais du gouvernement. 487

30 août, Québec. Le même au même (n° 143). Recommande d'accorder la prière contenue dans la pétition du procureur général du Bas-Canada, non pas à titre de faveur fait à un individu, mais à une charge qui devrait être mise sur un pied plus respectable; suggère que des appointements de £200 par année suffiront.

Sous pli.—Pétition de Vanfelson, procureur général, pour tels appointements qui pourront être jugés convenables. 491

Sewell au gouverneur. Recommande la prière contenue dans la pétition de Vanfelson. 403

10 octobre, Québec. Dalhousie à Bathurst (privée). Comme il est décidé que l'on continuera de garder à Montréal un juge en chef, il exprime sa haute appréciation du juge Reid. Difficulté de nommer Stuart au poste de procureur général par suite de ses rapports inimicaux avec le juge en chef; cet obtacle cependant est disparu. La raison pour laquelle il ne recommande pas Vanfelson pour la charge de solliciteur général. Ce serait l'embarrasser de services dans la Chambre d'Assemblée. Pour cette rai-

182 son il recommande Charles Ogden au lieu de Vanfelson. Les grandes aptitudes d'Ogden pour la charge. Page 495

7 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst. Relativement aux honoraires sur concessions de terres aux émigrants dans les établissements militaires, tous les soldats réformés et émigrants dans ces établissements jusqu'au 24 décembre 1822 ont reçu leurs actes gratuitement. D'autres personnes réclamant par l'entremise de Morris ne sont point connues dans la division du quartier-maître général et n'ont aucune réclamation. 494

11 novembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 144). Lui transmet et recommande la pétition de l'Institution royale pour l'avancement de l'instruction, afin d'avoir les moyens de donner suite au legs de feu M. McGill. On y a pourvu temporairement à même le revenu des biens des Jésuites, mais cela ne peut durer, car ce revenu ne suffit même pas aux besoins ordinaires. 498

12 novembre, Québec. Le même au même (n° 145). Lui transmet le procès-verbal du Conseil exécutif sur des affaires d'Etat. 500

12 novembre, Québec. Le même au même (n° 146). Lui transmet le procès-verbal du Conseil exécutif au sujet des terres non cultivées de la couronne. 501

12 novembre, Québec. Le même au même (n° 147). Transmet la demande de papeterie. 502

13 novembre, Québec. Le même au même (n° 148). Transmet relevé de la dépense et du revenu publics et des employés de la liste civile ainsi que tableau des honoraires reçus en 1821 ; un tableau semblable pour 1822 sera expédié avant la fermeture de la navigation. 503

13 novembre, Québec. Le même au même (n° 149). Il doit y avoir une erreur dans la représentation que le révérend M. Wilson, parti pour Kingston afin de se mettre à la tête du collège d'humanités à cet endroit n'a pas reçu les appointements de £200 qui lui avaient été promis, car ce montant a été payé régulièrement jusqu'à cette période. 504

13 novembre, Québec. Le même au même (n° 150). Dépêches reçues concernant (1) Fonds pour l'Eglise d'Ecosse dans les Canadas. (2) Autorisant la dépense de £1,000 pour venir en aide aux émigrants dans la détresse. (3) Concession de terres au juge Bowen. (4) Mode d'effectuer le changement de tenure à celui de libre et commun soccage. 505

21 novembre, Québec. Le même au même (confidentielle). S'accorde en somme avec Stuart relativement aux avantages qui découleront d'une union législative, bien qu'il diffère d'opinion avec lui sur certains points. Attire l'attention sur ce qu'il dit relativement au moyen d'obtenir les signatures, les sentiments des Canadiens de la province d'en bas étant directement contraires à ceux que Papineau et Neilson leur prêtent. Remarques sur les observations faites par Stuart au sujet des différents articles. Celles de 9 à 12 sont nécessaires, attendu que l'augmentation de la population nécessitera des changements dans la subdivision des deux provinces et conséquemment dans leur représentation, mais l'on ne devrait pas excéder soixante représentants pour chacune. Le 13ᵉ article qui fixe le cens à £500 pour un représentant est nécessaire, parce que cela assure une plus grande respectabilité. Relativement au 16ᵉ article il ne croit pas qu'il atteigne le but désiré. Le procureur et le solliciteur général des deux provinces devraient faire partie de l'Assemblée et s'efforcer d'y obtenir des sièges ; à défaut on pourrait choisir deux membres siégeant soit en les nommant ou en donnant avis à la Chambre que le représentant de Sa Majesté leur a donné sa confiance. L'endroit convenable pour les réunions de la législature est Québec. L'extension de la durée du parlement de quatre à cinq ans paraît n'avoir pas grande importance. On ne devrait restreindre aucun des privilèges parlementaires ordinaires. La restriction d'une seule langue, ainsi que pourvu par le 24ᵉ article, est de la plus haute importance. Le 25ᵉ article devrait être distinct. La prérogative du roi en qualité de chef de l'Eglise devrait être exercée dans la province

1823.

sur l'Eglise catholique comme sur l'Eglise protestante, du moins relativement à la formation des paroisses et à l'installation des ministres, et cela serait accepté par les membres du clergé individuellement. Il considère que le 28e article est inutile. Est convaincu de l'opportunité d'une union et que la prospérité des deux provinces en dépend. N'a pas demandé l'avis de Stuart sur les questions soulevées. L'importance d'avoir à Londres Stuart pour donner les renseignements sur les lieux. Page 506

1er décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst. Attire l'attention sur la disposition du bill d'union qui donne le pas au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada après le gouverneur en chef. Croit que ce doit être une erreur, car le lieutenant-gouverneur de Québec devrait être le premier et à son défaut, le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada et ensuite l'administrateur de Québec. 513

19 décembre, Québec. Le même au même. Conformément aux règlements demande des approvisionnements d'armes et d'accoutrements. Sa tentative sans succès de communiquer à la milice l'activité qu'elle possède dans presque toutes les autres parties de l'Empire britannique. Le bon exemple donné par les jeunes gens de Québec et de Montréal qui sera certainement suivi dans les campagnes. 515

Sous pli. Demande de voitures d'artillerie et munitions pour le service des Canadas. 518

19 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst. Envoie dépêche relativement au déficit de Caldwell, afin que Sa Seigneurie puisse séparer les deux questions se rapportant aux finances provinciales, les affaires de Caldwell étant entièrement distinctes des comptes entre les gouvernements impérial et provincial, dernière question qui n'est pas actuellement en cause. Si la législature ne règle pas les affaires de Caldwell on pourrait envoyer quelqu'un pour expliquer les choses à la Trésorerie, mais il serait préférable d'envoyer quelqu'un là où se trouvent tous les matérieux. 520

19 décembre, Québec. Le même au même (n° 151). Transmet copie de l'adresse de la Chambre d'Assemblée relativement au remboursement des droits prélevés dans la province et envoyés en Angleterre et demande des instructions quant à la réponse à donner. 522

Sous pli. Résolution de la Chambre d'Assemblée relativement au remboursement des droits prélevés dans la province et envoyés en Angleterre contrairement à la loi. 523

19 décembre, Québec. Dalhousie à Wilmot Horton (privée). Des discussions s'étant élevées au sujet de la nomination de vicaires généraux, ayant le titre d'évêques, par l'évêque catholique de Québec, il envoie des documents démontrant qu'il y a dans cette Eglise deux partis vivement intéressés. 552

Sous pli. Mémoire pour la considération de lord Dalhousie (en français) relativement aux documents intitulés *Questions*, etc. (*voir* page 428), l'auteur n'en acceptant point les conclusions et pretendant que l'évêque a agi en conformité de la loi et s'était entendu avec le gouvernement anglais au sujet de la division de son diocèse. Un grand nombre de documents cités à l'appui de son opinion. 553

"Lettre à M. Chaboillez, curé de Longueuil, relativement à ces questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal." Cette lettre porte la signature de P. H. Bédard. 575.

19 décembre, Québec. Dalhousie à Bathurst (n° 152). Envoie extrait de rapport d'un comité du Conseil exécutif pour l'audition des comptes publics sur les droits prélevés par l'acte impérial 31 George IV, chapitres 44 et 45, qui sont envoyé en Angleterre par le percepteur des douanes et dont il n'est rendu compte qu'aux seuls commissaires des douanes. Il n'y a aucun doute que l'Assemblée soulèvera la même question comme pour les droits perçus sous l'empire du 51e George III. Soumet aussi la question de la proportion pour cent déduite des droits par le percepteur à titre de rémunération pour la perception. Demande que cette partie du rapport

1823.

soit communiquée à la Trésorerie de façon à ce qu'il puisse être informé de la décision relativement à l'allocation aux employés des douanes. Il est probable cependant qu'on mettra en doute l'article de la Trésorerie à ce sujet d'après les motifs mentionnés dans le rapport de la dernière session du comité spécial sur les comptes publics, rapport qui a été transmis dans la dépêche d'avril dernier et au sujet duquel il demande qu'on lui envoie l'opinion d'un homme de loi. Page 524

Sous pli. Extraits du rapport. 526

19 décembre, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 153). Transmet la copie d'un rapport du Conseil exécutif concernant une allocation au percepteur à l'un des bureaux de douanes de la province, lequel devra être communiqué à la Trésorerie pour avoir une décision. 530

Sous pli. Rapport. 531

19 décembre, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 154). Afin de soumettre les affaires de la division du receveur général à la considération de la législature le plus tôt possible, il l'a remise le 25 novembre. Transmet copie de son discours. Envoie document qui indique tout ce qui a suivi. A suspendu Caldwell et nommé au poste en attendant la décision de Sa Majesté l'honorable M. Hale. Le montant dû ; doute de la validité du testament du père de Caldwell, etc. Ne communiquera sur la matière qu'avec Sa Seigneurie, et demande qu'on communique à la Trésorerie celles de ses lettres que l'on pourra croire nécessaire. 533

Sous pli. Discours du gouverneur. 536

Extrait des minutes du Conseil exécutif. 538

Ryland à Caldwell. Lui faisant connaître qu'il a été suspendu de la charge de receveur général. 541

Message du gouverneur à l'Assemblée relativement au receveur général. 542

Opinion du Conseil, signée par Uniacke, procureur général, Vanfelson, avocat général, et Stuart, au sujet du testament de feu Henry Caldwell, et ce qui était dû par lui et J. Caldwell. 545

20 décembre, Québec.

Dalhousie à Bathurst (privée). La rumeur publique dit que l'Assemblée adoptera quelque disposition afin de remédier aux difficultés de l'ancien receveur général. Il profitera du congé, et si rien ne l'empêche fera voile le 1er juin. 649

20 décembre, Québec.

Le même à Wilmot Horton. En réponse aux demandes de renseignements relativement aux réserves de la couronne et du clergé dans la province, il envoie les relevés de l'arpenteur général, qu'il analyse, et il fait des suggestions afin d'améliorer le système d'après lequel on occupe les terres et on en dispose. 620

Sous pli. Relevés (4) des réserves de la couronne et du clergé dans les différents districts. 627 à 630

Suggestions faites par W. B. Felton au sujet de l'administration des réserves de la couronne. 631

Evêque (anglican) de Québec au sujet des réserves du clergé. 636

20 décembre, Québec.

Dalhousie à Bathurst (n° 155). Arrivée de deux navires amenant des immigrants d'Irlande. Envoie l'état des dépenses, ce qui pourra influer sur la détermination de pousser l'émigration dans de grandes proportions. Ne conseillera pas positivement de ne pas continuer, mais fait remarquer le mauvais choix de ceux qui sont envoyés. Les avantages que donnerait un système d'émigration bien ordonnée, mais il faut une préparation de douze mois. S'il était autorisé à ce faire, et si l'on traitait les émigrants comme ceux des établissements militaires, il pourrait répondre du succès général. 640

Sous pli. Liste des lots du clergé affermés dans le Bas-Canada. 643

Etat des sommes payées par l'intendance et estimation de nouveaux frais à être encourus pour le transport, etc., des émigrants irlandais envoyés de Cork à Québec. 646

1823.
Sans date.

Pétition des marchands et fabricants de farine dans le Haut et le Bas-Canada, demandant que dans toutes les entreprises pour la fourniture de la farine aux troupes des Antilles, etc., la farine canadienne soit préférée. Page 661

LORD DALHOUSIE, ORDRES GÉNÉRAUX ET ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES, 1820 À 1823.

Q. 167 A et B.

1816.

Les dates sont données par ordre chronologique, les documents des deux volumes sont marqués comme dans A ou B, suivant le cas.

21 septembre, Kingston.

Cockburn au gouverneur (Sherbrooke). Par suite d'indisposition il n'a pu visiter le Rideau en compagnie de Fowler; il est allé le visiter cependant quand il a été rétabli, et après avoir visité Perth est revenu satisfait et convaincu que le nouvel établissement donnerait tout ce qu'on en pouvait attendre de meilleur pourvu qu'on fournisse les moyens nécessaires à mesure qu'il prendra de l'extension. Il faudra plus d'aide pour la surveillance à cause du nombre de gens établis. L'on a besoin de plus de médecins, d'une infirmerie, d'une caserne et d'une maison d'école. Par suite de la distance du dépôt des colons sur le Mississipi, ce serait très avantageux pour eux s'il y avait un magasin de distribution dans le voisinage. Recommande d'établir un autre village entre les townships 3 et 4; si ce projet est approuvé on ne devrait pas perdre de temps pour ouvrir les chemins pendant que la température est sèche, de façon à ce que les terrains puissent être arpentés et prêts à être colonisés au printemps. Recommande qu'on nomme certains employés à des charges dans le département pour raisons d'économie. Est encore d'avis que l'on devrait envoyer parfois une personne d'un plus haut rang que Fowler, laquelle aurait des pouvoirs plus considérables, afin de visiter l'établissement et donner aux colons l'occasion de communiquer les griefs qu'ils pourraient s'imaginer avoir et pour confirmer les mesures prises par le surintendant pour assurer le bien-être des colons. Envoie le mémoire de la dépense. Est à la veille de se rendre à York au sujet de terres, etc. Demande qu'on l'informe quand le gouverneur recevra une lettre de Moore au sujet des émigrants à New-York. Page A 1

1818.
— octobre.

Rapport de J. F. Mann, du corps de l'état-major royal, sur la navigation de l'Ottawa ou Grande-Rivière, à partir de la Pointe Fortune jusqu'à la tête du Long Saut. B 1

1819.
14 janvier, La Chine.

Rapport de E. J. Cleather sur la rivière Richelieu, avec remarques sur les moyens d'approfondir le chenal afin de permettre aux navires d'un tirant d'eau de cinq pieds de naviguer à partir du Saint-Laurent jusqu'à Chambly pendant la saison entière. B 8

10 juillet, Québec.

J. A. de Rottenburg au quartier-maître général. Rapport sur l'état des chemins, etc., entre Frédéricton, Nouveau-Brunswick, et Québec. B 11

Sous pli. Tableau des distances entre Frédéricton et Québec. B 18

Diverses dates. 1820 à 1823.

Ordres généraux par lord Dalhousie, le premier en date du 19 juin 1820, annonçant son arrivée à Québec, et qu'il s'est chargé du gouvernement. A 47 à 59

1821.
1er mai, Québec.

Relevé n° 1 des dépenses des émigrants du Lanarkshire, débarqués à Lanark, dans l'établissement militaire, 167 familles ou 883 personnes.

Relevé n° 2. Dépense pour chaque famille débarquée.

Dépense comparative d'une distribution de 16 mois de rations et l'avance de £8 à chaque individu, en moyenne une femme et trois enfants pour chaque chef de famille.

(Les deux relevés ne sont point paginés mais précèdent la page 1 dans 167 A.)

1821. 22 mai, Québec. Cockburn à Dalhousie. Pour s'assurer du coût de débarquer les colons du Lanarkshire arrivés l'année dernière, il s'est efforcé de recueillir chaque item imputable sur ce chef et il en indique le montant dans les relevés nos 1 et 2. Le nombre total des colons dans les townships situés au nord-ouest est de 1,500 à 2,000, dont plus de 800 viennent du Lanarkshire. 700 qui possédaient les moyens de cultiver la terre n'ont reçu aucune aide, sauf quelques instruments aratoires en sus des 100 acres de terre; 130 environ sont des militaires qui ont reçu les rations d'une année pour eux-mêmes et leurs familles, outre la terre et les instruments aratoires. Il y a encore dans les nouveaux townships assez de terrains non concédés pour 700 à 800 chefs de familles, mais comme la portion placée sous la surveillance directe de Marshall sera presque toute prise par les colons qui viennent du Lanarkshire ainsi qu'avis de leur arrivée en a été donnée, Marshall a reçu instruction de leur réserver ces terres, afin de les séparer aussi peu que possible, et qu'ils ne soient point à une trop grande distance des Ecossais arrivés l'année dernière du même comté. A demandé le paiement des lettres patentes en attendant que les autorités provinciales aient décidé à ce sujet. Des centaines d'émigrants respectables qui ont rempli toutes les conditions d'établissement sont encore privés de la possession légale de leurs terres parce qu'on n'a pas pris de décision au sujet des honoraires. Avant la dernière élection générale 251 colons militaires ont fait payer leurs lettres patentes par la caisse militaire. L'opinion prévaut que les terrains des établissements militaires peuvent être concédés par un acte puis ensuite transportés; ne sait pas l'effet légal que cela aurait mais l'on devrait faire quelque arrangement définitif pour prévenir tout grief. Attire l'attention sur l'ordre concernant la détention des réserves de la couronne, ce qui empêche que les établissements soient compacts, et l'on paie des arpentages qui n'ont aucun avantage immédiat. Fait remarquer le résultat auquel on doit s'attendre avec le système indiqué dans le relevé n° 2 de donner 16 mois de rations plutôt que £8 par tête. Les désavantages du dernier système; demande des instructions positives. L'addition au coût des approvisionnements achetés par les colons en sus du prix auquel le gouvernement peut les obtenir en les achetant par grandes quantités. On a encore besoin de faire de la dépense pour se procurer des églises, maisons d'écoles, instituteurs, pour venir en aide aux colons malades, visités par l'incendie ou d'autres malheurs inévitables, pour secourir les veuves et les orphelins, pour des médicaments, etc. Les colons sont disposés à aider pour ouvrir des chemins, mais ils ont besoin de l'aide de l'Etat. La prospérité générale dans l'établissement. Page A 6

Suivent divers relevés et comptes.

30 août, Downing Street. Bathurst à Dalhousie. La satisfaction d'apprendre que l'établissement des émigrants a parfaitement réussi et que la dépense n'a pas beaucoup excédé l'estimation primitive. Les détails en seront utiles pour de nouveaux établissements, particulièrement parce qu'ils démontrent l'avantage et l'économie qu'il y a de faire les avances en nature au lieu de en argent; en outre les renseignements lui permettront de conseiller les colons individuels qui lui poseront des questions. Les honoraires des lettres patentes devraient être payés par l'Etat, mais l'on devrait, s'il est possible, trouver moyen d'en réduire le montant. La difficulté de toucher aux réserves de la couronne, l'interposition de ces réserves et de celles du clergé doivent tendre à retarder l'établissement, mais elles sont la source sur laquelle la couronne aura à compter pour avoir un revenu applicable aux fins coloniales. L'avantage général de la province exige quelque sacrifice immédiat de la part du colon. A 17

Sans date. "Observations faites en l'année 1821 par le lieutenant-colonel Cockburn, sous-quartier-maître général de l'armée, pendant qu'il accompagnait Son

1822

Excellence le lieutenant général le comte de Dalhousie, G.C.B., dans un tour d'inspection par Sa Seigneurie à la frontière de l'ouest." Page A 60

10 septembre, William Henry. H. C. Darling (secrétaire) à———. L'objet des établissements militaires est si pleinement accompli qu'on peut les remettre au gouvernement civil du Haut-Canada; faire des arrangements pour que le transport en ait lieu le 25 septembre prochain, alors que les établissements de Perth et de Richmond doivent prendre fin; l'établissement de Lanark sera continué pendant un court espace de temps sur une échelle restreinte afin d'obtenir, autant que possible, un remboursement des fortes sommes avancées. Maitland aura le crotrôle et Marshall devra lui faire rapport. Il devra prendre l'avis du major général relativement à la manière de disposer des bâtiments, provisions, etc. Quand les comptes de caisse et de marchandises se fermeront le 24 décembre toute la dépense de ce chef devra cesser. Les relevés pour le paiement du garde-magasin et des commis à Lanark doivent être transmis directement au bureau du secrétaire après avoir été soumis à Maitland. A 20

20 septembre, Québec. Cockburn à Dalhousie. Rapport sur le district de Gaspé. A 20

— octobre, Stamford. Maitland au même. Envoie observations sur les détails pour le transfert des établissements militaires au gouvernement civil de la province. A 22

Sous pli. Observations divisées en trois colonnes intitulées respectivement: "Mémoire soumis par le quartier-maître géneral adjoint à sir P. M." "Réponse de sir P. Maitland." "Observations du lieutenant-colonel Cockburn au sujet des réponses de sir Peregrine." A 23

23 novembre, Québec. Parker au colonel Powell, Burke et Marshall (circulaire). A reçu instruction de lui donner les renseignements suivants relativement au transfert des établissements militaires sur: (1) les comptes publics; (2) les magasins publics; (3) les personnes n'ayant pas de titres; (4) les rations; (5) les écoles. Remarques générales. On les enverra à Québec pour faire régler les comptes. A 28

Ordre général de la même date, à l'effet que les établissements militaires situés sur le Rideau doivent être transférés au gouvernement provincial. A 31

La lettre de la même date de Cockburn à Dalhousie contenant circulaire et demandant son approbation. A 32

— novembre, Chambly. Rapport fait par le capitaine du Vernet, du corps d'état-major royal, sur l'avancement du canal de Grenville. B 42

Sans date. Documents concernant les établissements militaires au Canada. Listes. B 48

Mémoires sur les établissements militaires: (1) Considérations si les établissements militaires situés sur le Rideau peuvent servir pour la défense et valent ce que cela coûtera. On recommande de substituer un chemin au canal. B 48

(2) "Remarques topographiques au sujet du rapport du capitaine Mann sur la navigation de l'Ottawa ou Grande-Rivière. Le mémoire porte qu'il n'est pas mentionné de données afin de calculer la dépense; il contient aussi des remarques sur le rapport du lieutenant Cleather au sujet de la rivière Chambly, sur le rapport de Rottenburg au sujet des voies de communication entre Québec et Frédéricton, et le rapport du lieutenant-colonel Cockburn concernant son tour d'inspection militaire entre Québec et Gaspé; (3) mémoire sur les établissements militaires afin d'obtenir une voie de communication entre Montréal et Kingston. au moyen des rivières Ottawa et Rideau. Ce mémoire porte les initiales F.C., c'est sans aucun doute Francis Cockburn, le quartier-maître général adjoint. B 52 à 60

1822 (?) Joseph Bouchette, j[ne]. Remarques concernant le district de Gaspé au sujet d'une voie de communication à partir de la baie des Chaleurs jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Page B 28

1823. 10 mars, Québec. Burns à Cockburn. Le comité des terres non cultivées demande qu'il comparaisse afin d'obtenir des renseignements sur ce sujet. A 33

Questions posées par le comité et réponses à lui faites concernant les colons, etc. A 34

14 juillet, Québec. Adams à——. Les comptes de numéraire, provisions et munitions ont été reçus des différents établissements militaires du Canada jusqu'à la période la plus récente, sauf ceux de Daniel Daverne, qui était le secrétaire de Perth. Ne sache pas qu'il y ait des difficultés à les régler définitivement. B 47

EMPLOIS PUBLICS ET DIVERS, 1823.

Q.-167-1-2.

1823. La 1[re] partie est paginée de 1 à 331; la 2[e] de la page 332 à la page 624.

6 janvier, Québec. Bouchette à Bathurst. Défend l'union des provinces. Attire l'attention sur le ton de la pétition venant de Québec en faveur de l'union, laquelle se distingue par sa modération et a eu pour effet de désarmer les opposants. Papineau et Neilson ont toutes les qualités requises pour présenter la pétition contre l'union; comme ils ont été la cause de sa nécessité ils peuvent mieux expliquer leurs raisons. Son chagrin (de Bouchette) qu'on n'ait pas accusé réception de ses lettres à Goulburn, car cela à l'air d'une censure. Page 244

Sous pli. Pétition de Bouchette. Expose les services qu'il a rendus dans la question de la frontière. A envoyé des documents pour se justifier et faire disparaître les impressions causées par le fait qu'il ne fait plus partie de la commission quand sa compétence d'en être membre a été pleinement établie. 249

Certificat de son aptitude, etc., donné par le capitaine Montgomery Cairns. 253

13 janvier, Paris. Poynter à Wilmot. Remercie de la permission accordée à quatre jeunes prêtres de France de se rendre à Montréal. 459

18 janvier, Londres. Percival, percepteur de Québec, au même. Attire l'attention sur une dépêche de Dalhousie à la Trésorerie au sujet de la rémunération à être accordée pour la perception du revenu colonial. 460

21 janvier, Londres. Le même à Bathurst. En même temps qu'une dépêche de Dalhousie il lui envoie la copie d'une pétition qu'il a l'intention de présenter à la Trésorerie. 461

21 janvier, St-Martin. Pétition de la Société pour la propagation de l'Evangile au même. Que la société a pourvu aux besoins spirituels des colonies de l'Amérique du Nord dans une plus grande mesure que ses moyens le lui permettaient, et elle demande un crédit additionnel. 237

17 février, Londres. Bathurst à Wilmot. Il faudrait plus qu'une lettre pour lui exposer tout ce qui serait nécessaire sur le sujet dont parle la lettre ci-jointe; lui demande une entrevue. 256

Sous pli. Goulburn à Bastable, 22 janvier. Relativement à son opinion quant à un établissement au Canada, lui recommende de s'adresser à Wilmot au bureau colonial. 257

17 février. C. Grant à Wilmot. Lui présente M. Bastable et lui demande de s'occuper de lui. 408

20 février, Québec. L'Evêque (anglican) de Québec à Bathurst. Attire l'attention sur la pétition des ministres de l'Eglise d'Ecosse pour avoir une part des réserves du clergé et s'y oppose. A préparé une circulaire. 474

1823. 20 février. Québec. N. F. Uniacke à Bathurst. Ecrit au sujet de la correspondance entre Sa Seigneurie et Dalhousie concernant la charge de procureur général. N'a pas craint qu'on lui fît quelque injustice. La politique qu'il a adoptée en traitant avec les habitants et son opposition à l'introduction dans la province en qualité de colons d'Américains; les meilleures terres devraient être données aux Canadiens et aux émigrants. Grâce à un arrangement judicieux ces colonies pourraient servir à l'excédent de population d'Irlande. Sa conduite et politique louangées. Page 605

21 février, Québec. L'Evêque (anglican) de Québec à ———. Traite au long la question qu'une part des réserves du clergé soit donnée à l'Eglise d'Ecosse, les raisons à l'encontre de cette réclamation étant exposées au long. 476

26 février, Londres. Ward Chipman à Wilmot (?) Demande un prolongement de son congé. Son anxiété relativement aux mesures qui seront prises à l'égard du 5e article du traité de Gand. 345

— février, Québec. Cockburn à ———. Ne peut comprendre la difficulté mentionnée. Il a écrit et agi d'après des ordres au sujet des titres aux colons, et comme il a cessé d'être surintendant des établissements militaires le 25 décembre dernier, il a évité d'intervenir. 340

Sous pli. Documents concernant les honoraires à payer sur les titres aux colons. 341 à 344

5 mars, Affaires étrangères. Canning à Wilmot. Envoie extrait de lettre sur l'union projetée du Haut et du Bas-Canada qu'il n'aura pas besoin de renvoyer. 91

Sous pli. Extrait de la lettre de Hale à lord Harewood sur l'union projetée du Haut et du Bas-Canada. 92

5 mars, Londres. Newton à Wilmot. Désire s'assurer si l'on peut obtenir la preuve du décès de Mary Henly, qu'on dit être morte à Montréal en 1804. Si elle vit elle a droit à une somme d'argent, si elle est morte sans progéniture et *intestat* l'argent revient à une sœur. 438

6 mars, Guerre. Merry au même. Bathurst connaît-il quelque objection d'accorder la demande de Bigsby, aide-chirurgien, d'une allocation militaire pendant qu'il remplissait les fonctions de secrétaire adjoint à la commission des frontières? 219

8 mars, Dublin. Gregory au même. Oliver Fitzgerald, accusé d'avoir volé la malle et assassiné le postillon, qui a été arrêté à Québec, doit être renvoyé à Limerick. 227

11 mars, Trésorerie. Hill à Wilmot. L'intendance des Antilles entreprend de fournir la farine au plus bas prix, en donnant une garantie pour six mois. Si les marchands canadiens peuvent faire face à ces besoins il n'y a pas de raisons pour ne leur point donner les entreprises. 172

12 mars, Amirauté. Barrow à Wilmot. Par suite d'une correspondance entre les lords Bathurst et Melville, il a reçu instruction d'envoyer à Bathurst la copie d'une lettre adressée au capitaine Barrie, faisant fonctions de commissaire de la marine à Kingston. 65

Sous pli. Barrow à Barrie. Si l'on a besoin de lui pour faire la levée hydrographique du Saint-Laurent entre le lac Ontario et Montréal il devra aider à ce travail. 66

21 mars, Perth, H. C. Pétition de F. T. Lelièvre. Demande des terres aux mêmes termes que les terres ont été accordées aux enfants des officiers à la fin de la guerre de la révolution. 416

12 mars, Hoxton. Moses à Wilmot. L'état de misère auquel il est exposé par suite du refus de l'Amirauté de s'occuper de sa cause. 420

21 mars, Hoxton. Le même au même. Demande son influence auprès de Bathurst pour lui obtenir de l'emploi au service de l'Espagne. 422

25 mars, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Bathurst. Lui demande la permission de se démettre si on lui accorde une pension convenable, et demande qu'une pension soit accordée à son épouse si elle lui survit. Il ne peut se démettre avant qu'il soit assuré de son allocation de retraite.

1823.
29 mars, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Envoie la lettre de l'intendant général Wood ainsi que la liste des approvisionnements pour les sauvages, demandant l'opinion de Bathurst quant à l'étendue des approvisionnements, l'époque à laquelle ils doivent être envoyés, et s'il y aurait danger en discontinuant graduellement la distribution gratuite des approvisionnements. Page 173

31 mars, Marine. Le bureau de la marine au même. Thomas Shannon, un soldat pensionné peut s'embarquer à bord du *Susan* pour Québec. 138

31 mars, Guerre. Merry au même. Demandant des renseignements relativement au pied sur lequel se trouve le corps des conducteurs d'artillerie royale provinciale au sujet de la demande d'une pension de la veuve du lieutenant James Mason Godard, autrefois de ce corps. 220

31 mars, Londres. Le docteur Southey au même. Demande de nouveau pour l'établissement du capitaine Southey au Canada, lequel est anxieux qu'on lui permette de choisir sa terre. Demande une entrevue. 502

2 avril, Amirauté. Barrow au même. Demande que Bathurst accorde à Isaac Solly et Fils le permis de couper du pin rouge en amont de Montréal, afin de remplir leur entreprise avec le Bureau de la Marine. 67

2 avril, Taunton. I. Ogden à Bathurst. Demande que son fils Richard soit nommé à la charge de solliciteur général pour le Bas-Canada. Ses services et aptitudes. 440

3 avril, Brighton. Ordre en conseil nommant W. B. Coltman et W. Smith membres du Conseil. 89

3 avril, Enfield. Forbes à Wilmot. Comme sa santé est chancelante, etc., il lui sera permis de traverser pendant l'été, en juin ou juillet prochain. 389

9 avril, Londres. Chipman au même. A reçu instruction de Canning de revenir en Amérique, et il demande une entrevue. Wilmot jugera de l'à-propos de demander une entrevue à Bathurst pour prendre congé. 346

10 avril, Londres. Robinson au même. Envoie des informations concernant la condition de tenir des terres dans le Haut-Canada, sous les chefs: (1.) Forcer la culture des terres concédées jusqu'à ce jour au Canada et (2.) Mode de disposer des terres non cultivées restant à la disposition de la couronne. Son opinion pour le premier chef c'est que par suite de la forte proportion de concessions faites à titre de récompenses pour services ou paiements à raison de pertes, etc., il serait impossible de contraindre les gens à faire la culture sans inconvénients et injustice probable. Sous le second chef les méthodes de concéder des terres en vigueur actuellement sont exposées, savoir: aux soldats réformés, fils et filles des loyalistes et émigrants pauvres. Les terres sont données aux autres moyennant le paiement d'honoraires établis et d'un prix d'achat. Discute la politique de réduire les prix et décrit les méthodes de disposer aux Etats-Unis les terres non cultivées. Suggestions afin de porter les capitalistes à s'occuper du pays. Dans certains cas on pourrait avantageusement avoir recours aux encans publics. 490

11 avril, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Envoie la copie d'une lettre de Dunn, datée de York, au sujet de la jonction du Haut et du Bas-Canada. 175

Sous pli. John W. Dunn à Arbuthnot. Arguments en faveur de l'union des provinces, ce qui est soutenu par les sujets les plus respectables de Sa Majesté. 176

11 avril, Londres. Lowe à Wilmot. Le remercie de l'offre d'envoyer une lettre à Horton, mais il (Lowe) ira voir Wilmot personnellement quand il reviendra d'un voyage. 415

12 avril, Londres. Sir John Franklin à Bathurst. Présente un exemplaire de sa narration et demande qu'un exemplaire envoyé à cette fin soit présenté au roi. 391

15 avril, Londres. Bark au même. Demande d'être présenté à la réception du soir de Sa Majesté. 258

16 avril, Brighthelmstone. Certificat de médecin par Walter Barratt à l'effet que si Forbes fait voile cet été pour le Canada cela aura des conséquences dangereuses. 390

1823.
17 avril, Amirauté, — Barrow à Wilmot. Demande que Bathurst accorde à Charleton et Dixon un permis de couper du bois au Canada afin de remplir leurs entreprises pour le bureau de la marine. Page 68

17 avril, Guerre. — Merry au même. Lui rappelle qu'il ne lui a pas été envoyé de réponse au sujet de l'ancien corps des conducteurs de l'artillerie royale provinviciale. 221

21 avril, Taunton. — Isaac Ogden au même. Demandant de prolonger son congé jusqu'au 1er novembre prochain. 442

28 avril, Lincoln's Inn. — Stephen au même. Envoie un état de faits relativement aux droits canadiens. Son opinion est favorable à la Chambre d'Assemblée. 146

Sous pli. Etat des différents statuts pour prélever des droits au Canada avec un sommaire de l'état (p. 157); discussion de la réclamation du percepteur des douanes à une proportion pour cent, et la conclusion c'est que le percepteur des douanes peut légalement réclamer et recevoir une commission juste et raisonnable. 147

5 mai, Brighton. — Milnes à Bathurst. La gratitude de Forbes pour le prolongement de son congé, l'opinion médicale du danger qu'il courrait, dans son état de santé s'il allait au Canada cette année. Il se propose formellement de s'y rendre l'année prochaine remplir ses fonctions de lieutenant-gouverneur de Gaspé. 424

12 mai, Marine. — Conseil de la marine à Wilmot. Transmet copie d'un contrat passé avec Charleton et Dixon pour la fourniture de bois canadiens. 139

13 mai, Londres. — C. Steward à Bathurst. Demande d'être nommé le lord évêque de Québec, au cas où l'évêque actuel se démettrait. 503

16 mai, Londres. — Le même à Wilmot Horton. Le legs de McGill afin de fonder un collège avant la fin des dix années qui suivront sa mort. Le risque que le legs devienne caduc ; l'évêque, qui ne désire pas répéter cette demande, a exprimé à Dalhousie l'opportunité d'établir ce collège, et le besoin d'avoir de l'argent pour cette fin. Lui demande (à Wilmot Horton) de parler à Bathurst des fonds applicables à la construction d'un collège. 504

20 mai, Trésorerie. — Harrison au même. La Trésorerie transmet des documents relativement à la réclamation de Perceval, percepteur des douanes, pour rémunération de la perception du revenu provincial. Suggère qu'on obtienne une opinion légale au sujet des lois de la province sur la matière. 179

31 mai, Marine. — Conseil de la marine au même. Navires engagés pour les colons ; veut savoir le nombre de femmes et d'enfants qui doivent les accompagner. 140

21 mai, Londres. — Rus à Wilmot Horton. Lui offre ses services en qualité de médecin à bord d'un navire d'émigrants. 500

26 mai, Marine. — Conseil de la marine au même. Où Robinson, qui a charge des colons, doit-il s'embarquer ? Les navires seront-ils détenus dans la Tamise quand ils seront prêts à partir ? 141

46 mai, Bridport. — Hood à Bathurst. A écrit en octobre dernier relativement à la croissance du chanvre et du lin dans les Canadas, et on lui a dit qu'on lui en parlerait de nouveau quand on aurait reçu une réponse de Dalhousie. Serait heureux de recevoir quelque autre lettre. 409

26 mai, Londres. — C. Stewart à Wilmot Horton. Transmet une lettre concernant la pétition de l'Eglise d'Ecosse d'avoir une part des réserves du clergé, ainsi que des extraits de l'histoire parlementaire de Hansard. 507

Sous pli. Pétition des corporations pour la surveillance, etc., des réserves du clergé. 509

Pétition des ministres et anciens de l'Eglise d'Ecosse dans le Haut et le Bas-Canada. 521

(On trouvera à la page 528 une liste des bénificiaires).

Avis en date du 15 juin 1820 de l'érection d'une corporation afin de surveiller, etc., les réserves du clergé, à laquelle tous les porteurs de baux, etc., doivent s'adresser. 532

Lettres patentes érigeant en une paroisse ou cure l'Eglise épiscopale protestante de Montréal. Page 533

Extraits des rapports parlementaires du Hansard, A.D., 1791, sur les débats du bill du gouvernement de Québec de 1791. 543

Un cas soumis à l'étude de M. Grant pour avoir son opinion. Comment le comité chargé de l'administration des affaires de l'Eglise presbytérienne de Montréal devra-t-il agir relativement à la propriété, etc. ? 546

Opinion. 547 à 550

Lettres patentes constituant en corporation le lord évêque de Québec et le clergé de l'Eglise d'Angleterre pour surveiller les réserves du clergé. 551

Pétition de la corporation chargée de surveiller, etc., les réserves du clergé au sujet de la demande de l'Eglise d'Ecosse au Canada d'une part des réserves. 557

(Une partie de la pétition se compose d'une carte ecclésiastique du Haut-Canada. La pétition est signée par le Dr Strachan.)

Une annexe donne les recettes nettes reçues des locataires. 571

27 mai, Taunton. Isaac Ogden à Wilmot. Se plaint de la réduction de la pension ordinaire dans son cas. Ne peut comprendre pourquoi il a été le sujet de ce caprice, à moins que ce ne soit à cause du rôle que son fils a joué comme membre de l'Assemblée. Renouvelle sa demande de nommer son fils à la charge de solliciteur général. Envoie mémoire, pétition, etc. 443

Sous pli. Pétition de Ogden, exposant ses services et les pertes qu'il a subies en sa qualité de loyaliste. Se plaint des diminutions que la législature a faites à la pension ordinaire des juges en retraite ; demande qu'instruction soit donnée au gouverneur général du Canada d'émettre des mandats pour le plein paiement de son salaire jusqu'à ce que la législature accorde des allocations satisfaisantes, et de plus qu'on recommande à la législature d'accorder à sa mort une pension à sa veuve. 445

Copie de la lettre de Dalhousie à l'Assemblée recommandant d'accorder une pension au juge Ogden lors de sa retraite. 451

Copie de la lettre de Cochran, secrétaire, à C. R. Ogden, que l'ordre concernant la pension à son père et au juge Monk a été soumis à l'Assemblée dans les termes précis employés, et que le gouverneur doit donner sa sanction à l'acte passé. 454

29 mai, Amirauté. Barrow à Wilmot Horton. Transmet la lettre du bureau de ravitaillement pour avoir des instructions quant à la disposition des provisions, etc., pour les colons apportées par l'*Hébé* et le *Stokesby.* 69

Sous pli. Le bureau de ravitaillement à Croker. Sur quel compte imputer le coût des provisions, etc., pour les colons ? Suggère que l'employé de l'intendance à Québec se charge des provisions non dépensées. 70

5 juin, Marine. Le conseil de la marine à Wilmot Horton. Les deux navires engagés pour les colons ont fait voile de Deptford à Cork. 142

4 juin, Guerre. Merry au même. Bathurst a-t-il eu quelque renseignement au sujet de la nomination de feu M. Blake au poste d'inspecteur de Montréal ? 223

9 juin, Trésorerie. W. Hill au même. Commentaires sur les minutes (appelées notes dans le rapport du Dr Morse) du rapport qu'il n'a pas vu. La partie la plus intéressante paraît être celle qui traite du système des présents, lesquels pourraient être utiles si cela encourageait les sauvages à se fixer, mais tant qu'ils vivront principalement de chasse, cela ne fera que leur donner une aide temporaire. Les notes indiquent que quelques-uns ont été portés à s'établir, et si l'on pouvait multiplier cela il vaudrait la peine de faire quelques frais. Mais les sauvages ne pourront être civilisés tant qu'ils ne comprendront point qu'ils doivent compter pour leur subsistance sur autre chose que la chasse. La difficulté de réprimer les effets pervers des spiritueux. Au lieu de présents se composant de tabac, rassades, etc., on pourrait se borner à des couvertes, étoffes grossières et

1823.

instruments aratoires. On pourrait graduellement discontinuer de donner des fusils, de la poudre et des balles, etc. Page 181

Sous pli. Notes au sujet du rapport du Dr Morse sur les affaires indiennes. 183

14 juin, Londres. John Davidson à ——. Au cas où les bills d'union seraient de nouveau éudiés, suggère qu'on fasse une nouvelle division de la province et un recensement pour convaincre les sujets que le nombre des représntants est proportionné d'une façon juste. Le nombre ne devrait pas dépasser soixante dans chaque province. Autres propositions. 355

14 juin, Belfast. Robert Stewart à Bathurst. Est-ce lintention de faciliter l'immigration au Canada en accordant une traversée gratuite à Québec et en faisant une concession de terre à l'arrivée? Lui offre ses services en qualité d'agent autorisé. 572

16 juin, Montréal. John Richardson à Edward Ellice. A reçu un rapport sur l'indemnité à payer lors du changement de tenure. Le seigneur n'a aucun avantage à gagner par suite du changement, etc. 383

Sous pli. Rapport du comité du conseil sur la pétition d'Edward Ellice pour un changement de tenure. 386

17 juin, Londres. Armstrong à Wilmot. Presse la cause de Wylly, car la nomination pourrait être faite par le secrétaire des affaires étrangères. 242

19 juin, Londres. A. F. O'Neill à Wilmot Horton. Est-ce l'intention d'envoyer des navires dans les districts d'Irlande où des troubles existent pour transporter les émigrants au Canada? Dans ce cas, prendrait-on en considération une offre qu'il ferait de fournir ces navires? 455

23 juin, Marine. Le conseil de la marine au même. Conformément aux instructions l'agent des transports a écrit à Robinson, faisant rapport de l'arrivée à Cork des navires pour les colons. N'ayant eu aucune réponse à cette lettre ou une lettre antérieure, l'agent devait se rendre à Fermoy pour s'enquérir de Robinson. 143

23 juin, Londres. C. Stewart au même. Compare le travail fait à Québec par le clergé des Eglises d'Angleterre et d'Ecosse respectivement, en réponse au rapport du Dr Harkness. 573

24 juin, Marine. Le conseil de la marine au même. L'agent a découvert que Robinson était parti il y avait quelques jours pour Fermoy, mais qu'il devait revenir. Le nombre des colons était au complet et les navires ne seront détenus que quelques jours. 144

25 juin, Tuam. Burke à Bathurst. Demande de l'aide pour recouvrer une propriété dans l'île Bonaventure que John Lamb lui a léguée. 259

30 juin, Trésorerie. Harrison à Wilmot Horton. Transmet le rapport des commissaires d'audition sur les soldes à la disposition du receveur général du Bas-Canada, en date du 22 avril, ainsi que copie de la lettre du bureau du Trésor datée le 10 du mois dernier à l'adresse du comte de Dalhousie. 195

Sous pli. Rapport du conseil d'audition indiquant les soldes croissantes à la disposition du receveur général et les irrégularités dans la reddition de compte des avances d'argent faites, ainsi que suggestions pour l'adoption d'un meilleur système pour rendre compte dans les intérêts de la mère-patrie aussi bien que du Bas-Canada, des avances au montant de £55,169 3s. 7¾d. sterling ayant été faites au receveur général de la province à même l'extraordinaire de l'armée en aide aux revenus de la colonie de juillet 1818 à mai 1821. 196

Etat des paiements faits par le receveur, général du Bas-Canada en vertu de mandats du gouverneur et du commandant des forces, les avances d'argent non réglées et les balances réelles à sa disposition du 10 octobre 1811 au 10 octobre 1821. 203

La Trésorerie à Dalhousie. Transmet rapport du comité d'audition sur la balance restant à la disposition du receveur général du Bas-Canada, et demande qu'il envoie un rapport sur la nature et le montant des garanties données par le receveur général, ainsi que son opinion quant au

1823. système futur d'émettre les mandats, etc., et la règlementation des balances. Il est autorisé à faire des règlements provisoires jusqu'à ce que l'on connaisse la décision du bureau du Trésor. Page 204

30 juin, Beresford Place. Astle à Gregory. A envoyé un certain nombre de colons au Canada; espère que grâce au crédit parlementaire on débarrassera l'Irlande d'une partie de son excédent de population. L'émigration se fait actuellement presque entièrement des comtés du nord et du centre et se compose de la meilleure sorte de tenanciers, les plus pauvres ne se soucient pas de partir, parce qu'ils ont l'idée que les Etats-Unis sont la terre de promission, et ils s'attardent à Québec jusqu'au dernier moment, alors que leur argent est dépensé; et au lieu de se rendre dans les établissements de l'intérieur pour y trouver de l'occupation ils traversent aux Etats-Unis, Comment les colonies devraient être établies, etc. 228

15 juillet, Londres. Cook à Gordon. Envoie, ainsi qu'on le lui a demandé, la copie d'une pétition transmise aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada. Si l'on examine favorablement cette pétition, il espère qu'on lui en donnera avis sans tarder afin d'avoir le temps de faire des préparatifs. 336

Sous pli. Pétition des marchands et fabricants de farine dans le Haut et le Bas-Canada. 337

(Les signatures sont annexées.)

15 juillet, Londres. Adam Gordon à Wilmot Horton. Envoie projet du bill lu pour la seconde fois dans le Conseil législatif du Bas-Canada pour être examiné par Bathurst, afin que Dalhousie soit informé s'il doit lui donner sa sanction. 1

Sous pli. Dalhousie à Gordon. Transmet bill à l'effet de remédier aux défauts dans l'administration de la justice, lu la seconde fois au Conseil législatif, pour être présenté de nouveau à la prochaine session, afin de le soumettre à Bathurst, de façon à ce qu'il (Dalhousie) reçoive des instructions s'il devra ou non le sanctionner. 2

Copie appelée *plan* d'un bill proposé au Conseil législatif et lu une seconde fois, à l'effet de modifier un acte antérieur et pour prendre d'autres dispositions afin d'obtenir l'administration plus certaine et plus uniforme de la justice dans la province, en anglais. 3

Même en français "projet". 34

15 juillet, Londres. Kennedy à Wilmot Horton. A dû faire une dépense supplémentaire de £5 en transmettant une dépêche de Dalhousie relativement à un prisonnier du nom d'Oliver Fitzgerald, confié à ses soins. 414

16 juillet, Trésorerie. Lushington au même. Envoie note des traites tirées sans avis par P. Robinson, le surintendant de l'émigration du sud de l'Irlande, afin d'avoir l'opinion de Bathurst si ces traites ou d'autres venant de Robinson doivent être payées, et à quel montant elles devraient se limiter. 206

26 juillet, Londres. John Davidson au même. Remarques sur l'audition des comptes du receveur-général, sous quatre chefs. (1) La nature des garanties. (2) Les fonds sur lesquels sa balance s'est accrue de 1812 à 1821. (3) La manière d'après laquelle les sommes sous forme d'avances sont retirées de ses mains et comment il en est rendu compte subséquemment. (4) Les règlements qui peuvent être à propos pour la conduite future du receveur général à l'égard de sa charge. Ces questions sont discutées assez au long. 358

28 juillet, Londres. Davidson à Wilmot. Demandant une entrevue. 362

29 juillet, Chambly. P. G. R. Lafontaine à Bathurst. Demande quelle est la décision relativement à sa demande qui a été renvoyée à Bathurst, comme il s'est écoulé quelque temps depuis que la question a été soumise. 417

Sous pli. Hobhouse à Lafontaine, 18 décembre 1822. Sa demande de rémunération pour ses services a été transmise à Bathurst. 419

31 juillet, Tuam. Burke à Bathurst. Est incapable à cause de sa pauvreté d'employer un homme de profession pour recouvrer la propriété que Lamb lui a

1823.

léguée. et demande qu'on recommande sa cause à quelque personne capable. Page 260

31 juillet, Londres. Monk à Wilmot Horton. Son désappointement du taux de la pension qui lui a été accordée à sa retraite. Demande que Bathurst commande au gouvernement colonial de prendre des mesures afin d'induire la législature à donner une allocation convenable, et dans l'intervalle qu'on lui continue son congé. 425

1er août, Londres. Le même au même. Il a compris que le congé accordé le 30 août de l'année dernière était un congé général jusqu'à ce que la législature du Bas-Canada lui eut voté une pension des trois quarts de son traitement. Renvoie à sa lettre antérieure, qui exprime ses vues au sujet de sa retraite. 427

7 août, Affaires étrangères. Conyngham au même. A reçu de Barclay la pétition des habitants de Cornwall se plaignant que les îles de Barnhart et du Long-Sault, aient été assignées aux Etats-Unis. 97

Sous pli. Barclay à Canning, 14 juin 1823. Etat long et détaillé concernant les questions de frontière avec les Etats-Unis. 98

Pas de date ni de signature. Apparemment du sous-secrétaire des colonies. Répond à certaines questions quant aux frontières, soulevées dans la lettre qui précède. 124

Extrait de la lettre de Barclay. 130

Note de Bathurst (non datée) que les documents inclus de l'amirauté soient envoyées au bureau des affaires étrangères pour être remis. 131

R. W. H. (Wilmot Horton ?) à Gordon. Envoie documents qu'il devra garder confidentiellement. Remarques au sujet de la controverse sur la frontière. 132

Remarques sur les notes de Barrie relativement aux frontières à l'égard des îles du Saint-Laurent. 134

13 août, Bureau de l'audition. C. Stewart à Wilmot Horton. Le renvoie au rapport fait à la Trésorerie le 7 courant relativement au sujet sur lequel il demande des renseignements. L'état de la cause concernant Caldwell paraît être parfaitement juste et raisonnable. Il ne peut rien dire de plus au sujet des $36,000 payés au clergé que ce qu'il y a dans le compte. Depuis 1813 le paiement du clergé n'a jamais été admis par la législature coloniale comme charge contre le revenu colonial, et il croit que le clergé a toujours été payé à même le revenu de la Couronne. Envoie un état concernant la publication des bills de l'armée, ainsi que des extraits des actes. 577

Sous pli. Extraits des minutes du conseil exécutif concernant les comptes de Green, directeur du bureau du bill de l'armée, lequel contient un état financier de l'intérêt, des dépenses, etc., indiquant une balance de £58,702, 12ch. 10d. en faveur du service public. 581

14 août, Pastes générales. Francis Freeling à Wilmot Horton. Relativement aux plaintes de retard dans la livraison, pendant les quatre mois d'hiver, des malles de Québec et d'Halifax, le directeur général des postes ne croit pas à propos que les malles soient exposées à être arrêtées en transit dans un territoire étranger, mais qu'ordre soit donné de les adresser à Halifax toute l'année. Et maintenant que le service de paquebot est transféré à l'Amirauté, la dépense navale sera probablement moindre qu'en envoyant des navires des Bermudes pendant l'hiver. Demande à Bathurst de donner l'opinion du gouvernement à ce sujet. 230

19 août, Londres. Davidson à Wilmot Horton. Demandant une entrevue. 363

19 août, Londres. C. Stewart à Bathurst. Soumet un état à Sa Seigneurie. N'abusera pas de nouveau de sa générosité. Envoie copie de son dernier rapport à la Société pour la propagation de l'Evangile. 589

Sous pli. Document intitulé: L'église au Canada", en date du 14 août 1823. 590

1823.
21 août, Lincoln's Inn. Bannister à Wilmot Horton. Indique les chefs sur lesquels devrait être faite l'enquête sur la condition des sauvages. Page 261

Une lettre subséquente en date du 20 octobre mentionne un point qui avait été omis, savoir, la quantité de petits ornements, etc., que les tribus ont eu l'habitude de donner aux agents. 271

Documents relatifs aux sauvages de l'Amérique du Nord. 273

Quelques considérations sur les intérêts des sauvages anglais dans l'Amérique du Nord, plus particulièrement relativement à la Confédération du Nord, communément appelée les Six Nations, soit un exposé sommaire des causes qui ont amené le déclin des intérêts des sauvages anglais, les efforts faits par sir William Johnson pour y remédier, etc., ainsi que des lettres au sujet des sauvages datées de 1730 à 1765. 275 à 330

(Précédé d'une proclamation par Caldwallader Colden; parmi les documents se trouve son portrait gravé.)

21 août, Downing Street. Wilmot Horton à Davidson. Demande une explication de l'énoncé que le Bas-Canada ne doit rien à la caisse militaire à compte des bills de l'armée. 367

21 août, Londres. C. Stewart à ———. L'évêque et d'autres membres de l'Eglise à Québec lui ont demandé de distribuer une circulaire aux ministres de Sa Majesté, aux évêques, et à quelques-uns des principaux membres du parlement au sujet des réserves du clergé; demande que Bathurst l'autorise à ce faire. 597

22 août, Londres. John Davidson à Wilmot Horton. Les arrangements faits par la législature pour les dépenses se rattachant à la publication des bills de l'armée; le rapport de John Young, président du Conseil d'audition, sur la demande des £15,000, somme que l'on considérait applicable à une fin spécifique. 364

Suivent des notes sur les bills de l'armée dans lesquelles il est suggéré que Dalhousie reçoive l'autorisation de payer £32,000 à Caldwell; explication de la raison et observations, au sujet des lettres de Davidson, qu'il a prudemment évité de donner une réponse explicite à l'une des questions. 370, 371

23 août, Londres. C Stewart à Wilmot Horton. Lui présente M. Burton, un missionnaire demeurant dans le Bas-Canada depuis 1820. 599

30 août, Leamington, J. Stuart au même. Dans le changement projeté de tenure dans le Bas-Canada, la commutation des reliefs de mutation devrait être étendue aux censitaires. Cette mesure serait raisonnable attendu que les Seigneurs ont obtenu une commutation du *droit de quint*. On devrait exercer une grande libéralité à l'égard des Seigneurs, mais seulement sur les conditions concernant les censitaires. Comment l'arrangement devrait être rempli. 600

– août, Downing Street. Pétition non signée au sujet de l'allocation de retraite qui devrait être accordée aux juges cherchant à se retirer du service; ce devrait être les trois quarts du plein traitement et cela devrait être communiqué à l'Assemblée. Bathurst recommande que le juge en chef Monk et le juge Ogden envoient une démission conditionnelle. 432

1er septembre, Woolwich. Le capitaine Francis Fead à ——. Demande qu'on fasse des recherches concernant l'enregistrement d'une concession de terres faite à son défunt père le général Fead sur la rivière Alabama. 392

2 septembre, Trésorerie. Lushington à Wilmot Horton. Le conseil du Trésor approuve Bathurst quant à l'autorisation qui sera donné à Dalhousie pour sa dépense projetée de £1,000 afin de secourir les émigrants arrivant à Québec. 207

2 septembre, Québec. Robertson à Wilmot Horton. Arrivée du *Stakesby* (Stokesby ?) après un voyage de huit semaines; le *Hebe* était arrivé deux jours auparavant. Mort de quatre enfants à bord de chaque navire; le reste des émigrants sont en bonne santé et se rendront dans le haut du pays immédiatement. 501

1823.
4 septembre, Amirauté. Barrow à Wilmot Horton. Les lords de l'Amirauté ne voient aucune objection à ce que les paquebots se rendent directement à Halifax en hiver, mais la pratique de faire escale aux Bermudes est venue de ce qu'ils se dirigeaient trop loin au sud à cette saison pour atteindre Halifax, en sorte qu'il n'y a point ou que peu de retard en s'y arrêtant. Page 72

6 septembre. Isaac Ogden au même. Apprend les mesures prises par Bathurst au sujet de sa pension et remercie. Le soumettra à la décision de Sa Seigneurie et se démettra conditionnellement en recevant à titre de pension les trois quarts de son traitement. Demande d'avoir une pension de cent livres par année pour son épouse sa vie durante après son décès. Il y a des précédents. Demande aussi qu'on informe Dalhousie que son congé a été prolongé, car autrement aucun mandat ne peut être délivré pour son traitement. 456

96 septembre, Londres. Monk au même. Se démettra, ainsi qu'il le lui conseille, de la charge de juge en chef conditionnellement s'il est passé une législation lui donnant une allocation de retraite des trois quarts de son traitement. 433

17 septembre, Bath. Armstrong au même. Demande le certificat du capitaine Ramsay, dont Wylly se servira pour les commissaires en Amérique. 243

17 septembre, Amirauté. Cockburn au même. On lui avait accordé vingt chelins par jour pour ses services de surveillance des établissements militaires, mais comme cela n'a pris vigueur qu'à partir de la date de la demande, il demande que l'on prolonge l'ordre qni prendra vigueur du 5 décembre 1817, alors qu'il a occupé la charge, au 5 janvier 1819. 347

17 septembre, Londres. John Davidson au même. Réponse spécifique aux questions posées relativement au refus de payer le montant de £25,917. 12s. 4d. demandé à la province pour la caisse militaire. 372

18 septembre, Londres. Le même au même. A reçu une lettre de Caldwell au sujet de sa situation et lui apprenant que deux contrôleurs ont été ajoutés au personnel de son bureau de receveur général. Dalhousie devra avoir l'autorisation de tirer sans délai, autrement le gouvernement n'aura pas les moyens de payer les appointements, endetté qu'il l'est. 374

Suit la question :—Savoir si le contrôle des sommes prélevées en vertu de l'acte du 14e George III a été enlevé au conseil de la Trésorerie et transféré à la province par la déclaration du 18e George III, ou est-il de quelque manière affecté par l'Acte du 31e George III ?

Notes de Wilmot Horton au sujet de la cause de Caldwell avec considérations quant à la source de laquelle il doit obtenir des fonds pour faire face aux réclamations contre lui. 377

20 septembre, Whitehall. Freeshard à Penn. La date de la lettre contenant la pétition, etc., de Lafontaine, était le 18 décembre 1822. 393

27 septembre, Castle Street. Anthony Hamilton à ———. Comme il ne croit pas que M. Wilmot Horton désire avoir tous les détails des déboursés faits pour la Société de la propagation de l'Evangile, il lui envoie un état général. 233

30 septembre, Guerre. Merry à Wilmot Horton. Quelle est la nature et la valeur annuelle de la charge de l'inspecteur des pensionnaires de la milice au Canada, occupée par James Macaulay, ancien inspecteur adjoint des hôpitaux, qui demande qu'on lui paie la demi-solde en sus de ses appointements? 224

6 octobre, Guerre. Le même au même. Quel est le résultat de l'enquête de Dalhousie relativement au rang des officiers des conducteurs de l'artillerie royale provinciale. 225

6 octobre, Postes générales. Freeling au même. Trouve que ni l'Amirauté ni Bathurst ne s'objectent à ce que les paquebots de l'Amérique du Nord se rendent à Halifax toute l'année, mais Bathurst désire qu'on laisse un sac aux Bermudes par le paquebot qui se rendra à Halifax. La pratique d'aller aux Bermudes provient du fait qu'on en avait fait une station navale, et non pas comme le suppose l'Amirauté, parce que pendant l'hiver le paquebot devait se diriger trop au sud pour gagner Halifax. Si les suggestions de Bathurst

1823.

étaient mises en pratique cela retarderait de beaucoup le retour du paquebot. Page 235

9 octobre, Board of Trade. Lack à Horton. Renvoie 41 actes passés en mars dernier dans le Bas-Canada pour qu'ils soient appliqués. 82

9 octobre. Harrison à Wilmot Horton. A défaut de plus amples renseignements le bureau du Trésor refuse de donner une opinion sur le règlement de compte entre la Trésorerie anglaise et coloniale, et il ne serait pas non plus opportun que Dalhousie paye à la Trésorerie coloniale à même la caisse militaire le montant que l'on prétend dû. Comme l'emploi des deniers publics est un des émoluments reconnus du receveur général, il ne serait pas à propos de prendre des mesures pour sa liquidation immédiate, mais comme la pratique soulève des objections il faudrait la discontinuer. On devra s'enquérir de la nature et de l'importance des livres du receveur général et des garanties qu'il offre pour la liquidation de la dette, de même que pour l'application légitime des deniers publics qui pourront lui être confiés, et si l'on trouve qu'il a amplement les moyens, on pourrait d'après toutes les circonstances de la cause lui donner le temps de payer par versements dont le montant devrait être fixé suivant les besoins. Si l'on trouve que ses moyens ne sont pas considérables et qu'il ne peut fournir de garantie on devrait le suspendre immédiatement et obtenir ses biens pour le public. Dalhousie devrait suggérer à la législature de pourvoir à un revenu suffisant qui serait donné au receveur général, ce qui ne l'obligerait pas à chercher à se rémunérer en se servant des deniers publics, et comme il n'y a pas de banque publique où déposer les fonds il faudrait faire l'inspection des deniers à la disposition du receveur général au moins une fois par trimestre, et en comparer le montant à la balance indiquée par ses comptes. 208

10 octobre, Gardes à cheval. Taylor au même. Pétition du colonel Fitzgerald du 60e régiment envoyée pour la soumettre à lord Bathurst qui pourra prendre en considération ce renouvellement de demande. 90

10 octobre, Trésorerie. Harrison au même. Instruction a été donnée d'émettre un mandat de £376, soit l'allocation au lieutenant-colonel Cockburn du 25 décembre 1817 au 5 janvier 1819, pendant qu'il surveillait les établissements militaires des Canadas. 212

23 octobre, Trésorerie. Herries au même. Transmet des documents concernant les réclamations du Haut et du Bas-Canada à raison de drawbacks ou proportions de droits. 213

Notes non signées et non datées apparemment au sujet de la lettre qui précède. Qu'il est trop tôt pour demander à Bathurst son opinion, mais que toutes les conditions légales de l'acte paraissent avoir été remplies. Une des sentences arbitrales est finale, et si elle a été légalement rendue il n'y a pas lieu à autre examen. Quant à la répartition des droits la Trésorerie pourrait adopter la proportion donnée par les arbitres, ce qui ne peut manquer de donner satisfaction aux provinces. 213

23 octobre, Guerre. Merry à Wilmot Horton. Nouvelle demande de renseignements concernant les conducteurs de l'artillerie royale provinciale. 226

24 octobre, Trésorerie. Herries au même. Demande l'opinion de Bathurst si un billet de £400 tiré sans avis par P. Robinson, le surintendant de l'émigration du sud de l'Irlande, doit être payé. 215

25 octobre, Londres. Poynter à Bathurst. Conformément à la permission accordée, le surintendant du séminaire de Paris a recommandé que deux jeunes ecclésiastiques soient envoyés à Montréal. 462

27 octobre, Londres. Barry à Bathurst. La veuve de feu M. Campbell devrait avoir 150 acres de terres défrichées, ainsi que la chose était convenue avec feu son mari. Elle a reçu 100 acres, mais on lui a offert pour le reste 50 acres de terres à bois, d'aucun usage pour la veuve; pour ces 50 acres on

1823.

devrait la payer en argent si la terre désirée ne peut lui être donnée. Page 332

4 novembre, Artillerie. Fitzroy Somerset à Wilmot Horton. Envoie copie d'une lettre envoyée par le duc de Wellington à Bathurst en mars 1821 au sujet de munitions, à laquelle il ne paraît pas avoir été fait de réponse. Bathurst peut-il répondre ? 145

4 novembre, Paris. Le supérieur du Séminaire à Bathurst. Le remercie pour la permission qui a été accordée à MM. Fay et Bonnand de se rendre au Canada. Le roi n'aura pas de sujets plus fidèles. 464

7 novembre, Wolverhampton. W. Flanagan à Wilmot Horton. Désire avoir l'information de l'endroit où il pourra trouver l'acte au sujet de propriétés dans la Caroline du sud dont sa mère et ses sœurs sont les héritières. 394

14 novembre, Londres. Thomas Doige au même. Demande permission de soumettre le manuscrit au sujet de l'union du Bas et du Haut-Canada pour avoir son avis s'il doit le publier. 380

La réponse (non datée) refuse de donner une opinion quant à sa publication. 382

16 novembre, Winkton. Thomas Morgan à Bathurst. Proposition d'établir un commerce avec la Chine et le Japon au moyen d'un passage par le nord-ouest, en transportant la cargaison sur des traîneaux. Comment pourraient se faire les expéditions ; abris construits, etc. 435

19 novembre, Londres. Smith (secrétaire de la Compagnie de la Baie-d'Hudson) à Wilmot. Envoie un compte rendu supplémentaire contre l'expédition des terres arctiques pour former un établissement. 240

Sous pli. Expédition des terres arctiques du Nord, capit. Franklin, M.R., à la Compagnie de la Baie-d'Hudson. 241

(Une erreur dans le montant est expliquée dans la lettre de sir John Franklin du 25 novembre. Q.-167-2, page 396.)

20 novembre, Londres. Poynter à Wilmot Horton. Présente le révérend M. de la Porte, agent pour Desjardins et autres membres du clergé au Canada, intéressés dans un document qu'il est chargé de soumettre. 473

22 novembre, Londres. Chistian, veuve de l'honorable John Young. A été portée à croire que sa pétition pour de l'aide serait accordée, mais cela n'a pas encore été fait. Son fils ayant été nommé le contrôleur des douanes à Québec, elle n'a pas voulu presser sa réclamation, mais comme il a été privé de cette situation elle se voit de nouveau dans la nécessité de demander. 608

Sous pli. Notes des services rendus par M. Young et sa rémunération. 610

Copie de la première pétition de M[me] Young, en date du 28 octobre 1819. 611

Young à Sherbrooke, 17 novembre 1817. Se défend des accusations qu'il se serait faussement déclaré l'auteur du système du bill de l'armée, etc. 614

25 novembre, Londres. Franklin à Wilmot Horton. Explique la nature des billets tirés sur la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour gages. Fait remarquer une erreur dans l'addition des billets (*voir* Q—167-1, p. 241). 396

2 décembre, Québec. Caldwell au même. Se plaint de la manière dont Dalhousie se conduit à son égard. Les conseils et l'Assemblée sympathisent avec lui et lui prodiguent tous les égards. Demande qu'instruction soit envoyée de le remplacer, afin qu'il ait l'occasion de mettre fin à toutes les réclamations contre lui. 348

2 décembre, Québec. Le même à Bathurst. Ne l'importunera pas en lui raccontant toutes les circonstances de la triste situation dans laquelle il est placé, mais croit que Sa Seigneurie est disposé à le relever de ses fonctions. A écrit au long à Wilmot Horton. 352

8 décembre, Londres. W. Forder au même. Se plaint de l'exaction de forts droits de timbres et envoie sous pli des copies de lettres pour expliquer les circonstances. 398

1823.

Sous pli. Forder à Dalhousie. Expose qu'il a obtenu le droit de pratiquer en qualité de notaire public, son diplôme étant signé par l'archevêque de Cantorbéry et enregistré en chancellerie, et cela, on l'a porté à supposer, lui donnait l'autorisation de pratiquer dans toutes les colonies britanniques et dépendances. Il a déconvert qu'i lne pouvait pratiquer au Canada. Demande qu'on lui vienne en aide. Page 400

A. W. Cochran à Forder. Le gouverneur a reçu sa lettre et regrette qu'il soit placé dans ces circonstances, mais il doit se conformer à la loi. Il n'y a pas de charge vacante à laquelle il puisse le nommer. 401

Pétition à l'archevêque de Cantorbéry. Représente qu'on l'empêche de pratiquer en qualité de notaire public; son état de dénûment demande du secours. 402

Copie de la Faculté (appelée copie de la Faculté de Montréal). 405

11 décembre, Lincoln's Inn — Opinion d'avocat (James Stephen, jr.) sur le bill pour établir des écoles libres dans le Bas-Canada, soit un bill à l'effet de modifier l'acte pour l'établissement de l'Institution Royale pour l'avancement de l'éducation, et pour en établir une autre de la même nature qui devra être exclusivement catholique romaine. Fait observer le danger des conflits provenant de l'existance de deux corporations semblables. 164

11 décembre, Whitehall. — Hobhouse à Wilmot Horton. Après avoir correspondu avec le procureur général d'Ecosse, Peel trouve les plaintes de McLaine (*sic*) de Coll exagérées, et qu'il n'y a pas de raison suffisante pour empêcher l'émigration, d'après les motifs qu'il expose. Jusqu'à quel point cela peut être désirable pour la colonisation doit être laissé à Bathurst. 136

Sous pli. Extrait d'une lettre confidentielle du procureur général exposant que les rapports de détresse fa ts par McLean sont grandement exagérés ; le droit sur la vanille a maintenu la fabrication de la soude, et en conséquence il y a eu de l'occupation pour le même nombre de gens. Ne voit pas d'objection à l'émigration proposée par McLean, mais non pas à raison des motifs allégués par lui. 137

12 septembre, Bureau du Commerce. — Lack à Wilmot Horton. Transmet la copie d'une lettre reçue de Davies au sujet des droits sur articles importés du Bas-Canada dans le Haut-Canada, pour être examinée par Bathurst. 83

Suit une note demandant de " soumettre ce document à lord Dalhousie ", mais la note n'est ni signée ni datée, ni mentionne le sujet, bien qu'il s'agisse apparemment des documents inclus dans la lettre qui précède. 84

Sous pli. Joseph Burlingham à Davies. Les mauvais effets des droits auprès des fabricants, marchands et autres intéressés tant dans le Royaume-Uni qu'au Canada. Demande qu'on porte le grief à la connaissance de la Chambre de Commerce. 85

Relevé des importations et des exportations au port de Saint-Jean, Bas-Canada, pour le trimestre se terminant le 10 octobre 1823, ainsi qu'état des droits d'importation dans le Bas et le Haut-Canada respectivement. 87

15 décembre, Londres. — E. Tanner à Bathurst. Arrivée d'une caisse ; lui offre ses services pour la faire sortir de la douane.

15 décembre. Québec. — L'évêque anglican de Québec au même. A été informé par son fils, mais n'a pas de lettre officielle qu'il doit lui être envoyé le permis de retourner en Angleterre à l'automne ; l'état de sa santé l'en empêcherait même si l'ordre officiel avait été reçu. Son désappointement au sujet du montant de la pension proposé pour sa retraite et quant au mode de pourvoir à son épouse si elle lui survivait. Raisons alléguées pour une augmentation, etc. 484

16 décembre, mirauté. — Barrow à Wilmot Horton. Transmet copie d'une lettre et documents y contenus venant du capitaine Barrie au sujet de la levée hydrographique du Saint-Laurent. 73

Sous pli. Lettres de Barrie, en date du 25 octobre, au sujet de la levée hydrographique. 74 à 79

1823.

Maitland à Barrie, 25 août. Lui donnant instruction de faire la levée hydrographique du Saint-Laurent. Page 81

16 décembre, Lincoln's Inn. Opinion d'avocat (James Stephen, jne) sur le bill pour modifier l'acte de l'administration de la justice dans le Bas-Canada. 168

16 décembre, Québec. Madame Hale à Canning. Lui rappelle qu'elle est la sœur de lord Amherst. Les services de son mari ; il a été nommé à la charge de receveur général ; lui demande (à Canning) son influence pour obtenir la confirmation de la nomination. 410

22 décembre, Québec. Caldwell à Wilmot Horton. Récapitule le contenu d'une lettre antérieure et fait rapport des délibérations de l'Assemblée jusqu'à ce moment. 353

23 décembre, Trésorerie. Harrison au même. Transmet la lettre de Turquand ainsi que le relevé des présents requis pour les sauvages au commencement de 1824 afin de pourvoir aux besoins jusqu'à la fin de 1825. Bathurst croit-il que l'on doive remplir cette réquisition. Il n'a été envoyé qu'une partie de réquisition de l'ordonnateur en chef Wood ; les articles demandés maintenant forment un approvisionnement additionnel. 216

26 décembre, Trésorerie. Herries au même. A-t-il été rendu compte à la satisfaction de Bathurst de la somme de £1,800 portée à l'avoir dans les comptes de l'ordonnateur en chef Robinson ?

Sous pli. Etat des paiements faits à compte du service secret. La somme portée comme payée le 26 avril 1814 à Noah Fraser est de £1,800. 218

26 décembre, Trésorerie. Herries à Wilmot Horton. Transmet rapport du conseil d'audition du 4 avril 1822 au 10 juillet 1823 pour être examiné par Bathurst. 222

29 décembre, Clonmell. Ann Swindell à Bathurst. Envoie lettre qui devra être expédiée. 603

Sans date. Pétition des prêtres et curés à l'évêque Plessis lui faisant observer l'effet préjudiciable de l'érection de Montréal en un district épiscopal et la nomination illégale de Lartigue, évêque de Telmesse, à la charge d'évêque de ce diocèse. Les plaintes et déclarations sur le sujet sont formulées. 465

Hannah Irvin à Wilmot. Expose sa condition déplorable et sollicite de l'aide. 412

Reid, Irvin & Co., au même. Le rhum des Antilles est-il encore admis au Canada en franchise, contre l'exportation de provisions pour une valeur égale ? 489

Bouchette à Bathurst. Anxiété au sujet de ses fils ; désirerait intercéder au nom de celui que Dalhousie a recommandé à sir Herbert Taylor. 334

Sous pli. Dalhousie à sir Herbert Taylor, recommandant un fils de Bouchette l'arpenteur général. 335

PAPIERS D'ÉTAT—HAUT-CANADA.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR P. MAITLAND, 1819.

P. 325-1.

1818. 24 novembre, Yonge Street. Pétition de John Mills Jackson. Insérée dans la lettre de Maitland à Bathurst, 30 janvier 1819.

Suit sa nomination comme aide de camp à Saint-Vincent.

22 décembre, York. Rapport du Conseil exécutif. Inséré dans la lettre de Maitland à Bathurst, 30 janvier 1819.

29 décembre, Yonge Street. Jackson à Hillier. Inséré dans la lettre de Maitland à Bathurst, 30 janvier 1819.

1819. 6 janvier, York. Maitland à Bathurst (n° 15). Transmet la correspondance, etc., avec lord Selkirk, qui se plaint de la conduite des fonctionnaires de la justice relativement à l'instruction de la cause entre Selkirk et la Cie du Nord-Ouest. Page 5

Inclus. (1.) Selkirk à Maitland, Montréal 21 octobre 1818. Il accuse Fletcher, un des commissaires d'enquête spéciale pour les Territoires des sauvages, d'oppression et de conduite illégale. Se plaint de la conduite du juge en chef et des fonctionnaires de la justice relativement à certaines poursuites contre lui. (La lettre est volumineuse.) 7

(2.) Déposition de Gale au sujet de la saisie faite par Fletcher à Fort-Williams, de caisses de fruits et de marchandises, la propriété de lord Selkirk et de la Cie de la Baie-d'Hudson. 16

(3.) J. B. Robinson à Gale. Sandwich, 9 septembre. Pourquoi il n'a pas poursuivi Fletcher sur l'accusation que porte la déposition de Gale. 21

(4.) J. B. Robinson à Allan. Sandwich, 12 septembre. Pourquoi il n'a pas poursuivi Vandersluys et McTavish pour parjure. 24

(5.) Allan à Robinson. Sandwich, 16 septembre. Répond à Robinson et commente les raisons que celui-ci a eues de ne pas poursuivre Vandersluys et McTavish. 28

(6.) Déposition d'Allan, 18 avril 1816, concernant des transactions à Fort-William. 35

Ordre, en date du 13 avril 1816, de Selkirk au capitaine d'Orsonnens, de saisir les documents ainsi que les armes et munitions de guerre de la Cie du Nord-Ouest. 40

(7.) Maitland à Selkirk. York, 8 novembre. Accuse réception d'une lettre. Fletcher n'était pas à l'emploi du gouvernement, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de le poursuivre pour revendiquer son honneur. 42

(8.) Robinson à Maitland. York, 5 décembre 1818. Réponse longue et détaillée à l'accusation d'infraction à son devoir comme procureur général, portée contre lui par Selkirk; il y défend la conduite du juge en chef. 43

(9.) Le même à Selkirk, York, 19 avril 1818. L'on ne peut fixer de jour pour les procès, vu qu'on ne lui a pas donné de preuve. Il s'accorde à dire que les prisonniers maintenant dans le Bas-Canada devraient y rester jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de les transporter ailleurs. 85

Le juge en chef Powell à Maitland. York, 6 novembre 1818. Expliquer comment il se fait que la cour s'est ajournée en réponse à l'accusation portée par Selkirk. 89

1819.
6 janvier, York. Maitland à Bathurst. Désire savoir si la concession de 1,200 acres de terre à chacun des enfants du colonel Claus doit comprendre les 200 acres auxquelles ils ont droit comme enfants d'un loyaliste E. U., ou si elle est en sus. Page 2

11 janvier, York. Hillier à Jackson. Incluse dans la lettre de Maitland à Bathurst, 30 janvier 1819.

15 janvier, York. Wells à Maitland. Incluse dans la lettre de Maitland à Bathurst, 5 janvier 1819.

18 janvier, York. Maitland à Bathurst (n° 17). Désire avoir une décision au sujet du projet de loi relatif à l'établissement des cures et à la perception des dîmes. 93

23 janvier, York. Powell à Maitland. Incluse dans la lettre de Maitland à Bathurst, 5 mars.

25 janvier, York. Maitland à Bathurst (n° 18). Transmet rapport du Conseil exécutif sur la fondation d'une université; l'importance du sujet; espère obtenir l'autorisation de vendre une quantité suffisante des réserves des écoles pour en faire une dotation. 96

Inclus. Rapport sur une université pour le Haut-Canada et les moyens à prendre pour sa fondation. 97

Procès-verbal du Conseil, du 26 février 1819, au sujet de l'arpentage des cantons scolaires de Southwold, Yarmouth et Houghton (extrait). 102

Procès-verbal de la même date, sur la vente de certaines parties des townships susdits (extrait). 103

Les pièces incluses sont d'une date subséquente à la lettre qui les renferme.

30 janvier, York. Maitland à Bathurst (n° 19). Transmet copie d'une requête de John Mills Jackson, demandant une concession de terre, avec rapport et correspondance à ce sujet. Demande une décision. 104

Inclus. Requête de John Mills Jackson demandant une concession de terre, 24 novembre 1818. 106

Nomination de Jackson comme aide de camp à Saint-Vincent, à l'appui de sa demande de terres. 108

Jackson à Hillier, secrétaire particulier de Maitland, 29 décembre 1818. Se défend de l'accusation d'être allié à une faction, ce que la commission des terres a allégué comme raison de lui refuser une concession de terre. Le gouvernement britannique a nommé à des positions plus lucratives les fonctionnaires démis. La violence de Gore; pourquoi il (Jackson) demande des terres. 110

Hillier à Jackson, 11 janvier 1819. Vu la nature de ce que contient la lettre de Jackson du 29 décembre, Maitland l'a transmise sans commentaires à Bathurst. 115

Rapport du Conseil exécutif du 23 décembre 1818, avec les raisons du retard qu'on a mis à rendre une décision sur la requête de Jackson au sujet de terres. 116

1er février, York. Maitland à Bathurst (n° 20). Claus, syndic pour les Six-Nations, a présenté un effet de £200 à compte de dividendes. 117

2 février, York. Maitland à Bathurst (n° 21). Transmet copies des actes adoptés à la dernière session. 118

3 février. York. Le même au même (n° 23). Transmet bordereau des concessions de terres, extraits des livres de l'auditeur. 120

1819.

Extrait des livres de l'auditeur, bordereau de concessions de terres qui ont reçu le Grand Sceau de la province du 1[er] janvier au 31 décembre 1818 inclusivement, indiquant le nombre de concessions dans chaques classe et le nombre brut d'acres concédées. 120*a*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Home	Ville d'York	3	3*	3	37	5	2,407
		1	4	4			
		1	30	30			* (*sic.*)
	Canton d'York.	1	70	70	2,370	13	
		4	100	400			
		6	200	1,200			
		1	300	300			
		1	400	400			
Newcastle	Durham	1	100	100	4,520	19	14,31
		14	200	2,800			
		1	220	220			
		2	300	600			
		1	800	800			
	Northumberland.	1	50	50	9,795	40	
		1	80	80			
		6	100	600			
		1	120	120			
		1	199	199			
		18	200	3,600			
		1	205	205			
		1	215	215			
		1	300	300			
		1	350	350			
		3	400	1,200			
		1	476	476			
		2	500	1,000			
		1	600	600			
		1	800	800			
Midland	Ville de Kingston.	1	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{10}$	$11\frac{1}{10}$	43	$16,579\frac{9}{10}$ et 8,120 pds carrés, 15,840 chaînes carrées.
		29	$\frac{1}{5}$	$5\frac{8}{10}$			
		6	$\frac{1}{4}$	$1\frac{5}{10}$			
		3	$\frac{2}{5}$	$1\frac{2}{10}$			
		3	$\frac{1}{2}$	$1\frac{5}{10}$			
		1	1	1			
	Frontenac	1	100	100	300	2	
		1	200	200			
	Ville de Belleville.	1	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{10}$	$14\frac{8}{10}$	16	
		1	$\frac{3}{10}$	$\frac{3}{10}$			
		1	$\frac{2}{5}$	$\frac{2}{5}$			
		8	$\frac{1}{2}$	4			
		2	5	10			
		1	8,120 pds carrés,	8,120 pds carrés,	8,120 pds carrés.		
		1	8,160 chaînes carrées,	8,160 ch. car.	8,160 ch. carrées		
		1	7,680 "	7,680 "	7,680 "		
	Hastings	1	90	90	8,072	41	
		1	100	100			
		1	150	150			
		34	200	6,800			
		1	230	230			
		1	300	300			
		1	400	400			
		1	2	2			

1819.

EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereaux de concessions de terres.—*Suite.*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Midland	Lennox et Addington	1	81	81	2,755	19	
		1	86	86			
		1	88	88			
		8	100	800			
		2	150	300			
		5	200	1,000			
		1	400	400			
	Prince-Edouard	1	50	50	5,427	28	
		7	100	700			
		1	167	167			
		15	200	3,000			
		1	210	210			
		1	300	300			
		1	400	400			
		1	600	600			
Johnstown	Ville de Johnstown	1	1	1	1	1	5,572
	Carleton	1	200	200	200	1	
	Grenville	1	6	6	1,171	9	
		1	50	50			
		1	150	150			
		1	265	265			
		3	100	300			
		2	200	400			
	Leeds	2	100	200	4,200	19	
		15	200	3,000			
		1	400	400			
		1	600	600			
Est	Ville de Cornwall	3	1	3	3	3	7,569
	Stormont	3	100	300	2,250	10	
		1	150	150			
		1	400	400			
		1	600	600			
		4	200	800			
	Glengary	1	80	80	4,874	28	
		1	82	82			
		1	96	96			
		3	100	300			
		1	157	157			
		1	130	130			
		1	50	50			
		1	114	114			
		1	115	115			
		14	200	2,800			
		1	250	250			
		1	300	300			
		1	400	400			
	Dundas	1	100	100	442	3	
		1	142	142			
		1	200	200			

1819.

EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereaux de concessions de terres.—*Suite.*

Districts.	Villages et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Ottawa....	Prescott.....	1	100	100	2,450	5	2,450
		1	150	150			
		1	441	441			
		1	759	759			
		1	1,000	1,000			
Niagara......	Ville de Niagara...	2	½	1	11	12	4,565
		10	1	10			
	Lincoln	1	25	25	4,554	27	
		1	50	50			
		1	56	56			
		1	69	69			
		1	74	74			
		1	140	140			
		1	176	176			
		5	100	500			
		10	200	2,000			
		1	210	210			
		1	280	280			
		1	300	300			
		1	324	324			
		1	350	350			
Gore......	Wentworth...	1	30	30	1,406	8	2,550
		5	200	1,000			
		2	188	376			
	Halton......	1	200	200	1,144	3	
		1	344	344			
		1	600	600			
London.....	Middlesex	1	20	20	6,918	36	8,818
		7	100	700			
		24	200	4,800			
		1	240	240			
		1	358	358			
		2	400	800			
	Norfolk.	2	100	200	1,900	10	
		7	200	1,400			
		1	300	300			
Ouest.........	Ville de Sandwich	2	1	2	2	2	19,537
	Kent	1	150	150	11,650	51	
		47	200	9,400			
		1	400	400			
		1	500	500			
		1	1,200	1,200			
	Essex........	1	85	85	7,885	35	
		2	100	200			
		25	200	5,000			
		1	230	230			
		1	370	370			
		5	400	2,000			

1819.

Récapitulation.

Récapitulation.	Concessions et acres. Nombre de concessions.	Concessions et acres. Nombre d'acres. Pieds carrés et chaînes carrées.
Concessions au-dessous de 100 acres...	105	$1,449\frac{9}{10}$ { 8,120 pieds carrés. 15,840 chaînes carr.
Concessions de 100 acres	57	5,700
Concessions de plus de 100 acres, et de moins de 200 acres..........................	19	2,886
Concessions de 200 acres	249	49,800
Concessions de plus de 200 acres, et de moins de 300 acres..................................	11	2,555
Concessions de 300 acres.....	9	2,700
Concessions de plus de 300 acres, et de moins de 400 acres.............	6	2,096
Concessions de 400 acres....................	18	7,200
Concessions de plus de 400 acres, et de moins de 500 acres...	2	917
Concessions de 500 acres....................	3	1,500
Concessions de 600 acres..........	5	3,000
Concessions de plus de 700 acres, et de moins de 800 acres................................	1	759
Concessions de 800 acres..........	2	1,600
Concessions de 1,000 acres....................	1	1,000
Concessions de 1,200 acres....................	1	1,200
Total	489	$84,362\frac{9}{10}$ { 8,120 pieds carrés 15,840 chaînes carr.

Erreurs exceptées.

G. HEWARD,
Auditeur général, H.C.

5 février, York. Maitland à Bathurst (n° 25). Le lieutenant-col. Wells, à demi-solde, a été nommé receveur des deniers provenant des biens confisqués des aubains, pour dédommager ceux qui ont souffert de la dernière guerre. La formule du serment des officiers à demi-solde leur défend d'occuper une charge quelconque, quelque insignifiante qu'elle soit. Difficulté d'avoir une autre personne pour remplir la charge ; demande que l'on modifie le serment dans le cas de Wells et dans celui de George Crookshank. Transmet une requête à cet effet. Il n'y a pas de traitement d'attaché à l'une ou l'autre charge, les émoluments dépendant de la besogne accomplie. Page 121

Inclus. Wells à Maitland, 15 janvier. Il fait remarquer qu'il ne peut toucher sa demi-solde et occuper la position projetée sans autorisation expresse à cette fin, ce qu'il demande d'obtenir. 124

Formule de déclaration trimestrielle requise d'officiers à demi-solde. 126

18 février, York. Maitland à Bathurst (n° 26). Il transmet un rapport du Conseil exécutif sur les inconvénients que comporte un ordre de Sa Seigneurie enjoignant de ne faire toucher les honoraires que lorsque la patente est complétée. 128

Inclus. Rapport du Conseil exécutif sur les inconvénients qu'entraîne le système actuel de la perception des honoraires pour l'arpentage des terres. 130

1er mars, York. Maitland à Bathurst (n° 27). En 1794, Berezy vint dans le but d'établir des familles protestantes allemandes, ce pourquoi l'on fit une concession de 64,000 acres de terre. Comme il n'amena que 60 familles, la

1819.

terre qui ne fut pas employée fut ouverte à la colonisation en général. Une requête de Berezy demandant que l'on remédiât à ce qui était à ses yeux un grief, fut envoyée au Roi en conseil et renvoyée au Conseil exécutif du Haut-Canada, lequel fit rapport le 31 octobre 1801. Le fils a présenté une nouvelle requête en octobre dernier ; tenant compte de tous les faits, le conseil des terres a pensé que le fils a droit à 2,400 acres ; Maitland demande que cette concession soit soumise à l'approbation du Prince Régent. Page 134

5 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 28). Il transmet une requête de juge en chef Powell au sujet de son traitement. 137

Inclus. Powell à Maitland, 23 janvier. Son traitement du mois durant lequel il s'est absenté avec permission doit être déduit. Il demande l'intervention de Maitland pour lui aider à obtenir que cela ne se fasse pas. 138

12 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 29). Il transmet une requête du lieutenant Robert Kerr, officier à demi-solde de l'ancien régiment de Glengary, demandant la concession d'une réserve de la couronne ; il recommande que cette concession soit approuvée. 139

Inclus. Requête demandant qu'une concession de terre que Gore lui avait promise et sur laquelle il a fait de grandes améliorations soit approuvée. 140

16 mars, York. Maitland à Goulburn. Il a présenté un effet au montant de £19. 3. 4, reliquat des deniers déposés au ministère des colonies par des émigrants d'Irlande amenés par Richard Talbot, conformément à l'état de compte et aux reçus annexés. Il a déjà touché £210 par méprise ; le susdit montant complète la somme de £227. 3. 4. sterling, égale à £250 irlandais. 143

Inclus. Etat de compte et reçus. 144 à 146

21 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 30). Il a permis à Dickson de s'établir sur des terres près de l'embouchure de la Grande-Rivière à la condition de se conformer aux règles définies de la colonisation. Il recommande fortement qu'il soit tenu de se conformer aux conditions de colonisation, vu qu'il possède déjà un grand territoire et que son but ne peut être en conséquence que de vendre des terres. 147

Maitland à Bathurst. Cette lettre devrait porter la date du 2 avril 1821. *Voir* cette date.

3 avril, York. Le même au même (n° 32). Il transmet un rapport du Conseil sur des représentations faites au nom de Mde Bostwick. 175

Inclus. Rapport du Conseil, 2 février, sur la demande faite au nom de Mme Bostwick. Tout en admettant les services méritoires de feu le lieutenant-colonel Bostwick, l'effet du précédent que l'on créerait en accordant des terres à sa veuve empêche de faire cette recommandation. 176

3 avril, York. Maitland à Bathurst (n°33). Il transmet une requête de Ridout pour une concession de terre additionnelle. 178

Inclus. Requêtes (deux). 179 et 182

7 mai, York. Maitland à Goulburn. Dépêche reçue, sanctionnant entre autres choses le bill constituant en corporation la Banque du Haut-Canada. Comme les deux années sont écoulées, il ne peut donner suite à cette décision, qui l'autorise cependant à approuver un bill semblable que l'on pourra adopter à la prochaine session. Le pays est inondé de papier américain, et d'après les relations des personnes qui sont sur le point d'établir une banque à Kingston, il y a lieu de croire que le mal va grandir ; une banque provinciale l'étouffera. 185

14 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 34). Claus, syndic des Six-Nations, a présenté un effet au montant de £176 16s. 0d., pour leurs dividendes. 187

15 mai, York. Le même au même (n° 35). Il transmet une enquête collective de John H. Eaton et de Joshua Holdfield, demandant que les titres des

1819.

terres sur lesquelles ils ont fait des améliorations, soient confirmés. Il recommande cette requête. Page 188

Inclus. Requête. 190

(Sur la lettre les noms sont écrits Heaton et Oldfield ; l'épellation que donne l'extrait est conforme aux signatures de la requête.)

Permission est accordée à John H. Eaton de se placer sur la moitié du lot 30 de la 2[e] concession de Hope, en date du 14 janvier 1817. 192

Même permission à Holdfield, en date du 23 avril 1817. 193

Certificat déclarant qu'Eaton s'est établi sur la moitié occidentale du lot 30, en date du 14 janvier 1817. 194

Autres certificats, etc. 194 à 196

15 mai, York. Maitland à Bathurst. Il se déclare satisfait de ce que Sa Seigneurie a approuvé l'idée de taxer les propriétaires absents ; les obligations onéreuses qui retombent sur les cultivateurs à cause des terres inoccupées. Projet d'arpentage des terres qui seront subdivisées en townships de l'Ottawa au lac Simcoe. Comment faire face aux dépenses. 202

17 mai, York. Le même au même (n° 36). Il transmet une requête des habitants presbytériens de Niagara demandant une allocation annuelle de £100 pour un prédicant. Divergence d'opinion sur la question de savoir si le produit des réserves doit aller au delà de l'Eglise d'Angleterre, et désire avoir une décision. 197

Inclus. Requête. 199

31 ma York. Maitland à Bathurst (n° 37). Relativement à la requête de Malcolm McGregor, demandant une concession de terre des sauvages sur la rivière du Crédit, il transmet copies de rapports de Claus et du Conseil exécutif. Si jamais les terres s'achètent, il recommande que le gouvernement en devienne propriétaire. 205

Inclus. Rapport de Claus sur la réserve des sauvages sur la Crédit. Il serait très mal de concéder les terres à qui que ce soit ; les Missisaugas y tiennent particulièrement ; le triste tableau que McGregor fait de leur état n'est que trop vrai, mais il doute qu'un changement d'hommes amènerait un changement de mesures. 207

Rapport du Conseil exécutif recommandant de ne pas engager les Missisaugas à abandonner leurs terres tant qu'ils viendront demander leur subsistance aux pêches de la Crédit. 210

4 juin, York. Maitland à Bathurst. Les bibles et livres de prières ne sont pas encore arrivés ; si l'évêque n'amène pas avec lui quelques ministres, l'on en éprouvera un fort désappointement. La loyauté des membres de l'Eglise d'Angleterre durant la dernière guerre. Trente ou même quarante ministres pourraient utilement s'employer dans la province ; il prétend que le mot clergé protestant ne s'applique qu'à l'Eglise d'Angleterre, comme ayant droit aux réserves. Bon nombre se sont joints aux méthodistes, dont les prédicants viennent pour la plupart des Etats-Unis, à cause de l'absence d'un clergé régulier ; qualité de ceux qu'on devrait envoyer. Le mal fait par Gourlay, mais il croit que ce mal s'apaise. Les heureux effets d'une éducation religieuse sur le peuple, d'un système général d'éducation ayant une université en tête et une phalonge considérable de ministres respectables répandus dans toute la province. La nécessité de ces ministres, vu que ces dénominations de toutes sortes se multiplient et qu'il y a des cures pour ces ministres dans son gouvernement. Le bon effet qui résulterait de l'aide que l'on donnerait à l'Eglise d'Angleterre si la chose pouvait se faire en prenant à d'autres sources qu'à celle des réserves du clergé. 212

25 juin, York. Maitland à Bathurst (n° 40). La nouvelle de désordres dans le Haut-Canada lui a fait hâter son départ de Québec. Les nouvelles étaient exagérées, mais il s'était fait de sérieuses démarches pour troubler la paix publique. Convocation, pour le 6 juillet, d'une convention qui a convenu de se réunir en même temps que le parlement pour l'intimider dans ses

1819. délibérations. Gourlay est le principal fauteur; son caractère turbulent, il a dû quitter l'Ecosse et l'Angleterre pour éviter des poursuites. La faute qu'on a commise en lui permettant de publier un article dans la *Gazette* officielle. Il s'est tenu des assemblées partout, et Gourlay a publié un second manifeste incendiaire. Dissensions dans le parlement à sa réunion en 1818, qui obligèrent le président Smith à renvoyer la législature; ceci favorisa les idées de Gourlay, qui injuria le parlement et proposa de convoquer une assemblée pour formuler une adresse au Prince Régent. L'apathie de l'exécutif à l'égard des procédés de Gourlay. Il (Maitland) convoqua la législature, fit reconcilier les deux partis, et adopter un acte déclarant illégales les conventions tenues pour des fins politiques. Procès et acquittement de Gourlay malgré une preuve convaincante. Ses propres parents l'ont fait arrêter comme un homme dangereux, et il devra subir son procès; et Maitland espère, mais ce n'est pas certain, que Gourlay sera condamné. Page 233

26 juin, York. Maitland à Bathurst (n° 38). Il transmet copie de son discours à l'ouverture de la législature et de l'adresse en réponse. 218

Inclus. Discours. 219

26 juin, York. Adresse du Conseil. 223

Adresse de l'Assemblée. 226

Maitland à Bathurst (n° 39). Il transmet l'adresse collective du Conseil et de l'Assemblée à l'occasion de la mort de la reine. 230

Inclus. Adresse. 231

3 juillet, York. Maitland à Bathurst. Dans l'emploi des deniers accordés pour l'amélioration de l'hôtel du gouvernement à York, il a agi de façon à mettre l'immeuble à la portée d'un particulier dans le cas où le siège du gouvernement serait déplacé. Pour la capitale il recommande une lisière de terre sur la rive est du lac Simcoe, au sud de la rivière Talbot. Il croit qu'on pourrait établir une navigation intérieure entre cet endroit et l'Ottawa, chose de la plus haute importance au point de vue civil et militaire. Les sauvages rapportent qu'à l'exception d'un jour de marche, le voyage pourrait se faire en canot. Reste à savoir si l'on peut rendre la rivière navigable pour de gros vaisseaux, et sur réception du rapport des ingénieurs il pourra envoyer des renseignements plus satisfaisants. Il suggère d'installer dans les chantiers de la marine un outillage à vapeur et des matériaux pour la construction de bateaux à vapeur. 238

10 juillet, York. Le même au même. Il transmet une lettre du procureur général au sujet des procédés de Selkirk. 241

(La pièce incluse se trouve dans la série Q. 325-2.)

1821. 2 avril, York. Maitland à Bathurst. Il transmet sa correspondance avec Dalhousie au sujet de l'accusation alléguant qu'il (Maitland) a entravé les établissements militaires; relativement au lot au débarcadère de Richmond, Cockburn devait employer une personne de confiance dans le but d'acquérir le lot; si la propriété devait être payée en argent, les deniers devaient être pris à même le trésor militaire; si c'était en terres incultes, le gouvernement provincial pourvoyait au paiement, mais rien n'a été fait, vu que, probablement, le colonel Cockburn a oublié l'affaire. Le malentendu entre les deux gouvernements. Comment un subalterne a copié les lettres pour les faire signer par Dalhousie, lettres qui, d'après leur contenu, n'auraient pas dû sortir des mains du chef du service. Il désire pousser de l'avant la colonisation militaire. 150

Inclus. La lettre porte la date de 1819, et les pièces qu'elle contient sont de 1820 et de 1821, confusion de date inexplicable, à moins que l'on suppose que la lettre de Maitland n'avait pas été primitivement datée et qu'on y mit subséquemment la date; ce qui donne lieu à cette hypothèse c'est la mention de "l'événement douloureux" qui est arrivé à Richmond, voulant apparemment parler de la mort du duc de Richmond.

1821.

Dalhousie à Maitland, 8 janvier 1821. Il transmet copie d'une communication du major Burke au sujet d'un lot de terre à Nepean. Il envoie copie de la réponse. Il désire savoir dans quelles circonstances LeBreton a acquis le lot, et si le gouvernement ne pourrait pas encore en faire l'acquisition ; le lot a été vendu à une vente du shérif. Il demande un croquis des lieux. Il envoie copie du seul plan à sa disposition. Page 153

Burke à Fowler, 21 décembre 1820. Il envoie une lettre de LeBreton. Quelle réponse doit-il faire ?

LeBreton à Burke, 18 décembre 1820. Il a acheté le lot 40 de la première concession de Nepean. Si le gouvernement n'entend continuer de se servir du magasin érigé sur le lot il demande d'en avoir les clefs. 156

Fowler au même, 5 janvier 1821. Il a reçu la lettre de LeBreton. Transmet le mémoire de Dalhousie à Goulburn. Dalhousie ne doute pas que LeBreton va céder la terre au gouvernement lorsqu'il saura que c'est pour le service public ; l'on devra acquérir la totalité du lot, ou du moins ce qu'il faut pour maintenir ouverte une communication sur les établissements militaires, de même que la partie du lot vis-à-vis le principal rapide. 157

Mémoire. Dalhousie vient d'apprendre que LeBreton a acheté le lot au débarcadère de Richmond. On en a besoin pour le service public. Si LeBreton refuse de vendre, Dalhousie se trouvera dans l'obligation désagréable de le demander pour des fins publiques, en faisant fixer le prix par des arbitres. 159

Maitland à Dalhousie, 24 janvier 1821. Il a dit au sous-quartier-maître général que le lot 50 a été concédé à Robert Randall, et que le mode d'acquérir des terres est de traiter avec le propriétaire. Les terres ayant été vendues par le shérif, ce qui exige un avis de douze mois, l'acquéreur ne peut avoir employé des moyens détournés pour déjouer le gouvernement. Il a soumis la question au procureur général, dont il transmet le rapport. On lui a fait savoir qu'il était décidé qu'il ne doit pas se faire d'établissements à moins que ce soit dans les townships appelés colonies de Rideau ; il demande un diagramme pour l'utilité du procureur général. 160

Rapport du procureur général, 23 janvier 1821. Ce rapport comporte qu'on ne peut déposséder LeBreton ; la terre en question doit être achetée. 162

Dalhousie à Maitland, 7 février 1821. Il apprend que l'arpenteur général a refusé de faire faire l'arpentage du township de March. Il craint que ce ne soit un des indices de la disposition qu'on a d'entraver la colonisation. 166

Ridout à Reuben Sherwood, 18 décembre 1820. Il renvoie le plan, vu que diverses réserves près de l'Ottawa ont été versées dans d'autres lots non autorisés, de sorte qu'il ne peut accepter le plan. 167

Maitland à Dalhousie, 21 février 1821. Il lui fait peine de voir qu'on est sous l'impression qu'on serait disposé à entraver le progrès des colonies militaires. L'arpenteur général n'aurait pu accepter le plan qu'il a refusé à moins que ce ne fut avec la permission expresse du secrétaire d'Etat. 168

Dalhousie à Maitland, 8 mars 1821. Il comprend que le lot 40 est encore la propriété de LeBreton, qui est venu à Québec et a dit qu'on lui en avait offert £2,000, mais que le lot valait £3,000. Si l'on n'en fait pas l'acquisition ceci portera un grave échec aux intentions du gouvernement, projets que l'on devra exécuter quelque part ailleurs. 170

Maitland à Dalhousie, 21 février 1821. Méprise de Sa Seigneurie au sujet de ce que contient sa lettre particulière relativement au lot 40 à Nepean. Il a demandé au procureur général d'exposer la différence qui existe entre le droit du Haut-Canada et celui des autres provinces. 172

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR P. MAITLAND, 1819.

Q 325-2.

1817. 5 septembre, York. Requête de Simon McGillivray.

11 décembre, York. Robinson à Cameron, secrétaire particulier du président Smith.

1818. 2 juin, York. Mandat pour le procès de George Campbell.

14 septembre, Sandwich. Simon McGillivray au procureur général.

6 octobre, Niagara. Selkirk à Robinson.

14 octobre, York. Robinson à Clark.

22 octobre, Montréal. Selkirk à Robinson.

22 octobre, York. W. McGillivray à Robinson.

— décembre. Robinson à McGillivray.

14 décembre, York. Procès-verbal du Conseil.

28 décembre, York. Robinson à Maitland.

La correspondance qui précède se trouvait dans le titre de Maitland à Bathurst, en date du 30 novembre 1819.

1819. 2 juillet, York. Adresse de l'Assemblée du Haut-Canada à Maitland.

Réponse (pas de date).

Les deux documents sont inclus dans la lettre de Maitland à Bathurst, 7 décembre 1819.

Inclus. J. B. Robinson, procureur général, à Maitland.

Tentatives répétées pour abroger l'acte autorisant, dans le Haut-Canada, l'instruction des procès pour des fautes commises dans des districts inorganisés ; ce que voyant, l'on a envoyé au Prince Régent une requête lui demandant de désavouer le bill en vertu duquel l'on a institué une poursuite contre Selkirk et autres pour conspiration. Les avantages de l'acte en ce qu'il garantit un procès convenable et fait disparaître les questions de juridiction. Comment l'acte a été adopté. Il raconte comment les choses se sont passées au procès de Selkirk, *et al.*, au cours duquel le grand jury a renvoyé l'acte d'accusation, mais à la suite d'un "changement de venue" l'acte d'accusation fut maintenu. Les procédés scandaleux du grand jury à Sandwich, etc. Page 242

(La lettre contenant ce document se trouve dans la série Q. 325-1, p. 241.)

13 juillet, York. Maitland à Bathurst (n° 41). Il a prorogé la législature hier (le 12) ; il transmet copie de son discours et la liste des actes. 259

Inclus. Discours. 260

Liste des actes. 263

19 juillet, York. Maitland à Bathurst (n° 42). Il a décrété, par règlement, que lorque des officiers réformés ou des soldats auxquels on a donné leur congé demandent des concessions de terre à même les établissements militaires, ils seront traités comme des colons ordinaires quant aux conditions à remplir et aux honoraires à verser, vu que sans cela les établissements militaires perdraient une grande partie de ceux auxquels ils sont destinés, et le gouvernement n'a pas les moyens de payer les honoraires.

1819.

Le duc de Richmond approuve cette proposition. On pourra faire exception pour les majors Leonard et Loring, dont l'établissement a subi des retards inévitables. Page 270

19 juillet, York.

Maitland à Bathurst. Supplément de la dépêche n° 13, du 8 décembre dernier. Il doute si les actes qui régissent les rapports avec les Etats-Unis et imposent des droits sur les articles importés de ce pays-là ne sont pas exclus, et si les lois relatives à la navigation s'appliqueront aux vaisseaux des lacs. 276

19 juillet, York.

Maitland à Bathurst (n° 43). Il a modifié la manière de disposer les recettes qui étaient mises dans une caisse commune, ne laissant rien à la disposition de la couronne. Voici quel est le partage : (1) Les droits du Roi provenant de l'affermage des réserves de la couronne, des bateaux-passeurs, des honoraires, etc. (2) Les revenus déterminés par les lois britanniques pour faire face aux dépenses de la requête civile et de l'administration de la justice. (3) Les revenus provenant des lois provinciales dont la législature peut disposer sans conteste. Il a informé le parlement que l'on ne rendrait compte des revenus de la couronne qu'au Trésor ; que les revenus provenant des lois britanniques ne doivent être appliqués qu'à leur objet jusqu'à concurrence de leur chiffre, et l'Assemblée ne sera appelé qu'à combler le déficit. Le parlement a approuvé l'arrangement. Il ne devrait pas être loisible à un lieutenant-gouverneur d'abandonner à l'Assemblée les droits du Roi. 273

22 juillet, York.

Maitland à Goulburn (?). Il n'importe pas d'avoir des réponses au bill relatif à l'établissement d'une banque et à la requête demandant des terres pour les compagnies de gauche et la milice organisée et en activité réelle. L'existence d'une convention nationale à l'arrivée de Maitland ; elle a eu l'impudence de se réunir à York et a censuré les mesures du parlement, et ce qui plus extraordinaire, des membres de la législature étaient d'actifs auxiliaires de Gourlay. L'on verra par la résolution de l'Assemblée et la loi pour la suppression des réunions séditieuses qu'elle avait les yeux ouverts. Les désordres causés par Gourlay et les effets pernicieux de ses écrits. Il tombait dans l'insignifiance quand il fut inconsidérément arrêté et mis en demeure de quitter le pays ; comme il refusa de s'en aller il fut mis en prison, ce qui va lui donner un regain d'intérêt pour quelque temps ; il espère que tout se terminera paisiblement, et il a aujourd'hui résolu de laisser la loi suivre son cours. Le siège du gouvernement doit-il être déplacé ou doit-il rester à York ? Les rives du lac Simcoe sont mieux situées pour cela. 280

19 août, York.

Le même au même. Le duc de Portland s'est engagé d'établir une université dans la province. La législature a demandé l'établissement d'écoles gratuites et de collèges ou d'une université, et cette demande a reçu la sanction de Sa Majesté ; des terres ont été concédées et des mesures préliminaires ont été prises il y a plusieurs années ; les terres aujourd'hui commencent à avoir du prix, et à cause de l'avantage que cette fondation rapporterait à la province, il croirait de son devoir de parler de l'affaire. L'établissement d'un collège dans la province inférieure ne servirait guère, à cause des frais de voyage. Ce qu'une province obtient l'autre s'attend de l'obtenir, et comme la seule aide qu'on demande est la signature et la permission d'aliéner les terres, il recommande que la chose se fasse. L'on aurait incidemment l'avantage d'obtenir un représentant de l'université en Chambre, représentant qui serait virtuellement nommé par la couronne ; l'inconvénient de ne pas avoir, dans la Chambre, une personne de confiance qui pût expliquer les mesures et faire disparaître les méprises. Ce qui le porte à croire aux avantages que rapporterait l'union des législatures des deux provinces. Si l'on n'établissait une université que dans la province sœur, il craint que la chose aurait un effet préjudiciable dans le Haut-Canada. 283

1819.

Inclus. Extrait d'une lettre du duc de Portland, du 4 novembre 1797, au sujet de l'éducation. Page 287

Pour toute la lettre, *voir* série Q. 283, p. 260.

16 octobre, York. Maitland à Bathurst. L'idée de construire un hôtel du gouvernement dans le parc ayant été abandonnée, il l'a divisé en lots de ville, dont une partie servira à créer une dotation pour un hôpital. L'on est à faire une souscription particulière pour l'hôpital. L'on donnera d'autres lots pour une promenade publique et pour continuer un édifice où se tiendra la cour d'assises. L'exécution de ces travaux publics donnerait des avantages en sus de leur utilité. Il a donné des lots à Kingston et à Niagara pour établir des hôpitaux. La difficulté qu'on a à empêcher d'éluder les conditions auxquelles se font les concessions de terres à cause de leur valeur grandissante ; il croit qu'il vaut mieux que le gouvernement soit mis en état d'aider à des travaux d'utilité publique que de voir les particuliers rechercher la donation de lots de ville lorsqu'ils sont devenus à avoir du prix. Vu les retards des communications, il a pris ces mesures sans permission préalable, voyant les avantages qui découleront de l'établissement d'hôpitaux. 288

20 octobre, Glengarry. Macdonald à Maitland. Lettle incluse dans celle de Maitland à Bathurst, 6 décembre 1819.

25 octobre, York. Maitland à Bathurst. Dans le but de jeter plus de lumière sur les transactions entre le comte de Selkirk et la Compagnie du Nord-Ouest, il envoie des lettres du juge en chef Powell et les notes des juges des deux procès pour emprisonnement illégal contre Sa Seigneurie. 292

Inclus. Powell à Maitland, 2 octobre. Transmet procès-verbal des procès et note des procédures judicieuses dans lesquelles le comte de Selkirk et la Compagnie du Nord-Ouest étaient concernés. 294

Autre lettre du 16 octobre au sujet des mêmes procès. Détails des procédés pour corriger ce que disait Halkett dans une lettre publique que ce dernier adressait à Bathurst. 297

Notes du procès de lord Selkirk pour félonie. 309

Notes sur le procès de Selkirk pour emprisonnement illégal déterminé par Mackenzie, et procès qui a abouti à un verdict de £1,500 en faveur du demandeur. 319

Notes du procès de Selkirk pour emprisonnement illégal amené par William Smith, verdict £500. 332

(On y trouve les témoignages donnés dans les deux procès.)

Powell au président Smith, 15 septembre 1817. Les raisons pour lesquelles ont été fixées les séances de la cour d'enquête et mérite en réponse aux accusations portées par McGillivray. 345

26 octobre, York. Maitland à Bathurst. Le système d'accusation suivi par Selkirk et les déclarations de ses agents lui ont imposé le devoir de s'enquérir des procédés judiciaires. Il espère pouvoir transmettre des renseignements complets en décembre. 349

27 octobre, York. Le même au même. Transmet une requête de colons qui ayant quitté la Rivière-Rouge n'ont pas voulu retourner et ont demandé des terres dans le Haut-Canada, ce qu'il a accordé ; il demande des instructions quant aux futurs requérants dans des circonstances semblables. 351

Inclus. Requête de Murray et de Sutherland au nom d'autres colons, accusant Selkirk de maltraiter les colons de la Rivière-Rouge et demandant une concession de terre. 354

Autorisation à Murray et à Sutherland d'agir au nom des autres colons. 364

10 novembre, Près de Queenston. Mathews à Maitland. Lettre incluse dans celle de Maitland à Bathurst, 14 décembre.

19 novembre, York. Maitland à Bathuust. Envoie des renseignements au sujet du lieutenant Irvine. L'on recommaade de verser au capitaine Hall, dont la

1819.

position est semblable à celle du lieutenant Irvine, cinq shillings par jour qu'il touche aujourd'hui. Page 365

Inclus. Barrie, commissaire des chantiers maritimes, à Bowles, 2 novembre. Certificat des services du lieutenant Irvine. 366

John Irvine, receveur général, à Bowles, 17 novembre. Certificat semblable avec plus de détails. 367

Extrait des délibérations et rapport de la commission des réclamations sur l'affaire du capitaine Hall. 367

24 novembre, York. Maitland à Bathurst. Transmet estimation des travaux et des services requis cette année dans la province. Il n'est question que de ceux dont on a approuvé le commencement. 370

30 novembre, York. Le même au même. Recommande, pour les raisons énoncées, que la distribution des présents aux sauvages ne se fasse qu'une fois chaque année. 371

Inclus. Recommandation de Claus que la distribution ne se fasse qu'une fois par année. 373

30 novembre, York. Maitland à Bathurst. En réponse à la lettre de Sa Seigneurie, il envoie un exposé des raisons qui ont amené l'adoption de " l'Acte pour autoriser l'instruction et le procès de crimes et délits commis dans cette province, en dehors des limites de tout township ou comté défini, instruction et procès devant se faire dans tout arrondissement de tel township ou comté. 374

(La réponse donne de longs détails et contient des observations sur les accusations portées par Selkirk et Halket.)

Inclus. Rapport en date du 11 décembre 1817, du gouverneur général et du solliciteur général du Haut-Canada, sur la lettre à eux soumise de sir John Sherbrooke à M. le président Smith sur la transmission, du Bas-Canada au Haut-Canada, de certaines personnes accusées de crimes et de délits commis dans les territoires des sauvages pour y subir leur procès. 393

30 novembre, York. Mémoire de Simon McGillivray, 5 septembre 1817, demandant, tant en son nom qu'en celui de la Compagnie du Nord-Ouest, une commission spéciale pour le procès de personnes accusées de crimes commis à Fort-William, près du lac Supérieur. 400

Mandat pour le procès de James Campbell pour crimes commis dans le territoire des sauvages. 407

Représentations de Simon McGillivray, 14 septembre 1818, de l'accusation portée contre Selkirk et autres pour conspiration. 411

Autre représentation de W. McGillivray, 22 octobre 1818, sur le même sujet. 418

Selkirk à Robinson, 22 octobre. A cause des affaires, il ne peut être présent au procès à York ; il espère que Gale est suffisamment rétabli pour être de quelque utilité. Il regrette la fin subite des séances de la cour à Sandwich, ce qui l'a privé de l'occasion de mettre au jour les parjures qui se sont commis dans les accusations qu'on a portées contre lui. 422

Robinson à Maitland, 28 décembre. Transmet les déclarations assermentées, etc., à l'appui des accusations portées contre Selkirk, Miles, McDonell et autres pour conspiration. 425

Procès-verbal du Conseil exécutif, 14 décembre. Le Conseil ne peut recommander que le procureur général reçoive instruction de déposer *ex-officio* une plainte contre Selkirk et autres pour conspiration, mais l'on ne doit pas mettre entrave au droit incontestable qu'il a de faire une plainte si l'administration de la justice l'exige.

Robinson à William McGillivray, décembre 1818. On a retardé de soumettre la lettre de McGillivray au lieutenant-gouverneur jusqu'à ce qu'on connût le résultat de la législation projetée ; envoie rapport du

1819.

Conseil ; difficulté des mesures suggérées ; comment on aurait pu y remédier et les mesures qu'on peut maintenant prendre. Page 430

Selkirk à Robinson, 6 octobre. Lui demande d'agir en qualité de premier procureur dans l'action civile intentée contre lui pour emprisonnement illégal, etc., par Daniel McKenzie et William Smith. 433A.

Robinson à Thomas Clark, 14 octobre. Il est déjà retenu pour McKenzie et Smith. 434

6 décembre, York.

Maitland à Bathurst. Envoie copie d'une lettre du révérend Macdonell au sujet des émoluments des prêtres et des instituteurs catholiques dans le Haut-Canada. L'Assemblée ayant refusé de pourvoir à ces émoluments, l'on offrit d'affecter des terres pour cet objet, mais McDonell remarque, Maitland croit réellement, que la proposition ne répondrait pas aux besoins. Il ajoute que Macdonell est un bon sujet, utilement actif à favoriser les vues du gouvernement. 436

Inclus. Macdonell à Maitland, 20 octobre. Il attire l'attention sur l'état pitoyable, dans le Haut-Canada, du clergé et des instituteurs catholiques, qui ont contracté des dettes comptant qu'on leur verserait les émoluments promis, et qui n'ont pas les moyens de subsistance. La mort malheureuse du duc de Richmond a empêché un arrangement. 438

7 décembre. York.

Maitland à Bathurst. Transmet une adresse de l'Assemblée demandant un compte rendu des revenus des réserves du clergé et sa réponse. 441

Inclus. Adresse, 2 juillet 1819. 442

Répond que les réserves du clergé et leurs revenus sont sous le contrôle du Roi ; demandera des instructions quant au compte rendu demandé. 443

8 décembre, York.

Maitland à Bathurst. Transmet le compte que Ridout vend des concessions de terres à lui faites. 444

Inclus. Ridout au secrétaire du lieutenant-gouverneur, 13 novembre. Relativement à sa demande d'une nouvelle concession, il a reçu 1,200 acres, de même qu'un lot à parc et un lot de ville à Niagara et à York. Lorsque la capitale a été transportée à York, il a dû vendre ses lots à Niagara pour construire une demeure pour sa famille. En conséquence de la réduction de son revenu et l'accroissement des frais d'existence durant la guerre, il a dû vendre le reste de sa terre, de sorte qu'il n'a rien autre chose que les lots de ville où il réside, et dont il a acheté deux. 445

14 décembre, York.

Maitland à Bathurst. Transmet copie d'une lettre du capitaine Mathews, qui demande des terres. Comme les terres demandées ont été réservées par les Mississaugas, il ne peut recommander d'acquiescer à cette demande. 447

Inclus. Matthews à Maitland, 10 novembre. Demande la troisième concession du côté sud-est de la rue Dundas, sur le ruisseau de Douze, milles, s'élevant en tout à 1,400 acres. C'est nominalement la propriété des sauvages, mais ils ne s'en sont pas servi depuis dix ans. Il donne au long les raisons pour qu'on lui fasse la concession de cette terre. 448

15 décembre, York.

Maitland à Bathurst. Transmet des états de comptes de l'inspecteur général, qui indiquent les sources de revenu créées dans la province sous l'empire des lois du parlement impérial, la somme de ce revenu et ce à quoi on l'applique. 455

Inclus. Rapport. 456

16 décembre, York.

Maitland à Bathurst. Ne peut recommander qu'on accorde un passage gratuit à la famille du sergent Collins. Lui a dit dans une circonstance antérieure que le gouvernement provincial n'avait pas les moyens de transporter sa famille d'Angleterre au Canada, et a refusé de recommander sa requête, sachant qu'en l'accordant c'était diriger sur Sa Seigneurie d'innombrables sollicitations. 458

Inclus. Certificat en faveur de Collins. 460 à 463

1819.
20 décembre,
York.

Maitland à Bathurst. L'abus qui s'est glissé dans les concessions des terres l'a engagé à proposer de réduire les concessions de cent acres à cinquante, qui seront gratuitement concédées, et pour les grandes concessions l'on exigera une contribution dont le chiffre sera gradué. Il propose aussi de rescinder la disposition qui défend la vente durant trois ans après l'émission de la lettre patente, vu que son effet est préjudiciable. Il transmet un rapport du Conseil sur ce sujet; comme il est d'accord avec son propre avis il en a adopté le plan. Page 464

Inclus. Rapport du Conseil sur le système des concessions de terre, avec une échelle de contributions exigibles sur les concessions de 100 acres et plus. 467

Echelle: Pour 100 acres, £12; pour 200 acres, £30; pour 300 acres, £60: pour 400 acres, £75; pour 500 acres à 1,200, à raison de £25 pour chaque 100 acres, les contributions devant être remises en trois paiements égaux; le premier sur réception du bill et de concession, le second sur la production du certificat d'établissement, le troisième sur réception du *fiat* pour la patente; l'on ne s'occupera d'aucune requête si elle n'est accompagnée d'une recommandation écrite ou d'une raison satisfaisante qui explique pourquoi la chose n'a pas été faite. 469

21 décembre,
York.

Maitland à Bathurst. Transmet mémoire de W. McGillivray au sujet de terres réservées pour les sauvages de Saint-Régis. Le Conseil a déjà fait rapport sur la substance du mémoire; copie du rapport est incluse. 471

Inclus. Mémoire de W. McGillivray au sujet de terres achetées des sauvages de Saint-Régis, entre Cornwall et Charlottenburg. 472

Rapport du Conseil, 18 juin 1816, qui déclare que les terres n'ont jamais appartenu aux sauvages de Saint-Régis, mais qu'elles ont été réservées pour eux pour la chasse. Lorsque ces terres devinrent unitiles pour la chasse ils les affermèrent, mais comme il n'y avait pas de titre légal, des difficultés surgirent, et McGillivray offrit à la place une indemnité de £600, ce qui alarma les colons. Deux moyens s'offrent, soit que le gouverneme reprennent les réserves en payant aux sauvages la considération qu'ils ont offert d'accepter de McGillivray, recevant des fermiers une somme égale à cette somme, ou que l'on concède en franc-alleu les propriétés aux fermiers, avec une rente égale à la même somme. Dans ce dernier cas l'on devra faire une réserve d'un septième pour le clergé protestant; après cela McGillivray pourra avoir le reste à des conditions équitables. 477

Diverses
dates.

Diverses dates. Mémoire de Maitland sur des sujets dont parlent ses lettres du 25 janvier, et 4 juin 1819, du 8 décembre 1818, du 18 février et juillet 1819. L'on ne devrait concéder aucunes réserves de la couronne, vu qu'elles sont une source de revenu de plus en plus considérable. A quelles conditions a-t-on accordé la retraite à Nichol, Dickson et Norton, et si, comme dans le cas de Nichol, sa retraite est compatible avec son opposition déclarée au gouvernement. Pouvoir que l'on propose de donner au lieutenant-gouverneur de dépenser par année £200 ou £300, pris à même les droits du Roi, pour le service secret, la presse, etc. L'on devrait faire l'acquisition de la lisière de terre des Mohawks sur la baie de Quinté pour y fonder un établissement naval. Comment l'on pourrait faire face aux frais des concessions gratuites d'actes. Il désire obtenir une décision quant à la succession des charges de receveur général et solliciteur général. 482

DIVERS, 1819.

Q. 326.

1818. 16 juillet, Québec. Congé accordé à Charles William Grant. Document inclus dans la requête des héritiers de D. A. Grant, 13 mars 1819.

29 octobre, York. Gale à Maitland. Lettre incluse dans la communication du comité du Conseil pour le commerce, à Goulburn, 27 juillet 1819.

1819. 2 janvier, York. Powell à Maitland. Expose les circonstances dans lesquelles la concession de lots situés dans Louth a été faite au major Loring, concession pour laquelle la couronne est liée vis-à-vis les occupants. Transmet les documents relatifs à la transaction. Page 159

Contenu. (1.) Loring à Powell, 14 février 1815. Il n'a pu, au cours de leur conversation, que dire qu'il ne pouvait se désister de son droit au lot n° 5, dans Louth. Il serait heureux de se rendre à son désir autant que faire se peut. 167

(2.) Powell à Loring, 14 février 1815. Le lot que Moore a demandé était, disait-on, disponible et cessible, et le Conseil a recommandé que la concession en soit faite à Moore; cette recommandation est incorporée dans un rapport. Il serait sans précédent, après une telle demande, de procéder sans un rapport du Conseil; ceci aurait paré à toutes les difficultés. Il n'a pas le pouvoir de faire de proposition, mais il ne doute pas que Moore paierait une somme raisonnable qui serait prélevée par souscription pour lui assurer le fruit de tant d'années de travail. 168

(3.) Loring à Moore, 8 décembre 1815. Comme la terre a été concédée à Loring en mars 1814, Moore ne peut dire qu'il ignorait la chose. Il ne peut lui laisser avoir les cinquante acres du lot n° 8, mais il achètera toute la propriété qu'il a à vendre et ne l'évincera pas à cette saison, mais il devra consentir à s'en aller sur un avis à lui donné, sinon il sera poursuivi en justice. 171

(4.) Copie d'un exposé de faits transmis par Solomon Moore, de Louth, au juge en chef, le 7 juillet 1817. 174

(5.) Powell à Moore, 15 juillet 1817. Son affaire est maintenant soumise au Prince Régent. Si Loring dit qu'il a une lettre de lui (Powell) offrant d'acheter la terre, il n'en est pas ainsi, mais il croit qu'il (Moore) doit faire erreur en disant cela. 180

(6.) Moore à Powell, 6 février 1818. Demande ce qu'il doit faire, vu qu'il ne sait où mettre sa famille, ayant sur la lettre de Goulburn tout abandonné à Loring. Ses pertes durant la guerre. 182

(7.) Powell à Moore, 10 février 1818. S'il (Moore) a fait un arrangement avec Loring, il doit l'exécuter honnêtement. 184

(8.) Moore à Powell, 22 février, 1818. Transmet copie de sa lettre de renonciation en faveur de Loring. 186

Copie de la renonciation, 23 janvier 1818. 187

(9.) Powell à Loring, 31 décembre 1818. Ayant appris qu'il (Loring) avait reçu des propositions de sa part (de Powell) pour l'achat du lot n° 8 dans Louth, ce qu'il ignore avoir fait, il demande des renseignements qui lui permettront d'aller à la source de cette nouvelle. 189

(10.) Loring à Powell, 1[er] janvier 1819. Il ne se rappelle pas que Powell lui ait parlé ou écrit au sujet du lot n° 8 dans Louth, depuis l'époque qu'il mentionne, de sorte qu'il ne peut lui donner de renseignements quant à cette nouvelle. 190

(11.) Powell à Baldwin, 11 janvier 1819. Il a appris que le major Loring lui a dit (à Boldwin) qu'il (Powell) a fait une offre pour l'achat du lot n° 8 dans Louth. Il demande de connaître les termes dans lesquels la chose a été communiquée. 191

1819.

(12.) Baldwin à Powell, 11 janvier 1819. Il ne peut que se rappeler qu'il a dû comprendre que Loring parlait d'une offre d'achat de terres situées dans le district de Niagara, mais le nom de Moore n'a pas été mentionné. Page 192

Moore à Powell, 25 décembre 1818. Il demande ce qu'il doit faire pour avoir des terres; sa pénurie. 192

15 janvier, Trésorerie. La Trésorerie (Harrison) à Goulburn. Le titre que le lt-col. Bird fait valoir à des terres dans le Haut-Canada et appartenant à feu son frère est inadmissible, vu que ce lopin de terre, lorsqu'on en permit l'occupation, était réservé pour des fins militaires. 48

25 janvier. Québec. Richmond à Bathurst (n° 24). Conformément aux instructions, il a présenté un effet de £500 en faveur du rév. D. Baldwyn, recteur à Saint-Jean, pour la contruction d'un presbytère et l'achat d'une cloche pour l'église. 9

Inclus. L'effet en question. 11

(Copie de la même lettre se trouve dans la série Q—152-1, p. 29, mais pas une copie de l'effet inclus.)

25 janvier, Clatterford. MacGregor à Goulburn. Il désire vivement connaître la décision de Bathurst au sujet des terres des sauvages dont il a demandé la concession, afin qu'il puisse faire des arrangements. 127

28 janvier, Londres. Halton à Goulburn. Parle des rapports des commissaires chargés de s'enquérir des réclamations pour les pertes subies durant la guerre de 1812. Demande des renseignements sur la réclamation de £5,906 16s. 4d. pour vivres, etc. 13

1er février, Clatterford. MacGregor à Goulburn. Il a déjà envoyé les détails demandés et en transmet aujourd'hui un double. Si le nombre de colons que l'on propose d'envoyer n'était pas jugé suffisant, il l'accroîtra dans la mesure de ses moyens et de son influence. Il espère avec confiance qu'il recevra une réponse favorable. 129

2 février, Clatterford. Le même au même. Il demande que lorsque son affaire sera soumise au lieutenant-gouverneur, on la fasse accompagner de ses lettres. 131

3 février. Keck à Bathurst. Il recommande que l'on permette à Green d'acheter des terres des sauvages dans le Haut-Canada pour y faire de la colonisation. 125

(La signature est si obscure que l'on en a fait "Leck" et placé le document sous la lettre L dans les documents déposés au bureau des archives publiques, à Londres.)

6 février, Islington. Requête de John Cleveland Green demandant la permission d'acheter des Mohawks un township connu sous le nom de "lisière des Mohawks." Transmet des certificats attestant de son honnêteté, de ses moyens, etc. 100

Inclus. Certificat de Samuel Smith, M.P. 103

8 février, Bennett Street. Kirkland à Bathurst. Il demande une réponse à la lettre du 17 octobre 1815 au sujet du capitaine Archibald MacLean. 123

11 février, Clatterford. MacGregor à Goulburn. Les terres de la "lisière des Mohawks" dont on demande la concession sont devenues inutiles pour les sauvages, et ce qui plus est, les blancs du voisinage leur fournissent des spiritueux délétères, empiètent sur les droits de pêche qui aujourd'hui ne sont guère reconnus, avec cela que le gibier est détruit par la culture des terres avoisinantes, de sorte que les Missisaugas s'en sont presque tous allés à la Thams. Le nombre total des Mississaugas ne dépasse pas 50; il n'est animé d'aucune mauvaise intention envers les Mississaugas, mais au contraire, il prendra soin de leur bien-être et de leur bonheur. 132

19 février, Amirauté. Cockburn à Bathurst. Conformément aux ordres reçus du bureau du Conseil, il a demandé le rapport du mandat du 24 mai 1816, mais l'agent dit qu'il ne peut le faire à cause d'instructions positives de Napier, son co-fidéicommissaire. Il écrira de nouveau conformément à la lettre de Sa Seigneurie en date du 15 février courant. 85

(Il n'est parlé ni du nom de l'agent ni de la nature du mandat.)

1819.

23 février, Londres. — Le lieut-col. Napier à Bathurst. Il ne peut se départir du mandat qu'il tient en qualité de fidéicommissaire du butin pris à Accra.* Page 145

8 mars, Islington. — Green à Bathurst. Dans le cas où il acquerrait la "lisière des Mohawks", il offre de fournir annuellement 500 barils de farine au commissariat de Kingston. 104

11 mars. — L'évêque anglican de Québec à Bathurst. Il expose les inconvénients qu'il aurait à sanctionner un projet de loi pour venir en aide aux méthodistes wesleyens à cause du mal qui en résulterait. 197

13 mars. — Mémoire des héritiers de feu D. A. Grant, représentés par la baronne de Longueuil, demandant la permission de renoncer en faveur du gouvernement leur titre à la Grande-Ile, près Kingston, en vertu de la tenure féodale, pour être concédée en franc et commun soccage. 111

Inclus. Congé accordé à Charles William Grant, conseiller législatif, 16 juillet 1818.

26 mars, Londres. — Adams à Goulburn. Demande des instructions au sujet d'un effet de £500 présenté par le duc de Richmond en faveur du rév. W. D. Baldwyn, recteur de Dorchester, Bas-Canada. 7

2 avril, Gardes à cheval. — Torrens à Goulburn. Transmet la requête de Givins pour que Bathurst l'examine. 20

Inclus. Mémoire de Givins, exposant ses services et demandent une médaille pour la prise de Détroit. 21

Certificat du major Glegg attestant les services de Givins. 23

Certificat semblable de Coffin. 24

Nomination de Givins à l'état-major, et ordre général contenant les remercîments du major général pour les services du col. MacDonell et des majors Glegg et Givins à Détroit. 25

2 avril, Gardes à cheval. — Le lieut.-col. Nichol explique que le nom de Givins a été omis dans la première liste que l'on a envoyée de ceux qui ont droit à la médaille. 27

5 avril, Londres. — Halton à Goulburn. L'on est prêt à faire la remise du journal du Conseil législatif du Haut-Canada sur paiement de ce qu'en a coûté la copie. 14

10 avril, St. James's Place. — ——— à Goulburn. Envoi de la lettre du Dr Hall, d'Edimbourg, et requête des habitants du Haut-Canada. 135

3 mai, Westminster. — McGregor à Goulburn. Il désire savoir quand il pourra le consulter au sujet de la proposition relative à des terres sur la rivière Crédit. 141

14 juin, Trésorerie. — La Trésorerie (Lushington) à Goulburn. Leurs Seigneuries ont transmis au duc de Richmond les documents relatifs à la réclamation du capitaine Archibald McLean et ont recommandé qu'on lui verse la solde d'une année à cause de sa blessure. 50

18 juin. — Procès-verbal du comité du Conseil du commerce demandant si Bathurst voit quelque objection à "l'Acte relatif au droit de dîmes dans la province" (Haut-Canada). 29

8 juillet, Londres. — Gore à Goulburn. Se rappelle parfaitement qu'on a permis au lieutenant Robt. Kerr de prendre des terres en dehors de la colonie militaire sur le Rideau; ses services lui donnent des titres à ce privilège. 106

19 juillet, George Street. — John Allan à Bathurst. Transmet une requête et demande qu'une loi adoptée à la dernière session de la législature du Haut-Canada pour modifier et étendre la juridiction établie de cette province, soit désavouée pour les raisons énoncées. 61

Inclus. Requête exposant les ennuis que lui ont causés les procédés de la Compagnie du Nord-Ouest demandant que la loi sous l'empire de laquelle il est poursuivi soit désavouée et qu'instruction soit envoyée aux autorités du Haut-Canada de ne forfaire son cautionnement jusqu'à ce qu'on connaisse la décision du Prince Régent à l'égard de la loi. 65

Copie de la loi. 75

*Colonie sur la côte aurifère d'Afrique.

1819.
27 juillet, Whitehall. Le comité du Conseil du commerce à Goulburn. Transmet une lettre de Halket, qui en renferme une autre de Gale, jeune, adressée à Maitland, et contenant des observations sur une loi adoptée en octobre 1818 et qui atteint les droits des absents. Page 30

La loi en question, mais dont la correspondance ne donne pas le titre, était sans doute " l'Acte pour autoriser l'instruction et le procès des crimes et délits commis dans cette province en dehors des limites de tout township ou comté décrit, telle instruction et tel procès devant avoir lieu dans tout district de la dite province." La loi a été adoptée en octobre et sanctionnée en novembre 1818.

Inclus. Samuel Gale, jeune, à Maitland, 29 octobre 1818. Remarques sur une loi portant atteinte aux droits de particuliers aujourd'hui absents. 31

J. Halkett à Robinson. Transmet observation de Gale et au compte rendu comment l'acte en question a été passé. 34

28 juillet, Whitehall. Le comité du Conseil du commerce à Goulburn. Recommande qu'un projet de loi relatif aux dîmes dans le Haut-Canada soit sanctionné. 37

3 août, Comptoir de la Baie-d'Hudson. Pelly, député du gouverneur, à Bathurst. Il a transmis copie de la requête que la Compagnie de la Baie-d'Hudson a envoyée aux lords du commerce, demandant d'être entendue au sujet d'un acte adopté par la législature du Haut-Canada. Lorsqu'on fera l'examen de cet acte il demande qu'elle en reçoive avis. 148

Inclus. Requête à l'encontre de l'acte adopté par la législature du Haut-Canada au sujet de l'instruction des crimes et délits commis dans les régions inorganisées de la province, comme étant une innovation et de la nature d'une loi *ex post facto*, et demandant d'être entendu par le Conseil à l'encontre de cette loi. 149

Copie de la loi en question. 154

13 août. George Street. John Allan à Bathurst. Conformément aux instructions, il a présenté une requête au roi en conseil au sujet de la loi modifiant, etc., la juridiction du Haut-Canada. Il a écrit au Haut-Canada et a demandé un ajournement des procédures et une prolongation des délais pour comparaître, et comme aucun plaignant particulier n'a été tenu de comparaître, il se flatte que les autorités judiciaires du Haut-Canada recevront ordre de se rendre à sa requête. 78

3 septembre, Londres. Seton, Plomer et Seton à Bathurst. Transmettent copie d'une requête présentée par Becher au Prince Régent. 201

Inclus. Requête de Becher exposant que son fils a été accusé de conspiration par la Compagnie du Nord-Ouest; comment son fils était employé à l'époque où l'on prétend que la faute a été commise. 202

3 septembre, Londres. Seton Plomer et Seton envoient copie d'une requête de Pritchard au Prince Régent. 207

Inclus. Requête exposant qu'avant que le grand jury du district occidental du Haut-Canada pût renvoyer l'acte d'accusation, pour conspiration dressé contre lui, le juge en chef a précipitamment clot le terme de la cour. 208

7 septembre Devizes. Le rév. W. MacDonell à Bathurst. Il demande s'il est vrai que le père, la mère et la famille d'un soldat du 76e, établi dans le Haut-Canada, vont lui être envoyés, ou s'ils recevront 100 acres de terre sur présentation d'une requête. 142

13 septembre. Londres. Greenwood, Cox et Cie à Goulburn. Maitland a tiré sur eux à compte de son traitement en qualité de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Demandent que l'agent soit autorisé à payer le traitement. 107

20 septembre, Bond Street. Hillier à Goulburn (?). Dans le cas où Crookshank serait nommé receveur général, il serait très agréable à Maitland qu'il fût immédiatement nommé au Conseil législatif. 116

22 septembre, Londres. William Charles à Bathurst. Transmet sa correspondance avec Palmerston au sujet des services de son grand-père et de son frère, demandant de l'aide pour sa mère afin de lui permettre de conserver sa propriété. 86

1819.

Inclus Charles au Secrétaire de la guerre, 13 septembre, expose les services de son père et de son grand-père, qui ont obtenu des concessions de terre qui ne rapportent rien à la mère. Demande de l'aide pécuniaire pour sa mère afin de lui permettre de retirer quelque chose des terres concédées dans le Haut-Canada, ou une position pour lui-même dans cette province. Page 87

Merry à Charles, 15 septembre. Sa lettre reçue; la demande devrait être adressée à Bathurst. 90

24 septembre, Bond Street. Hillier a Goudburn (?). On lui a fait voir une copie des réponses aux dépêches de Maitland. Le partage des fonctions entre le Bas et le Haut-Canada n'a pas été touché; il comprend toutefois que le parlement ne se mêlera pas d'une affaire d'intérêt aussi local. Relativement à l'établissement de noirs sur une ligne parallèle au chemin du lac Simcoe à la baie de Gloucester. Quincy Adams s'est adressé au chargé d'affaires à Washington pour savoir si des esclaves fugitifs pourraient être suivis jusqu'au Canada. Le procureur général a répondu négativement. Cette question s'applique toutefois aux esclaves du Michigan qui sont allés se réfugier dans les établissements situés au fond de l'ouest. Il comprend que des fonds sont nécessaires pour le service secret; un peu d'aide à la presse tomberait sous ce titre. 117

(La lettre est datée du jeudi 24, erreur dans le jour de la semaine ou le jour du mois. Hillier était en Canada en 1818 et retourna à Londres à la fin de 1819 ou au commencement de 1820.)

24 septembre, Londres. Gore à Goulburn. Le traitement de Givins a été porté à vingt schelings par jour, mais lorsque le ministère des sauvages a été confiée au commandant des troupes, Sherbrooke l'a diminué de cinq schillings par jour. Il demande que permission soit donnée à Givins de prendre des terres pour ses enfants sans payer de contribution. 108

29 septembre, Londres. Charles à Goulburn. Il regrette la réponse défavorable de Bathurst, et il réitère sa demande pour lui permettre de se rendre dans le Haut-Canada pour améliorer les terres concédées à son père. 91

30 septembre, Trésorerie. La Trésorerie (Harrison) à Goulburn. Les documents relatifs à la requête en compensation de George Hawden ont été transmis à Bathurst. 51

1er octobre, Whitehall. Le comité du Conseil du commerce. Relativement à un projet de loi réglementant le commerce entre le Haut et le Bas-Canada, Leurs Seigneuries espèrent pouvoir présenter une loi au parlement à sa prochaine session. 38

1er octobre, Downing Street. Chris. Robinson à Goulburn. Relativement à l'acte de 1791 pourvoyant à un clergé protestant, il désire connaître les termes des communications faites au parlement et les instructions à donner aux gouverneurs sous l'empire de cette loi, attendu qu'elle ne donne qu'au Roi le pouvoir de donner des instructions pour la réserve des terres. Les termes sont généraux et l'on a peut-être eu aussi l'intention de pourvoir aux protestants dissidents. Il demande aussi si dans les instructions du gouverneur de Terreneuve il y a une disposition qui s'applique à la nomination des notaires. 41

1er octobre, Downing Street. John Gregson à Goulburn (?). Demande un examen de l'acte de 1774 et des actes de la législature séparée du Haut-Canada. 110

2 octobre, Londres. Seton, Plomer et Seton au lord Président du Conseil. Transmettent une requête demandant le désaveu d'un acte adopté par la législature du Haut-Canada; demandant qu'avis leur soit donné lorsque la requête sera mise à l'étude. Lors de la session qui suivit celle au cours de laquelle l'acte a été adopté, les dispositions vexatoires ont été abrogées. 216

2 octobre, Londres. Seton, Plomer et Seton. Transmettent copie d'une requête qui leur a été envoyée pour être présentée au ministère des colonies. 211

1819.

Inclus. Requête au Prince Régent demandant le désaveu de "l'Acte pour autoriser l'instruction et le procès devant avoir lieu dans tout district de la dite province", loi en vertu de laquelle les sujets de Sa Majesté sur simple soupçon de crime peuvent être harassés et amenés d'un district dans un autre, etc. Page 212

12 octobre, Près Berwick. Lord Arbuthnot à Goulburn. Exerce son influence pour obtenir la position de receveur général pour Alexander Wood. 80

13 octobre, Londres. Charles à Goulburn. Il fait de pressantes instances pour obtenir de l'aide pécuniaire dans le but de se rendre dans le Haut-Canada, quand bien même que les avances ne seraient que temporaire. 94

20 octobre, Killarney. Peter Fleming à Bathurst. Demande des renseignements sur la propriété de son parent, Denis O'Reily, propriété dont il est fait rapport au ministère des colonies. O'Reily est mort à Kingston, sans enfants. 97

21 octobre, Trésorerie. La Trésorerie (Lushington) à Goulburn. La requête de Meredith Melvin a été transmise à Bathurst pour savoir ce qu'il en pense. 52

15 octobre, Doctors' Commons. Consultation des procureurs Chris. Robinson, R. Gifford et J.S. Copley, alléguant que les revenus des réserves du clergé, par l'acte de 1791, ne s'appliquent pas uniquement à l'Eglise d'Angleterre; mais on peut aussi les appliquer à l'Eglise d'Ecosse, mais ils ne s'appliquent pas aux ministres dissidents. Dans l'application des revenus le gouverneur pourra en faire une part pour le maintien du clergé de l'Eglise d'Ecosse. Relativement à la création et à l'érection de cures et de presbytères, et si l'on employait la totalité des réserves d'un township ou paroisse pour doter une paroisse ou cure particulière, l'on ne pourra retenir une partie quelconque de ces terres pour d'autres fins. 43

25 novembre, Liverpool. John Wood Thomas au col. Ellison. Il importe du bois du Canada, mais comme l'agent du gouvernement met des obstacles et l'empêche d'obtenir du pin rouge, il demande, sur la Grande-Rivière ou rivière Ottawa, une concession de terre sur laquelle il pourra prendre du bois. 219

30 novembre, York. Lord Arden à Bathurst. John Carey, aujourd'hui à Kingston, demande une concession de terre supplémentaire. 82

4 décembre, Londres. W. D. Adams à Goulburn. Les objections que le bureau des auditeurs soulève à l'endroit de ses comptes. Des personnes employées dans le bureau ont touché leurs pleins traitements avant que l'ordre comportant qu'elles ne devaient toucher que la moitié n'eût été promulgué; demande que le bureau des auditeurs reçoive intruction d'approuver ces articles dans ses comptes. Demande la nomination de Robinson comme procureur général et de Cameron comme secrétaire. 3

Inclus. Objections du bureau des auditeurs. 5

9 décembre, Amirauté. Barrow à Goulburn. Demande des instructions relativement au paiement de la réclamation du lieutenant Bushby pour ses frais de déplacement pour conduire le lieutenant-gouverneur Gore entre Fort-Erié et Amhersburg. Transmet les ordres en vertu desquels les dépenses ont été faites. 16

Inclus. Bourchier à Barrow, 12 mai. La raison pourquoi il a ordonné de conduire Gore et sa suite de Fort-Erié à Amherstburg et retour. 17

Ordre à Bushby en date du 22 janvier 1816 de recevoir à bord de son vaisseau le lieutenant-gouverneur Gore et sa suite et de les conduire de Fort-Erié à Amhersburg. 18

29 novembre, Trésorerie. E. A. McNaughten à Goulburn. Recommande Johnston à ses bons offices relativement à sa réclamation. 143

31 novembre, Trésorerie. La Trésorerie (Harrison) au même. Vu les faits qui se rattachent aux réclamations de John Johnston du Saut-Sainte-Marie, Leurs Seigneuries recommandent son affaire à l'examen favorable afin que le retard de la production de ses réclamations ne lui porte pas préjudice. 53

Inclus. Requête de John Johnston exposant ses services et ses pertes, demandant du secours. 55

1819. Certificat du lieutenant-colonel McDouall attestant des services de Johnston à Michillimakinac, en 1814. Page 58

Pas de date. Requête du rév. Alexander Macdonell exposant ses services en plusieurs circonstances depuis 1794; les grandes dépenses qu'il lui a fallu faire l'ont mis dans de telles difficultés que seul l'aide généreuse du gouvernement pourra l'en dégager. Pas un seul instituteur ou prêtre catholique n'a touché un sou de traitement, et le fait d'en avoir soutenu quelques-uns durant deux ans a ajouté à ses difficultés. C'est en toute sincérité qu'il a sollicité pour les autres mais sans avoir d'inquiétude pour lui-même; seul l'absolue nécessité le force à venir déranger Sa Seigneurie aujourd'hui. 136

1820. 3 janvier, Charing Cross. Johnston à Goulburn (?) Il a compris que la Trésorerie devait envoyer à Bathurst tous les documents relatifs à ses pertes; et Bathurst devait lui faire connaître sa décision. Transmet des certificats au lt-col. McDouall. 121

(Pour la date (1820) *voir* les lettres de la Trésorerie du 31 décembre 1819, dans lesquelles se trouvent le certificat de McDouall.)

Procès entre les Compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, 1819.

Q—327.

1819. 27 octobre, York. Powell à Maitland. Comme président du Conseil législatif, il n'a pas d'autres renseignements à donner relativement au bill que ce qui se trouve au procès-verbal ; comme membre du Conseil (exécutif ?) il n'hésite pas à communiquer tout ce qu'il sait. Page 2

Inclus. Powell expose la manière dont a été passé le bill pour autoriser l'instruction des procès pour crimes commis dans le territoire inorganisé, les raisons personnelles d'opposition, etc. 4

29 novembre, York. Rapport de J. B. Robinson, procureur général, sur les procédés judiciaires dans le Haut-Canada, à l'endroit du comte de Selkirk ou de la Compagnie du Nord-Ouest. 13

(Le rapport entre dans des détails minutieux et couvre 109 pages.)

Inclus. (1.) Rapport du procureur général (Boulton) et du solliciteur général (Robinson) sur la réponse à donner au gouverneur du Bas-Canada quant aux mesures à prendre dans le Haut-Canada pour recevoir les prisonniers accusés de crime commis dans le territoire des sauvages. 123

(2.) Liste des causes (le crime est énoncé dans chaque cas). (1.) Paul Brown. (2.) Louis Perrault *dit* Mosain. (3.) François Firmin Boucher. (4.) John Severight. (5.) George Campbell, Cuthbert Grant et William Shaw. Duncan Cameron, complice avant le fait. (6.) George Campbell, Hector Macdonald, Robert Gunn. (7.) George Campbell, Duncan Cameron, Séraphin La Marre, Cuthbert Grant, William Shaw. (8.) George Campbell, John Cooper, Donald McCrimmon, Hugh Bennerman (Bannerman ?), Duncan Cameron, John Dougald Cameron, Cuthbert Grant, William Shaw, Peter Pangman *alias* Peter Bostonnois. (9.) Joseph Brisbois. (10.) John McLauchlin. (11.) William McGillivray. (12.) Hugh McGillis. (13.) John McDonald. (14.) Allen McDonell. (15.) Simon Fraser. (16.) Alexander McKenzie. 129

(3.) Requête de Simon McGillivray demandant une commission spéciale pour l'instruction des procès pour les crimes dont l'accusation est portée, afin d'éviter des retards, 5 septembre 1817. 134

(4.) Rapport du procureur général sur la requête, 10 mars 1818, déclarant que les fonctionnaires de la justice ne sont pas en position de fixer une date. 141

(5.) Selkirk à Robinson. Montréal, 8 avril 1818. Il ne peut s'occuper des causes dont l'instruction doit se faire dans le Haut-Canada qu'après

1819. les procès dans le Bas-Canada. Son avocat devrait prêter son concours aux avocats de la couronne dans les poursuites. Page 148

(6.) Robinson à Selkirk, 19 avril. Il n'a plus d'inquiétude quant aux intentions des plaignants; les accusés ont demandé de faire fixer leur procès pour le 20 avril, mais il a répondu que vu l'absence de renseignements il ne pouvait être prêt. Il consent à ce que les prisonniers soient laissés à Montréal jusqu'à ce que leur déplacement soit nécessaire. Il regrette que tous les procès n'aient pas eu lieu dans le Bas-Canada, attendu que la chose aurait été avantageuse pour tous les intéressés. 154

(7.) Robinson à Selkirk, 21 avril. La cour s'est réuni le 20 pour l'instruction des procès pour crimes commis dans le territoire des sauvages, mais comme il (Robinson) n'était pas prêt la cour s'est ajournée *sine die*. 158

(8.) W. Smith à Robinson, 15 avril. Remarques sur les procès qui ont eu lieu aux sessions de la paix à Sandwich, et sur le fait que le cautionnement de Selkirk n'a pas été forfait. 160

(9.) Selkirk à Robinson, 7 mai 1818. Où étaient les individus qui ont été amenés pour leur procès le 20 avril? On ne semble pas avoir pris les mesures nécessaires pour s'assurer de leur comparution à l'avenir. Il avait fait entendre que tous les témoins seraient prêts pour le mois de juin. 161

(10.) Robinson à Selkirk, 17 mai. La procédure suivie à la cour tenue à Sandwich et à laquelle les défendeurs n'ont pas comparu. Le tribunal peut siéger en tout temps. 162

(11.) Uniacke à Robinson, 7 mai. Ne peut donner de renseignements sur ces affaires, attendu que Selkirk a tout gardé en sa possession. La commission pour l'instruction, dans la province inférieure, des procès pour crimes commis dans le territoire des sauvages, expire le 31 mai. Si Selkirk n'est pas prêt à procéder, les prisonniers seront élargis. Le cautionnement de Selkirk a été transmis au Haut-Canada. 165

(12.) Robinson au procureur général du Bas-Canada. Les obstacles qui s'offrent à l'instruction des causes du territoire des sauvages en juin prochain. 167

(13.) Selkirk à Robinson, 20 mai. Il a été informé qu'il doit y avoir une cour d'enquête et mérite au mois de juin, dans le Haut-Canada. Les inconvénients auxquels les parties seront peut-être exposées; il demande quelles sont les accusations dont on s'occupera à Sandwich. 172

(14.) Robinson à Selkirk, 30 mai. La difficulté de faire des arrangements pour les procès à cause de l'absence de renseignements. 176

(15.) Selkirk à Robinson, 27 mai. Va essayer d'avoir ses témoins à York pour les procès au mois de juin. 181

(16.) Robinson au procureur général du Bas-Canada, 2 juin. Comment l'on peut amener les prisonniers du Bas-Canada dans le Haut-Canada pour y leur faire subir leurs procès. 187

(18.) Selkirk à Robinson, 4 juin. Il croit que la cour pour les procès des prisonniers pourrait s'ouvrir dans le Haut-Canada le 18 ou le 20 juin. L'opinion du juge en chef Sewell sur les frontières du Haut-Canada. 189

(19.) Robinson à Selkirk, 15 juin. Relativement à sa lettre du 4 au sujet des mesures qu'il a prises pour les procès. Ils ne pourront probablement pas avoir lieu avant octobre, de sorte qu'il ne peut donner de *subpœna* avant de connaître la décision sur la demande de Sa Seigneurie pour obtenir une séance spéciale. 191

(20.) Selkirk à Robinson, 17 juin. Transmet des *affidavits* avec des observations; pourquoi il demande de connaître la nature des accusations portées contre lui. 193

1819.

(21.) Uniacke à Robinson, 20 juin. Il a envoyé Campbell, Brown et Boucher au shérif à Cornwall pour qu'ils subissent leur procès dans le Haut-Canada. Page 198

(22.) Mandat pour recevoir George Campbell, prisonnier, pour son procès. 200

(23.) Uniacke à Robinson, 29 juin. Transmet le cautionnement de Louis Perrault, Joseph Brisebois, John Cooper, Peter Pangman, Hugh Bannerman, Hector McDonald et Séraphin LaMarre, pour leur comparution dans le Haut-Canada. 203

(24.) Robinson à Jarvis, 14 juillet. Transmet la demande de Selkirk pour obtenir qu'il y ait bientôt une séance d'une cour d'enquête et mérite, afin que cette demande soit soumise à l'administrateur. 204

(25.) Robinson à l'administrateur, 17 juillet. Transmet les communications qui se sont échangées entre lui et les représentants de la couronne dans le Bas-Canada au sujet des crimes commis dans le territoire des sauvages. 205

(26.) Rapport du Conseil du 17 juillet recommandant d'instituer une commission spéciale pour instruire tous les procès pour crimes qu'on dit avoir été commis dans le territoire des sauvages. 206

(27.) Robinson au procureur général du Bas-Canada. Suggère ce qui est à son avis un arrangement convenable pour l'instruction des causes pour crimes commis dans le territoire des sauvages. 207

(28.) Robinson à Selkirk, 21 juillet. Les procès ne pourront avoir lieu qu'après la clôture des circuits qui approchent. 210

(29.) Robinson à Coltman, 25 juillet. Accuse réception de documents. L'arrangement que l'on propose de faire pour les procès. Serait heureux d'avoir son concours. 212

(30) Liste des prisonniers qui devront subir leur procès à Sandwich, avec les accusations que l'on porte contre eux. 215

(31.) Robinson à Selkirk, 5 août. Transmet des subpœnas et des billets de passage pour les témoins, bien qu'il doute d'avoir le pouvoir d'émettre des subpœnas en dehors de la juridiction du tribunal. 218

(32.) Robinson à Selbirk, 15 août. Il est opportun d'obtenir l'autorisation des tribunaux du Haut-Canada, dans le cas de Simon McGillivray, de l'inclure dans l'acte d'accusation de conspiration ; il en est de même pour McKay et Hoole. 219

Pas de numéro. Selkirk à Uniacke, 14 août. Il demande que les documents relatifs au déplacement des criminels dont le procès aura lieu dans le Haut-Canada soient modifiés de manière à faire disparaître tous toutes. 221

Selkirk à Robinson. Il annexe copie de la lettre qu'il a écrite à Uniacke avant de quitter Montréal. (La lettre en question se trouve à la page 221.)

(34.) Selkirk à Robinson, 5 octobre. Parle de la lettre au proucureur général du Bas-Canada, dont il a envoyé copie le 24 avril. 223

(35.) Robinson à Gale, 9 septembre. A lu la déposition contre Fletcher, mais dans les circonstances il ne peut porter une accusation criminelle contre lui sans un ordre exprès du gouvernement. 225

(36.) Robinson à Allan, 12 septembre. Expose en détail les raisons qui l'empêchent de présenter au grand jury une accusation de parjure contre Vandersluys et McTavish. 227

(37.) Robinson à Simon McGillivray, 11 septembre. Il écrit que son frère (à lui Robinson) a appris qu'il (Robinson) était nommé procureur pour la Compagnie du Nord Ouest, mais tant qu'il existerait des accusations criminelles entre Selkirk et cette compagnie, il ne peut faire l'office de procureur particulier pour l'un ou l'autre. 231

(38.) Simon McGillivray au procureur général du Haut-Canada, 14 septembre. Il attire l'attention sur la conduite inconvenante du grand

1819. jury, qui a rejeté les actes d'accusation contre Selkirk et sur les influences qu'on a employées pour arriver à ce résultat ; il demande que l'on porte une accusation criminelle dont l'instruction puisse se faire cour tenante. Page 232

(39). W. McGillivray à Robinson, 22 octobre. Il répète ce qu'il a dit du grand jury qui a illégalement rejeté les actes d'accusation contre Selkirk; il transmet des affidavits et demande que l'on porte des accusations criminelles dont l'instruction se fera cour tenante. 240

(40.) Selkirk à Robinson, 22 octobre. Regrette que les exigences pressantes des affaires l'empêcheront d'assister aux procès. Gale, Allan et Pritchard pourront fournir tous autres renseignements qui seront nécessaires. Son désappointement de la clôture subite de la cour à Sandwich ce qui l'a empêché d'exposer les parjures calomnieux contre eux.

(41.) Robinson à Maitland, 28 décembre. Transmet la demande et les affidavits de la Compagnie du Nord-Ouest, priant qu'une déposition soit faite *ex-officio* contre Selkirk et autres. En vertude la dernière loi, les procès peuvent avoir lieu dans tout district ; il demande des instructions. 246

(42.) Procès-verbal du Conseil, 14 décembre. Le Conseil ne peut recommander que le procureur général produise une déposition *ex-officio*. Les procédés que pourraient suivre les plaignants particulers.

(43.) Robinson à W. McGillivray, 14 décembre. Les procédés qui peuvent maintenant se prendre pour pousuivre, en conséquence de la loi qui a été adoptée et qui permet l'instruction des procès pour crimes commis dans le territoire des sauvages, dans tout district. 250

(44.) Selkirk à Robinson, 6 octobre. Demande à Robinson d'être son procureur dans le procès intenté contre lui (Selkirk) pour emprisonnement illégal.

(45.) Robinson à Clark, 14 octobre. Il ne peut être le procureur de Selkirk, tel que prié de l'être. 255

(X.) Dénonciation du grand jury du district Ouest contre Selkirk et autres pour conspiraion contre la Compagnie du Nord-Ouest. 257

(Les actes dont on se pliant sont donnés en détail.)

(B.) Affidavits de Simon McGillivray (289), de Misané (309), Charles Bremby (310), James Taitt (311), Rodolph Haller (312), Colin Campbell (313), William Elliott (314), Henry Mackenzie (316), William Elliott (318). 289 à 319

(L'affidavit de Simon McGillivray expose au long les délibérations du grand jury ; les autres affidavits, sauf celui d'Elliott (p. 314), se plaignent de la conduite du grand jury. Celui d'Elliott, p. 314, se rapporte à la circulation de livres et de brochures par Selkirk pour influencer l'esprit du grand jury.)

PROCÉDÉS CIVILS.

(1.) Selkirk à McTavise et Vandersluys, août (pas d'année, c'était en 1816). Si les 34 paquets de fourrures marqués R. R. doivent être remis aux agents de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. 320

(2.) J. D. Cameron à McTavish et Vandersluys, 29 août 1816. Daniel McKenzie étant un associé retiré ne peut donner d'ordres. Noyade de McKenzie et de huit hommes à la Pointe aux Pins. 322

(A.) Ebauche d'une lettre qui, apparemment, devait être écrite aux agents de la Compagnie du Nord-Ouest. 323

B (325), C (327), D (329), E (331), F (332), K (334), 4 (336), 5 (339), 6 (344), 7 (348), 8 (357).

1819. De A à 8 se trouvent des affidavits et copies de documents pour prouver que Daniel McKenzie a été obligé de signer des documents contre les intérêts de la Compagnie du Nord-Ouest, dont il était un associé retiré. Page 323 à 369

(C.) Extraits du journal du Conseil législatif au sujet du bill pour l'instruction des crimes commis dans le territoire des sauvages. 362

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR P. MAITLAND, LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE S. SMITH ET DIVERS.

Q. 23–1.

1820.
4 janvier, York. Maitland à Bathurst. En réponse aux lettres de Sa Seigneurie et de Buchanan, il indique l'effet pernicieux qui résulte de la concession de terres à des personnes qui ne sont pas présentes; la perplexité que cause au gouvernement la promesse de concessions de terres bien situées mais qui ne sont pas encore arpentées. Sur la recommandation de Sa Seigneurie il sera accordé des terres à Buchanan sur sa demande personnelle; il ignorait les services qu'il a rendus en matière d'émigration vers le Canada. Page 1

7 janvier, York. Le même au même. Relativement à la dépêche au sujet de Halliday nommé instituteur à £5 par année, traitement qu'il n'a pas touché pour mauvaise conduite; transmet des lettres du sous-quartier-maître général et de Marshall, qui disent que le rév. W. Bell a été nommé et a touché le traitement jusqu'à il y a quelques mois; le rév. M. Harris a été nommé par l'évêque de Québec et a touché le traitement. L'accusation de mauvaise conduite contre Halliday ayant été réfutée, il a été réinstallé. L'école sous la direction de Harris doit aussi se continuer, et toutes deux devraient être maintenus jusqu'à ce que les colons de Perth aient les moyens de maintenir les écoles. 3

Inclus. Cockburn à Hillier, 7 décembre 1819. A reçu la correspondance relative à la requête de Halliday demandant son traitement comme instituteur à Perth. Le rév. W. Bell a été placé à la tête de l'école. 6

Marshall à Hillier, 2 juin 1819. Après enquête il ne peut découvrir que Halliday ait été l'auteur de plaintes futiles ou qu'il ait porté des accusations à l'égard de l'enseignement des enfants. Sa bonne conduite. 7

Sans date. Fowler à Daverne, Perth. Halliday devra subir un examen devant Bethune et l'on devra faire rapport des résultats au gouverneur. 9

Certificat des colons écossais à Perth, 10 avril 1818, en faveur de Halliday. 11

(Les signatures s'y trouvent.)

10 janvier, York. Maitland à Bathurst. Le mauvais effet qu'il y a à accorder des concessions de terre aux officiers réformés de l'armée ou de la marine, simplement sur la présentation de leurs certificats de service. Il suggère que l'on fasse savoir qu'il ne sera pas accordé de concessions à ces deux classes à moins qu'on ne produise une autorisation du secrétariat d'Etat. 12

11 janvier, York. Le même au même. Vu les circonstances particulières, il recommande d'acquiescer à la requête de l'enseigne Allan Napier McNabb, qui demande des terres. 14

Inclus. Requête demandant la lettre patente pour ses terres. 16

15 janvier, York. Maitland à Bathurst. Claus fait rapport qu'il a présenté un effet de £772 3s. 2d., intérêt dû aux sauvages de la Grande-Rivière. 18

18 janvier, York. Le même au même. Transmet extrait des livres de l'auditeur général. 19

1820.

Extrait des livres de l'auditeur, bordereaux de concessions de terres qui ont reçu le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1818 inclusivement, indiquant le nombre de concessions dans chaque classe, faites dans chaque district, et le nombre brut d'acres concédées. Page 20

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concessions.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque ville et comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Home	Ville d'York	2	½	1	441	4	14,451
		1	4	4			
		1	436	436			
	Comté d'York	1	40	40	14,010	62	
		3	100	300			
		53	200	10,600			
		1	250	250			
		1	400	400			
		1	520	520			
		1	900	900			
		1	1,000	1,000			
Est	Ville de Cornwall.	6	1	6	9½	9	4,965½
		1	2	2			
		1	½	½			
		1	1	1			
	Stormont	1	95	95	415	4	
		2	100	200			
		1	120	120			
	Glengary	1	85	85	2,791	15	
		5	100	500			
		1	109	109			
		1	156	156			
		4	200	800			
		1	281	281			
		1	400	400			
		1	460	460			
	Dundas	4	100	400	1,550	10	
		1	150	150			
		5	200	1,000			
	Prescott.	1	200	200	200	1	
Johnstown	Carleton	1	200	200	200	1	3,607
	Grenville	1	6	6	1,476	9	
		5	100	500			
		1	170	170			
		1	200	200			
		1	600	600			
	Leeds	3	100	300	1,931	10	
		1	131	131			
		4	200	800			
		1	300	300			
		1	400	400			

1820. EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereaux de concessions de terres.—*Suite.*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total. d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Midland	Ville de Kingston.	2	$\frac{1}{5}$	$\frac{2}{5}$	$2\frac{3}{10}$	4	Acres, $2,750\frac{3}{10}$ et Chaînes carr. 69,312
		1	$\frac{2}{5}$	$\frac{2}{5}$			
		1	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{2}$			
	Ville de Belleville.	1	3,840 chaînes carr.	3,840 carr. chaî.	4 acres et 69,312 chaî. carr.	16	
		1	7,680 do	7,680 do			
		2	7,968 do	15,936 do			
		1	8,160 do	8,160 do			
		1	8,640 do	8,640 do			
		1	9,120 do	9,120 do			
		1	15,936 do	15,936 do			
		8	$\frac{1}{2}$ acre	4			
	Township de Frontenac.	1	100	100	300	2	
		1	200	200			
	Hastings	1	54	54	744	7	
		1	90	90			
		4	100	400			
		1	200	200			
	Lennox et Addington.	4	100	400	800	6	
		2	200	400			
	Prince-Edouard	2	100	200	900	5	
		2	200	400			
		1	300	300			
Newcastle	Durham	2	100	200	13,930	5	16,555
		1	330	330			
		1	1,400	1,400			
		1	12,000	12,000			
	Northumberland	1	90	90	2,625	13	
		1	95	95			
		3	100	300			
		5	200	1,000			
		1	240	240			
		1	400	400			
		1	500	500			
Niagara	Lincoln.........	1	200	200	200	1	00
Gore	Wentworth...	2	100	200	700	4	1,900
		1	200	200			
		1	300	300			
	Halton.	1	200	200	1,200	2	
		1	1,000	1,000			
London.......	Middlesex	5	100	500	9,900	51	10,100
		44	200	8,800			
		2	300	600			
	Norfolk	1	200	200	200	1	
Ouest........	Essex	1	184	184	1,085	5	1,685
		2	200	400			
		1	211	211			
		1	290	290			
	Kent..........	3	200	600	600	3	
Total de con.	....	....	......	....	.. ..	250	Acres, $56,213\frac{8}{10}$ Chaînes carr. 69,312

Erreurs exceptées.

S. HEWARD,
Auditeur général, H. C.

1820.

RÉCAPITULATION.

Récapitulation des concessions ci-incluses.	Nombre de concessions.	Nombre d'acres et chaînes carrées.
Concessions au-dessous de 100	40	$575\frac{8}{10}$ et 69,312 chaî. carr.
" de 100	45	4,500
" de plus de 100 et au-des. de 200 acr.	7	1,020
" de 200	133	26,600
" de plus de 200 et au-des. de 300 acr.	5	1,272
" de 300	5	1,500
" de plus de 300 et au-des. de 400 acr.	1	330
" de 400	4	1,600
" de plus de 400 et au-des. de 500 acr.	2	896
" de 500	1	500
" de plus de 500 et au-des. de 600 acr.	1	520
" de 600	1	600
" de 900	1	900
" de 1,000	2	2,000
" de 1,400	1	1,400
" de 12,000	1	12,000
Total	250	$56,213\frac{8}{10}$ acres. 69,312 chaînes carrées.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.
31 décembre 1819.

S. HEWARD.
Auditeur général, H.-C.

29 février, York. Maitland à Bathurst. Recommande d'augmenter le nombre des membres du Conseil législatif. 24

Inclus. Les noms du révérend John Strachan, Angus McIntosh, Joseph Wells, Duncan Cameron, George Herchmer Markland. 26

4 mars, York. Maitland à Bathurst. A démis les shérifs Kerr et Merritt pour les raisons indiquées. Les désordres causés par Gourlay; son éditeur et lui-même envoyés en prison; l'aide prêtée par Merritt pour permettre à Gourlay de publier ses écrits séditieux. " M. Merritt avait été un vieux serviteur de la couronne, et il n'y a que la parfaite conscience de la justice et de la nécessité de la mesure qui m'a engagé de le démettre." 27

6 mars, York. Le même au même. Il est convaincu que la législature provinciale ne pourvoira jamais aux trois prêtres catholiques et aux trois instituteurs. Il craint qu'il s'en suivrait un grand mal si l'on ordonnait de payer ces traitements à même les fonds prélevés pour l'usage de la province. Le nombre des catholiques est insignifiant à côté de celui des presbytériens et des catholiques; si on leur accordait quelque chose les autres réclameraient le même privilège. Il suggère qu on pourrait puiser à même les fonds des jésuites, en Bas-Canada. 32

7 mars, York. Le même au même. Transmet une liste de réclamations, dont il recommande particulièrement le paiement, attendu qu'elles sont justes et que le retard apporté dans le règlement préjudicie gravement aux intérêts de Sa Majesté. 35

Inclus. Liste de réclamations. Suivent le nom de chaque réclamant, la somme réclamée et la somme adjugée. 36 à 45

Rapport de la commission des réclamations, 6 mars. Ce rapport indique des catégories de réclamants pour pertes durant la guerre dont on devrait, croit-on, recommander spécialement le règlement. 46

1820.

Thomas Clark à Maitland, 6 mars. Il représente, comme président d'une commission d'officiers de milice, en réponse à l'assertion du commissaire général Robinson, que toutes les réclamations pour pertes subies durant la guerre ont été acquittées; il n'a pas de doute qu'il a payé toutes celles qui ont été approuvées. Il explique que pour les autres, relativement auxquelles les délibérations ont eu lieu dans la maison du capitaine James Crooks, à la prise de Niagara, tous les documents à l'exception du rôle ont été brûlés, de sorte que les réclamations ne pouvaient être approuvées dans le temps par le général Sheaffe. Il s'en suit que ces réclamations ne sont pas encore réglées. Transmet sous le même pli une lettre du quartier-maître général de la milice sur le même sujet. Vu l'absence d'un commissariat, etc., au commencement de la guerre, il y a plusieurs infractions aux règles et il reste à régler bon nombre de justes réclamations. Page 49

Nichol à Clarke, 6 mars. Les réclamations dont la commission de la milice a fait rapport différaient de celles réglées par le commissaire général Robinson. 52

Ordre général du 17 mars 1813, décrétant qu'une commission des comptes pour examiner toutes les réclamations à titre de service militaire sera instituée. 54

7 mars, York. Maitland à Bathurst. Les désordres qui existaient dans la province à son arrivée ont rendu nécessaire la loi contre les assemblées séditieuses. Grâce à l'expulsion de Gourlay et à la punition légale de l'éditeur de libelles séditieux, la province est tranquille. Il a suggéré que l'acte pour empêcher les assemblées séditieuses soit abrogé, ce qui a été fait. 99

Inclus. L'Acte abrogeant la loi en question. 101

8 mars, York. Maitland à Bathurst. Congé a été accordé à Crookshank, receveur général intérimaire, McGill, l'ex-receveur général, s'étant chargé de remplir ces fonctions.

8 mars, York. Le même au même. Transmet le projet de loi relatif aux successions confisquées, projet qu'il a réservé pour les raisons indiquées. 56

8 mars. York. Le même au même. La législature a été convoquée le 21 février et prorogée le 7 courant. Transmet copies de ses discours, des adresses en réponse et une liste des lois adoptées. 61

Inclus. Discours à l'ouverture. 62

Adresse du Conseil législatif. 67

Adresse de l'Assemblée. 71

Discours de prorogation. 76

Liste des lois adoptées. 80

8 mars, York. Maitland à Bathurst. Il suggère l'établissement d'un hôpital sur le pied de celui de Chelsea pour venir en aide à ceux qui ont souffert de la guerre. Plan de dotation; recommande que Wells soit mis à la tête de l'institution; ses qualités. Le receveur général pourrait être trésorier, qui paiera les deniers entre ses mains au moyen de mandats et en rendra compte à la Trésorerie. Si Wells était nommé, demande qu'on lui continue sa demi-solde et sa pension. 83

Inclus. Mémoire des terres que l'on propose de vendre pour doter un asile royal d'invalides, sur le plan de l'hôpital de Chelsea. Les terres sont indiquées sur les plans marqués A. B. E. F. qui suivent la page 89. 86

Les plans des terres pour l'hôpital. 89*a*

Mémoire des terres que l'on propose de vendre pour défrayer les dépenses annuelles nécessitées par les présents donnés aux sauvages en considération des morceaux de terres qu'on a achetés d'eux. Les terres sont indiquées sur les plans marqués A. B. C. D. 88

Partie des plans des terres des sauvages. 89*a*

8 mars, York. Maitland à Bathurst. Transmet l'adresse de l'Assemblée, avec des documents. 90

1820.

Inclus. Adresse de l'Assemblée qui dit que le port que l'on exige pour les lettres dans le Haut-Canada dépasse le taux fixé par la loi ; des preuves sont transmises. Page 91

Table de distance dans l'Amérique Britannique du Nord, avec le prix de port d'une seule lettre. 92*a*

Question posée au maître de poste d'York, avec ses réponses. 93

8 mars, York. Smith à Bathurst. Il fait savoir qu'en l'absence du lieutenant-gouverneur à Québec, il a pris en main l'administration. 126

20 mars, Québec. Maitland au même. Transmet une liste des soldats licenciés et d'émigrants établis dans les établissements militaires de Rideau, qui demandent un passage pour leurs familles. Il recommande d'acquiescer à la requête. 103

Inclus. Liste. 104, 105

18 avril, York. Smith à Bathurst. Transmet copies des lois adoptées à la dernière session. 127

24 avril, Québec. Maitland à Bathurst. Transmet une lettre de Claus. Les maris des veuves dont il parle étaient de fidèles serviteurs de la couronne. 106

Inclus. Claus à Bowles, 4 avril. Transmet des requêtes des veuves de John Arkin et de John Henry Kabman, du ministère des sauvages, pour obtenir une pension. 107

Requête de Madeleine Askin. 108

Requête d'Anne Kabman. 109

11 mai, Québec, Maitland à Bathurst. Transmet une liste de soldats licenciés et d'émigrants de la colonie militaire de Rideau qui ont demandé le passage de leurs familles. 111

Inelus. Liste. 111*a*

(Cette liste est différente de celle envoyée le 20 mars.)

16 mai, Québec. Maitland à Bathurst. Le terrain sur lequel étaient construites les casernes à Kingston a été divisé en lots à bâtir et a payé à peu près toute la construction des casernes en pierre de la Pointe Henry. 112

19 mai, York. Smith à Bathurst. A donné à Baby, inspecteur général, deux mois de congé. 129

22 mai, Québec. Maitland au même. La situation actuelle de l'établissement naval du lac Erié, étant la plus propice, il recommande d'accepter la cession de certaines terres de sauvages sur la Grande-Rivière, pour être de nouveau concédées, car si l'établissement naval doit rester sur la Grande-Rivière, le terrain en arrière ne doit pas rester exclusivement en la possession des sauvages. 114

22 mai, Québec. Le même au même. A reçu la dépêche au sujet de l'affaire de John Johnson (Johnston ?). La différence entre son cas et celui des autres victimes de la guerre. 116

11 juin, Québec. Le même au même. La difficulté que rencontre le projet d'acheter du nouveau territoire en en vendant une partie; son concours pour l'établissement projeté d'un asile royal d'invalides et pour l'amélioration de l'état des sauvages dans le voisinage des établissements. Les obtacles que rencontre la vente des biens confisqués et des terres des absents qu'il faut maintenant taxer. Ajouté à cela le faible nombre d'émigrants arrivés. Demande que la Trésorerie se désiste du paiement du nouveau territoire par la vente des terres. La diminution des dépenses du département des sauvages fera face à cette charge. 117

Inclus. Gore à Sherbrooke, 4 juin 1817. Acte passé pour obtenir la réserve militaire qui touche au vieux Fort-Français pour des fins purement militaires. 120

Procès-verbal du Conseil au sujet de la réserve qui touche à l'ancien Fort-Français. 121

Sherbrooke au président Smith, 30 juin 1817. A reçu copie du procès-verbal du Conseil, et remercie pour les soins qu'on a pris de la réserve, mais aux termes du procès-verbal le commandant en chef sera privé de

1820.

tout contrôle du terrain en question, qui est uniquement mis à la disposition de la commission de l'artillerie, qui, à une telle distance, n'aurait guère la même opportunité de juger d'une évantualité que le commandant des troupes sur les lieux; il suggère que le Conseil pourrait reviser son procès-verbal et concéder la réserve pour des fins militaires sous le contrôle du commandant des troupes, qui se trouverait ainsi en état de construire des casernes, etc., et déterminer encore les parties requises pour des ouvrages de défense. Page 123

15 juin, York. Smith à Goulburn. A demandé £80 pour rembourser à Spilsbury et sept colons la somme qu'ils ont déposé entre ses mains (à Goulburn). Envoie copie des reçus donnés à Spilsbury et aux autres. 130

Inclus. Reçu attestant que £10 ont été déposés à Londres pour chacun des colons, en mars 1817, et que Spilsbury a fourni des provisions. 131

Reçu, pour le remboursement des £10 chacun. 132

30 juin, York. Maitland à Bathurst. Il est revenu à York et a repris l'administration. 134

9 août, York. Le même au même (n° 1). Transmet et recommande la requête de Francis McNeill, qui demande une concession de la réserve de la couronne. 135

Inclus. Requête en date du 1er août. 137

Rapport de Ridout, arpenteur général, sur l'affaire de McNeill. 139

Rapport qui fait voir la promesse faite par Gore à McNeill. 140*a*

8 septembre, York. Maitland à Bathurst (n° 2). Transmet, dans le but d'avoir une décision, le rapport des réclamations de certains émigrants qui ne sont pas des réclamants militaires dans l'établissement de Perth, et qui demandent d'avoir leurs actes exempts de tous frais. 141

Inclus. Annonce officielle des conditions auxquelles l'on acceptera des colons; en date du 23 février 1815. 143

Explication des conditions déjà publiées. 148

Procès-verbal du Conseil, 20 juillet 1820. Le Conseil n'ayant reçu aucune instruction à l'égard des honoraires à exiger des émigrants civils, recommande que la question soit soumise au gouvernement de Sa Majesté. 157

16 septembre, York. Maitland à Bathurst (n° 3). L'arrivée et la distribution des drapeaux au bataillon incorporé du Bas-Canada l'engage à citer le paragraphe 4 de l'ordre général de la milice de sir Gordon Drummond, et il espère que les services du bataillon incorporé du Haut-Canada seront pris en considération. 159

Ordre général de la milice, 10 mars 1815, qui licencie la milice. Le paragraphe 4 louange ses services, etc. 161

12 octobre. Maitland à Bathurst (n° 4). Désire faire disparaître les doutes relativement à la mise en vigueur des lois sur la navigation dans le Haut-Canada. 164

14 novembre, York. Le même au même (n° 5). Transmet une lettre de Hopper, commissaire de la paix pour le district de Johnstown, contenant l'aveu de John Kelly, d'un meurtre qu'il a commis en Irlande, avec le rapport du procureur général sur l'affaire. 167

Inclus. Hopper à Hillier. Envoie l'aveu de John Kelly d'un meurtre commis à Wicklow en 1815. Comme il (Hopper) peut partir pour l'Irlande, il est nécessaire d'avoir des certificats frappés du grand sceau, qui attestent de son pouvoir de recevoir de ces aveux. 168

Aveu de John Kelly du meurtre de Michael Fox, le 9 février 1815. 170

Robinson à Hillier, 31 octobre. La procédure à suivre pour le procès de John Kelly. 173

18 novembre, York. Maitland à Bathurst. Arrivée de Dunn pour succéder à McGill comme receveur général; son cautionnement personnel accepté à titre de garantie en attendant. L'état des finances de la province et les mesures qu'il a prises pour faire face aux dépenses, mais en conséquence de la

1820.
vente des terres confisquées et de la grande quantité que la taxe sur les terres inoccupées a jetées sur le marché, il va se trouver dans l'impossibilité de payer pour les présents des sauvages, et il espère que Sa Seigneurie prendra la chose à sa charge, vu que la somme n'est pas plus forte qu'elle l'était avant l'acquisition des terres qu'on a à payer; transmet un état comparatif. Page 175

Inclus. Etat. 179 à 180

Maitland à Bathurst, juin 1820. Il propose un plan pour répandre d'abord l'Evangile parmi les Six-Nations et Mississaugas et leur apprendre l'agriculture; un médecin serait le bienvenu. Une partie des réserves des sauvages pourrait servir à créer un fonds pour faire face aux dépenses. Les Mississaugas ont à cette fin consenti à abandonner à Sa Majesté toutes les terres situées sur la Crédit et sur deux autres petits cours d'eau qui se jettent dans le lac Ontario, soit en tout environ 20,000 acres. La situation de ces terres leur donne de la valeur, et il en est de même de celles de la Grande-Rivière. Il n'a pas de doute que les Six-Nations céderaient volontiers deux fois autant de terre pour le même objet. Il suggère que l'administration pourrait en être confiée à la Société de la propagation de l'Evangile. 181

(Pour les autres pièces incluses, *voir* 328-2.)

Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, le gouverneur intérimaire S. Smith et divers, 1820.

Q. 328-2.

1819.
20 février, York. — Hillier au shérif. Incluse dans la lettre du shérif à Castlereagh, 13 seprembre 1819.

3 avril, York. — Le même au même. Incluse dans la lettre du shérif à Cestleragh, 13 septembre 1819.

13 septembre, Kingston. — Le shérif à Castleragh. Transmet une lettre du secrétaire du lieutenant-gouverneur. Il ne peut avoir d'avocat pour prendre sa cause et il demande que ses griefs soient soumis au parlement. Page 407

Inclus. Hillier au shérif, 3 avril. On a transmis sa requête au gouverneur en chef. 408

Hillier au shérif, 20 février. Il a la même protection que les autres, à savoir, les lois de son pays. Le gouvernement ne peut intervenir. 407

24 novembre, York. — Maitland à Torrens. Incluse dans la lettre de Torrens à Goulburn, 7 février 1820.

Pas de date. — Bordereau des acquisitions faites des sauvages et conclues depuis l'arrivée de sir Peregrine Maitland, C.C.B., lieutenant-gouverneur, du 16 octobre 1818 au 1er avril 1819. 254*a*

Requête de Jane Graham demandant un passage pour lui permettre, elle et ses enfants, d'aller rejoindre son mari dans la colonie de Perth. 353

Requête du sergent Maitland, demandant un passage pour le Canada pour ses deux sœurs et leur famille. 383

1820.
1er janvier, Jermyn Street. — Allan, chirurgien, M. R., à Bathurst. Parle de sa requête demandant d'être entendu pour empêcher la sanction d'un acte adopté par le Haut-Canada en 1818 et sous l'empire duquel il devait subir un procès, et il prie que jusqu'à ce qu'on connaisse la décision du Prince Régent, sa comparution au procès et ses cautionnements soient déclarés valables. Comme il ne peut connaître la décision avant l'expiration de la date fixée par ses cautionnements pour sa comparution, il demande que les délais soient de nouveau prolongés. 319

6 janvier, Guerre. — Merry à Goulburn. Il demande la permission d'envoyer un paquet à York avec les dépêches coloniales. 297

1820.
10 janvier, Guerre. Foveaux à Goulburn. Envoie extrait d'une lettre concernant le quartier-maître Ellis, et demande les renseignements que le ministère des colonies pourrait donner à son égard. Page 298

10 janvier, Bervie. Arbuthnot à Bathurst. Il recommande qu'Alexander Wood soit nommé au poste de receveur général à la démission de McGill. 321

13 janvier, Jermyn Street. Le même à Goulburn. Transmet une lettre de Bathurst, demandant que le poste de receveur général pour le Haut-Canada soit donné à Alexander Wood, et le prie de mettre cette demande devant Bathurst. 323

20 janvier, Manchester Buildings. MacGregor au même. N'a jamais eu l'intention de demander une concession de terre dans le Haut-Canada sans offrir l'équivalent. Si les Mississaugas n'ont pas fait de cession et si le gouvernement ne désire pas les dépouiller des terres, il ne veut pas insister sur l'opportunité de la mesure. Abondonnant l'idée des terres sur la Crédit, il attire l'attention sur la culture du chanvre, culture pour laquelle est propice une partie considérable du sol du Haut-Canada; il proposerait de le cultiver pour l'usage exclusif du gouvernement, en considération d'un encouragement équivalent; il faudrait une concession de 20,000 acres pour mettre l'entreprise sur un pied qui en ferait une œuvre d'utilité publique. 373

2 février, Fetter Lane. Requête de Latrobe, secrétaire de l'*Unitas Fratrum.* Demande protection pour les lettres concédées à la Société Morave en 1793, pour l'usage des sauvages convertis, et sur lesquelles un bourg appelé Fairfield a été bâti. En 1819 l'on fit des propositions aux sauvages mêmes au sujet d'une partie de la terre, ce qui fut accepté, mais refusé après explication. Dans cette affaire les directeurs de la mission, de concert avec les missionnaires, admirent que la cession des terres serait la ruine de la mission. Pourquoi l'on ne veut pas se départir des terres; toute proposition de vente devrait être faite aux fidéi-commissaires et non aux sauvages directement. L'exécution de l'acte a été demandée, mais s'il y a des difficultés la société se contentera des documents qu'elle a en main, se reposant sur la justice du gouvernement britannique. 368

7 février, Gardes à cheval. Torrens à Goulburn. Transmet lettre de Maitland avec requête du colonel Neil McLean pour qu'elle soit remise à Bathurst. 278

Inclus. Maitland à Torrens, 24 novembre 1819. Transmet, pour le commandant en chef, requête et documents du colonel Neil McLean. 279

9 février, Guerre. Merry à Goulburn. Envoie affidavit du capitaine Thomas Fitzgerald, à demi-solde, des *Glengarry Fencibles*, avec prière de la renvoyer en disant si sa nomination et ses émoluments comme commis dans le bureau du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada sont correctement énoncés. 299

17 février, Guerre. Le même au même. Désire connaître la somme du traitement et des émoluments de J. B. Macaulay comme greffier des assises du district occidental du Haut-Canada, vu qu'il a demandé une indemnité militaire égale à sa demi-solde en sus des émoluments de son bureau. 300

17 mars, Guerre. Le même au même. Désire connaître le traitement et les émoluments du lieutenant-colonel Wells, comme receveur spécial pour la vente des biens confisqués, vu qu'il a demandé une indemnité militaire égale à sa demi-solde en sus de ces autres émoluments. 301

20 mars, Kensington Gore. Wilberforce à Bathurst. Il a essayé d'avoir deux instituteurs pour Maitland pour enseigner le système national, mais n'en a eu qu'un; le traitement offert est trop bas. Envoie Spragg, l'instituteur engagé, pour régler l'affaire du passage. 412

21 mars, Southwark. Joseph Spragg à Goulburn. Demande que la mère de sa femme soit incluse dans l'ordre d'un passage pour lui et sa famille pour le Haut-Canada. 404

29 mars, Trésorerie. Lushington au même. Les lords du Trésor approuvent le projet de restreindre la distribution des présents aux sauvages à une seule par année. 288

1820.
7 avril, Amirauté. Croker à Goulburn. Comme on ne sait au juste quand l'on donnera suite à la poursuite contre le capitaine Street, il lui est permis de résider dans le Haut-Canada. Page 310

19 avril, Marine. Commission de la marine à Goulburn. Demande l'adresse de la femme et de la fille de J. Drysdale, colon en 1815, et de Margaret Drysdale, afin que l'agent à Leith puisse communiquer avec elles au sujet de leur passage. 311

26 avril, Aberdeen. James Strachan à Bathurst. Envoie un numéro de sa *Visite au Haut-Canada* (*Visit to Upper-Canada*). 406

28 avril, Marine. La Commission de la marine à Goulburn. Joseph Spragg, sa femme, trois fils, deux filles et sa belle-mère pourront s'embarquer à Deptford dans le *Huddart* pour Québec vers le 7 mai. 312

4 mai. Requête de Mary Irwin demandant un passage pour lui permettre d'aller rejoindre son mari dans la colonie de Perth. 358

12 mai, Guerre. Merry à Goulburn. Désire savoir quelle est la valeur annuelle de la position d'huissier de la Verge Noire du Conseil législatif du Haut-Canada, et la date de la nomination de Lee à ce poste. 302

13 mai, Jermyn Street. Allan à Bathurst. Demande un nouvel ajournement de son procès dans le Haut-Canada. Une autre raison est le décès de Selkirk, qui était compris dans la même accusation. 324

18 mai, Caledan. Elizabeth Irwin au même. Elle a envoyé une requête exposant que son mari s'est embarqué pour Frédéricton en mai 1818, et qu'elle a été une des femmes du régiment qui a dû rester au pays. Depuis lors elle a travaillé ferme et maintenant tout a manqué. N'ayant pas eu de réponse, elle renouvelle sa demande d'un passage pour aller rejoindre son mari. 346

23 mai, Londres. Douglas à Goulburn. Au sujet du capitaine Roxburgh. Transmet une autre lettre de celui-ci. Y aurait-il des difficultés à acquiescer à la demande que comporte le paragraphe final. 340

Inclus. Roxburgh à Douglas, 19 mai. Il regrette l'insuccès qu'a eu la requête, mais il est tout aussi reconnaissant que si elle eût eu du succès. Il ignorait qu'il y eut un délai déterminé pour prendre possession des terres concédées sous peine de déchéance, et il remercie Goulburn d'avoir enlevé cette difficulté. Il n'a pas eu le désir de faire de la spéculation avec les terres, autrement il aurait pu avoir les 1,200 acres il y a plusieurs années, mais il ne pouvait pas alors remplir les conditions. Son cas particulier, il n'y a pas d'officier en Canada qui ait des titres semblables, car les autres ont à peine fait le recrutement requis, tandis qu'il a recruté cinquante hommes au lieu de trente-cinq, qui était le chiffre voulu, les dépenses se sont élevées à £300 ou £400 de son argent; en outre, grâce à son influence, au delà de 200 bons hommes ont pris du service. Il demande une courte entrevue avec Goulburn. 341

25 mai, Guerre. Merry à Goulburn. Le major à brevet James Hamilton Powell a demandé une indemnité militaire égale à sa demi-solde en sus de son traitement comme secrétaire de la colonie de Perth; il désire connaître la somme annuelle de son traitement et de ses émoluments comme secrétaire. 303

Lettre semblable écrite le 16 juin. 305

30 mai. Comité des loyalistes à Goulburn. Transmet un exposé de leur affaire. 313

31 mai, Guerre. Merry à Goulburn. Réitère sa demande de renseignements au sujet du traitement de Lee, etc., n'ayant pas eu de réponse à sa lettre du 12. 304

— juin. Apostille relative à la proposition touchant l'amélioration des sauvages. 184

(Pour la première partie, *voir* série Q. 328-1 p. 181)

10 juin, Glengarry. Le révérend A. Macdonell à Goulburn. Rien n'a été fait relativement au paiement des prêtres et des instituteurs des habitants catholiques du

1820.

Haut-Canada; impossible de décrire leur misère. La promesse d'une augmentation pour lui-même lorsque la nomination serait sanctionnée par Rome n'a pas encore été remplie ; les bulles du pape ont été lancées il y a dix-huit mois. Page 376

15 juin, Howden. Requête d'Elizabeth Jameson demandant un passage pour lui permettre d'aller rejoindre son mari à la colonie de Perth. 361

Le certificat du ministre et des marguilliers de Hooden est annexé. 360

20 juin, Guerre. Palmerston à Lushington. Incluse dans la lettre de Hannon à Goulburn, du 14 juillet.

3 juillet, Aghold. Elizabeth Codd à Bathurst. Demande un passage gratuit pour aller rejoindre son mari établi dans le comté de Perth, Haut-Canada. Liste de la famille, elle-même, deux petits garçons et deux petites filles. 336

3 juillet, Toomebridge. Requête de la famille Mackey demandant un passage pour leur permettre d'aller rejoindre leur père, John Mackey, à la colonie de Perth. 378

5 juillet, St. John. Robert Irvine à Goulburn. Demande de savoir la nature du rapport de Maitland au sujet de sa demi-solde. Les misères qu'il a endurées dans la marine marchande lui ont infligé des maladies qui, si elles ne sont pas fatales, l'empêcheront de gagner sa vie comme marin. 363

14 juillet, Trésorerie, Harrison au même. Relativement à la requête du colonel Neil McLean demandant l'indemnité accordée aux officiers blessés dans le service, et qui a été transmise par le ministère de la guerre, les lords du Trésor ne peuvent recommander qu'on acquiesce à cette demande. 289

Inclus. Palmerston à Lushington, 20 juin. Le colonel McLean ne semble pas avoir été blessé sur le champ de bataille ou dans le service militaire, de sorte que, s'il s'agissait d'un officier de l'armée anglaise, il ne serait pas considéré comme ayant droit à une pension. 290

17 juillet, Downton. John Mills Jackson à Bathurst. Demande de nouveau une concession de terre, vu qu'il n'a pas d'espoir d'en obtenir une de la commission des terres du Haut-Canada, bien qu'il eût autant de titre à la chose que n'importe quel membre de la commission. La somme qu'il a dépensée sur la propriété qu'il a achetée en 1805; les services de ses fils et les siens à aider à sauver le *Portland Packet.* Il n'a pas reçu de dédommagement pour ses pertes à Saint-Vincent. 364

19 juillet, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Transmet, pour que Bathurst se prononce, la requête de David Price, du département des sauvages, demandant une pension de retraite. 291

21 juillet, Ibbotson's Hotel. Halton au même. N'a pas l'autorisation du Haut-Canada de payer les honoraires sur les commissions des conseillers législatifs récemment nommés. A quoi les honoraires s'élèvent-ils ? 271

23 juillet, Albion Place. Maitland à Goulburn (?) Il fait des excuses pour la peine que lui a donnée son petit-fils en n'allant pas le voir. Il a été nommé à une sous-lieutenance dans le 68e et il doit partir sans retard pour le Canada. 380

24 juillet, Postes générales. Freeling à Goulburn. Relativement aux représentations de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada alléguant que le port exigé pour les lettres dépasse celui qu'autorise la loi, la correspondance fait voir que lorsque les postes furent établies en 1800, les recettes n'étaient pas égales aux dépenses, et le gouvernement d'alors entreprit de combler le déficit, travail que renouvela le lieutenant-gouverneur Hunter (il n'est pas donné de date). Le Directeur général des postes n'a jamais dépassé les taux autorisés ; un port supplémentaire a pu originer à la suite d'une entente avec le gouverneur ou la législature provinciale. L'on va faire des recherches et l'on en communiquera le résultat. 315

31 juillet, Downing street. Halton au même. A avancé à Chapman l'argent des honoraires et les timbres des *mandamus* pour les cinq messieurs nommés au Conseil législatif ; il demande qu'on les envoie par le prochain courrier. 272

31 juillet, Manchester. ———à Bathurst (?) transmet une lettre de David Oram et d'autres documents avec la requête de sa femme qui demande un passage. A la

1820.

lettre est annexé un certificat attestant de la bonne conduite de la femme et de la famille. Page 388

Inclus. David à Jane Oram, 11 mai 1820. Donne des détails de sa vie en Canada, désire que sa femme et sa famille aillent le rejoindre, mais il retournera en Angleterre si ces amis croient que c'est mieux. 389

3 août, Whitehall Place. — Adams à Chapman. Demande l'estimation budgétaire du Haut-Canada pour la présente année. 267

8 août, Ibbotson's Hotel. — Halton à Goulburn. Ainsi qu'on le lui a recommandé il a remis à Chapman le prix de la copie du journal, mais la somme a été renvoyée. Les volumes sont maintenant renvoyés, vu qu'ils sont absolument impropres à faire partie des archives de la législature du Haut-Canada. 273

9 août, Wexford. — Requête d'Elizabeth Redmond demandant un passage pour elle et ses enfants dans le but d'aller rejoindre son mari. 397

Inclus. Stephen Redmond à sa femme, en date du 14 avril, à Beckwith ; il dit qu'il a demandé un passage pour elle et les enfants afin qu'ils viennent le rejoindre, ce qui a été accordé ; elle devra envoyer cette lettre à Bathurst pour recevoir des instructions. Un post-criptum donne des nouvelles qui intéressent la famille. 399

16 août, Galway. — Requête d'Eliner Gibbons demandant un passage pour aller rejoindre son mari, un colon. 349

16 avril, Artillerie. — Crew à Goulburn. Relativement à la demande de Maitland, qui propose d'appliquer à l'usage de l'asile royal projeté des invalides, les terres réservées à des fins militaires autour du fort Niagara ; l'abandon de ces réserves militaires a toujours créé des inconvénient et des embarras. 285

20 août, Craig's Court. — Greenwood, Cox & Co. à Chapman. Demandent un certificat indiquant la dernière date où Maitland exerçait les fonctions de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, afin de lui permettre de toucher son salaire jusqu'à cette période. 351

10 septembre, Toombridge. — La famille Mackey demandant une réponse à sa requête. Le vaisseau à bord duquel ils avaient instructions de s'embarquer était parti depuis trois jours lorsqu'ils arrivèrent à Cork, qui est à deux cents milles de distance. 381

Inclus. Le mandat primitif accordant un passage est daté du 2 avril 1818.

14 septembre, Whitehall. — Whalley à Goulburn. Relativement aux réclamations pour pertes durant la guerre, la Trésorerie demande qu'on lui envoie copie de l'adresse de l'Assemblée législative, en mars 1815. 314

25 septembre, York. — Hillier au même. Lady Sarah Maitland demande protection pour ses lettres. . On a reçu la nouvelle qu'il y a eu des actes de violence entre les compagnies rivales dans le territoire des sauvages. 356

22 octobre. Plymouth Dock. — Le quartier-maître Maitland au même. Il remercie pour le passage donné à sa sœur pour lui permettre d'aller retrouver leur frère, le sergent Maitland, en Canada. Il demande qu'un passage soit aussi donné à son frère, John Maitland. 385

24 octobre, Hans Place. — Le rév. Dr Stewart au même. Précisément de retour du Canada, il demande une entrevue. 410

27 octobre, Whitehall Place. — Adams au même. Le traitement de solliciteur général a été versé à H. J. Boulton pour une partie du temps durant lequel il n'a rempli les fonctions que temporairement. Demande qu'on obtienne de Bathurst l'autorisation de sanctionner ce paiement. 268

27 octobre, Whitehall Place. — Le même à Gordon. Demande une semblable autorisation, comme agent provincial, de verser à Boulton le traitement de solliciteur général, pour le temps qu'il en a rempli les fonctions. 270

1820.
7 novembre, Glasgow.

Margaret Orr et Jean Ballantyne. Transmettent requête avec liste de leur famille. Page 394

Inclus. Requête de Margaret Orr et de Jean Ballantyne, sœurs du sergent Maitland, accusant réception du don d'un passage et demandant que la nourriture leur soit fournie durant la traversée. Envoient une liste des membres de leur famille. 329

Liste des membres de la famille de Jean Ballantyne; le mari, la femme et huit enfants, en tout dix. 331

Liste des membres de la famille de margaret Orr, le même nombre. 332

11 novembre, Trésorerie.

Harrison à Goulburn. Les lords du Trésor consentent à l'ajournemeut de la vente des terres pour payer aux sauvages le territoire nouvellement acquis, mais l'on ne devra pas oublier la vente lorsqu'elle pourra se faire avec avantage. 292

15 novembre, Guerre.

Merry au même. Greenwood Cox & Co. ont demandé le paiement de la pension accordée à la veuve du général Æneas Shaw, ainsi que de la pension coloniale de £100 ; a-t-on eu dans l'idée de permettre que l'on touchât cette dernière en même temps que la pension régulière? 306

15 novembre, Cockspur Street.

J. Cawthorn à Goulburn. Le capitaine Cosgrave lui a dit qu'il a transmis le manuscrit de son livre à Bathurst avec une dédicace, et demande la permission de le publier avec la dédicace si elle est approuvée, le manuscrit devant lui être remis pour le publier avec ou sans dédicace. Demande si l'on a reçu le manuscrit. 338

20 novembre, Whitehall.

Clive au même. Transmet, pour qu'elle soit soumise à Bathurst, une lettre du duc de Montrose, avec une requête de certains individus qui désirent émigrer au Canada. 282

Inclus. Montrose à Sidmouth, 18 novembre. Transmet une requête de certains individus de Balfour qui désirent émigrer au Canada. S'est enquis de leur réputation et recommande de les encourager. 283

26 novembre, Carlow.

Margaret Boyle à Bathurst. Demande un passage pour aller rejoindre son mari, Miles Boyle, à Perth, Haut-Canada 333

27 novembre, Guerre.

Merry à Goulburn. Le major Richard Leonard, autrefois du 104[e] d'infanterie, a demandé une indemnité égale à la demi-solde, en sus de son traitement comme haut shérif de Niagara, qu'on porte à £200 par année. Est-ce là le traitement, et quand le major a-t-il été nommé? 307

30 novembre, Guerre.

Le même au même. Quand la pension coloniale de £100 de M[me] Shaw a-t-elle commencé? 308

5 décembre, Whitehall.

Lack (secrétaire du comité du Conseil du commerce) au même. Renvoie les lois adoptées par la législature du Haut-Canada qui n'exigent pas d'observations et qui devront suivre leur cours. 276

7 décembre. Craig's Court.

Greenwood, Cox et C[ie] au même. Demandent certificat de la période durant laquelle Maitland a rempli les fonctions de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. 352

13 décembre, Jermyn Street.

Allan à Bathurst. Demande un nouvel ajournement de son procès. Effets pernicieux de l'acte dont on se plaint si on le laisse devenir loi permanente. 326

14 décembre, York.

Maitland au même (n° 6). Transmet des documents pour démontrer pourquoi il a dû tirer £5,000 du Trésor militaire pour le gouvernement civil, les revenus de la province étant enfermés dans le Bas-Canada. Demande qu'il ordonne que la proportion des revenus dus par le Bas-Canada soit remise sans attendre la sanction de cette législature. 219

14 décembre, York.

Le même au même (n° 7). Transmet la demande de MM. Clark, Grant et Nichol, avec copie de la correspondance. 221

Inclus. Clark, Grant et Nichol à Hillier, 1[er] décembre. Incluse dans la lettre adressée à lord Bathurst au sujet de réclamations pour pertes. 222

Clark, Grant et Nichol à Hillier, 1[er] décembre. Leur hésitation à demander au nom des victimes de la guerre à cause de l'état de pénurie des finances de l'Empire. La nécessité qui les force à cause de l'état de

1820.

finances des perdants, attendu que leurs biens ont été pris pour le service public de la guerre, qui était une guerre nationale et non pas due à la mauvaise conduite des colons et sans qu'ils eussent voix au chapitre. Il serait donc injuste de faire retomber les pertes sur les individus, dont bon nombre travaillaient ferme lorsque leurs biens furent détruits, et qui ont une réclamation indubitable non pas contre la législature provinciale mais contre le gouvernement impérial. Voici comment les réclamations sont classifiées: 1re Réclamations directes contre le gouvernement pour vivres fournies. 2e Destruction de la propriété par ordre du général de Sa Majesté, pour empêcher l'ennemi de s'en servir. 3e Destruction de la propriété par l'ennemi pour avoir été occupée et avoir servi à des fins militaires. 4e Destruction de la propriété pendant qu'elle était en la possession des troupes de Sa Majesté. 5e Destruction de la propriété par l'ennemi pour empêcher qu'elle serve à la défense de la province. 6e Destruction de la propriété par les actes des soldats et des sauvages agissant avec eux. Le gouvernement impérial est tenu au paiement de ces réclamations, et ils sollicitent de Sa Seigneurie de présenter ces réclamations au parlement. Page 225

Extrait des procès-verbaux de la Chambre des Communes, du 20 juin 1783, pour faire voir, à titre de précédent, ce qui a été fait pour les loyalistes. 232

Hillier à Clark, Grant et Nichol, 14 décembre. Le lieutenant-gouverneur ayant déjà fortement recommandé les réclamations du Haut-Canada, a transmis leur lettre à lord Bathurst sans commentaires. 236

décembre, York.

Maitland à Bathurst. Demande des instructions catégoriques sur les relations civiles entre le gouvernement de la province et le gouverneur en chef lorsqu'il réside dans le Bas-Canada. La cause immédiate provient de la colonie militaire formée de troupes licenciées et d'émigrants européens, auxquels le quartier-maître général a fourni des vivres et des outils, et conséquemment sous la direction du commandant des troupes; lorsqu'il a été nommé au gouvernement civil du Haut-Canada, ce gouvernement était distinct de celui du Bas-Canada, et il (Maitland) n'était justifiable qu'au gouvernement de Sa Majesté. Le premier indice qu'on eut d'une intervention dans les affaires provinciales fut de la part de Dalhousie. Transmet des documents relatifs à la proposition de Dalhousie de nommer des magistrats. Envoie correspondance au sujet de la position relative du gouverneur général et du lieutenant-gouverneur, et ce que l'on doit à ce dernier comme fonctionnaire gouvernant la province, et demande des informations sur le sujet. La commission du lieutenant-gouverneur implique l'absence du gouverneur, mais il ne peut croire qu'une visite du gouverneur doive interrompre le cours général de l'administration. Si le gouverneur peut à volonté remplacer le lieutenant-gouverneur, on perdrait toute confiance dans l'administration de ce dernier; il ne peut accepter sans discussion une innovation qui mettrait ses successeurs sur un terrain nouveau. Il regrette que la discussion lui ait tombé en partage, mais il est de son devoir de ne pas laisser cette question embarrasser ses successeurs. Il craint qu'il sera bientôt appelé à se prononcer si un différend surgissait entre lui et le gouverneur en chef à l'égard de l'administration civile. Il a résolu, jusqu'à ce qu'il reçoive des instructions, que si le gouverneur en chef prête serment d'office, il considérera son pouvoir (à lui Maitland) suspendu durant la présence du gouverneur, et que tous les actes du gouvernement devront être faits au nom du gouverneur. Il répondra à toutes les demandes de renseignements, pourvu qu'elles ne semblent pas dictées par un prétendu droit de discuter le problème ou le système de son gouvernement (à lui Maitland) ou de lui demander compte de sa conduite, ce qu'il ne doit qu'à Sa Majesté. Toutes suggestions seront reçues avec respect, mais rien que des suggestions. P.S. Depuis qu'il a écrit ce qui précède, il a

1820.

trouvé une lettre de Prescott (alors gouverneur en chef) au président Russel, administrateur temporaire, déclarant n'avoir ni l'intention ou le pouvoir de donner des instructions dans les choses relevant du gouvernement civil de la province. Page 185

Inclus. Cockburn à Maitland, 9 septembre. Le commandant des troupes demande que certaines personnes (dont les noms sont donnés) soient nommées magistrats dans les nouveaux townships militaires du Haut-Canada. 198

Maitland à Cockburn, 14 octobre. Les personnes nommées seront nommées magistrats lorsqu'on fera revise de la commission de la paix pour le district. 199

Cockburn à Maitland, 24 octobre. Le commandant des troupes désire que les personnes dont les noms sont donnés soient nommées aussitôt que possible, et en conséquence, si la commission ne doit pas être revisée immédiatement, il désire qu'une commission spéciale soit lancée. 200

Maitland à Dalhousie, 9 novembre. Il demande confidentiellement de savoir sous quel jour l'on doit envisager le désir de nommer des magistrats, vu qu'il ne peut consentir à établir un précédent qui le lierait lui ou ses successeurs dans l'administration civile de la province. 202

Myers à Gore, 23 novembre 1816. Sherbrooke regrette que vu l'état de ses yeux il ne peut écrire lui-même à Gore. Une note dit : " C'est le seul exemple qu'on puisse trouver dans mon bureau du fait que le quartier-maître général se soit adressé à un de mes prédécesseurs dans ce gouvernement." 205

Maitland à Dalhousie, 11 décembre. Remercie Sa Seigneurie pour sa réponse prompte et franche. Qu'il n'ait pas été blessé de la nomination de Sa Seigneurie, la chose est claire du fait que le procureur général avait reçu instruction d'insérer les noms des titulaires dans une nouvelle commission avant l'arrivée de la seconde lettre de Cockburn. Les craintes que lui cause la proposition de Dalhousie d'organiser une troupe armée. 206

Prescott à Russell, 31 juillet 1797 (extrait). " L'administration réelle du gouvernement du Haut-Canada vous étant confiée, je ne puis aller plus loin dans cette affaire que de vous offrir mes conseils, que vous accepterez ou non, selon que vous le dicteront la connaissance des choses sur place et les faits." 209

Maitland à Dalhousie, 2 octobre. Le remercie pour ses bons sentiments. Corrige une fausse impression au sujet de la colonie de Richmond. Lorsque Cockburn dit que le système des réserves de la couronne et du clergé dans la colonie a pris origine chez lui (Maitland), il commet une erreur. Les réserves du clergé n'ont jamais été aliénées, les réserves de la couronne étaient dans le but de concentrer la population sur les rives du Rideau ; ceci fut fait avec la permission du Roi, mais l'on donna à la chose une interprétation plus large, contrairement à l'esprit des instructions, et c'est dans ces circonstances qu'il (Maitland) communiqua avec le duc de Richmond à ce sujet, et fit voir la grande importance politique d'agir rigoureusement d'après les instructions, car en dissipant les revenus territoriaux de la couronne, les fins les plus importantes (énumérées) deviennent impossibles à atteindre, et le parti démocratique, voyant cela, a toujours désiré de se débarrasser des réserves de la couronne. L'on peut admettre qu'il y a des inconvénients momentanés, mais le cultivateur industrieux peut étendre ses opérations sur une propriété qu'il peut avoir pour peu de chose et qu'il aura avec autant de garantie que la terre qu'il possède en vertu d'un titre. Il explique l'origine des réserves de la couronne et du clergé. Il enjoint Sa Seigneurie d'examiner la mesure, qui consiste à envoyer des mousquets et des pièces de canon et d'organiser des compagnies volontaires. 211

1820.

Maitland à Dalhousie. Les concessions de terres incultes sur les rives de l'Ottawa sont préjudiciables à la province, mais on ne peut guère employer le remède qu'il propose. Les conditions d'établissement primitivement requises comportaient qu'il suffisait que le concessionnaire eût une maison quelque part dans la colonie; après 1803 on exigea que le concessionnaire résidât trois ans sur son lot, pourvu qu'il n'eut pas d'autre demeure dans la province, les autres conditions requises ne furent jamais enregistrées dans la lettre patente. Le remède qui consiste à imposer une taxe sur les terres des absents, a été approuvé par le gouvernement de Sa Majesté; il aura pour effet de forcer les propriétaires à vendre ou à cultiver. Les aubains ne peuvent être propriétaires de terres dans la province à moins d'y être établis depuis sept ans. Il est douteux que les sujets de naissance maintenant aux Etats-Unis et qui ont été libérés de leur allégeance naturelle par le traité de 1783 soient des aubains, à moins que ce ne soit sous l'empire des dispositions d'une loi provinciale. Si l'on faisait cela et que la loi établit clairement que les propriétaires américains fussent des aubains, plus de la moitié des possessions de la colonie ne serait pas établie. Si Sa Seigneurie doit en agir ainsi, il (Maitland) a ordonné de transcrire les documents qui mettront Sa Seigneurie en possession de l'échelle des honoraires, etc., dès qu'ils seront prêts. Page 215

18 décembre, York. Maitland à Bathurst (n° 9.) Il a appris la nouvelle de la mort de la duchesse d'York. 247

19 décembre, York. Maitland à Bathurst (n° 10.) En réponse à la demande de renseignements concernant certains presbytériens du township d'Osnaburgh, il a fait des recherches et dit que les personnes qui ont fait la demande n'étaient pas des presbytériens réguliers de l'Eglise d'Ecosse, mais des dissidents, que leur ministre, Taylor, était retourné aux Etats-Unis et que depuis la congrégation s'était dissoute. 248

20 décembre, York. Le même au même. Transmet des renseignements au sujet de la Grande-Ile, dans le Saint-Laurent. Cause du retard dans la préparation du rapport du procureur général. 238

Inclus. Rapport du procureur général disant que la Grande-Ile, aujourd'hui l'île Wolfe, primitivement concédée à La Salle en 1675, était devenue la propriété de MM. Curotte, qui l'ont vendue à David Alexander Grant et à Patrick Langan, tous deux morts intestats, laissant des héritiers qui s'accordent à demander le pouvoir de céder leurs terres; cette cession peut être acceptée et les terres concédées de nouveau de façon qu'ils puissent s'unir dans leur requête. 240

Extrait du titre: 1675, concession à Cavellier de La Salle. 1684, La Salle à Daupin de la Forrest, procuration de vendre, etc. 1685, vend en vertu de la procuration à Jacques Couchois. En 1784, Jacques François Curotte, héritier de sa mère, Marie Magdaline Couchois, transporte tous ses intérêts à Michel et Amable, ses frères d'un autre lit. En 1795, les Curotte transportent à D. A. Grant et à Patrick Langan. 244

20 décembre, York. Maitland à Bathurst (n° 11.) Envoie rapport du procès d'une personne pour laquelle il demande pardon. Lorsque les sauvages reviendront de la chasse, il réunira les chefs et leur dira qu'il a demandé pardon à la condition qu'ils se portent garants que l'individu se conduise bien pour la vie. 250

Inclus. Rapport de M. le juge Campbell, 20 décembre, du procès et de la condamnation d'un petit garçon sauvage pour meurtre. L'intelligence et l'éducation du détenu et la malignité de l'acte justifiaient le verdict, mais il a cru bon de suspendre l'exécution jusqu'à ce qu'on connût sa décision (de Maitland), pour les raisons qui suivent:—"1re L'âge "tendre du coupable; 2e la probabilité qu'il ne connaissait pas d'autre "conséquence d'un acte aussi désespéré que celle qui pourrait découler "dans un cas semblable de loi du talion en usage, mais toujours mise à

1820.

“ exécution parmi les sauvages; et 3e il n'a pas été démontré qu'il existât une querelle ou du ressentiment entre le détenu et le défunt.” Page 252

23 décembre, Leighlin Bridge. — Le révérend S. T. Roberts à Bathurst. Demande des passages pour les familles d'Edward Basset et de W. Willoughby. 401

27 décembre, Trésorerie. — Harrison à Goulburn. Liste des réclamations pour pertes reçues. On devra faire savoir aux officiers commandant les troupes que la liste n'est pas authentiquée par la signature des officiers qui composent la commission; d'un autre côté le total n'est pas indiqué, mais comme Leurs Seigneuries approuvent les principes qui ont servi de base à l'enquête dont les réclamations ont été l'objet, ils ont ordonné de payer les réclamants dont les réclamations ont été examinées, et indiqué les sommes auxquelles ils ont respectivement droit, lesquelles ne devront pas dépasser £9,154 17s. 9d. 293

27 décembre, résorerie. — Le même au même. Des drapeaux sont commandés pour le bataillon de la milice incorporée du Haut-Canada, portant le mot *Niagara*. 295

Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, 1821.

Q.—329.

1816.

7 septembre, Downing Street. — Bathurst à Sherbrooke (n° 48). Comment il devra être payé comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et dans l'intervalle qui s'écoulera entre cette époque et le moment où il deviendra gouverneur du Canada. Page 272

Suit un mémoire sur les versements faits à lady Prevost en sa qualité d'exécutrice de sir George Prevost et de sir Gordon Drummond. 273

1820.

5 août, Londres. — Halton à Maitland. Incluse dans la lettre de Maitland à—19 février 1821.

18 août, York. — Rapport du Conseil exécutif sur l'établissement d'écoles nationales. Inclus dans la lettre de Maitland à Bathurst, 4 janvier 1821.

6 novembre, Kingston. — Le révérend John Wilson à Hillier. Incluse dans la lettre de Maitland à Bathurst, 20 février 1821.

1821.

4 janvier, York. — Maitland à Bathurst (n° 12.) Attire l'attention sur les délibérations qui ont eu lieu entre les méthodistes anglais et américains, la conférence à Washington ayant persuadé aux méthodistes wesleyens de Londres de retirer leurs missionnaires, laissant aux méthodistes américains de fournir au Haut-Canada des missionnaires de leur choix. Le danger de cette mesure. Ne peut indiquer d'autre remède qu'accroître le nombre des missionnaires anglicans, et il n'y a pas moyen de le faire. Ce fut pour déjouer que pareille chose s'introduisît dans les collèges qu'il a établi une école semblable à York sur le plan national anglais, et il espère que cet excellent système se répandra bientôt sous le patronage de la couronne, et que ceux qui seront dressés dans l'école centrale deviendront les seuls instituteurs, à l'exclusion, non seulement des instituteurs américains, mais aussi de leur outillage américain, destiné à produire des principes contraires au système britannique de gouvernement. Demande qu'il lui soit permis d'appliquer une partie des réserves des écoles au soutien de l'école centrale. 2

Inclus. Rapport du Conseil exécutif sur les écoles nationales britanniques. 7

29 janvier, York. — Maitland à Bathurst (n° 18.) Envoie extrait des lettres patentes données en 1821.

1821.

EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereau de concessions de terres qui ont reçu le grand sceau de la province, du 1[er] janvier au 31 décembre 1820, inclusivement, indiquant le nombre des concessions dans chaque classe, faites dans chaque district, et le nombre brut d'acres concédées.

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Home	Ville de York...	1	1	1	5	2	46,622
		1	4	4			
	Comté de York.	1	52	52	26,612	56	
		1	95	95			
		16	100	1,600			
		1	105	105			
		1	157	157			
		15	200	3,000			
		1	235	235			
		1	360	360			
		1	400	400			
		1	430	430			
		1	520	520			
		2	600	1,200			
		2	800	1,600			
		1	900	900			
		1	973	973			
		1	1,000	1,000			
		2	1,200	2,400			
		2	1,400	2,800			
		1	1,500	1,500			
		2	1,600	3,200			
		1	1,685	1,685			
		1	2,400	2,400			
	Simcoe........	1	144	144	20,005	16	
		1	150	150			
		1	160	160			
		1	200	200			
		1	205	205			
		1	235	235			
		1	293	293			
		3	1,400	4,200			
		1	1,600	1,600			
		1	2,200	2,200			
		1	2,310	2,310			
		1	2,400	2,400			
		1	2,803	2,803			
		1	3,105	3,105			
De l'Est......	Ville de Cornwall.........	1	$\frac{2}{3}$	$\frac{2}{3}$	$1\frac{2}{3}$	2	$2{,}101\frac{2}{3}$
		1	1	1			
	Glengary......	2	100	200	1,600	6	
		3	200	600			
		1	800	800			
		1	200	200	200	1	
	Stormont.......	3	100	300	300	3	

1821. **Extrait** des livres de l'auditeur, bordereau de concessions de terres, etc.—*Suite.*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
		1	50	50			
		1	80	80			
		2	82	164			
		1	90	90			
		3	93	279			
		175	100	17,500			
	Carleton......	29	200	5,800	26,761	219	
		1	288	288			
		2	300	600			
		1	360	360			
		1	400	400			
		1	470	470			
		1	680	680			
		25	100	2,500			
Johnstown ..	Grenville	7	200	1,400	4,400	33	
		1	500	500			
		1	80	80			
		68	100	6,800			
		1	150	150			
		24	200	4,800			
	Leeds.........	1	230	230	12,970	98	44,131
		1	250	250			
		1	300	300			
		1	360	360			
	Ville de Kingston	1	$\frac{1}{5}$	$\frac{1}{5}$	$\frac{1}{5}$	1	
			chns.	chns.			
		1	7,680	7,680			
	Ville de Belleville	1	7,968	7,968			
			acres.				
		12	$\frac{1}{2}$	6			
		1	$\frac{3}{5}$	$\frac{3}{5}$	chns. 15,648 acres. $6\frac{3}{5}$	15	
	Frontenac.	1	28	28 acres.	28	1	
		1	5	5			
		1	88	88			
		12	100	1,200			
		1	143	143			
Midland	Hastings	4	200	800	7,192	24	
		1	356	356			
		1	400	400			12,972½ acres carrées, chaînes, 15,648.
		1	1,100	1,100			
		1	1,500	1,500			
		1	1,600	1,600			
		2	100	200			
	Lenox et Addington..	2	200	400	900	5	
		1	300	300			
		6	100	600			
	Prince-Edouard....	1	136	136	1,396	9	
		1	160	160			
		1	500	500			
		1	330	330			
	Township de Madoc	1	800	800	3,450	4	
		1	1,120	1,120			
		1	1,200	1,200			
	Adolphustown..	1	½	½	½	1	

1821.

EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereau de concessions de terres, etc.—*Suite.*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
New-Castle	Durham	1	66	66	1,166	11	14,863
		9	100	900			
		1	200	200			
	Northumberl'd	1	50	50	13,697	34	
		1	95	95			
		16	100	1,600			
		1	150	150			
		6	200	1,200			
		1	300	300			
		1	334	334			
		1	600	600			
		1	700	700			
		1	800	800			
		1	1,353	1,353			
		2	1,500	3,000			
		1	3,515	3,515			
Niagara	Ville de Niagara	1	½	½	5½	6	
		5	1	5			
	Lincoln	1	60	60	610	6	4,615½
		4	100	400			
		1	150	150			
	Haldimand	1	4,000	4,000	4,000	1	
Gore	Wentworth	1	116	116	316	2	3,666
		1	200	200			
	Halton	1	100	100	3,350	7	
		3	200	600			
		1	600	600			
		1	850	850			
		1	1,200	1,200			
London	Middlesex	3	100	300	16,365	64	31,424
		1	102	102			
		1	173	173			
		53	200	10.600			
		1	220	220			
		1	251	251			
		1	319	319			
		1	400	400			
		1	500	500			
		1	3,500	3,500			
	Norfolk	3	200	600	2,305	7	
		1	273	273			
		1	400	400			
		1	432	432			
		1	600	600			
	Oxford	4	200	800	1,200	5	
		1	400	400			
	Township de Zora	1	125	125	5,069	5	
		1	150	150			
		1	194	194			
		2	2,300	4,600			
	Nissouri	1	2,100	2,100	4,290	2	
		1	2,190	2,190			
	Lobo	1	2,195	2,195	2,195	1	

1821.

EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereau de concessions de terres, etc.—*Suite.*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
De l'ouest	Ville de Amherstburg....	1	7,935	pieds	carrés.	3	24,255 pieds carrés
		1	8,070	do	do		
		1	8,250	do	do		
	Essex	1	108	108	241	2	1,841
		1	133	133			
	Kent.........	6	200	1,200	1,600	7	
		1	400	400			
	Total	....	......	....	....	659	162,236$\frac{1}{5}$; $\frac{2}{3}$ acre; 24,255 pieds carrés; 15,648 chaînes carrées.

RÉCAPITULATION des concessions de terres ci-incluses.

	Nombre de concessions.	Nombre d'acres, pieds carrés et chaînes carrées.	Pieds carrés.	Chaînes carrées.	Concessions soumises à tous les honoraires.	Concessions soumises à la moitié des honoraires.	Honoraires indéterminés pour concessions de terres dans la colonie milit.	Concessions aux arpenteurs.	A titre gratuit. Concessions à la milice pour service.	Concessions en vertu d'arrêts spéciaux du Conseil.
Concessions au-dessous de 100 acres	48	1,300 4/5 & 2/3	24,255	15,648	38		8	2		
do de 100 acres	342	34,200			49	6	285		1	1
do au dessus de 100 acres et au-dessous de 200 acres	19	2,706			4	5	1	9		
do de 200 acres	163	32,600			69	42	49	1	2	
do au-dessus de 200 acres et au-dessous de 300 acres	10	2,480			3		1	6		
do de 300 acres	5	1,500			3		2			
do au-dessus de 300 acres et au-dessous de 400 acres	7	2,419			2		2	2	1	
do de 400 acres	7	2,800			3		1	3		
do au-dessus de 400 acres et au-dessous de 500 acres	3	1,332					1	2		
do de 500 acres	3	1,500					2	1		
do au-dessus de 500 acres et au-dessous de 600 acres	1	520						1		
do de 600 acres	5	3,000						4		1
do au-dessus de 600 acres et au-dessous de 700 acres	1	680					1			
do de 700 acres	1	700								1
do de 800 acres	5	4,000				1	1	3		
do de 800 acres et au-dessous de 900 acres	1	850						1		
do de 900 acres	1	900								1
do au-dessus de 900 acres et au-dessous de 1,000 acres	1	973						1		
do de 1,000 acres	1	1,000						1		
do de 1,100 acres	1	1,100						1		
do au-dessus de 1,100 acres et au-dessous de 1,200 acres	1	1,120						1		
do de 1,200 acres	4	4,800			1			3		
do au-dessus de 1,300 acres et au-dessous de 1,400 acres	1	1,353						1		
do de 1,400 acres	5	7,000						5		
do de 1,500 acres	4	6,000						4		
do de 1,600 acres	4	6,400						4		
do au-dessus de 1,600 acres et au-dessous 1,700 acres	1	1,685						1		
do au-dessus de 2,000 acres et au-dessous de 3,000 acres	10	23,198						10		
do au-dessus de 3,000 acres et au-dessous de 4,000 acres	3	10,120						3		
do de 4,000 acres	1	4,000								1
Total	659	162,236 4/5 & 2/3	24,255	15,648	172	54	354	70	4	5

Bureau de l'auditeur général, York, 8 janvier 1821,

S. HEWARD,

Auditeur général, H.C.

1821.
29 février, York. Maitland à ———. Envoie copie d'une lettre de Halton, agent de la province à Londres; lettre qui ne donne pas une impression favorable de l'intérêt que porte le gouvernement de Sa Majesté aux délibérations de la législature coloniale. Dans une circonstance ses lettres étaient encore plus injurieuses. L'on pourrait en profiter pour soustraire à la législature provinciale la correspondance du lieutenant-gouverneur. Envoie un état des réclamations des Six-Nations. C'est la substance de ce qu'il a envoyé au duc de Richmond. Ne désire pas paraître se mêler des affaires des sauvages, qui sont, comme il le sait, entre les mains du commandant des troupes. Page 18

Inclus. Halton à Maitland, 5 août 1820. A reçu du bureau de Bathurst 40 volumes du Journal de la législature et du Conseil exécutif, mais les a renvoyés, vu que dans leur état actuel ils sont absolument impropres à faire partie des archives de la législature. Exposé des lacunes qu'ils offrent; doute que l'on puisse les mettre dans un état convenable pour les envoyer cette année. 20

20 février, York. Maitland à Bathurst (n° 14). Envoie copie d'une lettre du rév. John Wilson au sujet de l'établissement d'une école à Kingston et pour laquelle on n'a pas reçu d'instructions, de sorte que M. Wilson a pris la direction de l'école publique de l'arrondissement de Midland; son utilité. Le recommande à l'attention favorable. 22

Inclus. Wilson à Hillier, 6 novembre 1820. Raconte ce qu'il a fait comme instituteur de l'école publique à cause de l'établissement d'une école modèle à Kingston. 24

21 février, York. Maitland à Bathurst (n° 15.) Transmet exemplaires de son discours à l'ouverture de la législature le 2, avec les adresses en réponse. 27

Inclus. Les discours. 28

Adresse du Conseil législatif. 34

Adresse de l'Assemblée. 39

22 février, York. Maitland et Bathurst (n° 16.) Refait l'histoire de la concession faite aux Six-Nations sur la Grande-Rivière, et donne les renseignements nécessaires pour répondre aux demandes de leurs délégués, qui sont sur le point de partir pour l'Europe. Envoie aussi des documents. 47

Inclus. Liste des documents. 56

(1.) Contrat portant la signature et le sceau de sir Frederick Haldimand consacrant un morceau de terre situé sur la Grande-Rivière à l'usage des sauvages des Cinq-Nations. 60

(2.) Contrat qui fait voir la vente des terres désertées par les Cinq-Nations aux Etats-Unis et la somme qu'ils ont reçue en considération de ces terres du gouvernement de l'Etat de New-York. 62

(3.) Etendue et bornes des terres de la Grande-Rivière telles que déterminées par les chefs des Cinq-Nations et la commission des terres du district de Nassau dans l'acte et le plan. Lettre de John Collins, secrétaire de la commission, transmettant le rapport. 66

Procès-verbal. 67

Plan. 90*a*

(4.) Lettre patente portant le sceau du Haut-Canada et la signature du lieutenant-gouverneur Simcoe, pour les terres de la Grande-Rivière, accordées aux Cinq-Nations. 91

(5.) Terres récemment achetées des Chippewas au nord-est des terres de la Grande-Rivière. 97

(6.) Retour des colons sur les susdites terres. 100

(7.) Projet d'une patente limitant la concession aux Cinq-Nations. 101

(8.) Opinion du procureur général Sewell sur la légalité de toute concession aux sauvages, avec pouvoir d'aliéner, adressée à Dorchester. 105

24 février, York. Maitland à Bathurst. Recommande Allan McLean, de Kingston, conseiller législatif. 108

1821.
28 février, York. Maitland à Bathurst. Conformément à la recommandation, a accordé à Loring, en sa qualité de major réformé, 200 acres de terre près du siège du gouvernement et le reste dans le township voisin, mais comme Loring n'était pas satisfait il l'a gagné (Maitland) à demander de plus amples exemptions. L'acquiescement à la requête de Loring veut dire non seulement une nouvelle exemption du surcroît des honoraires, mais aussi la remise de la patente sans qu'il y ait établissement. Sa lettre (de Maitland) peut s'interpréter ainsi, mais cette interprétation est contraire à ses instructions et à la pratique uniforme et pourrait créer un précédent embarrassant. L'offre qu'on a faite à Loring a été refusée et subséquemment acceptée, mais la rémission des conditions d'établissement n'a pas été envisagée comme privilège mais comme un droit. Remet l'affaire entre les mains de Sa Seigneurie, ce dont il n'a pas informé Loring, qui a reçu 1,200 acres de terre dans chacune des provinces du Haut et du Bas-Canada avec des exemptions. Page 110

Inclus. Loring à Hillier. 20 janvier. Transmet des observations au sujet de sa concession. Il demande rien de plus que les conditions qu'on a faites à d'innombrables autres officiers. Long argument sur le sujet. 116

Loring à Hillier, 24 novembre 1820. Il fait de nouvelles sollicitations pour que Maitland complète les concessions qu'il réclame. 122

Hillier à Loring, 29 novembre 1820. Maitland fait savoir à Loring que sur la délimitation des terres à lui concédées il n'y aura pas d'honoraires ; les conditions d'établissement seront exécutées et la patente délivrée. L'exemption des droits d'établissement embarrasserait le gouvernement dans d'autres cas, de sorte qu'il serait préférable de s'acquitter de cette obligation dans cette circonstance. 124

Loring à Hillier, 26 décembre 1829. Il accepte l'offre comme affaire de droit et non de privilège. 126

Note par Maitland à Loring. Le fait qu'il a déclaré ne vouloir recevoir la rémission de la condition d'établissement que comme une affaire de droit, relativement à la lettre de Bathurst dont il est le porteur, l'a forcé (Maitland) de s'en rapporter à Bathurst pour accorder le privilège autorisé par cette lettre. 129

1er mai, York. Maitland à Bathurst (n° 17.) A transmis une requête de Ridout demandant une concession supplémentaire de terres, mais comme il (Maitland) ne faisait qu'arriver, il n'était pas en mesure de la recommander. Il transmet une seconde requête qu'il recommande à l'attention favorable. 130

Inclus. Requête de Ridout. 132

2 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 18.) Transmet une requête de Duncan McDonell demandant des terres que le Conseil ne peut concéder de crainte d'établir un précédent embarrassant. Les membres demandent que la concession soit faite à titre de faveur spéciale. En conséquence, il recommande la requête sur la bonne réputation de McDonell et de sa famille. 135

Inclus. La requête. 137

Procès-verbal du Conseil. 140

3 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 19.) Conformément aux instructions, il s'est enquis des accusations portées par M. Sheriff contre Stone, magistrat du district de Johnstown. Le rapport ci-inclus fera voir que l'accusation de conduite tyrannique est sans fondement. 141

Inclus. Rapport du procureur général Robinson. 143

Certificat que Sheriff a été emprisonné. 146

4 mai, York. Maitland à Bathurst, Claus, fidéicommissaire des Cinq-Nations a tiré sur leur part des deniers publics pour le paiement du dividende de Noël. 148

1821.
7 mai, York. Maitland à Goulburn (?) A rédigé une dépêche au sujet de l'accroissement de la représentation. Il espère que le bill sera sanctionné attendu qu'il y a eu une augmentation simultanée dans le Conseil législatif. Page 150

7 mai, York. Le même à Bathurst (n° 22.) Les raisons qu'il y a de porter la représentation du Haut-Canada de 16 qu'elle était en 1791 à 40 ainsi que le veut l'acte de 1820. "Il n'y a peut-être pas eu de session de la législature de cette province où l'on ait apporté plus d'unanimité et d'attention aux affaires publiques qu'à celle qui a eu lieu depuis le récent accroissement du nombre des membres, fait qui donne raisonnablement lieu d'espérer que la mesure aura de bons résultats." 151

Inclus. Acte pour accroître la représentation dans l'Assemblée du Haut-Canada. 157

7 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 21). La maison achetée en 1815 pour la législature dans le but de remplacer celle que l'ennemi avait détruite n'est pas bien propre à l'objet auquel elle sert. La somme de £2,000 a été accordée en 1818 pour faire des réparations, etc., mais pour diverses raisons l'on a dépassé cette somme de £500. Il demande qu'à cause de la baisse de la valeur des produits et de la rareté de l'argent, cette somme soit prise à même le revenu annuel et territorial de Sa Majesté. 163

10 mai, York. Le même au même (n° 23). Transmet une requête collective des deux branches de la législature demandant la demi-solde pour les officiers d'état-major de la milice incorporée; envoie aussi une liste des officiers qui faisaient du service dans le corps lorsqu'il a été licencié. 166

Inclus. Requête collective. 268

Liste des officiers.

10 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 24). Envoie état du traitement et des indemnités qu'il a touchés lorsqu'il a administré le gouvernement du Bas-Canada et pendant que Smith administrait le Haut-Canada; ses dépenses additionnelles, de sorte que l'indemnité n'a pas fait face à ses déboursés, ce à quoi il faut ajouter les dépenses qu'il a faites comme commandant des troupes. 177

L'état du traitement, etc., qu'il a touché est annexé. 181

11 mai, York. Maitland à Bathurst. Recommande que John Henry Dunn, nommé receveur général, soit nommé au Conseil législatif. 182

12 mai, York. Le même au même (n° 25). Observations sur les raisons qui motivent l'adoption d'un acte pour établir une banque dans le Haut-Canada. Reçu la sanction du bill adopté en 1819 pour cet objet. Nécessité du bill pour autoriser le gouvernement à emprunter sur la garantie d'obligations pour payer les arrérages dus aux miliciens à la retraite, arrérages causés par le retard apporté par le Bas-Canada à payer sa part des droits. Modification de l'Acte du mariage dans le but d'amoindrir la peine infligée aux mariages illégaux, attendu que les jurés sous l'empire de la loi existante refusent de condamner. L'existence de mariages illégaux. 103

14 mai, York. Le même au même (n° 26). A reçu un projet de loi devant servir de base à des dispositions législatives pour régler les rapports entre le Haut et le Bas-Canada et entre ces deux derniers et les Etats-Unis. Transmet des observations. (Ces observations entrent dans des détails sur les effets de la loi et son injustice, à certains égards, envers le Haut-Canada.) 189

Inclus. Projet de loi. 204

20 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 27). Transmet une adresse collective du Conseil législatif et de l'Assemblée qui expose les difficultés résultant de ses rapports avec le Bas-Canada. 214

Inclus. Adresse signée par W. Dummer Powell, président du Conseil, et par Levius P. Sherwood, président de l'Assemblée, datée 14 avril 1811. 218

Résolution adoptée par la Chambre d'Assemblée, 12 mars. 222

1821.
25 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 28). Transmet un bill relatif aux dîmes; vu le retard apporté à la sanction royale, la loi précédente n'a pu être mise en vigueur. C'est une copie exacte du bill précédent, et est destiné à faire disparaître les doutes sur le droit qu'a le clergé de l'Eglise d'Angleter de toucher les dîmes en outre de ce que donne l'acte de 1791, et à déclarer quand il n'y aura pas lieu aux dîmes. Page 225

26 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 29). Transmet adresse de la Chambre d'Assemblée sur l'effet que produisent sur le Canada les lois britanniques sur le blé et les droits sur le bois. 228

(L'adresse se trouve dans le journal de 1821, p. 250.)

31 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 30). Transmet adresse collective du Conseil et de l'Assemblée sur les pertes essuyées dans la province durant la dernière guerre. 230

Inclus. Adresse, 13 avril. 234

Réponse de Maitland. 232

Note de George Hillier, secrétaire, 19 avril, disant qu'on fera le choix des réclamations qui seront soumises à l'examen spécial du gouvernement de Sa Majesté. 237

1er juin, York. Maitland à Bathurst (n° 31). Décrit les améliorations faites sur le lot n° 27, dans Kitley, avant la guerre, et achetées par Duncan Livingston. Le lot a été concédé à Sullivan, colon militaire, et l'on a recommandé que Sullivan puisse rester sur le lot en payant les améliorations à Livingston. 239

Inclus. Rapport du conseil sur le lot dans Kitley. 244

Lord Dalhousie à Maitland, 21 avril, au sujet des terres dans Kitley. 247

2 juin, York. Maitland à Bathurst (n° 32). L'on est à prendre des mesures pour exécuter les instructions relatives aux terres qu'a demandées McGillivray. Le retard est due à la lettre du commandant en chef, dont il transmet copie et la réponse. 249

Inclus. Darling, secrétaire militaire de Maitland, 10 avril. En conséquence de l'exposé que les fermiers des réserves des sauvages de Saint-Régis ont fait des misères auxquelles les exposerait le transport projeté en faveur de McGillivray, Dalhousie désire avoir des renseignements, sur l'arrangement que l'on se propose de faire. Sa Seigneurie croit que la présence d'un agent parmi les sauvages serait le meilleur arrangement et que les terres ne devraient pas être concédées à un seul individu ou soumises aux réserves de la couronne et du clergé, mais affermées équitablement pour une somme annuelle dans l'intérêt des tribus intéressées. 251

Requête des fermiers. 255

Maitland à Dalhousie, 30 avril. A reçu la lettre du secrétaire militaire, avec copie de la requête des habitants de la localité demandant que l'on n'acquiesce pas à la demande des sauvages de Saint-Régis offrant de céder une partie de leurs terres à W. McGillivray à certaines conditions; ne peut que renvoyer l'affaire au gouvernement de Sa Majesté. Il ne s'est aucunement mêlé de cette mesure, si ce n'est qu'il a demandé une décision sur une requête transmise par un prédécesseur et qu'il a exécu ses instructions. L'on s'est prémuni contre les conséquences que redoutent les requérants. 260

Rapport du Conseil sur la requête de McGillivray demandant une concession de terres dans la réserve de Saint-Régis. 263

6 juin, York. Maitland à Bathurst. Transmet une requête de William Johnson Kerr demandant une concession de terre. Ces concessions ont été soustraites à l'atteinte des membres de la convention de Gourlay, dont Kerr était un des plus actifs. Comme il met en doute la compétence du gouvernement provincial de retenir ces terres, il renvoie la requête à Sa Seigneurie. 268

1821.

Inclus. Requête de Kerr demandant des terres en sa qualité d'officier réformé des sauvages. Page 270

8 juin. York. Hillier à Goulburn. Corrige certaines erreurs qui se sont glissées dans la transmission des dépêches. 266

2 juillet, York. Maitland à Bathurst (n° 34). Transmet exemplaires imprimés des lois adoptées à la dernière session. 274

2 juillet, York. Le même au même (n° 35). Transmet requête d'Addison demandant le paiement des arrérages de son traitement. 275

Inclus. Requête. 277

Certificat annexé. 279

21 juillet, York. Maitland à Bathurst (n° 36). Transmet requête d'un intérêt général. Ceux qui ont émigré, reçu des terres et payé les taxes disent que leurs patentes ne leur ayant pas été remises, on leur refuse les franchises et ils ne sont pas représentés; les anciens habitants ne veulent pas qu'on accorde les franchises tant que les requérants n'auront pas complété les titres de leurs terres. Il est opportun que la question soit réglée pour faire disparaître les plaintes et les acrimonies entre les deux catégories d'habitants. Cite les termes de l'Acte de Québec, de 1791, concernant les franchises. L'on a continué après le partage de la province conformément à l'acte le mode adopté pour la concession des terres, avec de temps à autre des variantes dans la forme, mais il est évident que les requérants sont propriétaires de leurs terres une fois déterminées et avant d'avoir complété les lettres patentes. Les autres prétendent que les requérants n'ont pas droit aux franchises tant que les patentes ne sont pas émises, et qu'avant l'émission ils sont à la merci et sous l'influence de la Couronne. L'argument que les requérants font valoir à l'encontre disent qu'ils paient toutes les taxes des terres que l'on peut faire vendre pour leurs dettes. L'Assemblée s'est prononcée contre le droit de suffrage, mais il envoie la requête pour obtenir une décision. 281

Contenu. Requête des habitants de Cavan et d'Emily, avec copie des signatures. 289

20 août, York. Maitland à Bathurst (n° 37). Il n'y a pas de perspective d'arriver à un arrangement pour régler la question des droits entre les deux provinces; la position pénible dans laquelle se trouve le Haut-Canada en conséquence; demande que l'on s'occupe bientôt de la question, vu que la province se trouve privée de cette partie des recettes depuis juin 1819, ce sur quoi il a été autorisé d'émettre pour £25,000 d'obligations pour payer les arrérages et redevances dus aux miliciens à la retraite qui vivent d'espoir depuis deux ans et qui comptaient que la chose serait réglée maintenant; le désappointement que leur a fait subir l'insuccès d'un arrangement. Autres inconvénients. L'opportunité de convoquer la législature, mais on a retardé de le faire à cause des moissons et des circuits. Transmet un mémoire sur la question de la somme et du mode des remises de droits imposés sur les importations à Québec mais qui servent à la consommation dans le Haut-Canada, question qui devrait être réglée par le parlement impérial. 296

Inclus. Rapport des commissaires du Haut-Canada sur leurs négociations avec ceux de Québec, accompagné de documents. 299-350

Mémoire relatif aux relations commerciales entre le Haut et le Bas-Canada quant aux droits et aux remises de droits. 351-363

24 août, York. Maitland à Bathurst (n° 38). Il a reçu des requêtes d'officiers de marine qui demandent des terres, qu'en attendant il a refusé d'accorder. La raison c'est qu'ils sont trop fréquemment déplacés pour leur service, ce qui peut se dire aussi des officiers de l'état-major à l'armée. 364

29 novembre, York. Le même au même. Présente un plan pour l'amélioration des tribus sauvages dans le voisinage des colonies, plan grâce auquel l'on peut réaliser une grande économie et assurer aux sauvages une ample quantité de terre. Si le plan était accepté, il suggère que la terre en question

1821 soit mise en vente par voie d'annonce et vendue en Angleterre, et que la société de la propagation de l'Evangile soit constituée fidéicommissaire; il est d'avis que nulle personne alliée ne doit être employée dans cette affaire. Il a l'assurance que l'on ne doit pas ajouter foi à l'authenticité des signatures apposées à une requête provenant des Six Nations. Page 366

Inclus. Plan; nombre de Mohawks dans les colonies de la baie de Quinté et sur la Grande-Rivière. Plan pour civiliser les jeunes sauvages; propose de vendre les terres qui ne servent plus à la chasse et d'en placer le produit à leur bénéfice, avec un bordereau indiquant la superficie, sa distribution, sa valeur, etc., et l'application que l'on compte faire des fonds au bénéfice des sauvages. 368 à 375

10 décembre, York. Maitland à Bathurst (n° 46). Transmet copie de son discours à l'ouverture de la législature avec les adresses en réponse. 376

Inclus. Discours. 378

Adresse du Conseil législatif. 382

Adresse de l'Assemblée 385

27 décembre, York. Maitland à Bathurst (n° 41). Claus a présenté un effet pour les dividendes dus aux sauvages. 390

BUREAUX PUBLICS ET DIVERS, 1821.

Q.—330.

1821. 3 janvier. Trésorerie. Harrison à Goulburn. La Trésorerie ne refusera pas de sanctionner le projet de Maitland pour la création d'un établissement ayant pour but de répandre la religion chrétienne parmi les sauvages du Canada, pourvu que la chose puisse se faire sans qu'il en coûte à l'Angleterre. Page 72

7 janvier, Westminster. Galt à Bathurst. A reçu instruction de transmettre une lettre relative à des réclamations faites par des habitants du Haut-Canada pour réquisitions sur leurs propriétés et effets durant la dernière guerre avec les Etats-Unis. Quand serait-il possible d'accorder aux agents une conférence à ce sujet? 178

Inclus. Lettre des agents des réclamants, en date du 1er décembre 1820, Chutes de Niagara. 179

7 janvier, Vannes. McGregor à Goulburn. Renouvelle la question d'immigration au nom d'un certain nombre de personnes de la classe ouvrière, habitants de Perth, qui désirent émigrer au Canada au printemps. 244

9 janvier, Londres. John Allan à Bathurst. Comme la cour doit bientôt s'ouvrir à York, Haut-Canada, il demande qu'on ordonne d'ajourner le procès dans son intérêt comme dans celui de ses cautions. 123

10 janvier, Londres. G. Bowles à Goulburn. Transmet une liste d'actes adoptés par la législature du Haut-Canada, qui lui est arrivée avec des documents pour lui-même, mais une lettre qui s'est égarée a fait voir que la liste était destinée à son bureau (à Goulburn) pour être soumise au roi en conseil. 129

17 janvier, Québec. Loring à Hillier. Incluse dans la lettre de Loring à Goulburn du 8 mars.

23 janvier, Québec. Loring à Goulburn. N'a pas reçu les terres dont la concession lui était recommandée dans la lettre de Maitland, qui a exprimé l'intention d'écrire à ce sujet, et peut-être qu'il a déjà écrit. 230

31 janvier, Londres. Halton au même. N'a pas reçu de renseignements sur la milice incorporée du Haut-Canada. Donne des renseignements sur les vêtements de la milice. 9

10 février, Edimbourg. Sheaffe à Bathurst. Relativement à la mission de Nichol et de deux autres au nom des victimes de la guerre avec les Etats-Unis, en Haut-Canada, il croit qu'il existe des cas qui méritent un examen spécial et il espère qu'on trouvera le moyen d'indemniser ceux qui ont de justes réclamations. 285

1821.
1er mars, Amirauté. Lord Melville à Goulburn. A parlé à lord Bathurst au sujet de la demande dont parle la lettre ci-incluse. Lui demande de dire au Dr Waugh qu'il n'a pas oublié ses représentations. Page 3

3 mars. Westminster. *Inclus.* Waugh à Melville. Demande l'aide de Sa Seigneurie pour la demande faite au nom du rév. George Buchanan, qui redit ses services durant l'époque de l'invasion que Napoléon menaça de faire et ses misères depuis lors. Demande qu'on le mette en état d'accompagner comme ministre les émigrants de Park-Head de Glasgow au Haut-Canada, avec tels appointements et lopin de terre que Bathurst jugera à propos de donner. 131

3 mars, Londres. Le rév. A. Waugh à Bathurst. Demande de l'aide pour le rév. George Buchanan, que sa congrégation a abandonné pour avoir accepté un grade militaire en 1803. Lord Melville a promis de parler de son cas. 301

7 mars, Londres. Shelburne à Bathurst. Demande des explications sur le système qui régit les concessions de terres, afin de faire disparaître des doutes de son esprit et de celui de ses amis qui désirent s'établir en Haut-Canada. 287

8 mars, Québec. Loring à Goulburn. De nouveau au sujet de la concession de terres en sa faveur, concession qui, a-t-il compris, devait être faite à des conditions aussi favorables que celle accordée à d'autres officiers. Il espère que la réponse du lieutenant-gouverneur sera telle qu'elle lui permettra de mettre à profit les avantages sur lesquels il compte. 232

Inclus. Loring à Hillier au sujet des ses terres. 235

9 mars, Trésorerie. Lushington à Goulburn. Les lords du Trésor ont ordonné que les frais de justice faits par Gore dans les causes de Wyatt et Thorpe devront être remboursés avec les réductions que le solliciteur jugera convenable. 74

20 mars, Westminster. Galt au même. Il est surpris d'apprendre que Maitland ait donné à entendre que le règlement des réclamations du Haut-Canada devait être suspendu jusqu'à ce qu'il eût envoyé la liste des biens confisqués, vu qu'il avait fait croire le contraire aux créanciers publics. 187

Inclus Hillier à Clarke. Il dit qu'il a déjà envoyé les réclamations au gouvernement et a transmis leur lettre à Bathurst. 188

22 mars. Galt à Goulburne. En conséquence de la décision du Trésor, décrétant que les réclamations du Haut-Canada doivent rester en suspens jusqu'à ce qu'on ait envoyé les lettres qu'on a reçues au ministère des colonies, demande qu'on les envoie immédiatement. 189

26 mars, Cannon Row. Le même au même. Désire savoir si tous les documents se rattachant aux réclamations venant du Haut-Canada ont été envoyés au Trésor. 190

31 mars. Laws au même. Accuse réception de dépêche pour Dalhousie et Maitland. 241

31 mars, Londres. Le rév. A. Waugh à Goulburn. A reçu une lettre de lord Melville au sujet du rév. George Buchanan, qui doit être envoyé au Canada comme ministre auprès d'émigrants écossais. 303

2 avril, Tooting. Hamnet Pinhey au même. Dit qu'il s'est établi sur des terres non arpentées du côté haut-canadien de l'Ottawa ; la concession de 800 acres ne suffit pas pour ce qu'il se propose de faire ; nombre de personnes employées, etc., nature des bûcherons, nécessité d'avoir des émigrants. 267

6 avril, Trésorerie. Mémoire qui déclare que l'agent a reçu instruction de payer un compte de £200 pour la construction d'une église dans la colonie de Perth. 75

7 avril, Guerre. Merry à Goulburn. Relativement à la requête de Thomas Taylor, qui demande une indemnité militaire égale à sa demi-solde, conjointement avec ses appointements comme juge du district et de la *Surrogate Court*, de Gore, Haut-Canada, Palmerston désire connaître le traitement et les émoluments de cette position. 88

10 avril, Lanark, H.-C. Requête de Peter Barr, Paul et John Cumming et John Turreff, membres de sociétés d'émigration. Ils demandent qu'une indemnité soit ac-

1821.

cordée aux membres de leurs familles respectives qui ont été omises de la liste lorsqu'on l'a faite avant le départ. Page 134

11 avril, Lanark, U. C. Requête de William Walker, John Somerville et Peter Reed, qui déclarent que dans la hâte de la préparation de la liste au départ, chacun d'eux a omis un enfant; ils demandent que ces enfants obtiennent l'indemnité ordinaire. 304

13 avril, Londres. Francis Gore à Bathurst. Rappelle à Sa Seigneurie une promesse, à lui faite en 1817, d'une concession de terre dans le Haut-Canada. Ayant été depuis lors occupé dans une poursuite contre lui pour libelle, il s'est abstenu d'exprimer son désir de voir la concession se compléter. Comme sa position au Trésor l'empêcherait de surveiller la culture des terres, il demande que l'on mette dans la concession des conditions qui en feront une chose utile pour lui. 191

14 avril, Versailles. James Yeo à Bathurst. Demande des terres pour les parents survivants de feu sir James Lucas Yeo. 308

15 avril, Nenagh. Evans à Goulburn. A reçu un accusé de réception de la moitié des billets de £30 pour M[me] Elizabeth Geary, New-London, Haut-Canada ; envoie l'utre moitié. 178

17 avril, Londres. Dickenson au même. Demande pour Thomas Templeman une autre permission d'aller dans le Haut-Canada. 173

17 avril. Francis Gore au même. Demande pardon de le déranger. Les efforts qu'il a fait pour déjouer les attaques des Thorpe, des Frith, etc. Il vient d'échapper a leur poursuite grâce à une grande perte de temps et d'argent, et à beaucoup de patience. Lui demande d'exercer son influence auprès de Bathurst au sujet des terres qui lui ont été promises. Transmet un mémoire des terres concédées aux fonctionnaires civils du gouvernement en Canada. 195

Le mémoire précède la lettre. 193

21 avril, Guerre. Merry à Goulburn. A reçu la requête du lieutenant Daniel McDougall, que lui a transmise Goulburn, demandant une indemnité pour les blessures qu'il a reçues à Lundy's Lane. Un officier du service régulier avait droit, dans des circonstances semblables, à la solde d'une année. Palmerston recommande donc de donner la solde d'une année à McDougall, s'il était officier dans le temps, mais l'indemnité devra être prise à même le revenu colonial. 89

22 avril, Fort-William. J. G. McTavish aux agents et propriétaires de la Compagnie du Nord-Ouest. Arrivée du courrier d'hiver venant du nord. Envoie le résumé des nouvelles les plus importantes, y compris l'arrestation de Simon McGillivray à Fort-Wedderburn ; la position des différents groupes d'hivernements ; il y aura peut-être effusion de sang. Duels qui ont eu lieu, dont deux sans sang répandu et le troisième a plutôt été une tentative d'assassinat qu'un duel. Plainte du fort inférieur des prairies quant à la rareté. Autres notes d'affaires sur les positions des groupes d'hivernement des Compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest. 108

3 mai, Newmarket. Halton à Goulburn. Est ici à cause de sa santé, dont l'état l'empêche d'aller à Londres. S'y rendra aussitôt que sa santé le lui permettra. 10

5 mai, Craig's Court. Greenwood, Cox et C[ie] à Chapman. Demande un certificat attestant que Maitland a rempli les fonctions de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada en 1820 ou jusqu'à la date la plus rapprochée de la reception des bordereaux. 199

7 mai. Guerre. Merry à Goulburn. Vu la requête de James Macauley demandant une indemnité militaire égale à une demi-solde en sus de ses appointements comme commissaire des biens confisqués dans le Haut-Canada, il désire connaître le traitement, etc., de cette charge. 90

12 mai, Londres. John Allan à Bathurst. Parle de lettres précédentes et demande que l'acte adopté par le législature du Haut-Canada en vertu duquel il est tenu de fournir des cautionnements pour sa comparution, soit désavoué. C'est une loi *ex post facto.* 125

1821.
14 mai, Guerre.
Merry à Goulburn. Robert Charles Horne a demandé une indemnité militaire égale à sa demi-solde en sus de son traitement comme rédacteur de la gazette du gouvernement du Haut-Canada ; désire connaître quel est le traitement, etc., de cette position. Page 91

15 mai, Castlebar.
Requête de M^de^ Parker demandant un passage pour aller, avec sa famille, rejoindre son mari dans la colonie de Perth. 276

17 mai, Whitehall.
Hobhouse à Goulburn. Envoie requête de Playfair au Roi, demandant une concession de terre, demande qu'on devra soumettre à Bathurst. 65

Inclus. Requête de Playfair faisant l'exposé de ses services littéraires et politiques et demandant une concession de terres dans le Haut-Canada et un passage gratuit pour s'y rendre, lui et neuf personnes, et des vivres pour une année. 66

17 mai, Londres.
Playfair à Bathurst. La requête ayant été renvoyée à Sa Seigneurie, il demande une prompte décision. 278

17 mai, Londres.
Laughton à Bathurst. Offre de donner des renseignements sur l'intérieur du Haut-Canada. 242

23 mai, Londres.
Playfair à Bathurst. Insiste sur une réponse à sa requête. 279

30 mai, Glasgow.
Jean Maitland à Goulburn. Envoie copie d'une lettre de Goulburn au quartier-maître Maitland. A envoyé listes des personnes tel que requis de le faire. Désire faire des arrangements pour leur passage, etc. 246

31 mai, Londres.
Hamnet Pinhey au même. Fait valoir ses titres à une concession de terres suffisante pour lui permettre de faire l'exploitation qu'il a en vue ou sinon qu'on lui permette d'acheter. 280

9 juin, Carlton House.
Arrêt du conseil déclarant que l'Acte autorisant le procès des crimes commis dans la province, en dehors des limites de tout township ou comté décrit, doit être confirmé. 41

11 juin, Glasgow.
Jean Maitland à Kirkman Finlay. Envoie copie d'une lettre de Goulburn au sujet des passages de sa famille et celui de sa sœur. 249

13 juin, Whitehall.
Les lords du commerce à Goulburn. Les lois adoptées en février et mars 1820 ne requièrent pas la sanction de Sa Majesté, et on peut les laisser à leur propre opération. 44

18 juin, Whitehall.
Hobhouse au même. Transmet la grâce d'un petit sauvage convaincu de meurtre dans le Haut-Canada, à la condition qu'il se bannisse lui-même pour la vie. 70

21 juin, Adelphi.
Le colonel Gore au même. Lui rappelle la promesse d'une lettre de Bathurst à Dalhousie au sujet d'une concession de terre dans le Haut-Canada. Demande une audience de Bathurst à ce sujet. 200

22 juin, Guerre.
Merry au même. Ralfe Clench a demandé une indemnité militaire égale à sa demi-solde comme lieutenant dans les *Rangers* de Buttler, en sus de son traitement comme greffier de la paix, etc., dans le district de Niagara. Il désire savoir quel est son traitement, etc., dans cette position. 92

26 juin, Whitehall.
Buller au même. Transmet arrêt du conseil désavouant un bill adopté dans le Haut-Canada " pour déléguer à des commissaires les biens de certains traîtres, etc. ", ainsi que la raison du désaveu. 45

Inclus. Extrait du rapport des Lords du Commerce. 46

29 juin, Whitehall.
Buller à Goulburn. Transmet requête pour vivres. 47

30 juin, Guerre.
Merry au même. Michael Harris a demandé une indemnité militaire égale à sa demi-solde comme sous-lieutenant dans le 99e d'infanterie, en sus de son traitement comme surintendant de l'école publique de la colonie militaire de Perth. Quel est le traitement de la position ? 93

3 juillet, Londres.
La Société des Missionnaires Wesleyens à Goulburn. Raisons pour lesquelles elle a retiré ses missionnaires du Haut-Canada, la province étant sous les soins des missionnaires des Etats-Unis. Leur loyauté envers le gouvernement et leur non-intervention en matière politique. Les soupçons injustes d'une partie de la population à leur égard. 99

1821.
4 juillet. Whitehall. Adams à Chapman. Lui demande son estimation budjétaire pour le Haut-Canada pour l'année présente. Page 11

6 juillet, Londres. Francis Gore à Bathurst. Le peu d'espoir qu'il y a pour lui à faire valoir ses titres à una concession de terre, mais il espère tout de même que vu que le refus était couché en termes bienveillants, l'on accordera la concession telle que prémitivement décrite. 201

10 juillet, Edimbourg. Sheaffe à Bathurst. Remercie Sa Seigneurie pour ses faveurs du passé et attire son attention sur l'insuffisance de son revenu pour maintenir le rang héréditaire qu'il a eu au partage. 295

12 juillet, Mallow, Requête de John Keys demandant pour lui et sa famille un passage pour se rendre dans l'Amérique Britannique du Nord. Ses services dans l'armée. 224

12 juillet, Newmarket. Halton à Goulburn. Demande qu'un paquet de comptes, etc., soit envoyé dans le sac de Downing Street. Quant aux journaux canadiens, il répondra lorsqu'il pourra retourner à Londres y consulter ses documents et ses livres; son présent état de santé. Il regrette d'avoir encouru le mécontentement de Bathurst, bien qu'il ne croit pas l'avoir mérité. Il était de son devoir de faire un rapport sur les journaux, rapport basé non seulement sur sa propre opinion, mais aussi sur celle de l'un des bibliothécaires les plus respectables de Londres. 12

19 juillet, Sligo. Requête d'Eleanor Gibbons demandant ce qu'il lui faut faire pour aller réjoindre son mari à Perth, Haut-Canada. 205

(Un certificat du curé de Sligo attestant la misère de la femme est annexé.)

26 juillet, Gardes à cheval. Taylor à Goulburn. Envoie la requête de William Johnson Kerr, avec des documents. 20

Inclus. Claus à Hillier. Envoie lettre de Kerr avec requête adressée au commandant en chef et documents. 21

Requête de William Johnson Kerr, qui redit ses services et demande une retraite. 22

Documents annexés. 27 à 38

28 juillet, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Transmet procès-verbal du Trésor relatif aux réclamations des habitants du Baus-Canada en dédommagement des pertes essuyées durant la dernière guerre avec les Etats-Unis. 76

Inclus. Procès-verbal. 77

Juillet (?), Requête de John Martin, ex-major du 99e régiment, redisant ses services et demandant une concession de terre. 252

6 août, Affaires étrangères. Planta à Goulburn. Transmet requête de Buchanan, consul à New-York, demandant une position pour son fils. 53

7 août, Amirauté. Barrow à Goulburn. Transmet copie d'une lettre du commissaire Barrie, Kingston, demandant s'il doit fournir un vaisseau pour servir sur le lac Supérieur, aux commissaire en vertu du traité de Gand; s'il doit construire ce vaisseau et quel département doit défrayer les dépenses. 6

Inclus. Barrie à Croken. Au sujet de la requête indiquée plus haut. 7

8 août, Londres. Le major Martin à Goulburn. Parle de sa requête pour des terres et des recommandations faites en sa vaveur. 255

9 août, Guerre. Lukin à Goulburn. Comme il n'y a pas eu de réponse au sujet de Ralfe Clench, il transment une seconde requête. 94

11 août, Whitehall. Lack au même. Les lords du commerce, relativement à la requête du Canada qui demande que le blé et la farine qui sont admis en Angleterre ne soient frappés d'un droit que lorsque le prix est moindre que la moyenne fixée par la loi, ne peuvent que dire qu'il est très certain que le parlement soit disposé à faire des changements. Quant aux droits sur les bois, les lords du commerce ne pensent pas que les changements portent un préjudice réel aux possessions anglaises en Amérique. 48

15 août, Londres. Halton au même. Il est arrivé mais il est encore malade, de sorte qu'il ne peut quitter la maison. D'après l'état dans lequel étaient les

1821. journaux, il faut qu'il fasse personnellement un examen. Chapman à remis l'argent qu'on lui avait donné dès qu'il eût constaté qu'ils étaient défectueux. Ces fonds lui seront de nouveau remis, lorsqu'il (Halton) se sera assuré que les journaux sont suffisamment bien pour être envoyés au Canada. Page 14

18 août, Londres. Halton à Goulburn. Ordre de remettre les journaux canadiens au porteur. Demande à Goulburn les raisons des omissions qui suivent. Conseil législatif, pas de procès-verbal pour 1794-95-96-97, pour 1806-7 et pour 1809. Conseil exécutif, affaires d'Etat, pas d'inscriptions pour 1795, 1800-1-5-6. Conseil exécutif, affaires de terres, 1795-97-98-99, 1800-1-5. Journal de l'Assemblée, pas d'inscriptions en 1794-95-96-97-99, 1806-7-9. 16, 17

21 août, Trésorerie. Harrison à Goulburn. Le Trésor sanctionne la dépense de £500 employés à réparer la maison achetée en 1815 pour la résidence du lieutenant-gouverneur, la somme devant être prise à même le revenu territorial et casuel. 82

24 août, Trésorerie. Le même au même. Maitland dit qu'il se trouve dans la nécessité de prendre, à titre d'avances, £5,000 dans le trésor militaire pour le gouvernement civil du Haut-Canada. En réponse à la question de Bathurst qui désire savoir s'il y a objection à donner au gouverneur général instruction de remettre à la province supérieure, à mesure que l'échéance arrive, un cinquième des impots auxquels elle a droit, il n'y en a pas pourvu que cela n'empiète pas sur le pouvoir de la législature 84

30 août. Macfarlane à lord Archibald Hamilton, M. P. Relativement à l'émigration en projet, on a l'intention d'envoyer quatre Français dix semaines avant le groupe principal pour préparer la réception des autres. Noms de ceux que l'on envoie pour cela. 257

5 septembre, Londres. John Mackie à Goulburn. Un compte présenté par Dalhousie n'a pas été accepté par Halton faute d'autorisation. Demande qu'on lui donne autorisation d'accepter, ou si non qu'on lui dise (à Mackie) à qui s'adresser. 262

6 septembre, Londres. Kerr et Brant (deux chefs sauvages) à Bathurst. Il leur faut se plaindre de certaines mesures du gouvernement provincial du Haut-Canada relativement à leurs terres sur la Grande-Rivière. Envoient copie de la procuration qui les autorise à agir au nom des Cinq-Nations, et demandent une entrevue. 140

Inclus. Mémoire qui redit les services des Cinq-Nations; la concession de terres qui leur a été faite en retour, etc. 142

Annexe A. Confirmation, le 17 avril 1779, par Haldimand, de la promesse de Carleton à l'effet que les Mohawks seraient remis dans le même état qu'ils étaient avant la guerre. 149

Annexe B. Concession, par Haldimand aux Mohawks, de terres situées sur la Grande-Rivière, 25 octobre 1784. 150

Annexe C. Ce qui a été fait après la réunion d'un conseil dans l'été de 1817. 153

Procuration autorisant Kerr et Brant à agir au nom des Cinq-Nations. 155

7 septembre, Londres. Kerr et Brant à Bathurst. Transmettent une note officielle au sujet de leur mission. 161

Inclus. Extrait d'une lettre écrite par ordre de Dorchester à Joseph Chew relativement aux terres situées sur la Grande-Rivière. 162 à 166

8 septembre, Londres. McTavish, Fraser et Cie à Goulburn. Dunn, receveur général du Haut-Canada, ayant transmis une procuration les autorisant de toucher ses appointements, Adams, agent de la province, dit qu'il faut un certificat, dont il demande l'envoi. 263

10 septembre, Londres. Kirklands à Bathurst. Transmet des documents à l'appui de la demande du lieutenant John McDonnell, qui réclame la solde d'une année pour blessure reçue à Ogdensburg. Demande qu'on ordonne de faire ce paiement. 227

1821.
16 septembre, Glasgow. Campbell à Bathurst. Transmet des demandes de renseignements de la part de familles de Glasgow, qui désirent émigrer dans le Haut-Canada à leurs propres frais. Page 168

17 septembre, Gardes à cheval. Taylor à Goulburn. Lui envoie la lettre de Sheaffe avec une requête de Brant, lieutenant autrefois dans le département des sauvages. 39

17 septembre, Carlton-House. Arrêt du conseil nommant Joseph Henry Dunn membre du conseil exécutif. 50

26 septembre, Guerre. Merry à Goulburn. A reçu avis d'une requête de John McDonell, de l'ancienne milice constituée, demandant la solde d'une année pour blessure reçue. Comment il faut faire. 95

28 septembre, Londres, Robert Triphook à Goulburn. Ne recevant pas d'instructions de Halton au sujet du journal canadien en manuscrit, et, constatant qu'il est décédé, demande s'il doit renvoyer le journal au ministère des colonies. 299

28 septembre, Londres. Gore au même. Décès de Halton, agent de la province; nature de la position. L'Assemblée du Haut-Canada voulait abolir la position, mais le Sénat s'y est refusé. Maintenant, durant cette vacance, la position sera probablement abolie 203

2 octobre, Margate. Gourlay à Bathurst. A retardé a répondre et doutait s'il devait écrire de nouveau au sujet d'émigration; a décidé de le faire. N'est pas personnellement intéressé dans des concessions de terres, mais il désirait conduire un nombreux groupe en Canada et continuer à encourager l'émigration. C'est dans ce but qu'il a écrit à Sa Seigneurie, et plus il a réfléchi plus il est porté à continuer. Il propose d'acheter un million d'acres pour commencer, à un dollar l'acre, prenant de plus en plus de terre a mesure que l'on avancera. L'appui de Sa Seigneurie est nécessaire pour le succès du projet, pour les préparatifs duquel il pourrait se rendre au Canada, revenant avant le mois d'août pour y conduire les colons; l'Angleterre peut fournir 50,000 personnes tous les ans, et il pourrait en avoir 10,000 avant avril. L'indigence qui règne chez les cultivateurs favorise l'émigration. Discute le sujet au long. 207

Annexée à la lettre est une copie d'une réponse disant que Bathurst ne peut encourager l'espoir qu'il approuvera les projets. 220

9 octobre, Affaires étrangères. Hamilton à Gordon. Envoie une note de Rush, ministre des Etats-Unis, demandant les archives qui font voir les titres de certains immeubles à New-York, qui sont aujourd'hui entre les mains de sir John Johnson. La demande devra être soumise à l'examen de Bathurst. 54

Inclus. Rush à Londonderry, 5 octobre. Demandant certains actes de titres de propriétés à New-York; on croit que quelques-uns se trouvent dans des traités avec les sauvages. Sir John Johnson refuse de se départir de ces documents sans l'autorisation de son gouvernement. Le gouvernement des Etats-Unis a l'intention de demander à Londonderry de voir à ce qu'ordre soit donné au gouvernement de la colonie à cet effet. 56

Yates, secrétaire d'Etat pour New-York, à Adams, secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis. Attire l'attention sur les archives dont parle la lettre de Rush. 59

D. B. Viger à Yates. Au sujet des archives. 62

25 octobre, Londres. Baring Brothers à Goulburn. Envoient procuration pour un certificat officiel de la signature du lieutenant-gouverneur Maitland. 138

1er novembre, Clonmell. Catherine Colbert à Bathurst. Lui demande de transmettre une lettre aux exécuteurs de son père dans l'Amérique du Nord. 170

30 novembre, Londres. Kirklands à Bathurst. Demande, au nom du capitaine H. Walker, la solde d'une année pour blessure reçue dans une bataille. 228

15 décembre, Kingston, H.-C. Mends à Goulburn. Ayant été nommé garde-magasin pour le Canada, où lui et sa famille vont probablement s'établir, demande une concession de terres. 264

1821. Pas de date. M. J. Smith à Wilmot. Demande quand il pourra présenter une lettre. Page 297

1822. 4 janvier, Londres. Pelley à Bathurst. Demande une audience pour des affaires de la baie d'Hudson. 121

GOUVERNEUR SIR P. MAITLAND, 1822.

Q. 331.

19 janvier, York. Mémoire de Powell sur le retard apporté à augmenter son traitement de juge. 28

22 janvier, York. Maitland à Bathurst (N° 42). Transmet adresse du parlement du Haut-Canada et document sur les rapports, en fait de finances, entre le Haut et le Bas-Canada, sur lesquels il ne peut ajouter d'autres explications. Il envoie aussi une liste de sujets qu'il désire porter à l'attention de Sa Seigneurie. Il espère qu'on ne retardera pas le retour du procureur général plus longtemps que c'est nécessaire. 2

Inclus. Adresse collective du Conseil législatif et de l'Assemblée demandant que le parlement impérial s'empare du contrôle exclusif de toutes les importations et exportations qui arrivent dans le port de Québec ou qui en partent, ou qu'il décrète telles dispositions législatives qui ménageront à chaque province ses droits. 5

22 janvier, York. Maitland à ———. Gore a dit que les copies des journaux du Conseil et de l'Assemblée ne sont pas complètes. Cette découverte causera quelque désappointement, à moins qu'il n'y ait moyen de les parfaire. Recommande à l'attention favorable le procureur général, qui est porteur d'une adresse de la législature au sujet des rapports en fait de finances avec le Bas-Canada. 11

Inclus. Gore à Maitland (extrait). Au sujet des journaux du Conseil et de l'Assemblée laissés entre les mains de la famille de Halton. Son héritier a offert de remettre l'argent que M. Halton avait pour les journaux. 13

23 janvier, York. Maitland à Bathurst (N° 43). L'importance d'établir une voie de communication depuis la rive est du lac Simcoe jusqu'à l'Ottawa. L'on est à faire l'arpentage d'une chaîne de petits centres au nombre de 16, et pour encourager la colonisation les honoraires sont réduits, ainsi que l'indique le procès-verbal du Conseil. 14

Inclus. Procès-verbal du conseil pour réduire les honoraires à l'égard de certains townships nommés. 16

Echelle d'honoraires. 17

24 janvier, York. Maitland à Bathurst (n° 44). Pourquoi il a réservé le bill pour mettre fin à la commission que touche le receveur général sur le revenu, et substituer un traitement. 18

25 janvier, York. Le même au même. Transmet copie de son discours à la clôture de la session de la législature. 23

Inclus. Discours. 24

2 février, York. Maitland à Bathurst (n° 46). Congé accordé au juge en chef Powell. 30

2 février, York. Le même au même (n° 47). Congé accordé à Small, greffier de la Couronne et du Conseil exécutif. 32

2 février, York. Le même au même (n° 48). Pourquoi il a sanctionné l'abrogation de l'acte nommant un agent provincial, afin de se défaire d'une disposition inconstitutionnelle. 33

2 février, York. Le même au même (n° 49). Désire que le département de l'adjudant général de la milice soit augmenté, mais il a réservé le bill pour cet objet, vu une limite de quatre ans. Demande la permission de parfaire le traitement à l'aide de fonds résultant du 14 George III. 35

1822.
11 février,
York.

Le même au même (n° 50). Transmet réclamation pour arrérage de solde due à certains officiers de la milice. Page 37

12 février.
York.

Le même au même. Transmet bordereau de lettres patentes de terre, extrait des livres de l'auditeur. 39

EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereau de concessions de terre qui ont reçu le Grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1821, inclusivement, indiquant le nombre de concessions dans chaque classe dans chaque district, et le nombre brut d'acres concédées. 40A

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Home	Comté d'York	1	50	50	24,884	133	31,904
		68	100	6,800			
		1	106	106			
		1	164	164			
		1	172	172			
		47	200	9,400			
		1	238	238			
		2	300	600			
		6	400	2,400			
		2	500	1,000			
		1	626	626			
		1	1,628	1,628			
		1	1,700	1,700			
	Comté de Simcoe	1	50	50	7,020	22	
		9	100	900			
		6	200	1,200			
		1	300	300			
		1	400	400			
		1	500	500			
		1	700	700			
		1	1,000	1,000			
		1	1,970	1,970			
Eastern	Ville de Cornwall	1	$\frac{5}{10}$	$\frac{5}{10}$	$2\frac{5}{10}$	3	$1,870\frac{5}{10}$
		2	1	2			
	Comté de Glengarry	1	60	60	1,160	8	
		4	100	400			
		2	200	400			
		1	300	300			
	Comté de Stormont	1	40	40	708	6	
		2	100	200			
		1	105	105			
		1	163	163			
		1	200	200			
Ottawa	Comté de Prescott	3	200	600	3,470	6	17,585
		1	550	550			
		1	1,000	1,000			
		1	1,320	1,320			
	Comté de Russell	1	142	142	14115	14	
		3	200	600			
		1	212	212			
		1	218	218			
		1	400	400			
		1	421	421			
		1	456	456			
		1	600	600			
		1	666	666			
		2	2,700	5,400			
		1	5,000	5,000			

2218.

Extrait des livres de l'auditeur, bordereau de concession de terre, etc.—*Suite.*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concessions.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Johnstown....	Ville de Perth	1	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$8\frac{1}{2}$	9	$18,241\frac{3}{4}$
		8	1	8			
	Comté de Carleton..	1	50	50	10553	92	
		1	70	70			
		76	100	7,600			
		1	140	140			
		1	160	160			
		10	200	2,000			
		1	233	233			
		1	300	300			
	Ville de Johnstown.	1	1	1	1	1	
	Comté de Grenville. ..	2	6	12	1,969	14	
		1	57	57			
		5	100	500			
		5	200	1,000			
		1	400	400			
	Comté de Leeds ..	1	50	50	$5,710\frac{1}{4}$	41	
		1	80	80			
		25	100	2,500			
		1	$111\frac{1}{4}$	$111\frac{1}{4}$			
		1	127	127			
		1	175	175			
		8	200	1,600			
		1	250	250			
		1	350	350			
		1	467	467			
Midland	Ville de Kingston...	5	$\frac{1}{5}$	1	$8\frac{7}{10}$	7	$5,654\frac{8}{10}$
		1	$\frac{2}{5}$	$\frac{2}{5}$			
		1	$7\frac{3}{10}$	$7\frac{3}{10}$			
	Ville de Belleville..	1	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{10}$	$2\frac{1}{10}$	5	
		4	$\frac{1}{2}$	2			
	Comté de Frontenac..	1	50	50	450	3	
		2	200	400			
	Comté de Hastings..	1	50	50	4,597	11	
		1	$66\frac{2}{3}$	$66\frac{2}{3}$			
		3	100	300			
		1	$133\frac{1}{3}$	$133\frac{1}{3}$			
		3	200	600			
		1	247	247			
		1	3,200	3,200			
	Comtés de Lennox et Addington.	1	97	97	397	4	
		3	100	300			
	Comté de Prince-Edouard.	2	100	200	200	2	

1822. EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereaux de concessions de terres—*Suite.*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Newcastle	Comté de Durham.	1	66	66	6,721	27	14,771
		17	100	1,700			
		7	200	1,400			
		1	1,700	1,700			
		1	1,855	1,855			
	Comté de Northumberland.	10	50	500	8,050	44	
		17	100	1,700			
		12	200	2,400			
		1	230	230			
		1	600	600			
		1	800	800			
		1	530	530			
		1	1,290	1,290			
Niagara	Ville de Niagara.	1	½	½	4½	4	455½
		2	1	2			
		1	2	2			
	Comté de Lincoln.	1	60	60	451	4	
		1	91	91			
		1	100	100			
		1	200	200			
Gore	Comté de Wentworth.	2	100	200	400	3	12,300
		1	200	200			
	Comté de Halton	37	100	3,700	11900	75	
		35	200	7,000			
		1	300	300			
		1	400	400			
		1	500	500			
London	Comté de Middlesex	1	60	60	58431	48	69,158
		4	100	400			
		1	103	103			
		1	130	130			
		1	135	135			
		2	166	332			
		31	200	6,200			
		1	236	236			
		1	500	500			
		1	615	615			
		1	3,350	3,350			
		1	5,950	5,950			
		1	25906	25,906			
	Comté de Norfolk.	1	200	200	200	1	
	Comté d'Oxford.	1	37	37	10527	42	
		1	50	50			
		15	100	1,500			
		1	105	105			
		1	128	128			
		1	135	135			
		1	170	170			
		1	189	189			
		1	197	197			
		13	200	2,600			
		1	237	237			
		1	479	479			
		1	500	500			
		1	800	800			
		1	1,600	1,600			
		1	1,800	1,800			

1822.

EXTRAIT des livres de l'auditeur, bordereaux de concessions de terres—*Suite.*

Districts.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres de chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
			pds en sup.	pds en sup.	pds en sup.		
Western......	Ville de Amherstburg	1	7,800	7,800	102019	9	10,051 acres 102,019 pds en sup.
		2	8,220	16,440			
		2	8,288	16,576			
		1	8,430	8,430			
		1	10,207	10,207			
		1	18,467	18,467			
		1	24,099	24,099			
	Comté de Essex	1	147	147	Acres. 833	4	
		1	148	148			
		1	200	200			
		1	338	338			
	Comté de Kent	2	200	400	9,218	8	
		1	445	445			
		1	600	600			
		1	773	773			
		2	2,000	4,000			
		1	3,000	3,000			
				Total concessions		650	Acres $181,991\frac{1}{4}, \frac{3}{10}$ pds en sup. 102,019

Bureau de l'auditeur général,
Haut-Canada, York, 15 janvier 1822.

S. HEWARD,
Auditeur général, H. C.

RÉCAPITULATION des concessions de terres ci-incluses.

Natures des concessions.	Nombre des concessions.	Nombre d'acres concédées. Acres.	Nombre d'acres concédées. Pieds en superficie.	Concessions aux fils et filles des loyalistes des E.-M.	Concessions gratuites suspend.	Concessions aux arpenteurs.	Concessions à la milice.	Concess. en vertu d'arrêté spécial du conseil.	Concessions gratuites.	Con. sur lesq. les honor. des offic. seuls sont payés.	Entièrement gratuites.	Observations.
Concess. de moins de 100 acres	69	1,674¼ $\frac{3}{10}$	102,019	....	4	1	....	3	13	....	48	
do de 100 acres	290	29,000	....	6	121	....	28	....	....	2	133	
do de pl. de 100 ac. et de m. de 200 ac.	25	3,617	....	2	3	7	3	....	....	....	10	
do de 200 acres	194	38,800	....	85	23	4	2	....	....	6	74	
do de pl. de 200 ac. et de m. de 300 ac.	9	2,101	....	1	1	5	....	....	....	....	2	
do de 300 acres	6	1,800	....	1	1	....	1	....	....	1	2	
do de pl. de 300 ac. et de m. de 400 ac.	2	688	....	....	1	....	....	....	....	....	1	
do de 400 acres	10	4,000	....	....	1	1	1	....	....	....	7	
do de pl. de 400 ac. et de m. de 500 ac.	5	2,268	....	....	1	3	1	....	....	....	....	
do de 500 acres	6	3,000	....	....	1	2	1	....	....	....	2	
do de pl. de 500 ac. et de m. de 600 ac.	2	1,080	....	....	....	1	....	....	....	....	1	
do de 600 acres	3	1,800	....	....	1	1	....	1	....	....	....	
do de pl de 600 ac. et de m. de 700 ac.	3	1,907	....	....	....	2	....	....	....	....	1	
do de 700 acres	1	700	....	....	....	....	1	....	....	....	....	
do de pl. de 700 ac. et de m. de 800 ac.	1	773	....	....	....	....	....	....	....	1	....	
de de 800 acres	2	1,600	....	....	1	....	1	....	....	....	....	Le major Lake, autref. du rég. King's Royal
do de 1,000 acres	2	2,000	....	1	....	....	1	....	....	....	....	de New-York, et le major Allan, milice.
do de pl. de 1,000 ac. et de m. de 2,000 a.	9	14,863	....	....	....	8	....	1	....	....	....	
do de 2,000 acres	2	4,000	....	....	....	2	....	....	....	....	....	
do de pl. de 2,000 ac. et de m. de 3,000 a.	2	5,400	....	....	....	2	....	....	....	....	....	
do de 3,000 acres	1	3,000	....	....	....	1	....	....	....	....	....	
do de pl. de 3,000 ac. et de m. de 4,000 a.	2	6,550	....	....	....	1	....	1	....	....	....	
do de 5,000 acres	1	5,000	....	....	....	1	....	....	....	....	....	
do de pl. de 5,000 ac. et de m. de 6,000 a.	1	5,950	....	....	....	....	....	1	....	....	....	Le colonel Talbot.
do de plus de 14,000 acres	1	14,514	....	....	....	....	....	....	....	....	1	do
do de 25,906 acres	1	25,906	....	....	....	....	....	....	....	....	1	do
Total	......	181,991¼ $\frac{3}{10}$	102,019	96	159	42	40	7	13	10	283	

S. HEWARD,
Auditeur général, H.-C.

1822.
13 février, York.

Maitland à Bathurst (n° 52). Envoie copie de la pétition qui lui a été présentée et de la pétition soumise au bureau du Trésor par Racy, un marchand, relativement aux règlements concernant le commerce de bois. Page 41

16 février, York.

Le même au même (n° 53). A reçu la dépêche contenant la représentation de Joseph Dibbs, qu'il a transmise au commandant des forces. 44

16 février. York.

Le même à Stratford Canning. Relativement à la saisie à laquelle il a fait allusion, envoie le rapport du percepteur des douanes à Kingston. Maintenant l'île du Daim ou Carleton fait partie de la province du Haut-Canada, quelque soit la décision que prennent les commissaires nommés en vertu du traité de Gand. 62

18 février. York.

Le même à Bathurst (n° 54). Transmet la pétition des marchands demandant que l'Etat leur accorde le privilège de fournir à l'entreprise la farine aux troupes des Antilles. 46

11 mars, York.

Le même au même (n° 55). A sollicité les lettres patentes des terres sur les réserves de la Couronne concédées par son prédécesseur; en demande d'autres maintenant, et il a donné instruction à l'arpenteur général de préparer un relevé, dont il envoie une copie. En sollicitant l'accomplissement de la promesse faite par la législature, il n'a pas perdu de vue l'importance de conserver à la Couronne le septième de toutes les terres concédées. Des terres équivalentes à celles concédées sont placées vis-à-vis de chaque réserve de la Couronne dont une concession a été faite. 48

LISTE des réserves de la Couronne (à l'exclusion de celles de l'établissement militaire) établies entre le 25 septembre 1815 et le 13 août 1818, pour lesquelles aucune description n'a été donnée ; et des lots proposés à être réservés pour la Couronne en leur place.

Numéro.	Nom du locataire.	Description.	Situation des réserves de la Couronne.			A être réservées.		
			Lot.	Concession.	Township.	Lot.	Concession.	Township.
1	Francis Chickley	Soldat réformé	N½ 7	1	Caistor	3	1	Caistor.
2	George Ryerson	Officier de milice blessé	11	3	Woodhouse	17	3	Woodhouse.
3	Reuben Alward	Milicien blessé	11	11	Charlotteville.	N½ 3 Incomp. 13 1 do 14	5 11	Charlotteville.
4	Joshua Pitts	Soldat réformé	27	10	Markham.	1	1	Georgina.
5	Benjamin Reynolds	Milicien	E½ 2	3	Vaughan.	O¼ 1 et E ¼ 3	8 11	King.
6	Sarah Chisholm	Fille d'un loyaliste des E.-U.	9	2 S	Nelson	10	2	Nelson (nouvel arpentage).
7	William Teeple		21	1	Oxford Fn	6	4	Oxford (division ouest).
8	Robert Lucas	Milicien, volontaire	7	2 S	Nelson	15	4	Nelson (nouvel arpentage).
9	Abner Owen	Officier de milice	6	2	Caistor.	S½ 21 Incomp. 33	5 8	Caistor. Binbrook.
10	Henry Ruttan	Officier de milice blessé	68	2	Sophiasburg	....	....	
11	Titus G. Simons	do do	4	2	Flamboro-Ouest.	14	1	Nelson (nouvel arpentage).
12	James Gray	Soldat réformé	9	3 E	York	26	11	King.
13	Thomas Early	do	17	X	Etobicoke	23	12	do
14	Thomas Gainfort	Emigrant	S½ 9	2	Murray	O½ 19	3	Murray.
15	John Davies	Soldat réformé	S½ 5	2	Flamboro-Est	O½ 14	5	Nelson.
16	Joseph Griffin	Sergent do	9	3	do	3	2	Nasagiweya.
17	Aid Benedict	do do	14	4	Richmond	16	9	Richmond.
18	Bernard McGuire	Sergent-major réformé	S½ 5	2 N	Trafalgar	O½ 20	5	Erin.
19	do	do do	1	2 S	do	21	4	do
20	Abednego Meatham	Caporal reformé	29	1	Etobicoke	7	9	do
21	Jacob Pym	Soldat do	20	2 X	do	7	9	do
22	Michael Daly	do do	17	E	do	O½ 8	9	do
23	William Cloughly	Bombardier réformé	S½ 11	2 S	Toronto	E½ 14	10	do
24	James et Wm. Moore	Soldats réformés	28	3	Whitby	18	1	Reach.
25	Francis McNeil	Emigrant	S½ 22	5	Richmond	11	9	Richmond.
26	J. Ashmore	Lieutenant de marine	33	4	Markham	24	4	Georgina.
27	John Ennis	Soldat réformé	N½ 5	10	Charlotteville	6	16	Walpole.
28	James Demorest	Sergent do	2	4	Richmond	14	9	Richmond.
29	Richard Cuddy	Soldat do	S½ 7	1	Caistor	3	1	Caistor.
30	Thomas Eastham	do do	S½ 9	2 S	Trafalgar	E½ 15	9	Erin.

1822.
18 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 56). Transmet la pétition de l'évêque McDonell pour une concession de terres. Les concessions à la milice ne devraient pas comprendre les services d'un aumônier. La loyauté et le travail de l'évêque, mais si l'on accorde sa pétition cela amènera un grand nombre de demandes. Est informé que M. Bethune, un membre du clergé de l'Eglise établie d'Ecosse, avait plus de paroissiens que le Dr McDonell dans le corps à raison duquel ce dernier fait sa demande. Remplit la promesse faite par Brook à la milice. Il a déjà été aliéné par la Couronne pas moins de 500,000 acres sans ajouter à la population. Page 51

Sous pli. Pétition de l'évêque McDonell. 54

Suit une attestation de ses services. 56–57

19 mars, York. Maitland à Goulburn. Envoie sous pli le reçu de madame Elizabeth Geary pour £27, 13, 10, sterling. 58

Sous pli. Reçu. 59

19 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 57). L'importance d'une ligne de communication entre le lac Simcoe et l'est du Haut-Canada. A employé le capitaine MacCauley moyennant la demi-solde des ingénieurs royaux. Envoie son rapport et la levée hydrographique des communications par eau entre le lac Simcoe et la baie de Quinté. 60

Le rapport est daté du 29 octobre 1821. 65

Plan de la levée hydrographique. 70*a*

20 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 58). Transmet la pétition de Thomas Smith pour des lettres patentes au sujet de 800 acres de terres acquises par échange, ainsi que rapport du conseil. Soumet le cas à la décision de Sa Seigneurie. 71

Sous pli. Pétition de Thomas Smith. 73

Rapport du conseil sur la réclamation. 74

21 mars, York. Le Dr Strachan à Hillier. Censure portée contre le gouvernement exécutif du Haut-Canada par le juge en chef. Se défend des accusations et demande que Son Excellence le protège contre les calomnies proférées à son égard dans Londres par le juge en chef. 78

Sous pli. Documents se rapportant au sujet de la lettre. 84 à 89

2 avril, York. Maitland à Bathurst (n° 59). Transmet la pétition de Samuel P. Jarvis et recommande qu'elle soit examinée favorablement. 76

15 avril, York. Le même au même (n° 60). A attiré l'attention sur un bill passé à la dernière session à l'effet de déqualifier certaines personnes qui siègent dans la Chambre d'Assemblée. Rapporte les faits concernant l'élection de Bidwell et son renvoi A la nouvelle élection le fils de Bidwell s'est présenté mais l'officier rapporteur a refusé de prendre son nom prétendant qu'il était étranger. Il y avait deux motifs de déqualification allégués contre le père : l'un qu'il avait prêté serment d'allégeance aux Etats-Unis, l'autre qu'il s'était rendu coupable de malversation et qu'il s'était enfui dans la province pour échapper à la punition. C'est au sujet de ce deuxième motif qu'il a été expulsé ; il avait été déclaré par un vote qu'il avait qualité légale pour occuper son siège. Le fils profitera de cela pour demander une nouvelle élection, car le shérif avait refusé de prendre son nom sous le prétexte qu'il n'avait pas qualité légale de se présenter. Si la Chambre décide en sa faveur, ce qu'elle devra faire pour être conséquente, cette décision est dangereuse. Recommande que les gens qui n'ont pas prêté le serment d'allégeance, mais qui ont montré par leur conduite qu'ils étaient attachés au gouvernement britannique, obtiennent la garantie de leurs propriétés et qu'il soit passé un acte pour exclure les étrangers d'occuper un siège dans la Chambre. 90

Sous pli. Rapports du procureur général sur la proclamation concercernant l'incapacité des étrangers d'occuper des terres, etc. Soutient qu'un Anglais, un Ecossais ou un Irlandais qui vivait aux Etats-Unis

1822.

avant la déclaration de l'indépendance n'a pas nécessairement perdu son privilège de sujet britannique. Page 96

20 avril, York. Maitland à Bathurst (n° 61). L'ordre de payer les réclamations des habitants du Haut-Canada a été mis a exécution et la mesure a donné satisfaction. Cela a donné lieu à d'autres réclamations présentées par l'entremise de M. Nichol. Par suite de la nature de la preuve il a consenti à transmettre les documents pour la considération de la Trésorerie parce qu'ils expliquent les causes déjà soumises à leurs Seigneuries. Ce consentement a encouragé Nichol à presser ses propres réclamations qui sont distinctes des autres, et on l'a informé que les documents seraient transmis sans recommandation. La nécessité de nommer des commissaires pour s'enquérir des réclamations pour dommages par suite des incursions de l'ennemi. 105

Sous pli. Liste des personnes réclamant l'indemnité. 110

Nichol à Hillier, 8 janvier. Transmet liste des réclamants. 112

Hillier à Nichol, 14 janvier. A reçu lettre et réclamations; bien que le lieutenant-gouverneur n'ait pas l'instruction de recevoir de nouvelles preuves depuis que la commission a clos ses séances, il transmettra les documents. 115

Hillier à Nichol, 8 février. Explique que quand le lieutenant-gouverneur a consenti à envoyer les déclarations assermentées il ne s'attendait pas qu'on lui demanderait d'envoyer des documents additionnels relativement à des réclamations particulières tout à fait distinctes des autres. 117

Autres documents sur le sujet. 119 à 134

21 avril, York. Maitland à Bathurst (n° 62). Transmet les copies des actes passés à la dernière session. 135

1er mai, York. Le même au même (n° 63). A recommandé la culture du chanvre, produit qui se vendra plus probablement que le maïs et la farine, les principaux articles d'exportation actuellement. Il a été passé un bill accordant trois cents louis pour l'achat et l'érection d'une machinerie pour la préparation du chanvre, et cinquante louis par année pour la réparer. Le procureur général a reçu instruction d'acheter la machinerie. Demande qu'on recommande à la douane de permettre de l'exporter en franchise. 137

3 juin, York. Le même au même (n° 64). A été informé par le commandant des forces qu'il se propose de discontinuer graduellement l'établissement du Rideau, où sont placés les soldats réformés, etc. Recommande que les avantages donnés aux colons à cet endroit soient offerts à ceux qui s'établissent sur le chemin projeté en arrière des établissements actuels. 139

Sous pli. Dalhousie, commandant des forces, à Maitland. Les arrangements qu'il a faits pour la réduction de l'établissement aux colonies militaires, et recommande, maintenant que de bonnes bases sont jetées, que le gouvernement civil du Haut-Canada engage les cultivateur à s'y rendre. Les établissements de Perth et de Richmond seront discontinués; il faudra continuer celui de Lanark pendant une autre année. 142

29 juin, York. Maitland à Bathurst (n° 65). A reçu la dépêche du 9 avril, mais n'a pas donné suite à ses instructions avant d'envoyer un état de la position du colonel Talbot, ce qui aurait pu être épargné, si le colonel Talbot avait remis la lettre qui lui avait été confiée. Traite très au long les agissements de Talbot avec ses colons et sa terre. Les plaintes concernant les honoraires ne sont point fondées, l'erreur commise c'est qu'il y a eu trop grande libéralité. Quant à la rémunération pour terre concédée aux Montagnards par Talbot, le gouvernement comprenait qu'il devait abandonner toutes nouvelles réclamations, mais il est encore porté à recommander qu'on lui concède 2,500 acres dans une localité convenable pour les terres qu'il a réellement données aux Montagnards. Quant aux terres pour une université il recommande qu'on fasse une addition à l'école de York d'après le système national. L'établissement général de

1822.

ces écoles aurait un effet avantageux et empêcherait d'y introduire des instituteurs et livres des Etats-Unis, lesquels pourraient souffler des principes et des opinions hostiles au mode de gouvernement. La grande rareté d'un centre de circulation enlève tout espoir de vendre ces terres avec avantage si le prix d'achat devait être immédiatement exigé. Le prix pourrait être garanti par la propriété et l'intérêt seul exigé, en sorte que l'on pourrait bientôt obtenir un revenu. La pratique d'entremêler les réserves de la couronne et celles du clergé est approuvé. Bonnes qualités de Talbot. Recommande à titre de receveur temporaire d'accorder sa demande pour le rétablissement des honoraires. Page 145

Sous pli. Terres concédées au colonel Talbot avec description. 158*a*

Minute du Conseil afin de donner un titre à Talbot et lui permettre de faire le transport de terres à quelques-uns de ses colons. 159

Pétition de Talbot 161

Rapport d'un comité du Conseil au sujet des réclamations de certaines personnes qui ont reçu des concessions gratuites de 50 acres de Talbot, et une promesse de 100 acres additionnelles de l'Etat. 164

Extrait de lettre de Hillier à Talbot concernant son plan d'établir des personnes sur les terres. 169

22 juillet, York. — Maitland à Bathurst (n° 66). D'après la loi les présentations aux cures de l'Eglise d'Angleterre doivent être faites par le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou l'administrateur de la province. Fait remarquer l'innovation faite récemment, au sujet de laquelle il ne donne point son opinion ; ne condamne point non plus les nominations, mais il croit préférable d'en informer Sa Seigneurie, parce que l'innovation pourra avoir d'importants résultats. 170

23 juillet, York. — Maitland à Bathurst (n° 67). Envoie copie d'une lettre du quartier-maître général adjoint concernant une île dans le township de Burgess qui a été concédée au lieutenant Gray et sur laquelle ce dernier a fait des améliorations. L'erreur a été commise dans le département de l'arpenteur général, et comme le lieutenant Gray a fait des améliorations de quelque valeur, il recommande qu'on lui donne des lettres patentes pour cette île. 173

Sous pli. Copie de la lettre du quartier-maître général adjoint au sujet de l'île mentionnée dans la lettre qui accompagne cette copie. 175

J. H. Powell, surintendant, au capitaine Fowler. Autre information concernant l'île concédée au lieutenant Gray. 177

Extrait d'un relevé des personnes ayant droit à des lettres patentes, donnant le nom du lieutenant Gray. 177*a*

24 juillet, York. — Maitland à Bathurst (n° 68). Transmet pétition du révérend John Barclay, le ministre de l'Eglise des Ecossais à Kingston, pour une allocation annuelle de l'Etat. 178

Sous pli. Pétition. 189

Deuxième pétition du révérend John Barclay, à l'effet que le lieutenant-gouverneur n'ayant pas de fonds sur lesquels il pourrait imputer l'allocation, de vouloir bien la transmettre au gouvernement de Sa Majesté avec sa recommandation. 182

30 juillet, York- — Maitland à Bathurst (n° 69). A acheté pour £450 un site pour une ville sur la rive est du lac Simcoe. Le montant a été payé à même le revenu casuel et territorial, mais sera remboursé par la vente des lots de ville. 184

31 juillet, York. — Le revenu au même (n° 70). Conformément à la circulaire, il a donné instruction de demander aux employés de fournir les relevés en question. Aussitôt qu'ils seront reçus il en enverra un résumé. 186

4 septembre, York. — Le même au même (n° 71). A reçu la dépêche relative à la conservation de la correspondance officielle et il s'y conformera strictement. 188

18 septembre, York. — Simon McGillivray à Hillier. Lettre contenue dans celle de Maitland à Bathurst du 9 novembre.

1822.
8 octobre, Stamford. Maitland à Bathurst (nº 72). Envoie copie d'une communication de Charles Hayes, faisant des travaux de forge en grand. Le succès de son entreprise donnera d'heureux résultats; M. Hayes y a mis un capital considérable et a déployé beaucoup de zèle et de persévérance; en conséquence il recommande d'accorder sa demande. Page 190

17 octobre, Stamford. Maitland à Bathurst (nº 73). Transmet copie de la pétition de John McDonald qu'on lui concède une île du Saint-Laurent et copie d'une lettre à McDonald expliquant les raisons pour lesquelles il ne pouvait accorder la demande. 192

Sous pli. Pétition de McDonald demandant l'île au Cochon vis-à-vis Cornwall, laquelle a été en la possession des sauvages de Saint-Régis qui sont prêts à la lui transférer. Demande sa recommandation. 194

Hillier à McDonald. A présenté la recommandation de la duchesse de Richmond au lieutenant-gouverneur, lequel a dit qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une présentation pour le porter à s'intéresser à son (de McDonald) succès, mais les instructions qu'il a reçues l'empêchent de concéder aucune des îles du Saint-Laurent, et c'est la réponse qu'il a faite à tous les solliciteurs. 197

8 novembre, Stamford. Maitland à Bathurst (nº 74). Le colonel Claus, le fidéicommissaire des sauvages Six-Nations a fait traite pour £341, soit l'intérêt sur leur argent des consolidés à trois pour cent. 200

9 novembre, Stamford. Maitland à Bathurst (nº 75). Relativement aux terres des sauvages à Saint-Régis, s'élevant, il a été calculé après avoir déduit les baux des sauvages à 80,000 acres qui devaient êtes concédées à William McGillivray, il a été constaté après arpentage fait aux frais de McGillivray qu'il ne reste que 2,000 acres, des baux additionnels ayant été accordés par les sauvages depuis que l'ordre de la concession à McGillivray a été vendu. Attend de nouvelles instructions. 202

Sous pli. Simon McGillivray à Hillier, 18 septembre 1822. Fait des remontrances au sujet du retard apporté pour compléter la concession faite à son frère, William McGillivray. 206

25 novembre, Stamford. Maitland à Bathurst (nº 76). A reçu les circulaires réglementant les saluts officiels. 211

27 novembre, York. Hillier à Simon McGillivray. Le lieutenant-gouverneur a demandé de nouvelles instructions concernant la concession faite à William McGillivray. 209

30 novembre, Stamford. Maitland à Bathurst (nº 77). Claus a fait traite pour £341, soit le dividende dû aux sauvages de la Grande-Rivière. 213

2 décembre, York. Le même au même (nº 78). Envoie pétition et documents de la part du curé de York (le Docteur Strachan). Ses services méritent qu'on décide en sa faveur, mais comme la concession dont il se plaint a été faite il y a longtemps maintenant et qu'elle a été suivie d'un transfret, on peut mettre en doute l'opportunité de l'annuler. Recommande le transfert d'une concession de terres équivalente à celle qui a été aliénée pour être donnée au bénéfice de York, et comme l'état des finances de la province n'admet pas qu'on augmente les appointements il recommande que l'on passe au Dr Strachan une concession de pas moins de 2,000 acres. 215

Sous pli. Pétition du Dr Strachan pour augmenter son allocation de subsistance d'une façon équivalente à la diminution subie par son diocèse. 218

Rapport du comité au sujet des terres concédées à l'Eglise d'Angleterre à York. 223

7 décembre, York. Maitland à Bathurst (nº 79). Transmet pétition de Nathan Hicok, qui pour avoir fait partie d'une convention de délégués en 1818 a été exclu de la participation aux terres concédées à la milice. Comme on peut s'en rapporter aux allégués de sa pétition et comme il est fortement recommandé, demande qu'on lui accorde ce qu'il sollicite. 230

1822. *Sous pli.* Pétition de Hicok, exprimant son regret d'avoir fait partie de la convention de Gourlay, dont il ne connaissait pas le but, et priant qu'on lui donne les terres auxquelles il avait droit si ce n'eut été de cette erreur. Page 232

9 décembre, York. Maitland à Bathurst (n° 80). Explique le cas d'Alexandre Glen, dont la demande de terre a été rejetée par le conseil. Les honoraires déboursés sur concessions aux personnes prévilégiées telles que loyalistes des Etats-Unis, etc., sont très considérables, en sorte que le gouvernement provincial se trouve dans la nécessité de restreindre les concessions gratuites. 235

Sous pli. Pétitions et certificats. 238 à 244

CHARGES PUBLIQUES ET DIVERS, 1822.

Q.—332—1—2.

La 1re partie commence à la page 3 et se termine à la page 275; la seconde partie à la page 276 et finit à la page 539.

1815. 18 juillet. Harrison à Goulburn (extrait). Dans plusieurs cas le parlement a admis le principe d'indemniser des particuliers dans des cas semblables à ceux du Haut-Canada, mais il doit y avoir la preuve la plus claire des pertes subies que la nature du cas peut le permettre. Les lords de la Trésorerie suggèrent que le lieutenant-gouverneur nomme par commission trois ou quatre officiers civils et militaires qui n'ont aucun intérêt dans le résultat. 339

26 juillet, Downing Street. Bathurst à Gore. La Trésorerie a autorisé le paiement de £1,600 pour les pertes qu'il (Gore) a éprouvées, mais recommande la nomination d'un comité pour examiner la question générale des pertes. 335

1821. 10 mai, York. Maitland à Bathurst (privée). Est informé que le rapport du bureau des réclamations ne devait pas être final, mais donner seulement qu'une idée générale de la nature des réclamations. Il devrait être envoyé une commission qui prendrait des renseignements sous serment quant à la méthode convenable de régler la question. 333

31 mai, York. Le même au même (n° 30). Transmet l'adresse conjointe des deux Chambres de la législature au sujet des réclamations pour pertes. 332

17 juillet. Décisions de la Trésorerie concernant les réclamations du Canada pour dommages subis pendant la guerre de 1812. 305

25 juillet Londres. Galt à la Trésorerie. La décision concernant les réclamations choisies doit être satisfaisante, et il n'a aucun doute qu'on accordera l'intérêt; mais ces réclamations ne forment qu'une faible partie de celles qui sont présentées, et relativement à la décision de Leurs Seigneuries—de n'en point recommander d'autres—il désire faire deux observations. D'abord que les réclamants ne regarderont pas cela comme un refus, mais seulement comme une demande de délai, et en second lieu qu'on n'a pas examiné le cas en entier des réclamants canadiens. Les limites particulières des réclamations canadiennes. La guerre n'a pas eu lieu par suite d'intérêts locaux ou provinciaux, mais de droits abstraits qui concernaient l'Etat-mère, ce qui a fait que la province est demeurée sans défense, aucunes mesures n'étant prises pour réparer les forts ou renforcer les garnisons. Les troupes de la province se composaient de 200 vétérans royaux, 36 de l'artillerie royale, 900 du 41e régiment, 400 du régiment de Terreneuve, et 50 marins provinciaux, à peine le nombre d'hommes suffisant pour les exercices de parade et préserver contre le sol le petit approvisionnement des magasins publics.

Un exprès de commerce apporta les nouvelles de la guerre et il se passa quinze jours avant de recevoir la nouvelle officielle, en sorte que la province eut été perdue sans la loyauté des habitants, par qui quatre

1821.

armées américaines bien équipées et dont chacune était supérieure sous le rapport du nombre, à l'armée, régulière toute entière de la province, ont été défaites, et tout cela a été accompli pendant que Prevost croyait que la défense était désespérée et négociait un armistice qui, s'il avait été accordé, aurait entraîné la perte du Haut-Canada. Heureusement que grâce à la promptitude des réclamants Brock a pu s'emparer de Hull et du territoire du Michigan. C'est dans ces circonstances que les réclamations ont pris naissance, et pendant trois ans ces gens ont continué à soutenir le choc de l'armée américaine quand on leur offrait toutes les tentations pour se révolter. Ils ont souffert toutes sortes de misères espérant en la justice de mère-patrie. On ne peut sûrement pas leur dire maintenant que les seules réclamations qui seront reconnues soient celles qui pourront être prouvées des dettes régulièrement contractées par les officiers de l'armée. Fait remarquer qu'il est impossible de faire faire le travail d'une manière officielle. Il soutient fortement la justice de reconnaitre les réclamations, condamne le principe d'après lequel les commissions ont agi et classifié les réclamations. Page 312

26 juillet, Londres. Galt à Vansittart. La lettre au sujet des réclamations canadiennes n'est pas satisfaisante, en sorte qu'il est tenu de soumettre le cas au Conseil d'une façon plus libre qu'il ne l'avait supposé nécessaire. Craint que le gouvernement ne sache pas le mécontentement croissant occasionné par la négligence de régler ces réclamations. 311

27 juillet, Lincoln's Inn. Bannister à Butherworth. Contenu dans la lettre de Butterworth à Wilmot, en date du 15 avril 1822.

22 août, York. Maitland à Dalhousie. Contenue dans la lettre de Harrison à Wilmot du 1er mars 1822.

— août. Goulburn à Harrison. Bathurst désire qu'avant de communiquer au gouverneur du Haut-Canada la minute concernant les réclamations pour pertes, la Trésorerie étudie l'adresse de la Chambre d'Assemblée sur la question. Les produits des propriétés confisquées ont été réservés afin de pourvoir aux pertes, mais le fonds étant très limité, Bathurst suggère que quelque arrangement soit fait pour venir en aide à des gens qui y ont fort droit. 329

10 septembre, York. Maitland à Lushington. Contenue dans la lettre de Harrison à Wilmot du 1er mars 1822.

11 octobre, Québec. Dalhousie à Harrison. Contenue dans la lettre de Harrison à Wilmot du 1er mars 1822.

1822.

7 janvier, Coppequin. J. O. Rock à Bathurst. Ayant reçu instruction d'envoyer au Canada les documents concernant les pertes qu'il a subies pour les soumettre à la commission, il les lui envoie sous pli pour les transmettre. 427

8 janvier, Fife House. T. C. R. à Mitford. Envoie des documents qui devront être mis avec les autres pour la décision de lord L. (Liverpool). 303

Suit une note portant que M. Vansittart a envoyé les documents pour la considération de lord Liverpool. La question est d'abord de savoir si quelque ou quelle indemnité doit être accordée aux Canadiens pour perte de propriétés par suite des opérations de l'armée britannique ou de l'ennemi, et en deuxième lieu s'il devra être envoyé une commission pour distribuer la somme accordée. Tous les approvisionnements fournis régulièrement ont été payés. 304

14 janvier, Londres. Robinson à Wilmot? Minutes sur les réserves du clergé, comment on a obtenu le septième. Plan pour les rendre plus productives. Dans la lettre accompagnant la minute p. 488, Robinson dit qu'il ne sait pas jusqu'à quel point sir P. Maitland et le conseil approuveront son plan qui est quelque peu révolutionnaire, et il a hésité avant de l'envoyer, mais l'examen qu'il (Wilmot?) en fera ne peut faire de mal. 469

21 janvier, Delaware. Geary à Bathurst. La somme de trente louis envoyée par son frère par l'entremise de Bathurst n'a pas été reçue. Demande les renseignements qui lui permettront de se procurer cette somme. 117

1822
30 janvier, Whitehall. Greville à Wilmot. Teansmet l'ordre de désavouer un acte du Haut-Canada à l'effet d'établir une banque dans la province, et envoie le rapport des lords du Commerce donnant leurs raisons. Page 60

Sous pli. Raisons du rejet de l'acte. Qu'une loi semblable a été présentée en 1819 et est encore en vigueur. 61

31 janvier, Montréal. Hart, Logan et Cie à Ellice. Apprennent que Robinson, le procureur général du Haut-Canada, est nommé commissaire afin de demander que le port de Québec soit réglementé par le gouvernement britannique, mettant les deux provinces sur un pied d'égalité. Regrette l'idée de ce projet, qui n'est qu'un simple expédient temporaire. Le seul remède permanent c'est la réunion des deux provinces. 114

31 janvier, Londres. J. Brant à Wilmot. Envoie la réponse à la lettre de Bathurst; une indisposition l'empêche d'aller le voir. 354

Sous pli. Réponse faite par les chefs délégués des sauvages de la Grande-Rivière à la lettre de Bathurst du 28 septembre réclamant leurs droits aux terres d'après les termes de la proclamation de Haldimand. 355

2 février, Londres. Greenwood, Cox et Cie à Chapman. Demande des certificats pour les services de certains gouverneurs, y compris Maitland, dans le Haut-Canada. 119

15 février, Kingston. Le lieutenant Heney à Bathurst. A demandé une concession de terres d'après son grade, ce qui ne peut être accordé sans instructions. Demande qu'on ordonne de lui faire la concession. 349

23 février, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Transmet la lettre du bureau de la Guerre concernant la réclamation du capitaine Walker pour la solde d'une année à raison de blessures qu'il a reçues à Ogdensburg le 4 octobre 1812. 74

Sous pli. Palmerston à Lushington. A reçu la demande du capitaine Walker de la solde d'une année pour des blessures qu'il expose avoir reçues à Ogdensburg le 4 octobre 1812. Il n'y a pas de rapport d'engagement à Ogdensburg à cette date; il y en a eu un en février 1813, et bien que l'on rapporte trois noms d'officiers de milice comme blessés, le nom du capitaine Walker ne s'y trouve pas. 75

27 février, Londres. R. J. Kerr et J. Brant à Wilmot. Lui demande de renvoyer les documents confiés et des copies authentiques seront transmises. La proclamation d'Haldimand concède distinctement le terrain sur la Grande-Rivière. Ils ne comprennent point les distinctions subtiles. L'aide qu'ils ont donnée quand on la leur a demandé. "La reconnaissance pour le sang que nous avons versé sera-t-elle l'injustice qui nous a amenés de nos forêts éloignées pour supplier à Londres ?" 369

1er mars, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Par suite de lettres reçues de Maitland et de Dalhousie représentant la détresse des pensionnaires de la milice du Haut-Canada à qui la pension n'a pas été payée depuis deux ans, lui demande de soumettre les copies de ces lettres à Bathurst et l'engage à prendre les mesures qui pourront régler les difficultés entre le Haut et le Bas-Canada, de façon à ce que chacun soit en possession d'une proportion de revenu suffisante pour défrayer la dépense entière de la colonie. Des instructions seront données au lieutenant-gouverneur du Haut Canada afin que les avances faites à même la caisse militaire soient remboursées, et qu'il ne soit point donné, à même les fonds fournis par le gouvernement de la Grande-Bretagne, une aide plus grande que celle expressément accordée par le parlement. 76

Sous pli. Maitland à Lushington. Envoie copie de l'estimation des charges du Haut-Canada et un état du revenu applicable à leur paiement. Une forte partie du revenu provient de la proportion des droits prélevés à Québec, et comme on n'a pu renouveler la convention, le Haut-Canada se trouve à n'avoir pas les moyens de payer les frais courants sauf en ayant recours à la caisse militaire. Il envoie un état complet au secrétaire des colonies. 78

1822.

Dalhousie à Harrison. Envoie copie de la lettre de Maitland pour être soumise à la Trésorerie. Par suite de la détresse des pensionnaires de la milice à cause de non-paiement de leurs pensions depuis deux ans il s'est conformé à la demande de Maitland d'une avance de £15,000 sterling à même la caisse militaire au moyen de trois mandats. Page 80

Maitland à Dalhousie (?) La législature du Haut-Canada a autorisé un emprunt de £25,000 sur la garantie d'arrérages existants et devenant accrus du Bas-Canada. La détresse des pensionnaires de la milice le force à demander l'émission de mandats pour une somme plus considérable qu'il aurait cru autrement être autorisé à le faire. A donné à son secrétaire trois mandats pour £5,000. Il expliquera la position. 82

14 mars, Londres. Robert J. Kerr et John Brant à Wilmot. Envoie des copies attestées de la proclamation et d'autres documents qu'ils croient des preuves de la validité de leur réclamation. 372

Sous pli. Documents envoyés comme preuve de la validité de la réclamation. 373 à 387

7 mars, Lambeth. Pétition de John Small. Expose ses services militaires et civils et son âge avancé et les infirmités inhérentes à cet âge. Prie qu'on lui permette de se démettre de la charge de greffier de la couronne et des plaids ; et que cette charge soit conférée à son fils Charles Coxell Small, qui en remplit maintenant les fonctions. 491

Dans une autre copie, il y a une note au nom de Bathurst, qu'une telle nomination est contraire à sa pratique ordinaire qui est de ne nommer seulement qu'après décès ou démission. 498

12 mars, Londres. Talbot à——. Envoie un extrait de la lettre au major Hillier qui explique son objection à fournir au gouvernement du Haut-Canada un relevé des particuliers à qui il pourrait assigner des terres. 514

Sous pli. Extrait d'une lettre de Talbot à Hillier, expliquant les difficultés qui empêchent qu'il soit fait un relevé convenable. 515

Minute d'une conversation avec le colonel Talbot concernant les colons militaires établis dans le Haut-Canada, les conditions de leur établissement comparées à celles de l'établissement de Talbot, avec un diagramme. 519

15 mars, Westminster. Minute du conseil de la Société pour la propagation de l'Evangile, qu'il a examiné une pétition des gouverneurs du collège du Roi, à Windsor, Nouvelle-Ecosse, concernant l'état déiabré du collège et exprime le désir que la prière de la pétition soit accordée. 94

15 mars, Londres. Galt à Vausittart. Proposition de faire face aux réclamations de ceux qui ont souffert par suite de la guerre de 1812 par un emprunt, dont la moitié sera payée par le gouvernement impérial et l'autre moitié par la province. C'est la méthode la plus raisonnable de régler les réclamations. 127

15 mars, Grande-Rivière. Norton à Goulburn. Est fier d'apprendre que son frère soit bien portant. S'il (Norton) pouvait pénétrer dans le Pacifique ce serait une surprise agréable pour eux de s'y rencontrer. Est intéressé à la cause des Cinq-Nations, qu'il croit juste. Suggère qu'on en laisse la décision à Dalhousie. 413

18 mars, Londres. Galt à Wilmot. Outre les réclamations canadiennes en la possession de lord Liverpool, il est informé qu'il y a un rapport des commissaires sur d'autres réclamations et que Prevost a envoyé des comptes que le Conseil n'a pas voulu examiner. Ces documents sont-ils encore au bureau des colonies ? Le gouvernement a-t-il pris quelques déterminations à leur sujet ?

19 mars, Londres. Angus Macdonald à Wilmot. Soumet à son examen la lettre de McGillivray. Est convaincu qu'il aura la bonté de recommander que l'on concède à son frère l'île de 200 ou 300 acres mentionnée dans la lettre de McGillivray. 405

1822.

Sous pli. McGillivray à Macdonald. Décrit l'île demandée par son frère, John Macdonald, et suggère que l'on prépare et lui (à Angus Macdonald) envoie une pétition qu'il présentera. Page 406

22 mars, Londres. Talbot à Wilmot. Par suite du nombre des émigrants montagnards qu'il ne pouvait séparer il a été obligé d'en placer sur ses propres terres 50 de plus que nécessaire. Demande qu'on lui accorde de la terre dans la même proportion pour ces 50 colons que pour les autres. 526

22 mars, Londres. Le même au même. Lui rappelle leur conversation au sujet des townships réservés, situés au cœur de l'établissement de Talbot, ce qui empêche de les réunir. Comment on pourrait établir les townships réservés et en disposer. 527

26 mars, Londres. Robinson à Bathurst. A reçu une commission de présenter une adresse commune du Conseil et de l'Assemblée législative au sujet des relations financières avec le Bas-Canada. Il avait aussi plusieurs lettres, etc., qu'il a laissées au bureau de Sa Seigneurie. 429

29 mars, Downing Street. Le juge en chef Powell à Willmot. Concernant son congé, qu'il désire faire prolonger. 418

— mars, Londres. R. J. Keer et John Braut à Wilmot. S'ils ont envoyé quelque lettre qui n'était pas convenable ils le regrettent. Leur demander de prouver un achat avant que la commission ait été faite leur serait difficile, car la la proclamation constituait leur titre. Cette question étant une question de droit ils demandent qu'on prépare une cause, et quand on se sera entendu de la soumettre aux officiers de la loi de la couronne. La modération de leur demande, le désir des sauvages étant que l'on définisse clairement leurs frontières, laissent à régler quel montant d'indemnité pour les terres qui leur ont été enlevées par trois nobles ou gentilhommes à qui le gouvernement pourrait remettre la question. 389

3 avril, Londres. Robinson à Wilmot. Désire savoir s'il a pris les mesures nécessaires pour présenter l'adresse de la législature du Haut-Canada. 430

3 avril, Londres. Talbot au même. On lui a promis que les honoraires sur ses concessions de terre seraient £5 11s., pour chaque millier d'acres, tandis qu'on lui demanda £31 à peu près. Demande que des instructions soient envoyées de lui rembourser ce qui lui a été demandé en sus des £5, 11, 0. 531

Pétition (non datée) de Talbot exposant ses services et pertes et prie qu'on lui accorde l'aide qui lui permette de soutenir son rang et son influence comme il l'avait fait jusque-là. 533

4 avril, Londres. Robinson à Wilmot. Donnera toute l'aide en son pouvoir pour établir des dispositions réglementant en général le commerce des Canadas. Mais le bill proposé aplanira bien peu les difficultés dans lesquelles le Haut-Canada est placé par suite de l'état de dépendance de la législature d'une autre colonie. 433

6 avril, Amirauté. Croker à Wilmot. Lui demande d'inclure un paquet pour Barrie à Kingston. 4

13 avril, Londres. R. J. Kerr et John Brant à Wilmot. Envoie la copie de leur dernière lettre en réponse à une lettre du 12 mars. 388

15 avril, Bedford Square. Bathurst à Wilmot. Envoie une lettre de Bannister, de Lincolns' Inn, relativement à la cause des sauvages Mohawk, qui avait été égarée. 101

Sous pli. Bannister à Butterworth, 27 juillet 1822 (1821?) Attire l'attention sur le cas des sauvages Mohawk et le tort dont ils souffrent. 102

15 avril, Londres. Powell à Wilmot. Les communications avec King, le sous-secrétaire d'Etat, concernant ses appointements étaient verbales, mais il (Powell) les a écrites. La promesse du duc de Portland était incontestable, mais le retard dans son exécution a été occasionné par la demande générale des juges du Bas-Canada. 419

1822.
15 avril, Londres. R. J. Kerr et John Brant au même. Récapitulant ce qu'ils ont dit lors de l'entrevue de samedi au sujet de leurs réclamations aux terrains situés sur la Grande-Rivière. Page 393

16 avril, Londres. Powell au même. Envoie lettres reçues de Inglis corroborant le rapport fait par lui (Powell) à Maitland que King, le sous-secrétaire, a admis que c'était une omission de n'avoir pas estimé l'augmentation de 1797. 421

Sous pli. Inglis à Powell. Concernant la date de l'augmentation de ses appointements, etc. 422

Extraits de lettres de 1798 et 1799. 423

18 avril, Londres. Isaac J. Solly à Wilmot. Lui a de l'obligation pour le renseignement que Kerr et Brant sont les deux chefs délégués par les sauvages. Se flatte qu'à la prochaine réunion de la Société de la Nouvelle-Angleterre de saines mesures seront adoptées dans le but de rendre meilleures les nations sauvages. 494

20 avril, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Transmet lettre de Dunn, le receveur général du Haut-Canada, se plaignant que la législature l'a privé de certaines allocations. Bathurst a-t-il reçu quelque information à ce sujet? Demande ce que pense Sa Seigneurie, s'il pourrait être à propos de prendre quelques mesures, et lesquelles? 84

20 avril, York. Maitland à Bathurst. Satisfaction générale de la mesure adoptée pour le paiement des pertes. Nichol a soumis des preuves additionnelles qu'il (Maitland) a admises, bien qu'il n'eut aucunes instructions à cet effet, Cela a encouragé Nichol à présenter ses propres réclamations, qui sont transmises sans recommandation. La nécessité d'une nouvelle commission d'enquête. 341

22 avril, Londres. R. J. Kerr et John Brant à Wilmot. Conformément à sa lettre du 19 demandent un titre de franc-alleu de la terre non contestée de la Grande-Rivière. 396

23 avril, Londres. John Shaw au même. Envoie autorisation de Robert Irvine, de la marine provinciale, d'agir pour lui, et demande qu'on lui remette la demi-solde qui peut être due à Irvine. 495

Sous pli. Lettres de Goulburn et d'Hillier concernant la demi-solde. 496, 497

25 avril, Londres. R. J. Kerr et John Brant à Wilmot. Ont reçu la lettre du 22. Dans la leur de la même date ils n'ont pas voulu dire que leur nation n'avait aucune sorte de réclamation pour indemnité. Leur désir était d'obtenir le titre et de laisser la réclamation en suspens jusqu'à plus ample enquête. Mais comme l'on veut pour condition à l'obtention du titre que la réclamation soit abandonnée, en vertu de l'autorité qui leur est conférée, ils renoncent à leur réclamation au district en contestation pourvu qu'ils obtiennent le franc-alleu des terres non contestées sur la Grande-Rivière. 397

29 avril, Marine. Conseil de la marine au même. Le lieutenant Glinn, agent de Leith, a reçu instruction de retenir des passages à destination de Québec pour madame Craig et trois enfants. 72

2 mai, Downing Street. Vansittart au même. Attire l'attention sur les documents que Galt lui a transmis. 85

Sous pli. Galt à Vansittart. Plusieurs gentilshommes canadiens sont à la veille de s'en retourner. Ce serait désirable qu'ils fussent les porteurs d'une réponse favorable. Aucun secours efficace au commerce et à l'agriculture ne peut être espéré à moins qu'on ne leur permette d'importer leur blé, et c'est ce que M. Robinson ne donne aucun encouragement à espérer. 86

4 mai, Londres. Powell à Wilmot. Demande qu'Adams, l'agent, reçoive instruction de lui payer (à Powell) les appointements quand ils seront dus, sans exiger le certificat ordinaire de résidence. 425

1822.
6 mai, Londres. R. J. Kerr et John Brant au même. L'état délabré de l'école au village des Mohawks; comment l'école est supportée; la négligence dont on a fait preuve, au grand détriment de la population. Page 399

7 mai, Londres. Les mêmes au même. Accusant réception de la lettre les assurant que des instructions sont transmises à Maitland de donner aux Nations le droit de franc-alleu sur toutes les terres non contestées situées sur la Grande-Rivière. 400

15 mai, Londres. Greenwood, Cox et Cie à Wilmot. Demande un certificat à l'effet que Maitland était vivant et exerçait ses fonctions du 30 mars au 30 juin 1821. 120

16 mai, Ayr. Auld au secrétaire d'Etat. Demande des renseignements au sujet de Robert Laughlin, le sous-préposé aux casernes à Amherstburg, au sujet duquel il a écrit à la division des casernes. 99

18 mai, Londres. Galt à Harrison. Désire avoir une lettre officielle lui apprenant la décision au sujet des réclamations canadiennes. 131

28 mai, Londres. Le même à Wilmot. Recommande qu'aussitôt qu'on aura décidé des réclamations, il soit payé cinq schellins par louis. L'épargne que cela effectuera. Les commissaires ne devraient s'occuper que des cas déjà examinés, afin d'empêcher que la commission ne siège d'une façon interminable. Comment la commission devrait être constituée. Demande que l'on renvoie de la Trésorerie tous les documents, et qu'ils (Galt et Wilmot) puissent avoir une demi-heure de conversation en ayant les documents devant leurs yeux. 132

8 juin, Downing Street. Wilmot à Harrison. Envoie pétitions concernant un emprunt projeté au Canada. 302

Pétition. 301

12 juin, Downing Street. Bathurst à Maitland. La demande de Galt relativement aux pertes causées par la guerre de 1812 a été accordée, savoir, qu'il soit fait un emprunt de £100,000, dont la moitié de l'intérêt sera garantie par le gouvernement impérial. Une commission sera nommée par le gouvernement du Haut-Canada. Si la somme à prélever n'est pas jugée suffisante, on pourra prélever un montant additionnel d'après le même principe. 337

22 juin, Downing Street. Wilmot à ———. Envoie une lettre de Galt en date du 28 du mois dernier qu'il vaudra mieux discuter avec lui. 136

29 juin. J. Meatly et J. Elliot, au nom de la Société des amis, communément appelé Quakers, demandant une entrevue afin de faire insérer dans le bill du gouvernement du Canada et du commerce, une clause permettant aux membres de leur société de s'affirmer en votant pour les représentants de la législature. 415

1er juillet, Kensington. Robinson à Wilmot. Il n'y a rien dans le bill qui prive les Quakers du privilège de voter aux élections. 436

3 juillet, Bedford Square. Butterworth à Gordon. Le bill passé dans le Haut-Canada en 1818 afin de permettre aux ministres wesleyens d'accomplir les rites du mariage a-t-il reçu la sanction royale? 104

3 juillet, Downiug Street. Small à Bathurst. Demande de renouveler son congé. 510

6 juillet, Londres. Le même au même. Envoie les certificats des juges du Haut-Canada qu'ils consentent à ce que Small remplisse les fonctions à la place de son père. Demande prolongement de congé. 499

6 juillet, Londres. Le même au même. Par suite de la difficulté d'accepter sa démission de charge en faveur de son fils, demande qu'on l'on nomme son fils et lui conjointement à la même charge. 500

Sous pli. Certificat des juges à l'effet que Charles C. Small donne satisfaction dans l'accomplissement de ses fonctions, les exerçant pour son père. 502

12 juillet, Bedford Squàre. Butterworth à Wilmot. Les inconvénients qu'il y a pour les gens habitant des parties éloignées du Canada de n'avoir pas plus de membres

1822.

du clergé. Par un acte, 38 George 3, les ministres d'autres religions que celles de l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande étaient autorisés à accomplir les rites du mariage, mais les wesleyens n'étaient pas inclus, comme ils n'étaient pas alors établis dans le pays. Les membres de cette religion sont maintenant nombreux. Il a été passé un bill pour y remédier qui a été soumis à la sanction royale, mais qui a été égaré; soumet un article que l'on devrait insérer dans le bill actuellement présenté au perlement, qu'il croit nécessaire pour le bon ordre des provinces. Page 105

Sous pli. Article pour autoriser tout ministre protestant régulièrement accrédité d'aucune dénomination religieuse à accomplir les rites de mariage, baptême et sépulture dans les provinces. 107

15 juillet, Londres. Robinson à Wilmot. Désire avoir une entrevue relativement à plusieurs questions qu'il a retardé à lui soumettre pendant qu'on s'occupait d'établir l'union des provinces. 437

17 juillet, Londres. Galt à Harrison. Comment sera fait l'emprunt pour les réclamations, la moitié devra être payée par le Royaume-Uni et l'intérêt sera imputé sur le fonds consolidé. L'établissement par ce moyen d'actions canadiennes. 137

18 juillet, Londres. Robinson à Bathurst. Envoie la liste des représentations qu'il a reçu instruction de faire concernant les affaires du Haut-Canada. 438

Sous pli. Liste des questions à considérer. 439

22 juillet, Londres. Small à Wilmot. Demande un ordre pour le paiement de ses appointements. 503

24 juillet, Gardes à cheval. Taylor à Wilmot. Envoie pétitions de George Ward, colon du Haut-Canada, autrefois sergent de la 24e compagnie. 8

Sous pli. Pétitions (au nombre de trois) exposant au long ses services et son dévouement et demandant du secours. 9, 23, 42

10 août, Kingston. W. B. Mends à Wilmot. A reçu un ordre pour 1,200 acres en qualité de garde-magasin de la marine, mais il ne peut en profiter parce qu'on lui demande £300 pour les honoraires. Demande qu'on fasse disparaître cette difficulté. 410

13 août, Londres. Isabella Hill à——. D'après un paragraphe qu'elle avait lu dans les journaux elle avait cru qu'on accordait £60,000 à ceux qui ont fait des pertes dans le Haut-Canada ; son désappointement ; demande des renseignements. 351

26 août, Londres. Claughton à Bathurst. La Grande-Ile appartenant autrefois aux Etats-Unis, est maintenant déclarée une propriété britannique. Bon nombre dans son voisinage sont dans le dénument. Si l'on pouvait lui concéder l'île, il y enverrait des colons. 109

29 août, Londres. Le même au même. Propose d'acheter la Grande-Ile dans le but d'y faire de la culture. 111

29 août, Edimbourg. Peel à Bathurst. Envoie par ordre du roi la pétition de Robert Gourlay et de William Halton pour la faire examiner par Sa Seigneurie. 157

Sous pli. Pétition de Robert Gourlay, exposant ses services dans le corps des volontaires du Fifeshire et dans la cavalerie volontaire ; son envoi au Haut-Canada et son emprisonnement à cet endroit ; envoie copies de l'acte d'après lequel il a été jugé et d'autres documents ; comme il était sujet britannique il ne tombait point sous les dispositions de l'acte d'après lequel il a été jugé. Sa tentative infructueuse de se faire écouter par des pétitions à la Chambre des Communes l'a porté à s'adresser directement à Sa Majesté. 158

Sous pli. Acte à l'effet de mieux garantir cette province (le Haut-Canada) contre toutes tentatives de sédition ou projet d'en troubler la tranquillité. 162

Ordre d'emprisonnement de Gourlay et autres documents légaux. 172 à 181

1822.

Richard Beasley à lord Erskine. Envoie une pétition signée par lui en qualité de président de la convention des amis haut-canadiens pour renseignements. Page 182

Pétition. 184

Adresse des habitants du district de Niagara au Prince Régent. 188

Procédures parlementaires au sujet des pétitions de Robert Gourlay. 200, 248

Pétition de Gourlay. 249

Déclaration assermentée de John Brant et de Wester Smith qu'à l'époque du procès de Gourlay ce dernier n'avait pas la capacité mentale de se défendre. 259

Pétition non signée concernant l'Acte pour garantir le Haut-Canada contre des tentatives séditieuses, acte qui, lorsqu'il a été passé en 1804, n'était pas destiné à être appliqué exclusivement aux étrangers, mais à tous ceux qui ne résidaient pas dans la province depuis six mois. Que cela fut inconstitutionnel ou non c'est à la législature qui l'a passé à en décider, mais l'exil de Gourlay n'a produit aucune sensation publique. L'auteur n'aime pas lui-même les termes de cet acte, mais il n'y a eu ni caprice, ni corruption, oppression ou cruauté dans l'exercice de ses pouvoirs à l'égard de Gourlay. 261

Autres documents, rapports, notes, etc., au sujet de Gourlay. 276 à 299

7 septembre. Whitehall. — Rapport du Conseil privé que trente-un actes passés dans le Haut-Canada doivent être laissés à leur propre application. 62

16 septembre, Carlton House. — Ordre en conseil. Confirmant l'acte passé dans le Haut-Canada et se rapportant au droit de dîme dans la province. 63

23 septembre, Londres. — Greenwood, Cox et Cie à Wilmot. Demande les certificats que les différents employés mentionnés exercent les fonctions de leurs différentes charges. 121

23 septembre, Cromer Hall. — Wilberforce à Wilmot. Renvoie les documents, mais ne les accompagne pas des remarques qu'il avait projeté de faire. 539

— septembre, Guerre. — Merry au même. Demande des états des appointements et des émoluments de Marshall, qui a demandé sa demi-solde en sus de son revenu à titre de surintendant de l'établissement militaire de Lanark. 90

Un duplicata signé par Lukin, en date du 16 novembre. 91

Autre lettre au même effet signée par Merry, en date du 24 décembre. 92

17 octobre, Whitehall. — Rapport des lords du Commerce recommandant que treize actes passés dans le Haut-Canada soient laissés à leur propre application. 64

17 octobre, Whitehall. — Rapport des lords du Commerce recommandant que, sauf trois exceptions, dix-neuf actes passés par le Haut-Canada soient laissés à leur propre application. Les lords ne sont pas en état de se prononcer sur les trois actes, et un quatrième n'a pas encore été renvoyé par le comité du Conseil privé. 65

18 octobre, Whitehall. — Rapport des lords du Commerce recommandant que cinq actes passés dans le Haut-Canada soient laissés à leur propre application. 67

29 octobre, Londres. — Robinson à Bathurst. Transmet des documents relatifs à des affaires dans le Haut-Canada qui sont d'une grande importance au gouvernement de la colonie, puisqu'elles concernent la perception des loyers de la couronne sur près d'un tiers du Haut-Canada. 451

30 octobre, Londres. — Le même au même. Soumet une minute concernant la nomination du sous-directeur général des postes du Haut-Canada. 452

Sous pli. Minute en date du 19 octobre 1822. 453

11 novembre, Edimbourg. — Galt à Wilmot. A reçu des lettres du Canada relativement aux réclamations et une gazette contenant des extraits de la lettre du 15 juin concernant l'arrangement fait avec lui pour une nouvelle commission. Un sentiment violent s'élève entre les deux provinces et le parti français est déterminé à empêcher l'union des provinces. Les mesures pour

1822.

venir en aide à la province du Haut-Canada ont excité beaucoup de mécontentement qu'il est désirable d'apaiser. Page 139

15 novembre, Londres. Lowther à———. Envoie le nom et l'adresse de la personne à laquelle lord Bathurst pourrait recommander au gouverneur du Haut-Canada de donner une concession suivant les moyens qu'elle aurait de cultiver. 402

Le nom inscrit est John Ware, Port-Hope, district de New-Castle, comté de Durham, Haut-Canada. 403

16 novembre, Guerre. Lukin à Wilmot. *Voir* Merry à Wilmot,—septembre.

19 novembre. J. B. Robinson à———. S'accorde avec Galt que le parti français du Bas-Canada s'opposera à l'union et à toute mesure ayant pour but de venir en aide à l'autre province. La population du Haut-Canada habitant plus près de Montréal est en faveur de l'union, celle qui se trouve à l'ouest s'y oppose, craignant l'effet qu'aurait la décision d'une majorité de législateurs canadiens-français. Le gouvernement peut prévenir tout tort positif, mais il ne peut être rien fait de bien sans le concours de la législature; le roi peut empêcher qu'on fasse de mauvaises lois, mais il ne peut forcer les Bas-Canadiens à en faire de bonnes. Craint de réunir ensemble 90 législateurs quand il était difficile d'en contrôler 50. A peur de renforcer la division démocratique de la constitution dans une colonie éloignée. Son expérience d'une législature coloniale; il a réussi à faire passer les mesures du gouvernement dans l'Assemblée du Haut-Canada, mais il sait qu'il ne réussira pas dans l'Assemblée hétérogène qui devait la remplacer. S'étend longuement sur le doute qu'il entretient, mais il espère qu'il peut avoir tort de craindre. Discute les réclamations dont Galt parle, et il ne s'attendait pas à l'agitation que Galt prévoit par suite d'un réexamen. C'était l'opinion régnante que plusieurs des réclamations étaient exagérées, et le rapport des commissaires ne devait pas être final. Défend sa ligne de conduite et celle du juge en chef, s'ils sont les personnes dont il est question dans la lettre de Galt.

Si toutes les autres réclamations étaient payées sans nouvel examen, il pourrait ne pas s'objecter, mais il ne pourrait conseiller cette ligne de conduite. 142

22 novembre, Carlton House. Arrêté du conseil nommant Peter Robinson et George Herchmer Markland membres honoraires du Conseil du Haut-Canada. 68

22 novembre, Postes générales. Freeling à Wilmot. La forte dépense qu'entraîne la perception du revenu des postes au Canada ne laisse qu'un léger profit, s'il en est, dans le Haut-Canada. Si le gouvernement croit à propos de nommer un sous-directeur général des postes pour le Haut-Canada, ce devra être un homme d'expérience dans le département, et le directeur général des postes nommerait naturellement soit le directeur des postes de York, soit celui de Toronto. Un sous-directeur général des postes en disponibilité serait une chose nouvelle, et cela prêterait à de grandes objections. Les routes dans le Haut-Canada doivent être revisées; il y a douze mois on a autorisé l'extension du service des postes dans le Haut-Canada, mais le revenu n'a pas couvert la dépense additionnelle. Ne peut voir comment on pourrait transporter gratuitement le journal contenant la *Gazette* officielle et lui donner la préférence sur les autres journaux. D'après un compte que l'on vient de préparer du revenu du Haut-Canada seulement, il est chagrin de constater qu'il ne couvre point la dépense. 95

25 novembre, Londres. Small à Bathurst. Se plaint de la réduction de ses honoraires s'élevant à peu près à £600 par année, ce qui le mettra dans l'indigence, et il demande que l'on continue le taux actuel pendant sa vie. 504

26 novembre, Londres. Robinson à Wilmot. Est heureux de recevoir les renseignements concernant les postes, ce qui corrige la croyance répandue dans la pro-

822.

vince au sujet du montant des fonds provenant de ce service. Si les fonds ne suffisent pas pour défrayer d'autres appointements, la nomination ne pourra se faire et la recommandation faite par Maitland de McDonnell ne pourra avoir d'effet, ce qui est regrettable, car il aurait été utile. Page 456

3 décembre, Whitehall. Adams à Gordon. Il n'y a que £100 dans les estimations pour M. Smith, au lieu de £200 comme d'habitude. Ne peut payer ce dernier montant sans autorisation spéciale. M. Smith est maintenant sir Daniel William Smith, baronnet. 6

5 décembre. Trésorerie. Harrison à Wilmot. Envoie copie de la lettre au secrétaire des commissaires d'audition pour documents relatifs aux comptes du capitaine W. Marshall, secrétaire et garde-magasin surintendant de l'établissement militaire de Lanark. 87

Sous pli. Mallet à Harrison. Demande l'autorité d'après laquelle Marshall s'est crédité des sommes avancées aux émigrants de Lanark, Bretagne-Nord, laquelle il allègue avoir été donnée par Bathurst dans des lettres datées du 6 mai et du 5 juin 1820. 88

10 décembre. Londres. Robinson à Bathurst. Transmet lettre de Maitland, désirant qu'il revienne dans le Haut-Canada pour assister à la législature. 459

12 décembre. Londres. Galt à Wilmot. Envoie copie des princip s généraux adoptés pour les commissions sur réclamations. Les septième, neuvième et dixième sont contraires à la justice, et si le gouvernement avait été au fait du monstrueux pouvoir arrogé, il n'aurait pas eu l'idée de nommer une deuxième commission. Il pourrait être encore à propos de reviser les instructions. Le grand nombre de causes rejetées. Ecrit cette lettre à titre personnel et non officiel. 150

Sous pli. Principes généraux adoptés par les commissaires. 152

13 décembre, Londres. Galt à Wilmot. Il n'y a jamais eu d'agent pour le Bas-Canada. Halton nommé pour le Haut-Canada est mort depuis quelque temps. Adams n'est simplement qu'agent pour le paiement des appointements, une telle situation ne lui (à Galt) conviendrait point. Ce qu'il désire c'est d'être l'intermédiaire des représentants, marchands, etc., ainsi que s'occuper des intérêts commerciaux et généraux des colonies et des questions publiques. Les appointements seraient soumis aux mêmes conditions que ceux de Halton. Dans les circonstances présentes il ne devrait y avoir qu'un seul agent pour les deux provinces. 155

17 décembre, Dublin. A. Sillery à Bathurst. On lui a demandé de se rendre dans le Haut-Canada en qualité d'aumônier. Désire connaître les conditions auxquelles on soumettra les aumôniers au Canada et leurs fonctions. 511

24 décembre, Londres. Robinson à Wilmot. Critique les rapports de Galt au sujet de la conduite des commissaires des réclamations qu'il est prêt à défendre, car Galt a fait la représentation d'après les renseignements fournis par les réclamants dont il est l'agent. 460

Pétition non signée et non datée, probablement de Robinson, à l'effet que James Rich (*voir* 7 janvier, page 427) ne pourrait avoir perdu quelque chose, attendu que c'était un ivrogne qui s'en allait toujours chancelant et parlant de ses batailles. S'il y avait eu une autre personne du même nom, il en aurait entendu parler si cette personne s'était trouvée dans une situation respectable. 466

24 décembre, Guerre. Merry à Wilmot. *Voir* Merry à Wilmot,—septembre.

24 décembre, Kilkenny. Maria Grace à Bathurst. A envoyé une pétition pour être soumise au roi. 122

Sous pli. Pétition alléguant que son frère s'étant joint aux rebelles en 1812, les biens en entier de son père ont été par suite confisqués à sa mort comme étant la propriété de Oliver Grace, coupable de haute trahi-

1822 son. Elle et sa mère ont été ainsi mis dans la misère, et elle demande qu'on examine favorablement leur cause. Page 123

Sans date. Mundy à Wilmot. Recommande le lieutenant Bell, de la marine, qui se rend au Canada, accompagné de sa femme et de trois enfants. 409

1823. 11 janvier, Lambeth. Small au même (?) Demande un ordre pour ses appointements du dernier semestre et qu'on lui donne par écrit le prolongement de son congé. 509

13 janvier, Downing Street. Bathurst à Maitland. Afin de secourir ceux qui ont souffert de la guerre dans le Haut-Canada, on paiera comme versement la somme de cinq chelins dans le louis. S'il croit qu'on aurait dû rejeter quelques réclamations, ce paiement sera suspendu jusqu'à ce qu'il y ait eu revision du cas. 346

10 février, Amirauté, Barrow à Wilmot. Les lords de l'Amirauté n'ont aucune objection à accorder à Charles Hayes un prolongement de temps pour fournir le lest en fer pour l'établissement au Canada. 3

Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland, 1823.

Q. 333—1.

1823. 31 janvier, York. Maitland à Bathurst. Envoie pétition de Kingston, demandant une union des législatures du Haut et du Bas-Canada. Page 2.

Sous pli. Pétition en date du 12 novembre 1822, avec signatures annexées. 4

1er février, York. Maitland à Bathurst. Transmet pétition des marchands intéressés dans le commerce de maïs et de farine, d'avoir le privilège des entreprises de la farine pour l'armée des Antilles. 12

3 février. York. Le même au même (n° 83). Transmet un relevé des registres de l'auditeur des lettres patentes de concessions de terres auxquelles on a apposé le grand sceau en 1822. 13

1823.

Extrait des registres de l'auditeur des lettres patentes de concessions de terres auxquelles on a apposé le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1822 inclusivement, indiquant le nombre de concessions de chaque classe dans chaque district et le nombre brut d'acres concédées.

District.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres dans chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Home	Comté d'York	6	50	300	25080	137	$49,232\frac{6}{10}$
		74	100	7,400			
		49	200	9,800			
		2	300	600			
		1	480	480			
		3	500	1,500			
		1	2,000	2,000			
		1	3,000	3,000			
	Comté de Simcoe	8	50	400	24151	108	
		61	100	6,100			
		1	135	135			
		21	200	4,200			
		1	216	216			
		4	300	1,200			
		1	440	440			
		2	500	1,000			
		1	700	700			
		3	800	2,400			
		1	900	900			
		1	960	960			
		1	1,000	1,000			
		1	1,800	1,800			
		1	2,700	2,700			
	Ville d'York	1	1	1	$1\frac{6}{10}$	2	
		1	$\frac{6}{10}$	$\frac{6}{10}$			
De l'Est	Ville de Glengarry	2	50	100	300	3	$1,103\frac{1}{2}$
		1	200	200			
	Comté de Stormont	1	100	100	500	3	
		2	200	400			
	Dundas	1	300	300	300	1	
	Ville de Cornwall	1	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$3\frac{1}{2}$	4	
		3	1	3			
Johnstown	Comté de Carleton	14	100	1,400	2,957	21	
		1	150	150			
		1	160	160			
		1	175	175			
		2	200	400			
		1	272	272			
		1	400	400			
	Comté de Grenville	1	100	100	1,800	8	
		1	150	150			
		4	200	800			
		1	300	300			
		1	450	450			

1823.

EXTRAIT des registres de l'auditeur des concessions de terres—*Suite.*

District.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres dans chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Johnstown	Comté de Leeds	1	80	80	6,378	34	$11,138\frac{5}{8}$
		1	98	98			
		16	100	1,600			
		2	150	300			
		11	200	2,200			
		1	300	300			
		1	800	800			
		1	1,000	1,000			
	Ville de Perth	1	$\frac{5}{8}$	$\frac{5}{8}$	$3\frac{5}{8}$	5	
		2	$\frac{1}{2}$	1			
		2	1	2			
Niagara	Comté de Lincoln	1	50	50	670	5	670
		3	100	300			
		1	320	320			
Gore	Comté de Wentworth	1	100	100	400	2	29,054
		1	300	300			
	Comté de Halton	60	100	6,000	28,654	118	
		1	154	154			
		43	200	8,600			
		1	300	300			
		4	500	2,000			
		2	600	1,200			
		1	800	800			
		1	1,000	1,000			
		1	1,046	1,046			
		1	1,200	1,200			
		1	1,723	1,723			
		1	2,300	2,300			
		1	2,331	2,331			
Newcastle	Comté de Durham	9	50	450	4,816	30	
		1	66	66			
		16	100	1,600			
		1	200	200			
		1	600	600			
		1	800	800			
		1	1,100	1,100			
	Comté de Northumberland	17	50	850	13,600	61	
		12	100	1,200			
		17	200	3,400			
		1	250	250			
		1	300	300			
		5	400	2,000			
		2	500	1,000			
		3	600	1,800			
		2	800	1,600			
		1	1,200	1,200			
Midland	Comté de Frontenac	1	100	100	500	3	
		2	200	400			
	Comté de Hastings	1	$2\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	$3,068\frac{1}{2}$	15	
		4	100	400			
		4	200	800			
		1	251	251			
		1	345	345			
		1	400	400			
		2	500	1,000			
		1	1,870	1,870			

EXTRAITS des registres de l'auditeur des concessions de terre.—*Suite.*

District.	Villes et comtés.	No. de concess. de chaque classe.	Nombre d'acres dans chaque concession.	Nombre total d'acres.	Nombre d'acres dans chaque comté.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Midland......	Comtés de Lennox et Addington..	1	50	50			
		3	100	300			
		2	150	300	1,241	9	
		1	191	191			
		2	200	400			7,763½
	Comté de Prince-Ed..	1	50	50			
		4	100	400			
		1	104	104	954	8	
		2	200	400			
De l'Ouest....	Comté d'Essex	1	98	98			
		1	120	120			
		1	140	140	1,188	6	
		1	200	200			
		1	280	280			
		1	350	350			
	Comté de Kent...	5	100	500			
		8	200	1,600	2,400	14	3588 Pds en superficie. 45,175
		1	300	300			
	Ville d'Amherstburg...		Sq. ft.				
		1	8,160	8,160			
		1	12,375	12,375	Sq. ft. 45,175		
		1	12,535	12,535			
		1	12,105	12,105			
Ottawa.......	Comté de Prescott..		Acres.				
		1	67	67	867	5	
		4	200	800			
	Comté de Russell..	1	56	56			
		1	200	200	756	3	
		1	500	500			
London.......	Comté de Middlesex..	11	100	1,100			
		21	200	4,200			
		1	202	202			
		1	283	283	10,102	42	
		2	400	800			
		4	500	2,000			
		1	517	517			
		1	1,000	1,000			74,697
	Comté d'Oxford..	1	95	95			
		111	100	11,100			
		153	200	30,600			
		4	300	1,200			
		7	400	2,800	64,595	308	
		22	500	11,000			
		3	600	1,800			
		5	800	4,000			
		2	1,000	2,000			
	Total......	....	.. .	....	... .	959	Acres. 197,286$\frac{1}{10}$ $\frac{1}{8}$; Pds en superficie. 45,175

S. HEWARD,
Auditeur général, H.-C.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,
HAUT-CANADA, 1er janvier 1823.

1823.

EXTRAIT des registres de l'auditeur des concessions de terre.—*Fin.*

Récapitulation des concessions de terres y mentionnées.	Nombre de concessions.	Nombre d'acres.	Pds en superfic.	Concessions aux fils et filles des loyalistes des E.-U.	Concessions aux arpenteurs.	Concessions à la milice.	Concessions de plein droit.	Concessions à des réclamants militaires.	Concess. gratuites.	Conc. aux marins de la prov. pour serv. rend. pend. la guerre.
Concess. au-dessous de 1 acre (pds en superficie).	4		45·175			1	3			
do au dessous de 100 ac.	64	$2,821\frac{1}{8}\frac{1}{10}$		1		2	17	5	39	
do de 100 acres	398	39,800				204	149	33		12
do au-dessus de 100 acres et au-dessous de 200 acres	14	2,079		1	1	1	6	5		
do de 200 acres	349	69,800		250		26	61	12		
do au-dessus de 200 acres et au-dessous de 300 acres	7	1,754		1	2		2	2		
do de 300 acres	17	5,100			1	3	7	4		2
do au-dessus de 300 acres et au-dessous de 400 acres	3	1,015			1		2			
do de 400 acres	16	6,400		1		4	11			
do au-dessus de 400 acres et au-dessous de 500 acres	3	1,370			1		1	1		
do de 500 acres	40	20,000				31		5		4
do au-dessus de 500 acres et au-dessous de 600 acres	1	517					1			
do de 600 acres (une de ces concessions est faite en remplac. de 600 acres cédées à la couronne)	9	5,400				1	6	1		1
do de 700 acres	1	700				1				
do de 800 acres	13	10,400			1	10		2		
do au-dessus de 800 acres et au-dessous de 1,000 acres	2	1,860			1	1				
do de 1,000 acres	6	6,000				5		1		
do au-dessus de 1,000 ac. et au-dessous de 2,000 acres	7	9,939			3	3		1		
do de 2,000 acres	1	2,000						1		
do au-dessus de 2,000 ac. et au-dessous de 3,000 acres	3	7,331			3					
do de 3,000 acres	1	3,000						1		
Total	959	$197,286\frac{1}{8}\frac{1}{10}$	45.175	254	14	293	266	74	39	19

S. HEWARD,
Auditeur général, H.-C.

13 février, York. Maitland à Bathurst (n° 84). Envoie des copies de discours et des adresses lors de l'ouverture de la législation. Page 15

Sous pli. Discours et adresse. 17, 22, 26, 30

14 février, York. Maitland à Bathurst (n° 85). Procès et condamnation d'un sauvage pour avoir tué un autre sauvage à Amherstburg. Envoie les documents indiquant la raison pour laquelle il a sursis à l'exécution de la sentence. Il lui a accordé un sursis jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître sa décision. 32

1823.

Sous pli. Rapport du juge Campbell sur le cas du sauvage, déclaré coupable de meurtre et condamné à mort. Les autres juges sont d'avis que les sauvages sont exempts par le traité d'un procès devant les tribunaux. A donc remis l'exécution jusqu'au 30 pour permettre au gouverneur de s'assurer sur quelle autorité l'opinion est basée. Page 34

L'allocution au grand jury à Sandwich en 1822 discute la question de savoir si un sauvage peu subir son procès pour meurtre, et la conclusion c'est que quelque doute qui puisse exister relativement au droit à la terre réservée pour les sauvages, le procès et l'exécution peuvent avoir lieu si le crime a été commis dans une société d'Européens. 36

R. Richardson au juge Campbell. Dans le cas d'un sauvage déclaré coupable de meurtre l'on devrait faire un exemple, et ce serait difficile de trouver quelqu'un qui mériterait davantage la peine. 43

Déclaration assermentée de George Ironsides que le prisonnier sauvage déclaré coupable de meurtre a menacé, s'il recouvrait sa liberté, de tuer Ironsides, George F. Rapps et J. B. Cadotte. 44

Ironsides à——. Rend compte des crimes du sauvage jugé et déclaré coupable de meurtre. N'a pas peur des menaces qu'il a proférées contre lui, mais est inquiet au sujet de sa famille. 45

D'Arcy Boulton à Hillier. Relativement à la condamnation du sauvage pour meurtre, c'est contraire à l'ordre de la nature qu'une telle action ait été permise par quelque traité. 47

Le juge en chef Powell à Hillier. Il n'a pas eu connaissance d'un acte d'accusation contre un sauvage pour homicide. Un sauvage a été jugé sur accusation de meurtre et acquitté faute de preuves, c'est une preuve suffisante que l'opinion dont il a été fait rapport n'était pas la sienne. 49

Extrait de l'allocution du juge en chef Powell au jury dans l'automne de 1821. 51

Pétition de Shawanakishie demandant sa grâce, d'après le motif que la loi de vengeance existe encore parmi les sauvages. 55

22 février, York. Maitland à Bathurst (n° 86). Envoie lettre commune de deux membres de la Chambre d'Assemblée, accompagnant deux pétitions contre une union des provinces. 60

Sous pli. Lettre commune de John Wilson et de George Hamilton accompagnant les pétitions contre l'union des provinces. 62

Pétition des habitants du comté de Wentworth, dans le district de Gore, avec signatures annexées, s'opposant à l'union des provinces. 64

Pétition avec signatures du township de Thorold contre l'union. 85

5 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 87). Transmet adresse du Conseil législatif concernant l'union projetée des législatures du Haut et du Bas-Canada pour être déposée au pied du Trône. 98

Sous pli. Adresse du conseil à Maitland exprimant ce que le conseil pense de l'avancement de la province et sa parfaite confiance dans la sagesse et la justice du gouvernement impérial; le conseil ne se croit pas appelé à donner aucune opinion sur le changement projeté. 100

Réponse du gouverneur à l'adresse. 102

Adresse du conseil au roi. 104

6 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 88). Transmet pétition de Samuel Thompson pour le relever de la sentence de proscription portée contre lui pour n'avoir point comparu et plaidé sur une accusation de haute trahison en 1814. N'a pas de raison de mettre en doute son plaidoyer de loyauté et de probité, mais fait remarquer la différence qui existe entre la pétition actuelle et celle qui lui a été précédemment présentée (à Maitland). 106

8 mars, York. Le même au même (n° 89). Transmet pétition de Burn pour une concession en franc-alleu d'une réserve de la Couronne dont il a un bail, d'après la raison d'une promesse qui lui a été faite par Gore. Il n'y a

1823.

aucune note de cette promesse, et à moins que Gore ne s'en rappelle, ce n'est pas un cas qu'il serait disposé à recommander. Page 108

Sous pli. Pétition de John Burn, du township de Hope. 110

10 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 90). A reçu la dépêche accompagnée d'une pétition de Mends pour la remise d'honoraires sur une concession de terres qui lui a été faite récemment. Comme il a été décidé que les officiers de marine ou militaires en activité ne doivent pas être exempts, ne connaît pas de circonstance qui fasse du cas de Mends une exception. 113

12 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 91). Transmet à son examen la pétition de la veuve du capitaine McGregor, de la milice, pour une pension. 115

Sous pli. Pétition de Madame McGregor exposant que son mari a été gravement blessé et mis hors d'état de servir à Longwood, et demandant une pension qui lui permettra de se supporter ainsi que six enfants, laissés dans le dénûment par la mort de son mari. 116

13 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 92). Transmet la pétition de McNab, de McNab, pour une concession de terre, afin d'y établir une partie de son clan. Son projet lui rapportera des risques et de l'embarras au gouvernement provincial. 118

Sous pli. Pétition de McNab, de McNab. Exposant la détresse de son clan. Demande des terres pour en établir un certain nombre, et qu'on lui donne un titre pour la terre réservée, ou si cela ne se fait pas d'habitude qu'on ne délivre pas de lettres patentes à ses colons jusqu'à ce qu'ils aient produit un certificat qu'ils ont accompli les conditions d'après lesquelles ils sont venus s'établir. 120

15 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 93). Envoie copie de la pétition de Samuel Casey. L'exécution du service mentionné paraît amplement prouvée, et sa nature a empêché Casey de faire les efforts nécessaires pour obtenir rémunération dans le temps. Il est donc porté à solliciter que l'on accorde la pétition. 125

Sous pli. Pétition de Samuel Casey, demandant rémunération pour service secret pendant la guerre de 1812. 127

Ordre par Richard Cartwright et certificat. 129 à 131

17 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 94). Parle de nouveau de la question des étrangers et du sujet du jeune Bidwell, ce qui amènera, croit-il, une adresse à l'Assemblée; la même disqualification s'applique également à d'autres personnes qui y occupent des sièges. A été obligé de faire cesser les adresses de l'Assemblée sur des sujets auxquels elle n'était pas régulièrement intéressée. A peur qu'après l'union de la législature la question puisse être considérée comme n'étant pas importante plus longtemps, et que l'influence française contrebalance celle des Américains. Croit que cela est une grave erreur. 132

Sous pli. Résolutions de l'Assemblée que l'officier rapporteur à l'élection de Lennox et d'Addington a agi illégalement en rejetant la nomination de Marshal S. Bidwell, mais non malicieusement, son action provenant d'une fausse interprétation, et qu'en tant qu'il s'agit d'allégéance Bidwell était éligible à un siège dans la Chambre. 136

20 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 95). Envoie copie de son discours en fermant la dernière session. Une tournure involontaire donnée à l'adresse du Conseil à l'égard des motifs en faveur de l'union l'a porté à parler de ce sujet plus longtemps qu'il ne l'aurait fait autrement. La session s'est terminée heureusement, bien qu'il ait eu à faire une vive réprimande à l'Assemblée à cause d'adresses irrégulières. 139

Sous pli. Copie du discours. 142

21 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 96). Transmet bill réservé au bon plaisir de Sa Majesté. 147

Sous pli. Titre de bill avec certificat qu'il a été réservé ainsi que copie de l'acte et listes, etc. 149

1823.

Extrait d'une lettre du juge en chef qu'il a opposé le bill, parce qu'il donnait juridiction aux cours de district dans les causes ne prenant point naissance dans le district, et venait ainsi en conflit avec le pouvoir de la cour du banc du Roi. Page 159

22 mars, York. Maitland à Bathurst (n° 97). A réservé le bill accordant à David Harris, de Toronto, le privilège exclusif de fabriquer de la potasse. 160

Sous pli. Certificat que le bill est réservé et copie du bill. 162

Description du nouvel appareil inventé par Daniel Harris pour la fabrication de la potasse et de la perlasse. 169

Opinion du solliciteur général à l'effet que le droit d'accorder un brevet appartient à la prérogative royale, et que l'on pourrait par la suite interpréter comme nécessaire à la validité du brevet la sanction des autres branches de la législature. 172

24 mars. York. Maitland à Bathurst (n° 98). Afin de prélever une somme d'argent pour indemniser les habitants des pertes subies durant la guerre il a été passé un bill, mais il n'a pas été pourvu aux moyens de payer l'intérêt. A réservé le bill. Un décret séparé pourvoit à la nomination d'une commission pour reviser les réclamations, £1,000 ayant été mis en réserve pour la dépense. 174

Sous pli. Copie de l'acte à l'effet de défrayer l'intérêt d'un emprunt. 177

11 avril, York. Le docteur Strachan à Hillier. Plaide à l'encontre de la demande des ministres de l'Eglise d'Ecosse, laquelle apporterait des obstacles à l'Eglise d'Angleterre, dont l'avancement est maintenant si rapide. 183

25 avril, York. Maitland à Bathurst. A la demande de la corporation pour l'administration des réserves du clergé, il envoie en Angleterre trois pétitions à ce sujet.

Sous pli. Le docteur Strachan à Maitland. Envoie copie de la pétition concernant les réserves du clergé, et lui demande de transmettre les pétitions grossoyées à Bathurst pour les présenter au roi et aux deux autres branches de la législature. 189

La pétition. 191

Carte ecclésiastique de la province du Haut-Canada. 208*a*

26 avril, York. Maitland à Bathurst (n° 99). Transmet la pétition du Dr Alexander McDonell, évêque catholique romain du Haut-Canada, et comme il se rend en Angleterre à sa propre demande, il porte la dépêche. 210

Sous pli. Pétition de l'évêque McDonell, demandant qu'on lui accorde une augmentation de traitement. 212

— juin, Downing Street. Bathurst au Procureur et Solliciteur général. Attire l'attention sur la lettre du 12 novembre et l'importance d'une réponse prochaine. 138

Le lieutenant-gouverneur sir P. Maitland.

Q.—333—2.

1821. 29 novembre, York. Maitland à Bathurst. Lettre contenue dans celle de Maitland à Bathurst du 1er novembre 1823.

1823. — février. Pétition d'un certain nombre de sauvages de la Grande-Rivière. Contenue dans la lettre de Maitland à Bathurst du 1er novembre.

31 mai, York. Maitland à Bathurst (n° 100). Transmet la lettre du révérend Robert Addison, et alléguant ses inffirmités, recommande fortement que l'on accorde sa pétition. Il a cependant expliqué à M. Addison les difficultés qu'il y avait à cela. Page 216

Sous pli. Addison à Maitland. Attire l'attention sur sa pétition pour le paiement d'arrérages qui sont dus, et demande qu'on l'informe s'il y a quelque espoir. 218

1823.
2 juin, York. Maitland à Bathurst (n° 101). Transmet la pétition de David Thompson, astronome à l'emploi des commissaires pour la délimitation de la frontière, priant qu'on lui concède une île dans le Saint-Laurent. Thompson lui (à Maitland) avait précédemment adressé une pétition, mais on l'avait informé que le gouvernement colonial ne pouvait d'après des instructions spéciales concéder les îles. Page 221

Sous pli. Thompson à Maitland. Il avait acheté une île des sauvages de Saint-Régis en 1817, mais il n'en a que la possession nominale, attendu que les sauvages n'ont aucun droit légal aux îles. Ses services en préparant des cartes depuis les lacs Huron et Supérieur et la baie d'Hudson jusqu'à l'océan Pacifique. Dans leur préparation il a dû s'exposer à des misères et dangers presque incroyables. Bien que colon ayant une grande famille, il n'a ni sollicité ni reçu aucune concession, et il prie aujourd'hui qu'on lui concède l'île. Page 223

15 juillet, Stamford. Maitland à Bathurst (n° 102.) Transmet les copies des actes passés à la dernière session. 226

9 septembre, Grande-Rivière. John Brant à Claus. Lettre contenue dans celle de Maitland à Bathurst du 1er novembre.

15 septembre, York. Maitland à Bathurst (n° 103.) Envoie relevés du revenu et de la dépense de la colonie et des officiers et personnes appartenant aux différents départements, ainsi que de la nature et du montant de leurs émoluments et déboursés pendant l'année 1821. Le commandant des forces enverra, il le suppose, des relevés de la dépense militaire. 228

16 septembre, Fort-George. Claus à Hillier. Contenue dans la lettre de Maitland à Bathurst du 1er novembre 1823.

20 septembre, Niagara. Le même à ———. Contenue dans la lettre de Maitland à Bathurst du 1er novembre.

25 septembre, Queenston. Maitland à Bathurst (n° 104.) Transmet la pétition de sir John Johnson, pour la concession d'une île dans la rivière Niagara, sur la foi d'un prétendu pacte fait par les sauvages avec son père, sir William Johnson. Toutes les îles étant réservées, il envoie la pétition, mais il ne voit aucune raison de recommander qu'on accorde la demande. 230

Sous pli. Pétition de sir John Johnson, procureur, pour confirmation de titre à une île dans le Niagara, une stipulatien ayant été faite dans le traité avec les sauvages en 1764, que toutes les îles à partir des grandes chutes de Niagara jusqu'aux rapides situés à l'entrée du lac Erié devaient être la propriété de sir William Johnson. 232

Cinquième article du traité en question. 234

27 septembre, York. Maitland à Bathurst (n° 105.) Envoie pétition de Halliday. Il lui a été expliqué que l'on a jugé à propos de discontinuer l'établissement auquel il était attaché. 236

Sous pli. Pétition de John Halliday, instituteur, qu'on continue à lui payer son salaire. 238

29 septembre, Stamford. Hillier à Claus. Contenue dans la lettre de Maitland à Bathurst du 1er novembre.

30 septembre, Queenstown. Maitland à Wilmot Horton. Est favorable au plan de disposer par vente des réserves de la Couronne. L'hésitation à adopter une mesure au sujet des terres que l'on croyait devoir empêcher la colonisation; l'expérience a démontré que la croyance était fausse. N'a pas changé d'opinion au sujet des réserves de la Couronne, mais il était opposé à ce que l'on considère ces réserves comme disponibles pour récompense des services, ce qui aurait dépouillé la Couronne sans obtenir aucune influence durable. Il ne lui paraît point, comme à l'auteur du document n° 1, que le roi doive obtenir quelque influence par ces réserves, sauf par suite d'une application judicieuse et profitable des loyers. Approuve qu'on les vende, car la réserve sera ainsi plus efficacement garantie à la Couronne que dans sa forme actuelle. L'hostilité croissante contre les ré-

1823. serves. L'effet qu'aurait sur les réserves de la Couronne une invasion du pays. Les avantages du plan projeté, qu'il approuve et qui ouvrira à la colonie une source vive d'approvisionnements venant de la mère-patrie. Allusion aux documents concernant la perception des loyers de la Couronne, etc. Critiques des rapports contenus dans les documents transmis sous pli. Demande que l'on ouvre un bureau de terres à Londres, donnant un état des cartes, etc., nécessaires pour fournir les renseignements. La difficulté de réglementer les ventes à Londres et au Canada respectivement. Transmet documents ayant trait à l'étude de la question des réserves de la Couronne. Page 241

Sous pli. Documents n°s 1, 2 et 3. 255, 262, 275

Suivent les n°s 4 et 5. 281

15 octobre, Queenstown. Maitland à Bathurst (n° 106). Transmet la pétition du lieutenant James McGregor, de la milice. A la fin de la dernière guerre sept officiers de milice blessés ont obtenu des pensions, qui devaient être payées à même les fonds provinciaux. Ces pensions ont été payées pendant deux ou trois ans. En 1821 on a fait une modification à l'acte, sans établir cette année-là de disposition pour les pensions spéciales, mais on informa les officiers que leurs pensions seraient continuées, devant être payées à même les réserves de la Couronne à ceux qui présenteraient des certificats du Conseil. Le certificat a été refusé à M. McGregor à raison de la nature légère de la blessure, qui aurait pu facilement se guérir. On lui refusa un examen spécial et il se rendit à Québec, où Dalhousie nomma un conseil de médecins. L'importance de cette action, qui met de côté l'autorité d'un conseil provincial, et par laquelle la liste des pensions a été considérablement diminuée. McGregor avait aussi accordée des procurations à trois personnes pour le même paiement, et l'avait demandé aussi en personne. Il n'y avait pas lieu de faire rapport de la chose, attendu que le Conseil avait retiré le certificat, mais s'il en avait été fait rapport, nul doute que McGregor aurait été traité bien sévèrement. 282

Sous pli. Pétition de James McGregor pour le paiement de sa pension. 288

Procès-verbal d'une réunion du Conseil de médecins sur le cas du lieutenant James McGregor. 290

23 octobre, Stamford. Hillier à Claus. Contenue dans la lettre de Maitland à Bathurst du 1er novembre.

1er novembre, York. Maitland à Bathurst (n° 107). Récapitule la correspondance qui a eu lieu antérieurement au sujet de la réclamation des sauvages aux terres de la Grande-Rivière dont ils réclament comme leur droit une quantité additionnelle à celles qu'ils occupent actuellement. Doute que Kerr soit autorisé à représenter les opinions des sauvages. A peur des conséquences de donner aux sauvages les terres en franc-alleu, car ils pourront certainement perdre leurs terres par suite de leur ignorance et de leur prodigalité sans limites, ce dont les spéculateurs auraient été à même de profiter. Raisons alléguées par la plupart des sauvages pour refuser d'accepter le même titre à leurs terres que celui donné aux blancs. Leur exemption d'après les titres actuels des taxes municipales, ce qu'ils ne pourront éviter de payer si les titres sont changés, et ils ne pourront non plus empêcher que leurs terres ne soient vendues pour payer des dettes. Ces questions sont discutées par les sauvages, mais ceux qui sont en faveur du titre en franc-alleu accusent le département de les exciter. L'état de division des sauvages sur la question. 316

Sous pli. Hillier à Claus. Kerr et Brant, chef de la nation Mohawk, en qualité de délégués, ont renoncé de la part des Cinq-Nations à toutes prétentions aux terres récemment achetées des Chippewas, sur lesquelles les Cinq-Nations n'avaient aucun droit. Sa Majesté est favorable à la demande des Cinq-Nations pour une concession en franc-alleu des terres

1823.

achetées pour eux en 1784. Une assemblée des membres des Cinq-Nations a été convoquée pour décider formellement à ce sujet. Il (Claus) doit faire remarquer qu'après avoir forfait la concession, les présents annuels cesseront. La faveur de la concession de terres en franc-alleu devrait être restreinte le plus possible. Page 328

Brant à Claus. Les Six-Nations, dans un conseil plénier, ont consenti à accepter un titre pour les terres qu'elles occupent maintenant. La majorité désire vivement avoir un droit de franc-alleu aux terres, conformément aux ordres du gouvernement de Sa Majesté. 331

Claus à Hillier. Transmet titre et lettre de John Brant. La répugnance des sauvages d'accepter la concession en franc-alleu, une grande majorité ayant été contre cela en février, mais on a fort travaillé depuis à leur faire changer d'idée. Sept fidéicommissaires ont été nommés dans le titre. L'élément militaire devrait assister à toutes les assemblées tenues à une distance du poste, et dans une question de cette importance pour les sauvages ainsi que pour les femmes et enfants, les officiers militaires devraient être présents et les documents pourraient leur être soumis lors de la distribution générale de présents alors que l'élément militaire s'y trouve. Le titre est fait aux fidéicommissaires, dont pas un n'a signé son nom, et à leurs successeurs en charge. 332

Claus à ———. Compte rendu de l'assemblée du conseil fait par le fils aîné du feu chef Onondaga, Firmament Clair, ainsi que nombre de gens qui ont voté pour et contre l'acceptation de la concession en franc alleu. 336

Sauvages nommés fidéicommissaires pour accepter un titre en franc-alleu des terres sur la Grande-Rivière. Les noms sont mentionnés, ainsi qu'une courte notice sur chacun des fidéicommissaires. Une note porte "On observera que pas un des fidéicommissaires n'écrit son nom, et "qu'un seul homme peut être appelé sobre, tous les autres sont des "ivrognes." 339

Hillier à Claus. Le lieutenant-gouverneur ne refusera pas de transmettre le document, étant censé exprimer les désirs des chefs des Cinq-Nations, mais il ne peut s'attendre à ce qu'il soit reçu comme un document officiel, n'étant pas légalisé soit par un employé du département des affaires indiennes ou un officier de l'armée, précaution qui est toujours observée. Il ne sache pas non plus que le gouvernement de Sa Majesté ait l'intention de permettre aux Cinq-Nations de nommer les fidéicommissaires. D'après les faits il y a doute si les chefs ont recueilli ou compris les opinions des membres des Cinq Nations qu'ils se sont cru autorisés à soumettre au gouvernement. On devra informer les chefs et les guerriers que le document a été transmis, et l'on fournira à ces derniers une occasion prochaine d'exprimer en la manière régulière leurs sentiments. On devra calmer les craintes de ceux à qui l'on a inspiré des inquiétudes au sujet de la sûreté de leurs fermes. 342

Maitland à Bathurst, 29 novembre 1821. Envoie le détail d'un plan pour l'amélioration des tribus sauvages, lequel diminuera la dépense, tout en réservant une quantité suffisante de terres pour les sauvages. Si le plan était adopté, il suggérerait que l'on annonce en Angleterre les terrains à vendre, car plus d'une société et plus d'un particulier en Angleterre désirent se procurer des étendues de terre dans cette partie du pays. A suggéré dans le plan que le fidéicommis soit confié à la Société pour la propagation de l'Evangile, et qu'aucune personne ayant des rapports avec les sauvages ne soit employée par ce fidéicommis. Apprend qu'on ne doit placer aucune confiance dans l'authenticité des signatures annexées à une pétition récemment transmise par les sauvages. 345

Plan proposé pour l'amélioration des sauvages, indiquant le résultat des ventes en fidéicommis pour l'avantage des sauvages, après avoir déduit des terres pour les chefs et les chefs de familles. 347

1823.

Nombre des membres des Six-Nations vivant sur la Grande-Rivière, hiver de 1823. Page 355

Pétition pour titre en franc-alleu avec signatures et certificat. 357, 363

20 novembre, York. Maitland à Wilmot Horton. A appris que l'on désire des renseignements sur la dépense pour les sauvages, et quelle économie, s'il en est, pourrait être faite. La difficulté, par suite du fait que les affaires des sauvages sont confiés à la partie militaire. La valeur des effets distribués annuellement aux sauvages est d'à peu près £23,500, dont environ £4,500 sont pour des terres cédées, ce que l'on ne pourrait réduire sans manque de foi. Si l'achat n'avait pas été fait, la plus grande partie de la province serait restée un désert, et les émigrants venus de la Grande-Bretagne auraient pu en être chassés. L'augmentation de la population et de la richesse, et la consommation d'articles de fabriques britanniques sont des avantages nationaux achetés à bon marché, par les frais dont la Trésorerie se trouve chargée. A tous événements, dans les circonstances, les mesures étaient de nécessité, et on ne pourrait refuser de les approuver sans manquer de foi. Le droit qu'ont les sauvages à des présents n'est pas fondé sur un contrat spécial, mais sur l'usage et la nécessité, et ne peut leur être enlevé sans créer de l'excitation et de la misère. L'importance que les Etats-Unis attachent à obtenir l'amitié des sauvages qui habitent leur territoire contigü à la frontière; la dépense sous ce chef a été singulièrement grande comparativement à leur autre dépense. Ne peut écrire officiellement au gouvernement sur des questions se rapportant au département des affaires des sauvages, mais attire l'attention sur de petites réductions qui ont un effet pernicieux, celle du renvoi du forgeron par exemple, au détriment des Mississaugas, qui, de plus, avaient mis pour condition à la vente de leurs terres que ce dernier continuerait à être à l'emploi de l'Etat. Envoie la correspondance au sujet des réductions. 292

Sous pli. Questions par le major Hillier et réponses par le colonel Claus au sujet du paiement et des présents aux sauvages. 301

Mémoire des achats faits des sauvages. 303*a*

Darling à Maitland. Transmet l'échelle des réductions que l'on se propose de faire dans le département des affaires indiennes. 304

Réductions projetées 305

Maitland à Darling. Transmet un mémoire sur les réductions. 309

Mémoire. 310

Terres que l'on propose de vendre pour défrayer les frais annuels encourus pour faire des présents aux sauvages en paiement des étendues de terres achetées d'eux. 314

21 novembre, York. Maitland à Bathurst (nº 108). Transmet le cautionnement fourni par l'officier de marine du Haut-Canada pour la bonne exécution des devoirs de sa charge. 365

Sous pli. Cautionnement fourni par l'officier de marine, John Powell. 367

22 novembre, York. Maitland à Bathurst (nº 109). La ligislature provinciale s'est réunie le 11. Envoie son discours et les adresses en réponse. 370

Sous pli. Discours. 372

Adresse du Conseil législatif. 375

Réponse. 378

Adresse de l'Assemblée législative. 379

Réponse. 382

27 décembre, York. Maitland à Bathurst (nº 110). Dissertation longue et élaborée en opposition aux réclamations de l'Eglise d'Ecosse à une partie des réserves du clergé. 384

28 décembre. Le même au même. Claus, le fidéicommissaire des Six-Nations sur la Grande-Rivière, a fait traite pour leur dividendes. 408

CHARGES PUBLIQUES ET DIVERS, 1823.

Q.—334.

1822.
24 décembre, Lac Erié.

Le lieutenant Jackson à Goulburn. Envoie pétition et certificat pour telle quantité de terres incultes à laquelle il peut avoir droit à raison de son grade. Page 252

Sous pli. Pétition. 253

1823. Certificat signé par le capitaine Montrésor. 254

1er janvier, Londres.

Greenwood, Cox et Cie à Wilmot. Demande des certificats quant à la période des services de Maitland, le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, et de Warde, le gouverneur de la Barbade. 162

9 janvier, Londres.

John Galt au même. Donne un sommaire des réclamations pour pertes présentées, rejetées et accordées; croit qu'on ne peut s'objecter au paiement d'un dividende de cinq chelins, et recommande qu'on enploie une maison de commerce pour servir d'agent afin d'épargner les frais de change. 184

10 janvier, Londres.

Gillespie, Moffat Finlay et Cie., à Wilmot. Offre de distribuer l'argent qui devra être payé dans le Haut-Canada pour dommages causés par la dernière guerre. Les frais pour billets de change et comment ils seraient tirés. 163

Calcul du montant à économiser par leur offre. 166

11 janvier, Londres.

Galt à Wilmot. Au cas où le gouvernement consentirait à payer cinq chelins sur le montant des réclamations haut-canadiennes, recommande d'accepter l'offre de Gillespie et Cie. 186

20 janvier, Londres.

Robinson au même. L'acte constitutif d'une banque provinciale; cette banque pourrait servir d'agent pour prélever l'argent destiné à ceux qui ont souffert par la guerre suivant que Galt le propose. Comment on pourrait l'utiliser. 285

22 janvier, Londres.

Galt à Harrison. Les arrangements qu'il sera nécessaire de faire pour payer le dividende de cinq chelins à ceux qui ont souffert par la guerre. 187

27 janvier, Londres.

Le même à Wilmot. Projets d'arrangements pour rembourser les paiements faits à ceux qui ont souffert par la guerre au moyen d'un fonds d'amortissement ou d'une loterie. 190

27 janvier, Londres.

Le même au même. Concernant la meilleure méthode de faire traite pour le paiement dans le Haut-Canada à ceux qui ont souffert par suite de la guerre. 193

27 janvier, Londres.

Le même au même. Récapitule les mesures projetées et prises pour payer ceux qui ont souffert de la guerre. 196

28 janvier, Winchelsea.

Henry Powell au même. Concernant la concession de 1,000 acres faites à son fils, laquelle comprend deux îles au sujet desquelles il y a quelque obstacle. Son fils consent à insérer une clause qu'il remettra la possession des îles si on en a besoin pour les fins de l'Etat à condition de le remunérer de ses déboursés. 271

28 janvier, Londres.

Robinson à Wilmot Les réclamants, par suite de pertes subies dans le Haut-Canada, ayant employé un agent privé, il n'importunera pas le gouvernement en lui offrant des suggestions à moins qu'on ne le lui demande. Fait objection à l'emploi d'agents commerciaux, attendu que les réclamants sont presque tous endettés aux maisons de commerce et qu'il ne serait pas juste que l'argent destiné à ces débiteurs passe entre les mains d'un créancier. Remèdes qu'on pourrait appliquer, mais qui ne feraient disparaître le mal qu'en partie. Sa crainte de proposer que la banque nouvellement constituée remplisse les fonctions d'agent, n'étant pas certain que les directeurs voudraient entreprendre de négocier le paiement, mais il n'avait aucune idée des objections que Galt a soulevées; envoie un état concernant la banque qui pourra faire disparaître de mau-

1823.

vaises impressions. Ne voit aucunes objections à la proposition de Galt qu'on laisse la chose aux soins du lieutenant-gouverneur, et il ne voit pas non plus pourquoi le receveur général ne pourrait pas faire l'affaire. Page 288

Notes sur les banques et la monnaie courante des Canadas. 294

Etat des conditions d'après lesquelles le gouvernement a consenti à transporter un nombre limité de colons d'Irlande au Haut-Canada. 301

30 janvier, Winchelsea. Henry Powell à Wilmot. Nouvelle lettre au sujet des deux îles pour lesquelles il a écrit au nom de son fils. 274

31 janvier, Trésorerie. Lushington au même. Concernant les sommes dépensées par les colons et qui leur ont été remboursées au Canada, et montant remis à la Trésorerie pour représenter ce qui a été payé aux colons au Canada. 37

Sous pli. Etats. 39 à 41

10 février, Londres. Galt à Wilmot. Suppose que les changements dans les conditions de l'emprunt projeté proviennent de ce que l'on a cru que l'emprunt serait prélevé au Canada. Est encore prêt à donner suite à l'arrangement tel que convenu tout d'abord. Fait objection à la complication du projet actuellement proposé et d'après lequel il faudra deux emprunts. 200

Remarques sur l'emprunt du gouvernement. 203

Reid à Galt. Qu'il ne peut être fait d'arrangement raisonnable par le Canada pour emprunter à moins que le gouvernement britannique ne garantisse l'intérêt en entier; une garantie de la moitié de l'intérêt nécessiterait deux emprunts, et celui qui ne serait pas garanti se négocierait difficilement. 204

Hullet, Frères et Cie, à Galt. Le plan d'emprunt diffère tellement de ce qu'ils avaient compris qu'il n'est pas possible dans l'état actuel du marché monétaire. 205

11 février, Trésorerie. W. Ash à ———— Le peu de vraisemblance qu'on puisse vendre avec profit les terres du Canada d'ici à un certain temps. Comment on pourrait en disposer, mais il est convaincu qu'on ne peut, au moyen de ventes de terres, remettre les finances de la colonie sur une base satisfaisante; la législature devrait imposer de nouvelles taxes. 42

1 février, Winchelsea. Henry Powell à Wilmot. Envoie une pétition pour avoir des terres au Canada; c'est son désir de se trouver près de son seul enfant, la major Powell. 275

Sous pli. Pétition, 277

13 février, Lincoln's Inn. S. Bannister à Wilmot. Envoie, au nom de son frère, certaines propositions pour coloniser le Haut-Canada. Il désire prendre une part active dans l'administration d'une colonie à cet endroit; étant un officier de marine, il a obtenu la permission de l'Amirauté d'en faire l'offre. 77

Sous pli. Esquisses de plans pour établir dans le Haut-Canada une partie des ouvriers sans emploi de la Grande-Bretagne et d'Irlande. 78

15 février, Londres. Pétition de John Small demandant la permission de se démettre de sa charge de greffier du Conseil Exécutif, et qu'on lui augmente ses allocations en qualité de greffier de la Couronne et de la cour des plaids communs. 321

25 février, Trésorerie. Harrison à Wilmot. Demande de nouveau les copies des lettres à Marshall, secrétaire, etc., à l'établissement de Lanark, qu'il a demandées en novembre. 45

5 mars, Affaires étrangères. Conyngham à Wilmot. Envoie copie d'une lettre du ministre américain pour la révocation des poursuites de proscription contre John McDonnell, un citoyen des Etats-Unis. 13

Sous pli. Documents se rapportant à la cause. 14

5 mars, Glengarry. Adresse des catholiques romains du Haut-Canada au Roi à son accession au trône, exprimant leur loyauté, les efforts qu'ils ont faits pour défendre les intérêts de la Grande-Bretagne; le bonheur qu'ils ont eu à la suite de leur infortune d'être obligé de quitter leur pays natal, et leur gratitude pour la libéralité dont on a fait preuve à leur égard. 263

1823.

Il y a au delà de 80 signatures, y comprises celles de l'Evêque des magistrats, officiers de milice et autres.

6 mars, Lanark. Pétition de John Murdoch pour appointements pendant le temps qu'il a été instituteur à Perth. Page 257

Sous pli. Certificats des magistrats de Perth de la bonne réputation et de la valeur de Murdoch. 260

10 mars, Londres. Robinson à Wilmot. Long état concernant le cas de McDonnell, pour lequel Lewis Cass, le gouverneur du Michigan, demande qu'on annule la sentence de proscription portée contre lui, et dissertation élaborée sur la loi d'allégeance due à l'endroit de naissance. 305.

14 mars, Londres. Small au même. Envoie pétition pour concession additionnelle des terres. 324

Sous pli. Pétition. 325

25 mars, Londres. Bird à Wilmot. Demande une entrevue au sujet de terres. 136

4 avril, Trésorerie. Harrison au même. Relativement à la demande faite par un fils de feu W. Jarvis, renvoie à la lettre du 6 juillet 1815, et aux institutions de payer à Jarvis £1.000 pour acquit de ses réclamations. Si après nouvel examen Bathurst ne croit pas que cette somme soit suffisante, la Trésorerie paiera telle somme que Bathurst jugera être convenable, mais ne devant pas excéder £1,000. 46

29 avril, Londres. Kirklands au même. Envoie de nouveaux documents à l'appui de la réclamation de Walker pour blessures reçues à Ogdensburg. 256

6 mai, Gardes à cheval. Taylor au même. Envoie pour être examiné par Bathurst la pétition de W. Tully, de la milice de Carleton. 7

Sous pli. Pétition de W. Tully. Il n'a reçu que 100 acres et un lot de ville, la quantité accordée à ceux qui ont le moins de moyens de cultiver. Demande 500 acres. 8

Certificat de bonne réputation. 10

15 mai, Doctors' Commons. Les officiers en loi à Bathurst. S'il plaît au roi d'annuler la proscription portée contre McDonnell, la chose peut se faire soit par un *nolle prosequi* ou par grâce à McDonnell. 30

17 mai, Liverpool. P. Robinson à Wilmot Horton. Note des outils requis par un émigrant. 317

Sous pli. Liste des outils requis. 319

mai, usselburgh. Galt à Bathurst. Il n'a été reçu au Canada aucun avis au sujet des instructions de payer un dividende de cinq chelins sur les réclamations de ceux qui ont souffert de pertes durant la guerre, et Maitland n'a pas sanctionné le bill pourvoyant à l'intérêt de l'emprunt. La sensation que ces choses produisent. Si la sanction n'a pas été donnée parce que le fonds consolidé du Canada se trouve épuisé, il devrait être pourvu à l'intérêt par une nouvelle taxe. Il peut être à propos de neutraliser l'effet de la mauvaise impression produite parmi les créanciers des réclamants. 206

26 mai, Stamford. ——— à ———. Envoie *Gazette* extraordinaire et la raison alléguée pour canceler l'instruction de payer cinq chelins dans le louis, ce qui est un simple prétexte de la part du gouvernement, car dans la communication que Maitland a faite à l'Assemblée il n'était pas dit un mot au sujet de l'argent que l'on prélevait au Canada. Argument à l'appui de cette opinion. 209

28 mai, Trésorerie. Harrison à Wilmot Horton. La Trésorerie permettra d'exporter en franchise les outils devant servir à la préparation du chanvre dans le Haut-Canada. 48

juin, Whitehall. Adams au même. Envoie billet au montant de £600 tiré par l'évêque MacDonell du Haut-Canada, au sujet duquel il n'y a pas d'avis. Suppose que c'est pour les appointements de deux années des instituteurs catholiques romains. 3

1823.

2 juin, Trésorerie. Harrison au même. Il a été envoyé un ordre de s'enquérir des réclamations des officiers de la milice du Haut-Canada pour arrérages, et de délivrer des mandats pour les montants reconnus dus. Page 49

2 juin. William Maitland à—— Envoie la lettre d'Adams concernant les £500 payés par Gorden, de Montréal, à la demande de l'évêque Macdonell, pour les appointements des maîtres d'écoles catholiques. A confiance qu'instruction sera donnée à Adams de payer le montant. 269

5 juin, Fort William. Donald Cameron à Bathurst. Demande une étendue de terre pour un établissement qu'il se propose de faire d'émigrants pauvres qui sont à la veille de partir du voisinage. 140

Sous pli. Certificat de bonne réputation de Cameron. 141

6 juin, Guerre. Merry à Wilmot Horton. Le lieutenant Jarvis, de la milice incorporée du Haut-Canada, a obtenu une pension en vertu du statut provincial de 57 George 3. Le secrétaire du ministère de la guerre désire connaître les dispositions du statut. 62

19 juin, Whitehall. Hobhouse au même. Demande de faire l'examen attentif de la charte de justice du Haut-Canada. 52

30 juin, Guerre. Merry au même. A soumis au secrétaire du département de la guerre la lettre à l'effet qu'il est donné dans le Haut-Canada des pensions à ceux qui ont perdu un œil, ou ont été mis hors d'état de service dans la dernière guerre avec les Etats-Unis. Lord Palmerston demande si l'on doit comprendre qu'il ne peut être donné des renseignements quant aux dispositions de l'acte des pensions du 57e George 3, 63

1er juillet, Abusky. Hugh Heasey au secrétaire des colonies. Présente la cause de William Fraser, qui a perdu toute la moisson de sa ferme en 1815, ce qui, il a toute raison de le supposer, est dû au fait de l'ennemi. 160

9 juillet Whitehall. Hobhouse à Wilmot Horton. Avant de demander au roi son bon plaisir au sujet du sauvage coupable de meurtre. Perth désire être informé s'il existe tel traité dont il est fait mention dans la lettre de Campbell du 9 septembre 1822. 26

11 juillet, Trésorerie. Lushington à Wilmot Horton. Envoie un extrait du rapport du bureau de l'Audition en tant qu'il a trait à la somme remise à Allan pour l'acquit des réclamations de la milice du Haut-Canada, et les lords de la Trésorerie désirent savoir si Allan a envoyé un compte de l'application de la somme. 50

Sous pli. Extrait du rapport relativement à la somme payée à William Allan. 51

14 juillet, Musselburgh. Galt à Bathurst. A reçu un numéro de la *Gazette* extraordinaire du Canada. Dans le numéro envoyé par Sa Seigneurie, il y avait des omissions qui pourraient être expliquées, mais il proteste contre l'emploi fait de son nom, particulièrement comme c'est pour justifier un nouveau retard dans une affaire remarquable par le délai et la répugnance qui ont accompagné presque chacune de ses phases. Rapport élaboré concernant l'emprunt pour ceux qui ont subi des pertes dans la guerre. 215

Sous pli. Extrait d'une dépêche reçue par le lieutenant-gouverneur du secrétaire des colonies. 225

Notes de Maitland au sujet de l'emprunt. 229

18 juillet. Trésorerie. Harrison à Wilmot Horton. Il ne peut être donné de préférence à la farine venant du Canada, attendu que les contrats de fourniture sont accordés au concours à condition que la farine se conserve fraîche et bonne pendant six mois après avoir été livrée. Cela dépendra des marchands canadiens eux-mêmes s'ils obtiennent ou non les contrats. 52

19 juillet. Peel à Bathurst. Envoie la demande d'un commis congédié, un homme de bonne réputation. Quelles sont les conditions les plus favorables d'après lesquelles on peut lui permettre de s'établir dans le Haut-Canada ? 27

1823.
25 juillet, Guerre. — Lukin à Wilmot Horton. Le secrétaire de la guerre désire avoir une réponse à la lettre du 30 du mois dernier, concernant le statut provincial 57, George 3, au sujet des pensions à la milice du Haut-Canada. Page 64

26 juillet. Trésorerie. — Lushington au même. Des instructions ont été envoyées au bureau de la guerre d'examiner la nature et les effets de la blessure reçue par le capitaine H. Walker dans une attaque d'Ogdensburg le 4 octobre 1812. 54

Sous pli. Palmerston à Harrison. Instructions envoyées pour l'examen du capitaine H. Walker. 55

26 juillet, Edimbourg. — Campbell à Bathurst. Rapporte que Maitland doute de son (de Campbell) autorité à exempter les colons du paiement de certains honoraires. Les conditions expresses faites avec les émigrants, quelques lignes de lui (Bathurst) arrangeront les choses. 142

Sous pli. Correspondance relative aux exemptions mentionnées dans la lettre qui précède. 145 à 158

28 juillet, Londres. — Bicknell à Gordon. S'étant démis de la charge de trésorier de la Société pour la propagation de l'Evangile et ayant été remplacé par Markland, il peut être nécessaire de le faire savoir à Adams, l'autorisant à payer à Markland la somme votée par le parlement pour l'œuvre de la société dans les Canadas. 137

30 juillet, Whitehall. — Adams au même. Exigera un avis officiel de la nomination de Markland pour remplacer Bicknell au poste de trésorier de la Société pour la propagation de l'Evangile. 4

24 août, Cappoquin. — Musgrave à Bannister. Fait rapport des efforts de Hogan, un Américain, pour engager des émigrants d'Irlande à se rendre aux Etats-Unis, et l'offre qu'il leur a faite. Comment il est assiégé par les gens qui demandent à émigrer, contredisant le rapport de Peel sur la répugnance des classes les plus pauvres à émigrer. Hogan en a envoyé à peu près 600 dans deux navires. 126

27 août, Cappoquin. — Le même au même. Depuis qu'il a écrit il a été découvert qu'Hogan est un imposteur ou du moins qu'il a fait de fausses représentations et qu'il a subitement disparu. Il n'a escroqué d'argent à personne. 131

27 août, Leamington. — Mémoire concernant l'emprunt pour venir en aide à ceux qui ont subi des pertes dans la guerre. 231

29 août, Dublin. — John Astle à———. Offre d'entreprendre de transporter les émigrants au Canada. On devrait leur donner de l'encouragement après leur arrivée et faire des arrangements pour les recevoir et établir. 68

3 septembre, Whitehall. — Hobhouse à Wilmot Horton. Peel désire que la déqualification par suite de proscription portée contre Louis Thompson soit annulée, mais l'acte nécessaire à cet effet ne peut être préparé avant qu'il ne soit mis au fait de la constitution des cours de justice du Haut-Canada. 28

11 septembre, Gardes à cheval. — Taylor à Wilmot Horton. Transmet la pétition du lieutenant Browne du 21e 11

11 septembre, Dublin. — John Astle à———. Comment sont transportés les émigrants et les prix de passage à bord des navires, etc. Le défaut d'arrangement pour les recevoir quand ils débarquent, les autorités locales paraissant les voir arriver avec jalousie et les Etats-Unis absorbent ainsi finalement le trop plein de la population. Environ 4,000 personnes émigrent annuellement de Dublin et environ 20,000 de l'Irlande. Comment se distribue l'émigration ; les personnes étant pour la plupart de petits fermiers possédant de £10 à £50, mais tous se disent pauvres. Les ouvriers trouvent facilement de l'emploi, mais ceux qui s'occupent d'agriculture devant se rendre à York pour avoir des renseignements, traversent à destination de l'Ohio ou de New-York. Les difficultés placées dans la voie de l'immigration au Canada par des règlements convenant à la Terre de Van Dieman. Autres critiques sur ce système. " Une immigration bien régulière ferait davantage pour pacifier l'Irlande qu'une loi martiale." 70

1823.
19 septembre, Londres. Galt à Wilmot Horton. La Trésorerie a décidé que jusqu'à ce que la législature du Haut-Canada accorde un crédit spécial ou réduise le montant annuel demandé pour pertes par la guerre, il ne sera rien fait de plus à ce sujet. Ainsi qu'il comprend quand la colonie aura fait cela la Trésorerie sera en état de demander un crédit au parlement. Est convaincu qu'on ne retardera pas à enjoindre au gouverneur d'obtenir le concours nécessaire de la législature, et aussi de faire faire le paiement de cinq shellings dans le louis. A été surpris qu'on lui ait attribué la cause de l'insuccès ; a dissimulé sa peine, mais il espère que ce rapport ne se répétera pas. Cela suffit qu'il ait eu à souffrir de la publication indiscrète de Maitland, mais il serait ridicule de demander une explication d'une inadvertance publique. Page 236

20 septembre, Ipswich. Wilmot Horton à Davison. Lui envoie des documents à lire relativement aux affaires de Galt. 239

Sous pli. Lettres, minutes, etc. 241 à 248

23 septembre, Trésorerie. Harrison à Wilmot Horton. Les lords de la Trésorerie ne voient pas de raison de renoncer aux conditions exprimées dans la lettre du 15 février dernier à sir P. Maitland, concernant le paiement des réclamations de ceux qui ont subi des pertes lors de la dernière guerre. Maitland a déjà été autorisé à distribuer la somme de £57,412, 10 shellings, sans même le délai d'attendre jusqu'à ce que la législature coloniale ait voté une somme égale, ce qui était la base de la proposition originale. 56

11 octobre, Cappoquin. Musgrave à Bannister. Le félicite de rendre justice au Haut-Canada. L'Australie a toutes les préférences de la presse. Le Canada est représenté comme un pays couvert de grands arbres en été et de neige en hiver, tandis que les Nouvelles-Galles du Sud sont un jardin d'Eden. Le coût de son livre empêche qu'il ne soit vendu comme il l'aurait été autrement. 133

15 octobre, Trésorerie, Harrison à Wilmot Horton. Répète la demande faite par le secrétaire du ministère de la guerre d'un état du montant annuel des appointements, etc., de lord Macaulay, en qualité de secrétaire d'un conseil pour l'investigation des réclamations au Canada. 58

23 octobre, Trésorerie. Herries à Wilmot Horton. Les lords de la Trésorerie regrettent qu'il n'aient pas de fonds pour leur permettre d'accorder une pension à madame McGregor. 59

30 octobre, Whitehall. Adams au même. Demande un ordre spécifique pour payer au juge en chef son indemnité en qualité de conseiller de l'Exécutif pendant son absence. 5

24 novembre, Lincoln's Inn. James Stephen, fils, au même. Opinion légale sur la procédure suivie par les arbitres au sujet des réclamations entre le Haut et le Bas-Canada. Dans le cas de droits prélevés en vertu d'actes du parlement britannique, les arbitres ne doivent pas décider des réclamations, mais faire rapport à la Trésorerie, qui décidera. Les droits prélevés en vertu d'arrangements faits par les deux provinces devront être décidés par eux et rapport en sera fait à la Trésorerie, qui n'a aucun pouvoir de rescinder ou de changer la décision. 33

3 décembre, Londres. Gourlay à Wilmot Horton. Par suite d'un rapport que Hume s'était plaint dans la Chambre des Communes qu'on l'avait (Gourlay) maltraité, il lui (à Horton) a écrit qu'il soumettrait à la Chambre des Communes non seulement un état de ses griefs, mais aussi un exposé de la faiblesse et de la malice du gouvernement provincial, et la lettre a été imprimée pour en donner connaissance au public. A aussi écrit à Hume qu'il serait à Londres aussitôt que ce serait nécessaire, mais n'a pas bougé, s'attendant à l'arrivée de députés du Canada, certain que le bill du gouvernement ne serait pas approuvé. Les députés sont arrivés mais n'ont vu que les ministres en particulier. S'objecte en termes vifs aux principes du gouvernement relativement à l'émigration, parce qu'ils n'apporteront à la nation que du gaspillage et n'obtiendront aucun profit durable. Descrip-

1823.

tion de l'étendue de l'Empire britannique, la guerre n'est que suspendue, et les députés peuvent provoquer la lutte ; comment la Grande-Bretagne pourrait par des moyens pacifiques obtenir l'Empire du monde en établissant graduellement le libre échange ainsi qu'un vaste système d'émigration et la réforme des lois sur le paupérisme. L'ignorance des principes d'émigration, exemples les insuccès de Penn, Selkirk et un autre. Ses propres vues ont conduit à la négligence et à pire encore. Il croit à l'avantage des malheurs qui sont le prix à payer pour tout ce qui est excellent. Est plein d'espérance qu'il résultera du bien même en lui (à Horton) disant qu'il est aussi aveugle qu'une taupe relativement aux vrais principes d'émigration. Page 167

Sous pli. Copies de la correspondance échangée avec le comte de Pembrooke et autres au sujet de l'émigration. 175

4 décembre, Londres. Herries à Wilmot Horton. Transmet le bill rédigé par Robinson, le surintendant de l'émigration du sud de l'Irlande, daté de Perth, Haut-Canada, le 18 octobre dernier, pour être examiné par Bathurst. 60

9 décembre, Guerre. Merry au même. Transmet la lettre de Greenwood, Cox et Cie. Faire rapport s'il est probable que l'emploi civil du lieutenant-colonel Foster lui rapporte au delà de £383 par année, attendu que ce montant ne l'empêcherait pas de recevoir sa demi-solde. 65

Sous pli. Greenwood, Cox et Cie au secrétaire du ministère de la guerre. Pour autoriser le paiement de la demi-solde du colonel Foster ainsi que les appointements de sa charge du gouvernement civil, lesquels on dit n'excéderont pas £100 par année. 66

16 décembre Musselburgh. Galt à Wilmot Horton. L'évêque Macdonell lui a prêté (à Galt) les rapports sur les terres de la couronne au Canada. Y voit d'amples moyens de satisfaire aux réclamations, si on prend ces moyens d'une façon convenable. A attiré l'attention du chancelier de l'Echiquier sur la question, les obstacles ayant été particulièrement crées par la Trésorerie. Les rapports déterminés par des préventions qu'on a fait contre les réclamations; regrettera s'il lui faut absolument accuser quelqu'un. 249

30 décembre, Londres. Baring, Frères et Cie à Bathurst. Envoie procuration pour faire attester la signature de Bathurst. 138

Sans date. Observations sur la lettre de Hill au sujet de la perspective de prélever de l'argent par la vente de terres. 281



UNE STATION DE LAITERIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

(*Voyez* la Partie III.)

ANNEXE AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

RAPPORT DU COMMISSAIRE

DE

L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

DU

CANADA

1897

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ
LA REINE
1898

[N° 8c—1898]

ANNEXE

AU

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

ÉTANT LE RAPPORT DU

COMMISSAIRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

OTTAWA, 1er mars 1898.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de soumettre mon premier rapport en qualité de Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière pour le Canada. Il donne un résumé de mon travail de Commissaire de l'Industrie laitière, accompli depuis la publication de mon troisième rapport annuel en cette qualité. Des renseignements sur le progrès de l'œuvre ont été fournis et publiés chaque année dans les témoignages que j'ai donnés devant le Comité de l'Agriculture et de la Colonisation de la Chambre des Communes.

En outre de la charge de Commissaire de l'Industrie laitière, j'ai rempli les fonctions d'Agriculteur de la Ferme expérimentale centrale jusqu'au mois de décembre 1895. Je fus alors autorisé à résigner cette dernière charge, et les fonctions de Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière pour le Canada me furent confiées.

Afin de rendre les renseignements qu'il contient aussi accessibles que possible à ceux qui pourraient le consulter, ce rapport est divisé en parties sous les titres suivants :

Partie I. Introduction.
" II. Aperçu du service de laiterie dans les provinces.
" III. Stations fédérales de laiterie.
" IV. Propagande de la laiterie d'hiver.
" V. Service frigorifique.
" VI Voyage en Grande-Bretagne et en Irlande.
" VII. Expéditions expérimentales de fruits.
" VIII. Œufs et volailles.
" IX. Production du lard.
" X Législation se rapportant à l'industrie laitière.
" XI. Numéros d'enregistrement des fromageries et beurreries.
" XII. Etat financier.
" XIII. Divers.
" XIV. Rapport de l'Assistant-Commissaire de l'Industrie laitière.
" XV. Rapports des agents envoyés en Grande-Bretagne.
" XVI. Bactériologie laitière.

L'importance de la grande partie du travail entrepris et son utilité pour la population lui sont venues dans une forte mesure de l'habileté, de l'intégrité, de l'application et de l'entrain des hommes qui, en diverses qualités, ont concouru à l'œuvre. Leurs services ont été retenus en vue uniquement de leurs aptitudes pour le travail qui leur était confié, et dans l'exécution de ce travail ils se sont montrés fidèles à leur chef et au Département.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

JAS.-W. ROBERTSON,

Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière.

PARTIE I

INTRODUCTION

SOMMAIRE

Sol et Climat ; Matériaux de construction et Main-d'œuvre agricole ; La direction du Progrès ; La coopération était nécessaire ; La Voie du Progrès ; L'ordre du Progrès ; La preuve du Progrès ; La nécessité du Progrès ; Le Gouvernement et la Coopération ; Les Réunions publiques et les Journaux ; Les Exportations de Beurre et de Fromage,

Agriculture et Industrie laitière.

PARTIE I

INTRODUCTION

Ces conditions premières dont il est possible de tirer parti par l'agriculture sont encore celles dont on doit surtout attendre un accroissement de richesse pour le peuple canadien. Ces conditions sont, premièrement, la fertilité du sol, ainsi qu'une certaine régularité des pluies et des autres agents climatériques ; deuxièmement, la présence de matériaux de construction ; et, troisièmement, l'abondance de main-d'œuvre compétente. On peut y ajouter le développement social, industriel et intellectuel de la population qui assure aux produits un écoulement sur place, ainsi que les moyens d'approvisionner les marchés étrangers de denrées agricoles d'une qualité supérieure. On peut faire de ces conditions un usage imprévoyant, ou on peut les améliorer par une bonne économie.

SOL ET CLIMAT.

Le sol du Canada n'est surpassé en qualité par celui d'aucun pays où la culture est le moyen d'existence de la masse des habitants. Mais la fertilité du sol par elle-même n'est ni une source, ni une assurance de richesse pour le peuple qui l'exploite. Il faut que ceux qui le cultivent soient habiles, industrieux, économes, et sachent adapter leurs méthodes aux besoins nouveaux et sans cesse changeants des marchés les plus accessibles.

Le Canada a un climat admirablement adapté à la croissance de grandes quantités par acre de ces plantes qui sont propres à la production économique de denrées animales. Aucun pays n'est mieux adapté que le Canada à l'élevage des bestiaux, des porcs, des volailles, des chevaux et des moutons. A l'influence fortifiante des hivers canadiens, succèdent la chaleur et l'humidité bienfaisante des étés, grâce auxquelles la végétation se produit avec une exubérance tropicale. En même temps, la fraîcheur des soirées et des nuits donne aux plantes une vigueur qu'on ne trouve pas dans celles des régions torrides, et rend la vie plus saine et plus douce à vivre pour les habitants.

Tout le monde sait que le froment de production canadienne est le plus beau qu'on puisse trouver pour la confection du pain. L'avoine et le gruau d'avoine canadiens ne sont pas surpassés en qualité nutritive et en saveur. Les pois, les fèves et l'orge du Canada ne le cèdent à ceux d'aucun autre pays. Mais si l'on reconnaît que les céréales canadiennes sont hors de pair, on oublie parfois la qualité supérieure de beaucoup d'autres produits canadiens. C'est que le blé, la farine, le gruau, les pois, ne sont pas des produits périssables, et sont arrivés sur les marchés éloignés en condition aussi bonne, ou presque aussi bonne, que lorsqu'ils avaient quitté la grange ou le moulin. Il n'en a pas été ainsi de beaucoup d'autres produits. Jusqu'à ce que le service d'entrepôts frigorifiques eût été établi, l'influence dommageable de la saison chaude sur les denrées animales, telles que beurre, œufs, viandes, fromage et volailles, n'avait pas été tenue suffisamment en échec.

Dans toutes les régions habitées du Canada à l'est des Grands Lacs et à l'ouest des Montagnes Rocheuses, les pommes de la meilleure qualité par la saveur, la chair, la couleur et la grosseur, peuvent être produites, et sur des étendues de centaines de milles carrés, des poires, des pêches et des raisins sont en grande quantité cultivés en plein air. Partout le climat est favorable à la croissance des petits fruits, tels que fraises, framboises, gadelles, groseilles et beaucoup d'autres.

Par le fait, il devient possible de suivre le système de culture mixte diversifiée qui assure le mieux le maintien de la fertilité du sol, procure du travail à une population nombreuse eu égard à la surface occupée, et permet d'offrir en vente des produits

concentrés, ou d'un prix relativement élevé. La culture est ainsi rendue profitable dans la mesure de la sagesse et de l'habileté avec laquelle l'intelligence et la volonté des habitants s'y appliquent.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.

Partout les matériaux à bâtir peuvent être obtenus en quantité suffisante, et presque partout à un prix raisonnablement bas, pour la construction de maisons d'habitation et de bâtiments de ferme. Comme le climat du Canada comprend une période d'environ six mois pendant laquelle les animaux domestiques doivent être nourris à l'étable, il est essentiel que les abris soient en tout temps suffisants pour tenir les animaux confortables. Les principales exigences sont que les étables soient abondamment éclairées, suffisamment chaudes, bien ventilées, peu coûteuses, et bien combinées pour le soin et le nettoyage des animaux.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE.

La main-d'œuvre utilisable s'améliore d'année en année. Sur les fermes du Canada, elle a été caractérisée par l'assiduité et une grande ténacité en présence d'obstacles les plus divers. Mais jusqu'à tout récemment, dans beaucoup de régions, elle n'a pas été de nature à mettre les cultivateurs en état de produire des denrées alimentaires de première marque. Elle se bornait à la production de grains, de fourrages et de produits agricoles primitifs. De plus, elle était absorbée, partie de l'année, par les travaux de défrichement du sol, l'exploitation des chantiers à bois ou la pêche. Elle manquait de l'expérience nécessaire pour mettre sur le marché des denrées animales ou des fruits d'une qualité suffisamment bonne, et à un prix suffisamment bas, pour donner la plus grande mesure possible de profit. Ce ne serait pas déprécier l'habileté du charpentier que de dire que son travail est médiocre en tant qu'appliqué à la besogne du forgeron. Il pourra brûler une grande quantité de charbon, gaspiller du fer, et fabriquer de mauvais fers à cheval. Cela ne voudrait pas dire qu'il est incapable de faire un bon ouvrage de charpentier. Les cultivateurs canadiens, en général, ont montré des talents d'un ordre élevé pour le genre de travail qu'ils avaient à faire.

Dans le travail agricole, la force des chevaux a été grandement mise à contribution. De cette manière le coût de production a été diminué, du moins en ce qui est de l'élément de travail qui en fait partie. Les cultivateurs canadiens recourent autant que ceux d'aucun autre pays aux procédés qui économisent la main-d'œuvre, en appliquant les meilleures méthodes de production et de fabrication de leurs denrées. La diminution du coût de production et l'accroissement de la prospérité devront venir d'ailleurs que d'un surcroît de travail de la part du cultivateur.

LA DIRECTION DU PROGRÈS.

Les produits de leur travail, les profits qui en découlent, peuvent être grandement augmentés :

1° En obtenant de plus fortes récoltes de la même somme de travail et de la même étendue de terre par l'emploi de variétés choisies de grains de semence. (Dans les mêmes conditions, une variété d'avoine peut donner 10 minots de plus par acre qu'une autre variété).

2° En améliorant les méthodes de culture. (Dans la même saison, un champ de blé-d'Inde cultivé de certaine manière peut donner quatre tonnes de fourrage de plus par acre qu'il ne donnerait cultivé d'autre manière).

3° En conservant la fertilité du sol par la culture de plantes telles que le trèfle, les pois, les fèves à cheval et autres qui semblent avoir la faculté de se nourrir de l'azote libre de l'atmosphère. (Les racines du trèfle labourées et enfouies dans le sol et le fumier provenant des autres récoltes qui ont servi à l'alimentation des animaux, ajoutent grandement à la fertilité du sol).

4° En choisissant, suivant leurs prédilections, la nature de leur terre et des marchés à leur portée, une espèce domestique particulière pour en faire le troupeau principal, les autres espèces restant subordonnées. (Les bêtes à cornes doivent être l'espèce principale sur la plupart des fermes, les porcs, les volailles, les chevaux et les moutons prenant rang à la suite dans l'ordre indiqué. Sur d'autres fermes, chacune des autres espèces peut devenir la principale).

5° En sélectionnant, élevant, soignant et exploitant les diverses races d'animaux domestiques, de manière à en obtenir le plus fort rendement en produits par tête. (Le rendement de chaque individu doit être suivi d'aussi proche que possible).

6° En ajoutant au nombre et à la variété des produits qu'ils ont à vendre et en les offrant en vente aux époques de l'année où les prix de vente sont relativement le plus avantageux.

7° En améliorant sans relâche la qualité et la condition de tout ce qu'ils ont à vendre. (En ce qui est des céréales, la rondeur et la netteté des grains augmente la valeur de chaque minot. En ce qui est des denrées animales, telles que lait, beurre, fromages, bœuf, lard, volailles, œufs, moutons, agneaux et laine, la meilleure qualité dans la meilleure condition rapportera à peu près cent pour cent de plus par livre qu'une qualité inférieure dans un état à peine vendable. Cela est également vrai des fruits.)

8° En prenant des mesures de protection contre les insectes et les maladies fongueuses.

9° En se servant d'entrepôts frigorifiques pour toutes les denrées alimentaires périssables, de manière à pouvoir les livrer à leur dernier consommateur dans un état parfait de conservation. (La valeur marchande des denrées alimentaires les plus recherchées dépend surtout de leur état. Leur production n'est pas et ne peut pas être profitable à moins qu'on ne prenne pour leur conservation des mesures telles que le consommateur, en quelque endroit qu'il vive, les reçoive sans qu'elles se soient détériorées).

Dans cette partie de sa besogne, comme dans toutes les autres, le Département s'est efforcé de venir au secours des cultivateurs par le moyen de renseignements fournis et d'expérimentations. Tandis que les cultivateurs les plus avancés dans chaque centre rural sont généralement bien renseignés sur les méthodes les plus nouvelles et les meilleures à appliquer dans leurs opérations, et sur les préférences et les besoins des marchés, la grande masse de la population rurale du Canada, par suite de son genre même de vie, demeure relativement isolée et n'est pas à même de se renseigner auprès des cultivateurs de leur voisinage ou de personnes du dehors capables de leur donner des avis ou une direction. Les classes commerçantes, règle générale, ont l'occasion et l'avantage de se rendre compte par elles-mêmes de tout ce qui affecte leurs intérêts, et elles fournissent souvent aux cultivateurs des indications utiles concernant le genre de produits en demande à des prix rémunérateurs, le mode de préparation et la sorte d'emballage à adopter (s'il faut un emballage). Mais afin de rendre ces indications promptement acceptables par les cultivateurs, il semble opportun de les leur faire parvenir d'une source officielle, surtout au début d'un mouvement destiné à modifier profondément les moyens et le mode d'existence de l'ensemble, ou d'une forte partie, de la population agricole. Il arrive que des marchands, ou intermédiaires, peuvent réaliser de forts bénéfices sur la vente de produits inférieurs ou en partie détériorés. Mais dans ces cas la perte résultant de l'infériorité du prix auquel ces produits sont vendus, finit par retomber, sous une forme ou une autre, sur le premier producteur. Aujourd'hui il n'est possible pour le producteur de réaliser un bénéfice que sur les denrées de qualité tout à fait supérieure.

LA COOPÉRATION ÉTAIT NÉCESSAIRE.

Tandis que certaines branches d'industrie agricole peuvent être conduites avec le plus grand succès par l'individu indépendamment de ses voisins (autant que cela est possible dans un milieu civilisé), il est d'autres branches d'agriculture profitables à l'individu dont on ne peut obtenir le plus grand profit que par le moyen de la coopération. Dans les commencements d'entreprises nouvelles en Canada, il semble nécessaire que les cultivateurs coopèrent jusqu'à ce qu'ils aient obtenu l'habileté et les facilités

voulues dans ce genre de travail, qu'ils pourront ensuite poursuivre séparément ou par coopération. A l'origine lorsqu'un nouveau colon devait se construire une habitation, il recourait à la "corvée." Cette forme de coopération est encore très en usage dans beaucoup d'endroits. Par ce moyen l'individu en faveur de qui la corvée était faite avait temporairement à sa disposition non seulement la force musculaire, mais les connaissances et l'habileté acquises par tous ses voisins. Aujourd'hui, en général, le cultivateur ne construit pas son habitation en recourant à une corvée de voisinage, car il est à même de louer les services de maçons, de charpentiers et autres gens de métier, et d'obtenir par voie d'achat tous les matériaux de construction qu'il lui faut. Toutefois, dans l'ancien temps, les cultivateurs n'auraient fait que des progrès lents dans la construction de leurs maisons et le défrichement de leurs terres, s'ils n'avaient trouvé personne pour coopérer avec eux et les aider à se construire une habitation. Si quelqu'un, dans un de ces établissements nouveaux, avait dit : "Pourquoi prendrais-je sur mon temps pour aider ce nouveau venu qui va devenir mon concurrent dans l'approvisionnement des marchés ?" et avait manifesté ce sentiment égoïste par un refus de prêter son concours à son voisin, sa conduite aurait été à courte-vue, et lui aurait été dommageable. Il aurait été, au contraire, dans son propre intérêt, en même temps que plus digne de lui comme homme et membre du groupe, d'assister le nouvel arrivé. Chaque nouvelle branche d'agriculture, chaque nouvelle industrie, ou négoce fondé sur l'exploitation des richesses naturelles, qu'il est possible d'établir en Canada, est simplement un nouveau voisin se présentant au milieu d'autres travailleurs pour promouvoir la prospérité générale du pays. Toute branche d'agriculture susceptible d'être améliorée ou développée est un moyen d'augmenter le bien-être de tout le groupe.

LA VOIE DU PROGRÈS.

Il s'est opéré de nombreux et très grands changements dans les méthodes de culture en ces dernières années. Culture ne veut plus dire simplement culture du sol. Primitivement, on se bornait à fouiller le sein nourricier de la terre, à y semer des grains, à récolter et consommer la récolte. La force musculaire était le moyen d'action, et la pratique constante de l'abnégation la plus complète la seule règle.

Aujourd'hui, la culture peut être considérée comme comprenant non seulement la culture du sol mais la culture intellectuelle et morale des hommes qui vivent de l'exploitation du sol. Le Canada étant avant tout un pays agricole, la plus grande partie de sa richesse lui vient de ses terres agricoles. On peut comprendre sous l'appellation de richesses, toute chose qui contribue à la satisfaction des besoins et au bonheur de l'homme, et toute chose dont la possession ou la jouissance peuvent être transférées d'une personne à une autre. Les sources premières en sont le soleil, l'air, l'eau, les plantes, les animaux et le travail. C'est la tâche du cultivateur de tirer parti de ces conditions et de ces agents de manière à en obtenir pour lui-même et les siens l'utilité la plus grande et la meilleure.

Pour qu'il réussisse dans sa profession, il faut qu'un calcul intelligent guide son effort. Le résultat de toute formation véritable, c'est l'application du calcul intelligent aux nécessités de la vie active. C'est en cela qu'on reconnaît la marque distinctive d'une bonne formation chez le cultivateur habile. C'est une notion fausse et malsaine qui fait consister la supériorité sociale en une vie d'oisiveté au sein des richesses et de décors luxueux. Ce n'est pas là la supériorité sociale ; c'est la corruption de toutes les fibres vitales du corps, de l'esprit et de l'âme. Dans tous les pays et à toutes les époques, la supériorité sociale a suivi le développement de la richesse, puis a délaissé ceux qui ne vivaient que pour jouir égoïstement de cette richesse.

L'ORDRE DU PROGRÈS.

L'énergie morale et les jouissances intellectuelles se produisent naturellement au sein d'une population comme les Canadiens, bien nourrie, bien vêtue, pourvue de bonnes habitations et où les soins de propreté sont scrupuleusement observés. Elle n'est pas neuve la parole : Ce qui est spirituel n'est pas le premier ; c'est ce qui est animal. Il

est également vrai de dire que les besoins matériels se font sentir avant les besoins intellectuels et moraux, et que l'amour de la patrie ne précède pas, mais suit la prospérité matérielle. De là la nécessité et l'importance de tout ce qui contribue à rendre la culture payante.

LA PREUVE DU PROGRÈS.

Il n'est pas nécessaire de compulser les livres bleus ou les tableaux statistiques pour trouver la preuve du progrès accompli en Canada. Il est mieux d'étudier la vie quotidienne des cultivateurs. Leur activité intellectuelle est démontrée par le nombre grandissant de publications agricoles, de journaux et de revues qui circulent chez eux, et par le nombre aussi grandissant des réunions publiques tenues dans tout le Dominion pour discuter les différentes phases de leurs opérations. Par le moyen de ces réunions, la population agricole se forme à l'examen et à la discussion des questions qui affectent sa prospérité, et aussi, à agir en conséquence avec clarté, justesse, à-propos et vigueur. Le progrès en agriculture est aussi révélé par la prolongation d'un bout de l'année à l'autre de la période pendant laquelle les cultivateurs trouvent un emploi rémunérateur de leur temps. Autrefois, les temps des récoltes et des foins étaient les périodes occupées de l'année. Entretemps, il y avait des saisons mortes, pendant lesquelles le cultivateur ne tirait aucun revenu de son exploitation. Aujourd'hui, les mois d'hiver, par le soin du bétail, la fabrication du beurre, la production du lard et le soin des volailles sont réellement des périodes productives pour le cultivateur, tout autant que les mois d'août et de septembre. La variété de travail cérébral requis par ces diverses occupations a amené un développement de l'intelligence et des facultés de direction.

LA NÉCESSITÉ DU PROGRÈS.

Une des causes de ce progrès, c'est la concurrence universelle déterminée par la diffusion générale des connaissances, l'extension énorme des moyens de transport sur terre et sur eau, l'établissement de lignes télégraphiques et la circulation des journaux. Par ce fait le "farmer" de la Nouvelle-Zélande est devenu, pour les fins de concurrence commerciale, le voisin immédiat du "farmer" canadien, et le coolie de l'Inde, avec son blé, entre en compétition avec le colon des vastes et fertiles plaines du Manitoba et du Nord-Ouest. Le cultivateur canadien est en conséquence forcé de tourner son attention vers ces produits qu'il lui est possible d'échanger avec plus d'avantage. Il y arrive en offrant en vente ces denrées qui exigent pour leur production et leur préparation plus d'habileté, car il se trouve de cette manière mis hors de l'atteinte de la concurrence des produits de la main-d'œuvre d'ordre inférieur employée dans les pays comme l'Inde et la Russie.

La rigoureuse nécessité dans laquelle se trouve le cultivateur de donner toujours la pleine valeur de ce qu'il reçoit, a été dans une mesure, une cause de l'amélioration des denrées qu'il produit. Un négociant, ou un spéculateur, peut gagner beaucoup d'argent, —nous disons négligemment et incorrectement "faire beaucoup d'argent,"—par un coup de chance ou de malchance ; mais c'est la loi de la culture que celui qui s'y livre n'arrive à la fortune qu'en donnant pleine valeur en retour de ce qu'il reçoit. C'est aux cultivateurs comme classe qu'il appartient d'une manière toute particulière de maintenir l'intégrité morale de l'humanité par le respect des droits d'autrui, puisque bon gré, mal gré, ils sont forcés d'en passer par là.

Où le cultivateur cherchera-t-il conseil et direction dans ses efforts pour s'adapter aux changements que le progrès doit déterminer ?

1° Dans les sociétés d'agriculture, les stations d'illustration et les expositions qui présentent des leçons de choses et des encouragements lesquels stimulent à de plus grands efforts.

2° Dans les associations volontaires, les conventions agricoles, les réunions des clubs et cercles de cultivateurs, qui mettent la masse de ceux-ci à même de bénéficier des connaissances des plus avancés d'entre eux.

3° Auprès des Départements d'agriculture des gouvernements des provinces, et auprès du Département de l'Agriculture fédéral, avec leurs différents moyens d'action.

LE GOUVERNEMENT ET LA COOPÉRATION.

La coopération comme moyen d'avancement du bien-être public, est à la fois désirable et nécessaire, et le gouvernement lui-même dans l'exercice de ses fonctions est une des manières dont le peuple coopère pour son propre avantage. La protection de la vie et de la propriété n'est plus aujourd'hui qu'une des fonctions premières d'un gouvernement, et rendre le pays un lieu désirable d'habitation retombe inévitablement à la charge du gouvernement dans l'ordre le plus élevé de civilisation. La coopération ne crée pas l'énergie, mais elle la guide et la dirige de manière à en obtenir le plus grand résultat avec le moins de dépense.

Le but et le désir de cette division-ci du Département ont été de gagner la confiance de la population agricole par sa bonne volonté et son aptitude à l'assister :

1° La coopération des cultivateurs avec le département a été recherchée en toute occasion ;

2° La coopération des cultivateurs entre eux a été développée de toutes les manières possibles ;

3° Dans quelques cas, il a été nécessaire que le Département fît pour l'individu ce que celui-ci était hors d'état de faire par lui-même.

Premièrement, des exemples manifestes du travail accompli par le Département en vue de s'assurer la coopération des cultivateurs, sont la création aux frais du gouvernement de stations de laiterie, dans certains districts où l'industrie laitière n'était pas encore connue, mais où par la suite, elle s'est maintenue sous la direction même des cultivateurs.

Deuxièmement, on trouve des exemples nombreux de travail exécuté par le Département en vue de déterminer les cultivateurs à coopérer entre eux, dans les beurreries coopératives qui sont en activité durant les mois d'hiver dans toutes les parties du Canada. Ces beurreries ont été établies à la suite de la création de deux stations de laiterie d'hiver sous la direction du département en 1891-92. Ces stations d'illustration ont servi de guides aux cultivateurs laitiers dans toutes les parties du Canada.

Troisièmement, le cultivateur par lui-même était hors d'état d'établir un service frigorifique pour le transport du beurre, des volailles, des œufs, des viandes préparées, des fruits tendres, à partir du lieu de production jusqu'au dernier consommateur en Grande-Bretagne. Les marchands qui font le commerce de ces marchandises n'avaient pas (pris individuellement), des affaires assez considérables pour leur permettre d'établir un service frigorifique régulier sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Le Département de l'Agriculture y a pourvu, et tous les expéditeurs ont été mis à même d'en profiter sur un pied d'égalité. Cela peut être cité comme exemple d'un département de l'administration faisant pour les individus ce que ceux-ci n'étaient pas en état de faire par eux-mêmes.

Il n'est pas à craindre que cette action gouvernementale diminue l'initiative de l'individu, ou porte atteinte à sa confiance en lui-même ou à son indépendance. Elle aura plutôt pour effet d'augmenter et de stimuler l'un et l'autre par les facilités plus grandes offertes pour l'exercice de ses facultés. Cette coopération ne peut en aucune manière affecter défavorablement aucune industrie, aucun commerce préétablis et qui contribuent à développer la richesse du pays. Au contraire, cette action coopérative procure des occasions pour l'exercice des facultés de direction, des talents d'affaires et de l'habileté industrielle dans les conditions les meilleures pour en obtenir des profits rémunérateurs pour l'individu.

Le travail accompli par le gouvernement dans ce but a été en grande partie expérimental. Toute expérience est susceptible de rendre un double service : premièrement, elle peut révéler ce qui était précédemment inconnu, et ajouter ainsi à la somme des connaissances humaines ; et, deuxièmement, elle peut illustrer et démontrer une application nouvelle d'une vérité déjà connue. Afin de mettre les résultats de ce dernier ordre à la portée de la grande masse des cultivateurs, l'utilité et le besoin de stations d'illustration se font grandement sentir.

Tout travail qui implique gestion et responsabilité financière de la part du gouvernement ne peut lui être confié avec avantage que pour un temps limité et pour des fins définies de recherche et de démonstration expérimentales. Aussitôt qu'il a été démontré

que telle industrie est payante, la conduite doit en être laissée à des associations volontaires de cultivateurs et d'hommes d'affaires, où à l'initiative individuelle.

Les sommaires du travail exécuté dans les diverses provinces, dans la deuxième partie, font voir l'application de l'assistance départementale à l'industrie laitière en la manière indiquée. Une assistance de même nature est maintenant conférée à d'autres branches de culture.

RÉUNIONS PUBLIQUES ET JOURNAUX.

Des conventions et réunions de cultivateurs et autres furent convoquées et tenues dans les provinces et les territoires par le Commissaire et ses assistants. Elle permirent de répandre dans chaque région les indications et les connaissances les plus appropriées.

Les journaux ont donné une aide utile en assurant la présence d'un auditoire nombreux et bien composé à presque toutes les séances ; et, aussi, en publiant des comptes rendus des délibérations. Cette division-ci du département est profondément reconnaissante envers la presse canadienne pour le traitement plus que courtois dont elle a été l'objet de sa part, et aussi pour sa coopération généreuse en sa qualité d'éducatrice du peuple. Le Commissaire et ses assistants ont personnellement, et en leur qualité officielle, contracté une dette de reconnaissance envers les rédacteurs et autres membres de la presse, qui les ont grandement aidés à mettre sous les yeux du public toute indication d'un caractère utile et pratique qu'ils avaient à communiquer.

EXPORTATIONS DE BEURRE ET DE FROMAGE.

Les tableaux qui suivent (exercice clos le 30 juin) font voir l'importance et les progrès du commerce d'exportation du Canada en produits de laiterie :—

CANADA.—Exportations de produits de laiterie.—Production domestique.

BEURRE.

Année.	Quantité.	Valeur.	Exporté en Angleterre.	Aux Etats-Unis.	En France.	En Allemagne.	Aux autres pays étrangers.	Aux provinces de l'Am. B. N.	Aux Antilles anglaises.
	Livres	$	$	$	$	$	$	$	$
1869.. ..	10,649,733	1,698,042	534,707	1,015,702	....	1,496	14,870	95,777	26,986
1880.....	18,535,362	3,058,069	2,756,064	111,158	....	....	24,710	163,290	2,847
1881......	17,649,491	3,573,034	3,333,419	58,522	....	....	30,574	143,935	6,584
1882......	15,161,839	2,936,150	2,195,127	529,169	....	....	32,052	169,270	10,538
1883	8,106,447	1,705,817	1,330,585	206,154	....	....	29,446	131,341	8,291
1884	8,075,537	1,612,481	1,395,652	46,618	....	....	16,455	151,224	2,532
1885.....	7,330,788	1,430,905	1,212,768	16,695	....	15,172	21,473	161,862	2,835
1886......	4,668,741	832,355	652,863	17,545	....	....	17,577	142,485	1,885
1887	5,485,509	979,126	757,261	17,207	....	....	23,789	180,238	631
1888......	4,415,381	798,673	614.214	13,468	....	....	5,226	164,329	1,431
1889	1,780,765	331,958	174,027	7,879	....	....	22,921	124,349	2,782
1890.. ..	1,951,585	340,131	184,105	5,059	....	....	29,342	119,989	1,636
1891......	3,768,101	602,175	440,060	10,054	....	20,447	24,021	101,649	5,944
1892.....	5,736,696	1,056,058	877,455	6,038	....	5,160	27,207	133,770	6,428
1893......	7,036,013	1,296,814	1,118,614	7,539	....	1,175	35,042	127,412	7,032
1894......	5,534,621	1,095,588	936,422	6,048	1,125	....	25,560	109,263	14,170
1895......	3,650,258	697,476	536,797	5,365	....	267	35,028	108,439	11,580
1896......	5,889,241	1,052,089	893,053	2,729	....	9,370	34,299	105,472	7,166
1897.. ...	11,453,351	2,089,173	....	....	....	....	....	....	....

CANADA—Exportations de produits de laiterie—Production domestique—*Suite.*

FROMAGE.

Année.	Quantité.	Valeur.	Exporté en Angleterre.	Aux Etats-Unis.	En France.	En Allemagne.	Aux autres pays étrangers.	Aux provinces de l'Am. B.N.	Aux Antilles anglaises.
	Livres.	$	$	$	$	$	$	$	$
1868.....	6,141,570	620,543	548,574	68,784	....	....	891	1,954	340
1880.....	40,368,678	3,893,366	3,772,769	114,507	....	....	170	5,710	210
1881.....	49,255,523	5,510,443	5,471,362	28,500	....	....	14	10,027	540
1882.....	50,807,049	5,500,868	5,571,076	18,436	....	....	242	8,196	2,318
1883.....	58,041,387	6,451,870	6,409,859	24,468	....	....	202	15,490	1,863
1884.....	69,755,423	7,251,989	7,207,428	24,866	....	....	188	19,248	262
1885.....	79,655,367	8,265,240	8,178,953	86,978	....	....	205	15,899	1,207
1886.....	78,112,927	6,754,626	6,729,134	15,478	80	90	156	9,139	546
1887.....	73,604,448	7,108,978	7,065,983	30,667	....	....	211	11,982	165
1888.....	84,173,267	8,928,242	8,834,997	83,153	5	....	828	9,087	172
1889.....	88,534,887	8,915,684	8,871,205	31,473	....	....	1,582	11,208	216
1890.....	94,260,187	9,372,212	9,349,731	6,425	....	370	2,154	12,777	755
1891.....	106,202,140	9,508,800	9,481,373	13,485	....	....	1,954	9,104	3,884
1892.....	118,270,052	11,652,412	11,593,690	39,558	2	....	2,124	12,942	4,096
1893.....	133,946,365	13,407,470	13,360,237	23,578	....	....	2,689	18,679	2,297
1894.....	154,977,480	15,488,191	15,439,198	9,552	....	173	3,036	21,948	14,284
1895.....	146,004,650	14,253,002	14,220,505	5,058	....	16	5,463	9,785	12,175
1896.....	164,689,123	13,956,571	13,924,672	10,359	299	....	4,861	7,509	8,871
1897.....	164,220,699	14,676,239	....	....	....	....	......	....	....

IMPORTATIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Le tableau suivant, dont les éléments sont empruntés aux comptes rendus du *Board of Trade* d'Angleterre, pour les huit années finissant le 31 décembre, indique les quantités totales de beurre et de fromage importées en Angleterre, et la valeur totale de ces importations.

Beurre.			Fromage.		
Année.	Quantité.	Valeur.	Année.	Quantité.	Valeur.
	Q'tx.	£ stg.		Q'tx.	£ stg.
1886................	1,543,566	8,141,438	1886................	1,734,890	3,871,359
1887................	1,513,134	8,010,274	1887................	1,836,789	4,514,382
1888................	1,671,433	8,913,045	1888................	1,917,616	4,546,408
1889................	1,927,842	10,244,636	1889................	1,907,999	4,490,970
1890................	2,027,718	10,598,848	1890................	2,144,074	4,975,134
1891................	2,135,607	11,591,181	1891................	2,041,317	4,815,369
1892................	2,183,009	11,965,190	1892................	2,232,817	5,416,784
1893................	2,327,474	12,753,593	1893................	2,007,462	5,160,918
1894................	2,574,835	13,456,699	1894................	2,226,145	5,474,940
1895................	2,825,662	14,245,230	1895................	2,133,819	4,675,130
1896................	3,037,718	15,344,364	1896................	2,244,525	4,900,342

PARTIE II

APERÇU DU SERVICE DE LAITERIE DANS LES PROVINCES

SOMMAIRE

Achats de fromage dans un but de recherches ; Les besoins les plus urgents de chaque province ; Stations de laiterie dans l'Ontario ; Ecoles de laiterie ; Ecole de laiterie de Saint-Hyacinthe ; Conférences agricoles ; Coopération des deux gouvernements dans le Nouveau-Brunswick ; Laiteries ambulantes ; Station de laiterie à Nappan ; stations de laiterie dans l'Ile de Prince-Edouard ; laiteries ambulantes dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique.

PARTIE II

APERÇU DU SERVICE DE LAITERIE DANS LES PROVINCES

Dans le cours des années 1891 et 1892, une attention toute particulière fut donnée l'amélioration de l'industrie fromagère, au moyen d'expériences poursuivies touchant les divers modes de fabrication, d'épreuves du lait au point de vue de la richesse en gras, de recherches sur la qualité et la quantité de fromage susceptibles d'être obtenues de laits de diverses richesses. Au cours de ces expériences, du fromage fut fabriqué à différentes fabriques dans chaque province.

Une petite quantité de fromage fut aussi achetée dans les Provinces maritimes. Les cultivateurs de ces provinces étaient incertains si le fromage fabriqué chez eux pourrait obtenir sur le marché anglais d'aussi bons prix que le fromage fabriqué dans l'Ontario. En conséquence, on fit l'achat d'une petite quantité de fromage de choix dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et on l'expédia en Angleterre en même temps que le fromage expérimental de l'Ontario et de Québec. Dans ces deux années, on fit l'achat de 3,394 boîtes de fromage, lequel avait été fabriqué principalement pour des fins de recherches. L'entente dans la plupart des cas était que les fromages seraient payés à la fabrique environ un huitième de sou en excédent du prix le plus haut du marché. Une fois utilisés pour les fins de recherches, les fromages furent vendus au profit du Département. La perte totale subie par le Département à l'occasion de ces opérations commerciales, fut de moins de 200 dollars. Et cela en y comprenant la diminution de poids et la dépréciation en qualité de quelques-uns des fromages qui furent gardés un fort long temps pour les fins expérimentales. Par la vente en Grande-Bretagne des fromages de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, les cultivateurs laitiers de ces provinces apprirent que les fromages fabriqués chez eux pouvaient rapporter des prix aussi élévés que ceux fabriqués dans l'Ontario.

Ces recherches expérimentales furent les premières à ma connaissance, tentées en vue de déterminer une base de calcul pour le paiement suivant sa richesse du lait destiné à la fabrication du fromage. Les indications obtenues sur les effets, premièrement, de l'emploi de diverses quantités de présure dans la fabrication du fromage ; deuxièmement, de l'élévation du caillé à divers degrés de température dans le cours de la fabrication ; et troisièmement, de l'emploi de diverses quantités de sel dans les divers mois de l'année, ont guidé les fabricants de fromage dans leur pratique, et ont amené une plus grande uniformité et une amélioration de la qualité générale.

Le travail dans chaque province fut dirigé de manière à être de l'utilité la plus immédiate aux cultivateurs et aux producteurs de lait dans les circonstances où ils se trouvaient placés

Dans l'Ontario, le besoin le plus urgent semblait être l'amélioration de la qualité générale du fromage de manière à lui faire atteindre le degré d'excellence de celui des meilleures fabriques ; ainsi que l'introduction et le développement de la fabrication du beurre en hiver dans les établissements où la fabrication du fromage se poursuivait en été.

Dans la province de Québec, la nécessité la plus pressante de l'industrie laitière était l'amélioration générale de la qualité du fromage et du beurre, surtout dans les districts de langue française. On s'efforça d'atteindre le but en utilisant la station fédérale de laiterie à Saint-Hyacinthe comme école de laiterie. On y établit des cours d'instruction pratique pour les fabricants de beurre et de fromage et aussi pour les inspecteurs de syndicats de fromageries et de beurreries.

Dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile de Prince-Edouard, ce qui manifestement manquait le plus aux cultivateurs, c'étaient la direction et l'assistance requise dans l'établissement de fromageries et de beurreries coopératives en beaucoup d'endroits, lesquelles devraient d'abord être en activité dans les mois d'été seulement, et plus tard fonctionneraient d'un bout de l'année à l'autre. Tout aussi urgente, et d'une importance plus grande encore, était la nécessité d'encourager les cultivateurs à produire des récoltes de blé-d'Inde en vue de réduire le coût de l'hivernement de leurs vaches laitières.

Comme, une quantité relativement considérable de beurre se fabriquait, et continuera de se fabriquer dans les laiteries domestiques, des laiteries ambulantes furent organisées, et servirent pendant plusieurs saisons à donner, dans des réunions convoquées pour cet objet, des démonstrations pratiques sur l'emploi des écrémeuses à main, et tous les procédés de fabrication du beurre.

Dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, des instructeurs furent envoyés munis d'outillage portatifs de laiterie au complet. Ils servirent à faire connaître par des exemples, les procédés de fabrication du beurre, et à fournir, aux endroits utiles, les renseignements nécessaires concernant l'établissement de beurreries coopératives.

Comme, dans la Colombie-Britannique, l'industrie laitière domestique était la règle, une laiterie ambulante fut envoyée aux divers endroits dans les diverses saisons, et quand les cultivateurs furent disposés à soutenir les beurreries coopératives, un expert fut envoyé pour les assister. Des visites d'instruction aux différentes beurreries de la province suivirent.

ONTARIO.

En 1891-92, les fromageries de Mount-Elgin et de Woodstock, dans le comté d'Oxford, furent prises, à bail pour la saison d'hiver par le Département. Elles furent pourvues d'un outillage pour la fabrication du beurre. Celle-ci y fut poursuivie dans le cours de 1891-92, et aussi dans le cours des hivers de 1892-93 et de 1893-94. En 1894, l'outillage pour la fabrication du beurre, qui avait été prêté à des compagnies de cultivateurs dirigeant les beurreries, fut vendu, et les associations de cultivateurs poursuivirent subséquemment la fabrication du beurre à leur compte.

Durant l'hiver de 1892-93, la fabrication du beurre d'hiver fut aussi poursuivie par le Département aux stations de laiterie de Wellman's Corners et de London. Dans l'hiver de 1893-94, la fabrication du beurre fut poursuivie à Wellman's Corners et Chesterville. Dans l'hiver de 1894-95, elle fut poursuivie à Wellman's Corners, Chesterville et Renfrew. A Wellman's Corners, l'outillage fut cédé aux propriétaires de la fabrique. L'outillage de Chesterville fut transporté ailleurs. A Renfrew, l'outillage complet de la beurrerie avait été dès le début la propriété de la compagnie par actions dirigeant la beurrerie.

En 1894, une école de laiterie fut construite à Kingston, Ontario, comme annexe à l'Ecole d'Agriculture et des Mines établie à cet endroit. Je reçus l'autorisation et l'ordre d'en prendre la direction pour l'hiver. Des cours abrégés d'instruction furent institués spécialement à l'usage des fabricants de beurre et de fromage ayant l'expérience d'une année de travail dans une de ces branches d'industrie. Chaque cours comprenait des enseignements pratiques de deux semaines de durée, et chaque élève était à même de suivre l'un et l'autre cours et de redoubler. L'école fut inaugurée le 13 décembre 1894. Durant l'hiver de 1894-95, les cours furent suivis par 109 élèves ; 91 les suivirent durant le terme de 1895-96. Un cours spécial de fabrication du fromage fut institué. L'enseignement donné à l'école fut suivi d'une inspection du travail des fromagers dans les fabriques confiées à leurs soins durant l'été. Ceux qui subirent avec succès l'examen de l'école, et dont l'ouvrage pendant l'été parut satisfaisant à l'expert envoyé en visite dans les fabriques, reçurent des diplômes. Depuis 1896, l'Ecole de Laiterie de Kingston a été laissée à la direction du Département de l'Agriculture de l'Ontario. Elle s'assura pour surintendant de M. J.-A. Ruddick, lequel avait eu précédemment la direction de l'École.

Agriculture et Industrie laitière.

QUÉBEC.

L'Assistant-Commissaire de l'Industrie laitière a fait preuve d'énergie et a obtenu du succès dans ses efforts pour instruire les cultivateurs et les fabricants de beurre et de fromage dans les divers endroits, par la tenue de réunions, par des conférences et autres moyens de propagande. Il a été accompagné en certains temps par un expert fabricant de fromage ou fabricant de beurre. Il a aussi régulièrement donné des leçons aux élèves de chaque cours à l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe.

Cette école de laiterie fut construite en 1892, et outillée par l'Association d'Industrie laitière de la province de Québec, qui contribua, aussi, à son maintien la somme de mille dollars par année. La direction en fut prise par le Commissaire de ce département-ci. Des cours abrégés d'instruction furent institués, accompagnés de démonstrations pratiques et d'exemples dans la fabrication du fromage et du beurre et dans l'épreuve du lait. Durant le terme scolaire de l'hiver de 1892-93, le nombre des élèves fut de 214 ; durant la saison de 1893-94, pas moins de 268 élèves suivirent les cours ; durant la saison de 1894-95, l'assistance s'était élevée à 328, et pour la saison de 1895-96, 274 jeunes gens s'inscrivirent. A partir de cette date, l'école a été dirigée par l'Association d'Industrie laitière de la province de Québec. L'Assistant-Commissaire de l'Industrie laitière a continué d'y donner une série de leçons aux élèves de chaque cours, et $3,000 ont été fournis par le Département fédéral de l'Agriculture en vue du maintien de l'Ecole.

Durant l'hiver de 1894-95, la fabrication du beurre fut poursuivie à la beurrerie de Lennoxville.

Dans le cours des étés de 1896 et de 1897, le Surintendant de Laiterie à Saint-Hyacinthe a été employé par ce département à visiter les beurreries dans les différentes parties de la province, et à donner des renseignements sur la fabrication du beurre, l'exploitation des beurreries et la construction de chambres froides dans ces beurreries. Durant la saison de 1897, un inspecteur visita également les beurreries pourvues de chambre froide, et donna les indications nécessaires aux propriétaires de beurreries désireux de construire de ces chambres froides ou d'améliorer celles anciennement construites.

PROVINCES MARITIMES.

Conférences agricoles.

Un trait remarquable du progrès agricole dans les Provinces maritimes en l'année 1894, a été la présence de Leurs Excellences le Gouverneur général et la comtesse d'Aberdeen, à trois grandes conventions agricoles tenues, l'une à Charlottetown (Ile de Prince-Edouard), l'autre à Frédéricton (Nouveau-Brunswick), et la troisième à Truro (Nouvelle-Ecosse). La présence du Gouverneur général et les discours prononcés par lui firent beaucoup pour éveiller l'attention des cultivateurs et les amener à considérer les richesses du sol de leur pays et leur faire prendre la résolution d'en tirer le plus grand parti possible.

On estime que de 3,000 à 8,000 personnes assistèrent à ces réunions qui eurent à n'en pas douter l'effet de stimuler un vigoureux esprit d'enthousiasme, de confiance et d'initiative chez les cultivateurs, comme nulle autre chose auparavant ne l'avait fait. Ces réunions se firent grâce à l'initiative et à l'assistance des gouvernements des diverses provinces. Les lieutenants-gouverneurs et les premiers ministres des provinces, présents sur l'estrade, firent des discours. L'honorable W.-D. Hoard, ancien gouverneur du Wisconsin, se rendit aux réunions par motif de généreuse courtoisie internationale, et contribua grandement à leur succès. L'effet général des conventions fut d'encourager les cultivateurs, et de les tourner vers l'œuvre du développement agricole de leurs provinces afin d'en faire un lieu de séjour plus agréable. Ces assemblées sont probablement les plus nombreuses de cette sorte qui aient été tenues en Canada. Les comptes rendus qui en furent faits dans les journaux du Canada, et même de la Grande-Bretagne, furent une excellente réclame de l'excellence des produits agricoles des Provinces maritimes, et attirèrent l'attention sur les conditions favorables que beaucoup de régions de ces provinces offrent à ceux des vieux pays qui se proposent d'émigrer. Plus qu'en aucune autre contrée du continent, les conditions d'existence dans les provinces

canadiennes que baigne l'océan, se rapprochent de celles qu'on observe en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. Le sol est fertile, le climat raisonnablement égal et la terre bien arrosée. Des églises et des écoles sont partout à proximité. Les chemins sont suffisamment bons, et dans les régions agricoles, la population est dense. La terre est peu chère et le producteur, pour atteindre les marchés de la Grande-Bretagne et de l'Europe, a par chemin de fer et sur l'océan, une distance plus courte à franchir qu'à partir d'aucune autre partie du continent. Ce sont là quelques-uns des avantages qui furent mis en relief dans ces conventions, en outre d'une masse considérable de renseignements utiles communiqués par de nombreux conférenciers. Les comptes-rendus des conventions mentionnaient aussi que les touristes à la recherche d'un climat frais, de points de vue pittoresques, de retraites tranquilles, se trouveraient là, dans des centaines d'endroits, entourés de tous les plaisirs de la campagne, à des prix modérés. Ces touristes fournissent une clientèle des plus payantes pour les produits de la ferme.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

En 1892, un programme de travaux pour la diffusion de renseignements, premièrement, sur la fabrication du beurre dans les laiteries domestiques, deuxièmement, sur l'extension de l'industrie laitière coopérative dans les fromageries et les beurreries, et troisièmement, sur la production du blé-d'Inde comme fourrage et ensilage, fut entrepris sous la direction conjointe du Département d'agriculture de la province et du Commissaire de l'Agriculture fédéral. Pendant ce temps, cinq experts furent employés. Les dépenses occasionnées par ceux-ci furent payées par le gouvernement de la province. On forma aussi le dessein d'organiser des associations d'industrie laitière dans chaque comté. Le résultat fut heureux. Ces associations d'industrie laitière dans beaucoup de cas ont entrepris la construction de fromageries ou de beurreries et les ont exploitées avec succès.

En 1892 et 1893, une station de laiterie fut installée à Kingsclear. Elle fut subséquemment transférée à la compagnie par actions formée des cultivateurs propriétaires de la beurrerie et de l'outillage.

Une station de fabrication de beurre fut en activité à Sussex, Nouveau-Brunswick, durant l'hiver de 1893–94, un établissement outillé pour la fabrication du fromage y ayant été pourvu des appareils et des commodités requises pour la fabrication du beurre.

Dans le printemps de 1894 une école de laiterie fut inaugurée, et 30 élèves suivirent le cours abrégé d'instruction qui s'y donna. Elle fut continuée en 1895 ; 54 élèves y assistèrent. En 1896 le nombre des élèves fut de 47, et en 1897, 16 s'inscrivirent. Des experts à l'emploi du gouvernement de la province aidèrent à l'enseignement dans l'école en 1895, 1896 et 1897.

En 1893 la laiterie ambulante fut introduite dans le Nouveau-Brunswick. Elle parcourut les régions où la population était le moins dense, et fournit des indications sur la fabrication du beurre, particulièrement dans les laiteries domestiques. Des feuilles, donnant le programme des travaux de chaque jour, furent envoyées pour être affichées dans les divers endroits. Ces programmes comprenaient l'épreuve du lait, l'emploi des écrémeuses centrifuges, la fabrication et l'empaquetage du beurre, en somme toute l'industrie de la fabrication du beurre, depuis la réception et la manutention du lait jusqu'à ce que le produit soit empaqueté et prêt à être livré sur le marché. En 1893, la laiterie ambulante visita 68 endroits. Incidemment, elle rendit un service des plus grands en enseignant aux cultivateurs qui apportèrent du lait écrémé et du lait de beurre, que dans certains cas il restait 40 pour 100 de gras dans le lait écrémé, par suite de l'insuffisance de leurs procédés de crémage. Dans d'autres cas, jusqu'à 5 pour 100 de gras fut trouvé dans le lait de beurre, tandis qu'on n'y devrait trouver qu'à peu près un quart de 1 pour 100.

En 1895 une station de laiterie d'été fut entreprise à Eel-River. Les cultivateurs, en réponse à l'appel, ne fournirent que très peu de lait.

Agriculture et Industrie laitière.

NOUVELLE-ECOSSE.

Une station expérimentale de laiterie fut établie sur l'emplacement de la ferme expérimentale du gouvernement fédéral à Nappan, et la fabrication du fromage y fut commencée le 3 juillet 1893. Les bâtiments furent construits au moyen des fonds souscrits par des particuliers du voisinage, et le Département de l'Agriculture fournit l'outillage pour la fabrication du beurre et du fromage. En 1897 le Département de l'Agriculture fit l'achat des bâtiments, et il est maintenant le propriétaire de toute la station. En 1894, 19 jeunes gens apprirent à fabriquer le fromage et le beurre à la station, et trouvèrent plus tard à se placer dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Un surintendant de l'industrie laitière pour la province a fait fonction d'instructeur ambulant, visitant les fromageries et les beurreries et prenant la parole aux réunions de cultivateurs à partir de 1891.

ILE DE PRINCE-EDOUARD.

Dans le cours des réunions tenues dans l'Ile de Prince-Edouard en 1891, j'avais fait savoir que si les cultivateurs érigeaient un bâtiment convenable pour la fabrication du fromage, le Département y installerait l'outillage nécessaire, et en conduirait l'exploitation comme fromagerie coopérative. Les cultivateurs dans le voisinage de New-Perth se formèrent en société par actions. Ils érigèrent un bâtiment convenable pour la fabrication du fromage. Le Département fournit l'outillage, et en 1892, il en fit l'exploitation comme fromagerie. Pas moins de mille cultivateurs peut-être, visitèrent la station de laiterie de New-Perth durant la saison. En conséquence les cultivateurs dans beaucoup d'autres districts, décidèrent de former des compagnies par actions, d'ériger des bâtiments convenables et d'y installer l'outillage nécessaire, à leurs frais, si le Département de l'Agriculture voulait se charger pour leur compte, moyennant une rémunération raisonnable, de la fabrication et de la vente du fromage, jusqu'à ce qu'ils eussent acquis suffisamment d'expérience pour conduire ces opérations eux-mêmes avec succès.

En 1893, le Département eut la gestion de 11 stations de laiterie, achalandées par 1,187 cultivateurs. En 1894, il y eut 16 fromageries et 2 beurreries sous la direction du Département. La fabrication du beurre d'hiver fut inaugurée en 1894-95, et le Département poursuivit cette besogne en trois endroits. En 1895, il y avait 28 fromageries et 2 beurreries sous la direction du Département. Durant l'hiver de 1895-96, une beurrerie centrale et deux postes d'écrémage y rattachés furent exploités. Toutes les fromageries et beurreries furent construites et outillées aux frais mêmes des compagnies par actions de cultivateurs. Il faut excepter l'outillage qui fut prêtée à la première fromagerie établie en 1892, et l'outillage pour la fabrication du beurre fourni à cette fabrique dans l'hiver de 1894-95, et aussi celui fourni à la beurrerie centrale de Charlottetown, dans l'hiver de 1895-96. Les indications relatives aux endroits et au montant d'affaires faites, sont contenues dans la troisième partie de ce rapport.

Dans la saison de 1896, le Département renonça à la gestion des fromageries les plus considérables, et les directeurs de compagnies par actions se chargèrent de l'exploitation de 17 de ces fromageries. Ils en exercèrent la gestion avec économie, efficacité et succès. Onze des fromageries dont l'exploitation avait été conduite par le Département en 1895, continuèrent à être gérées par lui, et deux petites fromageries nouvelles furent ajoutées au nombre. L'industrie beurrière fut poursuivie dans deux beurreries et dans 9 postes d'écrémage dans l'hiver de 1896-97.

En 1897, le Département se départit de toute responsabilité commerciale en rapport avec l'exploitation des fromageries et des beurreries. Le Surintendant de Laiterie de l'île de Prince-Edouard qui s'était montré des plus effectif et énergique dans l'accomplissement de son travail pour le Département, résigna sa position en 1897, pour s'engager à son compte dans le commerce en rapport avec l'industrie laitière coopérative.

Deux inspecteurs ambulants furent employés par le Département pour la visite des fromageries et des beurreries durant la saison de 1898, et l'un d'eux fut contiué en fonctions pour faire la visite des 18 beurreries qui sont en activité durant l'hiver de 1897-98.

La production du blé-d'Inde fourrage s'est grandement développée sur l'Ile. Quand le travail fut commencé par le Département en 1890, on estimait que l'étendue consacrée à la production du blé-d'Inde fourrage ne dépassait pas 10 acres. Des sacs échantillons de trois livres d'une variété à maturation hâtive, appropriée à l'Ile, furent distribués gratuitement aux réunions tenues en 1891. En 1896, on estimait que l'étendue en blé-d'Inde fourrage dans l'Ile, était d'environ 10,000 acres. Beaucoup des cultivateurs les plus avancés ont construit des silos, et d'autres mettent le blé-d'Inde fourrage par grosse gerbes (stooks) debout dans le champ, et le gardent ainsi en bon état de conservation pour soigner durant l'hiver.

MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

En 1894, deux experts visitèrent les beurreries et les fromageries dans le cours de l'été. Ils étaient pourvus d'un outillage portatif de laiterie, et visitèrent dans le cours de l'été 63 endroits. Entre autres preuves de la popularité et de l'utilité du travail accompli par la laiterie ambulante, est un vœu exprimé par la Société des Cultivateurs laitiers du Manitoba, recommandant l'œuvre en ces termes : "Aucun travail de ce genre n'a eu des résultats aussi utiles et n'a été aussi généralement apprécié." Voici un extrait du rapport de la réunion annuelle d'un des *Farmer's Institutes* du Manitoba, tenue à Virden : "Les réunions convoquées par la laiterie ambulante ont été nombreuses et enthousiastes. Plus de 200 cultivateurs y ont assisté, et l'enseignement donné fera beaucoup de bien."

En 1894, une compagnie par actions de cultivateurs érigea une station de laiterie à Moosejaw, dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle fut prise à charge par le Département en 1895, comme station de laiterie ; et en 1896, des beurreries furent exploitées par le Département comme stations de laiterie, à Moosejaw, Indian-Head et Prince-Albert. Le travail exécuté à ces stations fraya la voie à la réalisation du projet d'assistance en faveur des beurreries du Nord-Ouest mis à exécution en 1897. Cette année-là, 16 beurreries et 16 postes d'écrémage tributaires furent exploités par le Département. Les détails complets se trouvent dans la troisième partie de ce rapport.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

En 1894, une laiterie ambulante fut chargée du travail d'instruction sur la terre ferme et dans l'île de Vancouver. En 1895, un instructeur expert aida à l'établissement de beurreries, et y passa plusieurs semaines à donner l'instruction à ceux désireux d'apprendre à fabriquer le beurre et le fromage. En 1896, le travail fut poursuivi par le moyen de la laiterie ambulante.

PARTIE III

STATIONS FÉDÉRALES DE LAITERIE

SOMMAIRE

Pour la fabrication du beurre en hiver ; Résumé des opérations aux stations de laiterie d'hiver ; Fromageries-beurreries combinées ; Comme école de laiterie ; En vue d'introduire l'industrie laitière coopérative ; Convention avec les compagnies de fabrication de beurre et de fromage ; Résumé des opérations aux stations de laiterie de l'île de Prince-Edouard ; Résumé des opérations aux autres stations de laiterie ; beurreries des Territoires du Nord-Ouest ; Rapports sur le beurre expédié en Grande-Bretagne.

PARTIE III

STATIONS FÉDÉRALES DE LAITERIE

En 1891, j'avais l'honneur de dresser un mémoire au sujet de l'établissement de stations expérimentales de laiterie. Les objets en vue dans l'établissement de ces stations étaient ainsi définis dans ce mémoire publié au long dans mon rapport de 1890.

En substance, voici quels étaient ces objets :

1° Introduire et développer une nouvelle branche d'industrie laitière : la fabrication du beurre pendant les mois d'hiver, dans les centres où du fromage était fabriqué durant l'été, et d'une manière générale, promouvoir l'industrie laitière d'hiver.

2° Introduire l'industrie laitière coopérative dans ces parties du pays où ni beurreries ni fromageries n'avaient été établies ;

3° Déterminer l'adoption des meilleures méthodes de fabrication des produits laitiers dans toutes les provinces, et par ce moyen faire au fromage et au beurre canadiens une réputation d'uniforme excellence.

Lorsque les stations de laiterie furent établies, ce n'était pas l'intention que le Département assumât pour les cultivateurs pendant une période longue de temps, la responsabilité de la vente et de la fabrication du beurre et du fromage.

POUR LA FABRICATION DU BEURRE EN HIVER.

Les premières stations fédérales de laiterie furent établies à Woodstock et à Mount-Elgin, dans le comté d'Oxford, Ontario. La première fut inaugurée le 21 novembre 1891, et la seconde, le 4 décembre 1891. Les conventions en vertu desquelles la fabrication du beurre fut poursuivie, sont énoncées dans le contrat passé avec les propriétaires des fabriques et les patrons fournisseurs de lait.

Ces contrats en substance contenaient ce qu'il suit :

1° La Compagnie propriétaire du bâtiment mettra la pièce où se trouve la chaudière à l'épreuve des gelées, et posera doubles châssis et doubles portes où il sera nécessaire, afin qu'on puisse travailler à l'aise dans l'atelier de fabrication pendant tout l'hiver.

2° Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à payer $100 de loyer pour l'usage du bâtiment et pour celui des appareils dont il désirera se servir.

3° Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à placer dans la fabrique les appareils et outillage supplémentaires requis pour la fabrication du beurre.

4° A la fin de la saison de fabrication du beurre, les appareils et l'outillage pourront devenir la propriété de la Compagnie au prix qui pourra être décidé entre les parties, ou bien le Commissaire de l'Industrie laitière pourra les emporter.

5° La Compagnie tiendra le bâtiment assuré pour toute sa valeur, comme précédemment, en sa propre faveur.

6° Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à enlever les appareils et ustensiles pour la fabrication du beurre, et à laisser le bâtiment au moins en aussi bon état pour la fabrication du fromage qu'il l'était à sa prise en possession pour la fabrication du beurre, à quelque date que ce soit qu'il reçoive notification de le faire, après la mi-avril.

7° A Mount-Elgin et à Woodstock, conformément à la promesse faite que les conditions de la convention première seraient valables pendant deux ans, à l'option des propriétaires et des patrons de la fabrique, le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à fabriquer le beurre avec le lait fourni à la fabrique, à raison de 3 sous la livre de beurre, y compris tous frais pour main-d'œuvre, tinettes, combustible, sel et autres fournitures. (A Wellman's Corners et à London le prix de la fabrication a été fixé à 3 sous $\frac{1}{2}$ la livre de beurre. Il avait d'abord été fixé à 3 sous la livre afin d'encourager les cultivateurs à

essayer ce nouveau mode d'exploitation laitière. Maintenant qu'ils l'ont reconnu comme avantageux, le prix de fabrication a été fixé à peu près à ce que sera le coût pour leurs patrons quand leurs affaires seront plus étendues et qu'ils les feront eux-mêmes pour leur propre compte.)

8° Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à vendre le beurre au prix le plus élevé qu'il pourra, et à payer aux patrons qui fournissent le lait, le produit net de toutes les ventes des produits (déduction faite du coût de la fabrication), à chacun en raison de la quantité de beurre obtenue du lait qu'il a fourni, telle que déterminée par le procédé Babcock pour l'épreuve du lait.

9° Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à avancer aux patrons, après la fin de chaque mois, 15 sous par livre de beurre

10° Les patrons recevront à la fabrique environ 80 livres de lait écrémé, et 10 livres de lait de beurre par 100 livres de lait fournies ; et en cas que le lait de beurre soit vendu, le prix obtenu en sera distribué aux patrons.

Je donne ci-après une liste des stations de laiterie où la fabrication du beurre d'hiver fut commencée dans les endroits où la fabrication du fromage s'était poursuivie durant l'été, ainsi qu'un résumé des opérations accomplies à ces stations dans les diverses années :

RÉSUMÉ des opérations pour la saison 1891-92 aux stations fédérales expérimentales de laiterie dans Ontario.

Station.	Nombre de patrons.		Lbs. de lait fournies.	Moyenne de gras.	Livres de beurre fabriquées.		Lbs. de lait par lb. de beurre.	Lbs. de beurre par lb. de gras.	Taxe par lb. pour la fabrication.	Nomb. de jours que la stat. a été en activité.	Valeur brute du produit.
									Cts.		$ c.
Mt. Elgin	52		245,142	4·07	11,062		22·16	1·1	3	125	2,071 37
	Nombre des patrons fournissant de la cr.	Nombre des patrons fournissant du lait.			Fait de crème recueillie.	Fait de lait reçu.			Récept. et transp. de la crème et taxe p. la fabr.		
Woodstock	40	36	68,221	3·34	9,111	2,524	27·20	1·1	4	152	2,275 55

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1892-93 aux stations fédérales expérimentales de laiterie dans Ontario.

Station.	Nombre des patrons.	Lbs. de lait fournies.	Lbs. de beurre fabriquées.	Lbs. de lait par lb. de beurre.	Rendem. moyen pour les patr. par 100 lbs. de lait.	Prix moyen net obtenu par lb. de beurre.	Taxe de fabrication.	Nomb de jours que la stat. à été en activité.	Valeur brute du produit.
					Sous.	Sous.	So's		$ sous.
Mount-Elgin	95	497,274	23,798	20·89	94·96	22·84	3	127	5,443 73
Woodstock	57	345,226	15,120	22·83	86·53	22·75	3	135	3,440 88
Wellman's Corners	62	302,728	14,037	21·70	89·91	22·89	3½	128	3,237 23
London	22	122,370	5,563	21·99	93·00	23·95	3½	135	1,332 89

Agriculture et Industrie laitière.

Résumé des opérations de la saison de 1893-94 aux stations fédérales expérimentales de laiterie dans Ontario,

Station.	Nombre des patrons.	Liv. de lait reçues.	Prop. moyenne de gras %.	Liv. de beurre fabriquées.	Liv. de lait par liv. de beurre.	Rendement net pour les patrons par 100 liv. de lait.	Prix moyen obtenu par liv. de beurre.	Taxe de fabrication par liv.	Nomb. de jours que la stat. a été en activité.	Valeur brute du produit.
						Sous.	Sous.	So's		$ sous.
Mount-Elgin	90	450,385	3·86	19,903	22·62	91·6	24·23	3½	130	4,860 83
Woodstock	44	302,208	3·68	12,395	24·38	85	24·42	3½	128	3,011 71
Wellman's Corners.......	53	314,018	3·83	14,160	22·17	93	24·34	3½	121	3,430 25
London..................	8	81,934	3·44	3,156	25·00	78	25·00	3½	172	789 00
Chesterville	23	145,817	4·33	6,322	25·50	82	24·70	3½	82	1,388 99

Résumé des opérations de la saison de 1894–95 aux stations fédérales expérimentales de laiterie dans Ontario.

Station.	Nombre des patrons.	Liv. de lait reçues.	Prop. moyenne de gras %.	Liv. de beurre fabriquées.	Liv. de lait par liv. de beurre.	Rendem. moyen net pour les patrons par 100 liv. de lait.	Prix moyen obtenu pour le beurre.	Taxe de fabrication.	Liv. de beurre par liv. de gras.	Nombre de jours que la station a été en activité.	Valeur brute du produit.
						Sous.	Sous.	So's			$ sous.
Chesterville..........	47	247,256	4·18	11,576	21·3	79·53	20·4	3½	1·12	150	2,371 78
Renfrew	60	296,326	3·44	12,107	24·4	73·24	*21·47	3½	1·18	102	2,593 91
†Wellman's Corners..	76	460,683	3·67	‡19,090	23·2	71·73	*20·1	3½	1·17	126	4,037 24

* Y compris ce qu'a rapporté le lait de beurre. † 9·03 liv. de lait ont donné 1 liv. de fromage ; valeur nette de lait converti en fromage, $1 par 100 liv. ‡ Et 1833 liv. de fromage.

Résumé des opérations de la saison de 1894–95 à la station fédérale expérimentale de laiterie de Lennoxville, Québec.

Nombre des patrons.	Liv. de lait reçues.	Liv. de crême reçues.	Liv. de beurre fabriquées.	Prop. moyenne de gras dans le lait.	Liv. de lait par liv. de beurre.	Rendement net pour les patrons par 100 liv. de lait.	Prix moyen obtenu par liv. de beurre.	Taxe de fabrication.	Liv. de beurre par liv. de gras.	Nombre de jours que la station a été en activité.	Valeur brute du produit.
						Sous.	Sous.	Sous.			$ sous.
44	331,979	1,330	15,226	3·96	22·2	76·09	20·39	3½	1·13	178	3,109 75

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1894–95, aux stations fédérales expérimentales de laiterie de l'Ile de Prince-Edouard.

Station.	Nombre de patrons.	Liv. de lait reçues.	Prop. moyenne de gras dans le lait.	Liv. de beurre fabriquées.	Prix moyen obtenu pour le beurre.	Liv. de beurre par liv. de gras.	Rend. net par liv. de gras pour les pat. qui firent eux-même le transp. de leur lait.	Rend. net par liv. de gras pour les pat. qui payèr. pour le transp. de leur lait.	Taxe de fabrication.	Nombre de jours que la station a été en activité.	Rendement net moyen par 100 liv. de lait.	Valeur brute du produit.
					Sous.		Sous.	Sous.	So's			$ sous.
Tryon	66	158,350	3·88	7,364	20·10	1·20	18·75	17·16	3½	180	. ....	1,479 75
Crapaud . ..	44	97,157	3·96	4,972	20·08	1·29	21·36	....	3½	180	......	997 47
New-Perth .	96	349,720	.. .	16,655	21·08	....	... .	....	3½	210	83·75	3,512 04

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1895-96 aux stations fédérales expérimentales de laiterie de l'Ile de Prince-Edouard.

Station.	Nombre des patrons.	Liv. de lait reçues.	Liv. de beurre fabriqué.	Prop. moy. % de gras d. le lait.	Quant. de beurre obtenue de 1 liv. de gras.	Prix moyen obtenu pour le beurre.	Rendem. net du gras par liv. pour les pat.	Taxe de fabrication.	Nombre de jours d'activité.	Liv. de lait par liv. de beurre.	Valeur brute du produit.
					Liv.	Sous.	Sous.	So's			$ sous.
Beurrerie centrale	650	1,825,124	80,117	3·87	1·13	19·84	18·67	3½	150	.....	16,078 00
do (mai '96). ..	279	429,536	15,928	3·46	1·07	18·00	15·72	3½	30	......	2,897 96
Crapaud (mai '96)............	24	29,248	1,209	3·52	1·17	18·00	16·61	3½	30	....	217 71
Tryon (mai '96)......... . ..	23	22,973	873	3·38	1·12	18·14	15·95	3½	30	......	158 38
New-Perth (juin '96)..........	86	189,474	7,389	3·40	1·14	17·89	13·23	3½	30	... ..	1,247 85
M. H. North (juin '96).........	39	66,754	2,500	...	......	17·89	.. ..	3½	30	26·70	454 08

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1896-97, aux stations fédérales expérimentales de l'Ile de Prince-Edouard,

Station.	Nombre des patrons.	Liv. de lait reçues.	Liv. de beurre fabriquées.	Prop. moyenne p. 100 de gras dans le lait.	Quant. de beurre obtenue de 1 liv. de gras.	Prix moyen obtenu pour le beurre.	Rend. net pour les pat. du gras en nov. et déc.	Rendem. net du gras pour les patr. durant le reste de la sais.	Taxe de fabrication.	Nombre de jours d'activité.	Valeur brute du produit.
					Liv.	Sous.	Sous.	Sous.	So's		$ sous.
Beurrerie centrale..........	118	321,238	14,362	3·9	1·14	19·65	18·59	18·43	3½	180	2,822 64
Dunk River.........	79	249,585	10,226	3·8	1·07	19·66	14·91	*14·97	3½	180	2,010 95
Hampton	46	163,415	8,031	4·1	1·19	19·45	19 17	18·85	3½	140	1,562 67
Hazelbrook..	55	327,671	14,136	3·7	1·13	19·74	19·47	17·92	3½	165	2,791 98
Hillsborough...............	43	204,597	8,280	3 7	1·08	19·60	17·73	17·32	3½	165	1,630 02
Kensington...............	76	262,395	11,622	3·8	1·16	19·65	19·39	18·20	3½	170	2,284 32
Mt. Stewart.	55	130,072	5,473	3·8	1·08	19·48	17·33	17·26	3½	180	1,066 11
Montague.................	37	127,157	4,987	3·5	1·10	17·03	*14·92	....	3½	165	849 20
Murray Harbour North....	42	162,934	6,647	3·6	1 10	17·02	*14·99	....	3½	180	1,131 86
New Glasgow	27	63,081	3,013	4·0	1·19	19·19	20·59	18·22	3½	135	578 21
New Perth............. ..	68	254,189	10,927	3·7	1·15	17·03	*15·65	....	3½	180	1,860 69

* Valeur moyenne du gras pour la saison.

Agriculture et Industrie laitière.

ETAT indiquant le progrès de l'industrie laitière d'hiver dans Ontario, Québec et les Provinces maritimes aux stations dirigées par le Département de l'Agriculture.

Année.	Nombre des stations de laiterie.	Nombre des patrons.	Liv. de beurre fabriqué.	Liv. de fromage fabriqué.	Valeur du produit.
					$ sous.
1891-92	2	92	22,697	....	4,349 92
1892-93	4	236	58,518	....	13,454 73
1893-94	5	218	55,936	....	13,480 78
1894-95	7	433	86,990	1,833	18,101 94
1895-96	5	991	108,016	....	21,053 98
1896-97	11	646	97,704	....	18,588 65
1897-98	1	....	....	....	....

FROMAGERIES-BEURRERIES COMBINÉES.

Les exemples et les démonstrations données à ces stations de laiterie ont eu une influence telle qu'aujourd'hui on porte à 150 le nombre des fromageries en Canada aménagées pour la fabrication du beurre en hiver. Au début du mouvement, on suivit le plan le plus simple et le plus économique : l'outillage pour la fabrication du fromage était enlevé de la pièce et remplacé par l'outillage pour la fabrication du beurre. Aujourd'hui qu'il est démontré que l'industrie laitière d'hiver est non seulement praticable, mais encore profitable, on trouve avantageux de construire et d'aménager les fabriques de telle manière que les appareils pour la fabrication du fromage et ceux pour la fabrication du beurre soient à la fois en position et prêts à servir en tout temps. Des plans de fromageries-beurreries combinées peuvent être obtenus sur demande adressée au Commissaire de l'Agriculture, Ottawa.

Les propriétaires de fromageries désireux d'aménager leurs établissements en vue de la fabrication du beurre dans les mois d'hiver avec le moins de frais et de changements possible, pourront se contenter de rendre la chambre de fabrication suffisamment étanche, au moyen de deux rangs de papier à construction à l'intérieur entre deux rangs de planches embouvetées. Les appareils supplémentaires nécessités pour l'aménagement en vue de la fabrication du beurre d'après le système d'écrémage centrifuge, et le coût approximatif de ces appareils, sont indiqués plus bas pour une fromagerie déjà pourvue de tout l'outillage requis pour la fabrication du fromage.

OUTILLAGE DE BEURRERIE.

Dans l'ensemble le coût des changements à la bâtisse et de l'installation des machines, appareils et ustensiles requis peut être maintenu dans la limite du montant indiqué.

Ecrémeuse centrifuge (une ou plusieurs) (capacité 3,000 livres de lait par heure)	$330 00
1 bassin pour la réception et le chauffage du lait (300 gallons)	45 00
2 bassins à crème, (200 gallons chacun)	75 00
1 baratte rotative (250 gallons)	34 00
1 malaxeur mécanique	35 00
1 malaxeur à main	9 00
1 balance à beurre	8 50
1 grande puisette ; 1 petite puisette ; 1 puisette à couloir.	5 00
2 spatules à beurre ; 2 palettes à beurre ; 1 pilon à beurre, etc	2 00
1 moule à beurre (avec lettrage)	5 00
1 sonde à beurre	4 00
A reporter	$552 50

OUTILLAGE DE BEURRERIE—*Fin.*

Report	$552 50
1 couloir a crème ; 1 tamis en crin	3 00
1 chaudière de 4 gallons pour la fermentation de la crème	6 00
1 réservoir à lait de beurre	6 00
1 réservoir élevé pour lait écrémé, muni d'un tube et d'un clapet pour le déversage du lait dans la voiture	15 00
1 poêle	10 00
Etampes	3 00
Ouvrages de menuiserie ; transmissions, poulies, courroies, crochets, tuyaux, ajustages, frais de transports et charrois	150 00
	$745 50

Dans quelques fromageries, les articles mentionnés ci-après ne forment pas partie de l'aménagement. A vrai dire ils sont indispensables pour conduire les opérations de la manière la plus satisfaisante, et il ne faut pas les faire entrer en ligne de compte, comme dépense rendue nécessaire par la transformation d'une fromagerie en vue de l'adapter à la fabrication du beurre, bien qu'ils soient requis dans une beurrerie.

1 appareil Babcock, pour l'épreuve du lait	$18 00
1 éjecteur pour élever le lait écrémé	8 00

Des éloges sont dus à M. T.-J. Dillon et à M. J.-A. Ruddick, pour l'énergie, le tact et l'esprit de direction qu'ils ont déployés en vue de faire comprendre et accepter par les cultivateurs l'idée de l'industrie laitière d'hiver. Leurs aptitudes personnelles ont été un moyen d'éveiller l'intérêt et d'assurer la coopération des cultivateurs dès la première saison et jusqu'à ce que le mouvement ait pu se recommander de lui-même à l'esprit de de ces derniers.

COMME ÉCOLES DE LAITERIE.

A la suite du travail accompli par les laiteries ambulantes, une station de laiterie fédérale fut utilisée virtuellement comme école de laiterie à Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec ; et plus tard la même chose se fit à Sussex, dans le Nouveau-Brunswick, et à Kingston, Ontario. Des cours abrégés d'instruction furent institués pour les fabricants de beurre et de fromage. Les élèves y furent tenus de prendre part aux travaux manuels de l'épreuve du lait, de la fabrication du fromage et du beurre suivant les meilleures méthodes. Le nombre des élèves qui assistèrent et suivirent les cours à ces écoles dans les diverses années, est indiqué dans le tableau suivant :

Année.	St-Hyacinthe, Qué.	Sussex, N.-B.	Kingston, Ont.
1892-93	214	....	
1893-94	268	30	
1894-95	328	54	109
1895-96	274	47	91
1897	....	16	

Deux des écoles de laiterie furent pourvues de divers modèles d'écrémeuses centrifuges. Chaque élève avait à suivre un cours de 10 ou 12 leçons sur des sujets se rapportant à l'industrie laitière. Les leçons étaient suivies de discussions d'une heure ou plus de durée.

Agriculture et Industrie laitière.

Dans la province de Québec, il existe des syndicats de fromageries ou de beurreries. Un syndicat comprend 15 ou 30 fabriques dont les représentants s'engagent à fournir un montant spécifié pour la rémunération d'un inspecteur. Ces syndicats furent subventionnés par le gouvernement de la province dans la mesure de la moitié des dépenses, jusqu'à concurrence de $250 comme contribution gouvernementale pour chaque syndicat. Un cours spécial d'instruction fut institué pour les inspecteurs de ces syndicats, et subséquemment, pour être nommé inspecteur, il fallut être porteur d'un certificat de l'Ecole de laiterie de Saint-Hyacinthe.

POUR INTRODUIRE L'INDUSTRIE LAITIÈRE COOPÉRATIVE.

Aux endroits où des stations de laiterie furent établies en vue d'introduire et de répandre l'industrie laitière coopérative dans les campagnes, on prit comme moyen la formation de sociétés de cultivateurs par actions, lesquelles se chargeaient de pourvoir le terrain et les bâtiments nécessaires, le Département de son côté pourvoyant l'outillage. La première station de laiterie de ce genre fut érigée à New-Perth, dans l'Ile de Prince-Edouard. Les cultivateurs se formèrent en société par actions et érigèrent un bâtiment convenable pour la fabrication du fromage. Le Département installa un outillage complet. D'abord les cultivateurs ne se montrèrent pas disposés à fournir du lait, craignant que la tentative n'échouât.

Mais une fois la station en activité, la plupart des cultivateurs donnèrent un appui cordial. M. T.-J. Dillon, qui avait eu du succès dans ce travail d'initiation à la station de laiterie d'hiver de Mount-Elgin, en 1891-92, fut chargé de la direction de la station de laiterie de New-Perth, Ile de Prince-Edouard. D'après son calcul, au moins 1,000 cultivateurs visitèrent la station de laiterie durant l'été. Dans beaucoup d'autres districts, les cultivateurs prirent la résolution de former des sociétés par actions, érigèrent des bâtiments et y installèrent l'outillage nécessaire à leurs frais, à condition que le Département se chargeât de conduire pour eux le travail de fabrication jusqu'à ce qu'ils eussent acquis une connaissance suffisante pour la conduire eux-même à leur satisfaction.

Voici les termes de la convention conclue entre les diverses compagnies et moi-même. Les conventions subséquentes furent en substance semblables à celle-ci.

Convention avec les Compagnies et Patrons.

CONVENTION conclue entre James-W. Robertson, Commissaire de l'Industrie laitière du Canada, et.................................relativement à la fabrication du fromage à..............pendant la saison de 1893.

1. Au nom de ....(ci-après appelé la Compagnie), il est convenu que la Compagnie fournira les locaux et bâtiments convenablement outillés avec tous les appareils et ustensiles nécessaires pour la fabrication du fromage.

2. Il est convenu au nom de la Compagnie que la fromagerie (outillée tel que spécifié dans l'article 1) et ses dépendances seront sous la direction du Commissaire de l'Industrie laitière du Canada.

(*a.*) Aucun droit que peuvent avoir sur l'immeuble ou les bâtiments les personnes qui auront fourni les fonds pour construire et outiller la fromagerie, ne sera considéré comme liant et obligeant le Commissaire de l'Industrie laitière ni le Ministère de l'Agriculture.

3. Au nom des directeurs et des actionnaires de la Compagnie, il est convenu qu'ils emploieront tous les moyens raisonnables pour avancer les intérêts de la fabrique et procurer des patrons qui fourniront un approvisionnement de lait.

4. Au nom de la Compagnie, il est convenu que le lait sera livré à la fabrique même par la compagnie ou par les patrons.

(*a.*) Il sera disposé du petit-lait pour le bénéfice des patrons de telle manière qu'il pourra être convenu entre la Compagnie et les patrons.

5. En considération de ce qui précède, le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à fabriquer avec le lait qui sera fourni, du fromage de première qualité à raison d'un sou et quart (1¼) par livre de fromage fabriqué.

(*a.*) Le droit de refuser tout lait qu'il croira impropre à la fabrication du fromage de première qualité, est réservé au fabricant.

6. Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à fournir le combustible, les boîtes à fromage et toutes autres fournitures de laiterie qui sont nécessaires, et à prendre soin du fromage jusqu'à ce qu'il soit mûri et propre à être vendu.

7. Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à vendre le fromage le plus avantageusement possible, et à payer aux différents patrons le produit net réalisé par la vente, déduction faite du prix de fabrication d'un sou et un quart (1¼) par livre de fromage, et des frais que la compagnie exigera pour le transport du lait depuis les différentes plates-formes à lait des patrons jusqu'à la fromagerie.

8. Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à payer d'avance en à compte aux patrons, après chaque mois expiré, telle somme qu'il croira représenter les deux tiers de la valeur nette du lait.

9. Le Commissaire de l'Industrie laitière, en qualité d'agent représentant les patrons, s'engage à assurer le fromage contre les pertes résultant d'incendie jusqu'à concurrence des deux tiers de sa valeur marchande ; mais les appareils et ustensiles seront assurés par la Compagnie en son propre nom, et le Commissaire de l'Industrie laitière n'aura aucune responsabilité à cet égard.

10. Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à faire aux locaux et appareils les réparations nécessitées par l'usage ordinaire.

11. Le Commissaire de l'Industrie laitière s'engage à payer à la Compagnie un loyer de. . . . .(égal au 10 pour 100 du coût du bâtiment et de l'outillage), pour l'usage de la fromagerie et des dépendances pendant la saison de 189

Signé à. . . . . .ce. . . . . .jour de. 189

Les tableaux suivants donnent le montant des opérations des stations de laiterie de l'Ile de Prince-Edouard, dans les différentes années, durant les mois d'été :—

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1892, à la station fédérale experimentale de laiterie de New Perth, Ile de Prince-Edouard.

Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Liv. de fromage fabriquées.	Prix moyen obtenu pour le fromage.	Liv. de lait par liv. de fromage.	Rendement net du lait pour les patr. par 100 liv.	Taxe de fabrication par liv.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
			Sous.		Sous.	Sous.		$ sous.
143	669,168	63,018	10·12	10·61	71·82	2½	127	6,381 98

Agriculture et Industrie laitière.

RÉSUMÉ des opérations pour la saison de 1893, aux stations fédérales expérimentales de laiterie de l'Ile de Prince-Edouard.

Station.	Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Liv. de fromage fabriquées.	Liv. de lait par liv. de fromage.	Prix moyen obtenu pour le fromage.	Rendement net du lait par 100 liv. pour les patrons.	Taxe de fabrication.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
						Sous.	Sous.		$ sous.
Cornwall	60	577,764	53,508	10·79	10·59	74·90	1¼	120	5,668 32
Dunk River	76	546,256	51,406	10·62	10·35	74·62	1¼	120	5,320 89
Gowan Brae	133	311,843	30,772	10·13	10·53	75·93	1¼	96	3,241 56
Kensington	91	469,807	42,800	10·97	10·68	72·18	1¼	107	4,570 93
Morell	82	127,444	11,636	10·95	10·21	67·82	1¼	60	1,188 91
Murray Harbour North	157	476,527	44,363	10·74	10·56	73·21	1¼	114	4,686 07
New Perth	121	750,433	66,938	11·21	10·54	68·99	1¼	118	7,060 67
Red House	99	295,649	28,137	10·57	10·66	76·20	1¼	92	3,001 72
St. Peter's Bay	104	260,384	23,767	10·97	10·51	70·36	1¼	94	2,499 71
Mount Stewart	121	226,813	20,582	11·02	10·49	66·76	1¼	75	2,159 88
Union (V.R.B.)	143	922,870	83,315	11·07	10·53	71·32	1¼	120	8,770 13

RÉSUMÉ des opérations pour la saison de 1894, aux stations fédérales expérimentales de laiterie de l'Ile de Prince-Edouard.

Station. — (Fromageries.)	Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Liv. de fromage fabriquées.	Liv. de lait par liv. de fromage.	Prix moyen obtenu pour le fromage.	Rendement net pour les patr. p. 100 l. de lait.	Taxe de fabrication par liv.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.	Prop. moyenne du gras dans le lait.	Valeur nette du gras par liv.
					Sous.	Sous.	So's		$ sous.		Sous.
Cornwall	74	845,987	79,565	10·63	9·74	68·31	1¼	143	7,780 05	....	
Dunk River	89	797,554	74,687	10·67	9·74	68·57	1¼	129	7,279 92	.....	
Gowan Brae	75	297,784	29,286	10·16	9·74	68·94	1¼	115	2,853 10	.....	
Grand River	108	323,467	30,937	10·45	9·77	70·57	1¼	86	3,025 27	....	
Hampton	62	421,523	39,873	10·57	9·75	71·29	1¼	122	3,889 81	......	
Montague	86	407,065	37,313	10·90	9·73	68·63	1¼	143	3,631 06	....	
Morell	58	208,002	19,596	10·62	9·69	64·95	1¼	110	1,899 59	.....	
Mount Stewart	51	184,595	18,248	10·11	9·71	69·82	1¼	145	1,773 50	......	
Murray Harbour North	70	401,336	37,149	10·80	9·74	66·66	1¼	135	3,619 17	.....	
" South	104	262,529	24,331	10·78	9·73	64·79	1¼	101	2,367 18	......	
Red House	81	466,833	44,007	10·60	9·76	66·90	1¼	124	4,297 88	......	
St. Peter's Bay	67	262,260	24,300	10·79	9·70	64·23	1¼	122	2,357 42	....	
Union (V.R.B)	145	1,393,631	133,466	10·44	9·75	70·59	1¼	176	13,015 98	.....	
Winsloe	107	803,961	76,032	10·57	9·81	70·95	1¼	123	7,459 72	.....	
Kensington	106	811,475	77,296	10·49	9·74	.....	1¼	142	7,531 58	3·57	19·59
New-Perth	73	600,413	56,332	10·65	9·92	.....	1¼	150	5,589 43	3·55	20·22

Station. — (Beurreries.)	Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Liv. de beurre fabriquées.	Prop. moyenne de gras dans le lait.	Quant. de beurre obtenue de 1 liv. de gras.	Prix moyen obtenu pour le beurre.	Taxe de fabrication par liv.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.	Rend. net pour les patr. du gras de beurre.
					Lbs.	Sous.	So's		$ sous.	Sous.
Tryon	73	572,888	23,828	3·64	1·14	17·33	3½	148	4,158 92	12·78
Crapaud	76	480,746	20,684	3·81	1·12	17·95	3½	162	3,713 20	13 78

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1895 aux stations fédérales expérimentales de laiterie de l'Ile de Prince-Edouard.

Station.	Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Liv. de fromage fabriquées.	Liv. de lait par liv. de fromage.	Prix moyen obtenu pour le fromage.	Rend. net pour les patrons par 100 liv. de lait.	Taxe de fabrication par livre.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
					Sous.	Sous.	So's		$ sous.
Fromagerie.									
Alberton	114	416,436	39,106	10·64	8·40	51·96	1¼	119	3,287 70
Campbellton	105	380,661	36,187	10·51	8·38	52·66	1¼	108	3,035 64
Cardigan	74	235,424	22,023	10·69	8·54	52·43	1¼	90	1,881 48
Cornwall	76	994,627	93,441	10·64	8·40	51·08	1¼	167	7,859 77
Dunstaffnage	75	630,054	58,923	10·69	8·48	51·46	1¼	150	4,999 25
Gowan Brae	88	410,316	39,492	10·39	8·38	51·13	1¼	152	3,311 43
Grand River	127	527,982	49,025	10·76	8·34	51·45	1¼	115	4,090 37
Hampton	69	621,297	58,602	10·60	8·55	57·87	1¼	150	5,014 33
Morell	49	239,837	22,407	10·70	8·36	50·11	1¼	115	1,873 85
Mount Stewart	65	338,814	32,112	10·55	8·41	51·23	1¼	126	2,709 45
Murray Harbour North	71	408,912	37,535	10·89	8·42	51·05	1¼	137	3,162 64
" South	82	348,183	32,143	10·83	8·42	50·49	1¼	136	2,708 38
New-Dominion	108	575,244	53,891	10·67	8·42	53·05	1¼	117	4,539 88
New-Glasgow	111	609,898	55,160	11·05	8·42	49·66	1¼	115	4,646 63
O'Leary	124	331,024	31,102	10·64	8·34	47·72	1¼	100	2,597 15
Orwell	98	716,246	65,344	10·96	8·45	52·91	1¼	156	5,527 32
Red House	99	526,981	48,862	10·78	8·38	51·71	1¼	135	4,099 32
Stanley Bridge	110	901,009	81,254	11 08	8·32	50·73	1¼	135	6,760 54
St. Peter's Bay	89	387,758	36,905	10·50	8·35	54·28	1¼	134	3,085 09
Winsloe	115	1,052,603	97,041	10·84	8·39	52·54	1¼	157	8,149 54
						Rend. net du gras pour les patrons.			
Dunk River	137	1,231,543	114,013	10·80	8·42	14·30	1¼	167	9,603 98
Emerald	97	559,670	51,766	10·81	8·37	13·96	1¼	133	4,337 59
Hazelbrook	94	914,539	87,520	10·44	8·40	16·98	1¼	147	7,357 90
Hillsborough	95	1,007,219	95,984	10·49	8·42	16·06	1¼	183	8,091 67
Kensington	133	1,036,312	97,568	10·62	8·44	14·96	1¼	155	8,238 84
Montague	125	704,875	65,889	10·69	8·41	16·09	1¼	160	5,534 23
New-Perth	110	799,600	75,222	10·62	8·50	16·62	1¼	139	6,398 54
Union	135	1,690,558	158,752	10·64	8·49	15·70	1¼	174	13,481 77

Station,	Nombre des patront.	Liv. de lait reçues.	Liv. de beurre fabriquées.	Prop. moyenne % de gras dans le lait.	Quantité de beurre obtenue de 1 liv. de gras.	Prix moyen obtenu pour le beurre.	Rendem. net du gras pour les patrons par liv.	Taxe de fabrication par livre.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
										$ sous.
Beurreries.										
Tryon	95	820,028	34,335	3·44	1·21	18·96	15·61	3½	180	6,509 39
Crapaud	87	618,962	28,337	3·66	1·25	19·28	17·49	3½	210	5,471 67
New-Perth (21 oct. au 30 nov.)	86	127,457	5,992	3·48	....	21·42	23·99	3½	40	1,285 13

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1896 aux stations fédérales expérimentales de laiterie de l'Ile de Prince-Edouard.

Station.	Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Liv. de fromage fabriquées.	Moy. de liv. de lait par liv. de from. en juin et juillet.	Moy. de liv. de lait par liv. de from. en août, sept. et oct.	Prop. moy. de gras dans le lait.	Rendement net pour les patrons du gras par liv. en juin et juill.	Rendement net pour les patrons du gras par liv. en août, sept. et oct.	Taxe de fabrication par livre.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
							Sous.	Sous.	So's		$ sous.
Alberton	45	272,374	26,299	10·82	9·98	3·5	14·61	21·83	1¼	142	2,397 90
New-Perth	93	611,869	59,244	10·71	10·13	3·5	15·64	21·48	1¼	120	5,529 02
							*Rend. net pour les patrons par 100 liv. de lait en juin et juill.	Rend. net pour les patrons par 100 liv. de lait en août, sept. et oct.			
Cardigan	42	289,148	27,407	11·15	10·19	....	50·23	76·02	1¼	142	2,537 11
Gowan Brae	38	179,114	17,124	10·77	10·12	....	51·89	76·91	1¼	122	1,537 39
Morell..	46	196,505	18,732	10·58	10·40	....	52·61	72·88	1¼	121	1,699 20
Mount Stewart...	86	468,379	44,390	10·80	10·35	....	53·20	75·63	1¼	142	4,058 06
Murray Harb., N.	44	344,754	31,885	11·57	10·48	....	47·42	73·38	1¼	120	2,994 46
Murray Harb., S..	63	272,576	26,687	10·32	10·10	....	54·78	77·07	1¼	120	2,398 05
North Lake.......	56	215,597	21,357	10·33	9·95	....	53·99	76·74	1¼	127	1,977 34
St. Peter's Bay ...	48	232,720	21,978	10·82	10·37	...	53·70	76·58	1¼	127	1,990 91
Abram's Village ..	115	237,572	23,453	*10·12	....	....	*66·58	....	1¼	98	2,133 73
Campbellton......	38	145,372	13,775	*10·55	....	....	*57·89	....	1¼	120	1,236 89
O'Leary	25	36,550	3,958	† 9·23	....	..	†94·74	....	1¼	60	395 75

* Représente la moyenne pour la saison. † En activité durant septembre et octobre seulement.

TABLEAU indiquant le progrès de l'industrie laitière en l'Ile de Prince-Edouard dans les fabriques dirigées par le Département de l'Agriculture.

Année	Nombre des stations.	Nombre des patrons.	Liv. de beurre fabriquées.	Liv. de fromage fabriquées.	Valeur du produit.
Saison d'été.					$ cts.
1892	1	143	....	63,018	6,381 98
1893	11	1,187	....	457,224	48,168 79
1894	18	1,505	44,512	802,418	86,242 78
1895	30	2,957	68,664	1,737,269	159,650 47
1896	13	739	....	336,289	30,885 81
1897	0	....	....	....	....
Saison d'hiver.					
1894-95	3	206	28,991	....	5,989 26
1895-96	5	650	108,016	....	21,053 98
1896-97	*11	646	97,704	....	18,588 65
1897-98	0	....	....	....	....

* Neuf de ces stations n'étaient que des postes d'écrémage.

A la fin de la saison de fabrication, un état complet des opérations de chaque beurrerie fut fourni à chaque patron. Ci-après est une feuille spécimen de résumé des opérations.

CANADA.—DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, BUREAU DU COMMISSAIRE.

ÉTAT DES OPÉRATIONS DE LA SAISON DE 1896 À LA STATION DE LAITERIE DE NEW-PERTH, NEW-PERTH, ILE DE PRINCE-EDOUARD.

La fabrication du fromage fut commencée le 1er juillet et terminée le 31 octobre.

93 patrons fournirent du lait.

611,869 livres de lait furent fournies.

59,244¾ livres de fromage furent fabriquées.

La quantité de gras dans le lait de juillet fut de 7,395.34 lbs.

La quantité de gras dans le lait d'août, septembre et octobre fut de 14,445.03.

La quantité moyenne de lait nécessaire pour la fabrication de 1 livre de fromage en juillet fut 10.71 livres.

La quantité moyenne de lait nécessaire pour la fabrication de 1 livre de fromage en août, septembre et octobre fut de 10·13 livres.

La proportion de gras dans le lait de juillet fut de 3·41 pour 100.

La proportion de gras dans le lait d'août, septembre et octobre fut de 3·62 pour 100.

La quantité de fromage obtenue par livre de gras dans le lait fut, en juillet, de 2·69 livres.

La quantité de fromage obtenue par livre de gras dans le lait en août, septembre et octobre fut de 2·71 livres.

Le prix moyen obtenu pour le fromage de juillet fut 8.02 sous par livre.

Le prix moyen obtenu pour le fromage d'août, septembre et octobre fut 9.99 sous par livre.

Le rendement net du gras dans le lait de juillet fut pour les patrons de 15.639 sous par livre.

Le rendement net du gras dans le lait d'août, septembre et octobre fut pour les patrons de 21·480 sous par livre.

Recettes.	Liv.	$ sous.	$ sous.
Vendu aux patrons, fromage de juillet, état n° 1	1,585½	126 84	
" " " d'août, sept. et oct., état n° 1	535½	53 55	
" à M. John Podmore, état n° 2	56,896	5,327 11	
" sur place	156¾	15 13	
" au Commis. de l'Agriculture et de l'Ind. lait. (pour l'expos.)	71	6 39	
	59,244¾	5,529 02	5,529 02
Débours.			
Taxe de fabrication, 59,244¾ liv. à 1¼ sous par liv			740 56
Taxe de la Compagnie, 2 sous par 100 liv. de lait			122 36
Sommes payées aux charroyeurs de lait—Etat n° 3			392 45
Transport et camionnage, fromage de juillet			14 20
Réparti entre les patrons—			
Argent suivant état n° 1		2,317 00	
Fromage suivant état n° 1		180 39	
Beurre suivant état n° 1		118 12	
Reliquat dû aux patrons, état n° 1		36 59	
Reliquat payé par chèque, 8 décembre 1896, état n° 1		1,625 24	
		4,277 34	
Moins—Reliquat dû par les patrons		17 89	
			4,259 45
			5,529 02

ÉTAT n° 1.—Comptes des patrons de la station de laiterie de New-Perth, I. P.-E., du 1er juillet au 31 octobre 1896.

Noms.	Gras en juillet.	Valeur.	Gras en août, septembre et octobre.	Valeur.	Total du lait fourni.	Total du gras.	Valeur totale.	Fromage de juillet.	Fromage d'août septembre et octobre.	Valeur.	Beurre vendu aux patrons.	Valeur.	Reliquat dû par les patrons.	Sommes avanc. en acompte.	Valeur totale avancée en acompte.	Reliquat dû aux patrons.	Reliquat dû par les patrons.
	Liv.	$ sous.	Liv.	$ sous.	Liv.	Liv.	$ sous.	Liv.	Liv.	$ sous	Liv.	$ sous	$ sous	$ sous.	$ sous.	$ sous.	$ sous
Suit le détail du compte de chaque patron.																	
Totaux.....	7395·34	1,156 60	14445·03	3,102 85	6118·69	21840·37	4,259 45	585½	535½	180 39	7·34	118 12	36 59	2,317 00	2,652 10	1,625 24	17 89

L'état indiquant le montant des opérations des stations de laiterie de l'Ile de Prince-Edouard durant les mois d'hiver se trouve à la page 8 du présent rapport.

En 1895, vingt-huit fromageries et deux beurreries étaient gérées par le Département dans l'Ile de Prince-Edouard. On pensa qu'il ne serait pas désirable qu'un si grand nombre de fabriques continuassent à être gérées par le Département. J'adressai la lettre suivante aux patrons et aux actionnaires :

" Département de l'Agriculture, Ottawa, 23 mars 1896.

" *Aux Actionnaires et aux Patrons des Associations de Laiterie de l'Ile de Prince-Edouard.*

" Messieurs,—Lorsque je visitai l'Ile de Prince-Edouard en ma qualité officielle de Commissaire de l'Industrie laitière en 1890, je prêchai l'établissement de fromageries et de beurreries coopératives. Après qu'une société par actions de cultivateurs eut été formée à New-Perth, dans le but de construire là une fromagerie, le Gouvernement fédéral m'autorisa à prendre la direction de cette dernière pour un an. Par bonheur, l'un de mes estimables aides—M. T.-J. Dillon—consentit à aller à l'Ile de Prince-Edouard remplir les fonctions de Surintendant de laiterie pour la province.

" Durant la première saison (de 1892) le Département s'est chargé de toutes les opérations de la fabrique, L'année suivante les directeurs de la société ont entrepris de charroyer le lait et de disposer du petit-lait.

" Depuis 1892, l'exploitation du lait en coopération s'est accrue très vite sur l'Ile.

" Au début de cette entreprise dans l'Ile de Prince-Edouard, il ne fut ni proposé ni entendu que le Gouvernement prendrait la direction de la fabrication du fromage et du beurre, et jamais depuis son intention n'a été de garder la direction des fromageries et des beurreries une fois que les sociétés par actions et les patrons auraient reçu une aide suffisante, sous forme d'instruction pour les mettre en mesure de gérer eux-mêmes toute l'affaire avec succès. Je pense que le temps est maintenant venu où les fabriques les plus considérables devraient être conduites par les directeurs des sociétés qui en sont propriétaires ; et je demande aux cultivateurs de l'Ile de Prince-Edouard, qui sont intéressés au succès de ces fromageries, d'accepter de nouveau mon conseil—dont ils se sont bien trouvés, je crois, dans le passé—et de prendre sur leurs propres épaules la responsabilité commerciale des opérations de leurs fabriques respectives en les faisant marcher eux-mêmes.

" Je recommande aux sociétés par actions, qui sont propriétaires des différentes fabriques dans l'Ile de Prince-Edouard, de gérer elles-mêmes leurs affaires, uniquement parce que je crois qu'il vaut mieux pour l'industrie laitière chez vous qu'ils en agissent ainsi, et que cette mesure est en harmonie avec ce qu'a dit et fait le Département de l'Agriculture dans son rôle d'instructeur depuis que ce service a été commencé. Cela ne veut pas dire que le Gouvernement entend retirer son aide et sa surveillance ; mais pour la stabilité, le progrès et la prospérité du mouvement dans l'Ile de Prince-Edouard, c'est le sage parti qu'il doit prendre. J'ai la conviction que les directeurs des sociétés peuvent poursuivre les opérations à aussi bon marché, quant à la fabrication et à la gestion, que cela leur a coûté tant que le Département s'en est chargé.

" J'ai reçu des directeurs de plusieurs des compagnies des lettres exprimant la crainte que l'industrie ne rétrograde, et même ne sombre entièrement en certains cas, si le Département ne reste pas chargé de la responsabilité commerciale durant une année encore. On dit de la part des sociétés et des patrons qu'ils appréhendent des difficultés contre lesquelles ils ne pourront peut-être pas lutter avec succès, dans trois parties de l'entreprise, qui sont (1) la mise du fromage sur le marché, (2) l'achat d'approvisionnements tels que présure, bandages, etc., et (3) la fabrication de fromage uniformément beau pendant toute la saison.

" Je veux signaler, sous ces trois chefs, ce qui a été et sera fait pour assurer un succès soutenu.

" 1. Mise sur le marché.—Ceci peut être censé comprendre la vente du fromage, son emmagasinage (si cela est jugé nécessaire) et (dans ce cas-là l'obtention d'avances de deniers en acompte, afin que les patrons puissent toucher quelque argent, tous les mois, pour le lait fourni le mois précédent.

"J'apprends qu'un agent d'au moins une maison qui exporte de grandes quantités de fromage et de beurre canadiens, sera à l'Ile de Prince-Edouard pendant la saison de 1896, pour acheter et expédier du fromage à mesure qu'il y en aura de prêt pour le marché.

"Plusieurs maisons anglaises, d'excellente réputation, qui importent de grandes quantités de fromage et de beurre canadiens, sont prêtes à recevoir du fromage et du beurre de l'Ile de Prince-Edouard en consignation, et à les vendre aux plus hauts prix qui peuvent être obtenus. Elles sont prêtes à faire des arrangements avec les exportateurs de l'Ile de Prince-Edouard pour avancer jusqu'à 85 pour 100 du prix que vaudra le fromage ou le beurre à Charlottetown quand ces marchandises leur seront consignées.

"Il est plus que probable qu'il y aurait moyen d'obtenir un aussi bon prix en vendant le fromage tous les mois qu'en le gardant jusqu'à l'automne. Et dans ce cas-là il n'y aurait pas besoin d'emmagasinage au froid.

"J'ai instruction de me charger de quelques-unes des plus petites fabriques de l'Ile, où l'on a réellement besoin d'aide jusqu'à ce que les patrons soient prêts à fournir de plus grandes quantités de lait ; et toute chance sera donnée aux directeurs des sociétés qui gèrent leurs propres fabriques, de vendre leur fromage en même temps que je vendrai celui des fabriques qui restent sous ma direction.

"S'il survenait quelque chose qui empêchât les directeurs des différentes sociétés de se défaire de leur fromage à des prix satisfaisants d'aucune des manières que je viens de dire, le Gouvernement—en supposant que mes services puissent être d'un avantage réel—m'autoriserait sans doute à me charger de la vente du fromage même des fabriques de l'Ile de Prince-Edouard que les sociétés de cultivateurs gèrent elles-mêmes.

"2. Achat d'approvisionnements de fabrique.—Au moins deux maisons, qui m'ont approvisionné par le passé, sont prêtes à vendre directement aux sociétés de cultivateurs des articles de semblable qualité et à aussi bas prix. Il y aura un stock de ces articles à la disposition des acheteurs dans quelque magasin ou dépôt, à Charlottetown.

"3. Fabrication de fromage uniformément beau.—Dans la plupart des cas les directeurs des sociétés peuvent retenir pour 1896, s'ils ne l'ont pas encore fait, les services des ouvriers qui ont fait le fromage à leurs fabriques pendant la dernière année, ou qui ont fait le fromage à quelque autre fabrique de l'Ile. Ils sont donc à même de s'assurer des services d'hommes d'expérience compétents, qui connaissent à fond tous les détails de la besogne.

"Pour procurer aux directeurs des associations de laiterie des renseignements qu'ils ne pourraient peut-être pas obtenir autrement, il sera donné un aide-instructeur en fabrication de fromage à M. Dillon, afin (1) que toutes les fabriques puissent être visitées fréquemment et régulièrement, (2) que des renseignements et des conseils puissent être donnés aux différents fromagers, et (3) qu'il puisse être fourni aux directeurs un rapport sur l'état de la fabrique et la qualité de fromage. Ce parti que prend le Département va lui coûter plus cher que si le Gouvernement continuait à garder la gérance commerciale et la gestion des fabriques. Ce n'est pas pour réduire les dépenses dans l'Ile de Prince-Edouard que l'on fait ce changement, mais bien pour mettre aussi vite que possible l'industrie laitière sur un pied satisfaisant et sûr pour l'avenir.

"Il a été très difficile d'avoir des prix satisfaisants pour le fromage pendant la saison de 1895. Je m'attends que le marché sera plus actif en 1896. On dit qu'actuellement les stocks de fromage sont moins considérables qu'ils n'étaient au même temps les années passées. Dans la Grande-Bretagne il a été fait beaucoup moins de fromage en 1895 qu'en 1894, et les importations de l'Australasie ont été considérablement moindres l'hiver dernier que les années précédentes. Ces faits font tous prévoir une demande ferme et active pour l'été prochain.

"Je regrette que le règlement final avec les patrons des fabriques, pour les opérations de 1895, ait éprouvé du retard. On a fait tout ce qu'on a pu pour obtenir le plus haut prix, et rien n'a été négligé pour être prêt à solder le compte des patrons le plus tôt possible.

"Je suis, à vous très sincèrement,

"JAS.-W. ROBERTSON,

"*Commissaire.*

Dans la saison de 1897 on décida d'abandonner entièrement la gestion des fromageries et beurreries aux sociétés de cultivateurs par actions. Voici le texte de la lettre adressée aux patrons et aux actionnaires des diverses associations à ce sujet :—

"Département de l'Agriculture, Ottawa, 20 mars, 1897.

"*Aux Actionnaires et aux Patrons des Associations de Laiterie de l'Ile de Prince-Edouard.*

"Messieurs.—Dans une lettre circulaire que je vous adressais l'an dernier, je disais : (suit un extrait de la circulaire.)—

"A la suite de l'envoi de cette circulaire et durant la saison de 1896, dix-sept des fromageries qui jusque-là avaient été gérées par notre Département furent confiées aux sociétés par actions par l'intermédiaire de leurs bureaux de direction. Le résultat des opérations de la saison fit voir que les difficultés que redoutaient les directeurs dans la conduite, sous leur propre responsabilité, des diverses opérations étaient beaucoup moins grandes qu'ils n'avaient prévu. Les renseignements que j'ai pu obtenir me persuadent que les directeurs des diverses compagnies ont poursuivi les opérations d'une manière économique, satisfaisante, et avec succès, au point que le Département n'aurait pu faire aussi bien pour eux.

"La perspective pour les fromageries de l'Ile de Prince-Edouard à l'ouverture de la présente saison, est aussi bonne que jamais depuis leur établissement. Les conditions actuelles du marché font prévoir une demande active et soutenue de fromage et de beurre dans le cours de la saison.

"Sous instructions de l'honorable Ministre de l'Agriculture, je dois déclarer que le Département renonce à la responsabilité commerciale et à la gestion directe des fromageries et beurreries de l'Ile de Prince-Edouard après la fin d'avril de la présente année. Le Département continuera d'employer deux instructeurs ambulants experts en la fabrication du fromage et du beurre, lesquels visiteront toutes les fabriques de l'Ile fréquemment et régulièrement. Ils donneront des instructions et des avis aux divers fabricants de fromage et de beurre, et feront rapport aux directeurs sur les fabriques et la quantité du fromage et du beurre.

"En renonçant à toute responsabilité dans la gestion des fabriques, je désire mentionner que l'assistance généreuse et la coopération reçues des actionnaires, des cultivateurs et du public en général dans l'Ile de Prince-Edouard, ont permis d'y établir en quelques années ce qui est virtuellement une industrie nouvelle, importante et profitable, appelée à se développer grandement dans un avenir rapproché pour le plus grand bien de la population entière de la province.

"Je compte qu'il en résultera de multiples avantages directs et indirects. Parmi ces avantages il en est en prévision desquels on devrait se préparer sur le champ et qu'on devrait travailler énergiquement à obtenir. Tels sont, premièrement, le développement et l'amélioration du commerce du bœuf, du lard et des jambons ; deuxièmement, l'application des procédés d'emmagasinage au froid à la manutention des volailles et des œufs, ainsi qu'un grand accroissement dans la production et une grande amélioration dans la qualité de ces denrées telles que livrées au dernier consommateur ; troisièmement, service direct et régulier de bateaux à vapeur entre l'Ile et la Grande-Bretagne. Je suis heureux d'avoir été autorisé à déclarer que le Département de l'Agriculture aidera, dans la mesure possible, à assurer la réalisation de ces grandes espérances.

Personnellement, je suis très reconnaissant aux habitants de l'Ile, de la confiance, de la considération et de l'obligeance qu'ils m'ont témoignées, et je remercie M. T.-J. Dillon, Surintendant de laiterie et autres officiers, de l'assistance loyale et énergique qu'ils m'ont donnée.

"Bien fidèlement à vous,

"JAS.-W. ROBERTSON, *Commissaire.*"

Deux instructeurs ambulants furent employés par le Département durant la saison de 1897 à faire la visite de ces fromageries et beurreries, et l'on peut considérer que l'industrie est aujourd'hui parfaitement bien établie et indépendante dans l'Ile. La société par actions de cultivateurs de New-Perth s'est engagé à faire l'acquisition de l'outillage pour la fabrication du fromage dont le Département était le propriétaire, et

est en voie de négocier l'achat de l'outillage pour la fabrication du beurre. Les appareils pour la fabrication du beurre à la beurrerie centrale à Charlottetown ont été loués pour l'année 1897–98 à M. T.-J. Dillon, qui dirige une fabrique en cet endroit pour les cultivateurs du voisinage.

AUTRES STATIONS DE LAITERIE.

Le tableau suivant indique les opérations conduites sur le même plan dans les diverses années, aux autres stations de laiterie dirigées par le Département.

Résumé des opérations pour les saisons de 1892 et de 1893 à la station fédérale expérimentale de laiterie de Kingsclear, N.-B.

Année.	Nombre des patrons.	Pouces de crème reçus.	Liv. de beurre fabriquées.	Quantité de crème par liv. de beurre.	Prix moyen obtenu pour le beurre.	Taxe de fabrication.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
				Pouces.	Sous.	Sous.		$ sous.
1892	64	28,756	23,691	1·22	19·59	{ 3½ 4½ }	137	4,642 19
1893	66	27,469	22,890	1·2	21·43	{ 3½ 4½ }	177	5,098 88

Résumé des opérations de la saison de 1896 à la station fédérale expérimentale de laiterie de Eel River, N.-B.

Nombre des patrons.	Liv. de lait reçues.	Liv. de fromage fabriquées.	Rendement net du lait par 100 liv. pour les patrons.	Taxe de fabrication.	Nombre de jours que la station a été en activité.	Valeur brute du produit.
			Sous.	Sous.		$ sous.
9	29,378	2,818	72·7	1¼	81	249 03

Résumé des opérations à la station fédérale expérimentale de laiterie à Nappan, N.-E., de 1893 à 1897.

Année.	Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Liv. de fromage fabriquées	Liv. de lait par liv. de fromage.	Prix moyen obtenu pour le fromage.	Liv. de beurre fabriquées.	Liv. de lait par liv. de beurre.	Prix moyen obtenu pour le beurre.	Rendem. net du lait par 100 liv. pour la saison.	Taxe de fabrication.		Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
										Fromage.	Beurre.		
					Sous.			Sous.	Sous.	Sous.	Sous.		$ so's.
1893	48	403,159	30,954	10·8	10·87	2,949	23·03	24·23	76·79	2¾	4½	170	4,093 84
1894	72	934,859	51,567	10·7	9·91	15,136	25·13	20·20	65·00	2¾	4½	233	8,243 31
1895	50	788,759	35,603	11·05	8·44	16,002	24·69	19·98	57 06	2¾	4½	365	6,204 06
1896	27	430,936	6,446	10·9	9·5	14,622	24·6	19·5	61·04	2½	4½	365	3,450 74
1897	29	461,727	13,781	10·6	9·5	12,560	25·13	19·0	60·00	2½	4½	237	3,671 96

RÉSUMÉ des opérations des saisons de 1894–95 à la station fédérale expérimentale de Moosejaw, T. N.-O,

Année.	Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Liv. de beurre obtenues du lait,	Quantité de crème fournie.		Liv. de beurre obtenues de la crème.	Quantité totale de beurre fabriquée.	Prix moyen net obtenu pour le beurre à la beurrerie.	Taxe de fabrication par livre.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
				Pouces.	Liv.						
							Liv.	Sous.	So's		$ sous.
1894	56	342,240	....	6,315	9,023	....	23,727	....	4	132	3,653 54
1895	60	393,034	17.208	30,138	....	36,041	53,249	19.3	4	191	10,923 37

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1896 aux stations fédérales expérimentales de laiterie dans les Territoires du Nord-Ouest.

Station.	Nombre des patrons.	Liv. de lait fournies.	Pouces de crème fournis.	Liv. de beurre fabriquées.	Valeur moyenne du lait à la beurrerie.	Taxe de fabrication par livre.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
					Sous.	Sous.		$ sous.
Indian Head, Assiniboia..........	79	1,870	29,155	32,322	16·94	4	140	6,015 88
Moosejaw, Assiniboia..............	71	394,332	45,141	72,589	17·20	4	183	13,620 75
Prince Albert, Saskatchewan........	61	225,453	16,144	27,110	16·09	4	142	4,889 80

Comme le succès des stations de laiterie dans les anciennes provinces avait été complet, on fut amené en conséquence à étendre le principe d'aide à l'établissement et au maintien de stations de laiterie dans les Territoires du Nord-Ouest, ces stations étant destinées à devenir des beurreries coopératives dirigées comme telles par des associations corporatives de cultivateurs mêmes.

BEURRERIES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

J'ai été autorisé à publier la circulaire suivante exposant le plan qui doit être suivi pour le subventionnement des beurreries dans les Territoires du Nord-Ouest :—

"OTTAWA, 19 octobre 1896.

"Sous instructions du Ministre de l'Agriculture, je dois déclarer qu'une somme de quinze mille dollars ($15,000) a été portée au budget supplémentaire par le Gouvernement et votée par le Parlement à sa dernière session, "Pour promouvoir l'établissement et le maintien de beurreries dans les Territoires du Nord-Ouest."

"Il est à prévoir que cette assistance à l'industrie laitière dans les Territoires du Nord-Ouest donnera une plus grande valeur aux terres fédérales et accroîtra le bien-être de la population en ces endroits, en mettant les cultivateurs à même de produire et de vendre ces denrées alimentaires qu'il est possible de livrer sur les marchés éloignés au sacrifice de la plus petite proportion de leur valeur, en frais de transport.

"Les beurreries projetées fourniront aux cultivateurs un moyen d'obtenir pour leur lait pleine valeur commerciale. Ils seront ainsi stimulés à accroître le nombre de leurs vaches laitières, à élever un plus grand nombre de bestiaux, à soigner un plus grand nombre de porcs et à augmenter leurs sources stables de revenu.

Agriculture et Industrie laitière.

POUR LES NOUVELLES BEURRERIES.

" Voici la ligne de conduite que l'on se propose de suivre dans les districts où il n'y a pas encore de beurreries établies :—

" 1° Il sera loisible de faire à une société par actions de cultivateurs, ou à une association pour la fabrication du beurre et du fromage, le prêt d'une somme suffisante pour aménager une beurrerie ou des beurreries, ou des postes d'écrémage.

" (*a.*) La Société par actions, ou l'Association pour la fabrication du beurre et du fromage, sera duement incorporée et enregistrée.

" (*b.*) La Société, ou l'Association pourvoira un emplacement et des bâtiments convenables, ainsi qu'un approvisionnement suffisant d'eau.

" (*c.*) Les bâtiments seront construits et aménagés suivant des plans approuvés par le Département de l'Agriculture.

" (*d.*) Le lait d'au moins 400 vaches sera assuré par la société, ou par l'association.

" (*e.*) La beurrerie sera sise sur un emplacement et en un endroit approuvés par le Département de l'Agriculture.

" 2° Le Gouvernement prendra la direction des beurreries, pour l'aménagement desquelles ces prêts sont faits, et fabriquera et vendra le beurre pour le compte des patrons, moyennant une taxe de quatre sous par livre de beurre.

" 3° Le Gouvernement avancera aux patrons, à la fin de chaque mois, les sommes que le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière estimera être l'équivalent des deux tiers de la valeur nette du lait et de la crème fournis par chacun d'eux.

" Ces avances seront faites en dollars, sans égard aux fractions, et aucune avance ne sera faite pour moins de deux dollars ($2).

" 4° Le Gouvernement prélèvera une taxe d'au moins un sou par livre de beurre, en sus de la taxe pour la fabrication et la vente ; et le produit de cette taxe sera placé au crédit du fonds d'amortissement, et employé en la manière que décidera le ministre de l'Agriculture, (1) au remboursement du prêt fait par le Gouvernement, et (2) à l'acquittement de toutes dettes à écheoir sur les bâtiments ou l'emplacement.

" 5° Le Gouvernement continuera de diriger la fabrication et de faire la vente du beurre à chaque beurrerie pendant une période d'au moins trois années, à moins que le prêt ne soit remboursé plus tôt et que la société par actions, ou l'association ne manifeste son intention d'assumer la direction.

" 6° Le Gouvernement paiera chaque année, comme loyer pour l'usage de l'emplacement et des bâtiments, une somme n'excédant pas sept pour cent de leur valeur.

" 7° Une fois le prêt remboursé en entier le titre de propriété de l'outillage, ou aménagement, pourra être transféré à la société, ou à l'association pour la fabrication du beurre et du fromage, en considération des actions accordées aux patrons dans le fonds social, par la Compagnie ou par l'Association, en proportion des montants versés par chacun de ces patrons au fonds d'amortissement.

" Dans le cas où les cultivateurs de quelque district seraient désireux de se prévaloir de l'offre faite par le Gouvernement, ils devront sur le champ prendre les mesures nécessaires par la convocation d'une assemblée publique, l'établissement d'une association pour la fabrication du beurre et du fromage, et la nomination de solliciteurs pour les diverses parties du district, afin de s'assurer du nombre des vaches dont le lait serait fourni à la beurrerie, si celle-ci était établie. Ces solliciteurs pourraient se servir de feuilles portant un en-tête semblable à celui qui suit :

" Dans le cas où une beurrerie sera établie à .... sous la direction du Département fédéral de l'Agriculture.

"Nous, dont les noms se trouvent écrits plus bas, nous engageons à fournir à la beurrerie le lait du nombre de vaches inscrit vis-à-vis nos noms respectifs, cinq mois durant, pendant au moins deux années à partir de l'ouverture de la beurrerie.

Noms.	Adresses.	Nombre de vaches.
....	....	....
....	....	....
....	....	....

"Une fois les formules remplies et certifiées, elle devront être adressées par le secrétaire de la Société, ou de l'Association, au Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, Ottawa, Ontario.

"Des plans indiquant les dimensions et le mode de construction des bâtiments requis seront fournis sur demande.

POUR LES BEURRERIES DÉJÀ CONSTRUITES.

"Dans les districts où il y a déjà des beurreries établies, et où les propriétaires et fournisseurs de lait de ces beurreries sont désireux de les placer sous la direction du Gouvernement pour quelques années, jusqu'à ce que l'industrie soit bien établie, on peut faire au programme précédent certaines modifications pour se conformer aux conditions et aux exigences de chaque cas.

"Lorsque les propriétaires ou patrons de ces beurreries désirent transférer la direction au Gouvernement pour quelques années, d'après ce programme, ils devront adresser au Commissaire un état détaillé des affaires.

"Le texte des "Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest" pourvoyant à l'incorporation des sociétés pour la fabrication du beurre et du fromage, est annexé.

"Il sera bon que le fonds social de l'association se compose de parts de un dollar chacune, et que le nombre de parts ne soit pas de moins de 4000.

"Le texte des règlements qui peuvent être adoptés pour la conduite et la gestion de l'association, tel que le requiert la section 4 de l'ordonnance n° 13 de 1889, sera envoyé sur demande faite au Commissaire, Ottawa.

"JAS.-W. ROBERTSON,
"*Commissaire.*"

En exécution du programme ci-haut tracé, je visitai les territoires du Nord-Ouest dans le cours du mois de février, et conclus des conventions en vertu desquelles le Département de l'Agriculture prit la direction de seize beurreries et d'à peu près seize postes d'écrémage et de collecte de crème, tributaires des beurreries pleinement aménagées. Sept nouvelles beurreries ont été construites ; et neuf beurreries précédemment établies, mais engagées dans d'inextricables embarras financiers, sont en voie de se refaire, et seront dirigées par le Département pendant trois ans.

CONVENTION POUR LA GESTION DES BEURRERIES.

Les difficultés auxquelles se heurtèrent les premières beurreries dans les Territoires du Nord-Ouest furent celles qui confrontent d'ordinaire les entreprises nouvelles : manque d'expérience chez ceux qui se mettent à la tête de l'entreprise ; dans certains cas, manque du capital suffisant, et de plus, absence de maisons de commerce bien établies et compétentes pour la manutention du beurre. Il en résulta des pertes inévitables. Ces pertes qui retombèrent sur les sociétés par actions ou sur les individus propriétaires des beurreries, firent craindre aux patrons que le produit de la vente du beurre ne fût diverti et

appliqué en partie au paiement des dettes des propriétaires de beurreries. La défiance ainsi éveillée fut cause que les beurreries ne reçurent pas un appui suffisant ni assez de lait ou de crème pour rendre leurs opérations profitables.

Dans beaucoup de cas le pays fournissait une abondance de fourrage pour les bestiaux. Les colons avaient un nombre raisonnable de vaches. Tout ce qui manquait pour permettre aux habitants de tirer un bon revenu de leurs fermes et de leurs troupeaux, c'étaient les facilités pour la fabrication et le commerce. Le Département se chargea de diriger ces beurreries pendant trois années.

Voici la formule des conventions conclues entre les diverses associations de cultivateurs et le Département :—

"Convention provisoire entre la Société de fabrication de beurre et de fromage (en commandite), de et le Commissaire de l'Agricultnre et de l'Industrie laitière pour le Canada.

"1. La Société de fabrication de beurre et de fromage de devra être formée suivant la déclaration ci-annexée.

"2. La dite Société de fabrication de beurre et de fromage de (ci-après désignée la Société), une fois formée, devra pourvoir un emplacement et des bâtiments convenables et un approvisionnement suffisant d'eau, le tout au gré du Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, en vue de la fabrication du beurre à , dans les Territoires du Nord-Ouest, suivant le programme énoncé dans la circulaire intitulée " Beurreries des Territoires du Nord-Ouest ", datée Ottawa, 19 octobre 1896, dont un exemplaire est ci-annexé.

"3. De la part de la dite Société, il est convenu que la dite Société donnera et assurera au Département de l'Agriculture libre et paisible possession de l'emplacement et des bâtiments de la beurrerie pendant une période d'au moins trois années à partir du 1er mai 1897.

"(*b.*) Aucune réclamation au sujet des bâtiments ou du terrain de la part de ceux qui auraient avancé des sommes pour la construction des bâtiments ou de toute autre personne, ne pourra être invoquée à l'encontre du Département de l'Agriculture, si ce n'est dans la mesure des clauses 8 et 9 de cette convention provisoire.

"4. De la part des directeurs et des actionnaires de la Société, il est convenu qu'ils prendront tous les moyens raisonnables pour promouvoir les intérêts de la beurrerie et s'assurer la coopération de patrons qui fourniront du lait ou de la crème.

"5. De la part de la Société et des patrons de la fabrique, il est convenu que le lait ou la crème seront livrés à la beurrerie sans frais pour le Département de l'Agriculture.

"6. En considération de ce qui précède le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, de la part du Département de l'Agriculture, convient de fabriquer avec le lait ou la crème reçus une première qualité de beurre, moyennant une taxe de quatre sous par livre de beurre fabriqué.

"(*b.*) Le droit de rejeter tout lait ou crème qu'il considère impropres à la fabrication d'une première qualité de beure, est réservé au fabricant de beurre.

"7. Le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière convient de fournir la main-d'œuvre, le combustible, la glace, les emballages et toutes autres fournitures nécessaires, et de garder le beurre dans une chambre froide jusqu'à ce qu'il soit expédié de....

"8. Le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière convient de faire la vente du beurre au meilleur de son jugement et de son habileté, et de verser aux patrons respectivement le produit net des ventes de beurre et de lait de beurre, après déduction de la taxe de fabrication de quatre sous par livre de beurre, d'une autre taxe d'au moins un sou par livre de beurre prélevée en vue du fonds d'amortissement, laquelle devra être appliquée en la manière que le décidera le Ministre de l'Agriculture, (1) au remboursement des avances faites par le Département, et (2) au remboursement de ceux qui auront pourvu les bâtiments, le terrain et l'approvisionnement d'eau.

"(*b.*) Le produit net des ventes de beurre devra être versé aux divers patrons en proportion de la quantité de beurre obtenu du lait ou de la crème fournis par eux respectivement.

" 9. Pour la saison de 1897, la taxe pour le fonds d'amortissement sera de 1 sou par livre de beurre fabriqué, et elle sera appliquée au remboursement du prêt du Gouvernement pour l'achat des appareils et pour l'aménagement de la beurrerie.

" (*b.*) On devra pourvoir à l'émission d'actions dans le fonds social en faveur des patrons de la beurrerie dans la proportion des sommes versées par eux individuellement en vertu de la taxe pour le fonds d'amortissement.

" 10. Le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière convient de payer à la Société chaque année comme loyer pour l'usage des bâtiments et du terrain, une somme n'excédant pas sept pour cent de leur valeur.

" 11. Le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière convient d'assurer le beurre contre l'incendie, en sa qualité de fidéicommissaire des patrons et en leur faveur, pour les deux tiers de sa valeur marchande approximative ; mais le terrain et les bâtiments devront être assurés par la Société en sa propre faveur, et le Départment de l'Agriculture n'encourra aucune responsabilité ou obligation sous ce rapport.

" 12. Le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière convient de maintenir le terrain et les bâtiments de la beurrerie en bon état de réparations ordinaire.

" Daté à............ce...........jour de......189."

LISTE DES BEURRERIES.

Ci-après est la liste des beurreries et postes d'écrémage ainsi que des sommes avancées à la Société de fabrication de beurre et de fromage, à chacun de ces établissements. Ces montants doivent être remboursés au Département au moyen du fonds d'amortissement. Dans quelques cas on fut amené à faire des avances plus considérables que celles qu'on avait décidé de faire tout d'abord ; mais cela parut nécessaire afin de mettre le Département à même de placer l'industrie sur un tel pied que les sympathies et la confiance des cultivateurs seraient gagnées et leur support obtenu dans les divers districts.

Calgary et deux stations tributaires	$ 3,704	35
Craven (station tributaire)	rien	
Duck Lake (station tributaire)	670	41
Fort Qu'Appelle (station tributaire)	rien	
Grenfell	1,753	87
Indian-Head	382	66
Innisfail et cinq stations tributaires	5,417	86
Lebret (station tributaire)	63	76
Maple Creek	1,565	84
Moffatt (station tributaire)	508	20
Moosejaw	1,658	78
Moosomin	1,850	90
Prince-Albert	1,201	38
Qu'Appelle	1,752	03
Red Deer et une station tributaire	199	57
Régina	735	01
South Edmonton et deux stations tributaires	3,989	97
Wetaskiwin et une station tributaire	1,911	77
Whitewood	2,165	93
Wolseley	1,823	37
Yorkton	1,561	38
	$ 32,917	04

Durant la saison de 1897, à la fin de chaque mois, le Département avança aux patrons dix sous par livre sur la quantité de beurre fabriqué du lait ou de la crème fournis par chacun d'eux. Le beurre fut vendu par le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière au meilleur de son jugement et de son habileté, et le produit net,

déduction faite des frais, fut versé aux patrons en proportion de la quantité de beurre obtenu du lait ou de la crème fournis par chacun d'eux individuellement.

Les paiements furent faits au moyen de chèques officiels d'Ottawa payables au pair partout. Dans beaucoup de cas ils servirent de numéraire dans les opérations commerciales avant de revenir au bureau d'émission. Non seulement jouèrent-ils un rôle utile comme monnaie, mais ils démontrèrent l'avantage commercial qu'il y a à pouvoir disposer d'un produit de la ferme échangeable en argent comptant, tous les mois de l'été.

Le tableau suivant indique le montant des opérations aux différentes beurreries jusqu'au 31 octobre 1897.

RÉSUMÉ des opérations de la saison de 1897 aux stations fédérales expérimentales des Territoires du Nord-Ouest.

Station.	Nombre des patrons.	Pouces de crème fournis.	Liv. de lait fournies.	Liv. de beurre fabriquées.	Prix moyen obtenu à la beurrerie.	Valeur nette du beurre par liv. pour les patrons.	Taxe de fabrication par liv.	Nombre de jours en activité.	Valeur brute du produit.
					Sous.	Sous.	So's		$ sous.
Calgary	31	7,065	168,957	14,071	19·4	15·4	4	143	2,729 80
Edmonton	90	13,901	327,451	27,364	17·62	12·68	4	148	4,840 26
Grenfell	80	35,319	....	39,706	17·64	11·50	4	120	7,047 20
Indian-Head	61	20,362	....	22,715	17·33	13·43	4	156	3,959 21
Innisfail	81	19,143	390,645	38,621	18·87	13·91	4	150	7,304 36
Maple-Creek	21	9,943	....	9,921	20·28	12·72	4	100	2,033 99
Moosejaw	57	35,277	191,077	49,265	17·86	14·04	4	168	8,887 74
Moosomin	113	35,331	....	31,583	17·48	12·68	4	135	5,586 09
Prince-Albert	43	8,601	261,891	20,104	16·95	12·95	4	144	3,409 34
Qu'Appelle	97	27,020	....	25,960	18·52	13·52	4	127	4,808 85
Red Deer	66	22,079	225,067	30,148	18·59	14·70	4	150	5,639 83
Regina	74	31,864	....	30,502	17·56	13·65	4	150	5,383 63
Wetaskiwin	47	2,669	342,980	17,691	18·49	13·68	4	122	3,306 43
Whitewood	131	48,908	....	46,871	17·77	10·50	4	120	8,340 03
Wolseley	47	5,888	339,330	20,029	17·93	13·09	4	122	3,624 91
Yorkton	109	54,586	....	49,352	16·74	9·94	4	144	8,362 48

Un résumé donnant les détails des opérations à chaque beurrerie fut préparé et un exemplaire adressé à chaque patron. Ci-après est un spécimen :

CONFÉDÉRATION DU CANADA, DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, BUREAU DU COMMISSAIRE.

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DE LA SAISON DE 1897, À LA STATION DE LAITERIE DE MOOSEJAW, ASSA.

La station fut en activité du 12 mai au 30 octobre.

57 patrons fournirent du lait et de la crème.

191,077 livres de lait furent reçues, donnant 6,632·9 livres de gras, ou 7,773 livres de beurre.

La quantité de crème reçue fut de 35,277 pouces, donnant 41,492 livres de beurre.

La quantité totale de beurre fabriquée fut 49,265 livres.

Le prix moyen obtenu pour le beurre à la beurrerie fut 17·86 sous par livre.

Le rendement net du beurre, y compris le produit du lait de beurre, déduction faite des frais de fabrication fut de 14.04 sous par livre.

RECETTES.	Liv.	$ sous.	$ sous.
Vendu en Grande-Bretagne suivant état n° 1	23,007	3,699 95	
Acquis par le Département de l'Agriculture pour les expéditions expérimentales, 144 boîtes	8,064	1,466 52	
Vendu à Calgary	560	101 75	
" Revelstoke	6,384	1,226 97	
" au chemin de fer du Pacifique Canadien	2,170	477 40	
Ventes sur place par E. Moorhouse	8,755	1,770 64	
Acheté par les patrons	325	58 04	
Produit du lait de beurre		86 47	
	49,265		8,887 74
DÉBOURS.			
Taxe pour la fabrication de 49,265 liv, à 4 sous par liv			1,970 60
Divisé entre les patrons suivant, état n° 2—			
Frais de charroyage du lait et de la crème		229 11	
Beurre acheté par les patrons		58 04	
Chèques payés en acompte		4,411 00	
Résidus payés le 8 février 1898		2,221 23	
		6,919 38	
MOINS—Reliquat dû par patrons		2 24	
			6,917 14
			8,887 74

ÉTAT N° 1, INDIQUANT LE BEURRE VENDU EN GRANDE-BRETAGNE.

COMPTE DE VENTE DE 161 BOITES DE BEURRE PAR LE "LABRADOR," VENDUES PAR

ANDREW CLEMENT ET FILS, LTÉE.

GLASGOW, 3 novembre 1897.

	Marques.	Qtx.	Qts.	Liv.	à	£	s.	d.	£	s.	d.
44 boîtes de beurre	K. 9	22	0	0	92s.	101	4	0			
38 " "	" 10	19	0	0	96s.	91	4	0			
44 " "	" 11	21	3	22	93s.	102	1	0			
35 " "	" 12	17	2	0	96s.	84	0	0			
161		80	1	22					378	9	0
Frais.											
Fret, frais de transport et de manutention						14	16	5			
Emmagasinage au froid						5	9	3			
Escompte, 2 mois à 5 p. 100						3	3	1			
Commission, 3 p. 100						11	7	0			
									34	15	9
					$1,659 12				£343	13	3

COMPTE DE VENTE DE 135 BOITES DE BEURRE PAR LE "VANCOUVER," VENDUES PAR

ANDREW CLEMENT ET FILS, LTÉE.

GLASGOW, 3 novembre 1897.

	Marques.	Qtx.	Qts.	Liv.	à	£	s.	d.	£	s.	d.
42 boîtes de beurre	K. 6	21	2	0	93s.	99	19	6			
46 " "	" 7	23	0	8	93s.	107	5	7			
47 " "	" 8	23	2	0	93s.	109	5	6			
135		68	0	8					316	10	7
Frais.											
Fret, frais de transport et manutention						11	4	0			
Emmagasinage au froid						3	7	6			
Escompte, deux mois, à 5 p. 100						2	12	9			
Commission, 3 p. 100						9	9	10			
									26	14	1
					$1,399 21				£289	16	6

COMPTE DE VENTE DE 110 BOITES DE BEURRE PAR LE "LABRADOR," VENDUES PAR

ANDREW CLEMENT ET FILS, LTÉE.

GLASGOW, 13 novembre 1897.

	Marques.	Qtx.	Qts.	Liv.	à	£	s.	d.	£	s.	d.
28 boîtes de beurre......	K. 3	14	0	0	92s.	64	8	0			
37 " "	" 4	19	0	18	92s.	88	2	9			
45 " "	" 5	23	1	6	92s.	107	3	11			
110		56	1	24					259	14	8

Frais.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Fret, frais de transport par chemin de fer et de manutention.....	10	2	0			
Emmagasinage au froid..................	2	12	6			
Escompte, deux mois, à 5 p. 100..................	2	3	3			
Commission, 3 p. 100..................	7	15	10			
				22	13	7
$1,143 12				£237	1	1

RÉSUMÉ DES COMPTES DE VENTES.

	$ sous.
161 boîtes expédiées en Grande-Bretagne donnèrent..................	1,659 12
135 " " "	1,399 21
110 " " "	1,143 12
144 " prises par le département "	1,466 52
	5,667 97

A DÉDUIRE.

Frais de transport de Moosejaw à Montréal..................	$398 93	
Entrepôt froid..................	70 31	
Assurance..................	10 24	
Assurance maritime..................	22 02	
		501 50
		5,166 47

ÉTAT N° 2.—INDIQUANT LE COMPTE DE CHAQUE PATRON À MOOSEJAW, ASSINIBOIA, POUR LA SAISON de 1897.

Noms.	Lait.	Crème.	Beurre.	Valeur.	Beurre retenu par les patrons.	Valeur	Chèques payés en acompte.	Frais de charroyage.	Résidus payés fév., 1898.	Reliquat dû aux patrons.
	Liv.	Pces.	Liv.	$ sous.	Liv.	Liv.	$ sous.	$ so's.	$ sous.	$ so's
Suit ici les détails du compte de chaque patron.										
Totaux..	191,077	35,277·0	41,492·0	6,917 14	325	58 04	4,411 00	229 11	2,221 23	2 24

ÉTAT N° 3, INDIQUANT LE COMPTE DE FABRICATION.

MOOSEJAW, ASSA.

Dépenses.

D.-M. Robb, glace		$ 110 50
Simpson et Cie, combustible		35 60
McDonald et Riddell, fournitures diverses		168 45
C.-W. Mack, outillage		1 75
E.-A. Baker et Cie, combustible et fournitures		318 71
Dominion Bag Co., sacs		103 13
T.-W. Robinson, fournitures diverses		10 06
Rutherford et Fils, boîtes		422 80
D. Derbyshire et Cie, fournitures		6 50
E.-H. Moorhouse, fournitures diverses		177 94
Brass et Dow, appareils		14 80
Cie de messagerie Dominion, frais de transp. des fournit		9 50
Cie de ch. de fer Can. du Pac., frais de transp. des fournit		141 14
S.-M. Barré, fournitures		7 48
Lyman Fils et Cie, produits chimiques		6 46
Robinson et Hamilton, fournitures		3 05
Moosejaw Creamery Association, fournitures diverses		34 50
J.-S. Pearce et Cie, fournitures diverses		4 65
Windsor Salt Co., sel		146 75
E.-H. Moorhouse, salaire, saison 1897		360 00
J.-W. Stevenson " "		197 60
Jas. Christie " "		150 00
T.-J. Dillon, livret		2 25
J.-A. Kinsella, fournitures diverses		10 00
Queen City Oil Co., cire		0 57
Laurie Engine Co., mélange		2 71
J.-H. McNairn, papier parchemin		42 67
		$ 2,489 57
MOINS—Fournitures en main—		
Boîtes	$ 199 00	
Sacs	24 00	
Acide	6 80	
Sel	72 00	
		301 80
		$ 2,187 77

Recettes.

Taxe de fabrication sur 49,265 liv. à 4 sous la liv. $ 1,970 60

JAS.-W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière.

OTTAWA, 8 février 1898.

Afin de renseigner le plus possible les patrons, je leur adressai la lettre circulaire suivante :—

"OTTAWA, 25 février, 1898.

AUX PATRONS ET AUX ACTIONNAIRES DES BEURRERIES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

MONSIEUR.—Une partie du beurre de toutes les beurreries, à l'exception de Maple Creek, a été expédiée en Grande-Bretagne.

Ces expéditions ont été faites :—

1° Pour faire connaître le beurre des Territoires du Nord-Ouest sur les marchés britanniques ;

2° Pour faire connaître les endroits où les beurreries sont établies comme des contrées favorables à l'industrie laitière et à l'élevage du bétail ; et

3° Pour obtenir des prix aussi élevés, ou probablement plus élevés, que ceux qu'il serait possible d'obtenir sur les marchés de la Colombie-Britannique à l'ouest.

Comme résultat, l'attention publique en Grande-Bretagne a été, dans une mesure raisonnable, attirée sur les Territoires du Nord-Ouest, et le beurre des fabriques de cette région est devenu favorablement connu sur plusieurs marchés. Mais, par suite d'événements imprévus qui se sont produits dans le cours de l'été, le prix obtenu pour le beurre expédié en Grande-Bretagne n'a pas été aussi fort qu'on s'y attendait. Les extraits suivants de lettres reçues de quatre des maisons auxquelles des envois ont été faits, nous en font connaître les causes.

EXTRAITS DE LETTRES RELATIVES AUX CONSIGNATIONS DE BEURRE DES FABRIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

De Andrew Clement et Fils, Limitée, Manchester.

Sept. 29, 1897.—"Nous vous avons télégraphié aujourd'hui que nous avions vendu 100 boîtes de Moosejaw à 96 schellings. Nous ne nous sommes pas pressés d'opérer les ventes à cause de l'état du marché, aussi mauvais que possible, et de la perspective d'une amélioration dans le mois d'octobre, particulièrement en vue de la hausse considérable qui s'est produite en Amérique. La qualité donne satisfaction, mais un peu plus de sel serait une amélioration. Ils sont trop doux."

Déc. 1er, 1897.—"Nous pouvons dire que nous sommes loin de rencontrer autant de difficultés de la part de nos clients cette année ; ils acceptent la marchandise facilement du moment que la qualité est bonne."

Déc. 29, 1897.—"Le beurre canadien est aujourd'hui établi ici comme il n'a jamais été auparavant, et aux mêmes prix que le beurre australien ou néo-zélandais."

Janv. 21, 1898.—"Les importations totales de beurre de tous les pays pendant les trois premières semaines de l'année, excèdent de 35,000 quintaux celles de la période correspondante de l'année dernière. Les marchés ont vacillé sous le fardeau, et il est difficile de donner une cote tant soit peu exacte pour les beurres du continent, lesquels se sont vendus à des prix très variables. Vers la fin de la semaine, le marché a été plus ferme, mais il faudra encore deux semaines de bas prix pour débarrasser le marché. Le beurre canadien a bien supporté l'épreuve. Les prix dominants sont tels que ci-après :

Danois et suédois de premier choix	100 s. à 105 s.
Canadien de premier choix.........	96 s. à 100 s.
Australien de premier choix.....................	92 s. à 96 s.

Janv. 22, 1898.—"Nous avons eu une saison exceptionnellement douce, qui a été très défavorable au commerce de beurre. Nous observons que Manchester se montre très affamé de beurre canadien de fantaisie, pour lequel les marchands obtiennent de meilleurs prix que pour l'australien."

De Hodgson Frères, Liverpool.

Sept. 22, 1897.—"Nous avons fait un examen très attentif de votre envoi de beurre et nous l'avons trouvé de choix. Nous avons jugé que les envois marqués H. 10 et 13 sont les meilleurs. Ces deux envois sont exactement de la couleur et de la qualité requises sur ce marché. Les trois autres marques étaient un peu plus fortement colorées, et, à notre avis, sensiblement moins fraîches. Toutefois, c'était du bon beurre, et qui obtiendrait de bons prix ici."

De George et John Nickson et Cie, limitée, Liverpool.

Sept. 18, 1897.—"Sur examen, nous trouvons le beurre que vous nous envoyez de belle qualité, mais trop fortement coloré pour beaucoup de parties du Royaume-Uni, et il serait tout à fait invendable dans la plupart des grands centres, tels que Liverpool et

Manchester, mais nous le vendrons à sa pleine valeur par l'intermédiaire de quelqu'un de nos représentants à la campagne. Nous vous conseillons, lorsque vous nous ferez des envois à l'avenir de le faire consister pour partie de beurre de couleur beaucoup plus pâle, de manière que nous puissions en faire la distribution dans le Lancashire et le Yorkshire."

Oct. 12, 1897.—"En attendant, quoique le marché ne soit pas favorable dans le moment, nous pensons que vous ne pouvez mieux faire que de commencer maintenant à nous faire des envois peu considérables, et de continuer aussi longtemps que vous serez disposé à le faire. Nous ouvrons un marché pour vos marchandises, et nous sommes assurés que les résultats seront tout à fait satisfaisants pour le gouvernement à la longue."

Nov. 10, 1897.—"Nous sommes heureux de pouvoir faire rapport que la qualité du beurre expédié par vous a été satisfaisante, et nous sommes assurés que si des envois nous étaient faits régulièrement, nous pourrions susciter une demande pour vos marques."

Déc. 4, 1897.—"En ce qui est du marché au beurre généralement, comme nous vous l'avons expliqué dans nos lettres précédentes, par suite d'une saison extrêmement douce, et virtuellement d'un été de la Saint-Martin, dont nous avons joui cette année, nos pâturages ont été aussi verts que dans les mois d'avril et mai, et en conséquence les prix obtenus ont été, nous le craignons, peu satisfaisants pour le Département."

Déc. 31, 1897.—"La cause des bas prix obtenus pour le beurre a été, sans contredit, la saison excessivement douce et belle que nous avons eue. A l'exception d'une gelée de deux jours juste à l'époque de Noël, l'herbe est restée virtuellement aussi verdoyante qu'au printemps à bonne heure. Cet état de choses se produisant en Irlande et sur le Continent, fait sentir son effet, comme vous pensez bien."

Janv. 3, 1898.—"Au sujet du beurre, comme nous avons cherché à l'expliquer dans nos lettres précédentes, par suite de la douceur exceptionnelle de l'automne qui se continue jusqu'aujourd'hui, nos pâturages sont aussi verts qu'au petit printemps. Il en est de même pour l'Irlande et le Danemark."

De W. Weddel et Cie, Londres.

Oct. 6, 1897.—"Les beurres nous sont arrivés heureusement le 2 octobre. Nous les avons examinés avec soin, et, comme ceux de la première consignation, ils ne sont pas irréprochables. Plusieurs boîtes ont légèrement une saveur de poisson, et d'autres ont perdu de leur fraîcheur. Ce sont des beurres riches, bien faits, et de bon grain. C'est la saveur qui fait défaut.

"Le marché est dans un état d'absolue stagnation. Les stocks s'accumulent, l'approvisionnement excédant beaucoup la demande. Pour les cinq semaines écoulées samedi dernier, 2 octobre, les importations ont excédé de 2,636 tonnes celles des mois correspondants de l'année dernière. Dans le cours de ces cinq mois les pays suivants nous ont envoyé en excédent de la période correspondante de 1896, les quantités suivantes: Danemark, 882 tonnes; Canada, 864 tonnes; Etats-Unis, 634 tonnes; et Russie, 297 tonnes. C'est cet énorme afflux de beurre importé, s'ajoutant à une production domestique considérable, qui rend le marché peu actif."

Les citations précédentes sont extraites de lettres qui n'étaient pas destinées à la publication, et elles donnent une bonne idée de la condition du marché au beurre en Grande-Bretagne.

Outre les arrivages considérables de beurre de pays étrangers et la forte production en Grande-Bretagne, résultat de la douceur exceptionnelle de la température là, la grande grève des mécaniciens ébranla la confiance des acheteurs, et fit tomber les prix de trois ou quatre sous par livre dans un nombre moindre de semaines. Autant d'influences déprimantes des prix ne se rencontreront probablement pas encore d'ici à plusieurs années.

Agriculture et Industrie laitière.

Les petites quantités de beurre indiquées sur le résumé des opérations comme "prises par le Département", furent dans chaque cas expédiées à certaine maison en Grande-Bretagne en vue de développer le commerce du beurre canadien de beurrerie. Dans certains cas, il a été vendu à un prix en apparence nominal. Dans ces cas au lieu de verser simplement aux patrons le produit net des ventes, le Ministre de l'Agriculture m'autorisa à indemniser les patrons sur le taux de la moyenne des prix obtenus pour les autres beurreries des Territoires du Nord-Ouest par les quatre maisons dont j'ai cité les lettres. La perte relativement petite a été supportée par le Gouvernement et débitée sur le crédit affecté aux dépenses en rapport avec les expéditions expérimentales de denrées.

La forte baisse des prix du beurre en Grande-Bretagne affecta les prix offerts dans la Colombie-Britannique pour le beurre fait dans l'automne. Avant la clôture des beurreries des Territoires du Nord-Ouest, le beurre était livré sur les marchés de la Colombie-Britannique, de Montréal et de stations en Ontario à moins de frais que des beurreries dans les Territoires du Nord-Ouest. Je dus réduire le prix à $20\frac{1}{2}$ sous livré à Vancouver et autres endroits de la Colombie-Britannique, afin de pouvoir le vendre.

J'attache à cette circulaire un état indiquant la quantité de beurre fabriqué et le prix moyen obtenu à chacune des beurreries. Voyez page 43.

Un état des dépenses de fabrication est annexé au résumé des opérations.

Le Ministre de l'Agriculture m'a autorisé à déclarer que dans tous les cas où il se trouvera un résidu à l'actif du compte de fabrication d'une beurrerie, ce résidu sera porté à l'actif du fonds d'amortissement, ou sera employé à l'achat d'outillage supplémentaire nécessité à la beurrerie en faveur de laquelle ce résidu existe.

Je demande la coopération des directeurs des différentes beurreries pour arriver à maintenir les dépenses dans les bornes les plus restreintes possible. Tout ce qui peut être économisé sur les dépenses de fabrication, est autant de gagné pour les sociétés de fabrication de beurre et de fromage.

L'exploitation de ces beurreries a été d'un grand avantage incidemment pour ceux qui se livrent à la fabrication du beurre dans les laiteries domestiques. L'exportation hors des Territoires d'une quantité relativement considérable de beurre a, je crois, occasionné une hausse de 25 à 100 pour cent dans le prix du beurre de laiterie domestique. Je compte que les patrons des beurreries n'envieront pas à leurs voisins qui n'étaient pas en position de se prévaloir de l'établissement des beurreries, l'avantage qui leur a été ainsi conféré. La perspective pour la saison de 1898 est souriante. La demande grandissante de beurre pour la Colombie-Britannique et la région du Klondike, absorbera, sans doute, tout le beurre des fabriques des Territoires du Nord-Ouest. Des mesures ont été prises pour le mettre en emballages de petite dimension, boîtes de 28 livres et moins.

Quelques envois de beurre ont été faits, dans le cours de l'hiver, de Calgary au Japon. Des rapports très favorables ont été reçus à leur sujet, et l'on se propose de mettre une quantité considérable de beurre en boîtes de ferblanc de 1 livre, 2 livres et 5 livres à destination de ce marché ainsi que de celui de Klondike.

Deux beurreries seulement, savoir, celle d'Innisfail et celle de Red Deer, sont maintenues en activité durant l'hiver. On se propose de rouvrir les autres beurreries aussi de bonne heure dans la saison qu'un approvisionnement raisonnable de lait ou de crème pourra être obtenu.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que je vous ai avisé au printemps de 1897, de ne pas attendre de trop grandes choses des beurreries des Territoires du Nord-Ouest, pour la première année de leur gestion par le Département. Il y avait à surmonter nombre d'obstacles peu ordinaires. Les fabricants de beurre étaient presque tous nouveaux dans le pays et peu familiers avec les conditions. Les voies pour la collecte de la crème durent être déterminées d'une manière en quelque sorte provisoire, et les charroyeurs de crème durent faire leur apprentissage. En dépit de toutes ces difficultés, les résultats de l'exploitation des beurreries dans les Territoires du Nord-Ouest en 1897, vous paraîtront, j'en ai la confiance, raisonnablement satisfaisants.

Je saisis cette occasion d'offrir mes remercîments aux directeurs des diverses sociétés, ainsi qu'aux patrons pour leur bienveillante assistance, leur patience et leur appui cordial des efforts de notre Département en vue de se rendre utile aux cultivateurs d'une

manière tout à fait pratique. Convaincu que l'expérience acquise durant l'année dernière permettra à tous les officiers et employés du Département d'accomplir leur travail d'une manière encore plus efficace que par le passé, je vous engage à faire tout en votre pouvoir pour supporter la beurrerie en 1898.

J'espère qu'à l'expiration du terme de trois années pendant lequel le Gouvernement s'est chargé d'exploiter les beurreries, leur situation financière sera bonne, elles auront donné aux cultivateurs une bonne rémunération pour la crème fournie, et elles auront fait beaucoup pour attirer l'émigration vers les Territoires du Nord-Ouest, augmenter la prospérité de leurs habitants et rendre la vie dans ce pays plus agréable et plus profitable.

Je suis votre obéissant serviteur,

JAS.-W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière.

TABLEAU indiquant le nombre des stations fédérales de laiterie dans les Territoires du Nord-Ouest.

Année. — (Saison d'été.)	Nombre des stations de laiterie.	Nombre des patrons.	Livres de beurre fabriquées.	Valeur du produit.
				$ sous.
1894	1	56	23,727	3,653 54
1895	1	60	53,249	10,923 37
1896	3	211	132,021	24,526 43
1897	16	1,148	473,903	85,264 15

PARTIE IV

PROPAGANDE DE LA LAITERIE D'HIVER.

SOMMAIRE.

Ses avantages pour l'industrie fromagère ; Diminution du commerce d'exportation de beurre ; Saveurs douces recherchées dans le beurre ; La laiterie d'hiver possible et profitable ; Rendements par les patrons des stations de laiterie ; Premières exportations de beurre fabriqué en hiver ; Avance de 20 sous par livre ; Nouveaux progrès dans la production ; Blé-d'Inde fourrage ; Coupe du blé-d'Inde ; Le mélange Robertson pour ensilage ; Valeur des éléments nutritifs par acre ; Ensilage obtenu d'autres plantes ; Rations pour vaches ; Un silo ; Couverture de l'ensilage ; Sur la fabrication du beurre ; Écrémage ; Mise du lait à crémer ; Acidification de la crème ; Un levain ou ferment ; Barattage ; Malaxage du beurre ; Préparation des emballages et empaquetage du beurre ; Manutention du beurre de laiterie ; Appendice—engraissement des bestiaux.

PARTIE IV

PROPAGANDE DE LA LAITERIE D'HIVER

Pour que son industrie devienne payante, le cultivateur laitier doit la poursuivre toute l'année sans interruption. Le lait et ses produits se sont en général vendus plus cher l'hiver que l'été. Un fort capital se trouve engagé en vaches, étables et granges, fromageries et beurreries. C'est du gaspillage que de permettre qu'un capital de cette importance demeure improductif durant cinq ou six mois de l'année. Dans le passé il n'a pas été seulement improductif, mais il a été une occasion de dépenses. Beaucoup de main-d'œuvre sur les fermes se trouve absorbé l'hiver par le nettoyage et le soin des bâtiments, travail improductif, à moins qu'on ne s'arrange pour obtenir un revenu du troupeau ou le faire augmenter de valeur. Il faut que les vaches soient soignées l'hiver. Si un revenu direct peut en être obtenu, le travail sera accompli avec plus d'agrément, on l'entreprendra sur une plus grande échelle et on appliquera des méthodes plus profitables. D'autres branches du travail agricole, telles que l'élevage de jeunes bestiaux, l'engraissement de porcs et le soin de poules pondeuses, se développeront accessoirement. Il est peu d'occupation plus déprimante ou moins engageante que de prendre soin tout l'hiver de vaches qui ne donnent pas de revenu.

Il y a des centaines d'hommes qui sont engagés comme fromagers en été et qui, contre leur gré, sont relativement oisifs durant les mois d'hiver. Que leurs talents et leur force soient appliqués durant l'hiver à la fabrication du beurre, ce sera autant de gagné.

Quand les cultivateurs laitiers obtiennent un revenu satifaisant des fromageries durant l'été, et n'ont presque aucun revenu dans les mois d'hiver, ils ne peuvent arriver que très lentement à améliorer leur condition. Les cultivateurs qui fournissent le plus de lait à la fromagerie en été, pourraient aussi envoyer la quantité relativement la plus forte en hiver. En conséquence du revenu immédiat obtenu de la fabrication du beurre en hiver, les vaches sont mieux soignées et mieux tenues. Par suite, elles donnent plus de lait l'été suivant. A la suite de l'inauguration de l'industrie laitière d'hiver à la première station de laiterie du Gouvernement, le président de l'association de laiterie de Mount-Elgin, possesseur de 30 vaches qu'il avait traites durant l'hiver, déclara que dans le mois de mai de l'année suivante, il obtint vingt-cinq pour cent plus de lait de son troupeau de vaches qu'il n'en avait jamais obtenu dans le mois correspondant d'aucune année. Assurément cela était dû principalement à ce que les vaches avaient été tenues dans une étable raisonnablement chaude dans les mois d'hiver, et avaient reçu une nourriture succulente de nature à déterminer une forte production de lait. A moins, dans la moyenne, que les vaches ne soient tenues au lait dix mois de l'année, elles ne donneront probablement pas un profit comme laitières. Cela ne fera pas l'affaire que de laisser les vaches devenir classe oisive, en vacances cinq ou six mois de l'année.

Les produits accessoires de la laiterie, sous forme de lait écrémé et de lait de beurre ont plus de valeur pour l'élève du bétail, le soin des cochons et le soin des volailles, en hiver et durant les premiers mois du printemps que durant l'été. Les cultivateurs laitiers n'ont pas été dans le passé, et ne peuvent pas être tout à fait prospères, à moins d'avoir un revenu leur arrivant tout le long de l'année.

AVANTAGES POUR L'INDUSTRIE FROMAGÈRE.

La propagande systématiqne en faveur de l'industrie laitière d'hiver dans les beurreries a été publiquement inaugurée à la convention tenue à Ingersoll en 1887. Elle fut poursuivie sans interruption et sans relâche pendant plusieurs années. Quelques-uns

prétendirent qu'elle ferait tort à l'industrie fromagère du Canada, mais la suite a établi que leurs craintes étaient sans fondement. L'examen de la condition du marché au fromage mit quelques-uns d'entre nous sur nos gardes, et nous engagèrent à détourner le Canada d'augmenter de beaucoup sa production de fromage aux dépens de la production du beurre d'exportation.

La demande en Grande-Bretagne du beurre de fabrique de belle qualité a généralement été active à des prix raisonnablement hauts à partir de septembre aller à la fin de mars. Le progrès de l'industrie laitière en Australasie et de la laiterie d'hiver sur notre continent aussi bien qu'en Europe, a eu pour effet de ramener presque au même niveau les prix du beurre durant les mois d'hiver et ceux offerts durant les mois d'été.

Le commerce d'exportation du beurre était tombé dans une grande mesure. En 1880 on le portait à $3,058,212, et en 1890, il n'était plus que de $340,131. Cela était dû au développement très rapide du commerce d'exportation de fromage, lequel, de $3,893,366 en 1880, s'était élevé à $9,372,212 en 1890. Le lait des vaches était employé à la fabrication de fromage au lieu d'être converti en beurre comme précédemment. Un autre fait qui contribua à faire rétrograder notre commerce de beurre d'exportation, ce fut le changement qui s'opéra dans les goûts de la clientèle, laquelle naguère préférait la saveur pleine, quoiqu'un peu forte, du beurre pur, à la saveur douce des imitations de beurre. Aujourd'hui les consommateurs en Grande-Bretagne préfèrent une margarine à saveur douce à un beurre pur de saveur un peu forte, lequel a peut-être été mal fait et très mal conservé. Par suite de ce changement dans le goût des consommateurs, les prix du beurre de laiterie subirent une forte baisse, et le progrès énorme dans la production des imitations de beurre dans d'autres pays, anéantirent presque complètement la demande.

En conséquence, à partir de 1890, il sembla que les cultivateurs laitiers trouveraient à développer leur industrie sans danger, en s'engageant dans une nouvelle voie. S'ils avaient continué à augmenter leur production de fromage seulement, obtenant en même temps de chaque vache un plus fort rendement de lait et prolongeant la période de lactation, le résultat inévitable aurait été une baisse dans les prix du fromage. En 1890, le Canada fournissait à la Grande-Bretagne à peu près quarante pour cent de la quantité de fromage qu'elle importait. Pour l'avenir de l'industrie laitière, la prudence voulait donc qu'on convertît de plus grandes quantités de lait en beurre. A moins de cela, je ne voyais pas comment nous pourrions éviter une ère de très bas prix, par suite d'une surproduction de fromage.

On recommanda de faire du beurre dans cette saison de l'année où les prix du beurre sont relativement élevés, savoir d'octobre à mars, et d'en faire en quantités beaucoup plus grandes dans les mois d'été, prenant soin de l'expédier de manière à ce qu'il ne se détériorât pas et à ce qu'il atteignît le marché anglais quand les prix seraient raisonnablement élevés et en bon état de conservation. La propagande de la laiterie d'hiver aida à sauvegarder l'industrie fromagère, tout en ajoutant une nouvelle source de revenu à l'exploitation des fermes.

ON DEMANDE DES SAVEURS DOUCES.

Durant l'hiver et l'été, les consommateurs veulent un beurre de saveur fraîche, et fraîchement fabriqué, sans la moindre saveur de vieux. Sur la plupart des marchés, ils demandent également un beurre de saveur douce et faiblement salé. Ils le veulent, aussi, pâle en couleur, de teinte plus pâle que la paille, et cela, en presque toute saison. En passant, je puis ajouter que les consommateurs anglais sont très difficiles au sujet de la propreté, de la bonne apparence, du bon état des emballages. Sur tous les marchés, aujourd'hui, on demande une classe de denrées alimentaires de plus belle qualité et plus délicates. Les ouvriers de fabriques n'ont pas le goût des aliments forts ; ils n'achèteront pas de lard fumé à forte saveur, et ce ne sera que le très bas prix qui pourra les induire à faire l'achat de fromage ou de beurre à forte saveur.

L'augmentation de la consommation du beurre de belle qualité en Grande-Bretagne est énorme, et tant que la qualité se maintiendra bonne, à saveur fraîche et douce, il est probable que la demande absorbera tout surcroît de production.

Agriculture et Industrie laitière.

ELLE ÉTAIT POSSIBLE ET PROFITABLE.

Bien qu'il parût évident que la fabrication du beurre en hiver était une industrie susceptible d'être développée avec profit pour les intéressés, il y avait des obstacles à son établissement. Quelques contradicteurs prétendaient qu'il n'était pas possible de la faire prospérer, parce que les chemins étaient mauvais en hiver et que le lait ou la crème ne pourraient pas être livrés régulièrement. D'autres disaient que la température était trop froide, et que les vaches ne pourraient pas être tenues au lait d'une manière satisfaisante. D'autres encore disaient que les vaches seraient tellement affaiblies par la lactation de l'hiver, que le rendement de lait durant l'été serait grandement diminué. On disait aussi que la crème et le lait se congèleraient, et que par là la qualité du beurre serait grandement endommagée. Il était évidemment nécessaire pour l'établissement de cette industrie qu'on recherchât au moyen d'expérimentations sur une assez grande échelle, si elle était entièrement praticable et si elle pouvait devenir raisonnablement profitable. Les deux stations de laiterie à Mount-Elgin et à Woodstock, Ontario, ont été établies pour décider cette question. L'expérience pouvait seule nous mettre en état de répondre aux objections. Au bout de trois années d'expérience dans la conduite de ces stations de laiterie d'hiver, je puis dire que je n'avais pas rencontré un seul obstacle qui ne fût pas surmontable au moyen d'une bonne gestion. La saison froide est favorable à la fabrication du bon beurre. Même sans le secours d'entrepôts froids, ce beurre ne se détériore pas promptement. Je fis congeler de la crème jusqu'à ce qu'elle fût durcie, et j'en fis faire du beurre, et ce beurre était aussi bon qu'aucun autre. Je soumis des échantillons de beurre aux membres de l'Association beurrière et fromagère de la Chambre de Commerce de Montréal, numérotés de 1 à 9, et je laissai les experts décider lequel était le meilleur. Ils choisirent le numéro 9 comme étant le plus beau de tous, et c'était précisément celui fait de crème qui avait été gelée par expérience. Quand la crème a été gelée, il est généralement nécessaire d'ajouter un levain de fermentation et de l'acidifier en la manière ordinaire pendant à peu près 24 heures avant de la baratter. Des indications sur tous les procédés de la fabrication du beurre sont données plus loin dans cette partie du rapport.

Il aurait été possible de montrer que l'industrie était praticable, sans qu'elle fût pour cela nécessairement profitable. Les prix moyens obtenus par les cultivateurs qui fournirent du lait aux stations de laiterie en 1893-94, sont comme il suit :—

Nom de la station.	Proportion pour 100 de gras.	Rendement net moyen par 100 lbs. de lait.	Maximum.	Minimum.	Prix moyen obtenu pour le beurre.
		Sous.	$ sous.	Sous.	Sous.
Mount Elgin, Ont.	3·86	91·6	1 19	63	24·23
Woodstock, Ont	3·68	85·0	0 95	79	24·42
Wellman's Corners, Ont.	3·83	93·0	1 25	73	24·34

La dépense nette occasionnée au Département pour le maintien des deux premières stations fut la suivante :—À Mount-Elgin, durant l'hiver de 1891-92, le revenu fourni par la taxe de fabrication a été de $331.86, et la dépense s'est élevée à $746.59. Toutefois, la station de laiterie fut aussi utilisée comme école de laiterie dans laquelle douze fabricants de beurre furent initiés à la pratique du métier. Ainsi tout l'excédent de dépenses sur les recettes ne fut pas perdu. Durant le second hiver de 1892-93, le revenu fut de $713.94, et la dépense pour le maintien fut de $672.31. D'autres stations furent établies dans les années subséquentes en vue d'étendre le champ des expériences utiles aux cultivateurs ; et aujourd'hui la preuve manifeste que la fabrication du beurre en hiver est possible et profitable, ce sont les 150 beurreries et plus qui sont en activité dans le cours de l'hiver actuel de 1897-98.

PREMIÈRES EXPORTATIONS DE BEURRE D'HIVER.

Ces expériences et démonstrations firent disparaître les obstacles illusoires à l'établissement de l'industrie. Dans l'automne de 1894-95, une nouvelle difficulté surgit. Tandis que la fabrication du beurre en hiver progressait d'une manière satisfaisante, des lettres furent reçues de beaucoup de cultivateurs se plaignant de ce qu'ils ne trouvaient pas d'écoulement pour leur beurre d'hiver. A ce moment le beurre des stations de laiterie d'hiver du Gouvernement se vendait 21½ sous à 22 sous la livre. Les marchands qui étaient d'ordinaire à cette époque de l'année à la recherche de beurre à acheter pour l'exportation, avaient en stock de grandes quantités de beurre fait durant l'été précédent. Une forte partie de ce beurre n'avait pas été emmagasinée au froid, n'avait pas même été gardée en lieu raisonnablement frais, et par conséquent, s'était détériorée quelque peu. Les débouchés ordinaires du commerce se trouvaient ainsi obstrués par suite des spéculations des marchands qui avaient acheté le beurre fabriqué dans l'été sans pourvoir à sa conservation en bon état, bien qu'ils le gardassent en vue d'une hausse sur le marché. Ainsi, tandis que le Gouvernement recommandait aux cultivateurs de s'engager dans la fabrication du beurre d'hiver en grand, il ne se produisait pas de demande satisfaisante pour ce beurre une fois fait.

Les causes qui avaient déterminé cet état de choses n'étaient pas ordinaires. Cela m'amena, en qualité de Commissaire de l'Industrie laitière, à recommander au Gouvernement d'accepter le beurre de fabrique de belle qualité et de l'expédier en Grande-Bretagne pour deux objets :

1° Afin de débarrasser le marché domestique du surplus de beurre d'hiver qui ne pouvait être vendu sur place, et qui, en l'absence d'une demande de beurre pour l'exportation, menaçait d'abaisser le prix du plus beau beurre de quatre ou cinq sous par livre ; et

2° Démontrer que le beurre d'hiver se ferait un nom tel sur les marchés britanniques que plus tard une bonne demande se produirait à des prix rémunérateurs.

Le beurre d'hiver s'était grandement amélioré et était tout aussi bon que le meilleur australien, et presque aussi bon que le meilleur danois. Mais les marchands anglais ignoraient cela. Tout bien considéré, le temps semblait favorable pour faire des envois en vue d'attirer la clientèle, qui pourrait en acheter de grandes quantités l'année suivante si elle avait occasion de juger de sa qualité par elle-même. En conséquence, je fus autorisé à émettre la circulaire suivante :

Département de l'Agriculture, Ottawa, 12 février 1895. Monsieur, sous instructions de l'honorable A.-R. Angers, ministre de l'Agriculture, je dois entreprendre de faire des envois de beurre de fabrique frais fait pour exportation en Grande-Bretagne.

Par suite des conditions défavorables qui existent en ce moment pour la vente de beurre de fabrique fraîchement fait en Canada, cette initiative a paru désirable et nécessaire :

1° En vue de faire une bonne réputation au beurre de beurrerie d'hiver frais fait, en le plaçant sur le marché dans les meilleures conditions ;

2° En vue d'attirer l'attention des consommateurs de la Grande-Bretagne sur l'excellence du beurre de fabrique canadien, lorsqu'il leur est fourni sans avoir subi de détérioration de qualité ;

3° En vue de démontrer aux cultivateurs canadiens que les marchés britanniques leur fournissent un débouché pour tout le beurre de fabrique de belle qualité qu'ils sont en état de fournir, et cela à des prix rémunérateurs ;

4° En vue d'aborder dans des conditions immédiatement avantageuses la question du placement du beurre canadien de fabrique sur les marchés britanniques, à la suite duquel, durant l'été, un service frigorifique doit être établi pour le transport des produits à partir des beurreries jusqu'aux entrepôts en Grande-Bretagne.

Afin de mettre les gérants de beurreries en position de faire des paiements aux patrons fournisseurs de lait ou de crème, j'ai été autorisé à faire des avances au taux de 20 sous la livre de beurre de fabrique de la plus belle qualité, fabriqué entre le 1er janvier 1895, et le 30 mars 1895, placé dans des emballages nets, propres, et expédiés à l'ordre du Commissaire de l'Industrie laitière à Montréal. Les frais de transport jusqu'à Montréal seront payés par le Commissaire de l'Industrie laitière.

Agriculture et Industrie laitière.

INSTRUCTIONS.

1° Tout beurre destiné à l'exportation, suivant cette circulaire, doit être adressé immédiatement "au Commissaire de l'Industrie laitière, à Montréal."

2° La quantité de beurre fabriqué dans les différentes semaines devra être distinguée au moyen d'une lettre ou d'un chiffre.

3° Subséquemment au premier envoi, le beurre devra être expédié des beurreries à Montréal une fois par semaine jusqu'à la fin de mars.

4° Le poids net du beurre dans chaque paquet devra être indiqué clairement sur ce paquet.

5° On devra envoyer sans retard par la poste au Commissaire de l'Industrie laitière, Ottawa, un état indiquant le nom de la beurrerie, le nom de son trésorier, le poids net du beurre, la date de fabrication, les marques distinctives, la marque d'expédition, la voie par laquelle, et la date à laquelle, le beurre a été envoyé.

6° On recommande l'emploi de boîtes carrées, de la contenance de cinquante-six livres net chacune. Elles sont en sapin (épinette), la planche de $\frac{3}{4}$ de pouces à 1 pouce d'épaisseur : elles ont douze pouces de profondeur, 11 pouces de largeur, douze pouces et demi de longueur, mesure d'intérieur. Elles doivent être doublées intérieurement d'un rang de papier parchemin. Si on ne peut se les procurer sur place, il sera possible de les obtenir au prix coûtant sur demande au Commissaire de l'Industrie laitière, Ottawa.

7° Quant à la couleur, le beurre doit être *sensiblement moins jaune* que le "beurre d'herbe de juin" ; et il doit être salé au taux de trois quarts d'once de sel fin à beurre, par livre de beurre.

Les propriétaires de beurreries qui ont un approvisionnement de beurre en excédent de la demande locale, devraient de quelque manière le livrer à la consommation aussi tôt que possible. Si un surplus de beurre canadien de fabrique devait être retenu en Canada jusqu'à la fin du mois de mars, bien que, à cause de la saison froide, il pût ne pas se détériorer, il atteindrait le marché britannique à une époque où le beurre de fabrique frais fait des laiteries d'Angleterre et de France serait abondant là. Cela occasionnerait probablement des pertes désastreuses aux expéditeurs, aux fabricants et aux cultivateurs.

A la suite de l'assistance donnée par le Gouvernement pour la présente saison, les marchands de beurre seront sans doute préparés à se charger de l'exportation du beurre d'hiver dans les années suivantes.

JAS.-W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Industrie laitière.

LA QUANTITÉ ET LE COUT.

Comme résultat une quantité de 75,926 livres de beurre fût reçue ; 34,684 furent fournies par les stations de laiterie du Gouvernement, et 41,242 livres par diverses beurreries, ainsi que l'indique le tableau suivant :—

——	Liv. de beurre.
Stations gouvernementales de laiterie à—	
Tryon, I.P.-E.	3,362
Crapaud, I.P.-E	2,967
Lennoxville, P.Q.	6,197
Renfrew, Ont.	5,246
Wellman's Corners, Ont.	11,536
Chesterville, Ont	5,376
Beurreries diverses	41,242
Total	75,926

Dans la manutention du beurre on trouva qu'une certaine quantité était impropre à l'exportation, non pas à cause de sa qualité, car tout beurre de qualité inférieure avait été rejeté, mais à cause des emballages dans lesquels il avait été placé. La quantité vendue à Montréal parce que les emballages dans lesquels il était placé le rendait impropre pour l'exportation en Grande-Bretagne, s'éleva à 18,651 livres. Elle fut vendue à Montréal au prix moyen de 20.16 sous la livre. Déduction faite des frais de transport et de la commission de vente à Montréal, ce beurre donna un rendement net de 18.84 sous la livre. La quantité exportée en Grande-Bretagne sous avance du Gouvernement de 20 sous par livre fut de 57,275 livres. Le plus haut prix obtenu en Angleterre fut de 90 schellings par quintal, pour douze boîtes de la station de laiterie du Gouvernement à Lennoxville. Le plus bas prix obtenu en Grande-Bretagne fut de 63 schellings par quintal, pour six boîtes. Le prix net moyen obtenu à Montréal pour toute la quantité exportée, déduction faite des dépenses à Montréal, fut de 14.50 sous la livre.

Le tableau suivant indique les recettes et les dépenses, et fait voir que la dépense totale sur les envois faits, en vertu de l'avance de vingt sous par livre, a été de $3,751.91 :

Dépenses.	Liv. de beurre.	$ sous.	Recettes.	Liv. de beurre.	$ sous.
Stations de lait. du Gouvern..	34,684	6,936 80	Vendu à Montréal	18,651	3,514 88
Diverses beurreries..........	41,242	8,254 06	Vendu en Grande-Bretagne...	57,275	8,304 73
Frais de transport	....	243 71	Reste.....	....	3,751 91
Frais d'entrepôt.	....	136 95			
	75,926	15,571 52		75,926	15,571 52

Cette assistance donnée par le Département au moyen des fonds publics fut aussi avantageuse aux fabricants de fromage. Ceux qui alimentent les beurreries d'hiver sont les mêmes qui patronnent les fromageries, et l'assistance que les patrons des beurreries d'hiver reçurent au moment critique jusqu'à ce que l'industrie fut bien établie, eut pour effet d'augmenter considérablement la quantité de lait fournie aux diverses fabriques, en même temps que de déterminer l'aménagement de nouvelles beurreries pour la fabrication du beurre en hiver.

Cette initiative fut considérée comme faisant partie du travail d'éducation et d'expérimentation dont l'objet était le ferme établissement de la fabrication du beurre d'hiver dans les beurreries du Canada. Les producteurs, les patrons des beurreries reçurent pour le produit de leurs fabriques durant les mois de janvier, février et mars, de trois à cinq sous par livre de plus qu'ils n'en auraient obtenu autrement, et la quantité fut sans contredit douze fois plus considérable que celle vendue par le Gouvernement. Cette initiative procura aussi aux consommateurs de la Grande-Bretagne une petite quantité de beurre canadien de fabrique à une époque où le beurre se vendait bon marché. Cela amena l'ouverture de nouveaux marchés pour le beurre canadien, et les plus grands expéditeurs de Montréal assurent qu'il en résulta une demande plus active dans le cours de l'été suivant, par suite de la réclame faite au beurre canadien par l'action du Département.

PROGRÈS NOUVEAUX DANS LA PRODUCTION.

Puisqu'il existe, tant sur les marchés canadiens que sur ceux de la Grande-Bretagne, une demande active pour du beurre de fabrique de belle qualité fait en hiver, et puisqu'il est possible de conduire les opérations de manière à produire un bon article, ce qu'il faut maintenant, c'est un progrès dans les méthodes de production et de manipulation du lait et dans les méthodes de fabrication et de vente du beurre, qui permette de réduire les frais au plus bas possible et de livrer un produit de la plus grande valeur commerciale. Il reste encore des difficultés à surmonter dans cette partie des opérations qui ont lieu chez le cultivateur producteur de lait.

Agriculture et Industrie laitière.

La vache laitière est un animal sensitif, et par son rendement de lait répond vivement aux conditions favorables ou défavorables dans lesquelles elle se trouve. Une étable confortable est essentielle pour que l'industrie laitière d'hiver soit profitable. Il faut que l'étable soit bien éclairée et raisonnablement chaude. La température ne doit pas descendre au-dessous de 45 degrés, et ne doit pas s'élever au-dessus de 65. Elle doit être tenue propre et les animaux doivent être tenus propres. Etriller les vache une fois par jour dans l'étable augmentera souvent le rendement du lait, et le revenu net fourni par le troupeau sera grossi comme si le prix du beurre était élevé de deux sous la livre. Une condition défavorable empêchera une vache de donner son maximum de rendement, et rendra plus difficile la production de lait de la meilleure qualité. Une étable à vaches de construction ancienne et défectueuse peut être rendue au moins confortable temporairement en clouant, à l'intérieur, des planches, entre lesquelles et le mur extérieur, on bourrera de la paille.

C'est un bon plan de passer à l'eau de chaux deux fois par année l'intérieur de l'étable à vache. Cette pratique, suivie en Grande-Bretagne, a aidé grandement à maintenir la santé des bestiaux, et aussi, sans doute, leur aptitude productrice.

Dans l'exploitation des vaches pour la fabrication du beurre en hiver, il est désirable qu'il y ait dans le troupeau des vaches fraîchement vêlées. Quand même un cultivateur prendrait toutes les précautions pour faire vêler ses vaches toutes en septembre, il verrait bientôt qu'elles donnent veau à différentes saisons de l'année, et un producteur de lait peut obtenir le revenu le plus fort en ayant soin d'avoir des vaches fraîches vêlées en toutes saisons de l'année. Par ce moyen il aura un approvisionnement plus régulier de lait ; ce lait aura une saveur plus riche et meilleure et on en obtiendra une séparation plus complète de la crème du lait, que le lait soit mis à crémer dans des plats peu profonds ou dans des bidons profonds. Quand on a recours à l'écrémeuse centrifuge, la différence dans la séparation n'est pas très sensible, car par ce procédé virtuellement toute la crème est enlevée du lait, même si toutes les vaches du troupeau sont anciennement vêlées. Des indications supplémentaires sont données sur ce sujet à la page 66.

Un approvisionnement abondant de fourrage succulent doit être obtenu pour consommation en automne, en hiver et dans le printemps. Un ensilage dont la plus grande partie se compose de blé-d'Inde semble être ce qu'il y a de moins coûteux et de meilleur. Un ensilage fait d'un mélange de blé-d'Inde, de fèves à cheval, ou de fèves Soja, et de têtes de soleils, permettra de nourrir un animal à meilleur marché qu'en employant un ensilage fait de blé-d'Inde seulement. Il est difficile en quelques années d'arriver à la connaissance exacte de la valeur relative des différents aliments pour la production du lait. Il y a tant de variabilité dans la même vache, que placée dans les mêmes conditions, elle pourra, suivant les années, donner des quantités très différentes de lait.

BLÉ-D'INDE FOURRAGE.

Dans la culture du blé-d'Inde fourrage il est importaut de noter quelques points : Ils sont ou ignorés ou négligés par beaucoup de cultivateurs. Il faut donner au blé-d'Inde un bon élan. La terre doit être bien fumée près de la surface, ou bien le semis doit se faire sur un fond préparé par l'enfouissage d'un gazon de trèfle ou d'herbe.

Si le sol est envahi par les mauvaises herbes ou gazonné, une culture de surface répétée à dix jours d'intervalle, de bonne heure au printemps, donnera l'élan à la végétation des herbes adventices, et elles seront détruites lors de la seconde culture préparatoire au semis de blé-d'Inde. Le travail nécessaire pour tenir le champ net durant l'été sera grandement diminué par ce traitement du printemps.

On devra choisir une variété de blé-d'Inde qui arrive à la période de croissance où le grain se lustre avant la saison accoutumée des gelées l'automne.

Il faut le semer en rangs ou en buttes espacées d'au moins trois pieds. Si on le sème en rangs, il faudra le mettre assez clair pour qu'il n'y ait pas plus de trois tiges au pied dans chaque rang ; si on le sème en buttes, il ne devra pas y avoir plus de six tiges par butte. Si la semence est saine et d'une bonne proportion de vitalité, à peu près vingt livres de semence par acre suffisent.

Il est bon en général de herser le champ de blé-d'Inde avec une herse légère lorsque les tiges sont à peu près de quatre pouces sorties de terre. Cela est surtout d'un bon effet lorsque la terre s'est durcie à la surface à la suite d'une pluie. Mais la terre devra être assez sèche pour pouvoir se travailler parfaitement avant que le hersage se fasse. La culture devra être fréquente et toujours peu profonde. Les racines du blé-d'Inde poussent de côté ; lorsque, par le binage, ces racines sont coupées, la récolte est grandement endommagée.

L'état le plus favorable pour la coupe du blé-d'Inde destiné à être ensilé, c'est lorsque les grains dans les épis ont toute leur grandeur mais avant qu'ils aient commencé à se durcir. C'est généralement l'époque à laquelle les feuilles d'en bas de la tige commencent à jaunir et à sécher. A ce moment les plantes contiennent la plus grande quantité de matière digestible, et sont dans l'état où il est le plus facile de les conserver. La valeur nutritive de la récolte par acre est la plus grande lorsque la récolte atteint le point de maturation, sans être tout à fait mûre.

COUPE DU MAÏS.

La coupe à la main du maïs fourrage a été trouvée le procédé le plus économique pour la plupart des cultivateurs. Si l'on laisse la récolte à sécher sur le champ jusqu'à ce qu'elle ait perdu quinze à vingt pour cent de son eau, un odeur aromatique, se produira ; l'ensilage aura une senteur plus agréable.

Le maïs doit être coupé l'automne avant qu'il y ait aucun danger de gelée qui l'endommagerait dans une mesure, si elle survenait avant que la coupe fut complétée. Une fois partiellement séché, il peut être remisé lâchement, les tiges placées debout, dans un hangar ou un grenier. Les tiges ne doivent jamais être couchées en gros tas sur les côtés, car elles chaufferaient et moisiraient. Si le blé-d'inde est laissé dans le champ attaché fermement par le haut au moyen de corde à foin, de corde à paille ou de fil d'engerbage, il se gardera sans grande déperdition tard dans l'automne ; il pourra être alors transporté dans la cour, où une construction presque aussi utile qu'un silo pour une petite quantité de blé-d'Inde, peut être faite. Ce procédé n'est pas nouveau pour les cultivateurs de l'Ouest d'Ontario, mais il est nouveau pour les habitants de beaucoup de parties du Canada. Il consiste à planter en terre un certain nombre de pieux terminés en fourche ; en plaçant des perches dans les fourches, on a un échalas à blé-d'inde très simple. En couchant quelques vieilles perches sur la terre, comme base à la meule, le maïs peut être placé debout appuyé sur l'échalas à une épaisseur de deux ou trois pieds de chaque côté. Des perches, ou traverses ordinaires, peuvent alors être placées à l'extérieur des tiges de maïs, des deux côtés, sur la longueur, le tout attaché vers le sommet des tiges de maïs au moyen de cordes à foin ou à paille. Si alors quelques planches sont posées sur le dessus et sur les côtés, de manière à ce qu'elles chevauchent les unes sur les autres, elles draineront toute l'eau. Les tiges de maïs peuvent être enlevées d'une extrémité sans beaucoup plus de perte que lorsque la récolte est mise en silo ; et la dépense pour la mise en meulons de cette manière est très faible. N'importe qui peut faire une construction de cette sorte en quelques heures. J'ai trouvé cette méthode tout à fait satisfaisante dans les années passées, et le plus grand danger à courir c'est que si l'on met de la paille sur les traverses comme fonds, elle deviendra un lieu de propagation pour les souris ; mais sauf cela, le blé-d'Inde se conserve bien, et la seule perte subie est celle de quelques épis exposés à l'action de l'air extérieur.

LE MÉLANGE ROBERTSON POUR ENSILAGE.

Ce mélange se compose de blé-d'Inde, de fèves à cheval et de têtes de soleils. Il semble devoir fournir aux bestiaux tous les éléments nutritifs requis.

Des expériences sont à se faire pour découvrir s'il est possible d'obtenir une variété de fèves Soja qui poussera bien dans ces endroits où la fève à cheval ne paraît pas prospérer, surtout parce qu'elle y est sujette aux attaques de maladies fongueuses et d'insectes nuisibles.

Agriculture et Industrie laitière.

Le maïs—la grande plante-soleil du continent—est indubitablement la plante la plus avantageuse à ensiler ; mais quelque parfaitement qu'on lui conserve sa succulence, son odeur, sa saveur et sa couleur, le maïs n'est pas un aliment complet pour le bétail. Par sa merveilleuse faculté de puiser dans l'air les matériaux pour la formation de l'amidon, de la gomme, du sucre, le maïs est un véritable accumulateur de force et d'énergie solaire. Il contient beaucoup plus de carbohydrates ou "éléments producteurs de chaleur," que d'albuminoïdes ou "éléments producteurs de chair." Dans un acre de maïs-fourrage ces derniers sont bien présents en assez grande quantité, mais pas dans la proportion voulue par rapport aux autres éléments.

La fève à cheval, ou féverole des champs (*Faba vulgaris*, var. *equina*) parait être un bon supplément pour le blé-d'Inde, par suite de la forte proportion de substances albumineuses qu'elle fournit. Sa tige, rigide et droite, est de forme rectangulaire. Elle atteint ici une hauteur de trois à cinq pieds, et elle a en Angleterre et en Ecosse une hauteur de trois à six pieds.

En Canada, dans les champs, elle atteint de trois pieds et demi à cinq pieds. Elle produit des cosses à partir de six ou huit pouces du pied de la tige jusqu'au sommet. Les fèves mûres sont d'une couleur brune grisâtre, d'une forme oblongue, arrondie, le diamètre le plus long mesurant un demi-pouce, et le diamètre le plus court à peu près trois huitièmes de pouce.

Bien que les albuminoïdes et les carbohydrates (sous forme d'amidon, de gomme, de sucre et fibrine) soient contenus en proportion presque convenable dans le mélange de maïs et de fèves à cheval, celui-ci reste toujours un aliment incomplet par suite de l'insuffisance de la matière grasse. Le soleil (*Helianthus annuus*) croît avec luxuriance sur toute la zone tempérée de notre continent, et les graines contiennent une forte proportion de matière grasse. La variété connue sous le nom de *Mammoth Russian* (Russe Mammouth), cultivée en rangs espacés de trois pieds, et les tiges distantes de dix-huit pouces dans le rang, a donné sept tonnes et demie de têtes de soleils à l'acre. Suivant les analyses faites par M. Shutt, elles contenaient 352 livres d'albuminoïdes et 729 livres de gras par acre.

Le tableau suivant indique les quantités d'éléments nutritifs qui peuvent être obtenus par acre :—

QUANTITÉS D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS PAR ACRE.

——	Albuminoïdes.	Carbohydrates.	Matière grasse.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.
Blé-d'Inde (9,000 livres de solides)....	873	7,371	288
Fèves à cheval (douze tonnes à l'état vert)....	653	1,814	167
Têtes de soleils (sept tonnes et demie)....	352	2,373	729
Foin (mêlé, deux tonnes)....	271	2,888	97
Racines (carottes ou betteraves, vingt tonnes)	480	4,320	68

Un des objets que l'on a en vue dans l'alimentation du bétail, c'est de transformer cette matière brute nutritive en substances alimentaires mieux adaptées à l'usage de l'homme. Un homme intelligent achète des vaches et leur donne à manger des tiges de maïs ; la vache consomme ces tiges et l'homme est mis à même de boire de la crème. Le sol, les plantes et les animaux sont tous des agents de transformation, et l'objectif, c'est une abondance d'aliments et de facilités pour l'humanité.

ÉPOQUE DU SEMIS.

Le temps le plus propice pour semer le maïs fourrage, c'est dans les derniers dix jours du mois de mai, ou assez tard dans la saison pour éviter les gelées de la nuit, et assez de bonne heure pour donner aux plantes l'avantage d'une saison aussi longue que possible pour leur croissance. Les fèves à cheval et les soleils sont moins sujets à souffrir des gelées que le blé-d'Inde.

Dans toute la province d'Ontario et dans la partie ouest de la province de Québec, les fèves à cheval peuvent avec avantage être semées de deux à trois semaines plus tard que le maïs. Dans toute l'étendue des Provinces maritimes, elles peuvent être semées en même temps, ou à peu près en même temps, que le blé-d'Inde.

Les soleils doivent être semés aussi de bonne heure le printemps que possible, autrement les têtes ne mûriraient pas assez vite pour être mises en silo.

PROPORTION.

Le mélange devrait contenir à peu près dix tonnes de maïs fourrage par tonne de fèves à cheval et par tonne et demie de têtes de soleils. Pour l'obtenir dans ces proportions, il faut cultiver un quart d'acre de soleil et une demi-acre de fèves à cheval par acre de blé-d'Inde.

COMMENT SEMER.

Le blé-d'Inde devra être semé et cultivé en la manière déjà indiquée. Les fèves à cheval devront être semées à part du blé-d'Inde, en rangs espacés de trois pieds, et avec de trois à six grains par pied linéaire dans chaque rang. L'outillage usité pour semer et cultiver le blé-d'Inde peut être employé pour cultiver cette dernière plante également. Celle-ci prospère sur les sols argileux. Elle semble se complaire sur les sols mouilleux, non drainés. Les grains de soleils doivent être semés par eux-mêmes en rangs espacés de trois pieds. Considérant le prix de la semence, c'est une économie d'en semer à peu près cinq livres par acre. Il ne faut pas laisser plus qu'une plante par pied pousser dans chaque rang. Si elles poussent plus drues, il faut les éclaircir, laissant une plante (la plus robuste) à tous les douze ou dix-huit pouces dans chaque rang.

Le mélange Robertson doit être donné avec à peu près quatre livres de moulée ou de grain par tête de moins par jour qu'on n'en donne avec l'ensilage ordinaire de blé-d'Inde. Dans l'appendice de ce rapport, à la page 72, on trouvera des renseignements sur l'engraissement des bestiaux au moyen de ce mélange.

ENSILAGE COMPOSÉ D'AUTRES PLANTES.

On a fait de l'ensilage composé de grains mêlés—avoine, orge et pois,—aussi de pois, aussi de seigle, aussi de trèfle.

Dans une expérience à la Ferme expérimentale, on ensila une récolte de grains mêlés,—avoine, orge et pois. On la plaça au fond d'un silo, et à peu près 100 tonnes de blé-d'Inde vert furent jetées par dessus. Un fois l'ensilage de blé-d'Inde consommé, la récolte de grains mêlés en fut sortie en excellente condition, et servit à l'alimentation des bestiaux et des veaux jusque dans les mois de mai et de juin de l'année suivante.

Lors d'une autre expérience, un champ de pois fut récolté lorsque les cosses étaient pleines mais pas encore mûres, et mis en silo. Cet ensilage de pois se conserva en assez bon état, mais chaque fois que la surface était remuée, il s'en échappait une forte odeur d'ammoniaque.

Dans une autre expérience un champ de seigle de deux acres fut mis en silo le 16 juillet. On commença aussitôt à le faire manger. On l'avait laissé un peu trop mûrir et sécher. Pour faire de l'ensilage de seigle, la récolte doit être coupée lorsqu'elle est encore décidément verte, et elle doit être ensilée sans avoir été laissée à sécher beaucoup.

Une quantité de trèfle de la seconde récolte de la saison fut mis en silo. Rentré sans avoir été passé par le coupeur mécanique, il se tassa inégalement, laissant des espaces

libres ici et là. De la moisissure se produisit à ces endroits. La plus grande partie du trèfle se conserva bien, et les bestiaux le goûtèrent fort.

En faisant de l'ensilage de plantes diverses, seigle ou trèfle, il est désirable d'ensiler les récoltes à l'état vert et succulent. Elles doivent être passées sous le couteau mécanique afin d'assurer une distribution égale et un tassage serré. Il faut les soumettre à une forte pression, soit par l'application d'une pression extérieure artificielle, ou en les plaçant au fond d'un silo qui doit être bientôt rempli d'ensilage de blé-d'Inde. Les petits espaces laissés libres entre les tiges de plantes comme l'avoine, les pois, le seigle, le trèfle et l'herbe, renferment suffisamment d'air pour déterminer la moisissure et la décomposition, à moins qu'une pression ne soit appliquée pour l'exclure.

Un silo offre un endroit convenable pour la conservation de ces récoltes lorsque le temps est défavorable pour les conserver à l'état de fourrage sec. Mais lorsqu'il est possible de les conserver comme fourrages secs, le résultat est plus satisfaisant que lorsqu'ils sont convertis en ensilage.

UN SILO.

Un silo est une commodité dont tout cultivateur laitier devrait se pourvoir. Il n'est pas nécessaire que ce soit une construction dispendieuse. Elle doit être assez solide pour tenir le maïs lorsque celui-ci est coupé par morceaux de un demi-pouce à un pouce de longueur. Il doit être suffisamment étanche, de manière à exclure l'air, une fois que l'ensilage s'est tassé.

Ses principales qualités devront être la force, afin de résister à la pression exercée par son contenu vers l'extérieur ; l'exclusion de l'air déterminée par le mode de construction des murs, et une contenance telle en profondeur, que l'ensilage puisse se tasser en masse compacte. On peut obtenir pour la plupart des silos des murs résistants par l'emploi de montants de 2 pouces par 10 ou de 2 pouces par 12, espacés de 18 pouces à 2 pieds. Un fond d'argile ou de terre est des plus économique, et aussi bon que n'importe quel autre. L'intérieur des murs du silo peut être terminé au moyen d'un seul rang de planches clouées horizontalement sur les montants. Ces planches doivent être embouvetées et planées sur la face intérieure. On ajoutera à la force de résistance de la construction en laissant, de deux en deux, les planches se prolonger aux coins, de manière à faire un joint fermé. Les coins du silo intérieurement devront être remplis au moyen d'une planche ou d'un madrier de dix pouces de largeur, placé debout. L'espace triangulaire derrière cette planche ou ce madrier doit être rempli de sable ou de sciure de bois. Je considère que des montants de 2 pouces par 10 ou de 2 pouces par 12, avec un rang de planches embouvetées saines, clouées horizontalement à l'intérieur, suffisent pour conserver l'ensilage d'une manière satisfaisante. Des amplifications à ce mode de construction peuvent dans certains cas être avantageuses au point de vue de la commodité.

Afin de construire un silo moyennant la moindre dépense d'argent, le cultivateur qui a du bois sur pied peut sortir les pièces équarries sur une face. Ces pièces peuvent être placées dans une tasserie dans la grange et doublées intérieurement d'un rang de planches embouvetées et clouées horizontalement. Cette grande boîte ou silo, doit être construite à coins entrelacés, les planches, de deux en deux, passant sur le poteau du coin et étant cloués sur lui. Cela prévient effectivement la distension du silo aux coins.

Si une partie de l'ensilage autour des coins se congèle, cela est plutôt un inconvénient qu'une perte. Cette partie doit être mêlée a l'ensilage chaud, pris dans le milieu du silo avant d'être donné à manger aux bestiaux.

COUVERTURE DE L'ENSILAGE.

En remplissant le silo, il faut prendre bien soin de répandre l'ensilage également sur la surface ; autrement les feuilles et les parties les plus légères se trouveraient en un endroit, les tiges et les épis en un autre. L'ensilage sur les côtés et dans les coins du silo devra être foulé aussi dur que posssible. Puis aussitôt que le silo est rempli, il doit

8c—5½

être recouvert d'une couche de quatre ou six pouces de paille hachée, et cette paille hachée par 18 pouces à 2 pieds de paille longue ordinaire.

Dans l'enlèvement de l'ensilage, il n'est pas à propos de découvrir une grande surface du silo en une fois. Lorsque cela est possible, on ne devra découvrir l'ensilage que sur une surface de grandeur telle que six pouces en profondeur suffiront pour soigner les animaux chaque jour. Une moitié ou un quart de l'ensilage peut être découvert en un coup, et on peut, au moyen d'un couteau à foin, pratiquer une coupe perpendiculaire, qui ne se moisira que légèrement. Lorsqu'une trop grande surface de l'ensilage est exposée à l'air, il en résulte de mauvaises odeurs et un développement de moisissures. L'étable en est parfois infecté, et cela donne lieu à la croyance que l'alimentation à base d'ensilage communique une saveur au lait. Ces saveurs se communiquent au lait par l'entremise de l'atmosphère, et non par l'alimentation.

RATIONS POUR VACHES.

Il ne paraît pas profitable de donner à manger à de bonnes vaches laitières, de taille moyenne et de race ordinaire, plus que de sept à neuf livres de grain ou de mouture mêlée par jour chacune, même lorsqu'elles sont à la période de l'année où leur rendement de lait est le plus fort. Chaque cultivateur est tenu de composer la ration de ses vaches des matériaux qu'il a à sa disposition, mais comme exemple de ration, la suivante peut guider utilement. La partie de la ration consistant en fourrage grossier peut être préparée dans les proportions suivantes. Il est préférable que les racines moulues et que le foin et la paille soient passés au couteau mécanique.

50 livres d'ensilage.
15 livres de carottes, de betteraves des champs ou de betteraves à sucre.
5 livres de foin.
5 livres de paille.

On peut donner de ce mélange à chaque vache autant qu'elle en peut manger par jour sans rien laisser et à cela il faut ajouter de trois à neuf livres de moulée ou de grain concassé, suivant l'appétit de la vache (qu'un bon emboucheur sera bientôt en état de juger). Un repas de paille longue ou de foin long pourra être donné vers le milieu du jour. Lorsqu'une vache en bon état de chair a dépassé la période de sa plus forte lactation, la portion de grain peut être diminuée par degrés, jusqu'à ce que la vache qui a été au lait huit mois ou plus, en arrive à ne recevoir plus que trois livres de moulée par jour outre le fourrage grossier mentionné ci-haut. La moulée peut consister en farine de pois, d'avoine d'orge, ou de blé, lorsque ce grain est à assez bon marché. Lorsqu'on est forcé d'acheter au dehors une partie des aliments, il est généralement profitable d'employer par jour par tête deux livres de tourteaux de lin ou de tourteaux de graine de coton, et deux ou trois livres par jour par tête de son de blé. Un mélange modèle pour les vaches laitières serait dans la proportion d'une partie de tourteaux de graine de coton, une partie de tourteaux de graine de lin, deux parties de son et deux parties de farine de grains mêlés tels qu'on peut se les procurer sur la ferme.

Les carottes, les betteraves des champs et les betteraves à sucre conviennent mieux pour l'alimentation des vaches laitières que les navets. Les navets conviennent admirablement pour l'alimentation de bestiaux en voie de développement, en voie d'engraissement ou de vaches ne donnant plus de lait. Les bestiaux de tout ordre semblent bénéficier sous le rapport de la santé et de la vigueur d'une distribution de racines chaque jour, en outre d'aliments succulents sous forme d'ensilage.

UNE PROPRETÉ SÉVÈRE EST DE RIGUEUR.

Le pis, les flancs et le ventre de la vache doivent être époussetés nets, puis frottés au moyen d'un linge humecté ou humide, avant qu'elle soit tirée. Ce prévient la chute de particules poussiéreuses, et autres choses, de la peau et des p de la vache dans le seau à lait. La propreté la plus grande qu'il soit possible d'atteindre et de

pratiquer, est nécessaire. L'aération du lait dans l'étable en hiver ne produit pas de bons résultats. L'aération du lait dans ces circonstances produit l'un ou l'autre de ces deux effets, ou bien les deux à la fois : un peu de l'odeur, ou des causes de l'odeur sous forme d'huiles volatiles, est enlevé du lait, et les germes de toute nature contenus dans l'air sont introduits dans le lait. Il n'y a rien dans l'air d'une étable à vache ordinaire qui en s'introduisant dans le lait puisse l'améliorer. Par conséquent, moins le lait est mis en contact avec cet air, mieux c'est. Il n'existe pas dans le lait d'huile volatile naturelle qui le rende impropre à la fabrication du beurre, à moins que la vache n'ait reçu comme aliments quelque substance nuisible sous ce rapport, telle que les navets ; et l'aération n'enlèvera qu'une très faible partie de cette odeur. Dans le lait net et pur la prétendue odeur de vache est un parfum délicieux, tandis que cette autre odeur de vache qui provient de la malpropreté des étables, du fumier et autres choses, est abominable.

CAUSES DES SAVEURS DANS LE LAIT.

La saveur du beurre provient de l'une de trois causes, ou de trois causes réunies La matière grasse du beurre a une légère saveur beaucoup plus perceptible dans le lait de vaches fraîchement vêlées que dans le lait de celles qui ont été au lait plus de six mois. Une autre saveur du beurre, bien qu'elle ne soit pas essentielle, est celle qui résulte de l'addition de sel. La troisième et importante saveur du beurre est celle qui provient de l'acidification de la crème. Cette saveur est influencée dans une grande mesure par la manière dont la crème est préparée pour le barattage. La fermentation, ou mûrissage, de la crème est déterminé par l'action de formes très petites de vie qui s'introduisent dans le lait ou dans la crème, par l'intermédiaire de l'atmosphère, des ustensiles, de la vache ou de la personne qui tire la vache. Ces formes inférieures de vie produisent la fermentation du lait ou de la crème ; elles produisent en même temps une saveur et une odeur, en d'autres termes, un goût et une senteur, qui leur sont propres. Si l'atmosphère d'une étable ou d'une laiterie émet une odeur désagréable, il est vraisemblable que les formes minuscules de vie présentes dans l'atmosphère détermineront les mêmes odeurs désagréables dans les produits laitiers faits du lait ou de la crème exposés au contact de cette atmosphère. De l'autre côté, si l'atmosphère de la laiterie émet une odeur agréable, le beurre ou le fromage fait du lait ou de la crème exposés à cette atmosphère, auront probablement une saveur et une odeur agréables. Dans les cas où des bactéries qui sont les causes d'odeurs et de saveurs désagréables, ont contaminé le lait ou la crème, on peut appliquer avec avantage la pasteurisation. "Pasteurisation" vient du nom de ce Français éminent et bienfaisant, Louis Pasteur, qui a tant fait pour découvrir les conditions d'existence des formes de vie les plus petites. En élevant la température du lait ou de la crème jusqu'à peu près 155 degrés Fahrenheit, et les maintenant à cette température pendant cinq minutes, presque tous les organismes vivants qui y sont contenus périssent. Cette température ne stérilise pas complètement le lait ou la crème, ni ne détruit tous les organismes vivants, à l'état de spores ou à leur plein développement, qui s'y trouvent. Mais pour les fins pratiques du commerce, elle détruit ces formes de vie qui, dans l'acidification de la crème ou l'affinage du fromage développent des saveurs peu désirables. Une fois la crème pasteurisée, il faut y ajouter une petite quantité de crème, de lait de beurre ou de lait écrémé contenant ces formes de vie ou ferments qui par leur action déterminent des saveurs et des odeurs désirables. C'est ce qu'on appelle un ferment ou "levain de fermentation". Des détails à ce sujet sont donnés dans les alinéas 19 à 22, pages 68 et 69.

CONCLUSIONS.

Ainsi, par l'industrie laitière d'hiver, poursuivie surtout dans les fabriques coopératives, les recettes des cultivateurs peuvent être grandement augmentées, sans grand surcroît de charges, si ce n'est sous forme de main-d'œuvre répartie plus également d'un bout de l'année à l'autre. Une grande partie du labeur dur, épuisant, de la ferme, jusqu'à présent laissé à la femme, peut être transféré aux fabriques ; et la coopération

donnera ainsi plus de loisirs en même temps qu'elle augmentera les profits. Si les cultivateurs veulent donner leur attention à ces points importants de l'industrie laitière d'hiver et de l'industrie laitière d'été, garder leurs vaches en bonne condition en leur donnant à manger des aliments succulents tout en étant peu dispendieux, et faire en sorte que le produit soit de la meilleure qualité au prix de revient le plus bas, ils deviendront plus riches, cultivateurs plus habiles et hommes d'affaires plus capables, et en somme meilleurs citoyens. L'extension de l'industrie laitière dans l'économie agricole du Canada, fera plus pour le bien-être matériel du pays qu'aucune chose que je connaisse en ce moment. Son développement ne devra pas faire négliger les autres branches telles que l'engraissement du bétail, l'extension de l'industrie porcine, l'accroissement de la production des volailles et des œufs, la culture et l'exportation des fruits.

LA FABRICATION DU BEURRE.

Un plein dé de lait de qualité moyenne contient plus de dix millions de globules de matières grasses. Ils sont plus légers que le liquide ambiant ou sérum du lait, dans lequel ils flottent ; par le repos, ces globules s'amassent à la surface. La crème n'est rien autre chose que cette partie du lait dans laquelle les globules de matières grasses sont rassemblés en plus grand nombre que dans les autres parties du liquide. La crème n'a pas de proportion fixe et constante de matières grasses. Sur 100 livres de crème, il peut y avoir seulement 8 livres de matières grasses, comme il peut y en avoir 75 livres.

SÉPARATION DE LA CRÈME DU LAIT.

Il existe deux méthodes générales de séparer la crème du lait : la méthode naturelle, par le repos, et la méthode mécanique ou centrifuge.

Dans la méthode naturelle, la gravitation attire les parties les plus douces du lait qu'on appelle communément le lait maigre, vers le fond du vaisseau qui le contient, et les globules de matières grasses sont naturellement poussés vers le haut et s'amassent à la surface. On donne le nom de sérum du lait à la partie douce et liquide qui contient de la caséine, de l'albumine, du sucre et des sels presque complètement dissous. Quelquefois le sérum devient visqueux et gluant, et une faible partie de ce sérum adhère aux globules de matières grasses et forme comme un enduit de gomme qui les empêche de remonter à la surface.

Dans le lait, immédiatement après la traite, il se forme une petite quantité de lacto-fibrine, dont le tissu délicat ressemble à celui de la fibrine qui se forme dans le sang et qui le fait coaguler, en sortant d'une artère ou d'une veine. Cette substance retarde, elle aussi, la séparation de la crème du lait.

Dans la méthode mécanique, la force centrifuge agit sur le lait dans un bol en acier auquel on imprime un mouvement de rotation très rapide ; certaines machines font 7,000 révolutions à la minute. Sous l'action de cette force, le sérum du lait est projeté en dehors contre les parois intérieures du bol, et les globules de matières grasses sont attirés vers le centre ; sous forme de crème, ces globules sont ensuite déversés, mécaniquement, dans un autre récipient, pendant que le sérum, qui n'est rien autre chose que le lait écrémé, s'en va dans un troisième. La machine qui sert à cette opération s'appelle une écrémeuse centrifuge.

Les données qui vont suivre sont tirées d'expériences faites dans les stations de laiterie, et on en trouvera tous les détails dans les rapports annuels.

MISE À CRÉMER DU LAIT.

1. Tout le lait doit être soigneusement passé au tamis, immédiatement après la traite.

2. Lorsqu'on se sert de vaisseaux plats, il faut les placer dans une pièce dont l'atmosphère est pure et dont la température est aussi égale que possible, entre 50° et 60° Fahr.

3. Lorsqu'on met le lait dans des bidons profonds, l'eau dans le réservoir doit être maintenue à 45° Fahr., ou aussi près de 45° que possible. Il est avantageux d'avoir une provision de glace pour mettre dans l'eau.

4. Lorsqu'on n'a pas à sa disposition de l'eau de source en abondance, on peut se procurer le refroidissement d'une manière économique en amenant l'eau jusqu'au fond du réservoir au moyen d'un tube, ce qui force l'eau plus chaude de la surface à s'écouler par-dessus les bords. Si l'eau est rare, on peut la faire déverser dans une auge pour les animaux.

5. Il est avantageux de mettre le lait à crémer aussitôt que possible après la traite. Dans une expérience faite avec des bidons profonds, il a été constaté que la quantité de matière grasse restée dans le sérum du lait était de 11·48 pour cent plus considérable lorsque le lait était resté une heure avant d'être mis à crémer sur la glace, que lorsqu'il avait été mis immédiatement après la traite.

6. Il y a peu de différence dans la quantité de matières grasses recueillies dans la crème lorsque l'opération se fait entre 88° à 98° Fahr. La perte de matières grasses est de 2·53 pour 100 plus grande à 78° qu'à 98° Fahr.

7. Le lait doit reposer environ 22 heures. On retrouve 8 pour 100 de plus de matières grasses dans le lait écrémé, quand le lait n'a reposé que 11 heures, que lorsqu'il a reposé 22 heures, dans des bidons profonds, dans l'eau glacée.

8. Pour le lait ordinaire, il n'y a pas d'avantage à ajouter de l'eau pour l'éclaircir, avant de le mettre à crémer. Lorsque le lait est mis à crémer dans des bidons profonds plongés dans l'eau glacée, on n'a constaté aucune différence appréciable dans la quantité de matière grasse restée dans le lait écrémé, lorsque l'opération a été faite : 1°, en ajoutant 25 pour 100 d'eau à 160° Fahr.; 2°, en ajoutant 25 pour 100 d'eau, à 69° Fahr., et 3°, en ne mettant pas d'eau du tout.

ÉCRÉMAGE DU LAIT PROVENANT DE VACHES AYANT VÊLÉ DEPUIS PLUS DE SIX MOIS.

Le lait des vaches qui ont vêlé depuis plus de six mois ne rend pas sa crème aussi facilement que celui des vaches qui ont vêlé plus récemment.

Pendant les temps froids d'automne et d'hiver, en mettant crémer, dans des bidons profonds plongés dans l'eau froide, à une température de 38° ou 40° Fahr., pendant 22 heures, le lait de vaches qui ont vêlé depuis 6 à 12 mois, environ 33 pour 100 de la quantité totale des matières grasses restent dans le lait écrémé.

Lorsque le lait de vaches qui ont vêlé depuis moins de 6 mois est mis à crémer dans les mêmes conditions, on retrouve de 7 à 15 pour 100 de matières grasses dans le lait écrémé.

Lorsqu'on ajoute le lait d'une vache récemment vêlée au lait de huit vaches qui ont vêlé depuis plus de 6½ mois, et lorsque ce lait est mis à crémer, comme il est dit ci-dessus, on retrouve environ 14 pour 100, de la quantité totale de matières grasses dans le lait écrémé.

En automne et en hiver, lorsque le lait de vaches qui ont vêlé depuis plus de six mois est mis à crémer dans des vaisseaux plats, pendant 22 heures, on retrouve de 5 à 15 pour 100 de la quantité totale de matières grasses dans le lait écrémé.

Au moyen de l'écrémeuse centrifuge, toute la matière grasse du lait, moins environ 3 pour 100 de la quantité totale, peut être convertie en crème, quelle que soit la saison de l'année, ou quel que soit le temps écoulé depuis que les vaches ont vêlé.

SÉPARATION DE LA CRÈME DU LAIT PAR LA MÉTHODE CENTRIFUGE.

10. Le lait destiné à l'écrémeuse doit être soigneusement passé au tamis et chauffé à une température de 80° à 85° Fahr. Lorsqu'on opère à une plus basse température, la crème est sujette à s'épaissir et à se coaguler dans le séparateur. Le lait froid est plus dense que le lait chauffé. Plus la température est élevée, sans dépasser 85° Fahr., plus la séparation de la crème se fait efficacement, toutes les autres conditions étant égales.

11. Il faut prendre bien garde de ne pas employer de lait amer. Si la moindre quantité de lait amer est mêlée à l'autre lait, on est exposé à avoir un beurre d'un goût plus ou moins amer. Dans certains cas, le beurre peut devenir huileux. Ce sont là deux graves défauts.

12. Lorsque les facilités pour le chauffage et le refroidissement sont restreintes, l'écrémage peut se faire à une température de 80° Fahr.; mais dans ce cas il faut ralentir l'arrivée du lait dans le séparateur et la régler d'après la proportion de matières grasses que l'on constate dans le lait écrémé. Cette proportion ne devrait pas dépasser un dixième de 1 pour 100. On devrait faire usage, tous les jours, du pèse-lait Babcock, pour constater la proportion de matières grasses qui reste dans le lait écrémé et dans le lait de beurre. Pour le lait écrémé, l'échantillon soumis à l'épreuve doit se composer de petites quantités recueillies aux différentes phases de l'opération.

13. L'efficacité de l'écrémage dépend en grande partie de l'adresse et de la science de l'opérateur, bien qu'il y ait une différence dans la capacité et la construction des différentes machines centrifuges. La séparation plus ou moins complète du gras des autres matières du lait dépend (1) du degré de vitesse du séparateur ou bol, (2) de la température du lait, et (3) de la quantité de lait qui passe par le séparateur, par heure. L'opérateur doit étudier avec soin les instructions fournies par le fabricant ou l'agent de l'écrémeuse dont il se sert. Il est important que le bol tourne à sa vitesse normale, mais qu'elle ne soit pas dépassée. Il faut installer l'écrémeuse bien d'aplomb, et la maintenir dans cette position. Lorsqu'on se sert de machines à courroies, ces dernières ne doivent pas être excessivement tendues. En montant l'appareil et en calculant la vitesse respective de la machine et du bol, il faut allouer de 3 à 5 pour 100 pour la perte provenant du glissement des courroies.

14. Lorsque la quantité de crème à séparer peut être réglée par une vis de réglage à l'intérieur du bol, on doit la disposer de manière à laisser passer par la fente de sortie de la crème de 14 à 16 pour 100 de la quantité de lait qu'on y verse. Une bonne règle à suivre, c'est de laisser sortir la crème quand on constate qu'elle contient de 20 à 25 pour 100 de matières grasses, c'est-à-dire une crème qui donne environ une livre de beurre par 3½ à 5 lbs de crème. La vis de réglage à l'intérieur doit être desserrée de temps à autre pour qu'elle reste mobile.

ACIDIFICATION DE LA CRÈME.

15. La crème doit être refroidie aussitôt qu'elle sort du séparateur centrifuge.

16. La crème recueillie par la méthode naturelle doit être conservée froide et douce jusqu'à ce qu'on ait obtenu la quantité voulue pour un barrattage.

17. On appelle "levain" la quantité de lait, de lait de beurre ou de crème sûrs ou fermentés qu'on ajoute à la crème pour l'acidifier pour le barattage. L'acidification consiste dans le développement du levain ou des ferments qu'on y met, ou qu'elle reçoit de l'atmosphère, du contact avec les vases ou les utensiles, ou d'autres sources.

18. Il est très important pour tout fabricant de beurre de toujours avoir en main un levain d'une saveur pure et délicate et d'une consistance molle et uniforme.

19 Voici de quelle manière, à la Ferme expérimentale centrale, nous avons obtenu une culture de ferment lactique :—

Nous avons d'abord chauffé à 205° Fahr. 2 pintes de lait écrémé. Ce lait a été maintenu à cette température pendant 10 minutes, puis nous l'avons laissé exposé à la température de la pièce dans laquelle on fait le beurre jusqu'à ce qu'il fût refroidi à 80 Fahr. Il a été mis ensuite dans une bouteille hermétiquement fermée, à la température ordinaire de la beurrerie, de 60° à 70° Fahr., pendant 5 jours. A l'expiration de ces 5 jours, on a constaté qu'il avait une légère et douce saveur d'acide lactique, qui est devenue plus accentuée lorsque la bouteille eut été plongée pendant 3 jours dans un bain froid à 40° Fahr. Nous avions alors la culture. Cette culture avait exactement l'arome de la crème dont nous avions obtenu les meilleures qualités de beurre ; c'est au moyen de cette culture que nous avons ensuite préparé les levains destinés à faire fermenter la crème. Une culture de ferments ne peut être préparée avec succès par cette méthode que lorsque l'air ambiant n'émet pas d'odeurs désagréables. Autrement, la même odeur serait développée par l'emploi de la culture.

20. Pour faire un levain, on peut se servir de lait écrémé, pur, doux et en condition parfaite. Il faut d'abord le chauffer à 150° Fahr. et le laisser à cette température pendant 10 minutes. On le laisse alors refroidir jusqu'à 80° Fahr., et on ajoute 10 pour 100 de la culture dont je viens de donner la composition. C'est ce qui constitue le levain.

21. Il faut laisser vieillir le levain pendant 28 heures à une température de 80° Fahr. Lorsqu'il a acquis un goût et une odeur distinctement acides, il faut le plonger dans un bain froid à 40° Fahr., afin d'arrêter la fermentation.

22. On peut aussi se procurer sur le marché la culture nécessaire à la préparation du levain.

23. Lorsqu'on ne constate dans la crème aucun mauvais goût, et que le barattage se fait ordinairement sans difficultés, on peut se contenter pour le levain d'une certaine quantité de lait de beurre pur et d'une saveur délicate. Si on constate qu'avec ce dernier procédé le beurre perd de son arome, alors il faut avoir recours au levain artificiel dont il est parlé aux paragraphes 21 et 22.

24. La quantité de levain à mettre dans la crème est de 5 à 10 pour 100 de la quantité de crème.

Si on constate que la crème a pris un mauvais goût provenant de la fermentation, il faut une plus forte proportion de levain. Cela aura d'abord pour effet d'empêcher ce mauvais goût de s'accentuer, et de plus, la fermentation particulière provoquée par le levain, restera le goût prédominant dans la crème et le beurre.

Dans les mois d'hiver surtout, mais aussi en d'autre temps, on peut, en pasteurisant la crème avant d'y introduire le levain, obtenir un beurre de meilleure qualité et d'une saveur plus égale, que si on l'acidifie sans lui faire subir ce traitement. Pour pasteuriser la crème, elle doit être portée à la température de 155° Fahr. Elle peut être chauffée au moyen d'un appareil spécialement construit pour cet objet ; ou elle peut être chauffée dans un bassin à crème ordinaire par l'emploi de la vapeur en la manière ordinaire. En petite quantité, elle peut être chauffée en plongeant un vaisseau de ferblanc contenant la crème dans l'eau chaude, et l'agitant de temps en temps jusqu'à ce que la température de 155° Fahr. ait été atteinte. Elle doit être laissée à cette température cinq minutes, après quoi elle doit être refroidie au-dessous de 50° Fahr.

La crème destinée à la fabrication du beurre ne doit pas être pasteurisée si elle est acide au point de ce coaguler le moindrement. La cuisson durcirait le caillé et empêcherait ses particules de se séparer du beurre.

25. Pendant l'acidification, la température de la crème peut varier de 68° à 80° Fahr., selon la saison ; on maintient la plus haute température à la fin de l'automne et en hiver.

26. La température de la crème, au début de l'acidification, doit être maintenue pendant six heures, et pendant ce temps la crème doit être brassée à plusieurs reprises, puis il faut la laisser en repos jusqu'au moment du barattage. Il n'est pas nécessaire de fermer hermétiquement le vase qui contient la crème. Un coton bien net suffit. Il faut nettoyer souvent le coton ou tout autre couvercle.

27. Si pour une raison ou une autre on désire baratter la crème pendant qu'elle est douce, le barattage doit être commencé à une température de 5° à 8° plus basse que pour la crème sûre. Dans tous les cas que nous avons examinés, nous avons constaté que le beurre fait avec de la crème douce était classé de deux ou trois points plus bas que le beurre fait avec de la crème sûrie ou fermentée.

28. Bien qu'en règle générale il ne soit pas bon de donner des navets aux vaches laitières, il y a moyen que le goût et l'odeur ne s'en fassent pas sentir dans le beurre.

Dans des expériences qui ont été faites avec du lait de vaches auxquelles on donnait jusqu'à 90 livres de navets par tête, par jour, le goût et l'odeur des navets n'étaient pas perceptibles dans le beurre lorsque la crème avait été traitée de la manière suivante :—

On chauffe la crème à 150° Fahr., et on la brasse a cette température pendant dix minutes, lorsqu'elle est encore douce Ensuite, on laisse refroidir et mûrir, et l'on fait le barattage comme d'habitude. Une partie de la crème provenant du lait des mêmes vaches a été barattée, après l'acidification, en la manière ordinaire, sans avoir été chauffée au delà de 68° Fahr. Le beurre provenant de cette crème avait un goût et une odeur marqués de navet ; pendant que le beurre provenant de la crème chauffée à 150° Fahr.

était de première qualité sous le rapport du goût, de l'arôme et du grain, sans qu'on pût y découvrir le moindre goût ni la moindre odeur de navet.

Avec la crème chauffée à 150° Fahr. avant d'être acidifiée pour le barattage, on a constaté qu'il faut $\frac{8}{10}$ de livre de lait de moins pour faire une livre de beurre, qu'avec la crème provenant du même lait lorsqu'elle n'est chauffée qu'à 68° Fahr.

29. On n'a trouvé aucun avantage à éclaircir la crème par l'adjonction d'une certaine quantité d'eau, avant le barattage ou avant l'acidification. Plusieurs expériences ont été faites avec des additions d'eau de 10, 20, 25 et 30 pour 100, et les résultats obtenus ont été: (1) le barattage n'est pas aussi efficace, en ce qu'il laisse échapper une plus grande quantité de matière grasse ; (2) on obtient une once de moins de beurre marchand, par 100 lbs de lait; (3) le grain de beurre n'est ni aussi ferme, ni aussi solide; (4) à température égale, le barattage est de une à 30 minutes plus long que lorsqu'on ne met pas d'eau dans la crème.

BARATTAGE.

30. On constate que l'acidification est à temps quand la crème a un petit goût acide agréable, qu'elle est d'une consistance uniforme et reluisante, à peu près comme de la peinture blanche. Si elle n'est pas à la température voulue pour le barattage qui est de 54° à 58° Fahr., selon la saison, on la chauffe ou on la refroidit en conséquence. La crème est versée dans la baratte à travers un tamis, et la baratte ne doit pas être plus qu'au $\frac{2}{5}$ remplie.

31. Si on se sert d'une matière colorante, il faut la mettre dans la crème avant de commencer le barattage.

32. La vitesse normale d'une baratte tournante de beurrerie doit être d'environ 65 révolutions à la minute; lorsque les grumeaux de beurre commencent à se former dans la baratte, on ajoute quelques gallons de saumure légère (sel et eau) pour activer la séparation des globules graisseux et du lait de beurre, et aussi pour rendre le beurre plus ferme.

33. On continue alors à baratter jusqu'à ce que le beurre devienne à l'état granulaire, à peu près de la grosseur de la graine de trèfle. On laisse alors écouler le lait de beurre qu'on remplace par une égale quantité d'eau pure à une température de 50° à 58° Fahr., selon la saison, pour enlever complètement le lait de beurre qui reste dans le beurre en grains. On fait ensuite faire quelques tours rapides à la baratte, et on retire l'eau immédiatement. Ce détail est important, car l'eau contient toujours plus ou moins de matières insolubles qui, par un séjour trop prolongé dans la baratte, pourraient former sur les parois une pellicule qui se mêlerait au beurre lorsque ce dernier se dépose graduellement au fond à mesure que l'eau s'écoule.

34. Après avoir laissé reposer le beurre pendant une vingtaine de minutes, on le sale dans la proportion d'un quart d'once à une once de sel par livre de beurre, selon les préférences du marché auquel il est destiné. Il ne faut employer que la meilleure qualité de sel à beurre. Celui qui est d'une finesse uniforme et velouteux au toucher doit être préféré.

35. Il faut bien prendre garde de ne pas laisser le sel exposé à une atmosphère dans laquelle il pourrait contracter des impuretés qui lui donneraient mauvaise odeur ou mauvais goût, car ces derniers pourraient se communiquer au beurre.

MALAXAGE DU BEURRE.

36. Après le salage, on laisse reposer le beurre pendant 2 ou 3 heures pour donner au sel le temps de se dissoudre. Un deuxième malaxage enlève ce qui peut rester de matière aqueuse, mélange bien le sel et fait disparaître toute marbrure qui peut exister dans la couleur. Il faut éviter un malaxage trop prolongé, ce qui rendrait le beurre graisseux. Ce dernier défaut peut aussi provenir de ce que le beurre a été malaxé à une température trop basse ou trop élevée. Il est à point quand il a à peu près la consistance de la cire molle et qu'il se tient un peu sur lui-même. Une température de 30°

Fahr. est généralement celle à laquelle le malaxage se fait dans les meilleures conditions. On obtient aussi quelquefois du mauvais beurre en mettant sur le malaxeur plus qu'on ne peut en manier aisément.

PRÉPARATION DES COLIS ET EMPAQUETAGE DU BEURRE.

37. Lorsque l'intérieur des boîtes n'est pas doublé en ferblanc ou en paraffine, il faut les remplir d'une forte saumure chaude et les laisser ainsi tremper toute une journée. La même saumure peut servir plusieurs fois, si on la fait bouillir chaque fois, A l'intérieur de la boîte, on met du coton à beurre ou du papier parcheminé—de préférence ce dernier. La boîte est alors prête à être remplie.

38. Il faut avoir soin de presser le beurre contre les côtés, en laissant un léger enfoncement au centre pour ne pas laisser d'intervalles remplis d'air entre les parois et le beurre. On constate ce défaut assez fréquemment lorsque le beurre est retiré tout d'un pain de la tinette ou de la boîte. En se servant du pilon, il faut aussi prendre garde de ne pas manipuler le beurre plus qu'il n'est nécessaire pour qu'il soit bien compact. Quand la boîte est remplie, on lisse la surface au moyen d'une spatule en bois, et on la recouvre avec un coton à beurre ou un fort papier parcheminé.

NETTOYAGE DES USTENSILES.

39. Pour nettoyer les barattes et les autres vaisseaux qui ont servi au lait et à la crème, il faut d'abord les passer à l'eau froide ou tiède. En ajoutant de la soude à laver ou une petite quantité de borax à l'eau, on en augmente les qualités nettoyantes. On lave ensuite les ustensiles à l'eau chaude, puis on les passe à l'eau bouillante. L'emploi d'une brosse pour cette opération est de beaucoup préférable à celui d'un linge.

40. Tous les ustensiles en bois doivent être ébouillantés, refroidis et passés à l'eau froide avant d'être employés. On devrait laisser constamment tremper dans l'eau froide les petits ustensiles en bois.

41. Dans les beurreries et fromageries munies d'un canal d'égout fermé, il faut le nettoyer de tomps à autre au moyen d'un fort jet de lessive concentrée et d'eau chaude.

Une forte quantité du beurre, surtout du beurre de laiterie domestique, expédié sur les marchés éloignés, souffre grandement de la manière dont le commerce en est conduit par les marchands. L'extrait suivant d'une circulaire émanant d'une maison bien connue de Toronto, fournit d'utiles renseignements sur la matière.

“ Plusieurs conditions déplorables existent dans le commerce de beurre canadien, auxquelles il faut faire face. Nous pensons bien rester en deça de la vérité en disant que malgré le grand accroissement qui s'est produit récemment dans le nombre des beurreries, peut-être les deux tiers du beurre produit en Canada est fabriqué dans les laiteries domestiques. Ce beurre est généralement remis aux marchands de la région en pains de grandeurs variables, depuis une livre jusqu'à dix livres ou plus, et vendu comptant, ou plus fréquemment échangé contre des marchandises. De cette manière le marchand recevra du beurre de beaucoup de clients, outillés différemment pour la fabrication du beurre, et ce beurre sera mis sur le marché en toute température. C'est à ces marchands spécialement que nous adressons cette circulaire-ci. Nous savons que le beurre reçu par les marchands est en forte proportion tout aussi bon que le plus beau beurre de fabrique. Il y a, toutefois, suffisamment de beurre très inférieur de reçu, pour gâter tout le stock lorsqu'il est mêlé au bon beurre. Nous avons été fréquemment très amusés en visitant les centres de campagne en vue d'acheter du beurre, d'entendre chaque marchand nous dire que lui-même est très particulier au sujet du beurre qu'il achète, mais que son voisin “ Jones ” accepte tout ce qui se présente. Un peu plus tard nous nous présentons chez le voisin “ Jones ” et il nous raconte absolument la même chose de “ Smith ”, et ainsi de suite. La compétition est si vive que la plupart des marchands redoutent de froisser un client, et c'est un fait bien connu que les femmes de cultivateurs sont très sensibles sur le sujet de la qualité de leur beurre.

" Les beurres de bonne et de mauvaise fabrication sont souvent achetés sans distinction, puis mêlés tous ensemble, et on les laisse ainsi sur des tables, ou jetés dans des boîtes, pour y demeurer des semaines avant d'être finalement mis en tinette. Les caves ou autres chambres dans lesquelles le beurre est conservé sont souvent contaminées par les mauvaises odeurs, et lorsque ces conditions existent il n'est pas possible d'obtenir de bons résultats. Nous conseillons l'adoption des procédés suivants, qui aideront grandement, pensons-nous, à améliorer la qualité du beurre manipulé par les marchands :

" Premièrement.—Ayez une chambre spéciale dans laquelle le beurre soit emmagasiné à l'exclusion de tout autre produit ; si la chose est possible la chambre doit être refroidie au moyen de glace. Cette chambre devra être complètement blanchie à la chaux une fois ou deux dans la saison. Il est préférable d'ajouter à l'eau de chaux un peu de sel commun. Le sel fera adhérer la chaux au mur ou aux cloisons mieux que si la chaux était employée seule dans l'eau.

" Deuxièmement.—Une fois le beurre reçu, il faut avoir soin de le classer suivant la couleur et la qualité. Cela fera gagner du temps dans l'empaquetage. Le beurre doit être empaqueté jour par jour. Afin d'assurer l'uniformité de couleur dans chaque tinette, le beurre doit être malaxé sur un malaxeur quelconque ; mais dans aucun cas ne faut-il le malaxer à la main. Il ne faut laisser le soin de malaxer qu'à des personnes expérimentées et de bon jugement. Il faudra prendre soin de ne pas malaxer le beurre outre mesure, car de cette manière le grain du beurre est souvent détruit.

" Troisièmement.—La personne chargée du malaxage devra avoir sous la main de la saumure ordinaire, faite d'un mélange de trois livres de sel, de deux onces de salpêtre et d'un gallon d'eau. Un peu de cette saumure pourra être répandue sur le beurre de temps en temps dans le cours du malaxage. Cela aura pour effet de laver le beurre et de le débarrasser de toute trace de lait de beurre qui y aurait été laissé."

APPENDICE.—ENGRAISSEMENT DU BÉTAIL.

Les expériences d'engraissement de bœufs à la Ferme expérimentale centrale ont été commencées en décembre 1890. Le but principal des premières était de recueillir des renseignements sur le coût relatif de l'engraissement :—

1° Avec une ration dont la partie de fourrages à gros volume se composerait surtout de MAÏS ENSILÉ, de FOIN et de RACINES ;

2° Avec une ration dont la partie de fourrages à gros volumes se composerait surtout de FOIN et de RACINES ; et

3° Avec une ration dont la partie de fourrages à gros volume se composerait surtout de MAÏS ENSILÉ.

Dans le but d'obtenir des résultats que les cultivateurs comprendraient facilement et n'auraient pas de peine à se rappeler, et qui faciliteraient la comparaison du coût de l'alimentation avec les trois différentes rations, nous avons estimé la valeur en argent des fourrages composants de chacune. Les prix auxquels les différents fourrages sont évalués pour permettre d'établir la comparaison sont plus élevés que ne serait le coût de leur production au cultivateur ordinaire, et peuvent être plus ou moins élevés que ceux que l'on pourrait retirer en les vendant comme fourrages.

Les évaluations pour les différentes années ont été comme suit :—

TABLEAU I.

——		1890-91.	1891-92.	1892-93.	1893-94.	1894-95.
		$ so's.	$ so's.	$ so's.	$ so's.	$ so's.
Maïs ensilé	la tonne.	1 40	2 00	2 00	2 00	2 00
Mélange Robertson ensilé	"	....	....	....	2 50	2 50
Foin	"	8 00	8 00	8 00	....	8 00
Racines (navets, betteraves fourragères et carottes)	"	4 00	4 00	4 00	....	4 00
Paille	"	4 00	4 00	4 00	4 00	....
Tourteau de lin et farine de graine de coton	"	30 00	30 00	....	....	....
Grains mêlés (pois et orge)	"	20 00	20 00	20 00	20 00	20 00
Blé gelé	"	....	12 00	12 00	....	....
Grains mêlés (poids égaux de pois, orge, blé, tourteau de lin, son)	"	....	....	....	....	20 00

Le tableau suivant indique les rations qui ont été données en 1891-92. En 1890-91, au lieu de 2 livres de tourteau de lin dans chaque ration, il y avait 1 livre de tourteau de lin et 1 livre de farine de graine de coton. Autrement les rations ont été les mêmes les deux années.

TABLEAU II.

Ration nº 1.	Liv.	Ration nº 2.	Liv.	Ration nº 3.	Liv.
Maïs ensilé	20			Maïs ensilé	50
Foin haché	10	Foin haché	20		
Racines	20	Racines	40		
Paille hachée	5	Paille hachée	5	Paille hachée	5
Tourteau de lin	2	Tourteau de lin	2	Tourteau de lin	2
Pois moulus	2	Pois moulus	2	Pois moulus	2
Orge moulue	2	Orge moulue	2	Orge moulue	2
	61		71		61

Pendant 1892-93 nous avons continué les expériences d'alimentation afin d'obtenir de nouvelles données pour comparaison de l'économie qu'il y a à donner des portions de rations de fourrages à gros volume, nº 2 (FOIN, RACINES ET PAILLE), et nº 3 (MAÏS ENSILÉ ET PAILLE.) Au lieu d'ajouter aux différentes rations des quantités égales de farine, il a été donné chaque jour une quantité égale de farine à chacun des animaux, qui pour comparaison étaient séparées en deux groupes.

Quatre bœufs (dont deux âgés de 2 ans et deux d'un an) ont formé le groupe I et ont reçu la ration nº 2 comme ci-dessous ; et quatre bœufs de même âge, même qualité, même parenté, ont formé le groupe II et ont reçu la ration nº 3 comme ci-dessous.

TABLEAU III.

Ration nº 2.	Liv.	Ration nº 3.	Liv.
Foin haché	20	Maïs ensilé	50
Racines (navets)	40		
Paille hachée	5	Paille hachée	5
	65		55

On laissait manger aux animaux autant du mélange qu'ils voulaient. La farine (moulée) qui leur était donnée de plus, était un mélange à poids égal d'orge, de pois et de blé gelé moulus. On donnait chaque jour 5 livres de la farine aux bœufs de deux ans des deux groupes ; et on donnait chaque jour 4 livres de la farine aux bœufs d'un an des deux groupes. Parfois, quand les animaux perdaient de leur appétit, on réduisait pendant quelques jours la quantité de farine.

Tous les détails de l'alimentation sont donnés dans le rapport des fermes expérimentales pour 1893.

Suit un sommaire des résultats des expériences d'alimentation pendant trois ans avec des bœufs de deux ans.

Conclusions.—Des expériences en 1890-91 il ressort que :

1° Pendant la période d'alimentation de 20 semaines, les bœufs qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) avaient en moyenne GAGNÉ 33 livres DE PLUS par animal, et COÛTÉ 7·33 centins DE MOINS par jour par animal pour la nourriture consommée que les bœufs qui avaient reçu la ration n° 2 (foin, racines, pailles et farine) ;

2° Pendant la période d'alimentation de 20 semaines les bœufs qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) avaient en moyenne GAGNÉ 61 livres ½ DE PLUS par animal et COÛTÉ 3·68 centins DE MOINS par jour par animal pour la nourriture consommée que les bœufs qui avaient reçu la ration n° 1 (foin, racines, maïs ensilé, paille et farine.)

3° A la fin de l'expérience, les bœufs qui avaient reçu la ration n° 2 (maïs ensilé, paille et farine) étaient dans l'état le plus excellent des trois lots pour le commerce et la vente.

Conclusions.—Des expériences de 1891-92 il ressort que :

1° Pendant la période d'alimentation de 18 semaines, les bœufs qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) avaient en moyenne GAGNÉ 55 livres ½ DE PLUS par animal, et COÛTÉ 3.75 centins DE MOINS par jour par animal pour la nourriture consommée, que les bœufs qui avaient reçu la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine.)

2° Pendant la période d'alimentation de 18 semaines les bœufs qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) avaient en moyenne GAGNÉ 36 livres DE PLUS par animal, et COÛTÉ 3·81 centins DE MOINS par jour par animal pour la nourriture consommée, que les bœufs qui avaient reçu la ration n° 1 (foin, racines, maïs ensilé, paille et farine.)

3° Le coût de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif était de 62·95 pour 100 plus élevé avec la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine) et de 48·32 pour 100 plus élevé avec la ration n° 1 (foin, racines, maïs ensilé, paille et farine) qu'il n'était avec la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine).

Conclusions.—Des expériences en 1892-93 il ressort que :

1° Pendant la période d'alimentation de 24 semaines, les bœufs qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) avaient en moyenne GAGNÉ 19 livres DE PLUS, et COÛTÉ 5·06 centins DE MOINS par jour par animal pour la nourriture consommée, que les bœufs qui avaient reçu la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine) ;

2° Le coût de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif, était 66·34 pour 100 plus élevé avec la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine) qu'il n'était avec la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine).

Conclusions.—De ces trois années d'expériences, il ressort que :

1° En moyenne, les bœufs qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) avaient en moyenne GAGNÉ 35·8 livres par animal DE PLUS, et COÛTÉ 5·38 centins DE MOINS par jour par animal pour la nourriture consommée, que les bœufs qui avaient reçu la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine).

2° D'après la moyenne de deux années, le coût de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif a été de 64·64 pour 100 plus élevé avec la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine), qu'il n'a été avec la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine).

Agriculture et Industrie laitière.

Les tableaux suivants présentent les moyennes des résultats avec six animaux (2 bœufs de deux ans, 2 bœufs d'un an et 2 génisses de deux ans) qui avaient reçu la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine) et avec six animaux (3 bœufs de deux ans, 2 bœufs d'un an et 2 génisses de deux ans) qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) pendant toute la période d'alimentation de 24 semaines.

TABLEAU IV.

Ration.	—	Poids, 22 novembre.	Poids, 9 mai.	Gain en poids.	Gain par jour par animal.
		Livres.	Livres.	Livres.	Livres.
Foin, racines et paille....	Moyenne de six animaux	1,024	1,201	177	1·05
Maïs ensilé et paille	Moyenne de sept animaux	997	1,225	228	1·35

TABLEAU V.

Ration	—	Fourrage à gros volume par jour par animal.	Farine par jour par animal.	Coût par jour par animal.	Coût par 100 livres de gain.
		Livres.	Livres.	Sous.	$ s.
Foin, racines et paille....	Moyenne de six animaux	44·00	4·41	13·87	13 35
Maïs ensilé et paille	Moyenne de sept animaux	50·31	4·36	9·26	6 95

Conclusions. De ces expériences il ressort que :—

1° Pendant la période d'alimentation de 24 semaines, les animaux qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) avaient chacun en moyenne GAGNÉ en poids 51 livres DE PLUS par animal et coûté 4·61 centins DE MOINS par jour par animal pour la nourriture consommée que les animaux qui avaient reçu la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine) ;

2° Le coût de la nourriture consommée pour 100 livres de grain en poids vif, était de 92.08 pour 100 plus élevé avec la ration n° 2 (foin, racines, paille et farine) qu'il n'était avec la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine) ;

3° C'est dans le cas d'une génisse ayant du sang de Courtes-Cornes qui avait reçu la ration n° 3 (maïs ensilé, paille et farine), que le coût de la nourriture consommée par cent livres de gain en poids a été LE MOINS ÉLEVÉ (savoir, $5.44 par 100 livres de gain en poids),

En 1893-94 nous commençâmes des essais d'alimentation dans le but de recueillir des renseignements sur le coût relatif de l'engraissement des bœufs par l'usage d'une ration dont la partie de fourrage à gros volume serait :

1° Du MAÏS ENSILÉ et de la PAILLE ; ou

2° du MÉLANGE ROBERTSON ENSILÉ et de la PAILLE. Voyez page 60.

Pour les essais d'alimentations de 1893-94 nous achetâmes six bœufs. C'étaient des animaux de qualité grossière avec peu de bon sang, et ils ne parurent pas prospérer. Deux animaux, un bœuf "Finlay" et une génisse "Polly", élevés à la Ferme expérimentale, reçurent la même ration, et prospérèrent assez bien ; le coût par 100 livres de gain en poids fut peu élevé.

Les HUIT ANIMAUX furent séparés en deux groupes et du 3 au 17 janvier reçurent la ration suivante :—

	lb.
Maïs ensilé	50
Racines (navets et betteraves fourragères)	30
Foin	15

Point de farine (moulée) ni de grain.

Du 17 janvier au 23 mai, période de dix-huit semaines ; les rations furent les suivantes :

Groupe I.—4 animaux. Ration n° 3.	Lbs.	Groupe II.—4 animaux. Ration n° 4.	Lbs.
Maïs ensilé	50	Mélange Robertson ensilé	50
Paille	5	Paille	5
Grains mêlés (poids égaux de pois, d'orge et de blé moulus.)		Grains mêlés (poids égaux de pois, d'orge et de blé moulus.)	

Les animaux mangeaient à volonté de la partie à gros volume des rations. Le grain mêlé était pesé séparément à chaque animal. Les animaux du groupe I en reçurent d'abord 5 livres par jour par animal, et à partir du 11 avril 7 livres par jour par animal. Ceux du groupe II en reçurent d'abord 1 livre par jour par animal et à partir du 11 avril 3 livres par jour par animal. Le maïs ensilé donné pendant janvier et février était de pauvre qualité, composé de Thoroughbred White Flint et de Mastodon Dent qui avait été coupé longtemps avant maturité.

Comme les années précédentes, nous avons basé la comparaison du coût de l'alimentation des bœufs avec les différentes rations sur la valeur en argent estimée pour les fourrages comme dans le tableau I.

Les tableaux suivants indiquent : 1° la quantité de fourrage consommée par jour par animal ; 2° la quantité de farine consommée par jour par animal ; 3° le gain en poids par animal pendant la période de 18 semaines ; 4° le gain en poids par jour par animal ; 5° le coût de la nourriture par jour par animal, et 6° le coût de la nourriture consommée pour 100 livres de gain en poids.

TABLEAU VI.

GROUPE I.—Ration : maïs ensilé et paille.

Nom de l'animal.	Fourrage par jour.	Farine par jour.	Gain en poids.	Gain par jour.	Coût par jour.	Coût par 100 liv. de gain.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Sous.	$ s.
Finlay	40·66	5·44	204	1·61	9·87	6 13
Dick	47·62	5·44	167	1·32	10·63	8 05
Jack	51·35	5·44	142	1·12	11·00	9 82
Billy	60·65	5·44	146	1·15	12·05	10 47
Moyenne	50·07	5·44	164·75	1·30	10·88	8·32

TABLEAU VII.

GROUPE II.—Ration : **mélange Robertson ensilé et paille.**

Nom de l'animal.	Fourrage par jour.	Farine par jour.	Gain en poids.	Gain par jour.	Coût par jour.	Coût par 100 liv. de gaïn.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Sous.	$ s.
Joe	62·87	1·66	81	0·64	9·94	15 53
George	59·88	1·66	95	0·75	9·55	12 73
Pat	49·34	1·66	93	0·73	8 16	11 17
Polly	38·34	1·66	111	0·88	6·71	7 62
Moyenne	50·60	1·66	95	0·75	8·59	**11·39**

Conclusions.—1° Dans cette expérimentation, les animaux qui avaient reçu le mélange Robertson ensilé avec la faible quantité de grain par jour pendant les douze premières semaines de la période d'alimentation, n'avaient pas gagné d'une manière satisfaisante ;

2° Pendant les six dernières semaines de la période d'alimentation (avec l'augmentation de 2 livres de farine par jour par animal) les animaux du groupe 1 avaient gagné 34 pour 100 de leur gain total en poids pendant la période entière de 18 semaines ; et les animaux du groupe I1 avaient gagné 52 pour 100 de leur gain total en poids pendant la période entière de 18 semaines.

En 1894-95, nous avons continué les essais d'alimentation afin de comparer le coût de l'engraissement de bœufs recevant les rations suivantes de fourrage à gros volume :—

1° MAÏS ENSILÉ, RACINES ET FOIN ;

2° MÉLANGE ROBERTSON ENSILÉ, RACINES ET FOIN.

Nous séparâmes huit bœufs en groupes aussi uniformes que possible.

Du 19 décembre au 10 avril, période de 16 semaines, ils reçurent les rations suisuivantes :—

Groupe I.—4 animaux. Ration n° 1.	Lbs.	Groupe II.—4 animaux. Ration n° 4.	Lbs.
Maïs ensilé	50	Mélange Robertson ensilé	50
Racines (navets)	25	Racines (navets)	25
Foin	5	Foin	5
Farine mêlée (poids égaux de pois, d'orge, de blé, de tourteaux de lin, et de son de blé).		Farine mêlée (poids égaux de pois, d'orge de blé, de tourteau de lin et et de son de blé).	

Les animaux mangeaient à volonté de la partie à gros volume des rations. La farine mêlée était pesée séparément à chaque animal. Les animaux du groupe I en recevaient 6 livres par jour par animal, et les animaux du groupe II, 2 livres par jour par animal.

Les tableaux suivants font connaître : 1° la quantité de fourrage consommée par jour par animal ; 2° la quantité de farine consommée par jour par animal ; 3° le gain en poids par animal pendant la période de 16 semaines ; 4° le gain en poids par jour par animal ; 5° le coût de la nourriture par jour par animal, et 6° le coût par 100 livres de gain en poids.

TABLEAU VIII.

GROUPE I.—Ration : maïs ensilé, racines et foin.

Bœuf.	Fourrage par jour.	Farine par jour.	Gain en poids.	Gain par jour.	Coût par jour.	Coût par 100 liv. de gain.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Sous.	$ s.
N° 1	50·06	6	210	1·87	13·50	7 20
N° 2	49·99	6	165	1·47	13·49	9 15
N° 3	55·13	6	170	1·51	14·26	9 39
N° 4	55·46	6	170	1·51	14·31	9 42
Moyenne	52·66	6	178·75	1·59	13·89	**8·70**

TABLEAU IX.

GROUPE II.—Ration : mélange Robertson ensilé, racines et foin.

Bœuf.	Fourrage par jour.	Farine par jour.	Gain en poids.	Gain par jour.	Coût par jour.	Coût par 100 lbs. de gain.
	Lbs	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Sous.	$ s.
N° 5	63·11	2	165	1·47	12·45	8 45
N° 6	64·74	2	200	1·78	12·72	7 12
N° 7	63·75	2	215	1·91	12·55	6 53
N° 8	52·50	2	123	1·09	10·69	9 73
Moyenne	61·02	2	175·75	1·56	12·10	**7·71**

A partir du 10 avril il fut fait un changement ; les bœufs du groupe I reçurent la ration n° 4, précédemment donnée à ceux du groupe II, et ces derniers reçurent la ration n° 1 précédemment donnée à ceux du groupe II.

Un des bœufs du groupe I tomba malade, et nous retirâmes le bœuf correspondant du groupe II. Après le changement de rations, nous continuâmes l'expérimentation du 11 avril au 5 juin, pendant 5 semaines. La dernière semaine, l'approvisionnement d'ensilage se trouva épuisé ; en conséquence, les bœufs du groupe II reçurent le reste du temps la ration n° 4 et la quantité de farine fut réduite à 2 livres. C'est pour cette raison que la quantité moyenne de farine donnée par jour par animal a été de 5·5 livres au lieu de 6, quantité donnée par jour par animal pendant 7 semaines. Nous ne considérons pas que la semaine où l'alimentation fut changée ait fait aucune différence appréciable dans les résultats.

Les tableaux suivants font connaître : 1° la quantité de fourrage consommée par jour par animal ; 2° la quantité de farine consommée par jour par animal ; 3° le gain en poids par animal pendant la période de 8 semaines ; 4° le gain par jour par animal ; 5° le coût de la nourriture par jour par animal ; 6° le coût par 100 livres de gain en poids.

TABLEAU X.

GROUPE I.—Ration : **mélange Robertson ensilé, racines et foin.**

Bœuf.	Fourrage par jour.	Farine par jour.	Gain en poids.	Gain par jour.	Coût par jour.	Coût par 100 liv. de gain.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Sous.	$ s.
N° 1	59·14	2	78	1·39	11·79	8 46
N° 2	56·26	2	94	1·67	11·31	6 73
N° 3	58·08	2	76	1·35	11·61	8 55
Moyenne	57·82	2	82	1·47	11·57	**7·83**

TABLEAU XI.

GROUPE II.—Ration : **maïs ensilé, racines et foin.**

Bœuf.	Fourrage par jour.	Farine par jour.	Gain en poids.	Gain par jour.	Coût par jour.	Coût par 100 liv. de gain.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Sous.	$ s.
N° 5	62·02	5·5	64	1·14	14·80	12 93
N° 6	61·00	5·5	54	0·96	14·65	15 19
N° 7	53·39	5·5	43	0·76	13·50	17 60
Moyenne	58·80	5·5	53	0·95	14·31	**14·93**

Le tableau suivant fait connaître le coût total pendant toute la période de 24 semaines, du 19 décembre au 5 juin, pour 100 livres de gain en poids, pendant que les animaux recevaient les différentes rations :—

TABLEAU XII.

Rations.	Gain total en poids.	Coût par 100 liv. de gain.
	Lbs.	$ s.
Maïs ensilé, racines et foin. Groupes I et II	876	**9.85**
Mélange Robertson ensilé, racines et foin. Groupes II et I	951	**7.75**

Conclusion.—De cet essai il ressort que :—Le coût de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif a été de 27·1 pour 100 plus élevé avec la ration n° 1 (maïs ensilé, racines, foin et farine) qu'avec la ration n° 4 (mélange Robertson ensilé, racines, foin et farine).

PARTIE V

SERVICE FRIGORIFIQUE

SOMMAIRE.

La valeur des produits dépend de leur condition ; La qualité et le prix règlent la demande ; Quantité de beurre exportée de Montréal ; Pommes expédiées en chambre froide et pommes expédiées comme cargaison ordinaire ; Problèmes de transports ; Avantages de l'emmagasinage au froid ; Applications de l'emmagasinage au froid ; Conservation du beurre ; Températures de chambre froide ; Refroidissement par ventilation ; Nécessité d'une chaîne complète ; Inauguration du service frigorifique ; Emmagasinage au froid sur les bateaux à vapeur océaniques ; Conventions avec les compagnies de paquebots océaniques ; Emmagasinage au froid sur les chemins de fer ; Wagons-glacières ; Emmagasinage au froid dans les beurreries ; Déclaration étendant la période de paiement de la prime aux beurreries ; Inspecteurs de chambres froides ; Entrepôts froids ; Procédés frigorifiques ; vertu frigorifique de la glace ; Refroidissement mécanique ; Emmagasinage de la glace ; Construction d'une glacière ; Plans de glacière ; Construction d'une chambre froide ; Plans pour l'amélioration d'une chambre froide ; Plans de chambre froide de beurrerie ; Plans d'entrepôt froid, de petite dimension ; Plan de boîte à glace ; Plan d'entrepôt froid, glace à une extrémité ; Plan d'entrepôt froid, glace en haut ; Remerciements à M. Thomas-W. Fuller.

PARTIE V

SERVICE FRIGORIFIQUE

L'agriculture a pour objet la production de substances alimentaires. Les denrées alimentaires en excédent de celles qui sont consommées sur les fermes, fournissent la base du commerce en Canada. Le commerce consiste dans l'échange d'une chose contre une autre chose. Il est, aujourd'hui, principalement l'échange d'un produit ou d'une marchandise contre du travail ou de l'argent. Dans toutes ces opérations, depuis la production d'une récolte de blé jusqu'à la présentation du pain sur la table du consommateur, depuis l'entretien d'un pâturage jusqu'au moment où le beurre est placé sur l'assiette, différents intérêts entrent en jeu. En recherchant comment le premier producteur et le dernier consommateur peuvent tous deux obtenir, l'un la plus grande somme d'argent et l'autre la plus grande somme de service, en retour du travail ou de la chose quelconque qu'ils ont à donner en échange, les intérêts des autres travailleurs doivent être considérés.

En outre des producteurs,—ceux qui cultivent les céréales, les fruits et autres choses, ceux qui font du beurre, qui engraissent des bestiaux et des porcs, élèvent des volailles, etc., etc.,—il y a ceux qui achètent et qui emmagasinent ces produits. Les intérêts des acheteurs ou collecteurs de produits agricoles ne sont pas les mêmes que ceux des producteurs, mais les uns et les autres obtiendront de plus grands bénéfices si toutes les denrées vendues par les uns et distribuées par les autres sont de la meilleure qualité et dans la meilleure des conditions. Lorsque les denrées agricoles se détériorent dans la moindre mesure, leur valeur est diminuée et, par suite, une perte se produit qui retombe sur quelqu'un.

Les intérêts des voituriers ou compagnies de transports sont directement concernés dans la qualité, la condition et la valeur des produits à distribuer.

Les intérêts des marchands en gros, (qui forment parfois une classe distincte de ceux qui achètent et collectent les denrées, et distincte également de ceux qui détaillent ou vendent les denrées en petites quantités), sont relativement considérables, et leurs chances de succès sont aussi augmentées lorsque les produits sont de bonne qualité et sont moins sujets à se détériorer pendant qu'ils sont en leur possession.

Les intérêts des marchands de détail,—les distributeurs,—sont des plus importants au point de vue du développement de l'agriculture. Lorsque ces marchands,—marchands de grains et farines, de fruits, de légumes, bouchers, boulangers et autres,—peuvent obtenir un approvisionnement régulier de produits canadiens de première qualité, peu sujets à se détériorer en leur possession, ils ont une chance de faire de beaux bénéfices et s'efforceront probablement plus de faire accepter ces produits par leurs clients, que s'il s'agissait de denrées de qualité irrégulière, de nature à susciter des récriminations, ou de denrées exposées à se détériorer, augmentant ainsi le danger de perte.

Finalement, il y a les intérêts des consommateurs. Lorsqu'on leur fournit une belle qualité de produits agricoles dans la meilleure condition, ils en consomment de plus grandes quantités. La classe de consommateurs qui demeurent dans les grandes et petites villles, et qui sont très en état de payer de forts prix pour ces produits, choisissent ceux seulement qui sont de leur goût par la composition, la condition et l'apparence.

En se disposant à pourvoir ou à aider à pourvoir un service frigorifique, il faut avoir égard à tous ces divers intérêts. Il y a des individus qui en ces diverses qualités prennent part à la production de la richesse et au progrès du pays. Les intermédiaires, les acheteurs, les collecteurs, les compagnies de transports, les marchands en gros, les détaillants sont aussi indispensables pour la poursuite profitable des affaires dans un pays, que le sont ceux qu'on appelle producteurs et ceux qu'on appelle consommateurs. Les travailleurs qui produisent les denrées, ou qui rendent service en une qualité quel-

conque, deviennent des consommateurs relativement à d'autres qui sont à leur tour des consommateurs relativement à eux pour d'autres objets. Le cultivateur est un consommateur par rapport au fabricant de meubles ou de vêtements, de la même manière que le charpentier et le cordonnier sont des consommateurs par rapport au cultivateur.

LA VALEUR DÉPEND DE LA CONDITION.

Toute denrée alimentaire peut être considérée comme ayant deux valeurs, ou comme tirant sa valeur de deux sources. Sa valeur d'échange, en vertu de laquelle elle peut être échangée à un certain taux contre d'autres objets, dépendra dans une grande mesure de sa rareté eu égard à la demande qui existe pour cette denrée. La valeur d'échange, ou la cote du marché, est affectée et déterminée par bien des causes et circonstances. Cette partie de la question n'a rien à faire avec le service frigorifique, si ce n'est dans la mesure où le service frigorifique aidera à conserver la qualité du produit, et lui donnera par là une plus grande valeur intrinsèque. Cela lui donnera une plus grande valeur marchande sur le même marché au même moment que s'il n'avait pas été ainsi gardé en parfait état de conservation

La valeur intrinsèque ou nutritive de la denrée ne varie pas fortement. Une quantité donnée de blé de l'étalon accepté, dans le même état, a virtuellement toujours la même valeur alimentaire. Elle peut servir à la nourriture d'un certain nombre d'individus pendant une certaine période de temps. La valeur intrinsèque d'une livre de beurre ne change pas si ce n'est dans la mesure où sa condition est changée. La valeur d'échange, ou marchande, peut varier grandement, indépendamment de la condition du beurre. Mais lorsque la condition du beurre se détériore, sa valeur alimentaire et sa valeur marchande relative sont grandement diminuées. Il en est de même de toutes les denrées alimentaires périssables, telles que beurre, viandes, fromage, œufs et fruits. La valeur marchande de presque tous ces produits est déterminée par la richesse de leur saveur, la richesse de leur substance et leur apprêt engageant. La valeur de ces produits n'est pas déterminée tant par leur composition que par leur condition, leur saveur, leur couleur et leur apparence générale. Par suite, la production de ces aliments n'est pas, et ne peut pas être rendue, aussi profitable qu'elle pourrait l'être, à moins qu'on ne prenne les mesures nécessaires pour les maintenir en bon état de conservation jusqu'à ce qu'ils soient placés dans les mains des consommateurs, où qu'ils vivent.

Les consommateurs de denrées alimentaires de la Grande-Bretagne sont les clients de toutes les populations du monde qui produisent un excédent de ces choses. Le Danemark, l'Allemagne, la France, la Scandinavie, la Hongrie, les Etats-Unis, la République Argentine, et toutes les autres nations civilisées se font la concurrence la plus vive en vue d'obtenir pour leurs produits agricoles la meilleure place sur les marchés britanniques. Des douze classes de produits alimentaires dont le Canada a un excédent à exporter, la Grande-Bretagne, en 1896, importa au montant de $600,000,000. Ces douze classes sont les céréales et farines, les animaux de boucherie, les viandes préparées, le fromage, le beurre, les œufs, le poisson, les fruits verts, le saindoux, le lait condensé ou conservé, les pommes de terre, les volailles et le gibier. Le marché anglais est des plus difficile. Il existe de grandes variations dans les prix d'une même denrée alimentaire au même moment. Lorsque, par exemple, les volailles sont présentées dans le meilleur état, elles se vendent relativement cher, et lorsqu'elles sont de qualité inférieure, détériorées en apparence et en mauvais état de conservation, elles se vendent très bon marché. Afin de mettre les Canadiens à même de s'assurer la meilleure classe de clients, et les prix relativement les plus élevés pour leurs produits, il faut qu'il leur soit possible de livrer ces produits aux consommateurs de la Grande-Bretagne dans une condition parfaite. Tandis que le marché anglais est le principal débouché extérieur pour les denrées alimentaires périssables au moment actuel, une quantité beaucoup plus grande que celle exportée, de plusieurs de ces produits, tels que le beurre, est absorbée par le marché canadien. Il est probable que quatre livres de beurre sont consommées en Canada pour chaque livre exportée. Le prix auquel cette quantité exportée peut se vendre, règlera dans une grande mesure le prix auquel la quantité absorbée par le marché domestique se vendra. De là l'importance qui s'attache à livrer cette partie du beurre qui est expédiée en Angleterre, dans la meilleure des conditions.

Agriculture et Industrie laitière.

LA QUALITÉ ET LE PRIX RÈGLENT LA DEMANDE.

L'activité et l'étendue de la demande pour les denrées alimentaires périssables dépend dans une grande mesure de l'excellence de la qualité et de la cherté ou du bon marché relatifs du prix. Les détaillants me disent que lorsqu'une famille consomme du beurre de beurrerie de fabrication récente, plus de deux fois la quantité de beurre est consommée que lorsque la famille se procure une qualité simplement bonne de beurre d'automne conservé durant l'hiver, suivant l'ancienne manière, dans des caves ou autres lieux impropres à cette fin. Lorsque le beurre canadien de beurrerie, les dindes du Canada, les fruits tendres du Canada et les œufs du Canada seront par le moyen du service frigorifique livrés en Grande-Bretagne en parfait état de conservation, l'accroissement qui se produira dans la demande fera plus qu'égaler l'aptitude des cultivateurs canadiens à développer la production de ces denrées. Il faut aussi espérer que par ce moyen une classe nombreuse de consommateurs d'aliments d'un prix relativement élevés préféreront les produits canadiens à tous autres, et que le Canada obtiendra ainsi une juste proportion du prix payé par les classes riches de la Grande-Bretagne pour les produits très délicats. Puis. cette conservation de la qualité des produits déterminera un tel accroissement de production qu'il y aura un progrès rapide et grand du commerce d'exportation. Comme exemple d'un résultat déjà produit en grande partie par l'établissement d'un service frigorifique, pourvu d'une manière très primitive encore sur les navires océaniques pour la saison de 1895, les exportations totales de beurre de Montréal durant la saison de navigation, ont été comme suit : —

1894	32,055	emballages.
1895	65,664	"
1896	107,321	"
1897	220,200	"

Un autre exemple peut être donné. Dans l'automne de 1897, un expéditeur de pommes de l'ouest d'Ontario divisa en deux envois une expédition de 592 barils de pommes. On me rapporta que les pommes étaient des mêmes variétés, de la même sorte et toutes empaquetées de la même manière, et dans le même temps. L'un des envois consistant en 267 barils fut expédié en entrepôt froid ; suivant les rapports, elles arrivèrent toutes en bonne condition et se vendirent 18 schellings le baril. L'autre envoi consistant en 325 barils fut expédié sans recourir à l'entrepôt froid ; suivant les rapports, 205 barils arrivèrent en condition lâche et humide. L'envoi entier se vendit au prix moyen de 8 schellings par baril. Dans le cas précédent, où les pommes furent expédiées en entrepôt froid, pas un seul baril ne fut signalé comme étant arrivé en condition lâche et mouillée, tandis que dans ce dernier cas 63 pour 100 furent représentées comme arrivant en condition plus ou moins endommagée. Les pommes étaient des variétés d'automne hâtives, et furent expédiées dans l'automne à Glasgow et à Liverpool. Cette question de l'emmagasinage des pommes est plus amplement discutée dans la sixième partie de ce rapport, qui traite plus particulièrement des expéditions expérimentales de fruits, mais j'en parle ici pour montrer comment le transport assuré des produits périssables pourra développer le commerce.

PROBLÈMES DE TRANSPORTS.

Les difficultés rencontrées dans l'expédition de produits alimentaires périssables en Grande-Bretagne ont été la grande distance, la détérioration en chemin et les frais de transport. Règle générale, les frais de transport ont été raisonnables. Les frais de transport depuis les centres canadiens jusqu'en Grande-Bretagne pour les produits alimentaires fins, représentent une bien petite proportion de leur valeur pour les cultivateurs ici. Règle générale, les frais de transport sur le fromage expédié d'Ontario et de Québec, depuis la gare du chemin de fer la plus rapprochée de la fabrique jusqu'aux ports de Londres, Bristol, Liverpool ou Glasgow, n'excèdent pas cinq ou six pour 100 de la valeur du fromage vendu à la fabrique. Les frais moyens de transports sur le beurre de beurrerie, transporté en entrepôt froid, comme règle, n'excèdent pas quatre pour cent de la

valeur du produit. Ces chiffres s'appliquent aux frais de transport seulement et ne comprennent pas les primes d'assurance et les commissions de vente. Les procédés de transport des produits agricoles sont une des questions très importantes qui affectent les bénéfices des cultivateurs. Une amélioration dans la construction des chemins ordinaires, permettant au cultivateur de transporter au marché une charge plus lourde à moins de frais par suite de la moindre fatigue des chevaux et de la moindre usure des harnais et des voitures, lui est certainement avantageuse. La même chose est vraie du transport des produits par chemin de fer et par bateau jusqu'à leur destination dernière.

Il ne faut pas perdre de vue que les Canadiens en Grande-Bretagne sont en concurrence avec les producteurs d'autres pays comme le Danemark, l'Australie, la République Argentine et les Etats-Unis. On rapporte qu'il y avait, en 1884, 96 bateaux à vapeur pourvus de compartiments frigorifiques pour l'emmagasinage de viandes préparées et de beurre de l'Australasie et de l'Amérique du Sud en route pour la Grande-Bretage.

AVANTAGES DU SERVICE FRIGORIFIQUE.

En 1885-86, le professeur Fjord, de Copenhague, commença des expériences en vue de découvrir les meilleures méthodes pour l'expédition du beurre du Danemark en entrepôt froid. Des comparaisons furent faites entre les qualités de différents échantillons de beurre fabriqué de la même manière, mais qui dans un cas avait été gardé dans des chambres dont la température avait été abaissé entre 35 et 43 degrés Fahr., et qui dans d'autre cas avait été gardé dans des caves ordinaires à la température de 59 degrés Fahr. Après que le beurre eut été gardé de 30 à 38 jours, un examen comparatif fut fait de la qualité, d'abord à Copenhague, puis à Newcastle et à Londres, Angleterre. Le résultat de l'épreuve fut que le beurre gardé en chambre froide comparé au beurre gardé dans les caves ordinaires, se conserva comme il suit :

Dans 119 cas il était meilleur ;
Dans cinq cas il était aussi bon ;
Dans un cas il était moins bon.

La quantité de beurre exporté du Danemark en Grande-Bretagne en 1885 fut de 42,289,632 livres. La quantité exportée en 1897 fut de 149,489,312 livres,

APPLICATIONS DE L'EMMAGASINAGE AU FROID.

Les principales applications de l'emmagasinage au froid dans l'agriculture et le commerce sont de :

1° Conserver les produits ;
2° Prolonger la période de vente et celle de consommation ;
3° Donner au propriétaire l'avantage d'attendre l'occasion pour vendre.

Mais son utilité la principale et la plus vaste c'est de conserver les produits dans leur meilleure condition en transit du lieu de production, au lieu de livraison au dernier consommateur. Et règle générale, le plus tôt les produits seront livrés au consommateur une fois qu'ils sont prêts à être utilisés, meilleurs seront les résultats pour toutes les personnes intéressées.

On a soutenu dans certains quartiers que le service frigorifique permettrait et encouragerait la spéculation en denrées alimentaires ; et en jetant l'épithète de "spéculateur" à la tête de l'acheteur, quelques-uns des producteurs et des consommateurs considèrent que ces opérations sont par là même condamnées. Si un homme achète réellement du beurre ou du fromage par spéculation, par là même il montre sa confiance dans l'avenir du marché en ce qui concerne le produit qu'il a acheté. La période de production du fromage en Canada est d'environ six mois, et le fromage fabriqué dans ce temps est distribué sur une période de douze mois de consommation. Un spéculateur de bonne foi a généralement une influence bienfaisante sur le marché ; un tel acheteur affermira le marché et paiera de plus hauts prix pour les produits lorsqu'il existe des moyens de les conserver en bon état jusqu'au moment de leur consommation.

Agriculture et Industrie laitière.

LA CONSERVATION DU BEURRE.

Dans le cas du beurre, tout ce qu'on peut espérer c'est que le beurre canadien de beurrerie soit placé sur le marché en telle condition que par l'excellence de sa qualité, il obtienne le plus haut prix du marché payé dans le moment.

La qualité intrinsèque du beurre est modifiée par l'action de la fermentation. L'exclusion de l'air de la surface du beurre n'est pas suffisante pour le conserver. Les germes qui déterminent les changements et la détérioration finale sont dans le beurre, et entrent en activité aussitôt que la température est favorable à leur développement. Dans la fabrication du beurre en beaucoup de cas le fabricant ajoute à la crème un levain de fermentation un peu pour la même raison que la femme de ménage ajoute un levain à sa pâte dans la fabrication du pain. Par l'emploi d'un bon levain de fermentation, du beurre tout aussi beau peut être fait aujourd'hui dans le mois de janvier que dans le mois de juin. Si l'on pouvait ajouter un " contre-ferment " de la même manière que l'on ajoute un ferment, on pourrait s'attendre à voir le beurre rester toujours le même. L'arrêt de la fermentation peut être effectué en élevant la température suffisamment pour détruire les ferments dans le beurre ou autres produits. Dans le cas du beurre, cette température (155 Fahr.) gâterait le beurre comme denrée commerciale. D'un autre côté, si la température est abaissée au point de congélation, les organismes qui produisent la fermentation et déterminent des changements dans le beurre, ne seront pas, il est vrai, détruits, mais leur action sera neutralisée tant que le beurre sera tenu à ce degré de température. Par conséquent si le beurre doit être gardé pour une période plus longue qu'un mois, il doit être mis dans un réfrigérant à la température d'à peu près 20 degrés Fahr. ; et cela constitue un contre-ferment effectif. Le beurre est une substance difficile à refroidir ou à réchauffer rapidement. Si une pleine boîte de beurre est mise dans une chambre à la température de 36 à 34 degrés Fahr., plusieurs jours s'écouleront avant qu'il se soit refroidi au même point dans le milieu de la boîte ; tandis que si la boîte de beurre est mise dans un entrepôt froid à la température de 20 degrés Fahr., le tout en vingt-quatre heures sera tombé à la température d'au moins 36 à 34 degrés, à laquelle l'action de la fermentation cesse dans le beurre.

TEMPÉRATURES D'EMMAGASINAGE.

Ci-après est une liste des températures auxquelles il semble désirable de tenir les dfférents produits dans le meilleur état.

	Degrés Fahr.
Beurre (pour de longues périodes)	20
Fromage (pour de longues périodes)	36
Fruits tendres, tels que pommes hâtives, poircs, pêches, tomates, (pour de longues périodes)	38 à 34
Bœuf, mouton, porc et volailles préparées	32 à 30
Œufs	36 à 34

Afin d'obtenir les meilleurs résultats de l'adoption de l'emmagasinage au froid dans les entrepôts et sur les bateaux à vapeur, il est nécessaire que la manutention se fasse avec le plus de soin possible lorsque les marchandises sont enlevées de la chambre froide. Dans les temps chauds, les emballages doivent être laissés fermés pendant environ deux jours, jusqu'à ce que les produits se soient élevés graduellement à la température de l'air ambiant. Si cette précaution n'est pas prise, la surface froide des marchandises déterminera la condensation de l'humidité de l'air chaud qui se déposera sur elles. Dans le cas des œufs, des viandes et des fruits, en particulier, cela aura pour effet de leur donner l'apparence dite de " transpiration " (*sweating*), apparence assez répugnante. Les emballages doivent être laissés inouverts au moins deux jours dans une chambre où la température est la même que l'air de la chambre d'où les produits doivent être distribués plus tard. Autrement, l'humidité de l'air se condensera à la surface des produits et leur donnera une apparence fort peu engageante. Ce qu'on appele la " transpiration " des œufs, n'est pas une exsudation d'humidité à travers l'écaille de l'œuf, mais entière-

ment une condensation de l'humidité de l'atmosphère. Cela est vrai également des viandes recouvertes de linges. L'enveloppe ne doit pas être enlevée du quartier avant qu'il ait été suspendu quelque temps à la température de l'air dans lequel il sera débité. Une difficulté a été éprouvée dans le transport au froid des viandes : elles sont sujettes à se moisir à la surface lorsqu'elles sont enlevées de la chambre froide et laissées dans une chambre dont la température est élevée. Il se poursuit des expériences dans le moment pour découvrir si ce développement de la moisissure ne peut être empêché par un procédé simple, qui en même temps améliorera l'apparence de la viande sans l'affecter d'une manière dommageable.

REFROIDISSEMENT PAR VENTILATION.

D'ordinaire le fromage ne demande pas à être transporté au froid, mais ce serait un avantage indéniable s'il pouvait être emmagasiné sur le bateau dans une chambre parfaitement ventilée et rafraîchie. Quand les fromages sont emmagasinés en masse à la température d'à peu près 60 degrés et plus, ils produisent de la chaleur par l'action de la fermentation qui se produit. En Grande-Bretagne, la demande s'est accrue en ces dernières années pour un fromage plus mou, un fromage dont la substance soit molle en même temps que la saveur délicate. Il n'est pas possible d'expédier du fromage de substance molle en Grande-Bretagne durant les mois d'été et de le faire arriver là-bas en bonne condition, au moyen des méthodes de transport qui ont été suivies sur les steamships. Si un courant d'air frais pouvait être insufflé par une des machines frigorifiques, dans la cale où les fromages sont emmagasinés, cela serait décidément avantageux. Dans tous les cas, il faudrait pourvoir à la ventilation de ces cales. Des conduits d'air devraient être établis au moyen desquels l'air frais pourrait être admis au fond de de la cale. Puis, durant les nuits, dans la saison chaude, un éventail mû par l'électricité pourrait être employé pour chasser l'air chaud de la partie supérieure de la cale. Cela déterminerait un courant d'air froid qui s'introduirait par le conduit.

Un aménagement semblable pourrait être utilisé pour ventiler les cales dans lesquelles les pommes tardives d'automne et d'hiver sont transportées. J'ai signalé ce besoin à l'attention des représentants des compagnies de navigation océanique avant l'ouverture de la saison d'expédition des pommes en 1897, en leur adressant à chacun un exemplaire de la lettre suivante :—

29 septembre, 1897.

Messieurs,—Le rendement net d'un envoi de pommes d'automne expédiées en Grande-Bretagne en chambre froide a été, suivant les rapports, deux fois aussi considérables que celui d'un envoi de pommes fait en la manière ordinaire à la même date.

Tous les ans une forte proportion des pommes expédiées du Canada en Grande-Bretagne arrivent, suivant les rapports faits aux expéditeurs, "mouillées," "lâches," ou "molles".

Pour le transport assuré des fruits, il semble nécessaire ou qu'ils soient transportés à une température de 40 degrés ou moins, ou qu'ils soient mis dans une chambre suffisamment ventilée pour que la chaleur développée par le fruit même soit chassée au dehors.

Les pommes ou autres fruits conservés à une température supérieure à 40 degrés Fahr., continuent de mûrir ou se préparent à se décomposer. Dans les deux cas il se dégage de la chaleur. A la température plus élevée ainsi produite, la maturation ou la décomposition est encore hâtée ; et cela produit un nouveau dégagement de chaleur.

Dans le transport des pommes sur les bateaux de votre ligne, pourriez-vous arranger les choses de manière que la cale dans laquelle les pommes se trouveront emmagasinées soit complètement ventilée ? Serait-il possible d'insuffler de l'air dans le fond de la cale au moyen d'un éventail, ou qu'un conduit d'air semblable à celui qui fournit de l'air aux chauffeurs, fût installé pour introduire l'air dans le fond de la cale ? Il faudrait aussi pourvoir à la sortie de l'air chaud à la partie supérieure de la pièce où les pommes sont emmagasinées.

Je m'occupe d'attirer l'attention des expéditeurs sur l'opportunité d'empaqueter les fruits en boîtes ou barils, 1° faits de façon à permettre la circulation de l'air à l'intérieur de chaque emballage ; et 2° suffisamment rigides pour maintenir le fruit fermement en position.

Votre bien dévoué,

JAS.-W. ROBERTSON,
Commissaire.

NÉCESSITÉ D'UNE CHAÎNE COMPLÈTE.

Pour que le service frigorifique forme une chaîne ininterrompue et en rapport avec les besoins du commerce des produits agricoles, il est nécessaire qu'il y ait des chambres froides dans les constructions où les produits doivent être emmagasinés ; chambres froides sur les chemins de fer pour le transport des produits aux havres de mer ; et chambres froides sur les bateaux à vapeur pour le transport des produits en Grande-Bretagne. L'absence ou le défaut d'un seul anneau dans la chaîne, aurait pour résultat la détérioration des marchandises.

INAUGURATION DU SERVICE.

En 1895, à peu près 80 pour cent du beurre de beurrerie expédié du Canada en Grande-Bretagne fut envoyé par voie d'Avonmouth. Cela indiquait qu'un service frigorifique sur la ligne entre Montréal et Avonmouth et Bristol était nécessaire. Liverpool et Glasgow suivaient en importance comme ports d'entrée du beurre canadien.

En 1895, un emmagasinage au froid d'excellente sorte était à la disposition du public à Montréal dans l'entrepôt de la *Montreal Cold Storage and Freezing Company.* Il fut convenu que le Département paierait une partie des frais d'emmagasinage au froid du beurre dans cet entrepôt, et ce beurre était du beurre de beurrerie fraîchement fait puis expédié en Angleterre dans les chambres froides pourvues sur les steamships. Pour la saison de 1895, il fut convenu avec les représentants des compagnies de navigation océanique faisant le service entre Montréal et Avonmouth (pour Bristol), entre Montréal et Liverpool et entre Montréal et Glasgow, que le Département aménagerait des chambres isolées sur un certain nombre de steamships pour le transport du beurre refroidi en entrepôt froid avant d'être mis à bord. Le Département s'engagea à payer les frais d'aménagement des chambres isolées, et garantit aux compagnies de navigation, sur l'espace occupé par ces chambres, des recettes sur le pied de 20 schellings par quarante pieds cubes. Le beurre devait être transporté pour tout expéditeur, dans ces chambres isolées, au prix fixé pour le beurre et le fromage, les recettes provenant du prix ainsi fixé devant être porté à l'actif du montant garanti par le Gouvernement. En tout dix steamships furent pourvus de compartiments isolés. Une circulaire contenant des informations détaillées sur le sujet fut émise.

Les dépenses du Département pour ce service en 1895 furent les suivantes :

Payé pour l'aménagement des chambres isolées sur les steamships....................................	$6,623 03
Payé sur la garantie de recettes sur l'espace occupé sur les steamships....................................	3,438 24
Montreal Ice Exchange..............................	233 11
Payé au Grand-Tronc, service frigorifique...............	1,439 98
" Pacifique Canadien, service frigorifique.........	1,329 95
Payé à l'Intercolonial, service frigorifique.............	37 50

Après avoir débuté de cette manière simple et relativement peu dispendieuse, qui rendit service et réussit dans la mesure de son développement, on décida d'agrandir et d'améliorer le service frigorifique sur les steamships.

En 1896, des conventions furent conclues avec messieurs Elder, Dempster et C[ie], pour l'aménagement de trois steamships de leur ligne en appareils frigorifiques, pour le transport du beurre à une température de 30 degrés et du fromage et des fruits à des températures variant de 34 à 35 degrés Fahrenheit. Chaque steamship devait avoir une chambre froide de 20,000 pieds cubes, ou l'espace suffisant pour loger 300 tonnes de fromage ou de beurre. Deux steamships de la même ligne devaient aussi être pourvus de chambres froides pour le transport de beurre refroidi. Elles devaient être refroidies au moyen de tuyaux en tôle galvanisée remplis de glace et de sel, et le beurre devait être complètement refroidi avant d'y être déposé. Toutefois, par suite de l'impossibilité où se trouva la compagnie qui s'était engagée à installer les appareils frigorifiques, de le faire dans le temps fixé, des chambres isolées refroidies au moyen de glace seulement furent utilisées en 1896.

Les dépenses du Gouvernement pour le service frigorique en 1896, furent les suivantes :

Payé pour l'aménagement de chambres isolées sur les steamships, et sur la garantie de recettes sur l'espace occupé sur les steamships	$ 7,718 09
Payé au Grand-Tronc, service frigorifique	1,062 64
" Pacifique Canadien, service frigorifique	805 08
" à l'Intercolonial, " "	181 25
" au Canada-Atlantique, " "	72 00
" à l'Ottawa et Parry-Sound, service frigorifique	6 00
" au C. de f. du Cté Drummond " ...	24 40
" à Côté, Boivin et C[ie] pour l'aménagement de wagons et fourniture de glace sur le C. de f. Québec et Lac Saint-Jean	375 00

CHAMBRES FROIDES SUR LES STEAMSHIPS.

A la suite de ce début, le service frigorifique fut étendu. Sous instructions de votre part on prit des mesures pour assurer le refroidissement mécanique de dix-sept steamships quittant Montréal à destination de ports britanniques durant la saison de 1896. Voici les conventions qui furent faites en rapport avec ce service :

1° un service frigorifique hebdomadaire de Montréal à Londres conjointement par les lignes Allan et Thompson. Les représentants à Montréal sont pour la ligne Allan, messieurs H. et A. Allan ; pour la ligne Thompson, messieurs Robert Reford et C[ie].

2° Un service frigorifique hebdomadaire de Montréal à Avonmouth pour Bristol, par le New Dominion Line. Les représentants à Montréal sont messieurs Elder, Dempster et C[ie].

3° Un service frigorifique quasi-hebdomadaire conjointement par les lignes Allan et Dominion de Montréal à Liverpool. Les représentants à Montréal sont pour la ligne Allan, messieurs H. et A. Allan ; pour la line Dominion, messieurs D. Torrance et C[ie].

4° Un service frigorifique quasi bi-mensuel de Montréal à Glasgow, conjointement par les lignes Allan et Donaldson. Les représentants à Montréal sont pour la ligne Allan, messieurs H. et A. Allan : pour la ligne Donaldson, messieurs R. Reford et C[ie].

Les personnes qui se proposent de faire des envois peuvent se renseigner sur les noms des steamships, les dates exactes des départs et autres détails, auprès des représentants des diverses lignes.

Par suite de retards dans la livraison des appareils frigorifiques, trois des steamships au sujet desquels des conventions avaient été conclues ne purent être pourvus d'appareils frigorifiques à temps pour être utilisés dans la saison de 1897. Le service rendu par l'aménagement frigorifique sur les autres steamships fut regardé comme satisfaisant par les expéditeurs de beurre, le principal produit transporté en chambre froide.

Agriculture et Industrie laitière.

Ci-après est la formule de la convention signée par les représentants des diverses compagnies de steamships :

Convention pour l'aménagement de chambres froides sur les steamships de Montréal à........

1° ....s'engage à pourvoir......steamships de la ligne........ faisant le service entre Montréal et..........d'appareils frigorifiques et de chambres froides, en vue de donner un service......de Montréal à..........pour les saisons de 1897, 1898 et 1899, (sauf les cas de force majeure par suite de l'intervention divine, des périls de la mer ou de la navigation), pour le transport du beurre, fromage, et autres produits périssables en chambre froide à la température de 30 à 35 degrés Fahrenheit pour le beurre, et d'à peu près 34 degrés Fahr., pour le fromage et les fruits. Chaque steamship devra avoir une chambre froide de la contenance d'à peu près.......pieds cubes.

2° On estime que le coût de l'appareil frigorifique et de l'isolement, sera en tout de :

Pour......steamers munis d'appareils Duplex et d'une contenance d'à peu près 10,000 pieds cubes, $10,000 par steamer..........

3° Il est convenu que.................transportera en chambre froide le beurre, fromage et autres produits périssables suivant les demandes qui seront faites, à un taux n'excédant pas 10 schellings par tonne de 2,240 livres de beurre et de fromage, et sur le même pied pour un espace équivalent occupé par d'autres produits, en outre des prix courants de transport sur le beurre et le fromage non emmagasinés en chambre froide.

4° Il est convenu que le Gouvernement paiera au moins la moitié du coût primitif de l'installation des appareils frigorifiques et de l'aménagement des chambres isolées sur......steamers, ainsi qu'il est dit dans les clauses 1 et 2, le paiement devant se faire en trois versements égaux annuels et le montant étant estimé à $1,666.67 par steamer, par année, ou à peu près...........en tout et partout.

5° Ni le Gouvernement ni les propriétaires de steamships ne seront responsables de l'état de la cargaison en chambre froide pour quelque cause que ce soit, mais toutes les précautions raisonnables seront prises par les compagnies de navigation pour sauvegarder la cargaison.

6° (*a.*) Il est convenu qu'à peu près la moitié de la contenance de la chambre froide sur chaque steamship,—ou telle proportion de cette contenance sur chaque steamship que la considération des intérêts de tous les expéditeurs de Montréal, indiquera comme étant la juste part revenant aux expéditeurs de Montréal,—sera réservée pour la cargaison fournie sur place et expédiée de Montréal jusqu'à trois jours avant le départ du steamer.

(*b.*) Dans les cas où l'espace assigné à la cargaison de Montréal ne sera pas suffisant pour la quantité de marchandises présentées, cet espace sera réparti entre les divers expéditeurs au *pro rata* de leurs envois ;

(*c.*) Pour donner droit aux expéditeurs de Montréal à une part dans la répartition de l'espace, une demande devra être adressée par écrit au représentant de la compagnie de navigation au moins trois jours avant le départ du steamer ; et les demandes d'espace d'endroits autres que Montréal seront faites au moins quatre jours avant le départ du bateau ;

(*d.*) Dans tous les cas, le beurre de beurrerie de fabrication récente aura la préférence sur tous autres produits ;

(*e.*) L'espace suffisant pour deux pleins wagons de produits que le Ministre de l'Agriculture désignera comme composant des envois expérimentaux, sera réservé sur chaque bateau, si avis en est donné au représentant de la compagnie sept jours avant le départ du bateau ;

(*f.*) Les dépenses pour garnitures ou aménagement spécial nécessaires pour ces envois expérimentaux seront payées par le Département de l'Agriculture ; mais si cet aménagement devient partie intégrante de l'installation frigorifique du bateau il devra être compté dans la dépense initiale pour l'aménagement de la chambre froide du bateau et les frais en être soldés sur la base convenue pour cet objet.

(*g*) Lorsque le Département de l'Agriculture se réservera une portion de l'espace sur un bateau pour des envois expérimentaux, il paiera le fret sur le taux que l'espace occupé aurait rapporté au prix courant pour le beurre et le fromage.

7° Si le Gouvernement le demande, les bateaux devront faire escale à Québec lorsqu'il y aura au moins 500 emballages à mettre en entrepôt frigorifique, la cargaison devant être livrée le long du bateau au fleuve, aussiôt après l'arrivée du bateau à Québec.

8° S'il devient nécessaire d'avoir plus d'espace en chambre froide utilisable entre Montréal et............la ligne............devra avoir la première offre d'assistance qui soit faite par le Gouvernement en vue d'obtenir cet aménagement.

9° ....conviennent conjointement et séparément de faire alterner les départs des steamers des lignes .... de manière à donner un service frigorifique hebdomadaire de Montréal à............en conformité à la clause 1 de cette convention.

Le tout sujet à ratification par le Parlement.

Daté à Ottawa............1897.

Témoin :

Des mesures furent prises pour organiser un service frigorifique de Halifax aux Bermudes et à la Jamaïque par le steamship *Beta*.

Les négociations en vue d'obtenir un service frigorifique bi-mensuel entre Saint-John, N.-B., et Halifax, N.-E., et Londres n'aboutirent pas à temps pour donner le service en 1897. Mais des conventions ont été conclues pour un service frigorifique régulier bi-mensuel par la ligne Furness entre les deux ports ci-haut nommés et Londres, pour la saison de 1898.

Des négociations furent poursuivies pendant un temps dans le but et avec l'espoir de déterminer l'établissement d'un service direct de bateaux à vapeur pourvus de chambres froides de l'Ile de Prince-Édouard à la Grande-Bretagne, mais elles ne furent pas heureuses.

Il ne suffit pas que les steamers soient pourvus d'aménagement frigorifique pour le transport des produits en bon état, il faut encore de toute nécessité que ces steamers arrivent régulièrement à leur destination en Grande-Bretagne. Si les bateaux portant du beurre ou tout autre produit périssable pouvaient fixer leurs départs de manière à arriver à leur destination à jour donné toutes les semaines, cela aiderait à susciter une demande constante et forte et un débouché plus satisfaisant pour le produit. La régularité de l'approvisionnement, l'excellence de la qualité et une condition virtuellement parfaite sont nécessaires pour attirer et retenir la meilleure classe de clients. Cela ne doit pas être perdu de vue par les producteurs et les expéditeurs de denrées pour lesquelles le service est organisé.

EMMAGASINAGE AU FROID SUR LES CHEMINS DE FER.

Des arrangements furent faits avec les compagnies de chemins de fer pour l'établissement de services réguliers de wagons-glacières sur toutes les lignes principales conduisant aux ports de mer de Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax. Les conventions avec les compagnies de chemins de fer étaient que le Gouvernement garantirait, pour chaque char, ou wagon, depuis son point de départ jusqu'à destination, une recette équivalant aux deux-tiers du prix du plein char (*car load rate*) entre ces endroits. Chaque char devait recevoir les envois de beurre et d'autres produits nécessitant l'emmagasinage au froid à toutes les stations entre le point de départ et celui d'arrivée. Les expéditeurs se servant de ces chars glacières devaient payer la taxe régulière dite "moins que plein char ("*less than carload rate*") entre le lieu d'expédition et celui d'arrivée. Aucune taxe supplémentaire ne leur était imposée pour le service frigorifique ou pour la dépense de glace. Les recettes provenant des frais de transport de tous les produits portés dans ces chars à leur destination furent inscrites au crédit du montant de recettes garanties par le Gouvernement, et le Département fut appelé à payer la différence seulement lors-

qu'il s'en produisit. Des renseignements détaillés sur les départs des trains des diverses stations furent donnés par les agents locaux des différentes compagnies de chemins de fer, et au moyen de circulaires publiées par les compagnies. En voici la teneur :

Sur le *Chemin de fer Pacifique Canadien :*

Toutes les semaines de Windsor à Montréal *viâ* Toronto ;
" deux semaines de Teeswater et d'Owen-Sound, *viâ* Toronto, à Montréal ;
" semaines de Pembroke, par Ottawa, à Montréal ;
" " Labelle à Montréal ;
" " Québec à Montréal ;
" " Scotstown à Montréal ;
" " Warden à Montréal ;
" " Mansonville à Montréal ;
" " Edmundton, N.-B., à Saint-John, N.-E.

Sur le *Chemin de fer du Grand-Tronc :*

Toutes les semaines, de Sarnia, par London, Hamilton et Toronto, à Montréal ;
" deux semaines, de Wiarton et Goderich, par Stratford, Guelph et Toronto, à Montréal ;
Toutes les semaines, de Meaford, par Allandale et Toronto, à Montréal ;
" " Orillia, par Belleville, à Montréal ;
" " la Jonction de Chaudière à Montréal ;
" " des Sources Massena à Montréal ;
" " de Coaticooke à Montréal.

Sur le *Chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean :*

Toutes les semaines de Chicoutimi à Québec.

Sur le bateau de la *Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario* :

Toutes les semaines de Chicoutimi à Québec.

Sur le *Chemin de fer Intercolonial :*

Toutes les semaines de Rimouski à Québec et Montréal ;
" " Moncton, N.-B., à Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E.

Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest :

Le chemin de fer du Pacifique Canadien a pris des mesures pour l'établissement d'un service frigorifique, là où il sera nécessaire, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

WAGONS-GLACIÈRES.

Dans beaucoup de cas dans les années passées, les wagons ou chars glacières n'ont été tels que de nom. L'isolement n'était pas parfait ; les portes ne fermaient pas juste ; le char n'était pas parfaitement net, et le tuyau par lequel l'eau de fusion de la glace s'échappait au dehors, débouchait dans le char et à l'extérieur sans courbure en S. Cela permettait à l'air froid de s'écouler au dehors, et la vertu frigorifique de la glace se perdait le long de deux cents milles ou moins de voie ferrée, sans que le contenu du char en eut le bénéfice.

Les wagons utilisés pour ce service sur le Pacifique Canadien ont donné satisfaction, et des wagons spéciaux furent préparées par le Grand-Tronc et l'Intercolonial, lesquels transportèrent leurs contenus en excellente condition. Les principaux points sur lesquels il faut porter son attention dans un char-glacière sont :

1° Le char doit être convenablement isolé, une attention toute particulière étant donnée à l'isolement du plancher du char et aux coins ou points de suture des côtés avec le plancher ou le plafond. A ces endroits, le papier, les espaces libres et tous les matériaux isolants doivent être portés tout autour sans interruption.

2° Une fois qu'un char a servi, il faut faire un examen fréquent des portes afin de s'assurer qu'elles ferment parfaitement juste. Un espace d'une ligne ou moins entre le bas de la porte et le plancher permettra à l'air froid de s'échapper et fera fondre ainsi inutilement une grande quantité de glace.

3° Il devrait y avoir, au point de sortie de l'eau, une courbure du tuyau qui empêche l'air froid de s'échapper. Si l'ouverture est pratiquée en ligne droite à travers le plancher, l'air froid s'échappera et la glace sera ainsi gaspillée sans que l'intérieur du char soit refroidi.

4° Les boîtes à glace doivent être emplies avant que le char soit chargé ; et l'approvisionnement de glace doit y être abondant tant que le char n'est pas déchargé.

5° Le char doit être conduit à destination avec toute la célérité possible.

6° Après chaque voyage le char doit être nettoyé de fond en comble afin d'empêcher de se produire toute mauvaise odeur qui pourrait affecter les produits qu'on emmagasinerait par la suite.

7° Le poisson, l'huile de charbon et la bière ne doivent pas être emmagasinés dans des chars destinés par la suite au transport du beurre et des œufs.

EMMAGASINAGE AU FROID DANS LES BEURRERIES.

Puisqu'il est important que le beurre de beurrerie soit débarqué en Grande-Bretagne en bonne condition, il faut pourvoir à sa conservation en cet état avant son expédition aussi bien que durant le voyage. Fort peu de beurreries en Canada étaient pourvues de chambres froides suffisantes. Le beurre était très souvent conservé dans des magasins ou dans des caves à une température de 45 degrés ou plus. Le beurre conservé de cette manière une semaine, ou plus, perdait quelque chose de sa fraîche saveur, de son bouquet. Si le propriétaire d'une beurrerie pour une raison ou pour une autre, ne pourvoit pas son établissement d'une chambre froide où le beurre puisse être conservé à une température d'à peu près 34 degrés Fahr. à partir du lendemain de sa fabrication, ce beurre devrait être expédié toutes les semaines à quelque endroit où il puisse être conservé en lieu convenable. Alors s'il doit être gardé en expectative d'une hausse du marché, ou pour tout autre objet, il peut être conservé en bon état. Si l'on se bornait à donner des avis ou renseignements aux propriétaires de beurreries, il est probable que un sur dix en profiterait et se conduirait en conséquence sur le champ. Cette propagande de l'emmagasinage au froid dans les beurreries serait très lente, et dans l'intervalle, le service frigorifique installé sur les chemins de fer et sur les navires océaniques, ne serait pas utilisé pour le transport de beurre dans la meilleure des conditions, et par conséquent ne procurerait pas tout l'avantage qu'on pourrait autrement en attendre. Je fus autorisé à aire une déclaration virtuellement la même que celle qui apparait à la page 97.

Ci-après est la formule de la demande à être remplie par ceux qui sollicitent la prime :

Entrepôts Froids de Beurreries.

La formule ci-après, une fois remplie, devra être adressée au Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Le soussigné par les présentes demande à prendre part à la prime offerte, par la circulaire du Ministère de l'Agriculture, en date du 26 octobre 1896, à ceux qui auront pourvu leurs beurreries de réfrigérants, la dite prime s'élevant à la somme de cent dollars ($100), dont la moitié payable dans le cours de la présente année.

Et à l'appui de sa demande, le soussigné déclare solennellement :—

1. Qu'il est le propriétaire ou le représentant autorisé du propriétaire de la beurrerie situé dans la paroisse (ou township) de
dans le comté de dans la province de ;

2. Que, en conformité aux règlements énoncés dans les circulaires du Ministère de l'Agriculture, Entrepôts froids pour Beurreries, en date du 26 octobre et du 14 décembre 1896, il a pourvu la dite beurrerie d'un réfrigérant en la manière suivante :—

(*a*) Une chambre froide mesurant pieds de longueur, par pieds de largeur, par pieds de hauteur ; et parfaitement isolée comme il suit :—

Murs,
Plafond,
Plancher,

(*b*) Une glacière mesurant pieds de longueur, par pieds de largeur, par pieds de hauteur, dans laquelle la glace se trouve isolée comme il suit :—

3. Que jusqu'au jour de la présente demande la température dans la chambre froide a été maintenue sans interruption au-dessous de degrés Fahrenheit ; et le soussigné s'engage à maintenir jusqu'à la fin de la saison la température dans la dite chambre froide, d'une manière continue, le plus régulièrement qu'il sera possible, au dessous de degrés Farenheit ;

4. Que le soussigné, dans le cours des mois d'avril, mai et juin, a fabriqué livres de beurre à la dite beurrerie et se fait fort qu'à la fin de la saison il aura fabriqué au moins la quantité de 15,000 livres mentionnée dans la circulaire " Entrepôts Froids pour Beurreries " No 1.

En foi de quoi, le soussigné, en présence de deux témoins, a apposé son nom, aux lieu et date ci-dessous indiqués.

(Signature du requérant)

Date,

Lieu,

Nous, soussignés, et de la paroisse (ou township) de comté de province de déclarons solennellement que les déclarations ci-dessus sont véritables à notre connaissance.

(Signature des témoins)

Date,

Lieu,

Je, soussigné, ai visité la beurrerie mentionnée dans la déclaration ci-dessus et je certifie que les faits relatés dans celle-ci me paraissent être exacts et je crois que se trouve dans les conditions requises pour prendre part à la prime.

Date,

Lieu.

Cette formule doit être remplie et adressée à la fin de chaque mois au Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, Département de l'Agriculture, Ottawa.

PUISSANCE DU CANADA.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DIVISION DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

ÉTAT de la température de la chambre froide à la beurrerie de.........................

Dimension de la chambre......pds x......pds x......pds de hauteur.

Pour le mois de................189..

Date.	Température. A.M.	Température. P.M.	Observations.	Date.	Température. A.M.	Température. P.M.	Observations.
1	....	....	....	17	....	....	....
2	....	....	....	18	....	....	....
3	....	....	....	19	....	....	....
4	....	....	....	20	....	....	....
5	....	....	....	21	....	....	....
6	....	....	....	22	....	....	....
7	....	....	....	23	....	....	....
8	....	....	....	24	....	....	....
9	....	....	....	25	....	....	....
10	....	....	....	26	....	....	....
11	....	....	....	27	....	....	....
12	....	....	....	28	....	....	....
13	....	....	....	29	....	....	....
14	....	....	....	30	....	....	....
15	....	....	....	31	....	....	....
16	....	....	....	....	....	....	....

Température la plus haute du mois............, le.............jour du mois.

Température la plus basse du mois............, le.............jour du mois.

Certifié véritable,

.................................Signature.

.................................P. O.

.................................Comté.

.................................Province.

En exécution de ce programme, la prime pour la première année, (1897,) à la date du 7 avril 1898, avait été payée aux propriétaires de

40	beurreries dans la province	de Québec.
16	"	d'Ontario.
3	"	du Nouveau-Brunswick.
1	"	de la Nouvelle-Ecosse.
1	"	de l'Ile de Prince-Édouard.
3	"	de Manitoba.
..	"	de la Colombie-Britannïque.
5	"	les Territoires du Nord-Ouest.

En conséquence du nombre relativement petit de propriétaires de beurreries qui avaient pourvu leurs établissements de chambres froides, je fus autorisé à faire la déclaration suivante, étendant d'une année la période pendant laquelle la pleine prime peut être gagnée :

BULLETIN : CHAMBRES FROIDES DE BEURRERIES, N° 1.

OTTAWA, 18 novembre 1897.

Afin que le beurre soit en condition parfaite au moment de sa livraison au consommateur en Grande-Bretagne, il est nécessaire de le mettre en chambre froide dès le jour de sa fabrication. Le séjour dans la chambre froide n'améliorera pas la qualité du beurre, mais il l'empêchera de se gâter rapidement, ce qui arriverait sûrement si on ne le mettait pas en chambre froide. Le Gouvernement ayant déterminé l'établissement de ce qui est en réalité une chaîne d'entrepôts frigorifiques depuis les producteurs en Canada jusqu'aux consommateurs en Grande-Bretagne, les propriétaires de beurreries, les fabricants de beurre et les cultivateurs qui fournissent le lait ou la crème, devront coopérer tous ensemble pour amener les meilleurs résultats. A l'heure qu'il est, bien peu de beurreries sont aménagées d'une manière suffisante et efficace en fait de chambres froides.

Le coût de construction en neuf d'une glacière et d'une chambre froide suffisante pour l'emmagasinage de la production de beurre d'une fabrique pendant deux ou trois semaines, en attendant qu'on en fasse l'expédition, peut varier de deux cents ($200) à cinq cents dollars ($500) par beurrerie. La plupart des beurreries sont déjà munies d'une glacière et d'au moins une chambre qui porte le nom de chambre froide. Les modifications et les améliorations qu'il serait nécessaire de faire à ces constructions dans l'état où elles sont, coûteraient probablement entre cent ($100) et deux cents dollars ($200) par beurrerie.

Sous instructions du Ministre de l'Agriculture, je dois déclarer qu'un crédit a été inséré dans le budget par le Gouvernement et a été voté par le Parlement à la dernière session "pour des réfrigérateurs dans les steamers, sur les chemins de fer, aux entrepôts " et aux crémeries pour faire face aux expéditions d'essai de produits, et pour obtenir " une reconnaissance de leurs qualités sur les marchés de la Grande-Bretagne." Partie de cette somme devra être appliquée à aider les propriétaires de beurreries à se pourvoir de chambres froides convenables.

Un grand nombre de propriétaires de beurreries ne semblent pas comprendre tout ce qu'ils gagneraient à se pourvoir d'une chambre froide. Quelques-uns d'entre eux n'ont eu connaissance de la prime offerte par le Gouvernement en 1897, que trop tard pour construire la chambre froide et l'utiliser dans le cours de l'été. Afin d'engager les propriétaires de beurreries à se pourvoir de la chambre froide. devenue si nécessaire, je dois, sous instructions du Ministre de l'Agriculture, faire savoir que le Gouvernement étendra, mais *d'une* année seulement, la période fixée pour le plein octroi de la prime offerte par la circulaire en date du 26 octobre 1896. Aux propriétaires, ou locataires, de beurreries qui ont pourvu leur établissement d'une chambre froide en 1897, et ont obtenu la prime de cinquante dollars ($50), une prime ultérieure de vingt-cinq dollars pour les saisons de 1898 et de 1899 respectivement sera payée, dans tous les cas où la chambre froide aura été maintenue en usage suivant les règlements, dans le cours de ces deux saisons.

Aux propriétaires, ou locataires, de beurreries qui n'ont pas obtenu la prime de cinquante dollars ($50) pour 1897, le Gouvernement accordera une prime de cinquante dollars ($50) par beurrerie, dans tous cas où la chambre froide aura été construite et maintenue en usage d'après les plans et règlements durant la saison de 1898 ; et une prime additionnelle de vingt-cinq dollars ($25) pour chacune des saisons 1899 et 1900 sera payée dans tous les cas où la chambre froide aura été maintenue en usage suivant les règlements durant ces deux saisons. Ainsi le propriétaire d'une beurrerie qui construit la chambre froide requise et la maintient en usage durant les trois années finissant en 1899, ou en 1900, suivant le cas, pourra recevoir en tout une prime de cent dollars par établissement.

Des plans indiquant le genre de construction recommandé pour mettre la chambre froide à l'épreuve de l'air, ainsi que le procédé pour l'emmagasinage de la glace et le refroidissement de la chambre à beurre seront fournis sur demande par le Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière.

Ces plans demandent que les murs de la chambre froide consistent en deux compartiments où l'air soit maintenu immobile entre deux cloisons étanches faites de deux rangs de planches d'un pouce d'épaisseur et deux rangs de papier à construction entre les planches. Ces compartiments à air immobile, ou confiné, peuvent être faits de la manière la plus économique et la plus effective par l'emploi d'un papier à construction épais et résistant. Le fond de chaque compartiment devra être rempli de laine minérale (*mineral wool*), ou de bran de scie, jusqu'à une hauteur d'au moins six pouces, afin d'empêcher toute entrée ou sortie de l'air. Lorsque les compartiments à l'intérieur du mur ne s'opposent pas parfaitement à l'entrée ou à la sortie de l'air, loin d'être des parties utiles d'un mur isolant, ils jouent le rôle de cheminées d'appel.

Les compartiments à air confiné sur les côtés de la chambre froide devront être continués au-dessus du plafond, sans interruption aux coins ; et chaque rang de papier placé sur les côtés devra se continuer sur le plafond et sous le rang de planches de dessus du plancher. Le plancher devra avoir au moins deux pouces d'épaisseur et renfermer deux rangs de papier à construction entre les planches ou madriers, inférieur et supérieur, du plancher.

Le refroidissement devra être effectué au moyen de cylindres remplis de glace, ou de glace et de sel, ainsi que l'indique le plan, ou par l'emploi de quelque autre procédé efficace, considéré suffisant par le Département de l'Agriculture. La température devra être maintenue au-dessous de 38° Fahr. sans interruption.

Le fabricant devra tenir un état de la température de la chambre froide, et en faire le relevé une fois par jour. Des formules pour la tenue de cet état seront fournies par le Département de l'Agriculture, en double pour chaque mois. Une exemplaire, une fois rempli, devra être envoyé à la fin de chaque mois au Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, Ottawa.

La quantité de beurre fabriquée à la beurrerie ne devra pas être moindre en moyenne de deux mille livres (2.000 liv.) par mois.

JAS.-W. ROBERTSON.
Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière.

Des bulletins et des impressions bleues furent aussi publiés donnant des renseignements sur la construction de chambres froides dans les beurreries, et d'entrepôts frigorifiques de petite dimension, d'entrepôts frigorifiques glace en haut, et d'entrepôts frigorifiques glace à une extrémité.

De l'excellente exécution des dessins originaux, je suis redevable à M. T.-W. Fuller, du bureau de l'Architecte en chef du Département des Travaux publics. Je ne puis reconnaître trop hautement la patience et l'habileté avec lesquelles il suivit toutes les indications données.

Agriculture et Industrie laitière.

INSPECTEURS DE CHAMBRES FROIDES.

Deux inspecteurs de chambres froides furent employés durant la saison. L'un fut occupé à faire la visite des beurreries des provinces de Québec et d'Ontario, où des constructions frigorifiques avaient été élevées ou étaient en voie de se faire, et où l'on désirait obtenir des renseignements sur les méthodes de construction. Il renseigna aussi les hommes d'affaires et autres sur le mode de construction et les manières de procéder qui les mettraient à même de conserver leurs produits dans le meilleur état avec le moins de frais de construction et d'entretien.

Un autre inspecteur fut stationné à Montréal pour voir à la condition des chars réfrigérants à leur arrivée, inspecter les compartiments frigorifiques sur les steamships et s'occuper des envois transocéaniques de produits destinés à être emmagasinés dans les chambres froides des steamships, afin qu'ils ne fussent pas exposés à la chaleur ou à aucune cause de détérioration après l'arrivée des trains de chemin de fer à Montréal. Tout expéditeur peut écrire ou télégraphier à l'inspecteur de chambres froides à Montréal lui donnant les indications requises au sujet de son envoi, et l'inspecteur rendra tous les services possibles, en voyant à ce que les marchandises reçoivent la meilleure attention à la suite de leur arrivée à Montréal. Aucune rémunération n'est demandée pour ses services ; mais si en aucun temps il devient nécessaire, parce que les marchandises ont manqué le bateau par lequel elles devaient être expédiées, d'emmagasiner celles-ci dans un entrepôt froid jusqu'au départ du prochain bateau pourvu d'aménagement frigorifique pour leur port de destination, toute dépense réellement encourue pour cette fin sera portée sur le connaissement.

ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES.

L'emmagasinage au froid est disponible en abondance dans le port de Montréal. Comme il n'y avait pas d'entrepôts froids dans les ports de Québec, de Saint-John, de Halifax et de Charlottetown, des renseignements furent fournis à des personnes résidant dans ces villes, sur le caractère et les dimensions des constructions requises. De la part du Département, une offre fut faite à des personnes de ces villes d'une garantie de recettes égale à cinq pour cent pendant trois ans sur le montant qu'il était nécessaire d'engager pour la construction et l'outillage. Un entrepôt froid fut construit à Québec, et un compte a été reçu de la *Quebec Cold Storage Company* pour le montant de $3,725.-16, en couverture du déficit résultant de la poursuite des opérations et de la garantie de cinq pour cent sur le coût.

Par suite, dans une grande mesure, de l'insuccès des négociations en vue d'organiser un service frigorifique sur les vapeurs océaniques l'année dernière à partir des ports de Saint-John, Halifax et Charlottetown, ceux qui étaient entrés en pourparlers au sujet de la construction d'entrepôts froids dans ces villes, remirent leurs projets à plus tard.

Une construction frigorifique de petite dimension fut érigée à Revelstoke, Colombie-britannique. Le cas est exceptionnel. Il y avait eu, et il y a encore, une grande demande de beurre, œufs, volailles et viandes dans toute la région minière au sud de Revelstoke. Les marchands du Kootenay pouvaient acheter ces produits périssables à Spokane-Falls et autres endroits dans les Etats-Unis, et en recevoir livraison vingt-quatre ou vingt-six heures après la commande faite ; tandis que, d'après leur dire, ils avaient souvent à attendre quatre ou cinq jours avant de recevoir les marchandises commandées dans les Territoires du Nord-Ouest. Le but de l'érection d'un entrepôt froid à Revelstoke était de permettre l'envoi de commandes de produits périssables à cet endroit pour être emmagasinés et de là distribués dans toute la région minière en moins de temps, et à des frais de transport aussi bas, que des centres des Etats-Unis. Cet entrepôt frigorifique fut particulièrement utile par les facilités qu'il procura pour la manutention et la distribution du beurre à provenance des beurreries des Territoires du Nord-Ouest sur les marchés de la Colombie-britannique.

Une construction frigorifique de petite dimension en vue des envois expérimentaux de fruits, tels que pêches, poires, tomates, raisins verts, fut érigée à Grimsby, Ontario.

Les détails en rapport avec les envois expérimentaux de fruits sont donnés dans la septième partie de ce rapport.

MÉTHODES DE REFROIDISSEMENT.

Dans tous les procédés de refroidissement, l'isolement complet de la chambre ou de la construction est essentiel. Pour montrer combien cela est important, il suffit de mentionner que là où une tonne et demie de glace peut être employée pour refroidir la chambre dans l'atmosphère d'un été canadien, à peu près les sept huitièmes de cette quantité est consommée par la chaleur qui s'introduit, à travers les murs et les portes, du dehors et par l'écoulement de l'air froid du dedans. Un huitième seulement de la quantité serait nécessaire directement pour refroidir le beurre ou autres produits mis dans cette chambre. Des intructions particulières, accompagnées de dessins et montrant le mode d'isolement des constructions, sont données dans ce rapport.

Ce qu'un agent frigorifique doit pouvoir accomplir en vue d'assurer l'emmagasinage à froid requis peut se définir ainsi :

1° Refroidir la chambre ou la pièce ;
2° Refroidir les substances ou les denrées qui y sont placées ;
3° Refroidir l'air qui s'introduit dans la chambre ;
4° Absorber la chaleur qui pénètre par les murs ;
5° Absorber la chaleur dégagée par les contenus de la chambre.

VERTU FRIGORIFIQUE DE LA GLACE.

L'agent frigorifique peut être ou la glace, ou quelque procédé mécanique sous forme d'appareil frigorifique. Les principes du refoidissement sont basés sur les lois ordinaires du calorique. La chaleur est une forme d'énergie, et lorsqu'il s'en perd quelque part, la même quantité est acquise ailleurs. Lorsqu'un fromager refroidit un bassin de lait en faisant circuler de l'eau tout autour du vaisseau qui contient ce lait, la chaleur qui est enlevée au lait est absorbée par l'eau et se trouve entraînée par elle. Dans le refroidissement, l'agent frigorifique est toujours quelque chose susceptible d'absorber de la chaleur et de l'enlever à l'objet ou à l'endroit qu'il s'agit de refroidir. Dans presque toutes les méthodes l'eau est la substance à laquelle la chaleur est transférée pour être, comme on dit, dissipée, en d'autres termes transportée à quelque autre endroit où la présence d'un excès de calorique est sans conséquence.

Lorsqu'un corps, de l'état solide, passe à l'état liquide, il absorbe de la chaleur. Et d'autre part, lorsqu'un corps passe de l'état liquide à l'état solide, il dégage une somme de chaleur égale à celle qu'il avait absorbée. Le principe peut être démontré par l'expérience suivante très simple : Si une livre d'eau à 32 degrés Fahrenheit, est mêlée à une autre livre d'eau à la température de 142 degrés, la température du mélange sera la moyenne entre les deux, savoir, 87 degrés. Mais si une livre de glace à la température de 32 degrés est mêlée à une livre d'eau à la température 142 degrés Fahr., la température des deux livres, une fois la glace entièrement fondue, n'aura pas changée, et sera toujours 32 degrés Fahr.

Lorsqu'on emploie la glace pour refroidir une construction, l'eau de fusion de la glace absorbe de la chaleur, comme dans le cas cité comme exemple, où une livre de glace fut placée dans une livre d'eau à la température de 142 degrés Fahr., et en fondant absorba toute la chaleur au-dessus de 32 degrés Fahr., contenue dans cette eau. Quand du sel est mêlé à la glace, il fait tomber la température plus bas que le point de congélation. Celle-ci peut même être abaissée jusqu'à zéro Fahr., soit 32 degrés plus bas que le point de congélation de l'eau.

Un liquide qui passe à l'état de vapeur, ou gazeux, absorbe de la chaleur. Si l'on verse sur sa main une petite quantité d'éther, le liquide éther se vaporise si rapidement qu'il disparaît ; mais en se vaporisant il a absorbé de la chaleur, à la fois de la main et de l'atmosphère, si rapidement, que cette partie de la main ou l'éther s'est trouvé placé, reste froide. Cela peut être poussé sinon assez loin, du moins presque assez loin pour geler la peau.

Agriculture et Industrie laitière.

REFROIDISSEMENT MÉCANIQUE.

L'agent frigorifique employé dans le refroidissement mécanique, est généralement l'ammoniaque anhydre, ou quelque autre gaz. Lorsque le gaz est soumis à une forte pression, à une basse température, il se liquéfie. Lorsqu'on le soustrait à une pression à l'intérieur de serpentins, il absorbe rapidement de la chaleur. Ces serpentins peuvent être placés soit à l'intérieur de la chambre qu'on veut refroidir, soit dans un réservoir rempli de saumure. Dans ce dernier cas la chaleur est absorbée par la vapeur de la saumure, la refroidissant au degré voulu, généralement de 20 à 10 degrés Fahr. La saumure ainsi refroidie peut être pompée et mise en mouvement à travers des serpentins placés à différents endroits dans la chambre à refroidir. La saumure à la même température mentionnée passant à travers des tuyaux dans une chambre plus chaude, absorbe la chaleur de cette chambre et la transporte dans le réservoir à saumure, où la chaleur est absorbée par la vapeur de l'ammoniaque anhydre ou autre gaz à l'intérieur des serpentins dans le réservoir. On voit ainsi que la circulation de la saumure dans une chambre peut être utilisée pour abaisser sa température jusqu'à 4 ou 5 degrés de la température à laquelle la saumure y est entrée. L'écart entre la température de la chambre et celle de la saumure au moment où elle pénètre dans la chambre, dépend (1) de la perfection plus ou moins grande de l'isolement de la chambre, (2) du rapport entre la surface refroidissante des tuyaux à saumure et la contenance de la chambre, et (3) de la quantité et de la nature des objets placés dans la chambre à refroidir.

La vapeur de l'ammoniaque ou autre gaz est transportée, du réservoir à saumure, par des tuyaux, à un condensateur, où une certaine quantité de la chaleur qu'elle avait absorbée est dégagée. Elle est alors introduite dans une machine à comprimer, où elle est comprimée au degré généralement de 90 à 150 livres par pouce carré. Par là la chaleur latente qu'elle avait absorbée et qu'elle renfermait à l'état de vapeur, devient du calorique à l'état actif et agissant. A cette température élevée on la fait circuler à travers des serpentins sur lesquels de l'eau froide passe. L'eau absorbe la chaleur de la vapeur ammoniacale et la dissipe, tandis que la vapeur ammoniacale refroidie sous cette pression, est encore une fois liquéfiée. Elle est de nouveau soustraite à la pression, et passe à l'état de vapeur à travers les serpentins dans le réservoir à saumure. Elle emporte encore de la chaleur au dehors, qu'elle abandonne finalement à l'eau froide coulant sur les serpentins. Ce système en réalité, suppose l'emploi de trois agents frigorifiques, chacun desquels transporte la chaleur d'un étage à l'autre. La saumure froide transporte la chaleur de la chambre à denrées au réservoir à saumure ; la vapeur ammoniacale transporte la chaleur du réservoir à saumure au condensateur, et l'eau transporte la chaleur du condensateur au dehors.

Dans certains appareils frigorifiques, la chaleur est transportée de la chambre à denrées au moyen d'un courant d'air. L'air est amené sur des tuyaux remplis de saumure ou de vapeur ammoniacale, ou sur des tuyaux remplis de vapeur ammoniacale sur lesquels on fait couler la saumure. La chaleur enlevée de la chambre à denrées par le courant d'air est absorbée par cette saumure et les tuyaux contenant la vapeur ammoniacale ; l'air une fois dépouillé de sa chaleur, ou en d'autres termes, refroidi, est alors introduit dans la chambre. L'agent qui est utilisé pour transporter la chaleur hors de la chambre dans ce cas est un courant d'air. La chaleur est encore une fois transportée par la vapeur ammoniacale au condensateur, où elle est dissipée dans l'eau courante comme dans le cas précédent. Il y a de nombreuses inventions au moyen desquelles les principes brièvement et imparfaitement énoncés dans les lignes précédentes sont mis en pratique.

CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DE LA CHAMBRE.

En plaçant la glace pour refroidir une chambre ou une construction, en posant les cylindres en tôle galvanisée ou les réservoirs qui doivent contenir la glace ou le sel, et en installant les serpentins à travers lesquels la saumure doit circuler, il est important de les disposer de telle manière qu'il se produise une circulation de l'air à l'intérieur de la chambre à refroidir, afin que l'humidité de l'air se condense sur la glace, sur les réservoirs à glace, les cylindres ou les tuyaux. Iis devraient être également disposés de

manière à déterminer une circulation de l'air telle dans la chambre ou dans l'endroit à refroidir, que toutes les parties de la chambre et tous les produits qui y sont placés y soient à la même température dans toute la chambre.

Il était nécessaire de fournir des renseignements sur les méthodes d'emmagasinage de la glace qu'il est possible de suivre avec le moins de frais et le plus de succès au point de vue de la conservation de la glace et de son utilisation dans la saison chaude. Dans l'emmagasinage de la glace dans une glacière peu dispendieuse, il est essentiel pour prévenir la déperdition par la fusion, de porter son attention sur les points suivants :

(1) Mettre la glace à l'abri des courants d'air. (Ils s'introduiront probablement plutôt par le fond ou plancher de la construction.)

(2) Pourvoir à l'écoulement de l'eau de fusion de la glace.

(3) Tasser la glace serrée, tout insterstice entre les blocs devant être rempli de parcelles de glace lorsque la glacière est emplie par un temps froid.

(4) Pourvoir à la ventilation au-dessus de la substance en couverture destinée à mettre la glace à l'abri de l'air ambiant.

EMMAGASINAGE DE LA GLACE.

La glace ne fond que lorsque la température s'élève aux-dessus de 32° Fahr. L'élévation de la température est toujours due à une cause extérieure. Lorsqu'un morceau de glace est laissé sur le sol par un temps chaud, il fond par l'effet de la chaleur qui s'échappe du sol sur lequel il repose et de la chaleur qui s'exhale de l'air ambiant. Pour empêcher cela, des substances isolantes de différentes natures ont été employées. On peut regarder comme subtance isolante pour cet objet, toute substance qui empêche complètement, ou à peu près complètement, le passage a travers elle, de cette forme d'énergie, ou de force, appelée chaleur. Différentes substances laissent passer la chaleur plus ou moins rapidement, et on dit d'elles qu'elles sont bonnes conductrices ou mauvaises conductrices de la chaleur. Toute substance conductrice de la chaleur fournirait une médiocre matière isolante ; et une subtance est isolante dans la mesure où elle est peu conductrice, ou non-conductrice, de la chaleur.

Pour la conservation de la glace en été, il est nécessaire qu'elle soit séparée du sol par quelque substance isolante, telle que la sciure de bois sèche, des "ripes" de bois sèches, ou de l'air renfermé entre des cloisons de bois et de papier. ou de quelque autre substance isolante. Si la sciure de bois, ou la matière isolante quelconque, se sature d'eau, elle perd ses propriétés isolantes. Elle devient alors virtuellement une matière conductrice, à la manière d'une masse liquide. La glace devrait également être protégée contre la chaleur atmosphérique lorsque la température dépasse 30° Fahrenheit.

Un fond effectif et bon marché de glacière peut être fait au moyen de 12 pouces d'épaisseur de cailloux, ou pierres concassées, recouvert de sable ou de gravier. Ce fond doit être recouvert de pas moins de six pouces de sciure de bois sèche. Cette sciure de bois joue le rôle de couche isolante en empêchant la chaleur de la terre de fondre la glace. Lorsqu'on ne peut se procurer de la sciure de bois, une couche de paille sèche, de balle sèche, ou de foin sec, de 18 pouces d'épaisseur, avant tout emmagasinage de la glace, peut être employée à la place. Ce fond, ou parquet, doit être fait de telle façon que tout en s'opposant à tout courant d'air, à l'entrée et à la sortie, il permette à l'eau de la glace fondante de s'écouler librement.

Pour empêcher que les côtés de la masse de glace emmagasinée ne fonde par l'action de l'air atmosphérique, il suffit d'une charpente de colombages ("balloon frame") recouverts à l'extérieur d'un rang de planches a déclin ("clapboards"), pour empêcher la pluie de mouiller la matière isolante qui entoure la glace. Le mur extérieur d'une glacière protège plus efficacement le contenu contre la chaleur des rayons solaires lorsqu'il est blanchi, ou peinturé presque blanc.

Si l'intérieur des colombages de la charpente est revêtu d'un rang de planches d'un pouce d'épaisseur, l'espace libre entre la planche à déclin et le lambris intérieur formera un passage pour la circulation de l'air, et empêchera que les rayons du soleil sur le côté où ils frappent la bâtisse, n'échauffent l'intérieur des murs suffisamment pour faire une

sensible différence dans la température de la matière isolante entre les murs et la glace. Le foin sec haché et la paille sèche hachée, tassés assez serrés entre la glace et les murs, sont de bonnes matières isolantes. Une couche d'au moins 18 pouces d'épaisssur devrait être employée. Une couche de sciure de bois de 12 pouces d'épaisseur peut être employée, mais si elle devient humide sur le côté qui touche à la glace, l'eau ou l'humidité, dans le cours ordinaire des choses, imprègne toute la sciure de bois, et détruit ainsi ses propriétés de substance non-conductrice. Quand du foin ou de la paille de belle qualité sont employés il faut avoir soin de ne les employer que parfaitement secs et hachés fins. Un danger sérieux dans l'emploi de la paille ou du foin, c'est qu'ils peuvent renfermer des parcelles de glace ou de neige. Quand le foin ou la paille sont employés en cet état, mêlés à des parcelles de glace, de grêle ou de neige, ces parcelles fondent et humectent toute la matière isolante ; cela détruit d'autant l'efficacité de celle-ci.

Pour recouvrir le dessus de la glace, une couche de sciure de bois d'un pied d'épaisseur, suffit, *pourvu qu'on la mette sèche et qu'on n'y touche plus.* Quand la sciure de bois doit être bouleversée fréquemment pour sortir la glace de temps à autre, la partie la plus chaude de cette couche de sciure de bois près de la surface, se trouve mêlée avec les autres parties, et peut être ainsi mise en contact avec la glace. Cela fait fondre la glace quelque peu, et l'humidité qui en résulte humecte la couche de sciure de bois, et dans le même temps détruit ses propriétés isolantes. Pour cette raison, et pour d'autres, notamment la raison de commodité dans le déplacement et le remplacement de la glace, il est désirable d'employer **une couche de belle paille ou de beau foin, long et sec,** de deux pieds d'épaisseur comme couverture sur la glace. Quand le foin ou la paille sont enlevés d'une partie de la surface, pour permettre de sortir la glace, ce foin ou cette paille peuvent être remis en place, avec peu de perte de glace et presque aucune déperdition de la faculté non-conductrice de la couverture.

Lorsque la glace est recouverte d'une couche de sciure de bois, de foin ou de paille, pour l'empêcher de fondre, il faut pourvoir à la ventilation de la partie supérieure. Autrement, la couche en couverture s'échaufferait ; et si les rayons du soleil frappaient la couverture de la glacière, sans qu'il y eut de ventilation suffisante par les pignons ou à travers le toit, pour permettre à l'air surchauffé de s'échapper, cette partie deviendrait virtuellement une sorte de four occasionnant la fonte du contenu de la bâtisse.

CONSTRUCTION DE LA GLACIÈRE.

Elle peut être faite de la dimension quelconque requise pour contenir la glace nécessaire pour une chambre froide de beurrerie, ou pour tout autre objet. Cinquante livres de glace, bien tassées, peuvent être considérées comme occupant un pied cube. Par conséquent, 40 pieds cubes, dans la construction, ont la contenance de 1 tonne de glace. Lorsque le mur de la glacière n'est pas "isolé," la glace devrait être tassée dans la bâtisse à 12 pouces de la ligne intérieure des murs, et cet espace devrait être rempli de sciure de bois, ou bran de scie, parfaitement sec. Lorsque cela ne peut être trouvé aisément, on peut laisser un espace de 18 pouces qu'on remplit de foin ou de paille hachés et **sans mélange de parcelles de glace ou de neige**.

Pour remplir la glacière, une glissoire de gros madriers peut être faite, ou un câble passant dans une poulie à l'intérieur de la glacière peut être employé pour élever les blocs de glace. Il est important que la glace soit tassée aussi serrée que possible. Tout espace libre entre les blocs devrait être rempli de glace pilée de manière à prévenir la présence, ou la circulation de l'air autour des blocs.

Des gravures sont insérées indiquant un plan à suivre dans la construction d'une glacière simple et peu dispendieuse.

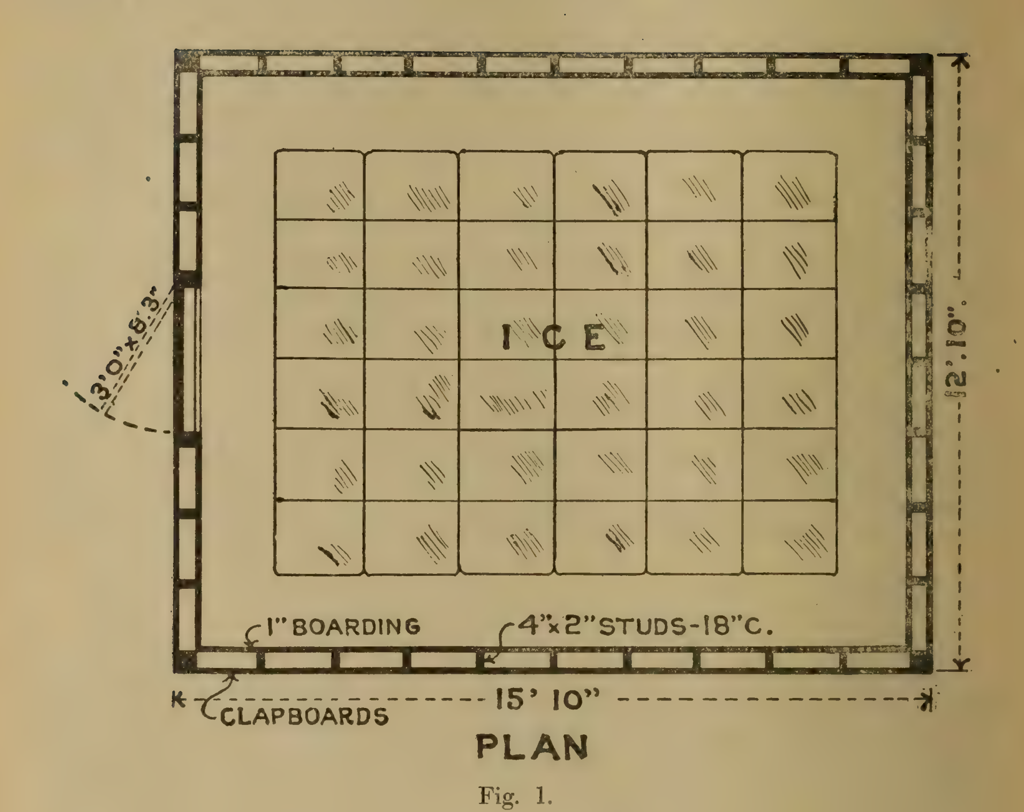


Fig. 1.

La figure 1 est un plan horizontal de glacière non isolée.

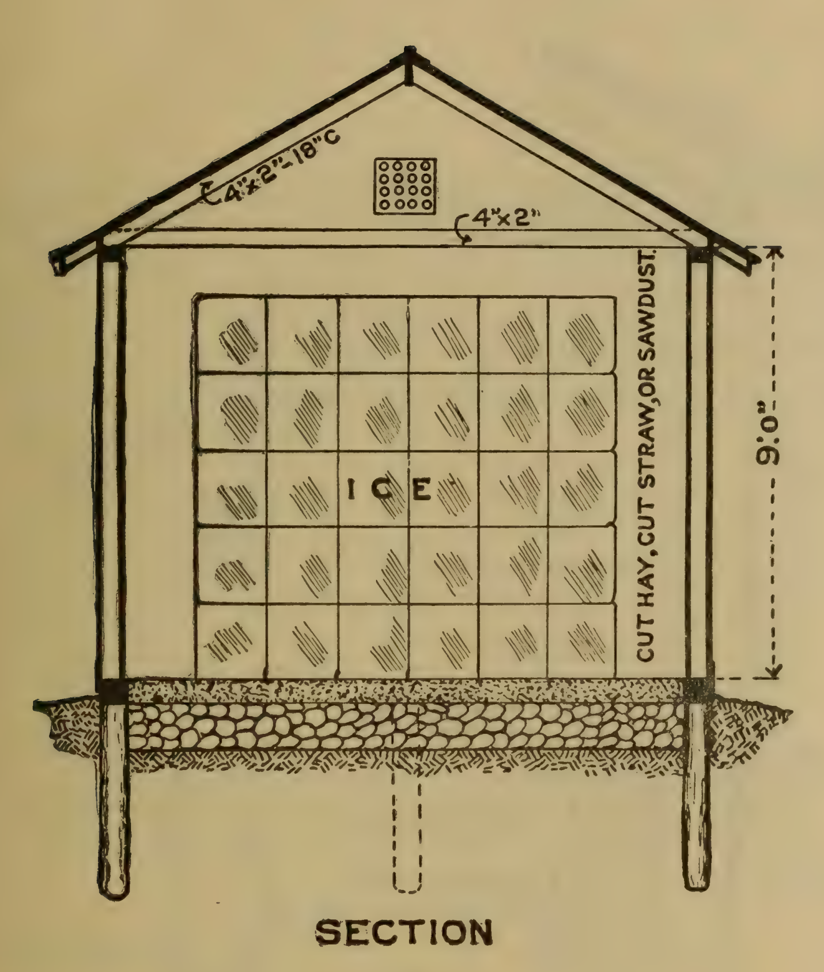


Fig. 2.

Le figure 2 est une section de glacière non-isolée.

Durant les mois d'été, il faudra avoir soin de rechausser de terre la glacière, un pied de plus en hauteur que ne l'indique la gravure.

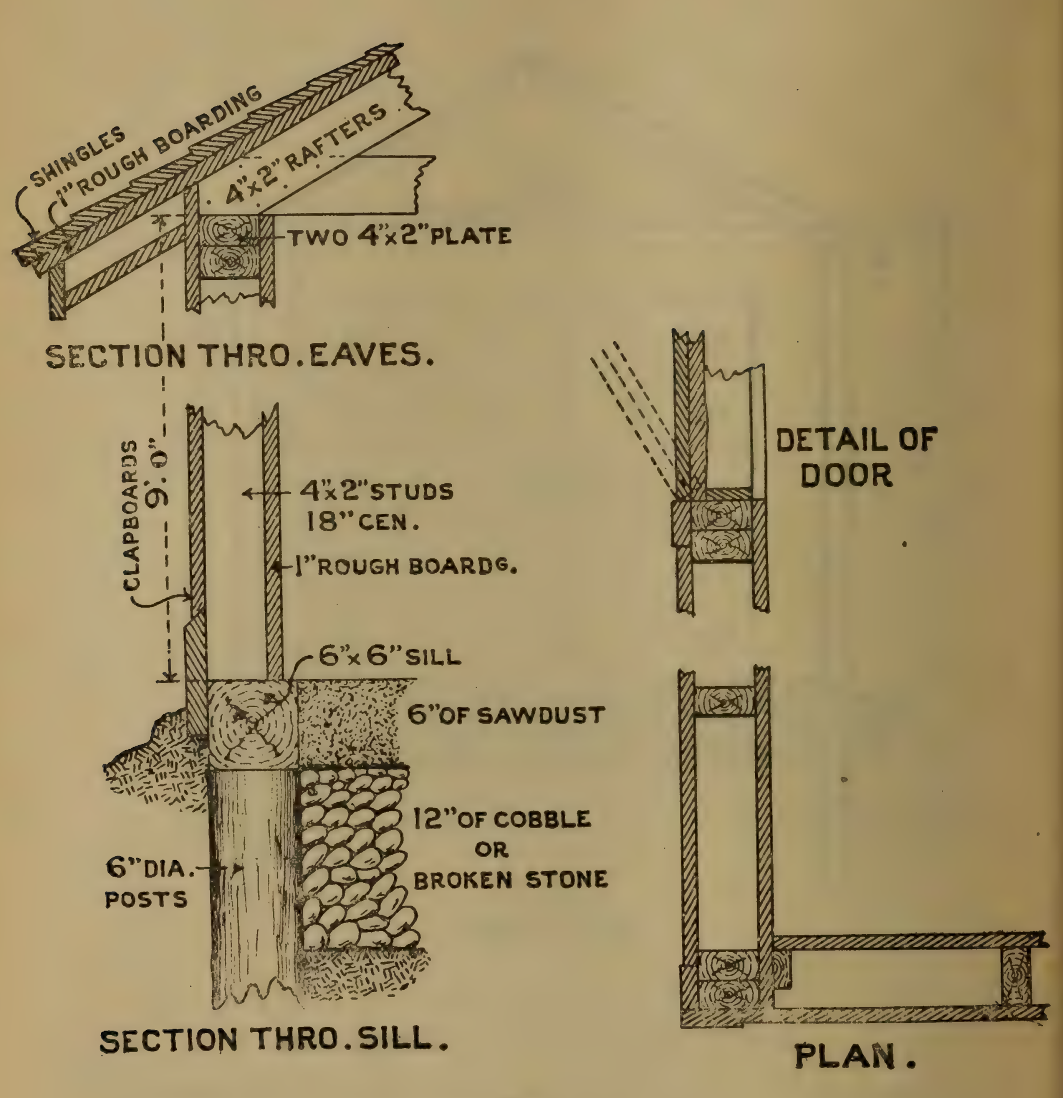
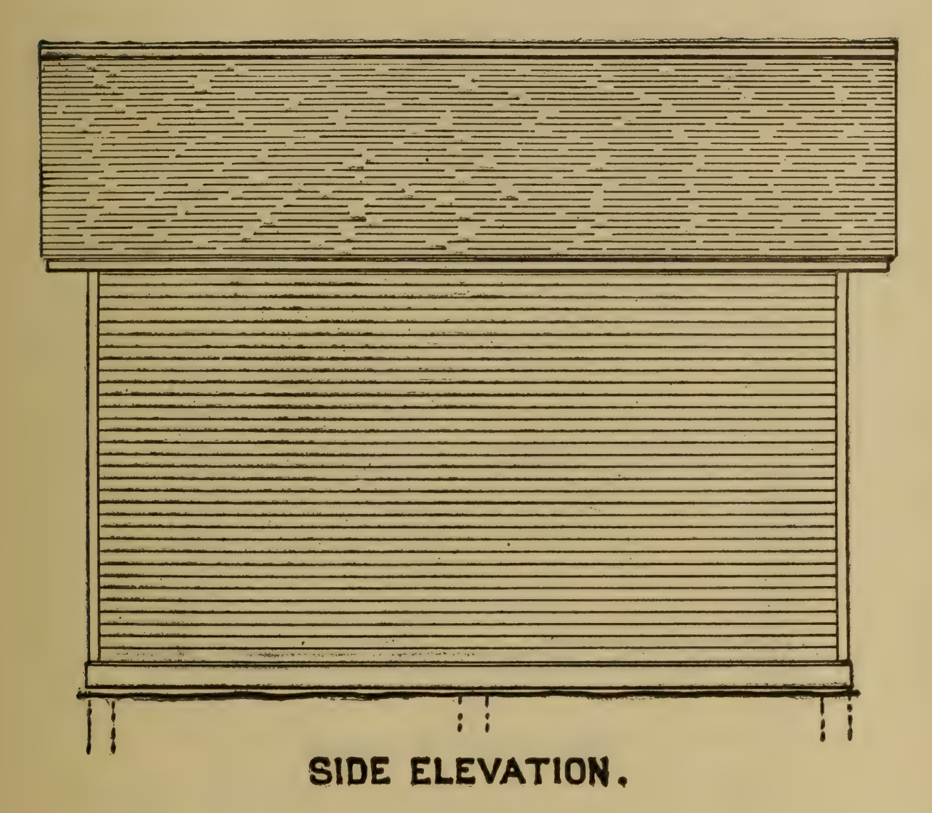


Fig. 3.

La figure 3 donne les détails de construction, le caractère et les dimensions des matériaux à employer.



SIDE ELEVATION.

Fig. 4.

La figure 4 donne l'élévation de côté de la construction.



Fig. 5.

La figure 5 indique l'élévation de pignon de la construction.

CONSTRUCTION DE LA CHAMBRE FROIDE.

Des impressions bleues prises sur les dessins furent publiées indiquant la méthode suivant laquelle les chambres froides de beurreries peuvent être améliorées dans leur construction, de manière à placer leurs propriétaires dans les conditions voulues pour prendre part à la prime et avoir le bénéfice d'nn bon aménagement frigorifique. Les gravures suivantes indiquent les procédés d'amélioration recommandés.

Si le plancher de la chambre froide porte sur des soliveaux reposant sur du mortier, du gravois ou du sable, l'espace entre chacun devra être rempli de six pouces d'épaisseur de laine minérale ou de sable sec. La vertu isolante d'espaces libres dans le mur est dépendante de la condition qu'ils soient construits bien fermés. Si l'air peut y circuler, dans la même mesure, leur vertu isolante est diminuée. Pour empêcher la circulation de l'air il faudra avoir particulièrement soin en posant le papier à construction, que les endroits où les feuilles se recouvrent soient parfaitement clos ; et deux rangs de papier à construction devront être posés tel qu'indiqué sur le plan. Les espaces libres entre les planches brutes posées sur les deux faces des colombages devront être emplis au bas, sur une profondeur de six pouces, de laine minérale. Cette laine minérale, placée avec soin, tiendra l'air enfermé, et s'opposera à ce qu'il sorte, et à ce qu'il en entre du dehors. L'air en circulation, en réalité, transmet continuellement de la chaleur ou du froid, et est un des plus grands distributeurs ou transporteurs de l'un ou de l'autre. Mais il est lent à transmettre la chaleur, si ce n'est par son propre déplacement, et et forme, pour cette raison, une substance isolante qui est le plus possible réfractaire à la transmission de la chaleur dans son milieu, lorsqu'il n'est pas libre de se mouvoir. Si les espaces libres dans le mur pouvaient être emplis jusqu'en haut de laine minérale, l'isolement n'en serait que plus complet ; mais cela ne ferait qu'augmenter sans nécessité le coût de construction. La laine minérale est à l'épreuve des souris et autre rongeurs. La sciure de bois, employée au lieu de laine minérale, donnerait satisfaction au point de vue de l'action isolante ; mais la sciure de bois est sujette, au bout de quelques années, à devenir moisie, et à émettre une odeur qui affecterait le beurre. Elle devient aussi un refuge et un lieu de propagation pour les souris et les rats. La laine minérale coûte à peu près $15 par tonne, pour de grandes quantités ; elle peut coûter davantage si on l'achète en petite quantité. Cent livres empliront 40 à 45 pieds de longueur de mur, sur six pouces de profondeur dans l'espace libre, et six pouces de largeur entre les colombages. La qualité de laine minérale à bon marché est convenable pour cet objet, et lorsque la chose est praticable, il est avantageux d'en mettre six pouces au bas de chaque espace libre pour empêcher toute entrée ou sortie de l'air. Si la laine minérale ne peut être obtenue facilement, du sable sec et fin peut être employé à la place.

Le papier à construction est une excellente matière isolante. Il est virtuellement à l'épreuve de l'air, et s'oppose ainsi au passage de l'air à travers lui ; mais si les endroits où les bandes se recouvrent, ne sont pas, lorsqu'on pose le papier, rendus parfaitement clos, cette vertu isolante est perdue. Il faut prendre un soin particulier en posant le papier à construction, de s'assurer qu'il n'est déchiré en aucun point, et qu'il n'est percé nulle part. Partout où le papier est percé, une pièce devrait être posée fermant complètement le trou. Deux rangs de papier à construction devraient être posés également entre les rangs de planches tel qu'indiqué sur la gravure.

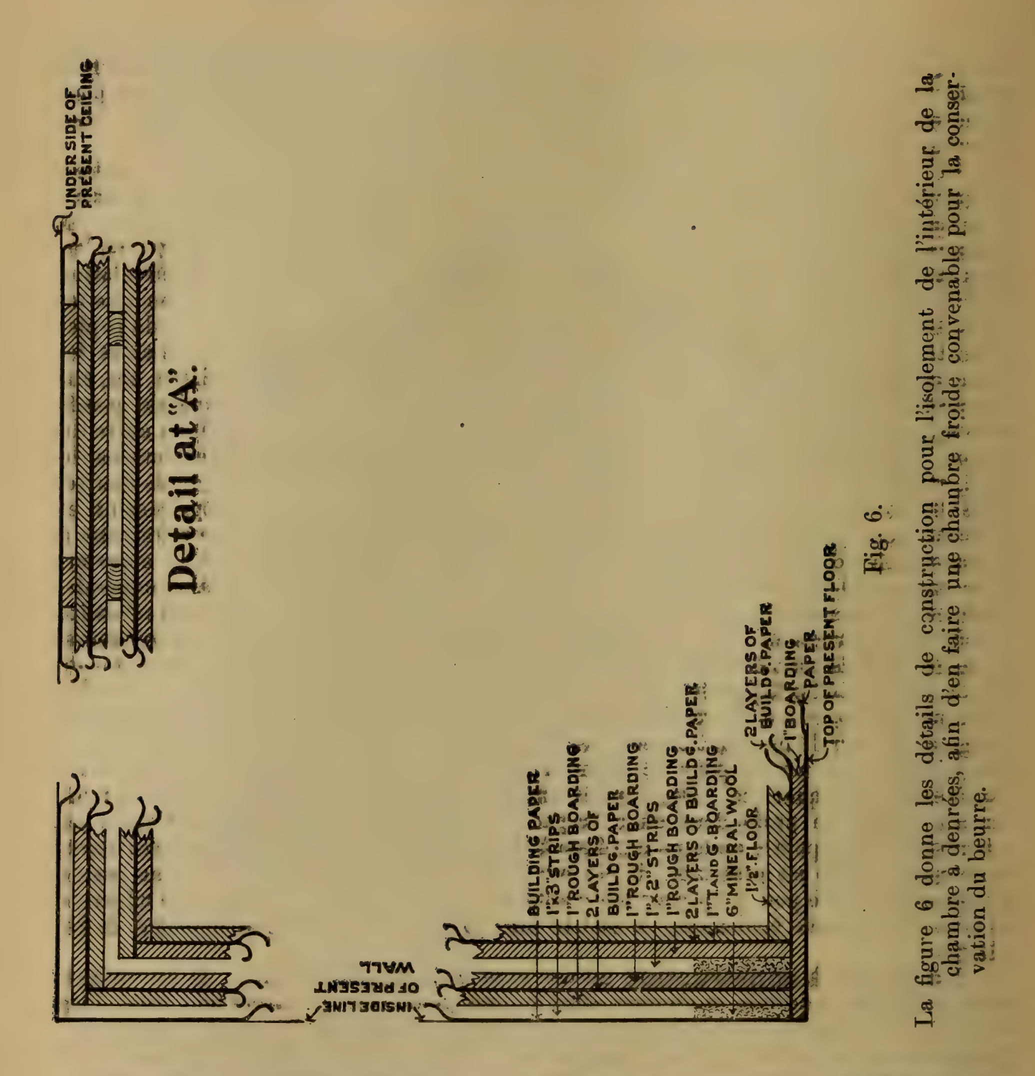


Fig. 6.

La figure 6 donne les détails de construction pour l'isolement de l'intérieur de la chambre à denrées, afin d'en faire une chambre froide convenable pour la conservation du beurre.

Les rangs de papier et les espaces libres qui bordent les murs devraient dans tous les cas se continuer sans interruption jusque dans le plafond. Si les murs dépassent le plafond, et que celui-ci vienne les joindre en ne touchant que la ligne intérieure de ces murs, l'air trouve un accès, pour entrer ou sortir, par les fentes ou petites fissures entre le plafond et les murs. Lorsque, au contraire, les rangs de papier à construction et les espaces libres des murs se continuent sans interruption dans le plafond, l'isolement est complet, et l'air ne peut ni entrer ni sortir aux coins.

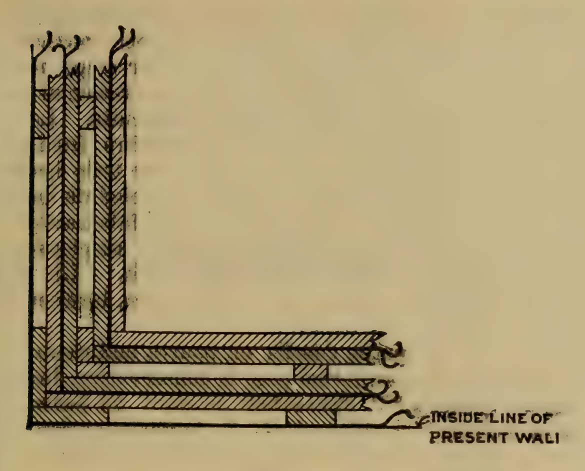


Fig. 7.

La figure 7 donne un détail du plan pour l'amélioration de la chambre froide.

Les rangs de papier dans les murs devront aussi, quand ce sera praticable, se prolonger **sous le rang supérieur du plancher**. S'il se produit une fissure dans le plancher, ou entre le plancher et les murs, l'air froid de la chambre froide s'échappera par cette fissure, de la même manière que l'eau s'écoule d'un vase percé au fond ou en côté. Il est nécessaire que le papier employé n'émette aucune odeur désagréable. **Du papier goudronné ne fait pas l'affaire**. Le papier doit être fort, et il est préférable qu'il soit à l'épreuve de l'eau et des rongeurs. Les prix varient suivant la qualité du papier. Un papier convenable pour cet objet peut être acheté au prix de $2.00 à $4.00 par mille pieds carrés.

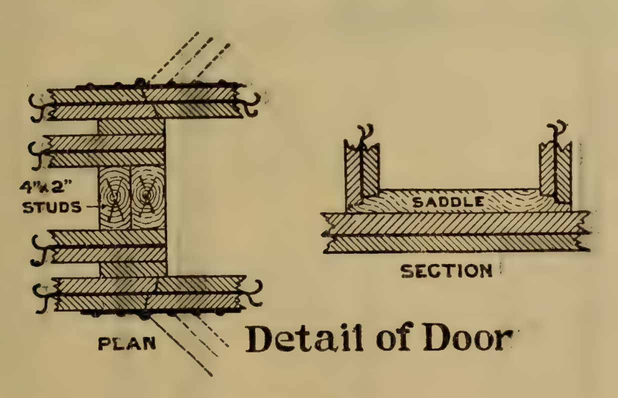


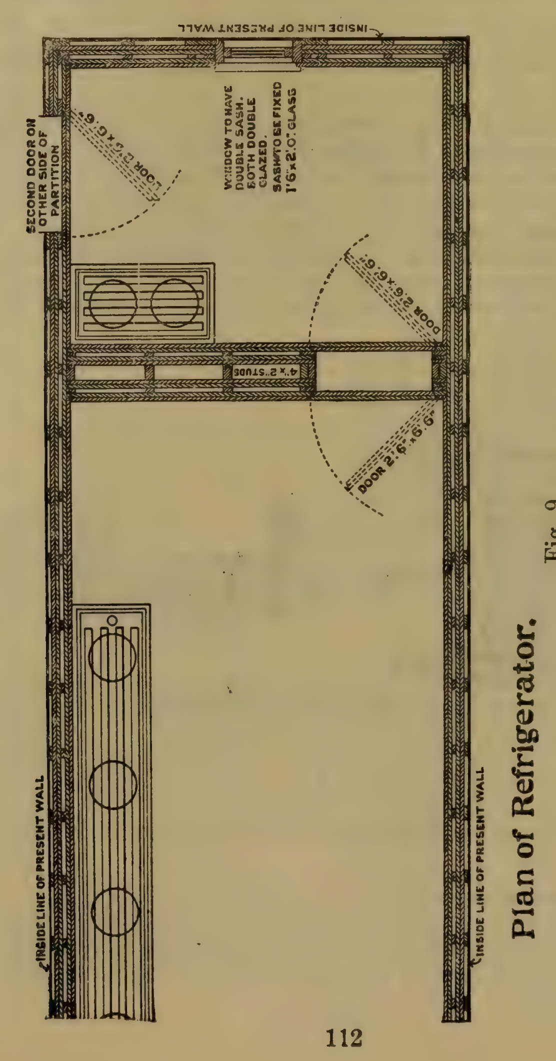
Fig. 8.

La figure 8 donne le détail des portes indiquant l'attache de l'une aux deux côtés du mur.

Le bois employé pour l'isolement devrait être de l'épinette (sapin blanc), dubois blanc (tilleul), de la pruche, ou tout autre bois n'émettant pas une odeur désagréable. **Le pin**, ou autre bois émettant une odeur forte, **ne devrait pas être employé**. Toute chambre devrait être blanchie à la chaux, à l'intérieur, avant d'être utilisée pour l'emmagasinage du beurre.

Quand la porte d'une chambre froide s'ouvre sur une chambre, ou sur un local, où l'air est chaud, l'air froid de la chambre froide s'échappe rapidement, et l'air chaud de l'autre chambre, ou local, s'introduit à la place. Pour empêcher que le beurre contenu dans la chambre froide ne soit affecté par ce fait, on recommande dans chaque cas qu'une chambre de réception, ou antichambre, soit construite. La porte de cette antichambre peut être fermée avant que la porte de la chambre froide soit ouverte. C'est une excellente chose que de suspendre un rideau de grosse toile épaisse, serrée dans l'embrasure de la porte ; et aussi de poser une planche d'un pied de hauteur environ, ajusté sur le seuil de la porte, entre les jambages. Dans la fabrication du beurre, l'antichambre, ou chambre de réception, peut également être employée pour y déposer le beurre en attendant qu'on le malaxe une seconde fois. Les portes devront être doubles, et une porte devra être pendue sur chaque face, intérieure et extérieure, de chaque mur de division.

En prêtant attention à ces petits détails on pourra maintenir la chambre froide à une température toujours basse et uniforme pour la conservation des produits y contenus. Si le beurre est refroidi jusqu'à 35° Fahrenheit pendant 22 heures, et que pendant les deux autres heures sa température s'élève à 45° F., la détérioration qu'il subit est considérable, diminue sa faculté de conservation et sa valeur marchande.



Plan of Refrigerator.

Fig. 9.

La figure 9 est un plan de partie de la chambre froide. La chambre peut être prolongée à la longueur requise. Elle indique aussi le mode de construction et la disposition de l'antichambre.

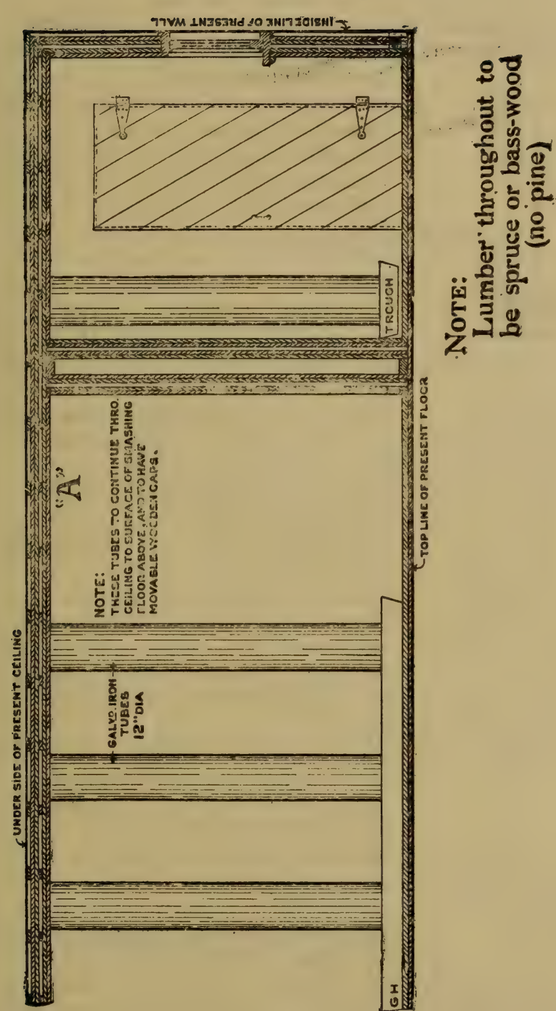
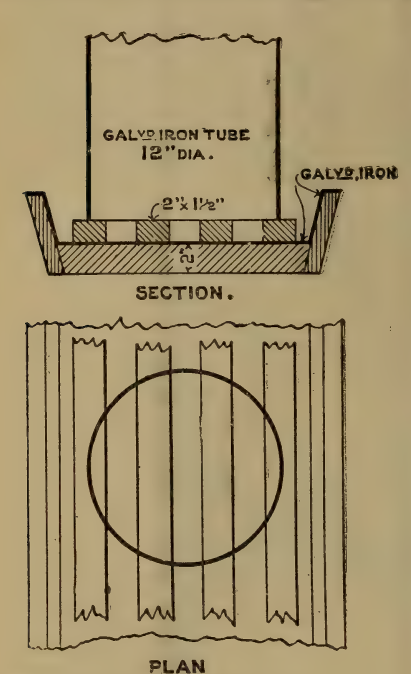


Fig. 10.

La figure 10 est une section d'une partie de la chambre froide et de l'antichambre.

L'agent frigorifique dont l'emploi est recommandé pour les chambres froides de beurreries ordinaires, est la glace ; et dans les temps chauds l'emploi de glace et de sel est recommandé. De trois à six pour cent de sel doit être mêlé à la glace. Le sel mélangé à la glace fait fondre celle-ci rapidement, et par là abaisse la température du mélange au-dessous du point de congélation de l'eau.

Les cylindres en fer galvanisé, indiqués sur les dessins nos 2 et 3, devraient avoir à peu près 12 pouces de diamètre, et atteindre du plancher au plafond. Ils devraient être faits en tôle galvanisée du chiffre n° 22. Ces cylindres en fer galvanisé devraient traverser le plafond de la chambre froide, et les points du plafond où ces cylindres passent devraient être hermétiquement clos. Un bon moyen de fermer les ouvertures par lesquelles passent les cylindres, est d'y placer un bourrelet de trois pouces de laine minérale. L'extrémité supérieure de chaque cylindre en tôle galvanisée doit s'ouvrir sur le parquet de concassage, de niveau avec ce parquet ou plancher. Chaque cylindre devrait être muni d'une calotte, ou couvert en bois, qui puisse s'ajuster sur le dessus intérieurement, de manière à empêcher la glace et le sel à l'intérieur de fondre sous l'influence de l'air chaud de la chambre à concassage. La saumure provenant de la glace fondue et du sel des cylindres en tôle galvanisée, s'écoulera dans l'auge, et de l'auge, par un tuyau en fer muni d'un clapet, dans le canal. L'endroit où le tuyau traverse le plancher de la chambre froide devrait être bien bouché, de manière à empêcher l'air froid de s'échapper au dehors. Partout où les cylindres, ou tuyaux en tôle galvanisée, traversent le plancher, ou le plafond, ils devraient être **munis extérieurement de bourrelets de** laine minérale. La chambre froide devrait être construite comme si réellement elle devait être mise à l'épreuve de l'eau. L'air trouve à s'échapper par des fissures plus petites qu'il ne faut pour l'eau, et on doit chercher autant que possible à mettre la chambre froide virtuellement à l'épreuve de l'air.



Detail of Tubes.

Fig. 11.

La figure 11 donne le détail des tubes en fer galvanisé, ou cylindres, et de l'auge.

Pour montrer combien il est important que l'isolement de la chambre froide soit complet, et aussi que la chambre à beurre soit autant que possible à l'épreuve de l'air, on peut dire que lorsque $1\frac{1}{2}$ tonne de glace par semaine est nécessaire pour obtenir le refroidissement voulu, tel qu'indiqué ci-dessus, environ **les sept huitièmes de cette quantité** sont absorbés par la chaleur qui s'introduit du dehors à travers les murs et par les portes, et par la déperdition de froid à l'intérieur. Seulement **un huitième de cette quantité** est nécessaire pour le refroidissement du beurre de 55° à 35° F. En d'autres termes, les sept huitièmes de l'action frigorifique sont dépensés pour maintenir la basse température à laquelle la chambre a été portée, et un huitième est employé pour refroidir le beurre emmagasiné de jour en jour.

La chambre ne doit pas être faite plus grande qu'il n'est nécessaire. Une chambre froide de 8 pds par 12 pds. et 7 pieds 6 pouces de hauteur est assez grande pour l'emmagasinage de 10,000 lbs de beurre en boîtes carrées.

Si l'isolement de la chambre froide est opéré de la manière indiquée aux plans, environ $1\frac{1}{2}$ tonne de glace par semaine devraient suffire pour maintenir la température constamment à 35° F., ou au-dessous, même dans les temps les plus chauds de l'été.

Cela s'applique à une chambre froide, pour une beurrerie produisant à peu près quatre cents livres de beurre par jour. Lorsqu'une quantité de beurre plus grande doit être refroidie et maintenue à une basse température, une plus grande quantité de glace doit être employée.

L'état suivant indique les dimensions des glacières requises pour des beurreries produisant diverses quantités de beurre :

Livres de beurre faites dans la saison.	Tonnes de glace requises.	Dimensions de la glacière. en pieds cubes.
25,000	50	3,500
50,000	100	5,500
75,000	150	8,000
100,000	200	10,000

En fixant les quantités de glace mentionnées au tableau, ou a tenu compte de ce qui est nécessaire pour refroidir la crème dans une beurrerie ordinaire, aussi bien que de la quantité requise pour maintenir la chambre à beurre à une température n'excédant pas 35° Fahrenheit sans interruption.

Pour le refroidissement du beurre, de la température de 55° Fahr., à celle de 35° Fahr., chaque livre de glace à la température de 32° Fahr., a une influence frigorifique égale à environ cinquante livres d'eau à la température de 32° Fahr.

CHAMBRE FROIDE ET GLACIÈRE EN ANNEXE À UNE BEURRERIE.

Des impressions bleues prises sur des dessins furent aussi publiées indiquant les méthodes de construction qui pourraient être suivies dans la construction d'une glacière à être rattachée à une beurrerie ordinaire. Dans ce plan, la glacière est en partie isolée au moyen de papier à construction et d'espaces libres dans les murs. La glace doit être emmagasinée en la manière déjà décrite.

Quand la glacière doit être fréquemment ouverte, afin de se procurer la glace pour le refroidissement de la crème ou autres usages dans la chambre de fabrication, elle ne peut pas être utilisée pour l'emmagasinage de la glace laissée en place en vue de refroidir la chambre à beurre par circulation directe de l'air. L'ouverture fréquente de la glacière permet à l'air chaud et humide de pénétrer dans la pièce. On ne peut, dès lors, maintenir une température uniformément froide dans la chambre à denrées. Par suite, il est préférable que la glace soit protégée contre toute déperdition par une couverture de bran de scie ou de paille longue ainsi que recommandé précédemment. La glace requise pour refroidir la chambre à denrées doit être enlevée de la glacière et placée dans les cylindres en tôle galvanisée aussi souvent qu'il est nécessaire.

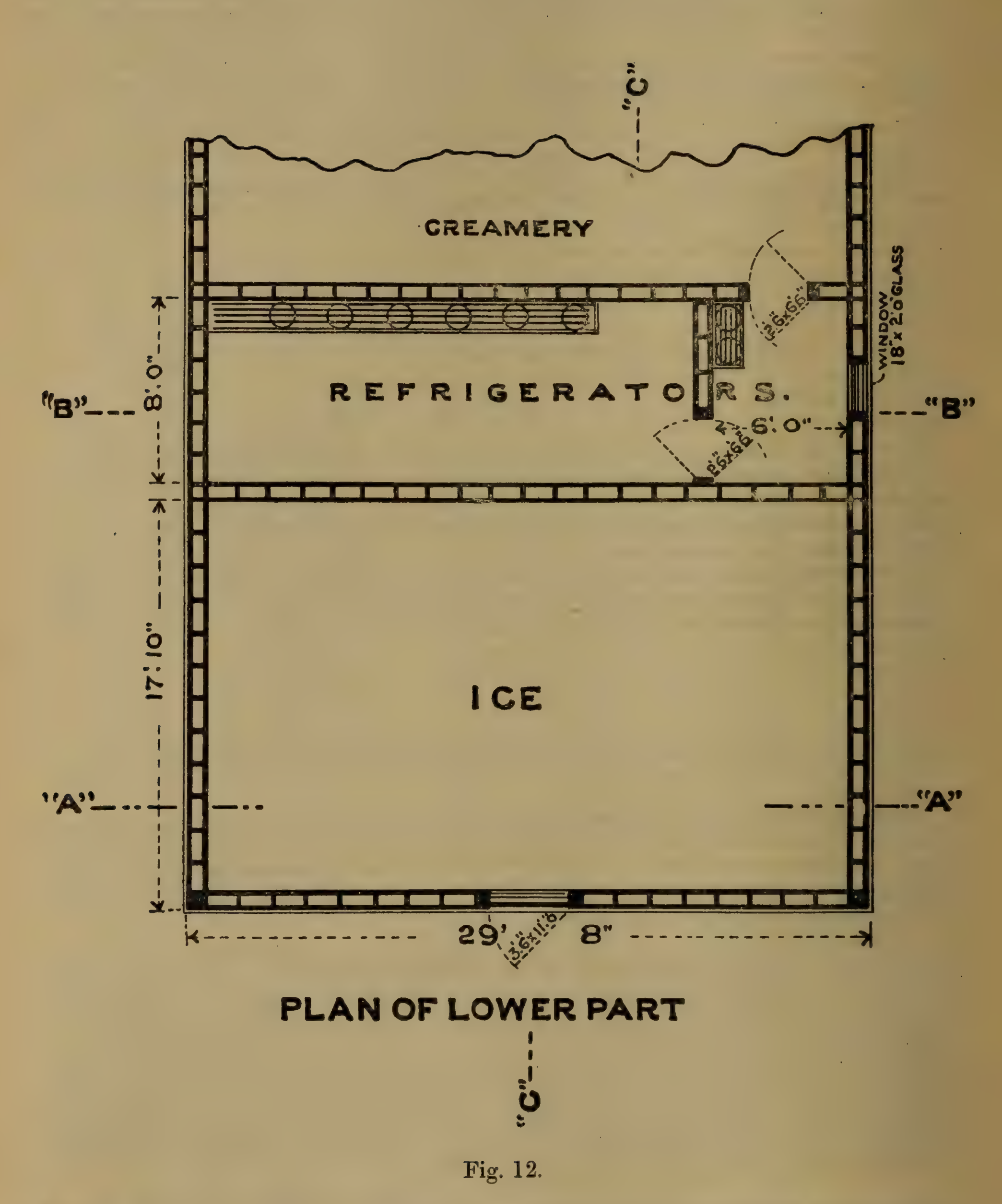
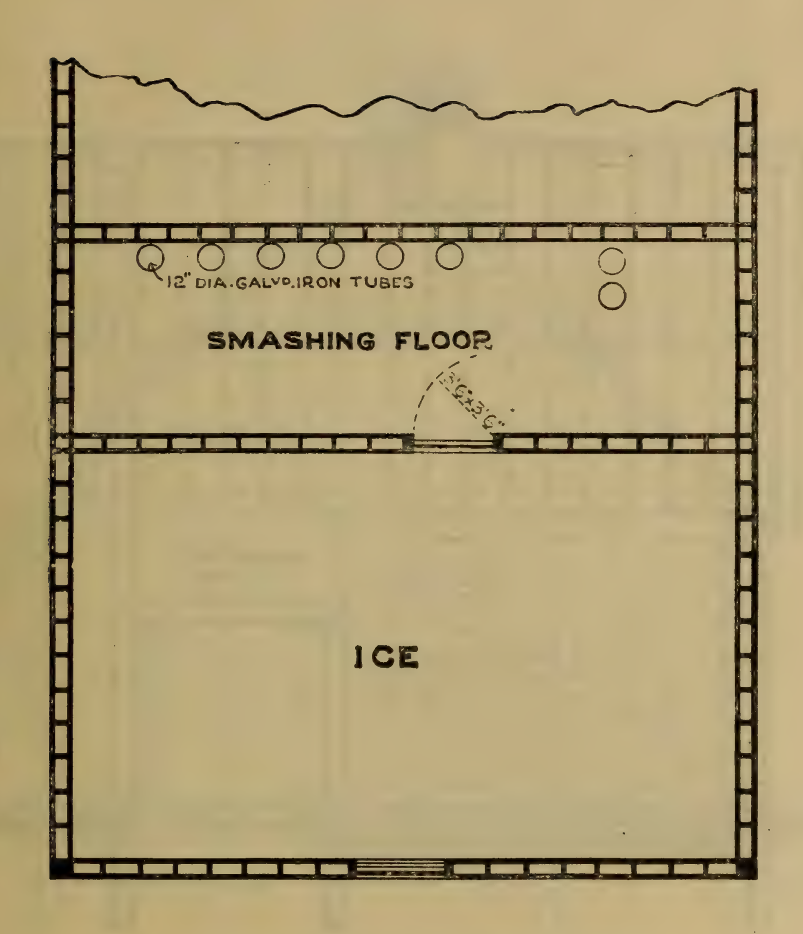


Fig. 12.

La figure 12 indique le plan de la partie inférieure de la chambre froide et de la glacière.



PLAN OF UPPER PART

Fig. 13.

La figure 13 indique le plan de la partie supérieure, c'est-à-dire, le plancher à concassage au-dessus de la chambre froide ainsi que les cylindres en tôle galvanisée s'ouvrant de niveau avec le plancher. La glace (ou la glace et le sel) doit être jetée, à la pelle, de ce plancher dans les cylindres en tôle galvanisée. Une bonne idée, c'est de couvrir chaque cylindre d'un sac en grosse toile rempli de bran de scie, ou de foin ou paille coupés. Cela s'enlève facilement, et protège la glace contre l'air chaud du plancher à concassage.

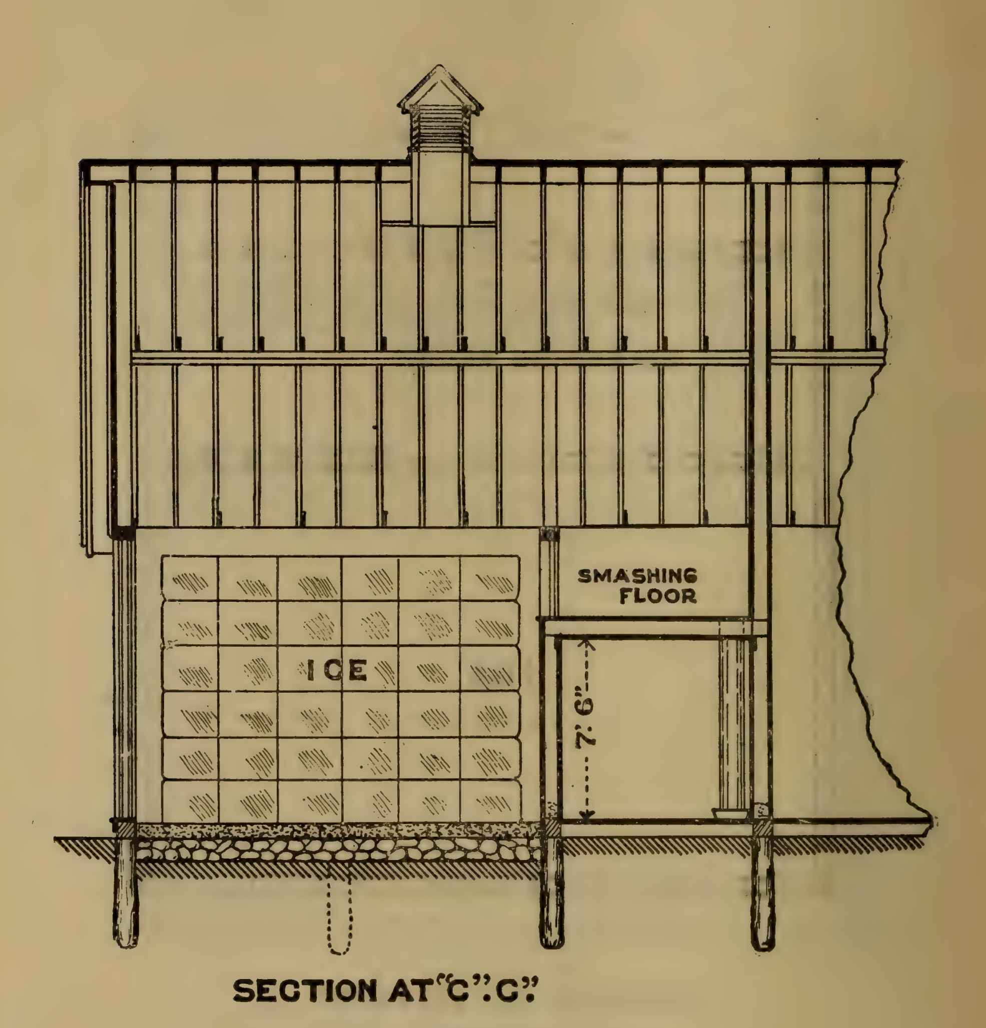


Fig. 14.

La figure 14 montre une section de la glacière, la chambre froide et le plancher à concassage.

Lorsque les rangs de dessus de la glace ont été dépensés, la glace peut être élevée sur le plancher à concassage par le moyen de poulies. Un approvisionnement de glace pour la chambre de fabrication de la beurrerie, pourra être obtenu en passant la glace sur le plancher à concassage, à travers une ouverture et le long d'un madrier jusqu'à la chambre de fabrication.

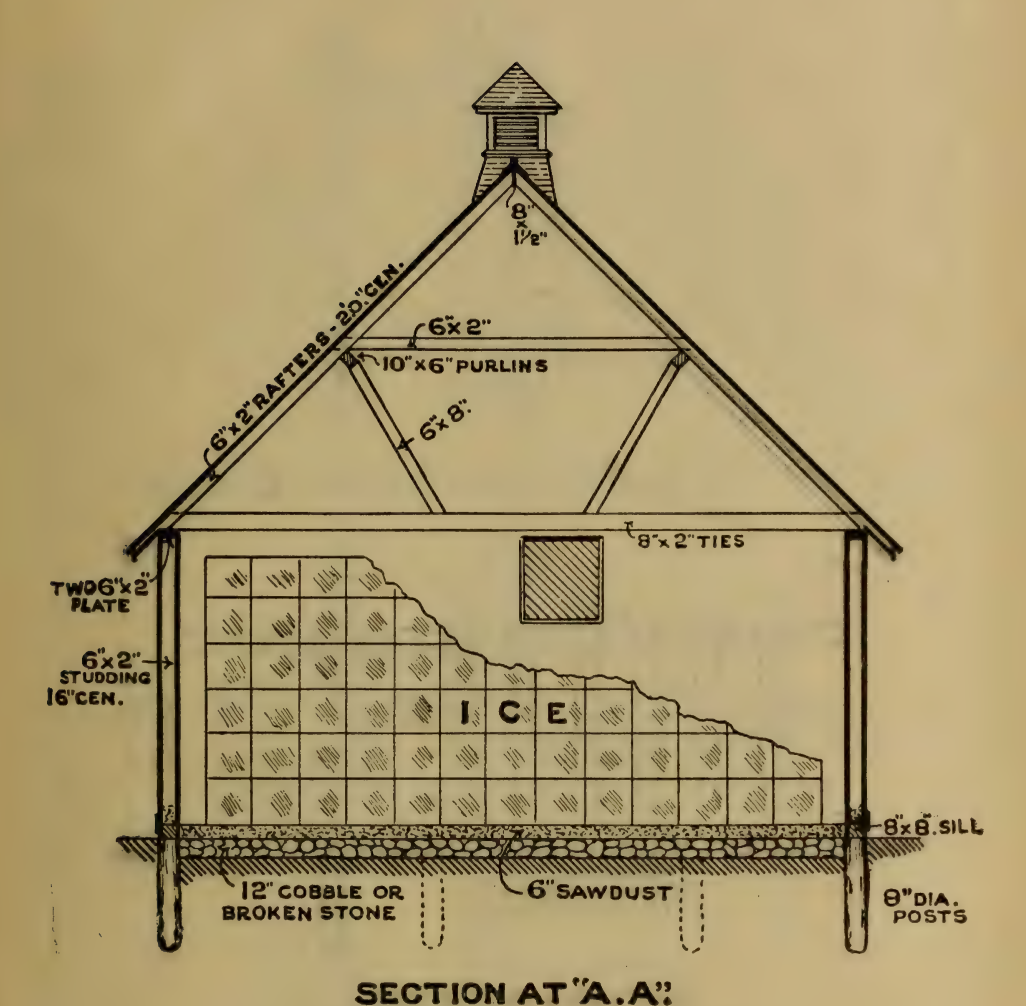
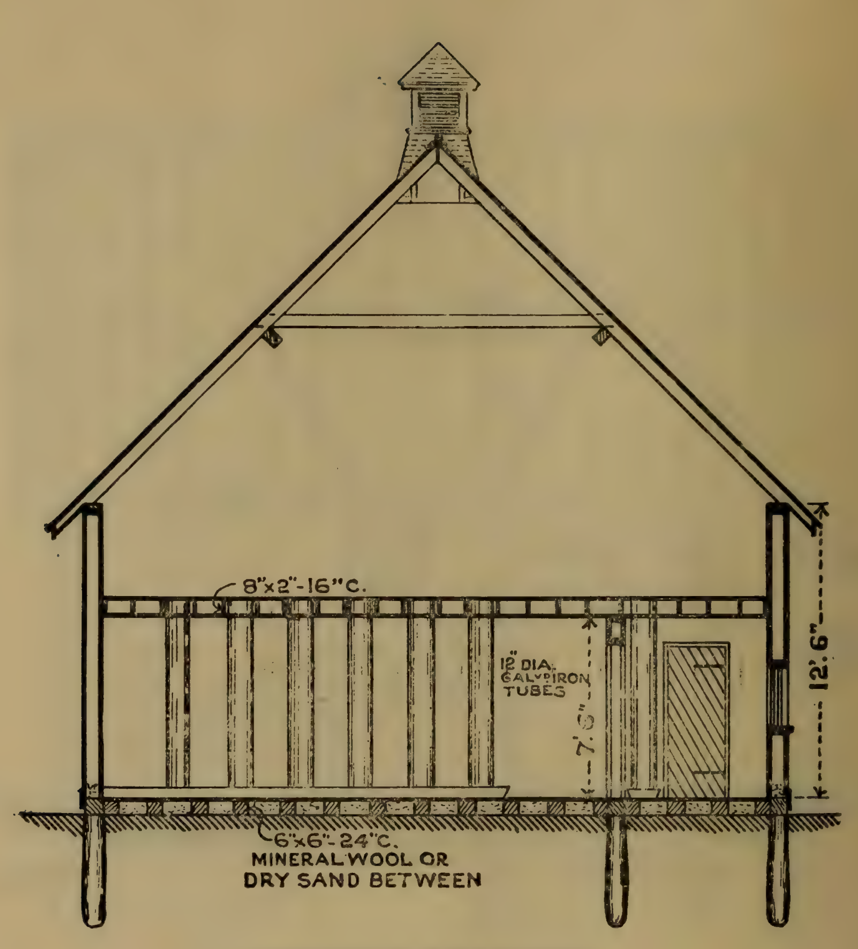


Fig. 15.

La figure 15 est une section de la glacière.

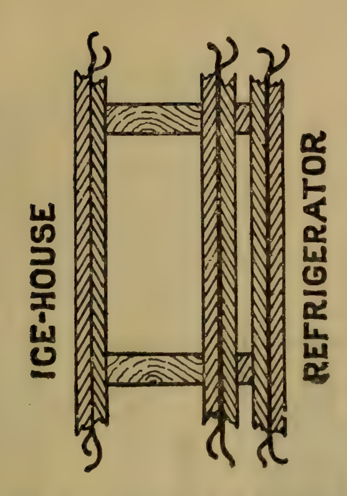
Durant les mois d'été, la glacière doit être rechaussée de terre à un pied de plus de hauteur que ne l'indique la gravure. Cela s'oppose à l'entrée dans la glacière d'un courant d'air chaud s'introduisant sous la sole.



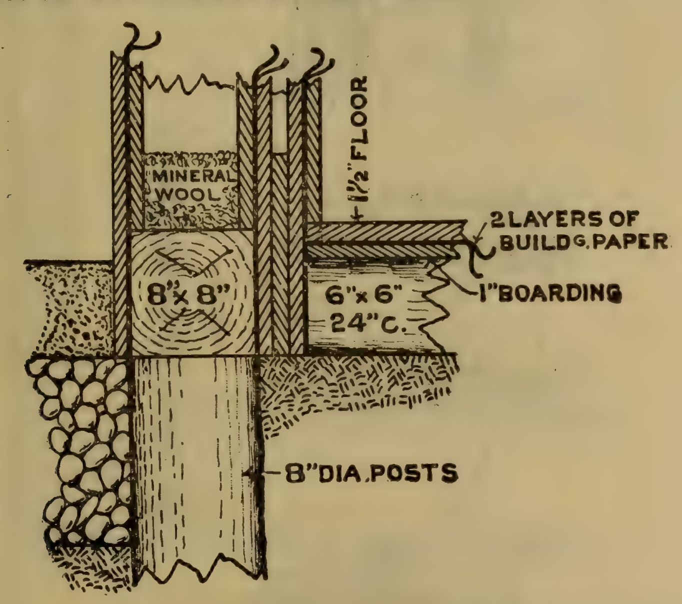
SECTION AT "B" "B"

Fig. 16.

La figure 16 est une section de la chambre froide et de l'antichambre.



PLAN OF REFRIGERATOR WALL



SECTION THRO. PARTITIONS

Fig. 17.

La figure 17 représente une section du mur ou de la cloison entre la glacière et la chambre froide. Elle indique les détails de la construction et les dimensions des matériaux à employer.

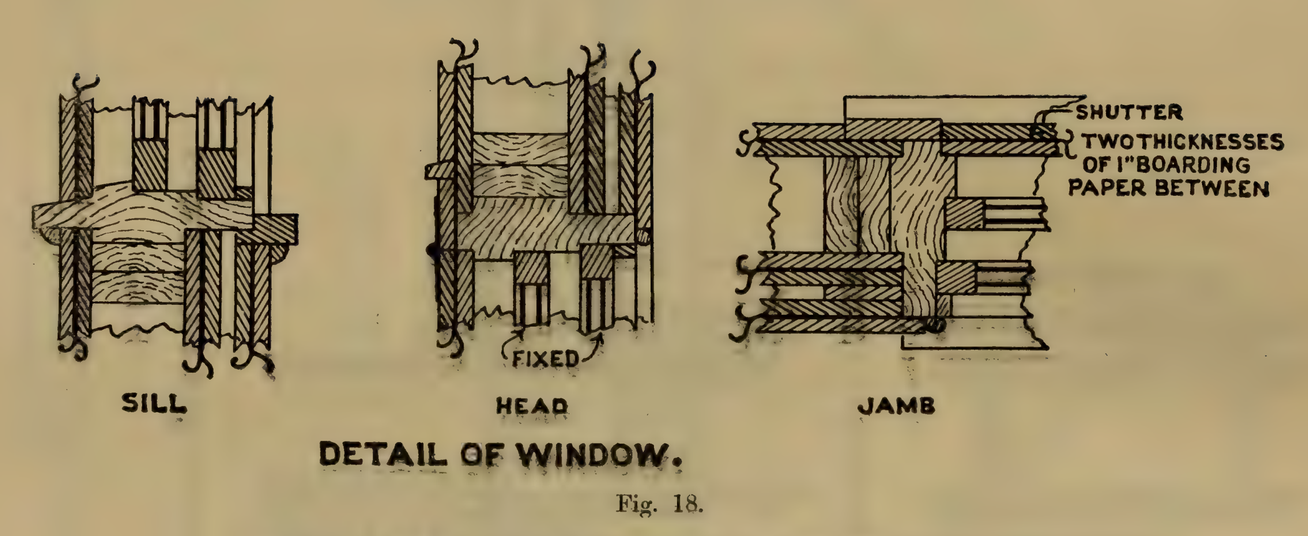


Fig. 18.

La figure 18 indique le détail du châssis dans l'antichambre de réception.

Le volet doit être suspendu par le haut, et il ne doit être ouvert que lorsque l'antichambre est en usage pour la rentrée ou la sortie du beurre.

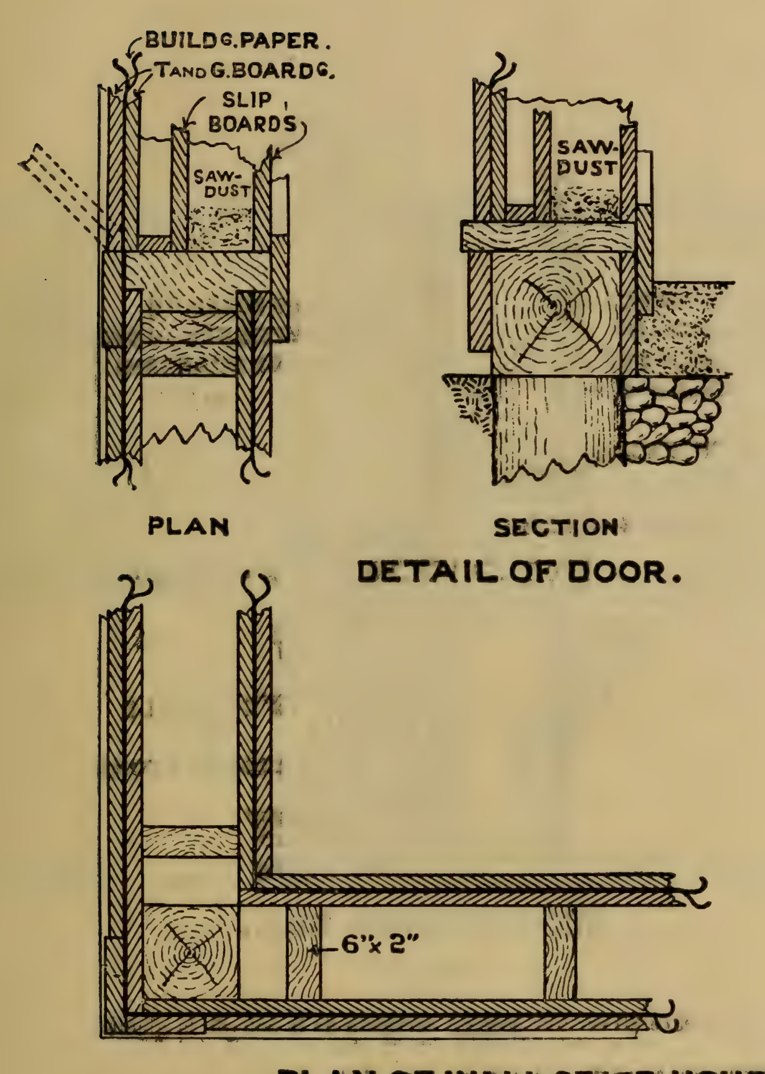
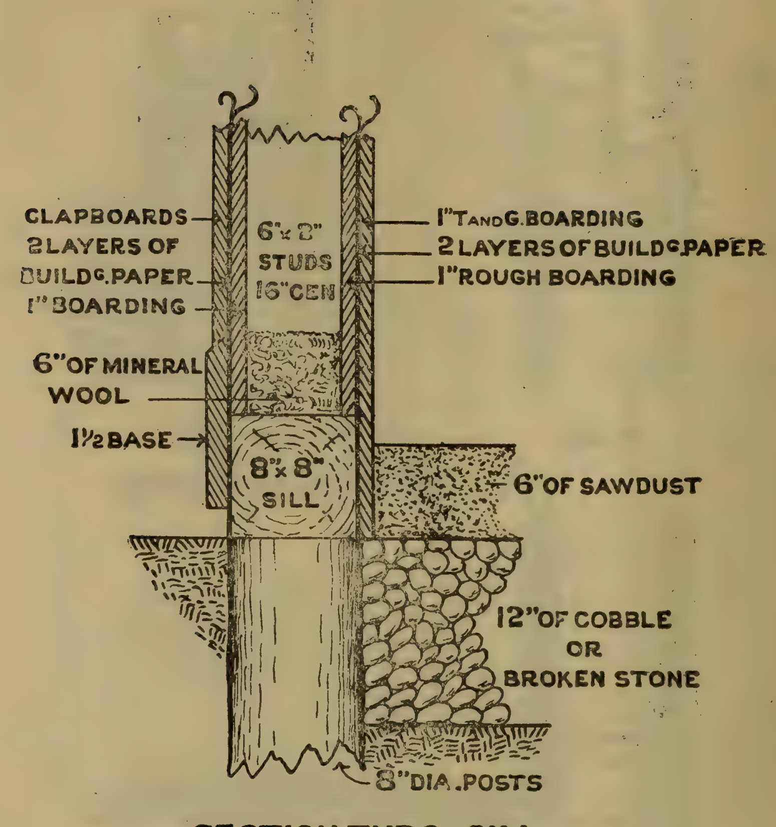


Fig. 19.

La figure 19 indique le plan du mur de la glacière, ainsi que le détail de la porte de la glacière, qu'il faut poser puis laisser fermée pour la saison.

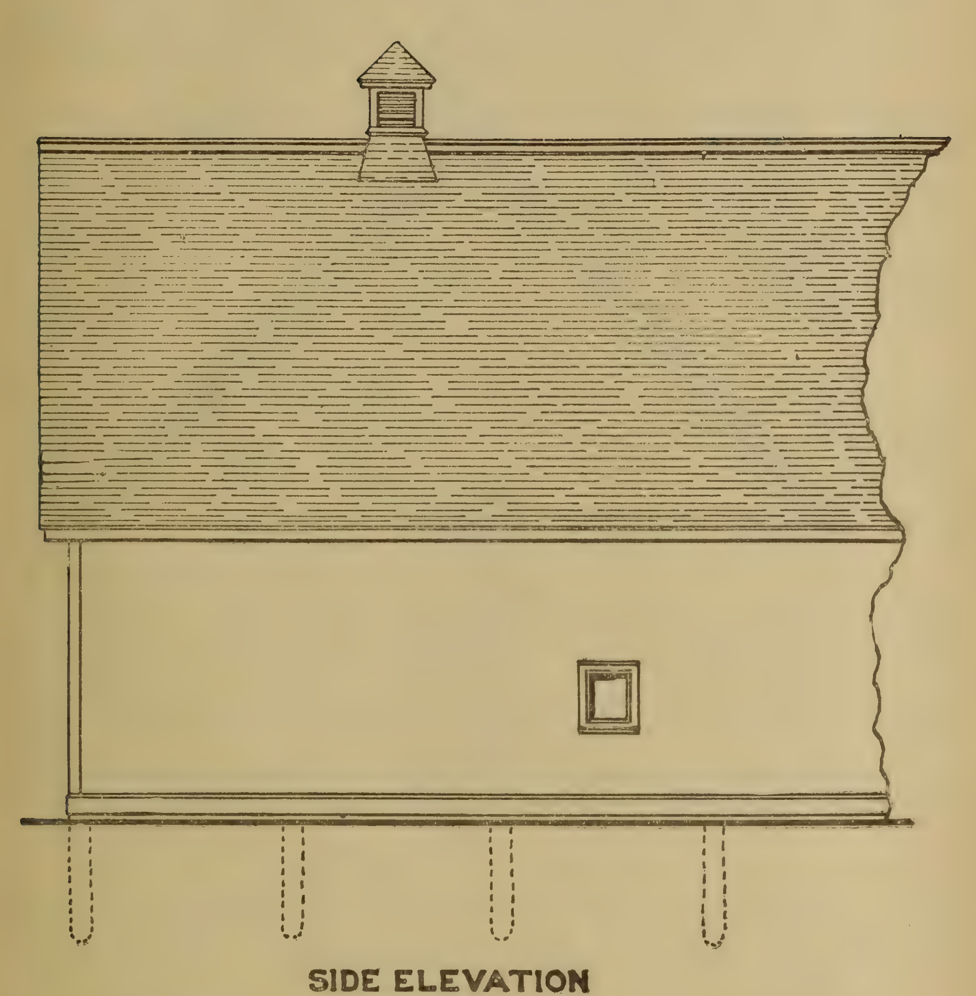


SECTION THRO. SILL.

Fig. 20.

La figure 20 est une section verticale de la sole de la glacière.

Ainsi qu'il a déjà été dit, durant les mois d'été, la glacière doit être rechaussée de terre au moins jusqu'au haut de la planche la plus basse.



SIDE ELEVATION

Fig. 21.

La figure 21 indique l'élévation de côté de la construction ainsi qu'un petit châssis donnant sur l'antichambre.

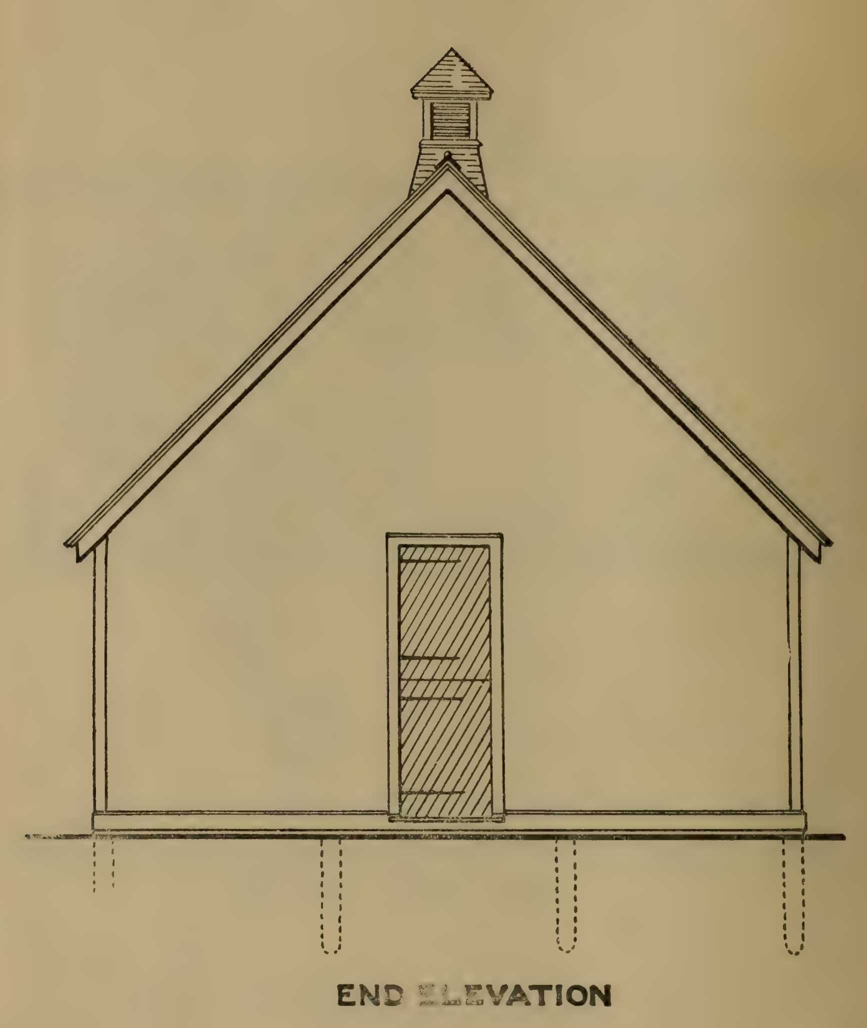


Fig. 22.

La figure 22 indique l'élévation de pignon de la construction, avec la porte de la glacière qui doit être close pour la saison, une fois la glacière emplie.

La glace doit être sortie de la glacière en la faisant passer par le plancher de concassage.

ENTREPOT FROID, DE PETITE DIMENSION.

Un bulletin fut publié donnant des renseignements sur la construction d'un entrepôt froid de petite dimension convenable pour les marchands, et de la contenance de plusieurs tonnes. Des impressions bleues prises sur les dessins furent adressées à ceux qui le demandèrent.

Le bulletin, tel qu'augmenté par les gravures obtenues des dessins, se lit comme suit :

L'isolement d'un entrepôt frigorifique doit être tel qu'il mette celui-ci le plus complètement possible à l'épreuve de l'air. Une chambre froide ne doit pas être plus grande qu'il n'est absolument nécessaire.

On peut regarder comme **substance isolante** pour cet objet, toute substance qui empêche complètement, ou à peu près complètement, le passage à travers elle, de cette forme d'énergie, ou de force, appelée chaleur. Différentes substances laissent passer la chaleur plus ou moins rapidement, et on dit d'elles qu'elles sont bonnes conductrices ou mauvaises conductrices de la chaleur. Toute substance conductrice de la chaleur fournirait une médiocre matière isolante ; et une substance est isolante dans la mesure où elle est peu conductrice, ou non conductrice, de la chaleur.

Pour opérer l'isolement d'une construction frigorifique, il est nécessaire que l'intérieur de la chambre, ou des chambres, où les produits doivent être emmagasinés, soit séparé du sol et de l'air ambiant par le moyen de matières isolantes. Tels sont le bois, le papier et l'air stagnant, c'est-à-dire l'air confiné entre des cloisons étanches faites de bois et de papier ou autres substances isolantes, laine minérale, sciure de bois sèche, et " ripes " sèches. Si la sciure de bois, ou autre substance, s'imprègne d'eau, elle perd sa propriété isolante et devient virtuellement une substance conductrice de la chaleur, comme une masse liquide.

L'air en circulation, en réalité, transmet continuellement de la chaleur ou du froid, et est un des plus grands distributeurs ou transporteurs de l'un et de l'autre. Mais il est lent à transmettre la chaleur, si ce n'est par son propre déplacement, et forme pour cette raison, une substance isolante qui est le plus possible réfractaire à la transmission de la chaleur dans son milieu, lorsqu'il n'est pas libre de se mouvoir. La propriété isolante d'espaces libres dans les cloisons dépend de la construction plus ou moins hermétique de ces cloisons. Si l'air est libre d'y circuler, dans la même mesure, leur propriété isolante est diminuée. Pour empêcher la circulation de l'air, toutes les précautions doivent être prises en posant le papier à construction, de faire bien étanches les endroits où les feuilles se recouvrent, et **deux rangs** de papier à construction doivent être mis entre les rangs de planches.

Le papier à construction est une excellente matière isolante. Il est virtuellement à l'épreuve de l'air, et s'oppose ainsi au passage de l'air à travers lui ; mais si les endroits où les bandes se recouvrent ne sont pas, lorsqu'on pose le papier, rendus parfaitement clos, cette vertu isolante est perdue. Il faut prendre un soin particulier en posant le papier à construction, de s'assurer qu'il n'est déchiré en aucun point, et qu'il n'est percé nulle part. Partout où le papier est percé, une pièce devrait être posée fermant complètement le trou. Deux rangs de papier à construction devraient être posés ensemble de manière à former une cloison virtuellement à l'épreuve de l'air.

Il est nécessaire que le papier employé n'émette aucune odeur désagréable. **Du papier goudronné ne fait pas l'affaire.** Le papier doit être fort, et il est préférable qu'il soit à l'épreuve de l'eau et des rongeurs. Les prix varient suivant la qualité du papier. Un papier convenable pour cet objet peut être acheté au prix de $2.00 à $4.00 par mille pieds carrés.

Les espaces libres entre les colombages devront être emplis au bas, sur une profondeur de **six pouces de laine minérale.** Cette laine minérale, placée avec soin, tiendra l'air enfermé, et s'opposera à ce qu'il sorte, et à ce qu'il en entre du dehors.

Si les espaces libres dans le mur pouvaient être emplis jusqu'en haut de laine minérale, l'isolement n'en serait que plus complet ; mais cela ne ferait qu'augmenter sans

nécessité le coût de construction. La laine minérale est à l'épreuve des souris et autres rongeurs. La sciure de bois, employée au lieu de laine minérale, donnerait satisfaction au point de vue de l'action isolante ; mais la sciure de bois est sujette, au bout de quelques années, à devenir moisie, et à émettre une odeur qui affecterait le beurre. Elle devient aussi un refuge et un lieu de propagation pour les souris et les rats. La laine minérale coûte à peu près $15 par tonne, pour de grandes quantités ; elle peut coûter davantage si on l'achète en petite quantité. Cent livres empliront 40 à 45 pieds de longueur de mur, sur six pouces de profondeur dans l'espace libre, et six pouces de largeur entre les colombages. La qualité de laine minérale à bon marché est convenable pour cet objet, et lorsque la chose est praticable, il est avantageux d'en mettre six pouces au bas de chaque espace libre pour empêcher toute entrée ou sortie de l'air. Si la laine minérale ne peut être obtenue facilement, du sable fin et sec peut être employé à la place.

Les rangs de papier et les espaces libres qui bordent les murs devraient dans tous les cas se continuer sans interruption au-dessus du plafond. Si les murs dépassent le plafond, et que celui-ci vienne les joindre en ne touchant que la ligne intérieure de ces murs, l'air trouve un accès, pour entrer ou sortir, par les fentes ou petites fissures entre le plafond et les murs. Lorsque, au contraire, les rangs de papier à construction et les espaces libres des murs se continuent sans interruption dans le plafond, l'isolement est complet, et l'air ne peut ni entrer ni sortir aux coins.

Les rangs de papiers dans les murs devront aussi, quand ce sera praticable, se prolonger sous le rang supérieur du plancher. S'il se produit une fissure dans le plancher, ou entre le plancher et les murs, l'air froid de la chambre froide s'échappera par cette fissure, de la même manière que l'eau s'écoule d'un vase percé au fond ou en côté.

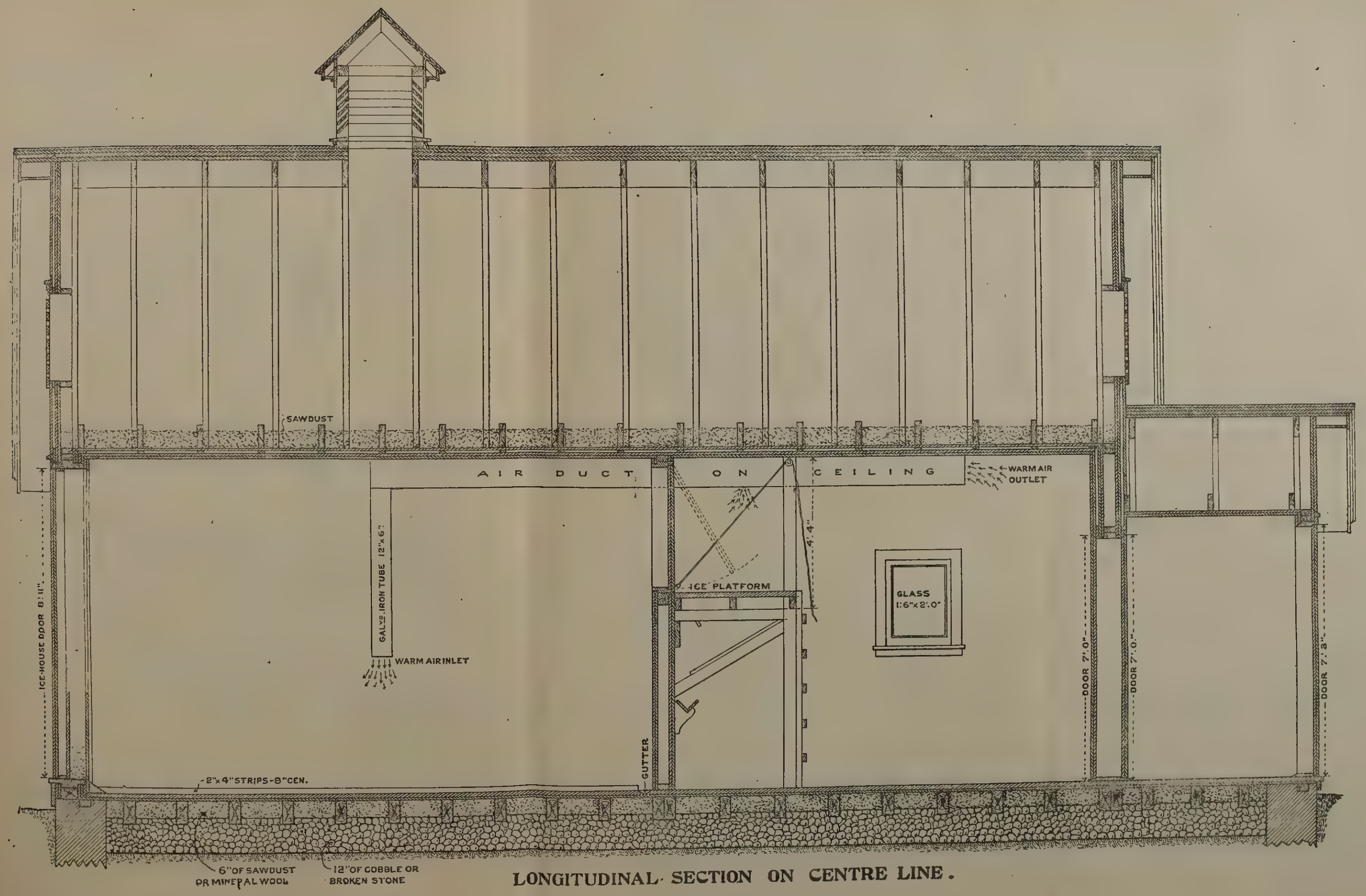
Le bois employé pour l'isolement devrait être de l'épinette(sapin blanc), du bois blanc (tilleul), de la pruche, ou tout autre bois n'émettant pas une odeur désagréable. Le pin, ou autre bois émettant une odeur forte, ne devrait pas être employé. Toute chambre devrait être blanchie à la chaux, à l'intérieur, avant d'être utilisée pour l'emmagasinage des denrées.

Quand la porte d'une chambre froide s'ouvre sur une chambre, ou sur un local, où l'air est chaud, l'air froid de la chambre froide s'échappe rapidement, et l'air chaud de l'autre chambre, ou local, s'introduit à la place. Pour empêcher que les denrées contenues dans la chambre froide ne soient affectées par ce fait, on recommande dans chaque cas qu'une chambre de réception, ou antichambre, soit construite. La porte de cette antichambre peut être fermée avant que la porte de la chambre froide soit ouverte. Les portes devront être doubles, et une porte devra être pendue sur chaque face, intérieure et extérieure du mur de division. Il est opportun de suspendre un rideau de grosse toile épaisse et serrée dans l'embrasure de la porte, et lorsque la chose est possible, d'ajuster une planche d'environ un pied de hauteur sur le seuil de la porte, entre les jambages. En prêtant attention à ces petits détails on pourra maintenir la chambre froide à une température toujours basse et uniforme pour la conservation des produits y contenus. Si le beurre est refroidi jusqu'à 35° Fahrenheit pendant 22 heures, et que pendant les deux autres heures sa température s'élève à 45° F., la détérioration qu'il subit diminue sa faculté de conservation et sa valeur marchande. La même chose est vraie des autres denrées périssables.

Les gravures pour " l'Entrepôt froid, de petite dimension," indiquent le mode de construction d'une chambre froide, frigorifiée par l'emploi de glace emmagasinée à une extrémité de la construction. Lorsque la glace servant à l'abaissement de la température de la chambre froide se trouve emmagasinée à demeure dans une glacière, le plancher, les murs et le plafond de cette glacière doivent être isolés aussi complètement que les parties correspondantes de la chambre froide.

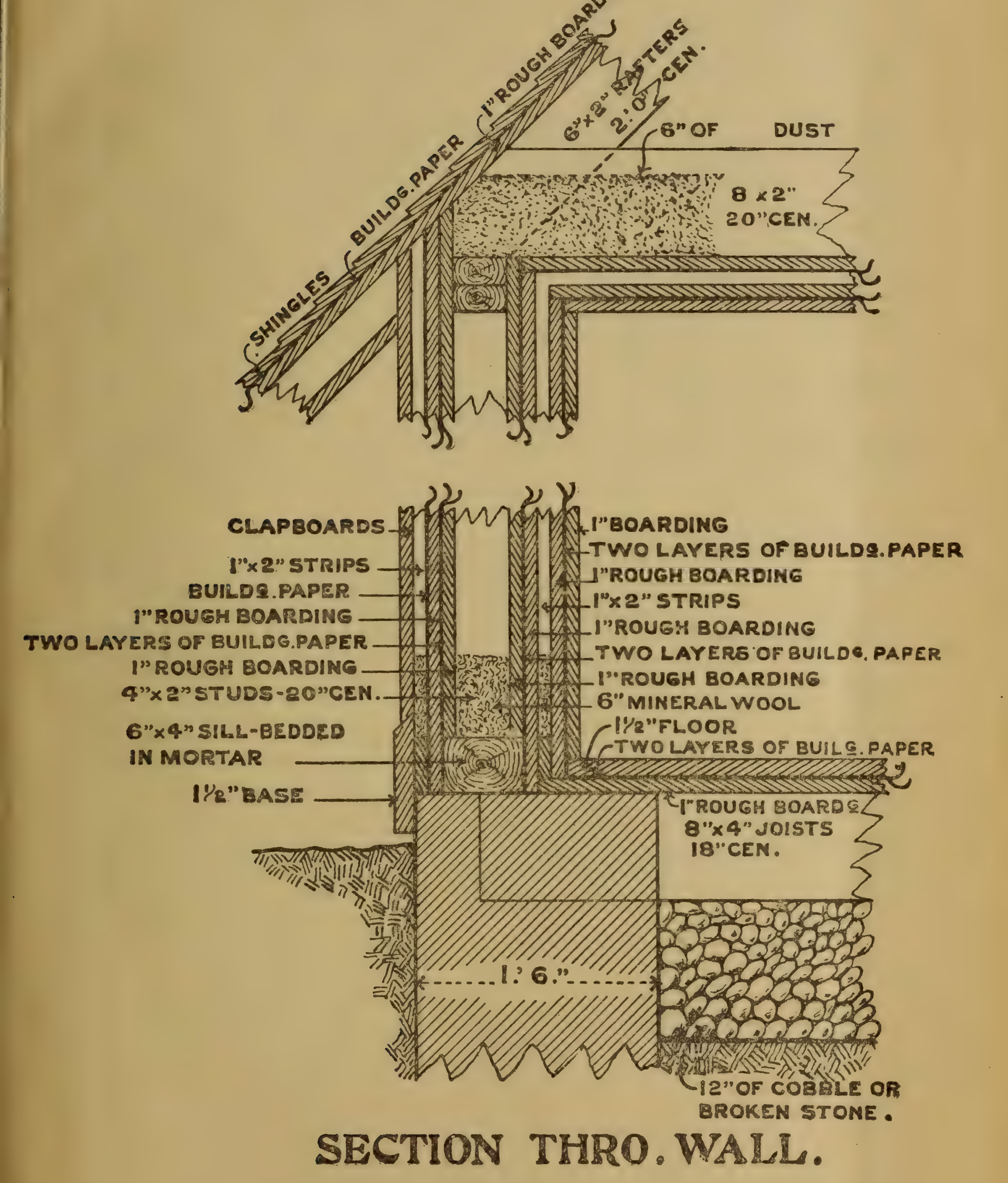
La construction doit reposer sur des fondations en pierre, et les soliveaux être placés sur 12 pouces de cailloux ou pierres concassées, ou être encaissés dans le mortier.

La figure 23 étant la section sur la ligne de centre indique 12 pouces de cailloux ou pierres concassées sous les soliveaux sur lesquels repose le plancher. Une épaisseur de six pouces de sciure de bois, de laine minérale, ou de sable sec devra être placée les



LONGITUDINAL SECTION ON CENTRE LINE.

Fig. 23.



SECTION THRO. WALL.

Fig. 24.

cailloux, ou pierres concassées, de manière à isoler complètement le plancher de la glacière et de la chambre froide. Si des planches brutes de 1 pouce d'épaisseur sont posées sous la sciure de bois, ou laine minérale, ou sable sec, ce n'en est que mieux. Les lambourdes qui supportent le plancher devront être garnies de sciure de bois ou de laine minérale, ainsi que les espaces entre les lambourdes et les murs latéraux, à une épaisseur d'au moins six pouces.

Les dessins indiquent quels sont les matériaux à employer, leurs dimensions et positions. Les rangs de papier à construction doivent dans tous les cas se continuer sous le bas du mur, à moins qu'il ne soit possible de les replier sous le plancher, ce qui doit être fait chaque fois que la chose est praticable. Les espaces libres de 1 pouce de largeur entre les planches à déclin et les planches posées sur les colombages devront être remplis, au bas, de six pouces de laine minérale. Les espaces libres entre les colombages devront être remplis, à une profondeur de six pouces, de laine minérale. L'espace libre entre le double rang de planches sur les colombages et le double rang de planches à l'intérieur de la chambre froide devra aussi être rempli de laine minérale à une profondeur de six pouces. Si la laine minérale ne peut être obtenue facilement, du sable sec et fin peut être employé à la place.

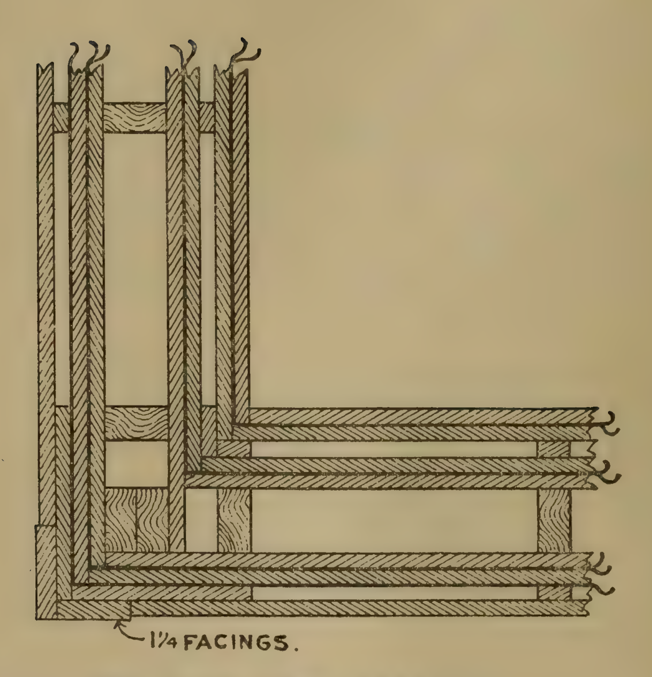
Tous les rangs de papier et l'espace libre entre les colombages devront se prolonger sans interruption sur le plafond. Les cadres des fenêtres et les cadres des portes devront être garnis de laine minérale afin de prévenir le passage de l'air.

Une épaisseur de six pouces de sciure de bois ou de laine minérale devra être placée au-dessus du plafond de la glacière et de la chambre à denrées, entre les soliveaux ; et les espaces entre les colombages du mur, près du plafond, devront aussi être garnis de sciure de bois ou laine minérale.

La gravure de la section du mur (figure 24) indique les dimensions et les positions des matériaux à employer. Il faut avoir soin de garnir les soliveaux et la couche de cailloux ou roches concassées, de laine minérale ou de sable sec.

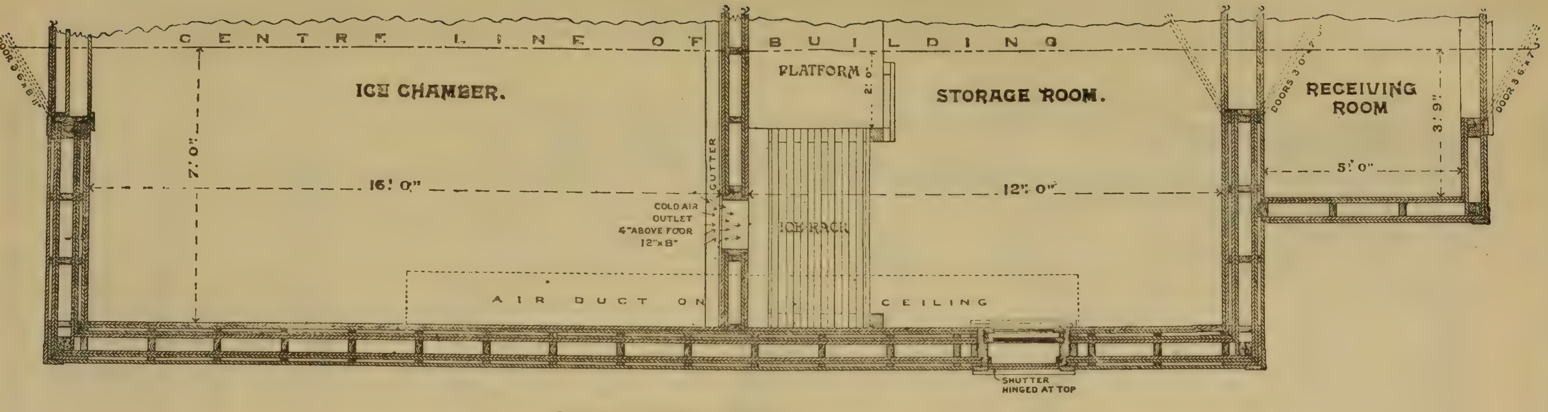
Le plancher de la glacière doit être à l'épreuve de l'air, et parfaitement "isolé," sinon l'air froid s'échappera au dehors, sans avoir servi à refroidir la chambre à denrées. Des clapets en bois peuvent être employés pour régulariser l'écoulement de l'air par les conduits d'air chaud du plafond, ainsi que l'écoulement de l'air froid par les conduits du plancher. Des lames en fer galvanisé de douze (12) pouces de largeur, peuvent être placées dans les bouches d'air, à la manière des coulisses d'une jalousie. L'humidité se condensera sur ces lames, ou coulisses, et dans la même mesure l'air passant dans la chambre à denrées sera asséché.

Des lattes de 2 pouces par quatre, espacées de 8 pouces, devront être posées sur le plancher de la glacière pour supporter la glace, afin que l'air puisse circuler entre ces lattes, sous la glace. Le plancher de la glacière devra avoir une inclinaison de deux pouces vers le canal. Ce canal est destiné à recevoir l'eau de fusion de la glace. Au point où ce canal sort du bâtiment, il devra passer dans un tuyau muni d'une coulisse pour empêcher l'air froid de s'échapper au dehors.



PLAN OF WALL.

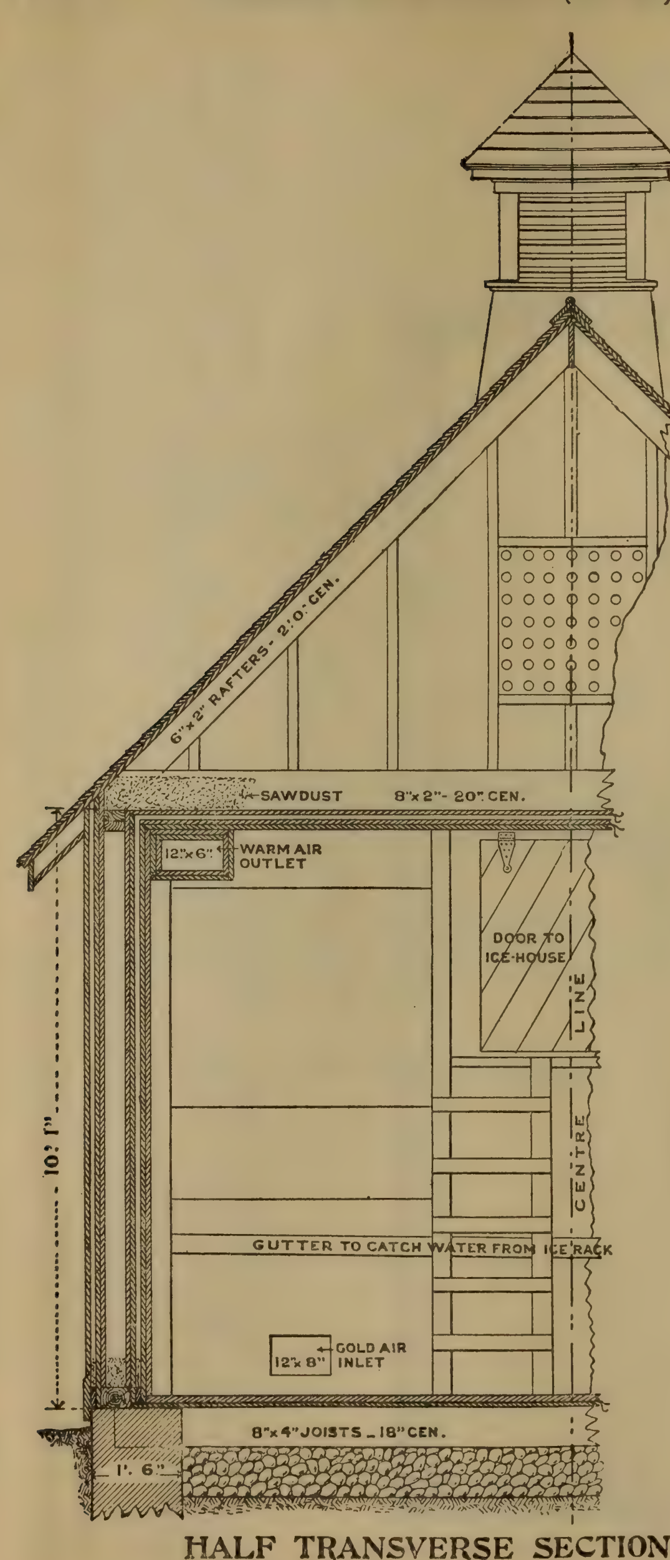
Fig. 25.



HALF FLOOR PLAN.

Fig. 26.

Le plan de demi-plancher indique la manière dont la cloison qui sépare la chambre à denrées de la glacière, se relie aux murs latéraux de la bâtisse. Cette cloison devra être construite après que l'isolement des murs aura été complété. Si la cloison pénétrait dans les murs latéraux de la bâtisse, l'air froid pourrait s'échapper, ou l'air chaud pourrait entrer. On prévient cela en complétant l'isolement des murs de côté avant de construire les cloisons.



HALF TRANSVERSE SECTION

Fig. 27.

La figure 27 étant le dessin de la **demi-section transversale** montre une échelle vis-à-vis le réservoir à glace. Au haut il y a une porte ouvrant de la chambre froide sur la glacière. Cette porte permet d'entrer dans la glacière sans ouvrir la porte extérieure, et de prendre la glace qu'on veut placer dans le réservoir. Dans la chambre froide, vis-à-vis cette porte, est une plate-forme à glace, de niveau avec les coulisses du réservoir, qui vont de chaque côté du réservoir joindre les côtés de la chambre.

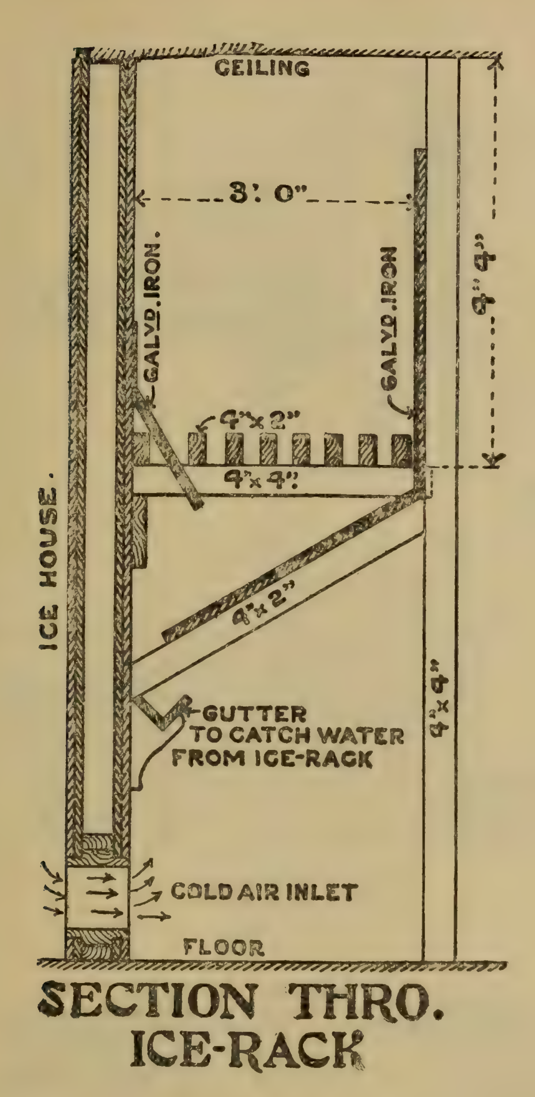


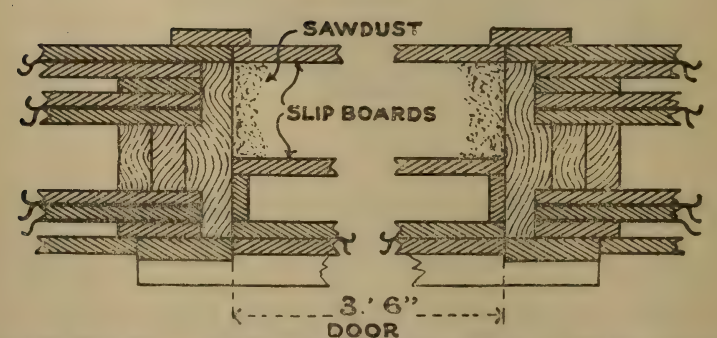
Fig. 28.

Le dessin indiquant **la section à travers la boîte à glace** (Figure 28) donne les détails de sa construction. Cette boîte à glace est destinée à supplémenter l'action rafraîchissante de la circulation de l'eau dans les conduits sur le plafond jusqu'à la glacière et à rebours, à travers les conduits d'air froid jusqu'à la chambre froide. L'air chaud de la chambre à denrées passe par le plafond de la boîte à glace. Lorsque celle-ci est remplie de glace, l'air circule au-dessus, est refroidi à ce contact, et passe dans la chambre à denrées, sur l'auge, laquelle est arrangée de manière à recueillir l'eau de fusion de la glace. L'intérieur de la boîte est garni de fer galvanisé. Ceci n'est pas seulement en vue de prévenir toute fuite, mais aussi de déterminer une circulation plus active de l'air à travers la boîte.

DOOR 8' 11"

2"x4" STRIPS 8" CEN.

SECTION



DETAIL OF DOOR TO ICE-HOUSE

Fig. 29.

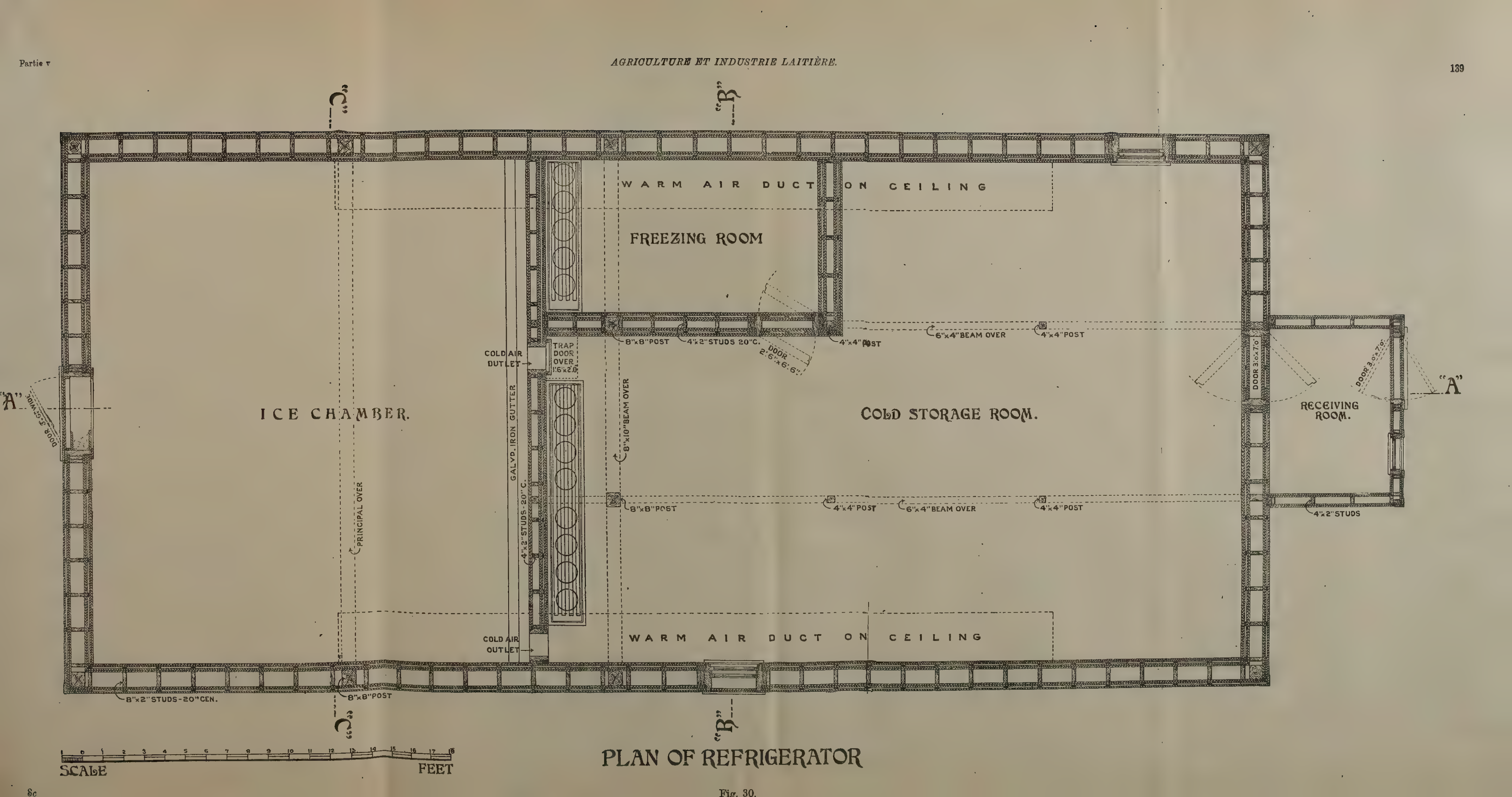

"C"
"B"
WARM AIR DUCT ON CEILING
FREEZING ROOM
COLD AIR OUTLET
TRAP DOOR OVER 1'6"x2'0"
8"x8" POST
4"x2" STUDS 20"C.
DOOR 2'6"x6'6"
4"x4" POST
6"x4" BEAM OVER
4"x4" POST
DOOR 3'0"x7'0"
DOOR 3'0"x7'0"
"A"
"A"
DOOR 3'6" WIDE
ICE CHAMBER.
GALVD. IRON GUTTER
8"x10" BEAM OVER
COLD STORAGE ROOM.
RECEIVING ROOM.
PRINCIPAL OVER
4"x2" STUDS 20" C.
8"x8" POST
4"x4" POST
6"x4" BEAM OVER
4"x4" POST
4"x2" STUDS
WARM AIR DUCT ON CEILING
COLD AIR OUTLET
8"x2" STUDS-20" CEN.
8"x8" POST
"C"
"B"
SCALE
FEET
PLAN OF REFRIGERATOR

Fig. 30.

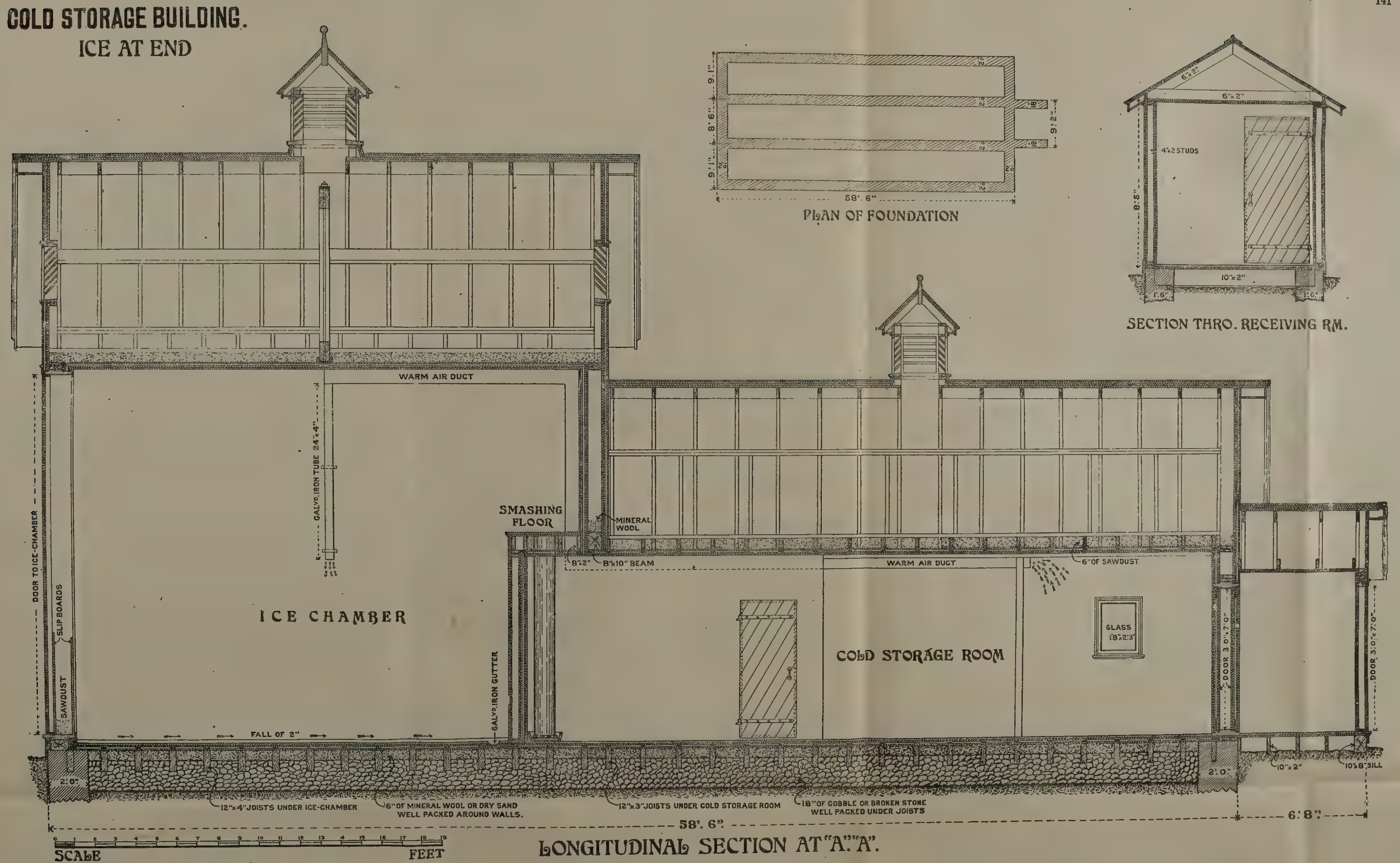


Fig. 31.

La figure 31 est une section longitudinale de la construction frigorifique, glace à l'extrémité.

Dans la glacière, le tube en tôle galvanisée au bout du conduit d'air chaud est destiné à refroidir l'air y contenu plus rapidement que ne le ferait une boîte de bois, et déterminer par son moyen une circulation rapide de l'air venant de la chambre froide en suivant le conduit d'air chaud.

Les conduits d'air chaud dans le plafond, tels qu'indiqués sur le dessin, sont destinés à conduire l'air de la chambre froide ou chambre à denrées, dans la glacière. Les ouvertures dans la cloison entre la glacière et la chambre froide, près du plancher, sont faites pour laisser entrer l'air froid de la glacière dans la chambre froide. L'air plus chaud qui s'échappe de la chambre à denrées, par les conduits du plafond, et pénètre dans la glacière, y vient en contact avec la glace. Il est de cette manière, refroidi, et en conséquence, s'alourdit. Il s'abaisse donc vers le plancher, et passe facilement par les conduits d'air froid dans la chambre à denrées. De là, il passe de nouveau, par les conduits d'air chaud, dans la glacière, et abandonne la chaleur transportée de la chambre à denrées, à l'eau de la glace fondante.

Le "Dessin de demi-plancher" indique, aussi, comment la chambre d'entrée se relie à l'extérieur de la bâtisse principale, et montre la position des deux portes dans le mur de cette bâtisse, l'une donnant sur la chambre d'entrée et l'autre sur la chambre froide à denrées.

La figure 26 indique aussi comment l'antichambre est reliée à l'extérieur de la construction principale, et montre la position des deux portes dans le mur de cette construction, l'une donnant sur l'antichambre et l'autre sur la chambre froide.

L'isolement du mur de la chambre à denrées doit être parachevé avant que la chambre d'entrée y soit reliée à l'extérieur.

Le "Détail de la porte de la glacière" fait voir que, une fois la glacière remplie, des planches coulisses doivent être placées horizontalement sur des lattes à l'intérieur de la glacière. Un autre rang de ces planches coulisses doit être placé entre les jambages de la porte. L'espace de six pouces entre les deux séries de planches coulisses doit être empli du haut en bas de sciure de bois. Si les six pouces de sciure de bois entre les planches coulisses sont tassés avec soin, la porte de la glacière se trouvera aussi complètement isolée que le mur. Ceci est important, car tout écoulement d'air chaud vers l'intérieur à travers la porte de la glacière, ou tout écoulement d'air froid à travers elle à l'extérieur, occasionnerait une déperdition de glace et une perte correspondante

La fenêtre devrait avoir deux châssis, chaque châssis ayant deux rangs de vitres. Elle devrait avoir aussi un volet qui se ferme sur le dehors de la fenêtre

Dans la construction de la bâtisse, il faut avoir soin particulièrement de rendre bien justes les cadres des fenêtres et des portes, en garnissant toutes les parties où l'air pourrait entrer ou sortir, avec de la laine minérale, et en posant du papier à construction sur les bords des cadres.

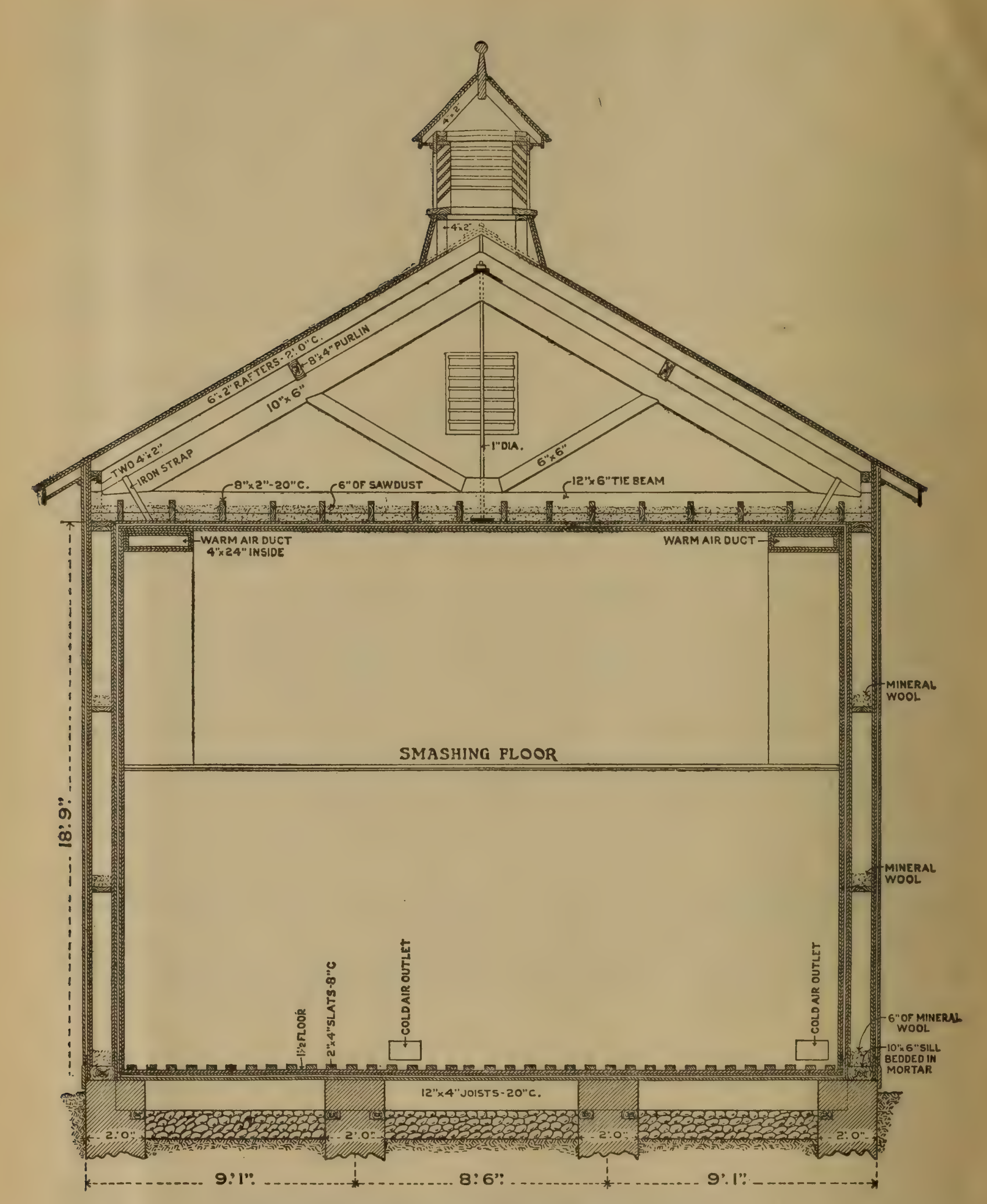
Le rang supérieur du plancher et les deux rangs intérieurs de la boiserie devront être d'épinette (sapin blanc), de bois-blanc (tilleul), de pruche ou de quelque autre bois inodore. **Le pin ne doit pas être employé.**

Lorsqu'une construction frigorifique est exposée directement aux rayons solaires, le toit et les côtés devraient être blanchis à la chaux ou mis en peinture blanche.

CONSTRUCTION FRIGORIFIQUE, GLACE À UNE EXTRÉMITÉ.

La figure 30 est le plan d'entrepôt froid, glace à une extrémité, de la contenance d'environ quatre pleins chars de produits. Il renferme, aussi, une chambre à congeler. L'isolement de la construction est semblable à celui indiqué dans les gravures de l'entrepôt froid, glace en haut, particulièrement dans les figures 40, 41 et 42. Les détails au sujet des cylindres en tôle galvanisée et l'emploi de glace et de sel dans ces cylindres, doivent être tels que donnés à la page 114 et dans la figure 11.

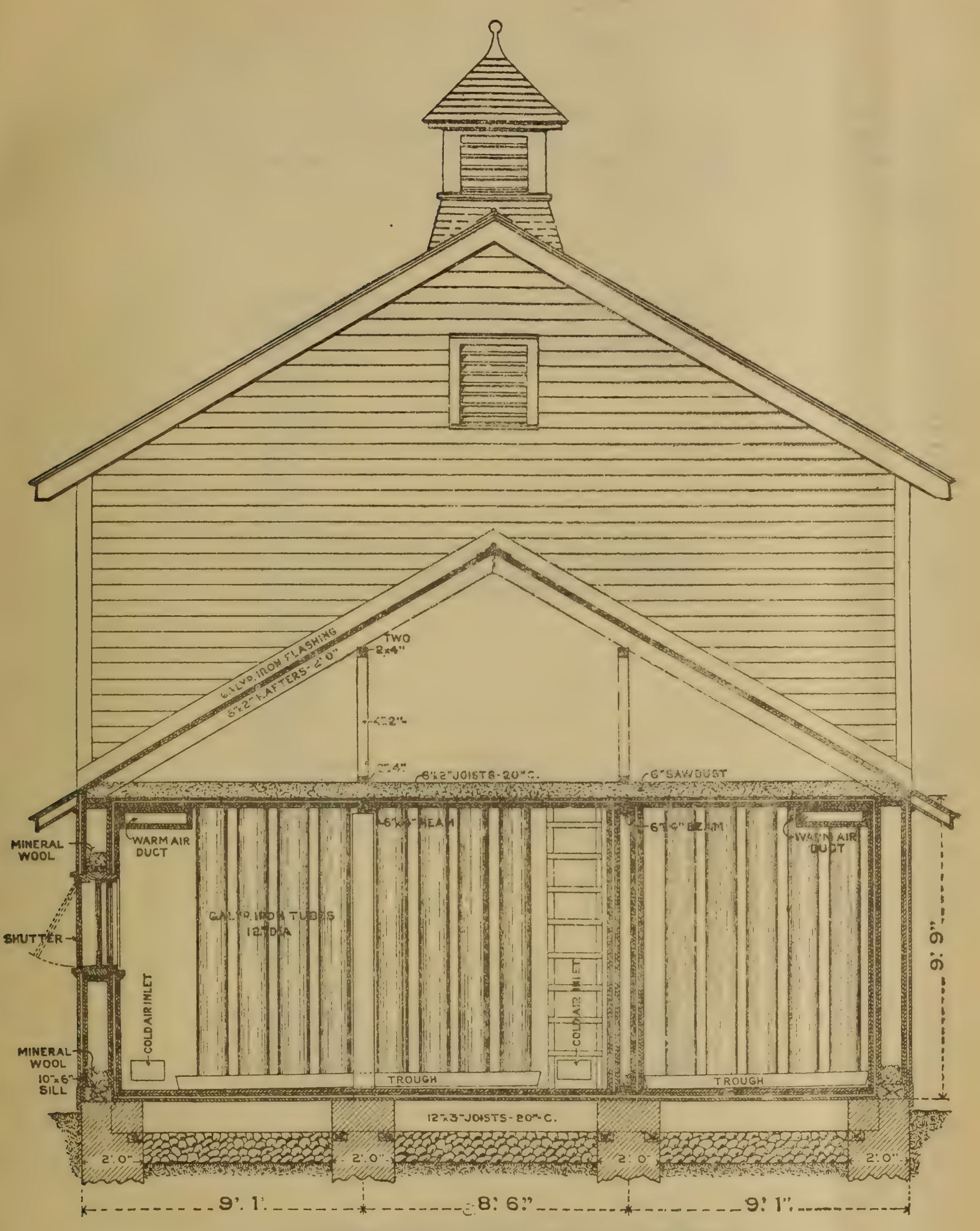
La glace dans la glacière doit être placée sur des tringles de 2 x 4 pouces, tel qu'indiqué sur la figure 32. Les ouvertures pour l'écoulement de l'air froid au dehors de la glacière, devraient être pourvues de tringles en fer galvanisé, ainsi qu'il est dit dans le passage au sujet du fond de la glacière, page 133.



TRANSVERSE SECTION AT "C." "C."

Fig. 32.

La figure 32 est une section transversale de la glacière.



TRANSVERSE SECTION AT "B"-"B".

Fig. 33.

La figure 33 est une section transversale de la chambre froide et de la chambre de congélation.

Elle montre les cylindres en tôle galvanisée en position. Le tuyau d'égouttement des auges devrait être en forme de S, afin d'empêcher l'air froid de s'échapper par là.

ENTREPOT FRIGORIFIQUE, GLACE EN HAUT.

Dans certains endroits, par suite de la faible étendue du terrain disponible, ou pour d'autres raisons, il est opportun de pouvoir emmagasiner la glace destinée à refroidir la construction frigorifique, à l'étage supérieur de cette construction. Des dessins furent préparés pour une construction de cette sorte, de la contenance d'à peu près trois pleins chars.

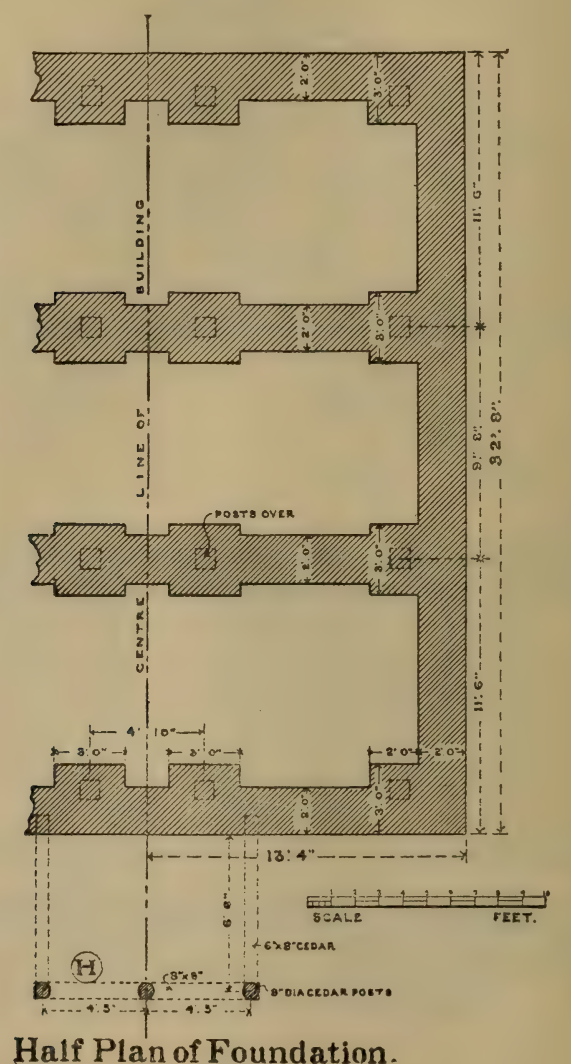


Fig. 34.

La figure 34 est un plan de moitié de la fondation. Les détails du mur de pierre, du soliveau et du mur sont donnés dans les figures 40 et 41.

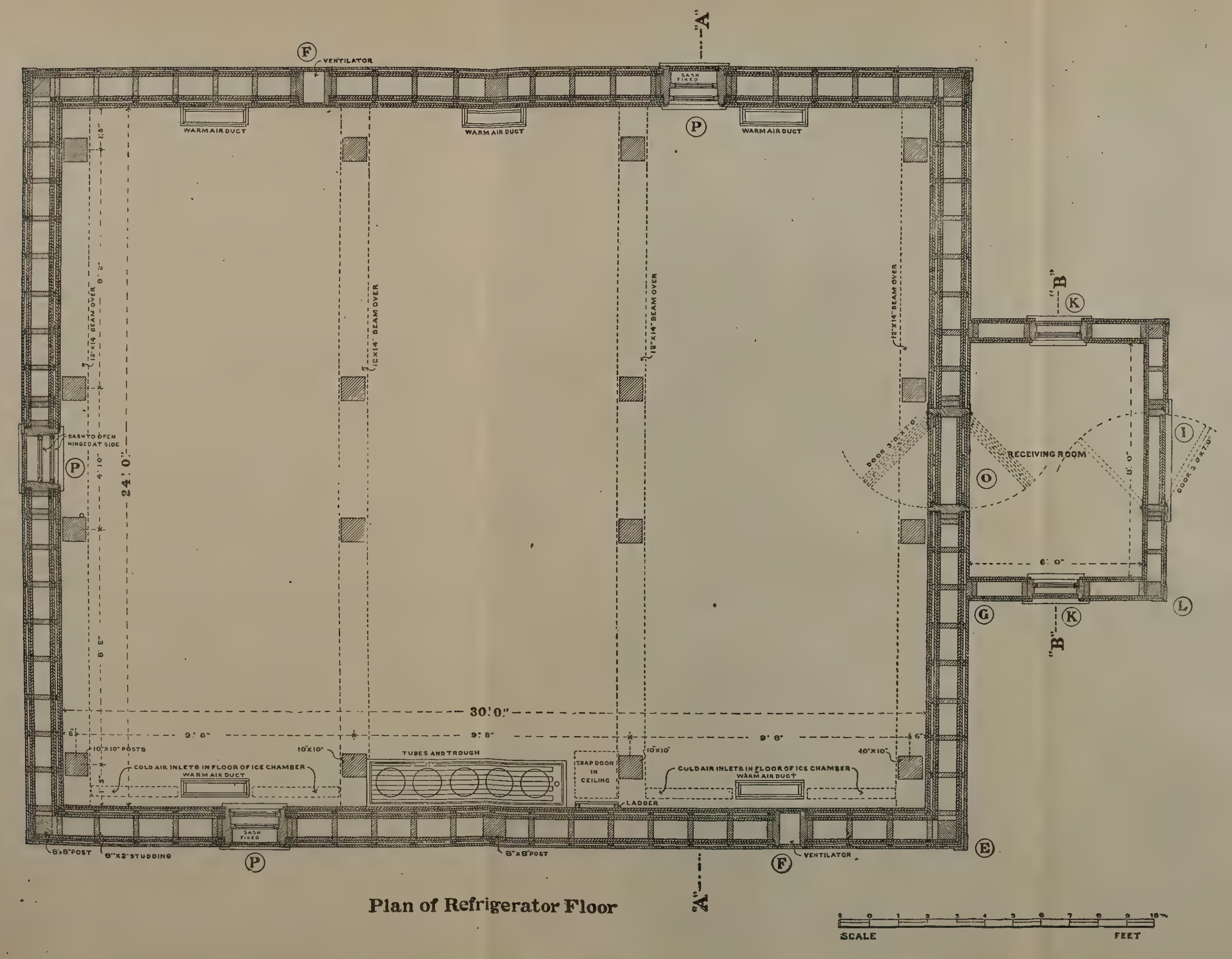
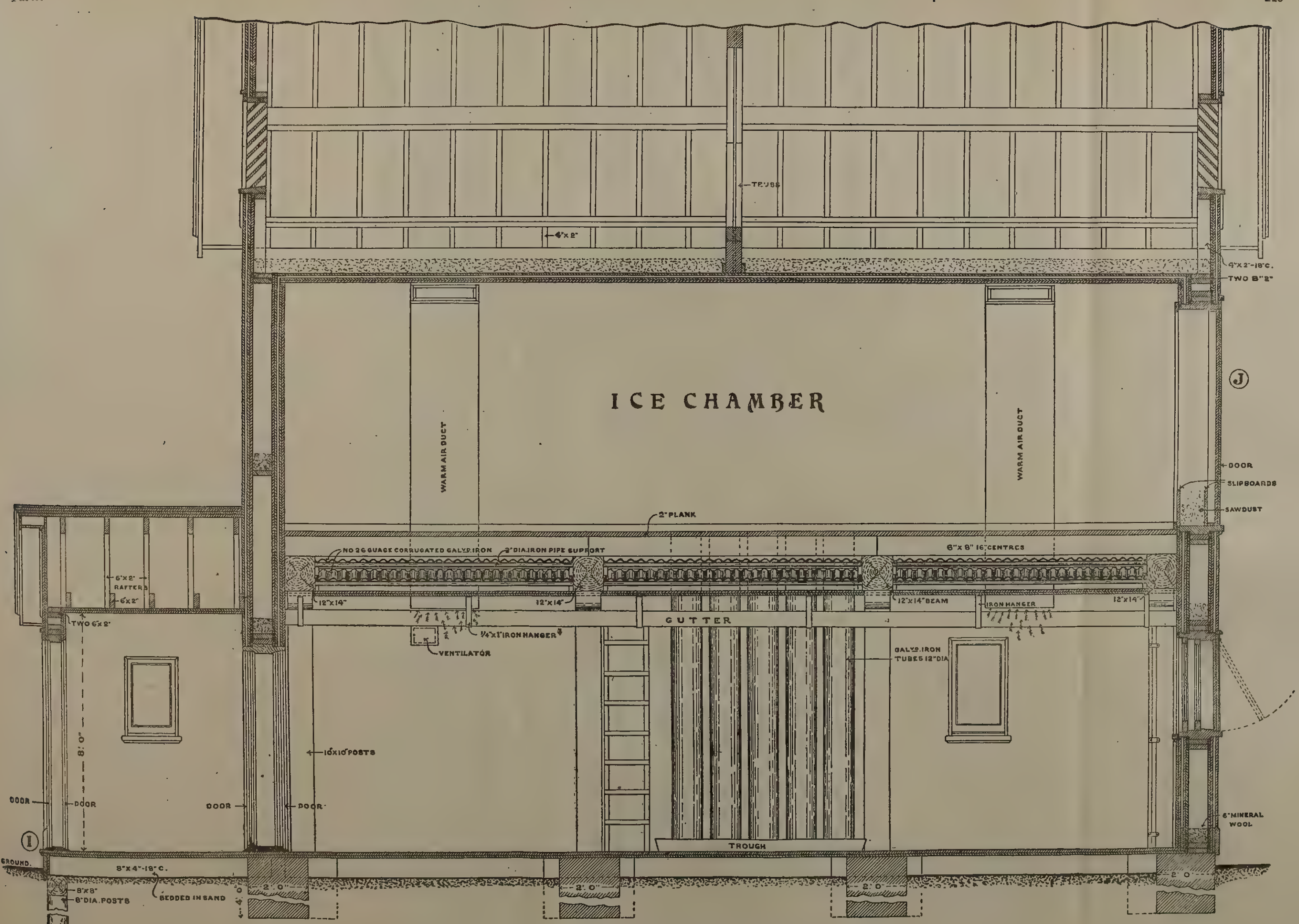


Fig. 35.

La Figure 35 montre le plan de surface du réfrigérant à la hauteur du plancher. La construction est à charpente de colombages *(balloon frame)*, les colombages mesurant 8 × 2 pouces et les poteaux des coins sur les deux côtés mesurant 8 × 8 pouces. Les pièces de 10 × 10 à l'intérieur de la bâtisse sont destinées à supporter la glace en haut.

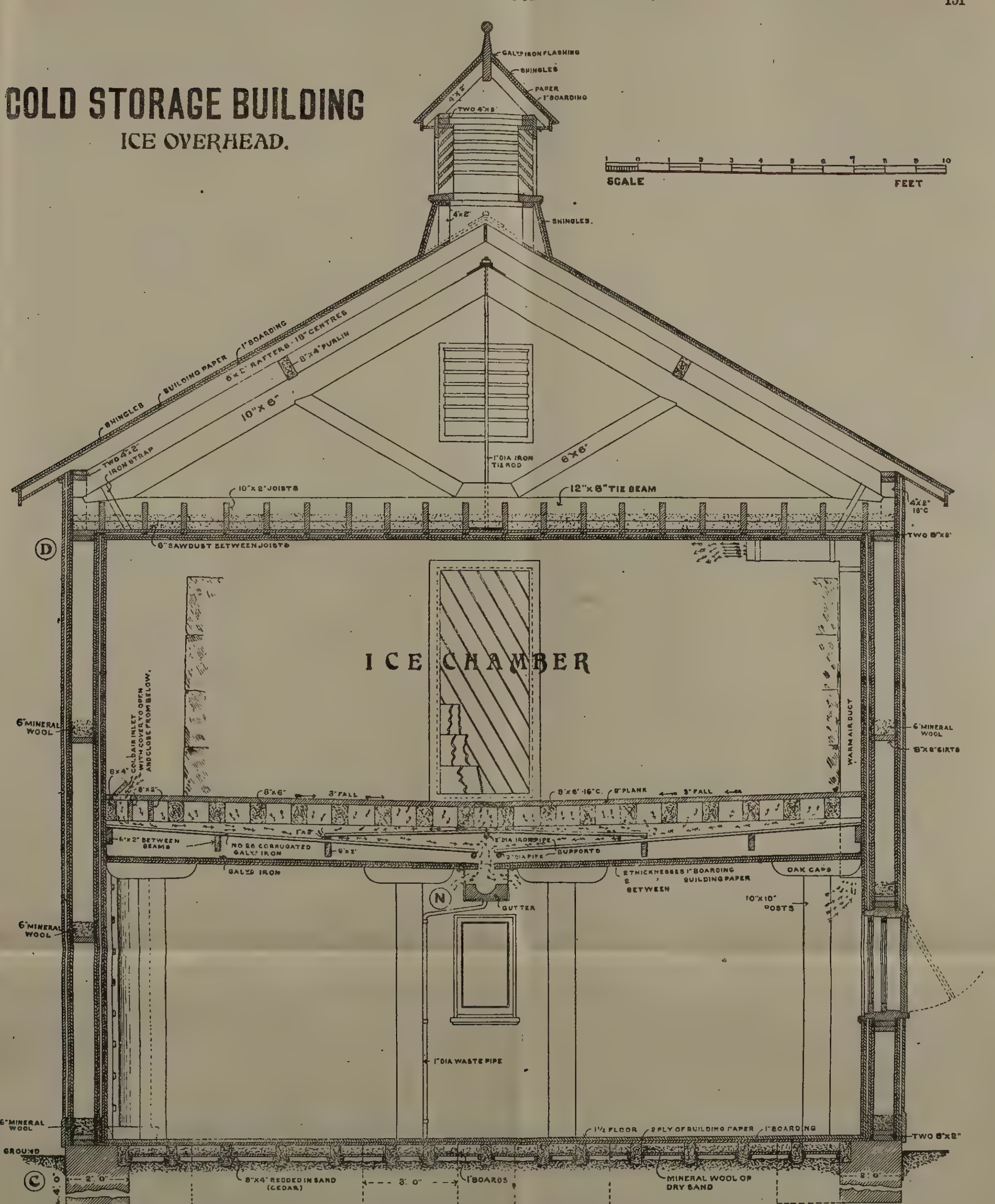


Longitudinal Section

Fig. 36.

La figure 36 indique la section longitudinale de la construction, les murs de fondation et le sable ou mortier dans lesquels les soliveaux ou lambourdes sont encaissés.

La figure indique aussi les cylindres en tôle galvanisée, et le canal ou auge pour le drainage de l'eau de fusion de la glace en haut. L'endroit où le tuyau traverse le plancher du réfrigérant doit être hermétique, afin d'empêcher l'air froid de s'échapper, et le passage doit être à siphon dans le même but.



Transverse Section at "A"."A"

Fig. 37.

La Figure 37 indique la section transversale de la construction en "AA" sur la figure 35.

Les soliveaux ou lambourdes du plancher, de 8x4 pouces, doivent être encaissés dans le sable ou le mortier. Des tringles doivent être clouées sur les côtés, et sur celles-ci on doit placer des planches de 1 pouce, recouvertes de laine minérale ou de sable sec, tel qu'indiqué sur la figure 41.

Quatre poutres de 12x14 pouces traversent la construction, chacune reposant sur quatre poteaux et supportant la glace au dessus. Des calottes de bois de chêne sont placées sur les poteaux sous ces poutres. Sur ces poutres il y a des soliveaux de 8x6 pouces et espacés de 16 pouces, courant dans le sens de la longueur de la bâtisse, et sur ces soliveaux, il y a un plancher de madriers bruts de deux pouces d'épaisseur, laissant au moins un demi-pouce d'espace de l'un à l'autre en vue du renflement ultérieur du bois. La glace est placée sur ces madriers.

Entre les poutres courant des deux côtés de la bâtisse vers le centre, sont placées des feuilles de tôle gaufrée et galvanisée, les gaufrures allant des côtés vers le centre. La tôle gaufrée galvanisée est employée en vue d'assécher l'air froid passant de la glacière dans la chambre à denrées. L'air froid se glissant entre les madriers à travers les conduits d'air froid, passe sur la tôle gaufrée et s'assèche par la condensation de son humidité sur le fer. Des feuilles de tôle galvanisée sont également placées sur des étais formés de tuyaux en tôle galvanisée de 2 pouces, dont les extrémités sont fixées sur les poutres. L'air du milieu du plancher de la glacière est ainsi amené à passer sur la tôle gaufrée, tel qu'indiqué par les flèches, au lieu de s'échapper directement par en bas à travers l'ouverture dans le milieu de la construction vers la chambre à denrées. La tôle gaufrée galvanisée forme virtuellement un faux plafond qui recueille l'eau de fusion, et en même temps conduit l'air froid vers l'ouverture au milieu de la construction. Les feuilles de tôle gaufrée reposent sur des soliveaux de 6 pouces par 2 entre les poutres et fixés aux poutres à chaque extrémité.

L'air froid passe sur la tôle galvanisée et tombe au centre de la bâtisse. Si le plafond de tôle gaufrée galvanisée était exposé au contact de l'air chaud de la chambre à denrées, il y aurait condensation de l'humidité sur la face inférieure des feuilles. Cette eau tomberait goutte à goutte dans la chambre à denrées et endommagerait le contenu. Afin de prévenir cet inconvénient, on construit un plafond de deux rangs de planches et de deux rangs de papier, et recouvert sur le dessus de tôle galvanisée. La tôle galvanisée de ce plafond est repliée sur les murs latéraux. Le plafond est mis à l'épreuve de l'eau, et virtuellement à l'épreuve de l'air, si ce n'est à l'ouverture au-dessus de l'auge au milieu de la bâtisse. Pour obtenir de l'air froid et sec, il est essentiel que ce plafond soit construit avec soin.

L'ordre de construction doit être le suivant :

1° Les deux rangs de planches doivent être joints à la face inférieure des poutres.

2° Le revêtement de tôle galvanisée doit ensuite être posé et replié sur les côtés de la bâtisse.

3° Les soliveaux de 6x2 pouces pour supporter les feuilles de tôle gaufrée, galvanisée doivent eusuite être fixés sur les poutres et entre elles ainsi que les tuyaux de fer galvanisé de deux pouces de diamètre qui servent à soutenir les feuilles de tôle galvanisée au centre de la bâtisse. La tôle gaufrée galvanisée n'est pas absolument nécessaire, mais est utile, en ce qu'elle assèche l'air froid qui passe dans la chambre à denrées, en condensant l'humidité à sa surface.

4° Une fois les feuilles de tôle en place,

5° Les soliveaux de 8x6 pouces doivent être placés sur les poutres, et

6° Sur ces soliveaux les madriers de 2 pouces pour supporter la glace.

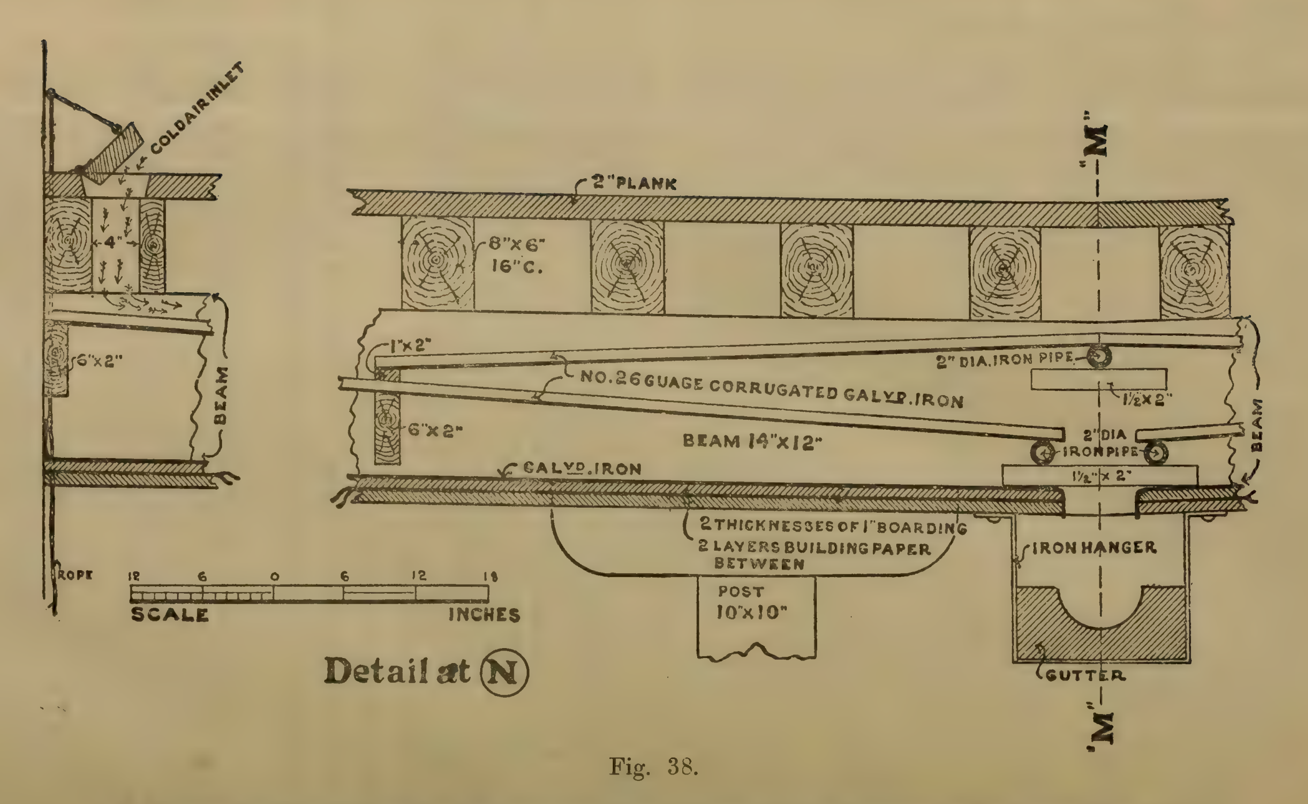


Fig. 38.

La Figure 38 donne le détail de la construction du plafond du réfrigérant, le fer gaufré galvanisé pour assécher l'air, et la construction du plancher de la glacière.

L'air froid suit la direction des flèches. Les conduits d'air chaud au plafond, tels qu'indiqués sur le dessin, sont destinés à conduire l'air de la chambre à denrées dans la glacière. L'air plus chaud qui s'échappe de la chambre à denrées, par les conduits du plafond, et pénètre dans la glacière, y vient en contact avec la glace. Il est, de cette manière, refroidi, et en conséquence, s'alourdit. Il s'abaisse donc vers le plancher, et passe facilement par les conduits d'air froid dans la chambre à denrées. De là, il passe de nouveau, par les conduits d'air chaud, dans la glacière, et abandonne la chaleur transportée de la chambre à denrées, à l'eau de la glace fondante.

Sur le côté de la glacière que traversent les tuyaux de tôle galvanisée sortant de la chambre à denrées, la glace devra être tassée à deux pieds du mur, afin de pouvoir y

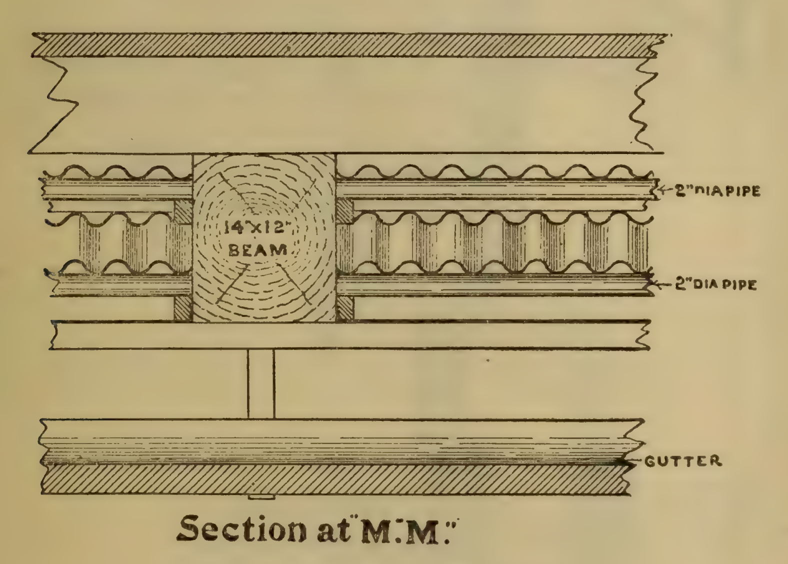


Fig. 39.

La Figure 39 indique une section en " MM " sur la Fig. 38.

faire le pilage de la glace et l'emplissage des tuyaux de tôle galvanisée. Ces cylindres de tôle galvanisée devront traverser le plafond de la chambre froide. Chaque cylindre devra être garni de trois pouces de laine minérale à l'endroit où il traverse le plafond, et la partie supérieure devra s'ouvrir dans la glacière de niveau avec le plancher. Chaque cylindre devra être muni d'une calotte en bois qui s'ajuste dessus intérieurement. Du sel, dans la proportion de 3 à 6 pour 100, devra être mêlé à la glace dans les cylindres. Le sel ainsi mêlé à la glace, la fait fondre rapidement et par là abaisse la température du mélange au-dessous du point de congélation de l'eau. L'endroit où le tuyau traverse le plancher de la chambre froide doit être clos hermétiquement, de manière à prévenir tout écoulement d'air, et un clapet doit être mis à l'extrémité du tuyau dans le même but

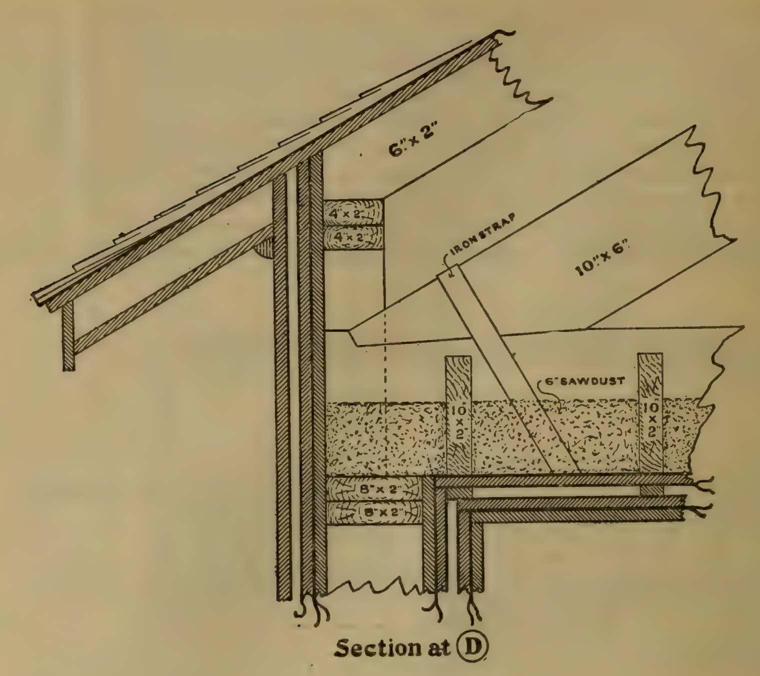


Fig. 40.

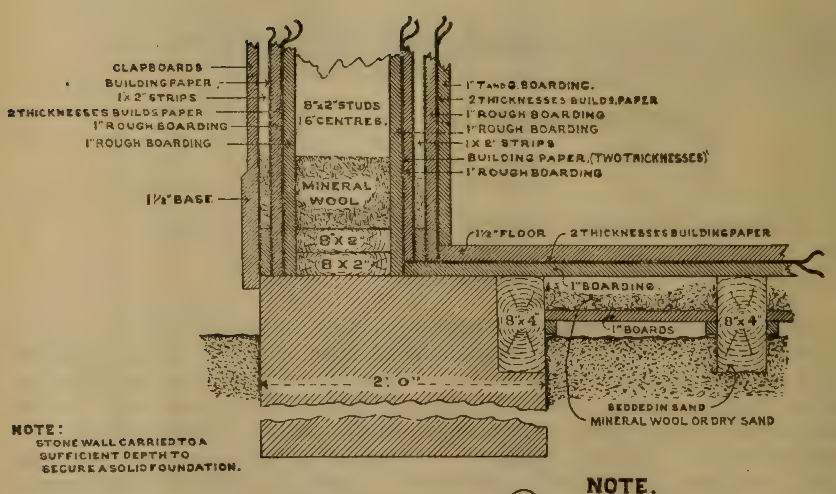


Fig. 41.

Les figures 40 et 41 donnent le détail à travers le mur de pierre, les soliveaux ou lambourdes, ainsi que les dimensions et positions des matériaux à employer, depuis la fondation dans les murs de côté, jusqu'à la couverture de la bâtisse.

La figure 40 montre comment le plafond de la glacière est recouvert.

Les rangs de papier à construction doivent dans tous les cas se continuer sous le bas du mur, à moins qu'il ne soit possible de les replier sous le plancher, ce qui doit être fait chaque fois que la chose est praticable. Les espaces libres, d'un pouce de largeur, entre les planches à déclin et les planches posées sur les colombages, devront être remplis au bas de six pouces de laine minérale. Les espaces libres entre les colombages de 8 x 2 pouces devront être remplis, à une profondeur de six pouces, de laine minérale. L'espace libre entre les planches sur les colombages et l'intérieur de la chambre froide devra aussi être empli de laine minérale à une profondeur de six pouces.

Tous les rangs de papier et l'espace libre entre les colombages devront se prolonger sans interruption sur le plafond. Les cadres des fenêtres et les cadres des portes devront être garnis de laine minérale afin de prévenir le passage de l'air.

Une épaisseur de six pouces de sciure de bois ou de laine minérale devra être placée au-dessus du plafond de la glacière et de la chambre à denrées, entre les soliveaux ; et les espaces entre les colombages du mur, près du plafond, devront aussi être garnis de sciure de bois ou laine minérale.

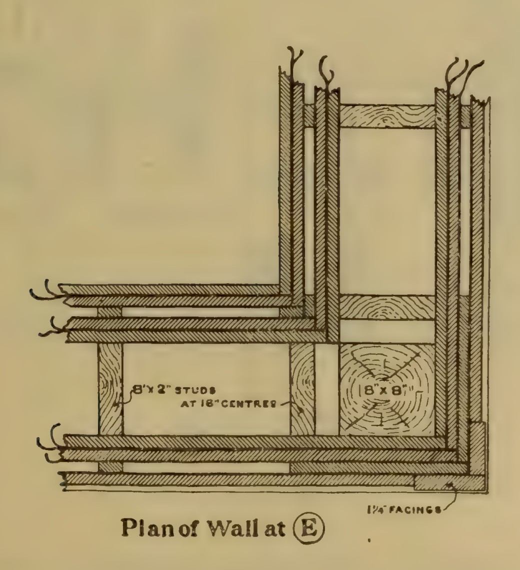


Fig. 42.

La figure 42 indique le " plan du mur en 'E' ", ou mode de construction du mur mais ne montre pas les six pouces de laine minérale qui doivent être placés au fond de chaque compartiment ou espaces libres quand cela est praticable.



DOORS
FLOOR
SECTION
DOOR
FRAME
PLAN
Detail of Door at (O)

6"x2" STUDS
Plan of Wall at (G)

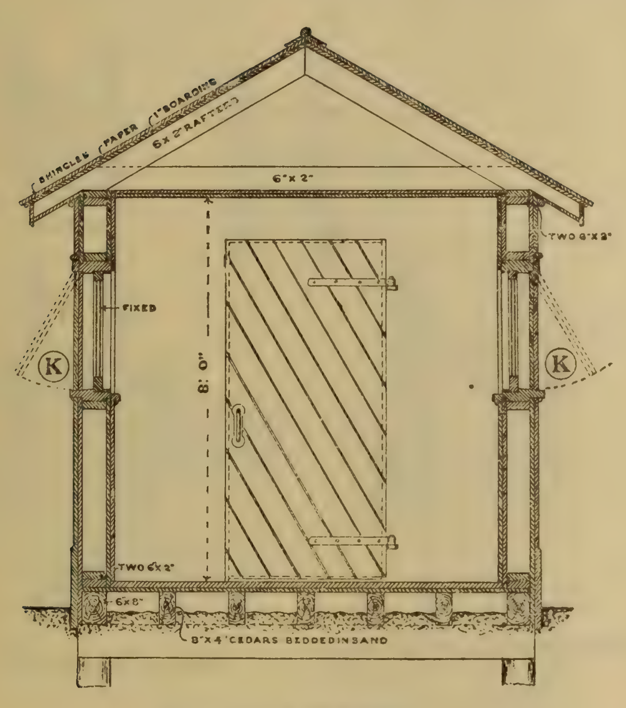
FRAME
PLAN
SILL
SECTION
6"x6"
1½" FACING
Detail at (L)

HEAD
SECTION
Detail of Windows at (K)

Fig. 43.

La figure 43 donne le plan en "G" et "L", ou la liaison de la chambre d'entrée à la construction principale, et la position des deux portes dans le mur de la construction principale, l'une s'ouvrant sur la chambre de réception, et l'autre sur la chambre à denrées.

L'isolement du mur de la chambre à denrées doit être complété avant que la chambre de réception soit reliée à l'extérieur.



Section at "B". "B".

Fig. 44.

La figure 44 indique une section verticale de l'antichambre en " BB." sur la figure 35.

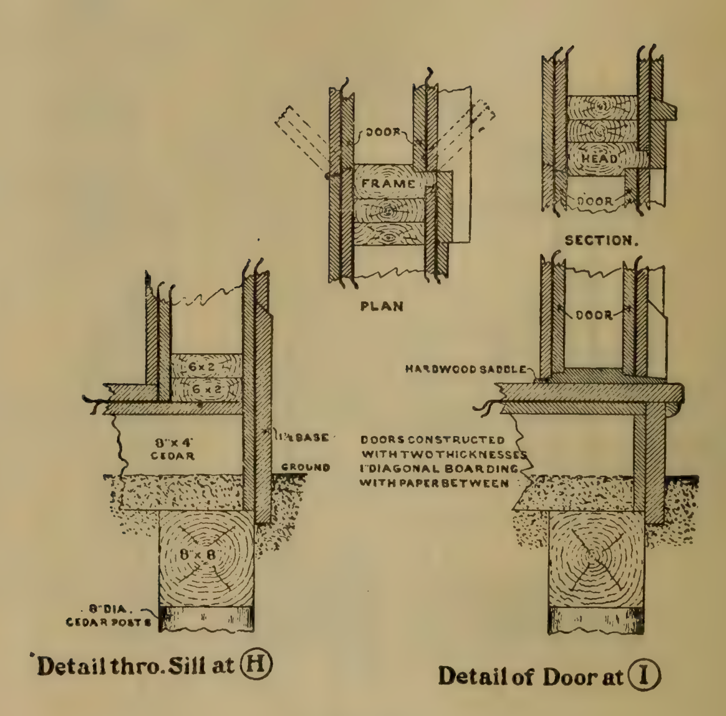


Fig. 45.

La figure 45 donne le détail de la construction de l'antichambre.

Les détails de la porte de la glacière en "J" indiquent que, une fois la glacière remplie, des planches coulisses doivent être placées horizontalement sur des lattes à l'intérieur de la glacière. Un autre rang de ces planches coulisses doit être placé entre les jambages de la porte. L'espace de six pouces entre les deux séries de planches coulisses doit être empli du haut en bas de sciure de bois. Si les six pouces d'épaisseur de sciure de bois entre les planches coulisses sont tassés avec soin, la porte de la glacière se trouvera aussi complètement isolée que le mur. Ceci est important, car tout écoulement d'air chaud vers l'intérieur à travers la porte de la glacière, ou tout écoulement d'air froid à travers elle à l'extérieur, occasionnerait une déperdition de glace et une perte correspondante.

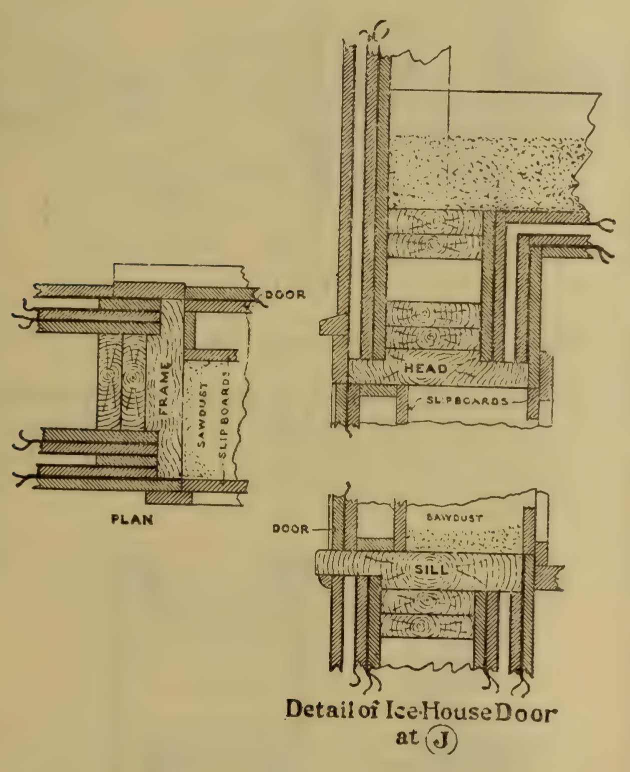


Fig. 46.

La figure 46 donne le détail de la construction de la porte de la glacière ; cette porte doit être condamnée pour la saison une fois la glacière remplie.

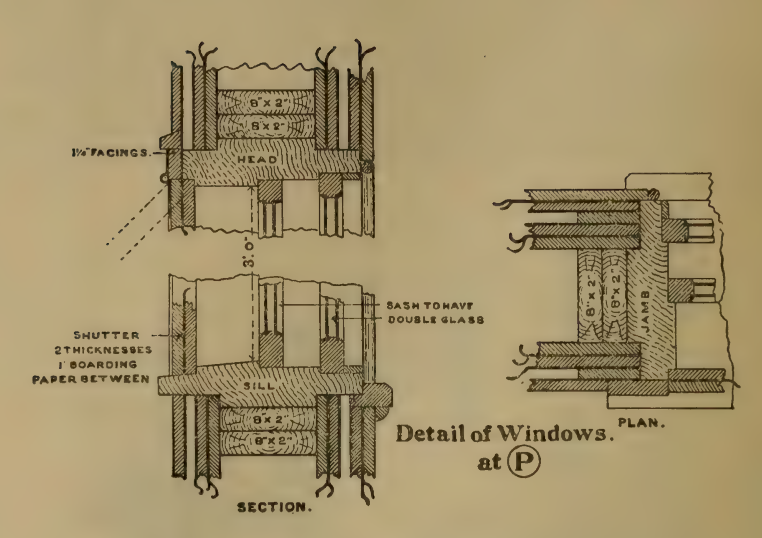


Fig. 47.

La figure 47 donne le détail des fenêtres en " P " sur la figure 35.

Chaque fenêtre doit avoir deux châssis, et chaque châssis avoir deux vitres. Cette figure indique aussi le volet, qui peut être fermé à l'extérieur de la fenêtre.

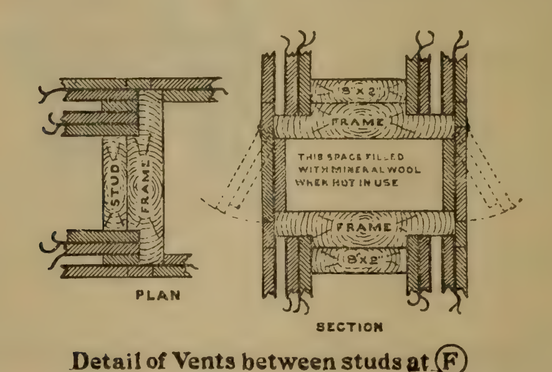


Fig. 48.

La figure 48 donne le détail des ventilateurs en " F " sur la figure 35.

Ces ventilateurs ne doivent être utilisés que lorsque la construction est vide. Lorsque le bâtiment est utilisé pour l'emmagasinage au froid, ils doivent être fermés et garnis de laine minérale, ou autre substance isolante convenable.

LAITERIE ET CHAMBRE FROIDE DE FERME.

Nombre de cultivateurs et autres ont adressé des demandes de renseignements au sujet d'une construction frigorifique de dimension relativement petite, et aussi d'une bâtisse qui pourrait être utilisée comme laiterie. Une série de dessins fut préparée pour une station d'écrémage en rapport avec une beurrerie pleinement aménagée. Avec de très légères modifications, ces plans pourraient servir pour une laiterie et chambre froide de ferme.

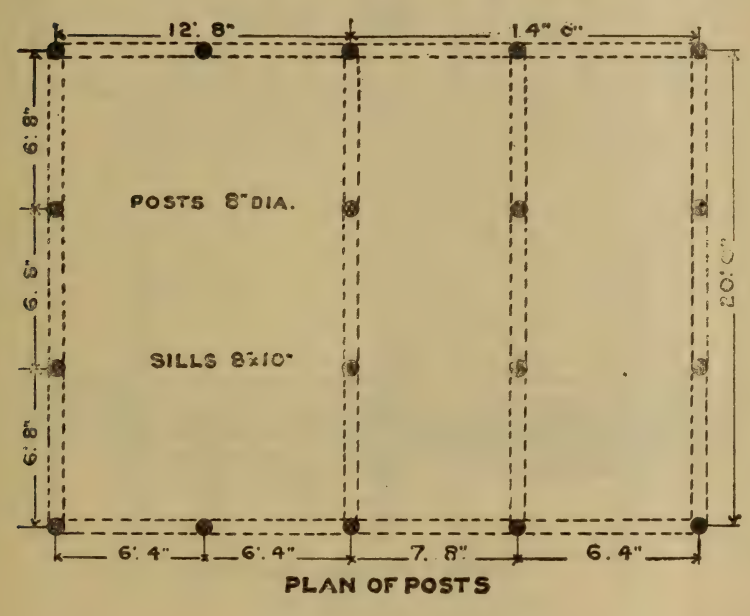


Fig. 49.

La figure 49 indique le plan de fondation d'une telle construction. Partout où cela est souhaitable ou faisable, le même plan peut être suivi en substituant un mur de pierre aux poteaux et soliveaux.

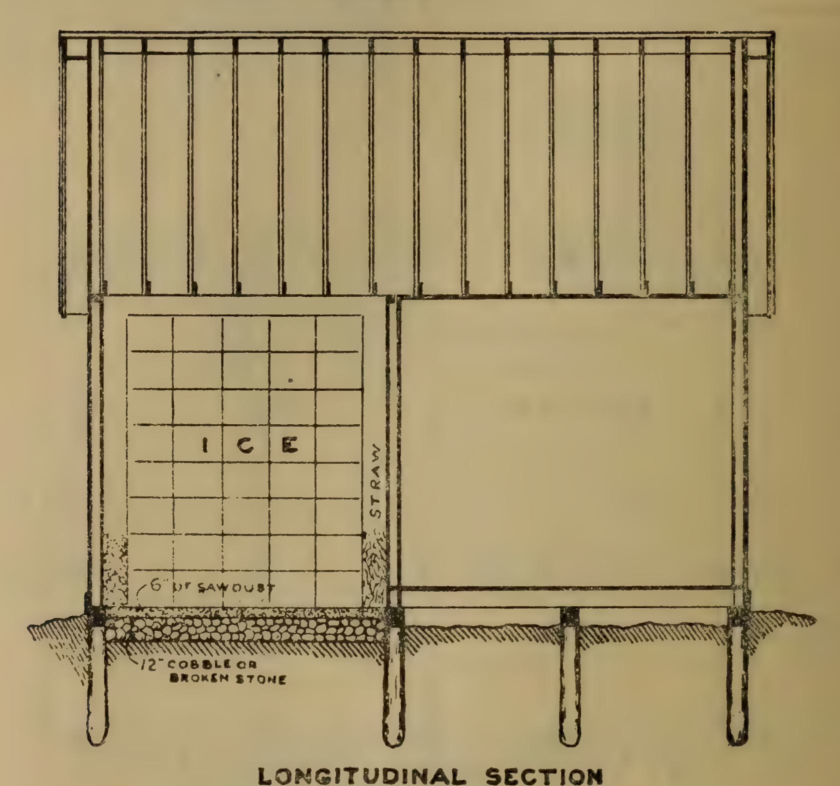
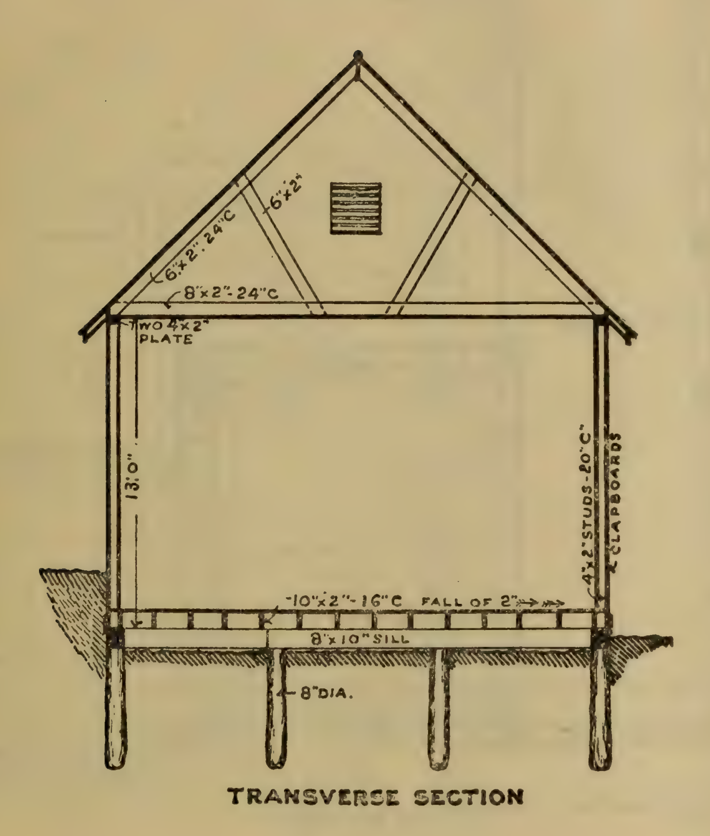


Fig. 50.

La figure 50 indique une section longitudinale de la bâtisse, avec la glace en position.

La glacière est de la contenance d'à peu près 45 tonnes. La glace doit être emmagasinée tel que l'indique la figure 2, page 105. Les détails de la construction doivent être tel qu'indiqué dans la figure 3. Dans la saison chaude, la construction doit être rechaussée de terre jusqu'à une hauteur d'au moins un pied au-dessus de la sole, afin d'empêcher tout courant d'air chaud de s'introduire dans la glacière sous la sole.



TRANSVERSE SECTION

Fig. 51.

La figure 51 est une section transversale montrant la bâtisse posée sur un terrain en pente.

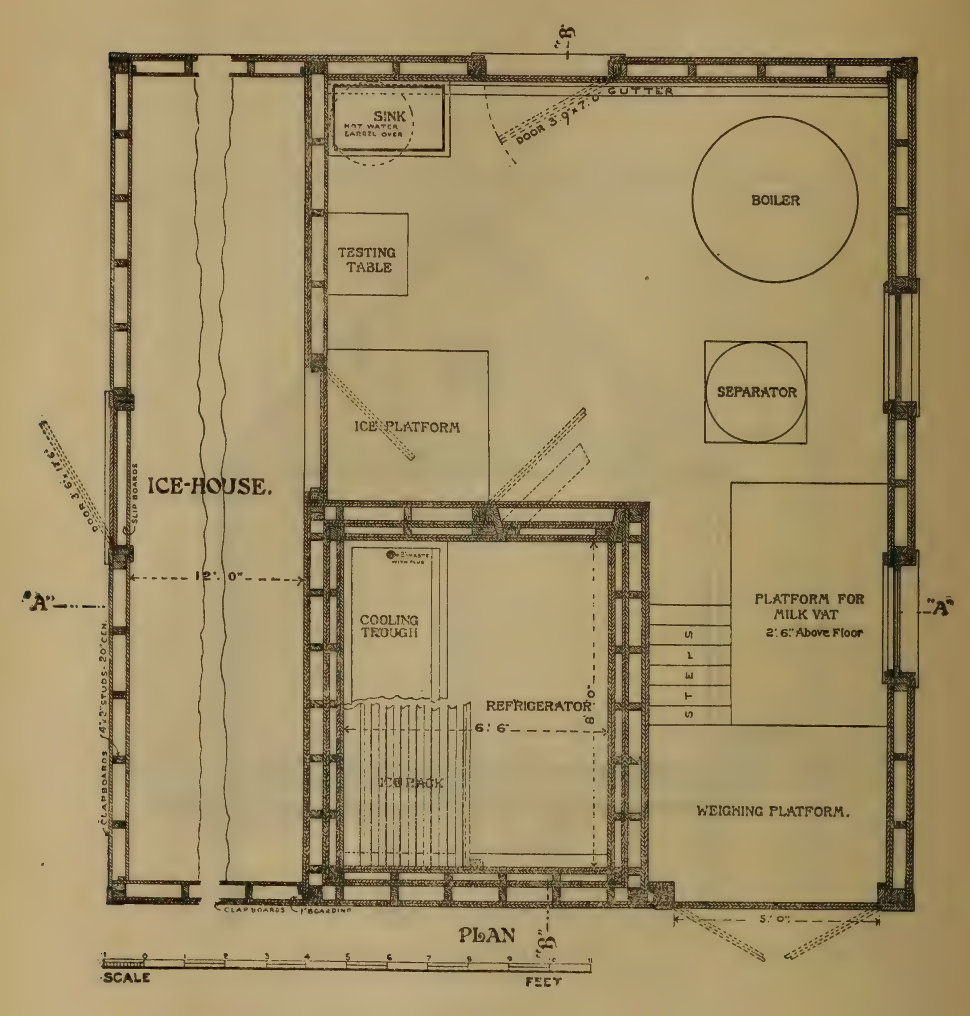
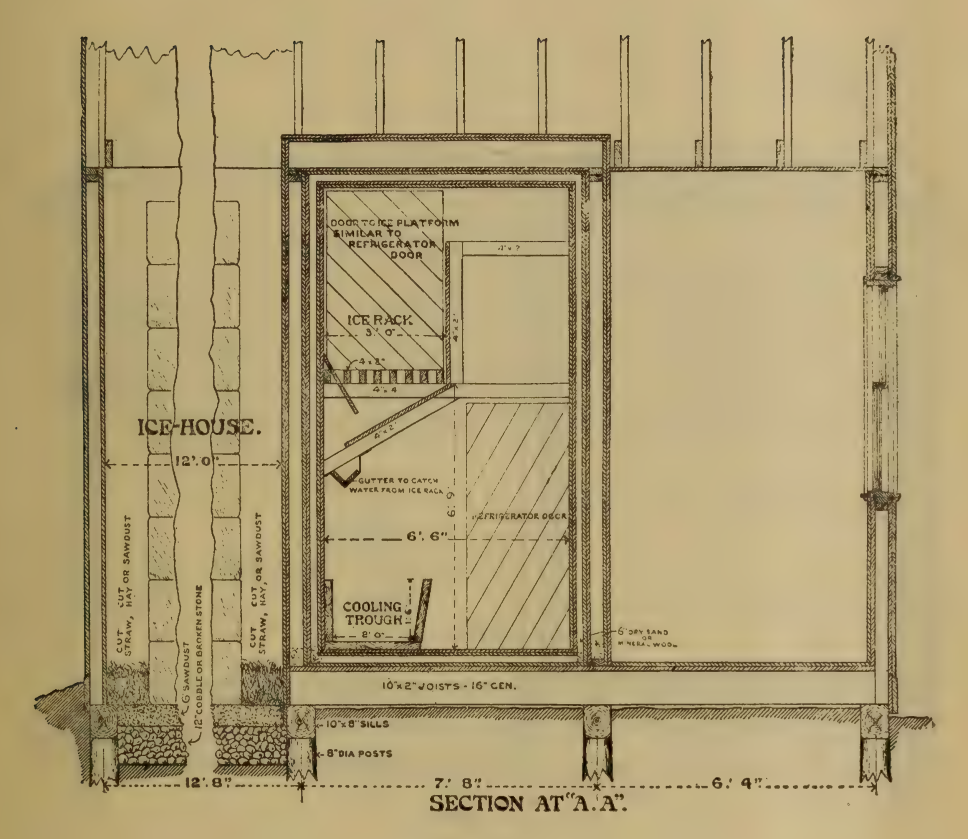


Fig. 52.

La figure 52 indique le plan de la chambre de fabrication de la laiterie, et un plan interrompu de la glacière.

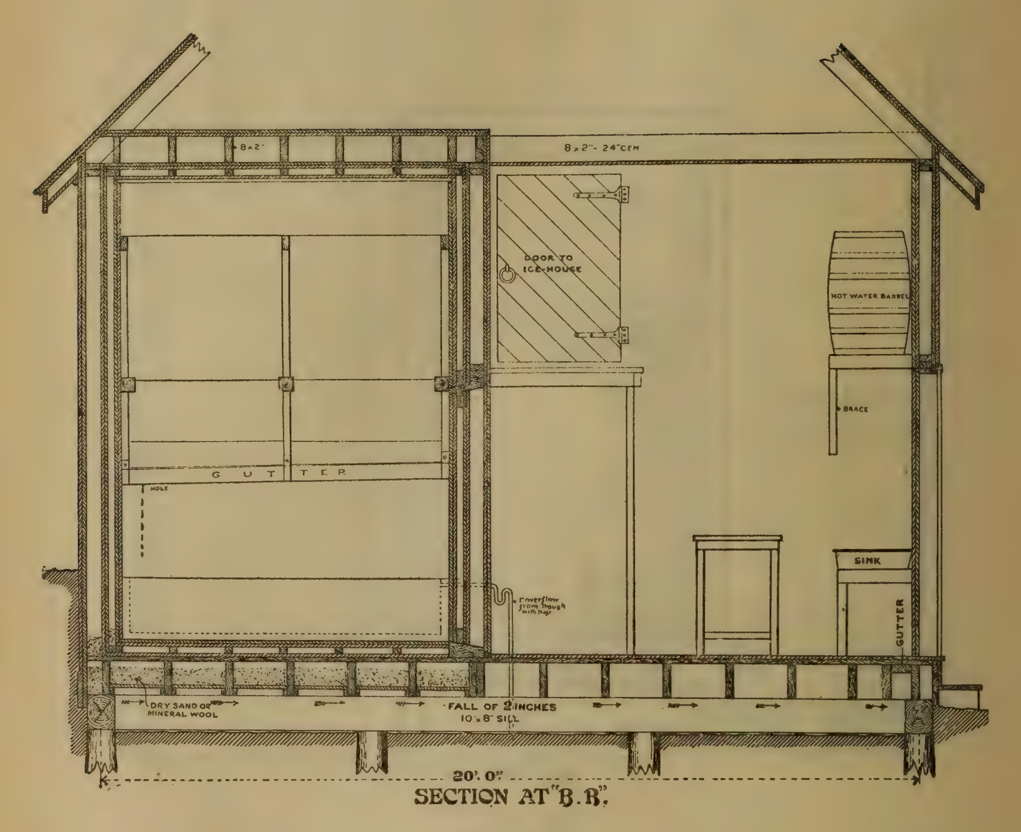
La chambre froide mesure 6 pieds 6 pouces par huit pieds intérieurement. L'auge de refroidissement (aussi indiquée dans la figure 53), peut être utilisée pour le crémage du lait, ou pour le refroidissement de la crème immergée dans l'eau froide. L'eau froide est obtenue par la fusion de la glace dans la boîte au-dessus. Des tablettes peuvent être placées dans la chambre froide suivant le besoin.

L'isolement de la chambre froide doit être tel qu'indiqué en détail dans la figure 17, page 121. Des portes doubles donnent sur la chambre froide, ainsi que l'indiquent les lignes pointillées sur le plan, et des portes doubles semblables donnent sur la boîte à glace, le bas passant un peu au-dessus de la plateforme à glace. A travers elles, la glace est poussée de la plateforme à glace dans la boîte à glace.



Fig, 53.

La Figure 53 est une section verticale montrant la chambre froide, la boîte à glace, et l'auge de refroissement. Ainsi qu'il a déjà été dit, l'auge de refroidissement doit recevoir l'eau de fusion de la glace.



SECTION AT "B.B".

Fig. 54.

La figure 54 est une section en " BB " sur la figure 52.

Elle fait voir que l'issue de l'auge de refroidissement est placée au haut de l'auge, le tuyau étant muni d'une courbure en siphon pour empêcher l'air froid de la chambre froide de s'échapper. Le baril à l'eau chaude peut être sur le plancher à côté de l'évier, ou au-dessus ainsi que l'indique le dessin.

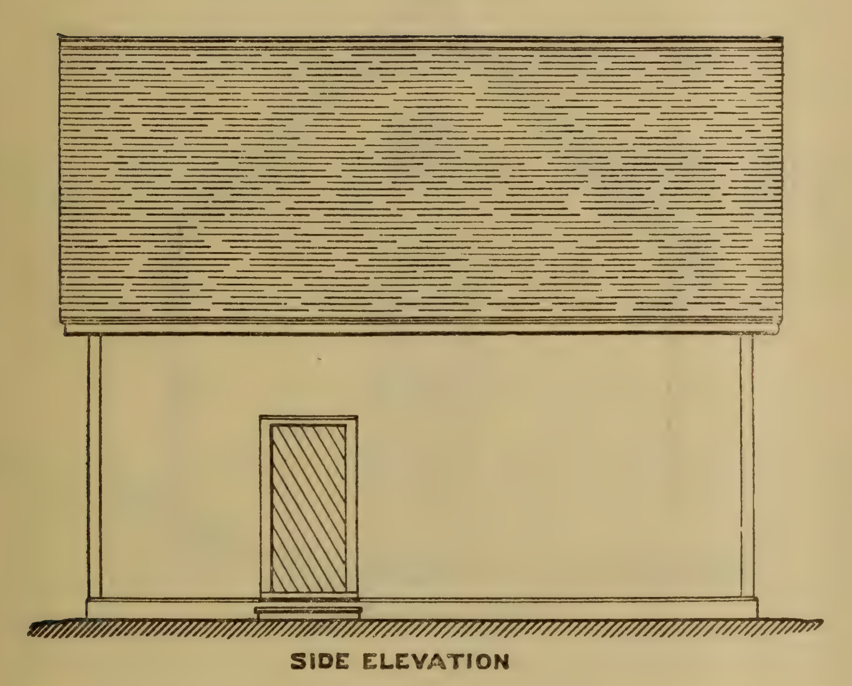


Fig. 55.

La figure 55 indique l'élévation de côté de la construction.

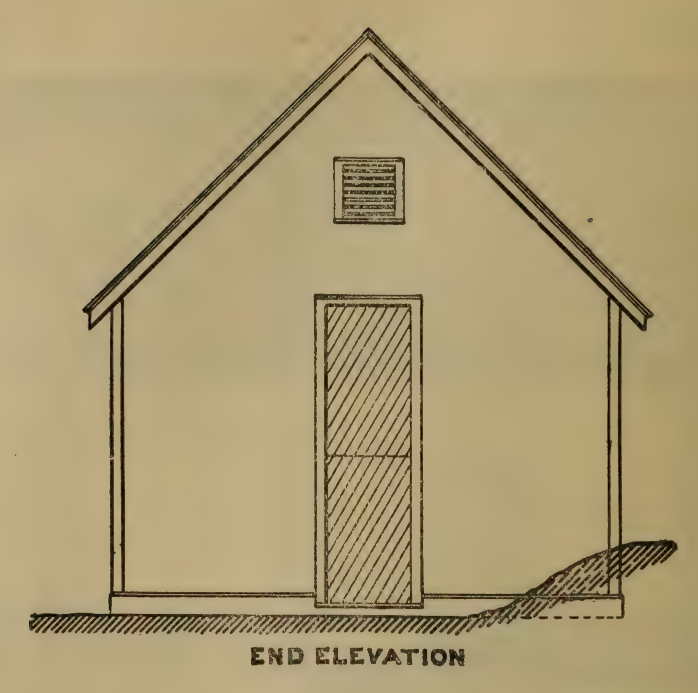


Fig. 56.

La figure 56 indique l'élévation de pignon de la construction et la porte de la glacière.

De l'excellente exécution des dessins originaux, je suis redevable à M. Thomas-W. Fuller, du bureau de l'Architecte en chef des Travaux publics. Je ne puis reconnaître trop fortement la patience sans relâche, l'habileté et le zèle avec lesquels il suivit les instructions et indications données.

PARTIE VI

VOYAGE EN GRANDE-BRETAGNE ET EN IRLANDE

SOMMAIRE.

Buts du voyage ; Les journaux ; Représentants du Département ; Attitude des acheteurs ; Etendue du marché britannipue ; Importations de la Grande-Bretagne en produits alimentaires ; Viandes consommées par habitant ; Céréales et farines ; Animaux de boucherie ; Exportations de bestiaux et de moutons ; Viandes préparées ; Lard fumé, jambons et saindoux ; Mouton et autres viandes ; Fromage ; Importations de la Grande-Bretagne ; Cheddar canadien contre Cheddar écossais ; Beurre ; Réputation grandissante du beurre canadien de beurrerie ; Œufs ; cause de la " transpiration " ; Collecte fréquente recommandée ; Volailles et gibier ; Fruits ; Lait condensé ; Chevaux ; Discours sur l'Education agricole à donner aux Femmes ; Compte-rendu du Témoignage donné devant le Comite spécial sur le Bill *Agricultural Products* (*Marks*).

PARTIE VI

VOYAGE EN GRANDE-BRETAGNE ET EN IRLANDE

Je reçus l'autorisation et l'ordre de visiter la Grande-Bretagne et l'Irlande, principalement pour les raisons suivantes :

(1.) Pour observer les conditions du marché, en rapport avec les produits agricoles du Canada ;

(2.) Pour obtenir des renseignements sur les dernières préférences des marchands et des consommateurs en ce qui est de la qualité des marchandises, de leur empaquetage et de la manière de les apprêter ;

(3.) Pour fournir des renseignements sur les mesures prises par le Département en vue de placer les produits alimentaires canadiens sur les marchés britanniques à l'aide du nouveau service frigorifique ;

(4.) Pour faire connaître au public aussi généralement que possible que la meilleure classe de produits alimentaires canadiens serait à l'avenir livrée dans la meilleure des conditions ; et

(5.) Pour aviser et diriger deux agents du Département qui devaient travailler quelque temps en Grande-Bretagne en vue de développer le commerce canadien en produits alimentaires sur cette base.

Je ne pouvais disposer que d'un temps relativement court. J'arrivai à Liverpool le 6 juillet, et au retour quittai Londonderry le 6 août. Dans cet intervalle, je rencontrai les membres de nombre de maisons de commerce à Liverpool, Manchester, Londres et Glasgow, obtenant d'eux, et leur fournissant sur les produits canadiens, des renseignements de nature à aider au développement du commerce sur une base profitable pour les Canadiens.

J'assistai à un congrès d'éducation de l'Exposition de l'Ere victorienne, à Londres, et je fis un discours contenant des indications au sujet de l'agriculture canadienne. Ce discours a depuis été reproduit dans le compte-rendu du Congrès. J'en donne le texte à la page 188.

Je fus appelé à donner témoignage devant le Comité spécial de la Chambre des Communes sur le bill *Agricultural Products (Marks).* Je présente le texte de ce témoignage tel que publié dans le rapport officiel de ce comité.

La brièveté du temps ne me permit pas de me rendre à nombre d'invitations d'adresser la parole devant les chambres de commerce et bourses de denrées de beaucoup d'endroits. Je pus accepter une invitation qui me fut faite par la *Manchester, Salford and District Grocers' Association*, à Manchester.

Je pris également la parole à une assemblée tenue à la *Mansion House*, Dublin. Dans cette ville je fus l'objet de l'obligeance toute particulière des membres du *Recess Committee*, de la *Royal Dublin Society*, de l'*Irish Agricultural Organization Society* et de l'*Irish Industries Association.*

Outre des entrevues avec des marchands, en vue de préparer les expéditions de beurre des beurreries des Territoires du Nord-Ouest, et les envois expérimentaux de fruits tendres du district de Niagara, je vis nombre de journalistes éminents ou éminentes de la Grande-Bretagne, et je m'efforçai de les intéresser à la politique du Département de l'Agriculture.

JOURNAUX.

Je suis heureux de pouvoir reconnaître la courtoisie, la bienveillance et l'assistance généreuse qui me furent largement et vivement accordées en ma qualité de Commissaire de l'Agriculture, par les représentants des différents journaux que j'eus le plaisir de ren-

contrer. Il serait considéré présomptueux de ma part de rendre témoignage au caractère élevé de la direction financière et de la rédaction des journaux de la Grande-Bretagne, lesquels sont reconnus comme des modèles pour la presse partout où celle-ci aspire à devenir un moyen d'éducation imprimant à la conduite des affaires publiques et à la poursuite des entreprises particulières un cachet d'honnêteté, de robustesse, de bienveillance et de perfection. Toutefois, je ne dois pas omettre de dire que mes remerciements sincères sont dus aux nombreux journalistes qui individuellement m'ont témoigné beaucoup de bienveillance comme représentant du Canada.

L'objet que je gardai constamment en vue fut de mettre sous les yeux et à portée du public des renseignements de nature à ne pas être oubliés concernant l'excellence des produits canadiens ; et aussi incidemment, d'informer les cultivateurs de la Grande-Bretagne et autres qui pourraient songer à émigrer de ce que le gouvernement canadien accomplit en vue de faire connaître le pays et ses productions, de manière à les introduire comme sujets intéressants dans la conversation quotidienne du peuple. Par suite de la participation éclatante du Canada et des Canadiens à la célébration du Jubilé de la Reine, les questions canadiennes furent grandement et avec persistance tenues en évidence dans les journaux de la Grande-Bretagne dans le cours de la saison. Comme règle, les consommateurs de la Grande-Bretagne ne se préoccupent guère des noms des pays, ou des endroits, d'où leurs produits alimentaires leur viennent. Durant l'année on s'est efforcé avec persistance, en y revenant presque toutes les semaines, de leur faire savoir que le Canada est non seulement la colonie première de l'Empire, mais encore un pays d'où toutes sortes de bons produits alimentaires peuvent être obtenus, depuis la plus belle qualité de blé et de farine jusqu'au meilleur fromage pour manger avec son pain ; depuis des biftecks nourrissants jusqu'aux fruits à goûts délicats ; depuis le beurre doré des beurreries du Gouvernement dans le Nord-Ouest et ailleurs, jusqu'aux sacs et aux blocs d'or du Kootenay, du Lac des Bois et du Klondike.

Il ne m'a pas été possible de retrouver tous les articles consacrés par les journaux à la discussion des questions de produits alimentaires canadiens, de service frigorifique, de stations gouvernementales de laiteries et de stations agronomiques.

Des articles excellents, à critique vive, mais dans l'ensemble élogieux pour les produits canadiens et la politique du Département de l'Agriculture, parurent dans la plupart des journaux les mieux posés. Quelques-uns des journaux anglais discutèrent l'initiative du gouvernement canadien au point de vue de ce que le gouvernement britannique pourrait lui-même faire pour l'agriculture de la Grande-Bretagne. Les journaux irlandais, ceux de Dublin en tête, s'emparèrent du sujet et le traitèrent principalement en rapport avec la tentative faite pour induire le gouvernement impérial à établir un ministère de l'agriculture pour l'Irlande, ou accorder sous quelque autre forme l'assistance si nécessaire pour les cultivateurs de cette île malheureuse, belle et fertile Mais tous les journaux insistèrent sur ce que les consommateurs de la Grande-Bretagne devraient encourager l'initiative des Canadiens en donnant à leurs produits une préférence sur ceux des pays étrangers. Je n'ai pas l'intention de donner la liste complète des journaux qui ont rendu au Canada et à l'Empire ce service. Des articles bien faits et appréciateurs parurent dans un grand nombre d'entre eux, tels que le *Times*, le *Daily News*, le *Chronicle*, le *Telegraph*, le *Daily Mail*, la *Westminster Gazette*, l'*Empire*, le *Daily Graphic* et *Commerce*, tous de Londres ; le *Liverpool Daily Post*, le *Liverpool Courier* ; le *Irish Times*, le *Daily Independent*, le *Freeman's Journal*, le *Daily Nation*, le *Dublin Express*, tous de Dublin ; le *Manchester Guardian*, le *Manchester Courier* ; le *Glasgow Herald*, le *Glasgow Daily Mail*, le *Northern Ensign*, et nombre d'autres.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.

M. W.-T. Crandall, un des représentants du Département, vint me retrouver à Londres en juillet. Le rapport de M. Crandall relatif au travail qu'il a fait en Grande-Bretagne se trouve ci-joint ; il fait partie du chapitre XV. M. J.-E. Starr quitta le Canada pour se rendre en Grande-Bretagne aussitôt après mon retour en Canada en août. Son rapport se trouve ci-joint. Il est aussi compris dans le chapitre XV.

Agriculture et Industrie laitière.

L'initiative que le Gouvernement a prise en nommant des agents pour étudier les modes de distribution des produits alimentaires canadiens et s'enquérir s'ils ne peuvent être améliorés et développés au bénéfice des producteurs et des expéditeurs canadiens ne devra contrecarrer en rien les intérêts ou le commerce des marchands. Il n'a rien été dit ou fait en faveur de l'ouverture de boutiques ou autres agences pour la réception et la distribution des produits canadiens au moyen d'employés salariés du Département.

ATTITUDE DES ACHETEURS.

Les détaillants de la Grande-Bretagne que j'ai rencontrés fréquemment m'ont dit qu'ils avaient entendu fréquemment leurs clients exprimer leur préférence pour les marchandises canadiennes et les marchandises coloniales. Toutefois le détaillant allait-il au magasin de gros de l'importateur pour choisir son assortiment de la semaine, je pense qu'il avait soin de laisser son sentiment préférentiel à la porte et en dehors du marché. Autant que j'ai pu voir, il n'achète que ce qui lui rapporte le plus pour son argent, quel que soit le pays de provenance des marchandises. Toutefois, en venait-il à acheter des produits canadiens, il ne manquait pas de mentionner la chose dans sa conversation avec les clients. C'est déjà quelque chose, car cela aidait à déterminer une demande pour les produits canadiens, lorsque ceux qu'ils avaient achetés leur donnait satisfaction. Au fond d'une préférence pour certains produits, il peut y avoir une raison de sentiment aussi bien qu'une raison d'affaires, et dans la mesure où cette préférence est manifestée par les consommateurs, les détaillants manifesteront une préférence correspondante lorsqu'ils feront leurs achats.

Lorsqu'on analyse ce que signifie l'expression "un marché," on découvre que c'est généralement un nom employé pour désigner un échange de denrées. La monnaie est aujourd'hui employée comme intermédiaire deséchanges en vue de faciliter les opérations commerciales. La grande partie de la population de la Grande-Bretagne est intéressée dans l'échange de produits fabriqués contre des produits alimentaires. En vue d'arriver à cela à leur avantage, ils sont disposés à donner une préférence aux produits des pays qui prennent leurs propres articles de fabrication en échange. Un surcroît de renseignements au sujet des avantages qui résulteraient pour eux, comme consommateurs de produits alimentaires et producteurs d'articles de fabrication, d'une préférence qu'ils accorderaient aux meilleurs clients pour leurs propres produits, pourrait leur être inculqué avec avantage. Leur disposition à s'instruire sous ce rapport n'est pas toujours en raison directe du besoin qu'ils en ont.

La compétition entre les produits de même nature provenant de divers pays, en vue d'obtenir une préférence sur le marché, est grande et vive. Un produit de qualité excellente déplace facilement un produit médiocre au même prix. L'effort des producteurs et des exportateurs dans le moment présent devrait viser principalement à obtenir une demande préférentielle basée sur une réputation de supériorité de qualité.

Même lorsque le dernier consommateur préfère le produit canadien et se montre disposé à l'acheter au plus haut prix du marché, il peut exister des pratiques du commerce, des roueries du commerce et autres inventions des commerçants adroits, qui empêchent le producteur canadien d'obtenir sa juste part de ce que le consommateur paie. Je pense que cela est le cas lorsqu'il s'agit de la vente de ces produits canadiens qui ne sont pas encore aujourd'hui toujours vendus sous leur propre nom. J'étais déjà bien convaincu que le bœuf de production canadienne était détaillé sinon explicitement, du moins implicitement, comme si c'était du "Best Scotch" ou du "Best English". Il a été établi dans les cours de justice et ailleurs que le lard fumé du Canada avait été vendu comme "Best Irish"; et il n'est pas douteux qu'une quantité considérable de fromage canadien a été jusqu'à tout récemment vendue comme "Best English" ou "Scotch Cheddar" Les habitants de la Grande-Bretagne accordent volontiers une préférence aux articles portant des noms qui ont la réputation d'être préférés par les meilleures classes de la population. Dans le cas de certains produits, notamment le fromage, il paieront 20 sous ou même 50 sous de plus pour du beau fromage sous le nom de "Best English" ou "Best Scotch", qu'ils ne paieront pour un article

également bon sous un autre nom. Toutefois, j'ai trouvé que la marque " Best Canadian " obtenait une faveur grandissante pour le beurre, le fromage, le lard fumé et les œufs.

ETENDUE DU MARCHÉ BRITANNIQUE.

Les habitants de la Grande-Bretagne sont de bons clients pour les denrées alimentaires. Comme je l'ai déjà indiqué, ce sont des acheteurs difficiles. Pour les meilleures qualités de toutes espèces de denrées, dans un état de conservation parfaite, il existe généralement une demande constante à des prix relativement élevés. Et pour la même sorte de produits mais d'une qualité inférieure et hors de condition, les prix sont ruineusement bas, et la demande, même à ces prix, est incertaine.

L'état suivant indique la demande en Grande-Bretagne pour ces denrées que le Canada peut produire de belle qualité et en quantité croissante.

Tableau indiquant les valeurs de quelques produits alimentaires importés par la Grande-Bretagne, et la quantité de ces produits importés du Canada, pour les années terminées le 31 décembre 1895, 1896 et 1897, respectivement.

Articles.	Valeur en 1895.	Valeur en 1896.	Valeur en ‡1897.	Importations à provenance du Canada.		
				1895.	1896.	1897.
	$	$	$	$	$	$
Blé, orge, avoine, farine, etc.....	241,986,692	256,960,404	260,754,759	7,335,599	14,911,342	†
Animaux de boucherie..........	43,635,759	50,801,620	55,384,282	8,052,294	8,438,094	10,418,613
Viandes préparées	114,109,534	118,505,552	130,548,282	4,608,904	5,841,275	†
Fromage..........	22,752,299	23,848,329	28,647,857	14,220,505	12,601,265	16,300,905
Beurre..................	69,326,786	74,675,905	77,462,300	536,797	1,653,421	2,164,995
Œufs........................	19,483,437	20,365,326	21,203,088	524,577	870,798	944,123
Poisson........................	14,495,226	15,637,003	16,645,547	2,974,850	3,159,907	†
Fruits verts....	23,680,290	*15,429,065	*16,702,746	1,711,769	3,145,141	†
Saindoux..........	14,317,446	11,040,972	9,699,963	103,833	673,571	†
Lait condensé ou conservé... ...	5,273,320	5,695,712	6,805,366	....	....	†
Pommes de terre.....	5,693,620	4,418,812	5,841,898	556	....	†
Volailles et gibier	2,945,112	3,433,326	3,556,195	6,845	30,504	†
Totaux	577,699,521	600,812,026	633,252,283	40,076,529	51,325,318	†

* Non compris les oranges et les citrons. † Au moment où ce tableau a été complété, il n'a pas été possible d'obtenir les rapports complets des importations de la Grande-Bretagne. ‡ Sujet à correction.

Ces chiffres donnant la valeur des importations de douze sortes de produits indiquent l'existence d'un marché d'énormes proportions. Pour y obtenir une bonne place, les Canadiens devront l'emporter—

(1.) Par la supériorité de la qualité ;

(2.) Par la régularité de l'approvisionnement ;

(3.) Par leur habileté à vendre à aussi bon ou à meilleur marché que les concurrents d'autres pays ;

(4.) En mettant les marchandises en emballages attrayants qui aillent exactement aux goûts de leurs clients.

Il ne faudrait pas que les producteurs de ce pays-ci disent : " Nous vendrons nos produits en la forme dans laquelle nous pensons qu'on devrait les aimer et les accepter." En raisonnant et agissant ainsi, les Canadiens, tandis qu'ils s'efforceraient d'inculquer aux marchands et aux consommateurs de la Grande-Bretagne leurs propres goûts, verraient leurs concurrents accepter la situation, expédier la sorte de produit demandé en la manière voulue, s'emparer ainsi du marché et se maintenir en sa possession. Un

exemple qui a bien son application ici, c'est la manière dont les expéditeurs français se sont emparés du marché anglais pour leurs dindes, qu'on dit n'être pas, de prime abord, aussi beaux que les dindes du Canada, mais qui sont vendus en Grande-Bretagne probablement 50 pour 100 plus cher par livre.

On estime que la consommation des diverses viandes par habitant dans le Royaume-Uni augmente graduellement. Le peuple vit plus libéralement, sinon plus richement. Des autorités compétentes prétendent que la consommation par tête en 1892 se trouve indiquée par le tableau suivant :

—	Livres consommées par habitants.	Livres importées par habitant.	Livres, produits domestiques par habitant.
Bœuf	65·7	15·4	50·3
Mouton	28·3	5·4	22·9
Porc	28·6	14·3	14·3
Autres viandes	2·2	2·2	
Beurre	15·0	9·5	5·5
Fromage	13·5	5·5	8·0

Cela indique que les viandes, fromage et beurre consommés en Grande-Bretagne sont en grande proportion produits dans le Royaume-Uni. Plus les produits canadiens se rapprocheront de la qualité et de la condition des articles de production et de consommation domestiques, meilleure sera la classe des clients et plus élevés seront les prix obtenus.

Il est maintenant à propos de considérer les différentes classes de produits mentionnés dans le tableau.

CÉRÉALES ET FARINES.

La valeur du blé, de la farine, de l'avoine, de l'orge, etc., importés en Grande-Bretagne durant l'année 1896 a été de $256,960,404.

Ci-après est une liste des principaux pays d'où proviennent les importations, ainsi que la valeur des quantités fournies par chacun :

Pays.	Farine.	Céréales et le reste.
	$	$
Canada	3,973,570	10,954,600
Autres possessions britanniques	2,448	310,556
Etats-Unis	33,028,120	84,402,528
Russie	24,513	50,120,282
Allemagne	321,010	3,710,337
France	3,544,105	500,527
Pays autrichiens	3,739,498	212,736
République Argentine	57,052	20,695,303
Inde	....	3,445,293
Roumanie	....	15,431,218
Turquie	....	9,369,856
Chili	....	4,656,304
Autres pays étrangers	218,621	8,241,882
	44,908,982	212,051,422

Le blé canadien a une excellente réputation ; mais je crains qu'il n'y ait beaucoup de vérité dans l'allégation faite par les cultivateurs, particulièrement ceux du Manitoba et du Nord-Ouest, que les meilleures qualités de blé canadien sont démarquées durant leur passage à travers les Etats-Unis, et servent à élever le niveau de blés d'ordres

inférieurs avant d'être livrées au meuniers anglais. Ce serait un avantage incontestable pour les producteurs de blé du Canada si la plus grande partie de la récolte de blé pouvait passer pour sa distribution par les voies canadiennes. Non seulement les gains qui proviennent du transport formeraient-ils une source directe de profits pour les Canadiens, mais la qualité sans rivale de leur blé pour la fabrication du pain, tant qu'il n'est pas mêlé de qualités inférieures, lui assurerait la préférence de la part du consommateur et une augmentation relative de prix.

Je trouvai que la farine canadienne gagnait en réputation, comme article dont les boulangers peuvent faire la meilleure qualité de pain, aussi bien que la plus grande quantité par baril. L'industrie de la meunerie en Canada est intimement liée à l'agriculture et a une grande importance. Il n'existe pas moins de 2,500 moulins, employant plus de 6,000 hommes, et la production annuelle de ces moulins est estimée à plus de $50,000,000. Naturellement cela dépend dans une forte mesure de la valeur du blé par minot et de la farine par baril. Si la plus grande partie du blé disponible pour l'exportation pouvait être convertie en farine avant de quitter le Canada, nous aurions l'avantage incontestable de garder le son et la farine grossière dans ce pays-ci et de pouvoir les utiliser pour l'engraissement de troupeaux de bestiaux et de porcs. De cette manière également, nous serions moins exposés à souffrir de ces mélanges qui abaissent le niveau du produit canadien et l'empêchent d'obtenir le bénéfice de sa propre qualité.

Un facteur quelque peu extraordinaire sur le marché de la farine en Grande-Bretagne est celui introduit par la prime que le gouvernement français paie, dit-on, aux meuniers qui exportent de la farine en pays étrangers. En vue d'assurer un approvisionnement constant de céréales et de farines dans les limites de l'Empire, le gouvernement impérial pourrait avec avantage encourager les producteurs de blé de cet Empire, au moins dans la mesure suffisante pour qu'ils ne fussent pas empêchés dans leurs efforts pour se faire une place sur les marchés britanniques, par l'action de gouvernements étrangers qui assistent leurs marchands et compagnies de transports à fournir de la farine au moyen de primes ou autres stimulants artificiels.

La valeur du gruau d'avoine importé en Grande-Bretagne en 1896, a été de $1,610,701. De ce montant le Canada en a fourni pour $267,569. Avec son sol et son climat admirablement adaptés à la production de fortes récoltes d'avoine de belle qualité depuis l'Ile de Prince-Edouard jusqu'à celle de Vancouver, il semble que le Canada devrait avoir une part plus grande de ce commerce. L'examen que j'en ai fait moi-même me permet de certifier que le gruau obtenu de l'avoine canadienne égale la meilleure en qualité. Le défaut qui m'a frappé le plus, (et c'en est un sérieux au point de vue du consommateur de la Grande-Bretagne), c'est la présence dans certaines façons de gruau d'une quantité considérable de graines ou de balle. Des appareils plus parfaits, ou une main-d'œuvre plus habile, ou les deux, sont nécessaires, quoique j'aie trouvé des échantillons de gruau canadien tout à fait irréprochables sous ce rapport. Depuis mon retour j'ai été à même de donner des renseignements à plusieurs fabricants de gruau au sujet d'un débouché possible en Grande-Bretagne, et des envois expérimentaux sont à se préparer.

ANIMAUX DE BOUCHERIE.

Le tableau suivant compilé il y a quelques années indique le nombre total des animaux de boucherie qu'il est possible d'obtenir dans les pays à même d'approvisionner la Grande-Bretagne.

—	Bêtes à cornes.	Moutons.	Porcs.
Sur le globe terrestre	298,873,657	534,848,924	102,172,224
Royaume-Uni	11,207,554	31,774,824	3,278,030
Canada	4,060,662	2,513,977	1,702,785
Australasie	12,632,018	116,153,632	1,026,014
Etats-Unis	52,378,283	42,273,553	46,094,807

Agriculture et Industrie laitière.

Il y a eu une diminution dans le nombre des bestiaux exportés de l'Ontario et du Québec depuis 1890. Le tableau suivant indique le nombre expédié du Canada en Grande-Bretagne, d'après les rapports canadiens, pour les divers exercices se terminant le 30 juin.

Année.	Race bovine.	Race ovine.
1890	122,182	43,780
1891	118,947	32,157
1892	98,755	15,932
1893	80,899	1,780
1894	82,217	121,304
1895	96,546	255,508
1896	97,042	219,810
1897	120,063	78,496

Le tableau suivant indique le nombre de bestiaux expédiés du port de Montréal durant la saison de navigation. Suivant les rapports, plus de 40,000 têtes de bétail provenaient du pays à l'ouest de Winnipeg.

Année.	Bêtes à cornes.	Moutons.
1890	123,136	43,372
1891	109,150	32,042
1892	98,731	15,932
1893	83,322	3,743
1894	87,604	139,763
1895	96,582	217,399
1896	100,360	80,671
1897	119,188	61,254

Du chiffre total de 119,188 têtes expédiées du port de Montréal dans la saison de 1897, il y en avait 12,171 des Etats-Unis, et c'était là un caractère nouveau de ce commerce.

On dit que ces envois n'ont pas rapporté de bénéfices aux expéditeurs, un certain nombre de bestiaux ayant mal tourné.

Le tableau suivant, extrait des rapports de la Grande-Bretagne, indique les importations de bêtes à cornes et de moutons pour l'année finissant le 31 décembre 1897.

Importations de bêtes à cornes et de moutons en Grande-Bretagne.

Pays.	Bêtes à cornes.	Valeur.	Moutons.	Valeur.
	Nombre.	$	Nombre.	$
Canada	126,495	9,953,350	63,761	465,263
Etats-Unis	416,299	35,190,156	186,755	1,325,782
République Argentine	73,867	5,614,902	345,217	2,572,554
Autres pays	1,675	152,940	15,771	109,335
Total	618,336	50,911,348	611,504	4,472,934

Comparant les bestiaux canadiens avec ceux expédiés des Etats-Unis, les acheteurs en Grande-Bretagne m'ont informé que règle générale, les bestiaux du Canada n'étaient pas aussi gros ni aussi uniformément engraissés. Toutefois la qualité de la viande et l'égale distribution du gras dans la carcasse étaient plus satisfaisantes chez les bestiaux canadiens que chez ceux expédiés des Etats-Unis.

Le marché ne semble pas aussi favorable en Grande-Bretagne pour les moutons et les agneaux canadiens et la viande de mouton du Canada que pour les deux autres classes d'animaux domestiques, savoir, les bêtes à cornes et les chevaux. Le mouton congelé de l'Australasie et de la République-Argentine, de bonne qualité, se vend à si bas prix,—de cinq à six sous par livre en gros,—que jusqu'à ce que les moutons, les agneaux et la viande de mouton du Canada soient acceptés par cette classe de clients qui achètent le mouton et l'agneau anglais, gallois et écossais, les prix seront relativement bas.

VIANDES PRÉPARÉES.

Les bestiaux qui sont importés en Grande-Bretagne du Canada ou des Etats-Unis, doivent, suivant les règlements du gouvernement britannique, être abattus au port de débarquement. Des cours à bestiaux, des abattoirs, des entrepôts froids sont à portée. Une fois les bestiaux abattus, les carcasses peuvent à peine être distinguées par l'apparence extérieure de celles du bétail engraissé en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. De fait, quelques-uns des bouchers avec qui j'ai conversé, m'ont dit que dans beaucoup de cas, les carcasses des bestiaux importés avaient meilleure apparence que la moyenne de celles des bestiaux engraissés dans le pays.

La principale différence entre les carcasses des bestiaux importés et celle des bestiaux de production domestique, est la coloration du gras, beaucoup plus jaune dans les carcasses des animaux importés.

Le tableau suivant donne les quantités de bœuf importé en Grande-Bretagne, pour l'année terminée le 31 décembre 1896 :

Provenance.	Bœuf frais.		Bœuf salé.		Bœuf conservé.	
	Liv.	Valeur.	Liv.	Valeur.	Liv.	Valeur.
		$		$		$
Canada	1,020,208	88,140	671,888	38,787	2,981,328	265,851
Etats-Unis	232,360,128	20,519,069	26,950,560	1,433,482	23,495,808	2,137,859
Australasie	58,663,136	3,507,772	5,600	219	15,874,880	1,644,562
République-Argentine	5,610,640	337,736	42,560	1,961	1,366,288	230,977
Autres pays	232,288	20,912	53,424	3,561	1,301,328	849,994
Total	297,886,400	24,473,629	27,724,032	1,478,010	45,019,632	5,129,243

Le bœuf refroidi importé en Grande-Bretagne à provenance des Etats-Unis ne rapportait pas d'aussi forts prix en gros, à un ou deux sous par livre près, que la viande des bœufs importés vivants des Etats-Unis et du Canada. Toutefois dans les boutiques de bouchers détaillants que je visitai, (1) la viande des bœufs importés vivants du Canada et des Etats-Unis, (2) la meilleure qualité de bœuf refroidi des Etats-Unis, et (3) la viande de la meilleure qualité de bœuf de production domestique de la Grande-Bretagne, se vendaient indifféremment aux mêmes prix. Les morceaux n'étaient pas étiquetés. Je ne pense pas que même un expert en viande de bœuf aurait pu dire, par un simple examen, une fois les quartiers débités, dans quelle catégorie de viandes les rôtis ou les steaks avaient été pris.

Le bœuf congelé qui est importé en Grande-Bretagne, de l'Australasie et de la République-Argentine, se vend à un prix décidément inférieur à celui du bœuf refroidi des Etats-Unis, ou de la viande des bœufs importés des Etats-Unis ou du Canada. La différence est souvent aussi forte que deux ou trois sous par livre.

Un envoi peu considérable de viandes préparées fut transporté sur le steamship "Labrador", sur lequel je fis la traversée. Son apparence, une fois les couvertures enlevées, n'était pas aussi engageante que celle de la viande préparée expédiée des Etats-Unis. J'en suivis une partie, et je le vis débité en morceaux dans l'étal du boucher. Il

pouvait se comparer très favorablement avec le "Best Scotch" ou le "Best English" sur le comptoir. L'extérieur des quartiers avait perdu sa première fraîcheur, et cela sans doute l'empêcha de se vendre en gros à un prix aussi élevé que celui qu'on pouvait obtenir pour le "Best Scotch" ou le "Best English".

Il semble y avoir un vaste débouché pour les viandes préparées du Canada. Je ne pense pas que ce commerce déplace celui des bestiaux sur pied, mais il le supplémenterait. On pourrait également de cette manière écouler les bestiaux de taille trop petite pour être acceptés par les exportateurs de bestiaux sur pied. La viande de bestiaux de taille relativement petite est de tout aussi bonne qualité que celle des bœufs de forte taille. Par le moyen du développement du commerce en viandes préparées, on éviterait la diminution de poids qui résulte fréquemment du long voyage pour les animaux sur pied. On éviterait aussi la décoloration du suif, et il se produirait beaucoup moins de meurtrissures et de mauvaise apparence des quartiers comme conséquence. Je pense qu'il ne s'écoulera que peu de temps avant que les bouchers détaillants paient pour le bœuf refroidi arrivant en Grande-Bretagne en bonne condition, un prix aussi élevé, que celui qu'ils paient pour le bœuf venant des abattoirs là.

De légères améliorations sont requises dans les chambres froides de steamships, pour empêcher le bœuf de se couvrir de moisissures lorsqu'il en est enlevé ; et le traitement lorsqu'il est enlevé de la chambre froide du steamship, doit être tel qu'il empêche la viande de devenir humide et de se décolorer par la condensation de l'atmosphère à sa surface. Les enveloppes des quartiers de bœuf doivent être d'une étoffe de texture ouverte permettant la circulation de l'air. Des chemises d'étoffe spéciale pour l'agneau et le mouton et des couvertures de quartiers de bœuf, peuvent à l'heure qu'il est être obtenues des fabricants d'étoffe de coton.

LARD FUMÉ, JAMBONS ET SAINDOUX.

Le lard fumé et le jambon canadiens ont pris sur le marché anglais une place relativement plus élevée que celle qu'ils ont occupée jusqu'à présent. Un grand progrès sous ce rapport a été fait dans l'été de 1897.

Les tableaux suivants indiquent la quantité et la valeur des importations de la Grande-Bretagne dans l'année finissant le 31 décembre 1896 :

Provenance.	Lard fumé.		Jambons.		Saindoux.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Lbs.	$	Lbs.	$	Lbs.	$
Canada	51,152,976	3,385,462	18,958,912	1,778,387	12,308,800	673,571
Etats-Unis	308,170,016	19,791,312	144,029,312	13,424,573	180,109,104	10,184,176
Danemark	136,876,768	13,586,731	218,064	27,497	1,458,688	122,553
Hollande	2,536,912	268,188	....	....	366,464	22,800
Suède	8,547,504	1,010,106	....	....	....	....
Autres pays	2,262,736	183,508	247,856	31,843	576,800	37,872
Total	509,546,912	38,225,307	163,454,144	15,262,300	194,819,856	11,040,972

Provenance.	Lard frais.		Lard salé.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Lbs.	$	Lbs.	$
Canada	....	....	1,864,016	93,883
Etats-Unis	967,456	72,007	15,419,376	856,918
Danemark	242,368	25,755	9,863,840	423,049
Hollande	27,366,528	2,708,431	152,432	6,473
Belgique	4,391,296	478,588	....	....
Suède	....	....	303,296	11,159
Autres pays	566,384	59,792	995,008	29,419
Total	33,534,032	3,344,573	28,597,968	1,420,901

Le Canada n'expédie pas de lard frais ; il expédie une petite quantité de lard salé, et une quantité augmentant chaque année de lard fumé et de jambons. Je trouvai une très grande différence entre les prix qu'il est possible d'obtenir pour les meilleures qualités de lard fumé et les secondes marques (*Seconds* ou *Fats*), comme on les appelle. Une des boutiques les plus en vue d'une grande artère de Londres avait une annonce très voyante qui se lisait à peu près comme il suit : " Les jambons canadiens sont les meilleurs ; emportez un jambon canadien dans votre sac, lorsque vous partez en vacances. Le lard fumé du Canada n'est pas surpassé."

Il y a lieu à un grand développement de commerce en ces produits. Mais pour obtenir la meilleure place sur les marchés et s'assurer la meilleure clientèle, les porcs doivent être élevés et engraissés de telle manière qu'ils deviennent ce qu'on appelle des *Fleshy hogs*, porcs donnant beaucoup de maigre. Le lard fumé gras à l'excès n'est pas en demande, si ce n'est à des prix bas. Si la couche de gras sur le dos est de plus de deux pouces, ou au plus deux pouces et quart, le prix tombe souvent de dix schellings par quintal (ou d'environ deux sous et demi la livre) au-dessous de celui offert pour la même quantité de lard fumé, préparé de la même manière, mais ayant une épaisseur de deux pouces ou même moins, de gras sur le dos. Ces porcs charnus s'obtiennent en soignant les jeunes porcelets, une fois sevrés, avec du lait de beurre ou lait écrémé, de la farine grossière ou des grains mêlés moulus, et en leur faisant prendre beaucoup d'exercice. La meilleure classe de porcs pour la production du lard fumé sont ceux bons pour l'abattage lorsqu'ils ont atteint 160 à 180 livres de poids vif. Ce sont aussi ces porcs qui donnent le plus fort gain en poids en proportion des aliments consommés. En règle générale, jusqu'à 180 livres ou à peu près, un cochon donnera un plus grand accroissement de poids eu égard à la quantité d'aliments consommés qu'il n'en donnera plus tard. Ce sujet en est un de grande importance, et un chapitre spécial lui a été consacré. Il est publié sous le titre " Production du lard ", neuvième partie de ce rapport.

MOUTON ET AUTRES VIANDES.

Le tableau suivant indique la quantité et la valeur du mouton frais et autres viandes importées en Grande-Bretagne, dans le courant de l'année expirée le 31 décembre 1898 :

Provenance.	Mouton frais.		Mouton conservé.		Viandes conservées, autres que celles de bœuf ou de mouton.	
	Lbs.	Valeur.	Lbs.	Valeur.	Lbs.	Valeur.
		$		$		$
Canada	....	....	104,160	10,152	1,132,432	160,892
Etats-Unis	....	....	407,232	31,161	8,458,464	1,264,744
Belgique	....	....	....	....	454,160	87,571
Danemark	661,024	69,131	....	....	....	....
Argentine	89,794,096	5,216,536	270,368	18,703	1,371,104	230,913
Australasie	206,581,200	15,048,189	12,887,840	918,944	6,855,856	546,638
Hollande	25,679,696	2,510,538	....	....	....	....
Autres pays	1,541,680	119,197	56,112	3,338	1,578,640	238,502
Total	324,257,696	22,963,591	13,725,712	982,298	19,850,656	2,529,260

Les principaux pays de provenance du mouton sont l'Australasie et la République Argentine. Il est débarqué en Grande-Bretagne à l'état gelé, et tant qu'elles demeurent en cet état, les carcasses ont presque aussi bonne apparence que si l'animal venait d'être abattu. Mais une fois dégelées et exposées à l'air, elles se noircissent et prennent rapidement mauvaise apparence. Les personnes engagées dans le commerce de ces viandes prétendent que la qualité en est presque aussi bonne que celle du mouton de production domestique : anglais, écossais ou gallois ; mais l'année dernière, elles ne rapportaient pas moitié autant par livre sur les marchés de gros. Un nouveau procédé a été appliqué

pour dégeler les carcasses de bœuf, de mouton et d'agneau, suivant lequel le dégel est effectué de telle manière que la surface de la pièce est séchée en même temps. Un courant d'air chaud est dirigé sur les carcasses ; il les réchauffe et absorbe une partie de l'humidité ; il passe alors sur des serpentins de tuyaux refroidis, sur lesquels l'humidité se dépose ; il est alors réchauffé encore une fois, et à l'état chaud et sec dirigé de nouveau sur les carcasses. Je pense que ce procédé pourrait être appliqué avec avantage au dégel des volailles qui sont expédiées du Canada et gardées pour consommation en mars et avril.

FROMAGE.

Je trouvai le fromage canadien tenant bien sa place sur les marchés anglais. Jusqu'au moment où je quittai la Grande-Bretagne, en août, les détaillants me dirent qu'il existait une demande plus active de la part des consommateurs qu'il n'y en avait eu en été pour plusieurs saisons. La production exceptionnelle de fromage en Grande-Bretagne et en Canada, et la grande grève des mécaniciens ont été parmi les causes principales de l'abaissement des prix après le mois de septembre.

La quantité de fromage importée en Grande-Bretagne dans l'année expirée le 31 décembre 1897, est indiquée dans le tableau suivant :

Provenance.	Lbs.	Valeur.
		$
Canada	170,986,368	16,300,905
Etats-Unis	70,740,992	6,876,984
France	4,072,096	535,756
Australasie	7,738,080	792,853
Hollande	33,326,608	3,640,929
Autres pays	4,739,952	500,430
Total	291,604,096	28,647,857

Je trouvai qu'il existait toujours un grand écart entre les prix auxquels les meilleurs Cheddars anglais et écossais se vendaient et les prix qu'il était possible d'obtenir pour le meilleur Cheddar canadien. (Je puis ici faire observer que le mot "Cheddar", bien qu'employé à l'origine pour désigner le fromage fait dans le village et la paroisse de Cheddar, dans le Somersetshire, a, dans le dernier siècle, été appliqué à la méthode de faire le fromage plutôt que pour désigner l'endroit où ce fromage est fait.) Dans un cas, je vis une quantité de Cheddar écossais, qui avait été vendu dans un entrepôt de gros à Londres 62 schellings le quintal. Ce fromage avait une substance un peu plus riche, une saveur un peu plus délicate et plus douce que le fromage de juin du Canada en vente dans l'entrepôt au même moment. En Canada la différence en valeur aurait été estimée à un quart de sou, ou au plus, un demi-sou en faveur du fromage écossais. Le prix le plus élevé offert pour le Cheddar canadien déposé dans cet entrepôt était de 42 schellings par quintal. La différence de 20 schellings par quintal (plus de quatre sous par livre), en faveur du Cheddar écossais, n'était pas due à la supérioriété de sa valeur nutritive, mais à un travail plus soigné dans l'apprêtage du fromage, dans son fini extérieur, et à la saveur douce et fraîche qu'on ne trouve dans le fromage que lorsqu'il a été gardé à une température n'excédant pas 65 degrés durant la maturation. Avec des chambres fraîches comme chambres à maturation dans les fabriques, construites et tenues de telle manière que la température ne s'élève pas au-dessus de 65 degrés en été, il me semble tout à fait possible de faire au Canada dans les mois d'été aussi bien qu'en septembre, un fromage de substance aussi riche et de saveur aussi douce que le meilleur que j'aie vu en Angleterre ou en Ecosse.

Les envois de fromage qui arrivent en Grande-Bretagne renfermant une forte proportion de boîtes brisées ne peuvent être vendus qu'environ un demi-sou la livre au-dessous du prix qu'ils rapporteraient si toutes les boîtes étaient en ordre, à fermeture juste,

nettes et sans dommage. Il est désirable que les meules dans chaque envoi soient à peu près toutes du même poids et de la même dimension.

Tous les importateurs avec qui j'ai conversé se sont montrés favorables à la loi exigeant que le mot "Canadien" soit imprimé sur le fromage aussi bien que sur les boîtes. Pour parer à toute fausse représentation et aider à faire vendre le fromage canadien en gros aussi bien qu'en détail sous son nom propre, un bon moyen serait pour les fromagers d'imprimer le mot "Canadien" en grosses lettres à l'extrémité de la meule pendant qu'elle est encore dans la presse à fromage. Une étampe dont les lettres rentreraient dans les extrémités de la meule, à une profondeur d'à peu près un huitième de pouce, ferait une impression tout à fait ineffeçable, et révèlerait d'une façon efficace que c'est du fromage canadien.

Beaucoup des importateurs en Grande-Bretagne se plaignent du mal grandissant de la vente de "*futures*"; et de ce que dans certains cas on offre de livrer le fromage à un prix déterminé, à une époque fixée, bien que le fromage en question puisse ne pas avoir été fabriqué au moment où l'offre a été faite. Si ces opérations, qui ne font pas nécessairement partie du commerce de distribution du fromage, pouvaient être entièrement empêchées, le commerce se ferait assurément sur une base plus sûre et plus satisfaisante, et, la probabilité de prix constamment rémunérateurs serait plus grande pour les producteurs du Canada.

BEURRE.

Le tableau suivant indique la quantité de beurre importé en Grande-Bretagne dans l'année terminée le 31 décembre 1897.

Provevance.	Quantité.	Valeur.
	Lbs.	$
Canada	12,253,024	2,164,995
Etats-Unis	17,269,952	3,083,272
Danemark	149,489,312	32,841,060
Australasie	30,176,384	6,205,121
France	50,190,336	11,342,137
Suède	33,511,968	7,376,431
Hollande	31,206,672	6,586,269
Allemagne	5,797,232	1,280,406
Autres pays	30,498,832	6,482,609
Total	360,393,712	77,462,300

Les quantités de beurre que les consommateurs de la Grande-Bretagne demandent sur tous les marchés sont celles ayant une saveur fraîche, sans signe de rancidité. Dans la plupart des marchés, ils demandent un beurre de saveur douce, salé au taux d'à peu près une demi-once ou cinq huitièmes d'once par livre de beurre. Dans certains marchés, on acceptera le beurre salé au taux de trois-quarts d'once par livre de beurre. Sur presque tous les marchés ils préfèrent le beurre d'une couleur pâle, couleur de paille, et même plus pâle que cela.

Les marchands anglais exigent que le beurre soit mis en emballages propres, en ordre et commodes. L'emballage qui convient le mieux est la boîte de 56 livres, et chaque boîte doit être recouverte d'un sac en grosse toile pour la tenir nette durant le voyage. Chaque boîte doit contenir une fois remplie 57 livres de beurre net. Cela compense pour la diminution de poids, et permet de livrer l'emballage au détaillant pesant pleinement 56 livres. Je pense que les producteurs obtiendront plus d'argent en mettant 57 livres net de beurre et en faisant le connaissement de 56 livres que s'ils mettent exactement les 56 livres dans la boîte quittes à recevoir des réclamations pour faux poids, etc., qui généralement sont une cause de désagrément pour les acheteurs. Chaque boîte doit être doublée à l'intérieur d'une bonne qualité de papier parcheminé

pesant au moins 40 livres la rame. Si le papier est plus épais, ce n'en est que mieux. Lorsqu'une qualité mince et faible de papier est usitée, il se colle au beurre et se déchire lorsqu'on cherche à l'enlever. Lorsque les papiers de qualité plus épaisse sont enlevés ils laissent le beurre recouvert d'une fine saumure, ce qui en améliore l'apparence.

Le détaillant en examinant le beurre dans l'entrepôt du marchand en gros, le juge d'après ses caractères les moins favorables. Il enlève une parcelle de la surface du beurre, ou enfonce la sonde dans le côté du bloc. S'il découvre quelque rancidité à ces endroits, il dépréciera la qualité de tout l'emballage et de tout l'envoi.

Il est très important que le beurre destiné à l'exportation soit gardé à une température basse à partir du jour qui suit sa fabrication. S'il perd de sa saveur à la surface de l'emballage, il rapportera un prix relativement plus bas.

En juillet, la meilleure qualité de beurre de beurrerie se vendait de 84 à 88 schelling le quintal. Au même temps, je vis du beurre qu'on disait être du beurre de beurrerie des Etats-Unis, légèrement hors de saveur et mou de substance, se vendant 60 schellings le quintal. Le marché démontrait de la manière la plus convaincante que pour tout article qui n'était pas absolument de la meilleure qualité, surtout en une saison peu active, un prix ruineusement bas était tout ce qu'on pouvait obtenir.

Jusqu'il y a deux ou trois ans, le prix moyen du beurre en Grande-Bretagne depuis octobre jusqu'à mars, était d'à peu près six sous par livre plus élevé que le prix moyen de mars à octobre. Le surcroît d'approvisionnement à provenance du Danemark et de l'Australasie durant les mois d'hiver, et les facilités procurées par les entrepôts frigorifiques pour la conservation du beurre en bonne condition de saveur fraîche, ont tendu à égaliser les prix. Dans le cours de l'année dernière, la différence a été beaucoup moindre entre les prix de la saison d'été et les prix de la saison d'hiver qu'elle ne l'avait été les années auparavant.

Je trouvai qu'il s'était produit un grand changement dans la réputation du beurre canadien de beurrerie sur les marchés de Londres et de Manchester. Dans ces dernières années, il s'est fait un bon nom, et a déterminé une demande grandissante. Je pense que la place occupée jusqu'aujourd'hui par le beurre danois, qui a été l'objet d'une réclame phénoménale, généralement bien fabriqué et mis en emballages d'apparence attrayante, sera bientôt prise par le beurre des beurreries coopératives de l'Irlande et du Canada. La bonne santé générale des vaches canadiennes, la pureté de l'approvisionnement d'eau, la richesse et l'excellente qualité des herbes et des fourrages et les habitudes de propreté de la population sont toutes à l'avantage du Canada. Ces qualités comptent pour beaucoup.

Un gros marchand de beurre, en Ecosse, lequel ne s'occupe de la distribution que de beurre des beurreries de l'Irlande et de l'Ecosse, me déclara un jour qu'il avait examiné un envoi de beurre canadien de beurrerie qui venait d'arriver en chambre froide et qu'il n'avait jamais vu une plus belle qualité de beurre de beurrerie, et il ajouta : " Si vous autres Canadiens, pouvez expédier du beurre comme celui-là tout le temps, vous prendrez une première place sur le marché ici."

A ce propos, je soumets un court extrait d'une lettre reçue de M. John Williams., président de la *Manchester, Salford and District Grocers' Association* :

" Je viens de voir une affiche dans la fenêtre d'une des épiceries les plus considérables de Manchester, dont le texte, je pense, vous intéressera, étant donné surtout que vous pouvez y voir le résultat de l'assemblée à laquelle vous avez assisté à Manchester. Elle se lit : " Le plus beau Beurre de Beurrerie du Canada." Cela est d'autant plus remarquable à cause de la haute position de la maison qui fait cette réclame, et j'ai pensé que cela vous encouragerait que d'en être informé."

ŒUFS.

Le tableau suivant donne les importations d'œufs en Grande Bretagne pour l'année terminée le 31 décembre 1896.

Provenance.	Douzaines.	Valeur.
		$
Canada	5,003,170	870,798
Autres possessions britanniques	269,310	40,987
Etats-Unis	477,030	78,339
Russie	24,061,680	3,066,253
Suède	194,450	29,229
Danemark	15,666,230	2,545,194
Allemagne	29,304,860	3,806,322
Hollande	321,230	49,678
Belgique	22,439,090	3,379,033
France	32,757,760	6,196,240
Portugal	538,060	91,542
Espagne	753,620	117,982
Maroc	527,800	73,195
Autres pays étrangers	135,820	20,534
Total	132,450,110	20,365,326

Je trouvai à Manchester, à Liverpool et aussi à Londres, que les œufs canadiens gagnaient en faveur dans le commerce. Ceux arrivés en chambres froides étaient fort goûtés, m'a-t-on dit. La seule plainte que j'aie entendu formuler, c'est que lorsque les boîtes étaient ouvertes, les œufs devenaient humides, et on disait qu'ils "transpiraient", ou se couvraient de gouttelettes d'eau ou de rosée. Au fond, la raison de ce phénomène, c'était qu'on ouvrait les boîtes contenant les œufs immédiatement à leur sortie de la chambre froide. Cela exposait la surface froide des œufs à la chaleur de l'air humide, et l'humidité se condensait à la surface de la même manière qu'elle se condenserait sur un pot ou un verre contenant de l'eau à la glace. Les importateurs qui avaient soin de laisser les boîtes fermées deux jours dans une chambre à la température ordinaire de l'atmosphère, puis les ouvraient, trouvaient que les œufs s'étaient réchauffés graduellement et avaient une belle apparence.

En vue d'améliorer ce commerce, je pense que deux choses doivent être l'objet d'une attention particulière, sans quoi je crains qu'il n'y ait perte et désappointement dans la poursuite des opérations :—

(1) Tous ceux qui ont à faire avec les œufs, depuis celui qui en fait la collecte dans les nids jusqu'à celui qui les exporte en boîtes, doit laisser de côté tous ceux de qualité douteuse et tous les petits œufs ; et

(2) Il devra y avoir collecte plus fréquente et plus régulière des œufs chez les cultivateurs, et les œufs devront être réunis et déposés dans un endroit froid où il ne se produira ni changement ni détérioration.

Ce sujet du développement du commerce des œufs est important et un chapitre spécial lui a été consacré. On le trouvera dans la huitième partie de ce rapport.

VOLAILLES ET GIBIERS.

Le tableau suivant donne les importations de volailles en Grande-Bretagne pour l année terminée le 31 décembre 1896 :—

Provenance.	Valeur.
	$
Canada	30,504
Autres possessions britanniques	25,472
États-Unis	92,564
Russie	698,775
Norvège	31,901
Danemark	59,728
Allemagne	102,049
Hollande	208,147
Belgiqne	697,821
France	1,474,122
Egypte	10,561
Autres pays étrangers	1,682
Total	3,433,326

Tous les marchands de volailles que je rencontrai me dirent que les dindes du Canada étaient bien appréciés en Grande-Bretagne. Une fois parfaitement engraissés, leur chair est plus tendre et d'une saveur plus recherchée que celle des dindes du Continent. A mon retour de la Grande-Bretagne, un bulletin spécial fut publié sur l' " Apprêtage, l'Emballage et l'Expédition de la Volaille pour les Marchés britanniques." Des envois relativement considérables de dindes furent faits de divers endroits en Canada. Quelques-uns des dindes furent envoyés en plume. Dans les cas où les expéditeurs avaient préparé des débouchés pour les volailles en cette condition, par des expéditions dans les années antérieures, on dit qu'ils en retirèrent un bénéfice satisfaisant. Mais dans d'autres cas les dindes en plume du Canada se vendirent au détail de quatre à cinq sous la livre meilleur marché que les dindes d'autres pays de qualité non supérieure, mais convenablement préparés. Une trop forte proportion des volailles furent envoyées à la hâte pour être débarquées immédiatement avant l'ouverture du marché de Noël. Cela détermina des ventes forcées aux enchères, au cours desquelles les marchands présents s'attendaient à de grandes occasions, et en cela on me dit qu'ils n'ont pas été désappointés. Ce commerce est susceptible d'un grand développement en assurant un débouché pour les volailles du Canada à des prix rémunérateurs, mais il doit être poursuivi d'une manière régulière et moins comme une spéculation d'occasion. Une fois que la volaille du Canada sera plus généralement connue et recherchée, au prix auquel elle peut se vendre, laissant un profit raisonnable pour le cultivateur canadien, il en résultera une demande énorme de la part de personnes qui ont rarement occasion de consommer de cette denrée, si ce n'est aux jours de fête. Des indications spéciales sur la manière dont le commerce en cette marchandise peut être développé pour le plus grand avantage des producteurs canadiens, sont présentées dans un chapitre spécial sur les œufs et volailles, lequel paraît dans la huitième partie de ce rapport.

FRUITS.

Ce sujet est traité dans la septième partie de ce rapport.

LAIT CONDENSÉ.

Un lait condensé d'excellente qualité peut être fabriqué en Canada. Mais par suite des facilités de fabrication qui existent en Europe, à raison des fortes quantités

de lait qu'on peut obtenir dans un petit rayon autour d'une fabrique, et du prix relativement peu élevé des boîtes et du sucre, il n'est pas probable qu'un commerce d'exportation puisse être développé en Canada dans les circonstances actuelles. Les fabriques de lait condensé du Canada en existence aujourd'hui ont une production suffisante pour répondre aux besoins du commerce domestique. La qualité du produit est aussi bonne que celle d'aucun lait condensé qu'on puisse fabriquer.

CHEVAUX.

Les importations de chevaux en Grande-Bretagne ont été comme il suit (suivant les rapports britanniques) :

	Nombre.	Valeur.
1895	34,092	$4,484,583
1896	40,677	5,001,649
1897	49,519	6,104,464

Je trouvai que les chevaux canadiens étaient employés en grand nombre pour le service des omnibus, sur les voitures d'épiceries et les camions. La seule plainte qu'on m'ait faite au sujet de quelques-uns de ces chevaux, c'est que lorsqu'on s'en servait constamment sur le pavé dur des villes, parfois leurs sabots devenaient tendres et ils boitaient durant les trois premiers mois. Une fois cette période passée sans accident, ils donnent entièrement satisfaction. Je ne sais trop si la pratique suivie en Canada de rogner fortement le dessous du sabot, le laissant relativement mince, n'est pas une cause du développement de cette faiblesse chez le cheval une fois qu'il est utilisé constamment sur les pavés durs. Aucune faiblesse ou lésion de cette nature ne se manifesterait sur les chemins ou les rues ordinaires du Canada.

Ce qu'on demande, ce sont des chevaux sains, pesant de 1,100 à 1,250 livres. Ils doivent être parfaitement rompus à la voiture en attelage simple, et une apparence de rondeur est bien plus considérée qu'une vitesse exceptionnelle. Dans les chevaux de carrosse, le caracolage est considéré de plus grande valeur que la grande vitesse. Il existe une forte demande en Grande-Bretagne pour les chevaux de remonte de cavalerie, ainsi que d'artillerie. Je n'ai pas pu pousser mes investigations en la matière assez loin pour donner une opinion sur la manière dont ce commerce pourrait être développé. Mais si des étalons tout à fait convenables pour l'élevage de cette classe de chevaux pouvaient être obtenus, ce serait une politique désirable d'offrir tous les encouragements aux Sociétés d'Agriculture et autres corps en vue de les engager à utiliser ces étalons dans leur voisinage, soit par des récompenses, des prix en argent, ou quelque autre moyen.

L'ÉDUCATION AGRICOLE POUR LES FEMMES EN CANADA.

J'ai eu l'honneur d'être appelé à prononcer le discours suivant à l'une des conférences du samedi de la section d'éducation de l'Exposition de l'Ere Victorienne, *Earl's Court*, Londres :

Le Canada est un très grand pays, la moitié d'un continent, et je n'entreprendrai pas de vous parler longuement de beaucoup de ses particularités. Il y a là des milliers d'acres de terre fertile attendant que des hommes et des femmes de la Grande-Bretagne viennent y vivre dans l'aisance. Nos gouvernements sont intéressés dans tous les mouvements destinés à aider la population à s'appliquer le plus possible, à se tirer mieux d'affaire et à se créer des *homes* heureux pour leurs familles. Nous sommes d'origine britannique, avec une addition de ces traits et de ces tendances de générosité, de délicatesse et d'économie qui distinguent nos concitoyens d'origine française. Nous nous tournons vers Londres et la Grande-Bretagne pour en tirer conseil et inspiration dans toutes les questions d'éducation. Bien que les Canadiens ne prennent pas grande part à ce congrès, nous comptons qu'il en sera publié un rapport détaillé et que ce rapport sera répandu par tout le pays, afin que nos éducateurs puissent avoir le bénéfice de toute bonne pensée, applicable à nos besoins, qui pourra être émise ici.

Agriculture et Industrie laitière.

Les Hommes font le Travail des Champs.

En Canada l'éducation agricole a été presque entièrement réservée aux hommes Le travail d'extérieur, dans les champs, dans les jardins et dans les étables, a été accompli principalement par les hommes, et nous comptons bien que cet état de cho es subsistera aussi longtemps que le pays même. Nous ne sommes pas désireux de voir nos femmes accomplir le travail manuel de la ferme. Dans notre pays l'agriculture a généralement un caractère extensif, par opposition à la culture intensive à la main qui prévaut dans ces pays où l'étendue disponible est plus restreinte et la main-d'œuvre plus abondante qu'elles ne le sont chez nous. Nous faisons tout en notre pouvoir pour que le travail de la laiterie que les femmes ont eu l'habitude de faire sur les fermes soit à l'avenir dévolu aux hommes et accompli dans des fabriques coopératives. Dans notre œuvre de propagande, nous nous efforçons d'engager les femmes et filles de cultivateurs à renoncer à la fabrication du beurre domestique et à laisser la fabrication se faire dans les beurreries. Nous désirons qu'hommes et femmes travaillent à l'œuvre d'éducation agricole. Les hommes exécutent le travail manuel, mais la partie importante du travail agricole, c'est la direction, et ici les femmes donnent une assistance inappréciable. Les avantages résultant du sol, du climat et du marché tendent de plus en plus à se rapprocher pour tous les groupes de population de nos jours. Nous pouvons expédier des œufs, des volailles, du miel, du beurre, du fromage, de la viande et des fruits du Canada, éloigné de 3,000 milles, à aussi bon marché à Londres, qu'on peut le faire de l'Ecosse ou de l'Irlande ; et nous pouvons les envoyer tout aussi sûrement. Nos œufs ne se brisent pas, notre beurre ne rancit pas, notre fromage ne devient pas âcre et nos fruits arrivent en bon état, parce que nous avons à notre disposition un service frigorifique qui empêche ces produits de se détériorer.

La Gestion, le Point le plus important.

Cela étant, la population agricole du Canada prospère ou végète suivant qu'elle gère bien ou mal ses affaires. Un individu peut avoir un beau bien et mal l'administrer ; ses bâtiments seront négligés, ses enfants n'iront pas à l'école. Ils seront sans ambition et sans aspirations. Un autre homme peut être possesseur d'une pauvre terre et bien l'exploiter, ses bâtiments ont une apparence confortable et propre ; sa famille est active, capable, industrieuse et désireuse de s'élever ; elle contribue au bien-être général. La différence entre ces deux cas vient généralement de ce que la femme du cultivateur mentionné en second lieu, (les femmes font les meilleurs citoyens) administre bien toutes choses, y compris son mari, en somme tire le meilleur parti de tout. En conséquence, le mari, également, tire le meilleur parti de tout, et la famille prospère dans la culture et en toutes choses.

Développer l'habileté et l'aptitude à bien administrer est sans doute le principal but de l'éducation. Est-ce que la fréquentation de l'école, l'acquisition de la science ou un dressage quelconque peuvent recevoir le nom d' " éducation " si elles ne rendent pas l'individu apte à conduire les affaires de la vie quotidienne dans la sphère dans laquelle il est appelé à vivre et à travailler.

Je suis heureux d'apprendre que quelques femmes émigrent de la Grande-Bretagne jouissant de cette éducation de la meilleure sorte. Ce n'est pas qu'elles se rendent compte exactement de ce qu'elles auront à faire et contre quoi elles auront à lutter dans une colonie. La faculté qui surpasse toutes les autres, c'est celle qui permet de se tirer d'affaire quelles que soient les circonstances.

Dans l'œuvre de l'éducation en Canada, les gouvernements concourent assez énergiquement. Nous avons un gouvernement fédéral pour tout le Canada et un gouvernement provincial pour chaque province. Les questions d'éducation relèvent des gouvernements des provinces. Dans la grande province d'Ontario, laquelle renferme plus de 2,000,000 de population, le gouvernement provincial a un grand collège agricole et une ferme expérimentale. Ces établissements sont situés à Guelph. La cotisation qu'aurait à payer un jeune Anglais pour une année à cette école s'élève à £20, plus la pension, qui s'élève à peu près à 10 schellings par semaine. Tout élève peut gagner la moitié du prix de

sa pension par son travail sur la ferme, à l'étable et dans les jardins, tout en acquérant la pratique manuelle qui complète les leçons données dans les classes. Durant les mois d'hiver, il y a des cours abrégés en laiterie, de dix semaines de durée, et les femmes peuvent suivre ces cours, et faire cet apprentissage gratuitement. Il y a des collèges agricoles dans les autres provinces du Canada, mais les femmes ne suivent pas ces classes, si ce n'est les cours abrégés d'hiver donnés dans les écoles de laiterie du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

Les Laiteries ambulantes

La masse de la population ne fréquente pas les collèges, et si les femmes sur les fermes doivent être assistées, il faut aller leur offrir l'instruction. Nous cherchons à mettre l'instruction agricole à la portée de tous, et nous plaçons une certaine partie de cette instruction sur leur chemin, de manière qu'ils ne puissent pas s'y soustraire. Nous avons ce qu'on appelle des laiteries ambulantes. Un outillage simple pour la fabrication du beurre est usité. Il consiste généralement en une écrémeuse centrifuge à main, un appareil Babcock pour l'épreuve du lait, une baratte tournante en forme de baril, un malaxeur à beurre, une balance, deux thermomètres, des seaux, des couloirs, des puisettes et autres ustensiles nécessaires. Tout l'outillage peut être empaqueté dans des boîtes et chargé dans une voiture ou expédié par un chemin de fer. Le poids n'excède pas 500 livres. Généralement un instructeur de laiterie ambulante, qui est un fabricant expert de beurre, et un assistant voyagent ensemble et forment le personnel du service. La laiterie ambulante séjourne un jour ou deux, (deux jours le plus souvent), à chaque endroit. Un comité de citoyens prend des mesures pour obtenir l'usage d'une salle où les cours pourront se donner, (fréquemment le *Town Hall*), en même temps qu'un approvisionnement de lait et de crème. Il y a chaque jour deux assemblées, dans le cours desquelles on donne des démonstrations pratiques concernant l'épreuve du lait et la fabrication du beurre. L'instructeur donne les explications à mesure que les opérations se font, puis une heure est consacrée à une courte conférence et à la discussion. Deux visites de la laiterie ambulante en un endroit déterminent une amélioration marquée dans la qualité du beurre de laiterie. Les femmes voient comment les appareils sont utilisés, étudient la manière de procéder dans toutes les opérations, se rendent compte de certains principes fondamentaux. Les voisins qui n'ont pas pu assister aux réunions de la laiterie ambulante, se renseignent auprès de ceux qui y sont allés. Naturellement, dans beaucoup de districts il y a des centaines de femmes et de filles de cultivateurs qui n'ont pas besoin de ces indications, mais nombre de celles-là sont des plus appliquées à l'étude de ces questions.

Instituts de Cultivateurs.—(*Farmers' Institutes.*)

Ce que l'on appelle les *Farmers' Institutes* sont des facteurs d'éducation d'une très grande valeur dans les centres ruraux. Ce sont des associations volontaires d'hommes et de femmes dont l'organisation se rapproche de celle des *Farmers' Clubs* pour la discussion des questions affectant les intérêts agricoles du lieu. Un institut peut être établi dans tout district électoral et recevoir une subvention annuelle peu considérable, —généralement £10,—du gouvernement provincial. Pour avoir droit à la subvention, il faut que l'institut comprenne au moins cinquante membres et tienne au moins deux réunions par année. Les instituts de la province d'Ontario peuvent être pris comme exemples, quoi qu'ils soient plus avancés que ceux des autres provinces. Il y a aujourd'hui un fonctionnaire qui est Surintendant des Instituts de Cultivateurs de la province. Il organise nombre d'équipes de conférenciers qui assistent aux réunions pendant un, deux ou trois mois. Ces hommes sont des experts en quelque branche particulière de travail agricole. Pendant un mois chaque équipe de conférenciers,—et il y en a aujourd'hui, je pense, dix ou onze, comprenant chacune de trois à cinq conférenciers,—se trouve inclure un représentant du Collège agricole d'Ontario, qui peut être un des professeurs ou le chef d'une branche. Une réunion d'hiver d'un Institut généralement dure deux jours. En outre des leçons données par les conférenciers en tournée, on y entend des discours et des études par les hommes ou les femmes du lieu.

Par ce moyen les renseignements les plus précieux de la part des personnes les mieux au courant sur les divers sujets sont mis à la portée du grand nombre. Ce qui était le bien de quelques-uns devient la propriété commune de tous. Les discussions dissipent les points douteux et mettent en relief les indications pratiques et utiles. Ces réunions sont suivies par des hommes et des femmes, et à quelques-unes d'entre elles on y donne des démonstrations dans la cuisson des aliments et des leçons sur l'économie domestique. Lorsque les Instituts furent inaugurés en 1885, les questions posées au cours des discussions étaient souvent rendues embarrassantes à dessein. Aujourd'hui on cherche sertout à s'éclairer sur les points d'application pratique. Les cultivateurs en rapportent des notions utiles à leurs foyers, et nous trouvons que nos gens sont extrêmement bien disposés à s'assimiler les renseignements de cette nature.

Les Bulletins comme moyens d'enseignement.

Nous ne sommes pas à certains égards tout à fait aussi conservateurs que les habitants de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Nos gens sont plus disposés à accepter de nouvelles méthodes que la population de ce pays, et nous avons le bonheur d'avoir un gouvernement qu'on gratifie parfois de l'épithète de "paternel", mais qui est disposé souvent à se renseigner à prix d'argent au moyen d'expériences défrayées sur les fonds publics, au grand avantage du pays. La population agricole a suffisamment confiance dans le gouvernement pour savoir qu'elle peut accepter les conclusions auxquelles ses fonctionnaires responsables sont arrivés. Elle peut ainsi se renseigner de manière à éviter de payer trop cher l'expérience acquise, et les connaissances obtenues de ces sources officielles ont souvent une application plus large que ne saurait avoir l'expérience de simples particuliers. Dans toutes les provinces ce système fonctionne, et le gouvernement fédéral publie des rapports très étendus des Fermes expérimentales et des bulletins sur des sujets d'agriculture. Ces petits traités sont comme des " tracts " développés sur l'agriculture, donnant des renseignements succincts sur les travaux de la ferme tels que les femmes les accomplissent au foyer et tels que les hommes s'y livrent dans les champs, dans les étables et autres bâtiments. Ces bulletins sont distribués par tout le pays en grand nombre aux frais du gouvernement.

Puis nos journaux canadiens, qui sont très nombreux étant donné le chiffre restreint de la population,—nous en avons plus de 600,—consacrent généralement tout une page par semaine à des sujets agricoles. Cette page, je pense, est étudiée en Canada avec presque autant d'attention et sans doute plus de profit, que ne le sont les gravures et les descriptions de modes en ce pays. Bien entendu, les femmes canadiennes goûtent également bien les descriptions et les journaux de modes. De cette manière nos gens font quelque progrès dans la connaissance des moyens qui leur permettront de faire l'exploitation la plus avantageuse de leur vaste pays.

Importance d'une bonne alimentation.

Nous sommes persuadés qu'en poursuivant cette exploitation nous pourrons continuer à expédier des denrées alimentaires qui contribueront à tenir la population du Royaume-Uni mieux nourrie qu'elle ne le serait si elle dépendait entièrement pour son approvisionnement du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, des Etats-Unis et autres pays étrangers. Pour la première fois dans l'histoire du monde, l'assiette d'un empire universel se trouve dans un pays septentrional. Quiconque a fait une étude de la question de l'alimentation par la culture de diverses plantes et l'élevage de diverses races d'animaux domestiques, sait que, à moins d'obtenir vos principales denrées alimentaires d'une contrée septentrionale, vous n'aurez ni les muscles, ni la cervelle, ni la force, ni l'intelligence, qui devront maintenir la suprématie de l'Empire. Rome s'est affaissée dans le luxe parce qu'elle avait la vigne et les mets recherchés. Les gens les mieux nourris forment le peuple le plus fort et le plus dominateur ; et la farine, le beurre et le fromage, et les viandes et les volailles et les œufs et les fruits du Canada sont précisément ce que votre population requiert. Ils fortifient le corps, endurcissent les muscles et rendent le cerveau capable de supporter la tension de la concurrence moderne. Le

lien de l'Empire, c'est le blé et le sentiment, la nourriture de sa population. Cela fait plus que les armées et les marines. Si les gens ne reçoivent pas les aliments appropriés, et ne les reçoivent pas en abondance, en très peu de temps leurs corps s'anémient, ils faiblissent, puis succombent lorsqu'un grand effort s'impose. Nous en Canada cherchons à faire notre part pour la sûreté et la continuation de la grandeur de l'Empire, de cette manière et d'autre, et nos femmes y contribuent pour leur pleine part. A mesure que les provinces de l'Empire se rapprocheront, vous vous apercevrez, je pense, que le Canada, sa colonie première, est une fille digne d'affection, prête à rendre à la Grande-Bretagne plus que ce que celle-ci pourra faire pour elle en lui accordant une préférence pour ses exportations.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Si quelques-uns d'entre vous, au lieu de prendre vos vacances ailleurs, venez vous promener au Canada, nous ferons de notre mieux pour vous montrer tout ce qu'il y a à voir, et si vous ne pouvez vous fixer parmi nous, ce que vous verrez sera plus que suffisant pour vous porter à tourner les émigrants en perspective de notre côté et les engager à ne pas délaisser l'Empire. Je rapporterai de ce congrès une impression qui, je crois, déterminera de votre part une consommation plus grande de denrées alimentaires de la meilleure qualité.

RAPPORT DU TÉMOIGNAGE DONNÉ DEVANT LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LE BILL *AGRICULTURAL PRODUCE* (*MARKS*), LE 27 JUILLET 1897.

M. James-W. Robertson, appelé et interrogé :

Par le Président :

3428. Etes-vous Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière pour le Canada ?—Oui.

3429. Que signifie exactement la désignation "Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière" ?—Virtuellement le chef d'un bureau du Département de l'Agriculture sous la direction du Ministre.

3430. Pouvez-vous parler au nom du Ministre de l'Agriculture du Canada ?—Depuis que j'ai été appelé à rendre témoignage, j'ai été autorisé par télégramme à parler au nom du Ministre.

3431. Parlant en son nom, dites-vous que vous êtes d'opinion qu'une loi pour la marque des denrées alimentaires du Canada, telles que beurre, fromage, fruits, volailles et œufs, de manière à révéler leur origine canadienne, serait tout à fait bien vue des producteurs canadiens ?—C'est le cas. Nous sommes fortement favorables à toute législation en vue de la marque des produits canadiens comme tels à partir du producteur jusqu'au consommateur.

3432. Considérez-vous qu'il soit praticable de marquer les œufs ?—Oui, les boîtes les contenant.

3433. Mais pas les œufs mêmes ?—Pas chaque œuf en particulier.

3434. De sorte que la loi n'aurait d'application que pour l'exportation, n'est-ce pas ? C'est-à-dire que les marchands en gros seraient les seuls à connaître le lieu de provenance ?—Mais les détaillants qui vendraient les œufs du Canada auraient les boîtes dans leurs boutiques, et le mot Canada sur les boîtes révèlerait le lieu de provenance des œufs non seulement à l'acheteur mais au public en général.

3435. Le détaillant prendrait-il les œufs dans la boîte pour les donner au client ?—J'ai observé que dans certaines boutiques on le fait, mais dans la plupart des cas, les boîtes sont reléguées à l'arrière-boutique, et les œufs sont placés dans un panier ou autre vase.

3436. De sorte qu'ils sont dépouillés alors, n'est-ce pas, de l'indication de leur lieu de provenance ?—Oui, dans certains cas.

3437. Les volailles et les œufs, direz-vous sans doute, devraient être marqués de la même manière ?—Oui, les boîtes seulement.

3438. Le beurre pourrait il être marqué séparément?—La loi veut que chaque emballage contenant du beurre destiné à l'exportation porte le mot " Canadian ". Cette loi a été votée à la dernière session du Parlement.

3439. Marquez-vous chaque fromage séparément?—Oui, sur la boîte, et sur le tour de la meule.

3440. Sur le dessus et sur le fond?—La place n'est pas spécifiée, si ce n'est que la marque doit être sur le fromage en lettres de trois huitièmes de pouce de hauteur.

3441. Marquez-vous les viandes?—Il n'y a pas de loi de contrainte à cet égard, mais le lard fumé canadien est presque toujours marqué.

3442. Expédie-t-on de la viande du Canada en ce pays-ci?—Le premier envoi a été fait il y a peu près trois semaines..

3443. Quelle viande était-ce?—Du bœuf refroidi.

3444. Cette viande n'est pas marquée, si je suis bien renseignée?—Les linges de couverture sont marqués seulement.

3445. Abstraction faite de toute législation obligatoire à cet égard, les producteurs canadiens tiennent à indiquer le lieu de provenance de leurs produits autant qu'ils peuvent le faire, n'est-ce pas?—Nos producteurs pensent que cela est à propos de toute manière.

3446. Le font-ils d'eux-mêmes dans quelques cas?—Cela a été volontaire, mais aujourd'hui pour être assurés que nos produits seront connus sous leur propre nom, le Parlement a voté une loi rendant la marque obligatoire dans le cas du beurre et du fromage.

3447. De sorte que le Parlement ne fait que se rendre aux vœux des producteurs? —L'opinion publique favorise fortement cette mesure.

3448. Dois-je comprendre que votre raison d'en agir ainsi, c'est parce que vous y voyez un mode de faire connaître vos produits?—C'est en partie pour cela, et en partie parce que nous pensons que toute marque qui fait connaître au consommateur ce que c'est qu'il achète, tend à établir des relations commerciales permanentes, ce qui est d'un grand avantage; elle devient une sorte de marque de commerce, et assure une demande constante pour cet article.

3449. Admettant que le produit est bon, les gens demanderont spécialement qu'on le leur donne?—Au prix auquel il peut se vendre.

3450. Naturellement, si vous expédiez des produits inférieurs, la marque ne vous serait pas avantageuse, n'est-il pas vrai?—Elle empêcherait certainement de fabriquer davantage de cette sorte de produit; un des objets pour lesquels on exige que le fromage soit marqué " Canadian ", c'est que d'autres pays fabriquent parfois des imitations de fromage; la loi canadienne défend absolument la fabrication et la vente de ce fromage; et en même temps, pour que le fromage canadien ne fut pas confondu avec d'autre fromage, le Parlement a édicté qu'il fut marqué du mot " Canadian ".

3451. Y a-t-il quelque chose de particulier dans la façon du fromage canadien?—Vous pouvez facilement distinguer le fromage canadien de l'anglais ou de l'écossais, par l'apparence extérieure.

3452. Avez-vous une loi portant que le mot " Canadian " ou " Canada " devra être marqué sur chaque boîte ou emballage de beurre ou de fromage destiné à l'exportation, et dans le cas du fromage, sur le fromage même, avant qu'il soit enlevé de la fabrique où il a été fabriqué?—C'est la loi maintenant.

3453. La marque est-elle apposée par le producteur avant que la marchandise sorte de la fabrique?—Oui.

3454. C'est une infraction de la loi que d'expédier du fromage ou du beurre sans cette marque?—Oui, c'est une infraction punissable d'une amende d'au moins cinq dollars par boîte, et n'excédant pas vingt dollars par boîte.

3455. Pour le beurre, peut-il être exporté sans être dans une boîte ou emballage? —Non, il ne peut pas être exporté.

3456. Que dites vous de l'idée que votre viande et votre fromage du Canada soient classés comme marchandises étrangères à leur arrivée en ce pays-ci?—Nous croyons que ce serait tout à fait injuste.

3457. Aimeriez-vous qu'ils fussent de quelque manière désignés comme produits coloniaux?—Nous préférons que la colonie soit désignée nommément, tel que l'indique le

mot "Canadian", non pas parce que nous considérons les produits des autres colonies comme étant inférieurs, mais parce que ces produits diffèrent des nôtres et arrivent à d'autres saisons de l'année.

3458. Alors ce que vous demandez réellement, c'est qu'ils soient marqués "Canadian", et les producteurs se chargeraient du risque de les faire bienvenir sur le marché, c'est cela n'est-ce pas?—C'est ce que nous voulons, et que la marchandise se fasse une réputation par sa valeur intrinsèque ; c'est ce qu'elle a déjà fait, pensons-nous.

3459. Considérez-vous les viandes canadiennes et les autres produits canadiens comme britanniques?—Oui, nous les considérons comme tels, parce que nous-mêmes sommes des sujets britanniques, et les condi ions de sol et de climat chez nous se rapprochent de celles qui existent dans les Iles britanniques, et ce sont ces conditions qui déterminent la qualité.

3460. En conséquence, vous objectez-vous à ce que les marchands de la Grande-Bretagne qui pourraient vendre des produits canadiens soient tenus de faire enregistrer leur nom comme distributeurs de marchandises étrangères?—Nous nous objectons à la désignation "étranger" en tant qu'appliquée à un distributeur de produits canadiens.

3461. Avez-vous quelque objection à ce qu'ils soient consignés comme vendeurs de produits canadiens?—Pas la moindre ; nous approuverions plutôt une loi de cette nature.

3462. Vous dites qu'à votre avis le but de ce Bill pourrait être atteint en permettant à tout vendeur de viandes britanniques, c'est-à-dire à provenance de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande de vendre sans restriction également des viandes coloniales, et en exigeant que tout vendeur de viandes étrangères ou de fromages étrangers fut consigné, et sa boutique désignée, comme tels. Pensez-vous que ceux qui vendent des viandes de la Grande-Bretagne devraient être autorisés à vendre des viandes coloniales et des produits coloniaux généralement sans restriction aucune, si ce n'est l'indication qui serait donnée dans le cas de produits canadiens venant dans ce pays-ci?—Exactement.

3463. Vous n'exigeriez pas que le marchand fût tenu de faire enregistrer son nom ou de donner un avis quelconque?—Rien de plus qu'on n'exige pour la vente des viandes britanniques, telles que les viandes produites dans la Grande-Bretagne.

3464. Considérez-vous désirable que le vendeur de viandes étrangères et de fromages étrangers, c'est-à-dire de viandes et de fromages provenant de pays autres que la Grande-Bretagne et l'Irlande et de pays autres que nos colonies, soit enregistré?—Nous pensons qu'il serait désirable que les viandes et les fromages fussent désignés au moins. La question d'enregistrement est une question d'application de la loi ici dans laquelle je ne suis pas versé.

3465. Etes-vous en faveur d'une distinction à faire en ce pays-ci de quelque manière entre les viandes et fromages étrangers et les produits correspondants anglais et coloniaux?—Oui, pour cette raison, que mes propres investigations me font voir que si les marchands en gros reçoivent les viandes étrangères comme viandes étrangères, le dernier consommateur les achète très souvent dans la pensée qu'elles sont du "Best Scotch" ou du "Best English", et quelquefois dans le cas du fromage, il achète dans la pensée que c'est du fromage canadien.

3466. Avez-vous dit qu'il y avait beaucoup de viande expédiée du Canada?—Il y a beaucoup de bestiaux de provenance canadienne expédiés à Deptford, Birkenhead et autres ports.

3467. Pensez-vous que lorsque vous expédierez une plus grande quantité de viandes refroidies en Angleterre, qu'elles se vendront dans les boutiques comme viandes anglaises? —C'est ce que nous craignons, à moins qu'on ne prenne les moyens de l'empêcher.

3468. Désirez-vous qu'elles soient marquées "Canadian"?—Oui. Si cette viande est vendue comme "Best English", le consommateur est appelé à payer plus qu'il ne paierait autrement, et nous Canadiens n'en avons pas le bénéfice.

3469. Voyez vous avec plaisir et appuyez-vous toute tentative qui serait faite en ce pays-ci pour empêcher les produits canadiens d'être vendus sous un autre nom que celui de canadien?—C'est notre politique, et nous travaillerions de toutes nos forces à amener ce résultat en exigeant que tous les produits canadiens soient marqués du mot "Canadian".

3470. Vous dites : " Il pourrait être d'utilité pratique pour le comité d'apprendre ce que le Département de l'Agriculture du Canada est à faire en vue de promouvoir l'expédition de produits canadiens sous leur nom propre et dans la meilleure condition en Grande-Bretagne ; " Voulez-vous dire au comité ce que vous pouvez à ce sujet ?—En ce qui est des produits de laiterie, le parlement canadien a défendu complètement la fabrication ou la vente de toutes imitations de produits, de sorte qu'il ne se fabrique ni oléomargarine, ni fromage " rempli " (*filled cheese*) au Canada. Puis nous avons des règlements portant que tous produits des Etats-Unis exportés d'un port canadien seront marqués des mots " *Produce of the United States* ". Nous faisons cela à nos frais, afin d'assurer que les produits à provenance des Etats-Unis qui passent par nos ports ne soient pas désignés sous des noms canadiens.

M. *Wingfield Digby* :

3471. Nous viennent-ils par Montréal ?—Oui, en grande partie, passant par Chicago ; de grandes quantités de beurre, de viandes en boîtes, de viandes et de fromages aussi. Nous avons un officier spécialement préposé à la surveillance d'envois douteux de fromage, de crainte que du *filled cheese* ne passe par là.

Le Président :

3472. Dois-je comprendre que vous défendez complètement l'importation de margarine ou de fromage *filled* ?—Absolument.

3473. Est-ce une infraction d'en importer ou d'en vendre ?—Oui ; de plus, bien que cela ne touche que de loin la question des marques, les produits canadiens de nature périssable, telles que beurre, volailles et œufs, se détérioreraient d'ordinaire dans le voyage, non pas à cause de la distance, mais à cause de l'absence d'emmagasinage frigorifique ; et le Gouvernement, afin d'assurer aux produits canadiens l'occasion de se faire une place suivant leur mérite a établi un service frigorifique à partir de l'intérieur du pays. En rapport avec ce service, on insiste au moyen de règlements et autrement pour que tous les produits transportés soient marqués du mot " Canadian " ; de cette manière les produits arrivent ici dans leur meilleure condition, et par leur mérite se font une place.

3474. Je comprends que le Gouvernement s'est donné beaucoup de peine pour établir un service au moyen duquel les produits arriveront à la mer et seront transportés en Angleterre dans leur meilleure condition ?—Oui, le Gouvernement a conclu des conventions avec les chemins de fer pour un service frigorifique hebdomadaire, ainsi qu'avec les compagnies de navigation océanique.

3475. Les chemins de fer reçoivent-ils des subventions pour cela ?—Dans cette mesure-ci seulement : dans beaucoup de régions la quantité de produits offerte n'était pas suffisante pour justifier un service frigorifique régulier, et le Gouvernement consentit à garantir aux compagnies de chemins de fer que chaque voyage leur rapporterait un certain montant de recettes, et les recettes provenant du transport des marchandises sont portées à l'actif de la garantie.

3476. On a considéré qu'il était à propos, n'est-ce pas, d'employer des fonds de l'Etat, lorsque la chose était nécessaire, pour assurer l'établissement de ce service utile et mettre les produits à l'abri de toute détérioration ?—Oui, on a fait cela, et dans cette dernière année avec beaucoup de succès, ainsi que l'indiquent le développement du commerce et la hausse des prix.

3477. Le prix de vos produits a-t-il haussé dans ces dernières années ?—Le prix du beurre a haussé eu égard au prix obtenu précédemment ; et nous comptons que bientôt le beurre canadien rapportera un prix tout aussi élevé que le meilleur beurre danois.

3478. A quel point est-il maintenant ?—De 4 shellings à 6 schellings le quintal au-dessous du beurre danois, principalement à cause de la forte réclame dont le beurre danois a été l'objet.

3479. Pouvez-vous me dire quelle hausse s'est produite dans les dix dernières années dans les prix du beurre canadien ; a-t-il doublé en prix ?—Le prix n'est pas beaucoup plus fort, mais il y a hausse relative ; il s'est produit une baisse dans les prix de tous les produits.

3480. Y a-t-il eu hausse relative ?—Oui, nous avons avancé de 20 schellings par quintal de beurre dans les quatre dernières années relativement au Danemark, et par suite de ce transport amélioré nous avons plus que triplé nos exportations en trois ans.

M. Brigg.

3481. Lorsque vous parlez du beurre danois, en parlez-vous comme vendu ici ?—Oui.

Le Président.

3482. Parlez-vous des prix que vous obtenez de l'importateur en ce pays ?—Oui ; nous sommes en compétition avec les Danois ici, et nous nous sommes rapprochés d'eux dans la mesure que j'ai dite, parce que notre beurre a été livré en meilleure condition. Je puis ajouter ici que la politique du Département de l'Agriculture est basée sur cette idée que si les produits du Canada sont expédiés ici dans leur meilleure condition, ils atteindront la meilleure classe d'acheteurs, car il n'existe pas de pays, en dehors de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, dont les conditions de sol et de climat soient aussi favorables à la production de ces denrées de belle qualité. Nous nous rendons compte en Canada que pour chaque dollar dont nos exportations sont accrues, nous sommes mis à même d'acheter pour une valeur de 60 sous de la Grande-Bretagne ; de sorte que les navires ont un chargement en allant comme en revenant.

3483. Croyez-vous que vous puissiez nous surpasser en Angleterre dans la production de ces denrées ?—Je ne le pense pas ; je pense que nous pouvons dès maintenant fournir un produit qui soit presque aussi bon que l'anglais, par suite de la protection que nous donne le service frigorifique de transport.

3484. Vous visez à produire des denrées aussi bonnes que celles produites en Angleterre, n'est-ce pas ?—Si nous pouvons y arriver, nous serons parfaitement satisfaits ; et pour la raison que nos produits se rapprochent tant des produits anglais par la qualité, nous sommes désireux que toute disposition législative au sujet de l'enregistrement permette aux produits anglais, écossais, irlandais, canadiens et coloniaux de se vendre ensemble.

3485. Et cependant vous voulez conserver votre marque distinctive, n'est-ce pas, afin que les produits puissent prendre leur place sur le marché suivant leur mérite ?—Oui. Si je puis donner un exemple, il existe un fort préjugé en Angleterre en faveur des articles qui sont marqués "Best Scotch" et "Best English". J'ai examiné une quantité de fromage l'autre jour, lequel s'est vendu 62 schellings, des cheddars écossais ; intrinsèquement ils n'étaient pas sensiblement meilleurs que les meilleurs fromages canadiens, mais ils se vendirent 20 schellings le quintal de plus, parce qu'ils furent vendus comme "Best Scotch". Nous pensons que les producteurs ont droit d'obtenir le surcroit de prix en raison du préjugé, mais nous pensons que le meilleur fromage canadien aura un jour en sa faveur un préjugé de même nature.

3486. Avez-vous quelque connaissance de l'Ecosse ?—J'y ai été très souvent.

3487. Avez-vous quelque connaissance de la culture en Ecosse ?—J'ai été élevé sur une terre en Ecosse.

3488. Par conséquent, vous connaissez fort bien le système de culture de l'Ecosse ainsi que ses productions ?—Oui, je connais à la fois les produits et les moyens de production.

3489. Connaissez-vous également les méthodes de culture anglaise ?—Simplement pour être venu ici plusieurs fois envoyé par le Gouvernement et m'être enquis des méthodes. Nous avons en Canada un système de fermes expérimentales qui enseignent comment le cultivateur pourrait s'y prendre pour faire certaines choses, et le Gouvernement maintient ces fermes.

M. *A.-H. Smith :*

3490. Les Canadiens, je pense, seraient très mécontents de voir les produits du Canada classés avec les marchandises étrangères en Grande-Bretagne ?—Oui, en effet.

3491. Vous trouveriez cela, n'est-ce pas, d'autant plus injuste que vous vous êtes montrés prêts à nous accorder un tarif préférentiel à l'encontre d'autres pays ?—Nous croyons que ce serait décidément injuste et une réponse malheureuse à la proposition que nous avons faite.

3492. Y a-t-il un degré de perfection exigé pour ce beurre et ce fromage avant qu'ils soient marqués ?—Aucun. Le Département de l'Agriculture a fourni des renseignements à la fois par le moyen de publications et d'inspecteurs, en vue de mettre le producteur à même de faire la meilleure qualité ; mais il n'y a pas d'inspection officielle.

3493. La seule garantie c'est qu'ils ne sont pas frelatés ?—Oui, des mesures ont été prises pour prévenir cela.

3494. Je vois qu'il y a une grande quantité de cheddar américain d'expédié ?—Oui ; le système suivi pour la fabrication du fromage en Canada est le système cheddar, qui a ses traits distinctifs. Le mot " Cheddar " ne sert pas ici à désigner un lieu de fabrication, mais un mode de fabrication.

3495. Le Comité a entendu un témoin qui s'est montré très outré de l'emploi du mot " Cheddar " pour désigner aucun autre fromage que celui fabriqué en ce pays-ci. Que pensez-vous de cela ?—Ce mode de fabrication a été d'abord suivi au village de Cheddar, mais aujourd'hui le mot n'indique plus qu'un mode de fabrication.

3496. A l'heure qu'il est tout fromage canadien est marqué, n'est-ce pas ?—" Canadian " seulement.

3497. Ne faites-vous pas suivre le mot " Cheddar " ?—Non, parce que c'est virtuellement le seul mode de fabrication de fromage suivi en Canada. Le système Cheddar diffère du système de Cheshire, diffère du système de Gruyère et diffère du système de Gorgonzola.

3498. Vous ne marquez pas le mot " Cheddar " sur votre fromage ?—Non, et nous ne l'avons jamais fait.

3499. Pouvez-vous donner au Comité une idée du nombre de bestiaux sur pied qui sont expédiés à Birkenhead ?—Les exportations du Canada en Grande-Bretagne sont aujourd'hui d'environ 100,000 bestiaux sur pied par année, des variations dans le nombre se produisant suivant que la saison est plus ou moins favorable.

3500. Avez-vous une idée du nombre qui en arrive à Birkenhead en tout ?—Je pourrais donner ce chiffre, mais je ne l'ai pas sur moi en ce moment. Il en vient à Bristol, à Glasgow et à Londres aussi. Nous ne sommes qu'au début de notre commerce de viandes refroidies.

3501. Le commerce des bestiaux sur pied s'est-il poursuivi depuis plusieurs années ?—Oui, voilà douze ans qu'il se fait sur une grande échelle.

3502. Vos éleveurs en Canada ont-ils importé des reproducteurs d'Angleterre ?—Oui, et ils s'en sont procurés également des éleveurs du pays possesseurs de grands troupeaux de bestiaux de race ; et dans notre climat, les caractéristiques de ces races se sont fort bien maintenues.

3503. Naturellement, il n'est pas possible de marquer ceux-là ?—Pas à moins de les marquer ici aux abattoirs.

3504. Mais il faudrait qu'on prît des mesures, n'est-ce pas, pour les abattre séparément de ceux qui seraient envoyés des Etats-Unis ou de la République Argentine ?—Fort peu d'inspecteurs aux abattoirs pourraient distinguer les bestiaux du Canada, de ceux des Etats-Unis ou de l'Argentine.

3505. Les bestiaux sont-ils marqués du tout ?—Non, pas du tout pour les distinguer comme canadiens.

3506. La viande refroidie est-elle marquée de quelque manière ?—Seulement l'enveloppe ; nous n'avons pas encore trouvé de procédé acceptable pour la marque du bœuf refroidi ; nous serions très heureux d'être renseignés sur la manière de le faire.

3507. Le comité a observé qu'un grand nombre de bestiaux dans le *lairage* de Deptford portaient une marque à l'oreille ; cela est-il d'usage général à votre connaissance ?—Ce n'est pas très usité en Canada. Les divers expéditeurs les marquent sur le

croupion et sur le côté en rasant le poil. Parfois, on les marque au moyen d'étiquettes à l'oreille, mais ce n'est pas la règle dans l'expédition des bestiaux.

3508. Si la chose était possible, tiendriez-vous à ce que les bestiaux sur pied fussent spécialement marqués " Canadian " ?—Seulement dans le cas où la carcasse pourrait être distinguée de telle manière que le consommateur saurait que c'est de la viande canadienne lorsqu'il en achète.

Le *Président :*

3509. Vous ne voyez pas, n'est-ce pas, d'avantage à marquer le bétail " Canadian " aussi longtemps que la seule personne à connaître le fait serait celle placée au port de débarquement ?—Exactement.

3510. Cela vous importe peu ; vous voulez que ce soit le consommateur qui soit informé de la chose, n'est-ce pas ?—Oui.

Sir *Elliott Lees :*

3511. Si vous pouviez atteindre le consommateur, vous seriez très content de le faire, n'est-ce pas ?—Très content, dans l'espérance qu'un jour nos produits seraient connus par leur nom, et prendraient rang sous leur nom.

3512. Comment sont les bestiaux du Canada comparés à ceux des Etats-Unis ?—La viande est en réalité de plus belle qualité, mais leur poids, règle générale, n'est pas aussi fort. L'alimentation des bestiaux sur pied au Canada se fait au moyen de vivres variés plutôt que par l'emploi d'un seul aliment, comme le maïs, et c'est peut-être ce qui a assuré à la viande du Canada tout à fait la première place sur ce marché-ci.

3513. On me donne à entendre que vos bestiaux sont entièrement indemnes de tuberculose ; est-ce bien le cas ?—Pas entièrement indemnes, mais beaucoup plus, je pense, que ne le sont les bestiaux soit de la Grande-Bretagne, soit des contrées du Nord de l'Europe, d'après les rapports que j'ai lus.

3514. Sont-ils soumis à quelque examen avant d'être expédiés ?—Oui, tous les bestiaux sont examinés par l'inspecteur vétérinaire en chef du Département ; et nous ne permettons pas qu'un animal soit importé à moins d'avoir passé par l'épreuve de la tuberculine.

M. *Brigg :*

3515. Je comprends que vous êtes tout simplement désireux d'être admis en concurrence sous votre nom propre contre l'univers, est-ce cela ?—C'est le privilège que nous espérons obtenir.

3516. Pour ce qui est de vos vues pour ou contre l'adoption de ce Bill, si vous lui êtes du tout favorable, c'est parce qu'il assurerait la marque de vos marchandises sous le nom de votre colonie, et assurerait par là même leur livraison au monde sous ce nom ?—Exactement.

3517. L'impossibilité où vous êtes maintenant d'expédier en ce pays-ci du bétail maigre ou mi-gras, a-t-elle modifié en quelque manière le mode d'exploitation de l'industrie laitière en Canada ? Si vous n'étiez mis à même d'expédier en ce pays que du bétail gras, cela modifierait-il la manière de poursuivre l'industrie laitière en Canada ?—Je ne crois pas que cela aurait cet effet, mais cela affecterait dans une mesure considérable notre commerce de bestiaux sur pied, comme ceci : lorsque le bétail doit être abattu au port d'arrivée, si le marché est encombré et les prix bas, il n'y a pas de débouché alternatif pour ces bestiaux. Autrefois, les cultivateurs anglais ou écossais étaient à même d'acheter ces bestiaux, de les garder un mois ou plus, et nous offraient ainsi un marché alternatif qui était d'un grand avantage pour nous.

3518. Alors, vous ne regardez pas avec faveur l'adoption de ce règlement, je pense ?—Non, surtout pour cette raison : la raison ostensible de son adoption, telle qu'on nous l'a fait connaître, c'est la crainte que le bétail canadien ne fût atteint de pleuro-pneumonie, et nous savons qu'ils n'en ont jamais été atteints.

3519. Je me figurais que peut-être cela ferait une différence comme ceci, que vous appliqueriez plus votre énergie à l'industrie laitière et fromagère, au lieu de vous livrer à l'élevage d'animaux mi-gras pour exportation ?—C'est là une industrie beaucoup plus profitable en Canada ; mais en même temps nous expédions du bétail gras sur pied ; seulement à la suite d'un long trajet en chemin de fer et d'une longue traversée océanique, ces animaux gagneraient en poids rapidement et grandement s'ils étaient laissés deux ou trois mois au pâturage, et cela nous donnerait un débouché alternatif avec les cultivateurs comme acheteurs.

M. *MacAleese.*

3520. Vous dites, n'est-pas, que vous désirez que vos produits soient marqués "Canadian", parce que vous-mêmes êtes "British" ?—Nous ne voulons pas qu'ils soient marqués étrangers, parce que nous sommes "British".

3521. Comment êtes-vous "British" ?—Nous sommes "British" d'origine, "British" d'allégeance et "British" de tempérament dans tous les sens.

3522. N'y a-t-il pas d'autre élément en Canada que l'élément britannique ?—Je n'en connais pas d'autre.

3523. Y a-t-il un élément irlandais ?—Oui, et aussi un élément écossais ; et tous deux sont "British".

3524. Y a-t-il un élément français ?—Oui. Puis-je faire une observation : si nous avons un élément français, que nous estimons hautement, ceux de cet élément prétendent être aussi "British" que nous le sommes.

3525. Mais ils ne peuvent pas être "British", n'est-ce pas ?—Dans notre pays on parle de l'Angleterre plutôt comme d'un débouché pour les produits. Nous avons cherché à nous assurer l'emploi du mot *Britain* plutôt que celui du mot *England.*

3526. Pensez-vous que la marque des œufs pourrait être accomplie en pratique ?—Nous ne voyons pas comment "Canadian" pourrait être marqué sur les œufs, mais sur les boîtes, oui.

3527. Mais la marque des boîtes ne serait pas une protection, n'est-ce pas ; par exemple, un vendeur pourrait enlever les œufs canadiens de la boîte et y mettre des œufs de qualité inférieure ?—Ce danger existe.

3528. Et la même chose du beurre ?—Il nous semblerait désirable à nous du Canada, que le marchand ou vendeur qui étiqueterait sa marchandise comme "Best English", "Best Scotch" ou "Best Irish" et ne pourrait ensuite en établir la provenance, fût regardé comme coupable de délit.

3529. Vous vous objectez fortement, je conçois, à ce que les produits canadiens soient marqués étrangers, parce que le Canada n'est pas un pays étranger ?—C'est cela.

M. *Wingfield-Digby.*

3530. Pour ce qui est du fromage, vous avez dit, n'est-ce pas, que vous marquiez le tour extérieur du fromage aussi bien que l'extérieur de la boîte ?—Oui.

3531. L'autre jour lorsque le comité visita l'établissement de MM. Reynolds et examina un certain nombre de fromages, je n'ai pas remarqué de marque sur l'enveloppe du fromage ?—La loi dont je parle n'est entrée en force que le premier juillet de la présente année.

3532. Savez-vous comment l'on se propose de marquer le fromage même ?—Au moyen d'un patron ou d'une étampe en caoutchouc, dont les lettres n'auraient pas moins de trois huitièmes de pouce de hauteur et un quart de pouce de largeur. La loi n'impose pas la marque par incision ; elle se borne à exiger que la marque soit indélébile et lisible.

3533. Et la loi exige, n'est-ce pas, que le fromage soit marqué "Canadian"—Oui.

3534. En ce qui est de la marque des viandes, vous avez dit que votre désir était qu'elles fussent marquées ; voulez-vous dire que vous aimeriez qu'elles fussent marquées de ce côté-ci de l'océan, ou voulez-vous dire que vous vous chargeriez de les marquer en Canada ?—Nous nous chargeons aujourd'hui de les marquer sur l'enveloppe, et nous

serions très heureux si quelque moyen pouvait être devisé ici de marquer la viande préparée ou même les bestiaux de Deptford.

3535. Avez-vous eu occasion de prendre connaissance de quelque partie des témoignages qui ont été donnés devant ce comité?—Non.

3536. Car un des premiers témoins a expliqué le procédé des teintures à l'aniline adopté en Belgique; la congélation ferait-elle, à votre avis, disparaître cette marque?—Je ne pense pas; le bœuf du Canada, dans tous les cas, ne serait pas congelé, mais simplement refroidi.

3537. En ce qui est du beurre, êtes-vous au courant d'une pratique qui existe, je regrette de dire, en ce pays, par suite de laquelle une forte quantité du beurre qui nous arrive des colonies est portée par les marchands de beurre aux beurreries, une petite proportion de beurre anglais y est ajoutée, et le tout est vendu comme beurre anglais; avez-vous entendu parler de cette manière de faire?—J'ai entendu dire que cela se faisait.

3538. Votre loi impose-t-elle l'obligation de marquer le beurre canadien?—Oui, l'emballage dans tous les cas.

3539. Mais cela n'empêcherait pas que la boîte de beurre pût être envoyée dans ces établissements et le contenu mélangé en la manière que j'ai dit, n'est-ce pas?—Cela ne ferait pas cesser la pratique, si quelqu'un voulait y avoir recours après avoir obtenu possession du beurre.

3540. Avez-vous dit que le commerce en viandes refroidies ne faisait que commencer?—Le premier envoi en compartiment frigorifique est arrivé il y a trois semaines ou moins.

3541. De sorte que vous ne pouvez guère dire à l'heure qu'il est si le commerce a des chances de se développer?—Notre espoir c'est que ce commerce se développera considérablement, et nous épargnera la diminution de poids des bestiaux expédiés sur pied et une partie des frais de transport ainsi occasionnés.

3542. Croyez-vous que ce commerce sera plus profitable que celui des bestiaux sur pied?—Oui, parce qu'on économiserait quelque chose sur les frais de transport; mais pour le moment, la viande des bestiaux abattus à Deptford est vendue, sinon ouvertement, du moins implicitement, comme bœuf anglais ou écossais; et notre bœuf préparé refroidi ne pourrait se vendre comme tel, à cause de la différence dans l'apparence extérieure.

3543. Quelles sont aujourd'hui les dispositions de la loi relativement au bœuf refroidi qui commence à nous arriver?—En Canada il n'y a pas de loi exigeant de marquer ces produits; cela est laissé entièrement à la discrétion des marchands, suivant qu'il le trouvent à propos.

3544. Pensez-vous que si une loi était passée portant que cette viande devrait être marquée de quelque manière, cela embarrasserait le commerce dans quelque mesure, ou qu'il y aurait quelque obstacle à son application?—Pour ce qui est du Canada, nous pensons que si une loi était passée portant que le bœuf refroidi devrait être marqué, cette loi devrait exiger en même temps que le bœuf sur pied du Canada abattu de ce côté de l'Océan fût marqué également.

3545. De sorte que la loi serait la même pour tous ces produits? Vous feriez en sorte que les carcasses des bestiaux abattus en Canada fussent marquées, et que les carcasses des bestiaux transportés sur pied à Deptford ou à Birkenhead fussent marquées aussi, n'est-ce pas?—C'est ce que nous préférons, si cela peut être fait.

3546. De sorte que dans aucun des cas il n'y aurait de doute au sujet de la provenance de la viande? Vous voulez que la concurrence soit sur une base juste, n'est-ce pas, entre les différentes catégories de viandes?—Certainement, et qu'il n'y ait pas de fausses représentations, ni ouvertement ni implicitement.

3547. Vous désirez que les produits canadiens soient vendus ici généralement suivant leurs mérites, n'est-ce pas?—Oui.

3548. Et pensez-vous que la qualité des produits canadiens est tellement supérieure que le commerce ici en devra augmenter?—Je le pense; et je pense que les défauts qui seront portés à la connaissance des producteurs seront corrigés, ceux-ci s'empressant d'améliorer leurs méthodes de production de manière à se conformer aux exigences du public.

3549. Avez-vous eu occasion depuis que vous êtes en ce pays de vous enquérir de la manière dont le commerce de détail des viandes se fait ?—Pas beaucoup cette fois-ci, mais davantage lorsque je vins ici il y a cinq ans.

3550. A quelle conclusion êtes-vous arrivé relativement à la vente des viandes britanniques et étrangères ?—Que au moins les quatre cinquièmes de la viande provenant des bœufs engraissés au Canada se vendaient et étaient consommées finalement comme " Best Scotch " ou " Best English " ; je ne dis pas spécifiquement annoncées ou étiquetées comme telles, mais finalement achetées par le client et consommées par lui dans cette pensée.

3551. Avez-vous entendu le témoignage rendu ce matin par M. Stephenson relativement au commerce de détail de Leeds ?—Oui, j'étais présent.

3552. Vous n'êtes pas, je pense, tout à fait de son avis ?—Je suis d'accord sur ce point : si l'on ne pose pas de question, l'acheteur achète du bon bœuf et obtient le bœuf qui se trouve en vente dans l'étal, dans la croyance, peut-être qu'il achète du bœuf anglais ou écossais, tandis que le bœuf qu'on lui vend, vient d'animaux élevés et engraissés dans les colonies ou en pays étrangers. C'est là ma conclusion à la suite d'investigations très complètes faites il y a cinq ans, après avoir fait la visite des boutiques des bouchers, avoir examiné le bœuf, m'être informé de ce qu'on gardait et de ce qu'on vendait, puis m'être assuré quelle était la source d'approvisionnement.

Le Président :

3553. Pensez-vous que le consommateur se soucie d'où vient le bœuf pourvu qu'il soit bon ?—Il y a seulement ceci : les gens sont disposés à payer un prix plus élevé pour satisfaire leur préjugé en faveur de ce qui est britannique de nom. Vous retrouvez cette préoccupation dans le commerce du fromage, dans le commerce du lard fumé, et beaucoup aussi dans le commerce du bœuf.

M. *A.-H. Smith :*

3554. Si vous considérez la question de la mesure dans laquelle le client est trompé, cela dépend beaucoup, n'est-ce pas, du prix qu'on lui fait payer ? Pensez-vous qu'il y ait beaucoup de viande étrangère vendue ici au meilleur prix de la meilleure viande anglaise ?—Oui, je le pense, au détail ; c'est-à-dire la viande d'animaux étrangers abattus de ce côté-ci de l'Océan est vendue précisément au même prix que la " Best English " ou la " Best Scotch " ; et autant que je puis en juger par l'examen, elle peut être tout aussi bonne que n'importe quelle excepté la meilleure viande écossaise.

3555. Si cette viande est aussi bonne, il n'y aurait pas de fraude à la vendre le même prix, n'est-ce pas ?—Il y aurait la fraude consistant à représenter faussement le nom.

3556. Est-elle souvent étiquetée dans les boutiques sous un nom quelconque ?—Je ne sache pas que les morceaux mêmes soient étiquetés, mais on voit affiché dans les fenêtres " Best English ", " Best Scotch ", et il n'y a pas la moindre indication qu'une partie soit de provenance canadienne ou autre. Il y a alors certainement supercherie relativement à la provenance.

3557. Si vous vendez du bœuf refroidi d'aussi bonne qualité que le meilleur bœuf anglais, ce n'est pas une fraude de le vendre au même prix que le bœuf anglais, n'est-ce pas si on ne s'informe pas de la provenance, et s'il n'y a pas d'étiquette en vue ?—Non, il n'y aurait pas fraude dans ce cas.

3558. S'il y a des étiquettes de suspendues, cela est clairement une supercherie ?—Oui, et pour cette raison nous verrions d'un bon œil toute législation qui imposerait au détaillant le fardeau de prouver que le bœuf qu'il a étiqueté " Best English " ou " Best Scotch ", a bien cette provenance. Ce résultat ne semblerait pas très difficile à atteindre.

M. *Wingfield-Digby.*

3559. Considéreriez-vous que ce serait une fraude si ces étiquettes, " *United States of America* ", étaient enlevées avant que la viande fût suspendue dans l'étal du boucher ?

—Ce ne serait peut-être pas une fraude relativement à la valeur reçue pour l'argent, mais ce serait une fausse représentation qui pourrait affecter le commerce.

3560. Une fausse représentation qui pourrait affecter le commerce, n'est-ce pas ?—Oui, et aussi la continuité de la demande par la suite.

M. *A.-H. Smith.*

3561. Vous avez parlé du mot "Cheddar", et le comité a eu plusieurs discussions à son sujet ; est-il, à votre avis, simplement descriptif du fromage, ou une marque de provenance ?—Il est maintenant, je pense, entièrement descriptif du mode de fabrication, car on voit les cheddars écossais couramment cotés sur le marché ; c'est-à-dire du fromage fait en Ecosse d'après le procédé cheddar. Naturellement, Cheddar est le nom du village en Angleterre où cette sorte de fromage a été d'abord fait.

3562. N'est-il pas vrai qu'une décision a été rendue sur ce point dans une cour de justice récemment ?—Je l'ignore. En Canada nous employons ce mot Cheddar pour désigner le mode de fabrication par opposition à la méthode Stilton. Les fromages Stilton sont faits en beaucoup d'autres endroits qu'à Stilton.

Le *Président.*

3563. Votre fromage est étiqueté "Canadian" et non pas "Canadian Cheddar", je crois ?—C'est bien cela.

M. *A.-H. Smith.*

3564. Le fromage fabriqué en Canada d'après le procédé cheddar est-il marqué "Canadian" ou "Canadian Cheddar ?—Il est marqué "Canadian".

3565. Cela s'est-il fait à la suite de quelque mesure prise par les officiers de douane ?—Non, à ma connaissance le mot Cheddar n'a jamais été marqué sur le fromage canadien.

3566. Le fromage fabriqué aux Etats-Unis a-t-il jamais été marqué "Cheddar" ?—Pas à ma connaissance, bien que, si je ne me trompe, le fromage soit désigné quelquefois ici dans les vitrines des boutiques comme Cheddar canadien ; mais il n'a pas été ainsi marqué en Canada.

3567. Le mot Cheddar n'est jamais employé en Canada même, n'est-ce pas ?—Pas dans le commerce, mais il est employé dans les indications données au sujet des méthodes de fabrication, pour désigner le procédé même ; ce n'est pas une désignation commerciale.

Le *Président.*

3568. Avez-vous vu le bill qui est devant le Comité ?—Oui.

3569. Si je saisis bien votre témoignage au sujet du bill, vous vous objectez à la clause définissant les viandes étrangères, parce qu'elle les définit comme "toutes viandes qui seront importées dans une partie quelconque de la Grande-Bretagne et de l'Irlande de tout pays ou endroit en dehors des bornes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande," et par le fait, les viandes canadiennes se trouveraient classées comme étrangères ?—Oui.

3570. Vous objectez-vous à la clause ?—Je m'objecte à cette clause.

3571. Vous êtes en faveur, n'est-ce pas, de la clause qui se rapporte à la viande britannique ou irlandaise, voulant dire la viande d'animaux abattus dans les limites du Royaume-Uni, quelle que soit sa provenance ?—Oui, avec cette observation que les Canadiens préféreraient que le bétail venant du Canada et abattu ici fût désigné comme bœuf canadien, plutôt que comme bœuf de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

3572. Pour ce qui est du principal but visé par le bill, qui est de faire marquer les viandes étrangères (c'est-à-dire les viandes provenant d'autres pays que le nôtre et les colonies), je comprends que vous êtes en sa faveur ?—Et en faveur du principe.

3573. Votre seule objection au bill, c'est que vous pensez que les produits canadiens devraient être considérés comme produits britanniques et non comme produits étrangers ?—Oui, et désignés comme canadiens ou britanniques.

PARTIE VII

EXPÉDITIONS EXPÉRIMENTALES DE FRUITS

SOMMAIRE.

Quantité de Fruits expédiée. Noms des Expéditeurs. Variétés de Fruits. Frais de Transport ; Exemples des prix obtenus dans ces ventes ; Qualités qui déterminent les valeurs ; Extraits de lettres rendant compte des envois de poires, pêches, tomates, raisins et pommes ; Emmagasinage au froid *versus* envoi en cargaison ordinaire ; Conclusions générales au sujet des emballages, de l'empaquetage et du refroidissement ; Rapport sur les Envois de Pommes ; Prix moyens obtenus ; Conclusions au sujet des expéditions de poires, pêches, tomates, prunes et raisins.

PARTIE VII

EXPÉDITIONS EXPÉRIMENTALES DE FRUITS

Un contrat fut passé avec neuf producteurs de fruits du voisinage de Grimsby, Ontario, en vertu duquel ils devaient fournir pas moins d'un char par semaine de fruits tendres et savoureux destinés à être exportés en Grande-Bretagne. Le Département s'engagea à garantir aux expéditeurs la valeur en gros des fruits sur place, plus les frais d'emballage et de la main-d'œuvre supplémentaire nécessitée par l'empaquetage.

Une construction frigorifique de petite dimension fut érigée à Grimsby, aux frais du Département, en vue de pourvoir au refroidissement des fruits avant qu'ils fussent chargés sur les wagons de chemin de fer.

Lorsque je visitai Grimsby à mon retour de la Grande-Bretagne, je trouvai que les fruitiers avaient commandé des boîtes qui n'étaient pas de la dimension, de la forme ou façon exigées ; mais ils soutinrent que celles-là étaient plus convenables que celles que je leur avais conseillé d'employer.

Les boîtes étaient divisées en plateaux, de sorte que chaque rang de fruits se trouvait dans un plateau séparé. Chaque boîte, en outre, était divisée dans le milieu par une planchette, et quatre plateaux occupaient chaque extrémité de la boîte. Ces plateaux étaient plus ou moins profonds suivant la sorte de fruit. Chaque boite pouvait contenir de 45 à 50 livres de fruits. La marque de l'expéditeur, le nom de la variété, le degré d'excellence et le nombre des fruits contenus dans la boîte étaient imprimés sur la boîte aux extrémités. Ces expéditions expérimentales avaient pour but de découvrir s'il serait profitable d'expédier ces fruits, au cas où ils pourraient être débarqués en bon ordre.

On chercha à se renseigner, à l'occasion de chaque envoi, sur la meilleure manière de surmonter les difficultés relatives à l'empaquetage, au transport et à la distribution.

Le premier envoi fut envoyé de Grimsby le 7 septembre. Le dernier fut fait le 30 octobre.

Les quantités totales de fruits expédiées de Grimsby pour ces envois expérimentaux sont données ci-après :

SOMMAIRE DES ENVOIS :

1,394	boîtes	pêches.	44	barils	pommes.
3 ½	"	"	1,858	boîtes	raisins verts.
1,652	"	poires.	852 ½	"	" "
76 ½	"	"	50 ⅓	"	" "
48 ⅓	"	"	55	"	prunes
440	"	tomates.	9	"	coings.
198 ½	"	"	4 ½	"	"
457	"	pommes.			
1 ½	"	"	7,141	emballages ou boîtes.	

Les noms des divers expéditeurs et des quantités expédiées par chacun d'eux sont donnés ci-après :—

Andrews, W.-J.—
24 boîtes pêches.
252 " poires.
129 " tomates.
22 ½ " "
7 " pommes.
3,907 lbs raisins verts.

Hagar, L.-L.—
252 boîtes pêches.
122 " poires.
1 ½ " "
3 " pommes.
32 " prunes.
23,472 lbs raisins verts.

McKinnon, D.-J.—
93 boîtes pêches.
156 " poires.
12,653 lbs raisins verts.

Nelles, W.-H.—
1 boîtes pêches.
59 " poires.
5,775 lbs raisins verts.

Pettit et Fils, A.-H.—
56 boîtes pêches.
137 " poires.
87 " tomates.
40 ½ " "
30 " pommes.
28 barils "
4 boîtes prunes.
28,411 lbs raisins verts.

Smith, Geo.—
768 boîtes pêches.

Van Duzer, C.-W.—
75 boîtes pêches.
303 " poires.
52 ½ " "
60 " tomates.
30 ½ " "
4 " pommes.
2 " prunes.
6 " coings.
4 ½ " "
12,004 lbs raisins verts.

Woolverton, E.-J.—
88 boîtes pêches.
2 ½ " "
284 " poires.
18 ½ " "
12 " tomates.
113 " pommes.
14 " prunes.
18,700 lbs raisins verts.

Woolverton, L.—
37 boîtes pêches.
1 ½ " "
339 " poires.
5 ½ " "
48 ⅓ " "
152 " tomates.
106 ½ " "
300 " pommes.
1 ½ " "
16 barils "
3 boîtes prunes.
3 " coings.
6,335 lbs raisins verts.

Les principales variétés de fruits expédiées sont données ci-après :—

Poires :—Bartlett, Howell, Kieffer et Beurre d'Anjou.

Pêches :—Crawford et Fancy Dessert.

Pommes :—Cranberry Pippin, Ribston Pippin, Northern Spy et Baldwin.

Raisins verts :—Niagara et Concord formaient à peu près la moitié de la quantité totale expédiée. Les autres variétés comprenaient Worden, Roger's, Moore's Early, Brighton et Vergennes.

Prunes :—Yellow Égg, Quackenboss.

Les prix garantis par le Gouvernement pour les fruits à Grimsby sont donnés ci après :—

Pêches (deux premiers envois)	$2.50	par boîte.
" (envois subséquents)	2.20	"
Poires	1.56	"
Tomates	1.00	"
Pommes	1.00	"
Prunes	1.56	
Raisins verts (dernier envoi excepté) Concords et Niagaras	2c.	par lb.
Raisins verts autres variétés	2½s.	"
" " (dernier envoi) Concords	1½s.	"
" " autres variétés	2s.	"

Les frais de boîtes, papier et main-d'œuvre supplémentaire se trouvaient inclus dans les prix garantis pour les divers fruits par boîte. Pour les raisins verts, le coût des boîtes était garanti en outre du prix par livre. Ces boîtes furent entrées au prix coûtant, savoir, 40 sous pour chaque grande boîte et 20 sous pour les demi-boîtes.

Les frais de transport pour les grandes boîtes, de Grimsby, Ontario à Londres, Angleterre, sont données ci-après.

Le fret océanique était de 22 schellings et 6 pence par quarante pieds cubes en chambre froide :

	Par 100 boîtes.
Frais de transport, par chemin de fer, de Grimsby à Montréal...	$19.45
Quaiage et assurance maritime....	2.47
Fret océanique....	31.47
Frais de consignation, non compris la commission....	17.04
Cela montre un total de....	$70.43
Soit 70.4 sous par boîte.	

La commission de vente était de 5 pour 100 ; et le montant par boîte variait suivant le prix auquel le fruit s'était vendu.

Les frais de transport de Grimsby, Ontario, à Glasgow étaient les suivants :

	Par 100 boîtes.
Transport par chemin de fer de Grimsby à Montréal....	$19.45
Quaiage et assurance maritime....	2.47
Fret océanique....	29.05
Frais de consignation, non compris la commission....	13.45
Cela montre un total de....	$64.42
Ou de 64.4 sous par boîte.	

La commission de vente était de 5 pour 100 ; et le montant par boîte variait nécessairement suivant le prix obtenu pour les fruits.

En tout, onze envois de fruits furent faits ; quatre à Glasgow, trois à Liverpool et quatre à Londres. Les fruits à destination de Glasgow furent consignés à M. Thomas Russell, *Fruit Bazaar*. Les fruits à destination de Londres furent consignés à MM. Garcia, Jacobs et Cie, *Covent Garden*, et les fruits à destination de Londres furent confiés aux soins de MM. Simons, Shuttleworth et Cie.

La presque totalité des envois de pêches fut faite lors des premières expéditions à destination de chaque port. Les derniers envois, à l'exception de l'envoi expérimental de pommes, se composaient presque entièrement de raisins verts.

M. Linus Woolverton, secrétaire du comité des expéditeurs, fut prié d'agir pour le Département pour la transmission des instructions aux divers expéditeurs et en vue de s'assurer que les fruits étaient empaquetés et expediés en conformité à ces instructions.

Je visitai Grimsby plusieurs fois pendant que les envois étaient en préparation, afin de conférer avec les expéditeurs au sujet du mode de triage et d'empaquetage.

Chaque fruit était enveloppé séparément dans un papier de soie. Ces fruits étaient ensuite placés dans les plateaux dont j'ai déjà parlé. Une petite quantité de garniture *excelsior* fut placée au-dessus et au-dessous des fruits dans chaque plateau. Les plateaux furent couverts et placés dans les boîtes. Les plateaux et les boîtes furent faits de manière à permettre la ventilation ; mais lors de l'empaquetage des fruits des premiers envois, du papier de fantaisie fut placé sur les fruits dans chaque plateau, de manière à exclure l'air ; et la grande quantité de garniture *excelsior* employée pour mettre les fruits à l'abri de toute meurtrissure dans le cours du voyage, empêcha la circulation de l'air dans les boîtes. Les couverts des boîtes étaient justes. Cela n'était pas en conformité aux instructions adressées aux expéditeurs. On modifia la manière de faire à la suite des premiers envois.

Les boîtes de fruits devaient être mises dans la construction frigorifique à Grimsby, et complètement refroidies avant d'être entrées dans les wagons de chemins de fer.

Lors des premiers envois, cela ne fut pas fait d'une manière satisfaisante. Les précautions excessives prises en vue d'empaqueter les fruits sûrement, s'opposèrent au refroidissement des fruits placés dans l'intérieur des boîtes. Les fruits chauds développèrent suffisamment de chaleur pour maintenir la température dans les boîtes, et même élever la température de la chambre froide à 46 degrés et plus. Ainsi, la sorte de boîte employée et le soin extrême pris pour protéger les fruits contre tout dommage, furent les principales causes qui empêchèrent le refroidissement parfait des fruits et firent qu'ils furent débarqués en Grande-Bretagne dans un état de maturation trop avancée.

Ces erreurs et défauts furent dans une grande mesure corrigés dans les envois subséquents.

Le service de transport frigorique était trop lent sur les chemins de fer pour des fruits de nature périssable : et les envois ne furent pas dépêchés assez promptement pour permettre de les embarquer sur les navires sans un délai d'un jour, et quelquefois, de deux jours, à Montréal Le délai à Montréal ne fut pas une cause de détérioration pour le fruit, car les envois furent mis en entrepôt froid dès leur arrivée dans ce port.

La durée moyenne du transport entre Grimsby et le port d'arrivée en Grande-Bretagne pour les envois a été de vingt jours. (Exactement, 19.9 jours.)

Des instructions furent données aux représentants des compagnies de navigation d'avoir à transporter les fruits en compartiments froids à une température entre 38 et 40 degrés. Dans les premiers envois, on s'aperçut que les fruits mêmes développaient beaucoup de chaleur dans les compartiments froids sur les bateaux, et bien que la température enregistrée dans ces compartiments fut suffisamment basse pour le transport des fruits en toute sûreté, le température dans le centre de quelques-unes des boîtes et dans le milieu de la masse de fruits était à n'en pas douter de 4 à 10 degrés plus élevée. Cela, aussi, fut corrigé dans les envois subséquents ; l'on eut soin de refroidir les fruits plus complètement avant de les mettre à bord des bateaux, et on les emmagasina de manière à laisser plus d'espace pour la circulation de l'air autour de chaque boîte.

Le tableau suivant fournit des exemples des prix obtenus pour quelques-uns des envois faits par les différents expéditeurs et débarqués en bonne condition :

Tableau indiquant les recettes obtenus des ventes de certaines quantités de fruits par Garcia, Jacobs & C[ie], Londres, Angleterre.

Nom de l'expéditeur.	Nature des fruits.	Vendus à Londres à		Dépenses totales.	Recettes nettes à Grimsby.
		s. pence.	$ sous.	Sous.	$ sous.
	Poires :				
L. Woolverton	6 boîtes B. Louise	16 0	3 84	89	2 95
D.-J. McKinnon	5 " "	14 0	3 36	87	2 49
C.-W. VanDuzer	3 " Bartletts	12 0	2 88	84	2 04
	Pêches :				
Geo. Smith	21 boîtes	15 4	3 68	88	2 80
C.-W. VanDuzer	7 "	12 0	2 88	84	2 04
L. Woolverton	4 "	14 0	3 36	87	2 49
Geo. Smith	10 "	12 0	2 88	84	2 04
	Tomates :				
W. J. Andrews	7 boîtes petite dimension	9 4	2 24	81	1 43
L. Woolverton	3 " "	9 4	2 24	81	1 43
E.-J. Woolverton	6 boîtes grande dimension	6 8	1 60	78	0 82
	Raisins verts ;				
D.-J. McKinnon	5 boîtes	4 0	0 96	74	0 22
L.-L. Hagar	14 "	3 8	0 88	74	0 14
D.-J. McKinnon	12 "	3 6	0 84	74	0 10
	Prunes :				
A.-H. Pettit et Fils	2 boîtes Quackenboss	15 6	3 72	89	2 83

Agriculture et Industrie laitière.

TABLEAU indiquant les recettes par boîte obtenues des ventes de certaines qualités de fruits par Thos. Russell, Glasgow, Ecosse.

Nom de l'expéditeur.	Nature des fruits.	Vendus à Glasgow à				Dépenses totales.	Recettes nettes à Grimsby.	
		s.	pence	$	sous.	Sous.	$	sous.
	Poires :—							
E.-J. Woolverton..	8 boîtes B. d'Anjou.	1	6	2	04	74	1	30
W.-J. Andrews	2 " Flemish Beauty	8	3	1	98	74	1	24
E.-J. Woolverton	7 " mêlées	9	0	2	16	44	1	42
W.-J. Andrews.	4 " B. d'Anjou.	15	0	3	60	82	2	78
L. Woolverton	3 Kieffer	11	0	2	64	76	1	88
	Pêches :—							
L.-L. Hagar	13 boîtes	4	0	0	96	67	0	29
A.-H. Pettit et Fils	6 "	4	0	0	96	67	0	29
L.-L. Hagar	13 "	3	6	0	84	64	0	17
	Tomates :—							
C.-W. Van Duzer	9 boîtes	5	2	1	24	67	0	57
L. Woolverton	2 "	5	0	1	20	67	0	53
C.-W. Van Duzer	5 "	4	1	0	98	67	0	31
	Raisins verts :—							
L.-L. Hagar	2 boîtes	3	9	0	90	67	0	23
D.-J. McKinnon	8 "	3	0	0	72	67	0	05
L.-L. Hagar	88 "	3	0	0	72	67	0	05

Dans les envois de diverses sortes de fruits, il ne parut pas qu'il y eût une préférence pour aucune variété en particulier. Les qualités qui déterminèrent les valeurs furent :—

Premièrement, Parfait état de conservation :

Deuxièmement, Qualité de garde ;

Troisièmement, Apparence (couleur, dimension, forme) ;

Quatrièmement, Saveur.

Sans doute, lorsque de fortes quantités de fruits tendres ou succulents auront été expédiées régulièrement, on se montrera plus particulier, et il y aura, en conséquence, une différence dans les prix offerts pour les diverses variétés suivant la saveur de chacune d'elles. Mais jusqu'à ce que le commerce soit en bonne voie, les plus hauts prix seront obtenus par les variétés de fruits qui sont débarquées dans la meilleure condition, de manière à imposer le moins de risques à ceux qui se chargent d'en faire la distribution au port d'arrivée.

Les extraits suivants de lettres reçues des maisons auxquelles les fruits avaient été consignés indiquent suffisamment la condition dans laquelle plusieurs sortes arrivèrent.

POIRES.

De Thomas Russell, Glasgow :

1er octobre.—" Poires. Elles sont arrivées trop mûres, et n'ont pu être achetées que par les détaillants à même d'en disposer sans retard. Si elles avaient été à l'état vert et dur, je suis persuadé qu'elles auraient pu sans difficulté rapporter le double du prix. Dans beaucoup de cas, comme vous pouvez le voir par la différence dans les prix portés aux comptes de ventes, certaines boîtes renfermaient une forte proportion de poires 'gaspillées', trop mûres.

" Cette sorte de poire, connue ici sous le nom de William, est sans doute très belle, et excellente au goût, mais aussi elle mûrit rapidement ; et sans quelque connaissance de la condition réelle du fruit au moment de l'expédition, il ne m'est pas possible d'affirmer d'une manière certaine s'il serait arrivé en meilleur état eût-il été empaqueté

plus vert ; ou, pour employer une autre tournure, il n'était évidemment pas assez vert au moment de l'empaquetage, et, en conséquence s'est coloré en chemin, et nous est arrivé mûr.

" Au sujet de la garniture, quelques-uns des expéditeurs omirent d'en mettre une petite quantité entre les poires et la couverture du plateau, et les poires, par suite, furent frottées et meurtries, ce qui leur donna mauvaise apparence.

" Il aurait été nécessaire de placer une couche mince de garniture sur le fruit, aussi bien qu'au-dessous. Deux ou trois boîtes de poires n'avaient pas de plateaux, et dans celles-là les poires paraissaient s'être beaucoup mieux conservées, et arrivèrent en condition plus ferme.

" Je suis aussi d'opinion que les variétés Duchesse ou Beurre supporteraient le voyage mieux que la William, et arriveraient probablement ici vertes et fermes, auquel cas des prix satisfaisants pourraient être obtenus. Avec la William, le risque est certainement beaucoup plus grand qu'avec la Duchesse ou la Beurre.

" En somme, je pense que la vente peut être considérée satisfaisante, (bien qu'elle ne constitue d'aucune manière une opération profitable), si l'on tient compte de la condition dans laquelle le fruit est arrivé et de la maturation rapide de la variété expédiée.

19 octobre.—" Les poires Bartlett sont arrivées trop mûres, tandis que les Duchesses et les Flemish Beauties étaient en bonne condition, et vous verrez dans les comptes de ventes la différence dans les prix obtenus. Les poires Bartlett expédiées par L. Woolverton dans des boîtes de la dimension d'un tiers de la grande boîte étaient assez bonnes, bien que quelques-unes d'entre elles fussent trop mûres.

11 novembre.—" Relativement à votre remarque que vous vous attendiez à un prix plus élevé pour les poires expédiées par le *Kastalia* à son dernier voyage, je dois mentionner que les poires étaient dans un état de maturation avancée et qu'une bonne proportion d'entre elles étaient molles dans chaque boîte. En fait, les poires étaient dans une condition 'dormante' et ne pouvaient être achetées que par des détaillants à même de s'en débarrasser sur le champ, car au bout de deux jours au plus, à rester exposées dans la boutique, elles se seraient perdues. Vous pouvez être assuré que s'il avait été possible d'obtenir plus d'argent pour ces poires, nous l'aurions obtenu, car nous sommes extrêmement désireux d'obtenir le plus possible pour ces consignations que vous nous faites."

De Wood, Ormerod et Cie, Edimbourg :

23 octobre.—" Les poires (des Bartletts) toujours une variété à maturation rapide étaient, je pense, trop mûres, lorsqu'elles ont été emballées. Il y en avait bien la moitié de perdues. Le mode d'empaquetage adopté est dispendieux sans nécessité, et il n'est pas efficace. Les petits plateaux sont inutiles, mais même sans cela, les fruits pouvaient rouler librement, ce qui ne devrait jamais avoir lieu.

" Les poires que nous avons vues à Glasgow étaient trop petites pour être reçues favorablement ; les poires pesant trois à la livre sont plus au goût des gens d'ici."

De Garcia, Jacobs et Cie, Covent Garden, Londres.

25 septembre.—" L'erreur a consisté à prendre trop de soin dans l'empaquetage, la boîte intérieure étant presque hermétiquement fermée et empêchant la pénétration de l'air frais.

" Veuillez observer que la température de la chambre froide ne doit pas dépasser 38 degrés, car ce point est de grande importance.

2 octobre.—" Il est d'importance vitale que la température de la chambre soit abaissée avant que le fruit y soit emmagasinée, car nous savons par expérience que la température au milieu de la chambre froide, une fois que le fruit s'y trouve placé, variera probablement de cinq ou six degrés par rapport à la température du point de la chambre où le mécanicien en fait le relevé. M. Crandall nous fait savoir qu'il a l'état de la température du *Sardinian* qui est arrivé à Glasgow, et la plupart du temps il fait voir 48 degrés, ce qui est de 10 degrés trop élevé. Comme vous le savez bien, ces questions ont un intérêt suffisant pour mériter une attention toute spéciale. Si ce commerce doit prospérer, il est d'absolue nécessité que la température dans le compartiment froid soit main-

tenue à 40 degrés ou au-dessous, et elle doit être abaissée à ce degré avant que le fruit soit emmagasiné dans le compartiment.

9 octobre.—" Nous espérons sincèrement qu'elles arriveront en meilleure condition que les précédentes, car le public ici commence à se rendre compte de la qualité des poires, et si l'on s'aperçoit d'une amélioration, les prix offerts seront plus élevés. Nous vous télégraphierons à l'arrivée des marchandises si leur état est plus satisfaisant,

" P.S.—Depuis que nous avons écrit ce qui précède, votre lettre du 28 du mois dernier nous est arrivée tout dernièrement. Il n'y a pas de doute que l'emballage de plus petite dimension transportera les fruits en meilleure condition. Nous attendons ardemment l'arrivée du *Hurona* car nous avons pu obtenir que le fruit fût débarqué en même temps que les bestiaux au premier quai.

16 octobre.—" Depuis que nous avons eu le plaisir de vous écrire la dernière fois, le *Hurona* et le *Numidian* sont arrivés. La condition de tout l'envoi indiquait une grande amélioration, et c'est une satisfaction pour nous de voir que nos conseils ont servi à quelque chose. Il reste encore beaucoup à faire, les emballages n'étant pas exactement comme nous les voudrions.

" Il n'y a pas de doute que le fruit ne soit acceptable au commerce de Londres, car il est exceptionnellement agréable au palais. L'apparence générale est à peu près aussi bonne que celle des fruits produits ici et en France.

21 octobre.—" Il n'est pas douteux que les fruits ne puissent supporter le voyage, et une fois les difficultés relatives aux emballages et à la température surmontées, les résultats devront être satisfaisants. Nous sommes persuadés que 40 degrés ou moins, est la température la plus convenable.

4 novembre.—" La plus forte partie des fruits arrivés par le bateau de Bristol nous a été livrée en très bon ordre, et les poires ont rapporté de 12 schellings à 17 schellings par boîte. Nous vous avons déjà écrit au long au sujet des raisins verts, et nous ne pouvons que vous dire de nouveau qu'ils ne conviennent pas à notre marché."

Pêches.

De Thomas Russell, Glasgow :

1er octobre.—" Arrivées en mauvaise condition, beaucoup n'ayant à peu près plus aucune valeur ; elles se sont détériorées, et dans quelques boîtes, il ne restait plus une pêche saine. Ce fruit est d'une nature si délicate, que je ne me crois pas justifiable de vous conseiller de faire d'autres envois, le risque étant trop grand pour toute perspective de récompense.

A la vente furent présents les hommes les plus considérables dans le commerce de détail, et les acheteurs semblaient désireux de s'assurer d'une quantité de fruit en vue d'en faire un bon essai, bien que indubitablement dans quelques cas ils eussent à payer plus que le fruit ne valait réellement. Cette observation s'applique particulièrement aux pêches, et comme je l'ai fait remarquer, des plaintes à cet effet ont été formulées par les acheteurs.

19 octobre.—" Celles-là, également, sont arrivées en très mauvaise condition, la plus grande partie n'ayant plus aucune valeur, à l'exception de celles expédiées par L.-L. Hagar, et désignées Dessert, et qui sont presque toutes arrivées en condition raisonnablement ferme. Vous verrez aussi que cinq boîtes expédiées par A.-H. Pettit et fils, sont arrivées en bon ordre."

Tomates.

De Thomas Russell, Glasgow.

1er octobre.—" Je fais plus de fond sur les tomates, surtout si une tomate de grosseur moyenne peut être adoptée pour les fins d'exportation. Les échantillons envoyés étaient trop gros, et sont arrivés mous.

19 octobre.—" Tomates. Celles-là sont arrivées en assez bonne condition, mais celles dans les demi-boîtes sont arrivées en meilleur état que les autres. On peut faire

le même reproche au sujet des tomates de cet envoi qu'au sujet de celles comprises dans l'envoi précédent : elles sont trop grosses ; je pense qu'une tomate de grosseur moyenne supporterait mieux le voyage et arriverait en meilleure condition que ces très grosses tomates. De plus, celles contenues dans les demi-boîtes reposaient directement sur le bois, et à mon avis elles seraient arrivées en meilleur ordre si un morceau de papier et un peu de garniture avaient été placés dessous."

De Wood, Ormerod et Cie, Edimbourg.

23 octobre.—" Tomates.—Celles-ci étaient, d'après l'examen que nous en avons fait, pour une bonne moitié détériorées. C'est un désappointement, car nous avons vu des tomates des Etats-Unis nous arriver, en caisses d'à peu près 20 livres net, en bon ordre. Celles-là, aussi, nous le craignons, ont été expédiées tout à fait mûres, tandis qu'elles auraient dû l'être lorsqu'elles avaient encore une teinte verdâtre. Pour cette nature de fruit, le panier à anse est le meilleur emballage, si l'on excepte le plateau à rang simple, mais cette dernière sorte de boîte doit être faite et employée de telle façon que le fruit reste au même niveau et ne soit pas jeté sur un côté ou renversé. Dans ce but nombre de plateaux doivent être réunis et attachés ensemble, de manière à les garder en bonne position. Les tomates de Ténériffe nous arrivent en bonne ordre. Elles sont roulées dans une poussière très fine, faite apparemment de mousse séchée mêlée de fine sciure de bois. Ce mélange est parfaitement sec, et les tomates sont enveloppées dans du papier de soie et placées par rangs bien séparés de la boîte et des uns des autres par cette poussière, et serrées, mais non pressées au point de les déformer."

De Garcia, Jacobs et Cie, Covent Garden, Londres :

24 septembre.—" Les tomates sont certainement d'une très belle qualité, mais leur condition laissait beaucoup à désirer. Toutefois, il est satisfaisant de savoir que si elles peuvent être apportées ici en bonne condition (et nous ne voyons pas pourquoi elles ne pourraient pas l'être), elles sont sûres de trouver facilement des acheteurs. Elles ont rapporté 2 schellings et 6 pence à 4 schellings par boîte.

25 septembre.—" Les tomates étaient très belles ; mais elles aussi ont souffert, bien qu'à un moindre degré que les poires. Toutefois, les marchands les plus en vue n'ont pas voulu en acheter, étant défiants de leur condition après avoir vu les poires et les pêches. Il n'est guère nécessaire que nous vous disions que lorsque le fruit arrive dans cet état, la vente s'en fait dans des conditions très désavantageuses ; et les officiers de l'hygiène sont très particuliers à ce sujet et défendent sagement que les fruits en décomposition ne soient vendus."

Raisins verts.

De Thomas Russell, Glasgow :

19 octobre.—Raisins verts.—Il n'y a pas d'écoulement pour ces raisins sur notre marché, car en supposant même qu'ils dussent arriver un jour en bonne condition, leur goût ou saveur particulière s'opposerait à les faire bienvenir ici. Je ne pense pas qu'il soit à propos de faire de nouveaux envois de raisins verts, car les gens qui ont acheté des précédents, même aux prix très bas auxquels ils se sont vendus, se plaignent en grand nombre, disant qu'ils n'ont pas pu s'en défaire et qu'ils n'en achèteront jamais plus.

8 novembre,—" Ces raisins verts sont arrivés en bonne condition ; je leur ai fait une forte réclame, et ai écrit des lettres spéciales à tous les principaux marchands en gros et en détail engagés dans ce commerce, les priant de se montrer à la vente et de faire l'essai du raisin. J'eus, en conséquence, une assistance nombreuse à la vente, et toutes choses considérées, les raisins se sont vendus raisonnablement bien, bien que, comme je le conçois fort bien, les prix ne soient pas rémunérateurs. Comme je vous le disais dans ma lettre précédente, je ne crois pas qu'il soit possible de faire un commerce profitable de ces raisins sur notre marché, la saveur ou le goût n'en étant pas aimés par les Ecossais. Noter, aussi, surtout, qu'il nous arrive de forts envois de raisins d'Almeria

vers ce temps de l'année, lesquels sont à très bon marché. A tout événement, il s'écoulerait un temps considérable avant que nos acheteurs pussent être induits à se charger de la distribution de ces raisins et à en pousser la vente, et je suis certain qu'ils ne rapporteraient jamais un prix assez élevé pour laisser un profit à l'expéditeur. Les poires, comme vous voyez, se sont bien vendues, et je puis vous recommander de faire de nouveaux envois de ces fruits. Les pommes, également, étaient en demande, et je serai très heureux certainement de recevoir de nouveaux envois à la fois de poires et de pommes."

De Garcia, Jacobs & Cie., Covent Garden, Londres :

24 septembre.—" Nous ne pensons certes pas que les raisins rapportent beaucoup, car il y en a une forte quantité qui arrive ici de Lisbonne et de l'Espagne et ces raisins, de qualité remarquablement bonne, se vendent très bon marché.

16 octobre.—" Nous n'avons que faire des raisins ici, leur saveur particulière étant désagréable au palais ; et sous le rapport de la qualité ils sont en tous points inférieurs à ceux produits en Espagne et en Portugal, lesquels sont à pelure mince, blancs, et sucrés et sont transportés ici et vendus entre 2 et 3 pence la livre.

21 octobre.—" M. Shuttleworth, à Liverpool, pense qu'il lui sera possible de faire accepter le raisin ; mais ici, à Londres, il n'y a pas de chance de le faire, la saveur n'en étant pas aimée par nos marchands.

28 octobre.—" Tout s'est bien vendu à l'exception des raisins verts ; et nous nous félicitons d'avoir recommandé de discontinuer les envois de cette marchandise, car leur saveur particulière n'est pas aimée à Londres. Les raisins verts de l'Espagne et du Portugal sont transportés sur notre marché en grandes quantités, en grosses bottes, et se vendent de 2½ pence à 3 pence la livre.

De Simons, Shuttleworth & Cie., Liverpool :

22 octobre.—" Les raisins étaient en conditions diverses, suivant les variétés ; et bien que les prix continuent à être bas, la demande est plus active, et je suis porté à croire que les prix deviendront meilleurs, si on continue à faire quelques envois chaque semaine. Les pratiques commencent à y prendre goût.

" Tous les acheteurs s'objectent au mélange des diverses variétés dans une même boîte. Il s'écoulera quelque temps avant que nous puissions vendre nos raisins canadiens en Angleterre et en obtenir de bons résultats, car les gens semblent préjugés à l'encontre de leur saveur.

Pommes.

De W.-T. Crandall, Londres :

29 novembre.—" En ce qui est de la condition du fruit à son arrivée, mon opinion c'est qu'elle dépend dans une grande mesure des conditions dans lesquelles les pommes sont empaquetées au Canada et de la température de la cale du navire durant la traversée. Si le temps est chaud au moment où les fruits sont mis en boîtes et expédiés, ils souffriront grandement de la chaleur développée sur le steamer, celle-ci produisant de l'humidité et une transpiration qui font que les pommes sont débarquées ici en condition " lâche " *(slack)* et " partie gâtée " *(wasty)*,—de là une forte perte pour l'expéditeur. Cela s'applique plus particulièrement aux variétés qui mûrissent de bonne heure en automne ou en hiver, et elles sont plus exposées à souffrir sous ce rapport, à cause des chaleurs et de la mollesse du fruit. A mon avis, la manutention des fruits à Londres n'est pas ce qu'il y a de mieux ; les représentants des compagnies de navigation donnent peu d'attention à la chose et de grandes réformes sont nécessaires ici. C'est ce qui détermine en partie la proportion de *slacks* et l'attention du Gouvernement devrait se porter de ce côté. L'expéditeur donne trop peu de soin au triage et à la classification des fruits,—surtout dans un temps où les pommes rapportent de bons prix sur ce marché,—dans son désir ardent d'en expédier de grandes quantités. Le résultat final c'est désappointement pour l'expéditeur, défiance de la part de l'acheteur et du consommateur ici, et mauvaise réputation acquise aux pommes canadiennes. Les fruits

médiocres devraient dans tous les cas être mis de côté, car ils sont les premiers à se détériorer et ils diminuent la valeur des autres. Je recommande fortement que les pommes désignées comme "secondes" *(seconds)* soient vendues au Canada au meilleur prix qu'on puisse obtenir, et ne soient en aucun cas exportées en Angleterre. Les frais de manutention sont aussi élevés que pour les fruits de bonne venue ; règle générale, ils ne donnent pas de profits, et ils tendent à diminuer la valeur des fruits choisis, bien assortis.

"Les fruits d'automne, toutefois, qui ont été en grande partie ceux expédiés, sont sujets à bien des inconvénients ; le principal étant les conditions climatériques dans lesquelles ils sont cueillis, empaquetés et expédiés, ainsi que la température de la cale du navire, qu'on n'est pas aujourd'hui en position de régler. Et dans cette saison, sans doute par suite des chaleurs, ces fruits sont arrivés en condition très inférieure, ce qui fait voir l'opportunité d'empaqueter ces fruits sous des conditions plus favorables, et de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir régler la température durant la traversée.

"Règle générale, les pommes canadiennes (variétés d'hiver) variétés saines et de garde, choisies avec soin, et bien empaquetées, arrivèrent dans une condition satisfaisante, n'ayant qu'une petite proportion de 'slacks' et de 'wets.'"

Emmagasinage au froid *versus* en Cale ordinaire.

337 boîtes formant partie d'un envoi de pommes furent envoyées en compartiment froid ; 116 boîtes du même envoi furent envoyées dans la cale ordinaire. Les fruits arrivèrent en bonne condition. Les pommes expédiées en compartiment froid étaient des variétés Baldwin, Ribston Pippin, Cranberry Pippin et Northern Spy, et étaient enveloppées dans du papier. Les rapports les donnèrent comme saines et fermes à l'arrivée. Les mêmes variétés expédiées comme cargaison ordinaire et empaquetées de la même manière, arrivèrent en assez bonne condition ; mais, d'après les rapports, elles n'étaient ni aussi solides ni aussi fermes que les pommes expédiées en compartiments froids, et elles donnaient des signes de décomposition hâtive." Là où l'on apercevait une tache ou une gale, on découvrait sous la pelure des signes de décomposition.

Tous les fruits mis dans le compartiment froid du bateau, tout en étant sains et fermes, s'humectaient à la surface une fois qu'ils avaient été enlevés de la chambre froide ; tandis que les fruits expédiés comme cargaison ordinaire dans la cale du navire étaient bien secs, mais pas aussi fermes et aussi solides que les autres. L'humidité était sans doute le résultat de la condensation de l'air par suite du changement subit de température.

Lorsque les fruits sont enlevés de la chambre froide et transportés dans une atmosphère chaude et humide, les boîtes doivent être laissées fermées jusqu'à ce que les fruits se soient élevés par degrés jusqu'à la température de l'air.

Agriculture et Industrie laitière.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

EMBALLAGES.

La valeur des fruits tendres en Grande-Bretagne dépend surtout de leur condition. Pour assurer leur conservation dans le meilleur état, il est nécessaire qu'un emballage convenable soit usité. Il doit être (1) assez fort pour assurer son transport sans accident ; (2) fait de façon à assurer son aération parfaite ; (3) peu coûteux ; et (4) d'une dimension commode pour la manutention. Le même emballage ne convient pas pour toutes les sortes de fruits ; mais l'emballage adopté pour les unes et les autres sortes devra avoir ces particularités. Toute boîte contenant des fruits, si elle est hermétiquement close dans une atmosphère chaude, devient virtuellement un générateur de chaleur, comme un poêle à combustion lente ; de là la nécessité de bouches d'air pour la ventilation, en sorte que l'air froid puisse avoir accès aux fruits, et les refroidir.

Les figures suivantes montrent les emballages dont l'emploi est recommandé pour l'expédition des poires, pêches et tomates en Grande-Bretagne :—

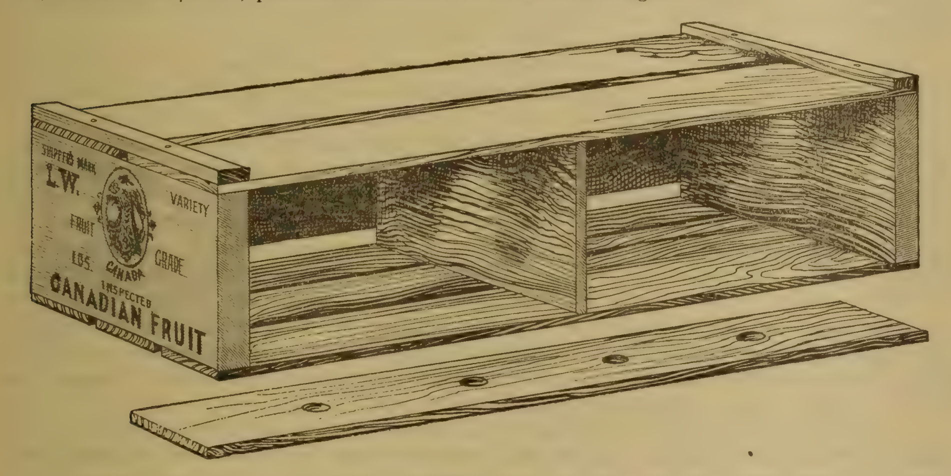


FIG. 1.

La figure 1 montre la boîte, un des côtés enlevé.

Les fruits doivent être introduits par le côté de la boîte. Une fois la boîte remplie, la planchette de côté doit être posée de manière à tenir les fruits fermement en position, mais non pas les meurtrir.

Voici les dimensions de la boîte, mesure intérieure :—

Longueur, 22 pouces ; largeur, 11¼ pouces ; profondeur, 4½, 5 ou 6 pouces, suivant la grosseur et la sorte de fruit à y mettre.

Le dessus, les côtés et le fond de la boîte doivent être faits de bois de ¼ de pouce d'épaisseur, plané sur la face externe. Les morceaux du dessus et du fond sont posés de manière à laisser ¼ de pouce d'espace entre chaque planchette pour la ventilation. Les morceaux sur les côtés sont de ½ pouce plus étroits que la profondeur de la boîte à l'intérieur. Cela permet à la ventilation de se faire aux quatre angles de la boîte.

Chaque planche de côté est percée de quatre trous en vue toujours de l'aération.

Les planchettes des extrémités ont ⅞ de pouce d'épaisseur, planées sur les deux faces ; et la planchette du milieu a ½ pouce d'épaisseur, aussi planée sur les deux faces.

Les tringles aux deux extrémités du couvert mesurent ½ pouce d'épaisseur par ⅞ de pouce de largeur. Elles tiennent les boîtes à distance les unes des autres lorsqu'elles sont placées les unes par-dessus les autres.

Les planchettes du dessus de la boîte sont clouées à ces tringles avant d'être clouées aux morceaux des extrémités et du centre.



Fig. 2.

La figure 2 montre la boîte reposant sens dessus dessous, et montre aussi les bouches pour l'aération.

EMPAQUETAGE.

Il est essentiel que les fruits soient cueillis au point convenable de maturité. Une fois que les poires ont atteint lenr pleine grosseur, elles semblent acquérir leur meilleure saveur lorsque la maturation complète se fait ailleurs que sur l'arbre. Dans la manipulation de tous les fruits tendres, il faut avoir soin de prévenir les meurtrissures. Le triage et l'enveloppage doivent se faire de manière à ne nécessiter que le moins possible de manipulation des fruits. Si les fruits peuvent être refroidis avant d'être triés et enveloppés, le danger de meurtrissures sera diminué d'autant plus.

L'empaquetage des fruits doit se faire de manière à les tenir fermement en position dans l'emballage. Un surcroît de garniture qui empêcherait l'air de circuler doit être évité. Certaines sortes de garnitures sont sujettes à se moisir par suite de l'évaporation des fruits. Le papier et l'*excelsior* sont de cette classe.

Il ne faut mettre dans les emballages que des fruits sains, de forme régulière et de bonne grosseur. Les tomates doivent être exceptées dans la question de grosseur. Les tomates de moyenne et petite dimension rapportent à peu près une demi-fois plus par boîte que les tomates les plus grosses.

REFROIDISSEMENT.

Toutes les sortes de fruits à chair tendre et molle doivent être refroidis aussi rapidement que possible après qu'ils ont été cueillis. Pour une longue période de conservation, ils doivent être refroidis à une température entre 36 et 40 degrés Fahrenbeit, car les fruits chauds développent de la chaleur par suite du travail de fermentation qui se fait en eux. C'est pour cela qu'ils sont beaucoup plus difficiles à refroidir que des produits inertes, comme les viandes, les œufs, etc. Des chambres froides comme celles indiquées dans la figure 23, cinquième partie, conviendraient. Si les fruits peuvent être seulement en partie refroidis avant d'être enveloppés, le danger de détérioration sera diminué dans cette mesure.

Des emballages contenant des fruits à haute température ne devraient jamais être chargés serrés dans un wagon de chemin de fer par un temps chaud. Si un wagon-glacière est employé, bien pourvu de glace, le développement de la chaleur dans les boîtes de fruits à haute température fera plus que contrebalancer la vertu frigorifique de la glace. Les fruits continueront à mûrir et la décomposition commencera.

Agriculture et Industrie laitière.

POMMES.

Les variétés hâtives et tendres de pommes doivent être mises dans des barils ou boîtes ventilés et envoyés en compartiment froid. Autrement, il est probable qu'une forte proportion de ces boîtes arrivera dans une condition " lâche " et " mouillée " et sera vendue à perte.

M. Arthur-R. Fowler, de Montréal, représentant de Messieurs Garcia, Jacobs et Cie et de Messieurs Simons, Shuttleworth et Cie, m'a fait un rapport au sujet de deux envois de pommes hâtives faits par lui dans le mois d'août. Les deux envois faisaient partie d'une même expédition de pommes, d'un même voisinage de l'Ontario-Ouest. Au meilleur de la connaissance de M. Fowler, les pommes dans les deux envois étaient de la même variété, dans la même condition au moment de l'empaquetage et empaquetées de la même manière. C'est-à-dire qu'un envoi de pommes reçu d'un certain endroit de l'Ontario-Ouest fut divisé en deux parties, sans distinction particulière. 267 barils furent envoyés par le steamship *Kastalia* à Glasgow en compartiment frigorifique, le 26 août. Suivant les rapports les pommes de cet envoi arrivèrent et furent livrées en bonne condition, et se vendirent au prix moyen de 18 schellings par baril, ce qui donna $2.45 net par baril dans l'Ontario-Ouest. Un autre envoi de 325 barils fut fait en cargaison ordinaire à destination de Liverpool. Les pommes de cet envoi, suivant les rapports, arrivèrent en mauvaise condition : 124 barils furent signalés comme " mouillés " ou légèrement " mouillés ", et 81 barils comme *slacks*. Ainsi 63 pour cent de cet envoi en cale ordinaire furent débarqués en mauvaise condition. L'envoi entier se vendit à 8 schellings le baril, ce qui donna net 75 sous par baril dans l'Ontario-Ouest. De toute évidence, la condition " mouillée " et " lâche " des pommes lorsqu'elles furent débarquées du steamer n'était pas la conséquence de la nature des fruits ou de leur mode d'empaquetage, mais était due à ce qu'elles s'étaient échauffées durant le voyage et avaient beaucoup souffert à cause de cela.

Il est clair, par suite, que pour le transport des pommes hâtives et molles, l'emmagasinage au froid est une condition nécessaire pour assurer leur conservation en bon ordre et des recettes satisfaisantes pour les expéditeurs.

Les variétés plus tardives et plus fermes de pommes peuvent être expédiées sans danger en les refroidissant au-dessous de 50 degrés Fahrenheit, en les plaçant dans des barils ventilés et en les transportant dans des cales de navires pourvues de conduits d'air pour la parfaite aération de la chambre. L'air froid devrait être conduit jusque dans le fond des cales de la même manière peut-être que l'air frais est fourni aux chauffeurs, et des ventilateurs devraient être utilisés pour chasser l'air chaud au dehors, Si ces ventilateurs ne fonctionnaient principalement que la nuit, les cales pourraient être tenues suffisamment froides pour permettre de débarquer les pommes sans qu'elles eussent subi le moindre dommage durant la traversée de l'océan.

Le tableau suivant indique la quantité et la valeur des pommes importées par la Grande-Bretagne, dans l'année terminée le 31 décembre 1896.

Provenance.	Quantité.	Valeur.
	Boisseaux.	$
Australasie	158,652	393,543
Canada	2,642,168	3,145,141
Autres possessions britanniques	13,483	18,503
Etats-Unis	2,614,389	3,271,582
Allemagne	14,470	19,472
Hollande	52,005	67,968
Belgique	311,418	336,365
France	216,765	255,081
Portugal	146,012	181,697
Autres pays étrangers	7,594	12,123
Total	6,176,956	7,701,475

Le rapport suivant sur la condition d'un grand nombre d'envois de pommes canadiennes a été fait par une maison en Grande-Bretagne et adressé à ce bureau-ci par M. W.-T. Crandall. Il indique un très grand écart dans les prix obtenus pour les pommes de la même variété au même moment, suivant la condition dans laquelle elles étaient arrivées.

ÉTAT relatif aux pommes canadiennes—Saison de 1897—Vendues en Angleterre.

Date.	Navire.	Barils.	Observations et prix.
15 sept...	Labrador...........	157	Principalement Duchess et Alexanders, quelques-unes en condition "lâche." Celles en condition ferme rapportèrent 14s. 2d. à 19s. par baril.
17 " ..	Carthaginian........	42	Alexanders et Blush Pippins. 8s. à 12s. par baril
22 " ..	Lake Ontario.......	1,244	Variétés mêlées, y compris nombre de Saint-Laurent qui rapportèrent de 4s. à 10s. ; Colverts, 11s. à 13s. 3d. ; M. Blush, 8s. 6d. à 14s. 3d. Condition quelque peu défectueuse. Les Saint-Laurent surtout en mauvais état, et les commerçants très mécontents de la nature très molle de l'envoi.
24 " ..	S. California.... ...	456	Variétés mêlées presque toutes hors de condition. Saint-Laurent (très pauvre) 2s. 3d. à 6s. 9d. ; Alexanders, 6s. 9d. à 13s. ; Alexanders, 3s. 3d.
	"	268 boîtes	
27, 29 sept.	Lake Superior. ..	2,092	Variétés mêlées, une forte partie hors de condition. Colverts, 8s. 6d. à 12s. 6d. ; Saint-Laurent, 4s. à 8s. 6d.; Jennettings, 7s. à 12s. ; King Pippins, 10s. à 12s. 9d. ; M. Blush, 8s. à 10s. 6d.
1er oct....	Vancouver..........	2,093	Condition un peu meilleure. Snows, 10s. 9d. ; Colverts, 9s. à 12s. ; Wealthy, 7s. 3d. à 15s. 9d. ; Tarton, 12s. à 15s. 3d. ; Saint-Laurent, la plupart lâches, 4s. 3d. à 6s. ; Alexanders, 11s. à 17s. 6d. ; Jennettings, 5s. 9d. à 8s.
6 " .	Parisian.	3,389	Condition encore meilleure. Colverts, 12s. à 17s. 6d.; 20 oz., 14s. à 16s. 6d. ; Ribston, 11s. à 13s. 9d.
8 " ..	Rossmore..........	2,344	Forte partie hors de condition. Colverts, 10s. à 14s ; Jennetting et Saint-Laurent, 2s. 6d. à 9s.; Ribston, 12s. 6d.; M. Blush, 10s. à 12s. 9d.
11 " ..	Buenos Ayrean.....	1,254	Condition inégale. Colverts, 10s. à 15s. 3d.; Jennettings et Saint-Laurent, 3s. 9d. à 7s.; Blenheim Pips, 13s. à 16s. 6d.
13 " ..	Lake Winnipeg. ...	2,083	Forte partie "lâche." Colverts, 12s. à 15s.; Blenheim, 14s. à 18s.; Jennettings, 2s. 9d. à 7s. 3d.
	Scotsman (y compris quelq.-unes d. E.-U.)	1,885	Snows, plusieurs desquelles étaient excessivement mauvaises, 3s. 3d. à 14s. 3d.; variétés mêlées, 6s. à 15s. 3d.
	Numidian	1,885	Raisonnablement saines, les envois comprenant quelques-unes des marques les plus connues. Ribston, 11s. à 15s. 9d.; Snows, 7s. 9d. à 15s. 6d.; Blenheim et Blush Pippins, etc., 12s. à17s. 6d.
20 " ..	Lake Huron........	2,199	Condition diverse. Ribstons, 18s. 6d.; Blenheim et King Pippins, 21s.; Snows, 9s. à 15s. 6d.
	Labrador (y compris quelq.-unes d. E.-U.)	3,252	Cargaison en assez bon état, beaucoup meilleur que celui des envois précédents. Spys, 20s. 6d.; Snows, 5s. 9d. à 18s. 3d.; Ribston, 14s. à 19s.; B. Greenings, 14s. à 18s. 6d.; et Kings, 25s. 6d. à 29s.
23 " ..	Tower Hill.........	460	Snows, 5s. à 17s.; Colverts et Bellflower, 15s. 6d.; King et Blenheim Pippins, 18s. à 20s.; Kings, 26s.
25 " ..	Carthaginian	186	La moitié plus ou moins hors de condition. Snows, 13s. à 15s. 6d.; Greenings, 17s. 6d.; Kings, 30s.; Cranberry, 20s. à 23s.
27 " ..	Lake Ontario (y compris quelques-unes des Etats-Unis....	2,100	Raisonnablement compacte et solide. Kings, 25s. à 35s.; Spys, 24s.; Greenings, 22s.; Fallwaters, 20s. à 24s.; Snows, 8s. 9d. à 17s. 3d.
29 " ..	S. California........	770	Raisonn. saines. Baldwins, 24s.; Spys, 20s. à 26s.; Greenings, 18s. à 22s.; Blenheim, 23s. à 27s.; Kings, 25s. à 30s.
1er nov.. .	Livonian	277	La plupart en mauvaise condition. Greenings, 18s.; Ribston, 17s. à 19s. 6d.
	Ottoman......... .	1,352	Variét. mêlées assez saines. Spy, 20s. 6d.; Greenings, 16s. 6d.
3 " ..	Lake Superior......	1,297	Assez saines. Spys, 17s. à 25s.; G. Russetts, 17s. à 19s. 3d.
	Roumanian.........	341	Condition défectueuse. Kings, 25s. à 27s. 6d.
4 " ..	Vancouver..........	4,336	Cargaison en assez bon état, mais beaucoup de variétés et de marques mêlées, deux ou trois barils de chaque. Spys, 14s. 9d. à 22s. 6d.; G. Russetts, 18s.; Baldwins, 16s. à 20s. 6d.; Greenings, 16s. à 19s. 3d.; Kings, 19s. 9d. à 27s.; Bottle Greenings, 17s. à 19s. 6d.

ÉTAT relatif aux pommes canadiennes—Saison de 1897—Vendues en Angleterre—*Fin.*

Date.	Navire.	Barils.	Observations et prix.
	Laurentian	702	Condition quelque peu défectueuse. Spys, 15s. à 17s. 6d.; Baldwins, 16s. 6d.; Greenings (inférieur.) 7s. 6d. à 8s. 6d.
12 nov. ..	Parisian	3,917	Condition, en général, assez bonne, mais qualité inégale. Spys, 13s. à 22s. 6d.; Talman Sweet, 11s. 9d.; G. Russetts, 16s. à 23s.; Greenings, 9s. 6d.; Snows, 3s. 9d. à 4s.; Phœnix, 19s. 6d.
17 " ..	Buenos Ayrean....	3,768	Quantité notable de "lâches." Spys, 12s. 9d. à 20s.; Cranberry Pip, 21s. 6d.; Baldwins, 16s. à 19s. 6d.
19 " ..	Lake Winnipeg....	1,901	Condition assez bonne en génér. Spys, 13s. à 20s. 6d.; Greenings, 14s. à 15s.; Baldwins, 17s. à 21s.; Ben Davis, 16s. à 18s. 6d.; Golden Russetts, 14s. à 18s.; Kings, 22s. 6d.
22 " ..	Numidian	2,684	Condition assez bonne, qualité un peu inégale. Spys, 13s. 9d. à 19s. 6d.; Baldwins, 15s. 9d. to 19s. 6d.; Greenings, 14s. à 18s. 9d.; Golden Russetts, 15s. à 17s. 3d.; Phœnix, 14s. 6d. à 17s.
	Scotsman...........	5,759	Qualité pas aussi bonne, beaucoup de Spys étant tachetées et de qualité assez inférieure. Spys, 10s. 3d. à 20s.; G. Russetts, 15s. à 16s. 9d.; Greenings, 15s. 9d. à 17s.; Baldwins, 14s. à 18s.
24 " ..	Tower Hill.........	4,826	Beaucoup de Spys, lesquelles sont de qualité trés inégale. Condition, en général, très acceptable. Baldwins, 12s. 3d. à 21s.; Greenings, 14s. 6d. à 16s. 3d.; Kings, 26s. à 31s.; Spys, 11s. 9d. à 21s.; G. Russetts, 16s à 19s. 6d.

De l'état précédent, j'ai compilé un tableau donnant les prix moyens obtenus par baril pour un nombre de variétés les plus connues. La première colonne de ce tableau indique le prix moyen le plus bas, et la seconde colonne le prix moyen le plus haut auxquels les pommes en question dans le rapport se sont vendues.

TABLEAU indiquant les prix obtenus par baril pour les variétés suivantes de pommes canadiennes, vendues en Grande-Bretagne, saison de 1897.

Variétés.	Prix moyen le plus bas.		Prix moyen le plus élevé.	
	s.	d.	s.	d.
Alexandres	8	7	15	5
Baldwins	15	4	20	6
Ben Davis	16	0	18	6
Blenheim Pippins	16	0	20	0
Blush Pippins	10	0	14	9
Colverts	10	4	14	5
Cranberry	20	9	23	0
Duchesses	19	0		
Fallwaters	20	0	24	0
Golden Russett	15	10	18	11
Greenings	15	0	17	0
Jennettings	4	4	8	8
Kings	22	4	26	11
Maiden Blush	8	10	12	6
Phœnix	14	6	18	3
Ribston	13	3	16	6
Snows	7	5	14	8
Spys	14	8	21	7
Saint-Laurent	3	6	7	10
Tarton	12	0	15	3
Wealthy	7	3	15	9

Poires.

On accorde moins d'attention en Grande-Bretagne à la variété des poires qu'à l'état de conservation et à la belle apparence des fruits. Ce qu'on veut, ce sont des poires de forme caractéristique et régulière et de grosseur intermédiaire ou grande.

Les envois expérimentaux indiquent qu'un commerce considérable peut être créé à des prix rémunérateurs pour les producteurs canadiens.

Le tableau suivant donne la quantité et la valeur des poires importées en Grande-Bretagne, dans l'année terminée le 31 décembre 1896.

Provenance.	Quantité.	Valeur.
	Boisseaux.	$
Possessions britanniques	11,916	24,333
Etats-Unis	37,712	112,502
Hollande	47,717	68,941
Belgique	143,499	182,485
France	239,295	609,792
Autres pays étrangers	3,684	7,760
Total	483,823	1,005,813

Pêches.

Les variétés tendres de pêches, telles que les "*Crawfords*," ne peuvent être expédiées avec sécurité que lorsque les fruits ont été cueillis en condition ferme, et refroidis peu après à une température inférieure à 40 degrés. Il semble possible d'expédier des pêches avec succès en Grande-Bretagne, si on les met dans des boîtes semblables à celles indiquées sur les figures 1 et 2, et si on en opère le transport à une température basse. Si elles sont débarquées en très bonne condition, il en résultera indubitablement une demande ; mais l'envoi de cette nature de fruits sera toujours plus difficile à opérer avec succès que celui des pommes et des poires.

Tomates.

Les tomates peuvent être expédiées sûrement. Les prix qu'on pourra en obtenir dépendront tellement des quantités fournies par d'autres pays, qu'il n'est guère possible d'en faire une estimation à l'avance. Un approvisionnement considérable de tomates en Grande-Bretagne est reçu de Ténériffe, des Iles Canaries, des Iles de la Manche et de la France.

Les variétés de grosseur moyenne, de forme unie et régulière, fermes et à ovaires réduits, se vendent aux prix les plus élevés. Lors des expéditions expérimentales de l'année dernière, les tomates de petite taille se vendirent à 9 schellings et 4 pence la boîte, tandis que les tomates de grande taille au même moment se vendaient seulement 6 schellings 8 pence la boîte.

Les variétés recommandées pour les envois en Angleterre, par M. John Craig, ancien horticulteur de la Ferme expérimentale, Ottawa, sont :—"*Livingston's Beauty*," "*Favourite*," (*Livingston*), "*Early Ruby*," (quelquefois irrégulière), "*Ignotum*," "*Long Keeper*" (*Thorburn*) "*Stone*" (*Livingston*), "*Liberty Bell*" et "*Cook's Favourite*." La "*Dwarf Champion*" est douce au toucher et une variété estimable, mais elle n'est pas très productive."

Les tomates destinées à être exportées en Grande-Bretagne, devraient être cueillies lorsqu'elles ont atteint leur pleine grosseur et qu'elles commencent à changer de couleur, Si on ne prend pas les mesures pour les faire transporter en compartiment froid, les fruits devront être cueillis et empaquetés lorsqu'ils sont à leur pleine grosseur, mais qu'ils sont encore verts et luisants.

Il ne faut prendre que les tomates saines et unies. Elles doivent être cueillies avec soin, afin qu'il ne s'en trouve pas de meurtries ; et elles doivent être triées suivant la grosseur et eu égard à leur couleur caractéristique. Les variétés rouges-écarlates et les variétés rouges-pourpres ne doivent pas être empaquetées ensemble dans la même boîte.

Chaque tomate doit être enveloppée dans du papier de soie, ou dans un papier d'imprimerie, léger et bon marché. Elles doivent être empaquetées avec soin, le point d'attache de la tige étant en bas, de manière que chaque tomate soit tenue fermement en place une fois la boîte fermée.

Prunes.

Il n'est pas certain qu'un commerce profitable puisse être établi en ce qui regarde les envois de prunes du Canada.

Le tableau suivant indique la quantité et la valeur des prunes importées en Grande-Bretagne, dans l'année terminée le 31 décembre 1896.

Provenance.	Quantité.	Valeur.
	Boisseaux.	$
Possessions britanniques	958	11,937
Etats-Unis	2,729	15,388
Allemagne	154,620	200,166
Hollande	76,554	100,409
Belgique	78,571	117,438
France	246,773	731,114
Autres pays étrangers	40	221
Total	560,245	1,176,673

Raisins verts.

Le tableau suivant donna la quantité et la valeur des raisins importés en Grande-Bretagne, dans l'année terminée le 31 décembre, 1896.

Provenance.	Quantité.	Valeur.
	Boisseaux.	$
Iles de la Manche	49,390	499,237
Autres possessions britanniques	9,812	32,777
Belgique	12,531	75,560
Portugal	126,122	154,162
Espagne	677,196	1,362,137
Autres pays étrangers	3,766	31,223
Total	883,244	2,155,096

Les extraits des lettres de ceux à qui des raisins verts du Canada ont été envoyés l'année dernière, indiquent clairement qu'il n'y a pas encore de demande pour ces raisins en Grande-Bretagne. Il peut être possible d'en développer le goût et de déterminer ainsi une demande et un commerce profitable. Je ne pense pas qu'il soit profitable d'expédier les variétés de raisins à maturation hâtive. Ils devraient être parfaitement mûrs lorsqu'on les enlève du cep. Des envois expérimentaux doivent être faits de nouveau dans la saison de 1898, et jusqu'à ce que de plus amples renseignements aient été obtenus, je ne suis pas en état de faire la moindre recommandation à ce sujet.

PARTIE VIII

ŒUFS ET VOLAILLES

SOMMAIRE.

Œufs.

Quantités d'œufs importés de la Grande-Bretagne ; Prix des œufs des divers pays ; Grosseur ; Couleur ; Conservation des œufs ; Empaquetage en vue de l'exportation ; Suppression de la transpiration ; Les vieilles poules distinguées au moyen d'anneaux ; Jeunes poules *versus* vieilles poules au point de vue des profits ; Extrait d'un Bulletin de la Station agronomique expérimentale d'Utah ; Deux paniers remplis d'œufs et la leçon à en tirer ; " Œufs d'hiver," étude de M. A.-G. Gilbert, Régisseur de la Basse-cour, Ferme expérimentale, Ottawa.

Volailles.

Valeur des volailles importées en Grande-Bretagne ; Engraissement des dindes Bulletin sur l'apprêtage, l'emballage et l'expédition de la volaille pour le marché britannique, avec gravures ; " Volailles de choix," article de M. A.-G. Gilbert, Régisseur de la Basse-cour, Ferme expérimentale, Ottawa.

PARTIE VIII

ŒUFS ET VOLAILLES

La garde d'un grand nombre de volailles des variétés convenables devrait être un moyen d'augmenter considérablement le revenu fourni par les fermes en Canada. Cette classe d'animaux domestiques a été trop négligée. Leur garde se trouve comprise, en ce qui concerne la branche de l'élevage des animaux domestiques, dans ce qu'on appelle les "petites cultures". Bien que prises séparément elles soient "petites", les poules peuvent devenir par leur nombre productrices de forts revenus. Il ne faut pas les considérer simplement comme des cueilleuses de débris, des glaneuses utilisant les petits morceaux et les grains de rebut. Elles peuvent également devenir une classe d'animaux domestiques auxquels des grains et autres produits marchands peuvent être donnés avec bonne marge de profit.

ŒUFS.

La possibilité d'obtenir des œufs en hiver a grandement augmenté leur consommation ; et les facilités fournies par l'emploi de solutions à l'eau de chaux dans des réservoirs en compartiment froid, et par l'emploi de l'emmagasinage au froid à sec, ont permis de conserver les œufs de l'été pour consommation ultérieure. Les volailles et les œufs, qu'on regardait comme un peu hors de saison à certaines époques de l'année, sont aujourd'hui des denrées régulières d'un bout de l'année à l'autre. Les marchés locaux du Canada pourraient absorber de plus fortes quantités d'œufs frais pondus durant les mois d'hiver qu'on ne peut en obtenir à l'heure présente ; et des réformes dans cette partie de l'industrie qui est poursuivie à la ferme, détermineraient un grand développement des envois d'œufs du Canada en Grande-Bretagne.

Les quantités d'œufs importés en Grande-Bretagne en 1896, ainsi que les pays de provenance, sont indiquées dans le tableau suivant :

Provenance.	Douzaines.	Valeur.
		$
Canada	5,003,170	870,798
Autres possessions britanniques	269,310	40,987
Etats-Unis	477,030	78,339
Russie	24,061,680	3,066,253
Suède	194,450	29,229
Danemark	15,666,230	2,545,194
Allemagne	29,304,860	3,806,322
Hollande	321,230	49,678
Belgique	22,439,090	3,379,033
France	32,757,760	6,196,240
Portugal	538,060	91,542
Espagne	753,620	117,982
Maroc	527,800	73,195
Autres pays étrangers	135,820	20,534
Total	132,450,110	20,365,326

Ci-après est la liste des prix cotés en Grande-Bretagne au commencement de l'hiver. Bien que les prix soient sujets à varier d'une semaine à l'autre, cet état indique la valeur relative des œufs des divers pays. J'ai fait la conversion des cotes qui étaient en schellings par 10 douzaines (*great hundred*) en sous par douzaine.

Français Extra	31 à 34	sous la douz.
do Meilleurs	28 à 30	do
do Seconds	24 à 26	do
Danois	26 à 31	do
Italien Extra	29 à —	do
do Meilleurs	23 à 26	do
Hongrois	16 à 22	do
Russes	18 à 20	do
Canadiens	20 à 22	do
do en saumure	17 à 18	do

Une caractéristique du commerce de la saison a été l'inauguration d'envois considérables des Etats-Unis à destination de la Grande-Bretagne.

Afin d'assurer aux œufs canadiens la meilleure place sur les marchés britanniques, il faut faire porter son attention sur les points suivants.

Grosseur.

La catégorie d'œufs qui est en grande demande en est une donnant 15 livres par dix douzaines (*great hundred*), ce qui équivaut à deux onces par œuf, ou à $1\frac{1}{2}$ livre la douzaine. Une petite quantité importée de France en Grande-Bretagne donne jusqu'à 17 livres par dix douzaines (*great hundred*). Pour chaque demi-livre que les œufs ont en moins des 15 livres par dix douzaines, leur valeur est diminuée d'à peu près un sou par douzaine. Un expéditeur d'œufs de grande expérience en Canada m'informe qu'il a observé que le blanc dans les gros œufs est plus épais que dans les petits œufs. Un autre me dit que d'après ses observations 90 pour 100 des œufs trouvés vieux ou mauvais étaient de petits œufs à écaille blanche. Les œufs doivent être classés suivant la grosseur. Un prix plus élevé sera obtenu pour des œufs classés en trois catégories suivant la taille, gros, moyens et petits, que pour des œufs mélangés sans égard à la grosseur.

Dans un article spécial préparé par M. A.-G. Gilbert, régisseur de la basse-cour, ferme expérimentale, et annexé à ce chapitre, on trouvera des renseignements sur les races de poules qui pondent de gros œufs.

Couleur.

Les œufs à écaille brune sont préférés. L'écaille doit être parfaitement nette. Sur les marchés canadiens les œufs à écaille parfaitement nette rapporteront de un à trois sous la douzaine de plus que les œufs à écaille sale ou à apparence terne et souillée. Pour le marché local, on a trouvé que c'était une excellente idée que chaque cultivateur marquât son nom sur l'écaille de l'œuf au moyen d'une petite étampe en caoutchouc.

Conservation.

Un œuf n'est jamais amélioré par l'âge, mais ses qualités primitives de fraîcheur peuvent être conservées, sinon complètement, du moins en grande partie, par des procédés appropriés. La collecte des œufs doit se faire au moins une fois tous les jours. Un œuf peut perdre de ses qualités comme denrée alimentaire de deux manières : il peut se modifier d'une manière défavorable pour les fins alimentaires par un commencement d'incubation ; et il peut se détériorer par suite de la fermentation qui se produit d'abord aux pores de l'écaille.

Toute humidité déposée sur l'écaille suscite ce genre de décomposition. Un œuf peut avoir bonne apparence lorsqu'on l'examine à la chandelle en la manière ordinaire,

et cependant être un peu vieux à l'intérieur. Quelques négociants découvrent si les œufs ont réellement une saveur fraîche, en en ouvrant quelques-uns, jetant le contenu et sentant l'intérieur de l'écaille.

Il suffit qu'un petit nombre d'œufs dans chaque envoi soient trouvés vieux pour que tout l'envoi soit mal noté, et le prix de vente fortement réduit. Aussitôt que les œufs ont été enlevés des nids et nettoyés, il faut les déposer dans un endroit frais jusqu'à ce qu'ils soient expédiés sur le marché. Dans l'empaquetage des œufs, il faut avoir grand soin de ne pas employer de substance qui ait une odeur, ou une saveur, désagréable, car celle-ci sera communiquée aux œufs. Les œufs placés dans de la paille moisie, ou du son moisi, acquerront cette odeur, ou cette saveur, désagréable.

Les marchands et les expéditeurs d'œufs ont employé divers procédés pour la conservation des œufs. Ces procédés ont consisté principalement à empêcher les bactéries de s'introduire à travers l'écaille. Pour cela on a recours généralement aujourd'hui à une solution de quelque nature. L'efficacité du traitement est grandement augmentée si la solution et les œufs peuvent être gardés à une température de 40 degrés ou audessous. Fréquemment, quelqu'un arrive avec une nouvelle méthode pour la conservation des œufs. En vue de montrer ce qui a été accompli dans ce sens, je soumets le rapport d'expériences faites en Allemagne au moyen de vingt procédés distincts, et qui a été traduit du *Berliner Markthallen Zeitung.*

Vingt procédés furent choisis pour ces expériences. Dans les premiers jours de juiliet, quatre cents œufs frais furent mis de côté et conservés suivant ces procédés (vingt œufs pour chaque procédé), puis ouvert à la fin de février.

Un point des plus essentiels, on le conçoit, dans la conservation des œufs, c'est l'emploi d'un moyen de s'assurer de l'âge des œufs ; l'expérience indiquait le poids spécifique de ces œufs. Pour les œufs frais, ce poids varie de 1.0784 à 1.0942. Si les œufs sont mis dans une solution de 120 grammes (4.23 onces) de sel commun, dans un litre (1.0567 pinte) d'eau, le poids spécifique de cette solution étant de 1·073, tous les œufs qui flottent dans ce liquide, pèsent moins, et, par conséquent, ne sont pas frais. Seulement les œufs qui vont au fond doivent être gardés.

Lorsqu'après huit mois de conservation. les œufs furent ouverts pour être consommés, les vingt procédés donnèrent les résultats les plus divers.

1° Les œufs conservés dans l'eau salée étaient tous mauvais (non pas pourris mais immangeables, le sel ayant pénétré dans les œufs).
2° Œufs enveloppés dans du papier, 80 pour 100 mauvais.
3° Œufs conservés dans une solution d'acide salicylique et de glycérine, 80 pour 100 mauvais.
4° Œufs frottés de sel, 80 pour 100 mauvais.
5° Œufs conservés dans le son, 70 pour 100 mauvais.
6° Œufs recouverts de paraffine, 70 pour 100 mauvais.
7° Œufs vernis d'une solution d'acide salicylique et de glycérine, 70 pour 100 mauvais.
8° Œufs mis dans l'eau bouillante de 12 à 15 secondes, 50 pour 100 mauvais.
9° Œufs traités à une solution d'alun, 50 pour 100 mauvais.
10° Œufs mis dans une solution d'acide salicylique, 50 pour 100 mauvais.
11° Œufs vernis au *water glass* (silicate de soude), 40 pour 100 mauvais.
12° Œufs vernis au collodion, 40 pour 100 mauvais.
13° Œufs recouverts de laque, 40 pour 100 mauvais.
14° Œufs vernis au *sward*, 20 pour 100 mauvais.
15° Œufs conservés dans la cendre de bois, 20 pour 100 mauvais.
16° Œufs traités à l'acide borique et au silicate de soude (*water glass*), 20 pour 100 mauvais.
17° Œufs traités au permanganate de potasse, 20 pour 100 mauvais.
18° Œufs vernis à la vaseline, tous bons.
19° Œufs conservés dans l'eau de chaux, tous bons.
20° Œufs conservés dans une solution de silicate de soude (*water glass*), tous bon.

Les trois derniers procédés doivent être considérés en conséquence les meilleurs, surtout le procédé de conservation par la solution de silicate de soude, car le vernissage des œufs à la vaseline prend trop de temps, et le traitement à l'eau de chaux communique parfois aux œufs une odeur et un goût désagréables.

Il y a, toutefois un inconvénient à la conservation des œufs dans une solution de silicate de soude, savoir, que les œufs se brisent facilement lorsqu'on les met dans l'eau bouillante ; cela peut être évité en perçant l'écaille avec précaution au moyen d'une forte aiguille.

Lorsque des œufs frais pondus sont mis en chambre froide, dans une atmosphère fraîche et douce à une température d'environ 34 degrés Fahrenheit, très peu de changement, s'il s'en produit du tout, se fait dans la qualité. Les boîtes devraient être raisonnablement justes pour prévenir la circulation de l'air à travers elles, ce qui ferait évaporer les œufs.

Empaquetage en vue de l'Exportation.

Lorsque les œufs doivent être exportés en Grande-Bretagne, le mode d'empaquetage et la boîte elle-même doivent être de nature à recevoir l'approbation des marchands du

district auquel ils sont destinés. Beaucoup des marchands d'œufs préfèrent que les œufs leur arrivent dans des caisses semblables à celles dont on se sert pour transporter les œufs de l'Europe continentale. Ce sont de grandes caisses mesurant 20 pouces de largeur, 9 à 10 pouces d'épaisseur et 6 pieds de longueur. Deux planches distinctes d'à peu près un quart de pouce sont placées en travers du milieu de la boîte, et clouées là de la même manière que les planches des extrémités. La boîte peut être sciée en deux à cet endroit, laissant deux emballages distincts et complets. Une couche de paille longue, nette et sèche est placée au fond de la boîte et les œufs sont mis par rangs, 10 rangs, 18 œufs par rang, bout à bout et quatre rangs sur la profondeur. Après qu'un rang d'œufs a été introduit, un autre rang de paille longue, nette et sèche est placée par dessus. La chose est répétée jusqu'à ce que chaque extrémité de la boîte contienne 60 douzaines, la boîte complète en contenant 120 douzaines.

Quelques expéditeurs sont satisfaits de recevoir les œufs dans des boîtes contenant chacune 30 douzaines, divisées en compartiments au moyen de cartons et chaque œuf occupant un des compartiments. Ces boîtes de la contenance de 30 douzaines chacune, mesurent à peu près 28 pouces de longueur sur $12\frac{3}{4}$ pouces de largeur et 13 pouces de hauteur à l'extérieur.

Pour transporter les œufs sans détérioration, il est important que, dans l'entrepôt, sur les wagons, ou à bord des bateaux, ils ne soient pas emmagasinés à proximité de matières qui leur communiqueraient une saveur. Le transport des œufs à proximité de pommes a eu pour effet de leur communiquer une saveur qui a diminué leur valeur.

Sur les wagons de chemins de fer et sur les bateaux, ils doivent être transportés à une température entre 42 et 38 degrés Fahrenheit. Lorsque des boîtes contenant des œufs sont sorties de la chambre froide, elles ne doivent pas être ouvertes sur-le-champ dans une atmosphère dont la température est élevée. Elles doivent être laissées deux jours inouvertes pour que les œufs puissent s'élever graduellement à la température de l'air de la chambre dans laquelle ils ont été déposés. Autrement la condensation de l'atmosphère se fera sur l'écaille et fera penser qu'ils transpirent. Cette pseudo transpiration n'est pas une exsudation à travers l'écaille de l'œuf, et elle peut être entièrement empêchée en recourant au moyen indiqué.

Profits donnés par de Jeunes Poules en comparaison de Vieilles Poules.

La station agronomique expérimentale d'Utah, Etats-Unis, a publié en décembre 1897, le Bulletin n° 51 : *Expériences sur les Volailles.* Avec l'aimable permission de M. Luther Foster, directeur de la station, je puis en reproduire une partie. Les expériences furent conduites par M. James Dryden, météorologiste et régisseur de la basse-cour, et c'est aussi lui qui a préparé le bulletin. On m'informe que M. Dryden est canadien, natif de Dumfries, près de Galt, Ontario. Je considère que le programme de ces expériences et leur exécution méritent les plus grands éloges pour la station expérimentale d'Utah, et en particulier pour M. Dryden.

Comment distinguer les vieilles Poules.

Je condense ce qui suit d'un article par M. Edward Brown, F.L.S., un auteur de renom et une autorité sur les questions de basse-cour en Grande-Bretagne :

Les poules devraient être abattues lorsqu'elles ont terminé leur deuxième année.

Les sujets peuvent être facilement distingués l'un de l'autre en mettant un anneau à la patte de chaque poulette de l'année.

Le meilleur temps, c'est lorsque les poulettes ont cinq à six mois.

Un anneau en caoutchouc comme ceux dont on se sert pour les parapluies, ou un anneau de cuivre ou de n'importe quel métal mou et inflexible, fera l'affaire.

L'anneau doit être fait assez juste, pas si juste, toutefois, qu'il blesse la patte.

Un examen devra être fait de chaque sujet quinze jours après que l'anneau a été mis.

Afin de distinguer les poules d'un an des poules de deux ans, c'est une bonne idée de mettre les anneaux tous sur les pattes gauches une année, et les anneaux tous sur les pattes droites l'année suivante, et ainsi de suite d'année en année. Si les anneaux sont

mis sur les pattes droites en 1898, alors toutes les poules portant un anneau à la patte droite devront être abattues en 1900. Si les anneaux sont placés sur les pattes gauches dans l'automne de 1899, toutes ces poules seront prêtes pour l'abattage dans l'automne de 1901.

Il sera à propos de tenir un état des faits, car la mémoire fait souvent défaut.

L'avantage que l'éleveur de volailles retire de la marque de ses volailles compense et au delà le travail que cela lui impose.

Expériences sur les Volailles.

Extraits du Bulletin n° 51 de la Station agronomique expérimentale d'Utah, Etats-Unis, par James Dryden.

Quatre poules furent placées dans chaque loge. Les loges furent numérotées de 1 à 6. Les dispositions sont indiquées dans les lignes suivantes :

Loge.	Sans exercice.	
1.	Vieilles poules	Livournes brunes à crêtes roses.
2.	Poulettes de couvées tardives	
3.	Poulettes de couvées hâtives	
Loge.	**Avec exercice.**	
4.	Poulettes de couvées hâtives	
5.	Vieilles poules	
6.	Poulettes de couvées tardives	

Lorsque les expériences furent commencées, les vieilles poules étaient âgées de trois ou quatre ans. Les poulettes de " couvées hâtives " étaient âgées d'à peu près sept mois ; les poulettes de " couvées tardives " étaient âgées d'à peu près cinq mois et demi. Les sujets des loges nos 3 et 4 étaient de la même couvée et avaient été élevées dans les mêmes conditions. Les sujets des loges nos 2 et 6 étaient les uns et les autres d'une couvée plus tardive et avaient été élevés dans les mêmes conditions. Ils furent divisés également entre les deux loges, de sorte que lorsque l'expérience commença les sujets dans les loges correspondantes étaient aussi semblables entre eux qu'il était possible de les obtenir. Il faut aussi mentionner que ces Livournes dans les loges 1 à 6 inclusivement, étaient toutes de la même basse-cour, de sorte que leurs aptitudes prolifiques se rapprochaient plus que si elles avaient été obtenues de différents éleveurs.

Mode d'alimentation.

Les sujets dans toutes les loges furent soignés de la même manière, si ce n'est en ce qui regarde la quantité. La nourriture consistait en un mélange de deux parties de son et de farine grossière, et d'une partie de maïs et d'avoine hachés, donné le matin ; vers 10 heures, un peu de grain était donné ; puis du grain encore le soir. Les quantités et les sortes de grain varièrent suivant les périodes. Trois fois par semaine, excepté lorsque notre boucher ne pouvait pas nous en fournir, des os concassés et de la viande furent donnés. Les aliments verts consistaient en choux, une tête de chou étant tout le temps suspendue dans chaque loge jusque vers le 1er mars, après quoi, et jusqu'au temps où il fut possible de se procurer de l'herbe verte, des feuilles de luzerne coupées furent jetées dans les loges. Les grains soignés furent le blé, l'avoine, le maïs et l'orge. Le maïs fut soigné en petite quantité, et l'orge fut mise de côté après quelques semaines d'essai, parce que les poules ne l'aimaient pas ; de sorte qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte du tout de l'orge. Aucune préparation spéciale pour l'alimentation des volailles ou la production des œufs ne fut donnée. Aucun stimulant quelconque ne fut donné, si ce n'est de temps à autre, un peu de poivre de Cayenne dans le mélange du matin. On mit aussi du sel dans le mélange détrempé. En hiver des cendres de charbon furent mises à portée des poules,

ainsi qu'un peu de gravois. On ne leur donna pas d'écailles d'huîtres avant le milieu de l'été. L'idée dominante constamment gardée en vue fut de soigner de manière à déterminer la plus forte consommation possible des aliments appropriés.

Consommation et Cout des Aliments.

La quantité des différents aliments consommés dans l'année et leur coût sont donnés dans le tableau N° 2. Les poids indiqués donnent la consommation moyenne d'aliments par poule dans chaque loge. Un coq fut placé dans chaque loge à peu près un tiers de l'année, et la quantité totale d'aliments consommés fut divisée par $4\frac{1}{3}$, pour obtenir la moyenne par tête. Le coût des divers aliments est donné ci-après : *Boitte* de son $\frac{5}{14}$ de sou la livre ; blé, 70 sous le boisseau ; os $\frac{3}{4}$ de sou la livre ; avoine, 70 sous le quintal ; orge, 70 sous le quintal : maïs, 75 sous le quintal, choux, $\frac{1}{2}$ sou la livre. Le prix fixé pour le blé est plus élevé qu'il n'a éte à la Station agronomique depuis plusieurs années, et cela naturellement augmente considérablement le coût de la ration et le prix de revient des œufs en aliments. On remarquera que le blé forme l'élément le plus important de la ration. Ces Livournes consommèrent près d'un demi-boisseau par tête dans l'année. Les os, qui étaient un mélange d'os et de viande obtenus du boucher, furent donnés à manger aux poules d'un bout de l'année à l'autre. Dix livres et demie furent données aux Livournes, soit une moyenne de $3\frac{1}{4}$ onces par semaine par tête. Cette quantité, toutefois, varia à diverses saisons, comme on le verra en se reportant à la table des poids par semaines. Les aliments furent pesés avec soin tous les jours. Une balance Fairbanks fut employée, donnant jusqu'aux seizièmes d'once. Les poids, en conséquence, doivent être suffisamment exacts pour toute fin pratique. Bien entendu, il est possible que des erreurs aient été commises. Il n'est pas possible d'économiser tous les grains, et les os ne peuvent pas être consommés jusqu'à la dernière once.

La table indique le coût de l'alimentation calculé sur la base des prix cotés plus haut. La loge de Livournes N° 4, qui a fourni le meilleur rendement d'œufs, absorba pour 62 sous d'aliments par tête dans l'année.

TABLEAU N° 2.

Poids des Aliments par poule en livres, et leur Cout dans l'année.

Loge.	—	Boitte.	Blé.	Os.	Maïs.	Avoine.	Orge.	Lucerne.	Chou.	Coût.
	Sans exercice.									Sous.
1	Vieilles poules	10	$22\frac{1}{2}$	10	6	11	1	5	3	$53\frac{1}{4}$
2	Poulettes tardives	10	23	$10\frac{1}{2}$	6	13	$\frac{1}{2}$	$4\frac{1}{2}$	4	$56\frac{1}{4}$
3	Poulettes hâtives	10	25	$10\frac{1}{2}$	6	14	1	$4\frac{1}{2}$	7	$61\frac{1}{4}$
	Avec exercice.									
4	Poulettes hâtives	10	27	$10\frac{1}{2}$	$6\frac{1}{2}$	14	1	$4\frac{1}{2}$	4	62
5	Vieilles poules	10	27	$10\frac{1}{2}$	$6\frac{1}{2}$	14	1	$4\frac{1}{2}$	4	62
6	Poulettes tardives	10	27	$10\frac{1}{2}$	7	$14\frac{1}{2}$	1	$4\frac{1}{2}$	6	63

Sommaire des Résultats.

Le tableau suivant donne le coût de l'alimentation par poule par année, le nombre d'œufs pondus, la valeur marchande de ces œufs, le coût des aliments par douzaine d'œufs, et le profit pour cent sur le coût des aliments.

TABLEAU N° 3.

SOMMAIRE.

Loge.	—	Coût des aliments.	Nombre d'œufs pondus.	Valeur.	Coût des aliments par douz.	Profit pour cent sur les aliments.
	Sans exercice.	Sous.		$ sous.	Sous.	
1	Vieilles poules	53¼	64	0 56	9·9	5
2	Poulettes tardives	56¼	137½	1 32	4·9	135
3	Poulettes hâtives	61¼	157¾	1 68	4·6	174
	Avec exercice.					
4	Poulettes hâtives	62	181¾	1 88	4·1	203
5	Vieilles poules	62	106¾	1 00	6·9	61
6	Poulettes tardives	63	150¾	1 51	5·0	124

Vieilles Poules contre Poulettes.

Lorsqu'on en vient à comparer les *records* des vieilles poules et des poulettes, il n'est pas possible de contester que quels que soient les autres avantages que l'âge peut procurer, il n'augmente pas l'aptitude productive de la poule. La comparaison entre les rendements des loges 1 et 5 et ceux des loges 2, 3, 4 et 6 indique que le rendement des jeunes poules ou poulettes est à peu près cinq fois plus considérable que celui des vieilles poules. Non seulement les poules donnèrent-elles beaucoup moins d'œufs, mais les œufs rapportèrent moins la douzaine. Les œufs de vieille poule se vendirent en moyenne moins de 1 sou pièce tandis que ceux de poulettes, si on excepte ceux de la loge N° 2, se vendirent en moyenne plus de 1 sou pièce. L'explication en est que les poulettes pondirent une plus forte proportion de leurs œufs au commencement de l'hiver, lorsque les prix étaient élevés. Comme je l'ai déjà dit, les vieilles poules étaient âgées de trois ou quatre ans.

Il faut dire que les résultats de ces expériences ont été donnés par des poules tenues renfermées. Dans les mois d'hiver, durant une période de trois ou quatre mois, elles ne sont pas sorties du bâtiment. Les quatre poules avaient moins de huit pieds carrés de parcours à l'intérieur du bâtiment, et lorsque le coq se trouvait avec elles, encore moins.

TABLEAU N° 4.

COMPTE DES ŒUFS.

Loge.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Total.	Moyenne par poule.
1	....	....	......	6	38	54	59	27	14	21	12	.....	231	64
2	.....	....	15	28	57	79	80	67	63	76	60	25	550	137½
3	15	29	53	59	67	80	75	64	57	60	44	28	631	157¾
4	19	26	54	64	76	88	91	78	65	85	62	19	727	181¾
5	......	2	11	19	21	74	73	67	51	49	56	4	427	106¾
6	....	3	41	35	73	72	73	71	72	68	52	43*	603	150¾

* Les poules de la loge n° 6 pondirent huit œufs dans la dernière semaine de l'expérience, et ceux-là sont compris dans le nombre rapporté pour octobre.

Valeur des Œufs obtenus.

Le Tabeau N° 5 donne la valeur des œufs pondus chaque mois dans les différentes loges. Le prix moyen obtenu pour les œufs est indiqué au bas du tableau. Si nous prenons la Loge N° 4, août fut le meilleur mois ; pour 85 sous d'œufs furent pondus pendant ce mois ; les œufs se vendaient à ce moment 12 sous la douzaine. Le meilleur mois suivant fut janvier, pendant lequel pour 81 sous d'œufs furent produits, les œufs valant 18 sous la douzaine.

TABLEAU N° 5.

Valeur des Œufs en sous.

Loge.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août	Septembre.	Octobre.	Valeur totale.
													$ s.
1	.....	.....	...	.06	.32	.45	.50	.23	.12	.21	.14	.....	2 03
2	.....	....	.22	.29	.48	.66	.66	.56	.52	.76	.70	.42	5 27
3	.25	.60	.80	.62	.56	.67	.63	.53	.48	.60	.51	.47	6 72
4	.32	.54	.81	.66	.63	.73	.76	.65	.54	.85	.72	.32	7 53
5	......	.04	.17	.20	.18	.61	.61	.56	.42	.49	.65	.07	4 00
6	......	.06	.61	.36	.61	.60	.61	.60	.60	.68	.61	.72	6 06
*Prix des œufs	.20	.25	.18	.12½	.10	.10	.10	.10	.10	.12	.14	.20	

* Prix marchand la douzaine.

Les Poules profitables.

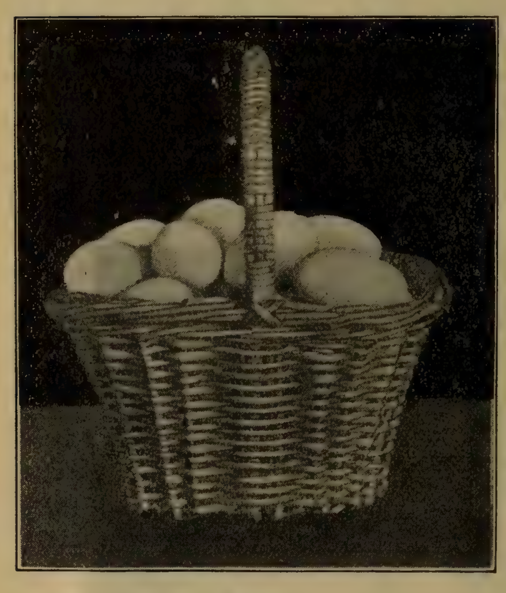
Par l'examen du Tableau N° 3, on verra que la seule réponse juste qu'on puisse donner à la question : "Y a-t-il profit à garder des poules?" c'est : "Ça dépend". Ça dépend de la nature et de la quantité des aliments consommés, du nombre d'œufs pondus et du prix des œufs au moment de leur production. L'assertion qu'il n'y a pas de profit à garder des poules serait sans doute véritable, si l'on ne considérait que le résultat fourni par la loge N° 1. La réponse ne serait pas satisfaisante, non plus, si l'on prenait la moyenne des résultats fournis par toutes les loges. Mais pour prouver qu'il n'y a pas de profit à garder des poules, il faudrait établir qu'il n'y a pas de profit à garder des poules d'après les meilleures méthodes. Le résultat fourni par les poules de la loge N° 4, la loge par excellence du groupe, est le seul qui doive être pris en considération. Nous voyons que pour 62 sous d'aliments, cette loge produisit pour $1.88 d'œufs, soit un profit de $1.26 pour une dépense de 62 sous. Bien entendu, ces résultats varieront suivant le coût des aliments et le prix des œufs. Le rendement en argent peut être calculé dans un endroit quelconque, du moment que l'on connaît la moyenne de la consommation d'aliments et le rendement en œufs.



FIG. 1.

On peut ajouter que si la loge n° 4 a été la loge par excellence et a donné un très bon résultat, ce résultat ne représente en aucune manière la limite de productivité. C'était là notre première expérience. Le local était nouveau pour les poules au début

de l'expérience, et bien que les poules des loges n°s 3 et 4 fussent dans la période de ponte, elles cessèrent de pondre pour un temps dès qu'on les changea de logis. Le 13 octobre, les poulettes de la loge n° 4 pondirent leur dernier œuf, de sorte que leur "record" de production fut accompli en 11 mois. Elles avaient commencé à pondre un mois, au moins, auparavant, lorsque l'expérience fut commencée. Si l'expérience avait été commencée un mois plus tôt pour se terminer un mois plus tôt, le nombre d'œufs pondus par les poules de la loge n° 4 aurait sans doute été à 200.



La figure 1 représente le profit pour cent obtenu de poulettes, et la figure n° 2 le profit obtenu de vieilles poules.

FIG. 2.

ŒUFS FRAIS EN HIVER.

Le Choix, le Soin, l'Alimentation et le Logement nécessaires pour la production des Œufs en Hiver.

Par A.-G. Gilbert, Régisseur de la Basse-cour, Ferme expérimentale, Ottawa.

Les œufs frais-pondus en hiver rapportent de forts prix dans les grandes villes du Canada. C'est à cette période de l'année que les cultivateurs doivent s'efforcer d'en avoir à vendre. Les courtes indications qui suivent les mettront à même d'y arriver.

Choix des Pondeuses.

Les pondeuses doivent être en bonne santé et prolifiques. Ne gardez pas de pondeuses âgée de plus de deux ans. Les poules plus âgées muent plus tard, et on ne peut pas s'attendre, en conséquence, à ce qu'elles se mettent à pondre aussi de bonne heure qu'il serait à souhaiter dans la saison des hauts prix. La ponte d'hiver devrait commencer en novembre, auquel temps, si le soin et l'alimentation ont été convenables, les poules auront passé la période de la mue et seront entrées dans leurs quartiers d'hiver

en excellente condition. La période de la mue, qui est réellement une saison morte, peut être abrégée en donnant aux poules leur liberté dans les champs, où ils trouveront du trèfle, de l'herbe et des insectes. Il sera bon, à cette époque, de leur donner à manger de la viande et des os concassés en quantité raisonnable. Antérieurement à la mue et durant la mue, tous les coqs doivent être tenus séparés des poules.

Les poulettes écloses en avril et mai donnent les meilleurs résultats. Les poulettes de couvées plus tardives ne semblent pas prospérer aussi bien. Des observations sérieuses poursuivies pendant plusieurs années ont amené à cette conclusion. Une poulette à croissance rapide est requise, laquelle se mettra à pondre lorsque les œufs frais pondus se font rares. Les poules d'un an et celles entre cet âge et la deuxième année donneront les œufs les plus gros. Il n'est pas question ici de l'incubation artificielle ni de l'élevage de "poules au pot" hâtives, lesquelles commencent à devenir tellement en vogue.

Les Meilleures races pour les Cultivateurs.

Les meilleures poules pour les cultivateurs au point de vue de la production de la viande et des œufs, sont les *Plymouth-Rocks* les *Wyandottes*, les *Langshan* et les *Brahmas* claires. Pour les œufs seulement, les meilleures sont les *Livournes* les *Minorques*, les *Andalouses* et les *Ambourgs* mouchetées. Quelques croisées des races pures sont d'excellentes pondeuses.

Rations pour la Production des Œufs.

La cultivateur doit s'appliquer à utiliser autant qu'il est possible des déchets de la ferme et de la maison pour la production des œufs. Tout en donnant aux poules des aliments propres à la formation de la substance de l'œuf, il ne doit pas oublier de lui fournir les éléments nécessaires pour la formation de l'écaille. Il doit se rappeler que tant que la poule est libre, elle se procure tous les éléments nécessaires pour la formation de l'œuf et de l'écaille, et qu'elle se procure aussi le gravier au moyen duquel elle broye les aliments. Les os verts concassés forment une des rations les moins chères et les plus effectives. Lorsqu'on ne peut obtenir d'os concassés, les déchets de la table de la salle à manger et de la cuisine peuvent être mis en une "boitte" avec de la farine grossière ou du son, tel que décrit plus loin. Tous les déchets de légumes peuvent être utilisés de cette manière. Les trois grands facteurs de la production des œufs en hiver sont les os concassés ou la viande, quelque forme d'aliments verts, trèfle ou racines, et l'exercice. Les rations suivantes sont faciles à combiner, peu dispendieuses et effectives.

Ration du Matin.

Une "boitte" composée des grains moulus qui sont en plus grande abondance sur la ferme, mêlés de légumes bouillis, telles que pelures de pommes de terre, navets, carottes, betteraves invendables, etc. Faites bouillir et mêlez-les à l'état de fragments. N'en donnez que juste la quantité pour les rassasier, pas assez pour qu'elles se gorgent. S'il est possible de se procurer des os concassés, donnez-leur en trois matins par semaine dans la proportion de 1 livre par seize poules. Du foin de trèfle blanc ou rouge se trouve généralement en abondance sur les fermes ; coupé en morceaux de un quart de pouce et passé à la vapeur, il peut être mélangé à la "boitte" avec grand avantage. Quelques pincées de sel et un peu de poivre noir de temps en temps peuvent être ajoutés parfois à la "boitte" du matin en la faisant. Le poivre rouge est trop stimulant et sujet à déterminer l'inflammation de l'oviduc. Ne leur donnez pas à manger d'aliments sales, et n'en laissez pas traîner à sûrir. La meilleure manière de soigner la "boitte" ou les os concassés c'est dans une auge de deux pouces et demi de largeur, clouée au logement à environ huit ou dix pouces de terre. Les poules seront de cette manière empêchées de fouler les aliments et de les salir. Si des os concassées sont donnés pour ration du matin, quelques poignées d'avoine ou de blé pourront immédiatement après être répandues dans la paille sur le plancher pour donner de l'exercice aux poules à la recherche du grain.

Ration du Midi.

Deux ou trois poignées de grain peuvent être jetées sur la paille du plancher pour garder les poules en exercice. Des betteraves à sucre ou fourragères, des navets ou autres racines de quelque sorte doivent être à portée constamment.

Ration de l'Après-Midi.

La Ration de l'après-midi doit se composer d'une quantité libérale de bon grain et elle doit être distribuée assez de bonne heure pour donner le temps aux pondeuses de bien gratter pour trouver les grains. Le but en donnant une ration généreuse à ce moment, c'est d'envoyer les pondeuses au juchoir la fale pleine, de manière à leur faire traverser sans souffrance la longue nuit de jeûne. Le blé, le sarrasin et l'orge sont tous de bons aliments. Lorsqu'on donne de l'orge, elle doit être mêlée de blé ou d'autre grain, ou donnée alternativement avec d'autre grain ; soignée seule, elle est trop engraissante. Le maïs peut être donné avec avantage en temps froid aux poules des races méditerranéennes, mais en petite quantité, si on en donne du tout, aux poules asiatiques ou américaines.

Autres Points essentiels.

Gravier.—Peut être donné sous forme de gravois, de faïence cassée en très petits morceaux, d'écailles d'huîtres concassées, etc., c'est d'une absolue nécessité.

Chaux.—Ecailles d'huîtres, plâtres, os concassés ou coupés, ce sont autant de formes sous lesquelles la chaux peut être fournie.

Le Bain de poussière.—Le bain de poussière peut consister en une boîte plate, peu profonde. Elle peut être emplie de sable sec mêlé de poussier de charbon ou de cendres de bois mou, de poussière des chemins, etc., etc. C'est un point important, car par son moyen, les poules se défendent des poux. Si c'est possible placez-le là où les rayons du soleil peuvent l'atteindre.

Eau à boire.—Il est important que les poules aient beaucoup d'eau pure à boire. La meilleure manière de la donner, est dans un vase ou fontaine à bec étroit, de manière à empêcher les poules de plonger leurs barbillons dans l'eau. Dans les temps froids, l'eau devrait être attiédie.

Exercice.

Un des trois grands facteurs dans la production des œufs en hiver, c'est l'exercice. Une bonne manière c'est de suspendre un chou ou un morceau de viande crue et dure, à deux pieds et demi ou trois pieds du sol, de manière que les poules soient forcées de sauter pour y atteindre. Jeter le grain entier dans la balle, la paille, les feuilles sèches ou autre litière sur le plancher est un procédé populaire, et il est effectif, pour amener les poules à se donner de l'exercice. Plus la paille est coupée courte, mieux elle dissimulera le grain. Une poule pondeuse est généralement la plus occupée.

Le Poulailler.

Le poulailler doit être construit de telle façon que le compartiment où les poules passent la journée soit exposé au midi. Dans le mur du côté sud doit être placée une grande fenêtre pour laisser entrer autant de lumière et de chaleur que possible. Dans les parties les plus froides du Canada, ce châssis doit être double La division intérieure doit être telle que le nettoyage de la plate-forme, la cueillette des œufs, la distribution de l'eau, de la " boitte " et des os concassés puisse se faire en suivant un passage latéral. L'expérience a fait voir que le moins les pondeuses sont dérangées, le mieux c'est. Les nids doivent être placés sous la plate-forme. Cela permettra à la fois de les garder à l'écart et dans l'obscurité, et aussi de les atteindre par le passage dont j'ai parlé, pour la collecte des œufs, le nettoyage, etc. Si les circonstances ne permettent pas de placer les nids sous la plate-forme, ils doivent être placés à l'écart. Des nids placés à l'écart et dans une demi-obscurité ont pour effet de détourner les poules de la tendance à dévorer

leurs œufs. Dans le poulailler, il doit y avoir le bain de poussière, l'auge étroite, la fontaine à boire, la petite boîte à gravier, chaux, etc., mentionnés en parlant des choses essentielles. Le poulailler peut être divisé en loges, allouant au moins cinq pieds carrés de surface par sujet, et même davantage, dans la mesure que les circonstances le permettent. Les volailles prospèrent mieux lorsqu'elles sont réparties en petites colonies de 15, 20 et 25. Il vaut mieux diviser une basse-cour considérable en plusieurs loges que de laisser un grand nombre de volailles sur le même parcours. Durant la saison de la mue, les poules peuvent être laissées toutes ensemble, les coqs ayant été au préalable séparés d'elles comme il a déjà été dit. Un plancher de bois sera le meilleur pour cette raison qu'il restera sec, tandis qu'un fond de terre, une fois mouillé, peut rester ainsi tout l'hiver.

Propreté.

Le poulailler doit être gardé scrupuleusement net et débarrassé de vermine. Les déjections ont de la valeur et doivent être compostées. La paille dans les nids doit être changée fréquemment et si les nids sont disposés de manière à ce qu'on puisse y atteindre par le passage extérieur, cela peut être fait promptement et facilement. Par l'emploi libéral de l'eau de chaux au printemps et à l'automne, et l'application fréquente d'huile de charbon sur les perchoirs, les plates-formes, les nids et les murs, l'infection des poux sera empêchée.

Défauts.

Si le poulailler est construit convenablement de manière que les nids soient obscurcis, à l'écart et en nombre suffisant, et les rations bien composées et mélangées, les défauts qui consistent à dévorer les œufs ou arracher les plumes seront prévenus, et dans ces cas, il vaut beaucoup mieux prévenir que tenter de guérir.

Intelligence et Persévérance.

Dans la production des œufs en hiver, comme dans toutes les branches du travail agricole, une administration intelligente, l'énergie et la persévérance sont nécessaires. Les prix qu'il est possible d'obtenir sont assez élevés pour que cela vaille la peine de prendre les mesures pour arriver à avoir les œufs, et cela peut être fait en suivant les indications données plus haut.

Ce que demande le Marché anglais.

Le marché anglais préfère :—

1° De gros œufs pesant sept à la livre ;

2° Des œufs de bonne saveur, d'apparence nette et bien empaquetés.

Quant à la dernière condition, l'expéditeur peut y voir, mais c'est au cultivateur seul qu'il appartient de placer des œufs de bonne taille et de bon goût en chambre froide, ou entre les mains de l'expéditeur. Pour obtenir de gros œufs, il faut garder les poules de races à gros œufs ; quant à la saveur, elle est obtenue au moyen d'une alimentation convenable, en recourant à l'emmagasinage au froid, ou en vendant sur le champ seulement des œufs absolument frais.

Races pondeuses à gros œufs.—Les Minorques noires, les Andalouses et quelques familles de Livournes blanches et de Brahmas claires pondent des œufs qui pèsent jusqu'à six ou sept la livre.

Faites la cueillette des œufs deux fois par jour.—Les œufs frais-pondus doivent être recueillis deux fois par jour. Une fois recueillis, ils doivent être gardés dans une dépense ou une cave fraîche et à bonne odeur.

Les coqs doivent être séparés des pondeuses.—Le coq doit être séparé des pondeuses d'hiver. En se nourrissant des rations stimulantes nécessitées pour la production des œufs, il deviendrait tellement gras, qu'il serait inutile comme reproducteur. Il doit être tenu à part, et accouplé le printemps de bonne heure à quelques poules choisies, en vue de la reproduction. Sept, neuf ou onze poules sont bien assez pour une loge d'élevage.

VOLAILLES.

La valeur des importations de volailles et de gibiers en Grande-Bretagne dans l'année terminée le 31 décembre 1896, à provenance de divers pays, est donnée dans le tableau ci-après :—

Provenance.	Valeur.
Canada	$ 30,504
Autres possessions britanniques	25,472
Etats-Unis	92,564
Russie	698,775
Norvège	31,901
Danemark	59,728
Allemagne	102,049
Hollande	208,147
Belgique	697,821
France	1,474,122
Egypte	10,561
Autres pays étrangers	1,682
Total	$ 3,433,326

Jusqu'à tout récemment ça été la pratique du commerce britannique que chaque maison se chargeât spécialement de la distribution des produits d'un pays en particulier. La pratique devient plus générale pour chaque maison de se charger de la distribution des volailles des différents pays. Le résultat sera que les volailles de la meilleure qualité et dans le meilleur état arriveront rapidement à la meilleure catégorie de consommateurs. Les volailles ne sont pas entrées dans la consommation ordinaire au même degré que le bœuf, le mouton ou le lard fumé. Le prix était relativement beaucoup plus élevé. Lorsque les dindes du Canada seront connus en Grande-Bretagne et pourront être obtenus là aux prix raisonnables auxquels ils peuvent être vendus en laissant un profit aux producteurs canadiens, ils seront sans doute l'objet d'une demande sans cesse grandissante. Autrefois, il n'était possible de se procurer des dindes que de novembre à mars ; aujourd'hui, par suite des facilités fournies par les entrepôts froids, ils figurent sur les menus de presque tous les hôtels dans toutes les semaines de l'année. Bien que après mars, on ne les trouve pas aussi généralement sur les tables des particuliers, il se développera sans doute une demande grandissante à une époque de l'année considérée autrefois hors de saison.

Engraissement des Dindes.

Règle générale, les dindes du Nord de la France et de beaucoup de comtés d'Angleterre sont engraissés plus complètement que les dindes du Canada. La pratique dans ces endroits, c'est de soigner les dindes avec une attention particulière pendant les trois semaines qui précèdent l'abatage. Pendant la période d'engraissement, les dindes gagneront en poids plus rapidement et donneront une meilleure qualité de viande s'ils sont tenus dans de grands hangars. Ces hangars peuvent être fermés sur le devant au moyen d'un réseau en fil de fer, car il faut aux dindes beaucoup de lumière et d'air frais. Dix pieds carrés de surface seront suffisants pour dix dindes. Ces hangars doivent être pourvus de perchoirs faits de pièces de bois légèrement arrondies sur le dessus, large d'à peu près trois pouces et placées à trois pieds de terre. Ces perchoirs peuvent être enlevés dans le jour.

Le hangar doit être tenu net. Une quantité de gravier grossier et de sable doit y être placé. La paille sur le plancher doit être renouvelée fréquemment.

Un mélange composé d'orge, de blé, et de sarrasin moulu forme un excellent aliment. Il doit être donné sous forme de pâte détrempée dans le lait écrémé, sûr ou doux. Quelques éleveurs préfèrent donner le lait sûr. Cette "boitte" doit être donnée le matin et aussi l'après-midi. Durant la période d'engraissement, il n'est pas profitable de donner du grain entier, à moins de le faire bouillir et passer à la vapeur jusqu'à ce qu'il soit devenu très mou.

Agriculture et Industrie laitière.

Durant les dix derniers jours de la période d'engraissement, il est bon d'ajouter à peu près une demi-once de graisse par dinde à la pâtée d'engraissement. Cela donne à la chair une saveur et une délicatesse exquises. Le maïs, dit-on, a pour effet de donner à la chair une teinte jaune, très apparente dans les parties grasses de la volaille

Le lait comme aliment a pour effet de blanchir la chair, ce qui est désirable. Une alimentation régulière en la manière indiquée donnera des volailes ayant de fortes quantités de bonne viande sur les parties les plus recherchées. Les nourrisseurs français ajoutent à peu près un tiers d'once de sel par pinte dans l'eau qui sert à la préparation des aliments.

Afin de mettre au jour les renseignements que j'avais recueillis à diverses sources, supplémentés de rapports reçus du Haut-Commissaire à Londres et d'entrevues obtenues et de communications reçues d'importateurs de volailles que je rencontrai en Grande-Bretagne, le bulletin suivant fut publié à la fin d'octobre 1896. Il est aujourd'hui développé par l'addition de gravures.

APPRÊTAGE, EMBALLAGE ET EXPÉDITION DE LA VOLAILLE POUR LES MARCHÉS BRITANNIQUES.

L'exportation en Grande-Bretagne de dindes du Canada est encore à l'état d'expérience. La plupart des envois faits jusqu'à ce jour ont été des tentatives d'occasion et non des opérations ordinaires du commerce. Un importateur de volaille en Grande-Bretagne s'exprime ainsi : "Le premier venu se croit propre à faire l'emballage et "l'expédition de la volaille ; or, autant qu'aucune autre denrée alimentaire, elle exige "d'habiles manipulations que l'expérience seule fait connaître." Il sera prudent de ne faire au début que des envois expérimentaux sur une petite échelle, de bonne heure dans la saison, ouvrant ainsi un commerce susceptible d'être développé si on les trouve profitable.

Si les dindes sont préparés, emballés et expédiés de manière à satisfaire aux exigences des marchés britanniques, ils seront assurément en grande demande et obtiendront les mêmes prix que les dindes importés de France et autres pays du Continent. Les prix varient d'une année à l'autre, et de même, à différentes époques de l'année. En gros, l'échelle des prix est de 5 *pence* (10 sous) à 9 *pence* (18 sous), par livre, pour les dindes de plus belle qualité et en meilleure condition.

Temps auquel faire les Envois.

La demande est généralement active depuis le 1er décembre jusqu'au 1er mars. L'arrivage des volailles sur le marché britannique est aujourd'hui beaucoup moins affecté qu'autrefois par l'état de la température. Des constructions frigorifiques dans les différentes villes de la Grande-Bretagne permettent aux consignataires de prévenir la détérioration du produit provenant de la hausse de la température au moment de l'arrivée.

Vers le temps de Noël, les gros dindons sont payés plus cher la livre que les petits. Les dindons les plus gros doivent être vendus avant Noël. Les dindes sont en demande jusqu'en mars.

Plumés ou en Plume.

Les importateurs ne sont pas tous d'accord sur la question de savoir si les dindes doivent être plumés ou envoyés en plume. Ceux qui ont reçu des dindes en plume rapportent que lorsqu'ils ont été convenablement apprêtés, refroidis et emballés, ils sont arrivés en excellente condition et ont rapporté des prix satisfaisants. D'un autre côté, la plupart des importateurs recommandent que les dindes soient plumés et mis en chambre froide, mais non pas congelés. Sur les marchés de Londres, en particulier, comme le disait un des négociants, "Les dindes en plume sont choses du passé."

Les indications contenues dans les passages qui vont suivre ont été préparées dans le but de fournir aux cultivateurs et à ceux qui se proposent d'exporter des volailles les renseignements nécessaires.

DINDES À EXPÉDIER PLUMÉS.

1. Vingt-quatre heures à l'avance, ne donnez pas à manger aux volailles, pour que la fale et les intestins soient vides au moment de l'abatage.

La fermentation des aliments dans la fale et les intestins gâterait la chair. On rapporte des cas de dindes expédiés en Angleterre la fale remplie de blé-d'Inde. Ils



Fig. 1.

La Figure 1 indique comment le dinde doit être tenu avant de l'étirer.

étaient décomposés au point d'être impropres à l'alimentation de l'homme, et il en résulta une perte sèche.

2. Donnez-leur à boire une petite quantité d'eau juste avant l'abatage.

Il faut que les volailles soient tenues tranquilles. Les marchands disent que si les volailles sont effrayées ou excitées, la chair ne se conservera pas bien, et la qualité en sera médiocre.

3. Abattez-les en leur "tordant le cou", et non pas en les saignant au moyen d'une lame ou d'une pointe.

Un négociant assure que le mode le plus aisé et le meilleur d'abatage est par la dislocation du cou. Ce mode est généralement usité par les nourrisseurs de volailles de la Grande-Bretagne et du Continent. Voici comment on procède :

Saisissez, de la main gauche, les pattes, et, de la main droite, la tête, de la volaille, le dos de celle-ci restant dans sa position naturelle, et le sommet de la tête tenant dans le creux de la main. Maintenez les pattes de la volaille sur votre hanche gauche, et sa tête sur votre jambe droite ou votre genou droit. Dans cette position tirez sur la tête en même temps que vous la ployez en arrière, de manière à séparer la tête de l'épine dorsale. Dès que la tête est séparée du cou, la volaille est morte. Elle peut s'agiter convulsivement quelque temps, mais cela ne doit pas retarder la plumée, qui doit être faite sur le champ.

4. Le Procédé de Norfolk pour l'abatage des dindes est recommandé.

Voici en quoi il consiste : le sujet est suspendu par les pattes, les ailes étant recroisées pour empêcher les ébats. Puis on lui applique un coup sec sur le derrière de la tête au moyen d'un gros bâton, ce qui lui fait perdre connaissance. Le couteau est ensuite inséré dans le palais de manière à percer le palais sur toute sa longueur. Le sujet est tenu suspendu par les pattes quelques minutes afin de laisser le sang s'écouler.

5. Plumez sans retard pendant que la volaille est encore chaude.

La plume doit être laissée sur le cou jusqu'à trois pouces du sommet de la tête, et quelques plumes doivent être laissées sur la queue et à l'extrémité des ailes. Ne déchirez pas la peau en plumant, et ne plongez jamais la volaille dans l'eau.

6. Enlevez les intestins par l'arrière.

Il faut avoir soin de ne pas rompre le fiel. Tout le reste peut être laissé à l'intérieur.

7. Repliez les ailes sur le dos de la volaille.

Une corde, laquelle, toutefois, ne doit pas faire le tour du corps, peut être employée pour les tenir en place.

8. Aussitôt les plumes enlevées, suspendez la volaille par les pattes pour qu'elle refroidisse.

Ne la posez pas à plat et ne la suspendez pas par la tête. Le sang doit s'en aller dans la tête et se coaguler là. Un négociant dit : " Placez la volaille sur la poitrine, sur une planche à cet effet, rentrant le croupion à l'égalité, de manière à faire une pièce carrée, et **laissant la tête pendre**, jusqu'à ce que le corps se soit affermi, et la volaille gardera toujours une apparence potelée."

9. La propreté est de rigueur.

Les pieds et les pattes des volailles doivent être nets également.

10. Les volailles doivent être complètement refroidies (pas gelées) **et elles doivent être froides de part en part avant d'être mises dans les emballages.**

11. Les boîtes doivent être basses, assez profondes seulement pour contenir un rang de volailles.

On recommande une caisse de six pieds de long, par vingt pouces de largeur et sept à onze pouces de profondeur. Le dessus, le fond et les côtés peuvent être en bois d'un demi-pouce d'épaisseur, les extrémités et la pièce transversale au milieu ayant un pouce d'épaisseur.



Fig. 2.

La figure 2 montre comment les ailes sont repliées sur le dos. Voir aussi les figures 3 et 4.

D'après les renseignements les plus récents obtenus de la Grande-Bretagne, les marchands de volailles préfèrent que les dindes ne retiennent qu'environ huit plumes comme ornements au bout de chaque aile, et aussi que le croupion porte moins de plumes que ne l'indiquela gravure.



Fig. 3.

Fig. 4.

La figure 3 montre le dos du dinde, une aile repliée en position. L'autre aile devra être repliée de la même manière.

La figure 4 indique la face ventrale du dinde, une aile repliée en position.



Fig. 5.



Fig. 6.

La figure 5 montre l'oiseau sur le dos la tête repliée sur une aile. La tête ne doit pas être poussée sous l'aile, si ce n'est à l'étalage chez le détaillant.

La figure 6 est une vue de côté du dinde prêt à être livré au client.

12. Ne mettez dans une boîte que des sujets ayant à peu près le même poids, la variation ne dépassant pas deux livres.

Le sujet le plus léger ne devrait en aucun cas rester en deçà du plus petit chiffre indiqué sur la boîte, ni le sujet le plus pesant excéder le chiffre le plus fort.

13. Que les sujets mâles et femelles soient emballés séparément.

14. Que les boîtes soient marquées aux deux bouts clairement.

Les marques dans le coin gauche supérieur de l'extrémité doivent indiquer le nombre des volailles, et si ce sont des mâles ou des femelles.

Les marques dans le coin droit supérieur de l'extrémité doivent indiquer le poids des sujets séparément, le poids total, le poids de la boîte, et le poids net des volailles. Par exemple :—

12 T., Cocks

	10 to 12	lbs.
Gross weight	156	"
Tare	24	"
Net	132	"

T. Figure pour dindes ;
F. Pour poules ;
G. Pour oies ;
D. Pour canards.

15. Que chaque pièce soit enveloppée proprement dans du papier.

La tête de chaque volaille doit être bien enveloppée dans du papier épais pour absorber tout écoulement de sang.

16. Epandez une petite quantité de pâte de bois (pulpe) sur le fond de la boîte.

Si la pulpe ne peut être obtenue, mettez une petite quantité de paille au fond de la boîte. La paille doit être tenue sèche et nette.

17. Mettez du papier au-dessous des volailles et sur elles, pour les garder nettes.

Une petite quantité de pâte de bois, ou de paille sèche et nette, pourra être placée sur le dessus, juste sous le couvert.

18. Emballez les volailles, le dos tourné en bas, la tête sur un côté.

19. Mettez de douze à vingt-quatre pièces dans chaque boîte.

Chaque caisse doit être bien emplie, afin d'éviter tout dommage résultant de chocs à l'intérieur de la boîte pendant le voyage.

20. Les indications qui précèdent s'appliquent seulement **à des volailles qui seront gardées froides sans interruption.** Il ne serait pas prudent de les expédier comme on fait des marchandises ordinaires.

21. N'exportez pas de volailles vieilles, coriaces.

22. Chaque volaille doit présenter une bonne poitrine, dodue, blanche et large.



Fig. 7.

La figure 7 montre comment le dinde peut étre suspendu par la tête dans la boutique du détaillant. Il ne doit jamais être suspendu par la tête dans les 24 heures qui suivent l'abatage.

Dindes expédiés en Plume,

Quelques importateurs en Grande-Bretagne continuent à dire du bien des dindes reçus par eux en plume.

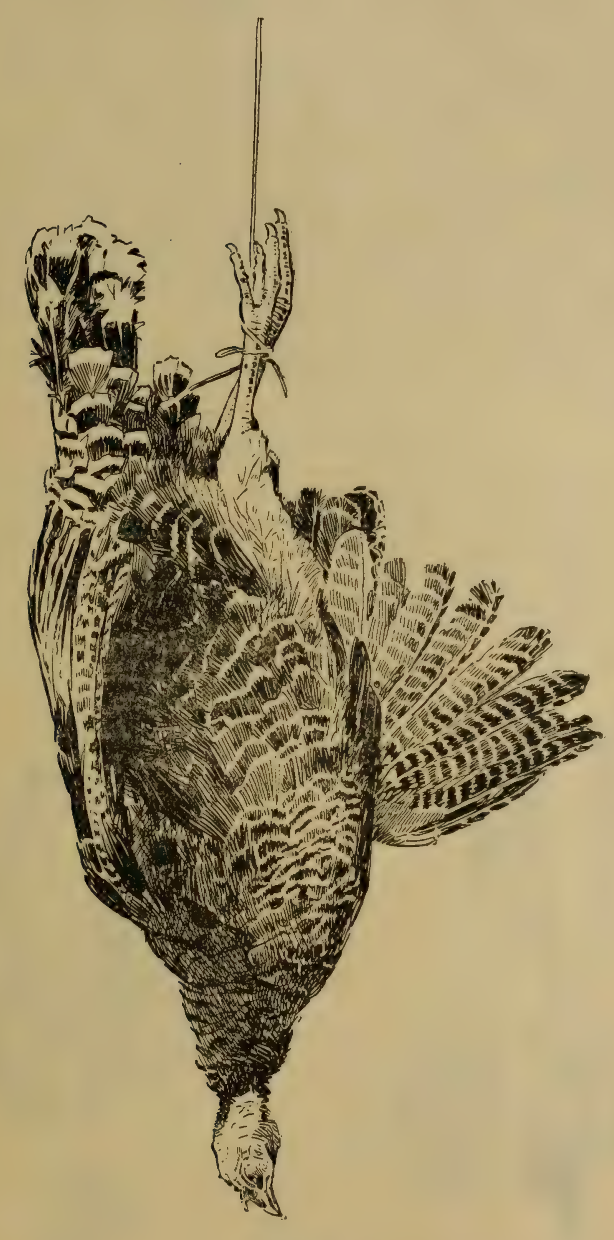


Fig. 8.

La figure 8 montre un dinde en plume, parfaitement refroidi et prêt à empaqueter, s'il doit être expédié en plume.

Les indications suivantes conviennent à ce mode d'expédition :—

23. Vingt-quatre heures à l'avance les volailles devront être privées de nourriture, et toutes les autres indications au sujet de la tranquillité qu'il faut laisser aux volailles et à la propreté dans l'apprêtage, sont également applicables et d'importance ici.

24. Pour tuer la volaille, suspendez-la par les pattes ; au moyen d'une lame aiguisée, pratiquez une incision dans le palais de la bouche. L'incision doit être faite en longueur, en travers et assez profonde pour atteindre le cerveau. On prétend que ce mode d'abatage ne cause pas de douleur, et aucune mutilation n'apparaît au dehors. Il faut avoir soin que les plumes ne soient pas maculées par le sang qui coule.

25. La tête doit être enveloppée de papier épais pour empêcher qu'elle ne paraisse terne et endommagée

26. Aussitôt après l'abatage, les volailles devront être suspendues par les pattes et laissées à se refroidir complètement avant l'emballage. Les volailles ainsi apprêtées, ne doivent pas être vidées. Une fois qu'elles sont refroidies de part en part, elles doivent être mises dans des barils ou boîtes hermétiquement fermées.

27. La tête ne doit pas être mise sous l'aile, mais doit être repliée sur le milieu du dos, où se trouve la moindre épaisseur de chair.

28. Les volailles doivent être assorties d'après la taille, et les boîtes doivent porter aux extrémités l'indication du nombre de pièces, si ce sont des mâles ou des femelles, et les poids extrêmes.

Oies et Canards.



Fig. 9.

La figure 9 indique un canard prêt à être mis en emballage.

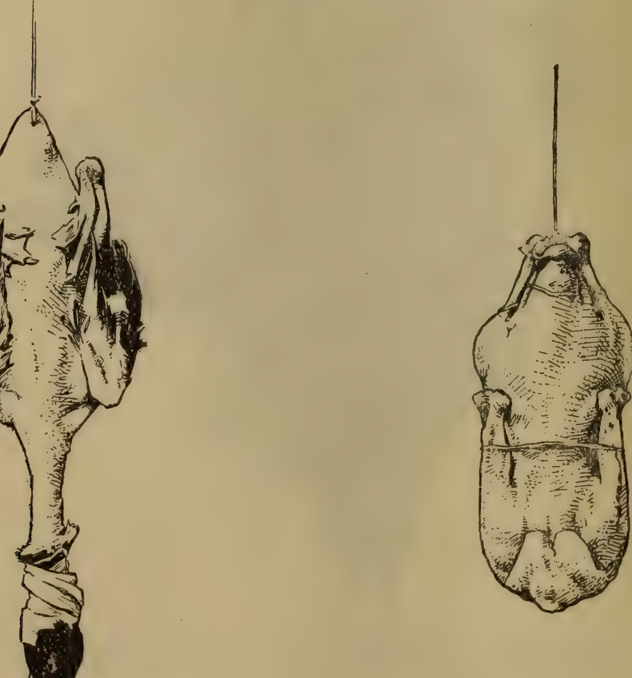


Fig. 10.

La figure 10 indique une vue dorsale d'une oie préparée et prête à être mise en emballage.

Les oies sont en demande en Grande-Bretagne pour une plus longue période de temps après Noël que ce n'est généralement le cas sur les marchés de ce côté-ci de l'Atlantique. Il n'est pas probable qu'un commerce profitable de quelque importance puisse être fait de cette denrée dans un avenir prochain. L'approvisionnement de canards, poulets et poules en Canada n'égale pas la demande du marché domestique.

Pour les envois expérimentaux d'oies et de canards, les indications ci-après doivent être suivies :—

29. Vingt-quatre heures avant l'abatage, les oies et les canards doivent être privés de nourriture.

30. Ils sont abattus au moyen d'une incision sur le palais. Cette incision doit être pratiquée sur la longueur, en travers, et assez profondément pour atteindre le cerveau.

31. Toutes les plumes doivent être enlevées à l'exception de celles à l'extrémité des ailes. Ils ne doivent en aucun cas être plongés dans l'eau, et le duvet peut être laissé.

32. Il n'est pas nécessaire de les vider.

33. Environ dix pièces peuvent être mises dans une boîte. Les sujets de petite taille doivent être rejetés ; les oies qui n'atteignent pas neuf livres sont mis de côté. Les plus vendables sont ceux de 10 à 12 livres.

Poulets et Poules.

On recommande de les préparer de la même manière que les dindes qu'on envoie plumées.

L'abatage peut être opéré au moyen de la dislocation du cou, ou de la manière suivante :—Un couteau à la lame étroite et longue, aiguisée sur les deux côtés, est ce qu'il y a de mieux. La volaille, les pattes attachées, est placée sur le dos, le bec est ouvert de la main gauche, et la pointe du couteau est introduite dans la rainure du palais ; une incision profonde est pratiquée dans le cerveau, l'incisant dans toute sa longueur. La volaille doit être suspendue quelques minutes pour permettre au sang de s'écouler. Puis la plumée doit se faire sur le champ. Les ailes doivent être repliées sous le dos, et les pattes repliées également.



Fig. 11.

La figure 11 est une vue dorsale d'une poule prête à être mise en emballage.



Fig. 12.

La figure 12 est une vue ventrale d'une poule, la tête repliée sous l'aile.

VOLAILLES DE CHOIX.

Comment les Cultivateurs peuvent les produire. Les Races les mieux adaptées à la production de volailles de choix. Comment les élever, les engraisser, les abattre, les plumer et les préparer.

(*Par A.-G. Gilbert.*)

Pour les envois en chambre froide à destination de la Grande-Bretagne, des volailles et des œufs de choix sont nécessaires. Des volailles de qualité supérieure sont aussi en demande dans les grandes villes du Canada. Le terme volaille comprend les dindes, les oies et les canards.

Pour la production de volailles de choix il est nécessaire que :

1° Nos cultivateurs élèvent ces volailles qui livrent les sujets de choix de plus belle taille.

2° Qu'ils soient parfaitement au courant des meilleurs procédés d'élevage, d'engraissement, d'abatage et de préparation des volailles pour expédition sur les marchés éloignés ou pour consommation domestique.

En tenant compte des indications suivantes, brièvement exposées, nos cultivateurs seront mis à même de se conformer aux conditions indiquées.

POULES.

Races les plus aptes à livrer des Sujets de choix.

Les races suivantes fourniront le développement le plus rapide de viande, savoir, *Dorkings* colorés ou gris, *Plymouth-Rocks* mouchetés ou blancs, les *Wyandottes* argentés, blancs ou dorés, *Indian Games*.

Croisés.—De grosses volailles sont aussi obtenues en croisant le coq *Plymouth-Rock* et la poule *Dorking* colorée ; le coq *Indian Game* et la poule *Plymouth-Rock* ; le *Brahma* claire et la *Wyandotte* blanche, ou inversement ; le *Minorque* noir et les *Plymouth-Rocks* ; et beaucoup de croisés d'*Indian Game* avec les grandes races à fort développement en viande.

Il est de première importance que les sujets reproducteurs viennent de parents vigoureux et robustes.

Les jeunes coqs des races pures nommées plus haut devront peser au moins quatre livres à l'âge de quatre mois.

Comment hater le Développement des Poulets.

Afin d'obtenir le développement de viande voulu, il est nécessaire que les poulets soient bien soignés et bien nourris à partir de leur éclosion. Il ne faut pas perdre de vue qu'un poulet dont la croissance est arrêtée dans les cinq premières semaines de sa vie, ne fera jamais une volaille de fort poids pour le marché.

Une fois éclos, il faut laisser les poussins dans le nid vingt-quatre heures, pendant lequel temps ils n'ont pas besoin de nourriture. Lorsqu'on les enlève, en même temps que la mère, ce sera pour les placer dans une cage, si la température est favorable, au grand air sur l'herbe. Si on les laisse à l'intérieur, il est indispensable que les poussins soient sur un fond de terre sèche ou de sable, sans quoi ils ne pourront pas se tenir debout (*go off their legs.*) Leur première nourriture devra consister en miettes de pain sèches, de pain rassis trempé dans le lait puis pressé jusqu'à ce qu'il soit sec, ou de gruau d'avoine granulé. Donnez un peu de chaque, ou toutes alternativement. Continuez ce régime pendant huit ou dix jours, puis donnez du maïs écrasé en petite quantité. Au bout de douze ou quatorze jours, donnez du blé entier. Une fois que les poussins sont fermes sur leurs pattes, une "boitte" économique peut être faite des déchets de la table ou de la cuisine, etc., et donnée à l'état d'émiettement Des aliments sales ou surs détermineront des désordres intestinaux. Les aliments doivent être donnés en quantité telle qu'ils soient consommés complètement. Ne laissez pas d'aliments à surir. Le lait,

écrémé ou doux, est un des meilleurs aliments et il est fort goûté. Il ne s'en suit pas que les rations doivent être dispendieuses, ou comprendre tous les aliments nommés. Au commencement donnez à manger aux poussins peu à la fois mais fréquemment. Plus tard, donnez-leur à manger tous les quatre heures, jusqu'à ce qu'ils soient assez développés pour courir dans les champs. Mais toujours **soignez régulièrement**. Lorsque les poulets ont atteint l'âge marchand, les jeunes coqs doivent être enfermés à part et engraissés. Pour y arriver promptement mettez le sujet ou les sujets dans un endroit où ils seront parfaitement tranquilles. Donnez à boire et à manger régulièrement, et tenez la loge ou les loges scrupuleusement propres. La viande, le gras de mouton, les pommes de terre, l'orge ou le maïs soignés entiers ou en " boitte ", sont de puissants facteurs d'engraissement. Quelques morceaux de charbon, de temps à autre, favorisent la digestion. Ne manquez pas de donner de l'eau pure à boire en abondance.

Comment faire l'abatage.

Une fois le sujet en bonne condition pour l'abatage, il faut le priver de nourriture pendant vingt-quatre heures. Il est important que la fale et les intestins soient complètement vidée d'aliments qui n'entreraient en fermentation et ne se décomposeraient qu'après la mort. Le meilleur mode d'abatage consiste à inciser le palais sur la longueur et en travers au moyen de la lame longue et aiguisée d'un canif, ou d'un couteau fait spécialement pour cette fin. Le but en recourant à ce procédé est d'atteindre le cerveau à la base du crâne et de déterminer instantanément la mort. Il faut prendre garde que les plumes ne soient pas salies de sang. Toute éclaboussure peut être prévenue en suspendant le sujet par les pattes avant de faire l'incision.

Comment faire la plumée.

Les sujets doivent être plumés aussi tôt après l'abatage que possible, car le travail est beaucoup plus facile sur le corps encore chaud. Pour aucune raison les volailles ne doivent-elles être ébouillantées, en les trempant dans l'eau bouillante, ou en versant de l'eau bouillante sur les plumes, pour rendre la plumée plus facile. Enlevez d'abord les plumes les plus grandes des ailes et de la queue, puis les plumes plus courtes de la poitrine et du corps. Enlevez les pennes soigneusement. Il est absolument nécessaire dans la plumée que la peau ne soit en aucune manière brisée, meurtrie et endommagée. Ni la tête ni les pattes ne doivent être coupées. S'il en est besoin, essuyez toute tache de sang sur la tête ou le corps, et enlevez les saletés des pattes et des jambes. Le but de tout cela, c'est que le sujet arrive en entrepôt froid aussi blanc, sain, potelé et attrayant d'apparence que possible.

Vidage.

S'il est nécessaire de vider l'oiseau, cela doit être fait au moyen d'une incision nettement pratiquée sur le côté droit de la volaille, jeune ou vieille. Cette incision doit être faite de telle manière que la peau ne soit pas arrachée, mais simplement retournée, de manière qu'elle puisse être remise en place une fois les entrailles enlevées. En enlevant les entrailles, il faut avoir soin de **ne pas rompre le fiel**, sinon, toute la carcasse deviendra amère au point d'être immangeable. Avec un peu d'expérience le travail pourra être accompli avec toute la netteté requise. Le cœur, le gésier et le foie, une fois nettoyés, doivent être remis à l'intérieur de la volaille. Lorsque la volaille ainsi vidée est préparée à la boutique du marchand de volailles ou à la maison de l'acheteur, la farce peut être introduite à l'intérieur par cette incision dans le côté droit. En Angleterre le marchand de volailles (rôtisseur), ou détaillant reçoit fréquemment l'ordre de préparer la volaille pour le fourneau.

DINDES.

Comment réussir dans l'accouplement des sujets adultes et dans l'élevage des jeunes.

Le coq doit être âgé de plus d'un an, être gros et vigoureux et peut être accouplé à douze poules. Il y a six variétés de dindes, savoir, **Bronze, Narragansett, Blanc, Noir, Chamois** et **Ardoise**. Les Bronzes donnent les plus gros sujets, le poids régulier du coq d'Inde étant de 32 livres et de la poule d'Inde, 22 livres. La poule d'Inde pond généralement 18 œufs ; les sept premiers peuvent être confiés à une poule ordinaire et le reste à la poule d'Inde. Les œufs éclosent au bout de 29 jours. Une alimentation convenable, beaucoup de soin et un logement sec sont absolument nécessaires dans l'élevage de dindes. De toutes les volailles, ce sont les plus difficiles à élever jusqu'à ce qu'ils aient atteint la période où les barbillons rouges apparaissent sous le bec. Une fois qu'elles sont bien recouvertes de plumes, ce sont les volailles plus résistantes de la ferme. Une dinde fait la meilleure des mères, car elle n'a pas la tendance à entraîner ses poulets ici et là, comme fait la poule. Après l'éclosion des œufs, la mère et les jeunes doivent être tenus dans un local confortable et sec. La cage doit être grande et bien située, de façon qu'en cas de pluie, la mère et la couvée puissent y être facilement ramenés, et puissent être de jour en jour changés d'emplacement. Pendant les quelques premiers jours, donnez-leur à manger du pain rassis trempé dans le lait et pressé sec et mêlé d'œufs durs hachés fins et d'oignons hachés. Des feuilles de pissenlit hachées sont un excellent aliment pour les jeunes dindes. Plus tard du gruau d'avoine granulée, d'avoine roulée ou une " boitte " composée de pain rassis, de tiges d'oignons, de gruau d'avoine, de moulée de maïs ou de farine grossière de blé, détrempés dans le lait écrémé peut être donnée. Le lait doit être bouilli, et un peu de poivre noir saupoudré dedans avant de l'ajouter à la " boitte ". Tous les aliments doivent être cuits. Il est important de ne pas oublier cela. Les aliments crûs, mêlés sans soin ou malpropres sont la cause de beaucoup de mortalité chez les jeunes dindes. Pendant les premières cinq ou six semaines, soignez quatre fois par jour ; plus tard, trois fois. A l'époque de l'apparition des barbillons (*putting on the red*) il faut prendre grand soin de ne pas leur donner d'aliments crûs, ni de soumettre les jeunes dindes à un changement brusque de régime ou d'alimentation. A cette période ils dévorent avidement, mais il ne faut pas les laisser se gorger. Une fois qu'ils ont toutes leurs plumes, il ne leur faut plus que du grain entier. Les dindes aiment à courir ici et là, et il faut leur laisser un bon parcours. Il est à propos de les habituer à une ration de grain le soir, en vue d'assurer leur retour à la cour. Dans certains cas, il peut être possible d'accorder aux poulets d'Inde ainsi qu'à la mère un plus grand parcours que dans d'autres, sans danger de la part des rongeurs. Mais pour aucune raison ne laissez la mère et les poulets d'Inde dehors dans la rosée du matin ; tenez-les enfermés jusqu'à ce que l'herbe soit sèche. Il faut avoir grand soin de tenir les jeunes poulets d'Inde libres de poux.

On pourra améliorer le troupeau en accouplant un coq Bronze avec les dindes communes de la ferme. Il vaut mieux toutefois élever des dindes purs, lorsque les circons tances le permettent.

CANARDS.

Races populaires.—Comment élever les canetons.

Les trois races populaires de canards sont le *Pékin*, l'*Aylesbury* et le *Rouen*. Leurs poids respectifs sont les suivants : Canard Pékin, 8 livres ; jeune canard, 7 livres. Cane Pékin, 7 livres, jeune cane, 6 livres. Canard Aylesbury, 9 livres ; jeune canard, 8 livres. Cane Aylesbury, 8 livres, jeune cane, 7 livres. Canard de Rouen, 9 livres ; jeune canard, 8 livres. Cane de Rouen, 8 livres ; jeune cane, 7 livres.

Les canes pondent de 100 à 140 œufs dans la saison. Elles commencent de bonne heure dans la saison et ne s'arrêtent pas tant que le nombre entier n'a pas été pondu.

Si on les accouple de bonne heure dans la saison, trois, cinq ou sept canes sont allouées à chaque canard. Lorsque le troupeau est en liberté au dehors, de huit à douze canes peuvent être allouées par canard. Le canard ne doit pas avoir plus de deux ans. Les œufs de canes prennent 28 jours à éclore.

Nourriture appropriée aux Canetons.

Après l'éclosion des œufs confiés à une poule ou à une cane, les canetons pendant les trois ou quatre premiers jours doivent recevoir une " boitte " composée de moulée de maïs, d'un peu d'œuf dur haché fin, de blé moulu, d'avoine moulue ou de gruau d'avoine granulée, le tout mêlé dans du lait bouillant. Du choux, de la laitue, du trèfle ou de l'herbe coupés fins seront fort appréciés. Du lait écrémé peut être donné comme breuvage dans la mesure des besoins. De la moulée de maïs, du son et un peu de gruau d'avoine mêlés dans du lait écrémé bouillant jusqu'au point d'émiettement, avec des aliments verts, tel qu'indiqué, forment un excellent aliment. Les jeunes canetons doivent recevoir à manger cinq fois par jour. Ils doivent être tenus dans un local sec et il ne faut pas les laisser se mouiller à la pluie ou en se plongeant dans l'eau. Ils ne doivent pas être exposés aux rayons solaires, lorsque le temps est chaud. Donnez-leur à manger dans des vases plats ou des auges basses. Au bout de deux ou trois semaines, le nombre des rations doit être réduit à quatre par jour. Lorsque la chose est possible, donnez-leur un parcours sur l'herbe. A mesure que les canetons se développent, les rations peuvent être faites plus économiques. Des os moulus, des débris de bœuf ou de viande cuite sous forme de déchets de table seront très goûtés. De petits morceaux de charbon de bois seront d'une grande aide pour la digestion et la bonne santé. Pour les engraisser, donnez-leur à manger des grains moulus mis en " boitte ", de la viande, du bœuf, des déchets. Ne leur donnez aucun aliment qui pourrait communiquer à la chair un mauvais goût. De la moulée d'orge peut être ajoutée à la " boitte " avec avantage. Au bout de neuf semaines, les canetons devraient peser quatre livres et demie pièce ou neuf livres la paire. Ils sont alors prêts à être vendus.

Comment les abattre et les Plumer.

La meilleure manière d'abattre les canards est celle déjà indiquée pour les poulets. Les pattes doivent être engagées dans un nœud coulant et la tête laissée pendante vers le sol. L'incision dans le palais doit alors être faite. Ils doivent être ensuite sur le champ plumés à sec. Ce sont les canards à plumes blanches, comme les Pékins et les Aylesbury, qui donnent la plumée la plus nette. Un revenu considérable peut être obtenu de plumées de canard nettement faites, car elles ont une valeur plus grande que celles de poules ou de dindes. Dans l'apprêtage, il faut prendre le même soin que dans le cas des poulets et des dindes, afin d'éviter tout dommage à la peau ou à l'apparence extérieure du corps.

OIES.

LES MEILLEURES RACES—COMMENT LES ÉLEVER, LES ENGRAISSER ET LES ABATTRE.

Races.—Les deux meilleures races pour le cultivateur sont la *Toulouse* et l'*Embden*, ou *Brême.* L'Embden étant la race la plus précoce, est par conséquent préférable pour l'ouverture des marchés. Les poids réglementaires pour les jars et les oies des deux races sont les suivants :—

Jars de Toulouse.......	25	livres.	Jeune jars.......	20	livres.
Oie adulte Toulouse....	23	"	" oie........	18	"
Jars d'Embden........	25	"	" jars.......	20	"
Oie adulte d'Embden...	23	"	" oie........	18	"

Nourriture pour les Oisillons.—Donnez les aliments indiqués pour les canetons avec cette différence, que pour les oisillons, il faut en outre beaucoup d'herbe. Un éleveur expérimenté dit que tout cultivateur ayant beaucoup d'herbages peut faire de beaux profits à élever des oies, car les plumes, surtout celles de l'Embden, qui sont d'un blanc pur, paieront les frais d'élevage, laissant les oies vendus sur le marché comme profit clair. Toutes sortes de légumes et d'herbes sont appréciés par les oies. Les oisillons doivent être mis à l'abri des orages prolongés ou violents de l'été. Leur logis doit être sec et raisonnablement confortable. Règle générale, les oies sont faciles à élever, ne requièrent que peu ou point d'eau, si ce n'est comme breuvage, mais ils ne peuvent pas être élevés avec avantage sans pâturage. On engraisse les oies au grain.

Comment les Abattre et les Plumer.

Pratiquez une incision dans le palais, comme il a été dit pour les poulets. Il faut avoir soin de ne pas salir les plumes. Les oies doivent être plumées à sec et cette opération doit être faite avec soin afin d'éviter tout dommage possible à la carcasse ou aux plumes.

Elevage.

Dans l'accouplement trois ou quatre oies peuvent être allouées par jars. Si les circonstances le permettent, il vaut mieux avoir une loge séparée pour les oies. Il faut leur accorder une bonne provision de paille nette dans laquelle elles peuvent faire leurs nids. Les œufs éclosent en trente ou trente-quatre jours.

Apprêtage.

Dans l'apprêtage pour le marché, les entrailles doivent être enlevées avec soin, ainsi que la tête et les pattes. Le gras à l'intérieur du corps doit aussi être enlevé avec soin et placé sur la poitrine. En Angleterre où l'on a soin de présenter toute volaille sur le marché d'une manière attrayante, l'intérieur de l'oie, une fois les intestins et le gras enlevés, est rempli d'un morceau de coton net.

Autres Méthodes.

Il existe d'autres procédés d'abatage et d'apprêtage en vogue en divers pays et districts. Par exemple, dans l'abatage des canards et des oies, les volailles sont suspendues par les pattes et le cou est rompu, après quoi une incision est pratiquée dans le palais et le sang coule. Ou bien encore, les volailles sont suspendues par les pattes, la gorge est coupée et le sang s'échappe. Dans ce dernier cas, on a soin en attachant, ou en tenant, les ailes, d'empêcher le sang d'éclabousser les plumes. Dans tous ces procédés, il se produit après l'abatage plus ou moins de mouvements convulsifs, mais il ne sont pas nécessairement douloureux. Dans l'abatage on doit viser :

1° A donner la mort promptement et sans douleur ;

2° Empêcher le sang de se coaguler dans aucune partie du corps, gâtant ainsi son apparence.

3° Eviter de gâter les plumes ou la chair par des taches de sang.

Trousse.—En Angleterre et en France, les volailles sont souvent troussées une fois abattues. Dans ce dernier pays, l'opération est souvent faite sur ce qu'on appelle la planche à trousser, laquelle est une planche de la même largeur que la volaille et disposée de façon que le cou et le croupion soient supportés par un petit bloc. Pendant que le sujet est encore chaud, les côtes sont pressées en dedans, et la poitrine rebondie en pressant avec le genou dans le dos. Puis les pattes sont attachées par dessus la poitrine. L'oiseau est alors mis sur la planche à trousser, la poitrine en bas et un linge humide attaché tout autour. L'oiseau ayant cette forme est assure-t-on, plus aisé ensuite à cuire et à dépecer. Le troussage et le modelage des volailles ajoutent beaucoup à leur apparence dans la boutique du rôtisseur et sur la table.

En Angleterre, on veut avoir la volaille engraissée de telle façon qu'elle se gonflera, plutôt qu'elle ne se rétrécira, par la cuisson.

Sans doute, lorsque nos éleveurs donneront plus d'attention à l'élevage, à l'engraissement et à l'apprêtage de volailles de choix, la nécessité de porter attention à ces détails deviendra apparente.

Empaquetage.

Il est d'absolue nécessité que toutes les volailles avant de les empaqueter pour l'expédition soient parfaitement refroidies. Si elles sont empaquetées encore chaudes, il en résultera un dommage irréparable. Il est aussi nécessaire que les volailles soient empaquetées de telle façon qu'elles ne soient pas meurtries ou froissées dans la traversée.

PARTIE IX

LA PRODUCTION DU LARD

SOMMAIRE.

Lard fumé et Jambons pour la Grande-Bretagne ; Plans de Porcherie ; Races ; Truies reproductrices ; Soin et Exploitation des Truies ; Sevrage des Porcelets ; Elevage, Alimentation et Aliments ; Influence des Aliments sur la Qualité ; Causes de l'Excès de Gras ; Proportion des Divers Éléments nutritifs ; Préparation des Aliments ; Lait écrémé et Lait de Beurre ; Petit-lait de Fromage ; Médecines Vente.

PARTIE IX

LA PRODUCTION DU LARD

En 1892, on estimait à 102,172,224 le nombre des porcs dans le monde. De ce nombre, 1,706,785 étaient attribués au Canada. Si dans la reproduction, l'élevage, l'alimentation et l'engraissement des porcs du Canada, l'on applique des méthodes qui rendent le lard fumé qu'on en obtient acceptable comme viande de première classe aux consommateurs britanniques, le nombre pourra en être doublé ou quadruplé sans une baisse notable, (si baisse du tout il y a) dans le prix. Une forte proportion des porcs est élevée et soignée de telle manière qu'elle n'est vendable qu'en octobre et novembre. Ce sont les mois où généralement les porcs se vendent le meilleur marché. Il est important qu'il y ait un approvisionnement continu de porcs marchands à toutes les saisons de l'année. Cela ne peut se faire que lorsque les cultivateurs cesseront de considérer la garde de quelques porcs comme chose sans importauce dans l'exploitation de leurs terres, et se mettront à élever et engraisser des porcs systématiquement. Il n'est pas à souhaiter que beaucoup de cultivateurs en Canada deviennent des spécialistes éleveurs de porcs ; mais il est à souhaiter que la plupart d'entre eux gardent un plus grand nombre de porcs, et trouvent ainsi un écoulement profitable pour leurs grains, leur lait écrémé, leur lait de beurre et leur petit lait de fromage. L'élevage des porcs est un placement profitable comme annexe ou branche de l'industrie laitière.

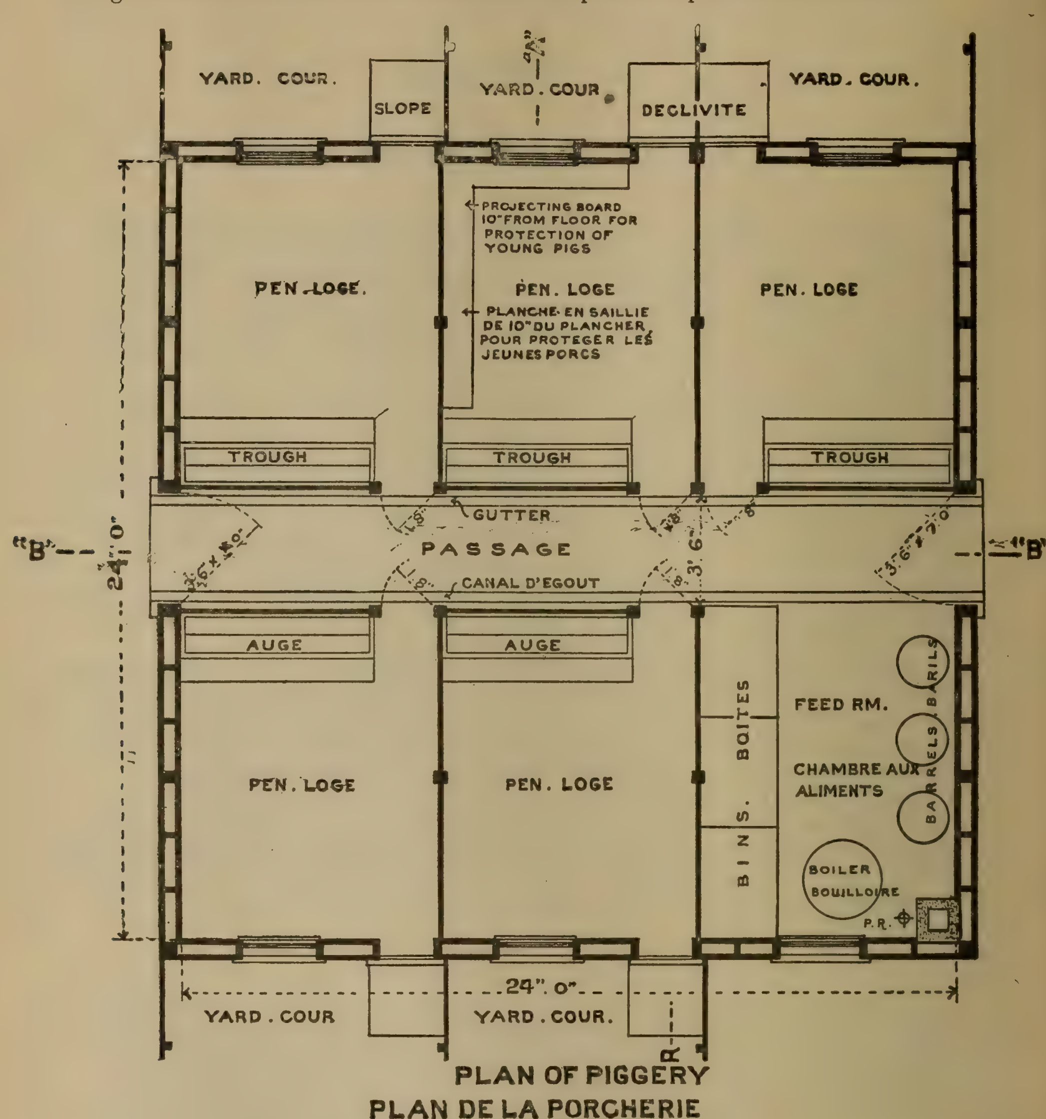
Les importations de lard fumé, de jambons et de saindoux en Grande-Bretagne en 1896 s'élevèrent à $53,487,607, dont seulement $5,163,849 furent obtenus du Canada. Pour se conformer aux exigences des marchés britanniques, il faut des porcs portant beaucoup de viande maigre et peu de gras. Il faudrait en soigner, en engraisser et en vendre de plus grandes quantités pendant les mois d'été, et, règle générale, ils devraient être vendus sur pied par le cultivateur, de manière qu'ils soient abattus dans les établissements spéciaux, où la carcasse pourra être dépecée et préparée de manière à être agréable aux différents marchés. Une fois que le lard fumé et les jambons du Canada seront mieux connus en Grande-Bretagne, ils seront recherchés à des prix relativement plus élevés.

Abris.

La première nécessité pour la garde profitable des cochons, ce sont des abris convenables. Un cochon peut résister au froid aussi bien qu'aucun autre animal domestique, mais il est très sensible aux courants d'air froid. Si un vent froid passe sur un cochon pendant une heure ou deux, son état de santé en sera grandement affecté en mal. Il en résultera presque invariablement la constipation, qui est une des maladies les plus communes et les plus dangereuses qui affectent les cochons. Les cochons demandent un logis chaud et sec, raisonnablement protégé contre les courants d'air. Un cochon a besoin d'exercice, lequel a pour effet de le faire palpiter de joie, et cela est bien différent du tremblement qui résulte du froid. L'idée que n'importe quelle sorte d'abri suffit pour les cochons, a été peut-être le plus grand obstacle au développement de l'industrie porcine.

La porcherie doit être bien éclairée. L'abondance de lumière est un grand facteur de propreté et de santé. Les murs de la porcherie peuvent être faits de tous matériaux à portée et peu dispendieux, mais si on les fait de pierre, il faut laisser un espace libre, ou matelas d'air. Les passages et les canaux d'égout de la porcherie peuvent être construits en ciment, mais le logement de nuit devrait être sur plancher en bois. Il n'y a rien de mieux que la terre ou le sable sec comme fond pour les truies d'élevage et les jeunes cochons, jusqu'à ce qu'ils soient enfermés pour être engraissés.

Les gravures suivantes montrent comment une porcherie peut être construite :—

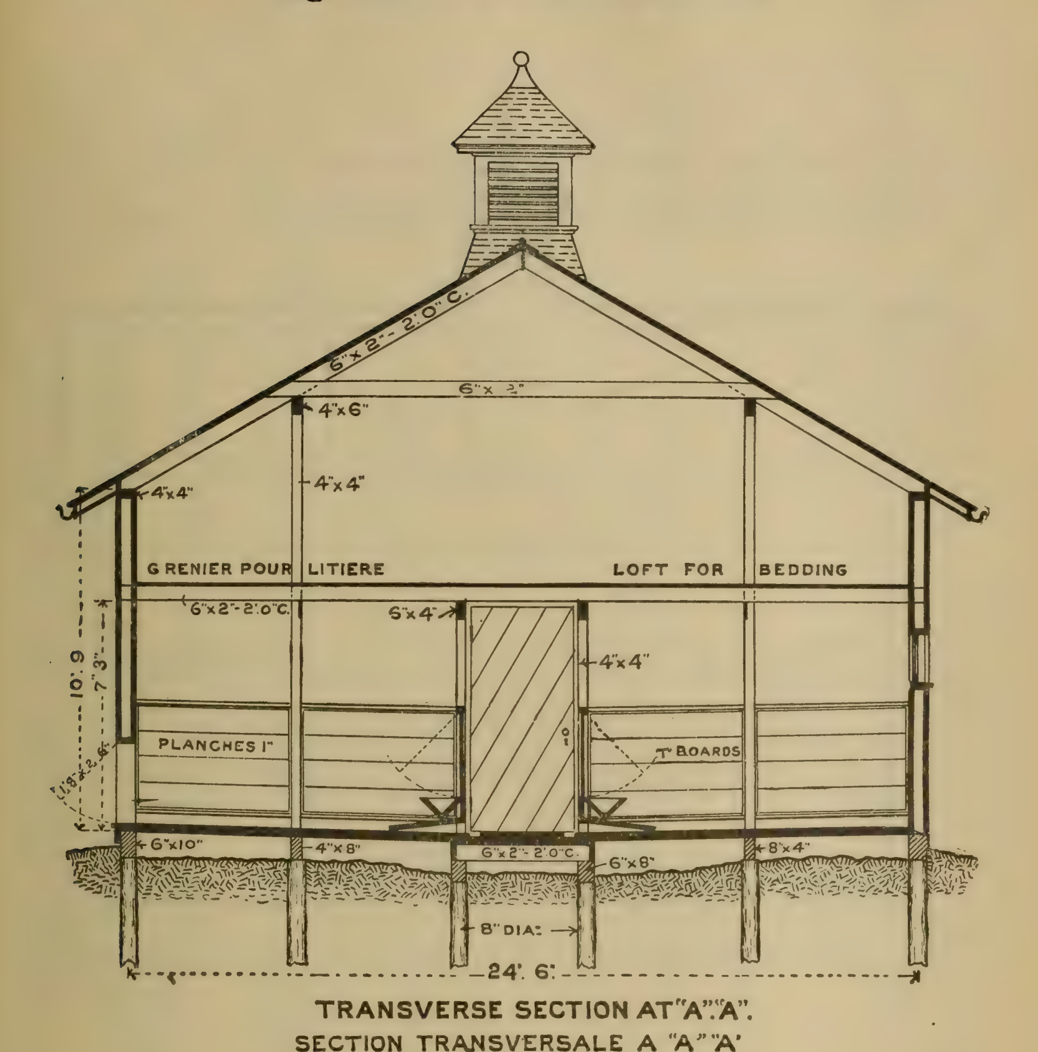


PLAN OF PIGGERY

PLAN DE LA PORCHERIE

Fig. 1.

La Figure 1 est le plan d'une petite porcherie, contenant cinq loges et une chambre aux aliments. Chaque loge peut renfermer quatre ou six cochons d'élevage ou d'engraissement. La construction doit être faite de bois. Le plan est pour une construction de 24 pieds carrés à l'intérieur. Le passage au milieu a 3 pieds 6 pouces de largeur. Il faut une cour qui peut être faite de toute grandeur commode, mais n'ayant pas moins de 20 pieds, faisant face à chaque loge. La cour doit être disposée de telle sorte qu'elle puisse être facilement tenue en condition raisonnablement sèche. Un fond de pierres des champs recouvert d'une couche de gravois et de sable, est excellent. Une porte de 1 pied, 8 pouces, par 2 pieds six pouces, suspendue à la partie supérieure, conduit de chaque loge dans la cour. Une courte plate-forme de madriers, avec des traverses étroites clouées dessus, indiquée sur le plan comme « déclivité », permet d'arriver sans difficulté de la cour dans le loge.

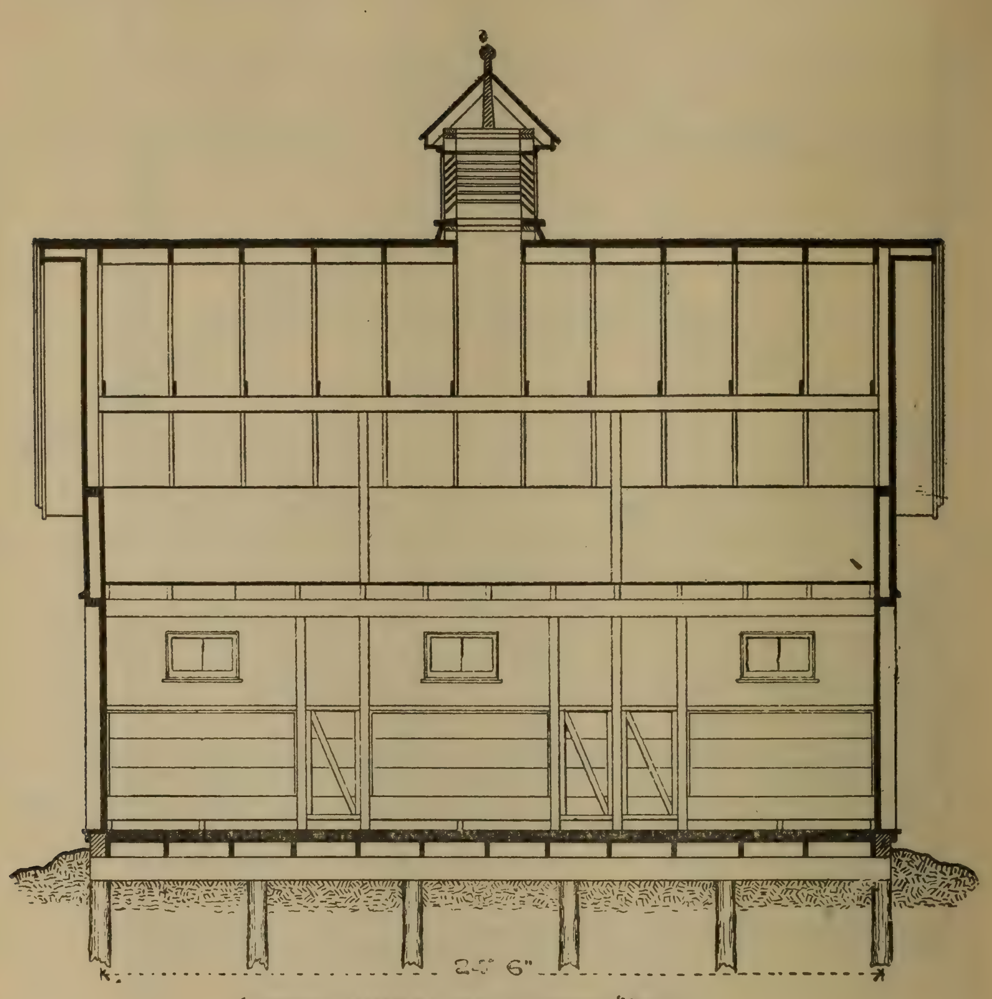


TRANSVERSE SECTION AT "A"."A".
SECTION TRANSVERSALE A "A" "A"

Fig. 2.

La Figure 2 indique une section transversale de la construction en "AA". La construction est vue reposant sur des poteaux de cèdre d'à peu près huit pouces de diamètre. Lorsque la chose n'a pas d'inconvénient, la construction peut reposer sur des murs de pierre, au lieu de reposer sur des soles et poteaux. L'inclinaison du plancher à partir du mur latéral aller au canal d'égout est de trois pouces. Elle a pour objet de tenir l'arrière-partie de la loge tout à fait sèche. L'urine dans les loges peut trouver à s'écouler sous la planche du bas et l'auge dans le canal d'égout. Le canal d'égout doit être balayé et lavé net souvent.

La séparation sur le devant de l'auge doit être suspendue sur des pentures de telle manière qu'elle puisse tourner vers l'intérieur. Une barre en bois sur le devant la tient fermement en position, après que les cochons ont été soignés. Une fois la séparation poussée vers le dedans, la même barre peut être allongée de manière à s'appuyer sur la face interne de l'auge dans la loge, et à retenir la séparation en position tandis que les aliments sont versés dans l'auge.



LONGITUDINAL SECTION AT "B". B".
SECTION LONGITUDINALE A "B". B"

Fig. 3.

La Figure 3 est une section longitudinale du plan en "BB". La fondation doit être disposée de façon à donner une inclinaison de trois pouces d'une extrémité à l'autre. Cela facilite le nettoyage des canaux d'égout et permet plus facilement de les garder secs. Dans le pignon le plus accessible, on devra laisser une porte par laquelle le grenier pourra être empli de litière.

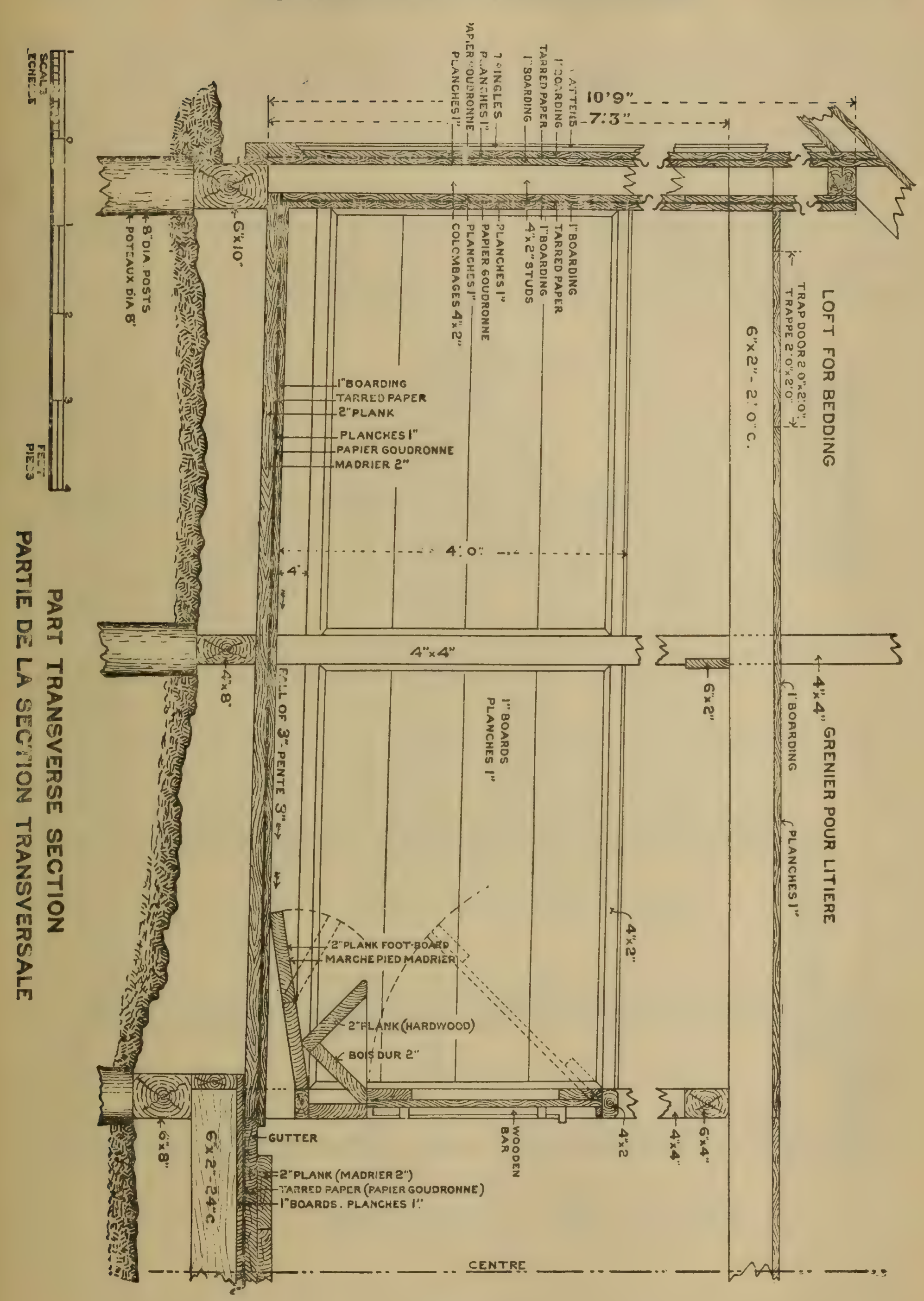


Fig. 4.

La figure 4 est partie de la section transversale et reproduit une moitié de la construction telle qu'indiquée sur la Figure 2, seulement sur une plus grande échelle. Elle

donne les détails de la construction du mur, du plancher et de l'auge. Le papier à construction employé entre les rangs de planches des murs et entre les deux rangs du plancher doit être du papier goudronné à l'épreuve de l'eau. Cela empêchera les rongeurs de la trouer, et rendra le plancher imperméable à l'eau. Le pin rouge, l'épinette ou la pruche font un plancher de porcherie plus durable que le pin blanc ou aucun des bois durs.

Il faut avoir soin de construire le canal d'égout en la manière indiquée sur le plan. Cela empêchera tout écoulement à travers le plancher et le laissera en telle condition et disposition qu'il sera facile de le nettoyer.

Dans le fenil, ou grenier à litière, il y a une trappe de deux pieds carrés, au-dessus de chaque loge à l'endroit où la litière pour les cochons doit être jetée dans la loge.

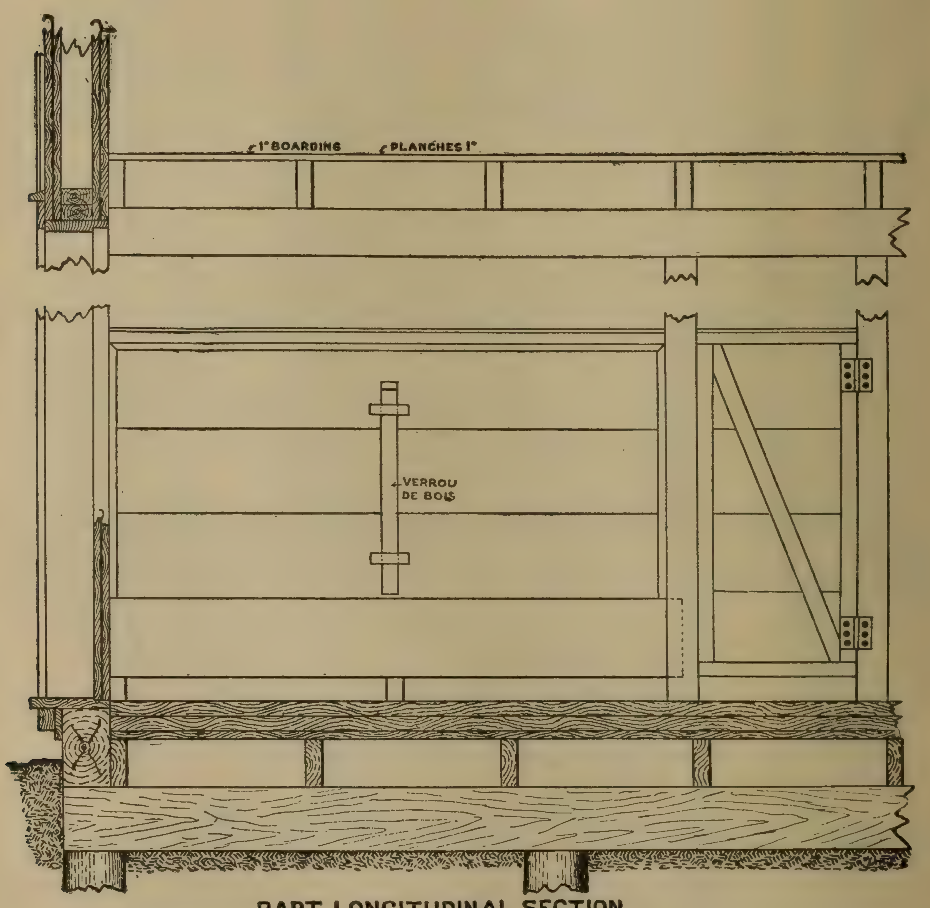


Fig. 5.

La Figure 5 est une portion d'une section longitudinale de la construction.

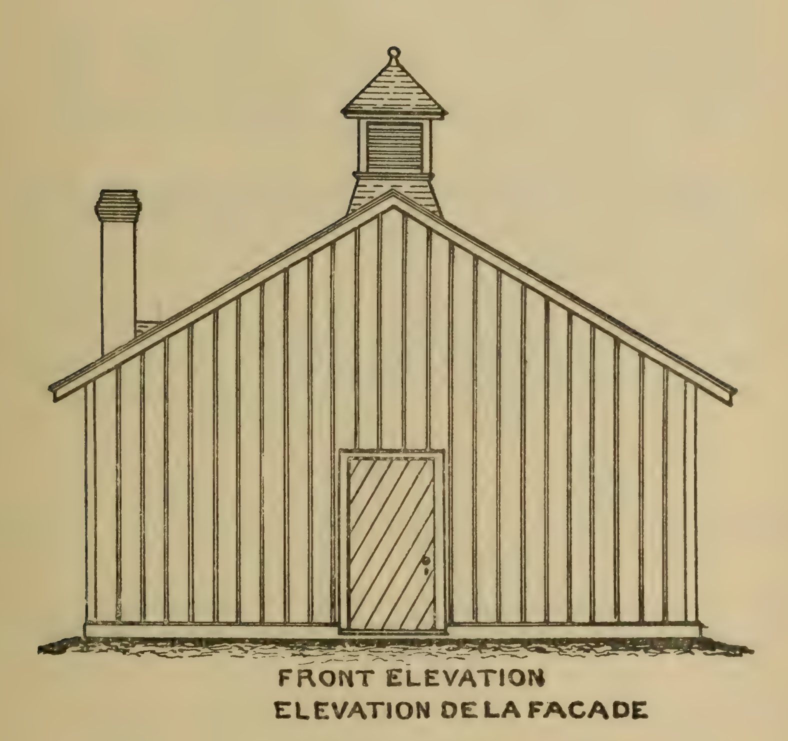


Fig. 6.

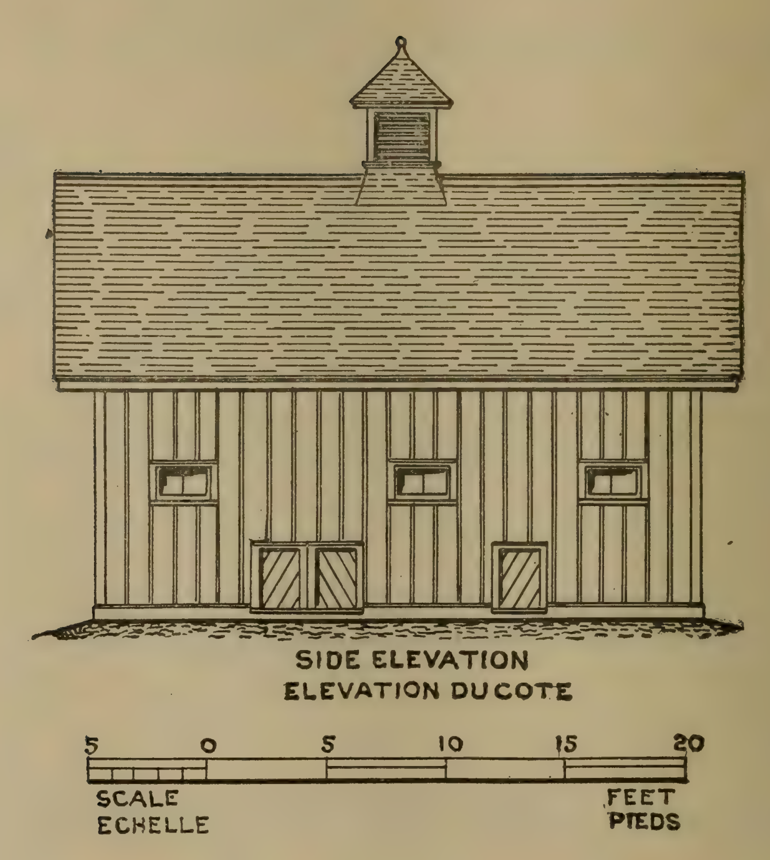

SIDE ELEVATION
ELEVATION DU COTE
5 0 5 10 15 20
SCALE
ECHELLE
FEET
PIEDS

Fig. 7.



Fig. 8.

Les figures 6, 7 et 8 montrent les élévations de front et de côté de la construction respectivement.

Lorsque l'emplacement s'y prête, c'est une bonne idée de prolonger la construction de 10 pieds à l'extrémité la plus éloignée de la chambre aux aliments. Ce prolongement de la construction ne doit pas avoir de plancher. Une loge à fond de terre, ou encore mieux de sable poreux, peut être faite de chaque côté du passage. A l'extrémité de chacune de ces loges du prolongement, il doit y avoir une grande cour en dehors du bâtiment. Ces loges et ces cours seront très utiles comme lieux de repos pour les cochons en élève et les truies d'élevage. Ces animaux sont toujours mieux sur de la terre sèche ou un fond terreux que lorsqu'on les tient confinés dans une loge étroite sur un plancher de bois.

Lorsqu'il n'y a pas d'inconvénient à la chose, c'est une bonne idée d'orienter la construction du sud au nord sur la longueur, la chambre aux aliments étant placée au nord.

RACES.

Dans une série d'expériences dans lesquelles des cochons de différentes races furent engraissés à la Ferme expérimentale, il a été découvert qu'il n'y a pas de supériorité constante ou appréciable d'une race à l'autre, sous le rapport de la quantité d'aliments consommés par livre de gain poids vif.

Conclusions. De quatre séries d'expériences, il ressortit que :

(1.) Dans chacune des quatre expériences, c'est un cochon de race différente qui donna le plus grand gain en rapport avec la quantité d'aliments consommés, savoir :

(*a.*) { Croisés, verrat Berkshire et truie Poland China ;
Mêlés, verrat Grand Yorkshire améliorée et truie Berkshire mêlée ;

(*b.*) Croisés, verrat Grand Yorkshire améliorée et Truie Essex ;

(*c.*) Mêlés, verrat Tamworth et truie Berkshire mêlée ;
(*d.*) Croisés, verrat Grand Yorkshire amélioré et truie Berkshire.
(2.) Le cochon qui donna dans chaque cas le plus faible accroissement de poids en raison des aliments crnsommés était :
(*a.*) Purs, Grand Yorkshire améliorée ;
(*b.*) " " " "
(*c.*) Croisés, verrat Essex et truie Grand Yorkshire amélioré ;
(*d.*) " " Berkshire et truie Tamworth.

(3.) Il ne se manifesta pas de supériorité constante ou appréciable dans les races soumises à l'épreuve sous le rapport de la quantité d'aliments consommés par livre d'accroissement de poids ;

(4.) La différence dans la vigueur ou l'aptitude à augmenter de poids en rapport avec la quantité d'aliments consommés, fut plus apparente d'un sujet à l'autre dans une même portée qu'entre les sujets de diverses races dans les diverses portées ;

(5.) Dans l'ensemble, les cochons croisés et mêlés donnèrent de meilleurs résultats que les purs ;

(6) Les cochons qui donnèrent le plus grand accroissement de poids en raison des aliments consommés, dépensèrent 2.52 livres de moulée de grains mêlés, plus 2.56 livres de lait écrémé par livre de gain, entre les 86 livres et les 150 livres de poids moyen par tête.

Pour obtenir les formes de cochons qui sont le plus acceptables, voici ce que l'on peut recommander en toute sûreté : Lorsque les cochons ont été soumis aux procédés d'amélioration pendant plusieurs générations et ont ce qu'on appelle de bonnes formes, des dos larges et des jambons bien arrondis, ils devront être améliorés par l'emploi de Yorkshires, de Tamsworths ou de Chesters blancs. Ces dernières races ont toute la tendance à présenter des flancs profonds avec une forte proportion de viande maigre. Lorsque les truies n'ont pas été soumises aux procédés d'alimentation qui donnent les dos raisonnablement larges et arrondis, elles doivent être améliorées par l'emploi de Berkshires, d'Essex, de Poland China ou de Suffolks. Il est bon, je pense, d'améliorer dans une direction pour deux générations, puis d'introduire une autre race. Je ne pense pas que l'amélioration continue dans une même direction soit une bonne pratique en industrie porcine. Théodore Louis, éleveur habile de cochons dans les Etats-Unis, dit : " Je pense qu'il est en la puissance de l'éleveur de cochons de produire par un élevage intelligent l'animal adapté à la fin qu'il recherche.

L'ancien cochon à " dos de rasoir " a été fort tourné en ridicule dans le passé, et dans une grande mesure inconsidérément. Le cultivateur qui croise un cochon à dos large avec une race à dos étroit obtient généralement des produits satisfaisants pour la production de lard fumé et de jambons. Les Yorkshires, les Tamworths et les Chesters blancs sont des races à dos assez étroits, à flancs relativement profonds et à ventres épais. Ils sont surtout utiles là où l'on a été trop loin dans le sens des dos larges et des dos épais portant trop de gras.

Truies.

En choisissant une truie pour la reproduction, il faut avoir soin d'en prendre une dont la croissance ait été rapide et vigoureuse. Un corps long, une poitrine profonde et de fortes jambes sont d'excellents caractères. Ce n'est pas une bonne idée de choisir les plus jolis cochons de la portée avant le sevrage. Lorsque les cochons ont été sevrés et soignés pendant un mois ou deux, la truie dans la portée qui manifeste le plus de progrès sera généralement la meilleure truie pour les fins de reproduction. Il est important que la truie soit d'une disposition tranquille et qu'elle soit une bonne laitière. Une truie qui a huit ou dix petits à nourrir, fournit par jour autant de matières solides dans le lait qu'elle donne que le fait une vache ordinaire.

C'est une pratique mauvaise que de faire rapporter des truies incomplètement développées. Si l'on persiste à faire rapporter des truies incomplètement développés pendant plusieurs générations, les produits dégénèreront en taille et en vigueur. Les mâles et les femelles ne doivent pas être employés pour les fins de reproduction avant d'avoir

atteint l'âge de huit ou dix mois. On peut les garder avec avantage jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de six ou sept ans. Le danger que les truies deviennent impotentes avant cet âge résulte d'un mauvais régime alimentaire, du manque d'exercice, ou encore de lieux de repos humides et froids. Cela est cause que les animaux ne peuvent plus se tenir debout. Mais une truie bien traitée donnera généralement ses plus belles portées de cochons et les nourrira le mieux entre les âges de deux et six ans.

Alimentation des Truies.

Beaucoup de cultivateurs croient qu'une truie de reproduction devrait être tenue maigre, et virtuellement à demi-morte de faim. C'est une erreur. Il n'est pas de temps dans l'existence d'une truie où elle demande des aliments appropriés et un bon logement plus que lorsqu'elle porte et nourrit des petits. Elle doit être alors tenue en bon état, il faut lui donner beaucoup d'exercice et un lieu de repos à l'abri sur un fond de terre, ou de sable sec, recouvert d'une petite quantité de litière.

Quelques truies reçoivent si peu à manger, et d'autres sont tellement grasses, que leurs petits lorsqu'ils viennent au monde sont trop faibles pour vivre. Parfois, et surtout dans les mois d'hiver, les truies n'ont pas à portée de substances minérales. C'est une bonne idée de mettre en tas à l'automne une bonne quantité de blocs de gazon qu'on distribuera chaque jour en hiver, à raison d'un bloc de six ou huit pouces de longueur par trois pouces d'épaisseur par truie. Ce régime permet de maintenir les truies en bonne santé de manière qu'elles mettent bas des petits bien nourris et par conséquent pleins de vie.

Dix ou quinze jours avant la date de la mise-bas, la truie doit être enfermée dans une loge et soignée là soir et matin. Pendant le jour, on peut la laisser sortir avec le reste du troupeau pour prendre de l'exercice. Trois jours avant la mise-bas, elle doit être tenue enfermée dans la loge sans interruption. De cette manière elle s'habitue à la vue de celui qui la soigne, et ne s'effraie plus de sa présence. Il faut lui donner beaucoup de litière pour qu'elle en fasse sa couche. La truie porte ses petits de 112 à 116 jours.

Parfois une truie tentera de dévorer ses petits. Cela est généralement dû à ce qu'elle a été mal soignée ou à ce qu'elle est en mauvaise santé. Si elle a reçu une portion suffisante de gazons terreux chaque jour, ou si on lui a donné accès à un mélange de sel et de cendres de bois, cela lui ôtera généralement tout désir de dévorer ses petits. Puis il y a l'instinct de la mère qui la porte à défendre ses petits. Si un étranger entre dans la loge où la truie repose avec ses petits nouveaux-nés, tente de les lui enlever et les fait crier, la truie mère sera portée à saisir n'importe quoi, un jeune cochon aussi bien qu'autre chose. C'est une bonne idée de faire en sorte que la truie s'habitue aux traits et même aux habits et à la voix de celui qui en prend soin. Je ne pense pas qu'il y ait d'exemple d'une truie au pâturage qui ait dévoré ses petits. Il est bon de donner à la truie une portion de racines en hiver.

Il faut prendre grand soin d'empêcher la truie de devenir constipée dans les jours qui précèdent ou suivent la mise-bas ; dans les trois ou quatre jours qui suivent la mise-bas, la truie ne doit recevoir que peu à manger. Tant que les petits ne sont pas en état de sucer tout le lait qu'elle produit, il y a à redouter la fièvre de lait chez la truie. C'est une bonne idée de faire en sorte que les petits soient tellement affamés le troisième jour qu'ils crient pour du lait. Aussitôt les petits au monde, la truie doit recevoir un breuvage d'eau chaude, dans laquelle on a jeté une poignée de farine grossière ou de son. Une portée de jeunes cochons doit gagner en poids au taux de deux à quatre livres par jour. En conséquence, lorsqu'ils ont atteint l'âge d'une semaine, la truie doit être soignée de manière à favoriser la production du lait. Dans la saison froide, on trouvera avantageux de donner à la truie ses aliments chauds, à la température de 80 à 90 degrés. Le lait écrémé le lait de beurre, le grû (ou farine grossière) le son, l'avoine moulue, additionnée d'une petite quantité de tourteaux de lin, font d'excellents aliments. Il est profitable de passer à la vapeur le grû et les grains. Le lait ne doit pas y être ajouté avant le moment de la distribution.

Sevrage.

La pratique commune a été de permettre aux porcelets de téter jusqu'à l'âge de six semaines ; puis ils sont subitement sevrés, et un ou deux porcelets sont laissés avec la truie pour prévenir l'inflammation du pis. Cette pratique tend à arrêter la croissance des porcelets qui sont enlevés à la mère ; et lorsqu'un cochon a une fois été arrêté dans sa croissance, il ne recouvre presque jamais ce qu'il a perdu. Un porcelet devrait être laissé à téter au moins huit semaines. Dans l'intervalle, il faut leur montrer à manger d'eux-mêmes comme la mère. Lorsque les cochons ont atteint l'âge de trois semaines, si l'on jette une poignée de grains d'avoine en un endroit propre du plancher, ils commenceront à les ramasser. Puis, il devrait y avoir une auge basse, peu profonde, où ils aient accès à du lait écrémé mêlé de grû ou d'une petite quantité de grain moulu. Si avant le sevrage, on met les jeunes cochons avec la mère sur un pâturage de trèfle, ils apprendront bien vite à en manger. Il faut leur donner l'occasion de prendre beaucoup d'exercice. A partir du moment où les cochons sont sevrés, une portion raisonnable de lait écrémé, de lait de beurre, de trèfle vert ou nourriture semblable, donnera un développement de muscles, lesquels deviennent la viande maigre.

Le manque d'exercice et le manque d'aliments propres à développer les muscles empêcheront n'importe quelle race de cochons de produire cette chair maigre recherchée dans le bacon et le jambon. Il est improbable qu'une qualité quelconque d'aliments dans la période d'engraissement de l'animal puisse donner une forte proportion de chair maigre, à moins que cet animal n'ait été soumis a des procédés appropriés d'élevage dans les deux mois qui ont suivi le sevrage. Un cochon ne doit pas cesser de croître à partir du jour de sa naissance jusqu'à celui de l'abatage. Chaque jour qu'il demeure stationnaire diminue d'autant le profit que son propriétaire en retirera.

On verra que c'est une pratique profitable d'avoir un champ de trèfle comme pâturage pour les cochons. S'il n'est pas possible de s'assurer d'un champ de trèfle, un bon pâturage peut être obtenu au moyen d'un semis de seigle d'hiver, ou d'un mélange de seigle d'hiver, d'avoine et de pois. Les cochons doivent recevoir le matin une petite portion de grain, et à peu près un gallon de lait écrémé ou de lait de beurre pour trois cochons par jour. Règle générale, dans ces conditions, il n'est pas profitable de soigner une plus forte quantité de lait par jour. Si les cochons ont accès à un mélange de charbon de bois et de sel, à des cendres de bois et à du sel, ou à un condiment tel qu'indiqué à la page 269, ils ne fouilleront pas beaucoup le sol. S'il faut leur mettre des anneaux, il faudra mettre cet anneau ou ces anneaux sur un des côtés, ou sur les deux côtés du groin, et non pas profondément dans le milieu du groin. La castration doit avoir lieu lorsqu'ils sont âgés de trois semaines.

Elevage.

Les cochons doivent être soignés régulièrement et il ne faut pas les nourrir d'aliments en voie de décomposition. Du lait qui commence à sûrir est tout à fait acceptable ; mais les eaux ménagères provenant de lavures de vaisselle et de déchets, surs, et quelquefois même en décomposition, sont plutôt dommageables qu'engraissants. Tant qu'ils profitent, il vaut mieux leur donner une variété d'aliments que toujours le même. Lors d'une expérience à la Ferme expérimentale, les cochons de six portées furent répartis en six groupes distincts pour des fins d'alimentation expérimentale. Les cochons décidément inférieurs de toutes les litières furent laissés de côté et mis dans une loge séparée. On leur donna une ration composée pour moitié de lait écrémé, pour un quart de grain moulu et pour un quart des déchets de table des diverses habitations situées sur la ferme. Les six groupes de cochons de choix furent soignés au grain moulu seulement. Ils prospérèrent admirablement, puisqu'ils donnèrent une livre de gain poids vif par 3·82 livres de grain consommé. Toutefois, au bout de plusieurs semaines d'alimentation, les cochons qu'on avait mis de côté comme rebuts étaient plus longs, plus pesants et d'apparence plus vigoureuse de toute manière que les cochons de choix soignés au grain seulement.

Agriculture et Industrie laitière.

Alimentation.

Il n'est pas possible d'élever des cochons avec succès en grand nombre, si on ne leur donne pas du lait écrémé ou du lait de beurre, ou un bon champ de trèfle dans la période de croissance des jeunes. En hiver, une portion de foin de trèfle, coupé, passé à la vapeur et laissé à tremper trois heures, est un supplément admirable dans l'alimentation des jeunes cochons. Si les cochons sont enfermés et soignés au grain seulement à partir du sevrage, ils deviendront malades en grand nombre et ne pourront plus se tenir sur leurs jambes avant que l'engraissement soit achevé.

Il ne faut jamais donner aux cochons en une fois plus d'aliments qu'ils n'en pourront absorber nets, tout en conservant de l'appétit pour plus. Une alimentation excessive enlève aux cochons leur activité et le désir de prendre de l'exercice ; et cela les rend trop développés en graisse et trop mous. C'est une bonne idée de leur donner à manger autant qu'ils en pourront consommer et digérer avec profit. Cela les tiendra en appétit pour tous les repas. Les producteurs d'expérience prétendent que la régularité dans les repas a une telle influence sur la croissance rapide, qu'un retard d'une heure seulement se fait sentir.

La nourriture des cochons doit être raisonnablement nette. Elle ne doit certainement jamais être putride. Lorsqu'on soigne les cochons à ce que l'on appelle une " haute pression ", il est profitable de leur donner une portion d'un condiment d'une des sortes suivantes :

(1.) Gazons terreux ;

(2.) Mélange de cendres de bois et de sel, au taux de 1 boisseau de cendres par six livres de sel ;

(3.) Mélange composé comme il suit (il est recommandé par M. Théodore Louis, du Wisconsin) :—Six livres de charbon de bois, brisé en morceaux de la grosseur d'une noisette, ou plus petits, six livres de sel, un boisseau de moulée de blé bien mêlée, arrosée d'un seau d'eau, dans laquelle 1¼ livre de couperose ont été dissous ; ou

(4.) 1 boisseau de cendres de bois, 4 livres de charbon de bois, 6 livres de sel, arrosée d'une quantité d'eau dans laquelle 1¼ livre de couperose ont été dissous.

Un de ces mélanges peut être placé dans un endroit où les cochons ont accès, et où ils pourront en obtenir tout ce qu'ils désirent en consommer. Il ne faut pas considérer cela comme de la médicamentation ; ce mélange est destiné simplement à remplacer la terre que le cochon avalerait avec ses aliments s'il était libre de fouiller dans la terre.

Influence des aliments sur la qualité.

Pendant un temps, on supposait que le blé ou le sarrasin soignés aux cochons avaient pour effet de donner une chair molle. En 1892 un groupe de cochons fut engraissé à l'aide de blé gelé moulu et trempé pendant douze heures ; ils furent soignés de cette manière du 1er février au 30 mai. Les jamhons, les flancs et les épaules furent préparés par un charcutier d'Ottawa. Le lard fumé et les jambons furent prononcés d'excellente qualité. Les quartiers d'un côté d'un des cochons du groupe engraissé au moyen de blé gelé exclusivement furent envoyés pour examen à M. Wm Davies, de la maison Wm Davies et C[ie] Toronto. Voici quel fut le verdict de M. Davies :—

" Il est excellent, un peu fortement salé, mais très riche et savoureux. Je le considère supérieur à celui des cochons soignés seulement aux pois. En Angleterre, on trouve à redire au lard fumé provenant de cochons soignés aux pois, parce que, dit-on, le maigre est dur, et c'est aussi un peu la même chose pour le gras. Il serait à désirer que les cultivateurs canadiens fissent un mélange de grains qu'ils feraient moudre et qu'ils donneraient aux cochons dans du petit lait de fromage, du lait de beurre ou du lait écrémé."

En 1894, nous avons commencé une expérience pour arriver à connaître l'effet de l'alimentation au blé et au sarrasin. Des acheteurs de porcs dans l'ouest de l'Ontario se sont plaints que la viande des animaux était plus fréquemment molle qu'autrefois, et beaucoup pensaient que c'était en conséquence de l'alimentation au blé

ou au sarrasin. Nous avons séparé en trois groupes aussi uniformes que possible quatorze porcs de trois portées différentes. Ils ont reçu les rations suivantes :—

Groupe 1.—MÉLANGE en portions égales d'orge, de seigle, de blé (les trois moulus) et de son de blé, détrempé dans de l'eau froide pendant environ 30 heures. Nombre de livres consommées par livre de gain en poids vif : 4.28 livres.

Groupe 2.—BLÉ MOULU, détrempé dans l'eau froide pendant environ 30 heures. Nourriture consommée par livre de gain en poids vif : 4.10 livres

Groupe 3.—SARRASIN MOULU, détrempé dans l'eau froide pendant environ 30 heures. Nourriture consommée par livre de gain en poids vif : 4.45 livres.

Le 11 octobre ces 14 porcs ont été expédiés vifs à l'Ingersoll Packing Company, à Ingersoll (Ontario), pour être abattus et fumés suivant la manière dont on expédie le bacon et les jambons sur le marché de la Grande-Bretagne. Les porcs de chaque groupe étaient marqués différemment, et le gérant de l'Ingersoll Packing Company a fait rapport sur les trois groupes.

Le rapport sur la condition des porcs, 10 heures après l'abatage, était :—

"Groupe 1, nourri de grains mêlés : lard feuillé assez ferme ; le meilleur des trois groupes.

Groupe 2, nourri de blé moulu : lard un peu mou ; moins fermes que les porcs du groupe 1.

Groupe 3, nourri de sarrasin moulu : lard mou, viande molle aussi."

Le rapport sur le bacon fumé était :—

Groupe 1, nourri de grain mêlé ; 4 porcs : tout bonne viande ferme ; le meilleur des trois groupes.

Groupe 2, nourri de blé moulu ; 5 porcs : le bacon de trois était mou, et de deux tout à fait ferme.

Groupe 3, nourri de sarrasin moulu ; 5 porcs : le bacon de l'un était mou, et des quatre autres tout à fait ferme.

Conclusions.—1° D'après ces expériences, il est évident que l'alimentation au blé seul et au sarrasin seul n'est PAS TOUJOURS CAUSE de porcs "mous" et de bacon "mou", puisque quelques-uns des porcs nourris de blé et de sarrasin ont donné du bacon classé comme ferme ;

2° Le rapport de l'acheteur et saleur des porcs a été qu'il ne pouvait trouver aucune différence dans la qualité de la viande ; d'où il est évident que l'alimentation avec des rations composées de moitié de blé moulu ou de moitié de sarrasin moulu n'est pas CAUSE de bacon mou.

Si l'on considère la mollesse des flancs en rapport avec la nature des aliments, il semble que cette mollesse provient d'une nourriture insuffisante et du manque d'exercice.

TROP DE GRAS.

Un régime composé exclusivement de maïs, surtout lorsque les cochons sont encore dans la période de croissance, serait désastreux pour la qualité. Au moment de l'abatage, le maigre et le gras des cochons engraissés au maïs est relativement ferme au toucher ; mais la proportion du maigre au gras est beaucoup plus faible que lorsque les cochons ont été élevés et engraissés aux grains mêlés, avec une ration de lait écrémé et de lait de beurre. Tous les aliments ordinaires contiennent une certaine proportion d'albuminoïdes, lesquels sont aussi désignés "formateurs de chair". Ils contiennent aussi des carbonacés, ou ce qu'on appelle des "producteurs de chaleur". Une ration bien balancée est celle qui a une composition telle qu'elle renferme à peu près une partie de "formateurs de chair" pour quatre ou cinq parties de "producteurs de chaleur".

Le terme "formule alimentaire" est employée pour désigner le rapport des albuminoïdes, ou "formateurs de chair" dans l'aliment à l'ensemble des autres éléments. La valeur du gras comme producteur de chaleur dans l'aliment est 2¼ fois celle des hydrocarbures, tels que l'amidon et le sucre, et aussi 2¼ fois plus grande que celle des albuminoïdes.

Agriculture et Industrie laitière.

En moyenne, la formule nutritive de quelques-uns des aliments les plus ordinaires est telle que donnée ci-après :—

FORMULE ALIMENTAIRE.

	Formateurs de chair.		Autres éléments.
Déchets de laiterie—			
Lait écrémé	1	à	2
Lait de beurre	1	à	2½
Petit lait de fromage	1	à	6½
Grains—			
Pois	1	à	3
Son de blé	1	à	5
Farine grossière de blé	1	à	5½
Blé	1	à	6
Avoine	1	à	6¼
Orge	1	à	7¼
Seigle	1	à	7¼
Sarrasin	1	à	7¼
Blé-d'Inde	1	à	9
Herbages—			
Pâturage de trèfle (jeune)	1	à	2½
Trèfle rouge, avant floraison	1	à	3¾
Pâturage	1	à	4

Lorsque les cochons sont soignés au petit lait de fromage, la ration supplémentaire de grain doit être riche en éléments " formateurs de chair ", tels que le son, les pois, l'avoine, l'orge ou le grû. Le blé-d'Inde peut être employé dans la proportion de une partie pour deux parties des autres grains. Mais le blé-d'Inde n'est pas un supplément approprié du petit lait de fromage. Lorsqu'on le soigne en même temps que du lait écrémé ou du lait de beurre, il donne de bons résultats, car le lait écrémé et le lait de beurre contiennent les éléments formateurs de chair qui ne sont pas dans le petit lait de fromage.

Un mélange des grains semble donner de meilleurs résultats dans l'engraissement des cochons qu'aucun des grains employé séparément. L'alimentation au moyen de fortes quantités de blé-d'Inde aboutirait très probablement à une détérioration de la qualité du lard fumé. Ce serait là un grand malheur à ce moment où le lard fumé et les jambons du Canada commencent à se faire sur les marchés britanniques une réputation comme produits de première qualité. Une alimentation où le blé-d'Inde entre en trop forte partie produit des cochons portant trop de gras eu égard à la quantité de maigre.

Une lettre a été reçue récemment des propriétaires d'un des plus grands établissements de salaisons du Canada dans laquelle ils disent : " Le lard fumé gras nous cause toujours beaucoup d'ennui à cette époque de l'année. En hiver, les cochons prennent très peu d'exercice ; ils sont tenus renfermés. Comme conséquence un grand nombre se développent fortement en gras. Le même phénomène prévaut quoique à un moindre degré, en Irlande et en Danemark. Le marché anglais, par suite, a beaucoup plus de bacon gras qu'il n'en peut absorber facilement. La différence des prix entre le bacon gras et le bacon maigre la semaine dernière, était de dix schellings par quintal (près de 2½ sous la livre). A peu près 25 pour 100 de nos expéditions sont composées de bacon gras. Quelques-uns de nos expéditeurs de l'ouest, rapportent que 40 pour 100 de leurs envois se composent de bacon trop gras. A cause de cet excès de viande grasse, nous avons dû de concert avec d'autres, abaisser le prix d'achat des cochons, et si cette différence de 10 schellings entre les bacons maigres et les bacons gras se maintient, il pourra en résulter un abaissement dans le prix des cochons."

PRÉPARATION DES ALIMENTS.

Des expériences ont été faites pour découvrir la valeur alimentaire relative des grains passés à la vapeur et soignés chauds ou bien soignés crus et froids. Le grain dans les deux cas était moulu. Les cochons soignés au grain passé à la vapeur et chaud, augmentèrent de poids plus rapidement que ceux soignés au même grain cru et froid. Le grain employé était un mélange par parts égales de pois, d'orge et de seigle moulus et détrempés dans l'eau. Le mélange passé à la vapeur et réchauffé donna une livre de gain de poids vif par 4.16 livres de grain ; soigné à l'état cru et froid il donna une livre de gain poids vif pour 4.25 de grain. Les conclusions de l'expérience sont données ci-après.

(1.) Il n'y a pas de différence appréciable dans le nombre de livres de grain nécessaires pour produire une livre de gain dans le poids vif des cochons, qu'on donne le mélange une fois qu'il a été passé à la vapeur et qu'il est chaud, ou qu'on le donne cru et froid ;

(2.) En moyenne il y a une forte augmentation graduelle dans la quantité de grains consommés par livre d'accroissement de poids des cochons, après le second mois d'engraissement et une fois que le poids moyen excède 100 livres ;

(3.) Il est économique de disposer des cochons pour l'abatage une fois qu'ils ont atteint le poids de 180 livres ;

(4.) La quantité d'aliments consommée par jour est la plus grande à cette période de l'engraissement où la quantité d'aliments consommés par livre d'accroissement est la plus petite.

Il a aussi été trouvé que les cochons consommaient à peu près 10 pour cent de plus de grains entiers par livre d'accroissement de poids vif, qu'ils ne consommaient des grains moulus pour un égal accroissement de poids vif. Ces 10 pour cent paieraient la moûture ; et dans tous les cas, les cochons soignés au grain moulu ont fait preuve de plus de force dans les jambes et d'une meilleure santé générale, Il y a toujours un danger pour la santé générale du cochon à lui donner à manger des grains entiers, à moins que les cochons ne soient arrivés à maturité lorsqu'on commence leur engraissement. On a trouvé profitable de mettre le grain moulu à tremper pendant 30 heures en moyenne avant de le soigner. Lorsque le grain moulu est soigné sec, les cochons engraissent sans se développer en longueur et en profondeur.

D'expériences poursuivies dans l'alimentation de 112 cochons et couvrant une période de trois ans, il découle que :

(1.) En moyenne 4.38 de grains (orge, seigle, pois, blé, blé gelé, et son de blé) furent consommées par livre d'accroissement de poids vif ;

(2.) Si l'on prend en considération la quantité de grain consommée et la santé générale de l'animal, il est profitable de soigner le grain moulu et trempé d'eau pendant environ 30 heures ;

(3.) Il est profitable d'ajouter de trois à cinq livres de lait écrémé ou de lait de beurre par tête par jour à la ration de grain des cochons à l'engrais.

Dans l'alimentation des cochons au blé gelé, il a été trouvé que suivant la condition et la qualité des cochons auxquels il était donné, de 9.01 à 15.46 livres d'accroissement de poids vif était obtenu par boisseau de blé moulu consommé. Voici les conclusions de deux séries d'expériences :

Conclusions.—D'expériences avec des porcs pesants il ressort que :—

(1.) Quand le blé gelé était donné *moulu* et détrempé pendant 12 heures, chaque boisseau de blé produisait un gain de 11.3 livres en poids vif.

(2.) Quand le blé gelé était donné *non moulu* et détrempé pendant 12 et 42 heures, chaque boisseau de blé produisait un gain de 9.1 livres en pois vif.

(3.) Quand on veut donner le blé *non moulu*, il faudrait le faire détremper pendant au moins 42 heures.

(4.) En laissant hors de compte les semaines pendant lesquels le blé gelé *non moulu* et le mélange de blé, orge et pois *non moulu* ont été détrempés pendant 12 heures seulement, il a été consommé pour chaque livre de gain en poids vif 5.24 livres de blé gelé, ou 5.22 livres du mélange blé, orge et poids.

D'autres expérimentations avec des porcs d'un poids moyen de 61 livres chacun dans une loge de 104 livres chacun dans l'autre, il ressort que :—

(5.) Quand le blé gelé était donné *moulu* et détrempé pendant 12 heures, chaque boisseau de blé produisait un gain de 14.18 livres en poids vif.

(6.) Dans l'alimentation des porcs pesant en moyenne 61 livres chacun, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le poids de 145 livres chacun, chaque boisseau produisait un gain de 15.46 livres en poids vif.

Quand les porcs se vendent 5 sous la livre de poids vif, avec déduction de cinq pour cent pour déchet en poids, le blé gelé, donné aux porcs dans les conditions ordinaires les moins favorables, peut rapporter 43 sous par boisseau. En comptant le même prix pour les porcs, le blé gelé, donné aux porcs dans des conditions favorables quant à la qualité et à l'âge des animaux et quant à la préparation de la nourriture, peut rapporter 73 sous par boisseau.

Comme il a déjà été dit, c'est une bonne idée de donner à manger aux cochons d'élevage et aux cochons en voie de développement des racines en hiver. Les pommes de terre crues ne valent rien pour cet objet. Les pommes de terre cuites, règle générale, reviennent beaucoup trop cher. Les betteraves des champs, les carottes, les betteraves à sucre, et les citrouilles peuvent être employées avec avantage. S'il est possible de les faire cuire et ensuite de les mêler avec le grain les meilleurs résultats seront obtenus. Des lieux de repos chauds et secs sont indispensables pour retirer du profit de l'alimentation de jeunes cochons aux racines. En hiver du foin de trèfle haché et passé à la vapeur peut être donné avec profit aux cochons en voie de développement. Pour cette raison le foin peut être coupé encore vert, avant que les têtes soient mûres ou que les tiges se soient durcies.

Lait écrémé et Lait de Beurre.

Pour les cochons en voie de développement ou à l'engrais il n'est profitable de donner qu'une quantité relativement petite de lait écrémé par tête par jour. De trois à cinq livres par tête par jour est une portion plus économique que 15 ou 20 livres.

Ci-après est un exposé sommaire de la valeur comparative du lait écrémé et des grains eu égard à la quantité consommée par livre d'accroissement de poids vif.

D'expériences faites en 1892, 1893 et 1894, sur 48 porcs, il ressort que lorsqu'une petite quantité (soit 3 livres par tête par jour) de lait écrémé était consommé, **une moindre quantité** de lait écrémé formait l'équivalent de 1 livre de grain dans les aliments consommés par livre d'accroissement de poids, que lorsqu'une grande quantité (disons 15 livres par tête par jour) était employée.

Les résultats sont indiqués dans la table suivante :

Tableau.

Nombre de porcs soumis à l'expérience.	Lait écrémé consommé par tête, par jour.	—
	Lb.	
31	3	1 livre de grains mêlés équivalant à 3.23 livres de lait écrémé.
4	5.4	1 do do do 5.38 do
4	13.6	1 do blé gelé do 7.91 do
5	15.7	1 do grains mêlés do 7.34 do
2	17.1	1 do do do 8.82 do
2	23 7	1 do do do 7.76 do

Conclusions.—De ces essais et d'autres expériences dans l'alimentation de jeunes porcs, il ressort que :—

1° Le lait écrémé peut constituer avec avantage et économie la plus grande partie de l'alimentation des JEUNES PORCS QUI CROISSENT ;

2° Pour l'engraissement des porcs pesant, en moyenne, plus de 100 livres chacun, poids vif, il est économique de leur donner une RATION de lait écrémé de 5 livres AU PLUS par jour par animal ;

3° Dans chaque cas, les porcs qui recevaient du lait écrémé comme partie de leur ration étaient plus éveillés, PLUS VIGOUREUX et paraissaient en meilleure santé que ceux qui étaient nourris exclusivement de grain ;

4° Il est rarement profitable de soigner du lait écrémé ou du lait de beurre seul aux porcs. Au moins de 30 livres de grain moulu devraient être données par 100 livres de lait écrémé ou de lait de beurre.

Petit lait de Fromage.

Le petit lait de fromage est utile dans l'alimentation des porcs. Il contient environ 7 livres de solides par 100 livres ; et cette quantité de petit lait soignée d'une manière convenable, en même temps que d'autres aliments, devrait produire 2 livres d'accroissement de poids. Le petit lait donné seul est un pauvre aliment, bien qu'il suffise strictement à la nourriture des porcs et qu'il les fasse même augmenter de poids. Le petit lait peut être converti en porc, mais soigné seul, il ne donne pas de bons résultats. A de jeunes cochons en voie de croissance il peut être donné avec avantage s'ils ont le parcours d'un pâturage de trèfle. L'utilisation d'un champ en cette manière le prépare admirablement pour une récolte de blé-d'Inde fourrage l'année suivante. Le petit lait de fromage doit être donné en condition douce et nette. Un petit lait net et relativement doux est un aliment sain, tandis qu'un petit lait très sur peut même être dangereux. Souvent son emploi est dommageable aux porcs. Le réservoir au petit lait à la fromagerie doit être placé au-dessus de terre, et en vue d'assurer au contenu une plus grande valeur au point de vue de la production du porc, le réservoir devrait être nettoyé parfaitement au moins une fois par semaine.

Du blé-d'Inde moulu, ou non moulu, ne doit pas être donné seul avec le petit lait de fromage. Cette combinaison n'est pas profitable et aboutit à la production d'un lard très gras. Un bon mélange serait (*a*) un tiers de gru, ou de son, (*b*) un tiers d'avoine moulue, de pois, d'orge, de blé, seuls ou mêlés, et (*c*) un tiers de blé-d'Inde moulu. Le blé-d'Inde donne les meilleurs résultats lorsqu'on le donne en même temps que du lait écrémé, ou du lait de beurre, lesquels fournissent les éléments formateurs de chair qui manquent dans le blé-d'Inde.

Médecines.

Il est rarement nécessaire ou utile d'administrer des médecines aux porcs. Les causes de maladie sont la plupart du temps des aliments malpropres qui ont suri, et des logements humides et froids ainsi que l'exposition à des courants d'air. Ceux-ci déterminent la constipation. Lorsqu'il faut administrer une drogue, un moyen pratique, c'est de prendre un morceau de lard bouilli en tranche de $\frac{3}{4}$ de pouce d'épaisseur et de laisser d'abord la truie manger un morceau de ce lard sans médecine dessus. Il faudra que le cochon soit bien malade pour refuser un morceau comme celui-là. Puis, donnez-lui un autre morceau de ce lard contenant de 4 à 20 grains de calomel, suivant l'âge et la taille.

Vente.

On trouvera avantage en général à vendre les porcs sur pied plutôt qu'à les abattre et préparer sur la ferme. La diminution de poids, par suite du jeûne auquel il faut soumettre les porcs vingt-quatre heures avant de les abattre, est, suivant les observations, de 2 à 4 pour cent de leur poids vif. Une fois ces cochons abattus, la différence de poids

entre le poids de l'animal au moment de l'abatage et le poids au bout de vingt-quatre heures, a été de 17 à 22 pour cent. Le chiffre varie assez fortement suivant la forme du cochon, son âge et son degré d'engraissement.

Ce sera une bonne pratique d'avoir des cochons à vendre aux diverses époques de l'année. Il n'est généralement pas profitable de faire rapporter la truie plus qu'une fois dans l'année. Les jeunes cochons d'août et de septembre et hivernés en la manière recommandée peuvent être engraissés et vendus en excellente condition de mai à août. Les cochons arrivés en mars et avril peuvent être vendus de septembre à novembre.

Dans l'exploitation des cochons gras dans la saison chaude, il faut avoir bien soin de ne pas leur causer de l'excitation ou de les échauffer. Il en peut résulter la mort, et lorsque les cochons survivent, la qualité de la viande est, dit-on, inférieure. Toute violence qui a pour effet de meurtrir l'animal diminue également la valeur des flancs et des jambons. Pour obtenir les meilleurs résultats dans la production du porc, il est important de donner à l'animal une chance d'être confortable pendant son voyage à travers la vie. Confort et profit marchent de pair.

PARTIE X

LÉGISLATION SE RAPPORTANT À L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

SOMMAIRE.

Loi prohibant la fabrication et la vente de margarine et de butyrine ; Loi en vue de prévenir les fraudes dans la fourniture du lait aux fromageries, beurreries et fabriques de lait condensé ; Loi en vue de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage et de pourvoir à la marque des produits laitiers ; Loi en vue de pourvoir à l'enregistrement des fromageries et des beurreries et à la marque des produits laitiers et de prévenir les fausses représentations concernant les dates de fabrication de ces produits ; Loi (non encore votée) en vue d'empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre et du fromage ; Discours sur les lois de laiterie.

PARTIE X

LÉGISLATION SE RAPPORTANT À L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

49 VICTORIA, CHAP. 42.

Acte à l'effet de prohiber la fabrication et vente de certains substituts du beurre.

[*Sanctionné le 2 juin 1886.*]

Considérant que l'usage de certains substituts du beurre, ci-devant fabriqués et mis en vente au Canada, est nuisible à la santé, et qu'il est à propos d'en interdire la fabrication et la vente : A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit : Préambule.

1. Nulle oléomargarine, butterine ou autre matière substituée au beurre, fabriquée avec toute substance animale, autre que le lait, ne sera fabriquée en Canada ou n'y sera vendu, et quiconque enfreindra les dispositions du présent acte en quelque manière que ce soit, encourra une amende n'excédant pas quatre cents piastres et à défaut de paiement sera passible d'emprisonnement pendant douze mois au plus et trois mois au moins. Fabrication et vente de certains substituts du beurre prohibées.

52 VICTORIA, CHAP. 43.

Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries, beurreries ou manufactures de lait condensé. (1).

[*Sanctionné le 2 mai 1889.*]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Personne ne vendra, ne fournira ou n'enverra à une fromagerie, beurrerie ou manufacture de lait condensé à son propriétaire ou gérant, ou à un fabricant de beurre, de fromage ou de lait condensé pour être fabriqué, du lait dilué ou en aucune manière falsifié, ou du lait dont de la crème a été enlevée ou du lait communément appelé lait écrémé. Le lait fourni aux fabriques devra être pur.

2. Aucune personne qui fournira, enverra, vendra ou apportera à une fromagerie, beurrerie ou manufacture de lait condensé, ou à son propriétaire ou gérant, ou au fabricant de fromage, de beurre ou de lait condensé, du lait pour être fabriqué en beurre, en fromage ou en lait condensé, ne retiendra aucune portion de cette partie du lait connue sous le nom d'*égouts* ou dernier lait. Aucune partie du lait ne devra être retenue.

3. Personne ne devra, sciemment, vendre, fournir, apporter ou envoyer à une fromagerie, beurrerie ou manufacture de lait condensé, ou à son propriétaire ou gérant, du lait altéré ou partiellement sur. Lait mauvais ou sur.

Vaches malades.

4. Aucune personne ne vendra, n'enverra ou n'apportera à une fromagerie, beurrerie ou manufacture de lait condensé, ou à son propriétaire ou gérant, ou au fabricant de beurre, de fromage au de lait condensé, du lait pris ou trait d'une vache qu'elle savait être malade au moment où le lait en a été pris ou trait.

Peines pour contravention.

5. Toute personne qui, par elle-même ou par toute autre personne à sa connaissance, violera quelqu'une des dispositions des précédents articles du présent acte, encourra et paiera pour chaque infraction, sur conviction devant un juge ou des juges de Paix, une amende de cinquante piastres au plus et de cinq piastres au moins, ainsi que les frais de la poursuite, et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, sera passible de l'emprisonnement avec ou sans travaux forcés pendant un terme n'excédant pas six mois, à moins que la dite amende et les frais ne soient plus tôt payés.

Qui responsable.

6. La personne pour laquelle du lait est vendu, envoyé, fourni ou apporté à une fromagerie, beurrerie ou manufacture de lait condensé, pour quelqu'une des fins susdites, sera *primâ facie* responsable de l'infraction aux dispositions du présent acte.

Preuve.

7. Pour établir la culpabilité d'une personne accusée d'avoir violé quelqu'une des dispositions des articles un ou deux du présent acte, il suffira, comme preuve *primâ facie* devant servir de base à une conviction, de démontrer que le lait ainsi envoyé, vendu, fourni ou apporté à une manufacture comme susdit pour être fabriqué en beurre, fromage ou lait condensé, est réellement inférieur en qualité au lait pur, pourvu que l'épreuve soit faite au moyen d'un lactomètre ou d'un crémomètre ou de tout autre instrument propre à faire cette épreuve, et qu'elle soit faite par une personne compétente ; toutefois, une conviction pourra être établie sur toute autre preuve légale suffisante.

Il n'est pas nécessaire de spécifier la nature de l'altération.

8. Dans toute plainte ou dénonciation déposée ou portée en vertu du premier ou du second article du présent acte, et dans toute condamnation prononcée sur une telle plainte ou dénonciation, le lait dont on se sera plaint pourra être désigné comme lait altéré, sans qu'il soit nécessaire de spécifier la cause de son altération ; et en conséquence il suffira de faire preuve de l'une des causes ou de l'un des modes d'altération mentionnés dans les deux articles susdits pour qu'il y ait lieu à condamnation ; et dans toute plainte,

Quand l'infraction est réputée commise.

dénonciation ou condamnation sous l'empire du présent acte, l'infraction pourra être déclarée et sera réputée avoir été commise au sens de l'*Acte des convictions sommaires*, dans l'endroit où le lait dont on se sera plaint devait être converti en produit manufacturé, bien que l'altération ait pu en être effectuée ailleurs.

Appel.

9. Il n'y aura pas d'appel d'une conviction en vertu du présent acte, excepté à un juge d'une cour supérieure, de comté, de circuit ou de district, ou au président ou juge de la cour des sessions de la paix, ayant juridiction là où la conviction a été obtenue ; et le dit appel sera porté, avis de l'appel donné par écrit, l'obligation souscrite ou le dépôt fait dans les dix jours après la date de la conviction, et cet appel sera entendu, instruit, jugé et décidé, sans l'intervention d'un jury, au jour et à l'endroit que la cour ou le juge saisi fixera dans les trente jours qui suivront la date de la conviction, à moins que la cour ou le juge ne proroge au delà de trente jours l'époque fixée pour l'audition et la décision ; et sous tous les autres rapports pour lesquels il n'est pas pourvu dans le présent acte, les procédures établies par

R.C., c. 178.

l'*Acte des convictions sommaires*, en tant qu'elles sont applicables, seront appliquées.

10. Toute personne accusée d'infraction au présent acte, ainsi que le mari ou la femme de cette personne, sera admise à témoigner et pourra y être contrainte. Témoins.

11. Toute amende imposée en vertu du présent acte sera, une fois perçue, payable une moitié au dénonciateur ou plaignant, et l'autre moitié au propriétaire, au trésorier ou au président de la manufacture, à laquelle du lait aura été envoyé, vendu ou fourni pour quelqu'un des objets susdits en contravention à quelqu'une des dispositions du présent acte pour être, cette dernière moitié, distribuée entre les patrons de la manufacture proportionnellement à leurs intérêts respectifs dans sa production. Amendes, à qui payables.

56 VICTORIA, CHAP. 37.

Acte à l'effet de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage, et de pourvoir à la marque des produits de la laiterie.

[*Sanctionné le 1er avril 1893.*]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre : *Acte des produits de la laiterie*, 1893. Titre abrégé.

2. Personne ne fabriquera, ni sciemment n'achètera, vendra, offrira ou exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage fait avec du lait écrémé auquel on aura ajouté quelque matière grasse étrangère à ce lait. Imitation de fromage prohibée.

2. Tout individu qui, par lui-même ou par l'intermédiaire de qui que ce soit à sa connaissance, enfreindra les dispositions du présent article, sera passible pour chaque infraction, sur conviction devant un ou des juges de paix, d'une amende de vingt-cinq piastres à cinq cents piastres, ainsi que des frais de poursuites, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, il sera passible d'un emprisonnement de six mois au plus, avec ou sans travaux forcés à moins que l'amende et les frais ne soient plus tôt payés. Peine.

3. Personne ne vendra, n'offrira ou exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de vendre, aucun fromage fait avec du lait communément appelé "lait écrémé," ou du lait dont la crème aura été enlevée, ou du lait auquel on aura ajouté du lait écrémé, à moins que les mots "fromage de lait écrémé" ne soient étampés ou marqués d'une manière lisible sur le côté de chaque fromage, et aussi sur l'extérieur de chaque boîte ou colis le contenant, en lettres de pas moins de trois quarts de pouce de hauteur et trois quarts de pouce de largeur. Le fromage de lait écrémé devra être marqué,

2. Personne, dans l'intention de tromper ou de frauder, n'enlèvera ni n'effacera, oblitérera ou changera en aucune manière, les mots "fromage de lait écrémé" sur du fromage de ce genre, ni sur aucune boîte ou colis le contenant. La marque ne devra pas être enlevée.

3. Tout individu qui, par lui-même ou par l'intermédiaire de qui que ce soit à sa connaissance, enfreindra quelqu'une des dispositions du présent article, sera passible pour chaque infraction, sur conviction devant un ou des juges de paix, d'une amende de deux piastres à cinq piastres pour chaque fromage, boîte ou colis ainsi vendu, offert et exposé en vente, ou gardé dans le but de le vendre, ainsi que les frais de poursuite, et à défaut de l'amende et des frais, il sera passible d'un emprisonnement de trois mois Peine.

au plus, avec ou sans travaux forcés, à moins que les frais ne soient plus tôt payés.

"Canadien" comme marque.

4. Personne n'appliquera aucun des mots "Canadien" "Canadian" ou "Canada," comme indication, marque ou étampe descriptive sur aucun fromage, ni sur aucune boîte ou aucun colis contenant du fromage ou du beurre, à moins que ce fromage ou ce beurre n'ait été fabriqué en Canada.

Vente du fromage ainsi marqué faussement.

2. Personne, sciemment, ne vendra, n'offrira ou exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage ou beurre sur lequel ou sur la boîte ou le colis le contenant, l'un des mots "Canadien," "Canadian" ou "Canada," sera appliqué comme indication, marque ou étampe descriptive, à moins que ce fromage ou ce beurre n'ait été fabriqué en Canada.

Peine.

3. Tout individu qui, par lui-même ou par l'intermédiaire de qui que ce soit à sa connaissance, enfreindra quelqu'une des dispositions du présent article, sera passible pour chaque infraction, sur conviction devant un ou des juges de paix, d'une amende de cinq piastres à vingt-cinq piastres pour chaque fromage, boîte ou colis vendu offert ou exposé en vente, ou gardé dans le but de le vendre, ainsi que des frais de poursuites, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, il sera passible d'un emprisonnement de trois mois au plus, avec ou sans travaux forcés, à moins que l'amende et les frais ne soient plus tôt payés.

Nom du pays de provenance à être marqué.

5. Personne ne vendra, n'offrira ou exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage ou beurre provenant d'un pays étranger, à moins que le nom du pays de provenance de ce fromage ou beurre ne soit étampé ou marqué d'une manière lisible sur l'extérieur de chaque boîte ou colis le contenant, en lettres de pas moins de trois huitièmes de pouce de hauteur et d'un quart de pouce de largeur.

Peine.

2. Tout individu qui, par lui-même ou par l'intermédiaire de qui que ce soit à sa connaissance, enfreindra quelqu'une des dispositions du présent article, sera passible pour chaque infraction, sur conviction devant un ou des juges de paix, d'une amende de deux piastres à cinq piastres pour chaque fromage, ou chaque boîte ou colis de beurre ainsi vendu, offert ou exposé en vente, ou gardé dans le but de le vendre, ainsi que des frais de poursuite, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, il sera passible d'un emprisonnement de trois mois au plus, avec ou sans travaux forcés, à moins que l'amende et les frais ne soient plus tôt payés.

Qui responsable.

6. La personne pour laquelle du fromage ou du beurre sera fabriqué, fait, vendu, offert ou exposé en vente, ou gardé dans le but de le vendre, en contravention aux dispositions des articles précédents du présent acte, sera *primâ facie* responsable de toute infraction aux dispositions du présent acte.

Procédure.

7. Dans toute plainte, dénonciation ou condamnation en vertu du présent acte, le motif de la plainte pourra être déclaré et sera réputé s'être produit, au sens de l'*Acte des convictions sommaires*, à l'endroit où le fromage ou le beurre qui fera l'objet de la plainte aura été fabriqué, fait, vendu, offert ou exposé en vente, ou gardé dans le but de le vendre.

Appel.

8. Il n'y aura appel d'aucune condamnation prononcée en vertu du présent acte, excepté à une cour supérieure, de comté, de circuit ou de district, ou à la cour des sessions de la paix, ayant juridiction dans la localité où la condamnation aura été obtenue ; et cet appel devra être interjeté, l'avis de l'appel donné par écrit, le cautionnement souscrit ou le dépôt fait dans les dix jours qui suivront la condamnation ; et cet appel sera entendu, jugé et

décidé, sans l'intervention du jury, à la date et à l'endroit que la cour ou le juge qui en sera saisi désignera, sous trente jours de la condamnation, à moins que la cour ou le juge proroge le délai fixé pour l'audition et décision au delà de ces trente jours ; et sous tous autres rapports non prévus au présent acte, la procédure prescrite par l'*Acte des convictions sommaires* s'applique autant que possible.

9. Toute personne chargée de veiller à l'exécution du présent acte pourra entrer sur la propriété de toute personne soupçonnée d'infraction aux dispositions du présent acte, et inspecter tout fromage ou beurre qu'elle y trouvera ; et toute personne ainsi soupçonnée qui entravera ou refusera de permettre cette inspection sera passible, sur conviction du fait, d'une amende de vingt-cinq piastres à cinq cents piastres, ainsi que des frais de poursuite, et à défaut de paiement de l'amende et des frais, elle sera passible d'un emprisonnement de six mois au plus, avec ou sans travaux forcés, à moins que l'amende et les frais ne soient plus tôt payés. Droit de faire l'inspection du fromage et du beurre.

10. Toute amende imposée par le présent acte sera, après recouvrement, payable moitié au dénonciateur ou demandeur, et moitié à Sa Majesté. Amendes à qui payables.

11. Le Gouverneur en conseil pourra établir les règlements qu'il jugera nécessaires pour assurer l'exécution efficace du présent acte ; et les règlements ainsi établis entreront en vigueur à compter de la date de leur publication dans la *Gazette du Canada*, ou à compter de telle autre date qui sera fixée dans une proclamation lancée à cet effet. Gouverneur en conseil peut établir des règlements.

60–61 VICTORIA, CHAP. 21.

Acte à l'effet de pourvoir à l'enregistrement des fromageries et crèmeries, et à l'étampage des produits de la laiterie, et d'empêcher les fausses représentations au sujet des dates de fabrication de ces produits.

[*Sanctionné le* 29 *juin* 1897.]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Le présent acte peut être cité sous le titre : *Acte des laiteries*, 1897. Titre abrégé.

2. Le ministre de l'Agriculture tiendra au département de l'Agriculture un registre qui sera appelé "le Registre des fromageries et crèmeries," et toute personne engagée dans l'industrie de la fabrication du fromage ou du beurre pourra demander au département de l'Agriculture, à Ottawa, d'enregistrer la fromagerie ou crèmerie dont il est propriétaire ou qu'il représente ; et, sur réception des particularités énoncées dans l'annexe "A" du présent acte, le ministre de l'Agriculture, ou tout employé de ce département qui sera désigné par le Gouverneur en conseil, enverra immédiatement au propriétaire ou représentant de cette fromagerie ou crèmerie, un certificat indiquant le numéro d'enregistrement donné à cette fromagerie ou crèmerie. Enregistrement des fromageries et crèmeries.

3. La personne à qui sera assigné ce numéro d'enregistrement aura ensuite le droit exclusif de s'en servir pour désigner les produits fabriqués par elle à cette fromagerie ou crèmerie, de la manière indiquée à l'annexe B du présent acte. Droit exclusif à l'usage du numéro d'enregistrement.

Etampage du mot "Canadien," "Canadian," ou "Canada," obligatoire.

4. Personne ne vendra, n'offrira, n'exposera en vente ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun beurre, ou fromage fait en Canada et destiné à être exporté du Canada, à moins que l'un des mots "Canadien," "*Canadian*," ou "Canada," ne soit imprimé, étampé ou marqué d'une manière lisible et indélibile, en lettres de pas moins de trois huitièmes de pouce de hauteur et d'un quart de pouce de largeur, sur—

(*a.*) la boîte ou le colis contenant le beurre ou fromage, et

(*b.*) de plus, dans le cas du fromage, sur le fromage même, avant qu'il ne soit sorti de la fromagerie où il aura été fait.

Défense d'effacer les marques.

5. Personne ne devra, dans l'intention de tromper, enlever, ou en aucune manière effacer, oblitérer ou changer le mot "Canadien," "*Canadian*," ou "Canada," ni le numéro d'enregistrement apposés sur du fromage, ou sur aucune boîte ou colis contenant du fromage ou du beurre.

Défense de tromper sur la date de fabrication.

6. Personne, sciemment, ne vendra, n'offrira ou n'exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage ou beurre sur lequel, ou sur la boîte ou colis le contenant, sera imprimé, étampé ou marqué le nom d'un mois autre que celui durant lequel ce fromage ou beurre aura été fait ou fabriqué; et personne, sciemment et dans l'intention de tromper, ne vendra, n'offrira ou n'exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage ou beurre désigné ou représenté en aucune manière comme ayant été fabriqué pendant un mois autre que celui durant lequel il aura été réellement fait.

Punition des contraventions.

7. Tout individu qui, par lui-même ou par l'intermédiaire de qui que ce soit à sa connaissance, enfreindra quelqu'une des dispositions des articles quatre, cinq et six du présent acte, sera passible pour chaque infraction, sur conviction sommaire, d'une amende de cinq piastres à vingt piastres pour chaque fromage, ou chaque boîte ou colis de beurre ou de fromage, vendu, offert ou exposé en vente, ou gardé dans le but de le vendre, en contravention aux dispositions de ces articles, ainsi que des frais de poursuite, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, il sera passible d'un emprisonnement de trois mois au plus, avec ou sans travaux forcés, à moins que l'amende et les frais ne soient plus tôt payés.

Emploi des amendes.

8. Toute amende imposée en vertu du présent acte sera partagée, lorsqu'elle aura été recouvrée, par moitié entre le dénonciateur ou poursuivant et Sa Majesté.

Règlements par le Gouverneur en conseil.

9. Le Gouverneur en conseil pourra établir les règlements qu'il jugera nécessaires pour assurer la bonne exécution du présent acte; et les règlements ainsi établis entreront en vigueur à compter de la date de leur publication dans la *Gazette du Canada*, ou à compter de toute autre date que sera indiquée dans la proclamation lancée à ce sujet.

Annexe A.

Détails à fournir pour l'enregistrement de fromageries ou crèmeries.

1. Nom de la fromagerie ou crèmerie.
2. Où située :—

(*a.*) Province ....

(*b.*) Comté ....

(*c.*) Canton ou paroisse ....

(*d.*) Bureau ....

(*e.*) Bureau de télégraphe ou de téléphone.............................
(*f.*) Bureau de chemin de fer ou port d'expédition.................
3. Nom du propriétaire..
Adresse postale..

Si c'est une association laitière coopérative ou une compagnie par actions :—

Nom du secrétaire...
Adresse postale...
4. Etampe ou marque de commerce enregistrée, s'il y en a une.........
5. Numéro d'enregistrement assigné................................

Certifié que ce qui précède est exact.

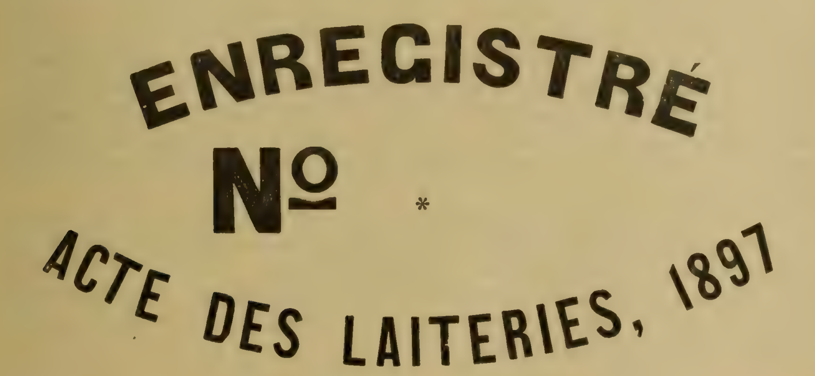
....Propriétaire.
....Adresse postale.
....Secrétaire.
....Adresse postale.

Témoin...
....Adresse postale.

Témoin...
....Adresse postale.

ANNEXE B.

Forme d'étampe pour le numéro enregistré assigné aux fromageries ou crèmeries :—



*Insérez ici le chiffre ou les chiffres d'enregistrement.

JEUX DE BOURSE.

Je soumets le texte d'un projet de loi en vue de prohiber la spéculation illégitime dans la vente du fromage et du beurre, projet de loi introduit dans la Chambre des Communes, par M. Parmelee, député, et lu une première fois mardi, le 25 mai 1897. Cette question a été le sujet de la discussion à plusieurs des conventions des cultivateurs laitiers tenues depuis lors. A l'une de ces conventions, je fis un discours au sujet de la législation relative à l'industrie laitière. Comme les renseignements y-contenus peuvent être utiles, je reproduis également le texte de ce discours ci-après. Voici d'abord le projet de loi. Il n'a pas été voté par le Parlement, et, en conséquence, n'a pas force de loi.

N° 83.] **BILL.** [1898.

Acte à l'effet d'empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre et du fromage.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

Titre abrégé.

1. Le présent acte peut être cité sous le titre : *Acte des ventes de beurre et de fromage*, 1898.

Mise en vigueur.

2. Le présent acte deviendra exécutoire le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Vente de beurre ou de fromage n'existant pas.

3. Quiconque, personnellement ou par l'intermédiaire d'un autre, (*a*) vend, ou (*b*) offre de vendre, ou (*c*) convient de vendre, ou (*d*) convient d'offrir en vente, du beurre ou du fromage qui, lorsque cette vente, offre ou convention est faite, n'a pas été fait et ne lui appartient pas ou n'appartient pas à quelque personne pour laquelle il est régulièrement autorisé d'agir, est coupable d'infraction et passible, sur conviction sommaire, des punitions suivantes :—

Punition d'une première infraction.

(*a*.) Pour une première infraction, d'une amende de cinq cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement, avec ou sans travail forcé, de pas plus de trois mois, ou de ces deux peines cumulativement ;

Des récidives.

(*b*.) Pour toute récidive, d'une amende de mille piastres au plus, ou d'un emprisonnement, avec ou sans travail forcé, de pas plus de six mois, ou de ces deux peines cumulativement.

Emploi des amendes.

4. Toute amende par le présent imposée, lorsqu'elle aura été recouvrée, sera partagée par moitié entre le dénonciateur et Sa Majesté.

Règlements et nomination d'officiers par le Gouverneur en conseil.

5. Le Gouverneur en conseil pourra établir les règlements et nommer les officiers qu'il jugera nécessaires pour assurer la bonne exécution du présent acte ; et les règlements ainsi établis entreront en vigueur à dater de leur publication dans la *Gazette du Canada*, ou à compter de telle autre date qui sera fixée dans la proclamation lancée à ce sujet.

Exception

6. Rien de contenu au présent ne sera censé empêcher qui que ce soit qui sera régulièrement autorisé à agir pour celui ou ceux qui fourniront du lait à une laiterie, beurrerie ou fromagerie, de vendre, offrir en vente ou convenir de vendre du beurre ou du fromage devant être fait à cette laiterie, beurrerie ou fromagerie.

DISCOURS SUR LA LÉGISLATION RELATIVE A L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

En prenant la parole sur la Législation relative à l'Industrie laitière, je puis bien appeler cette convention le Parlement des Laitiers de l'Ontario-Ouest, et vous demander de vous former en corps légiférant pour considérer la question de l'opportunité d'une législation ultérieure concernant les intérêts laitiers de l'Ontario.

Toute loi relative au commerce doit viser à prévenir la fraude. Autant que possible, elle doit chercher à protéger l'intérêt public contre tout dommage, même dans les cas où il n'y a pas intention de fraude. Lorsqu'un individu occupe la position honorable de législateur, c'est son devoir de se renseigner le plus complètement possible sur le sujet à l'étude. C'est aussi clairement son devoir de se consulter avec ceux qui sont engagés dans l'industrie ou dans les industries qui seront en probabilité affectées par la loi qu'il veut proposer. Il n'est pas possible à un individu placé en dehors d'une industrie de dire : "Je pense que telle ou telle mesure devrait être prise dans son intérêt," avec la même certitude de tomber juste que l'homme réellement engagé dans cette industrie. Dans la législation de ces dernières années, le Département de l'Agriculture, en ce qui le concernait, s'est efforcé de se renseigner auprès des gens engagés dans l'industrie, pour ensuite formuler des lois conformes à leurs besoins, et nuisibles à personne.

La Loi des Produits laitiers, 1893.

La Loi des Produits laitiers, 1893, a été passée pour faire face à un danger menaçant. Je fus informé que plusieurs grandes organisations dans les Etats-Unis étaient à négocier l'achat d'immeubles en Canada en vue d'établir des fabriques de fromage "rempli" ("*filled*") en Canada ; c'est-à-dire en vue de faire du fromage au moyen de lait écrémé mêlé de saindoux, de beurre purifié ou d'autre substance grasse étrangère. La loi ne permet pas de faire de la margarine, de la butyrine, ou aucune de ces imitations en Canada. Et ce nouveau bill fut introduit pour empêcher la fabrication de fromage "rempli" en Canada. Je ne crois pas qu'un seul fromage "rempli" ait été fait en Canada depuis cette époque.

On crut bon d'introduire dans la loi une disposition défendant d'étamper frauduleusement le mot Canada sur le fromage fabriqué hors du Canada. C'était chose assez ordinaire d'introduire le fromage des Etats-Unis en Canada, puis de l'expédier du Canada avec le nom Canada sur les boîtes. Des cas sont venus à ma connaissance où des expéditeurs faisant le commerce de ces fromages des Etats Unis furent contraints d'enlever le mot "Canada" et de le remplacer par les mots "Produit des Etats-Unis." Depuis que cette loi a été votée, quiconque marque faussement le nom "Canada" sur du fromage ou du beurre, est passible d'une amende n'excédant pas $20 et d'au moins $5 par boîte de fromage ou par boîte ou emballage de beurre.

Il fut de plus jugé désirable que le nom du pays de provenance du fromage entrant en Canada fut clairement indiqué sur la boîte. Le Gouvernement emploie un inspecteur à Montréal pour voir à ce que le beurre et le fromage venant des Etats-Unis en entrepôt soit marqué "Produit des Etats-Unis," avant d'être expédié du Canada. Il est indubitable, je pense, que la loi de 1893 a été bienfaisante et profitable et rien autre chose.

La Loi de Laiterie, 1897.

La Loi de Laiterie de 1897, a été votée pour pourvoir à l'enregistrement des fromageries et beurreries et rendre obligatoire la marque du mot "Canada" ou "Canadian" sur tout fromage ou beurre destiné à l'exportation. Il s'était fait depuis deux ans une grande agitation au sujet de l'étampage de la date de fabrication sur le fromage. Il y avait un grand conflit d'opinions sur la question de savoir si la date de fabrication devrait être marquée ou non sur le fromage.

L'étampage de la date de fabrication ne fut pas rendue obligatoire par la loi de laiterie de 1897. Toutefois, la clause 6 de la loi défend les fausses représentations au sujet des dates de fabrication. Elle se lit comme suit :

Défense de tromper sur la date de fabrication.

6. Personne, sciemment, ne vendra, n'offrira ou n'exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage ou beurre sur lequel, ou sur la boîte ou colis le contenant, sera imprimé, étampé ou marqué le nom d'un mois autre que celui durant lequel ce fromage ou beurre aura été fait ou fabriqué ; et personne, sciemment et dans l'intention de tromper, ne vendra, n'offrira ou n'exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage ou beurre désigné ou représenté en aucune manière comme ayant été fabriqué pendant nn mois autre que celui durant lequel il aura été réellement fait.

La peine imposée pour infraction est une amende n'excédant pas $20, et d'au moins $5 par boîte ou emballage vendu ou offert ou tenu en vente contrairement aux dispositions de cette clause.

Toutefois il y avait un désir évident de la part des propriétaires de fromageries et beurreries qu'il y eut quelque disposition de la loi en vertu de laquelle ils pussent étamper sur le fromage ou le beurre fabriqués à leurs établissements un numéro d'enregistrement et être assurés du privilège de l'emploi exclusif de ce numéro. Il ne fut pas jugé désirable de rendre obligatoire l'emploi d'un numéro d'enregistrement. L'emploi en est facultatif ; mais il permet de reconnaître le produit de toute fabrique, le propriétaire de la fabrique ayant le droit exclusif de se servir de ce numéro, qui devient ainsi virtuellement une marque de commerce. Le propriétaire de fabrique qui a ce qu'il considère du fromage ou du beurre de qualité exceptionnelle et qui désire le marquer de manière à ce qu'il soit partout reconnu, et à ce que la fabrique où il a été fait soit connue, peut le faire maintenant. La loi défend l'enlèvement du numéro d'enregistrement sous peine d'amende n'excédant pas $20 et d'au moins $5 par boîte ou emballage. On s'est déjà prévalu dans une grande mesure de cette disposition de la loi. L'enregistrement se fait gratuitement.

La loi de 1897 rend obligatoire l'étampage du mot "Canadian" ou "Canada" sur toute boîte ou emballage de beurre et de fromage exportés. Dans le cas du fromage le mot doit être marqué sur le fromage même avant qu'il soit enlevé de la fabrique où il a été fait. La loi britannique exige que les emballages contenant du fromage ou du beurre soient marqués du nom du pays de leur provenance. Il y a quelque temps de grands fromages à forme de Cheddars, pesant 100 livres et plus, furent fabriqués en Canada et sans doute plus tard détaillés en Angleterre comme Cheddars anglais ou écossais. Les détaillants ont pu obtenir de 4 à 6 sous par livre de plus qu'ils n'en auraient eu s'ils l'avaient détaillé comme fromage canadien ; mais de ces quatre ou six sous, il n'est rien venu au Canada.

On a fait tort à notre industrie fromagère en faisant croire aux consommateurs que le fromage qu'ils consomment et pour lequel ils paient de forts prix, n'est pas canadien, bien qu'en réalité il soit fabriqué en Canada. Je pense qu'il est important que le mot "Canada" soit marqué non seulement sur la boîte, mais sur le fromage même, et encore mieux, qu'il soit incisé dans le fromage même, de manière que le mot "Canada" soit apparent pour tous ceux qui verront le fromage dans la boutique du détaillant. Ce serait une bonne idée de presser le mot "Canada" ou "Canadian" dans l'extrémité du fromage pendant qu'il est encore dans la presse. Il n'est pas nécessaire que les lettres incisées aient une profondeur de plus de $\frac{1}{8}$ de pouce dans le fromage. Tout fabricant de fromage qui laisse sortir du fromage de sa fabrique en 1898 pour être exporté, sans que le mot "Canadian" ou "Canada" soit sur chaque meule, est passible d'une amende. Quelques-uns pourront se plaindre que c'est là une loi vexatoire. Ce sont peut-être les cousins de ces gens dont John Bright parlait lorsqu'il disait qu'il y avait des individus dans le monde persuadés que les dix commandements étaient des lois des plus vexatoires, parce qu'ils gênaient constamment leurs tendances les plus prononcées.

Je parlerai maintenant du projet de loi introduit par M. Parmelee dans la Chambre des Communes, l'année dernière. Il était intitulé : "Acte à l'effet d'empêcher la Spécu-

lation illégitime dans la Vente du Beurre et du Fromage." Le bill est relatif à la vente du beurre et du fromage. Dès que vous vous mêlez de quelque chose qui concerne les opérations du commerce, vous vous mêlez de quelque chose qu'il ne faut aborder qu'avec soin et prudence, mais aussi sans lâcheté.

Toute opération commerciale légitime consiste dans l'échange de denrées ou de services. Tout commerce honnête est un échange de choses, de marchandises ou de services. S'il n'y a rien à échanger il ne peut pas y avoir d'opération légitime. Je puis bien parier sur les chevaux de course si je veux, mais ce n'est pas là du commerce ; il n'y a rien à échanger. Celui qui reçoit l'argent ne donne à celui avec qui il conclut l'opération, aucun équivalent.

Dans notre état de société, généralement trois classes de personnes sont intéressées dans tout échange : les producteurs, ceux qu'on appelle les intermédiaires et les consommateurs. Les producteurs de fromage, par exemple, ne sont pas simplement ceux qui font le fromage dans les fabriques, mais aussi ceux qui ont soin des vaches, ceux qui transportent le lait, ceux qui fabriquent les voitures et les harnais, ceux qui fabriquent les machines et érigent les constructions, et nombre d'autres producteurs. Ces hommes compris sous l'appellation de producteurs agissent rarement comme leurs propres intermédiaires avec profit. Dans un petit nombre de cas le cultivateur peut porter son propre beurre, son propre fromage, ses propres œufs et autres choses au marché, et au marché même rencontrer le consommateur disposé à lui donner de l'argent en retour. Mais dans presque tous les cas, il faut qu'il y ait quelqu'un chargé spécialement de faire le travail de distribution. C'est celui qu'on appelle l'intermédiaire, l'acheteur, le marchand ou le distributeur. Les compagnies de transport qui transportent le fromage et autres produits d'un lieu à l'autre sont aussi des intermédiaires.

Comment les producteurs du Canada arriveront-ils aux consommateurs en Grande-Bretagne, s'il n'y a pas en Canada des intermédiaires pour rendre le service de transporter les produits d'ici aux consommateurs? Je ne vois pas d'un bon œil l'agitation que l'on fait parfois en vue de se dispenser des intermédiaires. Ils sont aussi nécessaires à la production de la richesse en Canada que le sont les autres producteurs. L'intermédiaire est un individu utile à sa place ; et tant qu'il fait sa partie de la besogne, il a droit de recevoir la juste récompense de son labeur. Mais il n'a pas droit à plus qu'à la pleine valeur de ses services.

Permettez-moi de vous donner un exemple de la différence entre un intermédiaire qui rend des services au commerce et un intermédiaire qui obstrue le commerce. Dans l'ancien temps, un voyageur se rendant du nord de l'Angleterre à Londres devait prendre la diligence, et il pouvait transporter en même temps une partie de ses marchandises. Il était tenu de payer son passage dans la diligence, et il était tenu de payer directement ou indirectement aux barrières de péage sur les chemins. C'était là payer le travail et le capital des hommes qui avaient construit et qui entretenaient le chemin. A un certain moment du voyage, dans le voisinage de la forêt d'Epping, où le notoire Robin Hood conduisait son industrie profitable, deux hommes se tenaient un de chaque côté du chemin, armés de pistolets de la mode d'alors. Ils forçaient le voyageur à s'arrêter et à dégorger entre leurs mains. Ils ne rendaient service à personne en rapport avec les voyages et le commerce. Ils s'emparaient simplement de l'argent du voyageur parce que celui-ci ne pouvait pas se défendre. Il y a des gens de cette catégorie aujourd'hui en Canada qui sont postés sur les grands chemins du commerce et qui forcent les travailleurs à s'arrêter et à dégorger entre leurs mains. Je dis que la loi devrait mettre fin à l'industrie de ces gens,—non pas à l'industrie des gens qui gardent les barrières de péage, ou qui conduisent les diligences, ou rendent un service quelconque,—mais à l'industrie des gens qui vous arrêtent et vous disent : " Dégorgez ". La loi devrait rapidement et sûrement abolir ces gens et leur emploi.

On dit incorrectement que ces hommes dans le commerce sont des spéculateurs. Pas du tout. La spéculation est partie nécessaire et légitime du commerce. Lorsqu'un individu achète du fromage en juin ne se proposant de le vendre qu'en septembre, il l'achète dans l'espoir qu'il se produira une hausse sur le marché ; il spécule, c'est-à dire, il compte faire un bénéfice. Cela c'est de la spéculation légitime, du commerce sain. Un acheteur comme celui-là prend possession de quelque chose, et chaque livre de beurre ou

de fromage qu'il possède comme spéculateur, fait de lui un facteur de plus en plus fort dans le maintien des prix.

D'un autre côté un individu peut bien ne pas acheter un seul fromage, mais se dire à lui-même : "J'aperçois une bonne occasion de gagner de l'argent à ne rien faire, une occasion d'obtenir quelque chose en échange de rien. J'offrirai de vendre du fromage du mois d'août à être livré en septembre à 8½ sous." Dès le mois de juin, lorsque le fromage se vend peut-être 9 sous, il offre de vendre du fromage du mois d'août à 8½ sous, et par télégraphe sous-marin fait connaître cette offre à nombre de maisons en Grande-Bretagne. Il n'a pas engagé un sou de son argent dans le fromage ; il ne possède pas une boîte de fromage ; il ne rend pas le moindre service pour le développement du commerce du fromage. Il offre simplement de vendre du fromage du mois d'août à être livré en septembre à un demi-sou moins cher que le prix courant. Il se peut que personne n'accepte son offre en Angleterre, mais la maison à laquelle il écrit sera amenée à se dire ceci : "Nous avons acheté du fromage de juin à 9 sous, et on nous offre maintenant du fromage du mois d'août à 8½ sous ; nous n'achèterons plus de fromage pour le moment." Cela fait baisser les prix. Celui qui envoie un télégramme ou autre dépêche dans laquelle il offre de vendre des "*futures*" ou des "*options*", emploie toute son influence, si son offre est acceptée, à faire tomber les prix. Il parie simplement que les prix baisseront, et il emploie tous les moyens, légitimes ou non, pour les faire tomber. Il n'est pas plus un intermédiaire nécessaire pour le commerce que le voleur de grand chemin n'est un intermédiaire utile dans les voyages ; et les nations civilisées ayant aboli celui-là, sont aujourd'hui confrontées avec le devoir d'empêcher l'autre de nuire.

La question de la vente des "*futures*" ou des "*options*", n'est pas un mal théorique ; il en est résulté beaucoup de mal pour le commerce dans la saison dernière, et, dans une moindre mesure, dans les saisons précédentes. A une réunion de l'Association *Butter & Cheese* de la Chambre de Commerce de Montréal tenue il y a une semaine, le président dit qu'il déplorait cette pratique de la vente des "options" et des "futures" en matière de fromage et de beurre ; cette pratique tendait à se généraliser ; dans son opinion, elle causait déjà un sérieux tort au commerce, et l'année dernière, elle avait, suivant lui, fait beaucoup de dommage.

La vente du fromage et du beurre est faite, en premier lieu, par des vendeurs nommés pour représenter les patrons des fromageries et beurreries. Ces vendeurs peuvent vendre directement au marchand, ou peuvent exporter le fromage et le beurre, ou ils peuvent vendre à un représentant du marchand, ou à un acheteur de fromage, qui à son tour vendra à un exportateur.

Beaucoup de ces vendeurs sont membres d'une chambre de commerce de laitiers, laquelle se réunit dans quelque ville de la région, toutes les semaines, ou tous les quinze jours. Le fromage et le beurre sont vendus aux enchères, ou autrement, à ces réunions.

Dans l'Ontario-Ouest, le fromage et le beurre sont vendus la plupart du temps sujets à l'inspection quant à la qualité, à la fabrique, avant leur expédition. Dans l'Ontario-Est et dans partie de Québec, le fromage et le beurre sont vendus qualité et poids garantis à Montréal, ce qui veut dire qu'ils sont sujets à l'inspection de l'acheteur une fois qu'ils sont déposés dans l'entrepôt de l'acheteur à Montréal.

Les vendeurs des fabriques ne vendent pas en général de fromage ou de beurre avant qu'ils soient faits, à l'exception quelquefois du fromage et du beurre qui pourront être faits en août, septembre et octobre, et plus tard. Souvent le vendeur de la fabrique s'engage à vendre ce qu'on appelle la "façon d'automne" en une fois, et le contrat est souvent conclu avant que toute la quantité vendue ait été fabriquée.

Les exportateurs de fromage vendent généralement à des marchands en Grande-Bretagne, par télégramme, à un certain prix "C.I.F.", ce qui veut dire à un certain taux en schellings et en pence par quintal de 112 livres, les frais, l'assurance et le fret ("*Cost, Insurance and Freight*") soldés au port désigné. L'exportateur peut faire une offre *bona fide* du fromage ou du beurre qu'il a en sa possession, ou il peut faire une offre *bona fide* de vendre le fromage ou le beurre qu'il compte acheter, une fois son offre acceptée.

Lorsqu'un exportateur fait une offre de fromage ou de beurre qui ne sont pas encore fabriqués offrant d'en faire la livraison à une époque ultérieure, on dit qu'il offre des "*futures*" ou qu'il vend à la baisse ("*short*"). Une opération de cette sorte, lorsque le

fromage ou le beurre ne sont pas encore fabriqués, est très différente de celle que conclut un exportateur offrant de vendre pour livraison future le fromage qu'il a en sa possession, ou qui du moins est déjà fabriqué, et peut devenir sa propriété. Par exemple :

Si les fromages de mai et de juin se vendent à 9 sous, et que vers le milieu de juin, lorsque le prix est à 9 sous, l'un de ces vendeurs d' "*options*" ou de "*futures*" désire voir tomber le prix du fromage, il peut écrire à vingt personnes en Grande-Bretagne offrant de vendre à chacune des maisons mille boîtes de juillet à 8 sous. Il n'a pas une seule boîte de fromage en sa possession, mais en juin, il télégraphie offrant de vendre vingt mille boîtes du fromage de juillet à 8 sous. Que même un petit nombre des maisons à qui il a écrit accepte son offre, quelle sera la politique de cet homme ? D'abaisser le prix ici au-dessous de 8 sous, afin qu'il puisse acheter à moins. S'il ne peut pas y arriver, que fera-t-il encore ? Il achètera le fromage le moins cher qu'il pourra trouver sans égard à la qualité, et l'expédiera en libération de son engagement. Il n'aura pas télégraphié offrant du fromage "A1" de fantaisie, et, par suite, il sera sur le marché à la recherche du fromage de n'importe quelle qualité qui puisse être expédié en décharge de son obligation.

Il y a une distinction évidente à faire entre vendre ou offrir en vente pour livraison future un produit ou un article existant, tel que le blé, et offrir de vendre un produit périssable ou un article qui n'est pas encore fabriqué ; surtout lorsque l'offre est faite par quelqu'un qui n'a ni les produits ni les moyens de les fabriquer.

La clause 3 du bill comprend deux sujets ; elle se lit comme ceci :

(3.) Quiconque, personnellement ou par l'intermédiaire d'un autre, (*a*) vend, ou (*b*) offre de vendre, ou (*c*) convient de vendre, ou (*d*) convient d'offrir en vente, du beurre ou du fromage qui, lorsque cette vente, offre ou convention est faite, n'a pas été fait et ne lui appartient pas ou n'appartient pas à quelque personne pour laquelle il est régulièrement autorisé d'agir, est coupable d'infraction et passible, sur conviction sommaire, des punitions suivantes :—

(*a.*) Pour une première infraction, d'une amende de cinq cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement, avec ou sans travail forcé, de pas plus de trois mois, ou de ces deux peines cumulativement ;

(*b.*) Pour toute récidive, d'une amende de mille piastres au plus, ou d'un emprisonnement, avec ou sans travail forcé, de pas plus de six mois, ou de ces deux peines cumulativement.

Observez (1) que personne ne vendra, n'offrira de vendre, ne conviendra de vendre ou ne conviendra d'offrir en vente, du beurre ou du fromage qui ne sont pas alors faits. Quel tort cela peut-il faire à qui que ce soit ? Si l'on défend à tout le monde de vendre du fromage de juillet avant que le fromage de juillet soit fait, quels intérêts seront lésés par cette défense ?

(2.) Le bill défend à qui que ce soit de vendre du fromage ou du beurre qui ne sont pas sa propriété, ou la propriété de quelqu'un au nom de qui il est duement autorisé à agir. Pourquoi réclamerait-on le droit de vendre ce qui ne nous appartient pas ? Même si le bill allait jusqu'à défendre aux vendeurs des fabriques de vendre du fromage ou du beurre avant qu'ils fussent faits, je pense que ce serait une bonne chose. Je pense que le propriétaire de fabrique dans l'ensemble ne gagne rien à vendre son fromage ou son beurre avant qu'ils soient faits. Mais le bill fait une exception en faveur des fabriques dans la clause 6. Elle se lit come il suit : "Rien de contenu au présent ne sera censé empêcher qui que ce soit qui sera régulièrement autorisé à agir pour celui ou ceux qui fourniront du lait à une laiterie, beurrerie ou fromagerie, de vendre, offrir en vente ou convenir de vendre du beurre ou du fromage devant être fait à cette laiterie, beurrerie ou fromagerie." On peut justement faire une exception en faveur du vendeur d'une fabrique parce qu'il représente l'outillage et l'installation au moyen desquels le beurre et le fromage seront faits. De sorte que si un vendeur représentant une fabrique s'engage à vendre son fromage et son beurre avant qu'ils soient faits, ce bill n'y contreviendra pas.

Presque tous les vendeurs de beurre et de fromage reconnaissent que la vente de "futures" est un mal et nuit au commerce ; mais les acheteurs disent qu'une loi en vue d'y mettre fin ne pourrait pas être appliquée avec succès. Sans doute il serait difficile

de lui donner plein effet ; mais dans la mesure où elle serait appliquée, elle ferait du bien et pas de mal. Si elle mettait fin à la vente de " futures " en Canada, cette pratique pourrait se perpétuer dans d'autres pays, mais cela ne serait pas dommageable à notre commerce. Je ne considère pas le projet de loi comme une mesure d'ordre religieux en vue de mettre fin aux jeux de bourse en tant qu'actes immoraux. C'est une mesure pratique d'affaires, en vue de mettre fin à une pratique dommageable pour l'industrie fromagère du Canada. Si ce bill n'est pas suffisant pour mettre un terme au mal, alors il faudra deviser un bill qui soit plus effectif ; et si le bill est difficile d'application, alors il faudra d'une manière ou d'une autre que ces difficultés soient surmontées. Autrement les producteurs de fromage et de beurre en Canada souffriront grandement, et il n'y a pas de raison pour que cet état de choses se continue parce que quelques-uns disent qu'une législation remédiatrice effective serait difficile d'application.

PARTIE XI

NUMÉROS D'ENREGISTREMENT DES FROMAGERIES ET DES BEURRERIES

PARTIE XI.

NUMEROS D'ENREGISTREMENT DES FROMAGERIES ET DES BEURRERIES

La loi de laiterie de 1897 pourvoit entre autres choses à l'enregistrement des fromageries et des beurreries.

Les clauses 2 et 3 se lisent ainsi :

2. Le ministre de l'Agriculture tiendra au département de l'Agriculture un registre qui sera appelé " le Registre des fromageries et crèmeries," et toute personne engagée dans l'industrie de la fabrication du fromage ou du beurre pourra demander au département de l'Agriculture, à Ottawa, d'enregistrer la fromagerie ou crèmerie dont il est propriétaire ou qu'il représente ; et, sur réception des particularités énoncées dans l'annexe A du présent acte, le ministre de l'Agriculture, ou tout employé de ce département qui sera désigné par le Gouverneur en conseil, enverra immédiatement au propriétaire ou représentant de cette fromagerie ou crèmerie, un certificat indiquant le numéro d'enregistrement donné à cette fromagerie ou crèmerie.

3. La personne à qui sera assigné ce numéro d'enregistrement aura ensuite le droit exclusif de s'en servir pour désigner les produits fabriqués par elle à cette fromagerie ou crèmerie, de la manière indiquée à l'annexe B du présent acte.

Les chiffres qui apparaissent vis-à-vis les noms de chaque fabrique, dans la liste suivante, représentent le numéro d'enregistrement assigné à chacune d'elles.

Le nom de comté indiqué s'applique à la situation de la fabrique même et non pas nécessairement à celle du bureau de poste.

B., beurrerie ; C., fromagerie ; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabriqne.		Bureau de poste.	Comté et province.	
11	Sainte-Famille	B.	Ste-Famille, I.O	Montmorency	Québec.
12	Harriston	B. C.	Harriston	Wellington	Ontario.
13	South Grimsby	C.	South Grimsby	Lincoln	do
14	King's	C.	Saint-Sylvestre Ouest	Lotbinière	Québec.
15	Staffa	B.	Staffa	Perth	Ontario.
16	Millbridge	C.	Millbridge	Hastings	do
17	Little Britain	C.	Little Britain	Victoria	do
18	Winchester	B. C.	Winchester	Dundas	do
19	Massawippi	C.	Massawippi	Stanstead	Québec.
20	Star	B.	Teeswater	Bruce	Ontario.
21	Warden	B.	Warden	Shefford	Québec.
22	Warsaw	B. C.	Warsaw	Peterborough	Ontario.
23	East Dudswell	C.	East Dudswell	Wolfe	Québec.
24	Forester's Falls	C.	Forester's Falls	Renfrew	Ontario.
25	Ormstown	C.	Ormstown	Chateauguay	Québec.
26	Crosshill	B.	Crosshill	Waterloo	Ontario.
27	Marlow	C.	Marlington	Stanstead	Québec.
28	Belgrave	C.	Belgrave	Huron	Ontario.
29	White Rose	C.	Cornwall Centre	Stormont	do
30	Glen	C.	Fuller	Hastings	do
31	Bobcaygeon	C.	Bobcaygeon	Victoria	do
32	Arden	C.	Arden	Frontenac	do
33	Athelstan	B. C.	Athelstan	Huntingdon	Québec.
34	Cherry Valley	C.	Cherry Valley	Prince Edward	Ontario.

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries——*Suite.*

B., beurrerie; C., fromagerie; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
35	Clover Brand	C.	Iroquois	Dundas	Ontario.
36	Camerontown	C.	Summerstown Station	Glengarry	do
37	Fairview	C.	Froatburn	Dundas	do
38	Maple Lane	C.	Lorneville	Victoria	do
39	Maple Leaf	C.	Ste-Anne	Prescott	do
40	Kirkton	B.	Kirkton	Perth	do
41	Ayton	B.	Ayton	Grey	do
42	Kinnettles	B.	Fergus	Wellington	do
43	North Star	C.	Poltimore	Labelle	Québec.
44	Huttonville	C.	Huttonville	Peel	Ontario.
45	Boston	C.	Boston	Norfolk	do
46	Stayner	C.	Stayner	Simcoe	do
47	West Brome	B. C.	West Brome	Brôme	Québec.
48	Stonebrook, 2	C.	Shady Nook	Renfrew	Ontario.
49	Stonebrook, 3	C.	Shady Nook	do	do
50	Glenvale	C.	Glenvale	Frontenac	do
51	Nation Valley	C.	Fournier	Prescott	do
52	Saint-Alphonse	C.	St-Alphonse	Shefford	Québec.
53	Pleasant View	B.	Owen Sound	Grey	Ontario.
54	Manchester	C.	Manchester	Ontario	do
55	Dunbar	B.	Dunbar	Dundas	do
56	Dunstaffnage	B. C.	Marshfield	Queen's	Ile P.-E.
57	Hybla	C.	Monteagle Valley	Hastings	Ontario.
58	Silver Star	C.	St-Sylvestre Ouest	Lotbinière	Québec.
59	Elma	B. C.	Atwood	Perth	Ontario.
60	Riverside	B.	St-Chrysostôme	Chateauguay	Québec.
61	Bensfort	C.	Bailieboro	Northumberland	Ontario.
62	Spring Grove No. 1	B. C.	North Stanbridge	Missisquoi	Québec.
63	Spring Grove No. 2	C.	Stanbridge East	do	do
64	Barrie	B.	Barrie	Simcoe	Ontario.
65	Emerald	C.	Emerald	Queen's	Ile P.-E.
66	McKay's	C.	East Hatley	Stanstead	Québec.
67	Tennyson	C.	Tennyson	Lanark	Ontario.
68	Alberton	B. C.	Alberton	Wentworth	do
69	Barnardo	B.	Barnardo	Marquette	Manitoba.
70	Lucknow	B. C.	Lucknow	Bruce	Ontario.
71	Head St. Peter's Bay	C.	Head St. Peter's Bay	King's	Ile P.-E.
72	Elm Grove	C.	Havelock	King's	N.-Brunsw'k
73	Eureka	C.	Way's Mills	Stanstead	Québec.
74	Tayside	B. C.	Perth	Lanark	Ontario.
75	Daisy	B. C.	Sutton	Brome	Québec.
76	Gowan Brae	C.	Gowan Brae	King's	Ile P.-E.
77	Jeffrey's	C.	Jeffreys	King's	N.-Brunsw'k
78	Jock Vale No. 2	C.	Jock Vale	Carleton	Ontario.
79	Waterford	C.	Waterford	King's	N. Brunsw'k
80	Caistorville	C.	Caistorville	Wentworth	Ontario.
81	Saint-Ferréol	C.	St-Ferréol	Montmorency	Québec.
82	Montague	B. C.	Montague Bridge	King's	Ile P.-E.
83	Alsfeldt	C.	Alsfeldt	Grey	Ontario.
84	Saint-Constant	B.	St-Constant	Laprairie	Québec.
85	Rowan River	B. C.	Walsingham Centre	Norfolk	Ontario.
86	Riverside	B.	St-Basile Station	Portneuf	Québec.
87	Ardoch	C.	Ardoch	Frontenac	Ontario.
88	Village	C.	Ripon	Labelle	Québec.
89	Fournier	C.	Fournier	Prescott	Ontario.
90	Village	C.	Papineauville	Labelle	Québec.
91	Fallbrook	C.	Fallbrook	Lanark	Ontario.
92	Brun	B. C.	Roxton East	Shefford	Québec.
93	Norwich Junction	B. C.	Norwich	Oxford	Ontario.
94	Sainte-Foye	B.	Ste-Foye	Québec	Québec.
95	South Indian	C.	South Indian	Russell	Ontario.
96	South Durham	B. C.	South Durham	Drummond	Québec.
97	Ethel	C.	Ethel	Huron	Ontario.
98	Saint-Augustin	B. C.	St-Augustin	Deux-Montagnes	Québec.
99	Hillsdale	C.	Hillsdale	Simcoe	Ontario.
100	Bonhomme	C.	Avoca	Argenteuil	Québec.

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries—*Suite.*

B., beurrerie ; C., fromagerie ; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
101	Muir	C.	Ste-Rose de Lima	Wright	Québec.
102	Dixville	C.	Dixville	Stanstead	do
103	Dunk River	C.	Central Bedeque	Prince	Ile P.-E.
104	Cap St-Ignace	B.	Cap St-Ignace	Montmagny	Québec.
105	Woodburn	C.	Woodburn	Wentworth	Ontario.
106	Dugal	C.	Saint-André	Kamouraska	Québec.
107	Mono Mills	C.	Mono Mills	Dufferin	Ontario.
108	Plaisance	C.	Plaisance	Labelle	Québec.
109	Oswell	B. C.	Oswell	Queen's	IleP.-E.
110	Village	B. C.	Baie St-Paul	Charlevoix	Québec.
111	Belmont	C.	Vernon	Carleton	Ontario.
112	Saint-Simon	B.	Saint-Simon	Rimouski	Québec.
113	Riverside	B.	St-Calixte	Montcalm	do
114	Hazel Bank	B.	Ste-Sophie	Terrebonne	do
115	St.-Andrews	C.	St-Andrews	Stormont	Ontario.
116	Saint-Ludger	C.	Saint-Ludger	Beauce	Québec.
117	Saint-Honoré	C.	Saint-Honoré	do	do
118	Long Lake	C.	Long Lake	Frontenac	Ontario.
119	Bergeron	C.	South Ham	Wolfe	Québec.
120	Clover Leaf	C.	West Brome	Brome	do
121	Fortier	B.	Ste-Anne de Beaupré	Montmorency	do
122	Centreville	C.	Centreville	Addington	Ontario.
123	Lemay	C.	Ste-Anastasie	Mégantic	Québec.
124	Rose Bud	C.	Stanbridge East	Missisquoi	do
125	Saint-Marcel	C.	St-Marcel	Richelieu	do
126	Mawlam's Grove	C.	Shetland	Lambton	Ontario.
127	Larivière	C.	Troutbrook	Arthabaska	Québec.
128	Admaston	C.	Balsam Hill	Renfrew	Ontario.
129	Audy	C.	Ste-Thècle Station	Champlain	Québec.
130	Sand Hill	C.	Sunbury	Frontenac	Ontario.
131	Morin	C.	Saint-Pie	Bagot	Québec.
132	Model	C.	Godolphin	Northumberland	Ontario.
133	Chicoine	B.	St-Sulpice	L'Assomption	Québec.
134	Fordyce	C.	Cowansville	Missisquoi	do
135	Arrondissement No. 3	C.	Lac Bellemare	Saint-Maurice	do
136	Morning Star	C.	Eric	Frontenac	Ontario.
137	Maria	C.	Maria	Bonaventure	Québec.
138	Hillside	C.	Huntingdon	Huntingdon	do
139	Saint-Cyprien	B.	St-Cyprien	Temiscouata	do
140	Star	C.	East Dunham	Missisquoi	do
141	Syndicat	B.	St-Pamphile	L'Islet	do
142	Cloyne	C.	Cloyne	Frontenac	Ontario.
143	Elm Bank	B. C.	St-Louis Station	Beauharnois	Québec.
144	Crow Lake	C.	Crow Lake	Frontenac	Ontario.
145	Langlois	C.	Armagh	Bellechasse	Québec.
146	Perfection	C.	East Dunham	Missisquoi	do
147	Bouché et Mercier	B.	Berthier (en bas)	Montmagny	do
148	Deseronto	B. C.	Deseronto	Hastings	Ontario.
149	Dubreuil	C.	West Broughton	Beauce	Québec.
150	Hagersville	C.	Hagersville	Haldimand	Ontario.
151	Allaire	C.	Ile des Chênes	Provencher	Manitoba.
152	Farndon	C.	Farndon	Missisquoi	Québec.
153	Forest	C.	Menie	Northumberland	Ontario.
154	Alberton	C.	Alberton	Prince	Ile P.-E.
155	La Canadienne	C.	Ste-Victoire	Richelieu	Québec.
156	Cambray	C.	Cambray	Victoria	Ontario.
157	Langevin	C.	St-Barnabé	St-Hyacinthe	Québec.
158	Burnstown	C.	Burnstown	Renfrew	Ontario.
159	New Glasgow	C.	do	do	do
160	Tremblay	C.	Hébertville	Lac St. Jean	Québec.
161	Conway	C.	Sandhurst	Lennox	Ontario.
162	Bath	C.	Bath	do	do
163	Carignan	C.	Bécancour	Nicolet	Québec.
164	Noël	B. C.	Noël	Hants	N.-Ecosse.
165	Valetta	C.	Valetta	Kent	Ontario.
166	Lepage	B.	Ste-Anne des Monts	Gaspé	Québec.

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries—*Suite.*

B., beurrerie; C., fromagerie; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
167	Leo Lake	C.	Brewer's Mills	Frontenac	Ontario.
168	Saint-Malo	C.	St-Malo d'Auckland	Compton	Québec.
169	Stanhope	C.	Boskung	Haliburton	Ontario.
170	Moreau	C.	Montauban	Portneuf	Québec.
171	Rodgerville	C.	Hensall	Huron	Ontario.
172	Morgan Corner	B. C.	Stanbridge Station	Missisquoi	Québec.
173	Coe Hill	C.	Coe Hill Mines	Hastings	Ontario.
174	St. Nicholas River	C.	Kingston	Kent	N. Brunsw'k
175	Rang St. Eustache	C.	Lotbinière	Lotbinière	Québec.
176	Halloway	C.	Halloway	Hastings	Ontario.
177	North Dummer	C.	Hall's Glen	Peterborough	do
178	Archambault	B. C.	Saint-Hyacinthe	St. Hyacinthe	Québec.
179	Greenwood	C.	Pembroke	Renfrew	Ontario.
180	Saskatoon	B.	Saskatoon	Saskatchewan	T. N.-O.
181	Comber	C.	Comber	Essex	Ontario.
182	Star	C.	Pine Hill	Argenteuil	Québec.
183	Winchelsea	B.	Winchelsea	Huron	Ontario.
184	Belleisle Creek	C.	Belle Isle Creek	King	N. Brunsw'k
185	Wicklow	C.	Wicklow	Northumberland	Ontario.
186	Trottier	C.	Ste-Sophie de Levrard	Nicolet	Québec.
187	Bluevale	B. C.	Bluevale	Huron	Ontario.
188	Dumoulin	C.	Notre Dame des Bois	Compton	Québec.
189	Newmarket	C.	Newmarket	York	Ontario.
190	Barabé	C.	Ste-Sophie	Nicolet	Québec.
191	Springvale	C.	Sweet's Corners	Leeds	Ontario.
192	Sandy Bay	B.	McNider	Rimouski	Québec.
193	Cap Chat	B.	Cap Chat	Gaspé	do
194	McKenzie Corner	C.	McKenzie Corner	Carleton	N. Brunsw'k
195	Richmond	C.	Richmond	do	do
196	Waterville	C.	Woodstock	do	do
197	Village	C.	St-Cuthbert	Berthier	Québec.
198	Scotch Line Union	C.	Perth	Lanark	Ontario.
199	Tanguay	B.	St-Gervais	Bellechasse	Québec.
200	McClure	B.	Maynooth	Hastings	Ontario.
201	Keswick Valley	C.	Smith's Corner	York	N. Brunsw'k
202	Big Island	C.	Demorestville	Prince Edward	Ontario.
203	Piedmont	B.	Piedmont	Terrebonne	Québec.
204	Glanmire and Thanet	C.	Glanmire	Hastings	Ontario.
205	Morin	C.	St-Raphael, Est	Bellechasse	Québec.
206	Stony Lake	C.	Stony Lake	Peterborough	Ontario.
207	Kildare	B. C.	St-Ambroise	Joliette	Québec.
208	Kensington	B. C.	Kensington	Prince	Ile P.-E.
209	Ste. Marie Salomée	B.	Ste-Marie Salomée	Montcalm	Québec.
210	Hermitage	B.	Saint-Jean	Saint-Jean	do
211	Desfossés	C.	Nicolet	Nicolet	do
212	Saint-Sévère	C.	St-Sévère	Saint-Maurice	do
213	Gilt Edge	C.	Farnham	Missisquoi	do
214	Wyandotte	B. C.	Wyandotte	Wellington	Ontario.
215	De L'Anse St-Jean	C.	L'Anse St-Jean	Chicoutimi	Québec.
216	I. X. L.	C.	Carleton Place	Lanark	Ontario.
217	Coté	C.	Notre Dame des Bois	Compton	Québec.
218	Moulinette	C.	Moulinette	Stormont	Ontario.
219	Du 1er Rang	C.	Deschambault	Portneuf	Québec.
220	Du 2e Rang	C.	Lachevrotière	do	do
221	Du Rang de la Chapelle	C.	Portneuf Station	do	do
222	Spring Creek	C.	Woodstock	Oxford	Ontario.
223	Marlow	C.	Linière	Beauce	Québec.
224	Linière	C.	Linière	do	do
225	Du 4eme Rang	C.	Ste-Rose	Dorchester	do
226	Du 5eme Rang	C.	Ste-Anastasie	Mégantic	do
227	Saint-Mélanie	B. C.	Ste-Mélanie	Joliette	do
228	St.-Mary's	B.	St.-Mary's	Perth	Ontario.
229	Central	B.	Summerside	Prince	Ile P.-E.
230	Bouctouche	B. C.	Bouctouche	Kent	N. Brunsw'k
231	St-Joseph	B. C.	St-Joseph	Westmoreland	do
232	Ormsby	C.	Ormsby	Hastings	Ontario.

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries—*Suite.*

B., beurrerie ; C., fromagerie ; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
233	Vienna	B. C.	Vienna	Elgin	Ontario.
234	Lemay	B.C.	Rivière Bois Clair	Lotbinière	Québec.
235	Melrose	C.	Melrose	Hastings	Ontario.
236	Village	C.	Saint-Germain	Kamouraska	Québec.
237	Clover Leaf	B. C.	Montréal	Hochelaga	do
238	Houle	C.	Clarence Creek	Russell	Ontario.
239	Lanoieville	B.C.	Lanoieville	Richelieu	Québec.
240	Wilberforce	C.	Wilberforce	Haliburton	Ontario.
241	Village	C.	St-Frs-Xavier Brompton	Richmond	Québec.
242	Eden Bank	B.	Chilliwack	New Westminster	B.Columbia.
243	Saint-Sévère	C.	St-Sévère	Saint-Maurice	Québec.
244	McDonald	B. C.	McDonald	Portage la Prairie	Manitoba.
245	St. Pierre de Sorel	C.	Sorel	Richelieu	Québec.
246	Lefebvre	C.	Saint-Hermas	Deux-Montagnes	do
247	Silver	C.	Gilmour	Hastings	Ontario.
248	Cloutier	C.	Ham-Nord	Wolfe	Québec.
249	Jacksonville	C.	Jacksonville	Carleton	N. Brunsw'k
250	Du 7ème Rang	C.	St-Edouard	Dorchester	Québec.
251	Alfred	C.	Alfred Centre	Prescott	Ontario.
252	Village	B. C.	St-Honoré	Beauce	Québec.
253	Perth	B. C.	New Perth	King	Ile P.-E.
254	Lussier	C.	Weedon Centre	Wolfe	Québec.
255	Oak Point	C.	Ste-Anne des Chênes	Provencher	Manitoba.
256	Lanthier	B.	St-Augustin	Deux-Montagnes	Québec.
257	Hammond	C.	Canaan	Russell	Ontario.
258	Village	C.	Linière	Beauce	Québec.
259	Moneymore	C.	Moneymore	Hastings	Ontario.
260	Mercier	B.	St-Charles	Bellechasse	Québec.
261	Union	B. C.	Fair Play	Essex	Ontario.
262	Lennox No. 1	C.	North Sutton	Brome	Québec.
263	Palace	B. C.	Addison	Leeds	Ontario.
264	Island City No. 1	C.	Delta	do	do
265	Island City No. 2	C.	Saperton	do	do
266	Roseville	C.	Smith's Falls	Lanark	Ontario.
267	Elphinstone	C.	Strathclair	Minnedosa	Manitoba.
268	Strathclair	C.	Strathclair	do	do
269	Reliable	C.	Newboyne	Leeds	Ontario.
270	Dundas	B. C.	North Williamsburg	Dundas	do
271	Glen Buell	B. C.	Glen Buell	Leeds	do
272	Royal Canadian A	B. C.	Ste-Croix	Lotbinière	Québec.
273	Royal Canadian B	B. C.	Ste-Croix	do	do
274	Eskdale	B.	Formosa	Bruce	Ontario.
275	Richer	C.	St-Georges	Richmond	Québec.
276	Greenview	B. C.	Greenview	Hastings	Ontario.
277	Béranger	C.	Béranger	Missisquoi	Québec.
278	Blyth	C.	Blyth	Huron	Ontario.
279	Lakeville	C.	Lakeville	King	Ile P.-E.
280	Algonquin	B. C.	Algonquin	Grenville	Ontario.
281	Glenmore	C.	do	do	do
282	Ireland	C.	do	do	do
283	Charlieville	C.	do	do	do
284	Domville	C.	do	do	do
285	Moreau	C.	Saint-Tite	Champlain	Québec.
286	Hochstadt	C.	Hochstadt	Provencher	Manitoba.
287	Fraserville	C.	Fraserville	Durham	Ontario.
288	Village	B.C.	St-Narcisse	Champlain	Québec.
289	Ashfield	C.	Belfast	Huron	Ontario.
290	X 18	C.	Ste-Anne de la Pérade	Champlain	Québec.
291	Crapaud	B.	Crapaud	Queen	Ile P.-E.
292	Star No. 1	C.	Routhier	Prescott	Ontario.
293	Maple Hill	C.	Douglas	Renfrew	do
294	Mountain	C.	Mt. St-Patrick	do	do
295	Grattan	C.	Grattan	do	do
296	Ontario	C.	Newboro'	Leeds	do
297	Newboro' Model	C.	do	do	do
298	Centreville	C.	do	do	do

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries—*Suite.*

B., beurrerie ; C., fromagerie ; B.C , beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
299	Stanleyville	C.	Newboro'	Lanark	Ontario.
300	Otter Creek	C.	Lombardy	Leeds	do
301	Elm Grove	C.	Newboro'	Lanark	do
302	Bedford Mills	C.	do	Leeds	do
303	Desprès	C.	Weedon Centre	Wolfe	Québec.
304	Lorneville	C.	Lorneville	Victoria	Ontario.
305	Soho	B.C.	Drumbo	Oxford	do
306	Sainte-Marie	C.	St-Amour	Prescott	do
307	Middleville	C.	Middleville	Lanark	do
308	Union	C.	Hyndman	Grenville	do
309	Stanley	C.	Mallorytown	Leeds	do
310	Old Fairfield	B.C.	Easton's Corners	Grenville	do
311	Rideau Valley	C.	Smith's Falls	Lanark	do
312	Lone Star	C.	Easton's Corners	do	do
313	Oak Leaf	C.	do	Leeds	do
314	Cedar Park	C.	do	Lanark	do
315	Mississippi Pride	C.	Almonte	do	do
316	Rosedale	C.	Clayton	do	do
317	Rosebank	C.	Almonte	do	do
318	Pakenham	C.	Pakenham	do	do
319	Maple Leaf	C.	Almonte	Carleton	do
320	Maple Valley	C.	do	do	do
321	Elmdale	C.	Marathon	do	do
322	Huntley Centre	C.	Huntley	do	do
323	Evertts No. 1	C.	Bell's Corners	do	do
324	Paquin	C.	Hunterstown	Maskinongé	Québec.
325	Saint-Sébastien	B.	St-Sébastien	Iberville	do
326	Mount Albert	C.	Mount Albert	York	Ontario.
327	Rimouski	B.	Rimouski	Rimouski	Québec.
328	Springfield	C.	Springfield	King	N. Brunsw'k
329	Prévost	C.	Valençay	Labelle	Québec.
330	Saint-Marc	B.	Saint-Marc	Verchères	do
331	Sainte-Julie	B.	Ste-Julie	do	do
332	Foxwarren	B.	Foxwarren	Shoal Lake	Manitoba.
333	Hollow	C.	West Frampton	Dorchester	Québec.
334	Pigeon Hill	C.	Pigeon Hill	Missisquoi	do
335	Saint-Eustache	C.	St-Eustache	Woodlands	Manitoba.
336	Des Ecureuils	C.	Des Ecureuils	Portneuf	Québec.
337	Guertin	C.	Ham-Nord	Wolfe	do
338	Saint-Sauveur	B.	St-Sauveur des Monts	Terrebonne	do
339	Côte St-Gabriel	B.	Brittonville	do	do
340	Saint-Hippolyte	B.	St-Hippolyte	do	do
341	Whitechurch	B.	Whitechurch	Bruce	Ontario.
342	Saint-Romain	B.	Saint-Romain	Compton	Québec.
343	Erle	C.	Marbleton	Wolfe	do
344	Farmers' Friend	C.	Frankville	Leeds	Ontario.
345	Barlow	C.	Addison	do	do
346	Myers	C.	Forfar	do	do
347	St. Ola	C.	St-Ola	Hastings	do
348	Pelletier	C.	St-Martin	Beauce	Québec.
349	Palermo	B.C.	Palermo	Halton	Ontario.
350	Valcourt	C.	Valcourt	Shefford	Québec.
351	Lessard	C.	St-Joseph	Beauce	Québec.
352	Blue Mountain	C.	Blue Mountain	Pictou	N.-Ecosse.
353	Marydale	C.	St-Andrews	Antigonish	do
354	Otterburn	B. C.	Otterburn	Carillon	Manitoba.
355	Joly	B. C.	St-Pierre	do	do
356	Winnipeg	B.	Winnipeg	Selkirk	do
357	St-Frs-Xavier	C.	St-Frs-Xavier	Marquette	do
358	Saint-Adolphe	B. C.	St-Adolphe	St-Boniface	do
359	Sainte-Agathe	B. C.	Ste-Agathe	Carillon	do
360	Gilt Edge	B. C.	Seeley's-Bay	Leeds	Ontario.
361	Grande Ligne	C.	St-Valérien	Shefford	Québec.
362	Island	B.	Belleville	Prince Edward	Ontario.
363	Elgin Model	C.	Elgin	Leeds	do
364	Rockdale	C.	do	do	do

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries—*Suite.*

B., beurrerie ; C., fromagerie; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabr que.		Bureau de poste.	Comté et province.	
65	I X L	B. C.	Carleton Place	Lanark	Ontario.
366	Tilley	B. C.	Lansdowne Station	Leeds	do
367	Du 2eme Rang	C.	Beaudoin	Mégantic	Québec.
368	Lower Windsor	C.	Windsor Mills	Richmond	do
369	Wales	B. C.	Wales	Stormont	Ontario.
370	Hillside	B. C.	Frelighsburg	Missisquoi	Québec.
371	Deer Lake	C.	Highland Grove	Haliburton	Ontario.
372	Sainte Hénédine	B. C.	Ste-Hénédine	Dorchester	Québec.
373	Mayerville	C.	Mayerville	Russell	Ontario.
374	Grandigue	C.	Cocagne	Kent	N. Brunsw'k
375	Lac Champlain	C.	Venice	Missisquoi	Québec.
376	Charbonneau	C.	N. D. de la Salette	Labelle	do
377	Osceola	C.	Osceola	Renfrew	Ontario.
378	Matilda	C.	Dixon's Corners	Dundas	do
379	Lévesque	C.	Saint-Pacôme	Kamouraska	Québec.
380	Bouchard No. 2	C.	Saint-Gédéon	Lac Saint-Jean	do
381	Roseberry	C.	Ste-Anne	Prescott	Ontario.
382	L'Aigle	C.	St-Alexandre	Iberville	Québec.
383	Climax	B. C.	Tiverton	Bruce	Ontario.
384	Brant	B. C.	Strathewen	Lisgar	Manitoba.
385	Yorkton	B.	Yorkton	Assiniboïa	T. N.-O.
386	Moosomin	B.	Moosomin	do	do
387	Whitewood	B.	Whitewood	do	do
388	Grenfell	B.	Grenfell	do	do
389	Wolseley	B.	Wolseley	do	do
390	Indian Head	B.	Indian Head	do	do
391	Qu'Appelle Station	B.	Qu'Appelle Station	do	do
392	Regina	B.	Regina	do	do
393	Prince Albert	B.	Prince Albert	Saskatchewan	do
394	Moosejaw	B.	Moosejaw	Assiniboïa	do
395	Maple Creek	B.	Maple Creek	do	do
396	Crescent	B.	Calgary	Alberta	do
397	Innisfail	B.	Innisfail	do	do
398	Red Deer	B.	Red Deer	do	do
399	Wetaskiwin	B.	Wetaskiwin	do	do
400	South Edmonton	B.	South Edmonton	do	do
401	Saint-Zénon	C.	St-Zénon	Berthier	Québec.
402	West Magdala	C.	West Magdala	Elgin	Ontario.
403	Model No. 1	B. C.	Hulbert	Dundas	do
404	Model No. 2	B. C.	Hansville	do	do
405	Rockspring	C.	Rockspring	Leeds	do
406	Sainte-Thérèse	B.	Ste-Thérèse	Terrebonne	Québec.
407	Chateauneuf	C.	Sacré-Cœur de Marie	Mégantic	do
408	Hébert	C.	do	do	do
409	Hawkesbury	C.	Hawkesbury	Prescott	Ontario.
410	Sainte-Philémon	B.	Lafayette	Bellechasse	Québec.
411	Freelton	C.	Freelton	Wentworth	Ontario.
412	Supérieure	C.	St-André Avelin	Labelle	Québec.
413	Muncey Road	C.	Burwell Road	Middlesex	Ontario.
414	Malvina	C.	Malvina	Compton	Québec.
415	West Bolton	B.	Foster	Brome	do
416	Frost Village	C.	Frost Village	Shefford	do
417	Crew's	C.	Wheatley	Essex	Ontario.
418	South River	C.	Antigonish	Antigonish	N.-Ecosse.
419	St. Mary's	C.	East River St. Mary	Pictou	do
420	Maple Leaf	B.	Northport	Prince Edward	Ontario.
421	Gagnon	C.	Ste-Luce Station	Rimouski	Québec.
422	Després	C.	St-Camille de Wotton	Wolfe	do
423	Saint-Laurent	C.	Walker's Cutting	Arthabaska	do
424	Paramount	B. C.	Lucknow	Bruce	Ontario.
425	Eden	B.	Beaverton	Ontario	do
426	Gosfield, North	C.	Cottam	Essex	do
427	Poland	C.	Poland	Lanark	do
428	Saint-Cyrille	B. C.	St-Cyrille de Wendover	Drummond	Québec.
429	Feversham	C.	Feversham	Grey	Ontario.
430	Soucy	C.	Old Lake Road	Témiscouata	Québec.

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries—*Suite.*

B., beurrerie ; C., fromagerie ; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
431	Excelsior	C.	Battersea	Frontenac	Ontario.
432	Advance No. 4	B. C.	Haddo	Dundas	do
433	Musquodoboit	B. C.	Middle Musquodoboit	Halifax	N.-Ecosse.
434	Mountain View	B. C.	Rossmore	Prince Edward	Ontario.
435	De la Banlieue	C.	Trois-Rivières	Saint-Maurice	Québec.
436	Summerhill	B. C.	Summerhill	Huron	Ontario.
437	Choinière	C.	Racine	Shefford	Québec.
438	Marmen	C.	Saint-Anaclet	Rimouski	do
439	Barford	B. C.	St-Herménégilde	Stanstead	do
440	Marbleton	C.	Marbleton	Wolfe	do
441	Elm Grove	C.	Farnham	Missisquoi	do
442	Fournier No. 1	B.	Montmagny	Montmagny	do
443	Moreau	C.	St. Patrick's Hill	Arthabaska	do
444	Corbeil	B.	Laplaine	L'Assomption	do
445	Village	B.	L'Islet	L'Islet	do
446	do	C.	St-Georges	Beauce	do
447	Beauchemin	C.	Ste-Monique	Nicolet	do
448	Cordon St. Joseph	B. C.	Ste-Perpétue	do	do
449	Germain	C.	Saint-Casimir	Portneuf	do
450	Lunenburg	C.	Lunenburg	Stormont	Ontario.
451	Saint-Félix	C.	Valmont	Champlain	Québec.
452	Darling and Lanark Union	C.	Hall's Mills	Lanark	Ontario.
453	Clairview	C.	Brooke	do	do
454	Maberly	C.	Maberly	do	do
455	Zealand	C.	do	Frontenac	do
456	Brookside	C.	Elphin	Lanark	do
457	Bathurst Mutual	C.	Wemyss	do	do
458	Watson's Corners	C.	Watson's Corners	do	do
459	Hopetown	C.	Hopetown	do	do
460	Drummond Centre	C.	Drummond	do	do
461	Drummond and Elmsley	C.	Perth	do	do
462	Tay Banks	C.	Elliott	do	do
463	Harper	C.	Harper	do	do
464	Balderson	C.	Balderson	do	do
465	L'Ile Verte	B.	L'Isle Verte	Témiscouata	Québec.
466	Lambert	C.	St-Antoine de Tilly	Lotbinière	do
467	L'Avenir No. 1	C.	L'Avenir	Drummond	do
468	Allard et Gendron	C.	Vendôme	Beauharnois	do
469	Kamouraska	B. C.	Kamouraska	Kamouraska	do
470	LaRue No. 1	C.	Pointe aux Trembles	Portneuf	do
471	Morin	C.	Rochelle	Shefford	do
472	Perron	C.	Clairvaux	Charlevoix	do
473	Mousseau	C.	Lavaltrie	L'Assomption	do
474	Gauthier	B.	Laurentides	do	do
475	Arthur	C.	St-André Avelin	Labelle	do
476	Sauriol	C.	St-Calixte de Kilkenny	Montcalm	do
477	Rivière Noire	C.	St-Alban	Portneuf	do
478	Saint-Lin	B.	Laurentides	L'Assomption	do
479	Little Shemogue	C.	Chapman	Westmoreland	N.-Brunsw'k
480	Leeds County	C.	Yonge Mills	Leeds	Ontario.
481	South Plantagenet	C.	St-Isidore	Prescott	do
482	Silvain	C.	do	do	do
483	Murray Harbour, South	B. C.	Murray Harbour, South	King's	Ile P.-E.
484	Star	B.	Hillsburg	Wellington	Ontario.
485	Walkerville	C.	L'Amable	Hastings	do
486	Cobden	C.	Cobden	Renfrew	do
487	River View	C.	Kinburn	Carleton	do
488	Union Pride	C.	do	do	do
489	Pine Grove	C.	do	do	do
490	Daisy	C.	do	do	do
491	Hamel	B. C.	Parisville	Lotbinière	Québec.
492	Morand	B.	L'Epiphanie	L'Assomption	do
493	Du 6ème Rang	C.	Ste-Edwidge	Compton	do
494	Corbin	B. C.	St-Damase	St-Hyacinthe	do
495	Du Pont	C.	do	do	do
496	Richer	C.	North Ham	Wolfe	do

Enregistrement des fromageries et des beurreries—*Suite.*

B., beurrerie; C., fromagerie; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
497	Saint-Clément	B.	St-Clément	Témiscouata	Québec.
498	Scott Junction	B.	Scott Junction	Dorchester	do
499	Wotton	B.	Wotton	Wolfe	do
500	Saint-Raymond	B.	St-Raymond	Portneuf	do
501	Gagnon, No. 48	B.	Ste-Félicité	Rimouski	do
502	Derouin	C.	St-Narcisse	Champlain	do
503	Petite Rivière	C.	Chambly Bassin	Chambly	do
504	Colombienne	B. C.	Hébertville	Chicoutimi	do
505	Du Rang Saint-Pierre	C.	St-Casimir	Portneuf	do
506	Du Rang Ste-Marie	C.	Ste-Anne de la Pérade	Champlain	do
507	Canadian Verbenas	C.	St-Prosper	do	do
508	TT 11	B. C.	do	do	do
509	TT 12	B. C.	St-Stanislas	do	do
510	TT 13	C.	do	do	do
511	TT 14	C.	Ste-Thècle	do	do
512	TT 15	C.	St-Ubalde	Portneuf	do
513	TT 16	C.	do	do	do
514	TT 17	C.	do	do	do
515	TT 18	C.	Cap Santé	do	do
516	TT 19	C.	do	do	do
517	TT 20	C.	do	do	do
518	Mallorytown Union	B. C.	Mallorytown	Leeds	Ontario.
519	Janetville	C.	Janetville	Durham	do
520	Village	B. C.	St-Valèrien	Shefford	Québec.
521	Credit Valley	B.	Alton	Peel	Ontario.
522	Blais	C.	St-Edouard	Dorchester	Québec.
523	Elmside	C.	Elmside	Pontiac	do
524	Royal Dominion	B. C.	New Dublin	Leeds	Ontario.
525	Renfrew	B.	Renfrew	Renfrew	do
526	Du 3éme Rang	B.	St-Michel	Bellechasse	Québec.
527	Haliburton	C.	Haliburton	Haliburton	Ontario.
528	Gananoque	C.	Gananoque	Leeds	do
529	Cold Brook	C.	Lansdowne	do	do
530	Lorne	C.	do	do	do
531	Fairfax	C.	Melcombe	do	do
532	Deer Lick	C.	Lansdowne	do	do
533	Mulloy & Co., No. 1	C.	Winchester	Dundas	do
534	do No. 2	C.	Chesterville	do	do
535	do No. 3	C.	Winchester	do	do
536	Maple Leaf	C.	Hosiac	do	do
537	Daisy	C.	South Dummer	Peterborough	do
538	Oakdale	C.	do	do	do
539	Union	C.	North Augusta	Grenville	do
540	Seeley's Bay	C.	Seeley's Bay	Leeds	do
541	Dalhousie Lake	C.	McDonald's Corners	Lanark	do
542	Bolingbroke	C.	Bolingbroke	do	do
543	Tennyson	C.	Tennyson	do	do
544	Lanark Clyde	C.	Heron's Mills	do	do
545	Park Hill	C.	McLaren's Depot	Frontenac	do
546	Old Ferry Road	C.	Perth	Lanark	do
547	Du 4ème Rang	C.	Racine	Shefford	Québec.
548	Aberdeen	C.	St. Elmo	Glengarry	Ontario.
549	Maple Creek, No. 1	C.	Dunvegan	do	do
550	Tid Bits, No. 1	B. C.	Dunbar	Dundas	do
551	do No. 2	B. C.	Elma	do	do
552	do No. 3	B. C.	Berwick	Stormont	do
553	do No. 4	B. C.	East Williamsburg	Dundas	do
554	McCalpin	C.	South Lake	Leeds	do
555	Woodburn	C.	do	Frontenac	do
556	Black Bay	C.	Thurso	Labelle	Québec.
557	Saint-Marcel	C.	Saint-Marcel	L'Islet	do
558	Lochaber	C.	Lochaber Bay	Labelle	do
559	Fairview	B.	Park Hill	Middlesex	Ontario.
560	Orchard Valley	B. C.	Cowansville	Missisquoi	Québec.
561	Highland No. 1	B. C.	Ste-Edwidge	Compton	Québec.
562	do 2	B. C.	Coaticooke	Stanstead	do

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries—*Suite.*

B., beurrerie ; C., fromagerie ; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
563	Highland No. 3	C.	Moe's River	Compton	Québec.
564	do 4	C.	Coaticooke	Stanstead	do
565	do 5	C.	do	Compton	do
566	do 6	C.	Compton	do	do
567	Keyser	C.	Arkona	Middlesex	Ontario.
568	Londesborough	B.	Londesborough	Huron	do
569	Marion	C.	St. Marks	Marquette	Manitoba.
570	St. George's Lake	C.	Sharbot Lake	Frontenac	Ontario.
571	Bédard	B.	Saint-Basile	Portneuf	Québec.
572	Terrebonne	B.	Terrebonne	Terrebonne	do
573	Brompton	B.	Brompton Falls	Richmond	do
574	Forest Mills	C.	Forest Mills	Lennox	Ontario.
575	Ste-Elizabeth	C.	Ste-Elizabeth	Arthabaska	Québec.
576	Saint-Albert	C.	St-Albert	do	do
577	Supérieure	C.	Stanfold	do	do
578	Saint-François	C.	Warwick	do	do
579	Sainte-Hélène	C.	Ste-Hélène	do	do
580	La Perfection	C.	Stanfold	do	do
581	Libérale	C.	Arthabaskaville	do	do
582	Du Cercle agricole .. $	B. C.	Victoriaville	do	do
583	La Blanche	B. C.	St-Valère de Bulstrode	do	do
584	Dominion	C.	Rivière Noire	do	do
585	Du 11ème Rang	C.	Arthabaskaville	do	do
586	Du 6ème Rang	C.	St.-Patrick's Hill	do	do
587	La Canadienne	C.	St-Valère de Bulstrode	do	do
588	Du 5ème Rang	C.	Victoriaville	do	do
589	Du 2ème Rang	C.	Warwick	do	do
590	Du 4ème Rang	C.	Ste-Eulalie	Nicolet	do
591	Du 14ème Rang	C.	St-Léonard	do	do
592	St. Patrick	C.	St-Patrick's Hill	Arthabaska	do
593	Laroche	C.	Warwick	do	do
594	Progressive	C.	do	do	do
595	Le Castor	C.	Ste-Elizabeth	do	do
596	Feuille d'Erable	C.	Victoriaville	do	do
597	Ashton Union	B. C.	Ashton	Carleton	Ontario.
598	Yarmouth	B.	Yarmouth	Yarmouth	N.-Ecosse.
599	De la Rivière Sauvage	C.	Saint-Zénon	Berthier	Québec.
700	Saint-François	B.	Saint-François, I.O.	Montmorency	do
701	Honey's Perrytown	C.	Perrytown	Durham	Ontario.
702	Honey's Kendall	C.	Starkville	do	do
703	Honey's Orono	C.	Orono	do	do
704	North Smith	B. C.	Selwyn	Peterboro'	do
705	Pine Grove	C.	Lakefield	do	do
706	Gananoque Junction	C.	Gananoque Junction	Leeds	do
707	South Branch	B. C.	North Augusta	Grenville	do
708	Aberdeen	C.	Caintown	Leeds	do
709	Plum Hollow	B. C.	Plum Hollow	do	do
710	Maple Grove	C.	Elgin	do	do
711	Anvern	C.	Fairfield East	do	do
712	Royal Jubilee	C.	Gananoque	do	do
713	Viens	C.	Charrington	Compton	Québec.
714	Saint-Arsène	B.	St-Arsène	Témiscouata	do
715	Saint-Léon	C.	Val Racine	Compton	do
716	J.-J. Bélanger et Cie	C.	Saint-Alexandre	Kamouraska	do
717	Bélanger	C.	St-Alexandre	do	do
718	Darlington Union	B. C.	Courtice	Durham	Ontario.
719	Centrale	B. C.	Saint-Jean	Saint-Jean	Québec.
720	Lillie Spring	C.	Lyn	Leeds	Ontario.
721	Whittington	B.	Whittington	Dufferin	do
722	Bangor	B. C.	Purdy	Hastings	do
723	Elphin	C.	Elphin	Lanark	do
724	Marvelville	C.	Marvelville	Russell	do
725	Crosby	C.	Singleton	Leeds	do
726	Aberdeen	C.	Vankleek Hill	Prescott	do
727	Emerald	C.	Emerald	Lennox	do
728	Cressy	C.	Prinyer	Prince Edward	do

ENREGISTREMENT des fromageries et des beurreries—*Fin.*

B., beurrerie ; C., fromagerie ; B.C., beurrerie-fromagerie.

Numéro d'enregistr.	Nom de la fabrique.		Bureau de poste.	Comté et province.	
729	Cherry Tree	B. C.	Herdman's Corner	Huntingdon	Québec.
730	Beaulieu	B.	St-Paul de la Croix	Témiscouata	do
731	Stuart's Cheddar No. 1	C.	Henrysburg	St. John	do
732	La Villette	C.	St-Herménégilde	Compton	do
733	Du 2ème Rang	C.	Bic	Rimouski	do
734	Hillcrest	C.	Beech Ridge	Argenteuil	do
735	Lortie	B.	L'Ange Gardien	Montmorency	do
736	Combermere	B. C.	Combermere	Renfrew	Ontario.
737	Caintown Union	C.	Caintown	Leeds	do
738	St-Malo Station	C.	St-Malo Station	Compton	Québec.
739	Du 8ème Rang d'Ely	C.	Rochelle	Shefford	do
740	Blumenart	C.	Steinbach	La Vérendrye	Manitoba.
741	Maple Hill	C.	Flodden	Richmond	Québec.
742	Maple Leaf	C.	St-Etienne de Bolton	Shefford	do
743	Waterville	B. C.	Waterville	Compton	do
744	Baltic Corners	B. C.	Greenfield	Glengarry	Ontario.
745	Mount Pleasant	C.	Mount Pleasant	Durham	do
746	Valentia	C.	Valentia	Victoria	do
747	Loney Bros. No. 1	C.	Tyotown	Glengarry	do
748	Loney Bros. No. 2	C.	Cashion's Glen	do	do
749	Williamstown	C.	Williamstown	do	do
750	Canborough	C.	Canborough	Haldimand	do
751	L'Oiseau Rouge	B. C.	Saint-Anne	Prescott	do
752	Shamrock	C.	Knowlton	Brome	Québec.
753	Sand Bay	C.	Sand Bay	Leeds	Ontario.
754	Shanly	C.	Shanly	Grenville	do
755	Farmersville	C.	Athens	Leeds	do
756	North Augusta	C.	North Augusta	Grenville	do
757	Castleton	C.	Castleton	Northumberland	do

PARTIE XII

ÉTAT FINANCIER

PARTIE XII

ÉTAT FINANCIER.

Ci-après est un état des dépenses du Bureau du Commissaire en vertu des différents crédits pour l'exercice expiré le 31 décembre 1897.

Les dépenses pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1897, sont publiées dans le Rapport de l'Auditeur général.

Crédit No 83, Imputable sur le crédit de $30,000 pour le Service d'Industrie laitière comme il suit :

Les articles payés sur ce crédit comprennent les sommes payées pour gages, fournitures, etc., aux stations de laiterie.

Les recettes provenant des taxes de fabrication aux Stations de Laiterie dans les Territoires du Nord-Ouest depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre, ont été de $815,560.72 ; les recettes à Nappan, Nouvelle-Ecosse, du premier mai au 31 décembre, ont été de $909.72.

Bureau principal.	$	s.
James W. Robertson	2,499	96
J.-C. Chapais	850	00
J.-D. Leclair	300	00
C. F. Whitley	549	96
C. G. Rogers	549	96
W. W. Moore	360	00
R. E. Armstrong	145	00
E. W. Rogers	112	00
N. Hunter	117	83
A. Gammon	15	16
Téléphone	17	50
Télégrammes	271	98
Express	8	90
J.-C. Chapais, dépenses	222	98
Subvention, Soc. Ind. laitière, Québec.	1,500	00
Assurance, beurre de Revelstoke	38	25
Dépenses du fabricant de beurre à Saint-Hyacinthe	126	68
Analyses de fromages	16	00
Exemplaires de "Farming"	2	50
Impressions et papeterie	114	22
Frais de transport	25	32
Frais, la Reine *vs* Warrington	177	44
W. W. Moore, dépenses	37	05
	8,058	69
Beurreries du Nord-Ouest—En général.		
Fournitures de fabrique—		
Boîtes, Rutherford et Fils	3,388	50
Papier	452	41
Fournitures expérimentales	81	00
Etampes en caoutchouc	51	14
Composé chimique à chaudières	43	37
Calepins	30	00
Registres à lait	28	80
Sel	25	40
Fournitures de bureau	9	90
Cire	9	10
Ajustages	3	37
Dépenses de voyages, J. A. Kinsella	686	31
do C. Marker	361	95
	5,171	25

Appointements de deux surintendants, des fabricants de beurre et des assistants.	$	s.
Appointements—		
Juillet	2,172	59
Août	1,576	15
Septembre	1,436	65
Octobre	1,029	67
Novembre	1,249	15
Décembre	542	31
	8,006	52
Calgary.		
Fournitures de fabrique—		
Charbon et bois	226	12
Sel	181	85
Boîtes	164	58
Sacs	51	25
Acide	37	32
Huile	22	60
Balances	19	00
Marchandises générales	18	75
Verres	12	90
Quincaillerie	8	80
Frais de transport et divers—		
Charrois, Smith Frères et autres	131	50
Transport, boîtes à beurre	106	40
Transport divers et express	52	42
Assurance	26	25
Annonces	8	00
Loyer	5	00
Inspection des balances	0	70
Dépenses des fabricants de beurre..		
Avance à McDonald	50	00
Chemin de fer, $11.40 ; hôtel, $16.07 ; timbres, $1.53	29	00
Voitures, $12 ; divers, $3.04	15	04
	1,167	48
Okotoks.		
Fournitures de fabrique		
Glace	6	40
Bois	4	50
Bouteilles	7	95

DÉPENSES du service de laiterie—*Suite.*

Okotoks—Fin.	$ s.
Frais de transport et divers	
Transports divers et express	23 53
Main-d'œuvre, écrémeuse	12 50
Dépenses du fabricant de beurre	9 90
	64 78
Grenfell.	
Fournitures de fabrique	
Bois et charbon	182 40
Sel	75 78
Quincaillerie	59 07
Sacs	26 25
Marchandises générales	12 34
Boîtes à beurre	7 50
Huile	6 83
Ajustages	6 60
Couleur à beurre	2 75
Transports et divers	
Loyer	116 50
Frais de transport, boîtes à beurre	37 10
Assurance	20 00
Charrois de beurre, sel, etc	19 25
Frais de transport, divers	9 90
Main-d'œuvre	1 75
Dépenses du fabricant	
Ch de f., $4.80; timb., $2.75; voit.,$6	13 55
Télégrammes, 25s. ; divers, $2.25	2 50
	600 07
Indian Head.	
Fournitures de fabrique—	
Bois et charbon	90 75
Sel	84 45
Sacs	55 63
Ajustages	38 60
Quincaillerie	30 13
Boîtes à beurre	24 23
Marchandises générales	18 00
Glace	3 00
Fournitures de bureau	1 55
Frais de transport et divers—	
Charrois, lait, beurre, etc	101 00
Frais de transport, boîtes à beurre	68 72
Assurance	46 00
Divers, frais de transport et express	33 95
Main-d'œuvre	12 85
Dépenses du fabricant—	
Ch. de fer, $147.55 ; hôtel, $9.25	156 80
Voitures, $6 ; dépenses gén,, $32.79	38 79
Télégrammes, $2.20 ; divers, $1.60	3 80
	808 25
Lebret.	
Dépenses du fabricant—	
Voitures	6 00
Charrois	6 00
	12 00
Innisfail.	
Fournitures de fabrique—	
Sel	134 82
Boîtes	104 00
Bois et charbon	76 90
Sacs	34 39
Quincaillerie	32 93
Marchandises générales	24 08
Ajustages	6 05

Innisfail—Fin.	$ s.
Frais de transport et divers	
Charrois, lait, beurre, etc	152 63
Frais de transport sur boîtes à beurre	118 30
Assurance	94 50
Frais de transport et express	44 26
Taxes d'écoles	22 50
Dépenses du fabricant	
Chemin de fer, $3.80 ; hôtel, $5.95 ; costumes de toile, $20	29 75
Dépenses générales	19 82
Timbres, 93s. ; voitures $1.50 ; divers, $1.19	3 62
	898 55
Lacombe.	
Charrois de la crème	21 75
Transport	1 90
Glace	28 00
	51 65
Penhold.	
Bois,	6 00
Charrois d'eau, etc	10 00
Dépenses du fabricant—	
Hôtel	15 00
Voitures	4 50
	35 50
Bowden.	
Bois de chauffage	17 00
Taxes	11 00
	28 00
Knee Hill.	
Bois	27 00
Maple Creek.	
Fournitures de fabrique—	
Bois de chauffage	98 46
Sel	62 90
Sacs	34 38
Quincaillerie et fourn. de machines	16 60
Marchandises générales	16 34
Bois de construction	4 85
Transports et divers—	
Transports, boîtes à beurre	43 60
Transports divers	23 05
Charrois divers	10 00
Main-d'œuvre à la beurrerie	8 80
Assurance	7 20
Dépenses du fabricant—	
Chemin de fer, $62 ; hôtel, $9.50 ; télégrammes, $5.77	77 72
Dépenses générales	55 90
Voitures, $8.50 ; cost. de toile, $15.31	23 81
Timbres, 65s. ; divers, $1.38	2 03
	485 19
Moose Jaw.	
Fournitures de fabrique—	
Bois et charbon	189 77
Ajustages	153 92
Sel	146 75
Sacs	103 13
Quincaillerie	93 46
Marchandises générales	23 69

DÉPENSES du service de laiterie.—*Suite.*

Moose Jaw—Fin.	$ s.
Fournitures de fabrique—*Fin.*	
Huile	6 50
Acide	6 46
Balais et brosses	5 25
Transports et divers—	
Charrois, beurre, charbon, etc	136 85
Transport des boîtes à beurre	134 00
Transports divers et express	38 04
Assurance	34 50
Main-d'œuvre	23 50
Dépenses du fabricant—	
Chemin de fer, $30.10 ; dépenses générales, $13.06	43 16
Timbres, $3.35 ; télégrammes, 50s. ; pension, $3	6 85
	1,145 83
Moosomin.	
Fournitures de fabrique—	
Cuves	91 35
Charbon	84 49
Sel	52 70
Marchandises générales	32 98
Glace	32 00
Sacs	26 25
Bois d'œuvre	5 31
Huile	3 79
Acide	1 55
Transports et divers—	
Transport du beurre	49 80
Assurance	20 00
Main-d'œuvre	8 95
Transports divers et express	7 05
Charrois du beurre	6 55
Dépenses du fabricant—	
Chemin de fer, $7.15 ; divers, $5.43	12 58
	435 35
Prince-Albert.	
Fournitures de fabrique—	
Sel	67 70
Marchandises générales	29 65
Acide	16 00
Huile	3 75
Quincaillerie	3 50
Transports et divers—	
Loyer	100 00
Charrois de lait, etc	59 95
Transports divers et express	22 89
Depenses du fabricant—	
Chemin de fer, $29.35 ; hôtel, $1	30 35
	333 79
Duck Lake.	
Fournitures de fabrique—	
Bois et charbon	25 75
Quincaillerie	4 23
Barils	3 00
Marchandises générales	23 23
Transports et divers—	
Main-d'œuvre	4 10
Express	0 40
Dépenses du fabricant—	
Chemin de fer	10 50
Voitures	9 50
Divers	1 75
	82 46

Qu'Appelle.	$ s.
Fournitures de fabrique—	
Charbon et bois	111 47
Sel	93 98
Sacs	51 25
Marchandises générales	27 95
Boîtes à beurre	27 00
Huile	5 80
Quincaillerie	3 65
Glace	2 00
Transports et fournitures—	
Charrois, lait, etc	162 00
Transport des boîtes	69 90
Assurance	39 00
Transports divers et express	13 54
Main-d'œuvre	5 85
Dépenses du fabricant	
Chemin de fer, $26.85 ; hôtel, $1	30 85
Voitures, $12.50 ; télég., $3.95	16 45
Divers	1 50
	662 19
Fort-Qu'Appelle.	
Dépenses du fabricant—	
Hôtel, $1 ; voitures, $3	4 00
Red Deer.	
Fournitures de fabrique—	
Boîtes	104 00
Sel	80 30
Marchandises diverses	23 63
Charbon	15 00
Sacs	13 13
Quincaillerie	8 85
Huile et caustique	5 55
Transports et divers—	
Transports des boîtes à beurre	61 70
Charrois de beurre, etc	47 45
Assurance	43 10
Transports divers et express	40 37
Main-d'œuvre	3 40
Dépenses du fabricant—	
Chemin de fer, $51.85 ; hôtel, $4.10	55 95
Voitures, $18.50 ; télégr., $2.45 ; timbres, 74s	21 69
	524 12
Swan Lake.	
Bois	15 00
Chaux	2 00
Charrois	6 75
	23 75
Régina.	
Fournitures de fabrique—	
Glace	129 15
Sel	121 85
Bois et charbon	92 57
Ajustages	65 54
Sacs	43 75
Papier	36 00
Marchandises générales	22 22
Quincaillerie	11 07
Transports et divers—	
Charrois de lait, etc	175 75
Transport des boîtes à beurre	60 30
Main-d'œuvre	25 10
Assurance	25 00
Transports divers et express	21 76

Dépenses du service de laiterie—*Suite.*

Régina—Fin.	$	s.
Dépenses du fabricant—		
Chemin de fer, $28.50; télég., 25s..	28	75
Voitures	11	00
	869	81
Craven.		
Glace	28	00
South Edmonton.		
Fournitures de fabrique—		
Sel	116	85
Boîtes	106	86
Marchandises générales	47	19
Sacs	21	87
Charbon et bois	17	30
Quincaillerie	13	45
Ajustages	5	60
Transports et divers—		
Transports des boîtes à beurre	110	42
Charrois du beurre	63	65
Assurance	53	50
Transports divers et express	28	89
Dépenses du fabricant—		
Chemin de fer, $47.70; hôtel, $24.50.	72	20
Voitures, $34.75; dépenses générales, $8.75	43	50
	701	28
Poplar Lake.		
Charbon	26	25
Sturgeon River.		
Charrois de charbon	13	00
Wetaskiwin.		
Fournitures de fabrique—		
Sel	115	95
Boîtes	104	00
Charbon et bois	79	50
Glace	20	75
Marchandises générales	17	55
Sacs	17	50
Huiles, etc	6	40
Fournitures de bureau	2	50
Transports et divers—		
Transports des boîtes à beurre	69	38
Main-d'œuvre	36	40
Transports divers et express	25	88
Assurance	32	10
Charrois	22	50
Dépenses du fabricant—		
Dépenses de voyage	29	47
Chemin de fer, $18.10; timbres, $2.	20	10
	599	98
Whitewood.		
Fournitures de fabrique—		
Bois	97	68
Sel	84	86
Marchandises générales	72	78
Quincaillerie	37	95
Sacs	26	25
Glace	4	50
Papier	4	08
Coton à fromage	3	90

Whitewood—Fin.	$	s.
Transport et divers—		
Transport des boîtes à beurre	37	10
Main-d'œuvre	27	80
Transports divers et express	24	10
Assurance	21	50
Charrois de beurre	21	50
Dépenses du fabricant—		
Chemin de fer, $14.70; hôtel, $13	27	70
Timbres, $1.50; divers, $3.90	5	40
Dépenses générales	13	55
	510	65
Wolseley.		
Fournitures de fabrique—		
Sel	108	65
Charbon	104	24
Marchandises générales	42	23
Sacs	39	38
Huile	11	19
Transport et divers—		
Charrois de lait, etc	126	65
Transport des boîtes à beurre	57	28
Transports divers et express	19	40
Main-d'œuvre	14	20
Dépenses du fabricant—		
Chemin de fer, $52.75; hôtel, 75s..	53	50
Télégrammes, 60s.; timbres, $1.05..	1	65
	578	37
Moffatt.		
Fournitures de fabrique—		
Charbon	26	61
Huile	9	23
Ajustages	4	75
Glace	20	00
Divers—		
Assurance	27	00
Charrois de charbon, etc	8	20
Voitures	2	00
	97	79
Yorkton.		
Fournitures de fabrique—		
Boîtes	111	82
Sel	85	05
Sacs	70	00
Glace	30	00
Marchandises générales	12	19
Bois	4	50
Transports et divers—		
Transports des boîtes à beurre	124	00
Assurance	30	00
Charrois de beurre et de boîtes à beurre	21	45
Transports divers et express	16	50
Dépenses du fabricant—		
Chemin de fer, $26.35; hôtel, $8.90; télégrammes, $2.75	38	00
	543	51
Nappan.		
Fournitures de fabrique—		
Chaudière, etc	78	07
Marchandises générales	76	92
Charbon	58	35
Sel	34	75
Boîtes à fromage	18	05
Ajustages	2	20

DÉPENSES du service de laiterie—*Fin.*

Nappan—Fin.	$ s.	*Ile du Prince-Edouard*—Fin.	$ s.
Transport et divers—*Fin.*		Fournitures de fabrique—*Fin.*	
Charrois de lait, etc	321 00	Bois et charbon	24 72
Assurance	15 00	Châssis de bureau	11 50
Transports divers	12 24	Papeterie	11 23
Main-d'œuvre	6 00	Marchandises générales	6 82
App. du surint. de laiterie de la N.-E. et salaire du fabricant	655 00	Courroie et balais	4 55
Dépenses de voyage—		Transports et divers—	
Chemin de fer, $118.96; hôtel, $102.75; timbres, $7	228 71	Loyer, écrémeuse	150 00
		Loyer	100 00
		Charrois divers	15 75
Voitures	23 75	Annonces	9 10
Télégrammes, 50s.; annonces, $1	1 50	Main-d'œuvre, réparat. fourn., etc	6 05
		Sal. de deux instructeurs ambulants	530 00
	1,531 54	Dépenses des instructeurs ambulants	
Ile du Prince-Edouard.		Pension, cheval, etc	358 53
		Dépenses générales, $11.80; avance Woodard, $50	61 80
Fournitures de fabrique—			
Ajustages	393 93	Chemin de fer, $6; voitures, $13.75	19 75
Ecrémeuse	325 00	Télégrammes, $2.45; hôtel, $2.50	4 95
Bois d'œuvre	53 54		
Quincaillerie	24 73		2,111 95

Crédit No 84.—Imputables sur le crédit en vue de promouvoir et de maintenir les Beurreries dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les sommes suivantes sont celles qui ont été avancées aux sociétés de fabrication de beurre et de fromage dans les divers endroits. Ces montants doivent être remboursés au moyen des fonds d'amortissement :—

	$ s.		$ s.
Calgary	1,315 28	Red Deer et une station tributaire	73 59
Grenfell	1,188 76	Régina	573 26
Indian Head et une station tributaire	173 26	South Edmonton	2,139 89
Innisfail et quatre stations tributaires	1,925 48	Wetaskiwin	1,619 21
Maple Creek	990 87	Whitewood	2,025 96
Moose Jaw	940 14	Wolseley et une station tributaire	1,682 29
Moosomin	1,798 91	Yorkton	55 01
Prince Albert et une station tributaire	1,723 61		
Qu'Appelle	1,684 99		19,910 51

DÉPENSES du Service de Laiterie.—*Suite.*

Crédit No 84.—Imputables sur le crédit de $100,000 en vue de promouvoir les intérêts laitiers au moyen d'avances sur le lait et la crème et pour la fabrication du beurre et du fromage, lesquelles doivent être remboursées sur les produits des ventes de ce beurre et de ce fromage à être déposé au crédit du fonds du Revenu consolidé.

Les montants suivants sont ceux avancés aux patrons des diverses beurreries. Ces montants ont été remboursés, ou devront être remboursés en plein sur le produit des ventes de beurre et de fromage.

—	Lait.	Charrois.	Transports, assurance et emmagasinage.
	$ s.	$ s.	$ s.
Calgary	1,091 50	....	109 79
Craven (station tributaire)	....	92 50	....
Duck Lake "	....	36 05	....
Grenfell	3,113 00	439 12	648 58
Indian Head	1,585 50	173 50	281 98
Innisfail	3,499 00	20 14	238 79
Maple Creek	846 00	275 50	....
Moffatt (station tributaire)	....	234 90	....
Moosejaw	2,863 00	179 23	500 49
Moosomin	2,411 76	458 27	297 71
Okotoks (station tributaire)	....	4 96	....
Prince Albert	1,315 74	190 35	495 57
Qu'Appelle	1,949 00	441 50	241 98
Red Deer	1,789 00	239 45	308 57
Régina	2,815 50	36 30	346 02
South Edmonton	2,072 91	....	176 99
Wetaskiwin	1,329 70	....	148 73
Whitewood	3,712 00	938 65	814 85
Wolseley	1,807 00	175 06	204 75
Yorkton	3,163 40	432 51	1,002 47
Nappan	1,542 00	....	....
	$36,906 01	$4,367 99	$5,817 27

Avance, A. W. Grindley pour frais de transport	$ 800 00
do do do	400 00
do C. Marker do	400 00
	$ 1,600 00

DÉPENSES du Service de Laiterie.—*Fin.*

Crédit No 85.—Imputables sur le vote de $100,000 pour service frigorifique sur les navires océaniques, les chemins de fer, les entrepôts frigorifiques et les chambres froides de beurreries, et pour les dépenses en rapport avec les envois expérimentaux de produits et en vue de faire connaître la qualité de ces produits en dehors du Canada, comme il suit :—

Salaires.	$ s.	*Général.*	$ s.
W. T. Crandall	750 00	Boîtes d'emballage pour volailles	1 50
P. Macfarlane	450 00	*Globe*, exemplaires	11 60
W. Macfarlane	379 15	Frais de transp., outillage de Nappan.	20 45
A. W. Grindley	370 00	Travail au clavigraphe	1 50
J. E. Starr	300 00	Pickford et Black	500 00
J. F. O'Hara	285 00	Transport et glace	315 00
L. Woolverton	170 00	*Anglo Saxon*, exemplaires	8 00
		H. B. Small	15 00
	2,704 15	Préparat. chim. pour impress. bleues	40 40
Dépenses.		Assurance, Calgary	105 00
		Annonces	7 20
Peter Macfarlane	375 95	Réparations, clavigraphe	10 00
Wm. Macfarlane	12 44	Coupures de journaux	12 00
L. Woolverton	57 66	Express, divers	2 20
J.-D. Leclair	200 00	Fournitures, Woolverton	24 77
A. W. Grindley	227 71	do D. Marsh	27 46
J. E. Starr	500 00	Code télégraphique	6 50
W. T. Crandall	444 44	Torrance et Cie, fournitures	2 65
John Craig	77 75	*Commerce*, exemplaires	3 90
C. G. Rogers	15 00	A. R. B. Hearn, Revelstoke, protection	
C. Marker	28 25	contre l'incendie	40 00
J. Fish	37 50	*Free Press* du Manitoba, exemplaires	18 80
		Photographies	2 00
	1,976 70	R. Ganz et Cie	10 00
Envois de fruits.		Transports, marchandises	2 84
		A. W. Grindley, fournitures	59 20
W. H. Nellis	237 24	L. Woolverton do	6 20
A. H. Pettit & Son	1,276 56	Impressions et papeterie	5 38
D. J. McKinnon	850 21	*Anglo Saxon*, exemplaires	17 50
Geo. Smith	1,728 30	*Flag*, exemplaires	15 00
L. L. Hagar	1,374 87	Primes aux beurreries, 1897	2,950 00
E. J. Woolverton	1,278 98		
L. Woolverton	1,339 75		4,242 0
C. W. VanDuzer	1,149 08		
W. J. Andrews	688 17		
Emmagasinage	669 41		
Transport et glace	509 39		
Assurance	138 05		
	11,240 01		

PARTIE XIII

DIVERS

PARTIE XIII.

DIVERS.

FROMAGE "REMPLI" À PROVENANCE DES ETATS-UNIS.

On a affirmé plusieurs fois en public, dans des discours ou dans la presse, en Grande-Bretagne, qu'une petite quantité de fromage "rempli" ou imitation de fromage avait été importée du Canada en Grande-Bretagne. Des quantités de fromage "rempli" fabriqué aux Etats-Unis ont, dit-on, été expédiées en Grande-Bretagne. Des envois faits d'endroits situés dans les Etats-Unis peuvent passer par le Canada en transit et être expédiés de ports canadiens. Je ne pense pas que la loi qui défend la fabrication d'imitation de fromage ou de fromage "rempli" en Canada puisse être invoquée pour empêcher le fromage de cette nature de passer par le Canada en entrepôt. Si je ne me trompe, de la manière dont sont dressés les rapports du commerce en Angleterre, les marchandises arrivant en Grande-Bretagne sont considérées comme venant du pays où est situé le port de leur embarquement

La clause 2 de la loi des Produits laitiers de 1893 (Canada), qui est en vigueur, se lit comme il suit :—

"2. Personne ne fabriquera, ni sciemment n'achètera, vendra, offrira ou exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage fait avec du lait écrémé auquel on aura ajouté quelque matière grasse étrangère à ce lait.

2. Tout individu qui, par lui-même ou par l'intermédiaire de qui que ce soit à sa connaissance, enfreindra les dispositions du présent article, sera passible pour chaque infraction, sur conviction devant un ou des juges de paix, d'une amende de vingt-cinq piastres à cinq cents piastres, ainsi que des frais de poursuites, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, il sera passible d'un emprisonnement de six mois au plus, avec ou sans travaux forcés à moins que l'amende et les frais ne soient plus tôt payés."

Dans l'automne de 1896, rapport fut reçu qu'un envoi d'imitation de fromage ou fromage "rempli" de Chicago avait été fait à destination de Liverpool par voie de Montréal. Le dénonciateur à Liverpool déclarait que l'envoi était fait par voie de Montréal pour se soustraire aux dispositions de la loi américaine laquelle imposait une taxe sur le fromage rempli et réglementait sa fabrication, sa vente, son importation et son exportation, laquelle loi fut mise en force 90 jours après le 6 juin 1896.

Cette loi, qui est l'Acte 182 des Etats-Unis, renferme des dispositions très sévères à l'égard de la fabrication et de la vente du fromage rempli. Elle soumet les fabricants de ce fromage à une taxe de $400 par année par fabrique. La peine pour viol,ation des règlements est une amende variant de $400 à $3,000. Une obligation de $5g000 doit être donnée au Collecteur du Revenu de l'Intérieur comme garantie que les rè lements seront observés. Elle soumet également à une taxe spéciale les marchands defromage rempli en gros ou en détail.

Elle pourvoit aussi au mode d'emballage du fromage rempli et exige que chaque fromage soit marqué *Filled Cheese* en lettres d'au moins deux pouces de hauteur, disposées en cercle, au milieu, en haut et au bas du fromage, en lettres noires ayant au moins deux pouces de longueur, et aussi de haut en bas sur les côtés du fromage, à quatre places équidistantes. Des marques semblables doivent aussi être placées sur les boîtes. Tous les marchands de fromage rempli en gros et en détail doivent avoir une enseigne portant les mots *Filled Cheese Sold Here* (Ici on vend du Fromage rempli) en lettres noires d'au moins six pouces de longueur.

Une étiquette doit être attachée à chaque emballage, constatant que le fabricant s'est conformé aux règlements et a payé une taxe de un sou par livre sur le fromage rempli. Le fabricant qui omet d'apposer ces étiquettes est passible d'une amende de $50 par emballage.

La taxe peut être recouvrée deux années après la vente, en outre de l'amende imposée pour infraction.

Pour montrer ce qui a été fait pour empêcher qu'on n'expédiât d'un port canadien du fromage rempli qui ne portât pas les marques exigées en vertu des lois des Etats-Unis et des lois du Canada, je soumets le texte de la correspondance échangée à ce sujet.

Texte de la lettre envoyée.

OTTAWA, 9 novembre 1896.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'état de faits suivant se rapportant à de prétendus envois de fromage rempli faits des Etats-Unis en transit par Montréal.

Le 17 octobre 1896, je reçus une lettre de l'un des principaux exportateurs de fromage de Montréal, lequel pour le moment désire que son nom soit tenu secret, à laquelle lettre en était annexée une d'un correspondant de Liverpool, dont voici le texte :

LIVERPOOL, 26 septembre 1896.

MONSIEUR ——— ——— Montréal.

CHER MONSIEUR,—Par le steamship *Parisian* 800 et quelques boîtes de fromage rempli sont arrivées sans marques ou étiquettes pour les distinguer.

Elles étaient expédiées par W. H. Henshaw à Waddie et C ici. Nous croyons qu'elles viennent de Chicago et par voie de Montréal, afin d'éviter un port des Etats-Unis où elles auraient pu être saisies.

Vous exportateurs canadiens, allez-vous permettre que ce petit jeu se continue ? Certainement non. Des mesures devraient être prises sur le champ pour empêcher ces marchandises d'être expédiées de ports canadiens, à moins d'être suffisamment marquées, etc.

Veuillez considérer cette lettre comme privée, je veux dire notre nom comme privé dans cette affaire.

M'étant renseigné auprès des officiers accusés d'avoir négligé de marquer le fromage au port de Montréal, j'apprends que le char n° 7,093, venant de Chicago, par voie de Windsor, parvint à Montréal, et que son contenu fut embarqué sur le *Parisian* le 4 septembre 1896. Le consignataire est donné comme étant Henshaw, Liverpool, et les marques comme étant D37—89 boîtes, B77—304 boîtes, et J. A. —649 boîtes (dont quatre manquaient).

Le 23 octobre 1896, instructions furent données à l'inspecteur de fromage à Montréal d'avoir l'œil sur les envois d'apparence louche qui pourraient passer en transit de Chicago.

Samedi dernier, 7 novembre, comme j'étais à Montréal, mon attention fut appelée par l'inspecteur de fromage sur une quantité de fromage d'apparence douteuse, qu'il soupçonnait d'être du fromage rempli. L'envoi comprenait 177 boîtes, indiquées comme étant du poids de 5,670 livres, marquées R$\frac{1}{3}$. Elles étaient envoyées de Chicago à Glasgow par John Muir, à son ordre, à Glasgow, dans le char n° 5,035 A.R.T., par le chemin de fer du Pacifique Canadien. Elles devaient être embarquées sur le steamship *Amarynthia*, de la ligne Donaldson, faisant voile de Montréal à destination de Glasgow. Les représentants montréalais de la ligne sont MM. Robert Reford et Cie rue Saint-Sacrement, Montréal, et les représentants de la ligne à Glasgow sont MM. Donaldson Frères, rue Vincent, Glasgow, Ecosse.

Je suis d'opinion que cet envoi de 177 boîtes consistait en fromage rempli. Je n'ai pas pu voir de marques à cet effet sur le fromage. Les boîtes étaient marquées R$\frac{1}{3}$, ainsi que des lettres U.S.A. et des mots *Produce of the United States of America.*

Je vous adresse un exemplaire de la loi des produits de laiterie, 1893, laquelle défend la fabrication du fromage rempli en Canada. (Section 2).

L'Acte exige également que le nom du pays où le fromage ou le beurre a été produit soit marqué sur le dehors de chaque boîte ou emballage. (Section 5).

L'Acte n° 182, étant " Un Acte définissant le fromage, imposant une taxe sur le fromage, rempli et réglémentant la fabrication, la vente, l'importation et l'exportation de ce fromage ", voté par le Sénat et la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique assemblés en Congrès, et approuvé le 6 juin 1896, établit certains règlements, lesquels, si ces 177 boîtes étaient du fromage rempli, ont été violés. N'ayant pas d'autorité en la matière, je ne fis pas faire l'analyse d'échantillons de ce fromage ;

mais à la suite d'un examen des différentes boîtes, à la sonde, je suis d'opinion que ces fromages sont du fromage rempli, et même de pauvre qualité.

Je vous soumets la question, accompagnée de tous les renseignements dont je dispose, afin que si les autorités de votre côté le jugent à propos, des instructions soient données au représentant des Etats-Unis à Glasgow de faire faire un examen de ces fromages ; et que si une violation de la loi a eu lieu, cette violation au moins ne puisse plus se produire dorénavant. Je serai heureux de pouvoir aider de toutes mes forces à empêcher le tort que ferait à l'industrie fromagère du Canada aussi bien que des Etats-Unis, l'envoi en Grande-Bretagne, par voie d'un port canadien, de fromage "rempli" ou inférieur non désigné comme tel.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
JAS. W. ROBERTSON,
Commissaire.

MAJOR HENRY E. ALVORD,
Chef du bureau de l'Industrie Laitière,
Département de l'Agriculture,
Washington, E.U.A.

Texte de la lettre reçue.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR,
BUREAU DU COMMISSAIRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
WASHINGTON, D.C., 22 janvier 1897.

À JAMES W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière,
Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—L'honorable W.-E. Curtis, Secrétaire intérimaire du Trésor, en date du 28 décembre 1896, a référé à notre bureau votre lettre du 24, relative à deux envois de fromage par le port de Montréal dans les mois de septembre et de novembre 1896.

C'est avec plaisir que je vous informe que, sur réception de cette lettre, l'officier du Revenu des Etats-Unis à qui est confié le district d'où les envois ci-dessus ont été faits, a reçu instruction de s'enquérir de l'affaire en question et de faire un rapport complet et détaillé à son sujet.

En date du 7 janvier 1897, l'officier soumet un long rapport, dans lequel il dit que le fromage dont se plaint votre correspondant de Liverpool était, en effet, du fromage rempli, et fut vendu par S. R. Udell et Cie à H. W. Henshaw, l'exportateur, à la fabrique de Saint-Charles, Illinois, et fut consigné de cet endroit à Liverpool, par les chemins de fer Wabash et Canadien Pacifique à Montréal, et par la ligne Allan de paquebots britanniques à destination de Liverpool, à l'ordre de l'expéditeur; et à l'appui de cette affirmation, il soumet un compte de vente des marchandises et le connaissement original, portant tous deux la date du 31 août 1896. Il est inutile de s'occuper plus longtemps de cet envoi, puisque vous admettez à la page 2 de votre lettre, que ces marchandises étaient à Montréal et ont été livrées au steamship *Parisian* le 4 septembre 1896 ; il est donc à présumer que ces marchandises n'étaient pas en territoire américain à cette date, et, par conséquent, n'étaient pas affectées par les dispositions de la clause 6 de la loi de juin 1896, cette loi n'étant pas encore en force à cette époque.

A l'égard de l'envoi de 177 boîtes de fromage fait par John Muir, de Chicago, à son ordre, Glasgow, Ecosse, que vous avez observé dans la ville de Montréal le 7 novembre 1896, l'officier rapporte que cet envoi consistait en 128 boîtes de fromage de lait écrémé, fabriqué par M. D. Hoy et fils, et de 49 boîtes de fromage gras fabriqué par la *Palace Car Creamery Company.* A l'appui de cette déclaration, il soumet une déclaration sous serment de M. Geo. D. Hoy, membre de la société H. D. Hoy et fils, lequel établit la quantité et la qualité des marchandises et certifie que les marchandises ont été vendues

à S.-R. Udell et Cie ; et la déclaration sous serment de Geo. S. Carr, secrétaire de la *Palace Car Creamery Company*, lequel établit la quantité et la qualité des marchandises et certifie que les dites marchandises ont été vendues à S.-R. Udell et Cie, et la déclaration sous serment de John Kirkpatrick, membre de la société de S.-R. Udell et Cie, lequel établit la quantité et la qualité des marchandises achetées de M. D. Hoy et fils et de la *Palace Car Creamery Company*, et certifie de plus que ces marchandises ont été vendues au dit John Muir.

En l'absence, par conséquent, de toute preuve directe et positive au contraire, les déclarations des personnes intéressées ci-dessus, portant que les marchandises en question n'étaient pas du fromage rempli tel que défini par la clause 2 du dit acte, doivent être acceptées, et ces marchandises n'étant pas du fromage rempli, il n'était pas nécessaire de les marquer ou étamper tel que prévu par les règlements, et l'envoi, autant que ce gouvernement-ci était concerné, se trouvait être dans les règles.

A ce propos, je dois vous informer respectueusement que tous les fabricants de fromage rempli qui se sont jusqu'à présent mis dans les règles, sont établis dans un même district de collection du revenu, et leur exploitation est conduite sous la surveillance étroite d'officiers du revenu dans l'habileté et l'intégrité desquels notre bureau place la plus grande confiance.

En terminant, je saisis cette occasion de vous offrir les remerciements de ce bureau pour l'intérêt que vous manifestez pour cette partie du service du Revenu, et nous regarderons comme faveur nouvelle de votre part de nous aviser de toute violation spécifique des lois du Revenu de l'Intérieur qui pourra être portée à votre connaissance.

Bien respectueusement à vous,

G.-W. WILSON,
Commissaire intérimaire

LE CANADA N'EXPÉDIE PAS DE FROMAGE "REMPLI".

A l'Editeur du
North British Agriculturist.

MONSIEUR,—Dans votre numéro du 29 décembre, je trouve l'exposé succinct d'une étude publiée par M. R. Hedger Wallace, devant la *Royal Scottish Society of Arts.*

Dans cet exposé succinct il est dit que M. Wallace a placé devant la Société. "Un tableau des plus significatif fourni par le Directeur du Département des Statistiques douanières de Sa Majesté", donnant les pays d'où sont obtenus les envois de fromage rempli en Grande-Bretagne, et ces pays seraient l'Allemagne, la Hollande et le Canada.

Le conférencier considéra que ces renseignements étaient suffisants, et il ajouta : "L'indication la plus remarquable du rapport c'est la mention du Canada comme pays de provenance de 203 quintaux." Puis il cita des paroles du Haut-Commissaire du Canada portant qu'il était impossible que des produits laitiers frelatés fussent fabriqués en Canada ; que les "préservatifs" n'étaient pas employés en quantité appréciable dans les laiteries, pour le lait ou le beurre, en Canada ; et que la fabrication du fromage rempli était défendue dans la Confédération.

Il n'est pas nécessaire que j'ajoute que ces déclarations du Haut Commissaire sont absolument justes dans le sens le plus large qu'on puisse leur donner.

Malgré cela, le conférencier ajouta que ce fromage rempli mentionné dans ce tableau significatif du Département des Statistiques douanières de Sa Majesté, ne pouvait pas avoir été fabriqué aux Etats-Unis, puisque le professeur Robertson, commissaire de l'industrie laitière pour le Canada, avait déclaré devant le comité sur l'*Agricultural Produce Marks Bill* qu'il était absolument impossible que les produits des Etats-Unis fussent expédiés comme produits canadiens.

Permettez-moi de faire une courte déclaration en vue de laver l'industrie fromagère canadienne de l'accusation portée contre elle par M. H. Hedger Wallace dans cette étude.

Agriculture et Industrie laitière.

Je comprends que les rapports du *Board of Trade*, dans lesquels M. R. Hedger Wallace puise ses renseignements, désignent comme étant de provenance ou de production canadienne tout ce qui arrive d'un port du Canada même lorsque ces marchandises passent par ces ports du Canada en transit d'un autre pays. Les fromages à provenance des Etats-Unis, passant par le Canada en entrepôt doivent être marqués des mots *The Produce of the United States* sur chaque boîte ou emballage. Un inspecteur spécial à Montréal voit à ce que cette formalité soit remplie dans chaque cas ; mais il est clair que cela n'empêche pas que les fromages produits aux Etats-Unis et désignés comme tels, puissent être entrés et donnés dans les rapports du *Board of Trade* comme étant des produits du Canada.

En novembre 1896, un de nos inspecteurs à Montréal remarqua une quantité de fromage passant par Montréal, de Chicago à Glasgow en entrepôt. Il soupçonna que ces fromages étaient "remplis" et fabriqués aux Etats-Unis, bien qu'ils ne portassent pas les mots *filled cheese* en lettres de deux pouces de longueur, tel que requis par la loi et les règlements des Etats-Unis.

J'échangeai des lettres avec les autorités américaines au sujet de cette quantité et d'une autre quantité de fromage de caractère douteux, et je suis persuadé qu'une petite quantité de ce qui était en réalité du fromage rempli, fabriqué aux Etats-Unis, et marqué *Produce of the United States* fut expédié cette année-là en Grande-Bretagne par le port de Montréal. Mais ces fromages, pas plus que d'autres fromages remplis n'avaient été fabriqués en Canada.

La loi des Produits de Laiterie de 1893, qui est en vigueur dans tout le Canada, dit : "Personne ne fabriquera, ni sciemment n'achètera, vendra, offrira ou exposera en vente, ou n'aura en sa possession dans le but de le vendre, aucun fromage fait avec du lait écrémé auquel on aura ajouté quelque matière grasse étrangère à ce lait." La peine pour violation de cette loi est une amende n'excédant pas $500 et d'au moins $25, en outre des frais de la poursuite, et à défaut de paiement de cette amende et des frais, l'emprisonnement, avec ou sans travail forcé, pour une période n'excédant pas six mois.

Je ne crois pas qu'une seule boîte de fromage imitation ou "rempli" ait été fait en Canada depuis la votation de cette loi, et je pense qu'il n'en a été fait qu'une très petite quantité avant cette époque.

Il n'est fabriqué en Canada, il n'est vendu en Canada, il n'est exporté du Canada (à l'exception de la quantité qui peut passer par les ports canadiens venant des pays étrangers en entrepôt) ni fromage "rempli," ni fromage imitation, ni fromage frelaté, ni margarine, ni butyrine, ni beurre frelaté par l'emploi de préservatifs.

Les produits canadiens de laiterie sont uniformément purs et sains, et sont appelés à gagner en faveur sur les marchés britanniques par leur seul mérite intrinsèque.

JAS. W. ROBERTSON,

Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière.

Ottawa, 3 février, 1898.

LE MANITOBA ET L'EMPIRE.

Ce qui suit est extrait d'un discours que je fis à l'occasion de la réunion générale du *Manitoba Central Farmers' Institute*, à Brandon, Manitoba, en 1896.

Je considère cette province riche en productions naturelles que le labeur intelligent des habitants peut convertir en richesses utilisables. Il arrive parfois que les habitants d'une province sont enclins à penser que si un homme public fait l'éloge d'une province, par le fait, implicitement sinon explicitement, il se trouve déprécier les autres provinces. Cela est inexact et déplorable. Plus j'apprends à connaître dans mes voyages les ressources incomparables du Dominion en vue de l'exploitation profitable du sol, plus j'ai d'admiration pour la province de Manitoba, et en même temps pour toutes les provinces du Canada.

Cependant, malgré ses excellences nombreuses, il n'y a rien dans cette province qui ne puisse être amélioré par l'intelligence, l'industrie et l'habilité et la patience et l'esprit de justice de ses habitants hommes et femmes. Bien que le sol soit naturellement très fertile, il est nécessaire que cette richesse soit conservée, afin de maintenir la prospérité du pays, et augmenter les trésors de biens qui peuvent être obtenus par l'agriculture. Quel que soit le montant d'un dépôt en banque, il pourra toujours être épuisé par un usage prodigue du chèque. La réputation extraordinaire que le Manitoba a acquise pour la qualité de son blé a pu porter à méconnaître ses autres excellentes qualités. C'est un *home* naturel pour des bestiaux pleins de vigueur et de santé et profitables.

LA VERTU DU MÉCONTENTEMENT.

Le meilleure ressource de la province, c'est sans doute la population entreprenante qui est venue ici s'y fixer. Je me risquerai à la qualifier de population mécontente, mais je me sers de ce mot dans son sens le meilleur. Il existe, probablement, deux classes de personnes qui ne sont jamais mécontentes ; l'homme foncièrement mauvais, qui est toujours satisfait de lui-même, ne désirant, n'espérant jamais rien de mieux ; et l'homme qui vient de mourir. Les gens du Manitoba sont pleins d'ambition, d'aspirations et d'espérances. Ces vertus leur inspirent du courage dans les années d'adversité et de désappointement qu'aucune population ne saurait entièrement éviter, en cherchant son chemin et faisant son expérience à ses dépens dans l'exploitation la plus profitable de conditions nouvelles.

Pour enrichir votre province sans danger, vous devez vous attacher à multiplier les sources de revenu. Il sera profitable de donner beaucoup d'attention aux vaches laitières, au soin de troupeaux de cochons, et dans les endroits qui s'y prêtent à la garde de troupeaux de moutons, et sur toutes les fermes à la garde de nombreuses volailles. Pourquoi les Manitobains n'élèvent-ils pas assez de dindes pour payer à l'aide du revenu qu'ils en obtiendraient toutes leurs épiceries et leurs vêtements ? Par ces procédés de culture, ils pourront avoir quelque chose à vendre dans tous les mois de l'année. Cela ne peut être assuré que si les revenus sont obtenus de plusieurs sources.

TEMPS PLUS PROSPÈRES EN PERSPECTIVE.

Les produits de la laiterie, de la porcherie et de la basse cour devraient fournir plus qu'il ne faut pour faire face aux dépenses courantes dans les mois d'été. Puis, lorsque viendront de bonnes années à blé, des années où la récolte est forte et les prix sont élevés, vous aurez une année de prospérité et vous pourrez mettre de côté comme gain net une somme assez ronde.

L'influence encourageante d'une bonne année est en grande partie perdue lorsque le produit de la forte récolte va tout entier à payer de vieilles dettes qui se sont accumulées durant les années de faible rendement de blé. Si par le moyen d'une culture mixte,

ils obtiennent un revenu suffisant tous les ans, et une année exceptionnelle pour le blé tous les trois ou quatre ans, les Manitobains auront toutes les raisons d'être satisfaits de leur sort.

Je pense que les cultivateurs obtiendront bientôt de meilleurs prix pour leurs produits. Les prix du beurre et du fromage ont une tendance à s'élever, et les prix des bestiaux seraient certainement meilleurs si nos cultivateurs étaient mis à même d'obtenir leur part légitime des prix payés pour les viandes du Canada par les personnes qui consomment ces viandes en Grande-Bretagne.

Un coup d'œil correctif de chaque province.

Tout en étant fiers d'être citoyens du Manitoba et tout en vous glorifiant des progrès et perspectives de votre province, il est bon que vous vous souveniez que le Manitoba ne comprend pas tout le Canada, mais n'est qu'une petite partie de notre Dominion. Il y a la province baignée de toutes parts par la mer, l'Ile de Prince-Edouard, appelée justement " Le jardin du Golfe " ; elle est belle au delà de toute expression. Ses contours arrondis et diversifiés, la verdeur de ses prés et de ses bois et ses courants d'eau claire et pétillante en font un pays idéal pour un *home* confortable et tranquille. Les bâtiments de ferme nets, blanchis à la chaux révèlent le contentement et la propreté de la population.

La Nouvelle-Ecosse, avec ses grandes pèches, ne vous est pas inconnue. La vallée renommée d'Annapolis expédie les pommes par centaines de mille barils en Grande-Bretagne.

Le Nouveau-Brunswick est riche en bois, et la puissante rivière Saint-Jean transporte des radeaux de bois qui seront échangés pour de l'argent, ou pour ce que l'argent peut procurer au bénéfice de ses habitants. Puis, ses terres agricoles dans beaucoup de parties ne sont pas surpassées, et la baie des Chaleurs est digne de son nom sauvage qui signifie " la Baie du Poisson ". Elle est sans contredit l'un des meilleurs terrains de pêche que l'on puisse trouver en aucun pays.

Puis les Manitobains doivent s'enorgueillir de Québec, riche en souvenirs historiques, en récits d'actes d'abnégation des hommes chevaleresques qui les premiers implantèrent la civilisation et la liberté sur ce continent. Ses habitants, il est vrai, sont romanesques, mais ils sont industrieux, soumis aux lois, loyaux et ils ont l'habitude de considérer toutes choses par leur beau côté.

Il n'est guère nécessaire que je parle d'Ontario, car c'est le lieu d'origine de la plupart d'entre vous. Mais à cause de ses richesses forestières, agricoles et minières et de ses grands établissements manufacturiers, elle mérite quelque considération de la part des Manitobains lorsqu'ils entreprennent de régler la politique et l'avenir de la Confédération.

Puis, passant par dessus Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, il est à peine nécessaire que je vous rappelle la Colombie-Britannique, dont les vallées et les montagnes d'énorme étendue attendent que le pic du mineur, la hache du bûcheron et la charrue du cultivateur les entament. Il est nombre de riches vallées dans cette rude et rocheuse province, qui peuvent produire des fruits fortement colorés, la saveur et la taille à l'avenant.

De sorte que nous peuple du Canada, avons un pays riche *sous* le sol en minéraux communs et précieux, riche *au-dessus* du sol en grandes forêts de bois utiles, riche aussi en rivières, en lacs et en mers aux eaux poissonneuses, riche, enfin, *sur* le sol en terrains arables et en conditions climatériques propres à la prcduction des grains, des racines et des fruits de la meilleure sorte et capables de développer et de sustenter les hommes les mieux doués physiquement que la terre puisse porter.

Nos trésors les plus précieux.

Puis, comme peuple nous possédons le meilleur sang et les meilleures traditions des vieilles populations de l'Europe. Elles ont fourni leurs enfants les plus aventureux, les

plus entreprenants, les plus vigoureux et les plus bienveillants pour coloniser notre Dominion.

Perdons de vue, parfois, les bornes de notre ferme, de notre paroisse ou de notre province, et réjouissons-nous d'être Canadiens, habitants d'un beau pays. Ayons foi dans notre nation, et manifestons notre foi et notre espérance, non pas par de vaines paroles de vantardise et de bravade au sujet du drapeau, mais en travaillant comme chacun de nous est capable de faire et a occasion de faire, à sa prospérité et à son bien-être. On nous objecte parfois que nous ne sommes que cinq millions en tout, et qu'est-ce que cela à côté des millions qui habitent ce continent. Oui, mais si nous ne sommes que cinq millions, nous sommes cinq millions des mieux doués par les circonstances et par le sang que l'on puisse trouver au monde.

Et ne limitons pas ici notre allégeance patriotique ; souvenons-nous que nous sommes partie de l'Empire britannique, dont le drapeau est l'emblême de la liberté ; cette sorte de liberté qui a pour effet de porter chacun à tirer le meilleur parti de ses facultés en quelque endroit qu'il se trouve. L'Angleterre est le banquier de toutes les nations et elle s'est enrichie, mais ce n'est pas en faisant la conquête d'autres pays à main armée, mais en faisant ces choses que la population de ces pays demandait, et en échangeant les produits de l'habilité et du travail de ses enfants contre leur richesse matérielle. Notre nation a enrichi le monde en pourvoyant à sa propre subsistance, et pendant au moins deux siècles elle a été souvent seule à donner à ses propres citoyens et à ceux qui cherchaient refuge chez elle, l'asile d'un foyer sacré et inviolable pour chaque famille. En accomplissant notre devoir dans les divers endroits, en Manitoba et ailleurs, en travaillant sincèrement, fidèlement et sagement, nous prendrons le meilleur moyen de promouvoir les intérêts de l'Empire et de l'humanité, et nous nous montrerons dignes dans une mesure du privilège de vivre dans ce pays favorisé.

PARTIE XIV

RAPPORT DE L'ASSISTANT-COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

PARTIE XIV

RAPPORT DE L'ASSISTANT-COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

(M. J.-C. CHAPAIS.)

SAINT-DENIS, COMTÉ DE KAMOURASKA, P.Q., 30 juin 1896.

Monsieur le professeur JAMES W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie Laitière,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—En vous présentant mon sixième rapport comme assistant-commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance du Canada, je prends d'abord la liberté de vous faire remarquer que, en ce qui concerne les conférences que j'ai données dans le cours des derniers douze mois, je n'ai réellement consacré que huit mois à ce travail de conférences proprement dit. Du 15 juillet au 15 septembre 1895, j'ai dû prendre deux mois de repos absolu afin de me rétablir d'une grave indisposition causée par l'excès de travail, repos que j'ai pu prendre grâce à un congé obtenu de l'honorable ministre de l'Agriculture. Puis, du 1er mai à la fin de juin 1896, les conférences ont été forcément interrompues par suite de la campagne électorale pendant laquelle les cultivateurs n'ont eu d'oreilles que pour les orateurs politiques.

SOMMAIRE DE MON TRAVAIL.

Pendant l'année fiscale de 1895-96 je n'ai donné de conférences que dans la province de Québec. J'ai visité vingt-deux (22) comtés, quarante-quatre (44) localités dans lesquelles j'ai donné cent onze (111) conférences devant environ quinze mille quatre cents (15,400) personnes dont sept cent cinquante (750) fabricants de beurre ou de fromage. La moyenne d'assistance à ces conférences a été de cent trente-neuf (139) personnes. J'ai parcouru, pour faire ce travail dix mille sept cent soixante-six milles (10,766).

Voici une liste des comtés et localités visitées :—

Comtés.	Localités.	Conférences.	Comtés.	Localités.	Conférences.
Bagot	St-Liboire	1 (b)	Napierville	St-Michel	1 (c)
Beauharnois	Valleyfield	2 (d)		St-Rémi	1 (c)
Champlain	Ste-Geneviève	2 (d)		Sherrington	1 (c)
Deux-Montagn.	Oka	3 (b)	Québec	Québec	3 (d)
Drummond	Drummondville	2 (d)	Rimouski	Métis	1 (d)
Kamouraska	Rivière-Ouelle	1 (c)	St-Hyacinthe	St-Damase	1 (c)
	St-Alexandre	1 (c)		St-Hyacinthe, Congrès des cercles	1 (b)
	St-André	1 (c)		St-Hyacinthe, École d'industrie laitière	38 (e)
	St-Denis	3 (c)		do do	8 (e) (a)
	St-Philippe-de-Néri	1 (c)		St-Hyacinthe, inspecteurs de syndicats	1 (b)
Lac Saint-Jean	Chambord	1 (c)		do do	1 (f) (a)
	Hebertville	2 (d)		St-Hyacinthe, paroisse	1 (c)
	St-Bruno	1 (c)		do ville	1 (c)
	St-Félicien	1 (b)	St-Jean	St-Jean	2 (b)
	St-Prime	2 (d)		do	2 (b) (a)
Laprairie	St-Jacques-le-Mineur	1 (c)		St-Valentin	1 (c)
L'Islet	L'Islet	1 (c)	Shefford	Waterloo	1 (b)
	St-Roch-des-Aulnaies	1 (c)		do	1 (b) (a)
Mégantic	Lourdes	1 (c)	Soulanges	Rivière Beaudette	1 (c)
	St-Pierre-Baptiste	1 (c)		do	1 (c)
	Ste-Anastasie	1 (c)		St-Polycarpe	1 (c)
	Ste-Julie	1 (c)		St-Télesphore	1 (c)
	Ste-Sophie	1 (c)	Témiscouata	Fraserville	1 (d)
	Somerset	1 (c)	Terrebonne	Ste-Thérèse	1 (d)
Montmagny	Cap St-Ignace	1 (c)	Vaudreuil	Como	1 (b) (a)
Montréal	Montréal	2 (b)			
Napierville	St-Cyprien	1 (c)			
	St-Edouard	1 (c)			

(a) Données en anglais ; (b) Données dans des conventions provinciales ou de districts ; (c) Données devant des cercles agricoles ; (d) Données dans des comices d'industrie laitière ; (e) Données à l'école d'industrie laitière ; (f) Données aux inspecteurs de syndicats de beurreries et de fromageries.

Comme le montre ce tableau, j'ai dû faire quatorze (14) conférences en anglais, pour donner satisfaction a tous dans les réunions où la population est mixte. Quinze (15) conférences ont été données devant des conventions provinciales ou de district, seize (16) dans les comices d'industrie laitière, trente-deux (32) devant les cercles agricoles, quarante-six (46) aux élèves de l'école de la société d'industrie laitière de la province de Québec, à Saint-Hyacinthe, et deux (2) aux inspecteurs de syndicats de beurreries et de fromageries.

CONVENTIONS PROVINCIALES ET DE DISTRICTS.

Les conventions auxquelles j'ai assisté sont les suivantes :—Convention des cercles agricoles du comté de Bagot, à Saint-Liboire ; convention provinciale des missionnaires agricoles, à Oka, comté des Deux-Montagnes ; conventions pomologiques provinciales à Como, comté de Vaudreuil, Oka, comté des Deux-Montagnes et Saint-Jean, comté de Saint-Jean ; convention pour distribution des médailles du mérite agricole du comté du Lac Saint-Jean, à Saint-Félicien ; réunion des fabricants de beurre et de fromage et des inspecteurs de syndicats de beurreries et de fromageries, de la province de Québec, à l'exposition provinciale de Montréal ; convention provinciale des éleveurs de bétail de la province de Québec, à Montréal ; congrès des cercles agricoles du district de Saint-Hyacinthe, à Saint-Hyacinthe ; convention annuelle de la société d'industrie laitière de la province de Québec, à Waterloo, comté de Shefford.

COMICES D'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Les comices d'industrie laitière auxquels j'ai assisté cette année sont ceux de Valleyfield comté de Beauharnois, de Sainte-Geneviève de Batiscan, comté de

Champlain, de Drummondville, comté de Drummond, d'Hébertville et de Saint-Prime, comté du Lac Saint-Jean, de Québec, de Métis, comté de Rimouski ; de Fraserville, comté de Témiscouata et de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne.

Si ces comices n'avaient pas été tenus, il y a tout lieu de croire que la saison actuelle aurait été commencée sous de biens mauvais auspices. Les cultivateurs étaient découragés par les bas prix de la dernière saison et, plusieurs étaient prêts à tout abandonner, en industrie laitière. Plusieurs syndicats étaient en danger de disparaître. Nous avons fait voir la situation sous son vrai jour ; nous avons induit plusieurs localités à ouvrir des beurreries ou à convertir des fromageries en beurreries ; nous avons montré qu'il y a espoir de pouvoir exporter, avant longtemps, des viandes abattues. Le bien qui découle de ces comices est réellement considérable. Nous avons rencontré cent soixante-cinq (165) fabricants de beurre et de fromage ; nous leur avons donné des conseils sur la nécessité de n'accepter que de bon lait dans leurs fabriques et de ne faire qu'une seule qualité de beurre et de fromage, la meilleure ; nous avons donné conseil (et ce conseil a été suivi), à des réunions de plusieurs syndicats de fabriques pour l'achat en gros de leur présure, couleur, coton, sel, boîtes, tinettes, etc., etc., afin d'avoir des effets d'une bonne qualité uniforme à un prix fort réduit.

CONFÉRENCES AUX CERCLES AGRICOLES.

J'ai donné, cette année, trente-deux (32) conférences à divers cercles agricoles. Je me rends, autant que je le puis, aux invitations que me font les cercles, car les cultivateurs s'y montrent fort attentifs. Les membres des cercles sont généralement les meilleurs cultivateurs de chaque localité, et, les conseils qui leur sont donnés, portent, en conséquence, toujours leur fruit.

ÉCOLE D'INDUSTRIE LAITIÈRE DE SAINT-HYACINTHE.

J'ai dû consacrer, cette année, plus de temps que de coutume, à l'école de la société d'industrie laitière, de Saint-Hyacinthe. Comme vous le savez, j'ai été nommé par l'honorable ministre de l'Agriculture d'Ottawa, membre du bureau d'Administration de cette école, pour représenter notre département d'agriculture, dans ce bureau. J'ai fait en sorte de passer plusieurs jours à l'école pendant chacun des cours que les élèves y ont suivis et j'y ai donné à ces élèves quarante-six (46) conférences dont huit (8) en anglais, avec, de plus, deux (2) conférences aux inspecteurs de syndicats. Le nombre des élèves qui ont fréquenté l'école a été à peu près le même que celui de l'an dernier. De tous côtés on formule des appréciations louangeuses, même dans les journaux agricoles des Etats-Unis et de France, de cette école, qui a été l'objet cette année, d'améliorations importantes, et du bien qu'elle produit depuis sa fondation.

SYNDICATS DE BEURRERIES ET DE FROMAGERIES.

On peut dire qu'une même appréciation est faite de l'organisation des syndicats de beurreries et de fromageries. Malheureusement, cette année, les inspecteurs n'étaient pas en nombre suffisant pour répondre a toute les demandes de formation de syndicats. L'école d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe contribuera, avant longtemps, à former le nombre d'inspecteurs nécessaires. Déjà, plusieurs fabricants viennent chaque année passer un ou plusieurs cours à l'école et deviendront des inspecteurs habiles qui permettront d'organiser autant de syndicats qu'il en faut.

Je n'entre pas dans le détail des matières traitées dans mes conférences de cette année, car ce sont à peu près les mêmes que celles dont je vous ai donné le sommaire dans mon dernier rapport, sauf quelques variantes.

CORRESPONDANCE.

Comme ma correspondance avec les cultivateurs augmente considérablement, j'ai eu recours, cette année, à la presse agricole pour donner les renseignements qui me sont demandés. J'ai publié, de cette façon, plusieurs articles dans la presse française et anglaise.

Espérant que ce vingtième rapport de mes opérations pendant l'année 1895-96 vous donnera une connaissance suffisante du travail que j'ai accompli.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J.-C. CHAPAIS,
Assistant-Commissaire de l'Industrie laitière.

RAPPORT DE L'ASSISTANT-COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

(MONSIEUR J.-C. CHAPAIS.)

SAINT-DENIS EN BAS, COMTÉ DE KAMOURASKA, P.Q., 30 JUIN 1897.

Monsieur le Professeur JAMES W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Permettez-moi de vous présenter mon septième rapport comme Assistant-Commissaire de l'Industrie laitière pour la Puissance du Canada, pendant la période écoulée depuis le 1er juillet 1896, jusqu'au 30 juin 1897.

EXPOSÉ DE MON TRAVAIL.

Pendant ces 12 mois, j'ai visité 2 provinces, celles du Nouveau-Brunswick et de Québec, 24 comtés dont 3 dans la province du Nouveau-Brunswick, ceux de Gloucester, Madawaska et Restigouche, et 21 dans la province de Québec, ceux d'Argenteuil, Beauce, Bonaventure, Champlain, Chateauguay, Chicoutimi, Deux-Montagnes, Kamouraska, Joliette, Labelle, L'Islet, Matane, Mégantic, Montréal, Québec, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Shefford, Témiscouata, Terrebonne, Yamaska : 46 localités dont 7 dans la province du Nouveau-Brunswick et 39 dans la province de Québec, dans lesquelles j'ai donné 123 conférences devant 14,178 personnes dont 505 fabricants de beurre et de fromage. J'ai parcouru pendant ces visites 11,593 milles.

J'ai donné 25 de mes conférences devant des cercles agricoles, 8 devant des réunions ordinaires de cultivateurs, 15 devant des conventions provinciales, régionales, ou de comté, 28 en anglais, 65 aux élèves de l'école d'industrie laitière de la province de Québec, à Saint-Hyacinthe ; 3 devant des réunions spéciales dans des collèges, et 6 pour l'organisation de syndicats de fabriques de beurre et de fromage.

Agriculture et Industrie laitière.

Voici un tableau synoptique des visites que j'ai faites et des conférences que j'ai données dans les différentes provinces, comtés et localités :—

TABLEAU DES VISITES ET CONFÉRENCES.

Comtés.	Localités.	Conférences.	Comtés.	Localités.	Conférences.
	Nouveau-Brunswick.			*Québec*—Fin.	
Gloucester	Bathurst Village	1 (b)	Matane	Amqui	1 (a)
	Petit-Rocher	1 (b)		Causapscal	1 (a)
Madawaska	Green River	1 (b)		Cedar-Hall	1 (a)
	St-Basile	1 (b)		Matane	1 (c)
	St-François	1 (b)		St-Damase	1 (a)
	St-Hilaire	1 (b)		St-Moïse	1 (a)
Restigouche	Balmoral	1 (b)		Sayabec	1 (a)
			Mégantic	Ste-Julie	1 (a)
	Québec.		Montréal	Montréal	1 (c)
			Québec	Québec, cité	1 (c)
Argenteuil	Arundel	1 (f)	Rimouski	St-Donat	1 (a)
	Montfort	1 (f)		St-Gabriel	1 (a)
Beauce	St-Côme	1 (a)		St-Joseph-de-Lepage	1 (a)
	St-Georges	1 (a)		St-Octave-de-Métis	2 (a)
	do	1 (f)		Ste-Angèle	1 (a)
	St-Martin	1 (a)		Ste-Flavie	1 (a)
Bonaventure	St-Alexis	1 (a)	St-Hyacinthe	Ecole d'Industrie laitière	43 (e)
	Village Lagacé	1 (b)		do do	22(d)(e)
Champlain	Ste-Anne-la-Pérade	2 (g)		St-Hyacinthe	1 (a)
Chateauguay	Howick	3 (d) (c)	Shefford	Waterloo	2 (d) (c)
Chicoutimi	Chicoutimi	2 (c)		do	1 (d) (g)
Deux-Montag's.	Oka	1 (c)	Témiscouata	Notre-Dame-du-Lac	1 (a)
Joliette	Joliette	2 (c)		Ste-Rose	1 (a)
	do	1 (g)		Trois-Pistoles	1 (c)
Kamouraska	St-Denis	2 (a)	Terrebonne	Ste-Thérèse	1 (a)
Labelle	Nominingue	1 (a)		do	1 (g)
L'Islet	St-Jean-Port-Joli	2 (c)	Yamaska	St-François-du-Lac	1 (g)

Les lettres qui suivent le chiffre de chaque conférence indiquent ceci :—(a) Cercles agricoles, 25 ; (b) Réunions ordinaires de cultivateurs, 8 ; (c) Conventions, 15 ; (d) Anglaises, 28 ; (e) Ecole d'Industrie laitière, 65 ; (f) Spéciales, 3 ; Syndicats, 6.

La moyenne d'assistance aux conférences données, à part celles de l'école d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe, a été de 236 auditeurs.

CERCLES AGRICOLES ET RÉUNIONS DE CULTIVATEURS.

Cette année, comme d'habitude, je me suis rendu, autant que je l'ai pu, aux nombreuses invitations que j'ai reçues de donner des conférences devant les cercles agricoles et les réunions de cultivateurs. J'ai préparé pour ces assemblées une conférence sur " L'Economie en Agriculture," dont voici le sommaire :—

Il y a dans la province de Québec un concours du mérite agricole organisé par le Département de l'agriculture provincial. On compte maintenant un bon nombre de lauréats du mérite agricole. Ils ont obtenu leurs récompenses surtout par la pratique de l'économie bien entendue. L'économie est une vertu qui consiste non seulement à ménager, mais aussi à amasser. Elle repose sur trois grands principes : Le premier est d'avoir une place pour chaque chose et de mettre chaque chose à sa place. Le second est d'avoir un temps pour faire chaque chose et de faire chaque chose en son temps. Le troisième est d'avoir une méthode pour faire chaque chose et de faire chaque chose d'après la méthode qui lui convient. L'économie se pratique dans le choix de bons instruments aratoires : charrues, herses, bouleverseurs, semoirs, semeuses, rouleaux, faucheuses, moissonneuses. Choix de semences convenant bien au climat, au sol, étant

nettes, de bonne provenance, germant bien. Utilité des fermes expérimentales pour faire ce choix sans qu'il en coûte rien. Choix des animaux de la ferme. Chevaux de taille proportionnée au travail à faire, à l'état des chemins, à la consistance du sol, à l'épaisseur des neiges.. Mise de côté d'une manière absolue de tout cheval de luxe, de course. Vaches choisies dans les races rustiques, faciles à nourrir, donnant beaucoup et longtemps du lait riche à bon marché. Moutons rustiques, à laine courte, de bon poids, donnant une viande pas trop grasse. Cochons de races produisant la viande à bon marché, surtout propres à la fabrication du "bacon" ou lard fumé. Economie dans l'alimentation du bétail, surtout le bétail à lait et les cochons. Pour les vaches laitières, pacages améliorés et rendus plus durables par l'addition au trèfle de dactyle pelotonné. Prairies améliorées par l'emploi des graminées autres que le mil, telles que les paturins, les fétuques, le vulpin. Fourrages verts, seigle, avoine, pois, lentilles. Pour l'alimentation d'hiver, racines et tubercules, betteraves, carottes, patates, ensilage, fourrage, foin et paille hachés et macérés. Pour les cochons, l'été, pacage de trèfle, lait écrémé et petit lait ; l'automne et l'hiver, foin de trèfle haché et ébouillanté, racines et tubercules, betteraves, carottes, patates, choux, navets, le tout économisant beaucoup le grain et coûtant moins cher. Economie dans l'entretien des instruments aratoires. Mise à l'abri sous des remises, peinture appliquée quand on cesse de s'en servir, huilage de toutes les parties soigneusement fait pendant l'usage, réparations faites en temps. Ceci s'applique également aux voitures. Economie dans l'industrie laitière, en n'employant que des fabricants de première classe, installés dans des fabriques modèles ; en fournissant à ces fabriques un lait, sain, pur et honnête, en vendant les produits aussitôt qu'ils sont prêts pour le marché, sans chercher à spéculer dessus. Economie en entretenant bien les chemins pour éviter que les harnais et les voitures se brisent, que les chevaux se blessent, que du temps soit perdu en charroyant des demi-charges à cause du mauvais état de la route. Economie dans la production et la conservation des fumiers pour garder à la terre sa fertilité. Economie pratiquée par la destruction des mauvaises herbes qui gâtent le foin, diminuent et salissent les récoltes, en abaissant la valeur et en épuisant la terre. Economie du temps en évitant les courses de chevaux, les assemblées publiques, les promenades à contre-temps. Economie d'argent en évitant le luxe dans les harnais, les voitures, les habits, l'ameublement, les bâtisses, en fuyant l'ivrognerie. Economie de la part des jeunes gens en se choisissant une femme élevée par une mère laborieuse, n'aimant pas le luxe et n'ayant pas honte de se livrer aux travaux de la ferme.

CONVENTIONS.

Comme je l'ai dit plus haut, j'ai assisté cette année à 15 conventions différentes. Le sujet principalement traité par moi dans ces conventions a été celui des prairies et des pâturages, dans une conférence dont voici le sommaire :—

Prairies et pâturages.—Première partie : Prairies et pâturages temporaires.—Sol qui convient à la création des prairies.—Nécessité d'un système de rotation pour la création des prairies et des pâturages.—Quelques notes sur les graines fourragères.—Mélanges de graines pour prairies et pâturages.—Choix des graines.—Ensemencement. Soin à donner à la prairie.—Soin à donner au pâturage.—Deuxième partie : Prairies et pâturages permanents. Prairies permanentes et naturelles. Composition, exploitation et soin des prairies permanentes sur grèves. Composition, exploitation et soin des prairies permanentes sur platins de rivières et de lacs. Prairies permanentes artificielles. Ensemencement de la prairie artificielle permanente. Pâturages permanents.

ECOLE D'INDUSTRIE LAITIÈRE DE SAINT-HYACINTHE.

Un changement s'est produit dans la direction de cette école, cette année, par le fait que vous avez cessé d'en être le directeur. L'honorable ministre de l'Agriculture fédéral, prenant en considération la multiplicité de vos occupations et ayant décidé en principe que la mise en opération des écoles provinciales de laiterie devait, à l'avenir, rester aux soins des autorités gouvernementales provinciales, a jugé ce changement de

direction nécessaire. Il a cependant voulu continuer à aider au fonctionnement de l'école de Saint-Hyacinthe, à cause du travail qu'elle fait pour l'amélioration du beurre et du fromage, au point de vue commercial, au moyen de l'œuvre des syndicats de fabriques. En conséquence, il a donné un octroi de $3000.00 à la Société d'Industrie laitière de la Province de Québec, pour l'aider à maintenir son école de Saint-Hyacinthe, et d'accord avec le Département d'Agriculture de Québec et la Société d'Industrie laitière, il à contribué à la nomination d'un nouveau bureau de direction de l'école. Ce Bureau se compose maintenant de trois directeurs qui sont : Messieurs Milton MacDonald, nommé par le gouvernement local de Quebec, J. de L. Taché, nommé par la Société d'Industrie laitière de la Province de Québec et J.-C. Chapais, nommé par le gouvernement fédéral.

Etant l'un des nouveaux directeurs de l'école, j'ai devoué, cette année, à cette institution plus de temps que les années précédentes. J'ai continué à y donner des conférences aux élèves, et pour rencontrer le désir du public et la nécessité de nouvelles études sur certains sujets dont l'importance s'impose, j'ai agrandi le champ de mes conférences. Une conférence sur le porc en rapport avec l'industrie laitière, une étude sur les conservateurs du lait, et une autre sur le rôle de la propreté dans la conservation du lait ont donc été ajoutées au programme de conférences de l'année dernière. Je donne ici le sommaire de ces trois nouveaux sujets traités par moi dans les cours de l'école.

Le porc et l'Industrie laitière.—Importance de l'élevage du porc complément de l'Industrie laitière.—Races pour la production du lard de saloir.—Races pour la production du lard à bacon.—Description des races.—Caractères spéciaux de chaque race.—Berkshires. Chester Blanc.—Poland China.—Yorkshire amélioré.—Tamworth.—Choix des animaux pour l'élevage.—Type d'un bon verrat.—Type d'une bonne truie.—Soin du verrat.—Soin de la truie.—Mise bas de la truie.—Alimentation de la truie pendant l'allaitement.—Soin des petits cochons jusqu'au sevrage.—Sevrage des petits cochons.—Soin de la truie après le sévrage.—Alimentation des jeunes porcs jusqu'à l'engraissement.—Composition et valeur nutritive du lait pur, du lait écrémé, du lait de beurre et du petit lait.—Alimentation pour faire du lard de saloir.—Alimentation pour le lard à bacon.—Remarques sur le coût de revient du lard. —Condiments.—Antiseptiques.

Les conservateurs du lait.—Acide benzoïque.—Acide borique.—Acide carbolique.—Acide crésylique.—Acide salicylique.—Benzoate de soude.—Bichromate de potasse.—Borax.—Chlorure de mercure.—Fluorure de soude.—Formaline.—Peroxyde d'hydrogène.—Salicylate de soude.—Tableau de la puissance relative des conservateurs du lait mentionnés plus haut.—Raisons qui doivent faire prescrire l'usage de tous les conservateurs du lait.—Emploi préférable de la pasteurisation, de la stérilisation et de la réfrigération.

La propreté et la conservation du lait.—Désinfection des vaisseaux avec lesquels le lait vient en contact.—Précaution à prendre au sujet du premier lait de la traite. —Soins de propreté concernant la vache elle-même.—Précaution contre l'air de l'endroit où l'on trait les vaches.—Soins de propreté chez celui qui trait les vaches.—Résumé des précautions à prendre contre les microbes.

L'Ecole d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe continue à jouir d'une grande popularité. Elle a été fréquentée cette année par 302 élèves. La Société d'Industrie laitière provinciale fait tous ses efforts pour la rendre la plus efficace possible, et en jetant un coup d'œil sur le programme de l'école pour l'hiver de 1896-97, donné ci-joint, on voit que l'enseignement porte sur toutes les branches de l'agriculture et de la science qui se rapportent à l'industrie laitière. Voici ce programme :—

1° Travaux pratiques de fabrication du beurre et du fromage.
2° Travaux pratiques d'épreuve du lait.
3° Acidimétrie ou épreuve pour constater le degré d'acidité du lait et de la crème.
4° Conférences par M. J.-C. Chapais sur les sujets suivants :
  (*a*) Culture au point de vue de l'industrie laitière.
  (*b*) Elevage et alimentation du bétail à lait.
  (*c*) Etude du lait.
  (*d*) Etudes sur les conservateurs du lait.
  (*e*) Etude sur la propreté au point de vue de la conservation du lait.
  (*f*) Etude sur les plantes nuisibles à la santé des vaches et à la qualité et à la production du lait.

(*g*) Le porc en rapport avec l'industrie laitière.

(*h*) Aptitudes et rapports des propriétaires, fabricants, patrons et gérants des fabriques de beurre et de fromage.

(*i*) Aptitudes et devoirs des inspecteurs de syndicats.

5° Conférences sur la bactériologie en rapport avec le lait, la crème, le beurre et le fromage, par M. l'abbé Choquette et M. Emile Castel.

6° Conférences sur les principes de la fabrication du beurre, par M. J.-D. Leclair.

7° Conférences sur les principes de la fabrication du fromage par M. Elie Bourbeau.

8° Conférences sur l'épreuve du lait par MM. Leclair et Bourbeau.

9° Conférences sur la comptabilité et les répartitions par MM. Leclair et Bourbeau,

10° Eléments de la science de la laiterie par M. l'abbé Choquette.

11° Conférences sur la conduite et l'inspection des bouilloires et engins par M. Gabriel Henry.

12° Projections lumineuses avec lanterne magique pour illustrer les différentes conférences des cours, par M. Emile Castel.

13° Conférences sur le système métrique pour faciliter l'interprétation des ouvrages français sur la laiterie, par M. Emile Castel.

SYNDICATS.

Les syndicats de fabrique de beurre et de fromage continuent leur œuvre pour l'amélioration des produits de la la iterie dans la province de Québec, et leur efficacité est tellement évidente, que la Société d'Industrie laitière de l'ouest d'Ontario a commencé à en introduire le système dans les fabriques de son district. Partout où les syndicats sont établis depuis plusieurs années dans la province de Québec, l'amélioration des produits à été telle que maintenant les cotes du marché pour ces districts sont à peu près les mêmes que celles d'Ontario. Aussi j'ai aidé, comme de coutume, autant que j'ai eu le temps, à l'organisation de ces sociétés de fabriques. Aujourd'hui dans certains de ces syndicats, on s'est mis en société non seulement pour l'inspection des fabriques, mais encore pour l'achat de toutes les fournitures des fabriques des syndicats et pour la vente du beurre et du fromage. Il en résulte de grands avantages pour l'avancement et l'amélioration de l'industrie laitière en général.

Afin de rendre de plus en plus efficace le travail des inspecteurs de syndicats, la direction de l'école d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe, a cru devoir s'occuper d'eux d'une manière plus spéciale que d'habitude. Chaque année, avant l'ouverture de la saison de fabrication du beurre et du fromage, la Société d'Industrie laitière convoque les inspecteurs de syndicats à son école d'industrie laitière à Saint-Hyacinthe, afin qu'ils puissent y recevoir les instructions et les conseils des inspecteurs généraux de la Société et des professeurs de l'école. Cette année, la direction de l'école a fait un pas de plus et a invité les inspecteurs a venir passer un mois à l'école en février. Ils ont répondu à cet appel et ont suivi le cours complet, suivant le programme mentionné plus haut, au paragraphe concernant l'école d'industrie laitière elle-même. J'ai préparé pour ce cours d'inspecteurs une conférence spéciale sur les " aptitudes et les devoirs des inspecteurs de syndicats " dont voici le résumé :

Aptitudes et devoirs des inspecteurs de syndicats.—L'œuvre des syndicats.—Aptitudes des inspecteurs.—Connaissances générales sur la tenue et la direction d'une ferme pour la production du lait.—Connaissances spéciales sur l'organisation, la tenue et la direction des beurreries et les fromageries.—Habilité personnelle dans le travail à faire, et aptitude à juger de la qualité et valeur du lait et des produits manufacturés dans la fabrique.—Capacité d'inculquer sa science aux autres.—Principaux défauts à corriger en inspectant les fabriques.—Mauvais lait.—Mauvaise fournitures.—Malpropreté et mauvais air.—Mauvaises chambres à sécher.—Absence de chambre froide pour le beurre.—Ignorance ou négligence des principes de la maturation de la crème.—Emploi de mauvais papier parcheminé.—Défaut dans l'empaquetage du beurre.—Détention trop longue du beurre aux fabriques.—Fromage vendu trop vert.—Fromage craqué.—Fromage travaillé pour obtenir le plus de rendement possible.—Fromage d'étable.—Meules trop petites.—Mauvais empaquetage du fromage.—Petites fabriques.—Quelques

conseils sur quatre points importants.—Fabrication du beurre d'exportation en hiver.—Marque des fromages.—Chambre de commerce pour la vente des produits laitiers.—Rapport des inspecteurs avec la Société d'Industrie laitière.—Nécessité des études théoriques et pratiques pour les inspecteurs.

CONVENTIONS SPÉCIALES.

Me conformant aux instructions que j'ai reçues de vous, j'ai commencé à organiser, de concert avec M. Damien Leclair, inspecteur officiel fédéral des beurreries, une série de Conventions spéciales, dans différents districts de la Province de Québec, pour rencontrer les patrons des fabriques visitées et inspectées par Mr Leclair, et leur donner les renseignements et les instructions nécessaires pour les mettre en mesure de remédier aux défauts constatés soit dans la production de leur lait, soit dans la tenue de leurs fabriques. Il sera question de ces réunions spéciales dans un prochain rapport surtout, car il me serait difficile d'en parler maintenant plus au long, vu qu'elles ne font que d'être organisées.

TRAVAIL DE BUREAU.

A la demande de plusieurs directeurs de journaux agricoles et secrétaires de différentes sociétés agronomiques, j'ai dû consacrer beaucoup de temps à la rédaction d'articles spéciaux sur l'agriculture pour publication dans leurs journaux et leurs rapports Ceci, joint à ma volumineuse correspondance, et aux courses nécessitées par mes conférences, fait de moi un homme qui ne sait pas ce que c'est qu'une heure de temps perdu, et j'en suis aise du moment que cela peut contribuer à l'amélioration et au progrès de l'Industrie laitière dans la Puissance du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J.-C. CHAPAIS,

Assistant-Commissaire de l'Industrie laitière.

PARTIE XV

RAPPORTS DES AGENTS EN MISSION EN GRANDE-BRETAGNE

PARTIE XV.

RAPPORTS DES AGENTS EN MISSION EN GRANDE-BRETAGNE.

RAPPORT DE W.-T. CRANDALL.

OTTAWA, 15 février 1898.

Au Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport comme agent du Département de l'Agriculture en Grande-Bretagne.

D'après vos instructions, je quittai le Canada dans les premiers jours de juillet 1897, et j'arrivai à Liverpool le 13 du même mois. Les premières semaines de mon séjour en Grande-Bretagne coïncidèrent avec vôtre propre visite en ce pays, de sorte que pendant quelque temps, j'eus l'avantage de vous rencontrer et de me consulter fréquemment avec vous.

Me rendant compté de l'importance de ma mission et de la responsabilité qui m'incombait, je tournai mon attention sur le champ à rechercher les conditions et les exigences des marchés britanniques et à découvrir ce qu'on pourrait faire pour développer le commerce du Canada de ce côté. Je visitai Liverpool, Londres, Manchester, Bristol, Glasgow, Hull, Leeds, Newcastle-on-Tyne Edimbourg, York, et quelques autres endroits.

Il était à ma connaissance que la Grande-Bretagne, en 1896 importa pour $600,-296,866 de douze denrées alimentaires que le Canada peut produire de la meilleure qualité.

Les chiffres suivants ont été empruntés à l'Etat annuel des Rapports du Commerce du Royaume-Uni avec les Pays étrangers et les Possessions britanniques pour l'année 1896 :

Blé, Farine, Orge et autres grains	$256,924,457
Animaux domestiques	50,801,669
Viandes préparées	118,509,650
Poisson	15,635,119
Fromage	23,848,749
Beurre	74,674,537
Œufs	20,364,892
Volaille et gibier	2,946,562
Saindoux	11,037,741
Lait, conservé	5,705,836
Pommes de terre	4,418,325
Fruits	15,429,249
Total	$600,296,866

En conséquence, j'étais désireux de m'assurer de ce que le Canada, ainsi que d'autres pays, pouvait faire en vue d'obtenir une part de ce commerce. Je trouvai bientôt, quelque peu à ma surprise, que plusieurs des colonies britanniques et quelques pays étrangers avaient leurs agents et représentants en Grande-Bretagne pour surveiller les marchés et faciliter la vente de l'excédent de leurs produits. Jusqu'à tout récemment, le gouvernement canadien négligea de nommer un tel agent, jugeant en toute probabilité que la chose était hors de propos par suite surtout du manque de moyens de transports

appropriés. L'initiative que le Gouvernement a prise en établissant un service frigorifique complet pour la conservation et le transport des denrées alimentaires périssables, doit être approuvée par tous les Canadiens, lesquels sont par là mis à même de placer leurs marchandises sur les marchés britanniques, et sur la table même des consommateurs en Grande-Bretagne, dans une condition de fraîcheur aussi parfaite que celle dans laquelle elles se trouvaient au moment et au lieu de production.

Dans le cas de nos envois expérimentaux de fruits dans la dernière saison, je regrette de faire rapport que les premiers envois ont dans une grande mesure été manqués ; et cela est dû en grande partie au manque d'expérience et de précautions appropriées au point d'expédition. Les producteurs de fruits des Etats-Unis ont eu les mêmes difficultés à surmonter. Quelques-uns de leurs représentants que je rencontrai, avec beaucoup de bienveillance, en conversation, m'ont renseigné sur les causes de l'insuccès de leurs premières tentatives, et sur les moyens à prendre pour éviter ces causes d'insuccès. Ils ont dépensé des milliers de dollars à faire des recherches et à acquérir de l'expérience relativement à l'emballage le plus convenable et aux meilleurs procédés d'empaquetage et d'expédition, avant d'atteindre finalement au succès. Ils inondent aujourd'hui les marchés de la Grande-Bretagne des fruits tendres et périssables produits dans les vergers disséminés de l'Atlantique au Pacifique, et ils reçoivent la récompense de leurs efforts.

Les recherches poursuivies dans le cours de la saison nous ont mis à même de nous renseigner sur les causes de l'insuccès des premiers envois, et de surmonter dans une grande mesure les obstacles dans le chemin du succès. Les envois subséquents ont donné des résultats très satisfaisants en eux-mêmes et qui, de plus ont montré la possibilité d'arriver au succès complet plus tard au grand avantage de la population du Canada.

Il faut admettre que la Grande-Bretagne est notre meilleur marché, et, en fait, le seul qui soit ouvert pour beaucoup de nos produits. Récemment, l'attention de la Grande-Bretagne a été plus que jamais appelée sur ses possessions coloniales comme centres d'approvisionnement pour elle-même. On lui a fait comprendre la vaste puissance de production de ces colonies si on les exploite d'une manière convenable : l'alliance a été resserrée, et il se produit un sentiment grandissant en faveur de l'idée d'accorder aux colonies une préférence dans les marchés britanniques. Il y a là dedans beaucoup pour nous donner à penser, nous Canadiens. Mais il nous reste encore beaucoup à apprendre si nous voulons pourvoir d'une manière satisfaisante aux besoins de la population britannique.

La propreté et la forme sont deux facteurs très importants. Dans tous les cas, les produits doivent strictement correspondre à leur désignation. On ne peut graver trop profondément dans l'esprit des producteurs canadiens, que pour atteindre le succès, il leur faut se conformer aux goûts et aux exigences des consommateurs britanniques. Il ne sera jamais profitable d'expédier une denrée alimentaire, à moins qu'elle ne soit de qualité et dans une condition parfaitement acceptables pour le consommateur britannique. Si cette règle n'est pas sévèrement observée, le producteur canadien perdra certainement de l'argent.

Les Canadiens doivent se rappeler,—et je désire appuyer sur ce fait,—que sur le marché britannique ils se trouvent en compétition avec tous les pays du monde. Jusqu'à ce jour ils ont réussi a créer une réputation pour quelques-uns de leurs produits, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Gouvernement a fait sa part en pourvoyant les facilités de transport ; c'est à la population à compléter l'œuvre.

Dans mon travail de propagande, je trouvai les marchands de denrées et de fruits en Grande-Bretagne désireux de se charger de la distribution de produits canadiens, et d'être mis en relations directes avec les expéditenrs canadiens dans leur ligne d'affaires, au lieu d'être approvisionnés, comme cela s'est fait dans beaucoup de cas dans le passé, par le moyen d'intermédiaires en sous-ordre. Il y a un vaste champ à exploiter de ce côté. Il n'est pas douteux que le Département ne prenne cette question sous considération, et ne mette le producteur canadien en relation aussi étroite que possible avec le consommateur britannique. Je me suis procuré les adresses de quelques-unes des maisons les plus considérables de la Grande-Bretagne qui font la distribution de ces sortes de produits que nous exportons du Canada, et je les ai fait parvenir au Département.

Agriculture et Industrie laitière.

Mon travail, j'ai le plaisir de le constater, n'a pas été en vain. Plusieurs maisons en Grande-Bretagne, qui jusqu'à présent se sont approvisionnées chez des contrées européennes, ont décidé de se mettre en rapport d'affaires avec le Canada.

Parmi les produits que le Canada exporte, j'ai donné une attention toute spéciale aux volailles, œufs, beurre de beurrerie, fromage et lard fumé.

Blé.

Notre blé manitobain a fait sa marque en Grande-Bretagne, et s'est fait une réputation sinon supérieure, du moins égale à celle du blé produit en quelque pays que ce soit. Les gens sont surpris d'apprendre que nous avons en Canada une étendue de terres à blé disponibles suffisante pour la production de la farine et la confection du pain nécessaires à l'alimentation de toute la nation britannique.

Fromage.

Le Canada a fourni plus de la moitié des importations de la Grande-Bretagne. Ce résultat est dû indubitablement dans une grande mesure à l'assistance donnée par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces sous forme de connaissances théoriques et pratiques répandues par l'intermédiaire des écoles de laiterie, des écoles d'agriculture, des associations d'industrie laitière et autres moyens d'enseignement.

Le fromage canadien s'est fait un nom pour sa belle qualité et l'uniformité de sa façon. Entre-temps, notre principal concurrent s'est mis à fabriquer une marchandise frelatée sous forme de fromage de lait écrémé et de fromage rempli. En vue d'un gain temporaire, les Américains ont sacrifié leur commerce et leur réputation ; c'est là une leçon de choses pour les producteurs laitiers du Canada. Nous n'avons pas encore, toutefois, atteint la perfection, et je pense que dans un avenir rapproché nous serons en position de mettre sur le marché une denrée d'excellence encore plus grande, et de tenir le marché envers et contre tous.

De source privée j'ai appris, à mon regret, qu'une partie de notre fromage canadien est vendu comme "Best English." Le marchand, de cette manière, fait de plus forts profits, mais le producteur n'en retire, lui, aucun avantage. Les intérêts laitiers du Canada devraient être pleinement protégés, Les producteurs laitiers de notre pays seraient grandement favorisés si tout le fromage sortant des fabriques canadiennes pour être exporté était marqué "Canadian" et, autant que possible, vendu comme tel en Grande-Bretagne.

Beurre.

Le Canada ne fournit qu'une faible partie des importations de beurre de la Grande-Bretagne : quelle perspective de développement y a-t-il pour notre commerce de ce côté ?

Le Danemark est de beaucoup le plus fort fournisseur de beurre de la Grande-Bretagne. En mettant sur le marché un article de première qualité, le Danemark s'est simplement emparé du marché britannique. Il y a treize ans, le Danemark était un pays exportateur de céréales ; aujourd'hui, il est devenu pays importateur de céréales, s'étant adonné à l'industrie laitière. Entre-temps, il a transformé un commerce de proportions modestes, n'excédant en aucune année deux millions et quart de livres sterlings, en un commerce de vastes proportions, et a par là grandement augmenté sa richesse matérielle. Ce résultat a été amené par la diffusion des connaissances techniques d'industrie laitière, et le gouvernement du pays a grandement contribué à lancer et soutenir ce mouvement.

La production du beurre ne peut guère être poussée trop loin ; la puissance d'absorption du marché britannique marche de pair avec l'approvisionnement.

J'ai le plaisir de constater que le beurre canadien de beurrerie, fabriqué d'après les goûts et les exigences des marchés britanniques, gagne en faveur auprès du public, et se trouve côté presque aussi haut que le beurre danois.

Un grand obstacle au développement de notre commerce de beurre canadien est la faiblesse de la quantité produite. Les marchands qui font un fort commerce de détail n'ont pas été à même d'en obtenir en quantité suffisante, et ont été obligés de fournir, à la place, du beurre irlandais, danois ou australien à ceux de leurs clients qui, ayant une fois acheté du beurre canadien, en redemandaient.

Un autre obstacle au développement de ce commerce, ce sont les mauvais procédés d'affaires de quelques uns des marchands dans la distribution du beurre. Pour introduire une denrée nouvelle sur le marché britannique, il faut de l'énergie et de l'entreprise. La population étant très conservatrice dans ses goûts et dans ses idées, n'adopte pas facilement de nouvelles marchandises, ou des marchandises vendues sous de nouvelles marques. Tout producteur laitier ou vendeur pour une fabrique qui désire faire une réputation à son beurre, doit le mettre entre les mains d'un marchand habile et responsable qui fait une spécialité de beurre de choix et qui a des relations commerciales étendues. Les envois au complet devraient être consignés à cette maison, laquelle aurait l'exploitation exclusive de la marque. Cette maison a alors un intérêt à faire connaître la marque, à développer la vente du beurre et à obtenir des ventes pour cette beurrerie. La maison est plus en état de choisir les clients et de leur fournir la quantité voulue. Au contraire, si l'exportateur consigne sa production à deux ou trois marchands, aucun d'eux n'est particulièrement intéressé à développer la vente de ce beurre. Ils peuvent même se faire concurrencee les uns aux autres, tous ayant la même marque, et peut-être, afin de négocier une vente, abaisseront-ils les prix les uns contre les autres, au détriment de l'expéditeur. Pendant mon séjour en Angleterre, mon attention a été attirée sur ce caractère du commerce par des marchands importants, dont quelques-uns ont un grand nombre de commis voyageant et prenant des commandes. Je souhaite que les expéditeurs ne perdent pas ce sujet de vue.

Je conseillerais également aux exportateurs d'adopter une même forme d'emballage, portant clairement la désignation de "Canadian". Chaque beurrerie devrait avoir sa marque de commerce ou son signe distinctif. La boîte carrée est l'emballage le plus commode et le plus recommandable pour le moment.

Je voudrais aussi persuader l'exportateur canadien de l'importauce de la propreté, et recommander que chaque boîte soit recouverte d'une toile, afin qu'elle garde son apparence fraîche et nette. Cette précaution est peu coûteuse, et la dépense est plus que compensée par le résultat.

Un autre point important en rapport avec ce sujet, c'est la fabrication du beurre de manière à le rendre acceptable sur les marchés auxquels il est expédié. La plupart des marchés britanniques demandent un beurre non coloré et très faiblement salé.

C'est aussi une erreur déplorable que de garder le beurre jusqu'à ce qu'il rancisse. Cela équivaut à une perte de cinq à dix schellings par quintal. Il vaut beaucoup mieux l'expédier toutes les semaines, si c'est possible, ce qui met, d'autre part le consignataire à même d'en approvisionner ses clients sans interruption.

Bacon et jambons.

Je suis heureux de constater que les exportations de jambons et bacon du Canada augmentent en faveur sur les marchés britanniques. C'est un autre vaste champ ouvert aux producteurs canadiens. Les Américains sont de beaucoup les plus forts fournisseurs de cette denrée ; puis vient le Danemark, et l'on peut voir que les exportations de lard fumé et de jambon de ce dernier pays ont augmenté dans la même mesure que ses exportations de produits laitiers.

En rapport avec ce commerce, il existe une pratique qui est décidément injuste pour le Canada. Des vendeurs peu scrupuleux en Grande-Bretagne vendent nos jambons comme de provenance danoise, irlandaise ou anglaise, afin d'en obtenir de meilleurs prix. Les producteurs et les saleurs canadiens sont ainsi privés du crédit qui leur revient.

Il y a en Grande-Bretagne une association appelée *The Bacon Curers' Association*, établie dans le but de protéger les préparateurs de lard fumé de ce pays Au cours d'un procès, dans lequel cette association était partie, et qui fut fixé pour audition des témoins, en décembre dernier, il fut prouvé que les jambons canadiens et américains étaient fré-

quemment vendus comme irlandais, yorkshires, wiltshires ou cumberlands. Les gens contre qui l'action avait été intentée furent trouvés coupables et condamnés. D'autres cas semblables sont venus à ma connaissance. Je conseillerais qu'on fît quelque chose pour protéger nos producteurs et préparateurs de jambons et lard fumé contre ces fraudes. On m'assure que le public en Grande-Bretagne verrait une telle mesure d'un bon œil. Notre lard fumé et nos jambons devraient, autant que possible, être marqués "Canadian" et vendus comme tels.

Volailles.

Pendant mon séjour en Grande-Bretagne, j'allai voir quelques-uns des principaux marchands de volailles en Angleterre et en Ecosse, et je m'enquis auprès d'eux des meilleures méthodes de préparation de la volaille pour obtenir la faveur du marché et s'assurer les meilleurs résultats. Je me hâtai de transmettre tous les renseignements que je pus obtenir au Département de l'Agriculture, lequel, à son tour, par correspondance et au moyen de bulletins, les porta à la connaissance des producteurs et des marchands de volailles du Canada.

Je regrette de dire que les conseils et les renseignements si généreusement donnés par le Département ont été dans beaucoup de cas sans effet. J'étais présent à l'arrivage, et je suivis la vente de forts envois de volailles du Canada. Un des principaux marchands de volailles en Angleterre m'informa que si ses consignations de volailles du Canada avaient été plumées et préparées pour le marché suivant les indications fournies par le Département de l'Agriculture, il aurait obtenu en moyenne deux pence (quatre sous) par livre de plus pour son client.

Une cause fréquente d'insuccès en rapport avec les envois de volailles, a été la pratique de les consigner à des maisons en dehors du commerce des volailles et sans relations avec lui. Ces envois, comme règle, ont été vendus aux enchères. Je remarquai dans les journaux des annonces flamboyantes d'envois de plusieurs milliers de volailles devant arriver du Canada par certain bateau à certaine date, et qui seraient offertes en vente aux enchères à certain endroit dans la ville. Je ne pense pas que ce procédé de vente se recommande à aucun homme d'affaires de notre pays. Je fus présent à quelques-unes de ces ventes et les volailles furent sacrifiées. Beaucoup d'acheteurs furent réunis, mais il était évident qu'ils cherchaient ce qu'on appelle des occasions (*snaps*) et leurs espérances, je regrette d'avoir à le dire, ne furent pas déçues. Au début de la vente, les acheteurs se montrèrent lents à enchérir, et à ma surprise, les premières volailles offertes en vente furent adjugées à huit sous ou neuf sous la livre. Cela parut fixer la valeur du dinde canadien. Plus tard, j'aperçus ces dindes canadiens, dans les boutiques des détaillants et à l'étal au marché, côte à côte avec les dindes de l'Irlande, de l'Ecosse et de l'Angleterre. Ils étaient étiquetés sept pence (quatorze sous) la livre, tandis que les dindes de la Grande-Bretagne étaient étiquetés dix pence à un schelling et trois pence (vingt sous à trente et un sous), la livre, suivant la grosseur et la qualité. Ces derniers n'étaient pas supérieurs en qualité aux dindes canadiens, mais ils avaient été convenablement empaquetés et préparés pour le marché.

Cela me porta à m'enquérir s'il existait quelque préjugé contre les volailles du Canada. Dans presque tous les cas les distributeurs m'informèrent qu'ils préféraient réellement les dindes du Canada à ceux des Iles britanniques, pourvu qu'ils arrivassent en bonne condition ; leur clients se figurant que ces dindes du Canada retenaient plus de la saveur du gibier que leurs dindes domestiques. Des personnes en dehors du commerce, mais qui ont été dans l'habitude d'acheter des volailles du Canada, m'ont exprimé la même opinion.

Je me trouvai présent une fois par hasard à la vente de quarante dindes à une dame du pays de Galles. Le détaillant me dit que cette dame avait été dans l'habitude de s'adresser à lui à l'époque des fêtes de Noël dans les quatre ou cinq dernières années, pour s'approvisionner de dindes, et elle appréciait les dindes du Canada à tel point qu'elle n'en voulait pas accepter d'autres.

Les oies se vendent au détail de cinq à six schellings pièce ; les canards, de vingt à trente schellings la douzaine, suivant la taille; les poulets de un à deux schellings pièce.

Les poulets à pattes jaunes sont préférés, car l'on suppose qu'ils sont de race plus pure, et le consommateur pense qu'ils sont de meilleure qualité. Les prix, bien entendu, varient suivant le temps de l'année. Les oies sont en plus forte demande durant la période qui précède immédiatement les Fêtes. Ce sont surtout les classes ouvrières qui en achètent pour leur dîner de Noël, parce qu'elles sont moins chères que les dindes. Quant aux dindes ils sont toujours en grande demande, et la demande est tout aussi bonne deux ou trois mois après les Fêtes qu'avant. Les poulets sont toujours en demande. Ils sont rares durant les mois de mars, avril et mai, car à cette époque il y a fort peu de poulets de production domestique sur le marché.

On me dit que quelques marchands importants de volailles font un commerce très profitable à acheter des volailles en Canada et en Russie durant les mois froids et d'hiver, les laissant se congeler dures au moment de l'achat, les plaçant en entrepôt froid dès leur arrivage en Grande-Bretagne, et les gardant pour les revendre au printemps. Les volailles expédiées simplement au frais, et à leur arrivée à destination placées en entrepôt froid et congelées, ne se gardent pas aussi bien. Les marchands disent que cela produit une décoloration de la chair et gâte l'apparence de la volaille.

Je regrette de ne pouvoir faire un rapport plus favorable relativement aux envois de volailles du Canada durant la dernière saison, mais je considère qu'il est de mon devoir d'exposer les faits sous leur vrai jour. Ce sera chose facile que de changer ces conditions et d'obtenir des résultats plus satisfaisants en faisant les affaires d'après des principes d'affaires, c'est-à-dire en observant mieux les indications données par le Département de l'Agriculture au sujet de l'abatage, de la préparation et de l'empaquetage des volailles. Ces instructions ont été fournies dans des bulletins qui sont distribués gratuitement. Ayez soin de ne pas jeter les volailles pêle-mêle dans une boîte quelconque faite de manière négligente, et sans que ces volailles aient été préparées et classifiées suivant la taille. Ayez soin de les expédier à une maison qui fasse une spécialité de la volaille, qui soit en rapport avec le commerce des volailles, qui ait à sa disposition un entrepôt froid où les volailles puissent être gardées en bon état, le marché dût-il être surchargé, et attendre des prix meilleurs.

Pour donner une idée de l'étendue des opérations de quelques-unes des maisons dans ce commerce, je puis dire qu'une maison de Londres a absorbé pour ses ventes de Noël 50,000 dindes et 20,000 oies. Pour approvisionner ses clients, cette maison a abattu en moyenne 8,000 pigeons par jour l'année dernière, sans compter quelques mille cailles par jour dans la saison. Un marchand de volailles de Liverpool m'a informé que dans la semaine précédant celle de Noël, sa distribution de volailles s'était élevée à 800 ou 900 tonnes. Un marchand de Birmingham qui dirige quatre ou cinq établissements pour la vente des denrées au détail, me dit qu'il lui fallait pour le temps de Noël à peu près 5,000 dindes, et qu'il avait cette année placé ses commandes en Syrie, mais préférerait les placer en Canada, si nous étions en position de lui fournir ces volailles. Les trois maisons dont je viens de parler ont l'intention de prendre des mesures pour s'assurer de la distribution de volailles et d'œufs du Canada à l'avenir. Leurs représentants nous disent qu'ils préféreraient s'approvisionner au Canada que sur le continent européen, car ils se rendent compte qu'avec le service frigorifique aujourd'hui les envois ne souffriront pas de détérioration durant la traversée.

Je ne puis trop fortement insister sur le fait qu'il y a en Grande-Bretagne un débouché profitable pour les volailles du Canada, et toute personne désireuse de s'engager dans cette branche d'exploitation agricole peut obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant au Département de l'Agriculture, Ottawa.

Œufs.

Le développement du commerce des œufs en Grande-Bretagne devrait éveiller un intérêt plus qu'ordinaire chez les éleveurs de poules du Canada. A en juger par les renseignements qu'il est possible d'obtenir à l'heure actuelle, les envois d'œufs du Canada en 1897 ont grandement excédé ceux de l'année précédente. Les Etats-Unis ayant élevé les droits sur les œufs, nos producteurs et nos marchands canadiens ont dû se trouver d'autres débouchés. Les premiers envois à destination de la Grande-Bretagne il y a

quelques années furent faits sous des conditions défavorables. Il fallait triompher des idées préconçues de la population britannique. Elle se figurait que les œufs du Canada ne pouvait pas être débarqués dans les Iles britanniques en condition bonne et fraîche. En prenant les précautions voulues dans l'expédition de ces œufs, nos exportateurs travaillent à dissiper ces idées préconçues du commerce britannique.

Aujourd'hui les œufs du Canada sont appréciés en Angleterre et en Ecosse. Les premiers marchés à ouvrir leurs portes furent ceux de Liverpool et de Glasgow, et récemment, Londres a commencé à s'en enquérir. Une maison de Londres qui limite ses opérations aux œufs et aux volailles, et qui en 1896, a importé 82,000,000 de douzaines d'œufs du continent européen, prend des mesures pour étendre son commerce au Canada. D'autres marchands font de même.

Les œufs expédiés sur les marchés britanniques sont vendus en *long hundreds* (10 douzaines) et classés suivant la taille. Les œufs à écaille brune, ceux pondus par les diverses races d'origine asiatique, sont les plus populaires, et se vendront de deux à quatre sous par douzaine plus cher que les œufs à écaille blanche, sur certains marchés.

On m'informe que la saison dernière a été assez satisfaisante pour les exportateurs d'œufs du Canada. La demande de plus en plus forte sur les marchés britanniques pour les œufs de production canadienne, ainsi que les facilités de transport fournies par le service frigorifique, devraient engager nos cultivateurs et nos éleveurs de volailles à donner plus d'attention à cette branche de travail agricole qui peut devenir une source de grand revenu pour le pays.

Viandes.

Etant données les conditions favorables que présente le pays pour l'élevage des animaux, et les facilités dont nous disposons aujourd'hui pour expédier les viandes à l'état congelé ou refroidi, nous devrions nous efforcer de nous assurer une plus large part du commerce de la Grande-Bretagne en ces denrées. Si des pays comme l'Australie et la République Argentine, qui ont à envoyer leurs produits à de si fortes distances, et à leur faire traverser la zone torride, pour atteindre la Grande-Bretagne, réussissent à débarquer leurs viandes refroidies et congelées en bonne condition, le Canada, à n'en pas douter, pourrait atteindre la perfection dans cette sorte d'entreprise.

Des envois expérimentaux ont été faits du Canada dans la dernière saison. On m'informe que les résultats ont été satisfaisants. Je ne vois pas pourquoi nos bestiaux ne seraient pas abattus de ce côté-ci de l'océan. Cela permettrait de réduire de beaucoup les frais de transport, et le danger de perte pour l'expéditeur serait grandement diminué.

Lors d'une visite que je fis à l'un des grands marchés à viande de l'Angleterre, ou pas moins de 200 quartiers de bœuf étaient exposés, je m'informai de l'un des principaux marchands quelle proportion de cette viande de bœuf était de production britannique. Il me répondit qu'il ne pensait pas qu'il y en eût du tout de production britannique : elle venait toute des Etats-Unis, de la République Argentine et du Canada.

Je suis en état de confirmer la déclaration faite dans votre rapport de 1892-93, que le bœuf canadien de première qualité est débité et vendu comme " Best English ", afin d'en obtenir un meilleur prix. J'ai appris de bonne source que cela se pratique. Le boucher est le seul qui profite de cette supercherie. S'il était possible de trouver quelque moyen par lequel les produits du Canada seraient marqués " Canadian " et vendus comme tels, la population de notre pays en tirerait grand avantage. Je souhaite que le Gouvernement mette cette question à l'étude.

Fruits.

Dans le cours de la dernière saison, j'observai l'arrivage au marché de Covent-Garden, Londres, d'envois de pêches des Etats-Unis. Ces pêches arrivèrent en bon état et rapportèrent de bons prix. On cultive en Angleterre des pêches de forte taille et de belle qualité, mais comme les raisins anglais, elles sont produites sous verre. Elles se

vendent très cher, et sont regardées comme un luxe tout à fait hors de la portée des classes ouvrières.

Un fait venu à ma connaissance au commencement de la saison montre bien les avantages du service frigorifique dans le transport des fruits. Une maison canadienne envoya sur le marché britannique une quantité de pommes des variétés automnales hâtives. Partie de l'envoi fut consigné pour Liverpool et envoyée comme cargaison ordinaire dans la cale du navire, et partie fut consignée pour Glasgow et envoyée en compartiments frigorifiques. Les deux envois se composaient des mêmes qualités de fruits, empaquetés de la même manière. Les pommes consignées pour Liverpool et envoyées en la manière ordinaire, arrivèrent en condition " lâche " et " partie gâtée " (*slack and wasty*), et se vendirent en moyenne 8 schellings le baril. Les pommes consignées pour Glasgow et expédiées en compartiments frigorifiques, arrivèrent en bonne condition et rapportèrent 18 schellings par baril. Voilà, certes, une leçon de choses, et qui montre bien la sagesse du Gouvernement en pourvoyant les producteurs de fruits du Canada de ces facilités de transport.

L'examen de la condition, au moment de l'arrivage, de vingt-quatre envois de pommes expédiées sur divers bateaux comme cargaison ordinaire, entre les dates du 15 septembre et du 24 novembre, indique une perte énorme par suite de l'arrivage de pommes en condition "partie gâtée," " mouillée " et " lâche."

Il n'est peut-être pas nécessaire d'envoyer toutes nos pommes en compartiments frigorifiques ; nos variétés tardives et de garde longue pourraient s'en passer. Mais il serait très désirable, en tout cas, qu'on fit quelque chose pour régler la température de la cale dans les navires ordinaires. Les pommes récoltées et empaquetées durant les premiers mois de l'automne, puis emmagasinées à l'étroit dans la cale d'un navire ordinaire, dans laquelle il n'existe pas d'aménagement pour la circulation de l'air, développent de la chaleur, et comme il n'y a pas de sortie pour cette chaleur, la cale du navire devient un véritable fourneau. La chaleur développe l'humidité et par là même détermine la condition " lâche " et la détérioration. Il faudrait deviser quelque moyen de chasser l'air chaud au dehors et d'aspirer l'air froid constamment de l'extérieur, par le moyen d'éventails ou de toute autre manière. Cela nous permettrait de débarquer nos pommes en condition beaucoup plus ferme, et assurerait de meilleurs rendements à nos producteurs de fruits.

Une question en rapport avec notre commerce de fruits qui mérite plus qu'un moment d'attention en passant, c'est celle du mode d'empaquetage tout à fait défectueux des pommes. Il arrive trop souvent que les beaux fruits sont placés aux deux bouts du baril et que le milieu est rempli de fruits de qualité inférieure. L'expéditeur ou le producteur peut se figurer que de cette manière il gagne quelque chose, mais s'il pouvait voir les échantillons de ses envois et de ses emballages exposés à la vue de centaines d'acheteurs, il ne serait pas lent à découvrir qu'il s'est trompé. Par l'emploi de ces moyens non seulement se discrédite-t-il lui-même, mais il fait une mauvaise réputation également au Canada comme pays exportateur de fruits, et il fait du tort à tous ceux qui sont engagés dans ce commerce. Mon attention a été tout spécialement attirée sur cet aspect du commerce par les importateurs de fruits, et ils m'ont prié de mettre la chose vivement sous les yeux des producteurs et des marchands de fruits du Canada.

Je cite l'extrait suivant d'un journal important ; il se lit comme il suit :—

" Il est généralement admis que les expéditeurs canadiens avaient virtuellement le marché aux pommes en leur possession au début de la saison, mais qu'ils l'ont perdu délibérément en expédiant des fruits de qualité inférieure et mal empaquetés. De grandes quantités de rebuts ont été expédiés, en ayant soin de mettre de bonnes pommes sur le dessus et au fond du baril. Cette vieille supercherie est en vogue plus que jamais, et il est à craindre que tous les barils de pommes emplis dans les vergers ne soient emplis de cette manière, si l'on ne se met en garde

" Le marché aux pommes en Grande-Bretagne s'est effondré plusieurs fois durant la saison par suite des grandes quantités de rebuts jetées sur le marché par des individus qui n'ont aucun souci de l'avenir du marché. Des quantités au rabais sont manipulées par des individus pour qui la qualité réelle des fruits et le mode d'emballage ne sont rien, pourvu qu'ils puissent sans retard revendre aux exportateurs, qui à leur tour ne se soucient pas de ce qu'ils expédient s'ils peuvent débarquer leurs envois sur le marché

avant que les prix soient tombés. Des expéditeurs honnêtes sont lésés par ces pratiques peu honorables ; car les marchands en Angleterre lorsqu'ils ont été une fois encombrés de fruits du Canada qu'ils sont incapables de revendre, refusent de faire de nouveaux achats tant que la confiance n'est pas rétablie. Ce sont ces hommes qui donnent une mauvaise réputation au commerce et font croire au public de la Grande-Bretagne que la malhonnêteté fleurit en ce pays-ci. Cela finira que les marchands en Grande-Bretagne refuseront d'acheter des pommes du Canada, si ce n'est celles portant des marques reconnues."

Une qualité de fruit de seconde classe peut être emballée et vendue honnêtement comme telle. Mais je dirais qu'il n'est pas profitable d'expédier de ces fruits jamais. Le coût de l'emballage, les frais de transport et les autres dépenses incidentes sont virtuellement les mêmes ; et si d'une part, le producteur peut obtenir plus d'argent pour ce fruit de seconde classe qu'il n'en obtiendrait sur place, d'autre part ces envois réduisent la valeur de son fruit de première classe, car le " n° 2 " prend la place, dans une mesure, de la qualité supérieure.

Nous ne pouvons être trop soigneux pour maintenir la réputation de nos fruits canadiens ; ils ont une renommée à cause de leur saveur et de leurs qualités de garde qui aide grandement à développer le commerce. Un grand avenir est ouvert à nos producteurs de fruits, et avec l'aide que donne si généreusement le Gouvernement, les Canadiens devraient arriver au plein succès.

A l'exception des raisins, les envois de fruits périssables du Canada ont été raisonnablement heureux, et ont rapporté de bons prix. Les tomates, aussi, sont arrivées en bonne condition et ont rapporté de bons prix.

Il s'écoulera quelque temps avant que nous obtenions de bons prix pour nos raisins en Grande-Bretagne. Le raisin vert du Canada a une saveur quelque peu différente de celle du raisin anglais et de celle des raisins qu'ils ont été dans l'habitude d'importer. Toutefois, c'est mon opinion qu'en expédiant les meilleures variétés et les consignant aux meilleures maisons, nous finirons par faire naître un goût pour les raisins du Canada et qu'avec le temps ils deviendront populaires en ce pays.. Une fois ce résultat atteint, le commerce des raisins verts pourra être poursuivi avec bonne marge de profits, car le raisin anglais est toujours cultivé sous verre, et cela suppose une assez forte dépense. Il se vend au détail de un à deux schellings la livre.

En conclusion, je reviendrai simplement sur ce que j'ai déjà dit précédemment : la Grande-Bretagne est le marché le plus avantageux pour l'excédent des produits du Canada, et nous devons tourner notre intelligence et notre énergie à satisfaire aux exigences et aux fantaisies de ce marché. On pourra y arriver en mettant à profit les renseignements et les conseils contenus dans le rapport ci-dessus.

Le tout respectusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W.-T. CRANDALL.

RAPPORT DE J.-E. STARR.

Au Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière,
Ottawa.

Cher monsieur,—Je reçus mission du Ministre de l'Agriculture de me rendre en Angleterre et en Ecosse dans le but de mettre à l'étude la question du transport et de la vente des fruits canadiens (surtout des pommes) de l'autre côté de l'Atlantique, et de faire rapport. En conséquence, je me rendis à Ottawa le 15 septembre 1897, et je m'embarquai sur le paquebot le *Vancouver* pour Liverpool, où j'arrivai le 29 du même mois. Je me rendis aussitôt à Londres et me mis sans délai en rapport avec les principaux marchands.

Je les trouvai tous et chacun très disposés à me prêter tout leur concours et à me fournir tous les renseignements en leur possession. Comme les envois n'étaient pas considérables, et que la demande pour des marchandises de bonne qualité était forte, les prix furent hauts et les marchés restèrent actifs tout le temps. Je pris soin à l'arrivée de chaque navire portant un chargement de pommes de me rendre à son bord, d'examiner les conditions d'emmagasinage et de ventilation ainsi que la condition des barils au moment du débarquement et les procédés de manutention. J'avais soin, subséquemment d'examiner la condition des fruits au moment de l'ouverture des caisses et de la mise des fruits à l'étalage. Je suivis de près toutes les ventes de pommes qui parvinrent à ma connaissance. De cette manière, j'obtins force renseignements, et je fus mis à même d'arriver à certaines conclusions relativement aux conditions de notre commerce de pommes avec la Grande-Bretagne.

1° Pour commencer par le commencement, que le producteur ne ménage pas ses soins, par l'emploi de fongicides et autrement, pour arriver à produire la meilleure qualité de fruits. Ce sont les fruits de bonne qualité qui sont en demande, et ce sont ceux de la meilleure qualité qui rapportent le plus de profit au producteur.

Il semble que l'acheteur ne redoute rien autant que le *Black Spot* et cela peut être évité avec du soin.

2° Ayez grand soin que les fruits soient empaquetés en toute honnêteté, le nom du producteur apparaissant au haut du baril.

Les producteurs ici pourraient être surpris d'apprendre quelle excellente mémoire les acheteurs et les consommateurs ont pour se rappeler les marques que, dans les deux ou trois dernières années, ils ont trouvées bonnes, ou ils ont trouvées mauvaises ; la mémoire des mauvaises marques semblant persister le plus longtemps.

Ils viennent dans la salle de vente et ils veillent et attendent que leur marque favorite soit mise en vente, et deux ou trois schelling sur le prix du baril ne sera pas ce qui les empêchera de s'assurer de la marchandise qui leur a donné satisfaction dans le passé. A ce propos, il peut être remarqué que les producteurs perdent beaucoup de l'avantage qu'ils ont obtenu par une suite de bons envois, lorsqu'ils vont d'un marché à l'autre ou d'une salle de vente à une autre où leur nom n'est pas connu.

Tout en Angleterre est conservateur et stable. Lorsqu'un producteur s'est créé un nom pour lui-même et un placement pour ses fruits, qu'il ne change pas s'il a le désir de tirer profit de sa position avantageuse.

A la suite, et peut être en premier lieu par l'importance, viennent le transport et la ventilation.

Je déclare hardiment qu'il n'est pas possible d'exagérer la valeur et l'absolue nécessité d'une ventilation complète pour une quantité un peu considérable de pommes. Jusqu'à présent toute l'habilité de l'arrimeur s'est appliquée à remplir jusqu'au dernier pouce carré d'espace, à tel point que c'est à peine si une souris trouverait à se faire un chemin dans la cale. Figurez-vous huit ou dix mille barils de pommes tassés de cette manière dans la cale d'un navire, puis envoyés pour un voyage de deux semaines sur l'Atlantique, pendant lequel pour beaucoup de temps les écoutilles doivent être tenues fermées.

La chaleur développée par une forte quantité de fruits empaquetée à l'étroit, où aucune ventilation n'est possible, aura pour effet de détériorer dans une mesure, sinon gâter tout à fait, le meilleur envoi de fruits possible. De fait plus la croissance a été

belle, plus le fruit est sujet à se détériorer. Il est donc évident que pour transporter le fruit avec succès, il est non seulement nécessaire que le bateau soit pourvu de bons ventilateurs, mais que les fruits soient emmagasinés dans la cale de manière à permettre à l'air de circuler de l'avant à l'arrière et de haut en bas de place en place.

C'est à ce manque de ventilation que j'attribue en grande partie les pertes désastreuses qui sont survenues au commerce de pommes dans l'automne et l'hiver de 1896.

L'habilité du producteur, celle du manipulateur et de l'empaqueteur sont toutes rendues inutiles si les pommes sont cuites dans la cale du navire. Et jusqu'à ce que des mesures sévères soient prises pour assurer un emmagasinage convenable dans la cale et une ventilation complète dans les compartiments où sont emmagasinées les pommes, nous pouvons nous attendre à voir se répéter les pertes et les désastres du passé chaque fois que de fortes récoltes détermineront des envois de fortes quantités de pommes de l'autre côté de l'Atlantique.

Je pourrais ajouter ici que si quelque moyen peut être devisé en vue d'assurer un peu plus de soin dans la manutention des pommes lors de leur déchargement, cela aiderait beaucoup à les conserver en bonne condition.

Après s'être mûries et s'être amollies dans la traversée, les pommes sont beaucoup plus exposées à souffrir d'une manipulation rude qu'au moment de leur premier emballage, car elles étaient alors fermes, dures et serrées.

Chaque fois qu'un baril de pommes fut trouvé ouvert, le couvercle bombé ou complètement parti, je découvris invariablement que ce couvercle n'avait pas été cloué avec soin, ou n'avait pas été cloué du tout.

Ces petites négligences de la part de l'expéditeur ne sauraient être trop soigneusement évitées, car toute négligence ou manque de soin aboutit invariablement à une perte. Si les clous sont plantés sous le couvercle, ils sont inutile si ce n'est dans la mesure où ils servent à fixer les cerceaux.

Il m'est arrivé une fois de voir un baril de pommes s'échapper des élingues et retomber d'une hauteur de vingt-cinq pieds dans la cale, où je m'attendais à le voir arriver en morceaux. Mais comme il avait été cloué avec soin, il resta entier, et il fut remonté intact sur le pont.

On pose fréquemment cette question : Qu'est-ce qui vaut le mieux pour le transport des pommes de l'autre côté de l'Océan, des boîtes ou des barils ? Pour de fortes quantités de pommes, le baril sans contredit vaut mieux, parce que c'est l'emballage le plus résistant, le meillleur marché et le plus facile à manipuler. Pour de petites quantités de fruits de choix, de haut prix, des boîtes contenant un demi-boisseau peuvent être employées avec avantage pour le commerce de détail. Tel serait par exemple le cas du Cox Orange Pippin, lequel pourrait, en Angleterre, à mon avis, rivaliser avec le Newton Pippin aujourd'hui fameux. Si nos gens trouvent qu'ils peuvent produire cette pomme avec avantage, je les engage à en faire l'essai. Elle rapporterait de forts prix comme pomme de dessert par excellence.

Celui qui voyage en Angleterre ou en Ecosse ne peut manquer de remarquer qu'une forte partie de la population ne mange jamais de pommes sous une forme quelconque, et même n'en voit que très rarement. C'est notre espoir, dans un avenir rapproché, de trouver au sein de cette population un débouché pour les récoltes de plus en plus fortes des pommes que nous sommes occupés à produire pour elle.

Au sujet des consignations, qui troublent beaucoup de gens, qu'on me permette de dire un mot à l'adresse des gens sages. Qu'on me permette de conseiller à tout expéditeur de ne se servir que de maisons de confiance, de bonne réputation et d'expérience, qui ont à soutenir leur bonne renommée, au lieu de se confier aux maisons qui ont leur réputation et leur expérience à faire.

Votre obéissant serviteur,

J.-E. STARR.

STARR'S POINT, NOUVELLE-ECOSSE.

PARTIE XVI

BACTÉRIOLOGIE LAITIÈRE

PARTIE XVI.

BACTÉRIOLOGIE LAITIÈRE

A ma demande M. W.-T. Connell, docteur en médecine, membre du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre, professeur de Pathologie à l'Université Queen, Kingston, Ontario, entreprit une enquête sur les causes d'une apparition subite de points décolorés dans le fromage.

Il mena cette enquête à bonne fin et conseilla un traitement qui fit disparaître le mal.

Il fut publié un bulletin sur la décoloration du fromage donnant des indications complètes à ce sujet. Ci-après est un extrait :

TRAITEMENT SUIVI DANS LA FABRIQUE INFECTÉE.

Le traitement suivant fut appliqué à la fabrique, et la décoloration du fromage ne se produisit plus subséquemment.

1° La vase fut enlevée des bords du canal. Le canal et la terre sur les bords furent désinfectés au moyen d'eau bouillante additionnée de 1 livre d'acide phénique brut par 10 gallons d'eau. De la couperose, ½ livre à 1 livre par 10 gallons d'eau, pourrait aussi être employée. Cette désinfection du drain et du terrain avoisinant fut continuée plusieurs jours.

2° Le mauvais drain en bois fut enlevé et remplacé par un tuyau en fer en communication directe avec l'égout du plancher de la fabrique. Ordre fut donné de faire passer dans ce tuyau tous les jours plusieurs gallons d'eau chaude.

3° Les planchers, presses, bassins et autres ustensiles furent désinfectés en les lavant à l'eau additionnée de 1 livre d'acide phénique pour 10 gallons de liquide. Le lavage fut suivi de l'ébouillantage, et ordre fut donné de répéter ce lavage à l'eau bouillante tous les jours.

4° Les murs furent parfaitement nettoyés et on donna instruction de les blanchir à la chaux.

Comme on le voit, le *traitement consista* entièrement *à nettoyer la fabrique et ses alentours, et à les maintenir en état de propreté.* La propreté dans ce cas-ci signifiait l'enlèvement et l'arrêt de développement de grandes quantités de bactéries qui jusque-là avaient pullulé sans autre limitation que celle du milieu nutritif. Ainsi, par la propreté on a mis fin complètement à la décoloration du fromage. Il n'est guère douteux que par la propreté bien d'autres conditions mauvaises du fromage (dues à des bactéries ou à des ferments) ne puissent être éliminés. La propreté devrait être de rigueur dans la fabrication du fromage tout autant qu'elle l'est dans la fabrication du pain, et même davantage, car, dans le premier cas, nous avons à contrôler des procédés compliqués de fermentation.

BREF SOMMAIRE DE L'ENQUÊTE.

1° Des cas de décoloration (jaune rougeâtre) du fromage, se produisirent dans la fabrique d'Escott, en mai et juin 1896. Sur les points décolorés on releva constamment la présence d'un bacille, qu'on a appelé *bacillus rudensis* et qui a été isolé en culture pure.

2° Ce *bacillus rudensis* a été trouvé en grandes quantités dans le canal d'égout sortant de la fabrique, et tous les faits indiquent que la décoloration provient de ce que le lait a été infecté par ces bacilles dans le cours de la fabrication, dans la fromagerie même.

3° Il a été prouvé expérimentalement que le *bacillus rudensis* est capable de produire la décoloration caractéristique du fromage observée dans l'établissement d'Escott.

4° Le nettoyage parfait de la fabrique et son maintien en parfait état de propreté a fait disparaître les phénomènes de décoloration, par la destruction ou l'éloignement de la cause, savoir, le *bacillus rudensis.*

Le sujet de la bactériologie laitière en est un sur lequel il est à désirer que des notions simples, claires et utiles soient mises à la portée des laitiers et autres cultivateurs qui ne sont pas à même d'en faire une étude à fond. Plus le cultivateur engagé dans l'industrie laitière aura la connaissance exacte de la nature de ces formes infiniment petites de vie connues sous le nom général de bactéries, mieux sera-t-il en état de poursuivre son travail avec intelligence, appréciant les raisons pour lesquelles certaines choses doivent être faites ; plus aussi sera-t-il en état d'accomplir son travail avec succès.

A ma demande le Dr Connell a préparé un article contenant les renseignements sur la matière.

BACTÉRIOLOGIE LAITIÈRE.

PAR W.-T. CONNELL Docteur en Médecine, membre du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre, professeur de Pathologie à l'Université de Queen, Kingston, Ontario.

Depuis le jour où Pasteur publia en 1861 ses recherches sur les fermentations du vin, de la bière et du vinaigre, il a été connu que des formes petites de vie végétale, des micro-organismes, étaient des agents actifs dans la plupart des fermentations. C'est à une époque plus récente que cet ordre de connaisances a été appliqué à l'étude des suites de transformations fermentatives qui se produisent dans le lait et dans les produits qu'on en obtient : le beurre et le fromage. Plus cette question est étudiée, plus il devient clair que presque tous les changements qui surviennent dans le lait,—qui donnent au beurre sa saveur, qui donnent au fromage sa saveur et son piquant,—sont de la même manière le produit de ces formes inférieures de vie végétale, dont la plupart se rattachent à la classe appelée bactéries. Quelques-unes appartiennent à des classes voisines, surtout celles des levûres et des moisissures. A mesure que nous avancerons dans la connaissance de ces changements, nous nous rendrons compte que l'intelligence des principes de la bactériologie est essentielle à celui qui veut bien saisir les lois de la fabrication scientifique du beurre et du fromage. Cette étude ne nous permettra pas seulement de nous initier aux procédés qui assurent la production d'un bon article en réglant convenablement les transformations fermentatives, mais elle nous permettra également de tenir en échec les fermentations qui seraient de nature à produire un article inférieur. Dans cette étude de la bactériologie laitière, il sera nécessaire d'abord de rechercher ce que sont les bactéries, quelle est leur distribution, leurs moyens de développement et d'action ; et en second lieu, de rechercher quels sont leurs rapports avec l'industrie laitière, eu égard, surtout, aux conditions sous lesquelles certaines formes se développent et produisent des résultats défavorables.

NATURE DES BACTÉRIES.

Qu'est-ce qu'une bactérie ? C'est une des formes les plus petites de vie végétale, ne consistant qu'en une cellule, et visibles seulement sous des lentilles à fort grossissement comme celles adaptées aux microscopes composés. Nous aurons une idée de leur petitesse lorsque nous saurons qu'un million de cellules simples du bacille de l'acide lactique (la cause ordinaire du sûrissage du lait et de l'acidulation qui se produit dans la fabrication du fromage) pourraient facilement tenir sur une pièce de cinq sous C'est seulement lorsque ces organismes se réunissent en grand nombre qu'ils forment des masses, connues sous le nom de colonies visibles à l'œil nu. Or, ces organismes, tout petits qu'ils sont, accomplissent toutes les fonctions que les plantes plus développées accomplissent sur une plus grande échelle ; elles se nourrissent, croissent, se multiplient et émettent certains produits qui ont leur importance dans le travail de fermentation.

Distribution des Bactéries.

Il existe un grand nombre d'espèces et de variétés de bactéries, de la même manière qu'il existe beaucoup d'espèces de plantes d'un ordre plus élevé. Ces espèces ont une distribution géographique très étendue ; on les trouve virtuellement partout. Cependant, bien que les bactéries se rencontrent partout, nous voyons que la croissance et la multiplication d'une espèce donnée dépend entièrement des conditions favorables du milieu. Si les conditions du milieu ne sont pas favorables, l'espèce doit disparaître ; et, de plus, même si le milieu est favorable à telle espèce, il peut être tout aussi favorable, ou plus favorable, à quelque autre espèce, et dans la lutte qui a lieu alors, ce n'est pas toujours l'espèce la plus désirable qui triomphe. Les espèces et les variétés d'espèces diffèrent les uns des autres sous certains rapports tels que la forme, la couleur, la nature des aliments, le mode de croissance et, surtout, les productions.

Forme.

Le premier critérium de classification, c'est la forme de la cellule bactérique. La cellule peut être ronde ou ovale ; c'est la forme des micrococci. Lorsque les cellules arrondies sont disposées par paires, ce sont des diplococci ; en chaînettes, des streptococci ; en groupes, des staphylococci. La cellule peut être en forme de batonnet appelé bacille. Ces batonnets sont de différentes longueurs et ont des extrémités arrondies ou apointies et ainsi de suite. Ils forment la masse des bactéries. Enfin, il y a les batonnets en spirales en forme de tire-bouchons ou recourbés ; on nomme ceux-là spirilles ou vibrions.

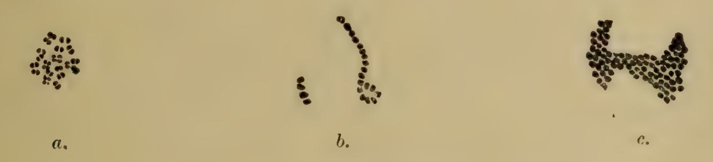


Fig. 1—Micrococci, grossis 700 fois.

a. Diplococci. *b.* Streptococci. *c.* Staphylococci.

Fig. 2.—Bacilles de diverses grandeurs, grossis 700 fois.



Fig. 3.—Vibrions et Spirilles, grossis 700 fois.



Batonnets bacillaires, avec spores ovales, grossis 1000 fois.

Couleur.

En couleur la plupart des bactéries forment des colonies blanches ; quelquefois grisâtres, brunâtres ou d'un blanc jaunâtre ; d'autres ont une couleur plus marquée, sont teintés de rouge, de vert, de bleu, de jaune ou même de noir.

Croissance et Multiplication.

Les bactéries croissent et se multiplient par un simple procédé de division (scissiparité). Une cellule grossit, puis se divise pour en former deux ; ou, dans certains cas, la cellule s'allonge en fil, puis se subdivise en une douzaine ou plus de cellules simples (quelques bacilles et spirilles). Chaque cellule fille ainsi formée, après un intervalle variant de quelques minutes à quelques heures, se subdivise encore, et ainsi de suite. La rapidité de la multiplication varie suivant les espèces et encore plus, suivant les conditions du milieu dans lequel le micro-organisme se trouve placé eu égard à la nourriture, à l'humidité, à la chaleur et le reste. Lorsque les circonstances sont favorables, beaucoup d'espèces se multiplient avec une rapidité stupéfiante. Ainsi, placez un seul bacille du groupe de l'acide lactique dans plusieurs onces de lait (purgé d'autres microbes), placez le dans un endroit chaud, à la température, disons, de 85 degrés Fahrenheit, et en vingt-quatre heures, il se sera accru à plus de cent millions de bacilles. Ceci peut facilement se concevoir, puisque la cellule se divisera en deux au bout d'une demi-heure, il y a en aura quatre au bout d'une heure, etc.

Conditions de Croissance.

Les conditions du milieu, celles nécessaires pour la croissance des bactéries sont, sur une échelle plus restreinte, celles requises pour les plantes d'un ordre plus élevé, savoir, une nourriture convenable, l'humidité et la température favorables. La nourriture varie naturellement suivant les espèces, certaines espèces étant plus difficiles que les autres. Par exemple, des espèces qui développent certaines maladies chez l'homme, quelques-unes ne croissent que dans les tissus humains, d'autres prospèrent aussi bien dans les tissus des animaux domestiques que dans les tissus humains ; d'autres encore peuvent vivre en dehors du corps de l'homme ou des animaux, dans l'eau, dans le sol, ou dans nos aliments, et de là s'introduire dans le corps. De même que pour les bactéries pathogènes, certaines autres espèces ne peuvent vivre que dans certaines sortes de sols ou sur certaines plantes d'ordre élevé, quelques-unes vivent dans l'eau ou dans d'autres fluides, et d'autres encore généralement dans le lait ou les produits laitiers, déterminant ces suites de transformations que nous regardons comme spontanées, telles que le sûrissage, le caillage et le reste.

Le Lait est un bon Aliment pour les Bactéries.

Le lait fournit d'excellents matériaux de nutrition non seulement pour ces formes en particulier, mais pour beaucoup d'autres formes qui peuvent s'introduire dans le lait de diverses sources. Que ces espèces s'introduisent dans le lait et y produisent leurs effets propres, et comme résultat nous aurons, non pas le sûrissage ou le caillage ordinaires, mais d'autres altérations telles que l'amertume, la consistance gluante, le lait gazeux, de mauvais goût ou coloré.

Agriculture et Industrie laitière.

Humidité.

L'humidité est un facteur important dans la croissance des bactéries. Sans humidité la croissance ne se produit pas ; la siccité empêche la multiplication de se faire. Tous ont pu constater la chose d'eux-mêmes : un morceau de pain desséché ne laisse pas voir de croissance bactérique ; humectez le pain et tenez le humide, bientôt il sera recouvert d'une couche de croissances bactériques ou de moisissures. Des caves et des laiteries humides sont souvent remplies de moisissures ; les caves sèches et les laiteries sèches en sont exemptes. Or, si l'humidité est essentielle à la croissance des bactéries, son absence ne les détruit pas à moins qu'elle ne se prolonge beaucoup (des jours, ou des mois, suivant les espèces.) Les bactéries dans ces cas peuvent flotter dans l'air à l'état de "poussière," puis retombant sur un milieu nutritif, recommencer à croître et à se multiplier.

Température.

La température de la substance nutritive a un rapport des plus étroits avec la nature et la condition des bactéries. Chaque espèce de bactérie a son échelle de températures entre lesquelles elle peut se développer ; pour quelques espèces cette échelle est limitée à un petit nombre de degrés ; pour toutes il y a un certain degré de température auquel leur croissance se fait le mieux. Les espèces varient beaucoup sous ce rapport. Prenez, par exemple, quelques-unes des formes qui développent des maladies chez l'homme ; elles ne se développent guère qu'aux températures avoisinant celle du corps humain, 98·5 degrés Fahrenheit. Pour beaucoup d'autres espèces, cette température est trop élevée. La plupart des bactéries prospèrent davantage entre 70 et 95 degrés Fahrenheit. Beaucoup de formes croissent fort bien dans le lait jusqu'à 60 degrés Fahrenheit ; à mesure que la température s'abaisse, la croissance devient de moins en moins active ; à 45 degrés, virtuellement, elle a pris fin, et la température de 32 degrés Fahrenheit, celle de la congélation met un terme à toute forme de vie bactérique.

Basse température et conservation du lait.

L'abaissement de la température tient en échec le développement des bactéries mais l'action du froid n'est mortelle que pour un petit nombre de ces organismes. On peut les considérer comme engourdis, mais ils reviennent à la vie dès que la température est élevée. Cet arrêt du développement des bactéries sous l'action d'une basse température est un phénomène important au point de vue de la conservation du lait ; car si le lait était préservé de l'atteinte de ces micro-organimes, il se conserverait doux indéfiniment. Si donc, nous empêchons le développement et la multiplication des bactéries en tenant la température basse, nous arrêtons toute transformation fermentative, et nous pouvons conserver le lait pour des périodes prolongées.

Principes de l'emmagasinage au froid.

C'est aussi sur ce principe de l'arrêt de croissance déterminé par l'abaissement de la température, que reposent les systèmes d'emmagasinage au froid. Les viandes ne seront pas attaquées par les bactéries de la putréfaction, tant que la température reste trop basse pour leur multiplication.

Pasteurisation.

Les températures excédant 100 degrés Fahrenheit dans presque tous les cas mettent un terme au développement des bactéries. Très peu de bactéries prospèrent au-dessus de 120 degrés Fahrenheit, et à mesure que nous nous élevons, les bactéries périssent. Une température de 155 à 165 degrés Fahrenheit, maintenue pendant 15 ou 20 minutes est mortelle pour presque toutes les sortes de bactéries qui n'émettent pas de spores.

En effet au cours d'une suite d'expériences poursuivies à l'Ecole de Laiterie de Kingston, j'ai trouvé que le procédé de pasteurisation suivi là, consistant à élever la crème rapidement (en moins de 30 secondes) à la température de 158 degrés Fahrenheit, à la maintenir à cette température pendant deux minutes seulement, puis à la refroidir tout aussi rapidement à 50 degrés Fahrenheit, a pour effet de détruire presque toutes les formes de vie bactérique ; les seules à résister étant celles qui émettent des spores, et à l'occasion une bactérie plus résistante que les autres. L'efficacité de ce procédé peut être démontrée par la comparaison des figures 5 et 6. Si nous élevons la température jusqu'au point d'ébullition, toutes les formes de bactéries excepté celles à spores, sont détruites, et si nous maintenons la température à ce degré pendant quelque temps, ces spores également sont détruits. La chaleur, donc, tue les bactéries, et c'est pour cette raison que le lait pasteurisé, ou bouilli, se garde plus longtemps que celui qui n'a pas subi ce traitement. Il ne commencera à s'altérer de nouveau que lorsque de nouvelles bactéries s'y introduiront du dehors, s'y multiplieront et y produiront des changements. Comme toutes les formes de vie bactérique se trouvent par l'application de ce procédé virtuellement détruites, il nous faut dans le cas de la crème ajouter un "ferment," si nous voulons que le beurre ait une saveur.

Un ferment.

Qu'est-ce qu'un ferment ? C'est en réalité une culture, ou une croissance d'un grand nombre de bactéries, et un ferment peut être bon ou peut être mauvais, dans la mesure où il contient des bactéries qui sont de nature à produire des altérations désirables ou d'autres peu désirables. Comme l'efficacité du ferment dépend des bactéries qu'il renferme, on voit combien il est important de choisir avec soin la substance qui servira à "ensemencer" la crème, et de surveiller le ferment de jour en jour afin d'empêcher qu'il ne soit contaminé par l'introduction de bactéries peu désirables.

Spores.

J'ai dit que dans la pasteurisation les bactéries à spores résistent à l'action de la chaleur. Que sont des spores ? Ce sont des corps de forme arrondie ou ovale qui ce produisent dans la cellule bactérique. Certaines sortes de bacilles seulement les produisent. Ces spores résistent énergiquement à l'action de la chaleur et aussi à celles des agents chimiques ; beaucoup plus que ne font les bactéries mêmes. Ainsi dans les cas où des bactéries à spores sont présentes, la difficulté est beaucoup plus grande pour les éliminer.

Lumière du Jour.

Les bactéries prospèrent davantage à l'abri de la lumière. Même, la lumière arrête la croissance de la plupart des espèces, et les rayons directs du soleil tuent (à peu d'exceptions près) toutes les formes de vie bactérique et même les spores, et les tuent en peu de temps. La lumière solaire est notre grand germicide naturel. Il y a donc une raison scientifique pour que la femme de ménage place ses vaisseaux et autres ustensiles de laiterie au soleil. Elle demande l'assistance du soleil pour ajouter à l'efficacité de son nettoyage. Le fabricant de fromage et de beurre pourrait de la même manière s'aider de cet appoint. C'est dans les endroits obscurs que les bactéries prospèrent davantage ; et c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'état malsain de beaucoup d'étables insuffisamment éclairées, de beaucoup de caves, etc. Sans doute, dans un grand nombre de ces cas il nous faut tenir compte également de l'humidité et de la malpropreté. La lumière du soleil fait disparaître la première et expose l'autre à la vue, et nous en Canada pourrions utiliser davantage cette lumière du soleil qui nous est accordée si profusément. Les effets destructeurs de la lumière solaire sur les bactéries sont bien indiqués dans les figures 7 et 8.

Agriculture et Industrie laitière.

Action bactérique.

Comment les bactéries déterminent-elles certaines altérations dans le lait et les produits laitiers? Les bactéries effectuent ces changements de diverses manières : (a) Elles absorbent certaines parties de la substance nutritive qu'elles utilisent pour leur propre nourriture ; (b) En même temps elles émettent de leur corps dans la substance ambiante certains produits chimiques qui peuvent, ou simplement se mélanger avec la bonne substance du lait, ou, par fermentation ou action chimique, effectuer des changements dans le reste de la substance nutritive.

Fermentations.

C'est à ces produits chimiques rejetés du corps des bactéries que les diverses altérations sont principalement dues, car une petite portion seulement de la substance nutritive est altérée par le fait de son absorption dans le corps des bactéries. Nous pouvons désigner sous le nom de fermentations les diverses altérations qui résultent de la croissance des bactéries. La nature de la fermentation variera suivant l'espèce de bactérie, suivant la partie du lait sur laquelle la bactérie se fixe et les produits qu'elle en fabrique. Certaines bactéries exerceront leur action principalement sur le sucre de lait, d'autres sur la caséine ; quelques-uns en petit nombre, s'attaqueront au gras. Différentes espèces tireront différents produits de la même substance ; et, d'autre part, nous voyons que différentes formes émettent des produits très ressemblants.

Fermentation lactique.

Je prendrai comme exemple de l'action fermentative des bactéries, le sûrissage et le caillage du lait par l'action du bacille de l'acide lactique. Ces bacilles de l'acide lactique en se développant dans le lait, s'emparent de partie du sucre de lait et le changent en acide lactique. C'est l'acide lactique qui fait sûrir le lait. Or l'acide lactique, une fois formé, agit sur les phosphates alcalins qui maintiennent la caséine du lait en solution. Ces phosphates une fois neutralisés, les sels sont hors d'état de maintenir la caséine en dissolution, elle tombe sous forme de précipité, c'est-à-dire elle se caille. Généralement, il n'est pas possible de découvrir tout d'abord de l'acidité dans le lait, et la raison en est qu'à mesure que l'acide lactique se forme, il est absorbé par les sels alcalins, et ce n'est que lorsque ceux-ci ont été neutralisés que la condition sûre se manifeste au goût ; bien que par les procédés chimiques on puisse s'apercevoir que l'acidité augmente à partir du premier moment. J'ai choisi cette fermentation comme exemple, parce que c'est l'altération communément observée dans le lait. De la même manière, beaucoup d'autres altérations pourraient être décrites pour les diverses espèces de bactéries, quelques-unes formant des gaz, d'autres produisant diverses saveurs, d'autres encore ayant pour effet de peptoniser ou de rendre plus digestible la caséine, et ainsi de suite.

Ayant traité au long la nature générale et le mode de reproduction des bactéries, nous allons considérer d'une manière plus particulière, les bactéries que l'on trouve dans le lait et la manière dont elles s'y introduisent. Comme je l'ai déjà dit précédemment, les espèces bactériques se rencontrent en plus grand nombre dans le voisinage de la substance qui leur sert d'aliment, de sorte que l'air des laiteries et des fabriques et leurs alentours contiendront de grands nombres de ces bactéries qui se développent dans le lait. De ces bactéries celles de l'acide lactique sont généralement les plus nombreuses et presque toujours manifestent leur présence tôt ou tard en développant l'acidité dans le lait. Pour donner un exemple de la loi que les bactéries augmentent en nombre dans le voisinage de la substance qui leur sert d'aliment, je puis rapporter cette observation du Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, M. James-W. Robertson, que lorsqu'une laiterie est inaugurée dans une région nouvelle du Nord-Ouest, généralement le lait se conserve doux pendant quatre ou cinq jours, et cela dans des conditions de température, etc., qui dans l'Ontario produiraient le sûrissage en vingt-quatre ou trente-six heures. Au bout d'un certain temps, toutefois, on trouve que le lait sûrit tout aussi rapidement là que dans l'Ontario. Les organismes qui produisent l'acidité s'y sont alors établis solidement.

A la suite du grand accroissement dans le nombre des laiteries et des fabriques dans toutes les régions du Canada, ces dernières années, il doit s'être produit nécessairement un fort accroissement dans le nombre de ces bactéries qui prospèrent dans le lait et sur les produits laitiers. Les conditions ont-elles été de nature à favoriser ces formes qui sont désirables; ces conditions qui produisent des fermentations désirables dans le lait et le fromage? Les formes peu désirables n'ont-elles pas été développées tout autant? Je crains que les cultivateurs laitiers et les fabricants de produits laitiers ne se soient montrés négligents dans le passé, et que les formes de bactéries peu désirables n'aient trouvé des conditions que trop favorables à leur développement. Car c'est un fait reconnu *qu'il est plus difficile aujourd'hui de produire un beurre ou un fromage de caractère uniforme et de bonne saveur que ce n'était il y a quinze ou vingt ans.* (Pour faire cette déclaration, je m'appuie sur le Commissaire, M. Robertson). Les espèces peu désirables ont été cultivées de diverses manières à la fois dans les fabriques et dans les laiteries domestiques, comme je vais essayer de l'établir.

Le lait tel qu'apporté aux fabriques est en général tout rempli de bactéries, et cela est toujours le plus marqué lorsque la température a été favorable à la multiplication des bactéries et que le lait a été gardé de 12 à 24 heures. Cela se voit bien dans la figure 9 qui montre les bactéries dans le lait communément fourni en hiver à l'Ecole de Laiterie de Kingston, et aussi vendu dans la ville. Dans la plupart des cas, par conséquent, le lait est déjà bien pourvu de bactéries lorsqu'on l'apporte pour le fabriquer. Tout est bien si ces bactéries sont celles qui produisent l'acidité et autres fermentations désirables de même nature. Mais trop souvent nous voyons que ce lait contient des sortes de bactéries, lesquelles si elles devaient avoir le dessus dans leur lutte contre les autres formes, ou si elles devaient se multiplier dans une mesure quelconque, produiraient des altérations bien peu désirables. C'est le fourniseur du lait, le patron, qui est le plus souvent à blâmer pour le pullulement dans la fabrique des formes peu désirables de bactéries, mais il s'en faut qu'il soit toujours responsable de la chose. Je vais indiquer maintenant quelques-unes des sources d'infection productives de ces formes peu désirables, et chaque fois que la chose sera possible, je citerai des cas dans lesquels mes propres recherches, ou celles d'autres observateurs consignées dans des publications venues à ma connaissance, aident à déterminer ces sources d'infection.

Infection du Lait.

Le lait dans le pis de la vache en bonne santé ne renferme pas de bactéries, mais on trouve toujours que, dans les conduits du lait, il y a toujours un nombre plus ou moins grand de bactéries, lesquelles en toute probabilité sont parvenues à s'introduire du dehors. La plupart des ces formes sont entraînées au commencement de la traite. Je pense que généralement ces formes trouvées dans le premier lait sont les bactéries de l'acide lactique,—du moins, ce sont ces formes que j'ai trouvées présentes dans des nombreuses recherches. Toutefois, il est tout à fait possible que d'autres formes s'introduisent dans les conduits du lait de la même manière. Toute inflammation des trayons aurait certainement pour effet de favoriser l'introduction de formes peu désirables. Je suis d'avis, toutefois, que ces bactéries du premier lait ne jouent qu'un rôle peu important dans la contamination du lait.

Infection bactérique du Lait par le Fumier.

Le fabricant découvre souvent que nombre de bidons de lait qui lui sont apportés renferment des parcelles de fumier, des poils, du sable et autre sédiments semblables. Dans beaucoup de parties du pays, il n'est pas nécessaire de se servir du microscope pour voir ces particules. Celles-ci doivent s'introduire la plupart du temps durant la traite, tombant du pis ou des flancs de la vache dans le bidon à lait. En outre des particules visibles que faut-il dire de ces particules ténues qui tombent dans le lait, et proviennent de la désagrégation des particules plus grossières? De plus, il y a ces particules qui proviennent des mains de celui qui tire la vache, si ces mains ne sont pas propres.

La présence de particules de fumier dans le lait est le signe évident de la négligence de la part du vacher des principes les plus élémentaires de propreté. Or, que trouvons-nous lorsque nous examinons du fumier au microscope? Chaque parcelle pullule simplement de vie bactérique, et ces bactéries consistent en espèces nombreuses dont la croissance et la multiplication sont des plus défavorables à la fabrication de bon beurre et de bon fromage. Les espèces observées de variétés qui forment des gaz, la principale étant la bactérie *Coli Communis*, ou le groupe de bacilles du Côlon (y compris la bactérie *Lactis ærogenes.*) En outre, nous trouvons d'autres groupes de bactéries de putréfaction et autres semblables. La croissance obtenue d'une parcelle ténue de fumier est indiquée dans la figure 10. En comparant cette figure avec la figure 5, nous observons que quelques-unes des colonies dans la figure représentant la croissance dans le lait ressemblent fortement à celles dans la figure représentant la croissance dans une parcelle de fumier, et sont, en effet, composées des mêmes bactéries, les bacilles du *Colon Communis*. Je n'ai pas le moindre doute que ce fumier ne soit la cause d'infection du lait par ce bacille. Je puis ajouter que sur trente examens de lait fourni à l'Ecole de Laiterie de Kingston, cette bactérie ne parut être absente que dans un seul cas.

Les élèves de l'Ecole de Laiterie (tous des fabricants de fromage et de beurre d'au moins une saison d'expérience) ont constamment fait la remarque que le lait fourni à l'Ecole de Laiterie était de qualité exceptionnellement bonne pour du lait d'hiver.

Toutefois, ce n'est que par exception que ces bactéries du côlon se rencontraient en nombre au point de devenir un danger là où l'on prenait suffisamment de soin dans la fabrication et la maturation. Ce groupe de bactéries est sans aucun doute la cause la plus importante des changements peu désirables qui s'opèrent dans le lait ou le fromage, —comme je chercherai à le montrer à l'instant. Bien que ces micro-organismes soient très répandus, on les trouve dans leur habitat naturel dans les intestins de l'homme et des animaux et dans leurs excréments. Comme nous savons d'autre part que des parcelles de fumier sont souvent présentes dans le lait, ce n'est pas trop s'avancer que de dire que ce fumier est la source ordinaire d'infection. Cette source d'infection, la plus commune, en est une qui pourrait être facilement évitée en prenant plus de soin durant la traite, en ce qui est de l'état de propreté de la vache et de celui du vacher.

Infection du Lait par la Poussière.

Une autre cause de contamination du lait, c'est la poussière de l'étable, du chemin, des tas de fumier, des porcheries, etc., qui y tombe. La poussière n'est à craindre que lorsqu'elle renferme ces formes de bactéries qui déterminent de mauvaises odeurs ou de mauvaises saveurs dans le lait. La poussière des étables renferme toujours des particules ténues de fumier, ainsi que des parcelles des aliments donnés aux animaux tels que le foin, ou des parcelles résultant de la décomposition des légumes ou des moulées. Ces parcelles transportent sur elles ces formes de vie végétale qui déterminent cette décomposition. Dans la poussière des chemins et la poussière des porcheries et autres lieux semblables, il y a constamment des parcelles du fumier des animaux, et ces parcelles s'introduiront dans le lait s'il est exposé à l'air dans un endroit poussiéreux, ou transporté sur des chemins poudreux.

Infection par les Bidons et le Petit-Lait.

Une source d'infection, et c'en est une importante, c'est l'emploi en rapport avec le lait frais de vaisseaux ou d'ustensiles mal nettoyés, ou, dans le nettoyage, l'application d'eau sale. Nombre de puits de ferme fournissent une eau où les substances organiques pullulent. Cette eau peut être claire, et elle peut avoir une saveur très recherchée, et pourtant les formes inférieures de vie pourront y pulluler. Mais il me faut glisser sur cette forme d'infection et revenir à l'infection qui résulte du nettoyage insuffisant. Si les vaisseaux qui renferment le lait sont insuffisamment nettoyés, quelques-unes des bactéries présentes dans le lait de la veille resteront pour ensemencer le lait du jour suivant. Il n'en résultera pas d'inconvénient si ces bactéries n'appartiennent pas aux espèces nuisibles au lait. Dans la plupart des régions du Canada, les fournisseurs de

lait rapportent à la maison dans leurs bidons à lait le petit lait sur de fromage, ou dans le cas où c'est du beurre qu'on fabrique, le lait écrémé. Or le petit-lait de fromage est simplement grouillant de micro-organismes, mais le petit-lait sûr qui est net ne renferme guère que les bactéries de l'acide lactique, et ces formes sont nécessaires pour la production de l'acidité. Mais dans les fabriques où les réservoirs à petit-lait ne sont pas tenus propres, nous voyons que le petit lait est chargé de ces formes de bactéries qui déterminent la putréfaction ainsi que la production de ces mauvaises odeurs qui s'échappent de tant de réservoirs à petit-lait. Si un petit-lait aussi putride (et ces petits laits sont très fréquents) est apporté à la maison, et que le bidon ne soit pas nettoyé, il y a là un foyer d'infection pour le lait doux, et un foyer d'infection de la pire sorte. Outre ces petits-laits en putréfaction, nous pouvons rencontrer d'autres conditions, comme la viscosité du petit-lait, etc., et ces caractères peuvent de la même manière être transférés au lait doux. Le patron n'est pas plus à blâmer que le fabricant ; s'il néglige de nettoyer ses bidons, il ne fait que suivre l'exemple du fabricant dans sa négligence des soins nécessaires de propreté.

Infection à la Fabrique.

Les conditions qui déterminent l'infection du lait à la fabrique par des espèces peu désirables de bactéries sont semblables à celles qui existent sur les fermes et dans les remises à lait. Les ustensiles de fabrique, et le lait même dans le bassin, peuvent recevoir les germes contenus dans la poussière du chemin, ou provenant du voisinage malpropre de la fabrique, de mares d'eau stagnante en putréfaction, de canaux d'égout, de drains ou de réservoirs à petit-lait, de planchers ou de murs sales et le reste. Cette poussière est à craindre à la fabrique pour la même raison qu'elle était à craindre sur la ferme, c'est à-dire à cause des bactéries qu'elle renferme. La poussière qui se produit lorsqu'on agite le contenu desséché d'une mare stagnante et putride ou d'un canal d'égout débordant de vase bactérique, cette poussière, dis-je, peut-elle n'avoir aucun mauvais effet en se déposant dans le bassin à lait ou sur les ustensiles employés en rapport avec le travail du lait ? Il est vrai que des quantités si petites peuvent y trouver accès que, en pratique, elles deviennent inoffensives par suite de la concurrence d'autres formes plus désirables qui sont présentes en même temps ; toutefois, il arrivera fréquemment aussi qu'il résultera de l'introduction de ces bactéries nuisibles, même en petite quantité, des altérations dommageables. J'en donnerai un exemple plus tard.

Une autre source d'infection à la fabrique c'est l'eau dont on se sert. Si la fabrique est alimentée d'eau par un puits (ou autre moyen) disposé de telle façon qu'il ne reçoive pas les eaux de surface ou les égouts de drains d'aucune sorte, ou le petit-lait provenant du trop-plein du réservoir, dans ce cas, bien entendu, il n'y a rien à craindre de l'eau. Mais si c'est le contraire qui existe, l'eau devient une cause d'infection par temps, car cette eau est employée pour laver les bassins et ustensiles et quelquefois pour laver le caillé.

Je me trouve avoir indiqué les principaux modes d'infection du lait par les ferments bactériques peu désirables, aussi bien avant le transport du lait à la fabrique que durant le cours de sa fabrication.

Saveurs provenant des Aliments consommés.

Je n'ai pas parlé du tout de ces saveurs du lait, du beurre ou du fromage provenant des aliments consommés par les vaches, savoir, les navets, la moutarde et le reste, et ces autres infections dues à l'absorption d'odeurs. Ces infections diffèrent du tout au tout des infections d'origine bactérique. Ce sont des infections qui, par leur nature même, ne peuvent aller en augmentant dans le lait ou les produits laitiers ; même celles de ces infections qui sont le produit de gaz ou de substances volatiles diminuent d'intensité avec le temps. Dans le cas d'infections dues aux aliments, le phénomène est le plus marqué immédiatement après la traite. Les infections d'origine bactérique, au contraire, prennent quelques heures à se développer et elles augmentent d'intensité tant que les bactéries qui en sont la cause continuent de se multiplier.

En ce qui est de la contamination du lait par les infections bactériques, c'est à la ferme que gît le plus grand danger. Je pense que l'on peut affirmer que dans presque tous les cas où l'on observe des altérations peu désirables dans le caillé, produites par des bactéries, la contamination s'est faite en dehors de la fabrique. Car à moins que des quantités très grandes de germes ne se fussent introduites dans le lait à la fabrique, l'infection particulière que l'on observe n'aurait pas eu le temps de se développer dans les quelques heures écoulées entre la réception du lait et, disons, le coupage du caillé. Quant aux altérations qui se produisent dans le fromage, elles peuvent provenir de germes qui ont obtenu accès dans le lait soit sur la ferme soit à la fabrique même. On verra que tout le temps les causes de la contamination du lait par des ferments nuisibles, sont des conditions de malpropreté dans la traite, l'exposition du lait dans un air chargé de poussières pernicieuses soit à la ferme, sur le chemin ou à la fabrique, ou l'emploi de vaisseaux ou d'ustensiles de laiterie ou de fabrique insuffisamment nettoyés. Cela étant le cas, le remède n'est pas difficile à trouver : la source d'infection doit être supprimée, ou bien l'élément contaminant doit être combattu dans le lait. Il est toujours mieux et plus facile de prévenir le mal que de le guérir, de sorte que le remède consiste plutôt dans la suppression des sources d'infection en appliquant les règles d'une absolue propreté en toutes choses.

La Marche naturelle de la Fermentation dans la Fabrication du Fromage.

Le lait lorsqu'il est apporté à la fabrique est généralement dans un état d'acidité plus ou moins avancé ; souvent en été, une partie de ce lait est trop acide, trop avancée. Cette acidité est due à la multiplication et à l'action des bacilles de l'acide lactique qui obtiennent accès, en grand nombre, de l'air et des alentours des laiteries et des fabriques. Cette bactérie peut se développer dans le lait jusqu'à 58 degrés Fahrenheit et se multiplie lentement même au-dessous de cette température. Cette production d'acidité peut presque être regardée comme la fermentation naturelle ou normale du lait. Elle est indispensable aussi bien dans la fabrication du beurre que du fromage. C'est ce développement d'acidité qui " mûrit " la crème dans la fabrication du beurre, et qui est si marqué dans la fabrication du fromage par le procédé Cheddar. Ce n'est que très rarement que ces bactéries sont absentes, mais leur croissance peut être grandement retardée ou même presque arrêtée par la concurrence d'autres espèces. Au cours de certaines expériences dans lesquelles un ferment composé de bactéries d'autres espèces fut introduit dans le lait tel qu'apporté à la fabrique, il fut observé souvent que l'acidité ne se développait que lentement, et l'examen de cultures de ce lait ne révélait la présence que d'un petit nombre de bactéries de l'acide lactique. Au moment de l'élévation de la température dans le bassin dans le cours de la fabrication, ce bacille se développe rapidement, et par suite de la production d'acidité qui s'ensuit retarde très sensiblement la croissance des autres espèces qui sont présentes. Si toutefois, les autres espèces sont présentes en nombre, elles peuvent aussi se multiplier rapidement lorsque la température est élevée, par exemple, ces espèces qui développent la viscosité dans le petit-lait, ou ces espèces, comme le bacille du côlon, qui développent des gaz dans le caillé. Les bacilles du groupe côlon ne sont pas retardés dans leur croissance par un léger développement d'acidité, mais ils sont sensiblement arrêtés lorsque l'acidité est bien marquée. En outre de la production d'acidité dans le bassin, et des altérations qui se produisent lorsque des espèces peu désirables sont présentes, il se produit certaines altérations dans le caillé, altérations dont la nature exacte n'a pas encore été exactement déterminée, lesquelles, sans doute ont beaucoup à faire en rapport avec la saveur et la fermentation du fromage. Cette altération est semblable à celle qui se produit dans la maturation de la crème. C'est à ce moment que la croissance des agents actifs dans la production de la saveur du fromage est grandement stimulée.

C'est encore un point en dispute que celui de savoir si les bactéries sont vraiment les agents de la fermentation du fromage. Il est très probable qu'elles le sont, mais comme on connait peu de chose au sujet de ces bactéries, je n'en parlerai pas davantage ici. Quoi qu'il en soit du procédé de fermentation, il n'est pas douteux que la saveur du fromage ne dépende dans une grande mesure de la fermentation bactérique. On ne

peut rien affirmer bien nettement au sujet de ces bactéries qui développent les bonnes saveurs. Elles paraissent varier beaucoup suivant les fromages, et suivant les diverses régions du pays. Il y a toutefois une relation étroite entre le groupe de bactéries de l'acide lactique et l'excellence de la saveur. Si l'on soumet à l'examen le fromage de fabrication récente, on trouve que les bactéries de l'acide lactique augmentent rapidement dans la première semaine que le fromage passe dans la chambre à maturation ; mais la nature exacte du rapport qui existe entre ce groupe de bactéries et l'excellence de la saveur, n'est pas encore connue. A l'égard de la plupart des mauvaises saveurs du fromage et de ces conditions, du fromage connues sous le nom de fromage gazeux, taches de rouille et autres décolorations du fromage, nous pouvons être plus net dans nos affirmations. Elles ont une origine bactérique, et les bactéries qui en sont la cause, variant suivant les cas, s'introduisent dans le lait à la ferme ou à la fabrique par quelqu'un des moyens de contamination dont il a été question dans la première partie de cette étude et auxquels je réfèrerai le lecteur plus spécialement plus tard.

Une température élevée dans la chambre à maturation tout en favorisant le développement de la plupart des formes bactériques présentes, favorise davantage sans aucun doute dans une plus grande mesure ces espèces qui produisent des mauvaises saveurs ou cette condition qu'on désigne *off flavour* (hors de saveur). D'après mes observations, cette condition "hors de saveur" a toujours été déterminée par certaines espèces de bactéries ordurières (*Filth Bacteria*), dont la croissance est grandement stimulée par de hautes températures, tandis que les espèces productives de bonnes saveurs prospèrent à 70 degrés Fahrenheit et au-dessous. Si donc les bactéries qui développent ces mauvaises saveurs sont présentes, une température élevée dans la chambre à maturation (75 degrés et plus) les fera se développer rapidement, tandis qu'à des températures plus basses, les autres espèces seraient plus en état de lutter contre elles. C'est là un argument en faveur de la régularisation de la température dans les chambres à maturation au point de vue bactériologique. Les effets de différentes températures sur les bactéries dans le fromage est indiquée dans les Figures 11 et 12.

Je donne ci-après un certain nombre de cas qui ont été l'objet de recherches de la part de M. Ruddick, Surintendant de l'Ecole de Laiterie de Kingston, ainsi que de ma part, et j'y ajoute des références aux travaux d'autres personnes que je trouve rapportés dans certaines publications à ma disposition. Cette suite comprendra des recherches au sujet de conditions mauvaises observées dans quelques parties de l'Ontario-Est que j'ai eu occasion d'étudier.

Viscosité dans le petit-lait ; petit-lait filamenteux.

En mai 1897, une fabrique du comté de Glengarry eut à souffrir de la viscosité qui se développait dans le petit-lait au cours de la fabrication dans le bassin. Le mal se produisait par intermittences, disparaissant pour plusieurs jours, puis réapparaissant de nouveau. M. Ruddick visita l'établissement et le trouva parfaitement tenu, les alentours de la fabrique étant en bon ordre. Mais le réservoir au petit-lait n'était pas si bien tenu, et de plus dans ce réservoir, le lait écrémé de la fabrique de beurre était déversé. M. Ruddick prit des échantillons de petit-lait dans le bassin, de petit-lait dans le réservoir, ainsi que du fromage fait aux différentes dates où la viscosité était bien marquée. De tous ces échantillons je pus tirer en nombre un grand bacille à spores ainsi que d'autres espèces bactériques. Dans les échantillons de petit-lait, particulièrement, les bacilles étaient présents en grand nombre. Ce bacille fut ensuite introduit dans du lait pasteurisé, et y produisit la viscosité. Nous nous servîmes de ce lait visqueux comme ferment et nous fîmes du fromage. Le petit-lait fut visqueux, montrant ainsi que nous étions parvenus à déterminer la cause de cette condition. Je n'ai pas de doute que ce fut par l'intermédiaire de ce réservoir à petit-lait que le mal s'était perpétué dans la fabrique. Le bacille causal en était un se reproduisant par spores, c'est à dire difficile à détruire par le simple lavage des bidons (dans lesquels le petit-lait était transporté à la maison par les patrons,) de sorte que la fabrique se trouvait infestée à nouveau par le moyen du lait. Je ne saurais dire comment le mal se produisit à l'origine, mais qu'il se maintint par l'intermédiaire du réservoir à lait, me parait probable

à cause de son intermittence et du fait porté plus tard à notre connaissance, qu'il avait été découvert dans les bidons de plusieurs patrons un matin.

Caillé perforé, gazeux, flottant.

En plusieurs occasions des caillés en ces diverses conditions ont été examinés et toujours avec le même résultat : la découverte dans le caillé d'un nombre considérable de bactéries aérogènes, généralement des variétés du bacille du côlon. Comme exemple, en février 1897, les fabricants de l'Ecole de Laiterie de Kingston furent ennuyés par la présence de gaz à mauvaises odeurs dans le caillé pendant plusieurs jours. Un examen attentif du lait fourni signala un échantillon présentant une saveur très désagréable. Le lait de ce patron fut alors fabriqué dans un bassin séparé, et le caillé qu'on en obtint était tellement gazeux qu'il flottait, émettant en même temps une mauvaise odeur, tandis que le reste du lait fabriqué à part ne développait pas de gaz dans le caillé. Des échantillons du lait du patron apporté par lui-même, du caillé flottant dans le petit-lait et du fromage fait les jours précédents me furent envoyés pour examen. Dans tous les échantillons la même variété de bacille du côlon fut trouvée en très grand nombre dans le petit-lait et dans le caillé, surpassant en nombre les autres variétés présentes dans l'échantillon de lait. Un ferment fut composé au moyen du bacille, et une expérience tentée sur du lait frais ; dans le bassin où le ferment à base de bacille du côlon avait été employé, on obtint un caillé infect flottant sur le petit-lait, tandis que dans le bassin de contrôle où du fromage fut fait suivant le procédé ordinaire, on obtint un excellent caillé. Un des caractères du fromage obtenu uniquement du lait de ce patron et du fromage fait avec d'autre lait à la suite de l'introduction d'un ferment composé du bacille du côlon tiré du lait du patron en question, c'est que ni l'un ni l'autre de ces fromages ne fermenta jamais ; l'un et l'autre sont encore aujourd'hui comme il y a un an, de simples mottes de caillé. Cette enquête établit clairement que la cause du mal était dans le lait de ce patron et provenait de la présence du bacille du côlon ayant son origine dans les parcelles de fumier qui tombaient dans le lait durant la traite. (A l'Ecole de Laiterie, le petit-lait n'était jamais renvoyé à la maison dans les bidons.)

La formation gazeuse provenant d'une culture de bacilles, lorsqu'on ajoute du sucre de lait à la substance en culture, est bien indiquée dans la figure 13. Il n'est pas douteux que les conditions connues sous le nom de "piqûres d'épingles" et les conditions plus avancées de caillés gazeux et flottants ne soient d'origine bactérique et que les bactéries qui sont la cause fondamentale du mal ne soient principalement des variétés du bacille du côlon, bien que, indubitablement d'autres bactéries aérogènes puissent parfois en être causes. Dans le rapport pour 1895-96 de la *Bath and West of England Society*, M. Lloyd a publié des recherches sur les caillés gazeux et spongieux. Il est arrivé aux mêmes conclusions que moi : que le bacille du côlon est le facteur principal de ces conditions. Il trouva que le fumier était la principale source de contamination,—généralement le fumier de vache,—mais dans un cas il rattacha la cause du mal aux déjections des poules, et dans un autre cas à la poussière desséchée d'une mare infecte dans laquelle les vaches avaient l'habitude de se tenir, et dans la boue de laquelle il trouva un grand nombre de bacilles du côlon. Les observations de M. Lloyd précèdent les miennes, mais c'est il y a un mois seulement qu'elles ont été portées à ma connaissance.

Décoloration du Fromage.

La plupart des décolorations du fromage sont d'origine bactérique. J'ai eu occasion de faire des recherches sur une de ces formes de décoloration, savoir les taches de rouille dans le fromage, c'est-à-dire de petites taches variant en grosseur depuis celle d'une petite tête d'épingle jusqu'à celle d'un pois fendu, taches rougeâtres répandues dans la substance du fromage non-coloré. En juin 1896, une fabrique du comté de Leeds eut à souffrir de ces taches de rouille dans le fromage. Je fis l'inspection de la fabrique et pris un certain nombre d'échantillons que je soumis à un examen dont le compte-rendu détaillé est contenu dans un bulletin publié par le Département de l'Agriculture, intitulé

"Décoloration du Fromage." Qu'il me suffise de dire que le lait se trouvait être contaminé dans le cours de la fabrication par la poussière sortant d'un égoût rempli d'une croissance sous forme de masse gluante de couleur jaune-rougeâtre. Je trouvai que ces taches de rouille étaient causées par certains bacilles et que ces bacilles formaient la masse de la croissance dans l'égoût Nous démontrâmes plus tard par expérience que ce bacille, que je nommai bacille *Rudensis*, reproduisait les taches de rouille sur le fromage si on l'introduisait dans le bassin durant la fabrication. A la suite du nettoyage complet de la fabrique et de ses environs, le mal disparut entièrement. Le jour de l'examen qui en fut fait, on trouva que le lait des patrons était indemne de ce bacille. Outre ce phénomène de décoloration qui se produit dans le fromage non-coloré, il arrive également parfois que la matière colorante est rejetée ou décolorée dans le fromage coloré. En janvier 1898, je reçus du professeur Dean, du collège da'griculture de Guelph, un morceau de fromage de cette sorte, lequel avait été obtenu au moyen d'un ferment composé en répandant dans du lait pasteurisé des fragments de fromage affecté du même mal. Ce fromage lui avait été envoyé d'une fabrique de Lansdowne dans le comté de Leeds, De ce fromage obtenu du professeur Dean, je tirai un bacille, lequel lorsqu'on l'emploie comme ferment opère l'élimination de la matière colorante. Le fromage ainsi fabriqué fut examiné par le fabricant, M. W.-R. Kaiser, de la fabrique de Lansdowne, en mars, et il déclara que la décoloration était de la même nature, et que, de plus, elle produisait la même saveur particulière dans le fromage. Je n'ai pas encore déterminé la nature de ce bacille et je n'en connais pas l'origine, mais le fait reste acquis que ce bacille décolore le fromage coloré. Il reste encore à déterminer si les effets qu'il produit varient suivant la nature de la matière colorante employée.

Mauvaise Saveurs dans le Lait.

En plusieurs occasions des échantillons de fromages à mauvaise saveur me furent soumis pour examen. En août 1897, je reçus deux échantillons de fromage dans la condition désignée dans le commerce *off flavour*'. A la suite de l'examen bactériologique de ces échantillons je trouvai que les seules bactéries présentes autrement qu'en colonies isolées étaient les bacilles de l'acide lactique et ceux du côlon. J'attribuai à ce dernier bacille l'origine de la mauvaise saveur. Cette hypothèse fut confirmée par l'examen d'un autre spécimen qui me fut envoyé par l'inspecteur Publow, en septembre, d'une fabrique dans le nord du comté de Leeds. Dans ce fromage, comme dans ceux déjà mentionnés, les seules colonies qui se développassent sur culture, outre celles des bactéries de l'acide lactique, étaient des colonies d'une variété de bacille du côlon, et celle-là en grand nombre. Nous poussâmes l'examen pour ce spécimen plus loin que nous ne l'avions fait pour les autres. Une petite quantité de ferment fut fabriquée au moyen de ce bacille et introduite dans le bassin, puis le fromage fabriqué. Trois semaines plus tard, l'inspecteur Publow examina le fromage et y trouva la même mauvaise saveur qu'il avait observée dans celui de la fabrique de Leeds-Nord. Le fromage fait dans le bassin de contrôle était de bonne saveur. Nous avions donc ici des saveurs désagréables produites par le bacille du côlon émanant de conditions de malpropreté existant quelque part. Sans doute, d'autres variétés de bactéries sont à l'œuvre produisant de mauvaises saveurs dans le fromage ; par exemple, dans le cas de la décoloration du fromage coloré mentionné plus haut, une saveur décidément mauvaise fut produite en même temps. Bien d'autres formes de vie bactérique seront observées à l'œuvre dans diverses conditions.

Le professeur Harrison, du collège d'agriculture d'Ontario, à Guelph, a publié récemment un article dans lequel il a établi que dans un cas de mauvaise saveur dans le fromage, la bactérie cause de la mauvaise saveur était présente dans l'eau employée à la fabrique. Toutefois, dans ses recherches, il ne mit pas de côté d'une manière absolue les autres sources d'infection ; mais cette source d'infection est évidemment trés dangereuse dans bien des cas, l'eau infectée étant mise en contact avec le lait ou le caillé par l'intermédiaire des ustensiles de fabrique ou dans le lavage du caillé, etc.

Agriculture et Industrie laitière.

Moisissure du Fromage et Moyen de la Prévenir.

Le fromage dans beaucoup de chambres à maturation devient moisi au bout de quelque temps, C'est entièrement là une contamination de surface et elle vient de ce que les spores de la moisissure tombent sur le fromage dans la chambre à maturation. Des spores de moisissure de diverses variétés, surtout le *Penicillium glaucum* et des divers *Aspergillii*, sont constamment présentes dans l'air, et peuvent se développer à la surface de presque n'importe quel corps, si l'humidité est suffisante. Cette moisissure ne couvre qu'exceptionnellement le fromage, mais elle lui donne une apparence malpropre. La moisissure peut-être empêchée en tenant la chambre à maturation très nette. Mais une fois que les moisissures ont pris pied, la propreté ne suffit pas à les éliminer. L'été dernier (1897), M. Ruddick, sur mon conseil, au moyen d'un pulvérisateur très fin, arrosa de formaline le fromage, une buée très fine se formant, sans apparition de gouttelettes. Cela eut pour effet d'empêcher la moisissure de se produire sur les meules ainsi traitées, tandis que sur d'autres fromages tout à côté, la moisissure se produisit abondamment. Le lavage du fromage dans une solution de formaline à la proportion de 1 pour 1000 a aussi été essayé. L'effet de ce procédé est tout aussi satisfaisant que le premier, mais son application est beaucoup plus difficile.

Pour résumer les conclusions fournis par cette enquête, on peut affirmer nettement que les causes de contamination par les bactéries nuisibles et les "infections" qui s'ensuivent, sont celles indiquées dans la première partie de cette étude. D'une manière plus particulière, nous voyons que le fumier et les poussières de toutes sortes sont des facteurs importants d'infection. Nous pouvons même dire que la contamination du lait (et les infections du caillé et du fromage qui en sont le conséquence) ont leur sources dans la malpropreté et les ordures de toute sorte, Il est donc clair qu'il ne peut y avoir qu'un grand remède et celui-là un préventif : la propreté. Par là j'entends la propreté à tous les degrés, une vache nette, un vacher à mains nettes, la protection du lait contre les poussières et les odeurs de toutes sorte dans des vaisseaux propres. A la fabrique, les mêmes principes doivent être appliqués : propreté absolue dans l'établissement et dans ses alentours, y compris le réservoir au petit-lait. L'eau bouillante et la lumière du soleil sont les moyens de nettoyage les plus économiques et les plus effectifs que nous possédions ; appliquez les libéralement sur l'outillage à la laiterie et à la fabrique. Pour être bien conduite, l'industrie laitière exige la plus grande propreté dans le travail, à partir du moment de la traite jusqu'au moment où l'article fabriqué, beurre ou fromage, est placé sur la table du consommateur.

En terminant, je désire exprimer ma reconnaissance à M. J.-A. Ruddick, surintendant de l'école de laiterie de Kingston, pour m'avoir gracieusement permis d'utiliser dans ce travail les expériences que nous avons poursuivies ensemble dans l'été de 1897. Je lui suis grandement reconnaissant des avis pratiques et de l'aide inappréciable qu'il m'a fournis au cours de ces expériences, ses indications m'ayant mis à même de donner aux recherches de bactériologie une portée utile.

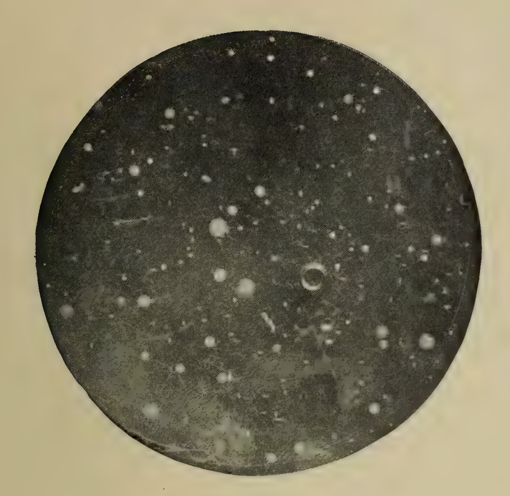


Fig. 5.

La figure 5 montre les organismes, sur une lame à l'Agar, d'une seule gouttelette de crème, immédiatement après l'écrémage à l'Ecole de Laiterie de Kingston. Incubation à 98° F, pendant 30 heures. Février 1898.

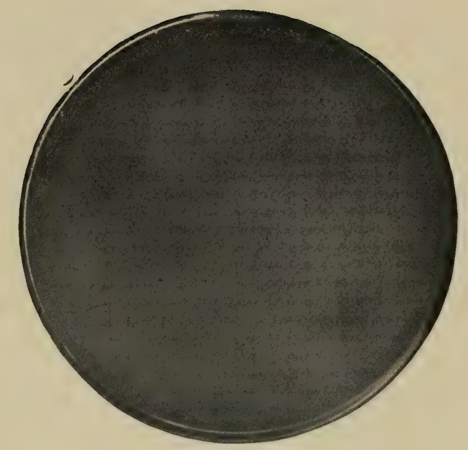


Fig. 6.

La figure 6 montre une préparation à l'Agar, inoculée d'une goutte de crème, après pasteurisation. Il ne s'est pas produit d'organismes. Le même résultat fut observé dans la crème examinée plusieurs jours de suite. Crème de même provenance que celle de la fig. 5. Février 1898.

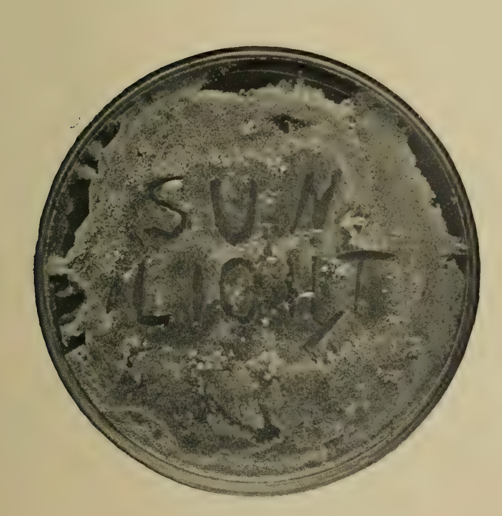


Fig. 7.

La figure 7 montre une préparation à l'Agar inoculée du bacille du côlon, puis recouverte d'un fort papier noir sur lequel les lettres "SUNLIGHT" avaient été découpées. Elle fut alors exposée aux rayons directs du soleil pendant six jours. Les rayons du soleil ont détruit les bactéries sur le tracé des lettres et ont diminué la production des organismes dans le voisinage de ce tracé. Ailleurs les bactéries se sont développées d'une manière marquée dans le thermostat.

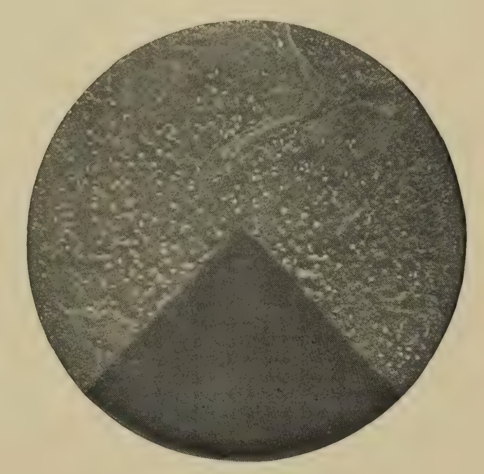


Fig. 8.

La figure 8 montre une préparation inoculée de deux gouttes de lait, puis recouverte d'un disque de carton, dont un quartier avait été enlevé, puis exposé pendant 4 heures aux rayons du soleil, avant de la placer dans le thermostat pour 24 heures. Les bactéries ont été détruites dans les parties exposées à la lumière et se sont développées en grand nombre ailleurs.

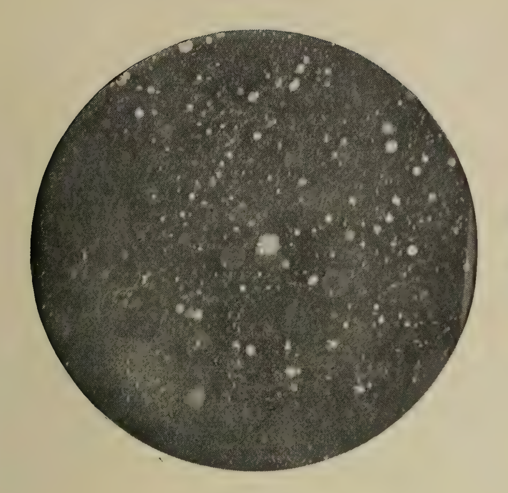


Fig. 9.

La figure 9 montre les organismes sur une lame à l'Agar inoculée d'une goutte de lait tel que fourni journellement à l'Ecole de Laiterie de Kingston, février, 1898. Les petites colonies sont de bactéries de l'acide lactique. Les plus grandes sont composées de bacilles du côlon, de sarcines, etc.

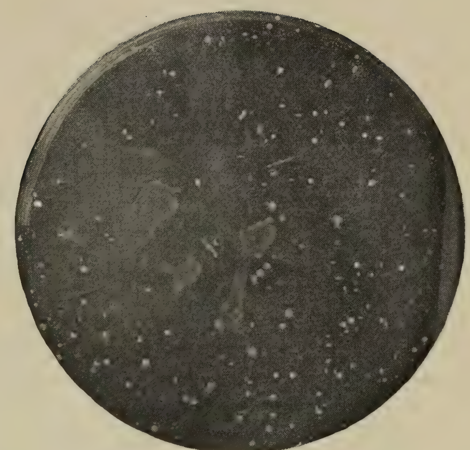


Fig. 10.

La figure 10 montre les organismes sur préparation à l'Agar inoculée d'une parcelle de fumier de vache de la grosseur d'une tête d'épingle. La plupart des colonies, petites et grandes, sont des bacilles du côlon. Les grandes taches se composent de bactéries de putréfaction, variétés protée. Il y a aussi quelques espèces fluorescentes.



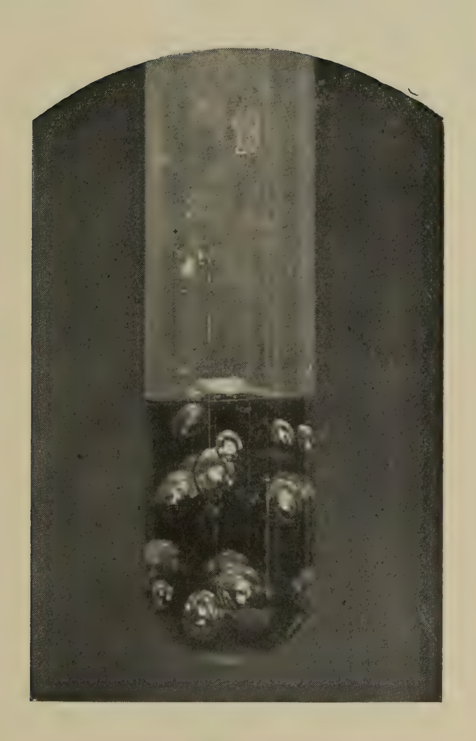
Fig. 11.

La figure 11 montre les organismes sur préparation à l'Agar inoculée de fragments ténus de fromage frais (2 jours). Placée dans le thermostat à 72° F pour 48 heures. Les colonies se composent principalement de bactéries de l'acide lactique, toutes les colonies de moindre grandeur étant ainsi composées.



Fig. 12.

La figure 12 indique les organismes en croissance sur préparation à l'Agar. Placée dans le thermostat à 95 F pendant 48 heures, après avoir été inoculée d'un fragment ténu de fromage frais (fabriqué depuis deux jours). Les petites colonies se composent de bactéries de l'acide lactique. La plupart des colonies de grande dimension se composent de bactéries aérogènes, bacilles du côlon pour au moins la moitié. D'autres grandes colonies (3) sont des sarcines.



Fig, 13.

La figure 13 montre la formation de gaz par le bacille mentionné dans la figure 12. Du sucre de lait a été ajouté à la gélatine, et du sucre le bacille a tiré du gaz.

Agriculture et Industrie laitière.

INDEX

	PAGE.
Abris pour porcs	257
Agents du Département en Grande-Bretagne	174
" en Grande-Bretagne, rapports des	341
Alimentation des bestiaux, expériences	72
Aliments, leur préparation pour les cochons	272
" sains, leur importance	191
" pour vaches	64
Assistant-Commissaire de l'industrie laitière, rapport de l'	327
Bactéries, détruites par la lumière du jour	360
Bactériologie, étude de	355
Barattage	70
Bestiaux, engraissement des	72
" exportés	179
Beurre, améliorations dans la production du	58
" canadien, sur les marchés britanniques	184
" conservation du	87
" exportations de	9
" fabrication du	66
" garniture de papier pour boîtes à	184
" d'hiver, premières exportations de	56
" importations de la Grande-Bretagne	10, 184
" malaxage et empaquetage	70
" manipulation du, de beurrerie	71
" saveurs douces recherchées	54
" sources des saveurs	65
Beurreries, chambres froides de	94
" enregistrement des	293
" entrepôts de	109
" outillage	25
" des Territoires du Nord-Ouest	38
Blé-d'Inde, coupe et mise en meulons	60
" fourrage	59
Blé gelé, pour porcs	272
Bœuf préparé, envoi de	180
Boîtes d'emballages pour beurre	71
" pour fruits tendres	215
Bulletin sur les volailles	240
Canards	248
" alimentation	252
" races de	252
Céréales et farines	177
Chambres froides de beurreries	94
" mode de construction	109
" pour laiterie domestique	163
Chapais, J.-C., rapport de	329
Chars-glacières	93
Chemins de fer, service frigorifique sur les	92
Chevaux canadiens en Grande-Bretagne	188
Climat et sol	4
Connell, W. T., étude par	355
Construction, matériaux de	4
" frigorifique, glace en haut	146
" frigorifique, glace à l'extrémité	143
" frigorifique, de petite dimension	127
Coopération gouvernementale	8
" nécessaire	8
Crandall, W. T., rapport	341
Crème, acidulation de la	68
Demande de denrées alimentaires régie par la qualité et les prix	85
Dindes, élevage	252
" engraissement	238
" en plume	247
Divers	319
Ecoles de laiterie	26
" de Kingston	14
" de Saint-Hyacinthe	15
" de Sussex	16
Ecrémage	66
" au centrifuge	67
Emmagasinage au froid, expériences du prof. Fjord	86
" " des pommes	213
" " "	85
" " des œufs	227
Empire, blé et sentiment en rapport avec l'	191
Enregistrement en vertu de la loi de laiterie, 1897	283
Ensilage, couverture de l'	63
" de diverses plantes	62
" mélange Robertson	60
Entrepôt froid, glace à l'extrémité	143
" glace en haut	146
" de petite dimension	127
Entrepôts, service frigorifique	99
Etat financier	309
Exercice pour les poules	236
Exportation de bestiaux et de moutons	178
Farmers' Institutes	190
Femmes, éducation agricole pour les	188
Ferment	68
Formules alimentaires	271
Fromage canadien *vs* Cheddars écossais	183
" décoloration du	367
" exportations de	10
" importations de la Grande-Bretagne	10, 183
" "rempli" des Etats-Unis	319
Fromagère, industrie favorisée par la fabrication du beurre d'hiver	53
Fromageries, enregistrement des	293
Fruits, empaquetage et boîtes d'emballage	215
" envois expérimentaux de	205
" refroidissement des	216
Gilbert, A. G., étude par	234
" "	250
Glace, emmagasinage de la	102
" quantité requise pour les beurreries	115
" vertu frigorifique de la	100
Glacières, construction des	103
Gouverneur général aux réunions agricoles	15
Grande-Bretagne et Irlande, voyage en	171
Inspecteurs de chambres froides	99
Intermédiaires, ils sont indispensables	83
Introduction	1
Jambons, importations de la Grande-Bretagne	181
Journaux	9
"	173
"	191
Kingston, école de laiterie de	14
Lait condensé	187
" écrémé pour porcs	273
" sa mise à crémer	66
Laiterie d'hiver	51
" " praticable et profitable	55
" " stations de	21
Laiterie, lois de	277
Laiteries ambulantes	16, 17
" "	190
Lard fumé, importations de la Grande-Bretagne	181

	Page.
Lard, production du	255
Lois concernant l'industrie laitière (discours)	287
Lois de laiterie	277
Lumière du soleil mortelle pour bactéries	360
Main-d'œuvre agricole	4
Manitoba et l'Empire (discours)	324
Marché britannique, étendue du	176
Marché britannique, débouché pour œufs	186
Meunerie, industrie de	178
Mise à crémer du lait	66
Mouton	182
Moutons exportés	178
Navet, saveur de, dans la crème	69
Navires océaniques, service frigorifique	90
Numéros d'enregistrement	295
Nutritives, quantités de substances par acre	61
Œufs, conservation	226
Œufs, leur emballage pour exportation	227
Œufs frais en hiver	234
Œufs, leur grosseur	226
Œufs, importations de la Grande-Bretagne	186, 225
Œufs, rations pour la production des	235
Œufs, cause de leur "transpiration."	186
Œufs et volailles	225
Oies	248
" races d'	253
Pasteurisation du lait et de la crème	65
Pêches, envois de	211
" perspectives commerciales	220
Petit-lait pour porcs	273
Poires, importations de la Grande-Bretagne	220
Poires, envois de	209
Pommes emmagasinées au froid	214
" rapport spécial sur les envois de	218
" quantités importées en Grande-Bretagne	217
" prix moyen des	219
Porcelets, sevrage	268
Porcherie, plans	258
Porcs, abris pour les	257
" causes de l'excès de graisse	270
" importations de la Grande-Bretagne	178
" viande maigre	269
" races de	265
" vente des	274
Poulailler	236
Poules, comment connaître leur âge	228
Poulets, mode d'abatage	251
" élevage	250
" préparation	249
Poulettes *vs* vieilles poules	231
Progrès, direction du	4
" nécessité du	7
" voie du	6
Prunes, importations de la Grande-Bretagne	221
Raisins verts, envois de	212
" importations de la Grande-Bretagne	221
Rations pour vaches	64
Refroidissement mécanique	101
" procédés de	100
Remèdes pour les porcs	274
Réunions agricoles	15
" publiques	9
Robertson, mélange, pour ensilage	60
" pour ensilage, soin	77
Saindoux, importations de la Grande-Bretagne	181
Saveurs dans le beurre	65
Service frigorifique	81
" " beurreries	94
" " chemins de fer	92
" " entrepôts	99
" " inauguration	89
" " inspecteurs	99
" " navires océaniques	90
Service de laiterie dans les provinces	11
Sevrage des porcelets	268
Silo, construction du	63
Sol et climat	3
Starr, J. E., rapport de	350
Stations de laiterie fédérales	19
Syndicats de fromageries et de beurreries	336
Témoignage au sujet du *Produce (Marks) Bill*	192
Températures d'emmagasinage	87
Territoires du Nord-Ouest, beurreries	38
Tomates, envois de	211
Tomates, variétés pour exportation	220
Traite des vaches	64
Transports, problèmes de	85
Truies, alimentation des	267
Ustensiles, nettoyage	71
Utah, station agronomique expérimentale d'	229
Vaches, il est bon de les étriller	59
" rations pour	64
" traite des	64
Valeur, elle est dépendante de l'état de conservation du produit	84
Ventilation, mode de refroidissement	88
Viandes consommées par habitant	177
" préparées	180
" " importées en Grande-Bretagne	180
Volailles, expériences	229
" études de M. A. G. Gilbert	250
" importations de la Grande-Bretagne	187, 238
" et œufs	223
" préparation et expédition	239

APPENDIX

TO THE REPORT OF THE MINISTER OF AGRICULTURE FOR THE YEAR 1897

CRIMINAL STATISTICS

FOR THE

YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1897

PRINTED BY ORDER OF PARLIAMENT

ANNEXE

AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR L'ANNÉE 1897

STATISTIQUE CRIMINELLE

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1897

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



PRINTED BY S. E. DAWSON, PRINTER TO THE QUEEN'S MOST
EXCELLENT MAJESTY.
1898

[No. 8D—1898.] *Price,* 15 *cents.*

TABLE OF SUBJECTS.

	Introduction	Page IV.			
Table	I.—Indictable offences	"	2 and following to 153		
	Class I.—Offences against the person	"	2	"	69
	Class II.—Offences against property with violence	"	66	"	81
	Class III.—Offences against property without violence	"	78	"	117
	Class IV.—Malicious offences against property	"	118	"	127
	Class V.—Forgery and offences against the currency	"	128	"	131
	Class VI.—Other offences not included in the foregoing	"	132	"	153
Table	II.—Summary by classes and provinces, with totals of each province and Canada	"	156	"	163
Table	III.—Summary convictions	"	166	"	223
Table	IV.—Number of persons fined and amounts of fines	"	226	"	230
Table	V.—Summary convictions and indictable offences	"	232	"	237
Table	VI.—Pardons and commutations	"	240	"	251
	Index—Indictable offences	"	252		
	Index of Districts—Summary convictions.	"	254 and 255		

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction	Page V.		
TABLEAU I.—Délits sujets à poursuite	"	2 et suivantes à	153
CLASSE I.—Outrages contre la personne ...	" 2	"	69
CLASSE II.—Délits avec violence contre la propriété	" 66	"	81
CLASSE III.—Délits sans violence contre la propriété	" 78	"	117
CLASPE IV.—Dommages malicieux à la propriété	" 118	"	127
CLASSE V.—Faux et délits par rapport à la monnaie	" 128	"	131
CLASSE VI.—Autres délits non compris dans les classes précédentes	" 132	"	153
TABLEAU II.—Récapitulation par classes et par provinces, avec totaux de chaque province et du Canada	" 156	"	163
TABLEAU III.—Condamnations sommaires	" 166	"	223
TABLEAU IV.—Nombre de personnes mises à l'amende et montants des amendes	" 226	"	230
TABLEAU V.—Condamnations sommaires et délits sujets à poursuite	" 232	"	237
TABLEAU VI.—Pardons et commutations	" 240	"	251
Index—Délits sujets à poursuite	" 253		
Index des districts—Condamnations sommaire	" 254 et 255		

REPORT OF CRIMINAL STATISTICS

FOR THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1897.

These Statistics are collected under authority of the Criminal Statistics Act, Chapter 60, Revised Statutes of Canada.

The annexed report is composed of "Indictable Offences" and "Summary Convictions," the former including all cases tried by Police and other Magistrates, with the consent of the accused under the "Speedy Trials," "Summary Trials by consent" and "Juvenile Offenders" Acts; while the latter is made up of cases disposed of by Justices of the Peace out of Sessions, under the "Summary Convictions Act."

The indictable offences are divided into six classes:—Offences against the person; offences against property with violence; offences against property without violence; malicious offences against property; forgery and other offences against currency, and other offences not included in the foregoing classes.

There was an increase of 632 in the number of charges for indictable offences, during the year:—8,027 in 1897 against 7,395 in 1896. In 1897, 2,172 were acquitted; 13 detained for lunacy, and 121, for several causes, received no sentence; against 2,065 acquittals; 13 detained for lunany and 113 receiving no sentence in 1896. This reduces the number of convictions for 1897 to 5,721 or 11·06 per 10,000 inhabitants, against 5,204 or 10·25 per 10,000 inhabitants for 1896, in the following order by provinces:—

INDICTABLE OFFENCES.

PROVINCES.	Number of Convictions.		Number of Convictions per 10,000 Inhabitants.	
	1896.	1897.	1896.	1897.
New Brunswick	116	95	3·61	2·95
Prince Edward Island	34	42	3·11	3·84
Nova Scotia	279	255	6·12	5·58
Quebec	1,420	1,737	9·12	11·05
Manitoba	181	245	9·36	12·07
Ontario	2,783	2,855	12·56	12·77
The Territories	144	170	11·98	13·58
British Columbia	247	322	17·86	21·73
Canada	5,204	5,721	10·25	11·06

It will be seen that the number of convictions has decreased, during the year, in the provinces of New Brunswick and Nova Scotia, while it has increased in all the other provinces. Out of the total number of convictions 6·3 per cent were female offenders in 1897, against 6·7 in 1896. 12·6 per cent were young offenders under 16 years, in 1897, against the same figures in 1896.

RAPPORT DE LA STATISTIQUE CRIMINELLE

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 SEPTEMBRE 1897.

Cette statistique est recueillie en vertu de l' "Acte de la Statistique Criminelle," chapitre 60, Statuts Revisés du Canada.

Le rapport ci-joint contient les "délits sujets à poursuite" et les "condamnations sommaires"; dans les premiers se trouvent compris tous les cas expédiés par les magistrats de police ou autres juges de paix, du consentement des accusés, sous l'autorité des actes concernant les "procès expéditifs", les "procès sommaires" et les "jeunes délinquants"; tandis que les dernières ne contiennent que les cas expédiés sommairement par les juges de paix, en dehors des sessions, sous l'autorité de l' "Acte des condamnations sommaires."

Les délits sujets à poursuite sont subdivisés en six classes :—Outrages contre la personne; délits avec violence contre la propriété; délits sans violence contre la propriété; offenses malicieuses contre la propriété; faux et délits par rapport à la monnaie; autres délits non compris dans les classes précédentes.

Il y a eu une augmentation de 632 dans le nombre des accusations pour délits sujets à poursuite, durant l'année. Ces accusations s'élevaient à 8,027 en 1897 et à 7,395 en 1896. Durant l'année 1897, 2,172 ont été acquittés, 13 ont été détenus pour cause de folie, et 121, pour différentes causes, n'ont reçu aucune sentence; contre 2,065 acquittements, 13 détentions pour cause de folie et 113 n'ayant reçu aucune sentence en 1896. Le nombre des condamnations s'élèvait, en conséquence, à 5,721 ou 11·06 par 10,000 habitants en 1897, contre 5,204 ou 10·25 par 10,000 habitants en 1896, dans l'ordre suivant par provinces :—

DÉLITS SUJETS A POURSUITE.

PROVINCES.	Nombre de condamnations.		Nombre de condamnations par 10,000 habitants.	
	1896.	1897.	1896.	1897.
Nouveau-Brunswick	116	95	3·61	2·95
Ile du Prince-Edouard	34	42	3·11	3·84
Nouvelle-Ecosse	279	255	6·12	5·58
Québec	1,420	1,737	9·12	11·05
Manitoba	181	245	9·36	12·07
Ontario	2,783	2,855	12·56	12·77
Les Territoires	144	170	11·98	13·58
Colombie-Britannique	247	322	17·86	21·73
Canada	5,204	5,721	10·25	11·06

D'après ce tableau on voit que le nombre de condamnations a diminué durant l'année dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, tandis qu'il a augmenté dans toutes les autres provinces. 6·3 pour cent du total des condamnations appartenaient au sexe féminin en 1897, et 6·7 pour cent en 1896. La proportion des jeunes délinquants

The educational status of the convicted is represented by the following figures:—Unable to read and write, 14·7; elementary education, 73·0; superior education, 1·8 in 1897; against 14·0, 73·3 and 1·5 respectively, in 1896.

The use of liquor, in 1897, was: moderate, 53·9, and immoderate, 35·5; against 53·5 and 35·5 respectively in 1896. In 1897, out of the total convictions, 79·2 per cent were convicted for the first time; 11·3 per cent for the second time, and 9·5 were convicted three times and over; against 80·5, 10·3 and 9·1 respectively, in 1896.

The following table shows the sentences for 1896 and 1897:—

SENTENCES.	1896.	1897.
Sentenced to jail with the option of a fine	723	930
do for less than one year	2,384	2,461
do for one year and less than two	267	328
do penitentiary for two years and under five	371	426
do do five years and over	162	178
do do life	2	5
do reformatories	205	177
do death	6	4
Other sentences, such as bound to keep the peace, sentence deferred, &c	1,084	1,212
Totals	5,204	5,721

INDICTABLE OFFENCES BY CLASSES.

In class I, "Offences against the person," into which are included the higher crimes such as murder, manslaughter, assaults, &c., the number of convictions has increased from 1,106 in 1896, to 1,205 in 1897. The provinces showing increases in this class are: Quebec, Ontario, British Columbia and the Territories; while all the other provinces show decreases.

Class II, "Offences against property with violence," which includes burglary, house and shopbreaking, &c., shows an increase of 67 during the year, 408 in 1896 against 475 in 1897. British Columbia shows the larger increase in this class.

In class III, "Offences against property without violence," in which are included larceny, horse and cattle stealing, embezzlement, fraud and false pretenses, &c., the number of convictions shows an increase of 7·6 per cent during the year; 3,306 in 1896 against 3,558 in 1897; Quebec and Manitoba, in this class, have the larger increase.

Class IV, "Malicious offences against property," shows a decrease of 2 convictions during the year: 74 in 1897 and 76 in 1896.

Class V, "Forgery and other offences against the currency," shows a decrease of 5 in the number of convictions during the year: 87 in 1896 against 82 in 1897. In this class, Quebec and Manitoba have each an increase of 5, and Ontario a decrease of 11.

In class VI, "Other offences not included in the foregoing classes," the number of convictions has increased by 105 during the year, the greater part of such increase to be found in Quebec, Ontario and British Columbia.

s'élevait à 12·6 pour cent en 1896 et au même chiffre en 1897. Les chiffres suivants représentent proportionnellement le degré d'éducation des condamnés : En 1897, incapables de lire et d'écrire, 14·7 ; éducation élémentaire, 73·0 ; éducation supérieure, 1·8 ; contre 14·0, 73·3 et 1·5 respectivement en 1896. L'usage immodéré des boissons enivrantes, chez les condamnés, en 1897 était de 53·9 pour cent, et l'usage modére, 35·5 ; contre 53.5 et 35·5 en 1896. 79·2 pour cent ont reçu une première condamnation ; 11·3 pour cent ont été condamnés deux fois et 9·5 pour cent, trois fois et plus, en 1897 ; contre 80·5, 10·3 et 9·1 en 1896.

Le tableau suivant donne les sentences pour les années 1896 et 1897 :—

SENTENCES.	1896.	1897.
Condamnés à l'option entre la prison et l'amende	723	930
do à la prison pour moins d'un an	2,384	2,461
do do un an et moins de deux	267	328
do au pénitencier pour deux ans et moins de cinq	371	426
do do cinq ans et au-dessus	162	178
do do la vie	2	5
do aux écoles de réforme	205	177
do à mort	6	4
Autres sentences, telles que tenus de garder la paix, sentences remises, etc.	1,084	1,212
Totaux	5,204	5,721

DÉLITS SUJETS À POURSUITE PAR CLASSES.

La classe I, "Outrages contre la personne," dans laquelle sont compris les plus hauts crimes, tels que meurtre, homicide, assauts, etc., indique une augmentation dans le nombre de condamnations, dont les chiffres s'élevaient à 1,106 en 1896 et à 1,205 en 1897. Les provinces ayant les plus fortes augmentations sont Québec, Ontario, Colombie-Britannique et les Territoires, tandis que toutes les autres provinces montrent des diminutions.

Dans la classe II, "délits avec violence contre la propriété," comprenant les vols avec violence, les bris de maisons et de magasins, etc., il y a eu une augmentation de 67 durant l'année, 408 en 1896 contre 475 en 1897. Dans cette classe, la Colombie-Britannique indique la plus forte augmentation.

La classe III, "délits sans violence contre la propriété," contenant les cas de larcin, de vol de chevaux et de bétail, de détournement, de fraude et de faux prétexte, indique une augmentation de 7·6 pour cent durant l'année ; 3,306 en 1896, contre 3,558 en 1897. Les deux provinces ayant les plus fortes augmentations dans cette classe d'offences sont Québec et Manitoba.

La classe IV, "dommages malicieux à la propriété" indique une légère diminution de 2 durant l'année : 74 en 1897 et 76 en 1896.

La classe V, "faux et délits par rapport à la monnaie" montre une diminution de 5 dans le nombre de condamnations : 87 et 1896 et 82 en 1897. Québec et Manitoba ayant chacune une augmentation de 5, tandis qu'Ontario accuse une diminution de 11.

Dans la classe VI, "autres délits non compris dans les classes précédentes," le nombre des condamnations a augmenté de 105 durant l'année ; la plus grande partie de cette augmentation se trouve dans Québec, Ontario et la Colombie-Britannique.

SUMMARY CONVICTIONS.

The following table shows the number of summary convictions by justices of the peace, for the years 1896 and 1897 :—

PROVINCES.	Summary convictions.	
	1896.	1897.
Prince Edward Island	271	519
Nova Scotia	3,042	2,421
New Brunswick	2,181	2,179
Quebec	9,317	8,871
Ontario	14,109	14,151
Manitoba	1,148	1,232
British Columbia	1,115	1,477
The Territories	891	1,407
Canada	32,074	32,257

It will be seen by the above table that the number of summary convictions has decreased during the year in the provinces of Nova Scotia, New Brunswick and Quebec, while it has increased in all the other provinces. Drunkenness has decreased by 709 during the year, while the number of offences against the "Liquor Licence Acts" shows an increase of 112.

There were 27,147 fines during the year 1897 against 27,598 in 1896, and the total amount of fines was $217,691 in 1897, against $212,395 in 1896, divided by provinces in the following proportions :—

PROVINCES.	Proportion per cent to the total number of fines.		Average Amount for each fine.	
	1896.	1897.	1896.	1897.
Ontario	43·30	44·54	$ 5 43	$ 5 38
Quebec	29·07	27·46	9 25	9 35
Nova Scotia	10·30	8·16	5 90	7 41
New Brunswick	7·48	7·47	14 06	14 57
Manitoba	3·72	3·91	7 85	8 17
British Columbia	3·05	3·43	12 40	12 94
The Territories	2 19	3 26	8 16	11 43
Prince Edward Island	0·89	1·77	16 13	13 42
Canada	100·00	100·00	7 69	8 03

47·04 per cent of the total amount of fines was imposed for offences against the Liquor Licence Acts," and 14·01 per cent for drunkenness, in 1897; as against 45·44 and 16·23 respectively in 1896.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Le tableau suivant indique le nombre de condamnations sommaires par les juges de paix, pour les années 1896 et 1897 :—

PROVINCES.	Condamnations sommaires. 1896.	Condamnations sommaires. 1897.
Ile du Prince-Edouard	271	519
Nouvelle-Ecosse	3,042	2,421
Nouveau-Brunswick	2,181	2,179
Québec	9,317	8,871
Ontario	14,109	14,151
Manitoba	1,148	1,232
Colombie-Britannique	1.115	1,477
Les Territoires	891	1,407
Canada	32,074	32,257

On voit par ce tableau que le nombre des condamnations sommaires a diminué, durant l'année, dans Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, tandis qu'il a augmenté dans toutes les autres provinces.

Le nombre de condamnations pour ivresse a diminué de 709 durant l'année, et le nombre d'offences contre la loi des licences a augmenté de 112.

Le nombre d'amendes durant l'année 1897 s'élevait à 27,147, contre 27,598 en 1896 ; et le montant des amendes à $217,691 en 1897 et à $212,395 en 1896, divisé proportionnellement par provinces dans l'ordre suivant :—

PROVINCES.	Proportion pour cent du total des amendes. 1896.	Proportion pour cent du total des amendes. 1897.	Montant moyen de chaque amende. 1896.	Montant moyen de chaque amende. 1897.
Ontario	43·30	44·54	$ 5 43	$ 5 38
Québec	29·07	27·46	9 25	9 35
Nouvelle-Ecosse	10·30	8·16	5 90	7 41
Nouveau-Brunswick	7·48	7·47	14 06	14 57
Manitoba	3·72	3·91	7 85	8 17
Colombie-Britannique	3·05	3·43	12 40	12 94
Les Territoires	2·19	3·26	8 16	11 43
Ile du Prince-Edouard	0·89	1·77	16 13	13 42
Canada	100·00	100·00	7 69	8 03

47·04 pour cent du montant total des amendes ont été imposés pour offenses contre la loi des licences et 14·01 pour cent pour cas d'ivresse en 1897 ; contre 45·44 et 16·23 respectivement en 1896.

The following table gives by provinces the total nnmber of convictions (indictable offences and summary convictions) together with the number of inhabitants to each conviction, in the order of criminality :—

PROVINCES.	Total Convictions.		Number of Inhabitants to each Conviction.	
	1896.	1897.	1896.	1897.
The Territories	1,035	1,577	84	79
British Columbia	1,362	1,799	101	82
Ontario	16,892	17,006	131	131
Manitoba	1,329	1,477	145	137
New Brunswick	2,297	2,274	140	141
Quebec	10,737	10,608	145	148
Nova Scotia	3,321	2,676	140	170
Prince Edward Island	305	561	358	195
Canada	37,278	37,978	136	136

It will be seen by the above table that the total number of convictions has increased during the year, in the provinces of Prince Edward Island, Ontario, The Territories, British Columbia and Manitoba ; while it has decreased in Nova Scotia, New Brunswick and Quebec.

The number of cases tried by a jury throughout Canada during the year 1897, was 864, of which 459 males and 10 females were convicted ; against 898 cases in 1896, of which 479 males and 17 females were convicted.

The number of cases in which the prerogative of mercy has been exercised during the year 1897, was 165, including 3 death sentences commuted ; against 145 in 1896, including 2 death sentences commuted.

A statement of the Criminal Statistics of Canada for the years 1887 to 1897 is hereby given in the annexed tables (Appendixes I to VI) showing the progress of crime during that period.

The first group of offences into which are included : murder, attempt to murder, manslaughter, shooting, stabbing, wounding, shows a decrease in every province, sxcept Ontario and Quebec, where the figures stood : for Ontario, 54 in 1887 and 69 in 1897 ; and for Quebec, 10 in 1887 against 24 in 1897. During those eleven years, there were 75 persons convicted of murder in the several provinces of the Dominion, divided as follow :—28 in Ontario, 21 in British Columbia, 6 in Quebec, 6 in Manitobo, 6 in the Territories, 4 in Nova Scotia, 3 in New Brunswick, and 1 in Prince Edward Island. Out of the above number of persons convicted for murder since 1887, 29 had their death sentences commuted to imprisonment for life and 3 for a determined number of years of imprisonment : 2 for 15 years, and 1 for 3 months.

The second group in Appendix I, composed of all offences against females, indicates a small increase in the number of such crimes.

Statistique Criminelle.

Le tableau suivant donne, par provinces, le nombre total des condamnations (délits sujets à poursuite et condamnations sommaires), ainsi que le nombre d'habitants pour chaque condamnation, dans l'ordre de criminalité :- -

PROVINCES.	Total des condamnations.		Nombre d'habitants pour chaque condamnation.	
	1896.	1897.	1896.	1897.
Les Territoires	1,035	1,577	84	79
Colombie-Britannique	1,362	1,799	101	82
Ontario	16,892	17,006	131	131
Manitoba	1,329	1,477	145	137
Nouveau-Brunswick	2,297	2,274	140	141
Québec	10,737	10,608	145	148
Nouvelle-Ecosse	3,321	2,676	140	170
Ile du Prince-Edouard	305	561	358	195
Canada	37,278	37,978	136	136

On voit, par le tableau précédent, que le chiffre total des condamnations a augmenté durant l'année dans les provinces de l'Ile du Prince-Edouard, Ontario, les Territoires, la Colombie-Britannique et le Manitoba, tandis qu'il a diminué dans là Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et Québec.

Le nombre de cas jugés en Canada par un juré, durant l'année 1897, s'élevait à 864, dont 459 appartenant au sexe masculin et 10 au sexe féminin ont été condamnés ; contre 898 cas en 1896, dont 479 du sexe masculin et 17 du sexe féminin ont été condamnés.

Le nombre de cas dans lesquels la prérogative du pardon a été exercée, durant l'année 1897, s'élevait à 165, y compris 3 sentences de mort commuées, contre 145 en 1896, y compris 2 sentences de mort commuées.

On trouvera, ci-joint, un état de la statistique criminelle pour les années 1887 à 1897 (appendices I à VI), montrant le progrès de la criminalité en Canada, durant cette période de temps. Le premier groupe de délits dans ces tableaux contenant les crimes suivants : meurtre, homicide non prémédité, etc., indique une diminution dans chaque province, excepté Ontario et Québec, où les chiffres s'élevaient : pour Ontario, à 54 en 1887 contre 69 en 1897, et pour Québec à 10 en 1887 contre 24 en 1897.

Durant ces onze années, 75 personnes ont été trouvées coupables de meurtre dans les différentes provinces du Canada, dans l'ordre suivant : 28 dans Ontario, 21 dans la Colombie-Britannique, 6 dans Québec, 6 dans le Manitoba, 6 dans les Territoires, 4 dans la Nouvelle-Ecosse, 3 dans le Nouveau-Brunswick et 1 dans l'Ile du Prince-Edouard.

De ces 75 personnes trouvées coupables de meurtre depuis 1887, 29 ont eu leur sentence de mort commuée à l'emprisonnement pour la vie, 2 à l'emprisonnement pour 15 ans et 1 pour 3 mois.

Le deuxième groupe de délits, conprenant tous les outrages ou offenses commis contre la femme, indique une faible augmentation dans le nombre de ces offenses.

The third and fourth groups, containing assaults and various other offences against the person, are also found on the side of increases. It will be seen that the three last groups of Appendix I, made up of offences against property, show large increases, with the exception, however, of the group intituled "Burglary," which shows decreases for New Brunswick and Nova Scotia.

The group of offences showing the highest rate of increase, is that into which is included "Larceny," as will be seen by the following figures :—

PROVINCES.	Cases of Larceny.	
	1887.	1897.
Prince Edward Island	10	30
Nova Scotia	72	119
New Brunswick	24	56
Quebec	628	1,081
Ontario	1,129	1,851
Manitoba	51	172
British Columbia	62	134
The Territories	17	115
Canada	1,993	3,558

The proportion of young offenders under 16 years, to the total number of convictions, remains almost the same, 12·7 per cent in 1887 and 12·6 per cent in 1897; but an increase is shown in ratios as to population. Thus in 1887 there were in Canada 9 young offenders to every hundred thousand inhabitants, while in 1897 that number had increased to 14. Ontario and the Territories showing decreases in young offenders, while the other provinces show increases. The proportion of feminine offenders to the total number of convictions was 8·2 per cent in 1887 against 6·3 per cent in 1897; while the ratios as to population are thus represented: 6 offenders of feminine sex to every hundred thousand inhabitants in 1887 against 9 in 1897. Of the total number of persons convicted in the several provinces of the Dominion 69·1 per cent were of Canadian birth in 1887, against 69·0 per cent in 1897; 15·1 per cent were unable to read or write in 1887 against 14·6 per cent in 1897; 36·3 per cent were immoderate drinkers in 1887 against 35·5 per cent in 1897; 78·8 per cent were living in cities and towns in 1887, and 71·8 per cent in 1897. The occupations of the convicted are thus represented: agricultural class, 5·3 per cent in 1887 and 4·2 in 1897; commercial class, 8·5 per cent in 1887 and 10·6 in 1897; domestic class, 7·0 per cent in 1887 and 3·3 in 1897; industrial class, 15·2 per cent in 1887 and 13·8 in 1897; professional class, 2·0 per cent for 1887 and 1·1 for 1897; labourers, 43·7 per cent in 1887 against 38·7 in 1897.

The following figures represent the proportion of criminals by religious denominations :—

	1887.	1897.
Baptists	2·3 per cent	2·2 per cent.
Church of England	15·9 "	17·1 "
Methodists	12·1 "	9·1 "
Presbyterians	7·1 "	6·4 "
Roman Catholics	46·7 "	41·5 "
Other denominations	11·3 "	12·4 "
Not given	4·6 "	11·3 "

Les troisième et quatrième groupes, dans lesquels sont compris les assauts et diverses autres offenses contre la personne, se trouvent aussi du côté des augmentations.

On verra que les trois derniers groupes de délits, composés d'offenses contre la propriété, indiquent de fortes augmentations, en exceptant cependant le groupe intitulé "vol avec effraction," dans lequel on voit des diminutions pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Le groupe de délits qui montre la plus forte augmentation est celui dans lequel sont compris les "cas de larcins," tel que l'indiquent les chiffres suivants :—

PROVINCES.	Cas de larcins.	
	1887.	1897.
Ile du Prince-Edouard	10	30
Nouvelle-Ecosse	72	119
Nouveau-Brunswick	24	56
Québec	628	1,081
Ontario	1,129	1,851
Manitoba	51	172
Colombie-Britannique	62	134
Les Terriroires	17	115
Canada	1,993	3,558

La proportion des jeunes délinquants au-dessous de 16 ans, quant au nombre total des condamnations, reste à peu près la même : 12·7 pour cent en 1887 et 12·6 en 1897 ; mais il y a augmentation dans les proportions quant à la population. Ainsi, en 1887, il y avait au Canada 9 jeunes délinquants pour chaque cent mille habitants, tandis qu'en 1897 ce chiffre s'élevait à 14. Ontario et les Territoires donnent des diminutions dans le nombre des jeunes délinquants et les autres provinces donnent des augmentations. 8·2 pour cent du total des condamnations appartenait au sexe féminin en 1887, contre 6·3 pour cent en 1897. La proportion des délinquantes, quant à la population, est ainsi représentée : 6 personnes du sexe féminin ont été condamnées pour chaque cent mille habitants, en 1887, contre 9 en 1897. 69·1 pour cent des condamnés étaient des Canadiens de naissance, en 1887, contre 69·0 pour cent en 1897. 15·1 pour cent étaient incapables de lire et d'écrire en 1887, contre 14·6 en 1897. 36·3 pour cent faisaient un usage immodéré de boissons enivrantes en 1887, et 35·5 en 1897. 78·8 appartenaient aux populations urbaines en 1887, contre 71·8 en 1897. Les occupations des condamnés sont représentés par les chiffres suivants :—Classe agricole, 5·3 pour cent en 1887, 4·2 pour cent en 1897 ; classe commerciale, 8·5 pour cent en 1887, 10·6 en 1897 ; classe domestique, 7·0 pour cent en 1887, 3·3 en 1897 ; classe industrielle, 15·2 pour cent en 1887, 13·8 en 1897 ; classe professionnelle, 2·0 pour cent en 1887, 1·1 en 1897 ; classe des journaliers, 43·7 pour cent en 1887, 38·7 en 1897.

Les chiffres suivant représentent la proportion des condamnés, par cultes :—

Baptistes	2·3	p.c. en 1887	2·2	p.c. en 1897
Eglise d'Angleterre	15·9	"	17·1	"
Méthodistes	12·1	"	9·1	"
Presbytériens	7·1	"	6·4	"
Catholiques	46·7	"	41·5	"
Autres confessions	11·3	"	12·4	"
Non donnés	4·6	"	11·3	"

According to the census of 1891, the ratios of the several religious denominations, as to population, were as follows:—

Baptists	6·2	per cent.
Church of England	13·3	"
Methodists	17·5	"
Presbyterians	15·6	"
Roman Catholics	41·2	"
Other denominations	4·4	"
Not given	1·8	"

Appendix II gives the summary convictions also by groups of offences; the two most important groups being;—"Drunkenness" and "Offences against the Liquor Licence Acts." On looking over the number of convictions since 1887, it will be noticed that during that period drunkenness has increased in every province of the Dominion, except in Ontario where, on the contrary, a remarkable decrease is shown. In taking for instance the two years 1887 and 1897, it is found that in the year 1887, 52·8 per cent of the total convictions (11,732), for drunkenness belonged to Ontario, while in 1897 the proportion had dropped to 23·3 per cent out of a total of 10,586 convictions. The other provinces have increased in the following proportions:—

		1887		1897	
Quebec	From	25·1	per cent to	36·5	per cent.
Nova Scotia	"	8·6	"	11·6	"
New Brunswich	"	4·0	"	11·3	"
Manitoba	"	4·5	"	4·7	"
British Columbia	"	2·2	"	6·0	"
Prince Edward Island	"	2·4	"	2·8	"
The Territories	"	0·4	"	2·8	"

The number of convictions for "Offences against the Liquor Licence Acts" has also decreased considerably in Ontario, during the same period of time, while it has increased in all the other provinces. In 1887 the total figures for such convictions in Canada were 3,776 against 2,099 in 1897, distributed by provinces in the following proportions:—

	1887		1897	
Ontario	70·5	per cent	37·2	per cent.
Quebec	15·9	"	19·3	"
New Brunswick	6·0	"	16·2	"
Nova Scotia	1·9	"	10.0	"
British Columbia	2·1	"	6·0	"
Prince Edward Island	2·1	"	5·4	"
The Territories	1·2	"	3·4	"
Manitoba	0·3	"	2·5	"

Statistique Criminelle.

D'après le recensement de 1891, les proportions des différents cultes, quant à la population, étaient dans l'ordre suixant :—

Baptistes	6·2	pour cent.
Eglise d'Angleterre	13·3	"
Méthodistes	17·5	"
Presbytériens	15·6	"
Catholiques	41·2	"
Autres confessions	4·4	"
Non donnés	1·8	"

Appendice II donne le nombre de condamnations sommaires, aussi par groupes d'offenses ; les deux groupes les plus importants étant "ivresse" et "infractions aux lois des licences de boissons." En examinant le nombre de condamnations pour ces deux offenses depuis 1887, on voit que durant cette période de temps le nombre de cas d'ivresse a augmenté dans toutes les provinces excepté Ontario, où, au contraire, une diminution remarquable a eu lieu. En prenant, par exemple, pour base de comparaison, les deux années 1887 et 1897, on trouve que sur un total de 11,732 cas d'ivresse en 1887, 52·8 pour cent appartenaient à Ontario, tandis qu'en 1897, sur un total de 10,586 condamnations, la proportion d'Ontario ne s'élevait qu'à 23·3 pour cent.

Les autres provinces ont augmenté dans les proportions suivantes :—

Québec	de 25·1	p.c. en 1887	à	36·5	p.c. en 1897
Nouvelle-Ecosse	de 8·6	"		11·6	"
Nouveau-Brunswick	de 4·0	"		11·3	"
Manitoba	de 4·5	"		4·7	"
Colombie-Britannique	de 2·2	"		6·0	"
Ile du Prince-Edouard	de 2·4	"		2·8	"
Les Territoires	de 0·4	"		2·8	"

Le nombre de condamnations pour infractions aux lois des licences de boissons a aussi diminué considérablement dans Ontario, durant la même période de temps, tandis qu'il a augmentée dans les autres provinces. En 1887, le chiffre total des condamnations pour cette offense s'élevait à 3,776, contre 2,099 en 1897 ; distribuées par provinces dans les proportions suivantes :—

Ontario	70·5	p.c. en 1887	37·2	p.c. en 1897
Québec	15·9	"	19·3	"
Nouveau-Brunswick	6·0	"	16·2	"
Nouvelle-Ecosse	1·9	"	10·0	"
Colombie-Britannique	2·1	"	6·0	"
Ile du Prince-Edouard	2·1	"	5·4	"
Les Territoires	1·2	"	3·4	"
Manitoba	0·3	"	2·5	"

According to population, the number of convictions for Drunkenness and Offences against the Liquor Licence Acts stands as follows per 10,000 inhabitants :—

PROVINCES.	Drunkenness.		Liquor Licence Acts.	
	1887.	1897.	1887.	1897.
Ontario	30·4	11·0	13·1	[illegible]
Quebec	20·5	24·6	4·2	[illegible]
Nova Scotia	10·3	26·3	1·6	[illegible]
New Brunswick	31·5	38·2	7·1	[illegible]
Prince Edward Island	25·1	26·7	7·3	10·4
Manitoba	45·5	30·0	1·0	2·5
British Columbia	34·9	42·5	10·4	8·4
The Territories	5·6	23·5	5·0	5·7
Canada	25·3	20·4	8·1	4·0

Appendix III is a comparative statement by provinces of all convictions for indictable offences, from 1887 to 1897.

Appendix IV gives the particulars belonging to said convictions for the same period of time.

Appendix V is a comparative statement of all summary convictions since 1887.

Appendix VI gives the number of cases in which the prerogative of mercy has been exercised during the years 1887 to 1897, together with the length of time served by each person convicted to one year and over.

E. H. ST. DENIS,
Assistant Statistician.

Statistique Criminelle.

Le tableau suivant représente le nombre de condamnations pour "ivresse" et pour "infractions aux lois des licences de boissons" par 10,000 habitants :—

PROVINCES.	Ivresse.		Infractions aux lois des licences de boissons.	
	1887.	1897.	1887.	1897.
Ontario	30·4	11·0	13·1	3·5
Québec	20·5	24·6	4·2	2·5
Nouvelle-Ecosse	10·3	26·3	1·6	4·5
Nouveau-Brunswick	31·5	38·2	7·1	10·5
Ile du Prince-Edouard	25·1	26·7	7·3	10·4
Manitoba	45·5	30·0	1·0	2·5
Colombie-Britannique	34·9	42·5	10·4	8·4
Les Territoires	5·6	23·5	5·0	5·7
Canada	25·3	20·4	8·1	4·0

Appendice III est un état comparatif par provinces du nombre de condamnations pour délits sujets à poursuite, depuis 1887 jusqu'à 1897.

Appendice IV donne les détails appartenant aux mêmes délits, pour la même période de temps.

Appendice V est un état comparatif du nombre de condamnations sommaires depuis 1887.

Appendice VI donne le nombre de cas dans lesquels le droit de grâce a été exercé durant les années 1887 à 1897, ainsi que la longueur du temps servi par chaque personne condamnée à un an et plus.

E. H. ST. DENIS,
Assistant Statisticien.

APPENDIX I.—APPENDICE I.

INDICTABLE OFFENCES—DÉLITS SUJETS A POURSUITE.

Comparative table from 1887 to 1897 by groups of offences.

Tableau comparatif depuis 1887 à 1897 par groupes de délits.

MURDER and attempt at ; Manslaughter ; Shooting ; Stabbing ; Wounding.

MEURTRE et tentative de ; homicide non prémidité ; usage d'armes avec intention.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territories.	Canada.
1887	3	7	3	10	54	2	9	4	92
1888	1	4	6	13	49	2	13	4	92
1889	....	3	3	18	96	3	17	2	142
1890	....	3	2	10	95	....	12	....	122
1891	....	4	1	21	58	3	8	2	97
1892	....	1	4	16	69	2	14	5	111
1893	....	5	4	17	55	2	8	4	95
1894	6	3	1	18	72	8	8	11	127
1895	1	4	......	9	47	3	6	3	73
1896	....	2	5	10	71	6	5	....	99
1897	....	5	3	24	69	1	3	5	110

OFFENCES against females, comprising :—Rape and attempt at ; Attempt and carnally knowing a girl of tender years or an imbecile ; Seduction ; Incest ; Indecent assault and assault on females.

OUTRAGES contre la femme, comprenant :—Viol et tentative de viol ; tentative et commerce charnel avec une fille en bas âge ou avec une aliénée ; séduction ; inceste ; attentat à la pudeur et voies de fait sur femmes.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territories.	Canada.
1887	....	7	2	23	24	3	1	....	60
1888	....	2	1	27	47	....	1	....	78
1889	....	3	3	38	43	....	....	1	88
1890	1	7	2	42	46	....	2	5	105
1891	6	6	2	47	39	1	4	2	107
1892	8	1	2	44	48	4	5	3	115
1893	4	4	3	33	56	2	4	7	113
1894	3	6	3	37	58	7	....	3	117
1895	5	7	3	43	69	4	3	5	139
1896	1	4	4	41	75	5	3	4	137
1897	2	7	3	77	56	10	3	5	163

AGGRAVATED assaults ; Assault and obstructing peace officer ; Assault and battery.

VOIES de fait graves ; voies de fait et faisant obstacle à un officier de la paix ; agression avec voies de fait.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territories.	Canada.
1887	4	34	9	223	239	6	11	4	530
1888	....	11	12	221	269	6	17	10	546
1889	1	12	20	255	363	5	19	3	678
1890	2	16	8	177	276	7	16	11	513
1891	4	10	18	261	244	18	31	5	591
1892	5	17	10	308	272	4	46	9	671
1893	4	54	46	370	256	9	29	14	782
1894	3	52	56	380	270	15	18	16	810
1895	6	94	29	325	251	5	51	28	789
1896	12	109	34	255	247	31	34	16	738
1897	5	90	30	281	298	21	61	19	805

VARIOUS other offences against the person, comprising :—Endangering safety of passengers on railways ; Sodomy and bestiality ; Concealing the birth of infants ; Refusing to provide for family ; Deserting child ; Bigamy ; Abduction ; Libel ; Abortion and various other.

DIVERS autres outrages contre la personne, comprenant :—Exposant au péril les passagers sur les chemins de fer ; sodomie et bestialité ; suppression d'enfants ; refus de pourvoir aux besoins de la famille ; désertion d'enfants ; bigamie ; enlèvement ; libelle ; avortement et divers autres outrages.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territories.	Canada.
1887	......	5	......	17	44	......	1	......	67
1888	......	2	2	28	67	2	5	......	106
1889	1	3	1	25	52	......	5	2	89
1890	......	2	1	77	62	......	1	1	144
1891	......	4	1	50	57	......	1	......	113
1892	......	7	7	47	67	2	2	2	134
1893	2	4	1	53	70	......	6	2	138
1894	1	5	......	28	73	1	4	2	114
1895	......	6	3	22	79	1	4	2	117
1896	......	5	2	22	95	4	3	1	132
1897	......	7	......	33	84	1	1	1	127

BURGLARY ; House, shop, warehouse and freight car breaking ; Robbery ; Arson and malicious injury to horses, cattle and other property.

VOL avec effraction ; bris de maisons, de magasins, d'entrepôts et de wagons de fret ; vol et demandes avec menaces ; incendie par malveillance et dommages malicieux aux chevaux, bestiaux et autres propriétés.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territories.	Canada.
1887	1	31	11	54	154	5	4	6	266
1888	......	7	11	82	182	6	4	6	298
1889	1	15	6	97	175	17	12	1	324
1890	2	7	15	80	208	5	6	13	336
1891	4	15	7	89	178	7	18	16	334
1892	1	33	5	72	167	13	6	4	301
1893	1	34	4	91	238	15	39	8	430
1894	4	22	12	119	308	10	19	12	506
1895	8	18	16	112	322	14	19	10	519
1896	6	21	3	107	310	11	15	11	484
1897	4	16	2	119	318	27	50	13	549

LARCENY from dwelling houses ; from the person ; of post letters ; of horses, cattle and sheep ; Larceny and feloniously receiving ; bringing stolen property into Canada ; Embezzlement, fraud and false pretences.

VOL dans des maisons habitées ; sur la personne ; de lettres chargées ; de chevaux, bétail et moutons ; larcin et recel ; effets volés apportés au Canada ; détournement, fraude et faux prétextes.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territories.	Canada.
1887	10	72	24	628	1,129	51	62	17	1,993
1888	12	48	32	780	1,295	50	58	32	2,307
1889	15	92	39	885	1,442	64	69	49	2,655
1890	13	82	40	774	1,343	73	51	68	2,444
1891	11	77	46	823	1,372	62	65	54	2,510
1892	14	81	44	788	1,334	53	86	63	2,463
1893	13	82	50	762	1,541	128	135	93	2,804
1894	22	85	37	943	1,772	135	173	117	3,284
1895	19	95	50	989	1,891	124	205	94	3,467
1896	15	124	65	912	1,827	116	156	98	3,313
1897	30	119	56	1,081	1,851	172	134	115	3,558

FORGERY and offences against the currency; Offences against Revenue Laws; Escape and attempt to escape from prison; Attempt to suicide; Perjury and subornation of perjury; Conspiracy and other felonies and misdemeanors not specified and included in Class VI.

FAUX et délits par rapport à la monnaie ; délits contre le revenu de l'Etat ; évasion et tentative d'évasion ; tentative de suicide ; parjure et subornation de parjure ; conspiration et autres délits non mentionnés et inclus dans la classe VI.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	....	14	5	68	163	3	10	1	264
1888	....	6	7	50	235	1	24	1	324
1889	4	3	8	43	147	4	24	4	237
1890	2	9	11	60	93	6	95	5	281
1891	4	8	21	65	98	2	18	6	222
1892	3	10	21	63	107	4	28	9	245
1893	....	16	13	48	99	12	73	7	268
1894	....	9	....	128	129	10	14	10	300
1895	....	15	18	115	170	9	29	14	370
1896	....	14	3	73	158	8	31	14	301
1897	1	11	1	122	179	13	70	12	409

TOTAL CONVICTIONS—INDICTABLE OFFENCES.

TOTAUX DES CONDAMNATIONS—DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	18	170	54	1,023	1,807	70	96	32	3,270
1888	13	80	71	1,201	2,144	67	122	53	3,751
1889	22	131	80	1,361	2,318	93	146	62	4,213
1890	20	126	79	1,220	2,133	91	183	104	3,946
1891	29	124	96	1,356	2,046	93	145	85	3,974
1892	31	150	93	1,338	2,064	82	187	95	4,040
1893	24	199	121	1,374	2,315	168	294	135	4,630
1894	39	182	109	1,653	2,682	186	236	171	5,258
1895	39	239	119	1,615	2,829	160	317	156	5,474
1896	34	279	116	1,420	2,783	181	247	144	5,204
1897	42	255	95	1,737	2,855	245	322	170	5,721

INDICTABLE OFFENCES—DÉLITS SUJETS À POURSUITE,

NUMBER of convictions per 10,000 Inhabitants.

NOMBRE de condamnations par 10,000 habitants.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	1·65	3·81	1·68	7·13	8·80	6·57	12·86	5·94	7·07
1888	1·19	1·78	2·21	8·29	10·42	5·75	15·26	9·32	8·02
1889	2·01	2·92	2·49	9·31	11·17	7·29	17·05	10·33	8·91
1890	1·83	2·80	2·45	8·28	10·14	6·38	19·75	14·82	8·26
1891	2·65	2·75	2·99	9·11	9·67	6·09	14·85	11·22	8·22
1892	2·85	3·32	2.89	8·90	9·66	4·97	17·34	11·96	8·23
1893	2·20	4·40	3·76	9·06	10·75	9·18	26·11	12·64	9·36
1894	3·57	4·01	3·39	10·80	12·33	9·95	19·57	21·78	10·50
1895	3·57	5·26	3·70	10·46	12·90	7·94	24·54	18·83	10·86
1896	3·11	6·12	3·61	9·12	12·56	9·36	17·86	16.47	10·25
1897	3·85	5·58	2·95	11·05	12·77	12·07	21·73	18·42	11·06

APPENDIX II.—APPENDICE II.

SUMMARY CONVICTIONS—CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Comparative table from 1887 to 1897, by groups of offences.

Tableau comparatif depuis 1887 à 1897 par groupes de délits.

ASSAULTS ; Neglecting to support family ; Threats and abusive language.

VOIES de fait ; négligence de pourvoir aux besoins de la famille ; menaces et langage injurieux.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	21	209	297	1,040	2,489	50	49	30	4,185
1888	34	193	289	1,009	2,368	37	21	31	3,982
1889	61	233	331	1,033	2,428	107	52	59	4,304
1890	43	219	324	947	2,511	70	53	66	4,233
1891	44	216	265	938	2,217	73	73	80	3,906
1892	38	267	295	884	2,146	64	72	106	3,872
1893	22	185	202	814	1,967	61	109	101	3,461
1894	44	209	204	733	1,961	58	100	122	3,431
1895	46	243	233	626	2,111	63	88	124	3,534
1896	33	251	245	640	1,979	42	115	133	3,428
1897	46	181	193	643	1,900	48	103	99	3,213

LARCENY ; Larceny of dogs, birds, timber, trees, fruits—Malicious and other damage to property.

LARCIN ; Vol de chiens, oiseaux, bois, arbres, fruits—Dommages malicieux et autres à la propriété.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	6	31	33	90	343	5	9	8	525
1888	.....	53	58	255	477	7	8	4	862
1889	1	38	32	253	407	13	14	12	770
1890	4	50	31	228	416	18	9	20	776
1891	3	31	41	250	435	10	14	24	808
1892	11	33	28	232	381	5	17	23	730
1893	10	33	31	210	365	22	15	16	702
1894	11	48	41	232	415	11	27	30	815
1895	2	25	21	188	360	16	31	32	675
1896	12	46	35	200	374	11	10	27	715
1897	13	36	29	212	428	31	22	28	799

DRUNKENNESS—IVRESSE.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	274	462	1,011	2,947	6,200	529	261	48	11,732
1888	287	501	1,141	3,360	6,633	479	370	66	12,837
1889	330	657	1,383	3,412	7,059	591	368	94	13,894
1890	287	642	1,561	3,999	6,553	486	469	83	14,080
1891	311	635	1,628	4,199	4,973	518	651	111	13,026
1892	301	676	1,291	3,832	3,967	633	606	186	11,492
1893	233	938	1,365	3,778	3,787	592	725	233	11,651
1894	174	1,258	1,227	4,272	3,267	585	581	194	11,558
1895	162	1,567	1,205	4,307	3,132	467	498	220	11,558
1896	129	1,651	1,238	4,275	2,624	573	580	225	11,295
1897	292	1,199	1,228	3,869	2,465	609	630	294	10,586

OFFENCES against Liquor License Acts.

INFRACTIONS aux lois des licences de boissons.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	80	71	228	600	2,664	12	78	43	3,776
1888	91	83	222	628	3,108	1	94	68	4,295
1889	69	89	159	572	1,982	30	89	54	3,044
1890	75	130	326	372	1,131	15	115	49	2,213
1891	90	118	245	434	1,220	11	147	75	2,340
1892	75	121	268	304	1,069	21	148	67	2,073
1893	37	154	444	387	1,347	60	189	51	2,669
1894	84	166	337	277	1,062	16	153	48	2,143
1895	82	185	364	287	968	39	184	65	2,174
1896	70	193	435	384	742	38	69	56	1,987
1897	114	209	340	405	782	52	125	72	2,099

VAGRANCY ; Indecent exposure ; Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof ; Loose, idle, disorderly ; Breach of peace ; Disturbing religious and like meetings ; Insulting, obscene, profane language and insanity.

VAGABONDAGE ; exposition indécente ; tenant, fréquentant et habitant des maisons de désordre ; conduite déréglée ; perturbation de la paix, de réunions religieuses et autres ; langage insultant, obscène, profane et aliénation mentale.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	31	202	116	1,969	3,348	139	141	25	5,971
1888	10	208	149	2,027	4,038	84	87	27	6,630
1889	27	136	118	2,168	3,997	143	90	62	6,741
1890	23	218	156	2,765	4,216	102	73	85	7,638
1891	33	185	123	2,958	3,808	129	102	83	7,421
1892	23	211	144	2,976	3,628	125	120	117	7,344
1893	14	264	126	2,369	3,310	134	188	110	6,515
1894	32	289	171	2,645	3,585	130	205	114	7,171
1895	18	606	175	3,162	3,582	148	210	161	8,061
1896	9	526	148	2,869	3,715	217	192	169	7,845
1897	19	506	283	2,720	3,964	244	324	316	8,376

OFFENCES against fishery ; Gambling ; Game ; Medical ; Militia ; Masters and servants ; Pharmacy ; Railways ; Seamen ; Weights and measures ; Adulteration of food and Lord's Day Acts ; Municipal by-laws ; Carrying unlawful weapons ; Cruelty to animals ; Contempt of court ; Revenue laws ; Offences against Statute labour ; Trespass and miscellaneous minor offences.

INFRACTIONS aux lois concernant la pêche ; le jeu ; la chasse ; la médecine ; la milice ; les maîtres et serviteurs ; les pharmaciens ; les chemins de fer ; le service maritime ; les poids et mesures ; la falsification des substances alimentaires ; la profanation du dimanche ; les lois municipales ; le port d'armes illégal ; la cruauté envers les animaux ; le mépris de cour ; le revenu de l'Etat et la corvée ; empiètement et divers petits délits.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	New Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britannique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	80	121	121	858	3,779	86	98	41	5,184
1888	34	85	142	710	4,249	73	97	45	5,435
1889	25	89	143	722	4,336	138	123	66	5,642
1890	25	94	120	770	4,351	211	179	70	5,820
1891	45	169	142	608	4,690	163	228	97	6,142
1892	97	161	148	927	3,826	298	171	114	5,742
1893	19	181	134	830	4,271	263	224	103	6,025
1894	77	296	116	1,035	3,743	190	135	197	5,789
1895	25	313	113	1,164	3,699	292	233	270	6,109
1896	18	375	80	949	4,675	267	149	281	6,794
1897	35	290	106	1,022	4,612	248	273	598	7,184

TOTAL SUMMARY CONVICTIONS.

TOTAUX DES CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	Nouv. Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britanique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	492	1,096	1,806	7,504	18,823	821	636	195	31,373
1888	456	1,123	2,001	7,989	20,873	681	677	241	34,041
1889	513	1,242	2,166	8,160	20,209	1,022	736	347	34,395
1890	457	1,353	2,518	9,081	19,178	902	898	373	34,760
1891	526	1,354	2,444	9,387	17,343	904	1,215	470	33,643
1892	545	1,469	2,174	9,155	15,017	1,146	1,134	613	31,253
1893	335	1,755	2,302	8,388	15,047	1,132	1,450	614	31,023
1894	422	2,266	2,096	9,194	14,033	990	1,201	705	30,907
1895	335	2,938	2,111	9,734	13,852	1,025	1,244	872	32,111
1896	271	3,042	2,181	9,317	14,109	1,148	1,115	891	32,074
1897	519	2,421	2,179	8,871	14,151	1,232	1,477	1,407	32,257

GRAND TOTALS—GRAND TOTAUX.

INDICTABLE offences and summary convictions.

DÉLITS sujets à poursuite et condamnations sommaires.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	Nouv. Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britanique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	510	1,266	1,860	8,527	20,630	891	732	227	34,643
1888	469	1,203	2,072	9,190	23,017	748	799	294	37,792
1889	535	1,373	2,246	9,521	22,527	1,115	882	409	38,608
1890	477	1,479	2,597	10,301	21,301	993	1,081	476	38,705
1891	555	1,478	2,540	10,743	19,389	997	1,360	555	37,617
1892	576	1,619	2,267	10,493	17,081	1,228	1,321	708	35,293
1893	359	1,954	2,423	9,762	17,362	1,300	1,744	749	35,653
1894	461	2,448	2,205	10,847	16,715	1,176	1,437	876	36,165
1895	374	3,177	2,230	11,349	16,681	1,185	1,561	1,028	37,685
1896	305	3,321	2,297	10,737	16,892	1,329	1,362	1,035	37,278
1897	561	2,676	2,274	10,608	17,006	1,477	1,799	1,577	37,978

NUMBER OF INHABITANTS FOR EACH CONVICTION.

NOMBRE D'HABITANTS POUR CHAQUE CONDAMNATION.

Years. — Années.	P.E. Island. — Ile du P.-E.	Nova Scotia. — Nouv.-Ecosse.	Nouv. Brunswick. — Nouv.-Brunswick.	Quebec.	Ontario.	Manitoba.	British Columbia. — Col.-Britanique.	N.W. Territories. — Les Territoires.	Canada.
1887	214	353	173	168	99	130	102	237	134
1888	232	372	155	157	89	166	100	193	124
1889	204	326	143	153	92	119	97	147	122
1890	229	304	123	143	98	143	85	133	123
1891	197	304	127	138	109	153	72	120	128
1892	189	278	141	143	125	130	79	99	138
1893	304	231	132	155	124	129	64	99	138
1894	237	185	146	141	130	149	84	90	138
1895	291	143	144	136	131	155	83	80	134
1896	358	137	139	145	131	145	101	84	137
1897	195	170	141	149	129	139	84	80	136

APPENDIX III—INDICTABLE OFFENCES.

Comparative Table of Convictions for each Province from 1887 to 1897.

PRINCE EDWARD ISLAND—ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Offences.	Number of Convictions.										
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Abduction											
Abortion and attempt								1			
Arson							1				
Assaults, aggravated						2	3		3	2	3
Assault and battery	4		1		3			1	2	4	1
Assault on peace officer				2	1	3	1	2	1	6	1
Assaults, indecent									1		
Assault on females					6	8	4	3	3	1	2
Bigamy											
Bringing stolen property in Canada											
Burglary				1					1		
Carnally knowing a girl of tender years or an imbecile.											
Carrying unlawful weapons											
Concealing birth							1				
Conspiracy											
Deserting child											
Election Act, breaches of											
Embezzlement											
Endangering safety of pass. on R. W.											
False pretense and fraud						5			1		
Feloniously receiving					3			1			
Forcible entry						1					
Forgery, &c			2								
Gambling Acts, breaches of											
Horse, &c., stealing											1
House, shop, warehouse breaking			1	1	4	1		4	7	5	4
Incest, rape and attempt at				1					1		
Indecent exposure											
Larceny	10	12	14	13	8	9	13	21	18	15	29
" from dwelling											
" " the person			1								
Libel											
Malicious injury to horses, &c.	1										
Manslaughter	1										
Murder		1									
" attempt at	1										
Perjury						1					
Prison breach, escape, &c.						1					1
Refusing to support family			1								
Revenue Laws, breaches of											
Robbery										1	
Seduction											
Shooting, wounding	1							6	1		
Sodomy and bestiality							1				
Stealing letters, &c											
Suicide, attempt at											
Various offences against the person											
Various other misdemeanours			2	2	4						
Var. off. ag'nst property with't violence.											
Totals	18	13	22	20	29	31	24	39	39	34	42
Class I	7	1	2	3	10	13	10	13	12	13	7
" II			1	2	4	1		4	8	6	4
" III	10	12	15	13	11	14	13	22	19	15	30
" IV	1						1				
" V			2								
" VI			2	2	4	3					1
Total	18	13	22	20	29	31	24	39	39	34	42

APPENDICE III—DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

TABLEAU comparatif des condamnations pour chaque province depuis 1887 à 1897.

NOVA SCOTIA—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nombre de condamnations.											Délits.
1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	Enlèvement.
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Avortement et tentative d'.
.....	2	.....	.....	.....	1	2	1	2	2	3	Incendie par malveillance.
13	3	5	2	2	5	7	1	4	9	10	Voies de fait graves.
6	6	4	9	6	5	15	24	11	21	15	Agression avec voies de fait.
15	2	3	5	2	7	32	27	79	79	65	Voies de fait sur un officier de paix.
.....	.....	2	4	4	1	2	1	3	1	1	Attentat à la pudeur.
4	1	.....	1	.....	.....	.....	3	4	2	4	Voies de fait sur femmes.
.....	1	.....	.....	.....	.....	2	3	2	.....	4	Bigamie.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Effets volés apportés au Canada.
4	.....	2	.....	2	1	5	9	6	7	8	Vol avec effraction.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Commerce charnel avec une fille en bas âge ou une aliénée.
.....	.....	1	.....	.....	1	.....	1	1	.....	.....	Port d'armes illégal.
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	Suppression d'enfants.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Conspiration.
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	Désertion d'enfants.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions à la loi électorale.
1	2	1	1	.....	1	.....	1	1	1	.....	Détournement.
.....	.....	.....	1	2	4	2	.....	.....	1	.....	Exp. au péril les pass. sur les ch. de fer.
4	4	.....	4	2	4	2	7	9	4	1	Faux prétexte et fraude.
1	2	1	.....	3	3	.....	.....	.....	2	.....	Recel.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	Entrée forcée.
2	1	2	3	2	1	5	2	.....	1	1	Faux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infraction aux lois défendant le jeu.
2	.....	.....	1	.....	4	1	.....	.....	1	5	Vol de chevaux, etc.
17	3	10	5	11	18	24	8	7	9	.....	Bris de maisons, magasins, entrepôts.
3	1	1	2	2	.....	1	2	.....	1	2	Inceste, viol et tentative de.
.....	.....	.....	1	1	.....	2	1	.....	4	2	Exposition indécente.
63	38	78	74	68	68	78	75	84	115	113	Larcin.
.....	.....	9	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol dans des maisons habitées.
.....	2	2	2	1	.....	.....	2	1	.....	.....	" sur la personne.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Libelle.
8	2	.....	2	1	9	3	3	3	3	2	Dommages malicieux aux chevaux, etc.
.....	2	1	2	2	.....	1	1	.....	.....	.....	Homicide non prémidité.
1	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	Meurtre.
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	" tentative de.
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	4	3	.....	Parjure.
.....	.....	.....	4	.....	8	9	.....	7	6	4	Bris de prison, évasion, etc.
.....	.....	2	1	1	.....	.....	.....	1	1	2	Refus de pourv. aux bes. de la famille.
.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	Délits contre le revenu de l'Etat.
2	.....	3	.....	1	4	.....	1	.....	.....	3	Vol.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	Séduction.
5	1	1	1	2	1	3	2	4	1	5	Usage d'armes avec intention.
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	Sodomie et bestialité.
1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	Vol de lettres chargées.
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Suicide, tentative de.
4	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	1	2	1	Outrages divers contre la personne.
12	1	.....	.....	5	.....	.....	3	3	.....	3	Divers autres délits.
.....	.....	1	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	Div. aut. délits sans viol. contre la prop.
170	80	131	126	124	150	199	182	239	279	255	.... Totaux.
53	19	21	28	24	26	67	66	111	120	109	Classe I.
23	3	15	5	14	23	29	18	13	16	11	" II.
71	48	92	82	77	81	81	85	95	123	119	" III.
8	4	.....	2	1	10	5	4	5	5	5	" IV.
2	1	2	3	2	1	5	2	.....	1	1	" V.
13	5	1	6	6	9	12	7	15	14	10	" VI.
170	80	131	126	124	150	199	182	239	279	255	...........Totaux.

INDICTABLE OFFENCES.

Comparative Table from 1887 to 1897.

NEW BRUNSWICK—NOUVEAU-BRUNSWICK.

OFFENCES.	Number of Convictions.										
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894	1895.	1896.	1897.
Abduction	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	....
Abortion and attempt	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Arson	2	....	....	1	....	....	1	1	4	....	....
Assaults, aggravated	4	5	5	4	4	4	10	7	1	6	5
Assault and battery	4	4	12	3	14	3	10	16	5	6	8
Assault on peace officer	1	3	3	1	....	3	26	33	23	22	17
Assaults, indecent	1	1	....	2	1	2	1	2	....	3	1
Assault on females	....	....	2	....	....	....	2	1	1	....	....
Bigamy	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....
Bringing stolen property in Canada	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Burglary	4	1	1	3	....	....	....	....	....	....	....
Carnally knowing a girl of tender years or an imbécile	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	1
Carrying unlawful weapons	....	....	....	....	1	2	....	....	....	1	....
Concealing birth	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....
Conspiracy	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
Deserting child	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Election Act, breaches of	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Embezzlement	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....
Endangering safety of pass. on R.W	....	....	....	....	....	4	1	....	2	....	....
False pretense and fraud	....	....	2	1	2	1	....	....	1	....	....
Feloniously receiving	....	2	1	1	....	....	....	....	4	1	6
Forcible entry	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Forgery, &c	....	....	2	....	....	1	1	....	....	....	....
Gambling Acts, breaches of	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Horse, &c., stealing	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....
House, shop, warehouse breaking	5	3	5	8	3	4	2	8	12	3	1
Incest, rape and attempt at	1	....	1	....	1	....	....	....	....	1	1
Indecent exposure	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
Larceny	21	30	34	37	43	42	49	35	44	64	50
" from dwelling	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....
" " the person	1	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
Libel	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Malicious injury to horses, &c	....	7	....	2	4	1	....	2	....	....	1
Manslaughter	....	2	3	1	....	1	2	....	....	....	....
Murder	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	1
" attempt at	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Perjury	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Prison breach, escape, &c	....	2	4	....	2	2	3	....	4	1	1
Refusing to support family	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Revenue Laws, breaches of	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Robbery	....	....	....	1	....	....	1	1	....	....	....
Seduction	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Shooting, wounding	3	4	....	1	1	2	2	....	....	5	2
Sodomy and bestiality	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Stealing letters, &	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....
Suicide, attempt at	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
Various offences against the person	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
" other misdemeanours	5	5	2	11	18	16	9	....	12	....	....
Var. off. ag'nst property with't violence	2	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....
Totals	54	71	80	79	96	93	121	109	119	116	95
Class I	14	21	27	13	22	23	54	60	35	45	36
" II	9	4	6	12	3	4	3	9	12	3	1
" III	24	32	39	40	46	44	50	35	50	65	56
" IV	2	7	....	3	4	1	1	3	4	....	1
" V	....	....	2	....	....	1	1	....	....	....	....
" VI	5	7	6	11	21	20	12	2	18	3	1
Totals	54	71	80	79	96	93	121	109	119	116	95

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

TABLEAU comparatif depuis 1887 à 1897.

QUEBEC.

Nombre de condamnations.											Délits.
1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	
.....	2	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	.....	2	Enlèvement.
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	Avortement et tentative d'.
1	4	4	2	4	6	7	6	8	9	4	Incendie par malveillance.
78	93	114	70	74	47	75	52	51	37	47	Voies de fait graves.
55	25	19	30	22	25	17	35	31	28	33	Agression avec voies de fait.
90	103	122	77	165	236	278	293	243	190	201	Voies de fait sur un officier de paix.
7	9	8	8	10	15	8	8	10	3	7	Attentat à la pudeur.
14	17	24	29	30	25	19	27	26	33	60	Voies de fait sur femmes.
.....	.....	.....	3	.....	.....	2	1	.....	2	3	Bigamie.
2	1	1	1	1	1	.....	5	.....	.....	1	Effets volés apportés en Canada.
8	14	41	10	38	13	10	12	20	25	36	Vol avec effraction.
1	.....	3	3	3	3	2	.....	4	1	5	Commerce charnel avec une fille en bas âge ou une aliénée.
9	.....	.....	.....	4	.....	1	5	6	10	7	Port d'armes illégal.
1	.....	.....	1	2	.....	.....	.....	1	.....	2	Suppression d'enfants.
.....	10	.....	2	.....	1	9	.....	1	2	2	Conspiration.
.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	Désertion d'enfants.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	4	1	.....	Infractions à la loi électorale.
4	14	28	20	14	10	19	2	.....	.....	1	Détournement.
.....	2	.....	1	.....	.....	1	1	1	3	3	Exp. au péril les pass. sur les ch. de fer
21	25	24	36	28	29	24	19	46	30	56	Faux prétexte et fraude.
6	11	11	10	23	13	13	9	26	19	33	Recel.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	Entrée forcée.
8	9	7	15	9	14	5	7	25	6	11	Faux, etc.
2	1	.....	17	.....	.....	3	8	17	16	15	Infractions aux lois défendant le jeu.
14	12	6	5	9	10	9	5	10	13	13	Vol de chevaux, etc.
26	40	35	42	17	47	63	81	70	56	62	Bris de maisons, magasins, entrepôts.
1	1	3	2	4	1	4	2	2	4	4	Inceste, viol et tentative de.
2	.....	3	.....	9	17	7	14	13	11	21	Exposition indécente.
555	679	771	676	723	707	683	881	884	828	959	Larcin.
7	1	3	.....	3	1	.....	1	1	2	.....	Vol dans des maison habitées.
16	19	35	19	14	13	14	16	19	18	14	" sur la personne.
4	8	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	Libelle.
13	7	6	8	6	1	3	4	4	4	4	Dommages malicieux aux chevaux, etc.
3	1	2	1	1	1	2	.....	.....	1	3	Homicide non prémédité.
.....	.....	1	2	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	Meurtre.
2	2	4	.....	1	1	2	1	.....	.....	3	" tentative de.
.....	2	1	2	.....	2	1	2	4	4	4	Parjure.
7	4	5	2	2	1	5	8	8	5	11	Bris de prison, évasion, etc.
3	11	16	53	36	44	45	16	3	5	9	Refus de pourv. aux bes. de la famille.
.....	.....	7	2	.....	7	10	6	3	9	10	Délits contre le revenu de l'Etat.
6	17	11	18	24	5	8	16	10	13	13	Vol.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	Séduction.
5	10	11	7	17	14	13	17	9	8	18	Usage d'armes avec intention.
2	1	1	2	.....	1	1	1	3	.....	.....	Sodomie et bestialité.
3	3	6	5	3	4	.....	5	3	2	4	Vol de lettres chargées.
1	4	.....	1	1	1	5	4	2	6	9	Suicide, tentative de.
7	4	7	17	11	1	1	8	13	12	13	Outrages divers contre la personne.
37	20	20	19	40	20	2	71	32	2	32	Divers autres délits.
2	15	.....	2	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Div. aut. délits sans viol. contre la prop.
1023	•1201	1361	1220	1356	1338	1374	1653	1615	1420	1737	.... Totaux.
273	289	336	306	379	415	473	463	399	328	415	Classe I.
40	71	87	70	79	65	81	109	100	94	111	" II.
627	777	879	769	820	784	762	938	986	910	1081	" III.
14	11	10	10	10	7	10	10	12	13	8	" IV.
8	9	7	15	9	14	5	7	25	6	11	" V.
61	44	42	50	59	53	43	126	93	69	111	" VI.
1023	1201	1361	1220	1356	1338	1374	1653	1615	1420	1737	.... Totaux.

INDICTABLE OFFENCES.

Comparative Table from 1887 to 1897.

ONTARIO.

OFFENCES.	Number of Convictions.										
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Abduction	1	1	....	3	3	....	1	2	....	4	5
Abortion and attempt	....	1	1	1	....	....	....	1	1	4	5
Arson	7	17	13	7	13	11	16	12	14	16	27
Assaults, aggravated	62	76	127	110	92	105	86	86	90	86	118
Assault and battery	87	109	122	102	97	90	100	109	96	73	102
Assault on peace officer	90	84	114	64	55	77	70	75	65	88	78
Assaults, indecent	17	25	25	24	23	23	27	30	32	39	26
Assault on females	....	12	4	3	7	10	10	7	18	15	4
Bigamy	3	10	8	9	11	8	9	16	8	5	8
Bringing stolen property in Canada	6	6	9	6	3	4	3	5	2	4	2
Burglary	21	36	35	57	27	21	40	53	48	50	70
Carnally knowing a girl of tender years or an imbecile	3	4	6	7	1	2	5	10	8	9	8
Carrying unlawful weapons	32	5	14	8	7	8	9	8	8	8	12
Concealing birth	1	....	....	1	....	....	2	....	....	....	2
Conspiracy	7	5	....	....	....	....	....	3	2	1	3
Deserting child	4	7	3	1	4	1	2	....	1	4	2
Election Act, breaches of	....	....	....	....	3	1	....	2	....	2	4
Embezzlement	11	13	11	13	23	14	20	10	3	2	8
Endangering safety of pass. on R. W.	10	5	6	6	3	4	5	9	15	21	33
False pretense and fraud	35	54	63	75	47	56	63	137	123	107	119
Feloniously receiving	24	32	32	14	24	25	35	44	35	25	34
Forcible entry	1	....	....	3	....	2	....	2	3	2	3
Forgery, &c	26	31	21	20	22	22	25	21	32	66	53
Gambling Acts, breaches of	1	4	6	10	....	7	....	9	26	12	18
Horse, &c., stealing	27	17	29	20	29	23	32	24	44	45	14
House, shop, warehouse breaking	68	70	76	93	104	95	118	193	206	158	178
Incest, rape and attempt at	4	6	7	7	8	9	10	8	6	9	7
Indecent exposure	2	1	2	....	2	10	7	11	14	18	13
Larceny	1014	1154	1272	1177	1239	1191	1370	1520	1644	1602	1630
" from dwelling	6	7	11	8	2	4	3	9	11	4	7
" " the person	5	2	4	19	5	12	14	19	27	34	36
Libel	3	2	....	1	....	1	....	4	....	....	....
Malicious injury to horses, &c	20	30	18	30	11	17	18	13	14	28	17
Manslaughter	7	5	6	11	3	3	9	11	5	5	4
Murder	1	2	2	5	3	....	3	3	3	4	2
" attempt at	....	1	....	....	1	....	....	2	2	....	....
Perjury	....	6	3	7	2	2	7	7	3	7	12
Prison breach, escape, &c	10	9	21	6	8	11	11	11	30	26	25
Refusing to support family	6	16	16	16	16	17	22	23	24	22	12
Revenue Laws, breaches of	2	....	....	....	....	....	4	1	1	1	1
Robbery	38	29	33	21	23	23	46	37	40	58	26
Seduction	....	....	....	5	5	4	4	3	5	3	11
Shooting, wounding	46	41	88	79	51	66	43	56	37	62	63
Sodomy and bestiality	3	2	3	1	2	1	1	4	7	4	1
Stealing letters, &c	....	3	4	2	....	5	1	4	3	4	1
Suicide, attempt at	3	6	3	3	5	1	3	7	4	3	16
Various offences against the person	13	23	16	23	13	35	28	14	23	31	16
Various other misdemeanours	79	168	77	36	49	43	33	47	42	12	19
Var. off. ag'nst property with't violence	1	7	7	9	....	....	....	....	....	....	....
Totals	1807	2144	2318	2123	2046	2064	2315	2682	2830	2783	2855

	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Class I	361	432	554	479	398	456	437	473	446	488	507
" II	127	135	144	171	154	139	204	283	294	266	274
" III	1129	1292	1438	1341	1372	1329	1540	1768	1889	1823	1851
" IV	27	47	31	37	24	28	34	25	28	44	44
" V	26	31	21	20	22	22	25	21	32	66	53
" VI	137	207	130	75	76	90	75	112	141	96	126
Totals	1807	2144	2318	2123	2046	2064	2315	2682	2830	2783	2855

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

TABLEAU comparatif depuis 1887 à 1897.

MANITOBA.

Nombre de condamnations.											Délits.
1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	
					1						Enlèvement.
											Avortement et tentative d'.
	1					2		1	1		Incendie par malveillance.
6	2	3	5	3	1	5	2	2	11	2	Voies de fait graves.
	4	1	1	9	3	2	6	1	13	15	Agression avec voies de fait.
		1	1	6		2	7	2	7	4	Voies de fait sur un officier de paix.
2				1	4	2	4	2		5	Attentat à la pudeur.
							1			1	Voies de fait sur femmes.
					1						Bigamie.
1			2								Effets volés apportés au Canada.
2		1	1	1	2	2	3	3			Vol avec effraction.
1								1	1	2	Commerce charnel avec une fille en bas âge ou une aliénée.
					1	1					Port d'armes illégal.
											Suppression d'enfants.
											Conspiration.
											Désertion d'enfants.
							1			1	Infractions à la loi électorale.
	1					1	2				Détournement.
	2										Exp. au péril les pass. sur les ch. de fer.
2		1		4		6	4	4	4	8	Faux prétexte et fraude.
			2	3		1	1	2	2	10	Recel.
1											Entrée forcée.
2	1	3	6	2	2	4	5	1	5	10	Faux, etc.
											Infraction aux lois défendant le jeu.
		1		4					3	1	Vol de chevaux, etc.
1	5	16	3	5	6	9	6	8	7	21	Bris de maisons, magasins, entrepôts.
							2	3	2	2	Inceste, viol et tentative de.
								2	1		Exposition indécente.
45	49	62	68	47	53	116	126	116	107	153	Larcin.
1				1			2				Vol dans des maisons habitées.
1			1	2		4		1			" sur la personne.
									1		Libelle.
				1	3	2		1	3		Dommages malicieux aux chevaux, etc.
2	1	1								1	Homicide non prémédité.
	1	1			1	1	2				Meurtre.
											" tentative de.
					1		1				Parjure.
						7	3	3	2	2	Bris de prison, évasion, etc.
									1	1	Refus de pourv. aux bes. de la famille.
											Délits contre le revenu de l'Etat.
2			1		2		1	1		6	Vol.
											Séduction.
		1		3	1	1	6	3	6		Usage d'armes avec intention.
									1		Sodomie et bestialité.
1				1				1			Vol de lettres chargées.
											Suicide, tentative de.
							1	1			Outrages divers contre la personne.
		1						3			Divers autres délits.
											Div. aut. délits sans viol. contre la prop.
70	67	93	91	93	82	168	186	160	181	245	..........Totals.

11	10	8	7	22	12	13	31	13	46	33	Classe I.
5	5	17	5	6	10	11	10	12	7	27	" II.
50	50	64	73	61	53	128	135	123	116	172	" III.
	1			1	3	4		2	4		" IV.
2	1	3	6	2	2	4	5	1	5	10	" V.
2		1		1	2	8	5	9	3	3	" VI.
70	67	93	91	93	82	168	186	160	181	245	..........Totaux.

INDICTABLE OFFENCES.,

COMPARATIVE Table from 1887 to 1897.

BRITISH COLUMBIA—COLOMBIE-BRITANNIQUE.

OFFENCES.	Number of convictions.										
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Abduction	....	1	....	....	....	....	4	1	2	....	....
Abortion and attempt	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Arson	....	....	....	1	1	....	....	2	2	1	1
Assaults, aggravated	2	6	8	10	12	24	15	8	18	19	19
Assault and battery	6	4	4	6	5	7	3	4	19	8	37
Assault on peace officer	3	7	7	....	14	15	11	6	14	7	5
Assaults, indecent	....	1	....	....	....	3	2	....	....	3	2
Assault on females	....	....	....	....	1	2	1	....	....	....	....
Bigamy	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Bringing stolen property in Canada	2	3	1	....	....	1	....	....	....	4	2
Burglary	1	....	5	1	2	4	10	3	6	1	20
Carnally knowing a girl of tender years or an imbecile.	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
Carrying unlawful weapons	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7	7
Concealing birth	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
Conspiracy	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....
Deserting child	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Election Act, breaches of	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1
Embezzlement	....	....	....	1	1	1	2	....	....	1	1
Endangering safety of pass. on R.W.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
False pretense and fraud	1	2	2	4	6	4	5	6	8	3	8
Feloniously receiving	19	11	5	2	5	3	9	22	8	7	27
Forcible entry	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	2
Forgery, &c	5	3	3	2	1	1	4	1	1	7	6
Gambling Acts, breaches of	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	43
Horse, &c., stealing	....	3	....	1	....	....	3	2	3	5	1
House, shop, warehouse breaking	3	3	3	3	8	2	15	7	10	8	18
Incest, rape and attempt at	1	....	....	2	2	....	1	....	3	....	....
Indecent exposure	....	....	....	....	....	....	3	....	....	5	....
Larceny	36	37	56	40	48	72	115	139	177	128	92
" from dwelling	2	1	1	....	2	2	1	2	5	2	2
" " the person	1	1	3	2	3	3	....	....	4	6	....
Libel	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
Malicious injury to horses, &c	....	....	....	....	1	....	6	3	1	2	8
Manslaughter	1	1	5	5	3	1	1	3	1	1	1
Murder	4	2	3	1	2	2	2	3	2	....	....
" attempt at	2	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....
Perjury	1	....	....	....	....	2	1	....	....	....	....
Prison breach, escape, &c.	2	3	5	....	3	1	6	6	13	8	6
Refusing to support family	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Revenue Laws, breaches of	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3
Robbery	....	1	4	1	6	....	8	4	....	3	3
Seduction	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Shooting, wounding	2	10	8	6	3	11	4	2	3	4	2
Sodomy and bestiality	....	1	1	1	1	2	1	....	....	1	....
Stealing letters, &c	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	1
Suicide, attempt at	....	....	....	1	....	....	....	2	1	....	1
Various offences against the person	....	3	4	....	....	....	1	2	2	1	1
" other misdemeanours	1	18	16	91	14	24	57	5	13	1	1
Var. off. ag'nst property with't violence	1	....	1	1	....	....	....	....	....	....	....
Totals	98	122	146	183	145	187	294	236	317	247	322
Class I	22	36	41	31	44	67	47	30	64	45	68
" II	4	4	12	5	16	6	33	14	16	12	41
" III	62	58	69	51	65	86	135	171	205	156	134
" IV	....	....	....	1	2	....	6	5	3	3	9
" V	5	3	3	2	1	1	4	1	1	7	6
" VI	5	21	21	93	17	27	69	15	28	24	64
Totals	98	122	146	183	145	187	294	236	317	247	322

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

TABLEAU comparatif depuis 1887 à 1897.

THE TERRITORIES—LES TERRITOIRES.

Nombre de condamnations.											Délits.
1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1806.	1897.	
											Enlèvement.
							1				Avortement et tentative d'.
			2			1	1		3	1	Incendie par malveillance.
3	1		1		2	4	2	1	4	7	Voies de fait graves.
	8	2	8	4	5	5	4	10	5	6	Agression avec voïes de fait.
1	1	1	2	1	2	5	10	17	7	6	Voies de fait sur un officier de paix.
			3		1	1	1	2	1	2	Attentat à la pudeur.
					1	2	1	2	3	2	Voies de fait sur femmes.
						1		1			Bigamie.
	9		3		1			1		1	Effets volés apportés au Canada.
			4		3			2	2	1	Vol avec effraction.
				1	1	1		1			Commerce charnel avec une fille en bas âge ou une aliénée.
										4	Port d'armes illégal.
								1		1	Suppression d'enfants.
											Conspiration.
											Désertion d'enfants.
								4			Infractions à la loi électorale.
		1	2	1	4	1	1	3	3		Détournement.
							1				Exp. au pèril les pass. sur les ch. de fer.
		1	1	1	5	10	7	5	6	4	Faux prétexte et fraude.
1	1	1		9			1	2	2	6	Recel.
											Entré forcée.
1		1				2	1	2	2	1	Faux, etc.
							2				Infractions aux lois défendant le jeu.
2	4	5	6	5	11	5	6	9	12	12	Vol de chevaux, etc.
4	3	1	2	7		1	3	3	2	3	Bris de maisons, magasins, entrepôts.
		1	2	1		1				1	Inceste, viol et tentative de.
						1		3		3	Exposition indécente.
14	18	41	54	38	42	75	101	73	75	89	Larcin.
								1			Vol dans des maisons habitées.
			1			1				2	" sur la personne.
					1				1		Libelle.
1	3		5	9	1	6	8	3	4	6	Dommages malicieux aux chevaux, etc.
2		1		1		1	4			2	Homicide non prémédité.
	2				1		2			1	Meurtre.
2					1						" tentative de.
				2	2	1		3	2	1	Parjure.
			2	2	2	3	5	2	6	3	Bris de prison, évasion, etc.
		1			1						Refus de pourv. aux bes. de la famille.
		1		1	2						Délits contre le revenu de l'Etat.
								2		2	Vol.
						2	1				Séduction.
	2	1		1	3	3	5	3		2	Usage d'armes avec intention.
			1								Sodomie et bestialité.
						1	1			1	Vol de lettres chargées,
					2		2				Suicide, tentative de.
		1				1					Outrages divers contre la personne.
1	1	2	3	1	1				4		Divers autres délits.
			2								Div. aut. délits sans viol. contre la prop.
32	53	62	104	85	95	135	171	156	144	170	....Totaux.

1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1806.	1897.	Délits.
8	14	8	17	9	19	27	32	38	21	30	Classe I.
4	3	1	6	7	3	1	3	7	4	6	" II.
17	32	49	69	54	63	92	116	94	98	115	" III.
1	3		7	9	1	7	9	3	7	7	" IV.
1		1				2	1	2	2	1	" V.
1	1	3	5	6	9	6	10	12	12	11	" VI.
32	53	62	104	85	95	135	171	156	144	170	.... Totaux.

INDICTABLE OFFENCES.

Comparative Table from 1887 to 1897.

CANADA.

OFFENCES.	Number of Convictions.											
	1887.		1888.		1889.		1890.		1891.		1892.	
	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.
Abduction	1	....	4	....	....	....	4	....	2	1	2	....
Abortion and attempt	....	....	1	....	1	....	....	1	1	....	1	....
Arson	9	1	20	4	14	3	12	1	16	2	13	5
Assaults, aggravated	162	6	175	11	249	13	197	5	175	12	183	7
Assault and battery	159	3	153	7	158	7	155	4	156	4	134	4
Assault on peace officer	192	8	190	10	232	19	137	15	234	10	328	15
Assaults, indecent	27	....	36	....	35	....	41	....	39	....	49	....
Assault on females	18	....	29	1	30	....	31	2	43	1	46	....
Bigamy	3	....	9	2	8	....	11	1	7	4	10	1
Bringing stolen property in Canada	11	....	19	....	11	1	11	1	4	....	7	....
Burglary	38	2	51	....	85	....	77	....	70	....	43	1
Carn. know'g a girl of tender y'rs or an imbecile.	5	....	4	....	9	....	10	....	6	....	6	....
Carrying unlawful weapons	41	....	5	....	15	....	8	....	12	....	12	....
Concealing birth	....	3	....	1	....	....	....	2	....	3	....	....
Conspiracy	7	....	14	1	....	....	2	....	....	....	1	....
Deserting child	I	3	3	4	1	3	1	....	1	3	....	2
Election Act, breaches of	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	1	....
Embezzlement	16	....	30	....	40	1	38	....	39	....	30	....
Endangering safety of passengers on railways.	10	....	9	....	6	....	7	1	5	....	12	....
False pretense and fraud	56	7	79	6	89	4	112	9	87	3	95	9
Feloniously receiving	47	4	52	7	44	7	27	2	65	5	41	3
Forcible entry	3	....	....	....	....	....	3	1	....	....	2	1
Forgery, &c.	44	....	42	3	41	....	44	2	34	2	40	1
Gambling Acts, breaches of	3	....	5	....	6	....	27	....	....	....	7	....
Horses, &c., stealing	45	....	36	....	41	....	33	....	47	....	48	....
House, shop, warehouse breaking	121	3	126	1	145	2	154	3	158	1	171	2
Incest, rape and attempt at	10	....	8	....	13	....	16	....	18	....	10	....
Indecent exposure	4	....	1	....	1	4	1	....	10	2	27	....
Larceny	1603	155	1833	184	2143	185	1977	162	2043	171	2009	175
" from dwelling	14	2	9	....	24	....	7	1	9	....	8	....
" " the person	21	3	23	1	38	8	42	2	22	3	25	3
Libel	8	....	9	1	1	....	1	....	1	....	2	....
Malicious injury to horses, &c	42	1	46	3	23	1	46	1	30	3	32	....
Manslaughter	14	2	11	1	17	2	19	1	10	....	4	3
Murder	6	....	9	....	8	....	8	....	7	....	5	....
" attempt at	8	....	3	....	4	1	....	....	2	....	2	....
Perjury	1	....	8	....	3	1	7	3	4	....	10	....
Prison breach, escape, &c.	19	....	18	....	32	3	14	....	17	....	25	1
Refusing to support family	9	....	27	....	34	2	70	....	52	1	62	....
Revenue Laws, breaches of	2	....	4	....	8	....	2	....	1	....	9	....
Robbery	48	....	46	1	51	....	42	....	51	3	34	....
Seduction	....	....	....	....	....	....	5	....	5	....	4	....
Shooting, wounding	61	1	65	3	98	12	86	8	72	6	95	3
Sodomy and bestiality	5	....	5	....	5	....	5	....	3	....	5	....
Stealing letters, &c	5	....	5	1	9	1	7	....	4	....	8	1
Suicide, attempt at	3	1	4	6	30	1	4	1	6	....	3	1
Various offences against the person	21	3	22	9	28	1	38	2	24	....	36	1
Various other misdemeanours	71	64	95	118	44	48	73	89	90	41	53	51
Var. off. against property without violence	6	....	22	....	9	....	14	....	7	1	1	....
Totals	3000	272	3365	386	3883	330	3626	320	3692	282	3751	289
Class I	720	29	772	50	937	70	842	42	863	45	996	35
" II	207	5	223	2	281	2	273	3	279	4	248	3
" III	1819	171	2103	198	2439	206	2261	177	2323	183	2264	190
" IV	51	2	66	7	37	4	58	2	46	5	45	5
" V	44	....	42	3	41	....	44	2	34	2	40	1
" VI	159	65	159	126	148	58	148	94	147	43	158	55
Totals	3000	272	3365	386	3883	330	3626	320	3692	282	3751	289

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

TABLEAU comparatif depuis 1887 à 1897.

CANADA.

1893. M.	1893. F.	1894. H.	1894. F.	1895. M.	1895. F.	1896. H.	1896. F.	1897. M.	1897. F.	DÉLITS.
7	....	3	1	3	....	4	1	7	....	Enlèvement.
....	....	3	....	1	....	3	1	5	....	Avortement et tentative d'
27	3	22	1	30	1	29	3	32	4	Incendie par malveillance.
196	9	142	16	163	7	171	3	203	8	Voies de fait graves.
138	14	192	7	165	10	153	5	203	14	Agression avec voies de fait.
407	18	425	28	432	12	383	22	352	25	Voies de fait sur un officier de paix.
43	....	46	...	48	...	52	....	44	....	Attentat à la pudeur.
37	1	43	...	54	...	54	....	69	4	Voies de fait sur femmes.
12	2	17	3	5	6	8	....	11	4	Bigamie.
3	....	10	....	3	...	7	1	6	....	Effets volés apportés au Canada.
67	....	80	....	85	1	85	....	134	1	Vol avec effraction.
8	....	10	....	16	....	11	....	17	....	Com. charn. avec une fille en bas âge ou une aliénée.
11	....	14	....	15	....	26	....	30	...	Port d'armes illégal.
....	3	....	1	......	3	.....	1	2	3	Suppression d'enfants.
11	....	3	....	4	...	3	...	3	2	Conspiration.
....	3	....	1	.....	2	....	4	.....	2	Désertion d'enfants.
....	..	6	....	8	....	4	....	6	....	Infractions à la loi électorale.
43	...	16	...	7	....	7	....	10	....	Détournement.
9	....	11	....	18	....	25	....	36	....	Exposer au péril les passagers de ch. de fer.
106	4	176	4	183	14	146	8	188	8	Faux prétexte et fraude.
54	4	67	11	66	11	49	9	108	8	Recel.
...	...	3	....	3	....	3	....	5	....	Entrée forcée.
46	....	37	..	60	1	84	3	82	...	Faux, etc.
3	....	19	....	44	...	29	....	76	....	Infractions aux lois défendant le jeu.
50	1	37	....	64	2	78	1	47	....	Vol de chevaux, etc.
231	1	310	....	322	1	248	....	286	1	Bris de maisons, magasins, entrepôts.
17	....	14	....	15	....	16	1	17	....	Inceste, viol et tentative de.
18	2	24	2	30	3	34	5	38	1	Exposition indécente.
2303	196	2697	201	2798	242	2684	250	2869	246	Larcin.
4	....	14	...	16	2	8	....	9	...	Vol dans des maisons habitées.
31	2	35	2	48	5	55	3	46	6	" sur la personne.
....	....	5	....	.....	....	1	1	1	....	Libelle.
38	....	32	1	26	....	41	3	37	1	Dommages malicieux aux chevaux, etc.
16	....	16	3	5	1	7	....	11	....	Homicide non prémédité.
6	....	11	....	5	....	6	....	4	....	Meurtre.
4	....	2	1	2	....	.....	....	2	1	" tentative de.
10	....	10	1	17	2	14	2	12	5	Parjure.
44	....	31	2	67	...	53	1	53	....	Bris de prison, évasion, etc.
66	1	39	..	26	2	25	4	21	3	Refus de pourvoir aux besoins de la famille.
14	....	6	1	4	....	11	....	15	...	Délits contre le revenu de l'Etat.
61	2	59	1	52	1	75	....	53	....	Vol.
7	....	4	....	6	....	3	....	12	....	Séduction.
64	5	89	5	58	2	82	4	85	7	Usage d'armes avec intention.
4	....	5	....	10	....	7	....	1	....	Sodomie et bestialité.
3	....	14	....	7	....	6	1	7	....	Vol de lettres chargées.
7	1	14	1	7	....	7	3	21	5	Suicide, tentative de.
28	3	23	2	38	3	42	5	27	4	Outrages divers contre la personne.
33	68	45	81	39	66	16	3	53	2	Divers autres délits.
....	....	...	....	......	....	.....	....	.....	....	Div. autres délits sans violence contre la propriété.
4287	343	4881	377	5074	400	4855	349	5356	365	.... Totaux.
1069	59	1100	68	1070	48	1053	53	1130	75	Classe I.
359	3	449	1	459	3	408	....	473	2	" II.
2594	207	3052	218	3184	276	3034	272	3290	268	" III.
65	2	54	2	56	1	70	6	69	5	" IV.
46	....	37	....	60	1	84	3	82	...	" V.
154	71	189	88	245	71	206	15	312	15	" VI.
4287	343	4881	377	5074	400	4855	349	5356	365	.... Totaux.

APPENDIX IV.

COMPARATIVE Table giving particulars as to Convictions for Indictable Offences, from 1887 to 1897.

PRINCE EDWARD ISLAND—ILE DU PRINCE-EDOUARD.

—	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Number of—											
Charges	22	20	27	28	41	43	30	52	51	41	53
Acquittals	4	7	5	8	12	12	6	11	9	6	6
Persons detained for lunacy	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Convictions	18	13	22	20	29	31	24	39	39	34	42
Males	17	22	20	17	25	30	23	39	38	33	42
Females	1	1	2	3	4	1	1	....	1	1	....
Convicted 1st	15	7	17	19	26	28	23	30	33	27	33
" 2nd	2	4	3	1	2	2	....	4	5	6	8
Reiterated	1	2	2	....	1	1	1	5	1	1	1
Sentences—											
Option of a fine	1	....	....	....	2	2	....	5	8	8	11
Under one year in jail	13	11	16	12	20	23	22	21	16	9	16
One year and over in jail	....	....	1	....	....	1	1	4	1	....	....
2 years and under 5 in penitentiary	3	....	3	6	7	4	1	8	10	9	14
5 years and over "	1	....	1	....	....	....	....	....	4	2	1
Life "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Death	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Committed to reformatories	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Other sentences	....	1	1	2	....	1	....	1	....	6	....
Occupations—											
Agricultural	....	1	....	2	1	2	1	4	6	....	....
Commercial	2	....	3	....	7	3	....	4	3	1	....
Domestic	1	....	1	1	....	....	1	....	....	....	....
Industrial	....	1	....	....	6	3	4	....	2	1	....
Professional	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
Labourers	8	5	13	11	7	22	12	15	11	17	25
Civil conditions—											
Married	1	....	7	6	12	9	4	8	7	3	4
Widowed	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....
Single	15	1	15	14	17	21	16	29	32	30	36
Educational status—											
Unable to read or write	9	....	....	....	....	2	4	....	16	1	3
Elementary	8	7	21	20	25	28	14	37	18	32	35
Superior	....	1	1	....	4	1	2	....	2	....	2
Ages—											
Under 16 years	3	....	4	4	2	3	2	11	11	11	13
16 years and under 21	4	6	3	4	4	2	3	7	4	4	12
21 " 40	8	5	12	11	14	21	11	16	19	16	15
40 years and over	2	....	3	1	8	5	4	3	2	2	....
Not given	1	2	....	....	1	....	4	2	3	1	2
Use of liquors—											
Moderate	9	6	7	11	17	8	7	23	26	18	18
Immoderate	8	3	14	9	12	23	13	14	10	15	22
Birth places—											
England and Wales	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Ireland	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....
Scotland	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Canada	12	11	19	19	28	31	20	37	38	32	40
United States	1	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....
Other foreign countries	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
Other British possessions	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....
Religions—											
Baptists	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Roman Catholics	12	9	9	9	16	26	16	31	25	24	27
Church of England	....	....	3	1	....	2	....	....	....	....	3
Methodists	....	....	....	....	1	....	....	....	3	1	1
Presbyterians	....	....	3	1	4	....	1	....	3	....	2
Protestants	5	....	6	7	8	3	3	6	8	7	7
Other denominations	....	2	1	....	....	....	....	....	....	1	....
Residence—											
Cities and towns	13	8	13	14	24	27	19	32	29	28	36
Rural districts	4	3	8	6	5	4	2	5	10	5	4

APPENDICE IV.

TABLEAU comparatif donnant les détails dans chaque condamnation pour délit sujet à poursuite, depuis 1887 à 1897.

NOVA SCOTIA—NOUVELLE-ÉCOSSE.

1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	—
											Nombre—
204	109	156	160	205	196	242	236	292	343	318	D'accusations.
30	27	24	33	69	44	42	54	51	64	59	D'acquittements.
1	....	....	1	2	....	....	....	1	....	1	D'emprisonnés pour cause de folie.
170	80	131	126	124	150	199	182	239	279	255	De condamnations.
150	74	123	118	112	137	185	162	219	263	244	Hommes.
20	6	8	8	12	13	14	20	20	16	11	Femmes.
144	75	110	113	106	126	158	161	209	190	187	Condamnés une fois.
16	5	15	12	12	21	32	13	24	39	37	" deux fois.
10	....	6	1	6	3	9	8	6	50	31	Plus de deux récidives.
											Sentences—
36	4	5	7	4	9	37	52	79	103	70	Mis à l'amende.
79	41	46	56	67	57	71	57	97	106	100	Moins d'un an en prison.
13	5	15	8	5	13	6	5	5	3	2	Un an et plus "
26	15	25	31	33	31	41	37	31	31	45	2 ans et moins de 5 ans au pénitentier.
7	7	15	10	5	14	8	9	8	12	8	5 ans et plus "
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	A vie "
1	1	1	....	....	....	....	....	....	1	....	De mort.
7	5	20	8	6	17	33	14	10	12	18	Envoyés aux prisons de réforme.
....	2	4	6	4	9	3	8	9	11	12	Autres sentences.
											Occupations—
14	4	9	8	13	5	10	12	18	10	13	Agriculteurs.
19	10	6	10	10	6	8	18	30	20	29	Commerçants.
8	4	6	8	10	12	6	11	11	6	7	Serviteurs.
9	7	6	10	20	20	20	26	25	35	32	Industriels.
4	....	17	3	8	1	7	6	2	1	1	Professions libérales.
59	20	27	44	38	51	61	32	39	66	55	Journaliers.
											Etats civils—
31	14	19	14	24	31	31	36	40	43	55	Mariés.
4	2	....	2	4	4	1	1	3	3	3	En veuvages.
119	46	90	74	94	115	129	119	110	135	118	Célibataires.
											Instruction—
38	13	19	9	19	29	31	28	18	43	39	Incapable de lire ou d'écrire.
107	40	78	90	100	117	126	127	120	132	128	Elémentaire.
4	....	....	....	3	4	3	....	3	4	7	Supérieure.
											Ages—
20	8	31	15	16	40	35	23	13	29	32	Moins de 16 ans.
48	14	21	15	26	50	34	23	50	47	25	16 ans et moins de 21.
63	22	37	41	50	37	65	65	68	84	92	21 " 40.
21	12	10	23	18	15	19	14	24	24	27	40 ans et plus.
18	24	32	32	14	8	46	57	84	95	79	Non donnés.
											Usage de liqueurs.
109	41	37	51	99	121	131	121	129	146	138	Modéré.
35	14	25	30	23	25	27	36	27	36	38	Immodéré.
											Lieux de naissance—
2	1	20	8	3	3	9	8	2	7	6	Angleterre et Galles.
1	2	5	1	3	....	2	3	3	3	5	Irlande.
3	1	....	....	....	....	....	....	....	2	2	Ecosse.
142	57	81	92	100	138	138	139	133	165	153	Canada.
....	....	3	4	6	3	2	....	4	2	1	Etats-Unis.
3	1	....	1	2	1	2	3	7	3	3	Autres pays étrangers.
2	2	2	2	1	4	7	5	6	2	4	Autres possessions britanniques.
											Religions—
27	11	8	8	19	19	16	16	23	21	11	Baptistes.
48	27	45	34	32	64	71	57	66	81	72	Catholiques.
15	7	27	16	15	17	30	18	23	23	30	Englise d'Angleterre.
9	5	9	11	18	11	15	15	13	18	14	Méthodistes.
28	2	10	7	15	16	12	13	14	13	16	Presbytériens.
21	6	8	17	12	11	7	25	7	21	28	Protestants.
5	4	....	1	7	11	2	4	2	3	3	Autres confessions.
											Résidences—
93	43	96	79	72	105	111	105	101	131	127	Villes.
61	24	33	38	49	45	56	55	54	48	59	Districts ruraux.

APPENDIX IV—*Continued.*

NEW BRUNSWICK—NOUVEAU-BRUNSWICK.

—	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Number of—											
Charges	80	99	135	126	140	152	164	180	189	197	199
Acquittals	25	26	53	46	42	56	41	67	55	59	86
Persons detained for lunacy	1	....	....	1	1	....	....	....	1	1	....
Convictions	54	7	80	79	96	93	121	109	119	116	95
Males	47	63	72	65	78	79	106	105	106	111	89
Females	7	8	8	14	18	14	15	4	13	5	6
Convicted 1st	34	65	59	70	90	75	96	92	94	94	79
" 2nd	7	4	13	6	4	5	10	6	8	16	14
Reiterated	13	2	8	3	2	13	15	11	17	6	2
Sentences—											
Option of a fine	8	13	12	20	37	22	47	49	35	19	30
Under one year in jail	19	30	41	36	48	37	42	24	42	62	42
One year and over	3	2	3	1	....	2	2	....	1	1	....
2 years and under 5 in penitentiary	15	15	15	18	5	15	14	14	21	19	16
5 years and over "	7	10	5	4	....	3	4	3	4	1	1
Life "	1	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....
Death	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	1
Committed to reformatories	....	....	....	....	....	....	1	9	10	4	1
Other sentences	1	1	3	....	6	12	11	9	6	10	4
Occupations—											
Agricultural	6	8	5	3	4	....	9	9	5	7	4
Commercial	4	6	5	2	2	6	5	6	6	7	6
Domestic	....	3	5	5	1	....	8	2	4	1	....
Industrial	7	5	8	6	8	5	8	5	6	5	2
Professional	6	....	1	....	2	2	1	....	1	1	....
Laboürers	17	31	46	42	28	38	29	36	30	54	31
Civil conditions—											
Married	14	12	12	16	24	11	22	14	13	23	9
Widowed	....	2	2	2	2	....	2	1	....	2	3
Single	36	52	54	58	66	79	67	63	71	74	41
Educational Status—											
Unable to read or write	6	18	9	15	14	20	22	9	14	11	3
Elementary	37	34	58	57	53	67	65	65	66	83	35
Superior	2	1	....	2	1	3	1	....	1	1	2
Ages—											
Under 16 years	2	9	4	11	16	19	20	19	18	13	8
16 years and under 21	12	14	9	12	18	18	13	15	15	8	9
21 " " 40	28	24	37	36	33	36	37	31	34	40	25
40 " over	10	14	16	20	25	15	19	12	18	17	8
Not given	2	10	14	....	4	5	32	32	34	38	45
Use of liquors—											
Moderate	22	16	29	23	33	52	55	57	49	57	28
Immoderate	25	33	33	42	38	38	29	16	35	39	22
Birth places—											
England and Wales	5	2	2	2	4	6	....	3	....	2	2
Ireland	1	1	3	1	....	2	1	....	1	2	2
Scotland	....	....	3	2	1	....	....	1	....	1	1
Canada	41	62	70	68	78	79	86	72	78	89	48
United States	2	2	....	1	5	1	....	1	4	4	....
Other foreign countries	....	....	1	3	2	1	1	1	1	....	2
Other British possessions	....	1	....	....	....	2	1	....	....	....	....
Religions—											
Baptists	4	13	11	18	10	15	22	14	25	24	14
Roman Catholics	21	34	36	31	41	29	31	39	37	38	22
Church of England	....	4	6	13	4	17	9	3	9	4	4
Methodists	16	8	6	4	19	17	14	7	5	12	3
Presbyterians	2	3	6	7	6	6	5	2	3	9	6
Protestants	5	2	8	3	9	5	5	8	2	7	2
Other dénominations	....	2	1	1	1	2	2	4	....	....	4
Residence—											
Cities and towns	45	56	52	59	81	77	67	60	54	67	39
Rural districts	9	12	28	20	14	15	24	18	31	32	15

APPENDICE IV—*Suite.*

QUEBEC.

1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	—
											Nombre—
1131	1513	1757	1548	1793	1727	1825	1880	1822	1691	1982	D'accusations.
107	308	387	325	405	367	402	219	198	232	219	D'acquittements.
....	2	2	2	2	4	7	4	2	3	5	D'emprisonnés pour cause de folie.
1023	1201	1361	1220	1356	1338	1374	1653	1615	1420	1737	De condamnations.
956	1103	1257	1119	1260	1242	1283	1514	1473	1303	1602	Hommes.
67	98	104	101	96	96	91	139	142	117	135	Femmes.
758	1029	1155	1044	1131	1129	1119	1374	1253	1149	1325	Condamnés une fois.
166	124	146	61	108	86	121	92	188	103	197	" deux fois.
99	48	60	115	117	123	134	187	174	168	215	Plus de deux récidives.
											Sentences—
222	217	251	253	290	333	410	449	465	329	433	Mis à l'amende.
552	605	647	577	596	555	551	672	694	660	754	Moins d'un an en prison.
27	18	32	25	29	22	32	32	42	26	44	Un an et plus "
77	78	104	76	95	106	63	106	118	93	125	2 ans et moins de 5 au pénitencier.
24	31	34	34	37	40	41	39	32	31	48	5 " plus "
.....	1	2	.....	...	.....	...	1	.....	.....	2	A vie "
....	.....	1	2	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	De mort.
69	83	129	107	115	74	28	46	53	54	56	Envoyés au prisons de réforme.
52	168	161	146	192	208	249	308	211	226	275	Autres sentences.
											Occupations—
29	31	43	48	47	55	42	41	47	35	35	Agriculteurs.
78	141	188	161	207	205	227	278	247	205	288	Commerçants.
30	77	39	39	35	43	51	44	37	44	56	Serviteurs.
132	112	207	270	297	311	309	354	274	275	344	Industriels.
15	34	20	27	23	9	13	10	11	6	18	Professions libérales.
623	560	536	420	476	440	440	448	771	526	539	Journaliers.
											Etats civils—
402	318	344	330	427	456	446	483	505	393	482	Mariés.
30	22	22	36	66	66	73	84	69	56	54	En veuvage.
578	837	985	820	861	813	796	982	949	909	1106	Célibataires.
											Instruction—
141	242	207	282	484	395	392	360	351	368	449	Incapable de lire ou d'écrire.
839	908	1077	871	811	931	892	1189	1154	967	1189	Elémentaire.
15	14	5	9	16	12	5	15	10	13	12	Supérieure.
											Ages—
78	159	238	182	189	182	169	233	226	143	209	Moins de 16 ans.
121	234	219	201	172	185	217	256	242	244	300	16 ans et moins de 21.
553	646	776	686	799	800	753	825	782	788	937	21 " " 40.
257	137	113	112	143	148	164	211	220	160	182	40 " et plus.
14	25	15	39	53	23	71	128	145	85	109	Non donnés.
											Usage de liqueurs—
516	341	447	315	472	468	469	626	653	532	656	Modéré.
459	738	825	740	881	870	835	991	840	812	983	Immodéré.
											Lieux de naissance—
35	76	48	66	58	50	65	62	91	72	44	Angleterre et Galles.
39	63	36	47	58	51	49	49	70	40	35	Irlande.
5	17	14	6	9	15	9	19	16	5	10	Ecosse.
912	1001	1189	1027	1157	1149	1122	1334	1263	1173	1480	Canada.
10	22	37	18	27	36	43	42	55	33	35	Etats-Unis.
15	15	32	31	42	36	31	63	37	34	50	Autres pays étrangers.
1	2	1	3	3	1	1	.....	3	2	.....	Autres possessions britanniques.
											Religions—
.....	5	3	9	8	11	10	16	17	14	16	Baptistes.
843	999	1146	1026	1165	1118	1076	1301	1238	1133	1414	Catholiques.
15	60	65	52	57	79	90	88	93	82	109	Eglise d'Angleterre.
72	18	31	26	20	11	34	17	13	25	21	Méthodistes.
19	29	14	19	21	26	21	38	48	26	27	Presbytériens.
70	80	88	47	56	76	71	75	92	58	42	Protestants.
3	6	9	11	17	14	18	33	27	22	25	Autres confessions.
											Résidences—
887	1063	1163	1041	1088	1151	1130	1386	1296	1158	1376	Villes.
136	137	198	177	258	187	194	178	233	204	282	Districts ruraux.

APPENDIX IV—*Continued.*

ONTARIO.

—	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Number of—											
Charges	3096	3792	3827	3459	3374	3339	3715	4381	4346	4243	4341
Acquittals	1281	1622	1487	1315	1311	1259	1384	1677	1473	1423	1437
Persons detained for lunacy	2	9	7	6	5	4	1	9	13	9	7
Convictions	1807	2144	2318	2123	2046	2064	2315	2682	2829	2783	2855
Males	1635	1889	2130	1985	1903	1927	2147	2482	2614	2587	2674
Females	172	255	188	138	143	137	168	200	215	196	181
Convicted 1st	1549	1876	2083	1936	1884	1905	1925	2324	2271	2257	2268
" 2nd	140	152	150	115	89	105	243	212	337	309	318
Reiterated	118	116	85	72	73	54	147	146	221	217	269
Sentences—											
Option of a fine	268	329	296	209	188	238	243	217	236	187	260
Under one year in jail	943	1090	1190	1093	1034	1003	1076	1277	1174	1208	1173
One year and over in jail	139	131	133	156	128	125	145	191	191	200	238
2 years and under 5 in penitentiary	101	95	114	114	110	63	102	169	124	190	178
5 years and over "	46	60	70	57	61	35	65	100	83	99	94
Life "	1	3	2	2	1	3	.....	6	.....	1	2
Death	1	2	2	5	3	.....	3	3	3	4	2
Committed to reformatories	91	128	122	89	79	96	102	117	159	134	102
Other sentences	217	306	389	398	442	501	579	602	859	760	806
Occupations—											
Agricultural	103	96	125	80	111	115	111	129	133	123	147
Commercial	162	158	181	166	160	132	177	222	221	250	205
Domestic	178	187	152	146	102	106	134	138	125	113	107
Industrial	339	328	299	300	248	267	261	328	318	314	338
Professional	40	30	37	32	12	16	26	25	25	11	34
Labourers	662	771	930	881	917	879	1011	1206	1170	1245	1302
Civil conditions—											
Married	468	562	597	599	543	491	592	643	705	659	717
Widowed	56	49	32	49	37	38	38	46	45	60	45
Single	1254	1477	1599	1445	1401	1509	1616	1856	1872	1904	1905
Educational status—											
Unable to read or write	275	266	373	292	350	323	331	327	293	247	226
Elementary	1447	1767	1766	1768	1588	1648	1850	2128	2261	2332	2359
Superior	22	20	25	12	43	54	72	84	55	45	54
Ages—											
Under 16 years	307	410	391	364	382	465	426	372	480	445	404
16 years and under 21	344	404	473	470	448	370	457	621	555	539	524
21 " 40	828	938	1035	905	839	877	980	1141	1158	1195	1249
40 years and over	285	330	337	345	308	312	393	383	416	403	415
Not given	43	62	82	39	69	40	59	165	220	201	263
Use of liquors—											
Moderate	886	1221	1177	1042	1307	1343	1534	1729	1843	1817	1866
Immoderate	608	605	755	774	670	685	722	799	775	807	774
Birth places—											
England and Wales	227	268	229	272	221	187	227	285	244	250	231
Ireland	194	211	216	185	174	171	172	172	130	137	161
Scotland	44	63	65	54	48	67	55	69	74	58	58
Canada	1104	1350	1504	1380	1376	1449	1617	1777	1927	1976	2018
United States	154	160	168	158	124	104	132	155	174	151	142
Other foreign countries	35	36	40	46	48	45	52	53	52	50	43
Other British possessions	5	2	3	2	6	3	1	1	5	2	5
Religions—											
Baptists	50	80	66	62	50	56	80	96	99	88	80
Roman Catholics	576	689	754	712	632	642	719	739	714	788	692
Church of England	467	539	557	527	534	593	621	738	712	729	770
Methodists	287	328	375	358	337	336	364	395	485	417	467
Presbyterians	165	248	240	221	205	228	246	287	354	311	278
Protestants	79	88	135	109	144	94	108	119	146	185	170
Other denominations	125	88	81	42	83	78	115	125	102	97	160
Residence—											
Cities and towns	1428	1749	1895	1725	1613	1630	1834	2081	2106	2067	2093
Rural districts	370	356	415	386	400	399	436	472	555	562	604

APPENDICE IV—*Snite.*

MANITOBA.

1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	—
											Nombre—
101	96	136	146	151	125	233	262	236	250	319	D'accusations.
31	27	42	54	56	41	63	71	74	60	68	D'acquittements.
.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	D'emprisonnés pour cause de folie.
70	67	93	91	93	82	168	186	160	181	245	De condamnations.
69	63	88	89	89	81	165	182	155	176	230	Hommes.
1	4	5	2	4	1	3	4	5	5	15	Femmes.
63	55	61	84	79	73	130	162	126	136	200	Condamnés une fois.
6	6	26	4	9	7	25	18	23	19	34	" deux fois.
1	6	6	3	5	2	13	6	11	16	11	Plus de deux récidives.
											Sentences—
.....	2	3	4	13	3	6	2	3	20	21	Mis à l'amende.
51	40	57	51	49	54	120	115	103	119	164	Moins d'un an en prison.
3	1	4	4	.....	5	12	15	9	9	9	Un an et plus "
9	3	10	15	12	8	11	14	17	5	12	2 ans et moins de 5 au pénitencier.
2	2	2	3	3	4	8	12	.....	3	12	5 ans et plus "
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	A vie "
.....	1	1	.....	.....	1	1	2	.....	.....	.....	De mort.
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Envoyés aux prisons de réforme.
5	17	16	14	15	7	10	26	28	24	27	Autres sentences.
											Occupations—
16	3	3	4	11	9	15	21	16	22	30	Agriculteurs.
1	9	10	10	8	6	15	24	21	17	30	Commerçants.
6	5	8	2	4	1	8	12	2	8	13	Serviteurs.
8	1	13	14	24	16	37	35	18	22	40	Industriels.
1	5	3	2	3	2	5	3	6	3	3	Professions libérales.
31	25	37	41	30	38	79	74	64	91	91	Journaliers.
											Etats civils—
8	10	10	11	27	17	38	41	27	48	54	Mariés.
.....	2	3	1	.....	1	1	4	2	6	4	En veuvage.
60	53	78	78	66	60	123	137	120	116	192	Célibataires.
											Instruction—
6	1	6	4	9	4	16	9	19	25	16	Incapable de lire ou d'écrire.
62	58	84	82	71	72	143	168	124	144	214	Elémentaire.
1	1	1	2	6	2	3	5	13	1	10	Supérieure.
											Ages—
6	13	15	14	7	4	5	17	27	13	29	Moins de 16 ans.
11	7	28	13	16	6	18	42	25	31	44	16 ans et moins de 21.
48	31	44	57	55	55	117	102	84	100	137	21 " 40.
5	10	4	4	9	13	22	21	20	24	31	40 ans et plus.
.....	6	2	3	6	4	6	4	4	13	4	Non donnés.
											Usage de liqueurs—
30	29	52	43	47	35	102	126	98	97	143	Modéré.
37	31	36	45	45	43	60	56	58	69	97	Immodéré.
											Lieux de naissance—
8	6	24	21	32	21	38	49	37	48	49	Angleterre et Galles.
9	12	10	8	6	6	28	15	12	12	18	Irlande.
14	4	2	7	4	4	10	10	5	6	12	Ecosse.
25	32	44	35	34	31	64	56	59	68	122	Canada.
8	4	7	7	7	9	5	21	12	8	19	Etats-Unis.
5	7	4	10	6	5	17	31	31	28	20	Autres pays étrangers.
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	Autres possessions britanniques.
											Religions—
.....	1	5	2	.....	3	1	7	4	3	7	Baptistes.
15	20	28	26	22	19	49	41	36	46	75	Catholiques.
16	8	31	21	29	11	35	49	44	56	39	Eglise d'Angleterre.
6	12	6	10	13	6	28	20	22	15	13	Méthodistes.
16	8	5	11	11	10	22	23	25	25	28	Presbytériens.
13	10	8	8	14	21	10	14	8	9	46	Protestants.
4	6	8	9	3	8	17	28	17	16	32	Autres confessions.
											Résidences—
49	59	85	72	67	59	115	122	104	119	169	Villes.
21	6	8	18	25	23	47	59	50	54	71	Districts ruraux.

APPENDIX IV—*Continued.*

BRITISH COLUMBIA—COLOMBIE-BRITANNIQUE.

—	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897
Number of—											
Charges	111	180	189	231	176	227	322	279	397	287	474
Acquittals	14	56	41	41	29	33	21	34	72	35	140
Persons detained for lunacy	1	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
Convictions	98	122	146	183	145	187	294	236	317	247	322
Males	96	109	132	130	140	163	247	228	314	239	311
Females	2	13	14	53	5	24	47	8	3	8	11
Convicted 1st	89	112	137	179	135	180	261	213	278	197	287
" 2nd.	8	7	5	2	8	2	20	12	23	33	24
Reiterated.	1	3	4	2	2	5	13	11	16	17	11
Sentences—											
Option of a fine	7	26	24	70	35	35	70	15	30	35	88
Under one year in jail	53	49	75	48	60	103	144	153	201	142	128
One year and over in jail	15	16	5	16	13	25	23	13	29	24	18
2 years and under 5 in penitentiary	15	20	24	13	22	13	31	20	22	18	26
5 " and over "	3	5	10	7	9	9	8	7	12	10	11
Life	....	....	....	....	1	....	1	1	....	....	1
Death	4	2	3	1	2	2	2	3	2	....	....
Committed to reformatories	....	....	....	....	....	....	4	4	4	1	....
Other sentences	1	4	5	28	3	....	11	20	17	17	50
Occupations—											
Agricultural	1	....	1	3	3	3	6	4	17	3	6
Commercial	14	13	25	15	17	26	22	36	55	29	51
Domestic	4	7	9	10	7	15	17	32	6	8	8
Industrial	4	7	18	9	30	18	30	35	29	29	37
Professional	1	3	4	1	1	4	....	4	3	8	3
Labourers	29	27	20	46	46	55	44	69	70	100	155
Civil conditions—											
Married	18	13	21	10	12	39	22	17	28	31	46
Widowed	....	....	1	....	2	5	....	4	....	....	3
Single	65	77	75	115	103	113	148	177	143	165	245
Educational status—											
Unable to read or write	21	12	12	12	34	36	62	34	50	30	84
Elementary	40	61	80	112	80	111	167	170	132	104	199
Superior	3	....	....	....	1	10	4	4	6	16	15
Ages—											
Under 16 years	....	3	4	4	1	1	11	9	10	4	28
16 years and under 21	6	16	12	5	6	17	23	26	7	11	13
21 " " 40	62	66	67	88	77	77	167	132	118	126	191
40 " and over	14	10	12	10	27	14	17	21	20	27	49
Not given	16	27	51	76	34	78	76	48	162	79	41
Use of liquors—											
Moderate	40	64	60	88	79	96	178	132	107	92	210
Immoderate	15	19	34	33	36	53	44	76	71	65	92
Birth places—											
England and Wales	10	7	16	16	13	19	30	53	24	32	46
Ireland	....	4	3	20	6	8	9	20	9	4	12
Scotland	2	1	2	3	8	4	8	8	17	4	6
Canada	18	25	29	30	42	62	75	56	61	63	68
United States	6	20	23	39	24	37	49	38	13	52	46
Other foreign countries	51	49	39	31	26	30	53	49	42	33	104
Other British possessions	....	1	....	....	1	1	2	2	3	2	1
Religions—											
Baptists	1	....	1	1	....	....	....	2	2	1	....
Roman Catholics	10	25	32	51	40	62	71	62	48	59	65
Church of England	9	10	7	3	6	11	15	15	16	9	20
Methodists	7	6	1	3	1	6	10	7	9	5	8
Presbyterians	2	1	....	3	4	1	15	10	17	11	4
Protestants	8	20	32	37	41	53	68	68	31	33	96
Other denominations	33	39	8	19	26	27	44	40	41	21	85
Residence—											
Cities and towns	66	102	128	150	110	131	193	179	201	184	244
Rural districts	22	10	15	25	30	30	56	29	62	39	76

APPENDICE IV—*Suite.*

THE TERRITORIES—LES TERRITOIRES.

1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	—
											Nombre—
42	62	92	133	113	121	235	331	397	343	341	D'Accusations.
9	8	28	25	28	26	94	149	222	186	157	D'acquittements.
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	D'emprisonnés pour cause de folie.
32	53	62	104	85	95	135	171	156	144	170	De condamnations.
32	53	61	103	85	92	131	169	155	143	164	Hommes.
.....	.....	1	1	.....	3	4	2	1	1	6	Femmes.
31	51	56	98	81	90	116	161	148	132	149	Condamnés une fois.
1	2	5	4	3	5	14	8	7	12	16	" deux fois.
.....	.....	1	2	1	.....	5	2	1	.....	5	Plus de deux récidives.
											Sentences—
1	5	1	5	2	4	4	9	28	22	17	Mis à l'amende.
7	21	37	54	42	49	88	109	87	78	84	Moins d'un an en prison.
1	7	3	5	9	10	13	3	8	4	17	Un an et plus "
3	5	5	11	15	9	11	20	11	6	10	2 ans et moins de 5 au pénitencier.
1	2	1	9	4	6	3	3	2	4	3	5 " et plus "
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	A vie. "
.....	2	.....	.....	.....	1	.....	2	.....	.....	1	De mort.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Envoyés aux prisons de réforme.
19	11	15	20	13	16	16	24	20	30	38	Autres sentences.
											Occupations—
4	11	12	15	12	8	9	8	5	21	6	Agriculteurs.
.....	4	2	3	1	3	1	5	2	3	2	Commerçants.
.....	.....	1	1	1	.....	2	2	1	.....	.....	Serviteurs.
.....	1	2	1	1	4	5	8	.....	3	.....	Industriels.
.....	.....	3	7	3	3	1	.....	.....	1	1	Professions libérales.
3	12	16	16	16	6	26	21	10	12	19	Journaliers.
											Etats civils—
1	11	13	23	14	26	22	27	12	14	18	Mariés.
.....	.....	2	1	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	En veuvage.
3	17	27	41	31	21	39	41	11	27	22	Célibataires.
											Instruction—
.....	3	2	13	9	11	15	26	8	4	15	Incapable de lire ou d'écrire.
.....	9	28	28	24	22	38	41	16	23	14	Elémentaire.
.....	.....	2	.....	3	5	.....	2	.....	1	1	Supérieure.
											Ages—
2	.....	.....	.....	2	.....	.....	3	5	2	.....	Moins de 16 ans.
.....	.....	10	9	9	8	3	12	8	5	9	16 ans et moins de 21.
2	.....	20	30	21	22	39	49	13	15	15	21 " " 40.
.....	.....	3	5	7	8	20	5	4	6	3	40 " et plus.
28	53	29	60	46	57	73	102	126	116	143	Non donnés.
											Usage de liqueurs—
2	10	23	22	34	35	45	43	21	24	25	Modéré.
.....	1	1	8	1	3	8	6	4	4	4	Immodéré.
											Lieux de naissance—
.....	4	5	9	4	6	4	7	3	1	4	Angleterre et Galles.
1	1	3	1	1	2	4	.....	1	3	.....	Irlande.
.....	.....	.....	1	3	2	.....	.....	1	1	2	Ecosse.
7	15	33	30	22	24	31	43	17	14	20	Canada.
.....	3	.....	3	9	5	7	12	1	4	3	Etats-Unis.
.....	6	.....	6	.....	.....	7	6	2	2	1	Autres pays étrangers.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	Autres possessions britanniques.
											Religions—
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	Baptistes.
4	4	12	7	4	9	11	12	8	5	7	Catholiques.
.....	9	4	5	6	9	8	6	8	6	5	Eglise d'Angleterre.
.....	.....	6	7	8	6	2	7	.....	4	1	Méthodistes.
.....	.....	2	1	3	2	2	3	2	3	5	Presbytériens.
.....	1	7	7	8	4	15	13	2	1	4	Protestants.
.....	11	9	15	9	9	15	27	5	3	7	Autres confessions.
											Résidences—
.....	7	12	35	26	19	30	21	11	11	6	Villes.
12	41	42	47	26	33	31	48	14	30	27	Districts ruraux.

APPEDIX IV—*Concluded.*

CANADA.

—	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
Number of—						
Charges	4,787	5,871	6,319	5,831	5,993	5,930
Acquittals	1,501	2,081	2,067	1,847	1,952	1,838
Persons detained for lunacy	6	12	9	10	10	9
Convictions	3,272	3,751	4,213	3,946	3,974	4,040
Males	3,002	3,366	3,883	3,626	3,692	3,751
Females	270	385	330	320	282	289
Convicted 1st	2,683	3,270	3,678	3,543	3,532	3,606
" 2nd	346	304	363	205	235	233
Reiterated	243	177	172	198	207	201
Sentences—						
Option of a fine	543	596	592	568	571	646
Under one year in jail	1,717	1,887	2,109	1,927	1,916	1,881
One year and over in jail	201	180	196	215	184	203
2 years and under 5 in penitentiary	249	231	300	284	299	249
5 " over "	91	117	138	124	119	111
Life "	3	5	5	2	2	4
Death	6	9	8	8	7	5
Committed to reformatories	167	216	271	204	201	187
Other sentences	295	510	594	614	675	754
Occupations—						
Agricultural	173	154	198	163	202	197
Commercial	280	341	420	367	412	389
Domestic	227	283	221	212	160	177
Industrial	499	462	553	610	634	644
Professional	67	72	85	72	52	37
Labourers	1,432	1,451	1,625	1,501	1,558	1,529
Civil conditions—						
Married	943	940	1,023	1,009	1,083	1,080
Widowed	91	77	62	91	111	115
Single	2,130	2,560	2,923	2,645	2,639	2,722
Educational status—						
Unable to read or write	496	555	628	627	919	820
Elementary	2,540	2,884	3,192	3,028	2,752	2,996
Superior	47	37	34	25	77	91
Ages—						
Under 16 years	418	602	687	594	615	714
16 years and under 21	546	695	775	729	699	656
21 " 40	1,592	1,732	2,028	1,854	1,888	1,925
40 years and over	594	513	498	520	545	530
Not given	122	209	225	249	227	215
Use of liquors—						
Moderate	1,614	1,728	1,832	1,595	2,088	2,158
Immoderate	1,187	1,444	1,723	1,691	1,706	1,740
Birth places—						
England and Wales	287	364	345	394	335	292
Ireland	246	294	276	263	249	240
Scotland	68	86	86	73	73	92
Canada	2,261	2,553	2,969	2,681	2,837	2,963
United States	181	211	240	230	202	195
Other foreign countries	110	114	116	128	126	118
Other British possessions	9	8	6	8	11	11
Religions—						
Baptists	82	110	94	100	87	104
Roman Catholics	1,529	1,807	2,062	1,896	1,952	1,969
Church of England	522	637	700	638	651	739
Methodists	397	377	434	419	417	393
Presbyterians	232	291	280	270	269	289
Protestants	201	209	292	235	292	267
Other denominations	170	156	117	98	146	149
Residence—						
Cities and towns	2,581	3,087	3,444	3,175	3,081	3,199
Rural districts	635	589	747	717	807	736

APPENDICE IV—*Fin.*

CANADA.

1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	—–
					Nombre—
6,766	7,601	7,730	7,395	8,027	D'accusations.
2,053	2,282	2,154	2,065	2,172	D'acquittements.
9	14	20	13	13	D'emprisonnés pour cause de folie.
4,630	5,258	5,474	5,204	5,721	De condamnations.
4,287	4,881	5,074	4,855	5,356	Hommes.
343	377	400	349	365	Femmes.
3,828	4,517	4,412	4,192	4,528	Condamnés une fois.
465	365	615	537	648	" deux fois
337	376	447	475	545	Plus de deux récidives.
					Sentences—
817	798	884	723	930	Mis à l'amende.
2,114	2,428	2,414	2,384	2,461	Moins d'un an en prison.
234	263	286	267	328	Un an et plus "
274	388	354	371	426	2 ans et moins de 5 au pénitencier.
137	173	145	162	178	5 ans et plus "
1	9	....	2	5	A vie "
6	11	5	6	4	De mort.
168	190	236	205	177	Envoyés aux prisons de réforme.
879	998	1,150	1,084	1,212	Autres sentences.
					Occupations—
203	228	247	221	241	Agriculteurs.
455	593	585	532	611	Commerçants.
227	241	186	180	191	Serviteurs.
674	791	672	684	793	Industriels.
53	48	49	31	60	Professions libérales.
1,702	1,901	2,165	2,111	2,217	Journaliers.
					Etats civils—
1,177	1,269	1,337	1,214	1,385	Mariés.
115	141	120	127	112	En veuvage.
2,934	3,404	3,308	3,360	3,655	Célibataires.
					Instruction—
873	793	769	729	839	Inaapable de lire ou d'écrire.
3,295	3,925	3,891	3,817	4,180	Elémentaire.
90	110	90	81	102	Supérieure.
					Ages—
668	687	790	660	723	Moins de 16 ans.
768	1,002	906	889	936	16 ans et moins de 21.
2,169	2,361	2,276	2,364	2,661	21 " 40.
658	670	724	663	715	40 ans et plus.
367	538	778	628	686	Non donnés.
					Usage de liqueurs—
2,521	2,857	2,926	2,783	3,084	Modéré.
1,738	1,994	1,820	1,847	2,032	Immodéré.
					Lieux de naissance—
373	447	401	412	382	Angleterre et Galles
265	259	226	201	233	Irlande.
82	107	113	77	91	Ecosse.
3,153	3,514	3,576	3,580	3,949	Canada.
238	269	263	254	246	Etats-Unis.
163	206	172	151	223	Autres pays étrangers.
12	9	18	8	10	Autres possessions britanniques.
					Religions—
129	151	170	151	129	Baptistes.
2,044	2,282	2,172	2,174	2,374	Catholiques.
808	917	905	909	980	Eglise d'Angleterre.
467	468	550	497	528	Méthodistes.
324	376	466	398	366	Presbytériens.
287	328	296	321	395	Protestants.
213	261	194	163	316	Autres confessions.
					Résidences—
3,499	3,986	3,902	3,769	4,090	Villes.
846	864	1,009	974	1,138	Districts ruraux.

APPENDIX V—SUMMARY CONVICTIONS.

COMPARATIVE Table of offences for each province from 1887 to 1897.

PRINCE EDWARD ISLAND—ILE DU PRINCE-EDOUARD.

OFFENCES.	Number of Convictions.										
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Adulteration of food	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Assaults	21	34	56	42	35	31	21	33	38	31	39
Breach of peace	....	....	2	5	....	3	3	2	1	2	....
Carry'g fire-arms and unlawful weapons	....	....	....	....	....	....	1	1	1	1	....
Contempt of court	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Cruelty to animals	....	....	4	4	2	....	....	....	....	2	1
Disturbing religious and like meetings	8	2	2	1	....	4	....	5	3	1	2
Fishery Acts, offences against	....	....	....	....	....	....	....	36	....	....	....
Gambling Acts "	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
Game Laws "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Larceny	....	....	1	1	....	1	....	....	....	....	....
" of dogs, birds, &c	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" of timber, trees, fruits, &c	6	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....
Liquor License Acts, offences against	....	....	....	....	1	....	....	17	....	....	....
Breach of Canada Temperance Act	80	91	69	75	89	73	37	67	82	70	114
Selling liquor during prohibited hours	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" without license	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Violation of Indian liquor law	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....
Malicious injury to property	....	....	....	3	3	8	7	11	2	10	13
Other damage to property	....	....	....	....	....	2	2	....	....	2	....
Master's and Servant's Acts, offences against.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Medical and Dentistry Acts, offences against.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Militia Acts, offences against	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....
Miscellaneous minor offences	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
Municipal Acts and By-laws, breaches of	75	33	3	13	7	6	4	9	5	12	3
Exercising various callings without license.	....	....	....	....	....	3	1	....	4	....	3
Health By-laws, offences against	....	....	....	....	15	6	7	4	5	....	2
Highways, offences relating to	....	....	7	2	5	19	6	10	4	1	5
Neglecting to support family	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....
Pharmacy Acts, offences against	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Profanation of the Lord's Day	....	....	2	3	15	59	....	2	4	2	7
Railway Acts, offences against	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Revenue Laws "	....	....	....	....	1	1	....	3	....	....	10
Seamen Acts "	1	....	1	2	....	1	....	8	1	....	1
Statute Labour, offences relating to	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Threats and abusive language	....	....	5	1	9	7	....	11	8	2	7
Trespass	4	1	5	1	....	2	....	3	....	....	3
Vagrancy	10	5	2	5	9	4	4	3	1	3	4
Drunkenness	274	287	330	287	311	301	233	174	162	129	292
Indecent exposure	....	....	....	....	1	....	....	2	1	....	....
Insulting, obscene and profane language.	....	....	6	11	1	1	3	....	1	1	2
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	2	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....
Loose, idle, disorderly	11	3	12	1	22	11	4	20	11	2	11
Weights and Measures Acts, offences against.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Insanity	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Totals	492	456	513	457	526	545	335	422	335	271	519

APPENDICE V—CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

TABLEAU comparatif des offenses pour chaque province depuis 1887 à 1897.

NOVA SCOTIA—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nombre de condamnations.											Offenses.
1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	Falsification de substances alimentaires.
185	181	206	200	185	221	142	179	202	204	132	Voies de fait.
70	9	11	28	30	46	78	44	94	84	154	Perturbation de la paix.
1	.....	2	2	.....	1	1	.....	3	5	2	Port d'armes illégal.
.....	.....	1	3	1	.....	2	.....	1	3	.....	Mépris de cour.
3	18	6	8	7	6	6	5	10	10	3	Cruauté envers les animaux.
17	30	17	26	14	12	27	12	14	11	12	Perturbation de réunions religieuses et autres.
1	.....	.....	.....	.....	.....	2	19	.....	.....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
.....	.....	1	2	.....	1	.....	.....	.....	2	1	" défendant le jeu.
.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de chasse.
3	10	3	8	6	11	8	10	1	5	3	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	9	2	5	1	3	.....	1	2	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
64	70	64	124	67	68	104	108	102	76	80	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	13	13	6	13	45	28	41	59	70	72	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	23	.....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
4	.....	12	.....	38	8	20	16	1	46	57	Vente de boissons sans licence.
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
4	18	3	12	7	3	15	2	6	6	5	Dommages malicieux à la propriété.
24	25	23	28	13	18	7	36	17	33	28	Autres dommages à la propriété.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	4	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Inf. aux lois concern. la méd. et les dent.
.....	.....	2	3	.....	.....	1	3	1	.....	.....	" de la milice.
10	1	3	5	6	4	1	.....	.....	.....	3	Divers petits délits.
22	16	12	25	37	92	76	148	185	266	205	Contraventions aux lois municipales.
.....	.....	3	.....	1	.....	5	6	10	25	37	Pratiquant divers états sans licence.
3	2	.....	2	18	8	15	10	1	2	1	Inf. aux lois sur l'hygiène publique.
18	2	6	6	35	14	33	67	79	18	11	Délits ayant rap. aux chemins publics.
.....	1	1	1	2	2	1	.....	.....	1	2	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Inf. aux lois concernant les pharmaciens.
25	4	7	2	.....	2	6	.....	6	2	11	Profanation du dimanche.
4	.....	3	5	9	.....	2	1	2	.....	3	Infractions aux lois des chemins de fer.
2	.....	6	6	.....	.....	2	.....	1	3	1	Délits contre le revenu de l'Etat.
32	34	35	18	55	29	27	23	14	31	11	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
24	11	26	18	29	44	42	30	41	46	47	Menaces et langage injurieux.
.....	8	.....	3	.....	4	1	9	.....	4	.....	Empiétement.
41	41	40	64	71	73	49	50	40	13	28	Vagabondage.
462	501	657	642	635	676	938	1258	1567	1651	1199	Ivresse.
1	.....	2	2	6	4	1	6	6	.....	10	Exposition indécente.
13	15	12	29	5	3	12	12	246	342	232	Langage insultant, obscène, profane.
11	9	9	7	12	12	19	31	13	6	12	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
49	104	45	62	47	61	78	133	192	70	58	Conduite déréglée.
.....	.....	1	1	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	Aliénation mentale.
1096	1123	1242	1353	1354	1469	1755	2266	2938	3042	2421	............Totaux.

SUMMARY CONVICTIONS.

Comparative Table from 1887 to 1897.

NEW BRUNSWICK—NOUVEAU-BRUNSWICK.

OFFENCES.	Number of Convictions.										
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Adulteration of food	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Assaults	240	246	273	272	225	250	165	173	196	221	173
Breach of peace	43	6	57	84	71	71	49	56	56	7	76
Carry'g fire-arms an unlawful weapons	2	7	1	4	3	1	4	3	3	....	....
Contempt of court	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	3
Cruelty to animals	10	5	7	21	8	6	6	4	1	4	3
Disturbing religious and like meetings	14	6	8	13	9	11	5	10	5	12	7
Fishery Acts, offences against	8	2	15	9	....	....	22	29	14	1	3
Gambling Acts "	1	....	....	....	....	....	....	....	....	3	3
Game Laws "	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	1
Larceny	5	5	1	1	2	4	....	....	....	....	....
" of dogs, birds, etc.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" of timber, trees, fruits, &c.	4	....	....	1	9	1	....	4	....	1	5
Liquor License Acts, offences against	69	13	8	128	10	53	117	58	138	141	32
Breach of Canada Temperance Act	135	168	116	180	110	182	292	154	201	251	292
Selling liquor during prohibited hours	15	9	4	6	24	23	31	22	14	16	3
" without license	7	32	29	11	100	9	3	99	7	27	12
Violation of Indian liquor law	2	....	2	1	1	1	1	4	4	....	1
Malicious injury to property	10	32	20	22	14	12	28	29	7	15	4
Other damage to property	14	21	11	7	16	11	3	8	14	19	20
Master's and Servant's Acts, offences against.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Medical and Dentistry Acts, offences against.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Militia Acts, offences against	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Miscellaneous minor offences	2	....	3	....	7	3	1	1	1	2	....
Municipal Acts & By-laws, breaches of	45	44	29	34	55	67	44	41	37	37	45
Exercising various callings without license.	5	....	....	1	2	....	3	6	5	1	11
Health By-laws, offences against	....	....	....	1	5	2	....	1	....	2	....
Highways, offences relating to	8	7	15	5	8	15	10	5	15	10	7
Neglecting to support family	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Pharmacy Acts, offences against	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....
Profanation of the Lord's Day	1	25	19	5	9	2	....	7	1	5	....
Railway Acts, offences against	2	11	19	20	26	16	18	10	31	14	12
Revenue Laws "	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	1
Seamen Acts "	37	41	35	18	19	36	24	7	2	1	15
Statute Labour, offences relating to	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Threats and abusive language	57	43	58	52	40	45	37	31	37	24	20
Trespass	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	2
Vagrancy	26	30	18	15	19	19	26	68	57	62	78
Drunkenness	1011	1141	1383	1561	1628	1291	1365	1227	1205	1238	1228
Indecent exposure	....	....	....	1	....	....	1	2	3	1	3
Insulting, obscene and profane language.	7	9	10	10	13	29	27	23	27	21	30
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	2	8	7	10	9	10	2	5	14	22	68
Loose, idle, disorderly	24	90	18	22	2	4	16	7	10	22	15
Weights and Measures. Acts, offences against.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Insanity	....	....	....	1	....	....	....	....	3	1	6
Totals	1806	2001	2166	2518	2444	2174	2302	2096	2111	2181	2179

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

TABLEAU comparatif depuis 1887 à 1897.

QUEBEC.

Nombre de condamnations.											OFFENSES.
1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	
2	.....	1	.....	2	8	2	1	.....	.....	24	Falsification de substances alimentaires.
977	952	963	878	873	861	725	683	586	611	604	Voies de fait.
422	51	402	157	285	282	162	290	378	228	335	Perturbation de la paix.
23	25	17	26	21	34	17	16	28	15	32	Port d'armes illégal.
4	7	6	4	1	4	2	1	1	.....	.....	Mépris de cour.
4	64	71	63	39	58	69	42	65	140	262	Cruauté envers les animaux.
17	14	17	23	15	8	26	30	23	11	45	Perturbation de réunions religieuses et autres.
2	6	1	13	12	13	1	17	6	12	10	Infractions aux lois des pêcheries.
4	.....	3	12	4	55	2	4	7	5	16	" défendant le jeu.
2	2	2	13	4	4	4	8	28	20	6	" de chasse.
20	1	.....	4	.....	3	.....	.....	.....	17	15	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
2	.....	3	3	9	.....	.....	.....	.....	.....	3	" bois, arbres, fruits, etc.
306	278	267	56	71	51	80	70	62	106	238	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	11	6	36	6	6	46	2	3	1	47	Contravention aux lois de tempérance du Canada.
154	167	103	77	119	93	82	57	70	61	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
137	171	196	203	235	154	179	148	152	216	120	Vente de boisson sans licence.
3	1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
2	3	1	1	8	6	27	228	158	152	157	Dommages malicieux à la propriété.
66	251	249	220	233	223	183	.....	30	31	37	Autres dommages à la propriété.
17	104	26	17	8	6	33	25	8	4	5	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	3	.....	Infractions aux lois concernant la médecine et les dentistes.
.....	.....	1	2	.....	.....	5	5	3	1	.....	Infractions aux lois de la milice.
43	3	.....	4	3	10	2	1	.....	.....	.....	Divers petits délits.
431	423	396	263	323	404	359	486	649	490	467	Contravention aux lois municipales.
205	24	21	114	96	141	137	221	260	107	61	Pratiquant divers état sans licence.
43	7	13	40	17	40	31	18	9	5	12	Inf. aux lois sur l'hygiène publique.
21	1	52	62	22	49	63	107	38	25	29	Délits ayant rap. aux chemins publics.
.....	1	.....	.....	2	.....	.....	6	5	1	6	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	3	10	.....	2	4	7	.....	.....	3	1	Inf. aux lois conc. les pharmaciens.
2	1	1	4	.....	.....	1	1	.....	.....	1	Profanation du dimanche.
.....	.....	20	37	5	15	38	29	22	4	10	Infrac. aux lois des chemins de fer.
14	14	5	17	3	23	29	21	19	46	49	Délits contre le revenu de l'Etat.
37	23	65	69	42	55	24	24	16	28	30	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
63	56	70	69	63	23	89	44	35	28	33	Menaces et langage injurieux.
4	3	4	9	1	4	.....	8	4	41	7	Empiètement.
541	260	544	1684	1918	1889	1707	1824	2223	1961	1824	Vagabondage.
2947	3360	3412	3999	4199	3832	3778	4272	4307	4275	3869	Ivresse.
41	41	27	8	9	8	7	26	23	19	36	Exposition indécente.
78	52	110	112	84	66	48	70	66	37	27	Langage insultant, obscène et profane.
141	177	250	445	411	501	281	185	345	325	389	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
620	1301	744	336	223	218	138	220	104	287	59	Conduite déréglée.
.....	.....	7	1	3	.....	2	.....	1	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
109	131	74	.....	13	4	.....	.....	.....	1	5	Aliénation mentale.
7504	7989	8160	9081	9387	9155	8388	9194	9734	9317	8871	........Totaux.

SUMMARY CONVICTIONS—*Continued.*

Comparative Table from 1887 to 1897.

ONTARIO.

OFFENCES.	Number of Convictions.										
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Adulteration of food	7	25	33	49	150	67	81	73	27	14	30
Assaults	2193	2097	2100	2114	1893	1864	1743	1707	1890	1707	1651
Breach of peace	296	358	389	334	426	378	259	271	205	185	229
Carry'g fire-arms and unlawful weapons.	57	92	54	58	35	52	26	41	55	37	27
Contempt of court	16	9	7	7	7	1	4	6	7	8	3
Cruelty to animals	174	268	338	274	289	278	308	179	217	185	164
Disturbing religious and like meetings.	219	193	175	197	103	92	93	109	81	74	75
Fishery Acts, offences against	40	31	56	34	57	21	125	130	108	75	93
Gambling Acts "	13	32	54	55	50	59	97	111	74	53	62
Game Laws "	102	26	28	15	33	29	116	58	99	85	78
Larceny	60	63	25	40	41	39	30	30	47	46	69
" of dogs, birds, &c.	7	10	16	19	10	7	4	13	11	29	8
" of timber, trees, fruits, &c.	31	49	26	31	32	25	40	47	48	45	54
Liquor License Acts, offences against	768	582	655	668	834	711	1014	762	628	484	554
Breach of Canada Temperance Act	1685	2217	954	14	3	17	6	1	17	12	2
Selling liquor during prohibited hours	88	118	146	227	231	201	200	211	222	135	131
" without license	101	156	176	177	118	111	92	56	62	66	71
Violation of Indian liquor law	22	35	51	45	34	29	35	32	39	45	24
Malicious injury to property	97	196	152	132	153	156	202	248	122	113	89
Other damage to property	148	159	188	194	199	154	89	77	132	141	208
Master's and Servant's Acts, offences against.	190	188	209	278	276	272	249	214	291	313	330
Medical and Dentistry Acts, offences against.	....	32	46	41	29	27	43	26	36	17	15
Militia Acts, offences against.	2	6	7	15	2	6	....	8	6	15	10
Miscellaneous minor offences	20	24	9	57	8	18	9	15	15	7	8
Municipal Acts and By-laws, breaches of	2156	2479	2347	2174	2492	1869	2142	1548	1522	2681	2621
Exercising various callings without license.	41	65	58	68	55	71	56	91	93	74	67
Health By-laws, offences against	39	42	61	89	80	66	91	58	50	51	50
Highways, offences relating to	318	202	235	235	264	187	198	236	182	141	141
Neglecting to support family	9	8	9	17	16	4	11	12	7	28	21
Pharmacy Acts, offences against.	11	1	5	27	3	5	2	7	7	8	25
Profanation of the Lord's Day	104	73	88	61	55	81	117	134	143	137	78
Railway Acts, offences against	46	63	83	166	172	216	138	144	183	205	198
Revenue Laws "	8	12	7	9	5	4	20	59	28	16	15
Seamen Acts "	....	....	2	3	1	2	1	9	....	....	....
Statute Labour, offences relating to	30	43	35	43	53	15	12	16	10	18	67
Threats and abusive language	287	263	319	380	308	278	213	242	214	244	228
Trespass	397	526	553	585	559	451	420	570	542	532	511
Vagrancy	1046	1144	1205	1170	1217	1102	975	1161	1433	1627	1843
Drunkenness	6200	6633	7059	6553	4973	3967	3787	3267	3132	2624	2465
Indecent exposure	75	68	58	71	71	61	52	51	43	64	58
Insulting, obscene and profane language	477	572	532	593	465	464	452	427	395	308	390
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	188	171	230	296	187	203	198	187	162	179	180
Loose, idle, disorderly.	1010	1467	1315	1456	1279	1266	1239	1331	1219	1220	1147
Weights and Measures Acts, offences against.	8	10	21	8	15	29	16	10	4	3	19
Insanity	37	65	93	99	60	62	42	48	44	58	42
Totals	18823	20873	20209	19178	17343	15017	15047	14033	13852	14109	14151

CONDAMNATIONS SOMMAIRES—*Suite.*

TABLEAU comparatif depuis 1887 à 1897.

MANITOBA.

Nombre de condamnations. 1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	OFFENSES.
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	3	Falsification de substances alimentaires.
45	30	86	56	58	56	56	51	58	39	40	Voies de fait.
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	Perturbation de la paix.
7	1	4	6	.....	1	.....	.....	4	1	2	Port d'armes illégal.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	Mépris de cour.
4	1	4	2	2	.....	2	1	6	3	3	Cruauté envers les animaux.
2	6	4	3	5	2	2	2	5	2	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	Infractions aux lois des pêcheries.
5	.....	3	5	1	14	2	.....	1	7	.....	" défendant le jeu.
.....	.....	.....	1	.....	.....	6	15	6	2	3	" de chasse.
2	.....	1	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	Larcin.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
2	.....	1	.....	.....	1	1	3	27	15	21	Infractions aux lois des licences de boissons.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
.....	1	20	6	8	10	47	4	.....	7	11	Vente de boissons durant les heures défendues.
2	...	9	9	2	6	2	7	8	8	10	Vente de boissons sans licence.
8	.....	.....	.....	1	4	10	2	4	8	10	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
3	7	11	17	8	3	19	11	15	.....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
.....	.....	1	1	2	.....	3	.....	.....	8	31	Autres dommages à la propriété.
2	17	55	82	71	98	95	62	79	45	44	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Inf. aux lois concern. la méd. et les dent.
2	1	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	" de la milice.
1	.....	.....	4	2	.....	1	.....	.....	.....	.....	Divers petits délits.
22	24	22	80	33	39	29	23	130	117	84	Contraventions aux lois municipales.
30	16	25	.....	9	1	11	11	18	21	15	Pratiquant divers états sans licence.
9	12	2	5	35	124	75	43	19	22	15	Inf. aux lois sur l'hygiène publique.
4	.....	20	14	17	16	25	14	7	16	18	Délits ayant rap. aux chemins publics.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
.....	.....	.....	2	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	Inf. aux lois concernant les pharmaciens.
.....	.....	3	2	1	....	5	2	.....	13	13	Profanation du dimanche.
.....	.....	.....	.....	.....	2	11	10	21	8	14	Infractions aux lois des chemins de fer.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	Délits contre le revenu de l'Etat.
.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	24	Infractions aux lois maritimes.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
5	7	21	14	15	8	5	7	5	3	8	Menaces et langage injurieux.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	1	12	4	Empiétement.
16	14	31	33	52	50	63	57	53	58	87	Vagabondage.
529	479	591	486	518	633	592	585	467	573	609	Ivresse.
3	2	2	3	1	1	3	1	1	2	3	Exposition indécente.
6	4	2	...	2	.....	.....	1	.....	1	1	Langage insultant, obscène, profane.
80	37	72	41	51	44	37	27	41	60	83	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
30	20	31	21	18	25	29	42	41	89	69	Conduite déréglée.
.....	1	.....	7	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
.....	1	1	1	.....	3	.....	.....	7	4	1	Aliénation mentale.
821	681	1022	902	904	1146	1132	990	1025	1148	1232	........Totaux.

SUMMARY CONVICTIONS.

COMPARATIVE Table from 1887 to 1897,

BRITISH COLUMBIA—COLOMBIE-BRITANNIQUE.

OFFENCES.	Number of Convictions.										
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Adulteration of food	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Assaults	47	20	50	53	70	69	92	83	80	102	88
Breach of peace	8	1	13	12	13	38	17	33	36	9	25
Carry'g fire-arms and unlawful weapons	3	7	2	7	4	10	6	2	11	5	2
Contempt of court	....	....	....	....	6	1	1	1	....	....	....
Cruelty to animals	....	1	5	1	7	2	4	3	2	1	....
Disturbing religious and like meetings	....	3	1	2	1	1	2	2	1	....	2
Fishery Acts, offences against	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Gambling Acts "	....	....	8	34	69	1	12	....	56	8	11
Game Laws "	8	....	....	1	1	....	....	4	1	14	1
Larceny	1	....	....	1	1	....	2	1	4	1	2
" of dogs, birds, &c	....	....	....	....	....	1	....	....	3	....	....
" of timber, trees, fruits, &c.	1	....	....	1	....	1	....	....	2	....	....
Liquor License Acts, offences against	25	40	9	37	....	60	81	71	95	7	13
Breach of Canada Temperance Act	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Selling liquor during prohib'd hours	....	....	....	....	....	3	1	....	....	....	....
" without license	....	....	....	2	5	3	3	....	....	....	3
Violation of Indian liquor law	53	54	80	76	142	82	104	82	89	62	109
Malicious injury to property	7	3	8	....	2	2	13	26	20	....	8
Other damage to property	....	5	6	7	11	13	....	....	2	9	12
Master's and Servant's Acts, offences against.	4	....	....	....	....	1	2	4	1	....	....
Medical and Dentistry Acts, offences against.	....	....	....	....	....	1	....	2	1	2	....
Militia Acts, offences against	....	....	1	....	....	....	2	1	....	....	....
Miscellaneous minor offences	....	....	....	2	2	2	....	....	....	....	1
Municipal Acts and By-laws, breaches of	31	78	83	108	119	135	22	34	99	84	109
Exercising various callings without license.	....	....	1	1	5	....	....	16	5	9	15
Health By-laws, offences against	9	6	....	....	3	4	80	22	10	5	74
Highways, offences relating to	22	....	7	5	8	1	41	23	7	4	29
Neglecting to support family	....	....	1	....	....	....	1	....	....	6	....
Pharmacy Acts, offences against	....	....	....	2	2	....	....	....	1	....	....
Profanation of the Lord's Day	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	16
Railway Acts, offences against	....	....	....	9	1	....	....	....	....	2	2
Revenue Laws "	5	3	....	4	....	11	33	5	11	3	....
Seamen Acts "	15	2	13	2	1	1	21	17	28	12	13
Statute Labour, offences relating to	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Threats and abusive language	2	1	1	....	3	3	16	17	8	7	15
Trespass	1	....	2	3	....	1	....	....	....	....	....
Vagrancy	110	60	55	40	36	37	94	136	72	76	166
Drunkenness	261	370	368	469	651	606	725	581	498	580	630
Indecent exposure	....	4	5	9	1	1	12	5	8	17	15
Insulting, obscene and profane language.	2	3	4	9	8	8	11	4	12	4	5
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	20	7	12	....	34	31	52	21	80	65	107
Loose, idle, disorderly	1	4	....	1	6	1	....	3	1	20	4
Weights and Measures Acts, offences against.	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Insanity	....	5	....	....	3	3	....	1	....	1	....
Totals	636	677	736	898	1215	1134	1450	1201	1244	1115	1477

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Tableau comparatif depuis 1887 à 1897.

THE TERRITORIES—LES TERRITOIRES.

Nombre de condamnations.											Offenses.
1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Falsificat. des subst. alimentaires.
28	30	57	60	77	96	94	112	108	121	88	Voies de fait.
3	9	12	22	14	18	36	10	10	16	48	Perturbation de la paix.
....	2	1	1	1	6	2	7	5	2	9	Port d'armes illégal.
....	....	....	....	....	1	1	1	....	3	4	Mépris de cour.
2	3	3	3	....	6	7	8	11	18	11	Cruauté envers les animaux.
....	....	....	1	....	....	....	....	2	2	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	....	....	....	....	....	....	4	1	....	4	Infractions aux lois des pêcheries.
9	2	6	....	2	1	13	8	13	7	1	" défendant le jeu.
....	....	1	6	1	2	3	6	....	22	16	" de chasse.
3	4	4	9	3	14	4	7	6	10	12	Larcin.
....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	Vol de chien, oiseaux, etc.
....	....	....	1	....	4	2	5	13	1	6	" bois, arbres, fruits, etc.
42	61	42	18	25	13	7	12	15	27	15	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Contravention aux lois de tempérance du Canada.
....	....	....	....	....	....	1	3	....	3	1	Vente de boissons durant les heures défendues.
....	....	....	25	39	9	10	2	7	1	3	Vente de boissons sans licence.
1	7	12	6	11	45	33	31	43	25	53	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
1	....	2	2	11	2	7	4	3	....	2	Dommages malicieux à la propriété.
4	....	6	8	10	3	3	14	6	16	8	Autres dommages à propriété.
17	13	12	18	29	28	16	30	35	26	98	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	Infractions aux lois concernant la médecine et les dentistes.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	Infrac. aux lois concernant la milice.
2	2	1	11	1	23	1	2	1	....	....	Divers petits délits.
2	21	28	21	21	34	43	96	84	67	242	Contravention aux lois municipales.
1	....	2	....	13	6	....	2	10	2	15	Pratiquant divers états sans licence.
1	....	....	....	3	....	6	2	2	....	11	Inf. aux lois sur l'hygiène publique.
....	....	2	....	....	2	....	3	4	14	3	Délits ayant rap. aux chemins publics.
....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2	Inf. aux lois concernant les pharmaciens,
....	....	....	....	8	....	1	1	2	10	3	Profanation du dimanche.
....	....	....	5	....	1	2	....	95	101	169	Infractions aux lois des chemins de fer.
3	2	8	1	17	....	1	1	....	....	1	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	....	....	....	....	....	....	6	....	....	1	Délits ayant rapport à la corvée.
2	1	2	6	3	9	7	9	15	12	11	Menaces et langage injurieux.
4	....	2	....	....	4	6	8	7	8	6	Empiètement.
11	1	28	36	25	46	43	72	108	97	191	Vagabondage.
48	66	94	83	111	186	233	194	220	225	294	Ivresse.
....	3	2	1	4	3	1	7	2	6	2	Exposition indécente.
....	1	....	....	2	....	2	4	3	5	5	Langage insultant, obscène et profane.
....	1	3	3	30	10	11	4	8	14	16	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
4	3	8	6	1	28	4	2	8	3	19	Conduite déréglée.
....	....	....	4	....	....	....	10	....	....	....	Infract. aux lois des poids et mesures.
7	9	9	16	7	12	13	15	20	26	35	Aliénation mentale.
195	241	347	373	470	613	614	705	872	891	1407	........Totaux.

SUMMARY CONVICTIONS.

COMPARATIVE Table from 1887 to 1897.

CANADA.

OFFENCES.	Number of Convictions.					
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
Adulteration of food	9	25	34	51	152	76
Assaults	3,736	3,590	3,791	3,675	3,416	3,448
Breach of peace	844	434	886	642	839	836
Carrying fire-arms and unlawful weapons	93	134	81	104	64	105
Contempt of court	20	16	14	14	15	7
Cruelty to animals	197	360	438	376	354	356
Disturbing religious and like meetings	277	254	224	266	147	130
Fishery Acts, offences against	51	39	72	56	69	34
Gambling Acts "	32	34	75	108	126	131
Game Laws "	112	28	32	37	39	35
Larceny	94	83	35	64	53	74
" of dogs, birds, &c	7	10	16	19	10	8
" of timber, trees, fruits, &c	44	49	38	39	55	32
Liquor License Acts, offences against	1,276	1,044	1,046	1,031	1,008	957
Breach of Canada Temperance Act	1,900	2,500	1,158	311	221	323
Selling liquor during prohibited hours	259	295	273	316	382	330
" without license	251	359	442	427	537	300
Violation of Indian liquor law	90	97	145	128	192	163
Malicious injury to property	124	259	197	189	206	192
Other damage to property	256	461	484	465	484	424
Master's and Servant's Acts, offences against	230	322	302	395	374	405
Medical and Dentistry Acts, offences against	....	32	46	41	29	28
Militia Acts "	4	7	14	21	2	6
Miscellaneous minor offences	78	30	16	83	29	60
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	2,784	3,118	2,920	2,718	3,087	2,646
Exercising various callings without license	282	105	110	184	181	222
Health By-laws, offences against	104	69	76	137	176	250
Highways, offences relating to	391	212	344	329	359	303
Neglecting to support family	9	10	11	18	20	7
Pharmacy Acts, offences against	11	4	15	33	9	10
Profanation of the Lord's Day	132	103	120	77	88	144
Railway Acts, offences against	52	74	125	242	213	250
Revenue Laws "	32	31	26	37	26	39
Seamen Acts "	122	100	151	112	118	125
Statute Labour, offences relating to	30	43	35	43	53	15
Threats and abusive language	440	382	502	540	470	417
Trespass	410	538	566	601	560	466
Vagrancy	1,801	1,555	1,923	3,047	3,347	3,220
Drunkenness	11,732	12,837	13,894	14,080	13,026	11,492
Indecent exposure	120	118	96	95	93	78
Insulting, obscene and profane language	583	656	676	764	580	571
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	444	410	586	802	734	811
Loose, idle, disorderly	1,749	2,992	2,173	1,905	1,598	1,614
Weights and Measures Acts, offences against	8	11	30	21	19	29
Insanity	153	211	177	117	83	84
Totals	31,373	34,041	34,395	34,760	33,643	31,253

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

TABLEAU comparatif depuis 1887 à 1897.

CANADA.

Nombre de condamnations.					Offenses.
1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	
83	74	27	14	58	Falsification de substances alimentaires.
3,038	3,021	3,158	3,036	2,815	Voies de fait.
604	706	780	532	867	Perturbation de la paix.
57	70	110	66	74	Port d'armes illégal.
11	9	10	14	10	Mépris de cour.
402	242	312	363	447	Cruauté envers les animaux.
155	170	134	113	143	Perturbation de réunions religieuses et autres.
150	235	129	88	115	Infractions aux lois des pêcheries.
126	123	152	85	94	" défendant le jeu.
130	92	134	143	105	" de chasse.
44	48	58	80	101	Larcin.
4	17	18	29	8	Vol de chiens, oiseaux, etc.
46	56	65	51	68	" bois, arbres, fruits, etc.
1,404	1,101	1,067	856	953	Infractions aux lois des licences de boissons.
409	265	362	404	527	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
364	297	329	222	146	Vente de boissons durant les heures défendues.
317	328	179	364	276	" sans licence.
175	152	237	141	197	Contravention relative à la loi concernant la vente de boisson aux Sauvages.
318	559	333	146	278	Dommages malicieux à la propriété.
290	135	201	409	344	Autres dommages à la propriété.
396	335	414	392	477	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
46	30	37	22	15	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
8	17	10	16	12	" de la milice.
15	20	17	9	12	Divers petits délits.
2,719	2,385	2,711	3,754	3,776	Contraventions aux lois municipales.
213	353	405	239	224	Pratiquant divers états sans licence.
305	158	96	87	165	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
376	465	336	229	243	Délits ayant rapport aux chemins publics.
14	19	13	36	29	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
9	7	8	12	28	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
130	148	156	169	129	Profanation du dimanche.
209	194	354	334	408	Infractions aux lois des chemins de fer.
85	90	61	68	78	Délits contre le revenu de l'Etat.
97	89	61	72	94	Infractions aux lois maritimes.
12	22	10	18	68	Délits ayant rapport à la corvée.
409	391	363	366	369	Menaces et langage injurieux.
428	606	554	597	533	Empiétement.
2,961	3,371	3,987	3,897	4,221	Vagabondage.
11,651	11,558	11,558	11,295	10,586	Ivresse.
77	100	87	109	127	Exposition indécente.
555	541	750	719	692	Langage insultant, obscène, profane.
600	460	663	671	855	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de de désordre.
1,508	1,758	1,586	1,713	1,382	Conduite déréglée.
18	25	5	3	19	Infractions aux lois des poids et mesures.
55	65	74	91	89	Aliénation mentale.
31,023	30,907	32,111	32,074	32,257	....Totaux.

APPENDIX VI.—NUMBER of cases in which the prerogative of mercy has been exercised during the years 1887 to 1897 inclusive, and the length of time served by each person convicted to one year and over.

OFFENCES.	DELITS.	Number of cases. — Nombre de cas.	SENTENCES—NUMBER OF YEARS.							
			Life. — A vie.	28.	24.	21.	20.	18.	16.	15.
Abduction	Enlèvement	2								
Abortion	Avortement	2								
Arson	Incendie	38	1			1	2			2
Assaults, aggravated	Voies de fait graves	49								
" indecent	Attentat à la pudeur	12								
" on peace officer	Voies de fait sur un officier de la paix.	3								
Attempt and carn. knowing a girl of tender years	Tentative et commerce charnel avec une fille en bas âge.	10								
Bigamy	Bigamie	8								
Bringing stolen goods into Canada.	Effets volés apportés en Canada.	5								
Burglary	Vol avec effraction	53								3
Concealment of birth	Suppression d'enfants	4								
Conspiracy	Conspiration	2								
Embezzlement	Détournement	14								
Endangering safety of passengers on railways.	Exposant au péril les passagers sur les ch. de fer.	9							1	
False pretences and fraud.	Faux prétexte et fraude	15								
Feloniously receiving	Recel	18								
Forgery	Faux	54								
Horse and cattle stealing	Vol de chevaux et de bétail	37								
House, shop & warehouse breaking.	Bris de maisons, de magasins et d'entrepôts.	102								
Incorrigible and disorderly conduct.	Conduite incorrigible et déréglée.	17								
Incest	Inceste	1								
Indecent exposure	Exposition indécente	9								
Larceny	Larcin	415					1			
" from the person	Vol sur la personne	8								
Libel	Libelle	1								
Malicious injury to property.	Dommages malicieux à la proprieté.	17								
Manslaughter	Homicide non prémédité	55	8				7	1		1
Murder	Meurtre	19	*a*18							
" attempt at	" tentative de	2	1							
Perjury	Parjure	4								
Prison breach	Bris de prison	3								
Rape and attempt at	Viol et tentative de	53	13	1	1		1			1
Robbery	Vol	26								
Seduction	Séduction	1								
Shooting, stabb'g, wounding.	Usage d'armes avec intention.	45	2				2		1	1
Sodomy and bestiality	Sodomie et bestiality	8	1							3
Stealing registered letters.	Vol de lettres chargées	35								
Suicide, attempt at	Tentative de suicide	1								
Vagrancy	Vagabondage	27								
Various other offences	Divers autres délits	8								
Totals	Totaux	*b*1,192	44	1	1	1	13	1	2	11

a { Death sentences previously commuted.
Les sentences de mort ayant été antérieurement commuées.

b { The prerogative of mercy was also exercised in 422 cases in which the sentences were under one year, making a total of 1614 pardons or commutations.
Le droit de grâce a aussi été exercé dans 422 cas dont les sentences étaient au-dessous d'un an, faisant un total de 1614 pardons ou commutations.

APPENDICE VI.—Nombre de cas dans lesquels le droit de grâce a été exercé durant les années 1887 et 1897 inclusivement, et la longueur du temps servi par chaque personne condamnée à un an et plus.

Sentences—Nombre d'années.

14.	13.	12.	11.	10.	9.	8.	7.	6.	5.	4.	3.	2.	1½.	1.	Remarks. — Remarques.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
7	....	....	....	3	....	....	2	1	5	2	4	3	1	3	a1
....	....	1	....	....	....	....	1	3	5	....	9	10	3	14	a3
....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	1	4	4	a1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	1	....	....
....	....	....	....	1	....	....	1	....	5	1	....	1	....	1	....
....	....	....	....	1	....	....	1	....	3	....	....	3	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	3	....	....	1	....	....	....
1	....	....	1	1	1	1	10	1	9	3	13	7	1	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	4	4	3	....	....
....	....	....	....	....	....	1	1	....	1	2	1	....	....	2	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	2	5	2	4	....
....	....	....	....	....	....	....	2	2	5	1	3	2	....	2	a1
1	....	1	....	....	....	2	4	4	9	6	10	10	4	1	a2
1	....	....	....	2	1	1	....	3	12	2	8	3	3	1	....
2	....	1	1	1	....	1	8	....	21	11	20	15	7	6	a8
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	2	a13
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	2	1	3	....
2	....	....	....	3	1	....	11	10	58	47	104	39	27	38	a74
....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	2	....	1	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	9	1	1	....
10	1	1	....	11	....	....	2	2	5	3	1	2	....	....	....
b1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	1	....
2	....	....	....	10	....	....	13	....	3	1	2	4	....	....	a1
4	....	....	....	3	....	....	2	....	6	4	4	2	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
3	....	3	....	5	....	1	2	1	6	3	6	3	2	3	a1
....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	1	1	....	....	....
1	....	....	....	....	....	1	2	1	22	....	8	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	3	1	2	3	1	a13
....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	1	....	3	....
35	1	7	2	43	3	8	70	30	195	93	212	137	66	98	a118

a { Indefinite period in reformatories not to exceed 5 years.
Une période indéfinie dans les écoles de réforme ne devant pas excéder 5 ans.

b { Death sentence previously commuted.
La sentence de mort ayant été antérieurement commuée.

APPENDIX VI—*Concluded.*

Number of Convictions with Sentences. — Nombre de Condamnations avec Sentences.	Length of time served by each person convicted to one year or more.									
	20 years and under 21. — 20 ans et moins de 21.	16 years and under 17. — 16 ans et moins de 17.	15 years and under 16. — 15 ans et moins de 16.	14 years and under 15. — 14 ans et moins de 15.	13 years and under 14. — 13 ans et moins de 14.	12 years and under 13. — 12 ans et moins de 13.	11 years and under 12. — 11 ans et moins de 12.	10 years and under 11. — 10 ans et moins de 11.	9 years and under 10. — 9 ans et moins de 10.	8 years and under 9 — 8 ans et moins de 9.
44 for life / à vie	4	1	1	1	......	1	1	9	3	2
1 to 28 years / à 28 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
1 to—à 24 years—ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
1 to 21 years	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
13 à 20 ans	......	......	1	......	......	3	1	2	2	......
1 to 18 years	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
2 à 16 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
11 to 15 years	......	......	......	......	......	......	......	......	3	1
35 à 14 ans	......	......	......	......	2	1	......	5	......	3
1 to 13 years	......	......	......	......	......	......	......	......	......	1
7 à 12 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	3
2 to 11 years	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
43 à 10 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	1	......
3 to 9 years	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
8 à 8 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
70 to 7 years	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
30 à 6 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
195 to 5 years	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
93 à 4 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
212 to 3 years	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
137 à 2 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
66 to 1½ year	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
98 à 1 an	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
*a*118	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
1192 of 1 year and over / d'un an et plus	4	1	2	1	2	5	2	16	9	10

a Indefinite periods in Reformatories, but not to exceed 5 years. / Une période indéfinie aux écoles de réforme, mais ne devant pas excéder 5 ans.

APPENDICE VI—*Fin.*

Longueur du temps servi par chaque personne condamnée à un an et plus.

7 years and under 8. — 7 ans et moins de 8.	6 years and under 7. — 6 ans et moins de 7.	5 years and under 6. — 5 ans et moins de 6.	4 years and under 5. — 4 ans et moins de 5.	3 years and under 4. — 3 ans et moins de 4.	2 years and under 3. — 2 ans et moins de 3.	1½ and 1 year and under 2 and 1½. — 1½ et 1 an et moins de 2 et 1½.	9 months and under 1 year. — 9 mois et moins de 1 an.	6 months and under 9 months. — 6 mois et moins de 9.	3 months and under 6 months. — 3 mois et moins de 6.	15 days and under 3 months. — 15 jours et moins de 3 mois.	Remarks. — Remarques.
4	2	5	5	2	1	1	...	...	...	...	*a* 1
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...
...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...
3	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
3	...	2	1	...	1	...	...	...	...	...	...
5	4	5	5	4	1	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	2	1	...	...	1	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...
10	4	8	6	8	4	1	...	1	...	...	...
...	...	2	1	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	2	4	1	...	...	...	...	...	...	...
...	5	13	16	12	11	8	1	1	...	1	*a* 1, *b* 1
...	...	2	5	7	9	3	...	1	1	...	*a* 2
...	...	...	24	59	69	27	2	6	5	2	*b* 1
...	...	...	...	18	48	21	1	2	3	...	...
...	...	...	...	...	78	90	12	18	3	8	*a* 2, *b* 1
...	...	...	...	...	...	93	14	18	5	3	*b* 4
...	...	...	...	...	...	32	10	5	14	1	*b* 4
...	...	...	...	...	...	4	24	37	22	9	*b* 2
...	...	...	8	17	42	31	4	6	7	3	...
28	18	42	76	130	265	312	68	95	70	27	*a* 6, *b* 13

a, Insane, removed to an asylum—Aliéné, transféré dans un asile.
b, Whipping remitted—Supplice du fouet remis.

TABLE I.

INDICTABLE OFFENCES.

TABLEAU I.

DÉLITS SUJETS A POURSUITE.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convictions — Condamnations. Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convictions — Condamnations. Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Convictions — Condamnations. Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	Sentence. No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	Sentence. No Option — Sans option. One year and over — Un an et plus.
MURDER.											
King's, N.S.	1	1									
Restigouche, N.B.	1	1									
Westmoreland, N.B.	1				1	1					
Totals of New Brunswick	2	1			1	1					
Montreal, Que.	1	1									
Ottawa, Que.	2	1	*a*1								
Totals of Quebec	3	2	1								
Lennox and Addington, Ont.	1				1	1					
Muskoka and Parry Sound, Ont	*b*1										
Northumberland & Durham, O.	1		*c*1								
Oxford, Ont	2	1	1								
Simcoe, Ont.	1				1	1					
Totals of Ontario	6	1	2		2	2					
Manitoba, Eastern	1	1									
Victoria, B.C.	1	1									
Westminster, B.C.	2	2									
Totals of British Columbia.	3	3									
Alberta, Southern, N.W.T.	1				1	1					
Saskatchewan, N.W.T.	1		1								
Totals of the N.W.T.	2		1		1	1					
Totals of Canada	18	9	4		4	4					
ATTEMPT TO MURDER.											
Montreal, Que.	1				1	1					1
Pontiac, Que.	2				2	2					
Three Rivers, Que.	1	1									
Totals of Quebec	4	1			3	3					1
Saskatchewan, N.W.T.	1	1									
Totals of Canada	5	2			3	3					1

a Not being responsible at commission of deed—N'étant pas responsable au moment de la perpétration du crime. *b* Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. *c* Infanticide.

TABLEAU I. — OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. — CLASSE I.

Sentence. Penitentiary. — Pénitencier. Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Sentence. Penitentiary. — Pénitencier. Five years and over. — Cinq ans et plus.	Sentence. Penitentiary. — Pénitencier. Life. — A vie	Sentence. D'th. — De mort	Sentence. Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Sentence. Other Sentences. — Autres Sentences.	Occupations. Agricultural. — Agriculteurs.	Occupations. Commercial. — Commerçants.	Occupations. Domestic — Serviteurs.	Occupations. Industrial. — Industriels.	Occupations. Professional — Professions libérales.	Occupations. Laborers — Journaliers.	Civil Conditions. — États Civils. Married. — Mariés.	Civil Conditions. — États Civils. Widowed — En veuvage.	Civil Conditions. — États Civils. Single — Célibataires.
MEURTRE.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	4	....	....	....	....	....	1	....	2	2	....	2
TENTATIVE DE MEURTRE.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
1	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F — F	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F — F	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
MURDER.															
King's, N.-E.															
Restigouche, N.-B.															
Westmoreland, N.-B.		1						1							1
Totaux du N.-Brunswick		1						1							1
Montréal, Qué.															
Ottawa, Qué.															
Totaux de Québec															
Lennox et Addington, Ont.		1						1						1	
Muskoka et Parry Sound, Ont.															
Northumberl'd et Durham, O.															
Oxford, Ont.															
Simcoe, Ont.		1								1				1	
Totaux d'Ontario		2						1		1				2	
Manitoba, Est															
Victoria, Col.-B.															
Westminster, Col.-B.															
Totaux de la Col.-Britann.															
Alberta, Sud, T. du N.-O.	1									1					
Saskatchewan, T. du N.-O.															
Totaux des T. du N.-O.	1									1					
Totaux du Canada	1	3						2		2				2	1
ATTEMPT TO MURDER.															
Montréal, Qué.		1							1					1	
Pontiac, Qué.		2								2					
Trois-Rivières, Qué.															
Totaux de Québec		3							1	2				1	
Saskatchewan, Ter. du N.-O.															
Totaux du Canada		3							1	2				1	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
MEURTRE.															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	1	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	1	...	1	1	...	...	...	4	...	...	...	...	...	3	1
TENTATIVE DE MEURTRE.															
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	1	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	1	...	...	2	...	...	...	1	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	1	...	...	2	...	...	...	1	...	1	...

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'am'nde	No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	One year and over — Un an et plus.
MANSLAUGHTER.											
Montreal, Que	2	1			1			1			
Quebec, Que	1				1	1					
Rimouski, Que	1				1	1					
Totals of Quebec	4	1			3	2		1			
Brant, Ont	2				2	2				1	
Hastings, Ont	1	1									
Lennox and Addington, Ont	2	2									
Oxford, Ont	1				1	1					
York, Ont	1				1	1					
Totals of Ontario	7	3			4	4				1	
Manitoba, Western	1				1	1					
Clinton, B.C	1				1	1					
Alberta, Northern, N.W.T	2				2	2					
Totals of Canada	15	4			11	10		1		1	
RAPE.											
Kent, N.B	*a*1										
Montreal, Que	1				1	1					
Ottawa, Que	2	2									
Totals of Quebec	3	2			1	1					
Brant, Ont	1	1									
Bruce, Ont	2	2									
Carleton, Ont	1				1	1					
Haldimand, Ont	1	1									
Huron, Ont	1	1									
Kent, Ont	1	1									
Middlesex, Ont	4	4									
Muskoka and Parry Sound, Ont	1				1	1					
Ontario, Ont	1	1									
Renfrew, Ont	1				1			1			
Wellington, Ont	1				1		1				
Wentworth, Ont	1	1									
Totals of Ontario	16	12			4	2	1	1			
Alberta, Northern, N.W.T	1	1									
Assiniboia, Eastern, N.W.T	1	1									
Totals of the N.W.T	2	2									
Totals of Canada	22	16			5	3	1	1			

a Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE. Penitentiary—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ.														
1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	1	...	1	...	...
...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
1	1	...	...	...	1	1	...	...	1	1	...	2	...	1
...	1	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	2	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	3	...	...	...	...	3	1	...	...	...	...	3	1	...
...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1	...	1
1	7	1	...	...	1	4	1	...	1	1	4	6	1	4
VIOL.														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...
...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	4	...	...	...	...	1	...	...	1	...	1	1	1	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	5	...	...	...	...	1	...	...	1	...	2	1	1	2

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré.	Immoderate. — Immodéré.
MANSLAUGHTER.															
Montréal, Qué		1						1							1
Québec, Qué			1							1					1
Rimouski, Qué	1							1							1
Totaux de Québec	1	1	1					2		1					3
Brant, Ont	1	1						1		1				2	
Hastings, Ont															
Lennox et Addington, Ont															
Oxford, Ont		1								1				1	
York, Ont	1							1						1	
Totaux d'Ontario	2	2						2		2				4	
Manitoba, Ouest		1				1								1	
Clinton, Col.-B		1						1						1	
Alberta, Nord, T. du N.-O	2					1		1							2
Totaux du Canada	5	5	1			2		6		3				6	5
RAPE.															
Kent, N.-B															
Montréal, Qué		1						1						1	
Ottawa, Qué															
Totaux de Québec		1						1						1	
Brant, Ont															
Bruce, Ont															
Carleton, Ont		1								1					1
Haldimand, Ont															
Huron, Ont															
Kent, Ont															
Middlesex, Ont															
Muskoka et Parry Sound, O												1			
Ontario, Ont															
Renfrew, Ont	1							1							1
Wellington, Ont		1								1					1
Wentworth, Ont															
Totaux d'Ontario	1	2						1		2		1			3
Alberta Nord, T. du N.-O															
Assiniboïa, Est, T. du N.-O															
Totaux des T. du N.-O															
Totaux du Canada	1	3						2		2		1		1	3

TABLEAU I. — OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. — CLASSE I.

Birth Places — Lieux de naissance. British Isles — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland — Irlande.	Scotland — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries — Autres pays étrangers.	Other British Possessions — Autr's possessions Britanniques.	Religions. Baptists — Baptistes.	R. Catholics — Catholiques.	Ch. of England — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations — Autr's confessions.	Residence. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ.															
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	3	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	1	2
...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1
...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	1	3	...	...	...	...	...	2	1	1	...	...	1	3
1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1
...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2
1	...	1	8	...	1	...	...	5	3	1	1	...	1	3	8
VIOL.															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	3	...	...	...	...	1	1	1	...	...	...	1	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	3	...	1	...	...	2	1	1	...	...	...	2	2

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	Acquitted. — Acquittés. F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende.	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
ATTEMPT AT RAPE.											
Cape Breton, N.S.	1				1	1				1	
Halifax, N.S.	1				1	1					
Pictou, N.S.	1	1									
Totals of Nova Scotia	3	1			2	2				1	
Kent, N.B.	1				1	1					
Joliette, Que	1				1	1					1
Ottawa, Que	1				1	1				1	
St. Francis, Que	1	1									
Totals of Quebec	3	1			2	2				1	1
Lambton, Ont	1				1	1					
Ontario, Ont	1				1	1					1
Renfrew, Ont	1	1									
Victoria, Ont	1				1	1					
York, Ont	2	2									
Totals of Ontario	6	3			3	3					1
Manitoba, Central	2				2	2				2	
Westminster, B.C	1	1									
Alberta, Northern, N.W.T.	1				1	1				1	
Totals of Canada	17	6			11	11				5	2
CARNALLY KNOWING AN IMBECILE GIRL.											
Carleton, Ont	1				1	1					
Welland, Ont	1	1									
Totals of Ont. and Canada	2	1			1	1					
SODOMY AND BESTIALITY.											
Rimouski, Que	*a*1										
Carleton, Ont	1	1									
Kent, Ont	1	1									
York, Ont	1				1	1					
Totals of Ontario	3	2			1	1					
Totals of Canada	4	2			1	1					

a Left the country, bail forfeited—A laissé le pays, cautionnement confisqué.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Sentence. Penitentiary — Pénitencier. Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Sentence. Penitentiary — Pénitencier. Five years and over. — Cinq ans et plus.	Sentence. Penitentiary — Pénitencier. Life. — A vie	Sentence. D'th. — De mort	Sentence. Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Sentence. Other Sentences. — Autres Sentences.	Occupations. Agricultural. — Agriculteurs.	Occupations. Commercial. — Commerçants.	Occupations. Domestic — Serviteurs.	Occupations. Industrial. — Industriels.	Occupations. Professional — Professions libérales.	Occupations. Laborers — Journaliers.	Civil Conditions. — États Civils. Married. — Mariés.	Civil Conditions. — États Civils. Widowed — En veuvage.	Civil Conditions. — États Civils. Single — Célibataires.
TENTATIVE DE VIOL.														
							1					1		
1									1					1
1							1		1			1		1
1														
											1	1		
											1	1		
											2	2		
	1										1			1
						1								1
	1										1			1
	2					1					2			3
											2			2
											1			1
2	2					1	1		1		7	3		7
COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE ALIÉNÉE.														
1											1	1		
1											1	1		
SODOMIE ET BESTIALITÉ,														
	1										1			1
	1										1			1
	1										1			1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors. — Usage de liqueurs. Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
ATTEMPT AT RAPE.															
Cap-Breton, N.-E.		1								1				1	
Halifax, N.-E.		1						1						1	
Pictou, N.-E.															
Totaux de la N.-Ecosse		2						1		1				2	
Kent, N.B.												1			
Joliette, Qué.	1							1						1	
Ottawa, Qué	1									1					1
St. François, Qué															
Totaux de Québec	2							1		1				1	1
Lambton, Ont		1				1								1	
Ontario, Ont		1						1						1	
Renfrew, Ont															
Victoria, Ont		1						1						1	
York, Ont															
Totaux d'Ontario		3				1		2						3	
Manitoba, Centre		2				1		1						1	1
Westminster, Col.-B.															
Alberta, Nord, T. du N.O.	1							1						1	
Totaux du Canada	3	7				2		6		2		1		8	2
CARNALLY KNOWING AN IMBECILE GIRL.															
Carleton, Ont	1							1							1
Welland, Ont															
Totaux d'Ont. et du Can.	1							1							1
SODOMY AND BESTIALITY.															
Rimouski, Qué															
Carleton, Ont															
Kent, Ont															
York, Ont		1						1							1
Totaux d'Ontario		1						1							1
Totaux du Canada		1						1							1

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
TENTATIVE DE VIOL.															
					1			1							1
			1					1							1
			1		1			2							2
			1					1						1	
			1					1							1
			2					2						1	1
			1										1		1
			1							1					1
			1								1				1
			3							1	1		1		3
	1		1									2			2
			1						1						1
	1		8		1			4	1	1	1	2	1	1	9
COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE ALIÉNÉE.															
			1					1						1	
			1					1						1	
SODOMIE ET BESTIALITÉ.															
			1							1				1	
			1							1				1	
			1							1				1	

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	Acquitted. — Acquittés. F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convictions. — Condamnations. Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convictions. — Condamnations. Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Convictions. — Condamnations. Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'am'nde	Sentence. No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	Sentence. No option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.											
York, N.B.	1				1	1				*a*1	
Beauce, Que	1				1	1					
Bedford, Que	2	1			1	1					
Montreal, Que	2				2	2				2	
Ottawa, Que	1	1									
Quebec, Que	1				1	1					
Totals of Quebec	7	2			5	5				2	
Algoma and Manitoulin, Ont	1	1									
Essex, Ont	2	1			1	1					1
Grey, Ont	1				1	1					
Hastings, Ont	1				1	1					
Northumberland & Durham, O.	1	1									
Oxford, Ont	1				1		1				
Perth, Ont	3	*b*3									
Renfrew, Ont	2	2									
Stormont, D'das & Glengary, O.	1				1	1					
Wentworth, Ont	1				1	1				1	
York, Ont	1				1	1				I	
Totals of Ontario	15	8			7	6	1			2	1
Manitoba, Central	*c*1										
Manitoba, Eastern	1				1	1					
Manitoba, Western	1				1	1					
Totals of Manitoba	3				2	2					
Clinton, B.C.	1				1	1					
Victoria, B.C.	2	2									
Totals of British Columbia	3	2			1	1					
Totals of Canada	29	12			16	15	1			5	1
CONCEALING BIRTH OF INFANT.											
Quebec, Que	2				2	2				2	
Middlesex, Ont	1		1								
Northumberland & Durham, Ont	4	1	2		1	1					
Renfrew, Ont	1				1	1					
Wellington, Ont	1	1									
Totals of Ontario	7	2	3		2	2					
Assiniboia, Western, N.W.T.	2		1		1	1				*d*1	
Totals of Canada	11	2	4		5	5				3	

a And 40 lashes—Et 40 coups de fouet. *b* One marries complainant and thereupon discharged—Un ayant marié la plaignante fut libéré. *c* *Nolle prosequi.* *d* And $200—Et $200.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Sentence. — Penitentiary. — Pénitencier. Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort.	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Occupations. Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Civil Conditions. — États Civils. Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
TENTATIVE ET COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE EN BAS AGE.														
											1	1		
	*b*1										1			1
	1					1							1	
									2					2
1									1			1		
1	2					1			3		1	1	1	3
										1				1
	1										1	1		
1						1								1
1											1		1	
	1										1			1
											1			1
											1			1
2	2					1				1	5	1	1	5
1									1				1	
*c*1						1								1
2						1			1				1	1
	1										1			1
	1										1			1
5	5					3			4	1	8	3	3	10
SUPPRESSION D'ENFANT.														
											1	1		1
				1				1					1	
					*a*1			1						1
				1	1			2					1	1
				1	1			2			1	1	1	2

a Sentence suspended—Sentence suspendue.
b And 20 lashes—Et 20 coups de fouet.
c And to be whipped—Et à être fouetté.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors. — Usage de liqueurs. Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.															
York, N.-B.		1										1			
Beauce, Qué		1						1						1	
Bedford, Qué		1						1							1
Montréal, Qué		2						2							2
Ottawa, Qué															
Québec, Qué	1							1						1	
Totaux de Québec	1							5						2	3
Algoma et Manitoulin, Ont.															
Essex, Ont		1						1						1	
Grey, Ont		1						1						1	
Hastings, Ont		1										1			
Northumberl'd et Durham, O.															
Oxford, Ont	1									1					1
Perth, Ont															
Renfrew, Ont															
Stormont, D'das et Gleng'ry, O		1				1								1	
Wentworth, Ont		1						1						1	
York, Ont		1				1								1	
Totaux d'Ontario	1	6				2		3		1		1		5	1
Manitoba, Centre															
Manitoba, Est	1									1				1	
Manitoba, Ouest		1								1				1	
Totaux de Manitoba	1	1								2				2	
Clinton, Col.-B.		1				1								1	
Victoria, Col.-B.															
Totaux de la Col.-Britann.		1				1								1	
Totaux du Canada	3	13				3		8		3		2		10	4
CONCEALING BIRTH OF INFANT.															
Québec, Qué	2							1			1			2	
Middlesex, Ont															
Northumberl'd et Durham, O.		1							1					1	
Renfrew, Ont		1					1							1	
Wellington, Ont															
Totaux d'Ontario		2					1		1					2	
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.												1			
Totaux du Canada	2	2					1	1	1		1	1		4	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
TENTATIVE ET COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE EN BAS AGE.															
			1										1	1	
			1					1							1
			1					1							1
			2					2						2	
			1					1							1
			5					5						2	3
				1						1					1
		1					1							1	
			1										1		1
		1						1						1	
				1						1					1
			1							1					1
			1						1					1	
		2	3	2			1	1	1	3			1	3	4
				1						1				1	
				1									1		1
				2						1			1	1	1
					1			1						1	
					1			1						1	
		2	9	4	1		1	7	1	4			3	8	8
SUPPRESSION D'ENFANT.															
			2					2						2	
		1								1					1
			1					1						1	
		1	1					1		1				1	1
		1	3					3		1				3	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
SHOOTING, STABBING AND WOUNDING WITH INTENT.											
Colchester, N.S	1	....	..	.....	1	1	....	...	1	....	..
Digby, N.S	1	....	..	....	1	....	1	.....	......	....	.....
Halifax, N.S	2	....	..	.....	2	1	1	.....	...	1	.....
Lunenburg, N.S	1	....	..	..	1	1	....	.....	1	......	.....
Totals of Nova Scotia	5	....	..	......	5	3	2	......	e2	1	.....
Restigouche, N.B	a2	...	..	......	1	.....	1	....	1	.....	.....
Victoria, N.B	1	....	..	...	1	1	....	.....	.....	...	....
Westmoreland, N.B	1	....	..	....	.....	....	.....	....	.....	.....	....
Totals of New Brunswick	4	1	..	.....	2	1	1	.....	f1	.....	.....
Beauce, Que	1	...	..	......	1	1	...	...	....	.....	1
Bedford, Que	1	1	..	.....	......	.....	.....	.....	.....	.....	......
Montreal, Que	16	4	..	.....	12	4	....	8	1	1	....
Ottawa, Que	3	2	..	...	1	1	...	.....	...	1	.....
Quebec, Que	1	....	..	.....	1	1	...	.....	...	......	......
Rimouski, Que	1	1	..	......	......	.....	.....	.....	......	......	......
St. Francis, Que	1	....	..	....	1	1	..	....	1	....	.....
Three Rivers, Que	4	2	..	......	2	2	.....	....	......	1	1
Totals of Quebec	28	10	..	....	18	10	.....	8	g2	3	2
Algoma and Manitoulin, Ont	2	....	..	......	2	2	...	.....	....	......	....
Carleton, Ont	8	3	..	......	5	5	....	.....	.	4	1
Elgin, Ont	1	1	..	.....	.....	......	....	....	.....	.....	......
Essex, Ont	2	...	..	......	2	2	...	.....	..	1	...
Frontenac, Ont	1	...	..	....	1	1	...	......	......	..	1
Grey, Ont	2	....	..	......	2	2	.....	.....	....	....	1
Halton, Ont	1	1	..	...	.....	......	.....	....	......	......	....
Hastings, Ont	1	....	..	....	1	......	1	.	..	1	....
Huron, Ont	1	....	..	......	1	1	....	...	......	...	1
Kent, Ont	b7	2	..	.....	4	2	2	.....	.....	2	......
Middlesex, Ont	4	....	..	....	4	4	.....	...	......	2	1
Muskoka and Parry Sound, Ont.	2	....	..	...	2	2	....	....	....	2	....
Norfolk, Ont	1	....	..	...	1	1	....	....	.....	1	....
Northumberland & Durham, O.	1	....	..	.....	1	1	....	....	....	.....	1
Oxford, Ont	1	....	..	....	1	1	......	.....	......	.....	.
Perth, Ont	5	2	..	......	3	2	1	.....	3	...	....
Renfrew, Ont	1	....	..	.....	1	1	.....	......	.....	1	.....
Thunder Bay, Ont	3	....	..	.....	3	3	.....	.....	......	2	.....
Welland, Ont	1	....	..	....	1	1	......	.....	...	...	....
Wentworth, Ont	3	1	..	...	2	1	1	......	..	c2	.....
York, Ont	43	16	1	...	26	26	.....	.....	2	19	3
Totals of Ontario	91	26	1	....	63	58	5	....	h5	37	9
Manitoba, Eastern	d1	...	..	......	......	....	.....	......	......	..	.....

a 1, escaped before trial -1 s'est évadé avant son procès. *b* 1, jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. *c* One committed suicide on his way to goal—Un s'est suicidé en étant conduit à la prison. *d* *Nolle prosequi.* Amount of fines—Montant des amendes : *e*, $17 ; *f*, $50 ; *g*, $55 ; *h*, $162.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Sentence. — Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	Occupations. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic.—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional.—Professions libérales.	Laborers.—Journaliers.	Civil Conditions.—États Civils. Married.—Mariés.	Widowed.—En veuvage.	Single.—Célibataires.
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	1	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
2	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	4	1	...	4
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	2	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	8	1	...	...	*a*1	1	1	...	2	...	8	7	...	5
...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	2
1	8	1	...	...	1	1	2	...	2	...	12	8	...	10
2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...
...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...	3	2	...	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	1	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	1	...	1	...	1	...	...	...	2	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	1	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	1	2	...	1	2	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...	...	2
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	1	...	...	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	2	1	...	2
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...	1	...	1
1	...	...	...	...	*a*1	...	1	...	1	...	19	9	...	17
4	3	1	...	1	3	4	4	4	8	...	34	25	..	34
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
SHOOTING, STABBING AND WOUNDING WITH INTENT.															
Colchester, N.-E.		1				1									1
Digby, N.-E.		1				1								1	
Halifax, N.-E.	1	1						1		1				2	
Lunenburg, N.-E.		1				1								1	
Totaux de la N.-Ecosse	1	4				3		1		1				4	1
Restigouche, N.-B.												1			1
Victoria, N.-B.		1						1						1	
Westmoreland, N.-B.															
Totaux du N.-Brunswick		1						1				1		1	1
Beauce, Qué.		1							1						1
Bedford, Qué.															
Montréal, Qué.	3	9				1		8		3					12
Ottawa, Qué.	1							1						1	
Québec, Qué.		1				1									1
Rimouski, Qué.															
St. François, Qué.	1							1						1	
Trois-Rivières, Qué.	1	1				1		1						2	
Totaux de Québec	6	12				3		11	1	3				4	14
Algoma et Manitoulin, Ont.		2						2							2
Carleton, Ont.	1	4				1		4						3	2
Elgin, Ont.															
Essex, Ont.		2						2							2
Frontenac, Ont.												1			
Grey, Ont.		2						1	1					1	1
Halton, Ont.															
Hastings, Ont.		1										1			1
Huron, Ont.		1						1						1	
Kent, Ont.		1						1				3			1
Middlesex, Ont.	1	3				1		2		1				3	1
Muskoka et Parry Sound, Ont.		2						2						1	1
Norfolk, Ont.		1						1						1	
Northumberl'd et Durham, O.		1								1				1	
Oxford, Ont.		1								1				1	
Perth, Ont.		3				1		2						1	2
Renfrew, Ont.		1						1							1
Thunder Bay, Ont.		3						3						1	2
Welland, Ont.		1				1								1	
Wentworth, Ont.		2						1	1					1	1
York, Ont.	1	25				5		14	4	3				19	7
Totaux d'Ontario	3	56				9		37	6	6		5		35	24
Manitoba, Est															

TABLEAU I.				OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.	
BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.															
			1					1							1
			1									1			1
			2				2							1	1
					1			1							1
			4		1		2	2				1		1	4
			1					1							1
			1									1			1
			2					1				1			2
			1					1							1
1			6	2	3			8	4					10	2
			1					1							1
			1					1							1
			1					1						1	
			2					2						1	1
1			12	2	3			14	4					12	6
			1		1			1					1	1	1
			4	1				4				1		5	
				2			1	1						2	
			2							1			1	1	1
			1										1	1	
			1						1						1
			1	2						1				2	
			4				1			3				1	3
	2							1			1				2
			1							1					1
			1									1			1
			1				1								1
		1	2					1			2			3	
			1					1						1	
					3								3	3	
1									1					1	
			2					1	1					2	
2	3		20		1		2	11	8	3	2			25	1
3	5	1	42	5	5		5	21	11	9	5	2	6	48	12

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	Acquitted. — Acquittés. F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende.	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
SHOOTING, STABBING AND WOUNDING WITH INTENT—*Concluded.*											
Cariboo, B.C.	1				1	1					
Victoria, B.C.	1	1									
Westminster, B.C.	1				1	1					
Totals of British Columbia	3	1			2	2					
Alberta, Northern, N.W.T.	1				1	1			1		
Assiniboia, Western, N.W.T.	1				1	1			1		
Totals of the N.W.T.	2				2	2			a2		
Totals of Canada	134	38	1		92	76	8	8	b12	41	11
ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.											
Montreal, Que.	3				3	3					
Carleton, Ont.	1				1	1				1	
Halton, Ont.	1			1							
Hastings, Ont.	4	4									
Huron, Ont.	3				3	3					3
Kent, Ont.	1				1	1					
Middlesex, Ont.	10	1			9	5	4			7	
Nipissing, Ont.	1				1	1					1
Norfolk, Ont.	8				8	8				3	
Northumberland & Durham, O.	9	1			8	5	3				
Prescott and Russell, Ont.	1	1									
Renfrew, Ont.	2	2									
Simcoe, Ont.	3	1			2	2					
Totals of Ontario	44	10		1	33	26	7			11	4
Totals of Canada	47	10		1	36	29	7			11	4
INCEST.											
Bedford, Que.	1	1									
Joliette, Que.	1				1		1				
Montreal, Que.	1		1								
Three Rivers, Que.	1	1									
Totals of Quebec	4	2	1		1		1				
York, Ont.	3	3									
Totals of Canada	7	5	1		1		1				

Amount of fines—Montant des amendes: *a* $70; *b* $354.

TABLEAU I. — OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. — CLASSE I.

SENTENCE. — Penitentiary. — Pénitencier. — Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	OCCUPATIONS. — Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS. — Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—*Fin.*														
...	1	...	...	...	...	...	...		...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		...
1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
9	12	2	...	1	4	6	6	4	11	...	52	37		49
EXPOSANT AU PÉRIL LES PASSAGERS SUR LES CHEMINS DE FER.														
...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	3
...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	*a*2	...	...	...	2	...	7	...	...	9
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...
...	...	...	...	2	*a*3	...	...	...	...	...	5	...	...	8
...	...	...	...	...	*a*8	...	...	...	...	...	8	...	...	8
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*2	...	...	...	...	...	2	...	...	2
...	1	...	...	2	15	...	...	...	6	...	23	1	...	31
...	1	...	...	5	15	...	...	...	6	...	23	1	...	34
INCESTE.														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...		1	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
SHOOTING, STABBING AND WOUNDING WITH INTENT—*Concluded.*															
Cariboo, Col.-B.	....	....	1	....	..	1	....	....	....	....	....	..	.	1	....
Victoria, Col.-B.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Westminster, Col.-B.	....	1	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux de la Col.-Britann.	....	1	1	....	..	1	....	....	....	....	....	1	..	1	..
Alberta, Nord, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	.	....	....
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.	....	....		....	..	....	....	....	....	....	....	1	.	....	....
Totaux des Ter. du N.-O.	....	..	....	..	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Totaux du Canada	10	74	1	....	..	16	...	50	7	10	....	9	..	45	40
ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.															
Montréal, Qué.	1	2	....	3	..	....	....	....	....	....	....	....	..	3	....
Carleton, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Halton, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Hastings, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Huron, Ont.	....	3	....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	3	....
Kent, Ont.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Middlesex, Ont.	....	9	....	....	..	4	....	5	....	....	....	....	..	9	....
Nipissing, Ont.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Norfolk, Ont.	2	6	....	6	..	2	....	....	....	....	....	....	..	8	....
Northumberl'd et Durham, O.	....	8	....	....	..	3	....	5	....	....	....	....	..	8	....
Prescott et Russell, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Renfrew, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Simcoe, Ont.	....	2	..	....	..	2	....	....	....	....	....	....	..	2	....
Totaux d'Ontario	2	30	....	6	..	11	....	15	....	....	....	1	..	32	....
Totaux du Canada	3	32	....	9	..	11	....	15	....	....	....	1	..	35	....
INCEST.															
Bedford, Qué.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Joliette, Qué.	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Montréal, Qué.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Trois-Rivières, Qué.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux de Québec	1	..	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
York, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux du Canada	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	..

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—*Fin.*															
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
4	5	1	61	7	9	....	7	39	15	9	5	4	6	62	25
EXPOSANT AU PÉRIL LES PASSAGERS SUR LES CHEMINS DE FER.															
....	....	....	3	....	....	....	....	1	1	....	1	....	....	3	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	2	....	....	....	....	1	1	....	....	1	....	3	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	8	1	....	....	....	4	....	....	5	....	....	8	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	8	....	....	....	....	....	2	....	....	6	....	8	....
....	....	....	8	....	....	....	....	2	1	2	2	....	1	8	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2
1	....	....	30	1	....	....	....	10	4	3	7	7	1	27	5
1	....	....	33	1	....	....	....	11	5	3	8	7	1	30	5
INCESTE.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	One year and over — Un an et plus.
SEDUCTION.											
Montreal, Que	3	2			1	1					
St. Francis, Que	*a*1										
Totals of Quebec	4	2			1	1					
Bruce, Ont	1				1	1					
Dufferin, Ont	1				1	1					1
Elgin, Ont	*a*2	1									
Essex, Ont	1	1									
Grey, Ont	1				1	1					1
Hastings, Ont	2	1			1	1			1		
Huron, Ont	2	2									
Kent, Ont	1	1									
Lambton, Ont	2	2									
Leeds and Grenville, Ont.	2	2									
Muskoka and Parry Sound, Ont.	*a*2				1	1				1	
Nipissing, Ont	2				2	2					1
Northumberland & Durham, O.	1	1									
Perth, Ont	1	1									
Prescott and Russell, Ont	1				1	1				1	
Simcoe, Ont.	1				1	1					
Victoria, Ont	1	1									
Wellington, Ont	3	1			2	2					1
York, Ont	6	6									
Totals of Ontario	33	20			11	11			*b*1	2	4
Westminster, B.C.	*c*2										
Alberta, Northern, N.W.T.	*f*1										
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1	1									
Totals of Canada	41	23			12	12			*b*1	2	4
ABDUCTION.											
Bedford, Que	1				1	1				1	
Montreal, Que.	3	2			1		1				
St. Francis, Que	1	1									
Totals of Quebec	5	3			2	1	1			1	
Hastings, Ont	2	1			1	1			1		
Lambton, Ont	2	2									
Middlesex, Ont	2	*e*1	1								
Northumberland & Durham, O.	1				1	1				1	
Ontario, Ont.	1	1									
Simcoe, Ont	1				1	1					
Thunder Bay and Rainy River	2	2									
Waterloo, Ont.	1				1	1				1	
Wentworth, Ont	1				1	1					
Totals of Ontario	13	7	1		5	5			*d*1	2	
Totals of Canada	18	10	1		7	6	1		*d*1	3	

a 1, *c* 2, Charges withdrawn, accused having married complainants—Plaintes retirées, les accusés ayant marié les plaignantes. Amount of fines—Montant des amendes : *b* $10 ; *d* $20. *e* Child being restored—L'enfant ayant été remis. *f* *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITION. — ÉTATS CIVILS.		
Penitentiary. — Pénitencier.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Prosesional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
SÉDUCTION.														
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	....	1	....	....
....	....	....	....	.	*a*1	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	..	1	....	1	2	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	2	....	....	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	3	1	1	....	4	....	5	6	....	5
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	....	....	3	1	1	....	5	....	5	7	....	5
ENLEVEMENT.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	2	1	....	....	....	....	2	....	....	3
1	....	....	....	....	2	1	....	....	1	....	3	....	....	5

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F — F	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F — F	Use of liquors. — Usage de liqueurs. Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
SEDUCTION.															
Montréal, Qué		1						1							1
St. François, Qué															
Totaux de Québec		1						1							1
Bruce, Ont		1						1						1	
Dufferin, Ont		1						1							1
Elgin, Ont															
Essex, Ont															
Grey, Ont	1							1						1	
Hastings, Ont			1									1		1	
Huron, Ont															
Kent, Ont															
Lambton, Ont															
Leeds et Grenville, Ont															
Muskoka et Parry Sound, Ont		1						1						1	
Nipissing, Ont	1		1					1				1		2	
Northumberl'd et Durham, O.															
Perth, Ont															
Prescott et Russell, Ont		1						1						1	
Simcoe, Ont		1				1									1
Victoria, Ont															
Wellington, Ont	1	1						2						1	1
York, Ont															
Totaux d'Ontario	3	6	2			1		8				2		8	3
Westminster, Col.-B.															
Alberta, Nord, T. du N.-O.															
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Totaux du Canada	3	7	2			1		9				2		8	4
ABDUCTION.															
Bedford, Qué		1				1									1
Montréal, Qué		1						1							1
St. François, Qué															
Totaux de Québec		2				1		1							2
Hastings, Ont												1		1	
Lambton, Ont															
Middlesex, Ont															
Northumberl'd et Durham, O.		1						1						1	
Ontario, Ont															
Simcoe, Ont												1			
Th'der Bay et Rainy Riv., O.															
Waterloo, Ont												1			
Wentworth, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario		2						2				3		3	
Totaux du Canada		4				1		3				3		3	2

TABLEAU I. — OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. — CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
SÉDUCTION.															
				1					1						1
				1					1						1
			1										1		1
			1							1				1	
			1										1	1	
		1									1				1
			1							1				1	
			2					1	1						2
			1							1					1
			1					1						1	
			2						2					1	1
		1	10					2	3	3	1		2	5	6
		1	10	1				2	4	3	1		2	5	7
ENLÈVEMENT.															
			1					1						1	
			1					1							1
			2					2						1	1
			1										1		1
			1								1				1
			1							1				1	
			3							1	1		1	1	2
			5					2		1	1		1	2	3

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over — Un an et plus.
ABORTION AND ATTEMPT TO PROCURE ABORTION.											
Quebec, Que	1	1									
Halton, Ont	1				1	1					1
Kent, Ont	1	1									
Lambton, Ont	1	1									
Leeds and Grenville, Ont	2	1	1								
Lincoln, Ont	1	1									
Ontario, Ont	1				1	1				1	
Wellington, Ont	2	1			1	1				1	
York, Ont	5	2	1		2	2					
Totals of Ontario	14	7	2		5	5				2	1
Westminster, B.C	1	1									
Totals of Canada	16	9	2		5	5				2	1
DESERTING CHILD.											
Hastings, Ont	1				1	1					
Middlesex, Ont	2		1		1	1					
Wentworth, Ont	1		1								
Totals of Ont. and Canada	4		2		2	2					
BIGAMY.											
Annapolis, N.S	1				1	1					
Halifax, N.S	3		1		2	2				1	
Hants, N.S	1				1	1					
Totals of Nova Scotia	5		1		4	4				1	
Montreal, Que	2				2	2					
Three Rivers, Que	1				1	1					
Totals of Quebec	3				3	3					
Carleton, Ont	1				1	1					
Middlesex, Ont	1				1	1				1	
Peterborough, Ont	2				2	2				1	
Simcoe, Ont	1				1	1					
Wentworth, Ont	1				1		1				
York, Ont	2				2	2					1
Totals of Ontario	8				8	7	1			2	1
Totals of Canada	16		1		15	14	1			3	1

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie.	D'th.—De mort	Committed to Reformatories—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
AVORTEMENT ET TENTATIVE D'AVORTEMENT.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	1	....	1
2	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	1	1	1	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	1	1	1	3
DÉSERTION D'ENFANT.														
....	....	....	....	....	*b*1	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	2	....	....	2	....	....	....	....	....	2
BIGAMIE.														
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
1	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
3	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	2	4	....	....
1	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	1	....	....	2	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
2	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	1	3	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	2	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	....	1	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	2	....	....
3	....	....	....	1	1	....	1	....	....	....	4	8	....	....
8	....	....	....	1	2	....	3	....	1	....	7	15	....	....

a Sentencc suspended—Sentence suspendue. *b* Discharged on promising to do better—Acquitté en promettant de faire mieux.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors. — Usage de liqueurs. Moderate. — Modéré.	Immoderate. — Immodéré.
ABORTION AND ATTEMPT TO PROCURE ABORTION.															
Québec, Qué															
Halton, Ont			1							1					1
Kent, Ont															
Lambton, Ont															
Leeds et Grenville, Ont															
Lincoln, Ont															
Ontario, Ont		1						1							1
Wellington, Ont		1						1						1	
York, Ont			2					2						2	
Totaux d'Ontario		2	3					4		1				3	2
Westminster, Col.-B															
Totaux du Canada		2	3					4		1				3	2
DESERTING CHILD.															
Hastings, Ont		1							1					1	
Middlesex, Ont		1							1					1	
Wentworth, Ont															
Totaux d'Ont. et du Can.		2							2					2	
BIGAMY.															
Annapolis, N.-E	1							1						1	
Halifax, N.-E		2						1		1				2	
Hants, N.-E	1							1						1	
Totaux de la N.-Ecosse	2	2						3		1				4	
Montréal, Qué	1	1						1	1					1	1
Trois-Rivières, Qué		1						1						1	
Totaux de Québec	1	2						2	1					2	1
Carleton, Ont												1			
Middlesex, Ont		1							1					1	
Peterborough, Ont	1	1						1	1					1	1
Simcoe, Ont													1		
Wentworth, Ont		1						1						1	
York, Ont		2						2						2	
Totaux d'Ontario	1	5						4	2			1	1	5	1
Totaux du Canada	4	9						9	3	1		1	1	11	2

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
AVORTEMENT ET TENTATIVE D'AVORTEMENT.															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	1	...	1	...	...	...	...	...	1	...	1	...	...	2	...
1	1	1	2	...	...	...	...	...	2	1	2	...	...	4	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	1	1	2	...	...	...	...	...	2	1	2	...	...	4	1
DÉSERTION D'ENFANT.															
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...	1	1
BIGAMIE.															
...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	2	...	...	...	1	...	1	...	...	...	...	1	1
...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	4	...	...	...	3	...	1	...	...	...	...	1	3
...	...	...	1	1	...	...	...	1	1	...	...	...	...	2	...
...	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	1	1	...	...	2	1	...	...	...	...	3	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
2	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	2	...
2	...	...	4	...	...	...	...	...	3	2	...	1	...	6	...
2	...	...	9	1	1	...	3	2	5	2	...	1	...	10	3

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
REFUSING AND NEGLECTING TO PROVIDE FOR FAMILY.											
Halifax, N.S	2	1			1	1				1	
Lunenburg, N.S	1				1	1				1	
Totals of Nova Scotia	3	1			2	2				2	
Montreal, Que	4				4	2		2		2	
Ottawa, Que	3	2			1	1					
St. Hyacinthe, Que	4				4	4			4		
Totals of Quebec	11	2			9	'7		2	a4	2	
Brant, Ont	b6	3			1	1				1	
Elgin, Ont	7	4			3	3				1	
Essex, Ont	d2				1	1					
Lanark, Ont	1	1									
Lincoln, Ont	1	1									
Middlesex, Ont	2	2									
Peterborough, Ont	2	e2									
Simcoe, Ont	1	1									
Wentworth, Ont	4	3			1	1					
York, Ont	38	32			6	6				2	
Totals of Ontario	64	49			12	12				4	
Manitoba, Eastern	2	1			1	1					
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1									
Totals of Canada	81	54			24	22		2	a4	8	
LIBEL.											
Cape Breton, N.S	2	2									
Montreal, Que	3	2			1	1				1	
Pontiac, Que	1	1									
Totals of Quebec	4	3			1	1				1	
Th'der Bay and Rainy River, O	c2	1									
Manitoba, Central	1	1									
Westminster, B.C	c2	1									
Assiniboia, Western, N.W.T.	1	1									
Totals of Canada	12	9			1	1				1	

Amount of fines—Montant des amendes, *a* $25. *Nolle prosequi*, *b*, 2—*c*, 1 *d* 1, Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. *e* One acquitted in undertaking to support his family—Un, acquitté en s'engageant de supporter sa famille.

TABLEAU I.			OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.												CLASSE I.		
SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.					
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.																	
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.			

REFUS ET NÉGLIGENCE DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.

Two years and under five	Five years and over	Life	D'th	Reformatories	Other Sentences	Agricultural	Commercial	Domestic	Industrial	Professional	Laborers	Married	Widowed	Single
									1			1		
											1	1		
									1		1	2		
					*a*2				1		1	4		
					*a*1						1	1		
												4		
					3				1		2	9		
							1					1		
					*a*2				2		1	3		
					*b*1				1			1		
					*c*1				1			1		
					*a*4				1		4	6		
					8		1		5		5	12		
					*a*1						1	1		
					12		1		7		9	24		

LIBELLE.

Two years and under five	Five years and over	Life	D'th	Reformatories	Other Sentences	Agricultural	Commercial	Domestic	Industrial	Professional	Laborers	Married	Widowed	Single
										1		1		
										1		1		
										1		1		

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b*. Bail of $500 that he will maintain his wife—Caution de $500 qu'il pourvoiera aux besoins de sa femme. *c* To pay $3.00 weekly—A payer $3.00 par semaine.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
REFUSING AND NEGLECTING TO SUPPORT FAMILY.															
Halifax, N.-E		1						1						1	
Lunenburg, N.-E		1								1				1	
Totaux de la N.-Ecosse		2						1		1				1	
Montréal, Qué	3	1						1	2	1					4
Ottawa, Qué	1							1							1
St. Hyacinthe, Qué												4			
Totaux de Québec	4	1						2	2	1		4			5
Brant, Ont		1								1				1	
Elgin, Ont		3						2		1				2	1
Essex, Ont		1						1							1
Lanark, Ont															
Lincoln, Ont															
Middlesex, Ont															
Peterborough, Ont															
Simcoe, Ont															
Wentworth, Ont		1								1					1
York, Ont		6						2		3	1			4	2
Totaux d'Ontario		12						5		6	1			7	5
Manitoba, Est	1									1				1	
Alberta, Nord, T. du N.-O															
Totaux du Canada	5	15						8	2	9	1	4		10	10
LIBEL.															
Cap-Breton, N.-E															
Montréal, Qué			1							1				1	
Pontiac, Qué															
Totaux de Québec			1							1				1	
Th'der Bay et Rainy Riv., O.															
Manitoba, Centre															
Westminster, Col.-B															
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.															
Totaux du Canada			1							1				1	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Birth Places — Lieux de naissance: British Isles — Iles Britanniques: England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland — Irlande	Scotland — Ecosse	Canada	United States — Etats-Unis	Other Foreign Countries — Autres pays étrangers	Other British Possessions — Autr's possessions Britanniques	Religions: Baptists — Baptistes	R. Catholics — Catholiques	Ch. of England — Eglise d'Angleterre	Methodists — Méthodistes	Presbyterians — Presbytériens	Protestants	Other Denominations — Autr's confessions	Residence: Cities and Towns — Villes	Rural Districts — Districts ruraux
REFUS ET NÉGLIGENCE DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.															
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	2	....
1	1	....	2	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	2	2
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	4	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	4	....
1	1	....	7	....	....	....	....	9	....	....	....	....	....	7	2
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
1	....	....	2	....	....	....	....	1	....	2	....	....	....	3	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
2	2	....	2	....	....	....	....	2	2	1	1	....	....	6	....
4	2	....	6	....	....	....	....	4	4	3	1	....	....	12	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
5	3	....	16	....	....	....	....	14	5	4	1	....	....	21	3
LIBELLE.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. — Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'am'nde	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
INDECENT ASSAULT.											
Halifax, N.S.	3	2			1	1					
Albert, N.B.	1				1	1					
St. John, N.B.	3	3									
Totals of New Brunswick	4	3			1	1					
Bedford, Que	1				1	1				1	
Montreal, Que	*a*5	2			2	2				1	
Ottawa, Que	1			1							
St. Francis, Que	4				4	4			3	1	
Totals of Quebec	11	2		1	7	7			*b*3	3	
Algoma and Manitoulin, Ont	1	1									
Bruce, Ont	2				2	2			1	1	
Carleton, Ont	1	1									
Essex, Ont	1	1									
Frontenac, Ont	3	2			1	1					
Grey, Ont	2				2	2				2	
Halton, Ont	1				1	1					*d*1
Hastings, Ont	4	2			2	1	1		1		
Huron, Ont	1	1									
Kent, Ont	3	3									
Lambton, Ont	1				1		1				
Lanark, Ont	1	1									
Middlesex, Ont	1	1									
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1				1	1				1	
Nipissing, Ont	1				1	1			1		
Northumberland & Durham, O.	1				1	1				1	
Ontario, Ont	4	3			1	1					1
Oxford, Ont	2				2	2					1
Peel, Ont	1				1	1					1
Perth, Ont	4	4									
Peterborough, Ont	3	1			2	2				2	
Prescott and Russell, Ont	2	2									
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1	1									
Thunder Bay and Rainy River	2	2									
Victoria, Ont	1				1	1				*e*1	
Waterloo, Ont	2				2	1	1				*f*2
Welland, Ont	2				2	2					
York, Ont	14	11			3	2	1			3	
Totals of Ontario	63	37			26	22	4		*c*3	11	6
Manitoba, Central	4				4	4				4	
Manitoba, Eastern	2	1			1	1				1	
Manitoba, Western	1	1									
Totals of Manitoba	7	2			5	5				5	
Victoria, B.C	2	1			1	1					1
Westminster, B.C	1				1	1					1

a 1, *Nolle prosequi*. Amounts of fines—Montant des amendes, *b* $30—*c* $105. *d* And 40 lashes—Et 30 coups de fouet. *e* And to be whipped—Et à être fouetté. *f* One to receive 40 lashes—Un, à recevoir 40 coups de fouet.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
ATTENTAT A LA PUDEUR.														
1											1			1
1														1
1														1
											1			1
1									1		1	1		1
						1					3	1		3
1						1			1		5	2		5
							1				1	1		1
					*a*1						1			1
									1			1		1
											1			1
1						2								2
					*a*1	1								1
											1			1
											1	1		
											1			1
											1			1
1									1	1		1		1
						1							1	
											2			2
											1			1
											2		1	1
2									1		1			2
											3	1		2
4					2	4	1		3	1	16	5	2	19
											4			4
						1								1
						1					4			5
							1							1
											1			

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
INDECENT ASSAULT.															
Halifax, N.-E.		1						1						1	
Albert, N.-B.		1		1										1	
St. Jean, N.-B.															
Totaux du N.-Brunswick		1		1										1	
Bedford, Qué.		1						1						1	
Montréal, Qué.		2						2							2
Ottawa, Qué															
St. François, Qué.	1	3						4						4	
Totaux de Québec	1	6						7						5	2
Algoma et Manitoulin, Ont.															
Bruce, Ont.		2				1		1						2	
Carleton, Ont															
Essex, Ont															
Frontenac, Ont.		1						1						1	
Grey, Ont.		2		1				1						1	1
Halton, Ont.	1							1						1	
Hastings, Ont.		2										2		2	
Huron, Ont															
Kent, Ont															
Lambton, Ont		1						1						1	
Lanark, Ont															
Middlesex, Ont.															
Muskoka et Parry Sound, O.	1							1						1	
Nipissing, Ont.	1							1						1	
Northumberl'd et Durham, O.	1							1						1	
Ontario, Ont.		1								1					1
Oxford, Ont.		1	1					2						2	
Peel, Ont		1								1				1	
Perth, Ont.															
Peterborough, Ont.		2								2					2
Prescott et Russell, Ont.															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O															
Th'der Bay et Rainy Riv., O.															
Victoria, Ont.		1				1								1	
Waterloo, Ont		2						1		1				1	1
Welland, Ont.	1	1						1		1					2
York, Ont.		3								3				2	1
Totaux d'Ontario	5	20	1	1		2		12		9		2		18	8
Manitoba, Centre	1	3				3		1						4	
Manitoba, Est		1						1						1	
Manitoba, Ouest															
Totaux de Manitoba	1	4				3		2						5	
Victoria, Col.-B		1				1								1	
Westminster, Col.-B.												1		1	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
ATTENTAT À LA PUDEUR.															
			1					1						1	
			1							1					1
			1							1					1
			1					1							1
			1	1				1		1				2	
			4					3				1			4
			6	1				5		1		1		2	5
1			1							1	1			1	1
			1							1				1	
			2								2			1	1
1									1						1
			2										2		2
1									1					1	
				1						1					1
			1					1							1
1										1					1
		1									1			1	
			2						1		1			1	1
			1							1					1
	1		1					2						1	1
			1										1		1
			2					1		1				1	1
			1	1				1	1					1	1
		1	2							2	1			3	
4	1	2	17	2	...			5	4	8	6		3	12	14
1			2	1				1				3			4
			1					1							1
1			3	1				2				3			5
			1						1					1	
														1	

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
INDECENT ASSAULT—*Concluded.*											
Totals of British Columbia	3	1	..	.....	2	2	.....	.....	....	......	2
Alberta, Northern, N.W.T.	2	....	..	.....	2	2	......	...	*a*1	1	...
Totals of Canada	93	47	..	1	44	40	4	.....	*b*7	20	8
ASSAULT ON FEMALES.											
Queen's, P.E.I.	2	...	..	...	2	2	......	....	*c*1	1	....
Cape Breton, N.S	2	....	..	.....	2	2	......	..	......	2	...
Digby, N.S	1	....	..	......	1	1	...	....	....	*d*1	.....
Lunenburg, N.S	1	...	..	.....	1	1	.....	.....	1	......	.....
Totals of Nova Scotia	4	...	..	....	4	4	......	......	*c*1	3	....
Iberville, Que	1	1	..	......	...	...	......	.....	.	.....	......
Montreal, Que	57	....	..	.....	57	55	..	2	40	7	......
Terrebonne, Que	2	....	..	....	2	1	1	....	2	.....	......
Three Rivers, Que	1	....	..	......	1	1	.....	.....	.....	1	....
Totals of Quebec	61	1	..	...	60	57	1	2	*e*42	8	.....
Hastings, Ont	1	....	..	......	1	1	.....	.....	.....	1	......
Middlesex, Ont	1	....	..	....	1	1	......	.....	......	.....	....
Oxford, Ont	1	.	..	....	1	1	....	.....	1	.....	....
Welland, Ont	1	....	..	.....	1	......	......	1	.....	1	....
Totals of Ontario	4	....	..	.....	4	3	......	1	*f*1	2	....
Manitoba, Central	1	...	..	....	1	1	..	......	......	1	....
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	2	...	..	....	2	2	......	......	2	.....	...
Saskatchewan, N.W.T.	1	1	..	....	....	....	.....	....	......	......	......
Totals of the N.W.T.	3	1	..	...	2	2	.....	.....	*g*2	....	......
Totals of Canada	75	2	..	....	73	69	1	3	*h*47	15	.....
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM.											
Queen's, P.E.I.	3	....	..	...	3	2	1	......	*i*1	1	.....
Halifax, N.S	10	....	..	.....	10	8	1	1	*j*2	.....	..
St. John, N.B.	7	2	..	.....	5	5	....	....	5	......	......
Westmoreland, N.B	1	1	..	.....	......	.	.....	......	...	......	......
Totals of New Brunswick	8	3	..	.....	5	5	....	......	*k*5	......	..

Amount of fines—Montant des amendes, *a* \$30. *b* \$165. *c* \$3. *d* And—Et \$25. *e* \$372, *f* \$40. *g* \$80. *h* \$498. *i* \$20. *j* \$130. *k* \$400.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
ATTENTAT A LA PUDEUR—*Fin.*														
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
7	....	....	....	....	2	6	2	....	4	1	27	7	2	32
VOIES DE FAIT SUR FEMMES.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....	2	2	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*9, *b*1	1	11	....	23	....	22	48	....	9
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	10	1	11	....	23	....	25	49	....	9
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	1	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....
....5	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	1	1	1	....	2	....	....	3	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	11	2	14	....	28	....	27	55	....	13
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES.														
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	3
5	3	....	....	....	....	....	1	2	4	....	3	5	1	4
....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	3	1	....	4
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	3	1	....	4

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial districts in which offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non donné. M. — H.	F. — F.	Use of liquors. — Usage de liqueurs. Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
INDECENT ASSAULT—*Concluded.*															
Totaux de la Col.-Britann.		1				1						1		2	
Alberta, Nord, T. du N.-O.												2			
Totaux du Canada	7	33	1	2		6		22		9		5		32	10
ASSAULT ON FEMALES.															
Queen's, I. du P.-E.			2					2							2
Cap-Breton, N.-E.		2						2						2	
Digby, N.-E.		1								1				1	
Lunenburg, N.-E.		1						1							1
Totaux de la N.-Ecosse		4						3		1				3	1
Iberville, Qué.															
Montréal, Qué.	26	31				1		43	4	9				5	52
Terrebonne, Qué.												2			
Trois-Rivières, Qué.		1						1						1	
Totaux de Québec	26	32				1		44	4	9		2		6	52
Hastings, Ont.												1			
Middlesex, Ont.		1						1						1	
Oxford, Ont.		1								1				1	
Welland, Ont.		1								1					1
Totaux d'Ontario		3						1		2		1		2	1
Manitoba, Centre		1						1						1	
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.												2			
Saskatchewan, T. du N.-O.															
Totaux des T. du N.-O.												2			
Totaux du Canada	26	40	2			1		51	4	12		5		12	56
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM.															
Queen's, I. du P.-E.		3				1		2							3
Halifax, N.-E.		9	1					6	2	2				5	5
St. Jean, N.-B.		5						3		2				2	3
Westmoreland, N.-B.															
Totaux du N.-Brunswick		5						3		2				2	3

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
ATTENTAT À LA PUDEUR—*Fin.*															
			1						1					2	
5	1	2	29	4				13	5	10	6	4	3	17	25
VOIES DE FAIT SUR FEMMES.															
			2					2						2	
			2					2						2	
			1									1		1	
					1								1	1	
			3		1			2				1	1	4	
1	1		52		3		2	50	1		1		3	53	4
			2					2							2
			1					1						1	
1	1		55		3		2	53	1		1		3	54.	6
															1
			1									1		1	
			1							1				1	
		1							1						1
		1	2						1	1		1		2	2
	1											1			1
1	2	1	62	..	4		2	57	2	1	1	3	4	62	9
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES.															
			3					3						3	
			9			1	2	4	3	1				8	2
			5				1	3		1				5	
			5				1	3		1				5	

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM—*Continued.*											
Beauce, Que	1				1	1				1	
Bedford, Que	2				2	1	1				2
Chicoutimi, Que,	1	1									
Iberville, Que	1			1							
Joliette, Que	2				2	2				2	
Montreal, Que	35	3			32	29	1	2	24	2	3
Ottawa, Que	1	1									
Quebec, Que	3				3	3				3	
Richelieu, Que	1				1	1					
Rimouski, Que	1				1	1			1		
St. Francis, Que	6	3			3	3				3	
Terrebonne, Que	3			1	2	2			1		1
Three Rivers, Que	1	1									
Totals of Quebec	58	9		2	47	43	2	2	*a*26	11	6
Algoma and Manitoulin, Ont	1				1	1					
Carleton, Ont	2	1			1	1			1		
Essex, Ont	11	3			8	8			2	6	
Frontenac, Ont	2				2		1	1			1
Grey, Ont	1				1	1				1	
Haldimand, Ont	1				1	1					1
Hasting, Ont	4				4	4			1	3	
Kent, Ont	5	1			4	3		1		1	3
Lambton, Ont	5	1			4	2	1	1			
Lanark, Ont	1				1	1					
Leeds and Grenville, Ont	6				6	6			1	5	
Lennox and Addington, Ont	1				1			1		1	
Middlesex, Ont	7	5			2	1		1	1		
Northumberland & Durham, O.	4	2			2	1		1			1
Ontario, Ont	1				1	1					
Peel, Ont	1				1	1				1	
Perth, Ont	6	2			4	4			2	1	
Peterborough, Ont	2				2	2			2		
Prescott and Russell, Ont	1	1									
Simcoe, Ont	5	1			4	4			2		
Stormont, D'das & Glengarry, O.	3				3	3					1
Thunder Bay and Rainy River	2	2									
Victoria, Ont	8	2			6	6			3	1	2
Welland, Ont	4				4	4				4	
Wellington, Ont	4				4	3	1		1		1
Wentworth, Ont	35	15			20	18		2	14	6	
York, Ont	66	31	4		31	30		1	10	10	5
Totals of Ontario	189	67	4		118	106	3	9	*b*40	40	15
Manitoba, Eastern	2				2	2					
Cariboo, B.C.	1				1	1					
Victoria, B.C	17		1		16	16			6	*c*10	
Westminster, B.C	3	1			2	2			1		

Amount of fines—Montant des amendes: *a* $404; *b* $813. *c* 4, Both jail and fine—4, La prison et l'amende.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort.	Committed to Reformatories—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—*Suite.*														
											1			1
											2	1		1
									1		1		1	1
2				1			15		4	1	10	13		19
							1				2			3
					*a*1						1			1
						1						1		
											3			3
						1					1			
2				1	1	2	16		5	1	21	15	1	29
					*b*1						1		1	
								1	2		2	3		2
1														2
												1		
							1							1
									1		3	2		2
						2			2			1		3
					*b*4		1				3	2		2
					*b*1						1			1
							1							1
									1			1		
	1					1			1			1		1
					*b*1						2			2
					*b*1		1							1
											1			1
					*b*1	3			1			1	1	2
						2						1		1
					*b*2	1			1			1		1
2							1				2			3
						2					3	4		2
											4			4
					*b*2		1		1		2	2	1	1
							3		4		13	5		15
					*b*6		1		2		28	8		23
3	1				19	11	10	1	16		65	33	3	71
					*a*1, *b*1		1		1			2		
1							1					1		
							3		4		5	7		9
1									1		1			1

a Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix. *b* Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors. — Usage de Liqueurs. Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM—*Continued.*															
Beauce, Qué		1				1								1	
Bedford, Qué	1	1				1		1						1	1
Chicoutimi, Qué															
Iberville, Qué															
Joliette, Qué	1	1						2						2	
Montréal, Qué	12	30			1	3		26	1	1				8	24
Ottawa, Qué															
Québec, Qué	1	2						3						1	2
Richelieu, Qué		1				1									1
Rimouski, Qué	1									1				1	
St. François, Qué	2	1				1		2						1	2
Terrebonne, Qué										2					
Trois-Rivières, Qué															
Totaux de Québec	18	37			1	7		34	1	4				15	30
Algoma et Manitoulin, Ont		1								1				1	
Carleton, Ont												1			
Essex, Ont		5						5				3			5
Frontenac, Ont		2						1		1					2
Grey, Ont	1								1					1	
Haldimand, Ont		1						1						1	
Hastings, Ont	1	3								1		3		2	2
Kent, Ont		4				1		1		2				2	2
Lambton, Ont	1	3						4							4
Lanark, Ont	1							1							1
Leeds et Grenville, Ont		1						1				5		1	
Lennox et Addington, Ont		1								1				1	
Middlesex, Ont		2						1		1				2	
Northumberl'd et Durham, O		2						1				1			2
Ontario, Ont			1					1						1	
Peel, Ont		1						1							1
Perth, Ont		4						2		2				2	2
Peterborough, Ont		2		1				1						2	
Prescott et Russell, Ont															
Simcoe, Ont		2						2				2		2	
Storm't, D'das et Gleng'ry, O		3						3						2	1
Th'der Bay et Rainy Riv., O															
Victoria, Ont		5	1					2		3	1			6	
Welland, Ont	3	1						4							4
Wellington, Ont	1	2	1			1		1		2				3	1
Wentworth, Ont		20						18		2				10	10
York, Ont	1	30				3		24		4				21	10
Totaux d'Ontario	9	95	3	1		5		75	1	20	1	15		60	47
Manitoba, Est		2						1		1				1	1
Caribou, Col.-B		1								1					1
Victoria, Col.-B	4	12						10	2	4				11	5
Westminster, Col.-B		2						1				1		1	1

TABLEAU I.			OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.											CLASSE I.	
BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—*Suite.*															
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	1	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	1	...	...	...	1	...	...	...	...	1	2	...
...	...	...	25	...	7	...	...	30	1	...	...	...	1	27	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	1	...	...	2	...	...	...	...	1	2	1
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	3	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	2	1
...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	37	2	8	...	...	42	1	...	...	1	3	34	13
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	3	1	1	...	...	3	...	2	...	...	...	3	2
1	...	...	1	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	2
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1
...	1	...	2	...	1	...	...	1	...	...	...	...	3	3	1
...	...	...	3	1	...	...	...	1	...	1	1	...	1	2	2
...	...	...	4	...	...	...	...	...	2	1	1	...	...	4	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1
...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	1	1
...	...	...	2	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
1	...	...	3	...	...	...	...	...	1	...	3	...	...	...	4
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	1	1
...	...	...	3	...	...	...	...	2	1	...	...	...	...	3	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	6	...	...	...	...	...	...	1	1	4	...	...	6
...	1	...	1	2	...	...	...	2	...	...	...	...	2	2	2
1	...	1	2	...	...	...	...	2	1	...	1	...	...	4	...
3	4	1	12	...	...	...	1	7	6	2	4	...	...	20	...
1	5	1	22	1	1	...	...	15	12	2	1	...	1	30	1
7	11	3	78	5	3	...	1	36	29	12	17	4	8	80	27
1	...	...	1	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	2	...
...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
5	...	...	4	6	1	...	...	5	...	2	...	9	...	12	4
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	1

8D—4

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	Acquitted. — Acquittés. F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM—*Concluded.*											
Totals of British Columbia.	21	1	1		19	19			a7	10	
Alberta, Northern, N.W.T.	4	3			1	1					
Alberta, Southern, N.W.T.	b2				1	1					
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	4				4	4			3		1
Yukon	1				1	1			1		
Totals of the N.W.T.	11	3			7	7			c4		1
Totals of Canada	302	83	5	2	211	192	7	12	d85	62	22
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER.											
Queen's, P.E.I.	2	1			1	1				1	
Cape Breton, N.S.	1				1	1			1		
Colchester, N.S.	1				1	1				1	
Digby, N.S.	2				2	2			1	1	
Halifax, N.S.	57				57	12	18	27	53	4	
Hants, N.S.	2	1			1	1			1		
Lunenburg, N.S.	1				1		1		1		
Queen's, N.S.	1				1		1			1	
Yarmouth, N.S.	2			1	1		1		1		
Totals of Nova Scotia	67	1		1	65	17	21	27	e58	7	
Carleton, N.B.	1	1									
Northumberland, N.B.	5				5	5			4	1	
St. John, N.B.	8				8		8		8		
Westmoreland, N.B.	b7	1	1		4	4			3	1	
Totals of New Brunswick	21	2	1		17	9	8		f15	2	
Joliette, Que.	1				1		1			1	
Montreal, Que.	129	8			121	119	1	1	105		
Ottawa, Que.	6				6	6			5	1	
Pontiac, Que.	1				1	1			1		
Quebec, Que.	65				65	44	20	1	60	2	
St. Francis, Que.	2				2	2			1	1	
Three Rivers, Que.	5				5	5			1	4	
Totals of Quebec	209	8			201	177	22	2	g173	9	
Algoma and Manitoulin, Ont.	7	3	2		2	1	1			1	
Carleton, Ont.	3				3	3			2	1	
Dufferin, Ont.	1				1	1					
Elgin, Ont.	3				3	3				3	
Essex, Ont.	5	1			4	4				1	3
Haldimand, Ont.	1				1	1				1	
Hastings, Ont.	1				1		1			1	

Amount of fines—Montant des amendes: *a* $256; *c* $185; *d* $2,208; *e* $488; *f* $193; *g* $815.
b 1, *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITION.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—*Fin.*														
2	...	...	...	...	...	...	4	...	5	...	6	8	...	10
...	...	...	...	...	a1	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	b1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	2	1	...	...	...	...	...	1	...	2
13	4	...	...	1	24	14	34	3	31	1	101	65	5	123
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE A UN OFFICIER DE LA PAIX.														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	2	1	...	2
...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	2	...	1	...	4	4	...	4
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	a16	...	28	4	26	2	45	42	1	77
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	a3	...	1	...	1	...	1	4	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	2	1	...	4
...	...	...	...	...	19	...	32	4	27	2	49	47	1	83
...	...	...	...	...	a1	1	...	...	...	...	...	2	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	1	...	...	3
...	...	...	...	...	a1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	3
...	...	...	...	...	...	...	3	...	1	...	...	2	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F — F	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F — F	Use of Liquors. — Usage de liqueurs. Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM—*Concluded.*															
Totaux de la Col.-Britann.	4	15	....	....	..	....	....	11	2	5	....	1	..	12	7
Alberta, Nord, T. du N.-O.	....	1	..	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Alberta Sud, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.	..	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	4	..	....	....
Yukon	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux des Ter. du N.-O.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	6	..	1	....
Totaux du Canada	31	167	4	1	1	13	....	133	6	34	1	22	..	96	96
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER.															
Queen's, I. du P.-E.	....	1	....	....	.	....	....	1	....	....	....	....	..	...	1
Cap-Breton, N.-E.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Colchester, N.-E.	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Digby, N.-E.	1	....	....	....	..	....	....	....	....	1	....	1	..	....	1
Halifax, N.-E.	2	1	....	...	..	....	....	3	....	....	....	50	4	1	2
Hants, N.-E.	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Lunenburg, N.-E.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	.	....	1
Queen's, N.-E.	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Yarmouth, N.-E.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux de la N.-Ecosse	4	4	....	....	..	1	....	5	....	2	....	53	4	3	5
Carleton, N.-B.	....	....	....	..	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Northumberland, N.-B.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	5	..	....	....
St.-Jean, N.-B	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	8	..	....	....
Westmoreland, N.-B.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	3	..	1	....
Totaux du N.-Brunswick	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	16	..	1	....
Joliette, Qué.	1	....	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Montréal, Qué.	10	109	1	....	..	20	1	69	8	17	5	1	..	10	110
Ottawa, Qué.	....	....	....	....	.	....	....	....	....	....	....	6	..	....	....
Pontiac, Qué.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Québec, Qué.	....	5	....	....	..	....	....	3	2	....	....	59	1	4	1
St. François, Qué.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Trois-Rivières, Qué.	2	3	....	....	..	...	....	5	....	....	....	....	..	1	4
Totaux de Québec	13	117	1	....	..	20	1	77	10	18	5	69	1	16	115
Algoma et Manitoulin, Ont.	1	1	....	....	..	....	....	...	....	1	1	....	..	1	1
Carleton, Ont	....	3	....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	3	....
Dufferin, Ont.	....	....	....	...	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Elgin, Ont.	....	3	....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	....	3
Essex, Ont.	....	4	....	....	..	....	....	4	....	....	....	....	..	....	4
Haldimand, Ont.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Hastings, Ont.	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	....	1

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. — British Isles. — Iles Britanniques. — England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. — Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. — Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—*Fin.*															
5	....	....	5	7	1	....	....	5	....	2	....	11	....	13	6
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	2	1
13	11	3	138	14	13	1	4	94	34	16	17	16	12	147	49
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX.															
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	3	....	....	....	....	1	....	....	....	2	....	3	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	7	....	....	....	1	1	....	1	1	3	1	5	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
7	7	2	102	....	2	....	1	100	2	....	3	12	2	120	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	3	....	2	....	....	5	....	....	....	....	....	4	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3	....	1	1	....	....	....	1	4	....	....	....	....	....	5	....
10	7	3	107	....	4	....	2	110	2	....	3	12	2	129	2
1	....	....	1	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	....	2
1	....	....	2	....	....	....	....	1	....	....	....	2	....	3	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	3	....	....	....	....	2	....	1	....	....	....	3	....
....	....	....	2	2	....	....	....	....	....	3	....	....	1	4	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER—*Concluded.*											
Kent, Ont	4	2			2		2		2		
Leeds and Grenville, Ont	1				1	1				I	
Lincoln, Ont	2				2	2			2		
Middlesex, Ont	4	1			3	1	1	1	1	2	
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1				1	1			1		
Nipissing, Ont	1				1	1			1		
Norfolk, Ont	1				1			1		1	
Northumberland & Durham, O.	1				1	1					
Ontario, Ont	2				2	2			2		
Oxford, Ont	2				2	2				2	
Peterborough, Ont	3				3	3			2	1	
Prescott and Russell, Ont	1				1	1			1		
Prince Edward, Ont	2				2	1	1		2		
Simcoe, Ont	2				2	1		1	1	1	
Stormont, D'das & Glengary, O.	2				2	2			2		
Victoria, Ont	5	1			4	4			4		
Welland, Ont	2	1			1	1			1		
Wentworth, Ont	18	7	1		10	10			9	1	
York, Ont	26	4			22	22			14	7	
Totals of Ontario	101	20	3		78	69	6	3	*a*47	24	3
Manitoba, Eastern	4				4	3	1		*b*2	2	
Victoria, B.C	3				2	2			2		
Westminster, B.C	3				3	3			2		
Totals of British Columbia	5				5	5			*c*4		
Alberta, Southern, N.W.T	*d*1										
Assiniboia, Eastern, N.W.T	3	1			2	1	1		2		
Assiniboia, Western, N.W.T	3				3	2	1		2		
Saskatchewan, N.W.T	1				1		1				
Totals of the N.W.T.	8	1			6	3	3		*e*4		
Totals of Canada	417	33	4	1	377	284	61	32	*f* 303	45	3
ASSAULT AND BATTERY.											
Queen's, P.E.I	2	1			1	1				1	
Cape Breton, N.S	3				3	1	2			3	
Colchester, N.S	1				1	1					
Digby, N.S	1				1	1			1		
Halifax, N.S	8	5			3	3				3	
Lunenburg, N.S	1				1	1				1	
Pictou, N.S	3	3									
Queen's, N.S	3	2			1	1				1	
Richmond, N.S	3				3	3			3		
Shelburne, N.S	2				2	2				2	

Amount of fines—Montant des amendes : *a* $561 ; *b* $32 ; *c* $73 ; *e* $66 ; *f* $2,228. *d Nolle prosequi.*

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Sentence: Penitentiary — Pénitencier: Two years and under five — D'ux ans et m'ns de cinq	Five years and over — Cinq ans et plus	Life — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme	Other Sentences — Autres Sentences	Occupations: Agricultural — Agriculteurs	Commercial — Commerçants	Domestic — Serviteurs	Industrial — Industriels	Professional — Professions libérales	Laborers — Journaliers	Civil Conditions — États civils: Married — Mariés	Widowed — En veuvage	Single — Célibataires
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE A UN OFFICIER DE LA PAIX—*Fin.*														
											1	1		
									2		1	1		2
											1			1
					*a*1						1	1		
							1				1			2
						1			1		1	1	1	1
											1			1
									1			1	1	
								1	1		8	5		5
					*a*1		3				18	3		19
					4	2	7	2	9		37	18	2	40
							1		1		2	2		2
									1		1			2
					*b*1		2					2		
					1		2		1		1	2		2
					*a*1									
					*a*1									
					2									
					26	2	44	6	39	2	95	73	3	133
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT.														
											1			1
									3					3
					*a*1	1						1		
	1					1						1		
							1	1			1			3
						1						1		
														1
							3					3		
									2					2

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of liquors. — Usage de liqueurs. Moderate. — Modéré.	Immoderate. — Immodéré.
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER—*Concluded.*															
Kent, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Leeds et Grenville, Ont	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	....	1
Lincoln, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Middlesex, Ont	....	3	....	....	..	....	....	2	....	1	....	....	..	....	3
Muskoka et Parry Sound, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
Nipissing, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Norfolk, Ont	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Northumberl'd et Durham, O	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Ontario, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Oxford, Ont	....	2	....	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	1	1
Peterborough, Ont	....	3	....	....	..	....	....	2	....	1	....	....	..	....	3
Prescott et Russell, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Prince-Edouard, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Simcoe, Ont	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	1	..	....	1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O	....	2	....	....	..	....	....	1	1	....	....	....	..	1	1
Victoria, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	4	..	....	....
Welland, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Wentworth, Ont	....	10	....	....	..	1	....	8	....	1	....	....	..	3	7
York, Ont	....	21	1	....	..	6	....	13	....	2	1	....	..	19	3
Totaux d'Ontario	1	58	1	....	..	8	....	40	1	9	2	17	1	30	30
Manitoba, Est	....	4	....	....	..	....	....	3	....	1	....	....	..	2	2
Victoria, Col.-B	1	1	....	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	1	1
Westminster, Col.-B	....	2	....	....	..	....	....	1	..	1	....	1	..	1	1
Totaux de la Col.-Britann.	1	3	....	....	..	....	....	3	....	1	....	1	..	2	2
Alberta, Sud, T. du N.-O	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	..	2	..	....	..
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	3	..	....	....
Saskatchewan, T. du N.-O	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux des Ter. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	6	..	....	....
Totaux du Canada	19	188	2	....	..	29	1	130	11	31	7	162	6	54	155
ASSAULT AND BATTERY.															
Queen's, I. du P.-E	....	1	....	....	..	1	....	....	..	....	....	....	..	....	1
Cap-Breton, N.-E	....	3	....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	2	1
Colchester, N,-E	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Digby, N.-E	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Halifax, N.-E	1	1	1	....	..	....	....	....	1	2	....	....	..	....	3
Lunenburg, N.-E	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Pictou, N.-E	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Queen's, N.-B	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Richmond, N.-E	....	3	....	....	..	....	....	2	....	1	....	....	..	3	....
Shelburne, N.-E	....	2	....	....	..	2	....	....	....	....	....	....	..	2	....

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Birth Places — Lieux de naissance. British Isles — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Religions. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Residence. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX—*Fin.*															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	1	....	....	2	....	....	....	1	....	3	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	2	....	....	....	2	....
....	1	....	2	....	....	....	....	....	2	....	1	....	....	2	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2
....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	1	....	....	....	1	1	....	....	....	....	1	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	5	....	5	....	....	....	....	7	1	2	....	....	....	10	....
2	1	....	18	1	....	....	2	1	16	3	....	....	....	22	....
6	8	....	40	6	1	....	2	15	22	14	2	4	2	54	9
....	1	....	2	....	1	....	....	2	....	....	....	....	2	4	....
....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	1	1	1
....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....
....	....	1	1	1	1	....	....	....	....	....	....	3	1	3	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
17	16	4	159	7	7	....	6	129	24	15	6	22	8	196	16
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT.															
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	3	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	2	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	1	2	....	....	....	....	....	2	....	1	....	....	3	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	3	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	3
....	....	....	2	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	2

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT AND BATTERY—*Continued.*											
Totals of Nova Scotia	25	10			15	13	2		*a*4	10	
Carleton, N.B.	2	2									
Northumberland, N.B.	1				1	1				1	
Westmoreland, N.B.	*b*15	5	1		7	7			5	2	
Totals of New Brunswick	18	7	1		8	8			*c*5	3	
Beauce, Que	1				1	1				1	
Beauharnois, Que	1				1	1				1	
Joliette, Que	1				1	1			1		
Montreal, Que	26	1			25	16	5	4	23	2	
Ottawa, Que	4	1			3	3			1	1	
Pontiac, Que	2	1	1								
Rimouski, Que	1	1									
Saguenay, Que	2				2	2			2		
Terrebonne, Que	1	1									
Totals of Quebec	39	5	1		33	24	5	4	*d*27	5	
Bruce, Ont	1				1	1			1		
Carleton, Ont	1				1	1			1		
Elgin, Ont	19	10			9	9			2	3	
Essex, Ont	1	1									
Frontenac, Ont	1				1		1				
Grey, Ont	3	3									
Haldimand, Ont	1				1		1			1	
Halton, Ont	1				1	1				1	
Hastings, Ont	3	1			2	1	1		1	1	
Huron, Ont	1	1									
Kent, Ont	8	1			7	7			6		
Lambton, Ont	*e*3	2									
Lanark, Ont	1	1									
Leeds and Grenville, Ont	1				1			1		1	
Lincoln, Ont	2	1			1	1			1		
Middlesex, Ont	12	4			8	8			3		
Muskoka and Parry Sound, Ont.	3	1			2	2				2	
Nipissing, Ont	1				1	1				1	
Norfolk, Ont	4	1			3	2		1	1	2	
Northumberland & Durham, O.	18	5			13	9	3	1	5	7	
Oxford, Ont	*f*22	5	1		10	10			6	2	
Peel, Ont	1				1	1				1	
Peterborough, Ont	1				1	1			1		
Prince Edward, Ont	1				1	1				1	
Renfrew, Ont	1				1	1			1		
Simcoe, Ont	4	3			1	1				1	
Stormont, D'das & Glengary, O.	4				4	2	2		2	*g*2	
Thunder Bay and Rainy River	6	4	1		1	1			1		
Victoria, Ont	3	1			2	2			1		
Waterloo, Ont	1				1	1					
Welland, Ont	4	2			2	2			1	1	
Wellington, Ont	1				1	1				1	
Wentworth, Ont	1	1									

Amount of fines—Montant des amendes : *a* $70 ; *c* $62 ; *d* $256. *Nolle prosequi :* *b* 2, *e* 1, *f* 6.
g Both jail and fine—La prison et l'amende.

TABLEAU I.			OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.											CLASSE I.
SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
Penitentiary. — Pénitencier.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT—*Suite.*														
					1	3	4	1	5	....	1	6	...	9
							1							1
							1							1
												1		
											1	1		
											1		1	
							6		2		13	15	1	9
					*a*1	1					2	2		1
									1		1	2		
					1	1	6		3		18	21	2	10
									1					1
						1								1
					*a*4	2					6	2		7
					*a*1			1				1		
									1			1		
						1						1		
						2						2		
					*a*1				1		4	2		3
											1	1		
							1					1		
					*a*4, *b*1	2	3		1			1		7
											2			2
								1						1
											3	1		2
					*a*1		3		2		6	6		6
					*a*2	1			1		7	4		4
						1						1		
											1			1
							1							1
											1			1
											1			1
						1	1				2	3		1
							1							1
					*a*1	1					1			2
					*a*1						1			1
						1						1		

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
ASSAULT AND BATTERY—*Continued.*															
Totaux de la N.-Ecosse	1	13	1			3		7	1	4				10	5
Carleton, N.-B.															
Northumberland, N.B.		1						1						1	
Westmoreland, N.-B												4	3		
Totaux du N.-Brunswick		1						1				4	3	1	
Beauce, Qué	1										1			1	
Beauharnois, Que		1										1		1	
Joliette, Qué	1							1							1
Montréal, Qué	1	24				3		17		4	1			14	11
Ottawa, Qué	1	2						1		2				3	
Pontiac, Qué															
Rimouski, Qué															
Saguenay, Qué		2						2						2	
Terrebonne, Qué															
Totaux de Québec	4	29				3		21		6	2	1		21	12
Bruce, Ont		1						1						1	
Carleton, Ont	1							1						1	
Elgin, Ont	1	8		1		1		5		2				6	3
Essex, Ont															
Frontenac, Ont		1									1			1	
Grey, Ont															
Haldimand, Ont		1						1							1
Halton, Ont	1									1					1
Hastings, Ont		1						1				1		1	1
Huron, Ont															
Kent, Ont	1	4				1		3		1		2		1	4
Lambton, Ont															
Lanark, Ont															
Leeds et Grenville, Ont	1									1					1
Lincoln, Ont		1								1				1	
Middlesex, Ont		8		1		1		4		1		1		5	3
Muskoka et Parry Sound, Ont.		2						2							2
Nipissing, Ont		1							1					1	
Norfolk, Ont	1	2				1				2				1	2
Northumberl'd et Durham, O		13		1		1		7		1		3		8	4
Oxford, Ont		1								1		9		1	
Peel, Ont		1								1				1	
Peterborough, Ont		1				1								1	
Prince-Edouard, Ont		1						1							1
Renfrew, Ont		1						1						1	
Simcoe, Ont		1						1							1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.		4						3		1				4	
Th'der Bay et Rainy Riv., O.		1						1						1	
Victoria, Ont		2						2						1	1
Waterloo, Ont		1				1								1	
Welland, Ont		1								1		1		1	
Wellington, Ont												1			
Wentworth, Ont															

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT—*Suite.*															
....	....	1	14	....	....	....	1	7	2	1	2	2	....	5	10
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
2	....	....	22	....	1	....	....	22	....	....	....	2	1	23	2
....	....	....	3	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	1	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	29	....	1	....	....	29	....	....	....	2	1	25	8
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	9	....	....	....	....	2	1	3	1	1	1	6	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	5	....	....	....	1	....	....	2	1	....	1	3	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
....	1	....	7	....	....	....	....	1	1	4	....	2	....	6	2
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	2
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	1	....	2	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	....
....	2	1	8	....	....	1	1	5	2	1	3	....	....	12	1
....	....	....	9	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	5	4
....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	4	....	....	....	....	....	....	2	2	....	....	2	2
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	2	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'amende	No option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	One year and over — Un an et plus.
ASSAULT AND BATTERY—*Concluded.*											
York, Ont.	25	1	..	...	24	24	...	...	15	4	...
Totals of Ontario	160	49	2	...	102	91	8	3	*a*49	32	...
Manitoba, Central	17	2	..	...	15	15	...	...	*b*14	1	...
Clinton, B.C.	3	...	..	...	3	1	2	...	2	1	...
Victoria, B.C.	1	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
Westminster, B.C.	69	33	2	...	34	32	2	...	27	5	...
Totals of British Columbia	73	33	3	...	37	33	4	...	*c*29	6	...
Alberta, Northern, N.W.T.	7	3	2	...	2	2	...	...	...	2	...
Alberta, Southern, N.W.T.	*d*5	2	..	...	2	2	...	...	...	2	...
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	*f* 6	4	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Assiniboia, Western, N.W.T.	6	4	1	...	1	...	1	...	...	1	...
Saskatchewan, N.W.T.	4	3	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Totals of the N.W.T.	28	16	3	...	6	5	1	...	...	6	...
Totals of Canada	362	123	10	...	217	190	20	7	*e*128	64	...
VARIOUS OFFENCES AGAINST THE PERSON.											
Halifax, N.S.	1	...	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Gloucester, N.B.	1	1	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Sunbury, N.B.	1	1	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Totals of New Brunswick	2	2	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Montreal, Que.	15	2	.	...	13	11	1	1	...	4	...
Quebec, Que.	1	1	..	...	...	...	...	...	...	...	...
St. Francis, Que.	1	1	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Totals of Quebec	17	4	..	...	13	11	1	1	...	4	...
Bruce, Ont.	1	...	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Elgin, Ont.	3	...	1	...	2	2	...	...	1	...	...
Grey, Ont.	3	1	..	...	2	2	...	...	...	...	...
Lincoln, Ont.	3	3	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Middlesex, Ont.	2	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1	...	..	...	1	1	...	...	...	...	...
Northumberland & Durham, O.	2	...	1	...	1	...	1	...	...	...	...
Simcoe, Ont.	1	...	.	...	1	1	...	...	...	...	...
Thunder Bay and Rainy River	2	1	..	...	1	1	...	...	1	...	...
Victoria, Ont.	2	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...
Welland, Ont.	1	1	.	...	...	...	...	...	...	...	...
Wentworth, Ont.	13	7	1	...	5	5	...	...	1	2	...
York, Ont.	3	...	1	...	2	2	...	...	1	1	...
Totals of Ontario	37	14	7	...	16	15	1	...	*g*4	4	...

Amount of fines—Montant des amendes: *a* $737; *b* $107; *c* $452; *e* $1,684; *f* $40.
d 1, *Nolle prosequi.* *g* 2, Settled out of court—Réglées en dehors de la cour.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT—*Fin.*														
...	...	...	...	...	*a*5	...	4	...	4	1	15	8	...	16
...	...	...	...	...	21	13	14	2	11	1	51	36	...	59
...	...	...	...	...	...	7	2	...	3	...	2	10	...	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*2	...	7	...	4	1	19	15	2	15
...	...	...	...	...	2	...	7	...	4	1	20	15	2	16
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	25	24	34	3	26	2	93	88	4	101
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.														
...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*1, *b*8	...	1	...	9	1	1	8	1	4
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	9	...	1	...	9	1	1	8	1	4
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	1	...	1	...	...	1	...	1
...	...	...	...	...	*a*2	...	...	1	...	...	1	1	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*b*2	...	...	...	1	...	4	1	...	4
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	1
...	...	...	...	2	6	...	1	2	2	...	9	5	2	8

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction.			Ages.										Use of Liquors. — Usage de liqueurs.	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F		
ASSAULT AND BATTERY—*Concluded*.															
York, Ont...	1	23	...	...	..	2	...	17	...	4	1	...	..	20	4
Totaux d'Ontario...	7	81	...	3	..	9	...	51	1	18	2	18	..	59	29
Manitoba, Centre...	2	11	2	...	..	...	...	13	1	1	...	...	..	12	3
Clinton, Col.-B...	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	2	..	1	...
Victoria, Col.-B...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Westminster, Col.-B...	8	22	2	...	..	...	...	20	4	6	...	4	..	19	15
Totaux de la Col.-Britann.	8	23	2	...	..	...	...	21	4	6	...	6	..	20	15
Alberta, Nord, T. du N.-O...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	2	..	...	...
Alberta, Sud, T. du N.-O...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	2	..	...	...
Assiniboïa, Est, T. du N.-O...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	1	..	...	...
Saskatchewan, T. du N.-O...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	1	..	...	...
Totaux des T. du N.-O...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	6	..	...	...
Totaux du Canada...	22	159	5	3	..	16	...	114	7	35	4	35	3	123	65
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON.															
Halifax, N.-E...	...	...	1	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...
Gloucester, N.-B...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Sunbury, N.-B...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Totaux du N.-Brunswick.	..	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Montréal, Qué...	2	10	1	...	..	...	...	11	1	1	...	...	..	2	11
Québec, Qué...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
St. François, Qué...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Totaux de Québec...	2	10	1	...	..	...	...	11	1	1	...	...	..	2	11
Bruce, Ont...	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	...	1
Elgin, Ont...	...	2	...	...	..	...	...	1	...	1	...	...	..	1	1
Grey, Ont...	...	2	...	...	..	...	...	1	...	...	1	...	..	2	...
Lincoln, Ont...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Middlesex, Ont...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Muskoka et Parry Sound, O.	...	1	...	1	..	...	...	...	...	...	...	...	..	1	...
Northumberl'd et Durham, O.	...	1	...	...	..	...	...	...	1	...	...	...	..	1	...
Simcoe, Ont...	...	1	...	...	..	...	...	...	...	1	...	...	..	1	...
Th'der Bay et Rainy Riv., O.	...	...	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	...	...
Victoria, Ont...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Welland, Ont...	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Wentworth, Ont...	...	5	...	...	..	...	...	5	...	...	...	...	..	...	5
York, Ont...	...	2	...	...	..	1	...	...	...	...	1	...	..	1	1
Totaux d'Ontario...	...	15	...	1	..	1	...	9	1	2	2	...	..	7	8

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Birth Places — Lieux de naissance: British Isles — Iles Britanniques: England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Religions: Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Residence: Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT—*Fin.*															
3	5	....	14	....	1	1	....	9	8	4	3	....	....	20	4
5	9	2	76	..	1	2	2	26	15	23	14	6	2	65	32
....	2	...	13	....	..	....	..	2	...	....	....	12	1	4	11
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
..	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	...	..	....	..	....
7	..	1	11	6	5	....	....	12	6	....	1	8	....	25	9
7	....	1	11	6	6	....	..	12	6	....	1	9	....	25	10
....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	.. ..	....	....	....	....	....
....	.. ..	....	....	....	....	.. ..	. .	....	....	....	....	....	....	.. .	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.. .	....	....
....	....	....	....	....	.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
...	....	....	....	...	. .	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	.. ..	....	...	....	....	....	. .	....	...	....	... .	....	....
14	11	4	145	6	8	2	3	78	23	24	17	31	4	125	72
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.															
....	1	....	....	....	.	....	....	1	....	....	.. ..	....	. .	1	....
....	....	....	....	.. ..	..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
... .	....	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	...	...	....	....
....	.. .	....	....	....	.. ..	....	...	....	.	....	....	....	....	....	....
... .	....	....	10	3	....	....	1	8	2	1	1	....	....	13	....
....	.. .	....	. . .	....	....	... .	.. .	.. ..	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	...	....	... .	....	....	....	....	....	. ..	.. .	....
.. ..	....	....	10	3	....	....	1	8	2	1	1	....	. .	13	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	.. .	....	1
....	....	....	2	.. ..	....	....	1	....	....	.. .	....	....	1	2	....
1	...	....	1	....	....	....	... .	....	1	1	....	....	....	2	....
.. ...	...	....	....	....	....	....	..	....	....	....	...	....	...	....	....
... .	... .	....	. .	....	....	....	....	....	....	....	....	....	. .	....	....
1	....	....	....	.. .	....	....	. .	....	....	....	....	1	....	....	1
....	.... ..	1	....	.. .	....	....	....	.. ..	....	1	....	....	...	....	1
...	....	....	1	. .	....	....	.	....	....	1	....	....	....	.. ..	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	...	....	....	....	....	1
..	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	. .	....	....	....	....	....	...	....	....	....	....	....	....	....	....
2	1	.... .	2	....	....	....	....	2	2	....	1	....	....	5	.. .
....	....	....	2	.. ..	....	....	....	1	1	....	...	....	....	2	....
4	1	1	10	....	....	....	1	4	4	3	2	1	1	11	5

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations	Acquitted — Acquittés (M.)	Acquitted — Acquittés (F)	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations: Total.	Convictions — Condamnations: Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convictions — Condamnations: Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Convictions — Condamnations: Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés: With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	Sentence. No Option — Sans option: Under one year. — Moins d'un an.	Sentence. No Option — Sans option: One year and over. — Un an et plus.
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON—*Concluded.*											
Westminster, B.C.	2	1			1	1				1	
Saskatchewan, N.W.T.	1	1									
Totals of Canada	60	22	7		31	28	2	1	*a*4	10	
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.											
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS.											
Colchester, N.S.	1				1	1					
Halifax, N.S.	10	3			7	7				3	
Totals of Nova Scotia	11	3			8	8				3	
Westmoreland, N.B.	1	1									
Joliette, Que	6				6	6				1	
Montreal, Que	15				15	1	6	8		3	
Quebec, Que	6				6	6					
Richelieu, Que	2				2	2					
St. Francis, Que	7				7	7					
St. Hyacinthe, Que	1	1									
Totals of Quebec	37	1			36	22	6	8		4	
Carleton, Ont	2	2									
Elgin, Ont	7	2			5	1	2	2		2	1
Frontenac, Ont	1				1			1			
Haldimand, Ont	2				2		1	1			2
Hastings, Ont	1	1									
Huron, Ont	3	1			2	2				2	
Kent, Ont	11				11	6	1	4			2
Lincoln, Ont	6	4			2	2					
Muskoka and Parry Sound, Ont	2	2									
Nipissing, Ont	7				7	7				2	
Ontario, Ont	1				1	1					1
Perth, Ont	5				5	1	3	1		2	
Peterborough, Ont	1	1									
Prince Edward, Ont	1				1			1			
Simcoe, Ont	11				11	6		5		3	
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2				2	2			*b*2		
Welland, Ont	9	3			6	5		1		1	1
Wellington, Ont	2				2	2					
Wentworth, Ont	3	1			2	2				1	
York, Ont	22	12			10	8	2			1	1
Totals of Ontario	99	29			70	45	9	16	2	14	8

Amount of fines—Montant des amendes, *a* $40. *b* $20, tried under Vagrancy Act—Jugé sous l'Acte concernant le vagabondage.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort.	Committed to Reformatories—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE—*Fin.*														
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	1	15	....	4	2	11	1	10	14	3	13
DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.														
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.														
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
4	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	2	1	....	6
5	....	....	....	....	....	....	1	1	1	....	2	1	....	7
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3	....	....	....	1	*a*1	....	....	....	3	....	1	1	....	5
6	....	....	....	....	*a*6	....	....	....	3	....	12	3	....	12
5	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	3	....	3	....	....	6
2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2
7	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7	....	....	7
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
23	....	....	....	1	8	....	....	....	9	....	25	4	....	32
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*2	2	....	....	2	....	....	....	....	5
....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	1	....	1
....	8	....	....	....	*a*1	....	2	....	1	....	....	1	....	2
2	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	1	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2
....	....	....	....	....	*b*3	....	....	....	1	....	....	....	....	1
1	....	....	....	....	*a*2	....	....	1	4	....	....	....	....	5
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
1	5	....	....	....	*a*2	....	....	....	5	....	3	6	....	3
....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	....	2
4	....	....	....	....	....	....	1	....	3	....	2	2	....	4
....	....	....	....	....	*b*2	....	....	....	2	....	....	....	....	2
....	1	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2	....	....
....	2	....	....	2	*a*4	....	....	....	1	....	3	....	1	9
8	20	....	....	2	16	2	5	1	26	....	13	12	2	41

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	Under 16 years F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	16–21 F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	21–40 F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	40+ F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	Not given F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON—*Concluded.*															
Westminster, Col.-B.		1						1						1	
Saskatchewan, T. du N.-O.															
Totaux du Canada	2	26	2	1		1		22	2	3	2			11	19
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.															
BURGLARY AND HAVING BURGLAR'S TOOLS.															
Colchester, N.-E.		1						1							1
Halifax, N.-E.	2	5		3		1		1	1	1				7	
Totaux de la N.-Ecosse	2	6		3		1		2	1	1				7	1
Westmoreland, N.-B.															
Joliette, Qué.	4	2		2		2		2						5	1
Montréal, Qué.	3	12				2		12		1					15
Québec, Qué.	2	4				5		1						6	
Richelieu, Qué.		1	1					2						1	1
St. François, Qué.		7						7						1	6
St. Hyacinthe, Qué.															
Totaux de Québec	9	26	1	2		9		24		1				13	23
Carleton, Ont.															
Elgin, Ont.		5				4		1						4	1
Frontenac, Ont.		1						1							1
Haldimand, Ont.	1	1				1		1							2
Hastings, Ont.															
Huron, Ont.		2		1				1						2	
Kent, Ont.	1	2						3				8		3	
Lincoln, Ont.		2						1		1				2	
Muskoka et Parry Sound, Ont.															
Nipissing, Ont.		2				1		1				5			2
Ontario, Ont.		1						1						1	
Perth, Ont.		5				5								3	2
Peterborough, Ont.															
Prince-Edouard, Ont.		1						1						1	
Simcoe, Ont.		8				3		5				3		8	
Storm't, D'das et Glengarry, O.		2						2						1	1
Welland, Ont.		6						4		2					6
Wellington, Ont.		2						2							2
Wentworth, Ont.		2						1		1					2
York, Ont.		10		6		2		1		1				10	
Totaux d'Ontario	2	52		7		16		26		5		16		35	19

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE—*Fin.*															
1												1		1	
5	2	1	20	3			2	13	6	4	3	2	1	26	5
DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.															
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.															
			1						1						1
	1		6					2	1	2	1		1	7	
	1		7					2	2	2	1		1	7	1
			6					6						2	4
	2		8	5			2	9	1	3				9	6
			5	1				5				1		4	2
			1		1			2							2
6					1				7					7	
6	2		20	6	2		2	22	8	3		1		22	14
		2	1	2				1			2		2	4	1
	1							1						1	
			1	1						2					2
			2						1	1				2	
	1		2					3						9	2
			1	1						1	1			2	
			2					2						2	
					1								1	1	
			5					2			3			5	
1												1			1
			5	3				2				6		8	
			2						2					2	
			4	2				1	2	3				5	1
1			1					1	1					2	
1				1					2					2	
1			8		1			3	6				1	9	1
4	2	2	34	10	2			16	14	7	6	7	3	54	8

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS—*Concluded.*											
Cariboo, B.C.	1				1	1				1	
Clinton, B.C.	3				3	3					
Westminster, B.C.	16				16	12	3	1		1	
Totals of British Columbia	20				20	16	3	1		2	
Alberta, Southern N.W.T.	1				1		1			1	
Totals of Canada	169	34			135	91	19	25	*e*2	24	8
HOUSE AND SHOPBREAKING.											
Queen's, P.E.I.	*a*5				4	3	1				
Westmoreland, N.B.	1				1		1			1	
Beauce, Que	2				2	2					
Montreal, Que	63	5			58	31	8	19	1	16	9
St. Francis, Que	1				1		1				
Totals of Quebec	66	5			61	33	9	19	*b*1	16	9
Algoma and Manitoulin, Ont	*c*4				1	1					1
Brant, Ont	2				2			2			1
Bruce, Ont	1	1									
Carleton, Ont	32	7			25	10	4	11		5	6
Elgin, Ont	1				1		1				
Frontenac, Ont	1				1	1				1	
Grey, Ont	13	4			9	8	1			1	
Halton, Ont	4				4		1	3			2
Hastings, Ont	5				5	5				2	
Kent, Ont	4	1			3	3				2	
Lambton, Ont	3				3	3				1	
Lanark, Ont	2				2	2					
Middlesex, Ont	25	5			20	5	2	13		3	
Muskoka and Parry Sound, Ont.	*d*9				6	5	1			3	1
Nipissing, Ont	3	1			2	2				1	1
Norfolk, Ont	5	2			3	3					1
Northumberland & Durham, O.	3				3	1	2			2	
Ontario, Ont	1				1			1		1	
Oxford, Ont	1				1	1					
Peel, Ont	3				3	2	1			3	
Perth, Ont	1				1	1				1	
Peterborough, Ont	1				1	1				1	
Renfrew, Ont	3				3	3				1	
Simcoe, Ont	2				2	1		1			
Thunder Bay and Rainy River	5	3			2	2					
Victoria, Ont	*c*5	1			2	2					
Waterloo, Ont	3				3	3			3		
Welland, Ont	11				11	5	3	3			1
Wentworth, Ont	1				1			1			1

Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés, *a*, 1; *c*, 3. Amount of fines—Montant des amendes, *b*, $20; *e*, $20. *d* 3, *Nolle prosequi.* *e* 2, absconded—2, ont quitté le pays.

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

Sentence. — Penitentiary. — Pénitencier. — Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Sentence. — Penitentiary. — Pénitencier. — Five years and over. — Cinq ans et plus.	Sentence. — Penitentiary. — Pénitencier. — Life. — A vie	Sentence. — D'th. — De mort	Sentence. — Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Sentence. — Other Sentences. — Autres Sentences.	Occupations. — Agricultural. — Agriculteurs.	Occupations. — Commercial. — Commerçants.	Occupations. — Domestic — Serviteurs.	Occupations. — Industrial. — Industriels.	Occupations. — Professional — Professions libérales.	Occupations. — Laborers — Journaliers.	Civil Conditions. — États civils. — Married. — Mariés.	Civil Conditions. — États civils. — Widowed — En veuvage.	Civil Conditions. — États civils. — Single — Célibataires.
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR—*Fin*.														
											1			1
3									1					3
2					a13						2			14
5					13				1		3			18
41	20			3	37	2	6	2	37		43	17	2	98
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.														
4											2			4
						1						1		
				2										2
12	10			2	a8		2		28		25	7		51
1											1			1
13	10			4	8		2		28		26	7		54
											1			1
1											2			2
1	6			6	a1				4		15	1		24
				1										1
4				1	a2, b1	1			1		5	1		8
1	1								1		3	1		3
2					b1				3		1	3		2
1								1			2	1		2
	1				a1	1			1		1	1		2
1					a1						2	1		1
	14			3					14		1	1		19
1					a1				2		2	1	1	3
											1	1		
					a2						3			3
					a1									3
											1			1
					a1				1					1
									2			3		
							1							1
											1			1
2											3	1		2
2											2			2
					a2									2
	2													2
6	1			3			2		1		1	1		10
											1			1

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré.	Immoderate. — Immodéré.
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS—*Concluded.*															
Caribou, Col.-B		1						1						1	
Clinton, Col.-B		3		2				1						3	
Westminster, Col.-B		16		14								2		14	2
Totaux de la Col.-Britann		20		16				2				2		18	2
Alberta, Sud, T. du N.-O.												1			
Totaux du Canada	13	104	1	28		26		54	1	7		19		73	45
HOUSE AND SHOPBREAKING.															
Queen's, I. du P.-E.		4				4								2	2
Westmoreland, N.-B		1						1						1	
Beauce, Qué		2		2										2	
Montréal, Qué	15	43		6		15		37						10	48
St. François, Qué	1					1								1	
Totaux de Québec	16	45		8		16		37						13	48
Algoma et Manitoulin, Ont	1							1						1	
Brant, Ont		2				2								2	
Bruce, Ont															
Carleton, Ont	3	22		7		7		10		1				20	5
Elgin, Ont		1		1										1	
Frontenac, Ont												1			
Grey, Ont	1	8		1		3		5						7	2
Halton, Ont	1	3						3		1				2	2
Hastings, Ont		4		1		1				1		2		2	3
Kent, Ont		3				2		1						2	1
Lambton, Ont		3						3						1	2
Lanark, Ont		2				1		1						1	1
Middlesex, Ont	1	19		3		2		14		1				19	1
Muskoka et Parry Sound, O.	1	4		1				3		1		1		5	
Nipissing, Ont	1									1		1		1	
Norfolk, Ont	2	1				2		1						3	
Northumberl'd et Durham, O.		3		2		1								3	
Ontario, Ont		1						1						1	
Oxford, Ont		1				1									1
Peel, Ont		3						2	1					3	
Perth, Ont		1								1					1
Peterborough, Ont	1					1								1	
Renfrew, Ont	2	1				1		2						1	2
Simcoe, Ont		2				2									2
Th'der Bay et Rainy Riv., Ont		2		2										2	
Victoria, Ont		2		1		1								1	1
Waterloo, Ont												3			
Welland, Ont		11		3		7		1						7	4
Wentworth, Ont		1				1								1	

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR—*Fin.*															
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
2	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	2	....	3	....
1	....	....	5	6	2	....	....	1	....	....	....	13	....	14	2
3	....	....	7	6	2	....	....	3	....	....	....	15	....	17	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
13	5	2	68	22	6	....	2	43	24	12	7	23	4	100	26
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.															
....	....	....	4	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	2	2
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....		....	1
....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2
2	....	2	50	2	2	....	1	46	7	1	3	....	....	45	13
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
2	....	2	53	2	2	....	1	49	7	1	3	....	....	46	15
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....		1	....	....	1
....	....	....	2	....	....	....	1	....	1	....	....	....	....	2	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	25	....	....	....	....	13	....	....	....	12	....	25	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	7	2	....	....	2	1	....	3	1	....	2	7	2
....	1	....	....	3	....	....	....	....	....	2	2	....	....	1	3
....	....	....	3	1	....	....	....	1	2	....	....	2	....	4	1
....	....	....	3	....	....	....	....	1	1	1	....	....	....	3	....
2	....	....	1	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	3	....
....	....	....	1	1	....	....	....	....	1	....	1	....	....	2	....
14	1	....	5	....	....	....	....	1	14	....	....	5	....	13	7
1	1	....	3	....	....	....	....	1	1	1	1	1	1	2	3
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	1	....	....	2	....	....	....	....	1	....	1	2
....	....	....	3	....	....	....	....	....	1	1	....	1	....	3	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	3	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
1	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	1	....	....	2	1
....	....	....	2	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	1
....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	2	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	11	....	....	....	....	4	1	4	....	2	....	7	4
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over — Un an et plus.
HOUSE AND SHOPBREAKING—*Concluded.*											
York, Ont	*a*81	27			53	46	6	1		27	8
Totals of Ontario	235	52			174	116	22	36	*e*3	55	23
Manitoba, Eastern	16				16	10	2	4		5	
Manitoba, Western	3				3	3					2
Totals of Manitoba	19				19	13	2	4		5	2
Cariboo, B.C.	3				3	3					
Clinton, B.C.	2				2	2				1	
Victoria, B.C.	8	2			6	3		3			1
Westminster, B.C.	*b*14	4			7	7				1	2
Totals of British Columbia.	27	6			18	15		3		2	3
Alberta, Northern, N.W.T.	1				1	1					1
Alberta, Southern, N.W.T.	2	1			1	1				1	
Saskatchewan, N.W.T.	2	1			1	1					1
Totals of the N.W.T.	5	2			3	3				1	2
Totals of Canada	358	65			280	183	35	62	*c*4	80	39
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.											
Halifax, N.S.	3				3	2	1				
Iberville, Que.	1				1	1					
Kamouraska, Que.	3				3	3					
Montreal, Que.	14	8			6	2	2	2			2
Richelieu, Que.	3				3	3					
Totals of Quebec	21	8			13	9	2	2			2
Brant, Ont.	2	2									
Carleton, Ont.	6	2			4	3	1			2	2
Essex, Ont.	1				1	1					
Grey, Ont.	2	2									
Hasting, Ont.	1	1									
Kent, Ont.	2				2	2					
Lambton, Ont.	2	2									
Leeds and Grenville, Ont.	1				1			1			
Middlesex, Ont.	1				1	1				1	
Renfrew, Ont.	1				1	1					
Simcoe, Ont.	1				1	1					
Thunder Bay and Rainy River	1				1	1				1	
Wentworth, Ont.	6	4			2	2			2		
York, Ont.	22	10			12	12				8	3
Totals of Ontario	49	23			26	24	1	1	*d*2	12	5

a 1, Jury disagreed—1, Les jurés ne se sont pas accordés. *b* 1, Jury disagreed—1, left the country, bail estreated and 1, *Nolle prosequi.*—1, les jurés ne se sont pas accordés—1 a laissé le pays, cautionnement confisqué. et 1, *Nolle prosequi.* Amounts of fines—Montant des amendes, *c* \$51 ; *d* \$50 ; *e* \$31.

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS—*Fin.*														
5	2	....	....	2	*a*9	....	....	....	....	....	41	3	....	50
27	27	....	....	16	23	2	3	1	30	....	89	20	1	147
3	8	....	....	....	....	1	1	4	3	....	7	2	....	14
....	....	....	....	....	*a*1	1	....	....	....	....	2	....	....	3
3	8	....	....	....	1	2	1	4	3	....	9	2	....	17
....	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	3
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2
4	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	4	....	....	5
2	1	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	4	....	....	3
7	4	....	....	....	2	....	....	....	....	....	13	....	....	13
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	2	1	....	2
54	49	....	....	20	34	6	6	5	61	..	141	31	1	237
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.														
3	....	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	1	....	2
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
1	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	3	....	....	3
4	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	2	2	....	4
3	....	....	....	....	....	....	....	....	.	....	1	2	1	....
9	1	....	....	1	....	....	....	....	4	....	7	4	1	8
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....	2
....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	12	2	....	10
2	3	1	....	....	1	....	....	....	5	....	18	5	....	18

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors. — Usage de Liqueurs. Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
HOUSE AND SHOPBREAKING—*Concluded.*															
York, Ont	...	53	...	10	..	28	...	14	...	1	...	...	..	48	5
Totaux d'Ontario	14	153	...	32	..	63	...	62	1	8	...	8	..	135	33
Manitoba, Est	2	14	...	...	..	1	...	14	...	1	...	...	..	10	6
Manitoba, Ouest	...	3	...	...	..	2	...	1	...	...	...	...	..	1	2
Totaux de Manitoba	2	17	...	...	..	3	...	15	...	1	...	...	..	11	8
Caribou, Col.-B	...	3	...	...	..	...	...	3	...	...	...	...	..	1	2
Clinton, Col.-B	...	2	...	...	..	...	...	2	...	...	...	...	..	2	...
Victoria, Col.-B	...	5	...	1	..	1	...	3	...	...	...	1	..	5	...
Westminster, Col.-B	...	3	...	...	..	...	...	...	...	...	...	7	..	2	2
Totaux de la Col.-Britann.	...	13	...	1	..	1	...	8	...	...	...	8	..	10	4
Alberta Nord, T. du N.-O	...	1	...	...	..	1	...	...	...	...	...	...	..	1	...
Alberta, Sud, T. du N.-O	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...
Saskatchewan, Ter. du N.-O.	1	...	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...
Totaux des T. du N.-O	1	2	...	...	..	1	...	2	...	...	...	...	..	3	...
Totaux du Canada	33	235	...	41	..	88	...	125	1	9	...	16	..	175	95
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.															
Halifax, N.-E.	...	2	1	...	..	...	...	3	...	...	...	...	..	1	2
Iberville, Qué	...	...	...	...	..	1	...	...	...	...	...	...	..	1	...
Kamouraska, Qué	1	2	...	1	..	1	...	1	...	...	...	...	..	3	...
Montréal, Qué	...	6	...	...	..	2	...	4	...	...	...	...	..	...	6
Richelieu, Qué	3	...	...	...	..	1	...	1	...	1	...	...	..	2	1
Totaux de Québec	4	8	..	1	..	5	...	6	...	1	...	...	..	6	7
Brant, Ont	...	.	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Carleton, Ont	1	3	...	...	..	1	...	3	...	...	...	...	..	3	1
Essex, Ont	...	1	...	...	..	1	...	...	...	...	...	...	..	...	1
Grey, Ont	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Hastings, Ont	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Kent, Ont	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	2	..	...	...
Lambton, Ont	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Leeds et Grenville, Ont	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	...	1
Middlesex, Ont	...	1	...	...	..	1	...	...	...	...	...	...	..	1	...
Renfrew, Ont	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	...	1
Simcoe, Ont	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	1	..	...	...
Th'der Bay et Rainy Riv., O.	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...
Wentworth, Ont	...	2	...	...	..	1	...	1	...	...	...	...	..	...	2
York, Ont	1	11	...	...	..	3	...	9	...	...	...	...	..	9	3
Totaux d'Ontario	2	21	...	...	..	7	...	16	...	...	...	3	..	14	9

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS—*Fin.*															
2	2	....	48	1	....	....	....	22	23	3	4	....	1	52	1
21	5	....	131	10	....	....	6	51	49	17	·12	25	9	137	31
4	1	....	6	4	1	....	....	3	4	1	1	6	1	14	2
2	....	....	....	....	1	....	....	....	2	....	....	....	1	2	1
6	1	....	6	4	2	....	....	3	6	1	1	6	2	16	3
....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	1	....	3
....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2
1	....	1	3	....	....	....	....	....	1	2	1	1	....	5	....
2	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	3
3	....	1	7	1	....	....	....	2	1	2	1	3	1	8	8
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
1	....	....	1	1	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	2
33	6	3	203	18	4	....	8	109	64	21	18	35	12	210	62
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.															
1	....	....	2	....	....	....	....	2	....	1	....	....	....	3	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	3	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	2	1
2	....	....	4	....	....	....	....	4	2	....	....	....	....	6	....
....	....	....	3	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	1	2
2	.	....	11	....	....	....	....	11	2	....	....	....	....	9	4
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	4	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	4	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	1	....	1	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....
....	....	....	9	1	2	....	....	8	3	....	....	....	1	12	....
..	1	....	19	3	2	....	....	15	7	....	....	....	1	22	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES—*Concluded.*											
Manitoba, Eastern	6				6	6				4	
Cariboo, B.C.	1				1	1					1
Westminster, B.C.	4	2			2	2				2	
Totals of British Columbia	5	2			3	3				2	1
Alberta, Northern, N.W.T.	2				2	2					2
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	2	2									
Totals of the N.W.T.	4	2			2	2					2
Totals of Canada	88	35			53	46	4	3	b2	18	10
WAREHOUSE AND FREIGHT CAR BREAKING.											
Montreal, Que	1				1	1					
Algoma and Manitoulin, Ont.	3				3	3				3	
Lanark, Ont	1				1	1				1	
Oxford, Ont	1	1									
Totals of Ontario	5	1			4	4				4	
Manitoba, Eastern	2				2	1		1		2	
Totals of Canada	8	1			7	6		1		6	
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.											
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEELING.											
Queen's, P.E.I.	1				1	1				1	
Yarmouth, N.S.	5				5	5				1	1
Arthabaska, Que	3				3	3				3	
Bedford, Que	1				1	1					
Quebec, Que	3				3	3					
Richelieu, Que	3				3	2	1				
Saguenay, Que	1	1									
St. Francis, Que	2				2	1	1			2	
Three Rivers, Que	1				1	1				1	
Totals of Quebec	14	1			13	11	2			6	
Bruce, Ont	2				2	2				1	
Grey, Ont	1				1	1				1	
Hastings, Ont	1				1	1				a1	

a And—Et $8. Amount of fines—Montant des amendes, *b* $50.

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES—*Fin.*														
	2						1		1		4			6
											1			1
											1			1
											2			2
											2			2
14	6	1		1	1		2	2	10		32	10	1	37
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET.														
					*a*1		1							1
											1			1
											1			1
											2			2
					1		1				3			4
DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.														
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.														
3											5			5
											3			3
	1										1			1
	1				*a*2		2		1			2		1
3											1	2		1
											2	1		1
											1			1
3	2				2		2		1		8	5		8
				1							2	1		1
							1					1		
											1			1

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts Judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction.			Ages.										Use of Liquors. — Usage de Liqueurs.	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure.	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F		
Robbery and Demanding with Menaces—*Concluded.*															
Manitoba, Est	1	5	...	...	..	...	...	6	...	...	...	...	..	3	3
Caribou, Col.-B	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...
Westminster, Col.-B.	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	2	..	...	...
Totaux de la Col.-Britann.	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	2	..	1	...
Alberta, Nord, T. du N.-O.	...	2	...	...	..	...	...	2	...	...	...	...	..	2	...
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Totaux des Ter. du N.-O.	...	2	...	...	..	...	...	2	...	...	...	...	..	2	..
Totaux du Canada	7	39	1	1	..	12	...	34	..	1	...	5	..	27	21
Warehouse and Freight Car Breaking.															
Montréal, Qué	...	1	...	..	..	...	...	...	...	1	...	...	..	...	1
Algoma et Manitoulin, Ont.	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	3	..	...	...
Lanark, Ont	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	...	1
Oxford, Ont.	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
Totaux d'Ontario	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	3	..	...	1
Manitoba, Est	...	2	...	...	..	...	...	2	...	...	...	...	..	...	2
Totaux du Canada	...	4	...	...	..	...	...	3	...	1	...	3	..	...	4
Offences against Property without Violence. Class III.															
Horse, Cattle and Sheep Stealing.															
Prince, I. du P.-E	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	1	..	...	...
Yarmouth, N.-E.	3	2	...	1	..	2	...	2	...	...	...	...	..	5	...
Arthabaska, Qué	...	3	...	3	..	...	...	...	...	...	...	...	..	3	...
Bedford, Qué	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...
Québec, Qué	...	3	...	...	..	...	...	2	...	1	...	...	..	2	1
Richelieu, Qué	1	2	...	...	..	1	...	2	...	...	...	...	..	1	2
Saguenay, Qué	...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	..	...	...
St. François, Qué	1	1	...	...	..	...	...	2	...	...	...	...	..	2	...
Trois-Rivières, Qué	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...
Totaux de Québec	2	11	...	3	..	1	...	8	...	1	...	...	..	10	3
Bruce, Ont	1	1	...	1	..	...	...	1	...	...	...	...	..	2	...
Grey, Ont	...	1	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...
Hastings, Ont	1	...	...	...	..	...	...	1	...	...	...	...	..	1	...

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

Birth Places — Lieux de naissance: British Isles — Iles Britanniques: England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland — Irlande	Scotland — Ecosse	Canada	United States — Etats-Unis	Other Foreign Countries — Autres pays étrangers	Other British Possessions — Autr's possessions Britanniques	Religions: Baptists — Baptistes	R. Catholics — Catholiques	Ch. of England — Eglise d'Angleterre	Methodists — Méthodistes	Presbyterians — Presbytériens	Protestants	Other Denominations — Autr's confessions	Residence: Cities and Towns — Villes	Rural Districts — Districts ruraux
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES—*Fin.*															
1	3	..	2	.....	.....	.....	.....	2	3	.....	1	.....	.....	6	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	2
5	4	.....	36	3	2	.....	1	31	13	1	1	.....	1	40	8
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET.															
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	1	.....	2	1	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....
DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.															
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.															
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	5	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	2	1
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	13	.....	.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	1	.....	4	9
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over — Un an et plus.
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING—*Concluded.*											
Kent, Ont	1	1									
Middlesex, Ont	3	1			2	2				1	
Northumberland & Durham, O.	1				1	1					
Oxford, Ont	2				2	2					1
Peterborough, Ont	3	2			1	1					1
Simcoe, Ont	4	1			3	2		1			2
Victoria, Ont	4	4									
Welland, Ont	4	4									
Wentworth, Ont	1				1	1					
York, Ont	2	2									
Totals of Ontario	29	15			14	13		1		4	4
Manitoba, Eastern	1				1	1				1	
Cariboo, B.C	2	1			1	1					1
Victoria, B.C	1	1									
Totals of British Columbia	3	2			1	1					1
Alberta, Northern, N.W.T	13	9			4	4				2	
Alberta, Southern, N.W.T.	*a*12	5			6	6					
Assiniboia, Western, N.W.T	3	1			2	2			1	1	
Saskatchewan, N.W.T	1	1									
Totals of the N.W.T	29	16			12	12			*b*1	3	
Totals of Canada	82	34			47	44	2	1	1	16	6
LARCENY FROM DWELLING HOUSES.											
Bruce, Ont	1				1	1				1	
Essex, Ont	1				1	1				1	
Haldimand, Ont	1				1	1				1	
Renfrew, Ont	1				1	1				1	
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2	1			1	1					
Th'der Bay and Rainy River, O.	2				2	2				1	1
Totals of Ontario	8	1			7	7				5	1
Victoria, B.C	3	1			2	2					1
Totals of Canada	11	2			9	9				5	2
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.											
Montreal, Que	1				1		1				
Kent, Ont	1				1	1					1
Welland, Ont	1				1	1				1	
Totals of Ontario	2				2	2				1	1

a 1, *Nolle prosequi*. *b* $30 and return horse—$30, et à rendre le cheval.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS—*Fin.*														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	1	...	...	...	...	1	1	...	1
...	...	...	...	...	*a*1	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	3	1	1	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	..	1	5	2	1	...	...	...	8	6	1	5
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	1	...	...	...	*a*1	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	*a*6	1	...	...	...	...	4	3	...	2
...	...	...	...		...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	7	2	...	...	...	...	4	4	...	2
6	3	...	.	1	14	6	3	...	1	...	25	16	1	21
VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	i	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1
...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	2
...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	6	1	...	6
1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	2
1	...	...	...	...	1	...	1	...	1	...	7	1	..	8
EFFETS VOLÉS EMPORTÉS EN CANADA.														
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	..	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	2

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS.	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.		
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING—*Concluded.*															
Kent, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Middlesex, Ont	....	2	....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	2	....
Northumberl'd et Durham, O.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Oxford, Ont	....	1	....	1	..	....	....	....	....	....	....	1	..	1	....
Peterborough, Ont	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Simcoe, Ont	....	3	....	....	..	1	....	1	....	1	....	....	..	....	3
Victoria, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Welland, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Wentworth, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
York, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux d'Ontario	3	9	....	2	..	2	....	7	....	1	....	2	..	8	4
Manitoba, Est	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	....	1
Caribou, Col.-B	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Victoria, Col.-B	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux de la Col.-Britann.	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Alberta, Nord, T. du N.-O.	....	1	....	....	..	....	....	....	....	....	....	4	..	1	....
Alberta, Sud, T. du N.-O.	4	1	....	....	..	4	....	1	....	....	....	1	..	5	....
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Saskatchewan, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux des T. du N.-O.	4	2	....	....	..	4	....	1	....	....	....	7	..	6	....
Totaux du Canada	13	25	....	6	..	9	....	19	....	3	....	10	..	29	9
LARCENY FROM DWELLING HOUSES.															
Bruce, Ont	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Essex, Ont	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Haldimand, Ont	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Renfrew, Ont	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Th'der Bay et Rainy Riv., O.	....	2	..	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	2	....
Totaux d'Ontario	....	7	....	....	..	2	....	5	....	....	....	....	..	5	2
Victoria, Col.-B	....	2	....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	2	....
Totaux du Canada	....	9	....	....	..	3	....	6	....	....	....	....	..	7	2
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.															
Montréal, Qué	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Kent, Ont	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Welland, Ont	1	....	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Totaux d'Ontario	1	1	....	....	..	....	....	1	....	1	....	....	..	2	....

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS—*Fin*.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	2
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	1	....	2	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	....	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	1	10	....	....	....	1	....	3	7	1	....	....	2	10
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	4	1	....	....	....	1	....	....	....	....	4	....	5
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	5	1	....	....	....	1	....	....	....	1	4	....	6
....	1	1	35	1	....	....	1	15	3	7	1	7	4	11	27
VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.															
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	1	....	....	....	2	....	....	....	....	....	2	....
....	....	....	6	1	....	....	....	4	1	1	1	....	....	3	4
2	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....
2	....	....	6	1	....	....	....	4	3	1	1	....	....	5	4
EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA.															
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	1	....	....	....	1	....	....	....	1	....	1	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA—*Concluded.*											
Westminster, B.C.	2	....	..	....	2	2	....	....	....	....	....
Alberta, Southern, N.W.T.	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Totals of Canada	6	....	..	....	6	5	1	....	....	2	1
LARCENY FROM THE PERSON.											
Montreal, Que	11	1	..	....	10	6	....	4	....	5	....
Quebec, Que	2	....	..	....	2	2	....	....	....	2	....
St. Francis, Que	2	....	..	....	2	2	....	....	....	2	....
Terrebonne, Que	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Three Rivers, Que	2	2	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Totals of Quebec	18	4	..	....	14	10	....	4	....	9	....
Carleton, Ont	14	4	1	....	9	7	2	....	....	7	1
Hastings, Ont	1	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Middlesex, Ont	5	3	..	....	2	2	....	....	....	1	1
Ontario, Ont	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Oxford, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	1
Perth, Ont	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Peterborough, Ont	2	1	..	....	1	1	....	....	....	....	....
Prince Edward, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	....
Simcoe, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	....
Thunder Bay and Rainy River	2	1	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Victoria, Ont	2	....	..	....	2	2	....	....	....	....	....
Welland, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Wentworth, Ont	9	4	..	....	5	4	1	....	....	1	....
York, Ont	14	1	..	....	13	12	1	....	....	9	2
Totals of Ontario	55	16	3	..	36	32	4	....	....	19	6
Alberta, Northern, N.W.T.	2	....	..	....	2	....	....	2	..	....	2
Totals of Canada	75	20	3	....	52	42	4	6	....	28	8
EMBEZZLEMENT.											
Halifax, N.S	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Joliette, Que	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Montreal, Que	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
St. Hyacinthe, Que	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Totals of Quebec	3	2	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Brant, Ont	a5	2	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Hastings, Ont	2	....	..	....	2	2	....	....	....	b2	....

a 2, *Nolle prosequi.* *b* 1, Both jail and fine—Un, l'amende et la prison.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ETATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA—*Fin.*														
.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
1	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	5
VOL SUR LA PERSONNE.														
3	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	4	.....	4	2	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	2	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	5	.....	6	2	.....	12
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	7	1	.....	8
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	*a*1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1
4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	5
.....	.....	.....	.....	.....	*a*2	.....	.....	.....	.....	.....	10	1	.....	12
5	.....	.....	.....	2	4	.....	2	1	8	.....	18	2	.....	33
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
8	2	.....	.....	2	4	.....	5	1	13	.....	24	4	.....	45
DETOURNEMENT.														
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	2

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial districts in which offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational status. — Instruction.			Ages.										Use of liquors. — Usage de liqueurs.	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F		
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA—*Concluded.*															
Westminster, Col.-B.		1										2			1
Alberta, Sud, T. du N.-O.		1						1						1	
Totaux du Canada	1	4						3		1		2		3	2
LARCENY FROM THE PERSON.															
Montréal, Qué.	2	8				4		5		1					10
Québec, Qué.		2						2						2	
St. François, Qué.	1	1						2						2	
Terrebonne, Qué.															
Trois-Rivières, Qué.															
Totaux de Québec	3	11				4		9		1				4	10
Carleton, Ont.	3	6				1		7	1					6	3
Hastings, Ont.															
Middlesex, Ont.		2						2						2	
Ontario, Ont.															
Oxford, Ont.												1			
Perth, Ont.															
Peterborough, Ont.		1						1						1	
Prince-Edouard, Ont.												1			
Simcoe, Ont.		1				1									1
Th'der Bay et Rainy Riv., Ont															
Victoria, Ont.		2			2									2	
Welland, Ont.	1							1							1
Wentworth, Ont.		5				1		4							5
York, Ont.		13			2	4		4	1	2				11	2
Totaux d'Ontario	4	30			4	7		19	2	2		2		22	12
Alberta, Nord, T. du N.-O.												2			
Totaux du Canada	7	41			4	11		28	2	3		4		26	22
EMBEZZLEMENT.															
Halifax, N.-E.															
Joliette, Qué.															
Montréal, Qué.															
St. Hyacinthe, Qué.		1						1						1	
Totaux de Québec		1						1						1	
Brant, Ont.			1							1				1	
Hastings, Ont.		2						1				1		2	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA—*Fin.*															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....
....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
1	....	1	1	1	....	....	....	1	1	....	1	1	....	3	3
VOL SUR LA PERSONNE.															
2	1	1	6	....	....	....	....	7	1	....	2	....	....	10	....
....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	2	....
....	....	....	2	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	1	1	10	....	....	....	....	10	1	....	2	1	....	12	2
....	....	....	6	2	1	....	....	8	....	....	....	....	1	9	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
....	....	....	1	2	2	....	....	2	1	1	1	....	....	5	....
4	1	....	7	1	....	....	....	6	7	....	....	....	....	13	....
4	1	....	17	10	3	....	....	16	11	2	2	1	3	35	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
6	2	1	27	10	3	....	....	26	12	2	4	2	3	47	2
DÉTOURNEMENT.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	2	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	2	....

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	One year and over — Un an et plus.
EMBEZZLEMENT—*Concluded.*											
Lincoln, Ont.	1	1									
Ontario, Ont.	1	1									
Renfrew, Ont.	1				1	1					
Thunder Bay and Rainy River	1				1	1					
Wellington, Ont.	2				2	2				2	
York, Ont.	1				1	1					
Totals of Ontario	14	4			8	8				5	
Victoria, B.C.	1				1	1					
Totals of Canada	19	7			10	10				6	
FRAUD AND CONSPIRACY TO DEFRAUD.											
Montreal, Que.	14	9	2		3	3			2		
Three Rivers, Que.	2	2									
Totals of Quebec	16	11	2		3	3			c2		
Algoma and Manitoulin, Ont.	2				2	2				1	
Brant, Ont.	a8		1		3	3				2	
Bruce, Ont.	2	2									
Elgin, Ont.	4	3	1								
Essex, Ont.	3	1			2	2				2	
Grey, Ont.	1				1	1				1	
Haldimand, Ont.	1	1									
Hastings, Ont.	10	4			6	6			3		
Huron, Ont.	2	2									
Kent, Ont.	3	1			2	2				2	
Lanark, Ont.	1				1	1			1		
Middlesex, Ont.	2	2									
Nipissing, Ont.	2	2									
Norfolk, Ont.	3	1			2	2				1	
Ontario, Ont.	1				1	1				1	
Oxford, Ont.	1	1									
Peel, Ont.	4	2			2	2					1
Peterborough, Ont.	2	1			1	1				b1	
Simcoe, Ont.	6	1			5	3	2				1
Victoria, Ont.	1	1									
Welland, Ont.	2	2									
Wellington, Ont.	9	3			6	5		1		2	
Wentworth, Ont.	25	13	2		10	10			3	3	
York, Ont.	65	52			13	9	2	2	1	5	3
Totals of Ontario	160	95	4		57	50	4	3	d8	21	5
Manitoba, Central	3	1			2	1	1		1	1	

a 4, *Nolle prosequi.* *b* And—Et $250. Amount of fines—Montant des amendes, *c* $55 ; *d* $461.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq	SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Five years and over.—Cinq ans et plus.	SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Life.—A vie	SENTENCE. D'th.—De mort	SENTENCE. Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	SENTENCE. Other Sentences.—Autres Sentençes.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	OCCUPATIONS. Commercial.—Commerçants.	OCCUPATIONS. Domestic—Serviteurs.	OCCUPATIONS. Industrial.—Industriels.	OCCUPATIONS. Professional—Professions libérales.	OCCUPATIONS. Laborers—Journaliers.	CIIVL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	CIIVL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Widowed—En veuvage.	CIIVL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Single—Célibataires.
DÉTOURNEMENT—*Fin*.														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	1	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	3	...	3	...	1	2	3	2	...	4
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	4	...	3	...	2	2	3	4	...	4
FRAUDE ET CONSPIRATION DE FRAUDE.														
...	...	...	...	...	*a*1	...	1	...	2	...	...	3	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	1	...	1	...	2	...	...	3	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	1	...	...	1	...	...	1	...	1
...	...	...	...	...	*b*1	...	...	...	2	...	1	2	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*2, *b*1	1	1	...	2	...	2	4	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	1	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	2	2	...	...
...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...
...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...
1	...	...	...	...	*a*3	1	1	...	...	1	1	1	...	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*1, *c*3	...	...	1	1	2	1	5	...	1
...	...	...	...	1	*a*3	...	1	1	3	...	4	5	...	5
...	...	...	...	...	*a*4	...	6	...	...	...	6	4	...	8
1	1	...	...	1	20	6	13	2	9	3	18	29	...	24
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	1	...	1

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Acquitted on making restitution—Libéré en faisant restitution. *c* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure.	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré.	Immoderate. — Immodéré.
EMBEZZLEMENT—*Concluded.*															
Lincoln, Ont															
Ontario, Ont															
Renfrew, Ont		1								1				1	
Th'der Bay et Rainy Riv., Ont			1							1					1
Wellington, Ont		2								2					
York, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario		6	2					2		5		1		5	1
Victoria, Col.-B	1							1						1	
Totaux du Canada	1	7	2					4		5		1		7	1
FRAUD AND CONSPIRACY TO DEFRAUD.															
Montréal, Qué		3						2		1				2	1
Trois-Rivières, Qué															
Totaux de Québec		3						2		1				2	1
Algoma et Manitoulin, Ont		2						2						2	
Brant, Ont		3						2			1			3	
Bruce, Ont															
Elgin, Ont															
Essex, Ont		1						1				1		1	
Grey, Ont		1								1				1	
Haldimand, Ont															
Hastings, Ont	1	5						5		1				6	
Huron, Ont															
Kent, Ont		2						1		1				2	
Lanark, Ont												1			
Middlesex, Ont															
Nipissing, Ont															
Norfolk, Ont	2									2				2	
Ontario, Ont		1								1				1	
Oxford, Ont															
Peel, Ont		1	1					1		1				2	
Peterborough, Ont		1								1				1	
Simcoe, Ont		3	1			1		3				1		3	1
Victoria, Ont															
Welland, Ont															
Wellington, Ont		6						1	1	4				3	3
Wentworth, Ont		10		1				5	1	3				5	5
York, Ont		8	4			6		4		2		1		11	1
Totaux d'Ontario	3	44	6	1		7		25	2	17	1	4		43	10
Manitoba, Centre		2						2						1	1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

Birth Places — Lieux de Naissance. British Isles — Iles Britanniques.							Religions.							Residence.	
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
DÉTOURNEMENT—*Fin*.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
2	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	2	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
2	....	....	6	....	....	....	....	1	4	1	1	1	....	6	2
....	....	....	1	....	....	....	.	....	....	1	....	....	....	....	1
2	....	....	8	....	....	....	....	2	4	2	1	1	....	7	3
FRAUDE ET CONSPIRATION DE FRAUDE.															
1	....	....	1	....	1	....	....	....	2	....	....	....	1	3	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	1	....	1	....	....	....	2	....	....	....	1	3	....
1	....	....	1	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	2	....
2	....	....	1	.	....	....	....	1	2	....	....	....	....	3	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	6	....	....	....	....	2	....	2	....	2	....	4	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	2	...	1	1
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	1	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
....	....	....	4	....	....	....	....	....	1	1	1	1	.	2	2
....	....	....	...	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	4	....	....	....	....	1	2	2	1	....	....	6	....
2	....	1	5	2	....	....	....	3	4	2	1	....	....	10	....
1	....	....	11	....	....	....	....	1	7	4	....	....	....	12	....
8	....	2	40	3	....	....	2	9	18	14	4	5	1	42	11
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	Acquitted. — Acquittés. F	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
FRAUD AND CONSPIRACY TO DEFRAUD—*Concluded.*											
Manitoba, Eastern	6	2	..	...	4	3	1	...	1	3	...
Manitoba, Western	*a*2	...	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Totals of Manitoba	11	3	..	...	6	4	2	...	*d*2	4	...
Westminster, B C	2	2	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Alberta, Northern, N.W.T	4	3	..	...	1	1	...	...	1	...	...
Alberta, Southern, N.W.T	1	...	..	...	1	1	...	...	...	...	...
Assiniboia, Eastern, N.W.T	*c*4	3	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Yukon	1	...	..	...	1	1	...	...	...	...	...
Totals of the N.W.T	10	6	..	...	3	3	...	...	*f*1	...	...
Totals of Canada	199	117	6	...	69	60	6	3	*g*13	25	5
FALSE PRETENCES.											
Cape Breton, N.S	1	1	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Colchester, N.S.	1	1	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Yarmouth, N.S	1	...	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Totals of Nova Scotia	3	2	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Albert, N.B	*b*1	...	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Restigouche, N.B	*b*1	...	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Totals of New Brunswick	2	...	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Bedford, Que	1	...	..	...	1	1	...	...	...	...	...
Joliette, Que	5	4	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Montreal, Que	*c*52	7	..	...	41	31	6	4	3	22	1
Quebec, Que	6	1	..	...	5	4	1	...	...	3	1
St. Francis, Que	6	2	..	...	4	2	1	1	...	...	...
Three Rivers, Que	2	1	..	...	1	1	...	...	1	...	...
Totals of Quebec	72	15	..	...	53	40	8	5	*d*4	26	2
Brant, Ont	1	...	..	...	1	...	1	...	...	...	...
Carleton, Ont	4	3	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Elgin, Ont	*e*1	...	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Essex, Ont	3	1	..	...	2	2	...	...	...	1	...
Grey, Ont	1	...	..	...	1	1	...	...	1	...	...
Haldimand, Ont	1	1	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Hastings, Ont	5	1	..	...	4	3	1	...	2	2	...
Huron, Ont	9	...	..	...	9	1	2	6	...	3	4
Kent, Ont	6	1	..	...	5	3	1	1	...	1	...
Lambton, Ont	1	...	..	...	1	...	...	1	...	...	...
Lanark, Ont	4	...	..	...	4	1	1	2	...	...	4
Leeds and Grenville, Ont	2	...	..	...	2	2	...	...	...	1	...
Lincoln, Ont	2	1	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Middlesex, Ont	6	...	..	...	6	1	1	4	1	...	...
Muskoka and Parry Sound, Ont	1	...	..	...	1	1	...	...	...	1	...

Nolle prosequi : a 2 ; *e* 1. *b* Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. *c* One died before trial ; 2 escaped ; 1, *Nolle prosequi*—Un est mort avant son procès ; 2 se sont évadés et 1 *Nolle prosequi.*
Amount of fines—Montant des amendes : *d* \$50 ; *f* \$10 ; *g* \$576.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITION. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
FRAUDE ET CONSPIRATION DE FRAUDE—*Fin.*														
....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	....	3	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	4	....	1	....	1	4	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	1	....	....	1	23	6	18	2	12	3	19	36	....	26
FAUX PRÉTEXTES.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
....	....	....	....	1	*a*14	....	26	....	12	....	....	7	1	33
....	....	....	....		*a*1	....	1	....	1	1	1	2	1	2
3	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	1	....	....	4
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
4	....	....	....	1	16	....	29	....	13	1	3	9	3	41
....	....	....	....	....	*b*1	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	2	....	....	2	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	1	2	....	1	....	....	2	....	2
2	....	....	....	....	....	2	....	....	2	....	5	9	....	....
....	....	....	....	....	*a*4	4	1	....	....	....	....	4	....	1
....	....	....	....	....	*a*1	1	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	....	4	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	1	....	....	1	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	*a*5	....	6	....	....	....	....	....	....	6
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Discharged on making restitution—Acquitté en faisant restitution.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	AGES. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS. Moderate. — Modéré.	Immoderate. — Immodéré.
FRAUD AND CONSPIRACY TO DEFRAUD—*Concluded*.															
Manitoba, Est		2	2			1		3						4	
Manitoba, Ouest															
Totaux de Manitoba		4	2			1		5						5	1
Westminster, Col.-B															
Alberta, Nord, T. du N.-O.												1			
Alberta, Sud, T. du N.-O.												1			
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Yukon												1			
Totaux des T. du N.-O.												3			
Totaux du Canada	3	51	8	1		8		32	2	18	1	7		50	12
FALSE PRETENCES.															
Cap-Breton, N.-E.															
Colchester, N.-E															
Yarmouth, N.-E.													1		
Totaux de la N.-Ecosse													1		
Albert, N.-B															
Restigouche, N.-B															
Totaux du N.-Brunswick.															
Bedford, Qué			1					1							1
Joliette, Qué.		1								1					1
Montréal Qué	1	40		1		9		28		2	1			24	17
Québec, Qué	3	1	1					4	1					4	1
St. François, Qué	1	3				1				3				1	3
Trois-Rivières, Qué		1				1								1	
Totaux de Québec	5	46	2	1		11		33	1	6	1			30	23
Brant, Ont		1						1						1	
Carleton, Ont.		1				1									1
Elgin, Ont															
Essex, Ont		2						1		1				1	1
Grey, Ont		1								1				1	
Haldimand, Ont															
Hastings, Ont		4						3				1		4	
Huron, Ont.		9						7		2				4	5
Kent, Ont		5						5						4	1
Lambton, Ont		1						1						1	
Lanark, Ont		4						4							4
Leeds et Grenville, Ont.	1	1					1	1						2	
Lincoln, Ont			1					1						1	
Middlesex, Ont.		6						6						6	
Muskoka et Parry Sound, Ont		1								1					1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
FRAUDE ET CONSPIRATION DE FRAUDE—*Fin.*															
2	....	....	2	....	....	....	....	....	2	....	2	....	....	4	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	4	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....	6	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
11	....	2	45	3	1	....	2	9	22	14	6	7	2	51	11
FAUX PRÉTEXTES.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
1	1	....	36	....	3	....	....	28	8	1	2	....	2	29	12
....	....	....	4	....	1	....	....	5	....	....	....	....	....	5	....
....	....	....	4	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	4	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
1	1	....	47	....	4	....	....	40	8	1	2	....	2	40	13
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	1	....	....	....	....	1	1	....	....	....	2	....
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	3	....	....	....	....	1	....	1	....	1	....	2	2
....	....	....	9	....	....	....	2	2	....	....	5	....	....	5	4
....	....	....	5	....	....	....	....	....	1	3	1	....	....	1	4
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	4	....	....	....	....	4	....	....	....	....	4	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	1	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	....	6	....	....	....	....	6	....	....	....	....	....	6	....
....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'am'nde	No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
FALSE PRETENCES—*Concluded.*											
Nipissing, Ont	2	1			1	1					
Northumberland & Durham, O.	11	4			7	2	2	3		3	
Ontario, Ont	3				3	3			1	1	
Oxford, Ont	2	1			1	1					1
Peel, Ont	1	1									
Perth, Ont	4	1			3	3				1	
Peterborough, Ont	5	4			1	1				1	
Prescott and Russell, Ont	2				2	1	1		1		
Renfrew, Ont	2	1	1								
Stormont, D'das & Glengary, O.	1				1	1				1	
Thunder Bay and Rainy River	3	3									
Victoria, Ont	1	1									
Waterloo, Ont	1				1	1				1	
Welland, Ont	4	1			3	2	1		2		
York, Ont	1				1	1				1	
Totals of Ontario	90	26	1		62	34	11	17	*a*8	20	9
Manitoba, Central	*b*5	3			1	1				1	
Manitoba, Western	2	1			1	1				1	
Totals of Manitoba	7	4			2	2				2	
Cariboo, B.C	2				2	2				2	
Victoria, B.C	6	2			4	3	1			2	
Westminster, B.C	8	6			2	2					2
Totals of British Columbia	16	8			8	7	1			4	2
Alberta, Northern, N.W.T	*c*8	6									
Alberta, Southern, N.W.T	3	2			1	1				1	
Assiniboia, Western, N.W.T.	1	1									
Saskatchewan, N.W.T	2	2									
Totals of the N.W.T	14	11			1	1				1	
Totals of Canada	204	66	1		127	85	20	22	*d*12	54	13
LARCENY.											
Prince, P.E.I	1				1	1				1	
Queen's, P.E.I	*c*34	3	1		28	22	5	1	9	9	
Totals of P.E. Island	35	3	1		29	23	5	1	*f*9	10	
Annapolis, N.S	*e*3	1			1	1				1	
Cape Breton, N.S	4	2			2	2				1	
Colchester, N.S	6	4			2	2				1	
Cumberland, N.S	6	4			2	2				1	
Digby, N.S	4	2			2	2					

Amount of fines—Montant des amendes : *a* $87 ; *d* $137 ; *f* $36. *Nolle prosequi :* *b* 1 ; *c* 2.
e One escaped before trial—Un s'est évadé avant son procès.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE. — Penitentiary. — Pénitencier. — Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	SENTENCE. — Penitentiary. — Pénitencier. — Five years and over. — Cinq ans et plus.	SENTENCE. — Penitentiary. — Pénitencier. — Life. — A vie	SENTENCE. — D'th. — De mort	SENTENCE. — Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	SENTENCE. — Other Sentences. — Autres Sentences.	OCCUPATIONS. — Agricultural. — Agriculteurs.	OCCUPATIONS. — Commercial. — Commerçants.	OCCUPATIONS. — Domestic — Serviteurs.	OCCUPATIONS. — Industrial. — Industriels.	OCCUPATIONS. — Professional — Professions libérales.	OCCUPATIONS. — Laborers — Journaliers.	CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS. — Married. — Mariés.	CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS. — Widowed — En veuvage.	CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS. — Single — Célibataires.
FAUX PRÉTEXTES—*Fin.*														
				1				1				1		
					a4		1		2		4	3		4
					a1			1			2			3
									1					1
					a2	1					1	1		1
									1			1		
1									1			1		
									1			1		
					a1		1				2	1		2
									1					1
3				1	21	9	18	3	12		17	34		25
						1						1		
											1			1
						1					1	1		1
											2			2
2							1				3	1		3
						1				1		1		1
2						1	1			1	5	2		6
9				2	37	11	48	3	25	2	26	46	3	73
LARCIN.														
9	1										15	3		25
9	1										15	3		25
											1			1
1						1							1	1
				1						1	1			2
	1						1				1	1		1
2												2		

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	AGES. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	USE OF LIQUORS — USAGE DE LIQUEURS. Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
FALSE PRETENCES—*Concluded.*															
Nipissing, Ont	1								1					1	
Northumberl'd et Durham, O	2	5				2		5						5	2
Ontario, Ont		3				2		1						2	1
Oxford, Ont		1						1							1
Peel, Ont															
Perth, Ont		2						1		1		1		2	
Peterborough, Ont	1									1					1
Prescott et Russell, Ont			1							1		1		1	
Renfrew, Ont															
Stormont, D'das et Gleng'ry, O		1						1						1	
Th'der Bay et Rainy Riv., O.															
Victoria, Ont															
Waterloo, Ont												1			
Welland, Ont		3						2		1				3	
York, Ont		1								1				1	
Totaux d'Ontario	5	52	2			5	1	41	1	10		4		41	18
Manitoba, Centre		1								1					1
Manitoba, Ouest		1						1							1
Totaux de Manitoba		2						1		1					2
Caribou, Col.-B	2							2							2
Victoria, Col.-B	2	1	1					4						2	2
Westminster, Col.-B		1	1							1		1		2	
Totaux de la Col.-Britann.	4	2	2					6		1		1		4	4
Alberta, Nord, T. du N.-O.															
Alberta, Sud, T. du N.-O												1			
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.															
Saskatchewan, T. du N.-O.															
Totaux des Ter. du N.-O.												1			
Totaux du Canada	14	102	6	1		16	1	81	2	18	1	6	1	75	47
LARCENY.															
Prince, I. du P.-E												1			
Queen's, I. du P.-E	3	25		13		5		10						16	12
Totaux de l'Ile du P.-E.	3	25		13		5		10				1		16	12
Annapolis, N.-E		1						1						1	
Cap-Breton, N.-E		2						2						1	1
Colchester, N.-E		2		1				1						1	1
Cumberland, N.-E		1	1					2						1	1
Digby, N.-E								2							2

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
FAUX PRÉTEXTES—*Fin.*															
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	...
...	...	...	7	...	...	...	...	1	1	4	1	...	...	3	4
...	...	...	3	...	...	...	...	...	1	1	1	...	...	2	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	1	...	...	1	...	...	...	...	1	...	2
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	3	...	...	...	...	...	2	1	...	...	...	3	...
...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
3	...	1	46	5	3	...	2	13	16	13	10	1	3	40	19
...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	1	1	...	...	...	1	...	1	...	...	...	1	1
...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2
1	1	...	...	...	2	...	...	...	2	...	...	...	2	4	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	1
1	1	...	3	...	2	...	...	2	2	...	...	1	2	5	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
5	2	1	97	6	9	...	2	56	26	15	12	2	7	86	36
LARCIN.															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	28	...	...	...	...	15	3	1	2	7	...	26	2
...	...	...	28	...	...	...	...	15	3	1	2	7	...	26	2
...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	1	...	1	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	...	2
...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	...	1	...	...	2	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'amende	No option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	One year and over — Un an et plus.
Larceny—*Continued.*											
Guysborough, N.S.	2				2	1	1			2	
Halifax, N.S	59	4	1		54	48	5	1		21	1
Hants, N.S	1				1	1				1	
King's, N.S	3	3									
Lunenburg, N.S	3				3	3				3	
Pictou, N.S	27	4			23	23				21	
Queen's, N.S	6	2			4	4				3	
Richmond, N.S	2				2	2					
Shelburne, N.S	3				3	2	1			1	
Yarmouth, N.S	13	1			12	12				7	
Totals of Nova Scotia	142	27	1		113	105	7	1		63	1
Albert, N.B	1				1	1				1	
Carleton, N.B	*a*10				8	7	1			6	
Gloucester, N.B	1				1	1					
Madawaska, N.B	1	1									
Northumberland, N.B	10	2			8	8				6	
St. John, N.B	*b*51	30	6		14	14			1	9	
Victoria, N.B	2				2	1	1			1	
Westmoreland, N.B	*c*29	9	2		15	15			3	9	
York, N.B	1				1	1					
Totals of New Brunswick	106	42	8		50	48	2		*f* 4	32	
Arthabaska, Que	1				1	1				1	
Beauce, Que	2				2	1	1				
Beauharnois, Que	5				5	5			2	2	
Bedford, Que	18	4			14	14				10	1
Gaspé, Qué	1				1	1				1	
Iberville, Que	3		1		2	2				1	
Joliette, Que	1				1	1				1	
Kamouraska, Que	3		1		2	2				2	
Montreal, Que	*d, e* 860	29	3	1	814	593	95	126	90	495	11
Ottawa, Que	6	4			2	2				2	
Pontiac, Que	4	2	1		1	1				1	
Quebec, Que	55	3			52	42	7	3		20	
Richelieu, Que	14				14	13		1		14	
Rimouski, Que	1	1									
Saguenay, Que	1				1	1				1	
St. Francis, Que	27	1			26	24	1	1	2	15	
St. Hyacinthe, Que	10		1		9	9			3	4	
Terrebonne, Que	1				1	1				1	
Three Rivers, Que	15	4			11	10		1		11	
Totals of Quebec	1,028	48	7	1	959	723	104	132	*g*97	582	12
Algoma and Manitoulin, Ont	13	4			9	8	1			4	2
Brant, Ont	103	22	3		78	39	11	28	3	44	3
Bruce, Ont	20	9			11	9	1	1		6	
Carleton, Ont	100	21	3		76	62	10	4		63	7

Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés, *a* 2; *b* 1; *d* 1. *Nolle prosequi*, *c*, 3; *d* 1.
e 11 escaped—11 se sont évadés. Amount of fines—Montant des amendes, *f* $30; *g* $575.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort.	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
LARCIN—*Suite.*														
12				14	*a*1, *b*5		10	1	5		16	9		45
											1			1
									2					2
2						4			1		4	3		14
1							1				2	1		3
2											2	2		
	2								2		1	3		
				3	*b*2									
20	3			18	8	5	12	1	10	1	29	21	1	70
											1			1
					*a*2		2		1			2		6
1											1		1	
2											4			4
2				1	*a*1		1				8		2	12
	1					1			1					2
3											3			3
1											1			
9	1			1	3	1	3		2		18	2	3	28
							1							1
				1	*a*1						1			2
1									2		1	3		
				2	*a*1	1					10	7		7
											1			1
				1							1			2
													1	
														2
39	10			29	*a*140	13	97	48	160	6	229	171	31	606
														2
4				10	*a*18		7	2	5		21	9	5	38
						1					6	6		7
							1							1
					*a*5, *b*4	3	2				12	3		22
				2							1			3
						1								
							1		1		2	2		9
44	10			45	169	19	109	50	168	6	285	201	37	703
				3			1		1		2			7
1				4	*a*11, *b*11, *c*1		9	7	9		22	11	2	59
					*a*5	1	1				8	1	2	8
1				1	*a*4		1	6	10		30	20	3	47

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite *c* Discharged on making restitution—Acquitté en faisant restitution.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	AGES. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS. Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
LARCENY—*Continued.*															
Guysborough, N.-E.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Halifax, N.-E.	16	36	2	20	..	7	....	19	1	7	....	....	..	47	7
Hants, N.-E.	1	....	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
King's, N.-E.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Lunenburg, N.-E.	....	2	....	....	..	1	....	1	....	....	....	1	..	2	....
Pictou, N.-E.	6	11	....	7	..	4	....	4	....	2	....	6	..	14	3
Queen's, N.-E.	....	4	....	....	..	1	....	3	....	....	....	....	..	4	....
Richmond, N.-E.	1	1	....	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	2	....
Shelburne, N.-E.	....	3	....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	3	....
Yarmouth, N.-E.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	12	..	....	....
Totaux de la N.-Ecosse	24	63	3	28	..	14	....	40	1	9	....	21	..	77	15
Albert, N.-B.	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Carleton, N.-B.	....	7	1	4	..	1	....	3	....	....	....	....	..	8	....
Gloucester, N.-B	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Madawaska, N.-B.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Northumberland, N.B.	....	3	....	....	..	....	....	4	....	....	....	4	..	2	1
St.-Jean, N.-B	6	8	....	2	..	3	....	3	....	2	2	2	..	3	11
Victoria, N.-B	....	1	....	....	..	....	....	1	....	1	....	....	..	1	....
Westmoreland, N.-B.	1	2	....	1	..	1	....	1	....	....	....	11	1	3	....
York, N.-B.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	....	....
Totaux du N.-Brunswick	7	23	1	7	..	6	..	13	....	4	2	17	1	19	12
Arthabaska, Qué.	....	....	1	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Beauce, Qué	....	2	....	1	..	1	....	....	....	....	....	....	..	2	....
Beauharnois, Que.	....	3	....	....	..	....	....	....	....	....	....	5	..	3	....
Bedford, Qué.	6	8	....	2	..	3	....	8	....	1	....	....	..	9	5
Gaspé, Qué	1	....	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Iberville, Qué.	....	2	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	..	2	....
Joliette, Qué.	1	....	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Kamouraska, Qué.	2	....	....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	2	....
Montréal, Qué.	247	564	....	154	4	157	18	370	51	40	13	7	..	301	510
Ottawa, Qué.	....	2	....	2	..	....	....	....	....	....	....	....	..	2	....
Pontiac, Qué.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Québec, Qué	19	33	....	10	2	9	....	18	4	9	....	....	..	38	14
Richelieu, Qué.	11	2	....	2	..	2	....	7	1	1	....	1	..	10	3
Rimouski, Qué	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Saguenay, Qué.	1	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	1
St. François, Qué	13	12	....	7	..	4	....	12	....	2	....	1	..	23	2
St. Hyacinthe, Qué.	....	3	....	2	..	....	....	1	....	....	....	6	..	3	....
Terrebonne, Qué.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	....	....
Trois-Rivières, Qué.	4	7	....	2	..	2	....	....	....	2	....	5	..	8	3
Totaux de Québec	305	638	1	182	7	181	18	418	56	57	13	27	..	406	538
Algoma et Manitoulin, Ont.	....	4	....	3	..	....	....	4	....	....	....	2	..	4	3
Brant, Ont.	6	72	....	22	1	13	....	23	3	10	1	5	..	57	21
Bruce, Ont.	3	8	....	....	..	5	....	4	....	2	....	....	..	7	4
Carleton, Ont.	11	57	1	14	1	12	1	28	3	9	2	6	..	39	30

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
LARCIN—*Suite.*															
1	2	1	46	1		3	1	33	10	2	5	3		46	8
			1							1					1
			2						2					2	
			17					4	2	1	5	5		12	5
1			3						2	2					4
			2					2						2	
			3									3			3
														12	
3	2	1	80	1		3	2	40	18	6	11	13		76	26
			1									1		1	
			7		1		7				1			8	
			1					1							1
	1		3					4						1	3
	1	1	12					9	1	1	3			14	
			1		1			1					1		2
2			2				2		1		1			3	
			1										1		1
2	2	1	28		2		9	15	2	1	5	1	2	27	7
			1					1						1	
			2					2							2
			3					3							3
1			13					9				5		2	12
			1					1							1
			2					2						2	
			1					1							1
			2					2							2
3	15		776	9	9		4	723	57	12	8	1	7	765	47
			2					2						2	
			51		1			52						50	2
			13					13						4	9
			1					1							1
		3	20		2			15			3	7		14	11
			9					8				1		8	1
			1					1							1
			11					11						8	3
4	15	3	909	9	12		4	847	57	12	11	14	7	856	96
1			6					1	2				1	6	1
9	3	2	62	2			9	24	24	6	7	8		50	28
2			9					1	5	2	1		2	1	10
4	2	1	63					51	7		1	11		68	8

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'am'nde	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
LARCENY—*Continued.*											
Dufferin, Ont	9				9	7	2			5	1
Elgin, Ont	40	9			31	29	2			8	2
Essex, Ont	*a*59	11			47	40	5	2	6	21	7
Frontenac, Ont	29				29	24	5			14	4
Grey, Ont	*b*39	6			32	29	3			11	1
Haldimand, Ont	8	1			7	4	2	1		4	1
Halton, Ont	17	4			13	9		4		5	2
Hastings, Ont	54	7	1		46	33	9	4	3	26	
Huron, Ont	8				8	7		1	2	4	1
Kent, Ont	49	13	1		35	27	6	2	2	12	5
Lambton, Ont	33	10		2	21	18	3			8	2
Lanark, Ont	12	4			8	7	1			5	
Leeds and Grenville, Ont	36	1			35	28	4	3		15	
Lennox and Addington, Ont	7				7	5	2			2	
Lincoln, Ont	16	2			14	7	5	2		10	
Middlesex, Ont	81	25	2		54	29	13	12		23	5
Muskoka and Parry Sound, Ont.	*a*27	6		1	19	17	2			13	1
Nipissing, Ont	10	1			9	7	1	1	2	7	
Norfolk, Ont	22	5			17	13	3	1		10	4
Northumberland & Durham, O.	46	9			37	24	7	6	3	13	2
Ontario, Ont	12	1			11	11			3	4	
Oxford, Ont	*c*35	6			23	18	5	5		8	1
Peel, Ont	5	4			1	1					
Perth, Ont	45	23	1		21	15	2	4		5	
Peterborough, Ont	*c*42	15	2	1	23	20	2	1		7	1
Prescott and Russell, Ont	12			1	11	11				10	
Prince Edward, Ont	4	1			3	1	2			1	
Renfrew, Ont	11	1	1		9	8		1	1	6	
Simcoe, Ont	69	7			62	53	5	4	5	14	5
Stormont, D'das & Glengarry, O.	5				5	5				1	1
Thunder Bay and Rainy River	*d*25	14	2		7	6	1		2	3	
Victoria, Ont	23	9	2		12	12				5	
Waterloo, Ont	35				35	24	9	2	1	14	2
Welland, Ont	54	10	1		43	35	2	6	3	19	
Wellington, Ont	35	2	1		32	20	6	6		12	2
Wentworth, Ont	187	66	9		112	88	7	17	1	26	12
York, Ont	833	226	44		563	500	49	14	8	296	33
Totals of Ontario	2,270	555	73	5	1,630	1,310	188	132	*f*45	764	107
Manitoba, Central	*c*33	9			23	21	2		2	20	
Manitoba, Eastern	144	25	2		117	86	25	6	1	96	1
Manitoba, Western	20	6	1		13	13				9	1
Totals of Manitoba	197	40	3		153	120	27	6	*g*3	125	2
Cariboo, B.C.	3	1			2	2				1	1
Clinton, B.C.	7				7	6	1			6	
Victoria, B.C.	42	1			41	36	3	2		35	2
Westminster, B.C.	*e*83	33	2		42	40	2		1	26	1
Totals of British Columbia	135	35	2		92	84	6	2	*h*1	68	4

a Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. *b* 1 escaped—1 s'est évadé.
Nolle prosequi, *c* 1 ; *d* 2 ; *e* 6. Amounts of fines—Montant des amendes, *f* $298 ; *g* $10 ; *h* $31.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
Penitentiary. — Pénitencier.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
LARCIN—*Suite.*														
....	....	....	....	1	*a*2	....	....	....	2	....	6	2	....	7
1	....	....	....	....	*a*20	2	1	....	5	....	15	7	1	33
1	....	....	....	....	*a*12	....	3	3	8	....	18	10	2	31
3	....	....	....	1	*a*7	3	1	....	2	....	20	8	....	21
....	....	....	....	....	*a*20	4	2	....	2	....	17	12	....	20
....	....	....	....	1	*a*1	....	....	....	2	....	3	....	....	7
1	....	....	....	3	*a*2	....	....		5	....	8	5	....	8
5	....	....	....	....	*a*4, *b*8	1	2	1	15	....	20	19	1	26
....	....	....	....	....	*a*1	....	1	....	4	....	1	2	....	6
3	4	....	....	1	*a*8	5	....	2	1	....	19	9	2	21
7	....	....	....	1	*a*3	3	2	....	4	....	9	6	....	15
....	....	....	....	....	*a*3	2	1	....	2	....	2	3	....	3
....	....	....	....	4	*a*16	....	1	2	2	....	17	4	....	28
2	....	....	....	....	*a*3	1	2	....	....	....	2	....	....	7
2	....	....	....	....	*a*2	1	3	....	3	....	7	3	....	11
11	....	....	....	3	*a*12	1	8	1	9	4	12	17	2	35
3	....	....	....	1	*a*1	3	....	2	4	....	3	4	1	10
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	7	3	....	5
....	....	....	....	1	*a*2	....	....	1	1	....	6	3	....	6
....	....	....	....	2	*a*15, *c*2	5	2	3	7	....	12	12	....	25
1	....	....	....	....	*a*3	1	1	....	3	1	3	2	1	8
3	....	....	....	....	*a*16	....	1	1	....	....	12	3	1	9
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	1	....	....	1
1	....	....	....	....	*a*15	1	....	....	....	....	7	4	....	15
....	....	....	....	....	*a*10, *b*5	....	4	1	6	....	9	5	....	18
....	....	....	....	....	*a*1	....	1	....	....	....	5	3	....	5
1	....	....	....	....	*a*1	.	1	....	....	....	2	....	....	3
1	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	1	....	7	6	....	3
1	5	....	....	1	*a*31	9	3	2	2	....	28	12	....	36
....	....	....	....	1	*a*2	....	....	....	2	....	3	2	....	3
....	....	....	....	....	*a*2	....	....	....	2	....	5	3	....	3
2	....	....	....	....	*a*5	....	....	....	3	....	4	2	....	10
12	....	....	....	....	*a*6	6	6	....	....	3	10	8	1	18
3	....	....	....	1	*a*17	1	5	....	5	....	16	13	3	26
....	....	....	....	....	*a*12, *b*6	1	1	....	2	3	14	13	....	19
11	....	....	....	7	*a*55	....	3	8	16	1	53	20	....	90
10	....	....	....	33	*a*183	....	18	38	11	....	303	92	....	470
87	9	....	....	70	548	51	80	78	152	12	748	349	22	1,183
....	1	....	....	....	....	9	2	....	1	....	5	5	....	18
2	....	....	....	....	*a*15, *b*2	3	12	8	24	1	43	18	3	96
....	....	....	....	....	*a*3	2	1	....	1	1	4	3	....	5
2	1	....	....	....	20	14	15	8	26	2	52	26	3	119
....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	2
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	4
....	....	....	....	....	*b*4	1	4	1	11	1	18	4	....	37
1	1	....	....	....	*a*11, *b*1	2	7	1	3	....	20	2	1	39
2	1	....	....	....	16	3	11	3	14	1	43	6	1	82

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite. *c* To pay damage and cost—A payer les dommages et les frais.

TABLE I. .OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction.			Ages.										Use of Liquors. — Usage de Liqueurs.	
	Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non-donné.		Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
				M. — H.	F — F	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F. — F.	M. — H.	F — F		
LARCENY—*Continned.*															
Dufferin, Ont	5	4	....	1	..	....	1	6	....	1	....	....	..	3	5
Elgin, Ont	1	30	.....	10	..	6	....	9	1	5	....	....	..	25	6
Essex, Ont	3	40	......	8	..	11	...	17	....	5	....	6	..	23	19
Frontenac, Ont	1	28	....	1	..	5	....	15	....	8	....	...	..	9	20
Grey, Ont	5	27	......	13	..	3	2	12	...	1	....	1	..	27	5
Haldimand, Ont	1	5	.....	1	..	2	....	4	....	....	....	....	..	2	5
Halton, Ont	..	13	....	....	..	5	....	8	....	....	....	....	..	11	2
Hastings, Ont	7	39	......	5	..	10	1	6	1	6	....	17	..	34	12
Huron, Ont	...	8	.....	3	..	....	....	5	....	....	..	....	..	7	1
Kent, Ont	6	26	..	3	..	4	2	18	....	3	1	4	..	25	7
Lambton, Ont	4	17	.....	3	..	1	...	16	....	1	...	....	..	12	9
Lanark, Ont	......	6	....	....	..	....	....	4	....	...	2	2	..	2	4
Leeds et Grenville, Ont	9	23	.....	6	1	4	...	17	1	3	....	3	..	14	18
Lennox et Addington, Ont	1	6	.....	2	..	1	....	4	....	....	....	....	..	4	3
Lincoln, Ont	2	12	......	....	..	2	....	10	...	2	....	....	..	8	6
Middlesex, Ont	1	53	.....	9	..	12	....	25	....	8	....	....	..	35	19
Muskoka et Parry Sound, O.	2	12	1	2	..	3	....	6	1	3	....	3	1	10	5
Nipissing, Ont	5	3	......	....	..	....	....	7	...	1	...	1	..	6	2
Norfolk, Ont	1	8	.....	1	..	1	1	6	....	....	....	8	..	8	1
Northumberl'd et Durham, O.	4	33	......	7	1	6	....	19	....	4	....	...	..	25	12
Ontario, Ont	2	8	1	4	..	2	...	2	....	3	....	....	..	6	5
Oxford, Ont	1	6	....	....	..	3	....	3	....	1	....	20	1	3	4
Peel, Ont	.....	1	.....	.....	..	1	....	....	....	....	...	....	..	1	....
Perth, Ont	1	18	......	4	..	4	5	4	2	....	....	2	..	17	2
Peterborough, Ont	3	20	.....	4	..	5	....	13	1	....	....	....	..	11	12
Prescott et Russell, Ont.	1	5	......	2	..	2	....	2	....	2	....	3	..	6	2
Prince-Edouard, Ont	1	2	....	....	..	2	....	1	....	....	....	....	..	3	...
Renfrew, Ont	4	5	....	1	..	1	....	5	....	1	1	....	..	3	6
Simcoe, Ont	3	44	1	5	..	23	....	13	....	7	....	13	1	31	17
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	......	5	....	1	..	1	....	....	....	2	1	....	..	5	....
Th'der Bay et Rainy Riv., O.	...	4	1	....	..	....	....	3	....	3	....	1	..	4	1
Victoria, Ont	1	11	...	2	..	3	....	6	1	....	....	....	..	11	1
Waterloo, Ont	....	24	3	....	..	9	....	14	....	3	1	6	2	24	3
Welland, Ont	6	36	...	9	..	7	1	15	....	9	1	1	..	22	20
Wellington, Ont	4	28	....	2	..	5	....	20	...	5	....	....	..	18	14
Wentworth, Ont	8	102	...	20	5	28	4	37	3	8	2	5	..	75	35
York, Ont	29	519	12	144	11	104	12	178	23	70	20	1	..	464	96
Totaux d'Ontario	142	1372	20	312	20	306	30	589	40	186	32	110	5	1101	437
Manitoba, Centre	1	22	....	6	..	3	....	11	1	2	....	....	..	18	5
Manitoba, Est	6	108	3	21	1	17	10	52	....	16	....	....	..	65	52
Manitoba, Ouest	1	5	2	....	1	1	....	5	....	2	...	3	1	4	4
Totaux de Manitoba	8	135	5	27	2	21	10	68	1	20	....	3	1	87	61
Caribou, Col.-B	......	2	.....	....	..	....	....	1	....	1	....	....	..	2	....
Clinton, Col.-B	....	4	....	....	..	....	....	4	....	....	....	3	..	3	1
Victoria, Col.-B	15	25	1	3	..	4	....	26	....	8	....	....	..	27	14
Westminster, Col.-B	14	28	....	8	..	1	....	20	4	8	....	1	..	28	14
Totaux de la Col.-Britann.	28	59	1	11	..	5	....	51	4	17	....	4	..	60	29

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

Birth Places — Lieux de naissance: British Isles — Iles Britanniques: England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland — Irlande	Scotland — Ecosse	Canada	United States — Etats-Unis	Other Foreign Countries — Autres pays étrangers	Other British Possessions — Autr's possessions Britanniques	Religions: Baptists — Baptistes	R. Catholics — Catholiques	Ch. of England — Eglise d'Angleterre	Methodists — Méthodistes	Presbyterians — Presbytériens	Protestants	Other Denominations — Autr's confessions	Residence: Cities and Towns — Villes	Rural Districts — Districts ruraux
LARCIN—*Suite.*															
....	1	....	8	....	....	....	....	3	2	3	....	....	1	6	3
3	....	1	25	1	....	....	4	3	3	10	5	....	6	25	6
....	2	....	34	6	....	....	4	16	8	11	2	....	....	27	16
5	3	2	17	2	....	....	....	6	1	2	1	19	....	25	4
2	....	....	30	....	....	....	....	3	3	18	6	....	2	23	9
1	....	....	5	1	....	....	1	....	2	2	....	....	2	....	7
1	2	....	10	....	....	....	1	....	1	9	2	....	....	6	7
1	2	2	38	....	....	....	....	11	4	12	....	6	13	36	10
1	....	....	7	....	....	....	....	1	3	1	1	2	....	4	4
3	....	....	28	2	....	....	4	7	6	9	1	2	6	20	14
....	1	....	15	5	....	....	1	2	6	3	....	3	6	15	6
....	2	1	3	....	....	....	....	4	1	....	1	....	2	4	2
4	....	1	19	2	....	....	3	5	8	9	2	1	4	25	7
....	....	....	7	....	....	....	....	2	....	3	2	....	....	2	5
1	3	2	8	....	....	....	....	5	1	1	1	....	6	11	3
7	1	5	37	2	1	1	....	12	11	7	6	18	....	43	11
....	2	....	12	1	....	....	....	6	1	5	2	....	1	7	8
....	....	....	7	1	....	....	....	5	....	2	1	....	....	1	7
....	....	....	8	1	....	....	....	....	3	2	1	3	....	7	2
2	....	1	33	....	1	....	1	....	16	8	9	....	2	20	16
....	1	....	9	1	....	....	....	5	2	4	....	....	....	7	4
....	....	....	18	....	....	....	2	....	2	1	1	1	....	14	4
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
1	....	....	18	....	....	....	....	3	8	3	3	....	2	14	5
2	....	....	18	2	1	....	....	8	8	6	1	....	....	22	1
....	....	....	7	1	....	....	....	5	....	1	....	....	2	4	3
....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	2	1
....	1	....	8	....	....	....	....	3	3	3	....	....	....	4	5
5	1	....	40	2	....	....	1	5	7	20	10	4	1	16	32
....	1	....	4	....	....	....	....	3	1	1	....	....	....	2	3
....	1	1	4	....	....	....	....	2	1	....	1	1	1	5	2
....	....	....	10	....	2	....	....	1	2	2	....	7	....	6	6
4	....	1	17	5	....	....	....	9	5	4	2	....	7	14	13
2	2	3	27	8	....	....	....	14	5	11	2	7	3	26	16
3	....	....	26	....	1	2	1	6	13	7	2	....	3	22	10
13	9	3	85	....	....	....	1	27	31	22	29	....	....	110	....
60	60	5	409	16	12	....	4	165	264	55	57	....	17	556	6
137	100	31	1195	61	18	3	37	394	471	268	160	93	90	1256	306
9	....	....	13	....	1	....	....	5	1	....	....	17	....	9	14
18	6	8	61	9	15	....	6	46	18	5	17	1	24	96	21
....	1	4	2	....	1	....	....	....	....	1	5	....	2	4	4
27	7	12	76	9	17	....	6	51	19	6	22	18	26	109	39
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
....	....	....	1	....	3	....	....	1	....	....	....	3	....	1	3
11	4	1	7	5	12	1	....	6	2	....	1	21	11	34	7
2	1	1	13	9	15	....	....	13	1	....	....	13	14	38	14
14	5	2	21	14	30	1	....	20	3	....	1	38	25	74	25

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges — Nombre d'accusations	Acquitted — Acquittés. M.	F	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
LARCENY—*Concluded.*											
Alberta, Northern, N.W.T.	a50	28			21	19	2			14	3
Alberta, Southern, N.W.T.	24	4			20	20				10	
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	30	9			21	19	2		1	12	3
Assiniboia, Western, N.W.T.	28	5			23	19	2	2		14	2
Saskatchewan, N.W.T.	10	6			4	4				3	
Totals of the N.W.T.	142	52			89	81	6	2	a1	53	8
Totals of Canada	4,055	802	95	6	3,115	2,494	345	276	b160	1,697	134
FELONIOUSLY RECEIVING.											
Queen's, P.E.I.	b2										
Halifax, N.S.	1	1									
Northumberland, N.B.	1	1									
St. John, N.B.	c9	4			4	1	1	2			
Westmoreland, N.B.	2				2	2				1	
Totals of New Brunswick	12	5			6	3	1	2		1	
Beauharnois, Que.	2				2	2					
Kamouraska, Que.	1				1	1					1
Montreal, Que.	32	3	1		28	17	6	5		14	1
Quebec, Que.	4	2			2	2					
Totals of Quebec	39	5	1		33	22	6	5		14	2
Carleton, Ont.	3	2			1	1					
Elgin, Ont.	1	1									
Essex, Ont.	3				3	3					
Grey, Ont.	1	1									
Hastings, Ont.	2	2									
Kent, Ont.	1				1	1				1	
Leeds and Grenville, Ont.	1				1	1				1	
Lincoln, Ont.	2	1			1	1					
Middlesex, Ont.	2	2									
Nipissing, Ont.	2				2	1		1		1	
Prescott and Russell, Ont.	1				1	1				1	
Prince Edward, Ont.	3				3	1	2				
Simcoe, Ont.	1				1	1					
Thunder Bay and Rainy River.	6	2			4	4				1	2
Victoria, Ont.	1	1									
Welland, Ont.	4				4	1	3			2	2
Wentworth, Ont.	7	2	2		3	1		2		3	
York, Ont.	19	8	2		9	8	1			7	
Totals of Ontario	60	22	4		34	25	6	3		17	4

Nolle prosequi, *a* 1; *b* 2. *c* In one case the jury disagreed—Dans un cas les jurés ne se sont pas accordés. Amount of fines—Montant des amendes: *a* $5; *b* $985.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie.	D'th.—De mort.	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
LARCIN—*Fin.*														
....	....	....	....	....	a4	....	....	....	....	....	2	....	....	2
1	....	....	....	....	a9	....	1	....	....	....	1	1	....	1
2	....	....	....	....	a1, b2	1	1	....	....	....	....	4	....	3
5	....	....	....	....	a2	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	c1	....	....	....	....	1	1	....	....	2
8	....	....	....	....	19	1	2	....	....	1	4	5	....	8
181	26	....	....	134	783	94	232	140	372	23	1,194	613	67	2,218
RECEL.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3	....	....	....	....	a1	....	....	....	....	....	4	1	....	3
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
4	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	5	1	....	4
2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	2	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
4	....	....	....	....	a9	....	11	....	7	....	7	14	1	13
1	1	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	....	2
7	1	....	....	....	9	....	12	....	8	....	9	16	2	15
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	a3	....	1	....	....	....	2	1	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	a1	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	a3	....	2	....	....	....	1	....	....	3
....	....	....	....	....	a1	....	....	....	....	....	1	1	....	....
1	....	....	....	....	....	....	3	....	1	....	....	2	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	2	....	1	....	1	2	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	3
....	....	....	....	....	a2	....	2	....	....	....	5	2	....	7
3	....	....	....	....	10	....	10	....	4	....	16	9	....	24

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Restoration of property—Effets remis.
c Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status. — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	Under 16 F. — F	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	16 years and under 21. F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	21 years and under 40. F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	40 years and over. F. — F.	Not given. — Non donné. M. — H.	Not given. F — F	Use of Liquors. — Usage de liqueurs. Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
LARCENY—*Concluded.*															
Alberta Nord, T. du N.-O.	....	2	....	....	..	2	....	....	....	....	....	19	..	2	....
Alberta, Sud, T. du N.-O.	1	1	....	....	..	....	....	....	....	....	....	19	1	2	....
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	19	2	....	....
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	23	..	....	....
Saskatchewan, T. du N.-O.	1	....	1	....	..	....	....	2	....	....	....	2	..	2	....
Totaux des T. du N.-O.	2	3	1	....	..	2	....	2	....	....	....	82	3	6	....
Totaux du Canada	520	2318	32	580	29	540	58	1191	102	293	47	265	10	1772	1104
FELONIOUSLY RECEIVING.															
Queen's, I. du P.-E.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Halifax, N.-E.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Northumberland, N.-B.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
St. Jean, N.-B.	....	4	....	....	..	2	....	2	....	....	....	....	..	....	4
Westmoreland, N.-B.	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	1	..	1	....
Totaux du N.-Brunswick	....	5	....	....	..	3	....	2	....	....	....	1	..	1	4
Beauharnois, Qué.	....	2	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	2	....
Kamouraska, Qué.	1	....	....	....	..	....	....	....	....	....	1	....	..	1	....
Montréal, Qué.	1	27	....	....	..	6	....	14	2	5	1	....	..	9	19
Québec, Qué.	....	2	....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	....	2
Totaux de Québec	2	31	....	....	..	7	....	15	2	5	2	2	..	12	21
Carleton, Ont.	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Elgin, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Essex, Ont.	....	3	....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	3	....
Grey, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Hastings, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Kent, Ont.	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Leeds et Grenville, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Lincoln, Ont.	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Middlesex, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Nipissing, Ont.	1	1	....	....	..	....	....	1	....	1	....	....	..	2	....
Prescott et Russell, Ont.	1	....	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Prince-Edouard, Ont.	1	2	....	....	..	1	....	2	....	....	....	....	..	3	....
Simcoe, Ont.	1	....	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Th'der Bay et Rainy Riv., O.	....	4	....	....	..	....	....	4	....	....	....	....	..	4	....
Victoria, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Welland, Ont.	....	4	....	....	..	....	....	2	....	2	....	....	..	....	4
Wentworth, Ont.	....	3	....	....	..	2	1	....	....	....	....	....	..	3	....
York, Ont.	....	8	1	....	..	3	....	5	....	....	1	....	..	8	1
Totaux d'Ontario	6	26	1	....	..	7	1	20	....	4	1	1	..	26	7

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
LARCIN—*Suite.*															
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	2
1	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	1	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	1	1	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	1	1
1	....	1	4	....	....	....	....	1	1	1	2	1	....	2	4
188	131	51	2341	94	79	7	58	1383	574	295	214	185	150	2426	505
RECEL.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	4	....	....	....	....	1	2	....	1	....	....	4	....
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	5	....	....	....	1	1	2	....	1	....	....	5	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
1	1	....	26	....	....	....	....	25	2	....	1	....	....	26	2
....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	2	....
1	1	....	29	....	....	....	....	28	2	....	1	....	....	29	4
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	3	....	....	....	....	1	....	2	....	....	....	1	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	1	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	3	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	2	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	2	2	....	....	....	....	1	....	1	2	....	1	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	4	....	....	....	....	....	3	1	....	....	....	2	2
....	1	....	2	....	....	....	....	1	1	1	....	....	....	3	....
1	....	1	7	....	....	....	....	....	3	3	3	....	....	9	....
2	1	1	25	4	....	....	....	7	10	10	4	2	....	23	10

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
FELONIOUSLY RECEIVING—*Concluded.*											
Manitoba, Eastern	9	....	..	.....	9	9	.. .	......	.....	5	2
Manitoba, Western	1	....	..	....	1	1	....	....	....	......	.....
Totals of Manitoba	10	....	..	.....	10	10	.. ..	......	......	5	2
Victoria, B.C	10	2	..	.....	8	5	2	1	.....	5	1
Westminster, B.C	29	10	..	....	19	16	1	2	....	15	1
Totals of British Columbia	39	12	..	.....	27	21	3	3	......	20	2
Alberta, Southern, N.W.T	2	....	..	......	2	2	......	......	......	.....	......
Assiniboia, Eastern, N.W.T	2	....	..	.....	2	2	......	......	1	1	....
Assiniboia, Western, N.W.T	2	....	..	.....	2	2	......	.....	....	....	....
Totals of the N.W.T	6	....	..	..	6	6	....	......	*a*1	1	......
Totals of Canada	169	45	5	......	116	87	16	13	*a*1	58	10
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTERS											
Northumberland, N.B	*b*2	1	..	......	......	.....	......	.. ..	......	.. ..	......
Bedford, Que	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	.....
Joliette, Que	1	....	..	......	1	1	.....	....	.....	......	......
Richelieu, Que	1	....	..	......	1	1	.....	......	...	1	......
St. Francis, Que	1	...	..	......	1	1	...	....	....	1	....
Totals of Quebec	4	....	..	....	4	4	.....	....	......	2	.....
Kent, Ont	1	1	..	....	....	......	....	....	......	.....	....
Northumberland & Durham, O.	1	1	..	......	.....	.....	....	......	.....	......	......
Stormont, D'das & Glengary, O.	1	....	..	.....	1	1	......	.. .	1	....	..
Totals of Ontario	3	2	..	......	1	1	.....	..	*c*1	......	.....
Clinton, B.C	1	....	..	.....	1	1	.....	......	......	......	....
Alberta, Northern, N.W.T	1	1	..	..	......	....	......	......	.....	.....	......
Assiniboia, Western, N.W.T	1	..	.	....	1	1	......	..	.....	.....	....
Totals of the N.W.T	2	1	..	.....	1	1	.....	......	.....	......	......
Totals of Canada	12	4	..	....	7	7	....	.. ..	*c*1	2	.....

Amount of fines—Montant des amendes, *a* \$5. *b* 1, Jury disagreed—1, les jurés ne se sont pas accordés. *c* \$10, tried under Juvenile Offenders Act—Jugé sous l'Acte des jeunes délinquants.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie.	D'th.—De mort.	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIIVL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
RECEL—*Fin.*														
2							3	1	1		4	1		8
1											1			1
3							3	1	1		5	1		9
2								1	2		5			8
2					*b*1		5	4	1		8			15
4					1		5	5	3		13			23
					*a*2							2		
					*a*2									
					4							2		
21	1				25		30	6	16		48	29	2	75
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.														
1							1							1
1										1		1		
											1			1
									1				1	
2							1		1	1	1	1	1	2
											1			1
											1			1
	1						1							1
1														
1														
3	1						2		1	1	2	1	1	4

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Acquitted on paying damages—Acquitté on payant les dommages.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
FELONIOUSLY RECEIVING—*Concluded.*															
Manitoba, Est	....	9	....	....	..	2	....	7	....	....	....	....	..	2	7
Manitoba, Ouest	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Totaux de Manitoba	....	10	....	....	..	2	..	8	....	....	....	....	..	2	8
Victoria, Col.-B	3	4	1	....	..	1	....	6	....	1	....	....	..	7	1
Westminster, Col.-B	4	11	1	....	..	....	....	14	....	1	....	4	..	12	6
Totaux de la Col.-Britann.	7	15	2	....	..	1	..	20	....	2	....	4	..	19	7
Alberta, Sud, T. du N.-O.	2	....	....	....	..	....	1	....	1	....	....	....	..	2	....
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Totaux des T. du N.-O.	2	....	....	....	..	....	1	....	1	....	....	4	..	2	....
Totaux du Canada	17	87	3	....	..	20	2	65	3	11	3	12	..	62	47
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTERS.															
Northumberland, N.-B.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Bedford, Qué	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Joliette, Qué	....	....	1	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Richelieu, Qué	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
St. François, Qué	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Totaux de Québec	....	3	1	....	..	1	....	2	....	1	....	....	..	3	1
Kent, Ont	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Northumberl'd et Durham, O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Storm't, D'das et Glengarry, O	....	1	....	1	..	....	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Totaux d'Ontario	....	1	....	1	..	....	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Clinton, Col.-B	....	....	1	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Alberta, Nord, T. du N.O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux des Ter. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux du Canada	....	4	2	1	..	1	....	3	....	1	....	1	..	5	1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

Birth Places — Lieux de naissance: British Isles — Iles Britanniques: England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland — Irlande	Scotland — Ecosse	Canada	United States — Etats-Unis	Other Foreign Countries — Autres pays étrangers	Other British Possessions — Autr's possessions Britanniques	Religions: Baptists — Baptistes	R. Catholics — Catholiques	Ch. of England — Eglise d'Angleterre	Methodists — Méthodistes	Presbyterians — Presbytériens	Protestants	Other Denominations — Autr's confessions	Residence: Cities and Towns — Villes	Rural Districts — Districts ruraux
RECEL—*Fin.*															
5	1	....	1	2	....	....	....	4	4	1	....	....	....	9	....
....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
5	2	....	1	2	....	....	....	5	4	1	....	....	....	9	1
3	1	....	....	....	4	....	....	....	2	1	....	1	4	6	2
2	3	....	....	3	7	....	....	7	....	....	....	5	3	17	2
5	4	....	....	3	11	....	....	7	2	1	....	6	7	23	4
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2
13	8	1	62	9	11	....	1	48	20	12	6	8	9	89	21
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	4	....	....	....	....	3	....	....	....	1	....	....	4
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	1	5	....	....	....	....	3	....	....	1	2	....	....	6

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ARSON.											
Halifax, N.S	1	1									
Lunenburg, N.S	1				1	1					
Shelburne, N.S	2				2	1	1				
Totals of Nova Scotia	4	1			3	2	1				
Westmoreland, N.B	1	1									
Beauce, Que	2				2	2					
Bedford, Que	1	1									
Montreal, Que	4	2			2			2			
Quebec, Que	1	1									
Saguenay, Que	1	1									
St. Francis, Que	3	3									
Terrebonne, Que	1	1									
Totals of Quebec	13	9			4	2		2			
Brant, Ont	1	1									
Dufferin, Ont	5				5	5					
Frontenac, Ont	1	1									
Halton, Ont	3	3									
Huron, Ont	3				3	1	1	1			
Kent, Ont	1			1							
Lambton, Ont	3	3									
Leeds and Grenville, Ont	4	1			3	1		2		2	
Lincoln, Ont	1	1									
Middlesex, Ont	3	2			1	1					
Northumberland & Durham, O.	3	2			1	1					1
Ontario, Ont	1				1	1					
Peterborough, Ont	1	1									
Welland, Ont	1	1									
Wellington, Ont	6	2			4	2	2				
Wentworth, Ont	1				1	1					
York, Ont	15	7			8	7	1				
Totals of Ontario	53	25		1	27	20	4	3		2	1
Victoria, B.C	1				1			1			1
Westminster, B.C	2	2									
Totals of British Columbia	3	2			1			1	1		
Alberta, Northern, N.W.T	5	5									
Saskatchewan, N.W.T	1				1	1				1	
Totals of the N.W.T.	6	5			1	1				1	
Totals of Canada	80	43		1	36	25	5	6		3	2

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.	D'th. — De mort	Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
INCENDIE PAR MALVEILLANCE.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
....	2	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2	....	....
1	2	....	....	....	....	1	....	....	2	....	....	3	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	2	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*2	....	....	....	2	....	....	2	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	2	....	....	....	2	1	....	....	2	....	1	4	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	5	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	5	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	1	....	....	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	4
1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	*a*8	....	....	....	....	....	....	....	....	8
6	9	....	....	....	9	8	1	....	3	....	7	6	....	21
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
7	13	....	....	....	11	10	1	....	7	....	9	13	....	23

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré.	Immoderate. — Immodéré.
ARSON.															
Halifax, N.-E.															
Lunenburg, N.-E.		1								1				1	
Shelburne, N.-E.		2						2						2	
Totaux de la N.-Ecosse		3						2		1				3	
Westmoreland, N.-B.															
Beauce, Qué.	2							1		1				1	1
Bedford, Qué.															
Montréal, Qué.		2								2				1	1
Québec, Qué.															
Saguenay, Qué.															
St. François, Qué.															
Terrebonne, Qué.															
Totaux de Québec	2	2						1		3				2	2
Brant, Ont.															
Dufferin, Ont.	1	4						5							5
Frontenac, Ont.															
Halton, Ont.															
Huron, Ont.		3							3					3	
Kent, Ont.															
Lambton, Ont.															
Leeds et Grenville, Ont.		3						3							3
Lincoln, Ont.															
Middlesex, Ont.		1						1						1	
Northumberl'd et Durham, O.		1						1						1	
Ontario, Ont.	1					1								1	
Peterborough, Ont.															
Welland, Ont.															
Wellington, Ont.		4				2		2							4
Wentworth, Ont.		1						1						1	
York, Ont.		8		7		1								8	
Totaux d'Ontario	2	25		7		4		13	3					16	12
Victoria, Col.-B.	1								1						1
Westminster, Col.-B.															
Totaux de la Col.-Britann.	1								1						1
Alberta, Nord, T. du N.-O.															
Saskatchewan, Ter. du N.-O.	1							1							1
Totaux des Ter. du N.-O.	1							1							1
Totaux du Canada	6	30		7		4		17	4	4				21	16

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
INCENDIE PAR MALVEILLANCE.															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	2
...	1	...	2	...	...	...	...	1	...	...	...	2	...	...	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	4	...	...	...	...	4	...	...	...	...	...	...	4
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	5	...	...	...	...	...	3	1	1	...	...	...	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	3	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	2	...	...	...	3	...	...	...	...	...	3	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	4	...	...	...	...	2	...	...	...	...	2	4	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	8	...	...	...	...	1	7	...	...	...	...	8	...
...	...	...	25	2	...	...	1	9	10	2	2	...	3	17	10
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	1	...	33	2	...	...	1	15	10	2	2	3	3	18	18

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY—*Concluded.* CLASS IV.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY.											
Cumberland, N.S	1				1	1				*a*1	
Halifax, N.S	1				1	1				1	
Victoria, N.S	*b*1										
Totals of Nova Scotia	3				2	2				2	
St. John, N.B	*c*3	2									
Westmoreland, N.B	1				1	1				1	
Totals of New Brunswick	4	2			1	1				1	
Bedford, Que	2	1			1	1					
Montreal, Que	2				2	2				2	
Rimouski, Que	1	1									
St. Francis, Que	1				1	1					
Totals of Quebec	6	2			4	4				2	
Algoma and Manitoulin, Ont	3	2			1	1					1
Essex, Ont	3	1			2	2					
Hastings, Ont	1				1		1				
Kent, Ont	5				5	5				1	
Middlesex, Ont	8	8									
Muskoka and Parry Sound, Ont	1				1	1				1	
Ontario, Ont	1				1	1			1		
Oxford, Ont	2				2		2				
Peel, Ont	3	3									
Prince Edward, Ont	1	1									
Renfrew, Ont	3	2			1	1					
Victoria, Ont	4	4									
Wentworth, Ont	1				1			1			
York, Ont	4	2			2	2			2		
Totals of Ontario	40	23			17	13	3	1	*d*3	2	1
Cariboo, B.C	1				1	1				1	
Westminster, B.C	11	3	1		7	7			4	1	
Totals of British Columbia	12	3	1		8	8			*e*4	2	
Alberta, Northern, N.W.T	6	5			1	1					
Alberta, Southern, N.W.T	2				2	2				1	1
Assiniboia, Eastern, N.W.T	*b*6	4			1	1					
Assiniboia, Western, N.W.T	4	3			1	1					
Saskatchewan, N.W.T	1				1	1				1	
Totals of the N.W.T	19	12			6	6				2	1
Totals of Canada	84	42	1		38	34	3	1	*f*7	11	2

a And to pay damages—Et à payer les dommages. *b* 1, *Nolle prosequi.* *c* 1, Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. Amount of fines—Montant des amendes : *d* $65 ; *e* $24 ; *f* $89.

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE IV.

Sentence. Penitentiary—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	Occupations. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	Civil Condition.—États Civils. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.														
											1			1
						1						1		
						1					1	1		1
						1						1		
						1						1		
	1										1			1
									1		1			2
	1							1				1		
	2							1	1		2	1		3
					*b*2						2	1		1
					*b*1			1				1		
					*a*4	4					1			1
						1						1		
									1					1
					*a*2						2			2
					*a*1	1						1		
					1		1						1	
											1			2
					11	6	1	1	1		6	4	1	7
									1					1
					*a*1, *c*1		2				5			7
					2		2		1		5			8
					*a*1	1						1		
											2	1		1
1														1
					*a*1									
1					2	1					2	2		2
1	2				15	9	3	2	3		16	9	1	21

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite. *c* Acquitted on paying damage—Acquitté en payant les dommages.

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY—*Concluded.* CLASS IV.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	Under 16 years. F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	16 years and under 21. F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	21 years and under 40. F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	40 years and over. F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	Not given. F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs. Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY.															
Cumberland, N.-E		1						1							1
Halifax, N.-E.	1							1						1	
Victoria, N.-E.															
Totaux de la N.-Ecosse	1	1						2						1	1
St. Jean, N.-B.															
Westmoreland, N.-B.		1						1						1	
Totaux du N.-Brunswick		1						1						1	
Bedford, Qué.		1				1								1	
Montréal Qué.		2						1		1				1	1
Rimouski, Qué.															
St. François, Qué.		1								1				1	
Totaux de Québec		4				1		1		2				3	1
Algoma et Manitoulin, Ont.												1			
Essex, Ont		2						2							2
Hastings, Ont		1										1		1	
Kent, Ont.		1						1				4		1	
Middlesex, Ont															
Muskoka et Parry Sound, O.		1								1				1	
Ontario, Ont.		1				1								1	
Oxford, Ont		2		1		1								2	
Peel, Ont.															
Prince-Edouard, Ont															
Renfrew, Ont.		1						1							1
Victoria, Ont															
Wentworth, Ont.		1						1							1
York, Ont.		2						1	1					2	
Totaux d'Ontario		12		1		2		6	1	1		6		8	4
Caribou, Col.-B.		1								1					1
Westminster, Col.-B.	1	4	2					7						4	3
Totaux de la Col.-Britann.	1	5	2					7		1				4	4
Alberta, Nord, T. du N.-O.		1						1						1	
Alberta, Sud, T. du N.-O.		2								2				2	
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.												1			
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O												1			
Saskatchewan, T. du N.-O.												1			
Totaux des T. du N.-O.		3						1		2		3		3	
Totaux du Canada	2	26	2	1		3		18	1	6		9		20	10

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ—*Fin.* CLASSE IV.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.															
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	1	...	...	1	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
1	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...
2	1	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	2	1	3	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	1	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...
...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	1	1	...	...	...	1	1	...	...	...	...	2	...
1	...	...	8	2	1	...	...	3	2	2	...	2	3	5	11
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1
...	1	1	2	2	1	...	...	1	...	...	1	4	1	6	1
...	1	1	2	2	1	...	...	1	...	...	1	4	1	6	2
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1
1	...	...	1	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	2	...	...	...	...	1	1	...	1	...	...	1	3
4	2	1	16	4	2	...	1	6	4	2	2	9	5	15	20

TABLE I. FORGERY AND OFFENCES AGAINST CURRENCY. CLASS V.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
Halifax, N.S	1				1	1					
Albert, N.B	1	1									
Montreal, Que	15	7			8	6	1	1		6	1
Ottawa, Que	2	1			1	1					
Quebec, Que	2				2	1	1				
Totals of Quebec	19	8			11	8	2	1		6	1
Brant, Ont	14	3			11	3	1	7			8
Carleton, Ont	4				4	1	1	2		4	
Elgin, Ont	1				1	1					
Essex, Ont	2	1			1	1					1
Halton, Ont	2	2									
Hastings, Ont	4	1			3	3				3	
Huron, Ont	8	4			4	1	1	2			2
Kent, Ont	3	1			2	1		1		1	
Leeds and Grenville, Ont	1				1	1				1	
Lincoln, Ont	3				3	1	1	1			
Muskoka and Parry Sound, Ont	*a*1										
Nipissing, Ont	1				1	1				1	
Northumberland & Durham, O.	3	1			2			2			
Oxford, Ont	*b*4	3									
Peel, Ont	2				2		1	1			
Peterborough, Ont	2				2	1		1		1	
Renfrew, Ont	5				5	2	1	2		5	
Simcoe, Ont	3	2			1		1				
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2	1			1	1					
Waterloo, Ont	2	1			1			1			
Welland, Ont	3	2			1	1				1	
Wellington, Ont	3				3			3		3	
York, Ont	5	1			4	4				1	2
Totals of Ontario	78	23			53	23	7	23		21	13
Manitoba, Central	1				1	1					1
Manitoba, Eastern	10	2			8	8				3	1
Manitoba, Western	1				1	1					1
Totals of Manitoba	12	2			10	10				3	3
Cariboo, B.C	1				1	1				1	
Victoria, B.C	3				3	2	1				
Westminster, B.C	4	2			2	2				2	
Totals of British Columbia	8	2			6	5	1			3	
Alberta, Northern, N.W.T	1	1									
Assiniboia, Western, N.W.T	1				1	1					1
Totals of the N.W.T	2	1			1	1					1
Totals of Canada	121	37			82	48	10	24		33	18

a Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. *b* 1, *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT A LA MONNAIE. CLASSE V.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	....	....	....	....	....	5	....	1	2	....	1	....	7
....	....	....	....	....	*a*1	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	2	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2
....	3	....	....	....	1	....	8	....	1	2	....	2	....	9
3	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	8	9	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	4	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	1	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	3
2	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	4	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	1	....	....	....	....	1	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	*a*2	....	2	....	....	....	....	2	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	1	....	1	1	....	1
....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	....	1	5	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	....	....
....	....	....	....	....	*a*1	....	2	....	1	1	....	2	....	2
13	....	....	....	....	6	7	11	....	6	9	18	41	....	12
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
2	....	....	....	....	*a*2	1	1	....	1	1	3	2	....	6
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
2	....	....	....	....	2	2	2	....	1	1	3	3	....	7
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
2	1	....	....	....	....	....	1	....	2	....	....	....	....	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2
2	1	....	....	....	....	....	1	....	4	....	1	....	....	6
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
18	4	....	....	....	9	9	22	....	12	12	23	46	....	35

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. FORGERY AND OFFENCES AGAINST CURRENCY. CLASS V.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
Halifax, N.-E.	....	1	....	....	..	..	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Albert, N.-B.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Montréal, Qué.	....	7	1	....	..	1	....	6	....	1	....	....	..	1	7
Ottawa, Qué.	....	....	1	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Québec, Qué.	....	2	....	....	..	....	....	....	....	2	....	....	..	....	2
Totaux de Québec	....	9	2	....	..	1	....	7	....	3	....	....	..	2	9
Brant, Ont.	....	11	....	....	..	....	....	2	....	9	....	....	..	5	6
Carleton, Ont.	....	4	....	....	..	....	....	4	....	....	....	....	..	4	....
Elgin, Ont.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Essex, Ont.	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	....	1
Halton, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Hastings, Ont.	....	3	....	2	..	....	....	....	....	....	....	1	..	3	....
Huron, Ont.	....	4	....	....	..	....	....	2	....	2	....	....	..	2	2
Kent, Ont.	....	2	....	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	2	....
Leeds et Grenville, Ont.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Lincoln, Ont.	....	....	3	....	..	....	....	....	....	3	....	....	..	3	....
Muskoka et Parry Sound, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Nipissing, Ont.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Northumberl'd et Durham, O.	....	2	....	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	....	2
Oxford, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Peel, Ont.	....	....	2	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	2	....
Peterborough, Ont.	....	2	....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	2	....
Renfrew, Ont.	....	5	....	....	..	....	....	....	....	5	....	....	..	4	1
Simcoe, Ont.	....	....	1	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	1	....
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Waterloo, Ont.	....	....	1	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Welland, Ont.	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Wellington, Ont.	....	3	....	....	..	....	....	....	....	3	....	....	..	3	....
York, Ont.	....	2	2	....	..	2	....	2	....	....	....	....	..	4	....
Totaux d'Ontario	....	44	9	2	..	5	....	21	....	24	....	1	..	39	14
Manitoba, Centre	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Manitoba, Est	....	7	1	....	..	1	....	6	....	1	....	....	..	6	2
Manitoba, Ouest	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Totaux de Manitoba	....	9	1	....	..	1	....	8	....	1	....	....	..	7	3
Caribou, Col.-B.	....	1	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	1	....
Victoria, Col.-B.	....	1	2	....	..	1	....	2	....	....	....	....	..	3	....
Westminster, Col.-B.	....	2	....	....	..	....	....	2	....	....	....	....	..	1	1
Totaux de la Col.-Britann.	....	4	2	....	..	1	....	4	....	....	....	1	..	5	1
Alberta, Nord, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux des T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux du Canada	....	67	14	2	..	8	....	41	....	28	....	3	..	54	28

TABLEAU I. FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE. CLASSE V.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.							RESIDENCE.	
British Isles. — Iles Britanniques.															
England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3	....	....	4	1	....	....	....	3	5	....	....	....	....	6	2
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	....
3	2	....	5	1	....	....	....	4	5	....	....	2	....	9	2
....	....	....	11	....	....	....	5	....	4	2	....	....	....	11	....
....	....	....	4	....	....	....	....	....	4	....	....	....	....	4	....
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	2	1
....	....	....	4	....	....	....	2	....	....	....	2	....	....	2	2
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
3	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	3	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	2	....
....	....	....	2	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	2	....
....	5	....	....	....	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	5
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
3	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	3	....
1	....	....	2	....	1	....	....	1	1	2	....	....	....	4	....
8	5	....	37	1	1	....	9	5	21	8	6	....	3	39	14
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
3	....	....	5	....	....	....	1	1	2	2	2	....	....	5	3
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
3	....	....	7	....	....	....	1	1	2	3	2	1	....	6	4
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
2	....	....	....	1	....	....	....	....	2	1	....	....	....	3	....
....	....	....	....	2	....	....	....	1	....	....	....	1	....	1	1
2	....	....	....	3	....	....	....	1	2	1	....	1	....	4	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
16	7	....	50	5	1	....	10	12	30	12	8	4	3	59	22

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'am'nde	No Option — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over — Un an et plus.
ATTEMPT TO COMMIT SUICIDE.											
Arthabaska, Que	1	....	..	1	....	....	....	....	....	....	....
Montreal, Que	8	....	..	....	8	2	4	2	..	5	....
St. Francis, Que	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Totals of Quebec	10	....	..	1	9	3	4	2	....	6	....
Brant, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	....
Frontenac, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Lincoln, Ont	1	....	..	....	1	....	1	....	....	1	....
Norfolk, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Northumberland & Durham, O	2	....	..	....	2	2	....	....	....	....	....
Ontario, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	....
Prince Edward, Ont	2	....	..	....	2	1	....	1	....	....	....
Simcoe, Ont	2	....	..	....	2	2	....	....	....	....	1
Th'der Bay and Rainy River, O	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Wentworth, Ont	3	1	1	....	1	1	....	....	....	1	....
York, Ont	3	....	..	....	3	3	....	....	....	1	....
Totals of Ontario	18	1	1	....	16	14	1	1	....	6	1
Victoria, B.C	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	1
Alberta, Southern, N.W.T.	a1	....	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Assiniboia, Eastern, N.W.T	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Totals of Canada	31	1	2	1	26	18	5	3	....	12	2
PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY.											
Digby, N.S	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Halifax, N.S	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Totals of Nova Scotia	2	2	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Westmoreland, N.B	b2	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Joliette, Que	2	....	1	....	1	1	....	....	....	1	....
Montreal, Que	6	3	1	....	2	2	....	....	....	2	....
Ottawa, Que	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Quebec, Que	2	1	..	....	1	1	....	....	....	....	....
Rimouski, Que	2	2	..	....	....	....	....	....	....	....	....
St. Francis, Que	5	4	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Terrebonne, Que	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Totals of Quebec	19	12	3	....	4	4	....	....	....	3	....
Brant, Ont	3	3	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Bruce, Ont	3	1	..	....	2	2	....	....	....	1	....
Carleton, Ont	1	....	..	....	1	....	1	....	....	....	....
Elgin, Ont	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Essex, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	....

a 1, *Nolle prosequi*. b 1, Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Five years and over.—Cinq ans et plus.	SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
TENTATIVE DE SUICIDE.														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*3	...	3	...	4	...	...	6	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	3	...	3	...	4	...	1	7	2	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	1	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	*a*2	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	*a*2	...	...	1	...	...	1	1	...	1
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...
...	...	...	...	...	*a*2	...	...	...	...	...	2	1	...	2
...	...	...	...	1	8	...	...	3	1	...	7	5	3	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	1	11	...	3	3	5	...	9	12	5	6
PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE.														
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	2	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	2	...	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	*a*1	...	1	...	...	...	...	1	...	1
...	...	...	...	...	*a*1	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
ATTEMPT TO COMMIT SUICIDE.															
Arthabaska, Qué															
Montréal, Qué		8						6	1	1				1	7
St. François, Qué	1									1					1
Totaux de Québec	1	8						6	1	2				1	8
Brant, Ont		1							1					1	
Frontenac, Ont												1			
Lincoln, Ont		1										1		1	
Norfolk, Ont	1									1				1	
Northumberl'd et Durham, O.	1									1		1			1
Ontario, Ont		1									1			1	
Prince-Edouard, Ont		2					1	1						1	1
Simcoe, Ont		1								1		1			1
Th'der Bay et Rainy Riv., O.	1									1					1
Wentworth, Ont		1								1					1
York, Ont		3						1	1	1				1	2
Totaux d'Ontario	3	10					1	2	2	6	1	4		6	7
Victoria, Col.-B	1							1						1	
Alberta, Sud, T. du N.-O.															
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Totaux du Canada	5	18					1	9	3	8	1	4		8	15
PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY.															
Digby, N.-E															
Halifax, N.-E															
Totaux de la N.-Ecosse															
Westmoreland, N.-B															
Joliette, Qué	1							1						1	
Montréal, Qué		2							1	1				1	1
Ottawa, Qué															
Québec, Qué		1					1							1	
Rimouski, Qué															
St. François, Qué															
Terrebonne, Qué															
Totaux de Québec	1	3					1	1	1	1				3	1
Brant, Ont															
Bruce, Ont		2						2						2	
Carleton, Ont	1					1								1	
Elgin, Ont															
Essex, Ont		1								1				1	

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
TENTATIVE DE SUICIDE.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	1	....	6	....	....	....	....	7	1	....	....	....	....	8	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
1	1	....	7	....	....	....	....	8	1	....	....	....		9	....
....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1
....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	2	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	2	....
....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	1	1	1	....	....	....	1	1	....	1	....	....	3	....
1	2	1	5	2	2	....	....	2	5	2	1	....	3	10	3
....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	3	1	12	2	3	...	....	10	6	2	1	....	4	20	3
PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
1	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	1	....	2	....	....	..	....	3	....	....	....	....	1	3	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	1
....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	..	1	....

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	Acquitted. — Acquittés. F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende.	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY—*Concluded.*											
Frontenac, Ont	1	1									
Halton, Ont	1	1									
Lennox and Addington, Ont	2	1			1	1					
Muskoka and Parry Sound, Ont	2	2									
Nipissing, Ont	1	1									
Northumberland & Durham, O	3	1			2	2					
Ontario, Ont	1				1	1				1	
Oxford, Ont	2	2									
Perth, Ont	1				1	1					
Peterborough, Ont	2	1			1		1				
Prince Edward, Ont	1		1								
Simcoe, Ont	*a*2										
Stormont, D'das & Glengarry, O	1	1									
Victoria, Ont	3	2	1								
Wentworth, Ont	1	1									
York, Ont	7	5			2	2				2	
Totals of Ontario	40	24	2		12	10	2			4	
Manitoba, Central	1	1									
Manitoba, Eastern	2	1	1								
Totals of Manitoba	3	2	1								
Westminster, B.C	3	3									
Alberta, Northern, N.W.T	3	2			1	1				1	
Assiniboia, Eastern, N.W.T	2	2									
Assiniboia, Western, N.WT	*e*2	1									
Saskatchewan, N.W.T	1	1									
Totals of the N.W.T	8	6			1	1				1	
Totals of Canada	77	50	6		17	15	2			8	
OFFENCES AGAINST GAMBLING AND LOTTERY ACTS.											
Montreal, Que	15				15	15			*b*13	2	
Elgin, Ont	3				3	3			3		
Hastings, Ont	1				1	1			1		
Kent, Ont	3	1			2	2			1		
Middlesex, Ont	4	1			3	3					
Wentworth, Ont	19	10			9	9			1		
Totals of Ontario	30	12			18	18			*c*6		
Manitoba, Eastern	2	2									
Victoria, B.C	1				1	1			1		
Westminster, B.C	50	8			42	41	1		33		
Totals of British Columbia	51	8			43	42	1		*d*34		

Nolle prosequi: *a* 2; *e* 1. Amount of fines—Montant des amendes, *b* $120; *c* $155; *d* $1,112.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

Sentence — Penitentiary / Pénitencier: Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Sentence — Penitentiary / Pénitencier: Five years and over. — Cinq ans et plus.	Sentence — Penitentiary / Pénitencier: Life. — A vie	Sentence: D'th. — De mort	Sentence: Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Sentence: Other Sentences. — Autres Sentences.	Occupations: Agricultural. — Agriculteurs.	Occupations: Commercial. — Commerçants.	Occupations: Domestic — Serviteurs.	Occupations: Industrial. — Industriels.	Occupations: Professional — Professions libérales.	Occupations: Laborers — Journaliers.	Civil Conditions / États Civils: Married. — Mariés.	Civil Conditions / États Civils: Widowed — En veuvage.	Civil Conditions / États Civils: Single — Célibataires.
PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE—*Fin*.														
1											1			1
					*a*2				2			1		1
								1				1		
					*a*1						1			1
				1								1		
							1				1			2
1	1			1	5		2	1	2		5	5		7
												1		
												1		
2	1			1	5		2	1	3		6	8		9
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU ET LES LOTERIES.														
							8		5		2	7		8
							2					2		1
														1
					*a*1	1			1			1		1
					*a*3		3					2		1
					*a*8						1			1
					12	1	5		1		1	5		5
							1							1
					*a*9	1	7		1		27	9		31
					9	1	8		1		27	9		32

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré	Immoderate. — Immodéré
Perjury and Subornation of Perjury—*Concluded.*															
Frontenac, Ont															
Halton, Ont															
Lennox et Addington, Ont		1				1								1	
Muskoka et Parry Sound, Ont															
Nipissing, Ont															
Northumberl'd et Durham, O.		2						1		1				2	
Ontario, Ont		1									1				
Oxford, Ont															1
Perth, Ont		1				1								1	
Peterborough, Ont	1								1					1	
Prince-Edouard, Qué															
Simcoe, Ont															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.															
Victoria, Ont															
Wentworth, Ont															
York, Ont								2						2	
Totaux d'Ontario	2	10				3		5	1	2	1			11	1
Manitoba, Centre															
Manitoba, Est															
Totaux de Manitoba															
Westminster, Col.-B															
Alberta, Nord, T. du N.-O.	1								1						1
Assiniboïa, Est, T. du N.-O.															
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.															
Saskatchewan, T. du N.-O.															
Totaux des Ter. du N.-O.	1								1						1
Totaux du Canada	4	13				3	1	6	3	3	1			14	3
Offences against Gambling and Lottery Acts.															
Montréal, Qué	2	13						12		3				10	5
Elgin, Ont		3						3						3	
Hastings, Ont		1						1						1	
Kent, Ont		2						2						2	
Middlesex, Ont		3								3				3	
Wentworth, Ont		1				1						8		1	
Totaux d'Ontario		10				1		6		3		8		10	
Manitoba, Est															
Victoria, Col.-B		1						1						1	
Westminster, Col.-B	20	19	1			1		23		16		2		36	4
Totaux de la Col.-Britann.	20	20	1			1		24		16		2		37	4

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE—*Fin.*															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...	1	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	1	...	...	1	...	1	...	...	...	2	...
...	...	...	10	1	1	...	1	2	3	4	1	...	1	7	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
1	1	...	13	1	1	...	1	6	3	4	1	...	2	10	7
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU ET LES LOTERIES.															
1	...	...	9	...	5	...	1	11	...	...	...	...	3	7	8
...	...	...	3	...	...	...	...	...	1	...	1	...	1	3	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	2	...	...	...	...	1	...	1	...	...	...	1	1
...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	3	...
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	10	...	...	...	...	2	2	1	1	3	1	9	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...
...	...	...	...	2	38	...	...	2	...	...	...	1	37	42	...
...	...	...	...	2	39	...	...	2	...	...	...	1	38	43	...

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	CONVICTIONS — CONDAMNATIONS. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	SENTENCE. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'amende	No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	No Option — Sans option. One year and over — Un an et plus.
OFFENCES AGAINST GAMBLING AND LOTTERY ACTS—*Concluded.*											
Totals of Canada	98	22			76	75	1		*a*53	2	
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.											
Queen's, P.E.I	1				1		1			1	
Cape Breton, N.S	2				2			2		2	
Halifax, N.S	2				2		2			2	
Totals of Nova Scotia	4				4		2	2		4	
Charlotte, N.B	1				1		1			1	
Beauce, Que	1				1		1				
Montreal, Que	4				4		1	3		2	2
Quebec, Que	2				2		2			2	
Rimouski, Que	3				3		3				2
Terrebonne, Que	1				1		1			1	
Totals of Quebec	11				11		8	3		5	4
Brant, Ont	1	1									
Bruce, Ont	2				2		2			2	
Elgin, Ont	1				1			1		1	
Frontenac, Ont	6				6		4	2		1	3
Grey, Ont	1				1			1			
Halton, Ont	2				2		1	1		2	
Hastings, Ont	3				3		1	2	3		
Huron, Ont	1				1			1			
Middlesex, Ont	4	2			2		1	1			
Muskoka and Parry Sound, Ont	1				1			1		1	
Norfolk, Ont	1				1		1			1	
Northumberland & Durham, Ont	1				1		1			1	
Peterborough, Ont	1	1									
Simcoe, Ont	1				1		1			1	
Waterloo, Ont	1				1		1			1	
Wellington, Ont	1				1		1			1	
Wentworth, Ont	1				1		1			1	
Totals of Ontario	29	4			25		15	10	*b*3	13	3
Manitoba, Eastern	2				2		2			2	
Cariboo, B.C	1				1		1			1	
Clinton, B.C	1				1		1			1	
Victoria, B.C	2				2		1	1		2	
Westminster, B.C	2				2		2			2	
Totals of British Columbia	6				6		5	1		6	

Amount of fines—Montant des amendes: *a* $1,387; *b* $30.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
Penitentiary. — Pénitencier.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU ET LES LOTERIES—*Fin.*														
....	....	....	....	....	21	2	21	....	7	....	30	21	....	45
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	1	....	....	4
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	4
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	1	1
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	1	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
1	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	10	2	1	7
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	1	1
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
1	....	....	....	....	*a*1	....	....	....	....	....	6	....	....	6
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	2	1	....	....	....	....	1	....	2
....	....	....	....	....	*a*1	1	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	*a*2	....	1	....	....	....	1	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
2	....	....	....	....	4	5	3	....	1	....	14	4	1	19
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	5	1	....	5

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial districts in which offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	Under 16 years F. — F	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	16 and under 21 F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	21 and under 40 F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	40 and over F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	Not given F — F	Use of liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
OFFENCES AGAINST GAMBLING AND LOTTERY ACTS—*Concluded.*															
Totaux du Canada	22	43	1			2		42		22		10		57	9
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.															
Queen's, I. du P.-E		1				1									1
Cap-Breton, N.-E		2						2						2	
Halifax, N.-E		2						1		1				1	1
Totaux de la N.-Ecosse		4						3		1				3	1
Charlotte, N.-B		1						1							1
Beauce, Qué	1									1					1
Montréal, Qué		4						4							4
Québec, Qué		2						1		1				1	1
Rimouski, Qué	2	1						3						2	1
Terrebonne, Qué												1			
Totaux de Québec	3	7						8		2		1		3	7
Brant, Ont															
Bruce, Ont		2								2					2
Elgin, Ont		1								1					1
Frontenac, Ont	1	5						5		1				2	4
Grey, Ont		1						1						1	
Halton, Ont		2						1		1				1	1
Hastings, Ont		2	1									3		3	
Huron, Ont		1								1				1	
Middlesex, Ont		2						2						2	
Muskoka et Parry Sound, Ont		1		1										1	
Norfolk, Ont		1						1							1
Northumberl'd et Durham, O.		1						1						1	
Peterborough, Ont															
Simcoe, Ont		1								1					1
Waterloo, Ont		1						1							1
Wellington, Ont												1			
Wentworth, Ont		1						1						1	
Totaux d'Ontario	1	22	1	1				13		7		4		13	11
Manitoba, Est		2				1		1						1	1
Caribou, Col.-B	1							1							1
Clinton, Col.-B		1						1						1	
Victoria, Col.-B		1	1					2						1	1
Westminster, Col.-B		2										2			2
Totaux de la Col.-Britann.	1	4	1					4				2		2	4

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU ET LES LOTERIES—*Fin.*															
1	.....	.....	19	2	44	.....	1	15	2	1	1	4	42	59	9
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.															
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	.....	.....	.....	1	3
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	2	.....
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	1	2
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	8	1	.....	.....	1	.....	5	6
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	1	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
1	.....	1	4	.....	.....	.....	.....	3	2	.....	1	.....	.....	.....	6
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	1
.....	.....	1	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	1	2
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....
1	3	2	17	1	.....	.....	3	7	4	4	3	.....	3	9	15
1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	2	.....
.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	.....
2	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	2	1	1	.....	.....	2	4	2

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	Acquitted. — Acquittés. F	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convictions. — Condamnations. Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convictions. — Condamnations. Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Convictions. — Condamnations. Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'am'nde	Sentence. No option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	Sentence. No option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON—*Concluded.*											
Alberta, Northern, N.W.T.	4	3	..	....	1	..	1	...	....	1	...
Alberta, Southern, N.W.T.	2	....	..	....	2	....	2	....	....	2	....
Saskatchewan, N.W.T.	1	1	..	....	....	....	....	....	...	....	....
Totals of the N.W.T	7	4	..	...	3	....	3	...	....	3	....
Totals of Canada	61	8	..	....	53	....	37	16	*a*3	35	7
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.											
Halifax, N.S.	1	..	..	....	1	1	....	....	*b*1	....	....
Bedford, Que	8	...	..	....	8	8	...	....	6	*j* 2	....
Rimouski, Que	3	1	..	....	2	2	....	....	2	....	....
Totals of Quebec	11	1	..	....	10	10	....	....	*c*8	2	....
Elgin, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	*d*1	....	....
Westminster, B.C.	3	..	..	....	3	3	....	....	*e*3	....	....
Totals of Canada	16	1	..	....	15	15	....	....	*f*13	2	....
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS.											
Digby, N.S	1	....	1	....	..	....	....	....	....	....	....
Halifax, N.S	2	....	..	....	2	2	....	....	2	....	....
Totals of Nova Scotia	3	....	1	....	2	2	....	....	*g*2	....	....
Westmoreland, N.B	*h*4	1	2	....	....	....	....	....	....	....	....
Iberville, Que	3	1	..	....	2	2	....	....	....	....	....
Joliette, Que	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	1
Kamouraska, Que	1	....	..	....	1	1	....	....	....	....	1
Montreal, Que	14	2	..	....	12	8	...	4	2	4	....
St. Francis, Que	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Three Rivers, Que	6	2	..	....	4	....	....	4	....	4	....
Totals of Quebec	26	5	..	....	21	13	...	8	*i*2	9	2
Essex, Ont	3	2	1	....	....	....	....	....	....	....	....
Hastings, Ont	3	2	..	....	1	1	....	....	....	....	....
Middlesex, Ont	2	2	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Northumberland & Durham, O.	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Oxford, Ont	4	....	..	....	4	3	....	1	3	1	....
York, Ont	8	1	..	....	7	7	....	....	3	1	1

Amount of fines—Montant des amendes, *a* $30; *b* $100; *c* $650; *d* $33; *e* $150; *f* $933; *g* $45; *i* $75.
h 1, Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. *j* And $100 each or 2 months more—Et $100 chaque ou 2 autres mois.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq.	SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Five years and over.—Cinq ans et plus.	SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Life.—A vie	SENTENCE. D'th.—De mort.	SENTENCE. Committed to Reformatories—Envoyés à la prison de Réforme.	SENTENCE. Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	OCCUPATIONS. Commercial.—Commerçants.	OCCUPATIONS. Domestic—Serviteurs.	OCCUPATIONS. Industrial.—Industriels.	OCCUPATIONS. Professional—Professions libérales.	OCCUPATIONS. Laborers—Journaliers.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Widowed—En veuvage.	CIVIL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Single—Célibataires.
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION—*Fin.*														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3	....	....	....	....	5	5	3	.	6	....	34	7	2	39
DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ETAT.														
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	4	4	....	....	....	....	8	....	....
....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	2	....	....
....	....	....	....	....	....	5	4	....	1	....	....	10	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	3
....	....	....	....	....	....	5	6	....	1	....	3	11	....	4
EXPOSITION INDÉCENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	1	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1
....	....	....	....	....	*a*6	....	4	1	2	....	5	2	....	10
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	....	4	....	....
2	....	....	....	....	6	1	8	1	4	1	6	8	....	11
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	*b*1	....	....	....	....	....	1	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
....	1	....	....	....	*a*1	....	1	....	....	....	6	3	....	4

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence Committed. — Districts judiciaires ou l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON—*Concluded.*															
Alberta, Nord, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	..	....	....	1	..	....	....
Alberta, Sud, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Saskatchewan, T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Totaux des T. du N.-O.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	3	..	....	....
Totaux du Canada	5	41	2	1	..	2	....	30	..	10	....	10	..	22	26
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.															
Halifax, N.-E.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Bedford, Qué.	....	8	....	....	..	....	....	4	....	4	....	....	..	8	....
Rimouski, Qué.	1	1	....	....	..	....	....	....	....	2	....	....	..	2	....
Totaux de Québec	1	9	....	....	..	....	....	4	....	6	....	....	..	10	....
Elgin, Ont.	....	....	1	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Westminster, Col.-B.	3	....	....	....	..	....	....	3	....	....	....	....	..	3	....
Totaux du Canada	4	10	1	....	..	....	....	8	....	7	....	....	..	15	....
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS.															
Digby, N.-E.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Halifax, N.-E.	....	2	....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	2	....
Totaux de la N.-Ecosse	....	2	....	....	..	1	....	1	....	....	....	....	..	2	....
Westmoreland, N.-B.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Iberville, Qué	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....
Joliette, Qué	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Kamouraska, Qué	....	....	1	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Montréal, Qué	2	10	....	....	..	2	....	9	....	1	....	....	..	4	8
St. François, Qué	1	....	....	....	..	....	....	....	....	1	....	....	..	1	....
Trois-Rivières, Qué	4	....	....	....	..	....	....	....	....	4	....	....	..	....	4
Totaux de Québec	7	11	1	....	..	2	....	10	....	7	....	2	..	7	12
Essex, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Hastings, Ont	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Middlesex, Ont.	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Northumberl'd et Durham, O.	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Oxford, Ont.	....	1	....	....	..	....	....	....	....	1	....	2	1	1	....
York, Ont.	....	7	....	....	..	2	....	5	....	....	....	....	..	6	1

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES.—LIEUX DE NAISSANCE. British Isles.—Iles Britanniques. England and Wales—Angleterre et Galles	Ireland.—Irlande.	Scotland.—Ecosse.	Canada.	United States—Etats-Unis.	Other Foreign Countries.—Autres pays étrangers.	Other British Possessions.—Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists.—Baptistes.	R. Catholics.—Catholiques.	Ch. of England.—Eglise d'Angleterre.	Methodists—Méthodistes.	Presbyterians.—Presbytériens.	Protestants	Other Denominations.—Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.—*Fin.*															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
5	3	2	37	1	...	...	3	23	7	5	3	1	6	25	24
DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT.															
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	8	...	...	...	...	6	...	...	...	2	...	...	8
...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	10	...	...	...	...	8	.	...	.	2	...	...	10
1	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...	3	..	3
1	...	...	11	...	3	...	...	8	2	...	...	2	3	2	13
EXPOSITION INDÉCENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE.															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	1	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	2	...
1	..	...	1	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	11	...	1	...	...	11	...	...	...	...	1	11	1
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...
...	...	...	4	...	...	...	...	4	...	...	...	...	...	4	...
...	...	...	18	...	1	...	...	17	1	...	...	...	1	17	4
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	...
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...
...	...	...	7	...	...	...	1	1	3	2	...	...	...	7	...

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende.	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS—*Concluded*.											
Totals of Ontario	21	7	1	....	13	12	....	1	*g*6	3	1
Westminster, B.C.	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Alberta, Northern N.W.T.	3	..	..	....	3	1	1	1	....	3	....
Alberta, Southern, N.W.T.	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Assiniboia, Western, N.W.T.	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Totals of the N.W.T.	5	2	..	....	3	1	1	1	....	3	....
Totals of Canada	60	16	4	....	39	28	1	10	*h*10	15	3
CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.											
Montreal, Que	6	....	..	....	6	3	3	....	2	4	....
St. Francis, Que	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Totals of Quebec	7	....	..	....	7	4	3	....	*b*2	5	..
Elgin, Ont.	2	....	..	....	2	1	....	1	1	....	....
Hasting, Ont	3	1	..	....	2	2	....	....	....	....	....
Kent, Ont	7	....	..	....	7	2	3	2	....	2	....
Oxford, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	1	....	....
Peterborough, Ont.	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Wentworth, Ont	2	2	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Totals of Ontario	16	4	..	....	12	6	3	3	*c*2	2	....
Westminster, B.C.	7	....	..	....	7	7	....	....	*d*5	.	....
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	3	....	..	....	3	2	1	....	....	3	....
Assiniboia, Western, N.W.T.	1	....	..	....	1	1	....	....	....	1	....
Totals of the N.W.T	5	1	..	....	4	3	1	....	....	4	....
Totals of Canada	35	5	..	....	30	20	7	3	*e*9	11	....
FORCIBLE ENTRY.											
Victoria, N.S	*a*1	....	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Montreal, Que	2	2	..	....	....	....	....	....	....	....	....
Grey, Ont	1	....	..	....	1	1	....	....	1	....	....
York, Ont.	2	....	..	....	2	2	....	....	2	....	....
Totals of Ontario	3	....	..	....	3	3	....	....	*f*3	....	....
Westminster, B.C.	3	1	..	....	2	2	....	....	....	2	....
Totals of Canada	9	3	..	....	5	5	....	....	*f*3	2	....

a Nolle prosequi. Amount of fines—Montant des amendes, *b* $32 ; *c* $20 ; *d* $60 ; *e* $112 ; *f* $55 ; *g* $141 ; *h* $261.

TABLEAU I. AUTRES DELITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over.—Cinq ans et plus.	Life.—A vie.	D'th.—De mort.	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic.—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Fessional.—Professions libérales.	Laborers.—Journaliers.	CIVIL CONDITION.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed.—En veuvage.	Single.—Célibataires.
EXPOSITION INDÉCENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE—*Fin.*														
	1				2		1		2		7	3		7
2	1				8	1	10	1	7	1	13	12		19
PORT D'ARMES ILLÉGAL.														
							2		3	1				6
											1			1
							2		3	1	1			7
					*a*1				1		1			2
					*a*1, *b*1	1					1	1		1
	5								2		1	2		1
	5				3	1			3		3	3		4
					*a*2		4		2		1	1		6
	5				5	1	6		8	1	5	4		17
ENTRÉE FORCÉE.														
											1			1
						2						1		1
						2					1	1		2
							2							2
						2	2				1	1		4

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Revolver confiscated—Pistolet confisqué.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION. Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	AGES. Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS. Moderate — Modéré	Immoderate — Immodéré
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS—*Concluded.*															
Totaux d'Ontario		10				2		7		1		2	1	7	3
Westminster, Col.-B.															
Alberta, Nord, T. du N.-O.												3			
Alberta, Sud, T. du N.-O.															
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.															
Totaux des T. du N.-O.												3			
Totaux du Canada	7	23	1			5		18		8		7	1	16	15
CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.															
Montréal, Qué	1	5						6						2	4
St. François, Qué		1								1				1	
Totaux de Québec	1	6						6		1				3	4
Elgin, Ont		2						2						1	1
Hastings, Ont		2				1				1				2	
Kent, Ont		3						1		2		4		3	
Oxford, Ont.												1			
Peterborough, Ont															
Wentworth, Ont.															
Totaux d'Ontario		7				1		3		3		5		6	1
Westminster, Col.-B.	2	5						6				1		1	5
Alberta, Nord, T. du N.-O															
Assiniboïa, Est, T. du N.-O												3			
Assiniboïa, Ouest, T. du N.-O.												1			
Totaux des T. du N.-O												4			
Totaux du Canada	3	18				1		15		4		10		10	10
FORCIBLE ENTRY.															
Victoria, N.-E															
Montréal, Qué															
Grey, Ont		1				1									1
York, Ont		2						1		1				2	
Totaux d'Ontario		3				1		1		1				2	1
Westminster, Col..B.		2						2						1	1
Totaux du Canada		5				1		3		1				3	2

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
EXPOSITION INDÉCENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE—*Fin.*															
			10				1	1	4	4				10	
1			29		1		1	18	6	5			1	29	4
PORT D'ARMES ILLÉGAL.															
			1	4	1		1	3		1	1			4	2
		1									1				1
		1	1	4	1		1	3		1	2			4	3
			2							1			1	2	
	1		1					1		1				1	1
			2	1				1					2	5	
	1		5	1				2		2			3	8	1
	1			1	4			2				1	3	7	
	2	1	6	6	5		1	7		3	2	1	6	19	4
ENTREE FORCÉE.															
			1				1								1
			2							2					2
			3				1			2					3
1					1			1				1		1	1
1			3		1		1	1		2		1		1	4

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Number of Charges. — Nombre d'accusations.	Acquitted. — Acquittés. M.	Acquitted. — Acquittés. F.	Detained for Lunacy. — Détenues pour cause de folie.	Convictions. — Condamnations. Total.	Convicted 1st. — Condamnés une fois.	Convicted 2nd. — Condamnés deux fois.	Reiterated. — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine. — Sur option entre la prison ou l'amende.	No Option. — Sans option. Under one year. — Moins d'un an.	No Option. — Sans option. One year and over. — Un an et plus.
VIOLATION OF THE ELECTION ACT.											
Brant, Ont	6	6	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kent, Ont	2	....	..	.....	2	2	.....	.....	.....	1	.....
York, Ont	2	....	.	.....	2	2	. .	.....	2	.....	.....
Totals of Ontario	10	6	..	.....	4	4	.....	.....	*a*2	1	.....
Manitoba, Central	5	4	..	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Victoria, B.C	1	....	..	.....	1	1	.....	.....	*b*1	.....	.....
Totals of Canada	16	10	.	..	6	6	....	....	*c*3	1	...
CONSPIRACY.											
Montreal, Que	*d*5	2	..	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Essex, Ont	4	1	..	.....	3	2	1	.....	.....	2	...
Alberta, Southern, N.W.T	2	2	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada	11	5	..	.....	5	4	1	.....	...	2	...
VARIOUS OTHER MISDEMEANOURS.											
Cape Breton, N.S	3	....	..	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
Pictou, N.S	1	1	..	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Nova Scotia	4	1	..	.....	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
Arthabaska, Que	1	....	..	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Bedford, Que	1	....	..	.....	1	1	.....	.....	.....	1	.....
Montreal, Que	30	....	..	.....	30	19	9	2	27	.....	.....
Terrebonne, Que	1	1	..	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Quebec	33	1	..	.....	32	21	9	2	*e*27	2	.....
Elgin, Ont	2	....	..	.....	2	2	.....	.....	2	.....	.....
Hastings, Ont	3	1	..	.....	2	2	.....	.....	2	.....	.....
Kent, Ont	4	4	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Leeds and Grenville, Ont	2	....	..	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....
Middlesex, Ont	1	1	..	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Muskoka and Parry Sound, Ont	1	....	..	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Northumberland & Durham, O.	1	....	..	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Thunder Bay and Rainy River	2	....	..	.....	2	1	..	1	1	.....	.....
Welland, Ont	1	1	..	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
York, Ont	10	1	..	.....	9	9	.....	.....	9	.....	.....
Totals of Ontario	27	8	..	.....	19	18	.....	1	*f* 14	.....	.....
Victoria, B.C	1	....	..	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....
Totals of Canada	65	10	..	.....	55	43	9	3	*g*41	2	.....

Amount of fines—Montant des amendes : *a* $145 ; *b* $25 ; *c* $170 ; *e* $80 ; *f* $270 ; *g* $350.
d 1, *Nolle prosequi.*

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.														
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	D'th. — De mort	Committed to Reformatories. — Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences. — Autres Sentences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional — Professions libérales.	Laborers — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed — En veuvage.	Single — Célibataires.
INFRACTIONS À LA LOI ÉLECTORALE.														
					a1				1		1	1		1
										2				2
					1				1	2	1	1		3
					a1	1						1		
					2	1			1	2	1	2		3
CONSPIRATION.														
					a2				1		1	1		1
	1										1	3		
	1				2				1		2	4		1
DIVERS AUTRES DÉLITS.														
					b3	3						1	1	1
					3	3						1	1	1
											1			1
						1						1		
	3						27		2		1	13		17
	3					1	27		2		2	14		18
							2					2		
						1		1				1		1
					a2									2
					c1		1					1		
					a1						1	1		
					d1						2			1
											9	1		8
					5	1	3	1			12	6		12
					c1									
	3				9	5	30	1	2		14	21	1	31

a Sentence suspended—Sentence suspendue. *b* Bonds furnished—Cautions fournis. *c* To abate nuisance—A faire disparaître l'obstacle. *d* Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

Judicial Districts in which Offence committed. — Districts judiciaires où l'offense a été commise.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Elementary. — Elémentaire.	Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	F. — F.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	F. — F.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	F. — F.	40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	F. — F.	Not given. — Non-donné. M. — H.	F. — F.	Use of Liquors — Usage de liqueurs: Moderate. — Modéré.	Immoderate. — Immodéré.
VIOLATION OF THE ELECTION ACT.															
Brant, Ont.															
Kent, Ont.		2						2						2	
York, Ont.		1	1					2						2	
Totaux d'Ontario		3	1					4						4	
Manitoba, Centre		1								1				1	
Victoria, Col.-B.												1			
Totaux du Canada		4	1					4		1		1		5	
CONSPIRACY.															
Montréal, Qué.	1	1						1		1					2
Essex, Ont		3							1	1	1			3	
Alberta Sud, T. du N.-O.															
Totaux du Canada	1	4						1	1	2	1			3	2
VARIOUS OTHER MISDEMEANOURS.															
Cap-Breton, N.-E.	1	2						1		1	1			3	
Pictou, N.-E.															
Totaux de la N.-Ecosse	1	2						1		1	1			3	
Arthabaska, Qué.		1		1										1	
Bedford, Qué.	1									1				1	
Montréal, Qué.		30				6		20		4				27	3
Terrebonne, Qué.															
Totaux de Québec	1	31		1		6		20		5				29	3
Elgin, Ont.		2								1	1			2	
Hastings, Ont.		2										2		2	
Kent, Ont.															
Leeds et Grenville, Ont.		2		2										2	
Middlesex, Ont.															
Muskoka et Parry Sound, O.			1									1		1	
Northumberl'd et Durham, O.		1						1						1	
Th'der Bay et Rainy Riv., O.		1						1				1			1
Welland, Ont.															
York, Ont.		9						9						7	2
Totaux d'Ontario		17	1	2				11		1	1	4		15	3
Victoria, Col.-B.												1			
Totaux du Canada	2	50	1	3		6		32		7	2	5		47	6

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists. — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
INFRACTIONS À LA LOI ELECTORALE.															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	2	...
...	...	...	4	...	...	...	2	...	...	...	2	...	...	4	...
1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	4	...	...	...	2	...	...	...	2	1	...	4	1
CONSPIRATION.															
...	...	...	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	2
...	...	...	2	1	...	...	2	...	...	1	...	...	...	1	2
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	4	1	...	...	2	2	...	1	...	...		1	4
DIVERS AUTRES DÉLITS.															
...	...	...	3	...	...	...	...	2	...	...	1	...	...	...	3
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	3	...	...	...	...	2	...	...	1	...	...	...	3
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	27	3	...	...	2	27	...	1		...	...	3	27
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	29	3	...	...	2	29	...	1	...	...	...	3	29
...	...	...	1	1	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	2
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	2	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1
...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1	1
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	8	...	...	...	...	2	5	2	...	...	...	9	...
1	...	...	15	1	...	...	...	2	8	3	...	2	2	13	6
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
1	...	...	47	4	...	...	2	33	8	4	1	2	2	16	38

TABLE II.

SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES, WITH TOTALS OF EACH PROVINCE AND OF CANADA.

TABLEAU II.

RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PAR PROVINCES AVEC TOTAUX DE CHAQUE PROVINCE ET DU CANADA.

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	F.	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'am'nde	No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	One year and over — Un an et plus.
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.											
Prince Edward Island	9	2	..	...	7	6	1	...	2	4	...
Nova Scotia	129	18	1	1	109	55	26	28	67	26	...
New Brunswick	62	19	2	...	36	27	9	...	26	6	...
Quebec	485	61	3	3	415	360	33	22	277	52	10
Ontario	892	342	27	1	507	453	37	17	151	176	45
Manitoba	42	7	..	...	33	32	1	...	16	11	...
British Columbia	120	45	4	...	68	64	4	...	40	17	2
The Territories	69	28	5	...	30	26	4	...	13	9	1
Totals of Canada	1,808	522	42	5	1,205	1,023	115	67	*a*592	301	58
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.											
Prince Edward Island	5	...	..	...	4	3	1	...	...	...	...
Nova Scotia	14	3	..	...	11	10	1	...	...	3	...
New Brunswick	2	1	..	...	1	...	1	...	...	1	...
Quebec	125	14	..	...	111	65	17	29	1	20	11
Ontario	388	105	..	...	274	189	32	53	7	85	36
Manitoba	27	...	..	...	27	20	2	5	.	11	2
British Columbia	52	8	..	.	41	34	3	4	..	6	4
The Territories	10	4	..	...	6	5	1	...	...	2	4
Totals of Canada	623	135	.	...	475	326	58	91	*b*8	128	57
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.											
Prince Edward Island	38	3	1	...	30	24	5	1	9	11	...
Nova Scotia	152	31	1	..	119	111	7	1	...	65	2
New Brunswick	122	48	8	...	56	51	3	2	4	33	...
Quebec	1,195	86	10	1	1,081	814	121	146	103	640	16
Ontario	2,691	736	85	5	1,851	1,482	213	156	62	856	137
Manitoba	226	47	3	...	172	137	29	6	5	137	4
British Columbia	202	60	2	...	134	119	10	5	1	92	10
The Territories	206	86	..	...	115	105	6	4	*c*4	59	10
Totals of Canada	4,832	1097	110	6	3,558	2,843	394	321	*c*188	1,893	179
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.											
Prince Edward Island	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	...
Nova Scotia	7	1	..	...	5	4	1	...	...	2	...
New Brunswick	5	3	..	...	1	1	...	...	...	1	...
Quebec	19	11	..	...	8	6	...	2	...	2	..
Ontario	93	48	..	1	44	33	7	4	3	4	2
Manitoba	...	...	..	...	...	...	...	...	...	...	...
British Columbia	15	5	1		9	8	...	1	4	2	1
The Territories	25	17	..	...	7	7	...	...	...	3	1
Totals of Canada	164	85	1	1	74	59	8	7	*d*7	14	4

Amount of fines—Montant des amendes: *a*, $7,232; *b*, $121; *c*, $1,743; *d*, $89.

TABLEAU II. RECAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

Sentence — Penitentiary / Pénitencier: Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Sentence — Penitentiary / Pénitencier: Five years and over. — Cinq ans et plus.	Sentence — Penitentiary / Pénitencier: Life. — A vie.	Sentence: D'th. — De mort	Sentence: Committed to Reformatories — Envoyés à la prison de Réforme.	Sentence: Other Sentences. — Autres Sentences.	Occupations: Agricultural. — Agriculteurs.	Occupations: Commercial. — Commerçants.	Occupations: Domestic — Serviteurs.	Occupations: Industrial. — Industriels.	Occupations: Professional — Professions libérales.	Occupations: Laborers — Journaliers.	Civil Conditions. — États Civils.: Married. — Mariés.	Civil Conditions. — États Civils.: Widowed — En veuvage.	Civil Conditions. — États Civils.: Single — Célibataires.
CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.														
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7	1	....	6
12	3	....	....	....	1	3	13	3	15	....	16	26	1	25
3	....	....	1	....	....	1	3	....	....	....	7	4	....	8
12	12	2	....	4	46	8	68	4	78	6	141	171	7	163
20	17	1	2	7	88	43	42	15	69	6	263	160	14	287
2	1	....	....	....	3	9	4	....	7	....	12	15	1	17
3	2	1	....	....	3	....	15	....	10	1	31	26	2	33
....	2	....	1	....	4	1	....	....	....	....	3	3	....	4
53	37	4	4	11	145	65	145	22	179	13	480	406	25	543
CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.														
4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	4
8	....	....	....	....	....	....	2	3	1	....	2	2	....	9
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
45	11	....	....	6	17	....	3	....	41	....	58	15	1	95
37	50	1	....	18	40	4	8	2	61	....	121	37	3	207
3	10	....	....	....	1	2	2	4	4	....	15	2	....	25
12	4	....	....	....	15	....	....	....	1	....	17	....	....	32
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	4	1	....	4
109	75	1	....	24	73	8	15	9	108	....	219	58	4	376
CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.														
9	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	15	3	....	25
23	3	....	....	18	8	5	12	1	10	1	34	21	1	75
13	1	....	....	1	4	1	3	....	2	....	23	3	3	32
64	15	....	....	46	197	19	157	50	199	8	313	238	43	782
99	10	....	....	75	612	69	127	84	187	17	835	432	23	1,307
5	1	....	....	....	20	16	22	9	28	2	59	33	3	131
9	4	....	....	....	18	5	19	8	17	2	64	9	1	116
9	1	....	....	....	32	3	2	....	....	1	9	11	....	11
231	36	....	....	140	891	118	342	152	443	31	1,352	750	74	2,479
CLASSE IV.—DOMMAGES MALICIEUX CONTRE LA PROPRIÉTÉ.														
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	2	....	....	....	....	2	....	....	2	....	1	4	....	1
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....
....	4	....	....	....	2	1	....	1	3	....	3	5	....	3
6	9	....	....	....	20	14	2	1	4	....	13	10	1	28
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	2	....	2	....	1	....	5	....	....	9
1	....	....	....	....	2	1	....	....	....	....	3	2	....	3
8	15	....	....	....	26	19	4	2	10	....	25	22	1	44

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Educational Status — Instruction: Elementary. — Elémentaire.	Educational Status — Instruction: Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	Ages: Under 16 years. F — F	Ages: 16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	Ages: 16 years and under 21. F. — F.	Ages: 21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	Ages: 21 years and under 40. F. — F.	Ages: 40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	Ages: 40 years and over. F. — F.	Ages: Not given. — Non-donné. M. — H.	Ages: Not given. F — F	Use of Liquors — Usage de Liqueurs: Moderate — Modéré	Use of Liquors — Usage de Liqueurs: Immoderate — Immodéré
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.															
Ile du Prince-Edouard	....	5	2	....	..	2	....	5	....	.. .	....	....	..	..	7
Nouvelle-Ecosse	8	41	3	....	..	7	....	29	3	13	....	53	4	35	17
Nouveau-Brunswick	....	11	...	1	..	....	....	7	...	2	....	23	3	6	5
Québec	83	260	4	3	1	35	1	222	21	47	8	76	1	83	252
Ontario	36	405	10	12	..	49	1	274	15	79	8	67	2	287	164
Manitoba	5	26	2	....	..	5	....	21	1	6	....	....	..	26	7
Colombie-Britannique	13	46	3	....	..	3	....	37	6	12	....	10	..	40	24
Les Territoires	4	1	.....	....	..	1	....	3	....	1	....	25	.	2	2
Totaux du Canada	149	795	24	16	1	102	2	598	46	160	16	254	10	479	478
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard	. ..	4	.....	....	..	4	....	....	....	....	....	....	..	2	2
Nouvelle-Ecosse	2	8	1	3	..	1	....	5	1	1	....	...	..	8	3
Nouveau-Brunswick	. ..	1	.... ..	...	..	....	....	1	....	...	....	....	..	1	....
Québec	29	80	1	11	..	30	....	67	...	3	...	....	..	32	79
Ontario	18	227	.....	39	..	86	....	105	1	13	...	30	..	184	62
Manitoba	3	24	....	....	.	3	....	23	..	1	.. .	....	..	14	13
Colombie-Britannique	. .	34	.... ..	17	..	1	....	11	....	....	....	12	..	29	6
Les Territoires	1	4	.....	...	.	1	....	4	....	.. .	....	1	..	5	....
Totaux du Canada	53	382	2	70	..	126	....	216	2	18	....	43	..	275	165
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard	3	25	.....	13	..	5	....	10	....	.. .	....	2	..	16	12
Nouvelle-Ecosse	27	65	3	29	..	16	....	42	1	9	....	21	1	82	15
Nouveau-Brunswick	7	28	1	7	..	9	....	15	....	4	2	18	1	20	16
Québec	317	745	4	186	7	205	18	489	59	72	16	29	..	468	598
Ontario	164	1548	31	316	24	336	32	709	45	226	34	124	5	1254	491
Manitoba	8	152	7	27	2	24	10	82	1	22	....	3	1	94	73
Colombie-Britannique	42	79	6	11	..	7	....	81	4	20	....	11	..	87	42
Les Territoires	8	6	1	....	..	6	1	4	1	....	....	100	3	15	....
Totaux du Canada	576	2648	53	589	33	608	61	1432	111	353	52	308	11	2036	1247
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.															
Ile du Prince-Edouard	.....	....	.....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Nouvelle-Ecosse	1	4	....	...	..	...	....	4	....	1	....	....	..	4	1
Nouveau-Brunswick	.....	1	.....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	1	....
Québec	2	6	....	....	..	1	....	2	...	5	....	....	..	5	3
Ontario	2	37	. ..	8	..	6	....	19	4	1	....	6	..	24	16
Manitoba	.. ..	....	....	....	..	....	....	....	. .	....	....	....	..	....	....
Colombie-Britannique	2	5	2	...	..	....	....	7	1	1	....	....	.	4	5
Les Territoires	1	3	....	....	..	....	....	2	....	2	....	3	..	3	1
Totaux du Canada	8	56	2	8	..	7	....	35	5	10	...	9	..	41	26

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles. — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland. — Irlande.	Scotland. — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.															
....	....	....	7	....	....	....	....	7	....	....	....	....	....	7	....
1	1	1	45	..	3	1	9	20	7	4	3	7	2	28	24
....	....	....	12	....	....	....	2	6	....	2	....	1	1	7	5
15	9	3	285	10	22	....	5	292	13	2	6	17	9	293	50
37	39	16	337	21	10	2	12	129	106	92	60	27	28	338	129
3	5	....	21	3	1	....	....	8	2	1	....	18	4	12	21
13	...	2	19	14	10	....	....	19	7	2	1	24	2	46	19
....	....	....	3	1	1	....	....	3	1	....	....	....	1	2	5
69	54	22	729	49	47	3	28	484	136	103	70	94	47	733	253
CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
....	....	....	4	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	2	2
1	1	....	9	....	....	....	....	4	2	3	1	....	1	10	1
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
10	3	2	84	8	4	....	3	83	17	4	3	1	....	78	33
25	8	2	184	24	4	....	6	83	70	24	18	32	13	214	40
7	4	....	10	4	2	....	....	7	9	1	2	6	2	24	3
6	....	1	15	7	2	....	....	6	1	2	1	18	1	25	12
2	....	....	2	1	....	....	1	....	2	....	1	1	....	1	4
51	16	5	309	44	12	....	11	187	101	34	26	58	17	354	96
CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
....	....	....	28	....	....	....	....	15	3	1	2	7	....	26	2
3	2	1	85	1	....	3	2	40	18	6	11	18	....	81	26
2	2	1	33	....	2	....	10	16	4	1	6	1	2	32	7
10	18	4	1014	9	17	....	4	941	71	13	16	17	10	945	129
156	103	37	1346	85	24	3	42	445	534	316	184	104	97	1408	364
34	9	12	83	12	17	....	6	58	25	8	24	20	26	125	42
22	10	2	27	17	43	1	....	30	9	2	1	46	34	106	35
1	....	2	11	1	....	....	....	2	1	1	3	2	6	2	13
228	144	59	2627	125	103	7	64	1547	665	348	247	215	175	2725	618
CLASSE IV.—DOMMAGES MALICIEUX CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	....	4	....	....	....	....	1	1	....	....	3	....	....	5
....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
2	1	....	5	....	....	....	....	5	....	....	....	2	1	3	5
1	....	....	33	4	1	....	1	12	12	4	2	2	6	22	21
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	1	3	2	1	....	....	2	....	....	1	4	1	7	2
1	....	....	3	....	....	....	....	1	1	....	1	1	....	1	4
4	3	1	49	6	2	....	2	21	14	4	4	12	8	33	38

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Number of Charges — Nombre d'accusations.	Acquitted — Acquittés. M.	Acquitted — Acquittés. F	Detained for Lunacy — Détenues pour cause de folie.	Convictions — Condamnations. Total.	Convictions — Condamnations. Convicted 1st — Condamnés une fois.	Convictions — Condamnations. Convicted 2nd — Condamnés deux fois.	Convictions — Condamnations. Reiterated — Plus de 2 récidives.	Sentence. Committed to Jail — Emprisonnés. With the option of a fine — Sur option entre la prison ou l'am'nde	Sentence. No Option — Sans option. Under one year — Moins d'un an.	Sentence. No Option — Sans option. One year and over — Un an et plus.
CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.											
Prince Edward Island	....	....	..	....	....	...	....	.. .	..	.. .	. .
Nova Scotia	1	...	..	....	1	1	....	...	....	....	....
New Brunswick	1	1	..	..	....	..	....	....	....	....	....
Quebec	19	8	..	....	11	8	2	1	....	6	1
Ontario	78	23	..	....	53	23	7	23	....	21	13
Manitoba	12	2	..	....	10	10	....	.. .	.. .	3	3
British Columbia	8	2	..	....	6	5	1	....	....	3	....
The Territories	2	1	..	....	1	1	....	....	....	....	1
Totals of Canada	121	37	..	..	82	48	10	24	. .	33	18
CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.											
Prince Edward Island	1	....	..	....	1	......	1	....	....	1	.....
Nova Scotia	15	3	1	....	10	6	2	2	3	4	. ..
New Brunswick	7	2	2	....	1	....	1	.. ..	.. ..	1	.....
Québec	139	23	3	1	111	72	24	15	52	34	6
Ontario	199	67	4	.. .	126	88	22	16	37	31	5
Manitoba	12	8	1	....	3	1	2	......	......	2	.....
British Columbia	77	13	..	....	64	57	6	1	43	8	1
The Territories	29	15	1	....	11	5	5	1	.. ..	11	.....
Totals of Canada	479	131	12	1	327	229	63	35	*b*135	92	12
GRAND TOTALS BY PROVINCES.											
Prince Edward Island	53	5	1	.. .	42	33	8	1	*c*11	16	.. .
Nova Scotia	318	56	3	1	255	187	37	31	*d*70	100	2
New Brunswick	199	74	12	......	95	79	14	2	*e*30	42	.....
Quebec	1,982	203	16	5	1,737	1,325	197	215	*f*433	754	44
Ontario	4,341	1321	116	7	2,855	2,268	318	269	*g*260	1,173	238
Manitoba	319	64	4	...	245	200	34	11	*h*21	164	9
British Columbia	474	133	7	......	322	287	24	11	*i*88	128	18
The Territories	341	151	6	. ...	170	149	16	5	*j*17	84	17
Grand Totals of Canada	*a*8,027	2007	165	13	5,721	4,528	648	545	*k*930	2,461	328

a 69, *Nolle prosequi*, 24, Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. 16 escaped—Se sont cause de mariage. 2, Settled out of court—Réglés hors de cour. And one died before trial—Et un est *f* \$3,614 ; *g* \$4,359 ; *h* \$199 ; *i* \$2,183 ; *j* \$481 ; *k* \$12,483.

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Two years and under five.—D'ux ans et m'ns de cinq	SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Five years and over.—Cinq ans et plus.	SENTENCE. Penitentiary.—Pénitencier. Life.—A vie	D'th.—De mort	Committed to Reformatories.—Envoyés à la prison de Réforme.	Other Sentences.—Autres Sentences.	OCCUPATIONS. Agricultural.—Agriculteurs.	Commercial.—Commerçants.	Domestic—Serviteurs.	Industrial.—Industriels.	Professional—Professions libérales.	Laborers—Journaliers.	CIIVL CONDITIONS.—ÉTATS CIVILS. Married.—Mariés.	Widowed—En veuvage.	Single—Célibataires.
CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.														
.....	.....	.....	.....	......	....	.....	.....	.....	....	...	....	......	.....	..
1	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	......	.....	1	......	.....	1
.....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	....	....	..	......	.....	.....
.....	3	...	....	.....	1	....	8	...	1	2	..	2	......	9
13	.....	......	...	......	6	7	11	.....	6	9	18	41	......	12
2	.....	...	......	....	2	2	2	....	1	1	3	3	....	7
2	1	......	...	......	....	...	1	....	4	.....	1	......	......	6
.....	.....	......	......	....	....	.....	.....	.....	..	.....	......	......	....	.....
18	4	....	......	.....	9	9	22	.....	12	12	23	46	.....	35
CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.														
.....	.....	......	...	.....	....	......	.....	....	......	.....	1	......	......	1
.....	....	....	...	......	3	3	2	.....	4	....	1	2	1	7
.....	.....	......	...	.....	....	...	......	....	.....	......	1	.....	.....	1
4	3	....	......	......	12	7	52	1	22	2	24	51	3	54
3	8	.....	....	2	40	10	15	5	11	2	52	37	4	64
.....	.....	..	....	....	1	1	......	....	.....	.....	2	1	......	2
.....	.....	..	......	...	12	1	14	.....	4	.....	37	11	....	49
.....	.....	.....	......	......	......	....	....	.....	....	......	....	1	.....	......
7	11	.....	......	2	68	22	83	6	41	4	118	103	8	178
GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.														
14	1	.....	....	....	....	.....	....	......	...	....	25	4	......	36
45	8	......	......	18	12	13	29	7	32	1	55	55	3	118
16	1	....	1	1	4	4	6	.....	2	.....	31	9	3	41
125	48	2	....	56	275	35	288	56	344	18	539	482	54	1,106
178	94	2	2	102	806	147	205	107	338	34	1,302	717	45	1,905
12	12	......	......	......	27	30	30	13	40	3	91	54	4	192
26	11	1	....	....	50	6	51	8	37	3	155	46	3	245
10	3	....	1	.....	38	6	2	......	......	1	19	18	......	22
426	178	5	4	177	1,212	241	611	191	793	60	2,217	1,385	112	3,655

évadés. 4, Left the country—Ont quitté le pays. 5, Acquitted on account of marriage—Libérés pour mort avant son procès. Amount of fines—Montant des amendes, *b* \$3,298 ; *c* \$59 ; *d* \$853 ; *e* \$735

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Educational Status — Instruction: Unable to read or write. — Incapable de lire ou d'écrire.	Educational Status — Instruction: Elementary. — Elémentaire.	Educational Status — Instruction: Superior. — Supérieure	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. M. — H.	Ages: Under 16 years. — Moins de 16 ans. F — F	Ages: 16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. M. — H.	Ages: 16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21. F. — F.	Ages: 21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. M. — H.	Ages: 21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40. F. — F.	Ages: 40 years and over. — 40 ans et plus. M. — H.	Ages: 40 years and over. — 40 ans et plus. F. — F.	Ages: Not given. — Non-donné. M. — H.	Ages: Not given. — Non-donné. F — F	Use of Liquors — Usage de Liqueurs: Moderate — Modéré	Use of Liquors — Usage de Liqueurs: Immoderate — Immodéré
CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.															
Ile du Prince-Edouard	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Nouvelle-Ecosse	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Nouveau-Brunswick	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
Québec	....	9	2	....	..	1	....	7	....	3	....	....	..	2	9
Ontario	....	44	9	2	..	5	....	21	....	24	....	1	..	39	14
Manitoba	....	9	1	....	..	1	....	8	....	1	....	....	..	7	3
Colombie-Britannique	....	4	2	....	..	1	....	4	....	....	..	1	..	5	1
Les Territoires	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....
Totaux du Canada	....	67	14	2	..	8	....	41	....	28	..	3	..	53	28
CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.															
Ile du Prince-Edouard	....	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	....	1
Nouvelle-Ecosse	1	9	....	....	..	1	....	6	....	2	1	....	..	9	1
Nouveau-Brunswick	....	1	....	....	..	....	....	1	....	....	....	....	..	....	1
Québec	18	89	1	1	..	8	1	68	2	28	....	3	..	66	42
Ontario	6	95	4	3	..	8	1	52	4	26	4	27	1	78	27
Manitoba	....	3	....	....	..	1	....	1	....	1	....	....	..	2	1
Colombie-Britannique	27	31	2	....	..	1	....	40	....	16	....	7	..	45	14
Les Territoires	1	....	....	....	..	....	....	....	1	....	..	10	..	....	1
Totaux du Canada	53	229	7	4	..	20	2	168	7	73	5	47	1	200	88
GRAND TOTALS BY PROVINCES.															
Ile du Prince-Edouard	3	35	2	13	..	12	....	15	....	....	..	2	..	18	22
Nouvelle-Ecosse	39	128	7	32	..	25	....	87	5	26	1	74	5	138	38
Nouveau-Brunswick	7	42	1	8	..	9	....	25	....	6	2	41	4	28	22
Québec	449	1189	12	201	8	280	20	855	82	158	24	108	1	656	983
Ontario	226	2356	54	380	24	490	34	1180	69	369	46	255	8	1866	774
Manitoba	16	214	10	27	2	34	10	135	2	31	....	3	1	143	97
Colombie-Britannique	84	199	15	28	..	13	....	180	11	49	....	41	..	210	92
Les Territoires	15	14	1	....	..	8	1	13	2	3	....	140	3	25	4
Grands totaux du Canada	839	4177	102	689	34	871	65	2490	171	642	73	664	22	3084	2032

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

BIRTH PLACES — LIEUX DE NAISSANCE. British Isles — Iles Britanniques. England and Wales — Angleterre et Galles	Ireland — Irlande.	Scotland — Ecosse.	Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	RELIGIONS. Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Methodists — Méthodistes.	Presbyterians. — Presbytériens.	Protestants	Other Denominations. — Autr's confessions.	RESIDENCE. Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT A LA MONNAIE.															
.....	....	....	.....	.....	...	...	......	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
..	......	....	1	.....	.....	...	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	2	....	5	1	....	..	....	4	5	.....	.....	2	.....	9	2
8	5	.....	37	1	1	.....	9	5	21	8	6	.....	3	39	14
3	.....	....	7	..	....	...	1	1	2	3	2	1	......	6	4
2	.....	.....	.....	3	....	.....	...	1	2	1	......	1	...	4	2
......	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	...	...	.....	.....	.....	.....	....
16	7	....	50	5	1	.....	10	12	30	12	8	4	3	59	22
CLASSE VI. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.															
.....	.....	......	1	......	.....	......	....	1	....	.....	......	.....	....	1	.....
1	....	......	9	......	.....	....	....	6	2	1	1	.....	.....	7	3
....	..	.....	1	..	.....	.....	...	.....	.....	....	.....	.....	1	.....	1
4	2	1	87	7	7	....	4	89	3	2	2	3	5	48	63
4	6	3	81	7	3	......	10	18	27	23	8	5	13	72	36
2	......	...	1	.....	..	......	.....	1	1	.....	.....	1	.....	2	1
3	1	......	4	3	48	....	....	7	1	1	.....	3	47	56	6
.....	.....	......	1	.....	......	.....	.....	1	......	.....	......	.....	...	.....	1
14	9	4	185	17	58	....	14	123	34	27	11	12	66	186	111
GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.															
.....	.....	....	40	......	.....	......	......	27	3	1	2	7	.....	36	4
6	5	2	153	1	3	4	11	72	30	14	16	28	3	127	59
2	2	1	48	......	2	......	14	22	4	3	6	2	4	39	15
44	35	10	1480	35	50	.....	16	1414	109	21	27	42	25	1376	282
231	161	58	2018	142	43	5	80	692	770	467	278	170	160	2093	604
49	18	12	122	19	20	.....	7	75	39	13	28	46	32	169	71
46	12	6	68	46	104	1	.....	65	20	8	4	96	85	244	76
4	...	2	20	3	1	....	1	7	5	1	5	4	7	6	27
382	233	91	3949	246	223	10	129	2374	980	528	366	395	316	4090	1138

TABLE III.

SUMMARY CONVICTIONS.

TABLEAU III.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Prince Edward Island. King's. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Prince. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	4	2	*a*5	1		3		*a*3		
Breach of peace										
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court										
Cruelty to animals						1		1		
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act						22	2	*c*24		
Selling liquor during prohibited hours										
" without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property										
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of						1		1		
Exercising various callings without license										
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to						1		1		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language						2		2		
Trespass	3		*b*3							
Vagrancy										
Drunkenness						49	1	*d*50		
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language										
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly						4		4		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	7	2	8	1		83	3	86		

a 1, *b* 2, *c* 2, *d*12—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défault de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Queen's.					Totals of P.E. Island. — Totaux de l'Ile du P.-E.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
										Falsification de substances alimentaires.
28	2	28	2		35	4	36	3		Voies de fait.
										Perturbation de la paix.
										Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
					1		1			Cruauté envers les animaux.
2		2			2		2			Perturbation de réunions religieuses et autres.
										Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
										Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
										Infractions aux lois des licences de boissons.
76	14	58	32		98	16	82	32		Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues.
										" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de la boisson aux Sauvages.
13		13			13		13			Dommages malicieux à la propriété.
										Autres dommages à la propriété.
										Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" de la milice.
										Divers petits délits.
2		2			3		3			Contraventions aux lois municipales.
3		3			3		3			Pratiquant divers états sans licence.
2		2			2		2			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
4		4			5		5			Délits ayant rapport aux chemins publics.
										Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
7		7			7		7			Profanation du dimanche.
										Infractions aux lois des chemins de fer.
10		10			10		19			Délits contre le revenu de l'Etat.
1		1			1		1			Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
3	2	5			5	2	7			Menaces et langage injurieux.
					3		3			Empiétement.
2	2		4		2	2		4		Vagabondage.
238	4	242			287	5	292			Ivresse.
										Exposition indécente.
2		2			2		2			Langage insultant, obscène, profane.
										Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
7		7			11		11			Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
										Aliénation mentale.
400	24	386	38		490	29	480	39		Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Nova Scotia.									
	Annapolis.					Antigonish.				
	Convictions Total Condamnations.		Sentence.			Convictions Total Condamnations.		Sentence.		
			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
	M.	F.				M.	F.			
Adulteration of food										
Assaults	1		1			1		1		
Breach of peace						1		1		
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny						1		1		
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act	7	1	8							
Selling liquor during prohibited hours										
" without license						2		2		
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property										
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-Laws, breaches of						6		6		
Exercising various callings without license	1		1							
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to						4		4		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "	1		c1							
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	1			1						
Trespass										
Vagrancy										
Drunkenness	5		c5			5		5		
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language						2		2		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly	4		4			1		1		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	20	1	20	1		23		23		

c 1—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province de la Nouvelle-Ecosse.											
Cape Breton.					Colchester.						OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.				
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.		
M.	F				M.	F					
											Falsification de substances alimentaires.
2	..	1	1								Voies de fait.
											Perturbation de la paix.
											Port d'armes illégal.
											Mépris de cour.
											Cruauté envers les animaux.
											Perturbation de réunions religieuses et autres.
											Infractions aux lois des pêcheries.
											" défendant le jeu.
											" de chasse.
											Larcin.
											Vol de chiens, oiseaux, etc.
											" bois, arbres, fruits, etc.
											Infractions aux lois des licences de boissons.
											Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
											Vente de boissons durant les heures défendues.
											" sans licence.
											Contravention à la loi relative à la vente de la boisson aux Sauvages.
											Dommages malicieux à la propriété.
											Autres dommages à la propriété.
											Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
											Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
											" de la milice.
											Divers petits délits.
											Contraventions aux lois municipales.
											Pratiquant divers états sans licence.
											Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
1	..	1									Délits ayant rapport aux chemins publics.
											Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
											Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
											Profanation du dimanche.
											Infractions aux lois des chemins de fer.
											Délits contre le revenu de l'Etat.
3	..	3									Infractions aux lois maritimes.
											Délits ayant rapport à la corvée.
											Menaces et langage injurieux.
											Empiétement.
											Vagabondage.
42	..	27	10	5							Ivresse.
1	..	1									Exposition indécente.
											Langage insultant, obscène, profane.
1	..	1									Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
16	..	12	2	2	3	..	3				Conduite déréglée.
											Infractions aux lois des poids et mesures.
											Aliénation mentale.
66	..	46	13	7	3	..	3				Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Nova Scotia—*Continued.*									
	Cumberland.					Digby.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	2		1	1		3		3		
Breach of peace						3		3		
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings						1		1		
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act						7		7		
Selling liquor during prohibited hours										
" without license										
Vfolation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property						2		2		
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences						1		1		
Municipal Acts and By-laws, breaches of						1		1		
Exercising various callings without license						3		3		
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language						1		1		
Trespass										
Vagrancy	2		*c*1		1					
Drunkenness	13	5	*d*17		1	16		16		
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language						3	1	4		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly	3		*e*3			1		1		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	20	5	22	1	2	42	1	43		

c 1, *d* 4, *e* 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Guysborough. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Halifax. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
					1		1			Falsification de substances alimentaires.
3		3			60	19	60	6	13	Voies de fait.
					84	39	117	5	1	Perturbation de la paix.
					1		1			Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
					2		2			Cruauté envers les animaux.
										Perturbation de réunions religieuses et autres.
										Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
										Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
					26	12	38			Infractions aux lois des licences de boissons.
										Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues
					2		2			" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de la boisson aux Sauvages.
					3		3			Dommages malicieux à la propriété.
					16	4	20			Autres dommages à la propriété.
										Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" de la milice.
										Divers petits délits.
					162	18	119	61		Contraventions aux lois municipales.
					32	1	33			Pratiquant divers états sans licence.
					1		1			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
										Délits ayant rapport aux chemins publics.
					1	1	2			Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
					7	4	11			Profanation du dimanche.
					2		2			Infractions aux lois des chemins de fer.
										Délits contre le revenu de l'Etat.
					6			2	4	Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
					31	7	19		19	Menaces et langage injurieux.
										Empiétement.
					11	1	2	10		Vagabondage.
					919	82	992	6	3	Ivresse.
					5		5			Exposition indécente.
					191	28	218	1		Langage insultant, obscène, profane.
					2	3	4	1		Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
					22		22			Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
										Aliénation mentale.
3		3			1587	219	1674	92	40	.........Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Nova Scotia—*Continued.*									
	Hants.					King's.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise etc.
Adulteration of food										
Assaults										
Breach of peace	7		7			4		4		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1		1							
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c.										
Liquor License Acts, offences against	10		10			21		21		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
" without license	14	1	15							
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property										
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of										
Exercising various callings without license										
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	1		1							
Trespass										
Vagrancy						1		1		
Drunkenness	1		1			20		12		8
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language						1		1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly										
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	34	1	35			47		39		8

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Lunenburg.					Pictou.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M	F				M.	F				
										Falsification de substances alimentaires.
5		a5			5		5			Voies de fait.
3		a3			2		2			Perturbation de la paix.
										Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
1		1								Cruauté envers les animaux.
5		b5			4		1	3		Perturbation de réunions religieuses et autres.
										Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
1		1			1		1			Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
3	1	4			3		3			Infractions aux lois des licences de boissons.
					21	2	23			Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues
20	1	a21								" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de la boisson aux Sauvages.
										Dommages malicieux à la propriété.
1		1								Autres dommages à la propriété.
										Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" " de la milice
2		2								Divers petits délits.
9		8		1						Contraventions aux lois municipales.
										Pratiquant divers états sans licence.
										Infractions aux lois sur l'hygiène publique
5		5								Délits ayant rapport aux chemins publics.
										Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
										Profanation du dimanche.
										Infractions aux lois de chemins de fer.
										Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
3		2		1						Menaces et langage injurieux.
										Empiétement.
1			1		1		1			Vagabondage.
3		3			44	3	38		9	Ivresse.
										Exposition indécente.
2		2								Langage insultant, obscène, profane.
										Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
2		2			3		2	1		Conduite déréglée.
										Infraction aux lois des poids et mesures.
										Aliénation mentale.
66	2	65	1	2	84	5	76	4	9	Totaux.

a 1, *b* 2—Committed to gaol in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Nova Scotia—*Continued.*									
	Queen's.					Shelburne.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	10		6	2	2	5		5		
Breach of peace										
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1			1						
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings	2		2							
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "	1		1							
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
" without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property	2		1	1						
Other damage to property	2		2							
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of										
Exercising various callings without license										
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "	1				1					
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	2		2							
Trespass										
Vagrancy	9		9							
Drunkenness	10		5	5		1		1		
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language		1			1	1		1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly						3		3		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	40	1	28	9	4	10		10		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Fin.*

Victoria. Convictions Total — Condamnations. M.	Victoria. F.	Victoria. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Victoria. Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Victoria. Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	Yarmouth. Convictions Total — Condamnations. M.	Yarmouth. F.	Yarmouth. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Yarmouth. Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Yarmouth. Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Falsification de substances alimentaires.
2	..	2	....	....	12	2	*a*14	....	....	Voies de fait.
....	..	....	....	....	9	2	11	....	....	Perturbation de la paix.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Port d'armes illégal.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Mépris de cour.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Cruauté envers les animaux.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" défendant le jeu.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" de chasse.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Larcin.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
1	2	3	....	....	1	..	*a*1	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	....	....	....	34	..	34	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues
1	..	1	....	....	9	7	*b*16	....	....	" sans licence.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
....	..	....	....	....	3	..	3	....	....	Autres dommages à la propriété.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" la milice.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Divers petits délits.
3	..	3	....	....	5	..	5	....	....	Contraventions aux lois municipales.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Profanation du dimanche.
....	..	....	....	....	1	..	....	....	1	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	....	....	....	1	..	....	1	....	Infractions aux lois maritimes.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Menaces et langage injurieux.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Empiétement.
....	..	....	....	....	2	..	....	2	....	Vagabondage.
6	..	6	....	....	24	.	*c*21	1	2	Ivresse.
....	..	....	....	....	3	1	*d*3	1	....	Exposition indécente.
....	..	....	....	....	1	1	2	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
....	..	....	....	....	2	4	....	6	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Conduite déréglée.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Aliénation mentale.
13	2	15	....	....	109	17	112	11	3	.......Totaux.

a 1, *b* 5, *c* 3, *d*2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of New Brunswick.									
	Carleton.					Charlotte.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	9		6	3		1		1		
Breach of peace						9		9		
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act	35	2	36	1		45		c45		
Selling liquor during prohibited hours										
" without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property						1		1		
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	3		3			5		5		
Exercising various callings without license						1		1		
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to						1		1		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language										
Trespass										
Vagrancy	6			6		3				3
Drunkenness	27		27			32	1	33		
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language	1		1			2		2		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	10		10							
Loose, idle, disorderly						1		1		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	91	2	83	10		101	1	99		3

c 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Gloucester. Convictions Total Condamnations. M.	Gloucester. Convictions Total Condamnations. F.	Gloucester. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Gloucester. Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Gloucester. Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	Kent. Convictions Total Condamnations. M.	Kent. Convictions Total Condamnations. F.	Kent. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Kent. Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Kent. Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Falsification de substances alimentaires.
11	...	11	...	...	1	...	1	...	...	Voies de fait.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Perturbation de la paix.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Port d'armes illégal.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Mépris de cour.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Cruauté envers les animaux.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Perturbation de réunions religieuses et autres
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Infractions aux lois des pêcheries.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	" défendant le jeu.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	" de chasse.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Larcin.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Vol de chiens, oiseaux, etc.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	" bois, arbres, fruits, etc.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Infractions aux lois des licences de boissons.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Vente de boissons durant les heures défendues.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	" sans licence.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Dommages malicieux à la propriété.
1	...	1	...	...	...	...	...	...	...	Autres dommages à la propriété.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	" de la milice.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Divers petits délits.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Contraventions aux lois municipales.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Pratiquant divers états sans licence.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Délits ayant rapport aux chemins publics.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Profanation du dimanche.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Infractions aux lois des chemins de fer.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Délits contre le revenu de l'Etat.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Infractions aux lois maritimes.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Délits ayant rapport à la corvée.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Menaces et langage injurieux.
...	...	...	...	...	1	...	1	...	...	Empiétement.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Vagabondage.
3	...	3	...	...	...	...	...	...	...	Ivresse.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Exposition indécente.
1	1	2	...	...	...	...	...	...	...	Langage insultant, obscène, profane.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Conduite déréglée.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Infractions aux lois des poids et mesures.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Aliénation mentale.
16	1	17	...	...	2	...	2	...	...	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of New Brunswick—*Continued.*									
	Northumberland.					Restigouche.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise. etc,
Adulteration of food										
Assaults	4		4			8		7	1	
Breach of peace	1		1							
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court	3		3							
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act	31	23	c46	8						
Selling liquor during prohibited hours										
" without license						1		1		
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property	1		1							
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts " "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	4		4							
Exercising various callings without license										
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to	1		1							
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "						5			5	
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	4		3	1		1				1
Trespass										
Vagrancy	2			2						
Drunkenness	91	1	88	4						
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language										
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly										
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	142	24	151	15		15		8	6	1

4—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite*.

St. John.					Westmoreland.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M.	F				M.	F				
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Falsification de substances alimentaires.
76	7	*a*83	....	....	28	2	*c*27	1	2	Voies de fait.
51	1	*b*52	....	....	8	1	7	2	....	Perturbation de la paix.
3	..	*c*3	....	....	....	..	....	....	....	Port d'armes illégal.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Mépris de cour.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Cruauté envers les animaux.
....	..	....	....	....	5	..	....	....	5	Perturbation de réunions religieuses et autres.
3	..	3	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
3	..	*c*3	....	....	....	..	....	....	....	" défendant le jeu.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" de chasse.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Larcin.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	....	....	....	3	..	3	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
23	8	*c*31	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	....	....	....	92	11	*m*103	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
3	..	3	....	..	....	..	....	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues.
6	5	*d*11	....	....	....	..	....	....	....	" sans licence.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
4	..	*e*4	....	..	....	..	....	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
6	2	*f* 8	....	....	5	..	4	....	1	Autres dommages à la propriété.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" de la milice.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Divers petits délits.
7	..	*g*7	....	....	7	..	7	....	....	Contraventions aux lois municipales.
....	1	1	....	....	....	..	....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
1	..	*c*1	....	....	....	..	....	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Profanation du dimanche.
9	..	9	....	....	1	..	....	....	1	Infractions aux lois des chemins de fer.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
10	..	....	10	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
9	2	*h*11	....	....	1	..	1	....	....	Menaces et langage injurieux.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Empiètement.
15	6	*i*12	9	....	21	5	2	8	16	Vagabondage.
687	77	*j*741	23	....	114	21	*n*132	....	3	Ivresse.
1	1	*c*2	....	....	1	..	..	1	..	Exposition indécente.
15	5	*k*20	....	....	1	4	*c*5	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
10	27	*l*37	....	....	8	10	*c*12	4	2	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
12	..	*c*12	....	....	1	1	..	2	....	Conduite déréglée.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	..	....	....	....	5	1	....	....	6	Aliénation mentale.
955	142	1,055	42	..	302	56	304	18	36	........Totaux.

a 61, *b* 28, *c* 1, *d* 2, *e* 3, *f* 6, *g* 4, *h* 7, *i* 12, *j* 358, *k* 7, *l* 21, *m* 9, *n* 24—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende—Totals, 551.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of New Brunswick—*Concluded.* — Province du Nouveau-Brunswick—*Fin.* York. Convictions Total — Condamnations.		Sentence. Option of a fine. — Sur option.	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Totals of New Brunswick. — Totaux du N.-Brunswick. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option.	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	24	2	*a*26			162	11	166	5	2
Breach of peace	5		5			74	2	74	2	
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court						3		3		
Cruelty to animals						3		3		
Disturbing religious and like meetings	2		2			7		2		5
Fishery Acts, offences against						3		3		
Gambling Acts "						3		3		
Game Laws "	1		1			1		1		
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c.	2		*b*2			5		5		
Liquor License Acts, offences against	1		1			24	8	32		
Breach of Canada Temperance Act	51	2	*c*53			254	38	283	9	
Selling liquor during prohibited hours						3		3		
" without license						7	5	12		
Violation of Indian liquor law		1	*b*1				1	1		
Malicious injury to property						4		4		
Other damage to property	4		4			18	2	19		1
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	19		19			45		45		
Exercising various callings without license	9		9			10	1	11		
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to	4		4			7		7		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against	2		*d*2			12		11		1
Revenue Laws "						1		1		
Seamen Acts "						15			15	
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	2	1	*b*3			17	3	18	1	1
Trespass						2		2		
Vagrancy	15	5	*e*15	5		62	16	29	30	19
Drunkenness	172	2	*f*169	5		1126	102	1193	32	3
Indecent exposure						2	1	2	1	
Insulting, obscene and profane language						20	10	30		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.		3	3			28	40	62	4	2
Loose, idle, disorderly						14	1	13	2	
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity						5	1			6
Totals	313	16	319	10		1937	242	2038	101	40

a 2, *b* 1, *c* 4, *d* 2, *e* 4, *f* 53: Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende—Totals, 66.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Arthabaska. Convictions Total — Condamnations. M.	Arthabaska. Convictions Total — Condamnations. F.	Arthabaska. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Arthabaska. Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Arthabaska. Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	Beauce. Convictions Total — Condamnations. M.	Beauce. Convictions Total — Condamnations. F.	Beauce. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Beauce. Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Beauce. Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
										Falsification de substances alimentaires.
2		2			5		5			Voies de fait.
										Perturbation de la paix.
										Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
										Cruauté envers les animaux.
										Perturbation de réunions religieuses et autres.
										Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
										Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
					9		9			Infractions aux lois des licences de boissons.
										Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues
										" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
										Dommages malicieux à la propriété.
4			4							Autres dommages à la propriété.
1		1								Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" de la milice.
										Divers petits délits.
										Contraventions aux lois municipales.
										Pratiquant divers états sans licence.
										Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
										Délits ayant rapport aux chemins publics.
										Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
										Profanation du dimanche.
										Infractions aux lois des chemins de fer.
										Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
										Menaces et langage injurieux.
										Empiétement.
4		3	1		6		6			Vagabondage.
										Ivresse.
										Exposition indécente.
										Langage insultant, obscène, profane.
										Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
										Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
										Aliénation mentale.
11		6	5		20		20			Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec—*Continued.*									
	Beauharnois.					Bedford.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	6	1	6	1		2		2		
Breach of peace	1		1			1		1		
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against	3		3			11		11		
Breach of Canada Temperance Act						1		1		
Selling liquor during prohibited hours										
" without license	3		3			1		1		
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property										
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of						1		1		
Exercising various callings without license										
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day						1		1		
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language										
Trespass						1		1		
Vagrancy						8		6		2
Drunkenness										
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language										
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly										
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	13	1	13	1		27		25		2

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.*

Chicoutimi. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Gaspé. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES
										Falsification de substances alimentaires.
					6		a6			Voies de fait.
1		1								Perturbation de la paix.
										Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
										Cruauté envers les animaux.
										Perturbation de réunions religieuses et autres
										Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
										Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
										Infractions aux lois des licences de boissons.
										Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues.
										" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
										Dommages malicieux à la propriété.
										Autres dommages à la propriété.
										Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" " de la milice.
										Divers petits délits.
										Contraventions aux lois municipales.
										Pratiquant divers états sans licence.
										Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
					1		1			Délits ayant rapport aux chemins publics.
										Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
										Profanation du dimanche.
										Infractions aux lois des chemins de fer.
										Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
										Menaces et langage injurieux.
					2		2			Empiétement.
					8				8	Vagabondage.
										Ivresse.
										Exposition indécente.
										Langage insultant, obscène, profane.
										Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
										Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
1		1			17		9		8	Totaux.

a 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—*Continued.*									
	IBERVILLE.					JOLIETTE.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
	M.	F				M.	F			
Adulteration of food										
Assaults	1	2	3			1				1
Breach of peace										
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "	1		1							
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
" without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property										
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-Laws, breaches of										
Exercising various callings without license										
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language										
Trespass										
Vagrancy	10	2	*d*8	4						
Drunkenness	1			1						
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language										
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly										
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	13	4	12	5		1				1

d 2: Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province of Québec—*Suite.*										
Kamouraska.					Montmagny.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
										Falsification de substances alimentaires.
4		4			4		4			Voies de fait.
5		*a*5								Perturbation de la paix.
										Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
1		1								Cruauté envers les animaux.
										Perturbation de réunions religieuses et autres.
					2		2			Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
										Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
										Infractions aux lois des licences de boissons.
										Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues.
					3		3			" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
										Dommages malicieux à la propriété.
										Autres dommages à la propriété.
										Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" de la milice.
										Divers petits délits.
2		2								Contraventions aux lois municipales.
1		1								Pratiquant divers états sans licence.
										Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
										Délits ayant rapport aux chemins publics.
										Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
										Profanation du dimanche.
3		3								Infractions aux lois des chemins de fer.
										Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
										Menaces et langage injurieux.
										Empiétement.
					3		*c*2	1		Vagabondage.
										Ivresse.
										Exposition indécente.
										Langage insultant, obscène, profane.
										Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
										Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
										Aliénation mentale.
16		16			12		11	1		Totaux.

a 2, *c* 2: Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

Offences.	Province of Quebec—*Continued.*									
	Montreal.					Ottawa.				
	Convictions Total — Condamnations. M.	F	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Convictions Total — Condamnations. M.	F	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food	15		14		1					
Assaults	391	40	*a*392	10	29	26	2	28		
Breach of peace	66	7	*b*43	16	14	13	1	14		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	16	1	3		14	3		3		
Contempt of court										
Cruelty to animals	259		*c*251	1	7	1		*d*1		
Disturbing religious and like meetings	36		*e*28		8					
Fishery Acts, offences against	4		4							
Gambling Acts "	15		15							
Game Laws "	6		6							
Larceny	13	1	13		1	1		1		
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c.		1	1							
Liquor License Acts, offences against	49	10	56		3	2		*d*2		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
" without license	48	37	84		1					
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property	143	9	*f*146	1	5					
Other damage to property	11	2	12		1	6		3	1	2
Master's and Servant's Acts, offences against	1		1				1	1		
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	115	10	120	2	3	24	2	26		
Exercising various callings without license	2				2					
Health By-laws, offences against	6		6							
Highways, offences relating to						1		1		
Neglecting to support family	2		2							
Pharmacy Acts, offences against	1		1							
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against	6		6							
Revenue Laws "	32		23	*m*3	6					
Seamen Acts "	30		3	*n*27						
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	7	1	*h*1		7	6	2	8		
Trespass	2		2							
Vagrancy	1174	382	*i*1,113	146	297	7	5	*d*12		
Drunkenness	2714	410	*j*2,579	*n*80	465	74	3	*g*77		
Indecent exposure	15	2	*k*10	1	6	2		*d*2		
Insulting, obscene and profane language		1	1			8		6	2	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	155	182	*l*190	*o*34	113	3	13	14	2	
Loose, idle, disorderly						11	3	14		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity						1	1			2
Totals	5334	1096	5,126	321	983	189	33	213	5	4

a 102, *b* 7, *c* 3, *d* 1, *e*6, *f* 58, *g* 3, *h* 1, *i* 593, *j* 1,060, *k* 5, *l* 51—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

m 3, *n* 1, *o* 22—Both jail and fine—Les deux : la prison et l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province de Québec—*Suite.*										
Pontiac.					Québec.					
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			OFFENSES.
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M.	F.				M.	F.				
1	..	1			5	1	6			Falsification de substances alimentaires.
1	..	1			62	2	*a*61		3	Voies de fait.
					165	3	*b*168			Perturbation de la paix.
					7	..	*c*7			Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
					1	..	1			Cruauté envers les animaux.
					9	..	9			Perturbation de réunions religieuses et autres.
										Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
										Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
					57	29	*d*85	1		Infractions aux lois des licences de boissons.
										Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues.
										" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
										Dommages malicieux à la propriété.
1	..	1			12	..	*e*12			Autres dommages à la propriété.
					1	..	1			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" de la milice.
										Divers petits délits.
					249	9	258			Contraventions aux lois municipales.
					38		38			Pratiquant divers états sans licence.
					6	..	6			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
					20	..	20			Délits ayant rapport aux chemins publics.
					2	.	2			Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
										Profanation du dimanche.
					1	..	1			Infractions aux lois des chemins de fer.
					11	..	*c*4	†7		Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
					3		2	1		Menaces et langage injurieux.
2	..	2								Empiétement.
					160	2	*g*158	3	1	Vagabondage.
					462	..	*h*461	1		Ivresse.
					10	..	*i*10			Exposition indécente.
					17	.	*e*17			Langage insultant, obscène, profane.
					6	12	*e*15		3	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
					40	.	*l*40			Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
										Aliénation mentale.
5	..	5			1344	58	1,382	13	7	Totaux.

a 3, *b* 76, *c* 3, *d* 4, *e* 1, *g* 67, *h* 180, *i* 4, *l* 6—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. † Both jail and fine—Les deux : la prison et l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec—*Continued.*									
	Richelieu.					Saguenay.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise etc.
Adulteration of food										
Assaults	6		6				1	1		
Breach of peace	33	1	*a*33	1						
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1			1						
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c	1		1							
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
" without license	13	1	14			*c*1		1		
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property	4	1	5							
Other damage to property	1			1						
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	41	1	42			3		3		
Exercising various callings without license										
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	3		2	1						
Trespass										
Vagrancy	11	1	*b*12							
Drunkenness										
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language										
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	1	2	3							
Loose, idle, disorderly		2	2							
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	115	9	120	4		4	1	5		

a 2, *b* 10, *c* 1—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province de Québec—*Suite.*										
St. François.					St. Hyacinthe.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M	F				M.	F				
1	1			2						Falsification de substances alimentaires.
29	1	29		1	3		*g*3			Voies de fait.
12	2	8		6	2		2			Perturbation de la paix.
4			3	1						Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
										Cruauté envers les animaux.
										Perturbation de réunions religieuses et autres.
4		4								Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
										Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
55	3	58								Infractions aux lois des licences de boissons.
44	2	44	2							Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues
3		3								" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
										Dommages malicieux à la propriété.
										Autres dommages à la propriété.
										Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" " de la milice
										Divers petits délits.
8		8								Contraventions aux lois municipales.
6	3	6		3						Pratiquant divers états sans licence.
										Infractions aux lois sur l'hygiène publique
5		5								Délits ayant rapport aux chemins publics.
2		1		1						Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
										Profanation du dimanche.
										Infractions aux lois de chemins de fer.
6		6								Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
9	1			10						Menaces et langage injurieux.
										Empiètement.
27	4	*d*11	3	17	3		1	2		Vagabondage.
166	4	*e*126	3	41	2		2			Ivresse.
4		4								Exposition indécente.
					1		1			Langage insultant, obscène, profane.
2	2	*f*3		1	3	3	6			Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
1	1	1		1						Conduite déréglée.
										Infraction aux lois des poids et mesures.
1				1						Aliénation mentale.
389	24	317	11	85	14	3	15	2		Totaux.

d 5, *e* 28, *f* 2, *g* 1—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Quebec—*Concluded—Fin.*									
	Three Rivers. — Trois-Rivières.					Totals of Quebec. — Totaux de Québec.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
	M.	F				M.	F			
Adulteration of food						22	2	21		3
Assaults	6		5	1		555	49	558	12	34
Breach of peace	18	4		22		317	18	276	39	20
Carrying fire-arms and unlawful weapons						31	1	13	4	15
Contempt of court										
Cruelty to animals						262		254	1	7
Disturbing religious and like meetings						45		37		8
Fishery Acts, offences against						10		10		
Gambling Acts "						16		16		
Game Laws "						6		6		
Larceny						14	1	14		1
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c	1		1			2	1	3		
Liquor License Acts, offences against	10		10			196	42	234	1	3
Breach of Canada Temperance Act						45	2	45	2	
Selling liquor during prohibited hours										
" without license	8	2	10			80	40	119		1
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property						147	10	151	1	5
Other damage to property						35	2	32	2	3
Master's and Servant's Acts, offences against	1		1			4	1	5		
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	2		2			445	22	462	2	3
Exercising various callings without license	8	3	11			55	6	56		5
Health By-laws, offences against						12		12		
Highways, offences relating to	2		2			29		29		
Neglecting to support family						6		5		1
Pharmacy Acts, offences against						1		1		
Profanation of the Lord's Day						1		1		
Railway Acts, offences against						10		10		
Revenue Laws "						49		33	10	6
Seamen Acts "						30		3	27	
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	1		1			29	4	14	2	17
Trespass	1		1			7		7		
Vagrancy	6	1	*b*5	2		1427	397	1,333	166	325
Drunkenness	31	2	33			3450	419	3,278	85	506
Indecent exposure	3		2	1		34	2	28	2	6
Insulting, obscene and profane language						26	1	25	2	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	2	3	*c*2	3		127	217	233	39	117
Loose, idle, disorderly	1		1			53	6	58		1
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity	1	1				3	2	...		5
Totals	101	16	86	29	2	7726	1245	7,382	397	1,092

b 2, *c* 1—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province of Ontario. — Province d'Ontario.										
Algoma and Manitoulin.					Brant.					Offenses.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Falsification de substances alimentaires.
33	1	30	3	1	22	4	*a*26	....	....	Voies de fait.
....	..	....	....	....	2	..	2	....	....	Perturbation de la paix.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	Port d'armes illégal.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Mépris de cour.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Cruauté envers les animaux.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" défendant le jeu.
7	..	7	....	....	....	..	....	....	....	" de chasse.
....	..	....	....	....	4	..	*b*4	....	....	Larcin.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	....	....	....	1	..	....	....	1	" bois, arbres, fruits, etc.
1	..	1	....	....	12	..	12	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	" sans licence.
2	..	2	....	....	1	1	2	....	....	Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.
1	..	1	....	....	16	..	*c*16	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
5	..	5	....	....	3	..	3	....	....	Autres dommages à la propriété.
6	..	6	....	....	12	..	12	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	" la milice.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Divers petits délits.
2	..	1	....	1	213	8	221	....	....	Contraventions aux lois municipales.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
....	..	....	....	....	6	..	6	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	....	1	..	....	....	1	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Profanation du dimanche.
....	..	....	....	....	9	..	*d*5	....	4	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	....	....	....	1	1	2	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
4	..	4	....	....	....	..	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
2	..	2	....	....	8	..	7	....	1	Menaces et langage injurieux.
1	..	1	....	....	19	..	18	....	1	Empiétement.
2	..	1	1	....	29	2	*e*27	....	4	Vagabondage.
22	..	22	....	....	146	4	*f*148	....	2	Ivresse.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Exposition indécente.
2	1	3	....	....	7	1	8	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
....	..	....	....	....	....	3	3	....	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
2	..	2	....	....	45	..	*g*45	....	....	Conduite déréglée.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Aliénation mentale.
96	2	92	4	2	559	24	569	....	14	.......Totaux.

a 2, *b* 2, *c* 1, *d* 2, *e* 25, *f* 62, *g* 5—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*									
	Bruce.					Carleton.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
	M.	F				M.	F			
Adulteration of food										
Assaults	45		45			200	9	*a*206	3	
Breach of peace	1		1			27	11	38		
Carrying fire-arms and unlawful weapons						1		1		
Contempt of court	2		2			1			1	
Cruelty to animals						3		3		
Disturbing religious and like meetings	1		1			2		2		
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "	5		5							
Larceny	12		9		3	2	1	3		
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c	8		8							
Liquor License Acts, offences against	22	1	22	1		6	1	7		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours						14	4	18		
" without license						2	1	3		
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property	7		7			13	4	16	1	
Master's and Servant's Acts, offences against	6		6			4		4		
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	15	1	16			67	5	72		
Exercising various callings without license	1		1			2		2		
Health By-laws, offences against	3		3			1		1		
Highways, offences relating to	4		4			9		9		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against	5		5							
Profanation of the Lord's Day	7		7			1		1		
Railway Acts, offences against	1		1							
Revenue Laws "						2		2		
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	2		2			12	2	14		
Trespass	14		14			1		1		
Vagrancy	32		1	30	1	13	5	4	16	
Drunkenness	9		9			135	24	159		
Indecent exposure						3		1	2	
Insulting, obscene and profane language	11	2	13			27	12	39		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly	63		63			67	11	78		
Weights and Measures Acts, offences against	2	1	3			12	1	13		
Insanity										
Totals	278	5	248	31	4	627	91	697	21	

a 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Dufferin: Convictions Total — Condamnations. M.	Dufferin: F.	Dufferin: Sentence. Option of a fine. — Sur option	Dufferin: Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Dufferin: Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	Elgin: Convictions Total — Condamnations. M.	Elgin: F.	Elgin: Sentence. Option of a fine. — Sur option	Elgin: Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Elgin: Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
										Falsification de substances alimentaires.
5		5			17		17			Voies de fait.
1		1								Perturbation de la paix.
					1		1			Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
										Cruauté envers les animaux.
					2		2			Perturbation de réunions religieuses et autres.
2		2								Infractions aux lois des pêcheries.
					1		1			" défendant le jeu.
										" de chasse.
						1	1			Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
					2				2	" bois, arbres, fruits, etc.
5		5			6		6			Infractions aux lois des licences de boissons.
										Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
					6		6			Vente de boissons durant les heures défendues
					4		4			" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
					3		*b*3			Dommages malicieux à la propriété.
					7		2		5	Autres dommages à la propriété.
2		2			7		7			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" de la milice.
										Divers petits délits.
					50		49		1	Contraventions aux lois municipales.
					4		4			Pratiquant divers états sans licence.
					4		4			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
					13		13			Délits ayant rapport aux chemins publics.
										Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
1		1								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
										Profanation du dimanche.
1		1			32		*c*27	5		Infractions aux lois des chemins de fer.
1		1								Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
										Délits ayant rapport à la corvée.
1				1	9	4	11		2	Menaces et langage injurieux.
					5		2		3	Empiétement.
22	6		27	1	3	1	*b*3		1	Vagabondage.
					44	2	*d*36	7	3	Ivresse.
										Exposition indécente.
					7		7			Langage insultant, obscène, profane.
					2	7	*e*6	*g*1	2	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
8		8			13		9		4	Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
2				2		1			1	Aliénation mentale.
51	6	26	27	4	242	16	221	13	24	Totaux.

b 1, *c* 23, *d* 5, *e* 3—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
g 1—Both jail and fine—Les deux : la prison et l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*									
	Essex.					Frontenac.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
	M.	F				M.	F			
Adulteration of food	2	..	2	.....	.....	3	..	3	.....	.....
Assaults	61	2	*a*62	.....	1	19	..	*d*18	1	.....
Breach of peace	6	..	6	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Carrying fire-arms and unlawful weapons	3	..	2	1	.....	.....	..	.....	.....	.....
Contempt of court	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Cruelty to animals	4	..	4	.....	.....	2	..	2	.....	.....
Disturbing religious and like meetings	4	..	*b*4	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Fishery Acts, offences against	5	..	5	.....	.....	2	..	2	.....	.....
Gambling Acts "	19	..	19	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Game Laws "	2	..	2	.....	.....	7	..	7	.....	.....
Larceny	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
" of dogs, birds, &c	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
" of timber, trees, fruits, &c	8	..	8	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Liquor License Acts, offences against	3	1	4	.....	.....	16	..	16	.....	.....
Breach of Canada Temperance Act	2	..	2	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Selling liquor during prohibited hours	14	..	14	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
" without license	6	..	6	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Violation of Indian liquor law	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Malicious injury to property	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Other damage to property	14	..	*a*14	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Master's and Servant's Acts, offences against	7	..	7	.....	.....	2	..	2	.....	.....
Medical and Dentistry Acts, offences against	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Militia Acts "	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Miscellaneous minor offences	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Municipal Acts and By-laws, breaches of	18	2	19	.....	1	44	..	44	.....	.....
Exercising various callings without license	1	..	1	.....	.....	6	..	*e*6	.....	.....
Health By-laws, offences against	1	..	1	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Highways, offences relating to	10	..	10	.....	.....	1	..	1	.....	.....
Neglecting to support family	.....	..	.....	.....	.....	1	..	1	.....	.....
Pharmacy Acts, offences against	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Profanation of the Lord's Day	3	..	3	.....	.....	1	..	1	.....	.....
Railway Acts, offences against	16	..	16	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Revenue Laws "	.....	1	1	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Seamen Acts "	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Statute Labour, offences relating to	.....	..	.....	.....	.....	1	..	1	.....	.....
Threats and abusive language	9	..	*b*9	.....	.....	1	..	.....	1	.....
Trespass	14	1	15	.....	.....	1	..	1	.....	.....
Vagrancy	24	4	*b*15	13	.....	19	6	*f*14	†9	2
Drunkenness	83	8	*c*90	.....	1	107	1	*g*103	1	4
Indecent exposure	4	2	*b*6	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Insulting, obscene and profane language	20	3	23	.....	.....	5	5	*a*10	.....	.....
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	1	2	*b*3	.....	.....	2	3	2	.....	3
Loose, idle, disorderly	18	.	18	.....	.....	8	..	*b*8	.....	.....
Weights and Measures Acts, offences against	1	..	1	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Insanity	.....	..	.....	.....	.....	.....	..	.....	.....	.....
Totals	383	26	392	14	3	248	15	242	12	9

a 1, *b* 2, *c* 10, *d* 3, *e* 5, *f* 12, *g* 28—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. † Both jail and fine—Les deux : la prison et l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Grey. — Convictions Total — Condamnations. M.	Grey. — F.	Grey. — Sentence. — Option of a fine. — Sur option	Grey. — Sentence. — Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Grey. — Sentence. — Deferred &c. — Remise, etc.	Haldimand. — Convictions Total — Condamnations. M.	Haldimand. — F.	Haldimand. — Sentence. — Option of a fine. — Sur option	Haldimand. — Sentence. — Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Haldimand. — Sentence. — Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
1	..	1	....	....	3	1	4	....	....	Falsification de substances alimentaires.
25	..	*a*22	1	2	10	..	*b*10	....	....	Voies de fait.
4	..	4	....	....	....	..	....	....	....	Perturbation de la paix.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Port d'armes illégal.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Mépris de cour.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	Cruauté envers les animaux.
4	..	4	....	....	....	1	1	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
3	..	3	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" défendant le jeu.
4	..	*b*4	....	....	....	..	....	....	....	" de chasse.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Larcin.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
4	.	4	....	....	....	..	....	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
6	1	7	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
2	..	2	....	....	....	..	....	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" sans licence.
1	..	1	....	....	1	..	1	....	....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
4	..	*b*4	....	....	....	..	....	....	....	Autres dommages à la propriété.
7	..	7	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" de la milice.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Divers petits délits.
9	..	9	....	....	4	..	1	....	3	Contraventions aux lois municipales.
2	..	2	....	....	....	..	....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
2	..	2	....	....	....	..	....	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Profanation du dimanche.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	..	....	....	....	2	..	2	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
6	..	*c*6	....	....	3	..	3	....	....	Menaces et langage injurieux.
3	..	*c*3	....	....	1	..	....	1	....	Empiétement.
84	3	3	84	....	53	..	*d*12	41	....	Vagabondage.
30	..	*b*29	1	....	6	..	6	....	....	Ivresse.
2	..	....	2	....	....	..	....	....	....	Exposition indécente.
16	3	*b*19	....	....	2	2	*b*4	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
....	1	1	....	....	....	2	*c*2	....	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
4	..	4	....	....	....	..	....	....	....	Conduite déréglée.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
1	1	....	....	....	....	..	....	....	....	Aliénation mentale.
277	9	144	88	4	85	6	46	42	3	.......Totaux.

a 3, *b* 1, *c* 2, *d* 12—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.* HALTON. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option — Emprisonnés sans option.	Deferre &c. — Remise, etc.	HASTINGS. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	17	2	*a*19			54	5	*c*58	1	
Breach of peace	1		1			2		2		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1		*a*1							
Contempt of court										
Cruelty to animals	1		1			4		4		
Disturbing religious and like meetings						5		5		
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "						2		2		
Larceny						5		5		
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against						16	3	19		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours	1	1	2							
" without license						3		3		
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property	1		1			5		5		
Master's and Servant's Acts, offences against	2		2			36		36		
Medical and Dentistry Acts, offences against						2		2		
Militia Acts "						1		1		
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	3	3	6			49	2	51		
Exercising various callings without license	3		3			3		3		
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to						1		1		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against						2			1	1
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	1		1			23	7	29		1
Trespass						7	2	9		
Vagrancy	15		*b*5	10		18	2		11	9
Drunkenness	6		4		2	79	1	*d*79	1	
Indecent exposure	2		2							
Insulting, obscene and profane language	1		1			2	1	3		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.							1		1	
Loose, idle, disorderly	4		1		3	23		23		
Weights and Measures Acts, offences against						2		2		
Insanity										
Totals	59	6	50	10	5	344	24	342	15	11

a 1, *b* 5, *c* 2, *d* 7—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Huron. Convictions Total—Condamnations. M.	Huron. F.	Huron. Sentence. Option of a fine.—Sur option	Huron. Sentence. Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Huron. Sentence. Deferred &c.—Remise, etc.	Kent. Convictions Total—Condamnations. M.	Kent. F.	Kent. Sentence. Option of a fine.—Sur option	Kent. Sentence. Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Kent. Sentence. Deferred &c.—Remise, etc.	OFFENSES
....	..	......	....	.....	2	..	2	....	.....	Falsification de substances alimentaires.
10	1	11	....	.. ..	57	7	c58	3	3	Voies de fait.
3	..	1	1	1	9	..	9	....	......	Perturbation de la paix.
.. .	..	......	....	......	1	..	....	....	1	Port d'armes illégal.
....	..	.....	....	.. .	....	..	......	....	.....	Mépris de cour.
1	..	1	....	.....	5	..	5	....	......	Cruauté envers les animaux.
....	..	.....	....	....	3	..	3	....	..	Perturbation de réunions religieuses et autres
....	..	....	....	......	....	..	....	....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	......	....	.. .	7	..	7	....	..	" défendant le jeu.
1	..	1	.. ...	....	....	..	......	....	......	" de chasse.
....	..	.....	....	.....	4	1	5	....	......	Larcin.
....	..	.....	....	....	....	..	......	....	......	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	......	....	......	2	..	1	....	1	" bois, arbres, fruits, etc.
12	..	12	....	....	5	..	5	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	.	.... .	....	......	...	..	......	....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
4	..	4	....	.....	2	..	2	....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
1	..	1	....	....	....	..	......	....	.....	" sans licence.
....	..	.....	....	...	1	..	....	....	1	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
....	..	.....	....	... ..	....	..	......	....	... .	Dommages malicieux à la propriété.
1	.	1	....	.....	1	1	2	....	.....	Autres dommages à la propriété.
....	..	... ..	....	....	18	..	18	....	.. ..	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	.....	....	...	....	..	......	....	.....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	.....	....	......	..	..	......	....	.....	" " de la milice.
1	..	a1	.. ....	.... .	....	..	... ..	....	......	Divers petits délits.
17	1	18	....	......	27	1	27	....	1	Contraventions aux lois municipales.
....	..	.. ..	....	....	4	..	4	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
1	..	1	....	......	....	..	......	....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
10	.	10	....	...	6	..	6	....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	......	....	..	......	....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	..	...	....	......	2	.	2	....	.... .	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
...	..	... ..	....	... .	1	..	1	....	......	Profanation du dimanche.
...	..	......	....	......	13	..	a12	1	.. ..	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	....	....	.. .	....	..	......	....	...	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	.. .	....	......	.. ..	..	......	....	.....	Infractions aux lois maritimes.
....	..	.....	....	. . .	1	..	1	....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
3	..	2	....	1	8	..	8	....	. ...	Menaces et langage injurieux.
5	..	5	....	......	5	..	5	....	.. ..	Empiétement.
5	1	b5	1	......	4	..	d2	2	....	Vagabondage.
11	..	a11	....	....	46	..	45	....	1	Ivresse.
....	..	......	....	....	2	..	2	....	....	Exposition indécente.
...	..	......	....	... .	32	3	34	1	......	Langage insultant, obscène, profane.
5	..	5	....	....	5	4	9	....	.... .	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
....	..	.....	....	......	....	..	....	....	.....	Conduite déréglée.
1	..	......	....	1	....	..	.. ..	....	......	Infractions aux lois des poids et mesures.
92	3	90	2	3	273	17	275	7	8	.... Totaux.

a 1, *b* 5, *c* 3, *d* 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*									
	Lambton.					Lanark.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food	1		1							
Assaults	21	2	*a*23			24		24		
Breach of peace	14		14			3		3		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	2		2							
Contempt of court										
Cruelty to animals	1		1							
Disturbing religious and like meetings	2		2			2		2		
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "						1		1		
Game Laws "	2		2			6		6		
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against	9	1	10			15		15		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours	4		4			9		9		
" without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property										
Other damage to property						7		7		
Master's and Servant's Acts, offences against	1		1			1		1		
Medical and Dentistry Acts, offences against	1		1							
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	5		5			23		23		
Exercising various callings without license						2	1	3		
Health By-laws, offences against	2		2							
Highways, offences relating to	5		5			12		12		
Neglecting to support family	1			1						
Pharmacy Acts, offences against	1		1							
Profanation of the Lord's Day						4		4		
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "						2		2		
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to						1		1		
Threats and abusive language	1		1			1		1		
Trespass	2			2		8		8		
Vagrancy	26	1	*b*26	1		32	2		34	
Drunkenness	148	2	*c*100	4	46	6		6		
Indecent exposure						2	1	3		
Insulting, obscene and profane language	9	1	10			6		6		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.										
Loose, idle, disorderly	2		2			22		22		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity	1				1	1				1
Totals	261	7	213	8	47	190	4	159	34	1

a 1, *b* 15, *c* 45—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Leeds and Grenville. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Lennox and Addington. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
2	..	2	....	....	1	1	2	....	....	Falsification de substances alimentaires.
44	2	*a*42	2	2	8	..	8	....	......	Voies de fait.
1	..	......	1	.. ..	....	..	.. ..	....	.....	Perturbation de la paix.
....	..	.. .	....	....	....	..	.. ..	....	...	Port d'armes illégal.
....	..	...	....	.....	....	..	....	....	....	Mépris de cour.
2	..	2	....	.....	1	..	1	....	......	Cruauté envers les animaux.
3	..	3	....	....	4	..	4	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
7	.	7	....	....	6	..	6	....	......	Infractions aux lois des pêcheries.
2	..	2	....	....	....	..	...	....	.....	" défendant le jeu.
....	..	......	....	.....	1	..	1	....	.....	" de chasse.
....	..	......	....	.....	....	..	......	....	......	Larcin.
....	..	....	....	....	....	..	......	....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	...	....	....	1	..	1	....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
26	2	28	....	.....	15	2	17	....	...	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	....	....	.....	....	..	..	....	......	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
4	..	4	....	.. .	....	.	. .	....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
2	..	2	....	.....	....	..	......	....	....	" sans licence.
....	..	....	....	.....	...	.	......	....	......	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
....	..	....	....	....	....	..	......	....	......	Dommages malicieux à la propriété.
2	1	3	....	.....	2	..	2	....	. .	Autres dommages à la propriété.
1	2	3	....	.....	3	.	3	....	... .	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	.....	....	. .	..	..	......	....	......	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	.	......	....	....	....	..	....	....	....	" de la milice.
....	..	....	....	....	....	..	......	....	....	Divers petits délits.
16	..	16	....	....	5	..	5	....	....	Contraventions aux lois municipales.
3	..	3	....	....	....	..	.....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
1	..	1	....	....	....	..	......	....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
5	..	5	....	....	....	..	......	....	......	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	.....	...	.	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
3	..	3	....	..	1	.	1	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
2	..	2	....	.....	....	..	....	....	....	Profanation du dimanche.
2	..	*a*2	....	.....	....	..	......	....	.....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	...	....	....	....	..	......	....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	......	....	.....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
1	..	1	....	....	....	..	.....	....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
1	..	1	....	.....	1	1	2	....	....	Menaces et langage injurieux.
23	..	23	....	.....	3	..	3	....	......	Empiétement.
21	5	*a*2	22	2	13	2	*f*12	3	...	Vagabondage.
149	6	*d*154	1	...	13	..	*e*13	....	......	Ivresse.
4	..	4	....	.....	....	..	....	....	......	Exposition indécente.
17	6	23	....	.. .	4	4	8	....	......	Langage insultant, obscène, profane.
1	1	1	1	. .	....	4	......	4	...	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
48	2	*e*50	....	....	2	..	2	....	.....	Conduite déréglée.
....	..	....	....	.....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
1	..	......	....	1	....	..	.....	....	.....	Aliénation mentale.
393	28	389	27	5	84	14	91	7	....	........Totaux.

a 2, *d* 30, *e* 3, *f* 12—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*									
	Lincoln.					Middlesex.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise etc.
Adulteration of food	....	..	....	....	....	1	..	1	....	....
Assaults	33	1	34	....	....	53	4	*b*51	1	5
Breach of peace	8	..	7	....	1	9	..	8	....	1
Carrying fire-arms and unlawful weapons	....	..	....	....	....	2	..	*a*1	1	....
Contempt of court	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Cruelty to animals	2	..	2	....	....	2	..	*b*2	....	....
Disturbing religious and like meetings	2	..	2	....	....	....	..	....	....	....
Fishery Acts, offences against	13	..	13	....	....	2	..	2	....	....
Gambling Acts "	....	..	....	....	....	4	..	4	....	....
Game Laws "	....	..	....	....	....	1	..	1	....	....
Larceny	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
" of dogs, birds, &c	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
" of timber, trees, fruits, &c.	6	..	5	....	1	....	..	....	....	....
Liquor License Acts, offences against	20	..	20	....	....	13	..	13	....	....
Breach of Canada Temperance Act	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Selling liquor during prohibited hours	3	..	3	....	....	3	..	3	....	....
" without license	....	4	4	....	....	1	1	2	....	....
Violation of Indian liquor law	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Malicious injury to property	2	..	2	....	....	2	1	....	....	1
Other damage to property	4	..	4	....	....	3	..	3	....	....
Master's and Servant's Acts, offences against	1	..	1	....	....	....	..	....	....	....
Medical and Dentistry Acts, offences against	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Militia Acts "	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Miscellaneous minor offences	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Municipal Acts and By-laws, breaches of	56	12	68	....	....	195	1	183	....	13
Exercising various callings without license	....	..	....	....	....	3	..	2	....	1
Health By-laws, offences against	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Highways, offences relating to	1	..	1	....	....	11	..	11	....	....
Neglecting to support family	1	..	....	....	*1	....	2	....	....	2
Pharmacy Acts, offences against	....	..	....	....	....	1	..	....	....	1
Profanation of the Lord's Day	7	..	7	....	....	3	..	2	....	1
Railway Acts, offences against	....	..	....	....	....	16	..	*d*9	....	7
Revenue Laws "	....	..	....	....	....	1	..	1	....	....
Seamen Acts "	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Statute Labour, offences relating to	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Threats and abusive language	3	1	4	....	....	7	1	*a*6	....	2
Trespass	8	..	*a*5	....	3	16	..	*c*11	1	4
Vagrancy	7	..	5	2	....	59	9	*e*23	43	2
Drunkenness	30	..	26	1	3	126	9	*b*67	63	5
Indecent exposure	....	..	....	....	....	2	..	1	1	....
Insulting, obscene and profane language	1	..	1	....	....	6	..	6	....	....
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	....	..	....	....	....	2	3	*f*5	....	....
Loose, idle, disorderly	7	..	7	....	....	7	..	4	1	2
Weights and Measures Acts, offences against	....	..	....	....	....	....	..	....	....	....
Insanity	....	..	....	....	....	1	..	....	....	1
Totals	215	18	221	3	9	552	30	423	111	48

a 1, *b* 2, *d* 8, *c* 10, *f* 3—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. *1—Ordered to pay $3.00 per week—Condamné à payer $3.00 par semaine.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.*

Muskoka and Parry Sound: Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence: Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Nipissing: Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence: Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Falsification de substances alimentaires.
46	1	a44	1	2	40	1	40	....	1	Voies de fait.
6	..	a6	....	...	7	..	7	....	....	Perturbation de la paix.
1	..	1	....	....	2	..	2	....	.....	Port d'armes illégal.
....	..	......	....	.....	....	..	.....	....	.....	Mépris de cour.
3	1	4	....	...	6	..	5	1	.....	Cruauté envers les animaux.
3	..	3	....	.....	....	..	.....	....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
7	..	7	....	.....	....	..	.....	....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	" défendant le jeu.
24	..	24	....	.....	2	..	2	....	.....	" de chasse.
3	..	3	....	....	1	..	1	....	.....	Larcin.
....	..	......	....	.....	1	..	1	....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
3	..	3	....	.....	....	..	.....	....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
8	1	a9	....	....	5	..	a5	....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
5	..	5	....	.....	..	..	.....	....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
16	..	16	....	.....	2	..	2	....	.....	" sans licence.
1	..	1	....	.....	5	..	3	2	.....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Dommages malicieux à la propriété.
4	..	4	....	.....	5	..	5	....	.....	Autres dommages à la propriété.
2	..	2	....	.....	8	..	8	....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	..	....	.....	....	..	.....	....	.....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	" " de la milice
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Divers petits délits.
12	..	c12	....	.....	5	..	5	....	.....	Contraventions aux lois municipales.
1	..	1	....	.....	....	..	.....	....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
2	1	3	....	.....	....	..	.....	....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique
1	..	1	....	.....	....	..	.....	....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	..	.....	....	.....	1	..	1	....	..	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
....	..	.....	....	.....	1	..	1	....	....	Profanation du dimanche.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Infractions aux lois de chemins de fer.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Infractions aux lois maritimes.
1	..	1	....	.....	....	..	.....	....	.....	Délits ayant rapport à la corvée.
6	2	d8	....	....	4	2	5	....	1	Menaces et langage injurieux.
4	..	4	....	.....	1	..	1	....	....	Empiétement.
9	1	a10	....	.....	5	..	.....	1	4	Vagabondage.
17	1	e18	....	.....	59	2	54	5	2	Ivresse.
3	.	a3	....	.....	....	..	.....	....	.....	Exposition indécente.
7	1	e8	....	.....	1	..	1	....	.....	Langage insultant, obscène, profane.
1	1	2	....	...	1	1	.....	2	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
3	..	3	....	.....	3	..	2	1	....	Conduite déréglée.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Infraction aux lois des poids et mesures.
....	..	....	....	.....	1	..	.....	....	1	Aliénation mentale.
199	10	206	1	2	166	6	151	12	9	.........Totaux.

a 1, *b* 6, *c* 3, *d* 4, *e* 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*									
	Norfolk.					Northumberland and Durham.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
	M.	F				M.	F			
Adulteration of food	2	..	2	....	....	2	..	2	....	....
Assaults	29	2	27	2	2	33	2	*b*34	....	1
Breach of peace	1	..	....	1	......	6	..	5	....	1
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	..	....	....	1	...	..	......	....	.....
Contempt of court	....	..	......	....	....	....	..	.....	....	...
Cruelty to animals	1	..	1	....	....	5	..	4	....	1
Disturbing religious and like meetings	....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	.....
Fishery Acts, offences against	....	..	....	....	....	5	..	5	....	.....
Gambling Acts "	....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....
Game Laws "	1	..	*a*1	....	....	....	..	......	....	...
Larceny	....	..	......	....	.....	....	..	...	....	....
" of dogs, birds, &c	...	..	...	....	.....	....	..	....	....	.....
" of timber, trees, fruits, &c	....	..	...	....	....	4	..	4	....	.....
Liquor License Acts, offences against	2	..	2	......	.....	8	3	11	......	.....
Breach of Canada Temperance Act	....	..	......	....	....	...	..	.....	....	....
Selling liquor during prohibited hours	1	..	1	....	.....	1	..	1	....	....
" without license	....	..	.....	.....	.....	...	..	....	....	.....
Violation of Indian liquor law	...	..	.....	.....	.....	3	..	3	....	.....
Malicious injury to property	....	..	....	....	....	....	..	.....	....	.....
Other damage to property	3	..	†3	....	.....	5	..	5	....	...
Master's and Servant's Acts, offences against	6	..	6	....	.....	13	..	13	....	.....
Medical and Dentistry Acts, offences against	2	..	2	....	.....	....	..	....	....	....
Militia Acts "	....	..	......	....	.....	....	..	.....	....	.....
Miscellaneous minor offences	....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	....
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	7	..	6	....	1	46	1	*a*47	....	.....
Exercising various callings without license	....	..	......	....	...	2	..	2	....	.....
Health By-laws, offences against	....	..	......	....	....	1	..	1	....	....
Highways, offences relating to	2	..	2	....	.....	4	..	4	....	....
Neglecting to support family	....	..	.....	....	....	1	1	...	....	2
Pharmacy Acts, offences against	1	..	1	....	.....	....	..	......	....	....
Profanation of the Lord's Day	2	..	2	......	.....	....	..	......	....	.....
Railway Acts, offences against	....	..	.....	....	.....	1	..	....	1	....
Revenue Laws "	....	..	......	....	.....	....	..	...	....	.....
Seamen Acts "	....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....
Statute Labour, offences relating to	....	..	..	....	...	....	..	....	....	.....
Threats and abusive language	8	..	6	1	1	3	..	3	....	.....
Trespass	8	..	4	3	1	5	..	5	....	.....
Vagrancy	12	7	*b*2	*9	8	54	20	*c*7	67	....
Drunkenness	11	1	6	2	4	66	1	*b*52	11	4
Indecent exposure	...	..	.....	....	.....	3	..	3	....	.....
Insulting, obscene and profane language	8	..	5	....	3	18	1	19	....	.....
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	1	2	*a*1	2	....	....	2	*b*2	....	.....
Loose, idle, disorderly	....	..	.....	....	.....	9	..	9	....	....
Weights and Measures Acts, offences against	....	..	.....	....	.....	....	..	......	....	.....
Insanity	1	1	....	......	2	1	2	....	....	3
Totals	110	13	80	20	23	299	33	241	79	12

a 1, *b* 2, *c* 6—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
* 1—Both jail and fine—Les deux : la prison et l'amende. † 1—Condemned to pay fine, but no amount given—Condamné à payer l'amende, mais le montant n'est pas indiqué.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Ontario. Convictions Total—Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine.—Sur option	Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Deferred &c.—Remise, etc.	Oxford. Convictions Total—Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine.—Sur option	Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Deferred &c.—Remise, etc.	OFFENSES.
....	..	....	....	....	....	1	1	....	....	Falsification de substances alimentaires.
31	3	30	3	1	37	3	*c*37	....	3	Voies de fait.
8	..	8	....	....	8	..	5	1	2	Perturbation de la paix.
....	..	....	....	....	1	..	....	1	....	Port d'armes illégal.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Mépris de cour.
....	..	....	....	....	4	..	4	....	....	Cruauté envers les animaux.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	" défendant le jeu.
5	..	5	....	....	....	..	....	....	....	" de chasse.
1	..	1	....	....	2	1	2	....	1	Larcin.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
13	1	14	....	....	21	1	22	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues
2	..	2	....	....	2	..	2	....	....	" sans licence.
1	..	....	1	....	....	..	....	....	....	Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.
2	..	2	....	....	....	..	....	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
4	1	*b*5	....	....	7	..	6	....	1	Autres dommages à la propriété.
6	..	5	....	1	11	..	*11	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" la milice.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Divers petits délits.
15	3	17	....	1	84	8	*b*84	....	8	Contraventions aux lois municipales.
1	..	1	....	....	....	..	....	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
4	..	4	....	....	1	1	2	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
1	..	1	....	....	7	.	7	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	....	1	..	....	1	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Profanation du dimanche.
....	..	....	....	....	1	..	....	1	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
3	..	3	....	....	6	..	4	2	....	Menaces et langage injurieux.
12	2	14	....	....	32	..	*b*31	1	....	Empiétement.
17	..	....	17	....	245	3	*f*200	44	4	Vagabondage.
16	..	16	....	....	85	1	*g*69	6	11	Ivresse.
1	..	1	....	....	4	1	5	....	....	Exposition indécente.
5	2	7	....	....	12	3	*b*15	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
3	..	3	....	....	51	1	45	....	7	Conduite déréglée.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	..	....	....	....	5	..	....	....	5	Aliénation mentale.
152	12	140	21	3	631	24	556	57	42	.......Totaux.

b 1, *c* 2, *d* 18, *e* 8—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

* 4—Ordered to pay wages, but no amount given—Condamnés à payer les gages, mais aucun montant indiqué.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*									
	Peel.					Perth.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise. etc,
Adulteration of food						1		1		
Assaults	6		6			36	2	37		1
Breach of peace						2		2		
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court										
Cruelty to animals						3		3		
Disturbing religious and like meetings	1		1							
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny	2		2				2	2		
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against	8		8			12	1	13		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours	1		1			2		2		
" without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property						8	1	9		
Other damage to property										
Master's and Servant's Acts, offences against	2		2			2		2		
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts " "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	4		4			94	3	c97		
Exercising various callings without license										
Health By-laws, offences against										
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against						7		7		
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	2		1		1	3		3		
Trespass	3			3		24		24		
Vagrancy	22	2		24		54	1	5	50	
Drunkenness	2		2			30	2	c26	6	
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language	1		1			3		3		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.						9	3	8	4	
Loose, idle, disorderly	4		4			26	3	27	2	
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	58	2	32	27	1	316	18	271	62	1

c 1—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonné à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province d'Ontario—*Suite.*										
Peterborough.					Prescott and Russell.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M.	F				M.	F				
										Falsification de substances alimentaires.
24	1	a20	4	1	15		14		1	Voies de fait.
13		10		3	2		2			Perturbation de la paix.
										Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
2		2								Cruauté envers les animaux.
6		a6								Perturbation de réunions religieuses et autres
10		a10								Infractions aux lois des pêcheries.
										" défendant le jeu.
										" de chasse.
										Larcin.
1		1								Vol de chiens, oiseaux, etc.
										" bois, arbres, fruits, etc.
19	2	21			2		2			Infractions aux lois des licences de boissons.
										Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
										Vente de boissons durant les heures défendues.
					1		1			" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
										Dommages malicieux à la propriété.
6		6								Autres dommages à la propriété.
22	1	23								Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
										Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
1		1								" de la milice.
										Divers petits délits.
25	2	27			1		1			Contraventions aux lois municipales.
7		7								Pratiquant divers états sans licence.
										Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
7		7								Délits ayant rapport aux chemins publics.
1	1			2						Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
1		1			1		1			Profanation du dimanche.
5		d5								Infractions aux lois des chemins de fer.
										Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
9		9								Délits ayant rapport à la corvée.
3		2		1	3		2		1	Menaces et langage injurieux.
1		1			3		3			Empiétement.
36		a1	33	2						Vagabondage.
43		f43			2			2		Ivresse.
1			1							Exposition indécente.
3		3			1	1	2			Langage insultant, obscène, profane.
	1		1							Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
15		15								Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
										Aliénation mentale.
261	8	221	39	9	31	1	28	2	2	Totaux.

a 1, *d*4, *f* 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Ontario—*Continued.*									
	Prince Edward.					Renfrew.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	3		2		1	31	2	32		1
Breach of peace						1		1		
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court	1		1			2		2		
Cruelty to animals						1		1		
Disturbing religious and like meetings	7		7			4		4		
Fishery Acts, offences against						1		1		
Gambling Acts "										
Game Laws "										
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c						3		3		
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act	3		3			3		3		
Selling liquor during prohibited hours						3		3		
" without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property						10		10		
Other damage to property						2		2		
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences						23	1	24		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of						3		3		
Exercising various callings without license	2		1		1					
Health By-laws, offences against	1		1			8		8		
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day						1		1		
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to						4	1	5		
Threats and abusive language						6		6		
Trespass						8	3	*c*3	8	
Vagrancy	23	1	20	3	1	28	1	29		
Drunkenness						2		2		
Indecent exposure						20	4	*d*24		
Insulting, obscene and profane language						3	5	*c*4	2	2
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	9	1	9		1	10		10		
Loose, idle, disorderly										
Weights and Measures Acts, offences against	1				1					
Insanity										
Totals	51	2	45	3	5	191	17	195	10	3

c 3, *d* 1—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province d'Ontario—*Suite.*										
Simcoe.					Stormont, Dundas and Glengarry.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M.	F				M.	F				
....	..	.....	....	....	....	..	....	....	....	Falsification de substances alimentaires.
55	..	*a*52	2	1	29	2	*b*29	2	....	Voies de fait.
1	..	.....	....	1	4	..	4	....	....	Perturbation de la paix.
2	..	2	....	....	....	..	...	....	....	Port d'armes illégal.
....	..	.....	....	....	....	..	.....	....	....	Mépris de cour.
3	..	3	....	....	2	..	2	....	....	Cruauté envers les animaux.
5	..	5	....	....	...	..	.	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
5	..	*b*5	....	....	....	..	.....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
1	..	1	....	...	....	..	.....	....	....	" défendant le jeu.
....	..	.....	....	....	....	..	.....	....	....	" de chasse.
8	..	3	....	5	4	1	5	....	....	Larcin.
1	..	1	....	....	....	..	.....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
6	..	6	....	....	....	..	.....	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
19	..	19	....	....	3	..	3	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	.....	....	....	...	..	....	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
4	1	5	....	....	14	3	17	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues
1	..	1	....	....	5	..	5	....	....	" sans licence.
....	.	....	....	....	....	..	.....	....	....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
....	..	.....	....	..	....	..	....	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
4	1	4	....	1	5	..	*b*4	1	....	Autres dommages à la propriété.
11	..	*g*11	....	.....	2	..	2	....	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
1	..	1	....	.....	1	.	1	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	.....	....	.....	....	..	.	....	....	" de la milice.
....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	....	Divers petits délits.
39	1	39	....	1	8	..	8	....	....	Contraventions aux lois municipales.
4	..	3	....	1	1	..	1	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
3	..	1	....	2	..	..	.....	....	....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
4	...	4	....	....	...	..	.....	....	....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
3	..	*2	....	1	....	..	.....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
1	..	1	....	...	....	.	.....	....	....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
....	..	..	....	...	2	..	2	....	....	Profanation du dimanche.
10	..	*c*9	....	1	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
3	..	3	....	....	....	..	....	....	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	..	....	....	....	....	..	.....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
6	..	6	....	.....	5	..	4	1	....	Menaces et langage injurieux.
13	2	11	....	4	8	..	3	5	....	Empiétement.
93	6	*d*54	37	8	39	1	15	21	4	Vagabondage.
86	1	*e*80	2	5	16	..	16	....	....	Ivresse.
....	..	.....	....	.....	....	.	.....	....	....	Exposition indécente.
11	2	13	....	....	14	5	18	....	1	Langage insultant, obscène, profane.
....	..	.....	....	.....	4	5	8	....	1	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
15	..	15	....	.....	11	..	11	....	....	Conduite déréglée.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
2	4	.....	....	6	2	1	.....	....	3	Aliénation mentale.
420	18	360	41	37	184	18	163	30	9	.........Totaux.

a 4, *b* 1, *c* 2, *d* 13, *e* 6—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
g 2—Ordered to pay, but no amount given—Condamnés à payer, le montant non indiqué.
* 1—Ordered to pay $1.00 per week—Condamné à payer $1.00 par semaine.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*									
	THUNDER BAY AND RAINY RIVER.					VICTORIA.				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
	M.	F				M.	F			
Adulteration of food										
Assaults	43	1	*a*39	3	2	35	1	*b*36		
Breach of peace	4		3		1	10		9	1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1		1							
Contempt of court										
Cruelty to animals	1		1							
Disturbing religious and like meetings	2		2			2		2		
Fishery Acts, offences against	1		1			1				1
Gambling Acts "	2		2							
Game Laws "						4		4		
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against	6	1	6		1	6		6		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
" without license	3	5	8			3		3		
Violation of Indian liquor law	7		*b*4	3						
Malicious injury to property										
Other damage to property	12		12			4		4		
Master's and Servant's Acts, offences against	35	1	*36			7		*7		
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	20		*b*18		2	18	1	17		2
Exercising various callings without license	3		3			4		4		
Health By-laws, offences against	5		5			1	1	1		1
Highways, offences relating to	5		5							
Neglecting to support family						2	1			3
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day						2		2		
Railway Acts, offences against						6		6		
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to						2		2		
Threats and abusive language	5		2	1	2	8	1	7		2
Trespass	1		1			1		1		
Vagrancy	54	1	*d*13	3	39	27	5		30	2
Drunkenness	125	2	*e*110	9	8	29		24		5
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language	3	1	4			10		10		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	6	12	18							
Loose, idle, disorderly	5		5			11		11		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity		2			2	1	3			4
Totals	349	26	299	19	57	194	13	156	31	20

a 4, *b* 1, *d* 13, *e* 19—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
* 1, Ordered to pay, but no amount given—Condamné à payer, le montant non indiqué.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province d'Ontario—*Suite.*

Waterloo. Convictions Total—Condamnations. M.	F.	Waterloo. Sentence. Option of a fine.—Sur option	Waterloo. Sentence. Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Waterloo. Sentence. Deferred &c.—Remise, etc.	Welland. Convictions Total—Condamnations. M.	F.	Welland. Sentence. Option of a fine.—Sur option	Welland. Sentence. Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Welland. Sentence. Deferred &c.—Remise, etc.	Offenses.
4	..	4								Falsification de substances alimentaires.
48	2	*a*50			31	..	*g*26	1	4	Voies de fait.
1	..	1			6	..	4		2	Perturbation de la paix.
					2		*h*1		1	Port d'armes illégal.
										Mépris de cour.
1	..	1			5	1	6			Cruauté envers les animaux.
1	..	1			1	1	1		1	Perturbation de réunions religieuses et autres.
										Infractions aux lois des pêcheries.
					3	..	*h*3			" défendant le jeu.
										" de chasse.
1	..	1			4	..	4			Larcin.
										Vol de chiens, oiseaux, etc.
					2			2		" bois, arbres, fruits, etc.
25	..	25			6	1	7			Infractions aux lois des licences de boissons.
										Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
11	..	11			4	1	5			Vente de boissons durant les heures défendues.
1	..	1			1	..	1			" sans licence.
										Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
1	..	1			5	..			5	Dommages malicieux à la propriété.
6	1	7			7	..	*h*4	2	1	Autres dommages à la propriété.
					8	..	8			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
1	..	1			1		1			Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
										" de la milice.
					5	..			5	Divers petits délits.
23	..	23			20		17		3	Contraventions aux lois municipales.
2	..	2			2	..	1		1	Pratiquant divers états sans licence.
5	..	5			1	..	1			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
5	..	5								Délits ayant rapport aux chemins publics.
					3	..	*h**3			Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
										Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
3	..	3			4	8	12			Profanation du dimanche.
14	..	*b*14			37	.	*k*8	19	10	Infractions aux lois des chemins de fer.
										Délits contre le revenu de l'Etat.
										Infractions aux lois maritimes.
					1	..	1			Délits ayant rapport à la corvée.
11	..	11			8	..	6		2	Menaces et langage injurieux.
8	..	*c*8			3	..	3			Empiètement.
17	..	*d*8	8	1	119	..	*l*42	77		Vagabondage.
15	..	15			26	..	*m*21	2	3	Ivresse.
1	..		1		7	..	3		4	Exposition indécente.
9	5	*e*14			2	..	1		1	Langage insultant, obscène, profane.
1	1		2							Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
26	..	*f* 26			11	..	*n*11			Conduite déréglée.
										Infractions aux lois des poids et mesures.
					1	..			1	Aliénation mentale.
241	9	238	11	1	336	12	201	103	44	Totaux.

a 2, *b* 13, *c* 2, *d* 7, *e* 1, *f* 3, *g* 2, *h* 1, *k* 3, *l* 35, *m* 6, *n* 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. * 1, Ordered to pay $1.50, and 1 to pay $3 per week—1, Condamné à payer $1.50, et 1 à payer $3 par semaine.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

PROVINCE OF ONTARIO—*Continued.*

OFFENCES.	Wellington. Convictions Total — Condamnations. M.	Wellington. Convictions Total — Condamnations. F.	Wellington. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Wellington. Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Wellington. Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.	Wentworth. Convictions Total — Condamnations. M.	Wentworth. Convictions Total — Condamnations. F.	Wentworth. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Wentworth. Sentence. Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Wentworth. Sentence. Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food	2		2							
Assaults	23		23			73	9	76	3	3
Breach of peace	5		5			19		*b*19		
Carrying fire-arms and unlawful weapons	2		1		1	2		1		1
Contempt of court										
Cruelty to animals	3		3							
Disturbing religious and like meetings	4		4			5		5		
Fishery Acts, offences against	2		2			4		4		
Gambling Acts "	5		5			1		1		
Game Laws "						3		3		
Larceny	1		1			3		1	2	
" of dogs, birds, &c						1			1	
" of timber, trees, fruits, &c.										
Liquor License Acts, offences against	25	4	29			15	2	17		
Breach of Canada Temperance Act.										
Selling liquor during prohibited hours	2		2			2		2		
" without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property	4		4							
Other damage to property						36	1	*b*37		
Master's and Servant's Acts, offences against	3		3			1		1		
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	29		28		1	115	9	109		15
Exercising various callings without license.										
Health By-laws, offences against	2	1	3			1	1	2		
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "						1		1		
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to						2		2		
Threats and abusive language	3		2		1					
Trespass	3		3			48	3	*b*51		
Vagrancy	11			11		62	15	*e*68	8	1
Drunkenness	21	1	22			82	7	*b*86	1	2
Indecent exposure						1		1		
Insulting, obscene and profane language	6		6			7		6		1
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	1		1			2	9	9	1	1
Loose, idle, disorderly.	24		24			79	5	*g*81		3
Weights and Measures Acts, offences against.										
Insanity	1				1		1			1
Totals	182	6	173	11	4	565	62	583	16	28

b 1, *e* 33, *g* 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Province d'Ontario—*Fin.*

York.					Totals of Ontario. — Totaux d'Ontario.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M.	F				M.	F				
....	..	......	....	....	27	3	30	....	.....	Falsification de substances alimentaires.
140	13	*a*122	8	23	1566	85	1545	44	62	Voies de fait.
8	..	8	....	....	218	11	210	6	13	Perturbation de la paix.
....	..	....	....	.....	27	..	19	3	5	Port d'armes illégal.
....	..	.....	....	.....	3	..	2	1	.....	Mépris de cour.
91	..	88	....	3	162	2	159	1	4	Cruauté envers les animaux.
7	1	7	....	1	72	3	73	....	2	Perturbation de réunions religieuses et autres.
1	..	1	....	.....	93	..	92	....	1	Infractions aux lois des pêcheries.
10	4	12	....	2	58	4	60	....	2	" défendant le jeu.
1	..	1	....	....	78	..	78	....	.....	" de chasse.
4	1	5	....	.....	63	1	58	2	9	Larcin.
4	..	4	....	.....	8	..	7	1	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
7	..	*a*5	....	2	54	..	45	2	7	" bois, arbres, fruits, etc.
102	9	111	....	....	516	38	552	1	1	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	......	....	.....	2	..	2	......	.....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	..	......	....	.....	121	10	131	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues
....	..	......	....	.....	60	11	71	....	.....	" sans licence.
....	.	.....	....	....	23	1	17	6	1	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
40	3	24	....	19	85	4	64	....	25	Dommages malicieux à la propriété.
1	..	1	....	....	198	10	*b*196	4	8	Autres dommages à la propriété.
66	3	*b*69	....	.....	323	7	*b*329	....	1	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
5	..	5	....	.....	15	..	15	....	.....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
7	..	5	....	2	10	..	8	....	2	" de la milice.
....	2	1	....	1	6	2	2	....	6	Divers petits délits.
1108	42	1083	....	67	2514	107	2500	....	121	Contraventions aux lois municipales.
1	.	1	....	....	66	1	64	....	3	Pratiquant divers états sans licence.
4	..	4	....	......	45	5	46	....	4	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
2	..	2	....	.....	141	..	141	....	......	Délits ayant rapport aux chemins publics.
1	..	....	....	1	16	5	*g*6	2	13	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
3	..	3	....	....	25	..	24	....	1	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
25	..	20	....	5	70	8	72	... ..	6	Profanation du dimanche.
24	..	*c*15	3	6	198	..	138	31	29	Infractions aux lois des chemins de fer.
2	..	2	....	....	13	2	15	....	......	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	.....	.... ..	......	....	.	....	....	......	Infractions aux lois maritimes.
42	..	40	....	2	67	..	65	....	2	Délits ayant rapport à la corvée.
12	1	4	1	8	205	23	193	7	28	Menaces et langage injurieux.
178	3	*d*137	....	44	498	13	435	16	60	Empiétement.
316	48	*e*256	62	46	1681	162	844	858	141	Vagabondage.
232	177	*a*405	....	4	2210	255	2221	128	116	Ivresse.
10	..	8	1	1	54	4	45	8	5	Exposition indécente.
6	1	*a*7	....	..	320	70	385	....	5	Langage insultant, obscène, profane.
34	40	21	18	35	70	110	97	39	44	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
406	46	330	1	121	1074	73	1001	5	141	Conduite déréglée.
....	..	....	....	......	17	2	19	....	......	Infractions aux lois des poids et mesures.
...	1	.....	....	1	23	19	....	....	42	Aliénation mentale.
2900	395	2807	94	394	13095	1056	12076	*1165	910	.........Totaux.

a 1, *c* 3, *d* 17, *e* 86—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
b 8—Ordered to pay, but no amount given—Condamnés à payer, le montant non indiqué.
g 2—Ordered to pay $1.50 and 2 to pay $3 per week—Condamné à payer 2, $1.50, et 2, $3 par semaine.
*7 —Committed to jail and fined—Emprisonnés et mis à l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of Manitoba.—Province du Manitoba. Central—Centre. Convictions Total—Condamnations. M.	F	Sentence. Option of a fine.—Sur option	Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Deferred &c.—Remise, etc.	Eastern—Est. Convictions Total—Condamnations. M.	F	Sentence. Option of a fine.—Sur option	Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Deferred &c.—Remise, etc.
Adulteration of food						2	1	3		
Assaults						22	4	b26		
Breach of peace										
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1		1				1		1	
Contempt of court										
Cruelty to animals						2		2		
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against						5		5		
Gambling Acts "										
Game Laws "	1		1			2		2		
Larceny										
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against	1		1			20		20		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours	1		1			11		11		
" without license	3		a3			7		7		
Violation of Indian liquor law						9	1	b2	8	
Malicious injury to property										
Other damage to property	5			5		26		a26		
Master's and Servant's Acts, offences against	13		13			25	6	31		
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	5		5			78	1	76		3
Exercising various callings without license						15		15		
Health By-laws, offences against						15		14		1
Highways, offences relating to	2		2			16		15		1
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day						12	1	13		
Railway Acts, offences against						14		c14		
Revenue Laws "							1			1
Seamen Acts "						24		24		
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language						8		b6		2
Trespass						4		3		1
Vagrancy	11			6	5	53	10	1	23	39
Drunkenness	67	1	b57	8	3	438	103	d502		39
Indecent exposure						3		2		1
Insulting, obscene and profane language						1		1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.						35	48	e77	4	2
Loose, idle, disorderly	15		13	2		45	9	f51		3
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity	1				1					
Totals	125	1	96	21	9	892	186	949	36	93

a 1, b 2, c 13, d 154, e 42, f 8—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE OF MANITOBA—*Concluded.*

PROVINCE DU MANITOBA—*Fin.*

Western—Ouest.					Totals of Manitoba — Totaux de Manitoba.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
....	..	....	....	....	2	1	3	....	....	Falsification de substances alimentaires.
14	..	14	....	....	36	4	40	....	....	Voies de fait.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Perturbation de la paix.
....	..	....	....	....	1	1	1	1	....	Port d'armes illégal.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Mépris de cour.
1	..	1	....	....	3	..	3	....	....	Cruauté envers les animaux.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	..	....	....	....	5	..	5	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" défendant le jeu.
....	..	....	....	....	3	..	3	....	....	" de chasse.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Larcin.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" bois, arbres, fruits, etc.
....	..	....	....	....	21	..	21	....	....	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	..	....	....	....	11	..	11	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues.
....	..	....	....	....	10	..	10	....	....	" sans licence.
....	..	....	....	....	9	1	2	8	....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Dommages malicieux à la propriété.
....	..	....	....	....	31	.	26	5	....	Autres dommages à la propriété.
....	..	....	....	....	38	6	44	....	..	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	" de la milice.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Divers petits délits.
....	..	....	....	....	83	1	81	....	3	Contraventions aux lois municipales.
....	..	....	....	....	15	..	15	....	....	Pratiquant divers états sans licence.
....	..	....	....	....	15	..	14	....	1	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
....	..	....	....	....	18	..	17	....	1	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
....	..	....	....	....	12	1	13	....	....	Profanation du dimanche.
....	..	....	....	....	14	..	14	....	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	....	....	....	..	1	....	....	1	Délits contre le revenu de l'Etat.
....	..	....	....	....	24	..	24	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
....	..	....	....	....	8	..	6	....	2	Menaces et langage injurieux.
....	..	....	....	....	4	..	3	....	1	Empiétement.
13	..	....	8	5	77	10	1	37	49	Vagabondage.
....	..	....	....	....	505	104	559	8	42	Ivresse.
....	..	....	....	....	3	..	2	....	1	Exposition indécente.
....	..	....	....	....	1	..	1	....	....	Langage insultant, obscène, profane.
....	..	....	....	....	35	48	77	4	2	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
....	..	....	....	....	60	9	64	2	3	Conduite déréglée.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	..	....	....	....	1	..	....	....	1	Aliénation mentale.
28	..	15	8	5	1045	187	1060	65	107	.... Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	Province of British Columbia. — Province de la Colombie-Britannique.									
	Clinton.					Victoria.				
	Convictions Total Condamnations.		Sentence.			Convictions Total Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	7	1	7		1	18	2	17	*1	2
Breach of peace						11		8	1	2
Carrying fire-arms and unlawful weapons						2		2		
Contempt of court										
Cruelty to animals										
Disturbing religious and like meetings						1		1		
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts "	9		9			2		2		
Game Laws "						1		1		
Larceny						1				1
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c.										
Liquor License Acts, offences against						4		4		
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
" without license										
Violation of Indian liquor law	11		6	5		23	4	26	1	
Malicious injury to property						3		3		
Other damage to property	2		1	†1		10		10		
Master's and Servant's Acts, offences against.										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of						44	3	36		11
Exercising various callings without license.	2		2			1		1		
Health By-laws, offences against						4		4		
Highways, offences relating to	2		2			25		21		4
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day										
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language						2		1	1	
Trespass										
Vagrancy						12			10	2
Drunkenness	54	3	45	11	1	185	27	119	2	91
Indecent exposure						13	2	8	*4	3
Insulting, obscene and profane language						2		1		1
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.						1	1	1	1	
Loose, idle, disorderly										
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	87	4	72	17	2	365	39	266	21	117

† 1, * 2 Both jail and fine—Les deux : la prison et l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA—*Concluded.*
—
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*

Westminster.					Totals of British Columbia. — Totaux de la C.-Britannique.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M.	F				M.	F				
....	..	....	....	....	....	..	....	....	.....	Falsification de substances alimentaires.
56	4	*a*45	....	15	81	7	69	1	18	Voies de fait.
13	1	*b*10	2	2	24	1	18	3	4	Perturbation de la paix.
....	..	.....	....	.....	2	..	2	....	....	Port d'armes illégal.
..	..	......	....	...	...	..	.....	....	......	Mépris de cour.
....	..	...	....	.....	....	..	......	....	....	Cruauté envers les animaux.
1	..	1	....	..	2	..	2	....	.....	Perturbation de réunions religieuses et autres.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	....	....	....	11	..	11	....	......	" défendant le jeu.
....	..	......	....	......	1	..	1	....	....	" de chasse.
1	..	1	....	...	2	..	1	....	1	Larcin.
....	..	......	....	....	....	..	.....	....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	......	....	.....	....	..	......	....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
6	3	9	....	.....	10	3	13	....	...	Infractions aux lois des licences de boissons.
....	..	.....	....	....	...	..	......	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
...	..	...	....	.....	....	..	.....	....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues
3	..	3	.....	...	3	..	3	....	....	" sans licence.
67	4	*b*57	12	2	101	8	89	18	2	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
5	..	4	1	......	8	..	7	1	....	Dommages malicieux à la propriété.
....	..	.....	....	....	12	..	11	1	....	Autres dommages à la propriété.
....	..	.....	....	....	....	..	....	....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	....	....	.....	....	..	......	....	.....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	....	" de la milice.
1	..	.....	....	1	1	..	....	....	1	Divers petits délits.
58	4	45	....	17	102	7	81	....	28	Contraventions aux lois municipales.
12	..	5	....	7	15	..	8	....	7	Pratiquant divers états sans licence.
66	4	10	....	60	70	4	14	....	60	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
2	..	2	....	.....	29	..	25	....	4	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	..	....	....	....	....	..	......	....	....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
15	1	7	....	9	15	1	7	....	9	Profanation du dimanche.
2	..	......	2	.....	2	.	.....	2	....	Infractions aux lois des chemins de fer.
....	..	.....	....	....	....	..	......	....	......	Délits contre le revenu de l'Etat.
13	..	1	9	3	13	..	1	9	3	Infractions aux lois maritimes.
...	..	....	....	....	....	..	.....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
11	2	2	....	11	13	2	3	1	11	Menaces et langage injurieux.
....	..	.....	....	.....	.....	..	......	....	...	Empiétement.
146	8	6	61	87	158	8	6	71	89	Vagabondage.
316	45	*c*290	19	52	555	75	454	32	144	Ivresse.
....	..	..	....	....	13	2	8	4	3	Exposition indécente.
3	..	2	....	1	5	..	3	....	2	Langage insultant, obscène, profane.
17	88	*d*88	1	16	18	89	89	2	16	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
3	1	2	....	2	3	1	2	....	2	Conduite déréglée.
....	..	.....	....	....	....	..	.....	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	..	.....	....	....	....	..	......	....	....	Aliénation mentale.
817	165	590	107	285	1269	208	928	145	404	.........Totaux.

a 4, *b* 2, *c* 9, *d* 7—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	The Territories.									
	Alberta, Northern—Nord.					Alberta, Southern—Sud.				
	Convictions Total Condamnations.		Sentence.			Convictions Total Condamnations.		Sentence.		
	M.	F.	Option of a fine.—Sur option	Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Deferred &c.—Remise, etc.	M.	F.	Option of a fine.—Sur option	Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Deferred &c.—Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	28	2	26	2	2	18		12	1	5
Breach of peace	4	1	2		3	9		7	1	1
Carrying fire-arms and unlawful weapons	2		1	1						
Contempt of court						3		1	2	
Cruelty to animals	7		7			3		1	2	
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against	4		4							
Gambling Acts "										
Game Laws "	6		6			4		4		
Larceny	5		5							
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against	3		3			5	2	6	1	
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
" without license										
Violation of Indian liquor law	24		15	9		12		3	a8	1
Malicious injury to property										
Other damage to property	2		2			3		3		
Master's and Servant's Acts, offences against	12		†9		3	48		*33	8	7
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts " "	2				2					
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	104	2	92		14	12		11		1
Exercising various callings without license	4		4			3		3		
Health By-laws, offences against	1		1			2		2		
Highways, offences relating to	2		2							
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day						1		1		
Railway Acts, offences against	46		6	40		77		17	51	9
Revenue Laws "										
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	4		4			2	2	2		2
Trespass	4		1	2	1					
Vagrancy	71		3	63	5	40	2	1	35	6
Drunkenness	75	5	67	10	3	108	1	83	24	2
Indecent exposure	2		2							
Insulting, obscene and profane language						1		1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	2		2			6	8	8	b4	2
Loose, idle, disorderly	3		2	1		4		3		1
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity	16	5			21	2				2
Totals	433	15	266	128	54	363	15	202	137	39

† 3, * 8—Ordered to pay, but no amount given—Condamnés à payer, mais pas de montant indiqué.
a 7, b 4—Both jail and fine—Les deux : la prison et l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

Les Territoires.										OFFENSES
Assiniboia, Eastern—Est.					Assiniboia, Western—Ouest.					
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M.	F				M.	F				
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Falsification de substances alimentaires.
17	2	17	...	2	17	..	13	...	4	Voies de fait.
3	..	2	1	...	16	..	16	...	...	Perturbation de la paix.
6	..	2	3	1	1	..	...	1	...	Port d'armes illégal.
1	..	1	...	...	...	..	...	...	...	Mépris de cour.
1	..	...	1	...	...	..	...	...	...	Cruauté envers les animaux.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Perturbation de réunions religieuses et autres
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Infractions aux lois des pêcheries.
1	..	1	...	...	...	..	...	...	...	" défendant le jeu.
5	..	5	...	...	...	..	...	...	...	" de chasse.
3	1	4	...	...	2	..	...	1	1	Larcin.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Vol de chiens, oiseaux, etc.
2	..	2	...	...	3	..	3	...	...	" bois, arbres, fruits, etc.
4	..	*a*3	1	...	...	..	...	...	...	Infractions aux lois des licences de boissons.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
1	..	1	...	...	...	..	...	...	...	Vente de boissons durant les heures défendues.
3	..	2	1	...	...	..	...	...	...	" sans licence.
...	..	...	...	...	13	..	*a*9	4	...	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
1	..	1	...	...	1	..	*g*1	...	...	Dommages malicieux à la propriété.
...	..	...	...	...	3	..	3	...	...	Autres dommages à la propriété.
20	1	†*b*19	2	...	14	..	*h*11	3	...	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	" " de la milice.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Divers petits délits.
53	1	*c*51	2	1	49	..	48	1	...	Contraventions aux lois municipales.
8	..	8	...	...	...	..	...	...	...	Pratiquant divers états sans licence.
4	1	5	...	...	2	..	2	...	...	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
...	..	...	...	...	1	..	1	...	...	Délits ayant rapport aux chemins publics.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
2	..	2	...	...	...	..	...	...	...	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
2	..	*a*1	1	...	...	..	...	...	...	Profanation du dimanche.
20	..	*d*7	12	1	26	..	*e*10	16	...	Infractions aux lois des chemins de fer.
1	..	...	*1	...	...	..	...	...	...	Délits contre le revenu de l'Etat.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Infractions aux lois maritimes.
...	..	...	...	...	1	..	...	1	...	Délits ayant rapport à la corvée.
2	..	1	...	1	...	..	...	...	...	Menaces et langage injurieux.
2	..	2	...	...	...	..	...	...	...	Empiétement.
30	..	1	29	...	47	..	2	40	5	Vagabondage.
40	..	*a*36	3	1	30	..	21	5	4	Ivresse.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Exposition indécente.
2	..	2	...	...	...	..	...	...	...	Langage insultant, obscène, profane.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
...	..	...	...	...	...	..	...	...	...	Conduite déréglée.
5	1	...	...	6	6	..	...	...	6	Infractions aux lois des poids et mesures.
239	7	176	57	13	232	..	140	72	20	.... Totaux.

a 1, *b* 2, *c* 4, *d* 5, *e* 2—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
† 7, *g* 1, *h* 3—Ordered to pay, but no amount given—Condamnés à payer, mais aucun montant indiqué.
* 1—Both jail and fine.—Les deux : la prison et l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	THE TERRITORIES—*Concluded.* — LES TERRITOIRES—*Fin*. Saskatchewan. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Totals of the Territories. — Totaux des Territoires. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food										
Assaults	4		3		1	84	4	71	3	14
Breach of peace	14	1	13	1	1	46	2	40	3	5
Carrying fire-arms and unlawful weapons						9		3	5	1
Contempt of court						4		2	2	
Cruelty to animals						11		8	3	
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against						4		4		
Gambling Acts "						1		1		
Game Laws "	1		1			16		16		
Larceny	1		1			11	1	10	1	1
" of dogs, birds, &c										
" of timber, trees, fruits, &c	1				1	6		5		1
Liquor License Acts, offences against	1		1			13	2	13	2	
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours						1		1		
" without license						3		2	1	
Violation of Indian liquor law	4		2	1	1	53		29	22	2
Malicious injury to property						2		2		
Other damage to property						8		8		
Master's and Servant's Acts, offences against	3		3			97	1	75	13	10
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts "						2				2
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	21		19	1	1	239	3	221	4	17
Exercising various callings without license						15		15		
Health By-laws, offences against	1		1			10	1	11		
Highways, offences relating to						3		3		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against						2		2		
Profanation of the Lord's Day						3		2	1	
Railway Acts, offences against						169		40	119	10
Revenue Laws "						1			1	
Seamen Acts "										
Statute Labour, offences relating to						1			1	
Threats and abusive language	1		1			9	2	8		3
Trespass						6		3	2	1
Vagrancy	1		1			189	2	8	167	16
Drunkenness	31	4	*a*28	3	4	284	10	235	45	14
Indecent exposure						2		2		
Insulting, obscene and profane language	2		2			5		5		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.						8	8	10	4	2
Loose, idle, disorderly	10	2	2	2	8	17	2	7	3	9
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity						29	6			35
Totals	96	7	78	8	17	1363	44	862	402	143

a 1—Committed to jail in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

GRAND TOTALS—GRANDS TOTAUX.

Prince Edward Island. — Ile du Prince-Edouard.					Nova Scotia. — Nouvelle-Ecosse.					OFFENSES.
Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			
		Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.			Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	
M.	F.				M.	F.				
....	..	....	....	.....	1	..	1	....	.....	Falsification de substances alimentaires.
35	4	36	3	.....	111	21	107	10	15	Voies de fait.
....	..	.....	....	.....	113	41	148	5	1	Perturbation de la paix.
....	..	.....	....	.....	2	..	1	1	.....	Port d'armes illégal.
....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	...	Mépris de cour.
1	..	1	....	....	3	..	3	....	.....	Cruauté envers les animaux.
2	..	2	....	....	12	..	9	3	....	Perturbation de réunions religieuses et autres
....	..	...	....	.....	....	..	.....	....	.....	Infractions aux lois des pêcheries.
....	..	.....	....	.....	1	.	1	....	.....	" défendant le jeu.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	" de chasse.
....	..	.....	....	.....	3	..	3	....	....	Larcin.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....	" bois, arbres, fruits, etc.
....	..	.....	....	.....	65	15	80	....	.....	Infractions aux lois des licences de boissons.
98	16	82	32	.....	69	3	72	....	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Vente de boissons durant les heures défendues.
....	..	.....	....	.....	48	9	57	....	.....	" sans licence.
....	..	...	....	.....	....	..	..	....	.....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
13	..	13	....	.....	5	..	4	1	.....	Dommages malicieux à la propriété.
....	..	.....	....	.....	24	4	28	....	....	Autres dommages à la propriété.
....	..	....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	..	....	....	....	....	..	....	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
....	..	....	....	....	....	.	....	....	.....	" de la milice.
....	..	.	....	....	3	..	3	....	....	Divers petits délits.
3	..	3	....	...	187	18	143	61	1	Contraventions aux lois municipales.
3	..	3	....	....	36	1	37	....	.....	Pratiquant divers états sans licence.
2	..	2	....	.....	1	..	1	....	.....	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
5	..	5	....	.....	11	..	11	....	.....	Délits ayant rapport aux chemins publics.
....	..	...	....	.....	1	1	2	....	.....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	..	.....	....	....	....	..	....	....	.....	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
7	..	7	....	...	7	4	11	....	.....	Profanation du dimanche.
....	..	....	....	.....	3	..	2	....	1	Infractions aux lois des chemins de fer.
10	..	10	....	.....	1	..	1	....	.....	Délits contre le revenu de l'Etat.
1	..	1	....	.....	11	..	3	3	5	Infractions aux lois maritimes.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
5	2	7	....	.....	40	7	26	1	20	Menaces et langage injurieux.
3	..	3	....	.....	....	.	.	....	.....	Empiétement.
2	2	....	4	.....	27	1	14	13	1	Vagabondage.
287	5	292	....	...	1109	90	1149	22	28	Ivresse.
...	..	.....	....	.....	9	1	9	1	.....	Exposition indécente.
2	..	2	....	....	201	31	230	1	1	Langage insultant, obscène, profane.
....	..	.....	....	.....	5	7	5	7	.....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
11	..	11	....	.....	58	..	53	3	2	Conduite déréglée.
....	..	.....	....	.....	....	..	.....	....	.....	Infractions aux lois des poids et mesures.
....	..	.....	....	.....	...	..	.. .	....	.....	Aliénation mentale.
490	29	480	39	...	2167	254	2214	132	75	.........Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

GRAND TOTALS—*Continued.*

OFFENCES.	New Brunswick.—Nouveau-Brunswick. Convictions Total—Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine.—Sur option	Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Deferred &c.—Remise, etc.	Quebec. Convictions Total—Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine.—Sur option	Committed without option.—Emprisonnés sans option.	Deferred &c.—Remise etc.
Adulteration of food	....	..	.....	....	.....	22	2	21	....	3
Assaults	162	11	165	5	2	555	49	558	12	34
Breach of peace	74	2	74	2	.....	317	18	276	39	20
Carrying fire-arms and unlawful weapons	....	..	....	....	.....	31	1	13	4	15
Contempt of court	3	..	3	....	.....	....	..	....	....	.....
Cruelty to animals	3	..	3	....	.....	262	..	254	1	7
Disturbing religious and like meetings	7	..	2	....	5	45	..	37	....	8
Fishery Acts, offences against	3	..	3	....	.....	10	..	10	....	.....
Gambling Acts "	3	..	3	....	.....	16	..	16	....	.....
Game Laws "	1	..	1	....	.....	6	..	6	....	.....
Larceny	....	..	.....	....	.....	14	1	14	....	1
" of dogs, birds, &c	....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	.....
" of timber, trees, fruits, &c.	5	..	5	....	.....	2	1	3	....	.....
Liquor License Acts, offences against	24	8	32	....	.	194	42	234	1	3
Breach of Canada Temperance Act	254	38	283	9	.....	45	2	45	2	.....
Selling liquor during prohibited hours	3	..	3	....	.....	....	..	....	....	.....
" without license	7	5	12	....	.....	80	40	119	....	1
Violation of Indian liquor law	....	1	1	....	.....	....	..	....	....	.....
Malicious injury to property	4	..	4	....	.....	147	10	151	1	5
Other damage to property	18	2	19	....	1	35	2	32	2	3
Master's and Servant's Acts, offences against	....	..	.....	....	.....	4	1	5	....	.....
Medical and Dentistry Acts, offences against	....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	.....
Militia Acts "	....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	.....
Miscellaneous minor offences	....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	.....
Municipal Acts and By-laws, breaches of	45	..	45	....	.....	445	22	462	2	3
Exercising various callings without license	10	1	11	....	.....	55	6	56	....	5
Health By-laws, offences against	....	..	.....	....		12	..	12	....	.....
Highways, offences relating to	7	..	7	....	..	29	..	29	....	.....
Neglecting to support family	....	..	.....	....	.....	6	..	5	....	1
Pharmacy Acts, offences against	....	..	.....	....	.....	1	..	1	....	...
Profanation of the Lord's Day	....	..	.....	....	.....	1	..	1	....	.....
Railway Acts, offences against	12	..	11	....	1	10	.	10	....	...
Revenue Laws "	1	..	1	....	...	49	..	33	10	6
Seamen Acts "	15	..	....	15	.....	30	..	3	27	.....
Statute Labour, offences relating to	....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	.....
Threats and abusive language	17	3	18	1	1	29	4	14	2	17
Trespass	2	..	2	....	.....	7	..	7	....	....
Vagrancy	62	16	29	30	19	1427	397	1333	166	325
Drunkenness	1126	102	1193	32	3	3450	419	3278	85	506
Indecent exposure	2	1	2	1	....	34	2	28	2	6
Insulting, obscene and profane language	20	10	30	....	....	26	1	25	2	....
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	28	40	62	4	2	172	217	233	39	117
Loose, idle, disorderly	14	1	13	2	....	53	6	58	....	1
Weights and Measures Acts, offences against	....	..	.....	....	.....	....	..	....	....	.....
Insanity	5	1	....	....	6	3	2	....	....	5
Totals	1937	242	2038	101	40	7626	1245	7382	397	1092

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

GRANDS TOTAUX—*Suite.*

Ontario. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Ontario. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Manitoba. Convictions Total — Condamnations. M.	F.	Manitoba. Sentence. Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	Offenses.
27	3	30	...	...	2	1	3	...	...	Falsification de substances alimentaires.
1566	85	1545	44	62	36	4	40	...	...	Voies de fait.
218	11	210	6	13	...	..	...	...	...	Perturbation de la paix.
27	..	19	3	5	1	1	1	1	...	Port d'armes illégal.
3	..	2	1	...	...	..	...	...	...	Mépris de cour.
162	2	159	1	4	3	..	3	...	...	Cruauté envers les animaux.
72	3	73	...	2	...	..	...	...	...	Perturbation de réunions religieuses et autres.
93	..	92	...	1	5	..	5	...	...	Infractions aux lois des pêcheries.
58	4	60	...	2	...	..	...	...	...	" défendant le jeu.
78	.	78	...	...	3	.	3	...	...	" de chasse.
63	6	58	2	9	...	..	...	...	...	Larcin.
8	..	7	1	...	...	..	...	...	...	Vol de chiens, oiseaux, etc.
54	..	45	2	7	...	..	...	...	...	" bois, arbres, fruits, etc.
516	38	552	1	1	21	..	21	...	...	Infractions aux lois des licences de boissons.
2	..	2	...	...	...	..	...	...	...	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
121	10	131	...	...	11	..	11	...	...	Vente de boissons durant les heures défendues
60	11	71	...	...	10	..	10	...	...	" sans licence.
23	1	17	6	1	9	1	2	8	...	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
85	4	64	...	25	...	..	...	...	..	Dommages malicieux à la propriété.
198	10	196	4	8	31	..	26	5	.	Autres dommages à la propriété.
323	7	329	...	1	38	6	44	...	...	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
15	..	15	...	..	...	..	...	...	...	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
10	.	8	...	2	...	..	...	...	...	" " de la milice
6	2	2	...	6	...	..	...	...	...	Divers petits délits.
2514	107	2500	...	121	83	1	81	...	3	Contraventions aux lois municipales.
66	1	64	...	3	15	..	15	...	...	Pratiquant divers états sans licence.
45	5	46	...	4	15	..	14	...	1	Infractions aux lois sur l'hygiène publique
141	..	141	...	...	18	..	17	...	1	Délits ayant rapport aux chemins publics.
16	5	6	2	13	...	..	...	...	...	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
25	..	24	...	1	...	..	...	...	...	Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
70	8	72	...	6	12	1	13	...	...	Profanation du dimanche.
198	..	138	31	29	15	..	14	...	...	Infractions aux lois de chemins de fer.
13	2	15	...	...	...	1	...	...	1	Délits contre le revenu de l'Etat.
...	..	...	...	...	24	..	24	...	...	Infractions aux lois maritimes.
67	..	65	...	2	...	..	...	...	...	Délits ayant rapport à la corvée.
205	23	193	7	28	8	..	6	...	2	Menaces et langage injurieux.
498	13	435	16	60	4	..	3	...	1	Empiétement.
1681	162	844	858	141	77	10	1	37	49	Vagabondage.
2210	255	2221	128	116	505	104	559	8	42	Ivresse.
54	4	45	8	5	3	..	2	...	1	Exposition indécente.
320	70	385	...	5	1	..	1	...	...	Langage insultant, obscène, profane.
70	110	97	39	44	35	48	77	4	2	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
1074	73	1001	5	141	60	9	64	2	3	Conduite déréglée.
17	2	19	...	...	...	..	...	...	...	Infraction aux lois des poids et mesures.
23	19	...	...	42	1	..	...	...	1	Aliénation mentale.
13095	1056	12076	1165	910	1045	187	1060	65	107	.........Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	GRAND TOTALS—*Concluded.*									
	British Columbia. — Colombie-Britannique.					The Territories. — Les Territoires				
	Convictions Total — Condamnations.		Sentence.			Convictions Total — Condamnations.		Sentence.		
	M.	F	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.	M.	F	Option of a fine. — Sur option	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred &c. — Remise, etc.
Adulteration of food	...	..	...	...	...	...	..	...	...	...
Assaults	81	7	69	1	18	84	4	71	3	14
Breach of peace	24	1	18	3	4	46	2	40	3	5
Carrying fire-arms and unlawful weapons	2	..	2	...	...	9	..	3	5	1
Contempt of court	...	..	...	...	...	4	..	2	2	...
Cruelty to animals	...	..	...	...	...	11	..	8	3	...
Disturbing religious and like meetings	2	..	2	...	...	...	..	...	...	...
Fishery Acts, offences against	...	..	...	...	...	4	..	4	...	...
Gambling Acts "	11	..	11	...	...	1	..	1	...	...
Game Laws "	1	..	1	...	...	16	..	16	...	...
Larceny	2	..	1	...	1	11	1	10	1	1
" of dogs, birds, &c	...	..	...	...	...	...	..	...	...	...
" of timber, trees, fruits, &c	...	..	...	...	...	6	..	5	...	1
Liquor License Acts, offences against	10	3	13	...	...	13	2	13	2	...
Breach of Canada Temperance Act	...	..	...	...	...	...	..	...	...	...
Selling liquor during prohibited hours	...	..	...	...	...	1	..	1	...	...
" without license	3	..	3	...	...	3	..	2	1	...
Violation of Indian liquor law	101	8	89	18	2	53	..	29	22	2
Malicious injury to property	8	..	7	1	...	2	..	2	...	...
Other damage to property	12	..	11	1	...	8	..	8	...	...
Master's and Servant's Acts, offences against	...	.	...	...	...	97	1	75	13	10
Medical and Dentistry Acts, offences against	...	..	...	...	...	...	..	...	...	...
Militia Acts "	...	..	...	...	...	2	..	...	...	2
Miscellaneous minor offences	1	..	...	...	1	...	..	...	...	...
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	102	7	81	...	28	239	3	221	4	17
Exercising various callings without license	15	..	8	...	7	15	..	15	...	...
Health By-laws, offences against	70	4	14	...	60	10	1	11	...	...
Highways, offences relating to	29	..	25	...	4	3	..	3	...	...
Neglecting to support family	...	..	...	...	...	...	..	...	...	...
Pharmacy Acts, offences against	...	..	...	...	...	2	..	2	...	...
Profanation of the Lord's Day	15	1	7	...	9	3	..	2	1	...
Railway Acts, offences against	2	..	...	2	...	169	..	40	119	10
Revenue Laws "	...	..	...	...	...	1	..	...	1	...
Seamen Acts "	13	..	1	9	3	...	..	...	...	...
Statute Labour, offences relating to	...	.	...	...	...	1	..	...	1	...
Threats and abusive language	13	2	3	1	11	9	2	8	...	3
Trespass	...	..	...	...	...	6	..	3	2	1
Vagrancy	158	8	6	71	89	189	2	8	167	16
Drunkenness	555	75	454	32	144	284	10	235	45	14
Indecent exposure	13	2	8	4	3	2	..	2	...	...
Insulting, obscene and profane language	5	..	3	...	2	5	..	5	...	...
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	18	89	89	2	16	8	8	10	4	2
Loose, idle, disorderly	3	1	2	...	2	17	2	7	3	9
Weights and Measures Acts, offences against	...	..	...	...	...	...	..	...	...	...
Insanity	...	..	...	...	...	29	6	...	...	35
Totals	1269	208	928	145	404	1363	44	862	402	143

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

GRANDS TOTAUX—*Fin.*

CANADA.

Convictions. Total. Condamnations. M.	F.	Sentence. Option of a fine. — Sur option.	Committed without option. — Emprisonnés sans option.	Deferred, &c. — Remise, etc.	OFFENSES.
52	6	55	....	3	Falsification de substances alimentaires.
2,630	185	2,592	78	145	Voies de fait.
792	75	766	58	43	Perturbation de la paix.
72	2	39	14	21	Port d'armes illégal.
10	....	7	3	....	Mépris de cour.
445	2	431	5	11	Cruauté envers les animaux.
140	3	125	5	13	Perturbation de réunions religieuses et autres.
115	....	114	....	1	Infractions aux lois des pêcheries.
90	4	92	....	2	" défendant le jeu.
105	....	105	....	....	" de chasse.
93	8	86	3	12	Larcin.
8	....	7	1	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
67	1	58	2	8	" bois, arbres, fruits, etc.
845	108	945	4	4	Infractions aux lois des licences de boissons.
468	59	484	43	....	Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
136	10	146	....	....	Vente de boissons durant les heures défendues.
211	65	274	1	1	" sans licence.
186	11	138	54	5	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
264	14	245	3	30	Dommages malicieux à la propriété.
326	18	320	12	12	Autres dommages à la propriété.
462	15	453	13	11	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
15	....	15	....	....	Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
12	....	8	....	4	" de la milice.
10	2	5	....	7	Divers petits délits.
3,618	158	3,536	65	175	Contraventions aux lois municipales.
215	9	209	....	15	Pratiquant divers états sans licence.
155	10	100	....	65	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
243	....	238	....	5	Délits ayant rapport aux chemins publics.
23	6	13	2	14	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
28	....	27	....	1	Infract. aux lois concernant les pharmaciens.
115	14	113	1	15	Profanation du dimanche.
408	....	215	152	41	Infractions aux lois des chemins de fer.
75	3	60	11	7	Délits contre le revenu de l'Etat.
94	....	32	54	8	Infractions aux lois maritimes.
68	......	65	1	2	Délits ayant rapport à la corvée.
326	43	275	12	82	Menaces et langage injurieux.
520	13	453	18	62	Empiétement.
3,623	598	2,235	1,346	640	Vagabondage.
9,526	1,060	9,381	352	853	Ivresse.
117	10	96	16	15	Exposition indécente.
580	112	681	3	8	Langage insultant, obscène, profane.
336	519	573	99	183	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
1,290	92	1,209	15	158	Conduite déréglée.
17	2	19	....	....	Infractions aux lois des poids et mesures.
61	28	....	....	89	Aliénation mentale.
28,992	3,265	27,040	2,446	2,771	........Totaux.

TABLE IV.

NUMBER OF PERSONS FINED AND AMOUNTS OF FINES.

TABLEAU IV.

NOMBRE DE PERSONNES MISES À L'AMENDE ET MONTANTS DES AMENDES.

TABLE IV.—NUMBER OF PERSONS FINED AND AMOUNTS OF FINES.

OFFENCES.	Prince Edward Island. — Ile du Prince-Edouard.					Nova Scotia. — Nouvelle-Ecosse.				
	No. of persons fined. — Nombre de personnes mises à l'amende	Am't of fines, costs or damage. — Montants des amendes, frais ou dommages.	No. of pers. com. to jail in defa'lt to pay fines. — Nomb. de per. mises en prison à défaut de payer l'am.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Paid. — Payé.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Not paid. — Non payé.	No. of persons fined. — Nombre de personnes mises à l'amende	Am't of fines, costs or damage. — Montants des amendes, frais ou dommages.	No. of pers. com. to jail in defa'lt to pay fines. — Nomb. de per. mises en prison à défaut de payer l'am.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Paid. — Payé.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Not paid. — Non payé.
		$		$	$		$		$	$
Adulteration of food	....	....	....	....	....	1	8	....	8	....
Assaults	36	106	2	102	4	107	609	2	598	11
Breach of peace	....	....	....	....	....	148	557	1	552	5
Carry'g fire-arms & unlawf. weapons	....	....	....	....	....	2	35	....	35	....
Contempt of court	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Cruelty to animals	1	5	....	5	....	3	25	....	25	....
Disturb'g religious & like meetings	2	35	....	35	....	9	43	2	33	10
Fishery Acts, offences against	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Gambling Acts "	....	....	....	....	....	1	4	....	4	....
Game Laws "	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Larceny	....	....	....	....	....	3	15	....	15	....
" of dogs, birds, &c	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" of timber, trees, fruits, &c.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Liq. License Acts, offences against	....	....	....	....	....	80	3,113	1	3,063	50
Breach of Canada Temperance Act.	82	4,750	2	4,650	100	72	3,720	....	3,720	....
Selling liq. during prohib'd hours	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" without license	....	....	....	....	....	57	2,951	6	2,651	300
Violation of Indian liquor law	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Malicious injury to property	13	95	....	95	....	4	28	....	28	....
Other damage to property	....	....	....	....	....	28	171	....	171	....
Master's and Servant's Acts, offences against.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Medical & Dent'y Acts, off. against	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Militia Acts, offences against	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Miscellaneous minor offences	....	....	....	....	....	3	9	....	9	....
Munic. Acts & By-laws, breaches of	3	6	....	6	....	142	319	....	319	....
Exerc'g various callings with't lic.	3	15	....	15	....	37	142	....	142	....
Health By-laws, offences against	2	5	....	5	....	1	2	....	2	....
Highways, offences relating to	5	30	....	30	....	11	32	....	32	....
Neglecting to support family	....	....	....	....	....	2	40	....	40	....
Pharmacy Acts, offences against	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Profanation of the Lord's Day	7	153	....	153	....	11	42	....	42	....
Railway Acts, offences against	....	....	....	....	....	2	5	....	5	....
Revenue Laws "	10	140	....	140	....	1	107	1	....	107
Seamen Acts "	1	1	....	1	....	3	13	....	13	....
Statute Labour, offences relating to	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Threats and abusive language	7	18	....	18	....	26	138	....	138	....
Trespass	3	8	2	1	7	....	....	....	....	....
Vagrancy	....	....	....	....	....	14	42	1	37	5
Drunkenness	292	1,056	12	976	80	1,149	3,285	8	3,206	79
Indecent exposure	....	....	....	....	....	9	90	2	35	55
Insulting, obscene and profane language.	2	4	....	4	....	230	490	....	490	....
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	....	....	....	....	....	5	201	....	201	....
Loose, idle, disorderly	11	17	....	17	....	53	170	2	164	6
Weights & Meas. Acts, offenc. ag'st	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Totals	480	6,444	18	6,253	191	2,214	16,406	26	15,778	628

TABLEAU IV.—NOMBRE DE PERSONNES MISES A L'AMENDE ET MONTANTS DES AMENDES.

New Brunswick.—Nouveau-Brunswick.					Quebec.					OFFENSES.
No. of persons fined.—Nombre de personnes mises à l'amende	Am't of fines, costs or damage.—Montants des amendes, frais ou dommages.	No. of per. com. to jail in defa'lt to pay fines.—Nomb. de per. mises en prison à défaut de payer l'am.	Amount of fines, costs or damages.—Montant des amendes, frais ou dommages. Paid.—Payé.	Amount of fines, costs or damages.—Montant des amendes, frais ou dommages. Not paid.—Non payé.	No. of persons fined.—Nombre de personnes mises à l'amende	Am't of fines, costs or damage.—Montants des amendes, frais ou dommages.	No. of pers. com. to jail in defa'lt to pay fines.—Nomb. de per. mises en prison à défaut de payer l'am.	Amount of fines, costs or damages.—Montant des amendes, frais ou dommages. Paid.—Payé.	Amount of fines, costs or damages.—Montant des amendes, frais ou dommages. Not paid.—Non payé.	
	$		$	$		$		$	$	
......	....	.....	....	......	21	109	......	109	....	Falsificat. des subst. alimentaires.
166	1,996	64	772	1,224	556	2,837	107	2,012	825	Voies de fait.
74	915	28	390	525	277	1,310	87	817	493	Perturbation de la paix.
3	82	1	32	50	14	108	3	58	50	Port d'armes illégal.
3	6	....	6	....	.....	....	.....	...	......	Mépris de cour.
......	....	......	......	...	254	1,466	4	1,455	11	Cruauté envers les animaux.
2	10	.....	10	......	37	155	6	124	31	Perturb. de réunions relig. et autres.
3	20	.....	20	.....	10	38	...	38	....	Infractions aux lois des pêcheries.
3	80	1	30	50	16	275	....	275	......	" défendant le jeu.
1	50	.....	50	......	6	35	......	35	......	" de chasse.
......	......	....	......	.....	14	56	......	56	....	Larcin.
......	....	..	......	......	......	.....	......	......	.....	Vol de chien, oiseaux, etc.
5	25	1	10	15	3	7	.....	7	. .	" bois, arbres, fruits, etc.
32	452	1	402	50	234	20,293	5	19,811	482	Infrac. aux lois de lic. de boissons.
283	15,295	19	14,143	1,152	45	2,300	.....	2,300	...	Contravention aux lois de tempérance du Canada.
3	180	....	180	....	......	......	.....	......	......	Vente de boiss. dur. les heures déf.
12	625	2	425	200	119	15,920	1	15,800	120	" sans licence.
1	50	1	......	50	.....	.....	.....	......	....	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
4	70	3	10	60	151	793	58	431	362	Dommages malicieux à la propriété.
19	241	6	121	120	28	118	1	107	11	Autres dommages à propriété.
......	......	......	..	......	5	20	......	20	....	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	.....	......	....	.....	....	......	.....	.....	....	Inf. aux lois conc. la méd. et les dents
......	.....	.....	....	.....	...	.....	....	.....	.....	" milice.
......	......	......	......	......	....	......	.....	.....	.....	Divers petits délits.
45	267	4	197	70	462	1,486	.. .	1,486	....	Contravent. aux lois municipales.
11	61	.....	61	.....	57	675	......	675	....	Pratiq. divers états sans licence.
....	.. ...	......	......	......	12	91	... .	91	.....	Inf. aux lois sur l'hygiène pub.
7	27	1	19	8	29	101	.....	101	.....	Délits ayant rap. aux chem. pub.
...	.....	.....	.....	...	5	36	......	36	...	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
...	.....	......	.....	...	1	25	....	25	......	Inf. aux lois conc, les pharmaciens.
......	...	.....	.....	... .	1	5	..	5	....	Profanation du dimanche.
11	54	2	34	20	10	33	......	33	...	Infrac. aux lois des chemins de fer.
1	10	......	10	....	*a*43	3,405	1	3,355	50	Délits contre le revenu de l'Etat.
......	....	.....	......	.....	*b*4	112	.....	112	. .	Infractions aux lois maritimes.
......	......	.....	......	......	......	.. ..	......	.. .	....	Délits ayant rapport à la corvée.
18	124	8	68	56	14	51	1	31	20	Menaces et langage injurieux.
2	9	.. .	9	... .	7	8	......	8	.....	Empiètement.
29	605	14	130	475	1,335	3,890	682	2,220	1,670	Vagabondage.
1,193	5,937	435	3,435	2,502	*b*3,279	8,577	1,271	4,447	4,130	Ivresse.
2	16	1	8	8	28	820	10	240	280	Exposition indécente.
30	186	8	122	64	25	121	1	117	4	Langage insultant, obscène et profane.
62	2,268	22	1,333	935	*c*255	4,000	55	3,007	993	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
13	48	1	46	2	58	385	6	343	42	Conduite déréglée.
......	.....	.. ..	.. ..	......	.. .. .	.....	.. ...	.....	....	Inf. aux lois des poids et mesures.
2,038	29,709	623	22,073	7,636	7,415	69,361	2,299	59,787	9,574	........Totaux.

a 10, *b* 1, *c* 22—Committed to jail and fined—Emprisonnés et mis à l'amende.

TABLE IV.—NUMBER OF PERSONS FINED AND AMOUNTS OF FINES.

OFFENCES.	Ontario.					Manitoba.				
	No. of persons fined. — Nombre de personnes mises à l'amende	Am't of fines, costs or damage. — Montants des amendes, frais ou dommages.	No. of pers. com. to jail in defa'lt to pay fine. — Nomb. de per. mises en prison à défaut de payer l'am.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Paid. — Payé.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Not paid. — Non payé.	No. of persons fined. — Nombre de personnes mises à l'amende	Am't of fines, costs or damage. — Montants des amendes, frais ou dommages.	No. of pers. com. to jail in defa'lt to pay fine. — Nomb. de per. mises en prison à défaut de payer l'am.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Paid. — Payé.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Not paid. — Non payé.
		$		$	$		$		$	$
Adulteration of food	30	490	....	490	....	3	46	....	46	....
Assaults	1,545	6,686	44	6,319	367	40	264	2	251	13
Breach of peace	210	889	2	882	7	....	....	....	....	....
Carry'g fire-arms & unlawf. weapons	19	227	3	167	60	1	10	....	10	....
Contempt of court	2	2	....	2	....	....	....	....	....	....
Cruelty to animals	159	536	2	514	22	3	30	....	30	....
Disturb'g religious & like meetings	73	241	3	227	14	....	....	....	....	....
Fishery Acts, offences against	92	533	2	513	20	5	11	....	11	....
Gambling Acts "	60	1,094	1	1,089	5	....	....	....	....	....
Game Laws "	78	1,036	8	873	163	3	54	....	54	....
Larceny	58	180	2	165	15	....	....	....	....	....
" of dogs, birds, etc.	7	34	....	34	....	....	....	....	....	....
" of timber, trees, fruits, &c.	45	118	1	113	5	....	....	....	....	....
Liq. License Acts, offences against.	552	14,023	2	13,968	55	21	1,014	....	1,014	....
Breach of Canada Temperance Act.	2	40	....	40	....	....	....	....	....	....
Selling liq. during prohib'd hours	131	3,054	....	3,054	....	11	588	....	588	....
" without license	71	3,669	....	3,669	....	10	1,094	1	894	200
Violation to Indians liquor law	17	851	1	801	50	2	129	2	....	129
Malicious injury to property	64	314	2	309	5	....	....	....	....	....
Other damage to property	232	1,013	6	949	64	26	140	1	110	30
Master's and Servant's Acts, offences against.	293	3,871	....	3,871	....	44	1,133	....	1,133	....
Medical & Dent'y Acts, off. against	15	374	....	374	....	....	....	....	....	....
Militia Acts, offences against	8	45	....	45	....	....	....	....	....	....
Miscellaneous minor offences	2	15	1	5	10	....	....	....	....	....
Munic. Acts & By-laws, breaches of	2,500	5,708	7	5,683	25	81	400	....	400	....
Exerc'g various callings with't lic.	63	627	5	545	82	15	44	....	44	....
Health By-laws, offences against.	47	183	....	183	.	14	36	....	36	....
Highways, offences relating to.	141	311	....	311	....	17	71	....	71	....
Neglecting to support family	6	22	1	12	10	....	....	....	..	....
Pharmacy Acts, offences against	23	464	....	464	....	....	....	....	....	....
Profanation of the Lord's Day	73	258	....	258	....	13	84	....	84	....
Railway Acts, offences against	138	554	61	306	248	14	122	13	32	90
Revenue Laws "	15	790	....	790	....	....	....	....	....	....
Seamen Acts "	....	....	.	....	....	24	182	....	182	....
Statute Labour, offences relating to	65	161	....	161	....	....	....	....	....	....
Threats and abusive language	193	777	9	719	58	6	36	2	25	11
Trespass	435	976	34	920	56	3	25	....	25	....
Vagrancy	*a*850	3,136	321	1,523	1,613	1	6	....	6	....
Drunkenness	2,221	5,964	241	5,274	690	559	1,766	156	1,104	662
Indecent exposure	45	450	3	408	42	2	49	....	49	....
Insulting, obscene and profane language.	385	1,094	9	1,066	28	1	3	....	3	....
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	*b*98	1,435	16	1,180	225	77	1,051	42	692	359
Loose, idle, disorderly	1,001	2,694	17	2,542	152	64	269	8	238	31
Weights & Meas. Acts, offenc. ag'st	19	129	....	129	....	....	....	....	....	....
Totals	12,083	65,068	804	60,947	4,121	1,060	8,657	227	7,132	1,525

a 6, *b* 1—Committed to jail and fined—Emprisonnés et mis à l'amende.

TABLEAU IV.—NOMBRE DE PERSONNES MISES À L'AMENDE ET MONTANTS DES AMENDES.

British Columbia. — Colombie-Britannique.					North-West Territories. — Territoires du Nord-Ouest.					
No. of persons fined. — Nombre de personnes mises à l'amende	Am't of fines, costs or damage. — Montants des amendes, frais ou dommages.	No. of pers. com. to jail in defa'lt to pay fine. — Nomb. de per. mises en prison à défaut de payer l'am.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Paid. — Payé.	Not paid. — Non payé.	No. of persons fined. — Nombre de personnes mises à l'amende	Am't of fines, costs or damage. — Montants des amendes, frais ou dommages.	No. of pers. com. to jail in defa'lt to pay fine. — Nomb. de per. mises en prison à défaut de payer l'am.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Paid. — Payé.	Not paid. — Non payé.	Offenses.
	$		$	$		$		$	$	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Falsificat. des subst. alimentaires.
70	712	4	687	25	71	441	....	441	....	Voies de fait.
18	170	1	165	5	40	126	....	126	....	Perturbation de la paix.
2	30	....	30	....	3	15	....	15	....	Port d'armes illégal.
....	....	....	....	....	2	7	....	7	....	Mépris de cour.
....	....	....	....	....	8	13	....	13	....	Cruauté envers les animaux.
2	52	....	52	....	....	....	....	....	....	Perturb. de réunions relig. et autres.
....	....	....	....	....	4	4	....	4	....	Infractions aux lois des pêcheries.
11	289	....	289	....	1	15	....	15	....	" défendant le jeu.
1	1	....	1	....	16	34	....	34	....	" de chasse.
1	1	....	1	....	10	26	....	26	....	Larcin.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Vol de chiens, oiseaux, etc.
....	....	....	....	....	5	34	....	34	....	" bois, arbres, fruits, etc.
13	340	....	340	....	13	878	1	828	50	Infrac. aux lois de lic. de boissons.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Contravention aux lois de tempérance du Canada.
....	....	....	....	....	1	50	....	50	....	Vente de boiss. dur. les heures déf.
3	75	....	75	....	2	100	....	100	....	" sans licence.
89	3,620	1	3,595	25	*a*36	3,243	1	3,183	60	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
7	105	....	105	....	2	5	....	5	....	Dommages malicieux à la propriété.
12	142	....	142	....	8	51	....	51	....	Autres dommages à la propriété.
....	....	....	....	....	75	873	2	858	15	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Inf. aux lois conc. la méd. et les dent.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	" milice.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Divers petits délits.
81	521	....	521	....	221	2,565	4	2,463	102	Contravent. aux lois municipales.
8	202	....	202	....	15	70	....	70	....	Pratiq. divers état sans licence.
14	99	....	99	....	11	47	....	47	....	Inf. aux lois sur l'hygiène pub.
25	165	....	165	....	3	9	....	9	....	Délits ayant rapp. aux chem. pub.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
....	....	....	....	....	2	4	....	4	....	Inf. aux lois conc. les pharmaciens.
7	41	....	41	....	2	15	1	10	5	Profanation du dimanche.
....	....	....	....	....	40	221	10	146	75	Infrac. aux lois des chemins de fer.
....	....	....	....	....	*b*1	100	....	100	....	Délits contre le revenu de l'Etat.
1	25	....	25	....	....	....	....	....	....	Infractions aux lois maritimes.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Délits ayant rapport à la corvée.
3	32	....	32	....	8	43	....	43	....	Menaces et langage injurieux.
....	....	....	....	....	3	9	....	9	....	Empiètement.
6	230	....	230	....	8	43	....	43	....	Vagabondage.
454	3,157	9	3,072	85	235	764	2	760	4	Ivresse.
9	129	....	129	....	2	4	....	4	....	Exposition indécente.
3	45	....	45	....	5	18	....	18	....	Langage insultant, obscène et profane.
89	1,855	7	1,653	202	*c*14	155	....	155	....	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
2	15	....	15	....	7	11	....	11	....	Conduite déréglée.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	Inf. aux lois des poids et mesures.
931	12,053	22	11,711	342	874	9,993	21	9,682	311	........Totaux.

a 7, *b* 1, *c* 4—Committed to jail and fined—Emprisonnés et mis à l'amende.

TABLE IV.—NUMBER OF PERSONS FINED AND AMOUNTS OF FINES.

OFFENCES.	Canada.				
	Number of persons fined. — Nombre de personnes mises à l'amende.	Total amount of fines, costs or damages. — Montant total des amendes, frais ou dommages	Number of persons committed to jail in default to pay fines. — Nombre de personnes mises en prison à défaut de payer l'amende.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Paid. — Payé.	Amount of fines, costs or damages. — Montant des amendes, frais ou dommages. Not paid. — Non payé.
		$		$	$
Adulteration of food	55	653	....	653	....
Assaults	2,591	13,651	225	11,182	2,469
Breach of peace	767	3,967	119	2,932	1,035
Carrying fire-arms and unlawful weapons	44	507	7	347	160
Contempt of court	7	15	....	15	....
Cruelty to animals	428	2,075	6	2,042	33
Disturbing religious and like meetings	125	536	11	481	55
Fishery Acts, offences against	114	606	2	586	20
Gambling Acts "	92	1,757	2	1,702	55
Game laws "	105	1,210	8	1,047	163
Larceny	86	278	2	263	15
" of dogs, birds, &c	7	34	....	34	....
" of timber, trees, fruits, &c	58	184	2	164	20
Liquor License Acts, offences against	945	40,113	10	39,426	687
Breach of Canada Temperance Act	484	26,105	21	24,853	1,252
Selling liquor during prohibited hours	146	3,872	....	3,872	....
" without license	274	24,434	10	23,614	820
Violation of Indian liquor law	145	7,893	6	7,579	314
Malicious injury to property	245	1,410	63	983	427
Other damage to property	353	1,876	14	1,651	225
Master's and Servant's Acts, offences against	417	5,897	2	5,882	15
Medical and Dentistry Acts, offences against	15	374	....	374	....
Militia Acts "	8	45	....	45	....
Miscellaneous minor offences	5	24	1	14	10
Municipal Acts and By-laws, breaches of	3,535	11,272	15	11,075	197
Exercising various callings without license	209	1,836	5	1,754	82
Health By-laws, offences against	101	463	....	463	....
Highways, offences relating to	238	746	1	738	8
Neglecting to support family	13	98	1	88	10
Pharmacy Acts, offences against	26	493	....	493	....
Profanation of the Lord's Day	114	598	1	593	5
Railway Acts, offences against	215	989	86	556	433
Revenue Laws "	71	4,552	2	4,395	157
Seamen Acts "	33	333	....	333	....
Statute Labour, offences relating to	65	161	....	161	....
Threats and abusive language	275	1,219	20	1,074	145
Trespass	453	1,035	36	972	63
Vagrancy	2,243	7,952	1,018	4,189	3,763
Drunkenness	9,382	30,506	2,134	22,274	8,232
Indecent exposure	97	1,258	16	873	385
Insulting, obscene and profane language	681	1,961	18	1,865	96
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.	600	10,965	142	8,221	2,744
Loose, idle, disorderly	1,209	3,609	34	3,376	233
Weights and Measures Acts, offences against	19	129	....	129	....
Totals	*a*27,095	217,691	4,040	193,363	24,328

a 52—Total of persons committed to jail and fined—Total des personnes emprisonnées et mises à l'amende.

TABLE V.

SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY

TABLEAU V.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

TABLE V.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Convictions. — Condamnations sommaires.			CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY BUT TRIED SUMMARILY BY CONSENT. — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT. By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.						Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.					
				Convictions — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.	
	M.	F.	Totals. — Totaux.	M.	F.	H.	F.	M	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.
King's, P.E.I.—I. du P.-E.	7	2	9	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...
Prince, P.E.I.—I. du P.-E.	83	3	86	2	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	...
Queen's, P.E.I.—I. du P.-E	400	24	424	33	....	3	1	26	1	....	....	...	...	....	...
Totals of P.E. Island.. Totaux de l'I. du P.-E.	490	29	519	25	....	3	1	28	1	....	....	....	....	....	...
PROVINCE OF ONTARIO.															
Algoma and Manitoulin....	96	2	98	8	...	...	....	8	....	12	1	7	2	19	3
Brant	559	24	583	82	7	37	4	119	11	9	....	4	....	13	...
Bruce......	278	5	283	....	....	....	....	....	....	22	....	9	....	31	...
Carleton	627	91	718	106	8	34	4	140	12	16	...	8	....	24	...
Dufferin...........	51	6	57	7	1	....	....	7	1	2	....	....	....	2	...
Elgin..............	242	16	258	45	1	15	2	60	3	15	1	14	....	29	1
Essex..............	383	26	409	62	....	2	....	64	....	11	....	16	1	27	1
Frontenac..........	248	15	263	28	....	....	....	28	...	6	1	4	....	10	1
Grey...............	227	9	236	30	2	15	...	45	2	12	...	....	...	12	...
Haldimand..........	85	6	91	3	....	....	....	3	....	9	...	3	...	12	...
Halton	59	6	65	....	....	....	....	....	....	22	...	5	....	27	...
Hastings...........	344	24	368	47	3	8	2	55	5	35	....	19	...	54	...
Huron	92	3	95	2	....	3	....	5	....	23	3	6	...	29	3
Kent	273	17	290	42	3	24	1	66	4	41	....	4	....	45	...
Lambton............	261	7	268	...	...	....	....	....	....	27	....	16	...	43	...
Lanark	190	4	194	2	...	....	....	2	....	13	2	6	....	19	2
Leeds and Grenville........	393	28	421	27	1	...	....	27	1	20	2	5	1	25	3
Lennox and Addington	84	14	98	7	....	....	....	7	...	....	....	....	....	..	...
Lincoln............	215	18	233	14	....	8	....	22	....	9	...	6	....	15	...
Middlesex..........	552	30	582	54	2	43	4	97	6	62	....	21	....	33	...
Muskoka and Parry Sound.	199	10	209	3	2	....	....	3	2	11	1	....	....	11	1
Nipissing..........	166	6	172	22	1	2	....	24	1	3	1	2	....	5	1
Norfolk............	110	13	123	23	....	1	....	24	....	12	1	6	....	18	1
Northumberland & Durham	299	33	332	33	....	2	...	35	....	43	3	15	...	58	3
Ontario	152	12	164	14	2	1	....	15	2	9	....	3	1	12	1
Oxford.............	631	24	655	37	2	10	1	47	3	15	....	6	....	21	...
Peel...............	58	2	60	..	....	....	....	....	....	5	1	6	....	11	1
Perth..............	316	18	334	32	7	32	1	64	8	....	....	3	....	3	...
Peterborough.......	261	8	269	34	3	26	2	60	5	4	....	4	....	8	...
Prescott and Russell...	31	1	32	7	....	....	...	7	....	9	....	4	....	13	...
Prince Edward......	51	2	53	5	....	....	....	5	....	3	1	1	...	4	1
Renfrew	191	17	208	4	....	...	....	4	...	18	2	4	2	22	4
Simcoe.............	420	18	438	48	2	7	...	55	2	45	....	9	....	54	...
Storm't, D'das and Gleng'ry	184	18	202	11	2	....	....	11	2	5	....	..	...	5	...
Thunder Bay & Rainy River	349	26	375	21	....	34	4	55	4	2	...	1	....	3	...
Victoria...........	194	13	207	24	4	20	3	44	7	1	....	....	....	1	...
Waterloo...........	241	9	250	11	2	....	...	11	2	30	1	1	....	31	1
Welland	336	12	348	59	2	12	1	71	3	14	....	3	....	17	...
Wellington.........	182	6	188	14	1	4	1	18	2	43	....	4	....	47	...
Wentworth..........	565	62	627	133	16	127	17	260	33	29	4	11	....	40	4
York...............	2900	395	3295	709	72	408	50	1117	122	8	1	8	1	16	2
Totals of Ontario.... Totaux d'Ontario....	13095	1056	14151	1810	146	875	97	2685	243	675	26	244	8	919	34

TABLEAU V.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

Cases tried by Jury. — Causes jugées par jurés.						Totals of Indictable Offences. — Totaux des délits sujets à poursuite.						Grand Totals of Indictable Offences and Summary Convictions. — Grands totaux des délits sujets à poursuite et des condamnations sommaires.						Grand Totals of all offences. — Grands Totaux de toutes les offences.
Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		
M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	.....	....	7	2	....	....	7	2	9
....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	2	....	85	3	......	....	85	3	88
17	....	2	....	19	....	42	....	22	1	62	1	440	24	22	1	462	25	487
17	...	2	....	19	....	42	....	22	1	64	1	532	29	25	1	554	30	584
PROVINCE D'ONTARIO.																		
....	....	4	....	4	....	20	1	11	2	31	3	116	3	11	2	127	5	132
2	....	3	....	5	....	93	7	44	4	137	11	652	31	44	4	696	35	731
1	....	6	....	7	....	23	...	15	......	38	....	301	5	15	...	316	5	321
5	...	5	....	10	....	127	8	47	4	174	12	754	99	47	4	801	103	904
6	....	....	....	6	...	15	1	....	......	15	1	66	7	.....	...	66	7	73
2	....	3	....	5	....	62	2	32	2	94	4	304	18	32	2	336	20	356
4	2	8	...	12	2	77	2	26	1	103	3	460	28	26	1	486	29	515
8	...	....	....	8	....	42	1	4	....	46	1	290	16	4	....	294	16	310
8	2	2	...	10	2	50	4	17	.....	67	4	277	13	17	....	294	13	307
....	....	1	....	1	....	12	....	4	.....	16	....	97	6	4	.	101	6	107
....	....	6	....	6	....	22	...	11	.....	33	....	81	6	11	....	92	6	98
7	....	4	....	11	....	89	3	31	2	120	5	433	27	31	2	464	29	493
3	....	3	....	6	....	28	3	12	....	40	3	120	6	12	....	132	6	138
17	...	9	....	26	....	100	3	37	1	137	4	373	20	37	1	410	21	431
4	....	7	....	11	....	31	....	23	.....	54	....	292	7	23	....	315	7	322
....	....	1	....	1	....	15	2	7	....	22	2	205	6	7	....	212	6	218
3	....	....	....	3	....	50	3	5	1	55	4	443	31	5	1	448	32	480
3	....	3	....	6	....	10	....	3	....	13	....	94	14	3	....	97	14	111
2	....	2	....	4	...	25	....	16	....	41	..	240	18	16	....	256	18	274
2	....	10	2	12	2	118	2	74	6	192	8	670	32	74	6	744	38	782
21	....	11	....	32	....	35	3	11	....	46	3	234	13	11	....	245	13	258
1	....	2	....	3	....	26	2	6	....	32	2	192	8	6	....	198	8	206
1	....	2	....	3	....	36	1	9	......	45	1	146	14	9	...	155	14	169
8	....	12	4	20	4	84	3	29	4	113	7	383	36	29	4	412	40	452
2	....	3	...	5	....	25	2	7	1	32	3	177	14	5	1	184	15	199
4	....	4	1	8	1	56	2	20	2	76	4	687	26	20	2	707	28	735
5	....	4	...	9	....	10	1	10	.....	20	1	68	3	10	...	78	3	81
....	....	1	....	1	....	32	7	36	1	68	8	348	25	36	1	384	26	410
....	....	1	....	1	....	38	3	31	2	69	5	299	11	31	2	330	13	343
....	....	....	....	....	....	16	....	4	...	20	....	47	1	4	....	51	1	52
4	....	1	1	5	1	12	1	2	1	14	2	63	3	2	1	65	4	69
1	....	5	....	6	....	23	2	9	2	32	4	214	19	9	2	223	21	244
9	...	1	....	10	...	102	2	17	......	119	2	522	20	17	....	539	20	559
3	....	4	....	7	....	19	2	4	.....	23	2	203	20	4	....	207	20	227
2	...	....	....	2	....	25	....	35	4	60	4	374	26	35	4	409	30	439
1	....	8	2	9	2	26	4	28	5	54	9	220	17	28	5	248	22	270
1	....	...	....	1	...	42	3	1	......	43	3	283	12	1	...	284	12	296
6	....	14	....	20	....	79	2	29	1	108	3	415	14	29	1	444	15	459
1	....	2	....	3	...	58	1	10	1	68	2	240	7	10	1	250	8	258
3	....	2	....	5	....	165	20	140	17	305	37	730	82	140	17	870	99	969
40	4	47	2	87	6	757	77	463	53	1220	130	3657	472	463	53	4120	525	4645
190	8	201	12	391	20	2675	180	1320	117	3995	297	15770	1236	1320	117	17090	1353	18443

TABLE V.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Convictions. — Condamnations sommaires.			CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY BUT TRIED SUMMARILY BY CONSENT. — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT.											
				By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.						Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.					
				Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux	
	M.	F.	Totals. — Totaux.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.
PROVINCE OF QUEBEC.															
Arthabaska	11	....	11	4	....	....	....	4	....	1	....	....	....	1	....
Beauce	20	....	20	1	....	....	....	1	....	3	1	....	....	3	1
Beauharnois	13	1	14	8	....	....	....	8	....	....	....	....	....	....	....
Bedford	27	....	27	8	....	....	....	8	....	15	....	6	....	21	....
Chicoutimi	1	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
Gaspé	17	....	17	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....
Iberville	13	4	17	4	1	2	1	6	2	....	....	....	....	....	....
Joliette	1	....	1	1	....	....	....	1	....	8	....	1	....	9	....
Kamouraska	16	....	16	....	....	....	....	....	....	6	1	....	1	6	2
Montmagny	12	....	12	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Montreal	5,334	1,096	6,430	915	102	9	1	924	103	192	14	40	3	232	17
Ottawa	189	33	222	6	....	....	....	6	....	7	....	10	....	17	....
Pontiac	5	....	5	2	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....
Quebec	1,344	58	1,402	112	6	2	....	114	6	22	6	....	....	22	6
Richelieu	115	9	124	23	1	....	....	23	1	....	....	....	....	....	....
Rimouski	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	1	....	3	....
Saguenay	4	1	5	....	....	1	....	1	....	....	....	....	....	....	....
St. Francis	389	24	413	56	1	16	1	72	2	....	....	....	....	....	....
St. Hyacinthe	14	3	17	12	....	....	....	12	....	....	....	....	....	....	....
Terrebonne	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Three Rivers	101	16	117	21	....	16	....	37	....	5	....	....	....	5	....
Totals of Quebec / Totaux de Québec	7,626	1245	8871	1174	111	46	3	1220	114	261	22	59	4	320	26
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.															
Albert	....	....	....	1	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	....
Carleton	91	2	93	8	....	....	....	8	....	....	....	2	....	2	....
Charlotte	101	1	102	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Gloucester	16	1	17	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	....
Kent	2	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
King's	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Madawaska	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Northumberland	142	24	166	11	....	....	....	11	....	3	....	....	....	3	....
Queen's	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Restigouche	15	....	15	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
St. John	955	142	1097	24	2	27	6	51	8	....	....	....	....	....	....
Sunbury	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Victoria	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
Westmoreland	302	56	358	20	4	14	6	34	10	6	....	5	....	11	....
York	313	16	329	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
Totals of New Brunswick / Totaux du N.-Brunswick	1,937	242	2179	64	6	41	12	105	18	14	....	8	....	22	..

TABLEAU V.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES, ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

Cases tried by Jury. — Causes jugées par jurés.						Totals of Indictable Offences. — Totaux des délits sujets à poursuite.						Grand Totals of Indictable Offences and Summary Convictions. — Grand totaux des délits sujets à poursuite et des condamnations sommaires.						Grand Totals of all offences. — Grands Totaux de toutes les offences.
Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		
M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	
PROVINCE DE QUÉBEC.																		
....	....	....	....	....	....	5	....	....	....	5	....	16	....	....	....	16	....	16
5	1	..	....	5	1	9	2	....	....	9	2	29	2	....	....	29	2	31
....	....	....	....	....	....	8	....	....	....	8	....	21	1	....	....	21	1	22
9	....	3	....	12	....	32	....	9	....	41	....	59	....	9	....	68	....	68
....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	1	....	1	....	2	....	2
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	18	....	....	....	18	....	18
....	....	....	....	....	....	4	1	2	1	6	2	17	5	2	1	19	6	25
8	....	4	1	12	1	17	....	5	1	22	1	18	....	5	1	23	1	24
....	....	....	....	....	....	6	1	....	1	6	2	22	1	....	1	22	2	24
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	12	....	....	....	12	....	12
123	1	59	4	182	5	1230	117	108	8	1338	125	6564	1213	108	8	6672	1221	7893
2	..	7	1	9	1	15	....	17	1	32	1	204	33	17	1	221	34	255
2	....	4	2	6	2	4	....	4	2	8	2	9	...	4	2	13	2	15
2	....	8	....	10	....	136	12	10	....	146	12	1480	70	10	....	1490	70	1560
....	....	....	....	....	....	23	1	....	....	23	1	138	10	....	....	138	10	148
5	....	6	....	11	....	7	....	7	....	14	....	7	....	7	....	14	....	14
2	....	2	...	4	....	2	....	3	....	5	....	6	1	3	....	9	1	10
....	....	....	....	....	....	56	1	16	1	72	2	445	25	16	1	461	26	487
2	....	1	1	3	1	14	....	1	1	15	1	28	3	1	1	29	4	33
6	....	5	...	11	...	6	....	5	....	11	....	6	....	5	....	11	....	11
....	....	....	....	....	....	26	....	16	....	42	....	127	16	16	....	143	16	159
166	2	99	9	265	11	1601	135	204	16	1805	151	9227	1380	204	16	9431	1396	10827
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.																		
....	....	1	....	1	....	2	....	1	....	3	....	2	....	1	....	3	....	3
....	....	1	....	1	....	8	....	3	....	11	....	99	2	3	....	102	2	104
1	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	....	102	1	....	....	102	1	103
....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	....	17	1	1	....	18	1	19
1	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	....	3	....	....	....	3	....	3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	1	....	1	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	....	1	....	1
....	....	4	....	4	....	14	....	4	....	18	....	156	24	4	....	160	24	184
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	1	...	1	....	1	..	1	....	2	....	16	....	1	....	17	....	17
5	....	14	....	19	....	29	2	41	6	70	8	984	144	41	6	1025	150	1175
....	....	1	....	1	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	....	1	....	1
2	....	....	....	2	...	3	....	....	....	3	....	3	....	....	....	3	....	3
1	....	2	....	3	....	27	4	21	6	48	10	329	60	21	6	350	66	416
1	....	..	....	1	....	2	....	....	....	2	....	315	16	....	....	315	16	331
11	....	25	....	36	....	89	6	74	12	163	18	2026	248	74	12	2100	260	2360

TABLE V.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Convictions. — Condamnations sommaires.			CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY BUT TRIED SUMMARILY BY CONSENT. — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT.											
				By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.						Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.					
				Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.	
	M.	F.	Totals. — Totaux.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.
PROVINCE OF NOVA SCOTIA.															
Annapolis	20	1	21	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Antigonish	23	.....	23	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Cape Breton	66	.....	66	1	....	....	...	1	....	9	1	4	....	13	1
Colchester	3	.....	3	....	....	....	....	....	....	3	....	1	....	4	...
Cumberland	20	5	25	....	2	....	....	....	2	3	....	2	....	5	...
Digby	42	1	43	1	....	1	....	2	...	3	....	2	....	5	...
Guysborough	3	....	3	2	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....
Halifax	1587	219	1806	96	5	....	....	96	5	42	4	17	2	59	6
Hants	34	1	35	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	...
Inverness	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....
King's	47	....	47	....	....	....	....	....	....	....	....	2	...	2	...
Lunenberg	66	2	68	5	....	....	....	5	...	1	....	....	....	1	...
Pictou	84	5	89	17	....	....	....	17	....	2	....	2	....	4	...
Queen's	40	1	41	....	....	....	....	....	....	5	....	2	....	7	...
Richmond	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Shelburne	10	.....	10	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....
Victoria	13	2	15	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Yarmouth	109	17	126	13	1	....	....	13	1	5	....	....	....	5	...
Totals of Nova Scotia.. / Totaux de la N.-Ecosse	2167	254	2421	136	8	1	....	137	8	74	5	32	2	106	7
Central Manitoba—Centre..	125	1	126	29	1	17	....	46	1	15	1	2	...	17	1
Eastern Manitoba—Est....	892	186	1078	99	11	27	2	126	13	58	...	7	....	65	...
Western Manitoba—Ouest..	28	....	28	3	2	....	1	3	3	15	....	6	....	21	...
Totals of Manitoba.... / Totaux de Manitoba ..	1045	187	1232	131	14	44	3	175	17	88	1	15	....	103	1
Cariboo, B.C.—C.-B.	.....	.....	.....	....	...	....	....	....	....	13	...	2	....	15	...
Clinton, B.C.—C.-B.	87	4	91	5	....	....	....	5	...	9	....	....	....	9	...
Victoria, B.C.—C.-B	365	39	404	57	3	1	....	58	3	19	1	7	....	26	1
Westminster, B.C.—C.-B..	817	165	982	165	7	105	5	270	12	26	....	12	....	38	...
Totals of B. Columbia. / Totaux de la Col.-Brit.	1269	208	1477	227	10	106	5	333	15	67	1	21	....	88	1
Alberta N.—N., N.W.T....	433	15	448	39	1	67	2	106	3	....	....	....	....	....	...
Alberta S.—Sud, N.W.T...	363	15	378	37	3	17	....	54	3	....	....	....	....	....	...
Assiniboia E.—E., N.W.T.	239	7	246	31	2	27	1	58	3	....	....	....	....	....	...
Assiniboia W.—O.. N.W.T.	232	.....	232	34	....	17	1	51	1	....	....	....	....	....	...
Saskatchewan, N.W.T.....	96	7	103	10	....	14	....	24	....	....	....	....	....	....	...
Totals of the Territories / Totaux des Territoires..	1363	44	1407	151	6	142	4	293	10	....	....	....	....	....	...
Totals of Canada...... / Totaux du Canada	28992	3265	32257	3718	301	1258	125	4976	426	1179	55	379	14	1558	69

TABLEAU V.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPETENCE D'UN JURÉ.

CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURÉS.						TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES. — TOTAUX DES DÉLITS SUJETS À POURSUITE.						GRAND TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES AND SUMMARY CONVICTIONS. — GRAND TOTAUX DES DÉLITS SUJETS À POURSUITE ET DES CONDAMNATIONS SOMMAIRES.						Grand Totals of all offences. — Grands Totaux de toutes les offences.
Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		Convictions. — Condamnations.		Acquittals. — Acquittements.		Totals. — Totaux.		
M.	F.	H.	F.	M.		H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	H.	F.	M.	F.	
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.																		
2	....	1	....	3	....	2	....	1	....	3	....	22	1	1	...	23	1	24
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	23	....	....	....	23	....	23
3	....	1	....	4	....	13	1	5	....	18	1	79	1	5	....	84	1	85
3	....	4	....	7	....	6	...	5	..	11	....	9	....	5	....	14	....	14
....	....	....	....	....	....	3	2	2	....	5	2	23	7	2	....	25	7	32
3	....	1	1	4	1	7	....	4	1	11	1	49	1	4	1	53	2	55
....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	2	....	5	....	....	....	5	....	5
2	....	2	....	4	....	140	9	19	2	159	11	1727	228	19	2	1746	230	1976
2	....	1	....	3	....	3	....	1	..	4	....	37	1	1	....	38	1	39
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	2	....	2	....	....	....	4	....	4	....	47	...	4	....	51	...	51
3	....	....	....	3	....	9	....	....	....	9	....	75	2	....	....	75	2	77
4	....	7	....	11	....	23	....	9	....	32	....	107	5	9	....	116	5	121
1	....	2	.	3	....	6	....	4	....	10	....	46	1	4	....	50	1	51
5	....	....	...	5	....	5	....	....	....	5	...	5	....	....	....	5	...	5
6	....	....	....	6	....	7	....	....	....	7	....	17	....	....	....	17	....	17
....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	13	2	....	....	13	2	15
....	....	....	....	....	....	18	1	....	....	18	1	127	18	....	....	127	18	145
34	....	21	1	55	1	244	13	54	3	298	16	2411	267	54	3	2465	270	2735
4	....	2	....	6	....	48	2	21	....	69	2	173	3	21	....	194	3	197
6	....	1	1	7	1	163	11	35	3	198	14	1055	197	35	3	1090	200	1290
1	....	2	....	3	...	19	2	8	1	27	3	47	2	8	1	55	3	58
11	....	5	1	16	1	230	15	64	4	294	19	1275	202	64	4	1339	206	1545
2	....	....	....	2	....	15	....	2	....	17	....	15	....	2	....	17	....	17
5	....	....	....	5	...	19	....	....	....	19	....	106	4	....	....	106	4	110
10	....	6	2	16	2	86	4	14	2	100	6	451	43	14	2	465	45	510
....	....	....	....	....	....	191	7	117	5	308	12	1008	172	117	5	1125	177	1302
17	....	6	2	23	2	311	11	133	7	444	18	1580	219	133	7	1713	226	1939
8	....	5	....	13	....	47	1	72	2	119	3	480	16	72	2	552	18	570
1	....	...	....	1	....	38	3	17	...	55	3	401	18	17	....	418	18	436
2	....	....	....	2	...	33	2	27	1	60	3	272	9	27	1	299	10	309
1	....	....	1	1	1	35	....	17	2	52	2	267	....	17	2	284	2	286
1	....	4	1	5	1	11	...	18	1	29	1	107	7	18	1	125	8	133
13	....	9	2	22	2	164	6	151	6	315	12	1527	50	151	6	1678	56	1734
459	10	368	27	827	37	5356	366	2022	166	7378	532	34348	3631	2022	166	36370	3797	40167

TABLE VI.

PARDONS AND COMMUTATIONS.

TABLEAU VI.

PARDONS ET COMMUTATIONS.

TABLE VII—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1896, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—KINGSTON.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	F	By what Court tried.
Murder	*a* Life.	Sept. 27, '89	Oct. 6, '96	To be released on Jan 2, 1897, in the event of his conduct continuing good.	37	..	Assizes, Chatham, Ont.
Felonious wounding	Life	Oct. 10, '87	May 14, '97	*	52	..	Police, Toronto.
Abduction	5 yrs.	Mar. 31, '94	Oct. 19, '96	*	23	..	Assizes, Stratford.
Assault on peace officer and Ass't in the penitentiary.	2 "	June 29, '94	....	....	..	..	Police, Toronto.
	3 m's	Dec. 12, '95	Mar. 10, '97	*	28	..	Sessions, Kingston.
Assault occasioning actual bodily harm.	3 yrs.	June 9, '96	Aug. 10, '97	Both to be released on 9 Sept., 1897.	32	..	County, Berlin.
" "	3 "	" 9, '96	" 10, '97	....	22	..	"
Assault with intent to do grievous bodily harm.	3 "	May 13, '96	Nov. 14, '96	Sentence reduced to one year.	29	..	Assizes, Goderich.
" "	3 "	" 13, '96	" 14, '96	" "	35	..	"
" "	2 "	" 13, '96	" 14, '96	" "	34	..	"
" "	2 "	" 13, '96	" 14, '96	" "	38	..	"
Bigamy	5 "	Nov. 30, '92	Oct. 6, 96	....	31	..	County, Llndsay.
Buggery	10 "	Mar. 15, '89	Nov. 10, '96	Restoration of remission time lost thro' confinement in the hospital.	30	..	Police, Kingston.
Burglary	7 "	Sept. 13, '95	July 22, '97	*	21	..	Assizes, Owen Sound.
"	7 "	" 28, '94	" 7, '97	Sentence reduced to 1 of 5 years.	34	..	" Peterborough.
"	7 "	Apr. 9, '94	Apr. 13, '97	*	24	..	Police, Ottawa.
"	3 "	Nov. 26, '94	Oct. 23, '96	*	25	..	" Stratford.
Carnally knowing a girl under the age of 14 years.	7 "	Oct. 19, '92	Nov. 14, '96	*	36	..	Assizes, Guelph.
Incest	*b* 7 "	Dec. 31, '95	Jnne 23, '97	Remission of 24 lash.	27	..	County, Barrie.
Arson (2 indictments).	20 "	Jan. 14, '88	Jan. 25, '97	*	38	..	" Brockville.
"	15 "	Feb. 25, '88	Mar. 9, '97	*	45	..	" "
Highway robbery	4 "	Sept. 13, '95	Oct. 6, '96	When he shall have served 2 years with remission.	19	..	Assizes, Ottawa.
Robbery	2 " & 10 d's	Nov. 2, '95	Mar. 11, '97	*	20	.	" Welland.
Housebreaking and larceny.	14 yrs.	Dec. 14, '92	Jan. 28, '97	*	27	..	County, Kingston.
" "	5 "	Mar. 21, '95	June 4, '97	*	24	..	Police, Thunder Bay.
" "	5 "	June 30, '94	" 2, '97	Two months added to remission time for special services	21	..	" Toronto.
" "	5 "	Jan. 25, '94	Oct. 31, '96	*	17	..	" "
" "	4 "	Nov. 22, '95	Aug. 16, '97	*	29	..	" "
Obstructing railway and destroying property.	5 " 2 "	July 24, '95	Mar. 16, '97	Sentence of 7 years reduced to one of 5 years.	30	..	County, Berlin.
Cattle stealing	4½ "	Sept. 28, '94	Apr. 29, '97	*	21	..	" Brantford.
Stealing a post letter and forgery.	3 "	Dec. 10, '95	June 1, '97	Sentence of 3 years reduced to one of 2 years less one day with remission.	29	..	" Welland.

a Sentence of death commuted to life imprisonment on January 2nd, 1890.
b And 48 lashes.
* No reason given for pardon or commutation.

Tableau VI.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1897, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province d'Ontario.*) PÉNITENCIER PROVINCIAL—KINGSTON.

CRIME.	Sentence.	Date de — Sentence ou emprisonnement.	Date de — Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	Age et sexe. F	Par quelle cour mis en jugement.
Meurtre ...	*a*A vie	27 sept. '89	6 oct. '96	A être libéré le 2 janvier 1897 moyennant que sa cond. demeure bonne.	37	..	Assises, Chatham.
Blessures avec intent.	A vie.	10 oct. '87	14 mai '97	* ...	52	..	Police, Toronto.
Enlèvement ...	5 ans	31 mars '94	19 oct. '96	* ...	23	..	Assises, Stratford.
Voies de fait sur offi.	2 "	29 juin '94	...	...	..	..	Police, Toronto.
de paix et voies de fait au pénitencier.	3 m's	12 déc. '95	10 mars '97	* ...	28	..	Sessions, Kingston.
Voies de fait occ. des bless. corp. graves.	3 ans	9 juin '96	10 août' 97	Les deux à être libérés le 9 sept. 1897.	32	..	Comté, Berlin.
" "	3 "	9 " '76	10 " '97		22	..	"
Voies de fait avec int. d'infliger des bless. corporelles graves.	3 "	13 mai '96	14 nov. '96	Sentence réduite à un an.	29	..	Assises, Goderich.
" "	3 "	13 " '96	14 " '96	" "	35	..	"
" "	2 "	13 " '96	14 " '96	" "	34	..	"
" "	2 "	13 " '96	14 " '96	" "	38	..	"
Bigamie ...	5 "	30 nov. '92	6 août '96	...	31	..	Comté, Lindsay.
Bestialité ...	10 .	15 mars '89	10 nov. '96	Restauration de la rémission, temps perdu par sa détention à l'hôpital.	30	..	Police, Kingston.
Vol de nuit ...	7 "	13 sept. '95	22 juil. '97	* ...	21	..	Assises, Owen-Sound.
" ...	7 "	28 " '94	7 " '97	Sentence réduite en une de 5 ans.	34	..	" Peterborough.
" ...	7 "	9 avril '94	13 avril '97	* ...	24	..	Police, Ottawa.
" ...	3 "	26 nov. '94	23 oct. '96	* ...	25	..	" Stratford.
Commerce charnel av. une fille au-dessous de 14 ans.	7 "	19 oct. '92	14 nov. '96	* ...	36	..	Assises, Guelph.
Inceste ...	*b*7 "	31 déc. '95	23 juin '97	24 c. de fouet remis.	27	..	Comté, Barrie.
Incendie (2 indictem.)	20 "	14 janv. '88	25 janv. '97	* ...	38	..	" Brockville.
" ...	15 "	25 fév. '88	9 mars '97	* ...	45	..	" "
Vol de grand chemin.	4 "	13 sept. '95	6 oct. '96	A être libéré après avoir servi 2 ans avec rémission.	19	..	Assises, Ottawa.
Vol ...	2 " et 10 jr	2 nov. '95	11 mars '97	* ...	20	..	" Welland.
Bris de maison et larcin.	14 ans	14 déc. '92	28 janv. '97	* ...	27	..	Comté, Kingston.
" "	5 "	21 mars '95	4 juin '97	* ...	24	..	Police, Baie du Tonnerre.
" "	5 "	30 juin '94	2 " '97	Deux mois ajoutés au temps de rémis. pour services spéc.	21	..	" Toronto.
" "	5 "	25 janv. '94	31 oct. '96	* ...	17	..	" "
" "	4 "	22 nov. '95	16 août '97	* ...	29	..	" "
Obstruant la voie ferrée et détruisant la propriété.	5 " 2 .	24 juil. 95	16 mars '97	Sentence de 7 ans réduite en une de 5 ans.	30	..	Comté, Berlin.
Vol de bétail ...	4½ "	28 sept. '94	29 avril '97	* ...	31	..	" Brantford.
Vol d'une lettre et faux.	3 "	10 déc.' 95	1er juin '97	Sentence de 3 ans réduite en une de 2 ans moins un jour avec rémission.	29	..	" Welland.

a La sentence de mort ayant été commuée en emprisonnement à vie le 2 janvier 1890.
b Et 48 coups de fouet.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1897, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—KINGSTON—*Concluded.*

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	F	By what Court tried.
Theft of post office letters.	3 yrs.	Sept. 9,'96	Dec. 12,'96	*.	19	..	Police, London.
Having forged bank notes in his possession.	5 "	Dec. 14,'95	Jan. 29,'97	*.	39	..	Assizes, Toronto.
Forgery	3 "	Apr. 23,'97	July 7,'97	*.	30	..	County, Cornwall.
"	2 "	Nov. 29,'95	" 22,'97	Remission of 1 month	55	..	" Belleville.
"	2 "	Oct. 11,'95	Jan. 17,'97	To be released on the 1st May, 1897.	35	..	Assizes, Walkerton.
Larceny	3 "	Sept. 22,'94	Oct. 21,'96	*.	40	..	" Windsor.
"	3 "	Aug. 15,'95	Jan. 26,'97	Sentence reduced to one of 2 years.	39	..	Police, Stratford.
"	3 "	Jan. 22,'95	Oct. 19,'96	" "	33	..	County, Berlin.
"	3 "	Aug. 26,'95	May 19,'97	*.	24	..	Police, Toronto.
"	2 "	Feb. 7,'96	Dec. 24,'96	*.	31	..	" Stratford.
" and receiving stolen goods.	2 "	May 9,'96	Feb. 20,'97	*.	44	..	County, Pembroke.

(*Province of Ontario.*) PROVINCIAL REFORMATORY—PENETANGUISHENE.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions.	M	F	By what Court tried.
Housebreaking and larceny.	*a*	Mar. 15,'95	July 22,'97	*.	17	..	Police, Brantford.
" "	*a*	" 15,'95	Sept. 18,'97	*.	19	..	" "
Larceny	5 yrs.	Feb. 14,'93	" 18,'97	*.	16	..	" Pembroke.
"	5 "	" 14,'93	" 18,'97	*.	19	..	" "
"	5 "	July 17,'94	July 19,'97	*.	18	..	" Port Hope.
"	4 "	Oct. 23,'94	Sept. 18,'97	*.	17	..	County, Sarnia.
"	3 "	Dec. 11,'95	" 18,'97	*.	17	..	Police, Niagara Falls.
"	3 "	May 13,'95	June 11,'97	*.	17	..	" Toronto.
"	3 "	June 18,'96	May 14,'97	*.	17	..	" Owen Sound.
"	3 "	May 15,'95	Jan. 22,'97	*.	16	..	" Toronto.
"	2½ "	" 23,'96	Dec. 16,'96	*.	17	..	" Hamilton.
"	2 "	June 30,'96	Jan. 9,'97	*.	16	..	" "
"	*b*2 "	Aug. 8,'94	Oct. 6,'96	*.	20	..	" Kingston.
"	*b*2 "	Dec. 4,'94	Jan. 19,'97	*.	23	..	" "
"	*b*2 "	" 19,'94	Apr. 14,'97	*.	16	..	" St. Catharines.
"	*c*2 "	July 6,'96	Jan. 21,'97	*.	19	..	" Kingston.
"	*d*2 "	Dec. 4,'94	Apr. 1,'97	*.	16	..	" "
Vagrancy	5 "	Jan. 5,'92	Oct. 6,'96	*.	16	..	County, Picton.
"	*e*2 "	" 26,'94	" 23,'96	*.	18	..	Stip. Mag., Rat Portage.

(*Province of Ontario.*) MERCER REFORMATORY—TORONTO.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions.	M	F	By what Court tried.
Perjury	3 yrs.	Aug. 2,'94	Jan. 9,'97	*.	..	17	Police, Hamilton.
Attempt to steal	1½ "	" 6,'96	" 19,'97	*.	..	22	County, Berlin.
Prostitution	2 "	Dec. 23,'95	Dec. 22,'96	*.	..	19	Police, Peterborough.
Vagrancy	6 m's	Mar. 20,'97	May 14,'97	*.	..	18	" Cobourg.

a Indefinite period not to exceed 5 years.
b And an ind. " " "
c " " " 4 "
d And a further indeterminate period of 3 years.
e " indefinite term of one year.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1897, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

CRIME.	Sentence.	Date de — Sentence ou emprisonnement.	Date de — Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	Age et sexe. F	Par quelle cour mis en jugement.
(Province d'Ontario.)			PÉNITENCIER PROVINCIAL—KINGSTON—*Fin.*				
Vol de lettres du bureau de poste.	3 ans	9 sept. '96	12 déc. '96	*	19	..	Police, London, Ont.
Ayant en sa possession des billets de banques forgés.	5 "	14 déc. '97	29 janv. '97	*	39	..	Assises, Toronto.
Faux	3 "	23 avril '97	7 juil. '97	*	30	..	Comté, Cornwall.
"	2 "	29 nov. '95	22 " '97	Un mois remis	55	..	" Belleville.
"	2 "	11 oct. '95	17 janv. '97	A être libéré le 1er mai 1897.	35	..	Assises, Walkerton.
Larcin	3 "	22 sept. '94	21 oct. '96	*	40	..	" Windsor.
"	3 "	15 août '95	26 janv. '97	Sentence réduite en une de 2 ans.	39	..	Police, Stratford.
"	3 "	22 janv. '95	19 oct. '96	" "	33	..	Comté, Berlin.
"	3 "	26 août '95	19 mai '97	*	24	..	Police, Toronto.
"	2 "	7 fév. '96	24 déc. '96	*	31	..	" Stratford.
" et recel d'effets volés.	2 "	9 mai '96	20 fév. '97	*	44	..	Comté, Pembroke.
(Province d'Ontario)			ÉCOLE DE RÉFORME—PÉNÉTANGUISHENE.				
Bris de maison et larcin.	*a*	15 mars '95	22 juil. '97	*	17	..	Police, Brantford.
" "	*a*	15 " '95	18 sept. '97	*	19	..	" "
Larcin	5 ans	14 fév. '93	18 " '97	*	16	..	" Pembroke.
"	5 "	14 " '93	18 " '97	*	19	..	" "
"	5 "	17 juil. '94	19 juil. '97	*	18	..	" Port Hope.
"	4 "	23 oct. '94	18 sept. '97	*	17	..	Comté, Sarnia.
"	3 "	11 déc. '95	18 " '97	*	17	..	Police, Niagara Falls.
"	3 "	13 mai '95	11 juin '97	*	17	..	" Toronto.
"	3 "	18 juin '96	14 mai '97	*	17	..	" Owen Sound.
"	3 "	15 mai '95	22 janv. '97	*	16	..	" Toronto.
"	2½ "	23 " '96	16 déc. '96	*	17	..	" Hamilton.
"	2 "	30 juin '96	9 janv. '97	*	16	..	" "
"	*b*2 "	8 août '94	6 oct. '96	*	20	..	" Kingston.
"	*b*2 "	4 déc. '94	19 janv. '97	*	23	..	" "
"	*b*2 "	19 " '94	14 avril '97	*	16	..	" Ste-Catherine.
"	*c*2 "	6 juil. '96	21 janv. '97	*	19	..	" Kingston.
"	*d*2 "	4 déc. '94	1 avril '97	*	16	..	" "
Vagabondage	5 "	5 janv. '92	6 oct. '96	*	16	..	Comté, Picton.
"	*c*2 "	26 " '94	23 " '96	*	18	.	Mag. Stip., Rat-Portage.
(Province d'Ontario.)			MAISON DE RÉFORME MERCER—TORONTO.				
Parjure	3 "	2 août '94	9 janv. '97	*	..	17	Police, Hamilton.
Tentative de vol	1½ "	6 " '96	19 " '97	*	..	22	Comté, Berlin.
Prostitution	2 "	23 déc. '95	22 déc. '96	*	..	19	Police, Peterborough.
Vagabondage	6 m's	20 mars '97	14 mai '97	*	..	18	" Cobourg.

a Période indéfinie ne devant pas excéder 5 ans.
b Et une période " " 5 "
c " " " 4 "
d Et une autre période indéterminée de 3 "
e " indéfinie de un an.
* Aucun raison donnée pour le pardon ou la commutation.

Table VI.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1897, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) CENTRAL PRISON—TORONTO.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	F	By what Court tried.
Attempt to have carnal knowl'dge with a girl under 14 years.	a	Mar. 11,'96	June 9,'97	*	25	..	County, Whitby.
Aggravated assault...	6 m's	July 16,'97	Sept. 22,'97	*	27	..	Police, Toronto.
Horse stealing..	23 "	" 14,'96	Dec. 24,'96	To be released on the 14th July, 1897.	41	..	County, Cayuga.
" "	8 "	Nov. 30,'96	Apr. 7,'97	*	22	..	Police, Dunnville.
Larceny and attempt to escape.	23 "	Dec. 14,'95	Feb. 1,'97	6 months remitted..	39	..	" Chatham.
Larceny	18 "	Sept. 10,'96	Sept. 22,'97	3 " ..	19	..	" Owen Sound.
"	6 "	June 24,'96	Oct. 8,'96	*	29	..	County, Cobourg.
False pretences	6 "	July 20,'96	" 6,'96	*	22	..	Police, Welland.

(*Province of Ontario.*) ONTARIO BOY'S REFORMATORY.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions	M	F	By what Court tried.
Larceny	5 yrs	Oct. 30,'92	May 21,'97	*	19	..	Police, Stratford.

(*Province of Ontario.*) COMMON JAILS.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions	M	F	By what Court tried.
Barrie Jail—							
Burglary & assault.	2 m's	Nov. 14,'96	Dec. 22,'96	*	24	..	County, Barrie.
Berlin Jail—							
Larceny	2 "	" 12,'96	" 24,'96	*	35	..	" Berlin.
Brampton Jail—							
Conspir. to defraud.	12 "	Dec. 14,'96	Aug. 24,'97	*	52	..	Sessions, Brampton.
Chatham Jail—							
Larceny	6 "	Jan. 13,'97	June 22,'97	*	64	..	Police, Wallaceburg.
Vagrancy.........	6 "	" 22,'97	Feb. 18,'97	*	89	..	J.P.'s, Chatham.
Publishing or causing to be published in the public press a challenge to fight a prize fight.	b	May 19,'96	Oct. 15,'96	*	25	..	Police, Wallaceburg.
Cornwall Jail—							
Assault	c	June 12,'97	Aug. 3,'97	*	60	..	Sessions, Cornwall.
Guelph Jail—							
Vagrancy..........	6 m's	Aug. 20,'96	Nov. 10,'96	*	..	30	Police, Guelph.
Hamilton Jail—							
Vagrancy	6 "	Sept. 7,'97	Sept. 29,'97	*	..	20	" Hamilton.
Kingston Jail—							
Assault	3 "	Feb. 25,'97	Mar. 11,'97	*	19	..	" Kingston.
Orangeville Jail—							
Vagrancy..........	6 "	Aug. 12,'96	Oct. 6,'96	*	68	..	J.P.'s, Orangeville.
Owen Sound Jail—							
Vagrancy..........	5 "	Nov. 5,'96	Jan. 18,'97	*	47	..	Police, Owen Sound.
"	5 "	" 5,'96	Feb. 8,'97	*	40	..	" "
Sault Ste Marie Jail—							
Assault	6 "	Apr. 1,'96 recommit. Jan. 4,'97	Jan. 4,'97 Feb. 27,'97	Bailed out pending appeal, sentence reduced to 3 mo's.	39	..	" Massey, Algoma.

a Two years less one day and 45 lashes.
b $100 fine in default of payment 6 months imprisonment.
c $25 fine and one month imprison., and in default of payment of fine and costs, two further months.
* No reason given for pardon or commutation.

Tableau VI.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1897, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivants.

(*Province d'Ontario.*) PRISON CENTRALE—TORONTO.

CRIME.	Sentence.	Date de — Sentence ou emprisonnement.	Date de — Sentence ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. — H	Age et sexe. — F	Par quelle cour mis en jugement.
Tentative d'avoir un com. charnel avec une fille au-dessous de 14 ans.	*a*	11 mars '96	9 juin '97	*	25	..	Comté, Whitby.
Voies de fait graves..	6 m's	16 juil. '97	22 sept. '97	*	27	..	Police, Toronto.
Vol de chevaux.......	23 "	14 " '96	24 déc. '96	A être libéré le 14 juillet 1897.	41	..	Comté, Cayuga.
" "	8 "	30 nov. '96	7 avril '97	*	22	..	Police, Dunnville.
Larcin et tentative d'évasion.	23 "	14 déc. '95	1er fév. '97	6 mois remis	39	..	" Chatham.
Larcin	18 "	10 sept. '96	22 sept. '97	3 "	19	..	" Owen-Sound.
"	6 "	24 juin '96	8 oct. '96	*	29	..	Comté, Cobourg.
Faux prétextes. ...	6 "	20 juil. '96	6 " '96	*	22	..	Police, Welland.
MAISON DE REFORME D'ONTARIO POUR LES GARÇONS.							
Larcin	5 ans	30 oct. '92	21 mai '97	*	19	..	Police, Stratford.
(*Province d'Ontario.*) **PRISONS COMMUNES.**							
Prison de Barrie—							
Vol de nuit et voies de fait.	2 m's	14 nov. '96	22 déc. '96	*	24	..	Comté, Barrie.
Prison de Berlin—							
Larcin	2 "	12 " '96	24 " '96	*	35	.	" Berlin.
Prison de Brampton—							
Conspir. de fraude..	12 "	14 déc. '96	24 août '97	*	52	..	Sessions, Brampton.
Prison de Chatham—							
Larcin...........	6 "	13 janv.'97	22 juin '97	*	64	..	Police, Wallaceburg.
Vagabondage	6 "	22 " '97	18 fév. '97	*	89	..	J. de P., Chatham.
Publiant ou étant cause de la publica. dans la presse pub. d'un défi pour une partie de boxe	*b*	19 mai '96	15 oct. '96	*	25	..	Police, Wallaceburg.
Prison de Cornwall—							
Vois de fait.... ...	*c*	12 juin '97	3 août '97	*	60	..	Sessions, Cornwall.
Prison de Guelph—							
Vagabondage	6 m's	20 août '96	10 nov. '96	*	..	30	Police, Guelph.
Prison d'Hamilton—							
Vagabondage	6 "	7 sept. '97	29 sept. '97	*	..	20	" Hamilton.
Prison de Kingston—							
Voies de fait.......	3 "	25 fév. '97	11 mars '97	*	19	..	" Kingston.
Prison d'Orangeville—							
Vagabondage..	6 "	12 août '96	6 oct. '96	*	68	..	J. de P., Orangeville.
Prison d'Owen-Sound—							
Vagabondage......	5 "	5 nov. '96	18 janv.'97	*	47	..	Police, Owen-Sound.
" ...	5 "	5 " '96	8 fév. '97	*	40	..	" "
P. du Sault Ste-Marie							
Voies de fait.	6 "	1er avr. '96 ré-empris. 4 janv.'97	4 janv.'97 27 fév. '97	Sous caut. en attend. le résultat de l'ap. Sent. réd. à 3 mois.	39	..	" Massey, Algoma.

a Deux ans moins un jour et 45 coups de fouet.
b $100 d'amende, et à défaut de paiement 6 mois d'emprisonnement.
c $25 d'amende et un mois d'empris., et à défaut de paiement de l'amende et des frais 2 autres mois.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1897, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Ontario.*) COMMON JAILS—*Concluded.*

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex M	Age and Sex F	By what Court tried.
Toronto Jail—							
Assault..........	30 dys	Oct. 22,'96	Oct. 27,'96	*..................	44	..	Police, Toronto.
"	10 "	" 22,'96	" 27,'96	*....	22	..	" "
Larceny	50 "	Nov. 18,'96	Nov. 28,'96	*...	..	54	" "
					18	..	
					18	..	
"	30 "	June 7,'97	June 22,'97	*.	36	..	" "
Stealing ferry ticket	60 "	July 6,'97	Aug. 24,'97	*..	25	..	" "

(*Province of Quebec.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—ST. VINCENT DE PAUL.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	M	F	By what Court tried.
Manslaughter.	14 yrs	Oct. 19,'92	Oct. 6,'96	When he shall have served 5 years with remission.	43	..	Q. Bench, Quebec.
Attempt to shoot with intent to commit murder.	7 "	June 18,'92	Jan. 22,'97	*.	26	..	" Montreal.
Wounding with intent	2 "	Nov. 14,'95	Oct. 6,'96	*........	39	..	" "
Robbery	14 "	Mar. 29,'88	" 6,'96	*....	45	..	" "
Shopbreaking	5 "	Oct. 18,'92	Dec. 29,'96	*......	39	..	Sessions, "
In possession of burglars' tools.	2 "	" 22,'96	May 24,'97	*......	24	..	Dist. Mag., Sherbrooke.
Stealing letters from post office.	3 "	July 24,'94	Jan. 6,'97	*.	21	..	Sessions, Montreal.
Stealing post letters..	3 "	May 11,'95	Nov. 28,'96	*......	29	..	" "
Larceny	7 "	July 28,'96	Dec. 12,'96	*.	25	.	" "
"	5 "	Mar. 23,'95	Nov. 11,'96	*.	33	..	Q. Bench, "
"	3 "	July 14,'94	Oct. 6,'96	*......	20	..	Sessions, Quebec.
"	3 "	" 14,'94	" 8,'96	*..	20	.	" "

(*Province of Quebec.*) COMMON JAILS.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	M	F	By what Court tried.
Arthabaska Jail—							
False pretences	4 m's	Feb. 26,'97	Apr. 14,'97	*......	33	..	D. Mag., Arthabaskaville
Hull Jail—							
Keeping disorderly house.	*a*3 "	June 5,'97	Sept. 16,'97	*.	..	30	Recorder, Hull.
Montreal Jail—							
Indecent assault ...	*b*23 "	Dec. 20,'94	Nov. 4,'96	25 lashes remitted...	44	..	Sessions, Montreal.
Assault upon his wife.	6 "	Nov. 13,'96	Feb. 11,'97	*...	36	..	" "
Assault.	2 "						
and vagrancy..	*c*3 "	Aug. 4,'95	Nov. 14,'96	*.................	19	..	Recorder, "
Forgery...... .. .	23 "	Nov. 27,'96	May 4,'97	*.	49	.	Police, "
Larceny	3 "	June 10,'97	Sept. 7,'97	*............	41	..	Q. Bench, "
Murray Bay Jail—							
Larceny	4 "	Feb. 23,'97	Apr. 27,'97	*..	17	..	" Murray Bay.
Quebec Jail—							
Larceny	3 "	July 8,'97	Aug. 27,'97	*.	41	..	Police, Quebec.
Illicit distillation ..	*d* .. .	Apr. 24,'96	Oct. 24,'96	*......	49	..	" "
Rimouski Jail—							
Assault	*e*.....	Mar. 17,'97	June 22,'97	*-.	21	..	Dist. Mag. Rimouski.

a And a fine of $25 or 3 additional months. *b* And 50 lashes.
c " $10 " "
d $100 fine and costs and one month's imprisonment, and 6 additional months in default of payment.
e $10 fine and $11.85 costs or 45 days imprisonment in default of payment to date from April 2, '97.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1897, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

CRIME.	Sentence.	Date de — Sentence ou emprisonnement.	Date de — Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	Age et sexe. F	Par quelle cour mis en jugement.
(Province d'Ontario.)			PRISONS COMMUNES—*Fin.*				
Prison de Toronto—							
Voies de fait.	30 j'rs	22 oct. '96	27 oct. '96	*.	44	..	Police, Toronto.
" . . .	10 "	22 " '96	27 " '96	*.	22	..	" "
Larcin............	50 "	18 nov. '96	28 nov. '96	*...	..	54	" "
					18	..	
					18	..	
"	30 "	7 juin '97	22 juin '97	*.	36	..	" "
Vol de billets de bac	60 "	6 août '97	24 août '97	*.	25	..	" "
(Province de Québec.)		PENITENCIER PROVINCIAL—SAINT-VINCENT DE PAUL.					
Homicide non prém..	14 ans	19 oct. '92	6 oct. '96	A être libéré après avoir servi 5 ans avec rémission.	43	..	Banc Reine, Québec.
Usage d'armes à feu avec intention de meurtre.	7 "	18 juin '92	22 janv. '97	*.	26	.	" Montréal.
Blessures avec intent'n	2 "	14 nov. '95	6 oct. '96	*.	39	..	" "
Vol	14 "	29 mars '88	6 " '96	*.	45	..	" "
Bris de magasin......	5 "	18 oct. '92	29 déc. '96	*............... ..	39	..	Sessions, "
En possession d'outils de voleur.	2 "	22 " '96	24 mai '97	*.	24	..	Mag. du D. Sherbrooke.
Vol de lettres du bureau de poste.	3 "	24 juil. '94	6 janv. '97	*.	21	..	Sessions, Montréal.
Vol de lettres chargées	3 "	11 mai '95	28 nov. '96	*......... ...	29	..	" "
Larcin..............	7 "	28 juil. '96	12 déc. '96	*.....	25	..	" "
"	5 "	23 mars '95	11 nov. '96	*..	33	..	Banc R., "
"	3 "	14 juil. '94	6 oct. '96	*..............	20	..	Sessions, Québec.
"	3 "	14 " '94	8 " '96	*...............	20	..	" "
(Province de Québec.)			PRISONS COMMUNES.				
Prison d'Arthabaska—							
Faux prétextes.....	4 m's	26 fév. '97	14 avril '97	*...............	33	..	M. du D., Arthab'skaville
Prison de Hull—							
Tenant une maison de désordre.	*a*3 "	5 juin '97	16 sept. 97	*.....	..	30	Recorder, Hull.
Prison de Montaéal—							
Attentat à la pudeur	*b*23 "	20 déc. '94	4 nov. '96	25 c'ps de fouet remis	44	..	Sessions, Montréal.
Voies de fait sur sa femme.	6 "	13 nov. '96	11 fév. '97	*...............	36	..	" "
Voies de fait.	2 "						
et vagabondage ..	*c*3 "	4 août '96	14 nov. '96	*......	19	..	Recorder, "
Faux..............	23 "	27 nov. '96	4 mai '97	*......	49	..	Police, "
Larcin............	3 "	10 juin '97	7 sept. '97	*.	41	..	Banc R., "
Prison de Murray Bay							
Larcin.	4 "	23 fév. '97	27 avril '97	*...............	17	..	" Murray Bay.
Prison de Québec—							
Larcin....	3 "	8 juil. '97	27 août '97	*....	41	..	Police, Québec.
Distillation illicite..	*d*	24 avril '96	24 oct. '96	*.....	49	..	" "
Prison de Rimouski—							
Voies de fait. ..	*e*.....	17 mars '97	22 juin '97	*..	21	..	Mag. du Dist., Rimouski.

a Et une amende de $25 ou 3 autres mois. *b* Et 50 coups de fouet.
c " $10 "
d $100 d'amende et les frais et un mois de prison, et 6 autres mois à défaut de payment.
e $10 d'amende et $11.85 de frais ou 45 jours de prison à défaut de paiement à partir du 2 avril '97.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1897, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(*Province of Quebec.*) COMMON JAILS—*Concluded.*

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
St. John Jail—							
Vagrancy..........	2 m's	July 7,'97	Aug. 5,'97	*	19	..	J.P.'s, St. John.
St. Joseph de la Beauce Jail—							
Assault...... ...	30 dys	Mar.23,'97	Apr. 7,'97	*	..	39	Q. Bench, St. Joseph, Beauce.
Ste. Scholastique Jail—							
Larceny.	3 m's	Jan. 15,'97	" 3,'97	*	38	..	Q. Bench, Ste. Scholastique.
Sherbrooke Jail—							
Larceny.	3 "	Nov.20,'96	Jan. 12,'97	*	25	..	Dist. Mag. Sherbrooke.
Sorel Jail—							
Larceny...........	6 "	" 5,'96	Apr. 14,'97	*	25	..	" Sorel.
Three Rivers Jail—							
Keeping disorderly house.	6 "	July 25,'96	Nov. 7,'96	*	..	34	" Three Rivers.
Having illicit still..	*a*1 "	Sept.26,'96	" 26.'96	*	29	..	Sessions "

(*Nova Scotia and New Brunswick.*) PROVINCIAL PENITENTIARY—DORCHESTER.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Aggravated assault...	2 yrs.	Sept.22,'96	Aug. 3,'97	One year remitted..	26	..	County, Andover, N.B.
Escaping from prison, and while at large comm. 3 burglaries.	7 "	Aug. 8,'93	May 13,'97	Sentence reduced to 6 years with remission.	26	..	" Halifax, N.S.
Burglary and larceny.	5 "	Feb. 5,'92	Oct. 13,'96	*	32	..	" St. Andrew's.
Shopbreak. & larceny.	2 "	Apr. 23,'96	July 7'97	*	18	..	" Sydney, C.B.
Damaging & destroying property.	2 "	May 30,'96	" 12,'97	*	24	..	" Halifax.
Larceny	3 "	June18,'96	May 14,'97	Two years remitted.	18	..	Supreme, Annapolis.
"	3 "	Sept.16'95	Jan. 22,'97	*	29	..	County, St. John, N.B.
"	2 " & 1 mo	Feb. 6.'96	Dec. 10,'96	*	17	..	" Halifax.

(*P. E. Island, Nova Scotia and New Brunswick.*) COMMON JAILS.

CRIME.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
Charlottetown Jail—							
Vio. of the Scott Act	4 m's	Jan. 5,'97	Apr. 29,'97	*	34	..	Stip. Mag., Charlottetown.
Queen's Co. Jail—							
Vio. of Can. Temperance Act.	*b* ...	Oct. 24,'96	Nov.16,'96	*	24	..	" "
Halifax Co. Jail—							
Shoplifting & theft.	9 m's	Sept.17'96	Jan. 19,'97	*	..	19	County, Halifax.
Ind. School, Halifax—							
Burglary	2½yrs	Jan. 7,'96	May 8,'97	Committed to Indus. school, but transferred to Dartmouth Hospital for the insane.	14	..	" Truro, N.S.
Lunenburg Jail—							
Larceny	6 m's	June 4,'87	July 7,'97	*	34	.	Supreme, Lunenburg.
Pictou Jail—							
Larceny..	3 "	Dec. 14,'96	Dec. 16,'96	*	M	..	Stip. Mag., New Glasgow
Vio. of the Scott Act	*c*	Aug.15,'96	Feb. 27,'97	*	..	62	" "
Andover Jail—							
Selling intoxicants..	6 m's	June11,'97	Aug.24,'97	*	54	..	Police, Andover, N.B.
New-Castle Jail—							
Vio. of Can. Temperance Act.	2 "	Feb. 4,'97	Mar. 5,'97	*	69	..	" New Castle, N.B.

a And a fine of $100 or 2 additional months. *b* $57 or two months.
c $50 fine and $19.50 costs or 89 days in default of payment.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1897, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province de Québec.*) PRISONS COMMUNES—*Fin.*

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H	Age et sexe. F	Par quelle cour mis en jugement.
Prison de St-Jean—							
Vagabondage. .	2 m's	7 juil. '97	5 août '97	*	19	. .	J. de P., St-Jean, Qué.
Prison de St-Joseph de la Beauce—							
Voies de fait.	30 jrs.	23 mars '97	7 avril '97	*	. .	39	Banc R., St-Joseph de la Beauce.
P. de Ste-Scholastique—							
Larcin	3 m's	15 janv. '97	3 " '97	*	38	. .	Banc R., Ste-Scholastique.
Prison de Sherbrooke—							
Larcin.	3 "	20 nov. '96	12 janv. '97	*	25	. .	Mag. du dist., Sherbrooke
Prison de Sorel—							
Larcin.	6 "	5 " '96	14 avril '97	*	25	. .	" Sorel.
P. de Trois-Rivières—							
Tenant une maison de désordre.	6 "	25 juil. '96	7 nov. '96	*	. .	34	" Trois-Rivières
Possédant illicitement un alambic.	*a*1 "	26 sept. '96	14 " '96	*	29	. .	Sessions "

(*Nouvelle-Ecosse, Nouv.-Brunswick*) PÉNITENCIER PROVINCIAL—DORCHESTER.

CRIME.	Sentence.	Sentence ou emprisonnement.	Pardon ou commutation.	Conditions.	H	F	Par quelle cour mis en jugement.
Voies de fait graves. . .	2 ans	22 sept. '96	3 août '97	Un an remis.	26	. .	Comté, Andover, N.-B.
Evas. de pris. et pendant la liberté com. 3 vols avec effraction	7 "	8 août '93	13 mai '97	Sentence réduite en une de 6 ans avec rémission.	26	. .	" Halifax.
Effraction et larcin. . .	5 "	5 fév. '92	13 oct. '96	*	32	. .	" St-André, N.-B.
Bris de mag. et larcin.	2 "	23 avril '96	7 juil. '97	*	18	. .	" Sydney, C.-B.
Endommageant et détruisant la propriété	2 "	30 mai '96	12 " '97	*	24	. .	" Halifax.
Larcin.	3 "	18 juin '96	14 mai '97	Deux ans remis.	18	. .	Suprême, Annapolis.
"	3 "	16 sept. '95	22 janv. '97	*	29	. .	Comté, St-Jean, N.-B.
"	2 " et 1 mo	6 fév. '96	10 déc. '96	*	17	. .	" Halifax.

(*I. du P.E., N.-E. et N.-B.*) PRISONS COMMUNES.

CRIME.	Sentence.	Sentence ou emprisonnement.	Pardon ou commutation.	Conditions.	H	F	Par quelle cour mis en jugement.
P. de Charlottetown—							
Cont. à l'Acte Scott.	4 m's	5 janv. '97	29 avril '97	*	34	. .	M. Stip., Charlottetown.
P. du comté de Queen—							
Cont. à l'Acte de Temp. du Canada	*b*	24 oct. '96	16 nov. '96	*	24	. .	" "
P. du comté d'Halifax							
Vol dans un magasin	9 m's	17 sept. '96	19 janv. '97	*	. .	19	Comté, Halifax.
Ecole indust., Halifax							
Vol avec effraction. .	2½ ans	7 janv. '96	8 mai '97	Emprisonné à l'école ind. mais transféré à l'hôpital des aliénés de Dartmouth	14	. .	" Truro, N.-E.
P. de Lunenburg—							
Larcin.	6 m's	4 juin '97	7 juil. '97	*	34	. .	Suprême, Lunenburg.
Prison de Pictou—							
Larcin.	3 "	14 déc. '96	16 déc. '96	*	H	. .	M. Stip., New-Glasgow.
Cont. à l'Acte Scott.	*c*	15 août '96	27 fév. '97	*	. .	62	" "
Prison d'Andover—							
Vente illég. de boiss	6 m's	11 juin '97	24 août '97	*	54	. .	Police, Andover, N.-B.
Prison de New-Castle—							
Cont. à l'Acte de Temp. du Canada	2 "	4 fév. '97	5 mars '97	*	69	. .	" New-Castle, N.-B.

a Et une amende de $100 ou 2 autres mois. *b* $57 ou 2 mois.
c $50 d'amende et $19.50 de frais ou 89 jours à défaut de paiement.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

Table VI.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1897, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

Crime.	Sentence.	Date of Sentence or Committal.	Date of Pardon or Commutation.	Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M	Age and Sex. F	By what Court tried.
(Province of Manitoba.) MANITOBA PENITENTIARY.							
Wounding with intent to murder.	10 yrs.	Apr. 21, '92	Dec. 22, '96	*.............	27	..	Supreme, Whitewood, N.W.T.
Arson	5 "	Oct. 26, '95	" 23, '96	*................	45	..	" Regina, "
Shopbreaking and larceny.	3 "	Sept. 25, '95	" 23, '96	*................	31	..	" Calgary, "
BRITISH COLUMBIA PENITENTIARY.							
Murder..............	*a* Life	June 2, '92	Nov. 19, '96	*................	20	..	Assizes, N. Westminster.
Manslaughter......	13 yrs	Nov. 27, '88	May 8, '97	To be released on the 22nd June, 1897.	55	..	" Victoria.
"	12 "	" 21, '88	Feb. 3, '97	*........	34	..	" N. Westminster.
Felonious wounding..	15 "	June 18, '89	Jan. 22, '97	*....	45	..	County "
Aggravated assault...	3 "	May 20, '95	" 25, '97	6 months and 12 days remitted.	26	..	Assizes "
Horse stealing and theft.	5 "	" 11, '96	July 12, '97	2 years remitted....	24	..	County, Grand Forks.
Larceny	5 "	Dec. 17, '94	Jan. 25, '97	"	39	.	" Penticton.
Receiving stolen goods	4 "	May 4, '94	" 25, '97	*...............	26	..	" Victoria.
Bringing stolen property in Canada.	2 "	June 8, '96	May 13, '97	6½ months remitted..	28	..	Supreme, Vernon.
(Brit. Columbia and N.W.T.) COMMON JAILS, &c.							
N. Westminster Jail— Embezzlement.....	18 m's	Oct. 23, '95	Nov. 11, '96	*.	37	..	County, N. Westminster.
Victoria Jail— Vagrancy..........	3 "	Jan. 13, '97	Feb. 11, '97	*............. ..	37	..	Police, Victoria.
Battleford Jail— Taking part in a "give away dance"	2 "	" 15, '97	" 9, '97	*................	44, 48, 67	.., .., ..	J. P.'s, Battleford.
Lethbridge Jail— Killing a calf	12 "	Mar. 25, '97	Setp. 27, '97	*.......	41	..	Supreme, Lethbridge.
Police Barracks, Battleford— Taking part in a "give away dance"	2 "	Jan. 22, '97	Feb. 18, '97	*.	69	..	J. P.'s, Battleford.
Police Guard room, Regina— Vagrancy......	3 "	June 30, '97	Sept. 16, '97	*.............	39	..	" Wapella, N.W.T.
Police Guard room, Maple Creek— Breaking prison....	6 "	Apr. 3, '97	June 22, '97	*.................	24	..	Pol. Insp., Maple Creek.
DEATH SENTENCES COMMUTED DURING THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1897.							
Murder.........	Death	July 18, '96	Oct. 7, '96	Imprisonment for life in Kingston Pen.	41	..	Assizes, Parry Sound.
"	"	Sept. 10, '96	Nov. 16, '96	" "	17	..	" Cobourg.
"	"	Oct. 30, '96	Jan. 12, '97	" "	55	..	" Barrie.

a Sentence of death commuted to life imprisonment on June 13, 1892.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1897, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(*Province de Manitoba.*) PÉNITENCIER DE MANITOBA

CRIME.	Sentence.	Date de Sentence ou emprisonnement.	Date de Pardon ou commutation.	Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe H	Age et sexe F	Par quelle cour mis en jugement.
Blessures avec intention de meurtre.	10 ans	21 avril '92	22 déc. '96	*..................	27	..	Suprême, Whitewood.
Incendie...........	5 "	26 oct. '95	23 " '96	*..................	45	..	" Régina.
Bris de magasin et larcin.	3 "	25 sept. '95	23 " '96	*..................	31	..	" Calgary.
PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.							
Meurtre............	*a*A vie	2 juin '92	10 nov. '96	*..............	20	..	Assises, N.-Westminster.
Homicide non prém..	13 ans	27 nov. '88	8 mai '97	A être libéré le 22 juin 1897.	55	..	" Victoria.
" ..	12 "	21 " '88	3 fév. '97	*..................	34	..	" N.-Westminster.
Blessures avec intent'n	15 "	18 juin '89	22 janv. '97	*..................	45	..	Comté, "
Voies de fait graves.	3 "	20 mai '95	25 " '97	6 mois et 12 jours remis.	26	..	Assises, "
Vol de chevaux et larcin.	5 "	11 " '96	12 juil. '97	2 ans remis.........	24	..	Comté, Grand Forks.
Larcin..............	5 "	17 déc. '94	25 janv. '97	2 "	39	..	" Penticton.
Recel d'effets volés...	4 "	4 mai '94	25 " '97	*..................	26	..	" Victoria.
Effets volés apportés au Canada.	2 "	8 juin '96	13 mai '97	$6\frac{1}{2}$ mois remis......	28	..	Suprême, Vernon.
(*Col.-Brit. et T. du N.-O.*) **PRISONS COMMUNES, ETC.**							
P. de N.-Westminster Détournement......	18 m's	23 oct. '95	11 nov. '96	*..................	37	..	Comté, N.-Westminster.
Prison de Victoria— Vagabondage......	3 "	13 janv. '97	11 fév. '97	*..................	37	..	Police, Victoria.
Prison de Battleford— Prenant part à une danse sauv. défen.	2 "	15 " '97	9 " '97	*..................	44 48 67	.. .. ..	J. de P., Battleford.
Prison de Lethbridge— Tuant un veau.....	12 "	25 mars '97	27 sept. '97	*..................	41	..	Suprême, Lethbridge.
Caserne de Police, Battleford— Prenant part à une danse sauv. défen.	2 "	22 janv. '97	18 fév. '97	*..................	69	..	J. de P., Battleford.
Poste de Police, Regina— Vagabondage......	3 "	30 juin '97	16 sept. '97	*..................	39	..	" Wapella.
Poste de Police, Maple Creek— Bris de prison......	6 "	3 avril '97	22 juin '97	*..................	24	..	Insp. de p., Maple Creek.
SENTENCES DE MORT COMMUÉES DURANT L'ANNÉE FINISSANT LE 30 SEPT. 1897.							
Meurtre	Mort.	18 juil. '96	7 oct. '96	Empris. à vie dans le pén. de Kingston.	41	..	Assises, Parry Sound.
"	"	10 sept. '96	16 nov. '96	" "	17	..	" Cobourg.
"	"	30 oct. '96	12 janv. '97	" "	55	..	" Barrie.

a La sentence de mort ayant été commuée en emprisonnement à vie le 13 juin 1892.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

INDICTABLE OFFENCES.

Abduction	Page	26	and following to	29
Abortion and attempt to procure	"	30	"	33
Arson	"	118	"	121
Assaults, aggravated	"	42	"	53
" and battery	"	54	"	65
" and obstructing peace officer	"	50	"	57
" indecent	"	38	"	45
" on females	"	42	"	45
Attempt and carnally knowing a girl of tender years	"	14	"	17
Bigamy	"	30	"	33
Bringing stolen goods into Canada	"	82	"	89
Burglary and having burglar's tools	"	66	"	73
Carnally knowing an imbecile girl	"	10	"	13
Carrying unlawful weapons	"	134	"	137
Concealing birth of infants	"	14	"	17
Conspiracy	"	138	"	141
Deserting child	"	30	"	33
Electoral Act, violation of	"	138	"	141
Embezzlement	"	86	"	93
Endangering the safety of passengers on railways	"	22	"	25
False pretenses	"	94	"	101
Feloniously receiving	"	110	"	117
Forcible entry	"	134	"	137
Forgery and offences against the currency	"	126	"	129
Fraud and conspiracy to defraud	"	90	"	97
Gambling and lottery Acts, offences against	"	134	"	141
Horse, cattle and sheep stealing	"	78	"	85
House and shopbreaking	"	70	"	77
Incest	"	22	"	25
Indecent exposure and other offences against public morals	"	142	"	149
Larceny	"	98	"	113
" from dwelling houses	"	82	"	85
" from the person	"	86	"	89
Libel	"	34	"	37
Malicious injury to horses, cattle and other property	"	122	"	125
Manslaughter	"	6	"	9
Murder	"	2	"	5
Attempt to murder	"	2	"	5
Perjury and subornation of perjury	"	130	"	137
Prison breach, escape and attempt to escape	"	138	"	145
Rape	"	6	"	9
" attempt at	"	10	"	13
Refusing to provide for family	"	34	"	37
Revenue laws, offences against	"	142	"	145
Robbery and demanding with menaces	"	74	"	81
Seduction	"	26	"	29
Shooting, stabbing, wounding	"	18	"	25
Sodomy and bestiality	"	10	"	13
Stealing registered letters and other mail matters	"	114	"	117
Suicide, attempt at	"	130	"	133
Various offences against the person	"	62	"	69
" other misdemeanours	"	142	"	145
Warehouse and freight car breaking	"	78	"	81

Index.

DÉLITS SUJETS A POURSUITE.

Agression avec voies de fait	Pages	54	et suivantes à	57
Attentat à la pudeur	"	38	"	45
Avortement et tentative d'avortement	"	30	"	33
Blgamie	"	30	"	33
Bris de maisons et de magasins	"	70	"	77
Bris d'entrepôts et de wagons de fret	"	78	"	81
Commerce charnel avec une aliénée	"	10	"	13
Conspiration	"	138	"	141
Délits contre le revenu de l'Etat	"	142	"	145
Désertion d'enfants	"	30	"	33
Détouruement	"	86	"	93
Divers autres délits	"	142	"	145
Dommages malicieux aux chevaux, bestiaux, etc	"	122	"	125
Effets volés apportés au Canada	"	82	"	89
Enlèvement	"	26	"	29
Eutrée forcée	"	134	"	137
Evasion, tentative d'évasion et bris de prison	"	138	"	145
Exposant au péril les voyageurs sur les chemins de fer	"	22	"	25
Exposition indécente et autres délits contre la morale publique	"	142	"	149
Faux et délits par rapport à la monnaie	"	126	"	129
Faux prétextes	"	94	"	101
Fraude et conspiration de fraude	"	90	"	97
Homicide non prémidité	"	6	"	9
Incendie par malveillance	"	118	"	121
Inceste	"	22	"	25
Infraction à la loi électorale	"	138	"	141
" aux lois défendant le ieu et les loteries	"	134	"	141
Larcin	"	98	"	113
Libelle	"	34	"	37
Meurtre	"	2	"	5
" tentative de	"	2	"	5
Outrages divers contre la personne	"	62	"	69
Parjure et subornation de parjure	"	122	"	125
Port d'armes illégal	"	134	"	137
Recel	"	110	"	117
Refus de pourvoir aux besoins de la famille	"	34	"	34
Séduction	"	26	"	29
Sodomie et bestialité	"	10	"	13
Suicide, tentative de	"	130	"	133
Suppression d'enfants	"	14	"	17
Tentative et commerce charnel avec une fille en bas âge	"	14	"	17
Usage d'armes avec intention	"	18	"	25
Viol	"	6	"	9
" tentative de	"	10	"	13
Voies de fait et faisant obstacle à un officier de la paix	"	50	"	57
" graves et lésions corporelles	"	42	"	53
" sur femmes	"	42	"	45
Vol avec effraction et ayant en possession des outils de voleur	"	66	"	73
" dans des maisons habitées	"	82	"	85
" de chevaux, bétail et moutons	"	78	"	85
" de lettres chargées et autres matières postales	"	114	"	117
" et demandes avec menaces	"	74	"	81
" sur la personne	"	86	"	89

SUMMARY CONVICTIONS.

Alberta, Northern, N.W.T.—Nord, T. du N.-O.	Page 216
" Southern, " Sud, "	" 216
Algoma and Manitoulin, Ont.	" 191
Annapolis, N.S.—N.-E.	" 168
Antigonish, N.S.—N.-E.	" 168
Arthabaska, Que	" 181
Assiniboia, Eastern, N.W.T.—Est, T. du N.-O.	" 217
" Western, " Ouest, "	" 217
Beauce, Que	" 181
Beauharnois, Que	" 182
Bedford, Que	" 182
Brant, Ont	" 191
British Columbia, totals of—Colombie-Britannique, totaux de la	" 222
Bruce, Ont	" 192
Canada, totals of—totaux du	" 223
Cape Breton, N.S.—N.-E.	" 169
Colchester, N.S.—N.-E.	" 169
Cumberland, N.S.—N.-E.	" 170
Carleton, N.B.	" 176
" Ont	" 192
Charlotte, N.B.	" 176
Chicoutimi, Que.	" 183
Clinton, B.C.—Col.-B.	" 214
Digby, N.S.—N.-E.	" 170
Dufferin, Ont.	" 193
Elgin, Ont	" 193
Essex, Ont	" 194
Frontenac, Ont	" 194
Gaspé, Que	" 183
Gloucester, N.B.	" 177
Grey, Ont	" 195
Guysborough, N.S.—N.-E.	" 171
Haldimand, Ont.	" 195
Halifax, N.S.—N.-E.	" 171
Halton, Ont	" 196
Hants, N.S.—N.-E.	" 172
Hastings, Ont	" 196
Huron, Ont	" 197
Iberville, Que	" 184
Joliette, Que.	" 184
Kamouraska, Que	" 185
Kent, N.B.	" 177
" Ont	" 197
King's, N.S.—N.-E.	" 172
" P.E.I.—I. du P.-E.	" 166
Lambton, Ont.	" 198
Lanark, Ont.	" 198
Leeds and Grenville, Ont.	" 199
Lennox and Addington, Ont	" 199
Lincoln, Ont.	" 200
Lunenburg, N.S.—N.-E.	" 173
Manitoba, Central—Centre	" 212
" Eastern—Est	" 212
" Western—Ouest	" 213

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Manitoba, totals of—totaux du ... Page 221
Middlesex, Ont ... " 200
Montmagny, Que ... " 185
Montreal, Que ... " 186
Muskoka and Parry Sound, Ont ... " 201
New Brunswick, totals of—Nouveau-Brunswick, totaux du ... " 220
Nipissing, Ont ... " 201
Norfolk, Ont ... " 202
Northumberland, N.B ... " 178
Northumberland and Durham, Ont ... " 202
Nova Scotia, totals of—Nouvelle-Ecosse, totaux de la ... " 219
Ontario ... " 203
" totals of—totaux d' ... " 221
Ottawa, Que ... " 186
Oxford, Ont ... " 203
Peel, Ont ... " 204
Perth, Ont ... " 204
Peterborough, Ont ... " 205
Pictou, N.S.—N.-E. ... " 173
Pontiac, Que ... " 187
Prescott and Russell, Ont ... " 205
Prince Edward Island, totals of—Ile du Prince-Edouard, totaux de l' ... " 219
Prince Edward, Ont ... " 206
Prince, P.E.I.—I. du P.-E. ... " 166
Quebec, totals of—totaux de ... " 220
" Que ... " 187
Queen's, N.S.—N.-E. ... " 174
" P.E.I.—I. du P.-E. ... " 167
Renfrew, Ont ... " 206
Restigouche, N.B. ... " 178
Richelieu, Que ... " 188
Saguenay, Que ... " 188
St. François, Que ... " 189
St. Hyacinthe, Que ... " 189
St. Jean, N.B ... " 179
Saskatchewan, N.W.T.—T. du N.-O ... " 218
Shelburne, N.S.—N.-E ... " 174
Simcoe, Ont ... " 207
Stormont, Dundas et Glengarry, Ont ... " 207
Territories, totals of the—Territoires, totaux des ... " 222
Trois-Rivières, Qué ... " 190
Thunder Bay and Rainy River, Ont ... " 208
Victoria, B.C.—Col.-B. ... " 214
" N.S.—N.-E ... " 175
" Ont ... " 208
Waterloo, Ont ... " 209
Welland, Ont ... " 209
Wellington, Ont. ... " 210
Wentworth, Ont. ... " 210
Westminster, B.C.—Col.-B ... " 215
Westmoreland, N.B ... " 179
Yarmouth, N.S.—N.E ... " 175
York, N.B ... " 180
" Ont ... " 211



